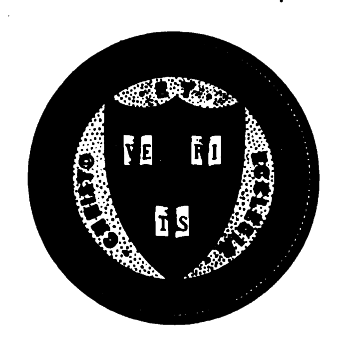

VE RI TAS



BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE LAINÉ,

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ad. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

A PARIS,
LÉON TECHENER FILS, LIBRAIRE,
SUCCESSEUR DE SON PÈRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE.
1869.

PARIS. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE LAINÉ,

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

A PARIS,

LÉON TECHENER FILS, LIBRAIRE,

SUCCESSEUR DE SON PÈRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE.

1869.

Minot fund.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE.

SUR LA TRADUCTION

DU BANQUET DE PLATON

ATTRIBUÉE A GABRIELLE DE ROCHECHOUART-MORTEMART, ABBESSE DE FONTEVRAULT.

Divers auteurs contemporains de Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, abbesse de Fontevrault, rapportent qu'elle connaissait plusieurs langues . l'italien, l'espagnol, le latin, le grec, et même l'hébreu, qu'elle aurait appris pour lire l'*Ancien Testament* dans l'original (1).

Les *Mémoires de Trévoux* disent, en outre, « qu'elle découvrit dans Platon des beautés dont on ne s'étoit point aperçu, quoiqu'on eût passé beaucoup de fois sur les endroits qu'elle admiroit ; qu'elle perçoit au travers des images dont ce philosophe enveloppe la vérité, et y découvroit des trésors de morale, des tours d'éloquence et une délicatesse de pensées que les génies médiocres ne peuvent démêler (2) ; qu'elle n'étoit pas moins touchée des beautés d'Homère ; qu'elle s'étoit quelquefois essayée à traduire les premiers livres de l'*Iliade*, et que, sans faire de tort aux habiles écri-

(1) *Lettre-circulaire de sœur Louise-Françoise de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, à l'occasion de la mort de Mme Marie-Madeleine (Gabrielle) de Rochechouart-Mortemart, abbesse, chef et générale de cette abbaye et de tout l'Ordre.* — (Bibl. imp. *Imprimés*, L., n. 27, 14, 892.)

(2) On sait aujourd'hui que l'abbesse de Fontevrault avait dans sa bibliothèque un bel exemplaire de Platon mis en latin par Jean de Serres (*Serranus*), et imprimé par Henri Estienne. (*Racine*, édit. Ha-

vains qui avoient entrepris de la donner tout entière, peut-être n'avoit-on rien vu de si achevé dans ce genre (1). »

Saint-Simon et d'autres écrivains contemporains parlent également de l'aptitude extraordinaire de l'abbesse de Fontevrault pour apprendre les langues.

On lit enfin dans une lettre de Corbinelli à Bussy, du 30 juin 1677 : « Voyez Mme de Fontevrault et Mme de la Sablière qui entendent Homère comme nous entendons Virgile (2). »

Ainsi, l'abbesse de Fontevrault savait, entre autres langues, le latin et le grec ; elle avait traduit les premiers livres de l'*Iliade ;* mais on ne trouve, à ma connaissance du moins, dans aucun livre ni document du temps, qu'elle eût traduit le *Banquet de Platon.*

C'est pour la première fois, en 1732, qu'il a été question de cette traduction dans un volume publié par l'abbé d'Olivet, sous le pseudonyme de *Bousquet*, et intitulé :

« *Le Banquet de Platon, traduit un tiers par feu M. Racine, de l'Académie françoise, et le reste par Mme de ****. Paris, Pierre Gandoin, 1732 (3). »

L'avertissement placé en tête de l'ouvrage contient la lettre suivante de Racine à Boileau, au sujet de laquelle l'abbé d'Olivet fait la remarque ci-après : « *Cette lettre est*

chette, t. V, p. 430.) — (*Note sur les traductions de Racine*, par M. Paul Mesnard.) M. Paul Mesnard a eu la bonté de me communiquer cette note en épreuve.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des Sciences ;* décembre 1704, Trévoux.

(2) *Mme de Sévigné ;* édit. Hachette. — *Lettres de Bussy-Rabutin ;* édit. Lalanne. — L'édition Hachette dit à ce sujet : « *Homère* est le texte du manuscrit de la Bibliothèque impériale, lequel donne ainsi cette fin de phrase : « qui entendent Homère comme nous faisons Virgile. » Dans notre manuscrit, il y a *Horace* au lieu d'*Homère*. »

M. L. Lalanne dit à son tour : « L'imprimé porte *Horace*, ce qui est plus vraisemblable. »

(3) Le *Journal des Savants* du mois de juillet 1732 se borna à annoncer l'ouvrage, sans en rendre compte ; le *Mercure de France* et les *Mémoires de Trévoux* n'en font pas même mention.

du 18 décembre, mais l'année n'y est pas marquée. Il seroit aussi difficile d'en deviner la date précise qu'inutile de la savoir au juste. Voici la lettre :

« Puisque vous allez demain à la cour, je vous prie, Monsieur, d'y porter les papiers ci-joints. Vous savez ce que c'est. J'avois eu dessein de faire, comme on me le demandoit, des remarques sur les endroits qui me paroîtroient en avoir besoin; mais, comme il falloit les raisonner, ce qui auroit rendu l'ouvrage un peu long, je n'ai pas eu la résolution d'achever ce que j'avois commencé, et j'ai cru que j'aurois plus tôt fait d'entreprendre une traduction nouvelle. J'ai traduit jusqu'au Discours du médecin, exclusivement. Il dit, à la vérité, de très-belles choses, mais il ne les explique point assez, et notre siècle, qui n'est pas si philosophe que celui de Platon, demanderoit que l'on mît ces mêmes choses dans un plus grand jour.

« Quoi qu'il en soit, mon essai suffira pour montrer à Mme de *** (1) que j'avois à cœur de lui obéir. Il est vrai que le mois où nous sommes m'a fait souvenir de l'ancienne fête des Saturnales, pendant laquelle les serviteurs prenoient avec leurs maîtres des libertés qu'ils n'auroient pas prises dans un autre temps. Ma conduite ne ressemble pas trop mal à celle-là ; je me mets sans façon à côté de Mme de ***, je prends des airs de maître, je m'accommode sans scrupule de ses termes et de ses phrases, je les rejette quand bon me semble. Mais, Monsieur, la fête ne durera pas toujours, les

(1) Bien que l'abbé d'Olivet ne désigne pas nominativement l'abbesse de Fontevrault, le reste de la lettre prouve bien qu'il ne peut être question que d'elle; il dit d'ailleurs, dans l'*Epître dedicatoire*, que le manuscrit qu'il publie « *lui tomba, il y a plus de vingt ans, entre les mains* (on verra tout à l'heure, sur ce point, la note de Louis Racine), *parmi d'autres écrits d'une dame très-illustre, dont le nom, s'il osoit le déclarer, n'orneroit pas peu cet ouvrage* ». Il a dit enfin, dans une note de l'édition de son *Histoire de l'Académie françoise*, publiée en 1743, que cette dame était *l'illustre Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, abbesse de Fontevrault, morte en 1704.*

Saturnales passeront, et l'illustre dame reprendra sur son serviteur l'autorité qui lui est acquise. J'y aurai peu de mérite en tout sens, car il faut convenir que son style est admirable ; il a une douceur que nous autres hommes nous n'attrapons point, et, si j'avois continué à refondre son ouvrage, vraisemblablement je l'aurois gâté. Elle a traduit le discours d'Alcibiade, par où finit le *Banquet* de Platon. Elle l'a rectifié, je l'avoue, par un choix d'expressions fines et délicates, qui sauvent, en partie, la grossièreté des idées. Mais, avec tout cela, je crois que le mieux est de le supprimer. Outre qu'il est scandaleux, il est inutile (1); car ce sont les louanges non de l'amour, dont il s'agit dans ce dialogue, mais de Socrate, qui n'y est introduit que comme un des interlocuteurs.

« Voilà, Monsieur, le canevas de ce que je vous supplie de vouloir dire pour moi à Mme de ***. Assurez-la, qu'enrhumé au point que je le suis depuis trois semaines, je suis au désespoir de ne point aller moi-même lui rendre ces papiers ; et si, par hasard, elle demande que j'achève de traduire l'ouvrage, n'oubliez rien pour me délivrer de cette corvée. Adieu, bon voyage, et donnez-moi de vos nouvelles dès que vous serez de retour. »

C'est donc, on le voit, en 1732 que prend naissance l'assertion, d'après laquelle l'abbesse de Fontevrault a traduit le *Banquet* de Platon, et cette assertion n'a, jusqu'à présent, d'autre preuve que la lettre de Racine à Boileau qui précède.

Cette lettre est-elle bien authentique, et mérite-t-elle une croyance entière, absolue ? Voilà la question qu'il s'agit d'examiner.

Nous avons, pour nous guider dans cette recherche, un document important. On lit, en effet, sur la feuille de garde d'un exemplaire de la publication de l'abbé d'Olivet ayant

(1) *Inutile!...* Le but principal du *Banquet* est au contraire la *louange*, la justification de Socrate.

appartenu à Louis Racine, une note de l'écriture même de ce dernier, ainsi conçue (1) :

« Mon père n'eut jamais intention que ce qu'il avoit traduit du *Banquet* de Platon fût imprimé. M. l'abbé d'Olivet, ayant emprunté pour un jour ce manuscrit à mon frère (Jean-Baptiste Racine), le fit copier à la hâte, ce qui est cause que cet imprimé n'est pas en tout conforme *à l'original que j'ai.* Mon frère fut très-irrité quand il vit paroître cette traduction, et se plaignit amèrement du procédé de l'abbé d'Olivet.

« *La lettre de mon père à Boileau rapportée à la page* VII *et* VIII (du volume de l'abbé d'Olivet) *m'est inconnue, et, ne se trouvant point au nombre de celles que Boileau nous avoit rendues, m'est fort suspecte.* »

On le voit, dans l'opinion de Louis Racine, la lettre de Jean Racine à Boileau, que nous avons reproduite, pourrait bien avoir été fabriquée par l'abbé d'Olivet.

D'autre part, Louis Racine ne parle nullement dans sa note du premier travail de l'abbesse de Fontevrault (2); il se borne à dire que *son père ne vouloit pas que ce qu'il avoit traduit du Banquet de Platon fût imprimé*. Il dit, en outre, dans les *Mémoires sur la vie de Jean Racine,* que celui-ci avait fait la traduction dont il s'agit dans sa jeunesse, à Port-Royal ou à Uzès, ce qui exclut l'idée de toute collaboration avec l'abbesse de Fontevrault, et détruit de fond en comble les assertions contenues dans la lettre de Racine à Boileau (3).

(1) Je dois la communication de cette curieuse note à l'extrême obligeance de M. Boutron, possesseur actuel de l'exemplaire de Louis Racine. Il est à remarquer que les observations que contient la note se trouvent également dans les *Mémoires de Louis Racine sur la vie de son père.*

(2) Pour lui, malgré l'assertion de l'abbé d'Olivet, cette traduction n'existe pas. Même silence à cet égard dans ses *Mémoires sur la vie de son père,* écrits sur les notes de son frère, Jean-Baptiste Racine. L'abbesse de Fontevrault n'est jamais nommée par eux. Croyaient-ils donc non-seulement que la lettre de Racine à Boileau était fausse, mais encore que tous les faits qu'elle énonce étaient également faux ?

(3) L'éditeur des *Œuvres de Jean Racine,* dans la belle et précieuse

On remarquera que, d'après cette lettre, l'abbesse de Fontevrault avait traduit le discours d'Alcibiade dont Jean Racine conseille la suppression, *parce qu'il est scandaleux.* Et, en effet, l'éditeur pseudonyme met en note, au sujet de ce discours : « *On l'a supprimé dans cette édition.* »

Qui ne connaît aujourd'hui le célèbre dialogue que Platon a intitulé *le Banquet, ou de l'Amour?*

Or, je le demande, peut-on admettre, sans preuves ni explications à l'appui, qu'une abbesse respectée et considérée comme l'était celle de Fontevrault, qui avait charge d'âmes et commandait à soixante couvents, ait songé, malgré sa grande admiration pour Platon, à traduire un morceau au sujet duquel M. Victor Cousin a écrit ce qui suit?

« On sait que M[me] de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, traduisit le *Banquet* et s'arrêta, comme Le Roi (1), devant le discours d'Alcibiade (2). Racine a refait une partie

collection des *Grands Écrivains de la France*, publiée par la maison Hachette, M. Paul Mesnard, qui a étudié consciencieusement la question au point de vue de Racine, croit que, sous ce rapport, les assertions de Jean-Baptiste et de Louis Racine sont suspectes, et que cette traduction a dû être faite ou revisée de 1677 à 1686.

M. Paul Mesnard se fonde sur ce que les fils de Racine ne voulaient pas qu'on pût croire qu'il avait traduit une œuvre aussi éminemment profane que le *Banquet*, à un âge où, ayant renoncé au théâtre, ses idées étaient toutes tournées vers la religion.

Admettons que Jean-Baptiste et Louis Racine aient eu ce scrupule pour leur père mort; comment croire alors que l'abbesse de Fontevrault ait pu avoir, en aucun temps, la pensée de traduire jusqu'à la fin, comme le dit la lettre de Racine à Boileau, le *Banquet* de Platon?

(1) Louis Le Roi, dit *Regius*, professeur de philosophie grecque, au Collége de France; 1559. (Note de M. Cousin.)

(2) M. Cousin raisonne, on le voit, dans l'idée que l'abbesse de Fontevrault n'avait pas traduit le discours d'Alcibiade, le dernier du *Banquet*. Pourtant la lettre de Racine à Boileau, publiée par d'Olivet, dit positivement que l'abbesse a traduit ce discours, « qu'elle a rectifié par un choix d'expressions fines et délicates, qui sauvent, en partie, la grossièreté des idées... » M. Cousin n'aurait-il pas connu cette lettre? Cela n'est pas admissible, puisqu'elle est dans le volume même de l'abbé d'Olivet. Il l'aurait donc perdue de vue.

de cette traduction. J'ai mis à profit ce morceau échappé à la plume savante de l'un des écrivains les plus habiles de la langue française. Il eût été ridicule de ne pas se servir d'une traduction de Racine, et cependant, même à Racine, je ne pouvais sacrifier Platon. De là les emprunts perpétuels que j'ai faits à ce fragment, et les changements que je me suis permis d'y introduire pour rétablir le sens et quelquefois la couleur de l'original. Quant à la traduction de M[me] de Rochéchouart, le style en est toujours bon, et il y a de loin en loin des tournures et des expressions heureuses que j'ai recueillies. D'ailleurs, elle est d'une inexactitude qui ne permettait pas de songer à s'en servir. L'auteur d'*Esther*, dans la partie du *Banquet* qu'il a traduite, affaiblit l'expression de l'amour grec et substitue au langage naïf et direct de l'original la phraséologie équivoque de la galanterie moderne. M[me] de Rochechouart dénature bien plus le texte, et le discours d'Aristophane n'est plus reconnaissable dans la chaste traduction de la docte abbesse. En effet, l'épreuve était aussi trop forte, et l'*on ne peut la blâmer de n'avoir pas osé traduire ce qu'une femme lira même difficilement* (1). On voit au reste qu'elle a traduit sur le latin de Ficin et ne connaissait pas le moins du monde l'original (2). Le docte professeur et la noble dame s'étaient arrêtés devant le discours d'Alcibiade. »

(1) *Œuvres de Platon*, t. VI, p, 411. — Voici, dans le même ordre d'idées et sur le même sujet, les réflexions faites par Geoffroy, dans son édition de *Racine :*

« Il est difficile de concevoir qu'une femme d'esprit ait eu l'idée de traduire un ouvrage tel que le *Banquet* de Platon. Elle ne peut pas avoir été trompée par le nom d'amour, car cet amour dont on parle dans tout le dialogue n'est point celui qui flatte les femmes... Les détails du discours d'Alcibiade sont d'un genre qui devait alarmer une femme délicate, à moins que son respect pour l'antiquité n'ait prévalu sur sa délicatesse. » *Œuvres de Racine* (t. VI, p. 439).

(2) Nous avons dit plus haut que l'abbesse de Fontevrault avait dans sa bibliothèque la traduction de Platon, en latin, par Jean de Serres; rien ne prouve d'ailleurs qu'elle n'avait pas aussi celle de Marsile Ficin.

Il est à remarquer que Daniel Huet, dont on a de nombreuses lettres à l'abbesse de Fontevrault, ne la nomme même pas dans ses *Mémoires*. Il parle par contre, avec des éloges infinis, d'une des nièces de l'abbesse (Marie-Élisabeth de Rochechouart, fille du duc de Vivonne,) qu'il surprit aux eaux de Bourbon, en 1689, lisant un livre qu'elle refusa d'abord de lui montrer. C'était un recueil de quelques opuscules de Platon, de l'édition grecque de Bâle. « Elle me supplia de ne pas la trahir, dit Huet, et, puisque le hasard m'avoit conduit céans, de lire avec elle jusqu'à la fin *le Criton*, dont elle avait déjà lu le commencement. C'est ce que nous fîmes en effet. Mais, tout le temps de la lecture, je demeurai dans un étonnement profond causé par la découverte que je faisois alors de tant d'érudition jointe à tant de modestie, dans un sexe et dans un âge si tendre. Ce n'étoit pourtant là que la moindre des qualités de Mlle de Rochechouart (1). »

Si l'on cherche à tirer une conclusion des observations qui précèdent, on arrive à ceci :

1° Nul contemporain de Gabrielle de Rochechouart ne dit qu'elle ait traduit le *Banquet* de Platon. L'un d'eux se borne à exprimer la grande admiration qu'elle professait pour le philosophe grec ; le même écrivain mentionne une traduction des premiers livres de l'*Iliade*. Il est évident que, si elle avait traduit un dialogue de Platon, il n'aurait pas hésité à le dire. Enfin Louis Racine ne prononce pas même, ni dans les Mémoires sur la vie de son père, ni dans la note autographe que nous avons reproduite d'après l'original, le nom de l'abbesse de Fontevrault (2).

(1) *Mémoires* et traduction Nisard, p. 228. — Marie-Élisabeth de Rochechouart épousa, en 1693, le marquis de Castries. C'est d'elle que Saint-Simon a dit : « Mme de Castries étoit un quart de femme, une espèce de biscuit manqué, extrêmement petite... Elle savoit tout : histoire, philosophie, mathématiques, langues savantes.... Délicate sur l'esprit, et amoureuse de l'esprit où elle le trouvoit à son gré. » (*Mémoires*, édit. Chéruel, t. I, p. 406.)

(2) Un état authentique des livres de Racine, remis en 1756, par Louis Racine, à la Bibliothèque du roi, parle bien de la traduction

2° L'abbé d'Olivet a le premier parlé de cette traduction en 1732; mais, chose singulière! d'après la lettre de Racine qu'il a publiée, en se cachant d'abord, celui-ci aurait remis le manuscrit de l'abbesse de Fontevrault à Boileau pour le lui rendre, et le manuscrit de la traduction du *Banquet* se retrouve, environ cinquante ans après, disent les fils de Racine, parmi les papiers de leur père. Est-il croyable que l'abbesse de Fontevrault, qui lui a survécu cinq ans, et qui avait un intérêt direct à se faire restituer son manuscrit, l'eût laissé entre les mains des fils de Racine?

3° Nous savons par les *Mémoires de Trévoux* que cette abbesse brûlait ses vers et cachait soigneusement tous ses travaux littéraires, livres de piété, de morale, maximes, sujets académiques. Comment supposer qu'elle eût consulté Racine sur la traduction d'un ouvrage tel que le *Banquet*, et mis ainsi toute la cour dans la confidence? Ajoutons que, vers l'époque où elle aurait eu recours à Racine, celui-ci, alarmé par ses scrupules religieux, faisait vœu de renoncer au théâtre, et qu'il ne manqua à son serment que pour écrire, *par ordre*, deux tragédies chrétiennes. Or, quels abîmes entre le *Banquet* et *Esther!*

4° L'authenticité de la lettre à Boileau relative à cette affaire est fortement suspectée par les fils mêmes de Racine: « Boileau, disent-ils, leur a rendu les lettres qu'il avait reçues de leur père, et celle-là n'y était pas (1). »

Sera-t-il permis d'ajouter que l'abbé d'Olivet ne passait pas, parmi ses contemporains, pour un éditeur des plus scrupuleux? (2)

d'une partie du *Banquet* de Platon, mais ne mentionne nullement l'abbesse de Fontevrault (*Œuvres de Racine;* édit. Hachette, t. V, p. 431. — *Notice sur les traductions de Racine*, par M. Paul Mesnard).

(1) Nous lisons dans l'édition de *Racine* donnée par Aimé-Martin, t. VI, p. 281, note, qu'une lettre de Boileau à Brossette, de l'année 1695, publiée par Cizeron-Rival, à la suite des lettres de Brossette, paraissait plus que suspecte au savant Daunou.

(2) D'autre part, on sait que les annotations de Louis Racine, en marge des fausses lettres de Mme de Maintenon fabriquées par la Beaumelle, ont été reconnues parfaitement fondées.

Dans tous les cas, il n'était pas généreux, ce me semble, de commencer par s'abriter derrière un nom d'emprunt, alors qu'on attribuait à une illustre abbesse la traduction d'une œuvre d'esprit des plus remarquables sans doute, mais si peu en rapport avec son état et ses obligations.

On répondra peut-être qu'au dix-septième siècle, en fait de singularités et d'anomalies, tout est possible...

Nous nous sommes borné, on le voit, dans cet exposé, à émettre un doute. Le production de la lettre de Racine ou du manuscrit de l'abbesse de Fontevrault trancherait la question. A défaut de ces pièces, certaines indications contemporaines rempliraient le même but. En existe-t-il? Jusqu'à ce jour, on est, il faut bien l'avouer, en présence des assertions tout à fait contradictoires des enfants de Racine et de l'abbé d'Olivet. La lumière se fera-t-elle (1)?

Nous le souhaitons d'autant plus pour notre compte que, réunissant en ce moment les matériaux d'un travail aussi complet que possible sur l'abbesse de Fontevrault, nous aurions un grand intérêt à ce que cette question, dont la solution a, dans l'historique de sa vie, une certaine importance, fût complétement éclaircie (2).

PIERRE CLÉMENT, de l'Institut.

(1) Si, de l'examen de la question que nous avons soulevée, il résultait que l'abbesse de Fontevrault est véritablement l'auteur de la traduction publiée par l'abbé d'Olivet, la lettre de Racine à Boileau, du 18 décembre....., nous paraîtrait devoir se rapporter à l'année 1679, où cette abbesse se trouvait à Paris auprès de Mme de Montespan, dont la situation, alors plus que chancelante, expliquerait le langage assez cavalier de Racine au sujet de la *corvée* que lui avait imposée Mme de Fontevrault.

(2) J'ajouterai, profitant de l'occasion toute naturelle qui se présente, que je serais extrêmement reconnaissant aux personnes possédant des lettres autographes ou des copies de lettres de l'abbesse de Fontevrault, de vouloir bien m'autoriser à en faire prendre copie.

Quelques lettres d'elles, imprimées ou manuscrites, peuvent en outre se trouver dans les archives des provinces où il a existé des couvents relevant de l'abbaye de Fontevrault. J'aurais une véritable obligation aux personnes qui daigneraient me les signaler.

INTRODUCTION AUX MÉMOIRES

SUR L'ANCIENNE CHEVALERIE

PAR CH. NODIER.

Ch. Nodier prépara, en 1826, pour M. Girard, libraire à Paris, une édition nouvelle des curieux *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* de la Curne de Sainte-Palaye; elle fut publiée en 2 volumes in-8° avec une introduction. Nous reproduisons cette introduction, comme un fragment peu connu des écrits de Ch. Nodier, que nous recueillons toujours avec soin.

Tel fut à peu près, sous le rapport littéraire, le sort d'une institution qui fut longtemps utile et brillante, et dont la morale était tellement basée sur le caractère national des Français, qu'on en retrouve encore des traces jusque dans les dernières classes populaires.

Considérée politiquement, la chevalerie offre des résultats plus satisfaisants aux recherches de la science. Il est certain qu'aucun monument public ou particulier ne consacre son existence avant le milieu du onzième siècle. Cependant elle ne fut point créée tout à coup, et sa naissance doit être antérieure à cette époque; mais il est un moyen de s'assurer, autant qu'il est possible, de la justesse de cette assertion : c'est de comparer les temps où l'on placerait son berceau avec ses mœurs et ses statuts.

Sans s'arrêter un seul instant aux suppositions inadmissibles de quelques écrivains qui ont cru voir, dans la chevalerie des Romains, le type de la chevalerie du moyen âge, nous examinerons rapidement les systèmes plus sévères et les plus historiques. L'érudition serait ici une chose superflue. Le lecteur ne nous demande que des faits simples et des raisonnements concluants.

Trois opinions principales s'offrent à son examen.

La chevalerie, comme la féodalité, est intimement unie à la conquête des Gaules ; son esprit et ses mœurs étaient dans l'esprit et les mœurs du Nord. Voilà la première.

La chevalerie est née sous le règne de Charlemagne ; toutes les traditions du moyen âge semblent l'attester, et, si les croyances des peuples sont souvent exagérées, elles reposent toujours sur quelque chose de vrai. C'est la seconde.

Selon la troisième, ce furent les Scandinaves qui introduisirent la chevalerie dans les mœurs des Français. L'Edda et le discours sublime d'Odin contiennent une foule de préceptes qui ont une conformité évidente avec les préceptes suivis par les chevaliers.

Dans la première proposition, l'opinion sur la chevalerie se trouve liée à un système plus vaste et plus important, celui de la féodalité. Nous ne l'examinerons un instant que sous le premier point de vue. Comme la plupart des nations scythiques qui, vers le quatrième siècle, se jetèrent principalement sur l'Occident, les Francs ne combattaient qu'à pied. Ces barbares ne conçurent la nécessité de former de la cavalerie qu'après en avoir apprécié l'effet dans leurs guerres avec les Romains. Elle était encore peu connue dans les armées des successeurs de Clovis. Les leudes, ou convives du roi, particulièrement attachés à sa personne, obligés de l'accompagner dans ses voyages ou à la guerre, furent les premiers Français qui combattirent à cheval. La recommandation et le serment de fidélité n'ont aucun rapport, même éloigné, avec les lois de la chevalerie ; ces lois ne soumettaient point un homme à un homme sous certaines conditions ; elles faisaient contracter au récipiendaire, un engagement qui était dans l'intérêt de toute la société, qui le constituait son défenseur, et qui lui faisait un crime de manquer à ses devoirs de protection et de courage. En un mot, le chevalier cessait, pour ainsi dire, d'être sujet, tandis que le fidèle le devenait plus directement. L'état du fidèle était la plus noble des domesticités, celui du chevalier la plus indépendante des magistratures.

Une partie de ces raisons peut encore s'appliquer à la seconde proposition ; on doit seulement ajouter que si la chevalerie eût été constituée sous le règne de Charlemagne, les Capitulaires de ce prince, qui réglèrent presque toutes les

actions politiques et même celles de la vie privée, n'auraient pas gardé le silence sur une institution aussi importante. Ce système n'est donc pas soutenable. Le grand nom de Montesquieu a beaucoup contribué à faire prévaloir les conjectures erronées que nous formons sur nos origines. Ce publiciste a trouvé le gouvernement féodal dans les forêts de la Germanie, comme si ces peuplades sauvages et guerrières, qui n'avaient aucune idée de la propriété territoriale et, par conséquent, de l'esclavage de la glèbe, avaient pu concevoir une législation qui reposait principalement sur ces distinctions de la propriété. Avant Charlemagne, on donnait des armes en public à un jeune noble ; cette cérémonie était toute naturelle chez un peuple belliqueux, mais ces ressemblances éloignées ne constituent pas d'identité essentielle avec la chevalerie. On ne doit point oublier qu'avant d'être un ordre à la fois religieux et militaire, la chevalerie fut simplement une association libre, dont le but était la défense des faibles, et que les règles de cette association furent longtemps sanctionnées par l'usage avant de l'être par les lois générales de la féodalité.

Quant à la troisième proposition, elle serait peut-être susceptible d'un examen plus approfondi. Il faut convenir que, si les Scandinaves ne furent pas les fondateurs de la chevalerie, ils peuvent être comptés parmi les causes directes de son établissement. C'est en effet au milieu des ravages qui suivirent leurs invasions que la nécessité de l'union et de la défense dut se faire sentir davantage ; mais, au fond, il n'y avait rien dans le caractère des Normands, et dans les coutumes qui étaient leurs lois, dont on puisse tirer, aujourd'hui, l'induction qui nous occupe. Ces pirates se jetèrent d'abord sur la France, dans le vague espoir de la piller, et, quand ils y eurent borné le cours de leurs brigandages nomades, ils adoptèrent, presque sans restriction, les usages établis avant eux, ou qui s'établissaient à l'époque de leurs migrations. Il en est de même chez tous les peuples et dans tous les siècles des conquêtes de la force sur la civilisation. La société

change de maîtres, mais ses maîtres changent de lois, et, au bout de quelque temps, il n'y a de nouveau que les dynasties.

Il est du moins un fait qu'il serait difficile de nier, c'est que la chevalerie est née sur le sol de la France. Elle dut son existence à des circonstances qui échappent, en partie, à nos recherches.

Elle s'y fortifia des mœurs publiques et des idées de la nation sur le courage et l'honneur. Elle devint une loi de l'État quand elle eut, comme on dit aujourd'hui, débordé les autres institutions, et elle devint une loi, parce qu'il y avait en elle toutes les conditions de convenance et de nécessité qui donnent aux institutions un caractère légal. Nous ne connaissons rien dans les souvenirs de la France de plus essentiellement français.

La chevalerie a laissé après elle des traces profondes de son existence. Elle ne pouvait vivre que dans l'état social où elle était née.

La confusion des pouvoirs, l'absence de la justice, presque toujours remplacée par une sordide fiscalité, l'inflexibilité des coutumes féodales, légitimèrent son apparition. C'est sous ce rapport qu'elle a eu une importance qui ne méritait pas la dédaigneuse ingratitude de notre âge. Ses fastes seront longtemps l'objet d'une poétique admiration. On y retrouve tout ce que la valeur a de plus héroïque, la vertu de plus pur, la fidélité de plus admirable, le dévouement de plus désintéressé.

Cependant, comme tout ce qui porte l'empreinte de la volonté des hommes, la chevalerie eut ses âges de vertu, de splendeur et de décadence. Pauvre, énergique et redoutable aux oppresseurs dans la première période, qui fut son temps fabuleux, on la vit s'asseoir bientôt sur les marches du trône et planer sur les créneaux des tours féodales; elle fut la tutrice des peuples et la conseillère des rois. Les nations étonnées reconnurent en elle le lien social et le pouvoir lui-même.

Elle créa, dans cette seconde période la politesse et la douceur des manières, et triompha de la résistance d'un siècle rude et sauvage où la noblesse se vantait de son ignorance; mais, dans la troisième, elle se grossit de tous les désordres des temps et devint factieuse et débauchée.

Ce fut pourtant à cette époque que naquirent les Bayard et les Crillon, comme dans l'antiquité Rome, soumise à d'exécrables tyrans, vit encore briller quelques grands courages et se ranimer quelques traditions de ses vieilles vertus.

L'étude de l'histoire de la chevalerie n'était pas appréciée il y a un demi-siècle; il semble qu'aujourd'hui l'esprit humain, fatigué des innombrables innovations qu'on lui a fait subir, tende à se rapprocher du moins par les lettres des âges précédents. Ce n'est pas la circonstance la moins remarquable de notre temps, que les coutumes de nos pères nous paraissent moins barbares à mesure que la civilisation excède toutes ses limites. La naïveté d'expression qu'on trouve dans les vieux romanciers, une simplicité admirable répandue dans les mœurs qu'ils décrivent, je ne sais quel sentiment universel d'opposition qu'explique trop bien le contraste des innovations étourdies d'une législation improvisée, et des besoins secrets de tous les cœurs et de toutes les imaginations depuis les grands mouvements qui ont ébranlé la société, donnent un grand charme à l'étude de notre ancienne littérature. Il en est des sociétés perfectionnées comme de l'homme dans sa force, qui se désabuse de ses illusions en les touchant.

Toutes ses pensées se reportent vers son enfance, et il ne se dédommage des erreurs de sa raison qu'en repassant les rêves charmants de son inexpérience et de sa crédulité.

L'histoire des savants n'est presque jamais que celle de leurs ouvrages. La Curne de Sainte-Palaye était né à Auxerre en 1697. Il mourut en 1781. Cette longue carrière fut remplie par le travail, et si, deux fois, des honneurs académiques en varièrent la sage uniformité, on peut croire que Sainte-

Palaye les attendit et ne les poursuivit pas. Les biographes disent que ses derniers moments s'écoulèrent dans une profonde tristesse, et l'on conçoit aisément que l'écrivain qui avait passé près d'un siècle à méditer sur les mœurs des âges d'innocence et de loyauté n'ait pas vu la société moderne sans quelque mélange d'amertume.

Il avait les ans de Nestor, et, à meilleur droit que Nestor, il pouvait se flatter d'avoir vécu parmi de meilleures générations d'hommes, car toutes les générations antérieures lui appartenaient.

L'éloge de la Curne de Sainte-Palaye est dans son ouvrage, où l'homme consciencieux se révèle aussi souvent que l'homme instruit. Les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, dont nous donnons une nouvelle édition, sont remarquables par l'exactitude des faits, la simplicité élégante du style et un intérêt que la discussion ne détruit pas. Cet ouvrage parut d'abord en deux volumes in-12, en 1759. Mais en 1781, bien peu de temps avant sa mort, Sainte-Palaye y ajouta un troisième volume qui contenait, avec ses mémoires sur la chasse, le poëme du vœu du Héron, la vie de Mauny et plusieurs autres fragments précieux pour l'histoire du moyen âge. Notre travail s'est réduit à placer ces divers morceaux dans un ordre qui nous a paru plus convenable. Nous avons d'ailleurs religieusement respecté le travail de Sainte-Palaye; quelques notes seulement expliquent ce que le texte nous a paru offrir d'inexact ou de défectueux.

Il n'est aucune institution qui ne doive son origine à des besoins sociaux, et qui ne touche par quelques points à l'organisation d'un État ; mais les institutions politiques ou religieuses n'ont une application spontanée et ne sont soumises à des conditions et à des règles légales que parmi les nations qui commencent ou qui finissent une civilisation. Ainsi la chevalerie explique le moyen âge ; elle en est à la fois l'expression et l'image, comme elle est le résultat de la féodalité, sans que pour cela l'origine de cette législation guerrière soit liée à des monuments authentiques, sans que pour

cela il nous soit possible aujourd'hui d'établir, d'après des bases historiques, ses formes originelles, et de suivre dans leur état primitif ses développements et ses progrès.

Là où la raison ne trouve point de preuves positives, l'esprit et l'imagination ont le droit d'intervenir. Leurs suppositions, cessant d'être systématiques et hasardées, peuvent conduire à la découverte de la vérité. L'apologue fut la législation, la morale et la mystérieuse histoire des premiers peuples.

Vers le milieu du x[e] siècle, quelques nobles pauvres, unis par la nécessité d'une légitime défense, épouvantés des excès que devait entraîner la multiplicité des pouvoirs souverains, prennent en pitié la misère et les larmes du peuple. Ils se touchent réciproquement dans la main en invoquant Dieu et saint Georges, puis se vouent à la défense des opprimés, et placent le faible sous la protection de leur épée. Simples dans leurs habits, austères dans leurs mœurs, humbles après la victoire, fermes et stoïques dans l'infortune, ils se créent en peu de temps une immense renommée. La reconnaissance populaire, dans sa joie naïve et crédule, se nourrit des merveilleux récits de leurs faits d'armes ; elle exalte leur valeur et unit, dans sa prière, ses généreux libérateurs avec les puissances du ciel. Il est si naturel au malheur de diviniser ceux qui le consolent !

Dans ces vieux temps, comme la force était un droit, il fallait bien que le courage fût une vertu. Ces hommes à qui l'on donna, dans la suite, le nom de chevaliers, le portèrent au plus haut degré.

La lâcheté fut punie parmi eux comme un forfait impardonnable, et c'en est un en effet que de refuser un appui à l'opprimé ; ils eurent le mensonge en horreur, ils flétrirent le manque de foi et la perfidie, et les législateurs les plus célèbres de l'antiquité n'ont rien de comparable à leurs statuts.

Cette ligue de guerriers se maintint pendant plus d'un siècle dans toute sa simplicité primitive, parce que les cir-

constances au milieu desquelles elle était née ne changèrent que lentement ; mais, lorsqu'un grand mouvement politique et religieux annonça les révolutions qui allaient s'opérer dans l'esprit humain, la chevalerie prit une forme légale et un rang parmi les institutions.

Les croisades et l'émancipation des communes, qui marquèrent l'apogée du gouvernement féodal, sont les deux événements qui ont le plus contribué à le détruire. La chevalerie en tira aussi son plus grand éclat ; mais elle y perdit bientôt sa vertueuse indépendance, sa simplicité et ses mœurs.

Les rois sentirent les premiers tout le parti qu'ils pouvaient tirer d'une association armée qui tiendrait le milieu entre la couronne et les puissants vassaux qui en usurpaient toutes les prérogatives. Dès lors les rois firent des chevaliers et les lièrent à eux par toutes les formes usitées pour l'investiture féodale ; mais le caractère particulier de ces temps reculés, c'était l'orgueil des priviléges, et la couronne ne pouvait en créer aucun sans que la noblesse ne s'arrogeât la même faculté. Les possesseurs des grands fiefs s'empressèrent d'imiter les rois : non-seulement ils s'attribuèrent le droit de faire des chevaliers ; mais ce titre, cher à la reconnaissance de la nation, devint pour eux une prérogative héréditaire. Cet envahissement ne s'arrêta pas là ; les seigneurs imitèrent leurs suzerains, et la chevalerie, perdant son ancienne unité, ne fut plus qu'une distinction honorable dont les principes eurent longtemps encore une heureuse influence sur le sort des peuples,

Tel est le système dont Sainte-Palaye a accompli les preuves dans son ouvrage. Ce système n'était pas cependant dans sa pensée ; mais il résulte évidemment de l'ensemble de son travail et de ses recherches.

Les écrivains du moyen âge, entraînés par le cours des idées de leur époque, ne nous ont rien laissé de satisfaisant sur l'origine de la chevalerie. Les fabliaux et les romans en

rimes ne contiennent aucune assertion historique dont nous puissions profiter. Cette littérature sans critique et sans philosophie, comme toutes les littératures naissantes, n'avait d'autres domaines que ceux de l'imagination et du sentiment, et les convenances du goût ne venaient pas encore rectifier ses bizarres exagérations. Quelques souvenirs confus de l'ancienne civilisation ne s'offraient à la pensée des écrivains de ce temps que pour augmenter les contradictions et les anachronismes qui se font remarquer dans leurs ouvrages. Ils ne conservaient qu'une idée vague du passé, et manquaient de toute prévision de l'avenir, parce qu'il en est de la jeunesse des nations comme de la jeunesse de la vie ; fière de sa force, elle n'en devine pas le déclin, et ne voit dans les temps qui se succèdent, hélas ! sans se ressembler, que l'éternel prolongement du temps qu'elle embrasse.

Quand nous plaignons les peuples soumis au droit féodal, nous ne faisons pas attention qu'ils ne concevaient pas l'existence d'un autre droit public. Il est probable que les traditions de la chevalerie étaient très-modernes au XII[e] siècle; l'ignorance de ceux qui se les approprièrent ne permet pas d'en tirer aucune lumière utile. On trouve cependant dans les romans et dans les chroniques la preuve du profond respect qu'inspirait le rang de chevalier, et une image fidèle des mœurs naïves et imposantes de l'époque.

Au XVI[e] siècle on écrivit d'après ces matériaux imparfaits, et le fatras encore mal débrouillé des chroniqueurs et des romanciers précédents devint la partie essentielle de l'histoire. A cette époque, on poussa jusqu'à l'extravagance la recherche des origines ; on fit abus de la science et de l'érudition , mais il n'y avait alors dans la littérature ni un goût sûr, ni un véritable discernement, tant il est vrai que les commencements de la civilisation ressemblent à sa caducité, et que les sociétés ont deux enfances comme les hommes : celle du berceau où elles apprennent lentement la vie, et celle qui arrive avec la décrépitude et qui précède la mort.

Le XVII[e] siècle ne marcha pas dans une voie plus heureuse. La civilisation énergique du moyen âge n'existait plus. La civilisation élégante et perfectionnée du grand règne n'existait pas encore. Alors la ruine totale du gouvernement féodal fit disparaître tout ce qui était resté de l'ancienne chevalerie dans les mœurs de la cour et de la noblesse. Ce qui est digne de remarque, c'est que les libertés des communes et les priviléges des provinces disparurent en même temps que la puissance seigneuriale. L'aristocratie est, dans les monarchies, le boulevard des intérêts populaires. Comme on ne pouvait plus réclamer de droits, on s'attacha aux distinctions, et la noblesse, soumise au trône sans acception de droits spéciaux, sans priviléges, sans exceptions, ne s'occupa plus de son ancienne grandeur que pour y trouver des titres à la considération publique et à des honneurs d'étiquette, qui devinrent ses seuls avantages. Ce fut l'époque des généalogies et des histoires particulières, où l'orgueil se nourrissait de vains souvenirs, indemnités frivoles de ses illustrations effacées. A compter de ce moment, l'institution de la noblesse chevaleresque ne vécut que dans les livres. Il ne resta de ce vieux rempart des libertés publiques que des noms éteints dans l'oisiveté des cours et des blasons sans gloire. Les insignes, les devises et les couleurs avaient perdu leur éclat en tombant, du champ des écus et de la bannière des hommes d'armes, sur les panneaux des carrosses et la livrée des valets.

Depuis ce temps, la littérature française cessa tout à coup d'être nationale; la langue épurée se prêta merveilleusement à l'imitation des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Les souvenirs de la France moururent, et le ridicule se joua, comme c'est l'usage chez nous, de ces épées qui ne pouvaient blesser et de ces boucliers qui ne protégeaient plus rien.

CHARLES NODIER.

LES ÉMOTIONS D'UN BIBLIOPHILE.

Au directeur,

Il était sept heures : j'arrivais plein de recueillement à la salle de la rue des Bons-Enfants. Au dehors le temps était horrible : pluie à seaux ; un vent à ne pas tenir son parapluie. Il m'avait donc fallu de bien puissantes raisons pour quitter le coin de mon feu. C'est qu'aussi ce soir-là devait être adjugé un de ces volumes que les bibliophiles marquent pendant trente ans d'un soupir dans les *desiderata* de leurs catalogues ; un de ces volumes qu'on espère toujours, tout en désespérant de les rencontrer, et qu'on redoute néanmoins, tant on se sent capable de faire pour eux les dernières folies.

La collection dont il faisait partie était une des plus belles qu'on ait vues passer dans les ventes, nombreuse en livres rares et composée d'exemplaires en riches reliures et en belles conditions. Aussi avions-nous ce soir-là ce qui s'appelle « une belle salle », des notabilités, des illustrations, les gros bonnets de la librairie, et même de la finance ! Grand sujet d'effroi pour un amateur modeste dont le budget ne pèse guère plus qu'une obole en regard des caisses de ces messieurs !

« Monsieur, » dit à mon côté une voix fortement timbrée d'accent britannique, « je n'ai pu me procurer le catalogue de la vente ; mais tantôt, à l'exposition, j'ai remarqué *un volume* qui me tient au cœur singulièrement. Voulez-vous bien me dire s'il doit se vendre aujourd'hui, et si j'ai encore longtemps à attendre ? C'est une Harangue de Gerson... » A ces mots, tout mon sang, comme disent les bonnes femmes, ne fit qu'un tour. Ce livre ! il était depuis six semaines im-

primé dans ma cervelle en caractères de feu ! C'était mon livre ! celui dont j'apportais la rançon dans ma poche, et que, moi aussi, le matin, à l'exposition, j'avais touché, manié, caressé, collationné page à page, un peu distrait, je l'avoue, par la crainte et par l'espoir.

Instinctivement je me levai de dessus ma chaise, en balbutiant je ne sais plus trop quoi : « Oui, monsieur, ce soir, tout à l'heure, dans un instant, » et je m'allai tapir à l'autre coin de la salle. J'achevais à peine d'éponger mon front et mes joues où ruisselait une sueur froide, que l'expert appelait d'une voix fière :

Numéro 89 ! *Harangue faite devant le roi Charles VI... par maître Jean Gerson*, etc., petit in-quarto gothique, maroquin bleu, filets, tranches dorées. — Bel exemplaire d'un livre rarissime, le seul connu et d'après lequel M. Brunet a fait la description dans son *Manuel* (eh ! je le sais bien !). Un beau volume (parbleu !). Pour commencer... deux cents francs.

— Deux cents francs ! dit à haute voix le crieur.

Moment de silence.

— Cent cinquante francs, hasardai-je timidement.

— *Doux* cents *franques*, répondit derrière moi une voix aigre.

Je me retournai : c'était mon Anglais. Et un Anglais riche, je le savais !

— 210, — 220, — 230. — Les enchères couraient.

Arrivé à quatre cents francs, je me recueillis : j'avais déjà *dépassé mon prix*. Pourtant, en entendant la réplique de *quatre cent vingt*, je résolus de prendre un élan suprême :

— Quatre cent cinquante ! m'écriai-je.

— *Cinq cents francs*, reprit mon adversaire.

J'étais vaincu ; et c'est à travers les battements de mes artères que j'entendis adjuger le volume à M.*** de Londres, riche amateur, momentanément à Paris.

J'étais malade : mes jambes tremblaient sous moi ; j'avais besoin d'air. Machinalement je tentai de rompre les rangs

pressés qui m'obstruaient le passage. Comme j'atteignais la porte, une rumeur inattendue me fit tourner la tête.

L'Anglais s'était levé et interpellait l'expert, en gesticulant avec énergie. Le maudit, non, le regretté Gerson, passé de main en main, retournait au bureau. Qu'était-il arrivé? Un silence profond succéda à cette petite émotion.

— Messieurs, dit enfin l'expert d'une voix grave, on nous fait remarquer que le numéro 89... n'est pas complet, comme nous l'avions cru. Il manque un feuillet au cahier B, qui en effet n'en a que cinq, au lieu de six ; et l'on sait que les feuillets de chaque cahier doivent toujours être en nombre pair. — Nous n'avons pas toujours le temps de collationner exactement chaque article. Tel qu'il est néanmoins, ce volume est encore un article de haute curiosité ; et nous espérons qu'il trouvera acquéreur sur la mise à prix de trois cents francs.

— Trois cents francs! reprit le crieur ; à trois cents francs le volume, à trois cents francs, en veut-on? — 250? 225? 200 francs?

L'enchère descendit à 150, et le volume me fut adjugé pour cent cinquante et un francs!

Ce n'était pas une grande victoire, n'est-ce pas? Sans doute, j'aurais mieux aimé payer le volume complet quatre cent cinquante francs, et même cinq cents ; car je n'étais pas au seuil de la salle que déjà je me reprochais ma lâcheté. Mais, bast! c'était toujours cela. Il me restait d'ailleurs, pour me consoler, l'espoir un peu problématique, il est vrai, de compléter mon volume... Et puis enfin je l'avais! Et, surtout, l'Anglais ne l'avait pas!

Rentré chez moi, je fis ce que doit faire tout bibliophile sérieux : je collationnai mon acquisition. Le *Manuel* de M. Brunet me donnait décidément tort. Le cahier B devait effectivement avoir six feuillets et n'en avait que cinq dans mon exemplaire. Mais, ô joie! ô surprise! ô illumination! son voisin, *le feuillet* A, *en avait* SEPT!!! La défectuosité n'était qu'une transposition! Aussitôt la fatigue, les émotions, le vent, la pluie,

tout fut oublié, et, avec le sang-froid du vainqueur, JE FIS MA CARTE, dont je vous adresse la transcription exacte :

« HARENGUE FAITE DEVANT LE ROY CHARLES SIXIÈME ET TOUT LE CONSEIL, CONTENANT LES REMONSTRANCES TOUCHANT LE GOUVERNEMENT DU ROY ET DU ROYAUME MOULT UTILE ET PROUFISTABLE FAIT PAR MAISTRE JEHAN GERSON DE PAR L'UNIVERSITÉ DE PARIS (*imprimé à Paris*), *M. Durand Gerlier* (sans date) ; in-4° goth. de 36 ff., mar. bleu, fil., tr. dor.

« Bel exemplaire d'une édition très-rare imprimée à Paris vers la fin du quinzième siècle. La marque et le nom de Gerlier sont sur le recto du titre ; sur le verso, une figure en bois représente David pénitent. Le verso du 35ᵉ feuillet est occupé par une figure allégorique et théologique de la Trinité. Le recto du 36ᵉ feuillet est blanc ; et sur le verso on lit l'explicit : *Cy finissent les remonstrances faictes au roy Charles sisiesme.*

« Ce discours célèbre fut prononcé en 1405, devant le roi, le Dauphin, le duc d'Orléans, les membres du conseil et d'autres seigneurs. Ce sont des remontrances sévères sur l'état misérable de la France, ayant pour cause les dissensions des princes et des grands. Gerson avait pris pour texte : *Vivat rex! Vive le roi!* L'orateur décrit alors les malheurs publics que déplore l'Université.

« Que voit-elle ? Elle voit turbation partout, meschief « partout, tourment douloureux partout. Elle voit en plu« sieurs lieux oppression crueuse du peuple ; pour justice, « violence ; pour miséricorde, rapine ; pour protection, des« truction ; pour pasteurs, pilleurs ; pour défendeurs, per« sécuteurs. »

« Le discours de Gerson déplut au duc d'Orléans, qui en témoigna son mécontentement à l'Université et l'avertit du-

rement qu'elle ne devait point se mêler des affaires de l'État; qu'en sa qualité de frère du roi, l'administration du royaume lui appartenait, pendant la maladie de Charles VI et la minorité du Dauphin. ·

« Cependant cette harangue était écrite en termes modérés et renfermait d'utiles maximes, ainsi que d'excellents conseils pour le gouvernement et la conduite des conseillers de la couronne. On y trouve, en outre, une assez grande quantité de proverbes, tels que ceux-ci : *Qui commun sert, nul ne s'en paye; et s'il mesprent, chacun l'abaye.* — *Qui de tout se taist, de tout a paix.* — *Laisse aller*, etc.

« Nous citerons encore un passage curieux pour le costume du temps. Dans une *considération* sur la mollesse des chevaliers, l'auteur dit : « Si la robbe trayne deux pieds par terre, « si les manches sont larges à dextre et à senestre, et les « poulaynes de demi-pied de long, que profitera tout cecy « pour poursuir vigoreusement les ennemis ? »

Comme j'achevais, deux heures sonnaient à ma pendule, je m'endormis du sommeil des propriétaires et des victorieux. Je n'aurais pas donné ma soirée pour mille francs. Quant à mon Gerson, nous verrons, moyennant cette indication, de quel prix vous le payerez à ma vente.

Agréez, etc.

Un de vos abonnés.

MADAME DE POMPADOUR

A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE DUCHESSE?

A Monsieur le Directeur du *Bulletin du Bibliophile*.

Tel est le titre d'un article inséré dans le *Bulletin* du mois d'octobre dernier. L'auteur conclut pour l'affirmative et cite à l'appui de son opinion un *brevet en faveur de Mme la marquise de Pompadour*, déposé aux archives de l'Empire et ainsi conçu :

« Aujourd'huy, 12 octobre 1752, le roy étant à Fontainebleau, voulant donner des marques de considération particulière, et de l'estime que Sa Majesté fait de la personne de la dame marquise de Pompadour, en luy accordant un rang qui la distingue des autres dames de la cour, Sa Majesté veut qu'elle jouisse pendant sa vie des mêmes honneurs, rangs, préséances, et autres avantages dont les duchesses jouissent, m'ayant Sa Majesté commandé d'en expédier le présent brevet, etc. »

Je suis d'avis que ce brevet prouve justement le contraire de ce qu'on a voulu démontrer. Jeanne-Antoinette Poisson, née en 1722 et mariée à Lenormand d'Etioles, fut créée marquise de Pompadour, par *lettres patentes* de 1746. Dès lors, elle était légalement marquise ; car les titres ne pouvaient s'acquérir que par lettres patentes. « Les ducs non vérifiés, que l'usage appelle mal à propos *à brevet*, n'ont pas de brevet, dit Saint-Simon, mais, comme les autres, des lettres patentes qui ne sont pas vérifiées, et qui par conséquent n'opèrent rien de successif. »

Au surplus, le brevet de 1752 ne se prête à aucune interprétation équivoque. Les termes en sont précis : « Le roy voulant donner des marques de considération particulière... à la dame marquise de Pompadour, veut qu'elle jouisse pendant sa vie des mêmes honneurs... dont les duchesses

jouissent. » Le roi conférait seulement à Mme de Pompadour les honneurs de la cour, dont jouissaient les duchesses. S'il avait voulu la créer *duchesse*, il aurait signé des lettres patentes, et non pas un brevet, expédié par un secrétaire d'Etat, dans lequel aucune phrase ne fait allusion à une collation de titre.

Il est incontestable que la marquise de Pompadour n'a jamais été qualifiée duchesse, ni pendant sa vie ni après sa mort. Les biographes rapportent que le Dauphin, ne pouvant se dispenser de donner l'accolade à la marquise de Pompadour, lorsqu'en 1752 *elle obtint le tabouret et les honneurs de duchesse*, fit un geste outrageant de répugnance. Mme de Pompadour mourut à Versailles, le 15 avril 1764; lorsqu'on transporta son corps à Paris, Louis XV, en voyant passer le convoi par une journée pluvieuse, se contenta de dire : « Madame *la marquise* aura aujourd'hui un mauvais temps pour son voyage. » Elle fut inhumée sans pompe dans l'église des capucines de la place Vendôme. Le religieux chargé de prononcer l'allocution qui précéda l'inhumation commença ainsi : « Je reçois le corps de très-haute et très-puissante dame, Mme *la marquise* de Pompadour, dame du palais de la reine. » Enfin, Hérissant publia en 1765 le « Catalogue de la bibliothèque de feu *la marquise* de Pompadour, dame du palais de la reine. » Si Mme de Pompadour avait été réellement *duchesse*, Louis XV ne lui aurait pas refusé ce titre, en lui adressant ses derniers et singuliers adieux. L'aumônier des capucines de la place Vendôme, en recevant officiellement la dépouille mortelle de Mme de Pompadour, et le libraire Hérissant, qui rédigeait le catalogue de la bibliothèque de cette dame, sous les yeux de son frère et héritier, le marquis de Marigny, ne pouvaient commettre la grave inconvenance de lui attribuer le titre de *marquise*, dès qu'elle aurait eu un droit légal à celui de duchesse.

De tous ces faits, il faut conclure que la marquise de Pompadour n'a pas été créée duchesse.

Ap. Briquet.

REVUE CRITIQUE
DE
PUBLICATIONS NOUVELLES.

Défense de Pascal et accessoirement de Newton, Galilée, Montesquieu, etc., par M. P. Faugère. *Paris, Hachette et Cie;* in-4° de 116 pages, avec de nombreux *fac-simile.*

Il faut bien que le Bulletin dise son mot sur cette controverse, qui, depuis plus d'un an, fait tant de bruit dans le monde littéraire et savant. M. Faugère plaide sa cause en érudit et en homme bien élevé. Il a su conserver dans la discussion un calme, nous dirions volontiers une placidité très-méritoire, en présence de mauvaises raisons débitées avec un regrettable emportement. Les arguments irréfragables surabondent dans cette « défense », et encore l'auteur n'a pas dit tout ce qu'il aurait pu dire. Parmi ses preuves les plus fortes, nous recommandons la reproduction systématique, par le faussaire, de la *petite signature* de Pascal, reconnue aujourd'hui apocryphe, celle d'un passage des notes de Thomas sur un Éloge de Descartes, effrontément attribué à Pascal, et les néologismes dont fourmillent ces lettres prétendues, par exemple celui de *mystification*, qui ne fut inventé qu'au dix-huitième siècle pour caractériser les tours joués à Poinsinet. Nous citerons encore la lettre de Mme Périer, dans laquelle il est question des pensées les plus *saillantes* de son frère, et les vers de mirliton mis sur le compte de Jacqueline Pascal (p. 90). Dans cette étonnante collection, qui déjà monte à deux mille pièces en attendant la suite, on remarque des lettres autographes que Louis XIV aurait adressées aux savants qu'il pensionnait, sans doute à l'imitation de la fameuse lettre de Bonaparte à l'astronome Orioli! Le vrai Louis XIV ne prodiguait pas ainsi sa grosse écriture; il la réservait pour des circonstances plus graves, par exemple pour régler l'ornementation de la volière de Mme de Montespan à Saint-Germain, comme on peut le voir dans l'intéressant volume de M. Clément.

Quoique l'authenticité de ces étranges épîtres rencontre encore çà et là quelques défenseurs, *rari nantes*, aujourd'hui l'affaire est entendue; l'on ne s'occupe plus guère que de rechercher quel pourrait être l'auteur de pareils faux. Des personnes graves croient distinguer dans cette affaire la trace d'une spéculation criminelle machinée de longue main, et à laquelle se mêlerait aujourd'hui l'accomplissement d'une vengeance. Quoi qu'il en soit, il restera de tout ceci le souvenir d'une gigantesque mystification. Jamais peut-être il ne se rencontre une plus triomphante application de ce mot, placé d'une façon si incongrue sous la plume de Pascal.

La *Défense* de M. Faugère se recommande encore aux amateurs par une exécution typographique très-soignée, mérite trop rare dans les publications modernes de tout genre, et par la beauté des *fac-simile*.

B[on] Ernouf.

Madame de Montespan et Louis XIV, par P. Clément, de l'Institut. *Paris, Didier et C[ie]*; in-8° de 467 pages, avec Préface de VII pages.

Voici enfin un livre, un vrai livre, vraiment fait de main d'ouvrier, *rara avis in terris!* On voit revivre dans ces pages, où l'érudition s'allie au sentiment dramatique, « cette maîtresse superbe et charmante, pleine de caprices, gaie, colère, amusante et insupportable, superstitieuse, bienfaisante, spirituelle entre toutes, emportant la pièce, pleurant à propos et adorable dans les larmes. » (P. 212.) Personne n'avait encore décrit d'une manière plus impartiale, plus complète, la lutte sourde et acharnée des deux célèbres rivales, l'altière marquise et la veuve dévote et ambitieuse de Scarron. Les préférences de l'auteur sont pour M[me] de Montespan, nature violente, mais, jusque dans ses égarements, supérieure à l'autre par la sincérité. Ce jugement, qui nous paraît équitable, rencontrera pourtant des contradicteurs. Un souvenir défendra toujours Françoise d'Aubigné devant la postérité; elle a vengé la Vallière! M. Clément est de ceux qui inclineraient à douter du passé irréprochable de la veuve Scarron, avant qu'elle fût devenue M[me] de Maintenon ou de *Maintenant*, comme l'appelaient ses ennemis. La fameuse lettre de Ninon et quelques autres indis-

crétions contemporaines sembleraient indiquer en effet que les griffes auraient poussé assez tard à cette vertu sévère.

Le vif intérêt du récit de M. Clément est encore rehaussé par des pièces justificatives en grande partie inédites et d'un excellent choix. Parmi les plus curieuses, on remarque : les lettres, peu communes et trop peu connues, de Mme de Montespan; celles de l'abbesse de Fontevrault, sa sœur, moins brillante, mais plus charmante qu'elle; la sentence intervenue dans le procès en séparation de corps de la marquise de Montespan contre son mari, procès dans lequel le roi lui-même se fit solliciteur; les ordres donnés par Louis XIV pour l'installation et la décoration du château de Clagny, l'une des résidences de la marquise, dont le coût dépassa deux millions! Ce siècle a un prestige auquel ses plus violents détracteurs ne peuvent pas toujours se soustraire. Pourtant plusieurs des pièces trop authentiques citées par M. Clément attestent chez plus d'un haut personnage, à commencer par le roi lui-même, une déplorable oblitération du sens moral. Mme de Montespan, l'épouse la plus adultère de France, obtenant en conséquence contre son mari des dommages et intérêts, pour la garantie desquels elle faisait saisir ses meubles, tel était le spectacle que donnait à la France une prétendue *justice*, esclave du despotisme.

Un document des plus intéressants est l'inventaire du mobilier du château d'Oiron, où mourut Mme de Montespan. Certains détails de cet ameublement en disent plus que bien des livres sur les habitudes de la défunte, sur les réminiscences mondaines qu'elle ne pouvait et n'aurait peut-être pas voulu bannir, malgré ses pratiques de dévotion. La pièce la plus somptueuse du château était *la chambre du roi*, sanctuaire consacré au souvenir inéluctable du passé. Dans celle de la marquise, on comptait quatre portraits de Louis XIV, un seul de Notre-Seigneur, lequel avait, comme on voit, affaire à forte partie; — plus un ours et un chameau de terre cuite, singulier assortiment! La bibliothèque, peu nombreuse, se composait d'une trentaine de volumes, la plus grande partie de dévotion (*Vie de Jésus-Christ* en 4 tomes, *Confessions et Sentences de saint Augustin*, *Motifs de conversion*, etc.), et les autres de médecine, « le tout couvert de veau (maroquin?) rouge, aux armes de la marquise ». Il y avait aussi, dans la salle basse, « un livre intitulé *Office ou pratique de dévotion de l'année* 1680. Sur la couverture, par dedans, sont les armes de madite dame, enrichies de plaques

d'or et diamants fins, la couverture de chagrin avec des agrafes d'or. » Dans le garde-meuble se trouvaient quelques livres d'histoire, comme *la Vie du duc d'Épernon;* puis encore trois portraits du roi, un verre de cristal avec sa couverture, représentant la figure du roi (ouvrage d'industrie très-rare) et un buste de la figure du roi, modelé et couché, d'argent avec les cheveux d'or. Enfin on trouva dans des armoires plusieurs pièces entières, et quantité de corsets, de jupes et de manteaux des étoffes les plus riches, de brocart d'or, moire, damas, satin, velours, taffetas, vingt-quatre livres de dentelles or et argent, etc. : c'était tout l'arsenal profane de la beauté, de la puissance évanouies. Cette conservation si soigneuse de toutes les toilettes qui lui avaient valu de longs triomphes d'amour et d'orgueil dit assez que le regret du passé n'était pas éteint dans ce cœur. Il y avait loin d'une telle pénitence à celle de la sœur Louise de la Miséricorde, et c'est avec raison que M. Clément proclame l'altière Montespan indigne, après tout, « d'être comparée à l'amante désintéressée et passionnée des premiers temps, à l'humble violette qu'elle avait jadis si cruellement piétinée. »

Bon Ernouf.

Madame Deshoulières emprisonnée au château de Vilvorde par ordre du prince de Condé, son évasion de cette forteresse; notice historique, accompagnée de pièces justificatives, par L. Galesloot, chef de section aux archives du royaume. *Bruxelles*, *Arnold;* in-12 carré, 67 pages, avec la vue du château de Vilvorde.

Ce petit mémoire, appuyé de pièces authentiques tirées des archives de Bruxelles, rectifie un passage des biographies de Mme Deshoulières. Ce n'est point, comme on l'a dit, par suite d'une aventure galante, ni, comme le prétend l'éloge imprimé en tête de l'édition de 1747, pour avoir importuné la cour d'Espagne de réclamations d'un arriéré de solde de son mari, que Mme Deshoulières fut enfermée au fort de Vilvorde, mais bien pour une cause toute politique. Deshoulières, major de Rocroi pour le prince de Condé (1656), prévoyant la fin de la Fronde et désireux de profiter de l'amnistie promise par le roi de France à ceux de ses sujets qui avaient servi contre lui, aurait négocié avec Mazarin de la reddi-

tion de la place. Ses correspondances avec le ministre auraient été surprises; et c'est par suite de cette infidélité qu'il fut, sur l'ordre de Condé, enfermé au fort de Vilvorde, où sa femme le suivit. Ils y restèrent huit mois, du 16 janvier 1657 au 31 août, où ils s'évadèrent avec l'aide d'un autre prisonnier, et gagnèrent Paris.

Le mémoire cite des détails intéressants de cette évasion, de la fuite et du procès fait au gouverneur de la forteresse, le lieutenant colonel le Comte, qui fut soupçonné de négligence, sinon de connivence avec les prisonniers.

Ceux qui pensent que rien n'est indifférent quand il s'agit de vérité historique sauront gré à M. Galesloot de ses révélations, et ne regretteront pas le roman imaginé par l'auteur de l'Éloge de 1747, qui nous représente Mme Deshoulières emprisonnée pour cause de dévouement conjugal et sauvée à main armée par son époux.

Les détails qui nous sont donnés sur le séjour d'Antoinette de la Garde dans les Pays-Bas permettront d'espérer l'explication d'une énigme qui nous a souvent inquiété en lisant dans les œuvres du poëte cette chanson bachique qui contraste si crûment avec l'*Idylle des Moutons* :

Ah ! que chez le colonel Stoup
La débauche est charmante !
On y mange, on y boit beaucoup ;
On y rit, on y chante...
. . . .
Fi de ces esprits délicats
Qui, prenant tout à gauche,
Voudraient bannir de nos repas
Certains airs de débauche !....

Cela se chantait sur l'air *Jean de Vert.* Peut-être allons-nous savoir bientôt qui était ce colonel Stoup, qui traitait si gaiement ses amis.

Ch. A.

Histoire des Belges a la fin du dix-huitième siècle, par Ad. Borgnet, 2me édit. *Bruxelles et Paris*, *Lacroix et Cie*.

Cette deuxième édition, qui constitue en quelque sorte un livre nouveau, est le dernier résultat d'une consciencieuse élaboration,

qui remonte à plus de trente années. « Les conquêtes de l'industrie, dit avec raison M. Borgnet, ne sont pas encore parvenues à alléger le labeur de l'historien. » Le premier canevas de son ouvrage parut, en 1834, sous le titre de *Lettres sur la révolution brabançonne*. Le succès obtenu par ce premier essai encouragea l'auteur à développer son sujet dans une série d'articles qui furent publiés par la *Revue belge* de Liége et par la *Revue nationale* de Bruxelles. Ce nouveau travail, remanié et augmenté à son tour, devint la première édition de l'*Histoire des Belges*, qui parut en 1844. La deuxième contient un grand nombre de rectifications et de documents nouveaux, principalement en ce qui concerne le pays de Liége. Telle était l'abondance de ces matériaux, fruit des plus récentes investigations de l'auteur, qu'il s'est décidé à supprimer dans cette édition un certain nombre de pièces qui avaient trouvé place dans la première, et qui lui ont paru d'un intérêt moindre ou purement local, comparativement à ses dernières découvertes. Il s'est donc contenté d'indiquer le sujet de ces pièces, en renvoyant pour leur contenu à l'édition précédente. Ainsi les deux éditions se complètent l'une par l'autre et conservent chacune leur valeur. Ce mode de procéder nous a paru à la fois original et judicieux. Il est certain que bien des renseignements locaux n'ont pas besoin d'être imprimés plus d'une fois, et que leur accumulation avec des documents d'une importance plus générale rend plus pénible la lecture d'un ouvrage historique.

Ce travail, œuvre de profonde érudition, contient des détails du plus grand intérêt, non-seulement sur la révolution du Brabant, mais sur la Révolution française, l'invasion et la réunion de la Belgique. M. Borgnet a consulté une foule de publications contemporaines : brochures, journaux, pamphlets, placards, pour la plupart d'une rareté insigne, de nombreux documents manuscrits, dont plusieurs d'une haute importance, comme le *Journal des troubles* de Gérard, les procès-verbaux des sociétés populaires, des lettres inédites de personnages qui ont joué un rôle important dans ces événements, Brissot, Lebrun, Danton, etc. Plusieurs de ces pièces, imprimées ou manuscrites, rectifient sous plusieurs rapports les ouvrages antérieurement publiés, et notamment les *Mémoires* de Dumouriez, qui s'est trompé plus ou moins volontairement en bien des choses.

Pour l'agrément des bibliophiles, et aussi pour donner une

juste idée du consciencieux travail de M. Borgnet, nous croyons devoir citer quelques-uns de ces documents, tant manuscrits qu'imprimés rarissimes, dont il a fait usage dans cette histoire.

Recueil de Feller (Événements de 1787, 88, 89, 90, dix-huit volumes manuscrits).

Lettres d'un chanoine pénitencier, par le P. Dudoyart, jésuite, 1786.

Réclamations des États de Brabant, in-4° de 600 pages.

Mémoires des droits du peuple brabançon, par M. H.-C.-N. Van der Noot (23 avril 1787), in-8° de 80 pages.

Essai sur l'administration de S. Exc. le comte de Mercy, suivi de pièces justificatives (1788).

Fragments pour servir à l'Histoire des Pays-Bas, par le comte de Trauttmannsdorff. *Amsterdam*, 1792, in-8° de 192 pages (œuvre très-importante d'un personnage considérable, mêlé aux événements).

Livre noir du pays et comté de Hainaut (manuscrit).

Mémoire pour feu S. Exc. le comte d'Alton (par Jaubert). Ce livre a eu deux éditions, l'une in-4°, l'autre en deux volumes in-8°. Le manuscrit avait été remis au rédacteur du *Journal général de l'Europe* (Lebrun-Tondu, celui-là même qui devint ministre des affaires étrangères en France après le 10 août, et qui fut l'une des victimes du 31 mai). Lebrun, alors journaliste famélique, avait proposé d'abord au gouverneur des Pays-Bas (Trauttmannsdorff) d'acheter cet ouvrage qui contenait des choses compromettantes pour l'Autriche.

Mémoire historique pour Van der Mersch, 3 vol.

Relation exacte de la prise de Bruxelles par ses habitants (brochure de 16 pages in-8°), 1789.

Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant, in-8° de 46 pages. — Essai d'institutions politiques (id.) 8 pages, — 1790.

Journal des troubles des Pays-Bas en 1790, par Gérard, ancien secrétaire perpétuel de l'académie de Bruxelles. Ce manuscrit, qui ne forme pas moins de sept volumes in-quarto, se trouve à la bibliothèque de Bourgogne. L'auteur consignait jour par jour tous les faits intéressants qui lui parvenaient. M. Borgnet a fait de nombreux emprunts à cet ouvrage important.

Relation exacte de ce qui s'est passé à Bruxelles dans les jour-

nées des 16 et 17 mars 1790. Brochure in-8° de 40 pages (dans le sens aristocratique).

Abrégé historique, et *Naerdere aenmarkingen*, etc., deux ouvrages du célèbre Vonck, le chef du parti démocratique et l'adversaire de Van der Noot dans cette première révolution. Suivant M. Borgnet, l'ouvrage flamand est de beaucoup le plus important.

Mémoires militaires sur la campagne de 1790 (par Vilain XIIII).

Documents politiques et diplomatiques, publiés par M. Gachard.

Le *Vrai Brabançon* (journal aristocratique des plus violents).

Bassenge de Liége à *Publicola* Chaussard (Paris, an II, in-8° de 191 pages). A ce seul nom de Publicola, on devine aisément la date du volume.

Exposé fidèle des raisons qui ont retardé l'exécution de la sentence impériale de Wetzlar (Révolution liégeoise).

Essai sur l'administration de S. Exc. le comte de Mercy, suivi de l'Exposé historique de la situation, au mois de décembre 1791.

Exposé historique de la situation, au mois de décembre 1791. Brochure in-8° de 123 pages, très-importante.

Mémoire sur le rétablissement des jésuites, par Villegas, brochure de 48 pages.

Deux relations (l'une française, l'autre flamande) de l'émeute du 24 février 1791 à Bruxelles (émeute tolérée, sinon provoquée par l'Autriche contre le parti aristocratique).

Correspondance de Vonck. — Recueil d'environ 500 pièces manuscrites, contenant la correspondance de Vonck avec ses amis politiques. Elle se trouve, ainsi que le *Journal des troubles*, à la bibliothèque de Bourgogne.

Observations sur la constitution primitive des États, broch. démocratique, de 184 pages in-8°, signée *Peringo* et *Motoulle*, secrétaires des amis du bien public. Cette brochure est du 18 avril 1791, époque à laquelle les *vonckistes* faisaient cause commune avec l'Autriche en haine de l'aristocratie nationale, ce qui fait peu d'honneur à leur sagacité.

Trois brochures (dans le sens aristocratique) de 58, 90 et 21 pages, en réponse aux précédentes observations des (soi-disant) amis du bien public.

Lettre aux États, par Sandelin (démoc.); 40 pages in-8°.

Lettre respectueuse aux États, in-8°, 12 pages (arist.).

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

1868 et 1869. — *Écrire est un art.* — *Les poëtes.* — *Étrennes littéraires :* Sonnets et eaux-fortes. — *Nécrologie : Félix Bourquelot, M. Pierre Hédouin.*

L'an dernier, en inaugurant cette chronique, je passais condamnation sur l'année qui venait de s'écouler. En 1867 l'exposition universelle avait requis et confisqué toute l'activité intellectuelle et industrielle de la France. La librairie n'avait publié que des guides; les écrivains n'avaient écrit que des articles; les théâtres n'avaient joué que des revues ou des reprises. L'événement littéraire de l'année c'était, disions-nous, le *Paris-guide;* l'événement théâtral, la reprise de *Hernani*. C'était une nécessité; Paris avait dû sortir de sa vie ordinaire, quitter ses habitudes et ses études, pour être tout à ses devoirs de salon et ne s'occuper que de ses hôtes.

Au moment où nous écrivions, Paris rentrait chez lui, dans son chez lui, veux-je dire, et, comme au retour d'une longue absence, rouvrait ses armoires, époussetait ses meubles et ses outils et se reprenait à ses besognes accoutumées en poussant le ouf! du loisir reconquis et de l'habitude réintégrée. Paris s'est remis au travail : ce qu'il a fait, ce qu'a produit pendant cette année le Paris littéraire, nous vous l'avons dit, mois par mois, nous tenant autant que possible aux œuvres significatives, aux événements dignes de prendre date et capables, si l'on peut ainsi dire, de marquer la hauteur des efforts nobles et de la direction générale des esprits. Paris a joué *Paul Forestier*, d'Émile Augier; il a publié le théâtre commenté d'Alexandre Dumas, le fils; il a exposé par la voix de censeurs compétents le bilan littéraire des vingt-cinq dernières années. Paris enfin a rétabli sur la scène de Molière et de Regnard le *Mercadet*, d'Honoré de Balzac; il a enterré M. Viennet et porté M. Ponsard au Panthéon.

Ce n'est pas notre faute si dans cette chronique des prouesses de la littérature le théâtre a pris plus de place que le livre. Les livres d'ailleurs, les vrais et les bons, ceux qui méritent vraiment l'attention des esprits sérieux, trouvent en tête de ce *Bulletin* dont nous n'écrivons que le post-scriptum un juge plein d'autorité et de bienveillance, qui parle des grands écrivains comme de ses pairs. Pour nous, engagé par le titre que nous avons adopté, qui cherchons moins à classer les œuvres de la littérature contemporaine qu'à en tracer l'histoire, nous prenons les événements là où ils se présentent, sur la scène comme dans les annonces de la librairie, à l'Académie comme dans le nécrologe.

Il est certain que c'est sur la scène que l'année qui vient de s'écouler a poussé ses plus grands efforts. Et c'est tout simple : le théâtre est le moyen le plus rapide et le plus direct de communication avec un public blasé, las, énervé, que la pensée fatigue et qui ne peut plus lire que des dialogues. Les plus vaillants ont peine à aller jusqu'au bout d'un feuilleton de journal ; comment digéreraient-ils un livre ? Un spectacle se présente de lui-même ; un comédien est un lecteur aux intonations variées qui soulagent l'oreille ; l'un distrait de l'autre, et réciproquement. Aussi le théâtre est-il aujourd'hui l'arène ambitionnée par tous les esprits imaginatifs et féconds, par le poëte, par le romancier, par tous ceux dont la vocation et le besoin sont de parler au cœur des foules, de le dominer et de l'émouvoir. Le malheur est que cette arène, devenue dans ces derniers temps trop *arène* vraiment, est actuellement difficile à exploiter avec les seules forces de l'imagination et de l'éloquence. Il y a là pour un bel esprit inventif et beau parleur de terribles concurrences : la gymnastique, la peinture, le diorama, la mécanique, la danse et... le reste. Quelle tirade n'est froide auprès d'un beau geste ? Quel beau mot ne pâlit auprès d'une belle pose donnée par un beau modèle ? Quel dialogue vaut un combat ? Et cependant on se lasse de tout, dit-on ; et tout s'épuise : la comédienne qui sait le mieux mourir sur la scène ne peut

aller jusqu'au bout de son rôle ; le danseur qui saute le plus haut ne peut rester en l'air; le décorateur le plus réaliste ne peut bâtir des maisons sur un plancher, ni faire pousser des arbres sur la toile. Il faut bien, si loin qu'on ait pu aller dans le paradoxe industriel, en revenir à l'éternellement vrai, à l'éternellement possible, à l'illusion, à la convention, et remplacer le faux réel par le suggestif. Vous me montrez un arbre sur la scène : je le vois; c'est un arbre. Mais deux minutes après je sais que ce n'en est pas un; car, si cet arbre était un arbre, il ne serait pas là. Et puis, la belle affaire! le beau miracle ! un arbre ! j'en verrai cent sur les quais ou sur les boulevards en sortant de chez vous. Laissez parler le poëte; qu'il me ravisse, qu'il m'épouvante, me réjouisse; qu'il fasse vibrer en moi les cordes mystérieuses de la sympathie, qu'il ouvre dans mon cerveau les cases de la foi et de l'illusion; et dès lors tout ce qui l'entoure est entraîné dans le courant de la fiction : les manches à balais deviennent des arbres, les toiles barbouillées de vert ou de jaune des océans ou des palais. Et que m'importe? c'est lui que j'entends, que j'écoute, c'est lui qui me persuade et qui m'emporte; et, quand je crois ce qu'il me dit, comment ne croirais-je pas à ce qu'il voit?

On ne peut pas toujours duper les yeux; les yeux se blasent, et se blasent vite ; le cœur (malgré l'horreur que m'inspire ce mot vague et que je n'emploie ici que par convention et pour être plus vite compris), le cœur, l'esprit, sont toujours neufs, toujours prêts à être abusés et émus. C'est là le fonds véritable, éternel, sans cesse exploitable et renouvelé à chaque naissance d'homme. Oui, certes, un drame de Shakspeare joué devant des chandelles entre trois murs de papier gris, un opéra de Mozart chanté dans une grange, seront toujours d'un effet plus sûr et plus durable que les fantasmagories et les pyramides de comparses qui ont englouti la fortune de l'ancien directeur de la Porte-Saint-Martin.

D'honorables tentatives en ce sens ont été faites pendant

la dernière année. Un théâtre jusqu'alors inconnu et aussi éloigné de la rue de la Paix et du boulevard que les arènes de Nîmes a osé monté un drame, œuvre d'un des plus vigoureux inventeurs de la scène moderne, Félicien Mallefille, l'auteur de *Glenarvon* et des *Mères repenties;* et cette audace lui a réussi; Paris y est venu et s'y est plu, et ce théâtre obscur la veille a conquis sa place au soleil de la publicité parisienne.

Autre prodige, et de bien plus grande conséquence encore que le premier. Les décombres fumaient encore des palais de la *Biche-au-bois* et des Alhambras du *Pied-de-Mouton*, que la Porte-Saint-Martin transfigurée appelait à elle les saines passions du drame et de l'histoire. George Sand arrivait donnant la main à Paul Meurice, et à eux deux ils déroulaient sur ces planches déshonorées par des danses ignobles et par des exhibitions de chair humaine, non pas un épisode, mais tout le poëme concentré de ces luttes d'où est sortie notre ère moderne et qui sont notre hégire, à nous tous, Français du dix-neuvième siècle. La Révolution dans la Vendée, le passé aux prises avec le nouveau, le sujet et le lieu, certes, étaient bien choisis pour une action populaire. C'était parler aux enfants de leurs pères et rappeler à ce peuple longtemps ahuri sa noblesse de sang et d'armes; et par là-dessus le beau style, la parole grave et enflammée d'un grand romancier et d'un poëte. La transition pourtant a paru forte au public de la Porte-Saint-Martin. Il n'a dit ni oui, ni non ; il a dit : Eh! eh! — Mais cet *eh! eh!* est de bon augure; et alors pourquoi s'arrêter en chemin?

Car enfin, il faut bien le dire, et voir clair une bonne fois dans ce malentendu perpétuel. Dans ces récriminations sans cesse allant du public aux auteurs, des auteurs au public et des directeurs à celui-ci et à ceux-là, qui donc a tort? qui donc a raison? A présent que l'expérience est faite et que l'on sait par un exemple fameux que le *truc* et la « cascade » n'enrichissent pas plus que l'esprit et le génie, qui doit-on accuser équitablement de la dépréciation de l'art dramatique?

Les auteurs disent : Nous faisons ce qu'on nous commande ; prenez-vous-en aux directeurs. Les directeurs à leur tour : Le public a mauvais goût. Et le public de répondre aux uns et aux autres : Vous m'ennuyez. Le public, certes, a raison de se plaindre, si on l'ennuie. Les directeurs n'ont pas tort de s'occuper de leur caisse. Quant aux auteurs, ma foi ! pourquoi, au lieu de subir la mode, ne la font-ils pas ? Plus d'un parmi eux, et des plus huppés, qui se plaint d'être réduit au rôle de photographe et de montreur de phénomènes, et qui dans sa jeunesse rimait à cinq syllabes, n'a-t-il pas sur la conscience quelque explosion de mine ou quelque mer de glace ?

Deux ou trois personnes qui me font l'honneur de me lire (et Dieu sait que mes prétentions ne vont pas plus loin) m'ont taxé de sévérité systématique et même d'antipathie à l'endroit des écrivains du temps présent. Ce qu'ils ont pris pour de la sévérité n'est que la vertueuse colère d'un philanthrope, non pas enragé, mais enrageant. Je n'ai méconnu aucune des qualités de la littérature contemporaine, ni la force, ni la verve, ni la fécondité, ni l'esprit ; tout ce que je lui reproche, c'est de n'être pas une littérature, parce qu'elle n'*écrit* pas assez, autrement parce qu'elle ne prend pas assez de soin de bien écrire. A part un très-petit nombre de noms que je connais et que nous saluons à l'occasion, les littérateurs contemporains ont perdu l'habitude ou le goût de bien faire et de se contenter soi-même ; à force d'allégories américaines, à force de comparaisons avec la vapeur, l'électricité, la reproduction instantanée, etc., etc., on leur a persuadé qu'en ne mettant plus ni points ni virgules, en supprimant les transitions et en pêchant les métaphores au hasard de la plume, ils entreraient plus immédiatement dans ce que les nigauds appellent « le courant du temps ».

Il y a dix ou douze ans déjà, le bon Gérard de Nerval, dans une de ses amusantes digressions, disait que la langue littéraire tendait de jour en jour à devenir pour nous quelque chose comme le sanscrit, et que nous entrions peu à peu

dans le règne du *prâcrit*, ou langue vulgaire, représentée par les divers argots des ateliers, des petits théâtres et des lazzi de portiers. La prophétie était ironique, non moins que celle de Cazotte dont nous reparlions le mois dernier. Se serait-elle réalisée ? Et qu'y gagnerions-nous ? Que ne perdrions-nous pas à changer en improvisation mécanique cet art noble et sacré, « le plus difficile de tous », a dit un jour Chateaubriand ! Mais la méditation ? prodigalité ! Mais la postérité ? infatuation ! folie ! Eh bien, non, non ; laissez-nous cette dernière illusion, la foi au travail, et cette dernière consolation, la protestation contre la mort. Dût-on me traiter de réactionnaire, dût-on me jeter au nez le peu que je suis, j'en reste, j'ai ce courage, à l'affirmation de Chateaubriand : *écrire est un art.* Et c'est pourquoi j'aime les poëtes. Eux du moins, enfermés dans leur discipline infrangible, il leur faut, bon gré, mal gré, croire à l'art et s'y soumettre. Et justement voici qu'à l'occasion de cette nouvelle année, ils nous donnent les plus belles étrennes et les plus inattendues, j'ajoute et les plus consolantes. Il s'est fondé depuis quelque temps à Paris une librairie de poëtes ; ne riez pas, de poëtes convaincus et hardis. Ne vous moquez pas d'eux, car ils ont bec et ongles et sont gens à rendre à leurs détracteurs coup pour coup et raillerie pour raillerie. Ne dédaignez pas leurs métaphores ni leur lyre ; la lyre, symbolique et mystérieuse, est peut-être la dernière constellation qui nous reste à invoquer. Donc ils se sont réunis là, le ban et l'arrière-ban, ouvrant respectueusement leurs rangs à leurs maîtres et appelant à leurs côtés leurs confrères du pinceau et du burin. De ce concours il est résulté un beau livre, un in-quarto splendide imprimé sur papier sonore avec des caractères qu'eût avoués Garamond, et où les vers alternent avec les gravures. Ces eaux-fortes dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre, — il suffit de nommer Corot, Millet, Jong Kindt, Daubigny, Français, Émile Lévy, Braquemond, Seymour-Haden, Célestin Nanteuil, Gérôme, Édmond Hédouin, Leys, Claudius Popelin, Léopold Flameng, Manet,

Jacquemart, — forment à elles seules un album incomparable, une véritable galerie de la gravure contemporaine (1). Quant aux poëtes, les maîtres sont : MM. Sainte-Beuve, Théophile Gautier, Auguste Barbier, Antony Deschamps et son frère Emile, ce Père de l'Église poétique, dont la bienveillance ne fait jamais défaut à l'appel de ses jeunes confrères, V. de Laprade, Théodore de Banville, Leconte de Lisle, Vacquerie, Paul Meurice, Arsène Houssaye. M. Victor Hugo, qui n'a jamais fait de sonnets et qui n'en veut point faire, s'est fait représenter par un dessin, un de ces dessins épiques et tumultueux connus et enviés de tous les amateurs de l'art intime et spontané. Après eux, non, parmi eux, selon la sagesse de l'ordre alphabétique, se rangent les nouveaux dont plus d'un déjà a franchi le cercle des admirations confraternelles : J. Soulary, François Coppée, J. M. de Heredia, Catulle Mendès et Judith Mendès, la fille du poëte, E. d'Hervilly, André Lemoyne, Albert Glatigny, Léon Dierx, Sully Prudhomme, Armand Sylvestre, Verlaine, Albert Mérat, Valade, E. des Essarts, de Ricart, Armand Renaud, Anatole France; etc. Je voudrais les nommer tous (il ne s'en faut de guère) ; mais la compagnie des annonces me chercherait noise. J'avais souvent regretté, aux fins de décembre, la mode exquise des anciennes étrennes littéraires et poétiques, l'*Almanach des dames*, les *Souvenirs des ménestrels*, et surtout cette charmante suite des *Annales romantiques* que Canel et Janet illustraient de si jolies gravures anglaises. Cette mode, la voilà rétablie. Le format a changé sans doute, et le prix aussi ; mais, si l'on songe à cette diversité d'œuvres, à ce concours de noms, les uns illustres, les autres fameux, ou qui le seront, on est tenté de crier au bon marché.

Je ne répéterai pas après tout le monde que l'année 1868 a été dure aux lettres ; on ne le sait que trop. Ç'a été comme une épidémie qui a sévi sur l'Institut et sur la corporation

(1) *Sonnets et eaux-fortes*, 1869, in-4°, chez Alph. Lemerre.

tout entière des écrivains. Déjà nous avons salué quelques-uns de ces morts au passage, les nôtres. L'Académie française, seule, a, en ce moment, trois siéges vacants: on en connaît les derniers titulaires. Le premier parti a reçu, ici même, la fusillade d'honneur; nous ne saurions rien ajouter à ce que toute la presse a dit des deux autres.

L'École des chartes a perdu, le mois dernier, un de ses meilleurs élèves et un de ses plus modestes professeurs, Félix Bourquelot, qui, vers 1855, avait succédé à Benjamin Guérard, dans la chaire des institutions politiques du moyen âge. Il avait été, dans sa jeunesse, le secrétaire d'Augustin Thierry, qui le fit travailler avec lui à l'*Histoire du Tiers-État*. Il était membre du comité des travaux historiques au ministère de l'intérieur et de la *Société des Antiquaires de France*, dont les mémoires contiennent d'excellents travaux de lui. Son ouvrage le plus important est l'*Étude sur les foires de Champagne*, publiée dans les *Mémoires de divers savants* à l'Académie des inscriptions (1865). Il avait donné à vingt-cinq ans une histoire de Provins, sa patrie, en deux volumes in-8°. Bourquelot avait voyagé en Grèce et en Italie, et en avait rapporté deux ouvrages, *Huit jours dans l'île de Candie* et un *Voyage en Sicile* qui passe pour un des meilleurs *Guides* en ce pays. J'ai déjà dit qu'il était modeste; il était, en outre, bon et affable, laborieux, paisible, vivant en famille. C'était un de ces hommes qu'on est forcé d'aimer et d'estimer. Une maladie de cœur dont il était affecté depuis longtemps l'a enlevé à ses élèves et à ses travaux. Peu de jours auparavant, je l'avais rencontré rue de Richelieu, sortant de la bibliothèque. Il marchait lentement, longeant les murs et s'appuyant aux plinthes des boutiques. Quoique très-souffrant, il se plaignit peu, parla et plaisanta même quelques instants. Il est mort pendant la nuit, debout, et un livre à la main. Il était âgé de cinquante-trois ans.

Quelques jours plus tard nous suivions le deuil d'un homme excellent, amateur expérimenté de toutes les belles choses, et qui, par ses goûts, autant que par quelques tra-

vaux utiles, a bien mérité de nous un mot d'adieu. M. Pierre Hédouin était un artiste-né qui, par devoir, avait transigé avec sa vocation. Pendant une longue carrière, il tint avec assiduité ce rôle de ramasseur d'épaves, de chercheur et d'annotateur, si méritoire aux yeux des amis des arts et de l'histoire.

Il avait été bâtonnier de l'ordre des avocats, à Boulogne-sur-Mer, et, en ce temps, sa maison fut, nous écrivons le mot à dessein, l'auberge de tous les hommes célèbres et distingués qui passaient par la ville. Nommé plus tard inspecteur du chemin de fer du Nord à Valenciennes, il continua, dans ses nouvelles fonctions, ses habitudes d'hospitalité. Son cabinet, qu'il mit en vente en prenant sa retraite, était des plus intéressants. Sa correspondance serait curieuse à lire, car il eut des amitiés illustres, notamment avec Meyerbeer, Paganini, Marie Dorval, etc. On en pourrait faire un choix pour le public. Il restera de lui un gros volume (six cents pages) intitulé *Mosaïque.* C'est la réunion des articles qu'il publia dans divers journaux et Mémoires académiques des départements. On y trouve d'utiles renseignements sur la vie et l'œuvre d'artistes français et étrangers, sur Memling, dont M. Hédouin a le premier restitué le nom longtemps altéré par une faute de lecture, sur Antoine Watteau, avec un catalogue complet de ses œuvres, Chardin, Nattier, Pater, Hubert Robert, Lesueur le musicien, Dessauer, Gossec, etc., etc. Ce sont les notes du collectionneur, le butin d'un chasseur qui a arpenté la plaine soixante ans durant. Pendant son séjour à Boulogne, il fit acheter et consacrer par une inscription la maison où mourut Lesage. Tout ce qui avait rapport aux lettres et aux arts sollicitait son activité. Dans un âge avancé, M. Hédouin avait conservé le feu de la jeunesse ; il s'enflammait pour Gluck ou pour Grétry, pour Talma ou pour Mars. Ses goûts revivent en ses deux fils, l'un peintre déjà célèbre, l'autre littérateur très-estimé, Edmond et Alfred Hédouin.

Charles Asselineau.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Le *lépisme* est le parasite des livres. Il ne les lit pas, il les dévore.

Le lépisme, vulgairement appelé *poisson d'argent*, ne se gêne pas pour trouer un livre d'outre en outre. Aussi, quand vous en rencontrerez un, ne vous gênez pas, condamnez-le impitoyablement à mort et exécutez la sentence.

Voici le signalement du petit forban :

Généralement replié sur lui-même, dès que vous en approchez, il s'enfuit avec une agilité de saltimbanque et force sauts de trapèze et de carpe. Il porte du reste un assez joli costume. Des écailles d'argent étincelantes de paillettes brillent sur son corps svelte et long de 2 à 3 millimètres. Deux aigrettes parent sa tête noire sur laquelle elles tremblent et s'agitent au moindre mouvement.

Comment les lépismes pénètrent-ils dans l'intérieur d'un livre relié, fermé et serré entre d'autres volumes sur les rayons d'une bibliothèque hermétiquement close elle-même ? Comment, sans possibilité de recul, aplatis entre deux feuilles, avec leurs mandibules dentelées et qui ne paraissent ni bien tranchantes, ni bien robustes, parviennent-ils à creuser des puits d'un millimètre, et parfois longs de deux à trois millimètres, dans lesquels ils se procurent le gîte et la nourriture ? Ce sont là autant de questions sur lesquelles les naturalistes spéciaux restent muets.

Quoi qu'il en soit, dès qu'un lépisme a élu domicile dans une bibliothèque, si l'on ne prend des mesures énergiques contre cet implacable fouilleur, on peut craindre des ravages de nature à singulièrement déprécier la valeur des livres.

Nos livres ont encore un ennemi terrible dans la *vrillette*, insecte qui, caché dans les boiseries, produit la nuit

ce bruit singulier analogue au battement d'une montre et que les paysans appellent l'*horloge de la mort*.

(*Revue de la papeterie.*)

— On parle d'une découverte très-intéressante qu'aurait faite M. Jouglet, collaborateur du *Journal de l'Aisne*. M. Jouglet aurait trouvé le moyen d'utiliser pour l'imprimerie les vieux journaux et affiches.

En plongeant pendant quelques minutes la feuille imprimée, si mauvaise qu'elle soit, noircie ou tachée, dans une dissolution légèrement alcaline, l'encre, les lettres, les taches disparaissent complétement et la feuille sort avec une blancheur immaculée.

Il nous paraît douteux que le papier ainsi traité puisse recevoir de nouveau l'impression; mais le procédé, utilisé pour la refonte des vieux papiers, pourrait rendre de grands services si la solution employée a réellement la propriété d'enlever l'encre de la feuille. (*Revue de la papeterie.*)

— La librairie a fait récemment une grande perte dans la personne de M. Marie-Eugène Belin, libraire-éditeur, adjoint au maire du sixième arrondissement, administrateur de la caisse d'épargne, ancien vice-président du cercle de la librairie, etc., décédé à l'âge de cinquante-deux ans.

M. Eugène Belin était un homme doué d'un jugement sûr et d'une rare aménité de caractère. Initié de bonne heure aux affaires, resté seul à la tête de sa maison, en 1848, la crise générale ne ralentit pas son activité ; ce fut même à cette époque que ses plus importantes publications virent le jour, et sa maison prit un développement qui n'a cessé de s'accroître.

M. Belin laisse sept enfants élevés par leur mère dans les traditions d'honorabilité et de dévouement dont leur père n'a cessé de donner pendant sa vie un si noble exemple.

MORT ET OBSÈQUES

D'ISABEAU DE BAVIÈRE,

REINE DE FRANCE (1435).

EXTRAITS D'UN REGISTRE MANUSCRIT DU CONSEIL DU PARLEMENT DE PARIS (1400-1436).

Ce registre du Parlement est de la plus haute importance pour l'histoire de la France sous le règne de Charles VI et pendant la domination anglaise. Il commence à l'année 1400 et finit au 13 avril 1436, lors de l'entrée à Paris du comte de Richemont, au nom du roi Charles VII. — Divers passages de ce manuscrit peuvent servir à rectifier des erreurs propagées par les historiens. Tel est le but que nous nous proposons dans cette dissertation sur la mort et les obsèques d'Isabeau de Bavière.

Voici ce que rapportent à ce sujet les historiens français, depuis J. Chartier jusqu'à nos jours :

« Le corps d'Isabeau de Bavière fut amené et conduit à Saint-Denis, par eau en un petit bateau, et jusques en l'isle Saint-Denis, à très-petit appareil et convoi, car il n'y avoit pour conducteurs que quatre personnes seulement, comme si c'eust esté la plus petite bourgeoise de Paris ; qui fut une grande honte et déshonneur à tous les Anglois. » (J. Chartier, *Hist. de Charles VII.*)

« Le corps de ladicte dame (Isabeau de Bavière) fut mis en une nacelle sur la rivière de Seine en petite solennité, et n'y avoit avec elle que quatre personnes et quatre cierges.

Quand ledict corps fut arrivé près Sainct-Denys, les religieux de l'abbaye l'allèrent quérir jusques à la rivière, le plus honnestement qu'ils peurent, et le lendemain fut enterré en ladicte église, en la chapelle et auprès du corps de son feu mary. — Ce fut une grande honte aux Anglois qui l'avoient en leurs mains, de laisser en cest estat conduire le corps de ladicte dame, à laquelle, par le traicté de mariage de sa fille avec leur feu roy, ils avoient promis et au feu roy son mary, leur entretenir leur estat, comme à roy et à royne appartenoit. Toutesfois ilz n'en feirent riens, car ils leur laissèrent avoir moult de nécessitez. Et elle vivant estoit petitement accompagnée, fors des bourgeois et femmes de bien de la ville de Paris, qui l'alloient souvent visiter. » (Nic. Gilles, *Chroniques et annales de France.*)

« Le corps d'Isabeau de Bavière fut tant méprisé qu'il fut mis de son hostel dans un petit bateau sur la rivière de Seine, sans autre forme de cérémonie et pompe... et fut ainsi porté à Sainct-Denys en son sépulchre, ni plus ni moins qu'une simple damoiselle. » (Brantôme.)

« Isabeau mourut méprisée des Anglais qu'elle avait tant favorisés. On dit que, pour épargner les frais de ses funérailles, ils l'envoyèrent à Saint-Denys dans un petit bateau, où il n'y avait que le confesseur et un valet qui l'accompagnait, et deux bateliers pour ramer. » (*Nouveau Dict. histor.*, par Chaudon.)

« Isabeau expira, oubliée des Parisiens, abandonnée des Anglais, auxquels elle avait sacrifié son fils et la France. Aucune pompe, aucun regret n'accompagna ses obscures funérailles. Son corps fut conduit à Saint-Denis, dans un bateau, sans aucune marque de distinction. » (Lévi-Alvarez, *Hist. de France.*)

« Après la mort de Charles VI, Isabeau, abandonnée du duc de Bourgogne, méprisée des Anglais, accablée de la haine publique, en proie à la honte et aux remords, fut réduite à passer sa triste vieillesse dans la solitude et dans un état presque voisin de la misère ; et ce qui dut augmenter

son désespoir, c'est qu'elle put encore voir rétablir Charles VII sur le trône. Deux jours après le traité d'Arras, qui réconciliait le duc de Bourgogne avec le nouveau roi, Isabeau termina son existence à l'hôtel de Saint-Paul. Son corps, jeté à la dérobée, pendant la nuit, dans une barque sur la Seine, fut transporté silencieusement à Saint-Denis, et enseveli sans pompe auprès du tombeau de l'infortuné Charles VI. » (*Nouvelle Biogr. générale, publ. par F. Didot.*)

Il est donc incontestable que le corps d'Isabeau de Bavière, accompagné seulement de quatre personnes, fut transporté en un bateau de Paris à l'île de Saint-Denis.

Mais on peut remarquer que le récit de J. Chartier a été reproduit avec des altérations successives. Ainsi Brantôme dit que le corps d'Isabeau fut mis de son hôtel dans un petit bateau; la *Biographie* de Chaudon ajoute qu'il n'y avait dans ce bateau que le confesseur avec son valet et deux bateliers. Lévi-Alvarez écrit qu'aucune pompe n'accompagna ses obscures funérailles. Enfin l'article de la *Nouvelle Biographie générale* contient de graves erreurs. En effet, Isabeau ne vit point Charles VII rétabli sur le trône, puisque le comte de Richemont n'entra à Paris que le 13 avril 1436. Elle ne mourut pas deux jours après le traité d'Arras, qui fut signé le 22 septembre 1435. Henri Martin a commis la même erreur dans son *Histoire de France*, en fixant la date du décès de cette princesse au 24 septembre. On ne jeta point son corps à la dérobée, pendant la nuit, dans une barque, et cette reine ne fut point ensevelie sans pompe auprès du tombeau de Charles VI.

Toutes ces versions sont inexactes ou incomplètes. Pour connaître la vérité, il faut avoir recours à notre registre du conseil du Parlement, dont voici les extraits :

« Ce jour (vendredi 30 septembre 1435), dame Isabeau de Bavière, royne de France, veuve de feu le roy Charles VI[e], trespassa en l'hostel de Saint-Paul à Paris. Dieu luy soit miséricors et en ayt l'âme et de tous aultres. »

« Jeudy XIII[e] jour d'octobre (1435), ont esté assemblez

en la chambre de Parlement messieurs les présidents et tous les aultres conseillers des trois chambres pour avoir advis et délibération en quel estat doibt estre la court à l'enterrement et funérailles de dame Isabeau de Bavière, royne de France, en son vivant femme du trèshault et trèspuissant et trèsexcellent prince le roy Charles de Vallois VI[e], à qui Dieu pardoint, laquelle doibt estre huy après disné apportée en l'église Nostre-Dame de Paris et de là en l'église Sainct-Denys en France; et a esté conclud par les dessus dicts présidents et conseillers que la court s'assembleroit à Sainct-Paul à deux heures après disner ayant chacun chapperon fourré, et environ quatre heures fut portée ladicte royne depuys l'hostel de Sainct-Paul à Paris jusques dedans l'église de Notre-Dame de Paris en une lictière *en figure de royne*, par ses familliers et serviteurs, et tenoient les présidents de céans les quatre coings du poisle estant sur (la) lictière, et les aultres conseillers estoient à l'environ et au plus près de ladicte lictière, et les huissiers estoient devant qui faisoient faire place auxdicts présidents et conseillers, *pour la multitude du peuple tant d'église comme sécullicrs qui accompagnoient le corps de ladicte royne avec compectent luminaire*, et furent dictes vigiles de morts en ladicte église ledict jour, et le lendemain le service; et demeura le corps de ladicte royne la nuict en dépost en icelle église de Paris, et le lendemain qui fut vendredy xiiij[e] jour dudict mois d'octobre, après le service faict, fut portée par les serviteurs, et lesdicts présidents portans les coings de ladicte lictière, au port Sainct-Landry et mise en ung basteau sur la rivière et fut menée en ladicte ville Sainct-Denis par eau, *pour ce que les ennemys venoient et prenoient chascun jour entre Paris et Sainct-Denis gens et emmenoient prisonniers*; et le lendemain fut faict le service en ladicte église Sainct-Denys et fut enterrée auprès de sondict feu mary le roy Charles VI[e], en icelle église Sainct-Denys. *Deus animas eorum requiescat in passe* (sic) *et nos : Amen.* »

La cérémonie funèbre qui eut lieu à Saint-Denis est décrite

ainsi qu'il suit par Jean Chartier, moine de Saint-Denis, et témoin oculaire des faits qu'il raconte :

« Pour lequel enterrement faire, les religieux du couvent de Sainct-Denys, en présence de l'abbé, revestus honorablement de chappes fort riches, à fleurs de lys, allèrent quérir processionnellement ce corps jusqu'en l'isle, d'où il fut apporté en l'abbaye, en chantant le *libera me* et autres suffrages, puis mis dans le chœur sous une chapelle ardente de bois, faite artificiellement, sur laquelle il y avoit grand luminaire de cierges, et autour du corps des torches, *non pas en si grande quantité, et telles que à elle appartenoit*. Cet enterrement fut fait le 15[e] jour d'octobre, auquel la grande messe fut chantée par le grand prieur dudict Sainct-Denys, parce qu'il n'y avoit point de prélats. A faire et tenir le deuil estoient seulement les exécuteurs (testamentaires), M[e] Jehan Chiffart et M[e] Jehan Happart, cordelier, son confesseur : qui estoit grande honte à toute la seigneurie d'Angleterre. Ainsi fut-elle sépulturée et mise en terre, *en grande assemblée de peuple qui y estoit présent.* »

Les obsèques d'Isabeau de Bavière ne furent donc point dépourvues de pompe. Son corps fut transféré de l'hôtel Saint-Paul en l'église de Notre-Dame, dans une litière *en forme de royne;* les présidents du Parlement tenaient les coins du poêle, et les huissiers faisaient faire place, *pour la multitude du peuple tant d'église comme séculiers, qui accompagnoient le corps de ladicte royne, avec compectent luminaire*. Un catafalque, élevé dans le chœur, était surmonté de l'effigie de la reine, modelée en cuir bouilli ; la tête était de cire et peinte. On dit les vigiles le soir, et le lendemain, le service. Puis, le service fait, fut transportée, lesdicts présidents tenant les coins du poêle, au port Saint-Landry et mise en un bateau pour être menée à Saint-Denis. A son arrivée, les religieux de l'abbaye, *revêtus de chappes fort riches, à fleurs de lys*, allèrent quérir ce corps jusqu'en l'île, et le conduisirent processionnellement à l'abbaye ; il fut mis dans le chœur dans une chapelle ardente ; on chanta une

grande messe ; et après les cérémonies d'usage, on l'ensevelit, *en grande assemblée du peuple qui y estoit présent.*

Lès Anglais n'assistèrent, ni à Paris, ni à Saint-Denis, aux funérailles d'Isabeau. Aussi Jean Chartier et Nicole Gilles disent-ils que ce fut une grande honte aux Anglais de laisser conduire ainsi le corps de ladite dame, à laquelle, par le traité de Troyes, ils avaient promis de l'entretenir en l'état de reine : *Toutesfois ils n'en feirent riens ; car ilz la laissèrent avoir moult nécessitez.*

Ces reproches étaient fondés ; mais les mauvais procédés des Anglais ne dataient pas seulement de l'année 1435.

On lit dans notre registre du Parlement : « Mercredi 21 octobre 1422 (deux ans après le traité de Troyes), trespassa de ce monde le roy Charles VIe, en son hostel de Sainct-Pol à Paris, environ sept heures du matin, après le troisiesme ou cinquiesme accès de fiebvre quarte. *Anima ejus requiescat.* »

« Vendredy 23e jour d'octobre, on apporta au Parlement le testament dudict roy, faict au moys de janvier 1392 (1393) ; et comme tous les exécuteurs testamentaires étaient morts, on en subrogea d'autres, au nombre desquelz furent nommez les ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne, etc. » — Dans la même assemblée, le Parlement « nomme des commissaires pour faire inventaire des meubles dudict deffunct et les obsèques d'iceluy, avec pouvoir de vendre une partie des meubles pour payer les funérailles. »

Mais, comme on ne pouvait se procurer des deniers *pour ce faire promptement*, Charles VI fut inhumé aux dépens de Tanneguy du Chastel, qui *advança l'argent pour les funérailles.*

« Le 9 novembre, le corps fut transporté en l'église de Nostre-Dame à quatre heures après midi ; on dit vigilles, le lendemain, messe et service ; puis, le 11, transféré à Saint Denys. » (*Reg. du Parl.*)

On ne remarque aucune différence dans le cérémonial

observé pour les obsèques de Charles VI et d'Isabeau. Seulement la reine fut transportée à Saint-Denis dans un bateau, et notre registre en fait connaître la cause.

Voici un arrêt du Parlement, fort curieux, qui tend à démontrer la détresse de la reine Isabeau, qui, en 1430, soutenait un procès pour faire réduire le prix des bûches, du blé et de l'avoine que lui avaient fournis certains marchands.

« Vendredy xiij^{e} jour de septembre (1430), pour conseiller l'arrest d'entre la royne (Isabeau) demanderesse d'une part, et Jehan Delbeuf, Guillaume Cailleau et Jehan le Cocq, marchans, défendeurs d'autre part, sur le plaist du xxij^{e} jour de juing mil iiij^{c}xxx dernier passé.

« Il sera dict que en tant que touche la demande de la royne que on condempne lesdicts marchans à bailler et délivrer à la royne ij^{c} iiij^{xx} x mosles, entre cy et la Sainct-Martin, en payant par icelle cinq solz pour chacun mosle, et au surplus ont absoulz les marchans des demandes et pétitions de la royne, et en tant que touche lesdictz marchans on condempne la royne à payer les trois cens dix mosles de busches par elle receuz audict pris de v s. x den. chacun mosle, et au regard des deux muyds et demy de bled et des deux muyds et deux septiers d'aveine par elle receuz desdicts marchans, on condempne la royne à les payer à iceulx marchans, au pris que lesdicts blé et aveine valloient au temps du bail et délivrance d'iceulx, et au surplus ont absoulz la royne de la demande d'iceulx marchans, et sont compensez les despens de ceste instance. »

La misère était bien profonde, à cette époque désastreuse où les Anglais dominaient en France. Charles VI et Isabeau de Bavière vivaient et mouraient dans la détresse ; et, depuis 1430, le Parlement cessait de rendre la justice plusieurs fois chaque année, et fermait ses chambres, parce qu'on ne payait plus ses gages. Nous reproduisons quelques fragments de notre registre, qui constatent la parcimonie des Anglais, ou plutôt l'épuisement du trésor.

« 3, 4 et 5 octobre 1430. Le Parlement arrête qu'il sera envoyé des députés au roi (d'Angleterre), estant à Rouen, pour lui remontrer que les présidents et conseillers n'ont pas été payés de leurs gages, depuis deux ans, quoique ces gages ne soient que de dix solz par jour par conseiller lai, et cinq solz pour conseiller clerc; et que s'ils n'obtiennent les arrérages d'un an desditz gages avant la Toussaints avec sûreté d'être payez du reste avant Pasques, le Parlement ne s'ouvrira pas au mois de novembre, vû la nécessité et l'indigence des présidents et conseillers.

« Lettres du roy (d'Angleterre), du 20 octobre suivant, par lesquelles il informe le Parlement qu'il attend de jour en jour de l'argent d'Angleterre, et qu'il fera payer leurs gages à la Sainct Martin. »

« Samedy 20 janvier 1431, le Parlement expose que, depuis trois ou quatre ans, on n'a pu avoir de parchemin, et que le trésorier de la Saincte Chapelle et aultres qui ont coutume de le délivrer ne veulent ou ne peuvent le faire, faute d'argent; ce qui oblige les greffiers à expédier les arrestz et aultres pièces sur papier, contre les usages du parlement. »

« 12 février 1431. Après plusieurs prorogations de délai, le Parlement assemblé expose qu'il n'a aucune espérance d'être payé de ses gages arriérés de deux ans, et arrête en conséquence qu'il proroge le délai jusqu'à Pasques, époque à laquelle il cessera l'exercice de ses fonctions, s'il n'est payé. »

« Le 28 mars 1431, les membres du Parlement reçoivent *un mois* de gages, et arrêtent qu'ils prolongeront le délai pour le payement du reste jusqu'au 1er mai. »

« Le 6 avril 1431, les procureur et avocat du roi exposent au Parlement qu'il leur est dû plus de 400 livres de gages, et qu'ils ne veulent plus faire leur service. Le Parlement leur conseille d'attendre le chancelier, évêque de Thérouanne, qui doit arriver à la fin du mois. »

« Le 28 avril 1431, le Parlement arrête qu'il cessera

de rendre la justice, le 1er mai, faute de payement de ses gages. »

« Le 25 juin 1431, le chancelier (Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne) déclare au Parlement que le roi n'a pas d'argent et ne peut lui payer deux ans et demi de gages qui lui estoient dus. Il promet le payement de trois mois, par des assignations sur les revenus du roi en France. Le Parlement ne tient pas compte de cette promesse, et ne cesse pas de vaquer. »

« Le 26 janvier 1432, le Parlement consent à siéger deux jours par semaine. »

« Le 20 février, on *assigne* des gages au Parlement, avec injonction à ses membres d'exercer leurs charges. »

« Le 22 février, le procureur et l'avocat du roi déclarent qu'il leur est dû à chacun plus de 1,200 livres, et qu'ils ne peuvent plus continuer leurs offices, faute de gages. »

« 12 avril 1432. Le Parlement cesse de rendre la justice, faute de payement de ses gages. »

« 28 novembre 1432. Le roi déclare que l'état de ses finances ne lui permet de payer les gages que de vingt-deux conseillers. Le Parlement répond qu'il n'est point de sa compétence de s'occuper des finances, et qu'il cessera son service jusqu'au payement de ses gages. »

« 31 décembre 1434. Nouvelle requête au régent (le duc de Bedford) et au chancelier, pour le payement des gages arriérés, et pour l'augmentation du nombre des conseillers, qui est insuffisant pour le service. »

« Le 8 novembre 1435, le Parlement assemblé arrête que, lorsque le chancelier sera retourné, on ira devers luy de par la court, lui exposer l'estat d'icelle, affin qu'il ordonne du payement des gages des conseillers et officiers de ladicte court. »

On vendit les meubles de Charles VI, pour payer ses funérailles ; comme cette opération traînait en longueur, Tanneguy du Châtel, le prévôt de Paris, avança la somme né-

cessaire, et enfin le roi put être inhumé 19 jours après sa mort.

Il est probable que pour les obsèques d'Isabeau de Bavière, qui eurent lieu 13 jours après son décès, on eut également recours à une vente de meubles, ou à une avance d'argent faite par les *bourgeois et femmes de bien de la ville de Paris qui visitoient souvent la reine;* car les Anglais n'y dépensèrent pas un denier.

L'absence de *la seigneurie d'Angleterre* au convoi d'Isabeau s'explique facilement par l'état de Paris à la fin de l'année 1435. En voici le tableau extrait de notre registre du Parlement :

« Jeudy, 14 avril 1435, le duc de Bourgogne, la duchesse sa femme, et leur fils âgé d'un an ou environ, comte de Charolois, qui estoient venuz du pays de Bourgogne à Paris, jeudy dernier passé, se sont départis de Paris, à l'intention d'aller à l'assemblée des seigneurs et ambassadeurs qu'on attend estre au premier jour de juillet prochain en la ville d'Arras, pour traiter de l'appaisement général des princes de ce royaume. »

Le traité d'Arras fut signé le 22 septembre, et le duc de Bourgogne ne revint à Paris qu'après la restauration de Charles VII.

« Ce jour, 31 mai, après misnuit, par faute de bon guet, entrèrent dans la ville de Sainct Denys, les capitaines de Melun et de Laigny, accompagnés, comme on disoit, de trois à quatre cens hommes de guerre. »

Les Anglais reprirent Saint-Denis pendant les négociations du traité d'Arras. Artus de Richemont vint trop tard à son secours ; mais il s'empara de Meulan.

Corbeil, Laguy, Pontoise, Meulan, Saint-Germain, le bois de Vincennes et Poissy étaient au pouvoir de Charles VII, et les vivres entraient difficilement à Paris.

« Le mercredi 12 octobre (veille des obsèques d'Isabeau), le Parlement s'assembla au conseil, sur la requeste au président faite par Me Jehan Thouar, procureur du roy au Chas-

telet, afin qu'il parlast à la court de députer quatre aucuns de messieurs qui assistassent et feussent présens avec aucuns des conseillers du Chastelet, les prévost des marchands et eschevins de la ville, pour pourveoir au faict de la police de cette ville, pource que toutes les denrées, obstant la prise du pont de Meulan par les adversaires (les Français), enchérissent très-fort de jour en jour. »

Le haut prix des denrées, la cessation du travail et la misère du peuple avaient fait éclater une violente épidémie. Le duc de Bedford, régent en France, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier, ainsi que tous les seigneurs anglais, s'étaient retirés à Rouen. Jean, duc de Bedford, mourut le 14 septembre 1435, et fut inhumé le 30, jour de la mort d'Isabeau, dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen, *comme personne royale et chanoine de ladite cathédrale.* Nous ferons remarquer qu'il devient impossible d'attribuer au duc de Bedford l'érection d'une statue sur le tombeau d'Isabeau de Bavière, à Saint-Denis, comme nous l'avons lu dans une *dissertation historique* sur cette reine de France.

Il ne restait à Paris qu'une faible garnison de 1,200 hommes ou environ, commandée par le sieur de Wilby, capitaine anglais, que le greffier du Parlement nomme constamment Willebich. Une partie de cette garnison occupait Saint-Denis ; et les soldats anglais étaient tenus en éveil, le jour et la nuit, par les gens d'armes qui entouraient Paris et faisaient de fréquentes courses jusqu'aux portes de la ville.

Le convoi d'Isabeau ne pouvait donc, sans péril, parcourir la route de Saint-Denis ; l'escorte aurait été dispersée ou emmenée prisonnière. Et les gens d'armes français auraient-ils même respecté le cercueil d'une reine qui avait livré la France et sacrifié son fils à des étrangers ? « Son corps fut mis en ung bateau sur la rivière et fut mené en la ville Sainct Denys par eaue, pour ce que les ennemys venoient et prenoient chascun jour, entre Paris et Sainct Denys, gens et emmenoient prisonniers. »

La mort d'Isabeau de Bavière, cette reine qui avait tant fait parler d'elle, n'eut aucun retentissement. Anglais et Français étaient trop occupés de leurs propres affaires. Les Parisiens, qui songeaient déjà à secouer le joug de la domination anglaise, assistèrent seuls aux funérailles de la mère du roi, dont ils désiraient le retour. Six mois, jour pour jour, après les obsèques d'Isabeau, les bourgeois de Paris ouvraient les portes de la ville au comte de Richemont, connétable de France, pour le roi Charles VII.

Ap. Briquet.

SUPPLÉMENT

A LA

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES.

Nous devons à la persévérance de M. C. Moreau cette nouvelle liste de *Mazarinades* échappées à ses recherches lors de la publication de son ouvrage, et qui s'ajoute à celles que nous avons déjà publiées il y a sept ans, grâce à son obligeance (1).

1. Aux seigneurs du Parlement. S. l. n. d. (1647).

Requête des rentiers de l'hôtel de ville contre l'investissement de la maison de Descoutures, secrétaire du roi et l'un de leurs syndics.

2. Aux seigneurs du Parlement. S. l. n. d. 8 p.

Requête des ducs de Vendôme et de Beaufort dans l'accusation de tentative d'assassinat contre le cardinal Mazarin, à laquelle le roi des halles avait à répondre. C'est une pièce à joindre au *factum du procès intenté contre César de Vendôme*, etc., nº 1362 de la *Biographie des Mazarinades*.

3. Agréable (l') conférence de deux Normands s'estant rencontrés sur le pont Neuf de cette ville de Paris, traitant sur les affaires du temps présent, dont l'un se nomme Perrin et l'autre Colas. Dialogue. *Paris*, *Louis Pousset*. 1652,

Ce que je vois de plus curieux dans ce triste patois, c'est

(1) V. *Bulletin du Bibliophile*, année 1862, pp. 786-829.

l'explication de la mort du duc de Nemours : « Le malheureux prince ayant tiré son coup de pistolet sans atteindre son adversaire, alla piquer avec son épée le doigt du duc de Beaufort qui était sur la détente et la pressa. On devine le reste. C'est le duc de Nemours qui fut tué ! » « Il n'y a donc pas de la faute de monsieur de Beaufort, dit Colas. » La conclusion est juste.

L'auteur promettait une suite, chaque semaine ; l'a-t-il donnée ?

4. Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades de Paris, descrites en vers burlesques. *Paris*, *Michel Mettayer*. 1649, 24 p.

C'est une des contrefaçons dont Nicolas Bessin se plaignait dans la préface de sa seconde édition.

En voici une autre sans aucun doute :

Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades de Paris. S. l. 1649, 12 pages sur deux colonnes.

5. Altra relatione della morte barbara e crudele del re d'Inghilterra, e con maggiore distintione di particolarità trovate più vere, e con notitia della risolutione della Scotia e Irlandia. *In Torino*, *li* 18 *marzo* 1649, *per Francesco Ferrofino*, 4 pages non numérotées.

Je n'ai point trouvé la pièce dont celle-ci est la traduction ; mais il est bien probable qu'elle était une continuation de la *Relation véritable de la mort barbare et cruelle du roi d'Angleterre*, etc., n° 3241 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

Ferrofino a publié un certain nombre de pamphlets de cette époque, la plupart imprimés à Saint-Germain, par Théophraste Renaudot, et tous favorables à la cause royale. On peut croire qu'il était un instrument de la publicité que Zungo Ondedis avait organisée en Italie par ordre et pour le compte de Mazarin.

6. Ambassade (l') de la paix générale envoyé (*sic*) du ciel à

la reine régente par l'ange tutélaire de la France, avec la couronne de gloire que les anges préparent à Sa Majesté dans le ciel. *Paris*, *Pierre Variquet*, 1649, 13 p.

Pièce pieuse à la louange d'Anne d'Autriche. L'auteur tonne surtout contre les pamphlets qui calomniaient les mœurs de la reine.

7. Arrêts de la cour des aides du 1er juin et 20 septembre 1649, portant règlement sur le fait des tailles et subsistances, années 1647, 1648 et 1649. *Paris*, *P. Rocolet*, 1649, 7 p.

8. Arrêt de la cour de Parlement de Bordeaux, donné, les chambres assemblées, contre la déclaration du roy publiée à Blaye le huitiesme du présent mois, et déclare le cardinal Mazarin et ses adhérents criminels de lèze majesté, ensemble la lettre dudit Parlement escrite à monseigneur le duc d'Orléans. *Paris*, *Ve J. Guillemot*, 1652, 8 p.

L'arrêt est du 12 janvier et la lettre du 18.

La déclaration du roi est apparemment celle du 10 décembre 1651, n° 905 de la *Bibliographie des Mazarinades*, qui aurait été publiée à Blaye le 3 janvier 1652.

9. Arrêt de la cour de Parlement de Bordeaux, toutes les chambres assemblées, portant défense à toutes personnes, de quelle qualité et condition qu'ils soient (*sic*), de faire aucunes menées et pratiques sur le sujet du rétablissement du duc d'Espernon, avec la permission d'en informer et se saisir des contrevenants. Ensemble que le roy sera très-humblement supplié de nommer au plus tôt un gouverneur dans la province de Guyenne, en conséquence de la Déclaration du mois d'octobre dernier. Du 18 avril 1651. *Paris*, *François Noël*, 1651, 6 p.

Contrefaçon de l'arrêt du 10, n° 190 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

10. Arrêt de la cour de Parlement portant nouvelle police pour la distribution publique du pain, blé et farines en cette

ville et faubourgs de Paris; avec pouvoir à tous marchands forains et autres d'y en amener et les vendre à tel prix qu'ils conviendront avec les acheteurs. Du 11 mars 1649. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1649, 4 pag.

L'arrêt défend de faire autre pain que du pain bis « où tout sera, hors le gros son ».

Mention de publication en date du même jour.

11. Arrêt de la cour du Parlement obtenu par messieurs les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris contre ceux qui empêchent la conduite et transport des blés dans cette ville. S. l. n. d., 3 pages. (*Du 12 octobre* 1649.)

12. Arrêt de la cour de Parlement du 8 d'avril 1650, par lequel les bourgeois et habitants des quartiers de Saint-Benoist, Saint-André, Saint-Séverin, Saint-Cosme, Saint-Sulpice, sont chargés de la recepte des deniers et de l'exécution du nettoyement des rues. *Paris, Etienne Chalonneau*, 1650, 3 p.

13. Arrêt de la cour de Parlement donné contre le cardinal Mazarin, ses parents et domestiques étrangers, à ce qu'ils ayent à vuider le royaume de France, terres et places de l'obéissance du roy, du neuviesme février 1651. *Paris, Toussaint Quinet et Jacob Chevalier*, 1651, 4 p.

L'exemplaire cité dans la *Bibliographie des Mazarinades* a été publié par Quinet seul.

14. Arrêt de la cour de parlement portant qu'aucuns cardinaux naturalisez, mesme François, ne seront reçus dans les conseils d'Estat du roy et que les qualités de *notre cher et bien aimé* attribuées au cardinal Mazarin seront retranchées de la déclaration de Sa Majesté. Du lundy 20 février 1651. *Paris*, 1651, 4 p.

Même pièce qu'au n° 292 de la *Bibliographie des Ma-*

zarinades, si ce n'est qu'elle n'a pas été publiée par Jean Guignard.

15. Arrêt de mort donné contre Sa Majesté Britannique par les parlementaires d'Angleterre et la manière dont ils ont usé pour procéder contre sadite Majesté. S. l. n. d., 8 pag.

Plus rare qu'intéressant.

16. Arrêt du conseil d'Estat du roy, donné le 21 octobre 1648, par lequel, suivant les déclarations de Sa Majesté, des 13 et 31 juillet dernier, défenses sont faites aux officiers de l'eslection de Limoges et autres de décerner aucunes contraintes pour restes d'impositions des années précédentes, celle de 1647, et de faire à l'avenir aucunes impositions sans lettres patentes de Sa Majesté et attaches des trésoriers de France et sont confirmées les ordonnances des trésoriers de France à Limoges contre les élus au profit et décharge des contribuables aux tailles. *Paris*, *N. Bessin*, 1649, 7 p.

17. Arrêt du conseil d'Estat du roy confirmatif de l'arrêt en date du trente uniesme juillet portant que les receveurs des tailles ou commis à l'exercice de leurs charges en chacune des eslections de ce royaume feront la recepte des droits et taxations des officiers des eslections conjointement avec les deniers desdites tailles, subsistances et autres impositions pour le soulagement des sujets de Sa Majesté. *Paris*, *Pierre Rocolet*, 1649, 6 p.

Du 30 août 1649.

18. Arrêt du conseil d'Estat du roy donné en faveur des rentiers de l'hôtel de ville de Paris. Donné le onziesme décembre 1652. *Paris*, *Ve J. Guillemot*, 1652, 8 p.

La faveur consiste à renvoyer les rentiers aux prévôt des marchands et échevins.

19. Arrêt du conseil d'Estat du roy par lequel il est ordonné aux receveurs des tailles de ce royaume de continuer

leurs diligences contre les collecteurs desdites tailles suivant les ordonnances et règlements du 21 avril 1649. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1649, 4 pag.

20. Arrêts du conseil d'Estat portant défense de lever droits d'entrée en la ville de Paris, du 14e jour d'août 1652; autre portant le payement des rentes de l'hôtel de ville de Paris, du 17 dudit août; et autre portant cassation de la prétendue élection faite du sieur Broussel à la charge de prévost des marchands de la ville de Paris, et des nommés Gervais et Holry à celle d'échevins, du 19 du même mois cy-dessus. *Pontoise, Julien Courant*, 1652, 8 p.

21. Arrêt du conseil du roy rendu à Poictiers le 18 janvier 1652, par lequel Sa Majesté casse et annule l'arrêt du 29 décembre dernier donné par le Parlement de Paris contre le sieur cardinal Mazariny (*sic*). Porté et lu au Parlement par ordre du roy, le ..... jour de janvier 1652. S. l. n. d., 4 p.

Le roi y déclare très-expressément que le cardinal « n'est entré dans le royaume qu'en conséquence de ses ordres, pour conduire un grand corps de troupes levées à ses dépens ».

22. Avis très-juste et légitime au roi très-chrétien pour le repos et soulagement des II ordres de son Estat, et le moyen de dresser une milice de cinquante mil (*sic*) hommes, ensemble une police exemplaire à tous les Estats, empires et républiques de l'univers pour la décharge de toutes tailles, taillons, aydes, gabelles, et généralement tous subsides et impôts tant anciens que nouveaux, par Jean Chéré, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances. *Paris*, 1648, 8 p.

Isaac Zappin a publié la même pièce sous le même titre (no 552 de la *Bibliographie des Mazarinades*), mais en 1649. N'était-il donc qu'un plagiaire? Le plus curieux, c'est qu'il

en a donné une autre édition en 1649 également (nº 553), et une autre encore en 1651 (nº 554) sans qu'il paraisse qu'aucune réclamation ait été faite par Isaac Chéré. A son tour Mathurin Hénault l'a contrefaite en 1649 sous le titre de la *Rencontre d'une mine d'or*. Voilà une belle question de propriété littéraire!

23. Ballade. S. l., 1649, 4 p.

Rare, mais ordinaire. — Les rimes sont en *al*, *eil*, *il*, *ol*, *ul*. Le refrain est : « Comme il en eut jadis, il en a dans le C. »

Je crois qu'elle a été réimprimée dans les *Ballades servant à l'histoire*, nº 670 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Elle serait alors de Marigny.

24. Beatissime pater. S. l. n. d., 4 p.

Original latin du nº 1981 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

Le cardinal de Retz annonce au pape que, pour ôter tout prétexte de clameur à ses ennemis, il quitte les bains de Saint-Cassien (Toscane), pourtant si nécessaires à sa santé, et qu'il ne retourne pas à Rome.

25. Belle (la) Gueuse. Paris, François Noël (*ad casum*). S. d., 12 p.

Elle est suivie de la *Belle Aveugle*, qui ne se trouve pas dans l'édition originale.

26. Compliments (les) de la place Maubert, reformez par une des plus fameuses harengères de Paris, avec la harangue qu'elle a faite aux dames de son exercice, et la response qu'elles luy ont faite; en vers burlesques. S. l. 1650, 7 p.

Je ne l'aurais pas comprise entre les Mazarinades si nous n'avions pas la *Gazette de la place Maubert*; car elle est étrangère à la politique.

27. Censure d'un livre intitulé *Remontrances faites au roy sur le pouvoir et l'authorité que Sa Majesté a sur le temporel de l'état ecclésiastique*. S. l. n. d. 7 p.

C'est la pièce dont il est parlé sous le n° 3329 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Elle est signée des archevêques et évêques présents et contre-signée Tubeuf, secrétaire.

28. Consentement et approbation de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans, oncle du roy, lieutenant général de l'État (*à l'assemblée de la noblesse*). S. l. n. d., 1 p.

Daté de Paris le 2 février 1651. — Signé Gaston, et plus bas Fromont. — Il appartient essentiellement à l'ensemble des pièces citées sous le n° 1750 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

29. Courrier (le) de la court (*sic*) rapportant toutes nouvelles de ce qui s'est fait et passé de plus mémorable et secret depuis le huitiesme du présent mois. *Paris*, *Jean Brunet*, 1652, 7 p.

Ce n'est pas celui de Jacques le Gentil, n° 820 de la *Bibliographie des Mazarinades;* mais il est à peu près du même temps, c'est-à-dire de quelques jours postérieur au combat de Bleneau. L'auteur promettait une suite s'il apprenait quelque chose de nouveau. L'a-t-il donnée ?

30. Courrier (le) sousterrain apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde. *Paris, veuve Musnier*, 1649, 12 p.

En tout semblable au n° 835 de la *Bibliographie des Mazarinades*, sauf le nom de l'imprimeur.

31. Dichiaratione del re per la suppressione delle cariche e ufficii quali erano provisti coloro che tenerano per l'addietro la corte del parlamento di Parigi per le cause in questa contenute. *In Turino, li* 8 *febraro* 1649, *per Francesco Ferrofino*, 8 p.

C'est la *Déclaration du roi portant suppression*, etc., n° 941 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

32. Dichiatione (*sic*) del re per far cessare le commotioni e

ristabilire il riposo e tranquillità nel suo reame, verificata nel parlamento di Parizi, il primo aprile 1649. *In Torino, li 13 aprile 1649, per Francesco Ferrofino.* 6 p.

Traduction du n° 944 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

33. Déclaration du roy donnée en faveur de tous les officiers de finances de ce royaume, officiers du conseil et suite de la cour, trésoriers de France, officiers des eslections, greniers à sel, eaux et forêts, présidiaux, justices royales et de police, officiers des postes et maîtres des courriers et autres officiers de judicature et de finance, pour jouir durant neuf années de la dispense de quarante jours de leurs offices en payant le prest et droit annuel, ainsi qu'il est contenu en ladite déclaration, vérifiée en la grande chancellerie de France le dix-septiesme jour de mars 1648. *Paris, Antoine Estienne*, 1648, 11 p.

34. Déclaration du roy portant règlement sur le faict de la justice, police, finances et soulagement des sujets de Sa Majesté, vérifiée en parlement le vingt-quatrième jour d'octobre mil six cent quarante-huit. *Paris*, *Michel Mettayer*, 1648, 15 p.

Cette édition n'est pas indiquée par le n° 936 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

35. Déclaration du roy portant règlement sur le fait de la justice, police, finances et soulagement des sujets de Sa Majesté, vérifiée en la cour des aydes le trentième décembre mil six cent quarante-huit. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1649, 30 p.

Le n° 936 de la *Bibliographie des Mazarinades* ne porte que la date et non le texte de la vérification.

36. Déclaration du roy portant descharge aux marchands de vin, taverniers et hôtelliers de la ville et faubourgs de Paris, de ce qu'ils doivent des droits de six sols pour chacun muid de vin vendu en gros et quatre sols pour livre de vin, cidre,

bière ou poiré vendu en détail pendant l'année mil six cent quarante-huit et le premier quartier de l'année 1649, vérifiée en la cour des aydes le 7 octobre 1649. *Paris, Pierre Rocolet*, 1649, 9 p.

37. Déclaration du roy en faveur de la noblesse pour la conservation de leurs droits, registrée en parlement le seiziesme janvier 1651. *Paris*, *Jean Brunet*, 1651, 7 p.

En faveur de la noblesse de Beauce.

Il n'est pas mal de joindre cette pièce à celles qui sont notées sous le nº 1750 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

38. Discours de l'authorité que les oncles des rois de France ont toujours eu (*sic*) pendant la minorité et bas âge de leurs neveux, avec un fidelle (*sic*) récit de tout ce qui s'est fait de remarquable jusqu'à présent dans le parlement et dans les armées... S. l. 1652, 15 p.

Même pièce que le nº 1113 de la *Bibliographie des Mazarinades*, si ce n'est que le lieu de l'impression n'est pas indiqué sur le titre.

39. Édit du roi pour le rétablissement de dix sols de gros pour muid de vin et de deux sols pour livre, lu, publié et registré en parlement, le roy y séant, le dernier jour de décembre 1652. *Paris*, *par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1652.

Au nº 1188 de la *Bibliographie des Mazarinades* on lit : *portant rétablissement;* et c'est toute la différence.

40. Exécution de mort de Charles Stuart, roi d'Angleterre, qui a eu la tête tranchée le 9 février 1649, et ce qui s'est fait et passé à sa mort; avec la harangue par lui faite au peuple, estant sur l'échaffaud, immédiatement avant sa mort. S. l. n. d., 8 p.

Pièce curieuse et très-rare. Elle se termine par ces mots : *Sic transit gloria mundi*. On la trouve pourtant sous le titre de *Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bre-*

tagne, etc ; mais je ne connais de l'une et de l'autre édition qu'un seul exemplaire.

41. Extrait des faits de l'accusation de monsieur Vallée, conseiller au parlement de Paris, accusé de crime d'État, pour lequel son procès lui a été fait à la requête de monsieur le procureur général du roy, en vertu de l'arrêt du 11 décembre dernier. S. l. n. d., 29 p.

Vallée était accusé de correspondance avec le président Visle, réfugié à Bruxelles à la suite du prince de Condé, et de complot pour livrer au prince la place de Saint-Quentin.

Il y a de lui un mémoire intitulé *Pour monsieur maître Claude Vallée, conseiller en la cour.*

42. Extrait des registres du conseil d'État. S. l. n. d., 3 p.

Arrêt du 21 mars 1654 qui ordonne qu'il sera nommé un économe pour régir les fruits du temporel de l'archevêché de Paris, et les officiers nécessaires pour le gouvernement du spirituel, parce que le cardinal de Retz n'a pas prêté serment au roi depuis la mort de l'archevêque, son oncle.

43. Extrait des registres du conseil d'État. S. l. n. d., 2 p.

Arrêt du 23 août 1651 qui nomme le Gras, maître des requêtes, pour aller à Chartres prendre connaissance des différends survenus entre les gentilshommes et les principaux officiers du présidial sur une question de préséance au sujet de l'assemblée de la noblesse.

C'est une pièce à joindre à celles qui sont notées sous la rubrique de *Journal de l'assemblée de la noblesse*, n° 1750 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

44. Extrait des registres du parlement. S. l. n. d., 2 p.

Arrêt du 13 janvier 1649 qui ordonne la saisie des meubles, immeubles et revenus des bénéfices du cardinal Mazarin. Il est enregistré avec le titre d'*Arrêt de la cour de parlement*, etc., sous le n° 224 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

45. Genii parisiensis ad eminentissimum cardinalem Maza-

rinum, de reditu regis in urbem, epinicium carmen. *Parisiis*, *Matheus Colombel*, 1649, 2 p.

L'auteur, *Clemens Durandus*, *Delphinas*, aumônier de la reine, a publié le *Discours abrégé de la naissance*; *éducation*, *études*, *exercices*, *entrée et déclaration du roy au parlement de Paris*, etc. N° 1100 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

Il désigne ainsi le duc d'Orléans :

« Gallorum prorex, patriæque Aurelius Atlas et patruus regis. »

46. Harangue de monseigneur le marquis d'Ormond, vice-roy d'Irlande, dans l'assemblée des catholiques de ce royaume-là, sur la conclusion de leur paix et leur union pour venger la mort de leur défunt roy et assurer le nouveau dans ses États. S. l. n. d., 8 p.

C'est la pièce portée au n° 1551 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Cette édition diffère de l'autre en ce qu'elle n'a pas de faux titre et en ce qu'elle est imprimée en caractères plus petits.

47. Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guyenne pendant la guerre de Bordeaux, commençant le jour de l'entrée de madame la Princesse, de MM. les ducs d'Anguien, de Bouillon et de la Rochefoucault; le tout distingué par autant de courses que l'ordinaire en a fait depuis le commencement jusqu'au départ de la cour en cette ville. S. l. n. d., 79 p.

Contrefaçon de la seconde série du *Courrier bordelais*, n° 311 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

48. Journal (le) ou histoire du temps présent contenant toutes les déclarations du Roy vérifiées en parlement et tous les arrêts rendus, les chambres assemblées, pour les affaires publiques depuis le mois d'avril 1651 jusqu'en juin 1652. S. l. n. d., 323 p.

Je ne sais pas pourquoi les noms de Gervais Alliot et Emmanuel Langlois ne sont pas sur le titre de cet exem-

plaire, en tout semblable à celui qui est porté sous le n° 1762 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

49. Lettera del Re a governatori delle provincie soprà quanto s'è passato co' deputati venuti de Parigi, li 25 febraro 1649, e le risposte fatte a' detti deputati. *In Torino, li 11 marzo* 1649, *per Francesco Ferrofino*. 8 p.

Traduction de la *Lettre du Roy aux gouverneurs des provinces*, etc., n° 2141 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

50. Lettre de messieurs de la cour de parlement de Tolose à messieurs de la cour de parlement de Paris. S. l. n. d., 4 p.

Signée de Malenfaur, greffier en chef, et datée de Tolose le 16 février 1652.

Envoi de l'arrêt du 29 décembre 1651 contre le cardinal Mazarin.

51. Lettre à monsieur le cardinal burlesque. *Paris, Arnould Cottinet*, 1649.

Édition différente de celle qui est indiquée sous le n° 1813 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Elle est de 8 pages seulement, mais sur deux colonnes.

Il y a encore deux autres éditions : l'une *sur la copie imprimée à Paris chez Arnould Cottinet*, et l'autre à *Paris*, 1649. C'est donc en tout quatre éditions de cette année. Trois sont parfaitement semblables en la forme, sauf le titre. Il n'y a entre toutes d'autres différences au fond que quelques variantes typographiques peut-être.

Avec la contrefaçon de 1652, c'est cinq exemplaires qu'il faut avoir.

52. Lettre circulaire de l'assemblée de la noblesse. S. l. n. d., 4 p.

Il n'y a ici que la lettre sans les signatures et sans les pièces, annexées au n° 1819 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

53. Lettre de l'archiduc Léopold envoyée à mademoiselle pour traiter la paix (*sic*). *Paris. J. Dédin*, 1649, 6 p.

C'est la pièce indiquée sous le n° 1931 de la *Bibliographie des Mazarinades*, mais c'est un autre imprimeur.

54. Lettre de la princesse Élisabeth envoyée au roi d'Angleterre, son frère, sur les entreprises faites avec le duc Charles. *Paris, Simon le Porteur*, 1652, 7 p.

Aussi mauvais que rare.

55. Lettre du Roy aux prévôt des marchands et échevins de Paris ensuite des articles arrestez à Ruel l'onziesme mars mil six cent quarante-neuf. *Paris*. S. d., 6 p.

Le n° 2143 de la *Bibliographie des Mazarinades* a été imprimé à Saint-Germain.

56. Lettres du Roy escrites à messieurs les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris sur les affaires présentes. De Saumur, des 10 et 11 février 1652. *Paris, P. Rocolet*, 1652, 8 p.

La première lettre est pour rassurer les bourgeois contre toute pensée de réduction des rentes; la seconde pour annoncer le retour du roi à Paris aussitôt après la soumission d'Angers.

57. Manuel du bon citoyen, ou Bouclier de défense légitime contre les assauts de l'ennemi. *Paris, Robert Sara*, 1649, 24 p.

Le n° 2406 de la *Bibliographie des Mazarinades* ne porte pas de nom d'imprimeur.

58. Ministère (le) victorieux de l'envie, par M. du Faur, prédicateur du Roy. *Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy*, 1653, 95 p.

« Marquant également et ce qu'a dit la calomnie contre ce grand ministre, et ce qu'a fait la vertu par cet incomparable ministère, sans être flatteur, j'admire celle-ci; sans faire le censeur, je blâme l'autre, et, faisant en quelque façon l'office de juge, je rends justice à toutes les deux ; où je ne m'instruis que sur ce que je vois, et où je n'ai de témoins que mes yeux, etc. » *Préface.*

L'auteur réunit les accusations formulées contre le cardinal sous quatre chefs principaux : 1° sa naissance, il est étranger ; 2° son imprudence, il est rentré dans le royaume malgré les arrêts du parlement ; 3° son avarice, il a pillé les finances de l'État ; 4° son orgueil, il a empêché la paix par la seule considération de son intérêt. Les réponses ne sont certes pas concluantes. Pourtant la pièce est curieuse.

59. Modèle de procuration qu'il faut écrire à la main pour après la signer. S. l. n. d., 2 p.

Pour les assemblées de la noblesse. Elle doit être de 1651. Voir le *Journal de l'assemblée de la noblesse*, etc., n° 1750 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

60. Maximes morales et chrestiennes pour le repos des consciences dans les affaires présentes, pour servir d'instruction aux curez, aux prédicateurs et aux confesseurs ; dressées et envoyées de Saint-Germain en Laye par un théologien, fidèle officier du Roy, à messieurs du parlement. *Paris*, *Cardin Besogne*, 1649.

La *Bibliographie des Mazarinades* ne mentionne pas une troisième partie, qui a paru sous ce titre : *Suite et troisième partie des Maximes morales et chrétiennes*. Paris, 1649, 15 p.

Voir le n° 2427.

61. Nez (le) pourri de Théophraste Renaudot, grand gazetier de France et espion de Mazarin, appelé dans les chroniques *nebulo hebdomadarius*, *de patriâ diabolorum*, avec sa vie infâme et bouquine, récompensé d'une vérole euripienne, ses usures, la décadence de ses monts de piété et la ruine de tous ses journaux et alambics (excepté celle de sa conférence rétablie depuis quinze jours) par la perte de son procès contre les docteurs de la Faculté de médecine de Paris. S. l. n. d., 6 p.

C'est rare, mais violent et ordurier.

62. Observations curieuses sur l'État et gouvernement de France, avec les noms, dignitez et familles principales,

comme il est en la présente année 1649. *Paris*, *Gervais Alliot et Jacques Langlois*, 1649, 31 p.

C'est la première édition du n° 2568 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

63. Observations sur quelques lettres écrites au cardinal Mazarin et par le cardinal Mazarin. S. l., 1652, 52 p.

Dans l'exemplaire décrit sous le n° 2572 de la *Bibliographie des Mazarinades*, les *Observations* ont 74 pages ; mais elles sont imprimées en caractères plus gros. C'est Nicolas Vivenay qui les a publiées.

64. Ombre (l') du grand Armand, cardinal duc de Richelieu, parlant à Jules Mazarin. *Paris*, 1649, 11 p.

Autre édition du n° 2593 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

65. Onophage (l') ou le Mangeur d'asne. Histoire véritable d'un procureur qui a mangé son asne. *Improbius nihil est hâc... gulâ...* Martial, p. 51, lib. V. *Paris*, 1649, 10 p.

Cette édition diffère de l'exemplaire noté sous le n° 2599 de la *Bibliographie des Mazarinades* en ce que le titre est augmenté de ces mots : *histoire véritable*, etc., et que le texte est diminué de l'épigramme à l'auteur.

L'épigramme ne se trouve pourtant pas toujours dans les exemplaires dont le titre est semblable à celui du n° 2599.

66. Papillon (le) sicilien qui s'est venu brûler à la chandelle. S. l., 1652, 8 p.

C'est le même texte que la pièce décrite sous le n° 2671 de la *Bibliographie des Mazarinades ;* mais c'est un titre différent : *Papillon* et non *Papilion*. Ici il n'y a pas de nom d'imprimeur ; là l'imprimeur est nommé le sieur Clément.

67. Paranimphe de monseigneur le duc de Beaufort. *Paris*, *Henri Ruffin*, 1650, 10 p.

Lettre dédicatoire signée H. B.

« Parmi tant de personnes qui ont tenté de parler de

votre mérite, il n'en est point qui l'ait entrepris heureusement. » Cela est vrai encore après le *Paranimphe*.

« Votre esprit vous fait voir comme une chose basse de braver les dangers avec une cuirasse. »

C'est le plus beau trait de la pièce.

68. Politique (le) du temps, touchant ce qui s'est passé depuis le 26 août 1648 jusques à l'heureux retour du Roy en sa ville de Paris ; discours qui peut servir de mémoire à l'histoire, dédié aux bons François. *Paris*, *Arnould Cottinet*, 1649, 12 p.

Seconde édition de la pièce notée sous le nº 2812 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

69. Pour monsieur maître Claude Vallée, conseiller en la cour. S. l. n. d., 8 p.

Réponse à l'*Extrait des faits de l'accusation* de monsieur Vallée, etc.

70. Premier recueil de diverses pièces curieuses de ce temps.

Il y en a quatre : le premier s. l., 1649, 78 p.

Les trois autres sont *imprimés à Paris*, Rouen, par les imprimeurs de la cour ou Jean Berthelin. 1649, 80, 96 et 92 p.

Voir d'ailleurs le nº 3035 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

On peut croire qu'ici les quatre appartiennent à trois éditions différentes. Le premier doit être de l'édition originale. S. l. (Paris), 1649.

71. Raisons d'Estat contre le ministère étranger. *Paris*, *Arnould Cottinet*, 1646, 8 p.

Seconde édition du nº 2962 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

La première n'a pas de faux titre, et le nom de l'imprimeur est à la fin, ainsi que le lieu et la date de l'impression.

72. Récit véritable d'une action prophane et extraordi-

naire, arrivée vendredi dernier 11 juin 1649, à la messe du R. P. Benoist, prêtre de l'Oratoire, dans leur église de Saint-Honoré à Paris, sur les sept à huit heures du matin. *Paris, François Preuveroy*, 1649, 8 p.

Voir le n° 3011 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

73. Reddition de la ville et citadelle de Saintes en l'obéissance du Roy et la levée du siége de Miradoux par monsieur le Prince et autres nouvelles importantes. *Saintes, Jean Bichon, imprimeur ordinaire du roi*. S. l., 4 p.

Il y a peu de chose ; mais c'est rarissime.

74. Réflexion morale sur la *Sapience du ciel estimée folie des sages du monde*, adressée à Sa Majesté régente, à Leurs Altesses et à l'auteur d'icelle. S. l. n. d., 4 p.

C'est la pièce que Châtre de Cangé attribue à Davenne, avec juste raison, je crois ; n° 68 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Je n'ai encore rencontré que cet exemplaire.

75. Réflexions ecclésiastiques sur la réduction du temporel de l'archevêché et des abbayes de M. le cardinal de Retz. S. l. n. d., 11 p.

Cette pièce rarissime doit être de 1654.

76. Relatione della presa di Charenton fatta dalle truppe del re commandate dal duca d'Orléans, ove otto reggimenti di Parigi sono stati intieramente disfatti ; tradotta del francese in italiano conforme la copia impressa a S. Germano, tralasciando pero da parte il proemio et cominciando dal raconto de' quartieri dell' armata reale. *In Torino, li 25 febraro* 1649, *per Francesco Ferrofino*. 8 p.

La pièce traduite est celle qui porte dans la *Bibliographie des Mazarinades* le n° 2870 : *la Prise de Charenton*, etc.

77. Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bretagne, avec la harangue faite par Sa Majesté sur l'échaffaud immédiatement avant son exécution. S. l. n. d., 1649, 8 p.

Même pièce que l'*Exécution de mort de Charles Stuart*, etc.

78. Requête (la) des trois Estats présentée à messieurs du parlement. S. l. n. d., 4 p.

C'est une édition différente des trois qui sont notées sous le n° 3494 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

On lit à la fin : « Sur la copie imprimée. 1648. »

79. Requête du duc de Beaufort, de monsieur le coadjuteur et de M. de Broussel à nos seigneurs du parlement. S. l. (1650), 6 p.

Même pièce que le n° 3479 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

80. Requête du duc de Vendôme au parlement de Paris. S. l. n. d., 46 p.

C'est plutôt un tirage nouveau qu'une édition nouvelle de la pièce décrite sous le n° 3496 de la *Bibliographie des Mazarinades*; car il n'y a de différence que le titre.

81. *Salve* (le) *regina* des financiers à la Reyne. S. l. n. d., 4 p.

Même pièce que le *Salve regina de Mazarin et ses partisans*, n° 3578 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

Ici les vers sont imprimés en petit romain et le texte latin en italiques. C'est le contraire dans l'autre édition.

82. Scandale (le) de Jésus-Christ dans le monde, prêché par le sieur Hersens dans l'église Saint-Germain, le second dimanche des Advents, en présence de monseigneur le coadjuteur de Paris, et présenté à monseigneur le duc d'Orléans. *Nos stulti propter Christum* 1. Cor., 4. S. l., 1644, 29 p.

Hersent fut interdit pour ce sermon par le coadjuteur de Paris, depuis cardinal de Retz, et il eut la pauvre fortune d'être défendu par Davenne dans les *Conclusions proposées par la reine régente au parlement et à ses peuples*, etc. N° 730 de la *Bibliographie des Mazarinades*. C'est ce qui m'a déterminé à enregistrer ici cette pièce, qui n'appartient d'ailleurs à la Fronde ni par son sujet ni par sa date.

83. Sommario del instrumento di pace trà l'imperatore,

re di Francia, e stati del imperio. *In Torino, per Francesco Ferrofino, li* 5 *decembre* 1648, 16 p.

Traduction du *Sommaire des Articles de la paix générale entre la France et l'Empire*, n° 368 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

84. Suite de la Relation présentée au roy en son conseil sur la dissipation de seize à dix-sept millions de livres des revenus du roi sur quarante-deux millions de livres dont Sa Majesté doit jouir par chacun an, toutes charges généralement déduites. *Paris*, 1651, 10 p.

85. Sortie (la) de monseigneur le duc de Beaufort du bois de Vincennes. *Paris, Rollin de la Haye*, 1649, 4 p.

Dans l'édition notée sous le n° 3695 de la *Bibliographie des Mazarinades*, le nom de l'imprimeur est à la fin. Ici il est sur le faux titre qui fait la principàle différence entre les deux.

86. Tableau (le) des misères de la France en vers burlesques. *Paris, Jacob Chevalier*, 1652, 8 p.

Sept sonnets très-médiocres.

Quand j'ai noté cette pièce sous le n° 3745 de la *Bibliographie des Mazarinades*; je n'en avais encore rencontré que le titre dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong.

87. Théologien (le) d'Estat à la Reyne pour faire desbauches. *Paris*, 1649, 12 p.

Cette édition n'est pas mentionnée sous le n° 5770 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

88. Trente-quatre anagrammes sur l'auguste nom de Sa Majesté très-chrétienne Louis quatorzième (*sic*) du nom, roy de France et de Navarre. La suite des anagrammes : l'absence inopinée du roi et l'affliction des bons François à cette occasion; que ces bons François sont fort aymez de Dieu; et ce qu'ils doivent faire pour se conserver cet amour divin, venir au-dessus de leurs entreprises militaires, et de leur entier soulagement. *Paris, François Noël*, 1649, 11 p.

Même pièce que le n° 3814 de la *Bibliographie des Mazarinades*, avec cette juste différence qu'on lit au titre XXXIV au lieu de XXXV. De fait il y a 35 anagrammes.

89. Triomphe (le) royal et la réjouissance des bons François sur le retour du roy, de la reyne et du prince; avec la harangue qui leur a été faite à leur entrée à Paris le 18 de ce mois, ensemble l'explication du feu artificiel de la Grève. *Paris*, *Jean Rémy*, 1649, 18 p.

Le n° 3884 de la *Bibliographie des Mazarinades* ne diffère de ces exemplaires qu'en ce qu'il porte au titre : *dédié à Mademoiselle.*

90. Véritable (le) Avis présenté au roy et à la reyne régente et à nos seigneurs de son conseil et habitants de Paris, le 17 juillet 1651, touchant le canal qui est à faire pour empescher la crue des eaux, et commencera au-dessous de Créteil, viendra rendre à la porte du Temple, d'où il renverra de l'eau de tous côtés où il en sera besoin, tant pour nettoyer les principales rues, les clouaques et grand égout soit vers les bastions de l'Arsenac (*sic*) ou de la Conférence, pour monter les bateaux ou bois flottés venant de Seine et pour descharger la grande crue des eaux vers Chaliot, sans faire tort aux basses eaux et à la navigation des rivières, par le sieur de Marsay. S. l. n. d., chez *Pierre Targu*, 11 p.

Cette pièce contient quelques détails intéressants sur le canal projeté.

Le sieur de Marsay était gouverneur de Gien.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Bourkard Zinck et sa Chronique d'Augsbourg. Notice par E. Fick. *Genève*, imprimerie de J.-G. Fick. In-8° de 108 pages, avec titre gravé, fleurons et lettres ornées, dans le style du commencement du seizième siècle.

Cet intéressant opuscule, tiré à petit nombre, se recommande, comme la *Vie de Thomas Platter* du même auteur, par une exécution typographique des plus soignées. Il est divisé en deux parties. L'une contient l'analyse de la Chronique d'Augsbourg de Bourkard Zinck. Le texte allemand de cette chronique a été imprimé, pour la première fois, dans la « Collection des annales des cités germaniques du quatorzième au seizième siècle, » important recueil mis au jour par la commission historique de l'académie de Munich, et dont le cinquième volume a paru en 1866. L'autre partie de la notice de M. Fick renferme la traduction intégrale du chapitre de cette même chronique que l'auteur a consacré à son autobiographie.

L'œuvre de Bourkard Zinck embrasse l'histoire de la ville d'Augsbourg, de 1368 à 1468, période pendant laquelle cette cité était déjà gouvernée de fait par ses propres magistrats, bien qu'encore placée nominalement sous l'autorité de ses évêques. Ce récit naïf abonde en détails curieux qui jettent un grand jour sur l'histoire générale de l'Allemagne pendant la décadence féodale. Tel était alors l'affaiblissement du pouvoir central, que les bourgeois de la riche ville d'Augsbourg étaient forcés de pourvoir eux-mêmes à leur défense contre les déprédations des « burgraves » pillards. Ils avaient des reîtres à leur solde et, au besoin, se mettaient eux-mêmes en campagne. Ils prirent part aussi, pendant la première moitié du quinzième siècle, à plusieurs expéditions contre les Hussites qui avaient, à diverses reprises, saccagé ou

rançonné Bamberg, Nuremberg et d'autres villes voisines. La troisième de ces croisades, celle de 1431, finit piteusement par une panique et une déroute générales. « Monsieur notre évêque, dit Bourkard, rentra lui troisième à Nuremberg. » Les péchés innombrables des croisés furent, suivant lui, l'unique cause de cette catastrophe. Les manœuvres de Ziska y furent bien aussi pour quelque chose.

La résistance *obstinée* de la bourgeoisie aux prétentions épiscopales est un des traits caractéristiques du temps. « Les citoyens, dit Bourkard, ont les griefs les plus graves et les plus nombreux contre l'évêque et son clergé.... Riches et pauvres ont juré, en dépit du pape et de l'empereur, de sacrifier corps et biens plutôt que de se soumettre à la tyrannie cléricale. » Aussi il raconte avec une complaisance visible les anecdotes scandaleuses sur les prêtres, moines et nonnains. En 1409, quatre prêtres et un corroyeur ayant été convaincus d'*hérésie*, euphémisme alors en usage pour désigner un *lapsus* absolument matériel, on brûla vif le corroyeur; l'on suspendit proche l'hôtel de ville une grande cage carrée renfermant les quatre prêtres, condamnés à mourir de faim. En 1441, les religieuses de Sainte-Catherine menaient une conduite si légère, et il se passait notamment de si étranges scènes au parloir, que le conseil de la ville donna l'ordre de murer la partie inférieure de la grille. Les nonnains furieuses accoururent armées de barres de fer, broches à rôtir, et tombèrent à bras raccourci sur les ouvriers, auxquels il fallut donner des gardes. Ce récit n'est probablement pas tout à fait impartial, mais on ne saurait douter que ces nonnains, si jalouses de la libre pratique, n'eussent autorisé par quelque grave imprudence l'ingérence de l'autorité civile. On voit que les Augsbourgeois du quinzième siècle étaient les dignes ancêtres de ceux du temps de la Réforme.

L'autobiographie du chroniqueur n'est pas moins intéressante que le reste. Bourkard Zinck était l'enfant de ses œuvres. Exilé de la maison paternelle par une marâtre, rebuté par un oncle curé dont quatre enfants naturels lui ravirent l'héritage (incident qui n'avait sans doute pas été étranger à ses rancunes contre le clergé), Bourkard fut d'abord un de ces *bacchants* ou écoliers nomades dont il est souvent question dans la *Vie de Platter* et dans d'autres écrits contemporains. A vingt ans, il épousa par amour une jeune fille dont l'apport en ménage consistait en une couchette, une

génisse et quelques menus ustensiles, « le tout ne valant pas dix livres ». Mais elle était aimante, laborieuse, aussi assidue que Lucrèce à filer de la laine, et gagnait aisément ses trente-deux deniers par semaine. Lui, de son côté, possédant une belle écriture, s'adonna fructueusement à la copie des livres. Le premier qu'il transcrivit fut un volumineux manuscrit en parchemin, le *Compendium sancti Thomæ*, appartenant à maître Rodolphe, curé de Notre-Dame. On lui paya quatre gros de Bohême par sixain, plus une avance d'un florin pour l'achat du papier. « Ma femme, dit-il, filoit à mes côtés tandis que j'écrivois, et souvent nos trois livres étoient gagnées à la fin de la semaine. Mainte nuit, il est vrai, se passoit au travail, mais nous étions contents de notre sort.... » Par une heureuse coïncidence, la vie était à cette époque d'un bon marché inouï. On avait un boisseau de froment pour dix gros, une livre de viande ou six œufs pour un denier, etc.

Patient, laborieux, intelligent, Bourkard s'éleva par degrés à l'aisance et à la richesse. Il fut chargé par les magistrats de plusieurs charges et missions importantes, dont il s'acquitta avec honneur. Il s'adonna au commerce des pelleteries qui rapportait alors de très-beaux bénéfices, et fit construire plusieurs maisons dont il se défit ensuite avantageusement, moyennant des rentes perpétuelles.

L'odyssée conjugale du digne chroniqueur est la partie tragi-comique de son existence. Personne ne fut jamais plus pénétré que lui de l'adage biblique, « qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul ». A la Saint-Gall de l'an 1440, il avait perdu sa première femme, Élisabeth Storker. Après l'avoir consciencieusement pleurée tout l'hiver, il la remplaça à la Pentecôte suivante par Dorothée Kulnbeck, une veuve des plus agréables, laquelle ne possédait, il est vrai, que « deux méchants lits, un bahut boiteux et une peau de renard »; mais Zinck tenait plus aux qualités personnelles qu'à l'argent. Sa seconde femme mourut à son tour en 1449, et il ne se remaria cette fois qu'au bout de quatre ans; mais cet intermède fut rempli par une servante maîtresse, une certaine Marguerite Segesser, dont il eut deux enfants, et qu'il finit pourtant par congédier, parce qu'elle abusait des avantages de sa position pour voler tout chez lui. En 1454, il épousa en troisièmes noces une deuxième Dorothée, personne sage et estimable, qui lui donna quatre enfants en cinq ans et mourut à la

peine. Décidément la place était meurtrière, et, malgré la naïve bonhomie du narrateur, cette partie de son récit fait songer vaguement à la légende de Barbe-Bleue. De toutes ces femmes, il n'avait pas eu moins de quinze enfants dont la plupart moururent jeunes, et furent inhumés sous la pierre tombale qu'il avait acquise dans l'église Saint-Maurice. Cette mention, répétée avec une certaine affectation à chaque décès, indique que l'amour-propre de l'homme enrichi tempérait un peu la douleur paternelle. L'un de ceux qui avaient survécu, un fils de sa première femme, lui donna bien du souci dans ses vieux jours. Celui-là avait quitté de bonne heure la maison paternelle, et son père, « n'en ayant plus entendu parler depuis neuf ans, ne se préoccupait plus de lui, le croyant trépassé ». Soudain il apprit que cet enfant prodigue, ayant pris du service auprès d'un vassal rebelle de l'évêque de Trente, était tombé dans les mains de ce prélat, qui, le sachant fils d'un homme riche, menaçait de le faire tuer s'il ne payait mille florins de rançon. Bourkard y courut, parlementa, marchanda avec énergie, jusqu'à repartir en feignant d'abandonner le prisonnier à son sort. Ce jeu hasardeux réussit; le « coquin d'évêque » finit par se contenter de cinquante florins comptant. Malgré ce rabais considérable, Bourkard semble insinuer que son fils le condottiere lui a coûté plus cher qu'il ne valait! Voulant sans doute s'étourdir sur cette mésaventure, il se remaria à soixante-quatre ans pour la quatrième fois, devint père pour la seizième; mais il avait usé sa chance! « Jamais, dit-il, je n'avais eu tant de tracas que ne m'en donne aujourd'hui le caractère acariâtre de ma femme.... Je me résigne à la laisser faire à sa tête. »

Né en 1401, Zinck mourut en 1474 ou 1475. Le gouvernement bavarois, assez prodigue de statues, comme on sait, en a érigé une à ce chroniqueur à Memmingen, sa ville natale, car Augsbourg n'était que sa patrie d'adoption.

B[on] Ernouf.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Nous avons eu le mois dernier un véritable événement littéraire, petit si l'on veut par ses proportions, mais d'une grande importance, selon moi, comme enseignement.

A cette époque de l'année où les théâtres font peau neuve et fleurissent leurs affiches de promesses, où les auteurs voués aux prochains triomphes sont dénoncés dans les journaux au son de la flûte et du tambour, l'Odéon vient de rencontrer, dans la voie la plus modeste, un vrai succès, franc, sincère, spontané, pur de toute réclame et de tout « entraînement ». Quand je vous le disais, que le public n'est pas si noir, ni si blasé, et qu'il ne demande qu'à se laisser prendre!

La pauvre petite comédie dont je parle, — un petit acte à deux personnages! — avait été à peine annoncée deux ou trois fois, au bas de l'affiche, sous les capitales imposantes de deux pièces *à succès*. Une vingtaine de jeunes gens dans Paris connaissaient l'auteur comme un poëte d'avenir et de bonne volonté, et c'était tout. Ce soir-là le public, qui avait dormi sur un imbroglio assez maigre, un de ces fades pastiches où le cœur humain est peint d'après les vieilles gravures de mode, s'est réveillé au son de ces vers fermes et sonores. L'actrice n'avait pas achevé sa première tirade, que déjà tout était conquis. La claque des premières représentations en était réduite à suivre le public; le gibier poussait les chiens. Je ne sais rien de plus doux, de plus exaltant, de plus émouvant que ces rapides triomphes du talent, d'un talent honnête et sincère, luttant avec ses seules armes, avec la loyauté et la foi de la jeunesse. En quelques minutes, en moins d'une demi-heure, ce jeune homme, inconnu la veille, s'est emparé des cœurs de douze cents auditeurs et

se les est attachés par le charme des beaux vers et la reconnaissance des nobles plaisirs qu'il leur a causés. Déjà M. Coppée a sa légende dans les journaux. Tout Paris sait à cette heure qu'il ést l'auteur de deux recueils de poésies applaudis par tous ses confrères les poëtes et par tous les amis de son art, *le Reliquaire* et *les Intimités*. C'est, dit-on, un tout jeune homme, laborieux et courageux, vivant de son travail auprès d'une vieille mère ; si je le répète, ce n'est pas à la façon des pédants, pour jeter le blâme sur les Byrons et les Savages, mais il plaît après tout de trouver au début d'une carrière littéraire ces allures modestes et patientes : cela fait penser à Victor Hugo aux Feuillantines, à Alexandre Dumas dans les bureaux du duc d'Orléans. Quant à vous raconter la comédie de M. Coppée, je n'aurai garde : tous les journaux l'ont fait d'abord, plus ou moins éloquemment, plus ou moins exactement surtout, et puis franchement rien de moins racontable que cette fantaisie d'un poëte, vaporeuse comme un rêve et rapide comme une vision. A raconter, ce n'est rien ; tout ce qu'elle livre à l'analyse, c'est le talent du poëte et l'architecture de ses pensées. J'aurai plus tôt fait de vous citer une huitaine de vers, comme échantillon de son éloquence et de son adresse.

Le *Passant*, c'est tout ce qu'il y a d'insaisissable dans la vie, et de fugitif. C'est tout ce qu'il y a de beau et de tentant en ce monde, l'amour, le succès, la gloire ; c'est le bonheur à portée de la main, qu'il faut lâcher et repousser. C'est cette moitié de l'*homo duplex*, cet autre moi, toujours jeune, toujours brillant, toujours vainqueur, que l'on suit de l'œil et qui marche devant nous durant l'âge ascendant, comme une éclatante bannière, et dont l'apparition plus tard cause d'incurables regrets. Une minute, et c'en est fait ! A jamais ! à jamais l'heure est passée ; le flot est loin, la voile se perd à l'horizon. Et vous demeurez seul sur la grève, repentant, désolé, dévoré de désespoir et de regret. Ainsi du poëte qui a manqué de courage au moment de la conjonction favorable ; ainsi du capitaine qui a hésité devant

l'ennemi; ainsi de la femme qui a méconnu l'amour. La voilà, jeune encore, mais déjà mûre, mélancoliquement accoudée au balcon, et pensive. Elle songe à sa longue attente, à ses espoirs déçus, à ses vaines tentatives. Tout à coup elle a tressailli; l'étincelle l'a touchée : c'est lui, le voici qui passe, lui, l'amour, lui, l'amant! Et son visage s'illumine, ses yeux rayonnent, son cœur s'élance, ses bras se tendent. Hélas! c'est trop tard! Non, cette joue est trop rose, cette bouche est trop fraîche, ces cheveux blonds et fins que l'air, agité par la marche, soulève et fait trembler comme un duvet d'oisillon, sont des cheveux d'enfant et de chérubin. Comment apprendre, pour le parler avec lui, le langage de l'amour naïf et de l'innocence étonnée? Et la pauvre femme se juge : cette jeunesse éclatante la fait rêver que sa jeunesse, à elle, s'effeuille et s'en va! Non, non, ces yeux célestes, ces lèvres d'œillet, ces cheveux d'aurore seront pour d'autres. Passe, va-t-en, toi que j'ai tant attendu, mais qui t'es trop fait attendre :

... Zanetto, restez le doux coureur d'avril!
Que toujours à travers les campagnes vermeilles
Bourdonne votre luth comme un essaim d'abeilles;
Et, quand le ciel sera trop noir, allez-vous-en
Chez le vieux châtelain ou le bon paysan;
Et reprenez après votre éternel voyage.
Enfin si, traversant la place d'un village,
Par un riant matin de la jeune saison,
Vous voyez, travaillant au seuil de sa maison,
Une humble et pure enfant aux yeux de fiancée,
C'est là qu'il faut borner la course commencée;
Vivez-y les longs jours calmes d'un moissonneur,
Et vous verrez, ami, que c'est là le bonheur!

Nous sommes tellement déshabitués de l'imagination et de ses surprises, que bien des gens, même les plus favorables au succès de M. Coppée, sympathiques à son talent et à sa comédie, n'ont pu se décider à lui reconnaître la paternité du sujet de sa comédie. Cela ne leur a pas paru naturel qu'un

poëte eût une idée et sût la mettre en œuvre, et ils se sont ingéniés à lui trouver des inspirateurs ou des modèles. Ils ont évoqué, ceux-ci une statuette couronnée il y a quelques années à l'Exposition, ceux-là, je ne sais quelle nouvelle ou quelle comédie oubliée. Eh bien, non, bonnes gens; « c'est plus simple que cela, » comme dit le naïf Corot en parlant de ses chefs-d'œuvre. Je parie, moi, et je ne me crois pas très-hardi, que le sujet du *Passant* sera né dans la cervelle de son auteur, comme les idées s'engendrent dans l'imagination des poëtes, toutes vêtues et toutes logées, pour ainsi dire, quelque jour qu'il pensait à la difficulté d'être heureux en ce monde, ou que peut-être il était tourmenté par suite de quelque déception. Et ce jour-là le décor de la scène et la robe de l'actrice ont été aussitôt arrêtés et conçus que la marche de l'aventure. C'est là, direz-vous, du mystère et du prodige; mais s'il n'y avait pas de mystère et de prodige dans la poésie, tout le monde serait poëte; et il n'y aurait plus ni banquiers ni notaires, ce qui serait fâcheux. M. Coppée, comme disent les voyants, a été transporté en esprit à Florence; et Mlle Agar, en domino de satin blanc, rêvait déjà, appuyée sur son balcon de marbre bleuté par la lune, quand le premier vers a été fait; car la pensée du poëte est cosmopolite et universelle, et ne peut concevoir une idée sans la placer immédiatement dans les conditions de temps et de lieu qui conviennent à son développement.

Si nous étions en Chine, M. Coppée, qui est simple employé dans un ministère, aurait été, le soir même de son succès, promu chef de division. A Paris, il se sera retrouvé le lendemain devant son pupitre d'expéditionnaire. Peut-être, après tout, n'est-ce pas si grand mal : la fée qui l'a adopté saura bien le pourvoir, et mieux vaut avoir pour marraine une fée qu'une administration.

Bien différente de la destinée de M. Coppée est la destinée de M. Édouard Pailleron, que le public du Théâtre-Français ensevelissait sous les fleurs une semaine avant la représentation du *Passant*. M. Pailleron n'est point un vi-

sionnaire ni un extatique, et il ne perd pas son temps à rêver à la lune et à épier la conjonction des astres favorables. Sa marraine, à lui, n'est ni une administration ni une fée; c'est une revue, la *Revue des Deux-Mondes;* or, qui dit Revue, dit « actualité ». M. Pailleron a adopté la grande loi du succès banal, qui est, non pas de surprendre le public, mais de lui obéir, de lui complaire en le servant suivant son goût. Les titres de ses premiers ouvrages répondent pour lui, *le Mur mitoyen*, *le Dernier Quartier*, *le Second Mouvement*, *le Monde où l'on s'amuse.* Qui ne devine, sous ces galantes rubriques, toute une agréable salade de mariages manqués, de procès galants, d'amours modernes et de leçons morales ? Le titre de la nouvelle comédie taille en plein dans le répertoire à la mode, *les Faux Ménages !* C'est bien là l'*article* porté aux divers Longchamps dramatiques par MM. Laya, Jules Lecomte, etc. Allons voir, disent les innocents bourgeois, allons voir combien nous sommes scélérats, coquins, pervers, comment nos femmes nous trompent et comme quoi nos enfants n'ont pas d'état civil. Et là-dessus, ils se frottent les mains. — C'est une remarque déjà faite dans le temps par Théophile Gautier, à propos d'une pièce du même ordre (*les Ménages parisiens*, de Bayard, autant qu'il m'en souvient), que les bourgeois de Paris, les plus honnêtes bourgeois de l'Europe à coup sûr, les plus tranquilles, les plus candides et les plus corrects, se font un plaisir dépravé de passer pour des monstres d'immoralité. Bonnes gens pour la plupart, citoyens paisibles, époux fidèles, pères tendres, rien ne leur plaît davantage que de s'entendre traiter de libertins, de séducteurs et de pères dénaturés. Montrez-leur sur la scène un brave homme, ils le traiteront d'imbécile ; mais vienne un parfait drôle, cachant sous l'habit bleu et le paletot fumée-de-Londres tous les vices et tous les crimes, les voilà contents. Ils posent alors le chapeau sur l'oreille, passent le pouce dans l'entournure de leur gilet et disent en rentrant le menton dans la cravate : « C'est bien cela ! » En réalité, ces prétendus vam-

pires se sont levés le matin avec le jour pour se mettre à leur bureau, et ont travaillé tout le jour à gagner la dot de leurs enfants. Il en est qui se couchent à huit heures du soir et ne veillent après minuit que pour le plaisir de voir sauter leurs filles au son du piano. Il n'est pas besoin de vous traduire le titre de la comédie de M. Pailleron ; vous avez déjà entrevu, sans grand effort d'imagination, le fils de famille voulant épouser sa maîtresse ; le père, traître à ses devoirs et vivant dans l'ignominie. Tout cela est fort drôle et fort nouveau, n'est-ce pas? Dans le *Père prodigue*, M. Dumas fils, un dramaturge au moins, avait laissé à ce père léger et coupable de la dignité, du courage, de l'honneur. Malgré ses enfantillages, ce vieux fou était aimable ; il pouvait bénir ses enfants. Mais à quoi bon, je le demande à M. Pailleron lui-même, à quoi bon nous montrer ce vieillard ignoble et indigne de tout pardon, et même de toute pitié ? A quoi bon traîner dans la boue du ruisseau ces deux majestés, les cheveux blancs et la paternité ? Quel enseignement en tirez-vous, sinon d'apprendre à des fils qu'il est des pères méprisables et qu'on peut mépriser son père ? Un misérable qui a fui la maison conjugale, qui a méprisé sa femme et abandonné son enfant, sans prétexte, sans excuse, sans autre raison que son amour du vice et de la canaille ; qui pendant vingt ans persiste dans cette vie honteuse, ruinant son fils et cachant son nom ; et qui, au dernier acte, reparaît chez lui, chez sa femme, veux-je dire, pour prêcher à son fils l'honneur et le devoir, lui donnant sa vie en exemple et confessant devant toute la famille assemblée ses turpitudes ; ce fils n'osant donner la main à son père ; cette mère introduisant chez elle la maîtresse de son fils et la donnant pour compagne à sa fille adoptive ; quelles mœurs ! quel spectacle ! Où tout cela va-t-il, grand Dieu ! et qu'en pouvons-nous faire ? Serait-ce là, selon vous, la famille moderne ? Mais alors dans quel monde vivez-vous ? Nous le donnez-vous pour une exception? Mais elle est monstrueuse, cachez-la ; cachez ce père infâme et absurde, ce père qui n'est pas un père, ce père

qui n'a pas de pudeur devant son fils. Cachez cette mère folle et sotte, cachez-nous ces amours vulgaires que ne relèvent ni la hauteur de la passion, ni le prestige d'une vertu, ou d'une beauté rare; car il n'y a dans tout cela pour moi ni enseignement ni plaisir. Rendez-moi *Sgnanarelle* et le *Mariage forcé*.

Et quand je pense que c'est à une telle œuvre que s'est appliqué pendant un an un honnête esprit, un homme de bonnes mœurs et de bonne éducation ! Voilà pourtant où l'on arrive en voulant toujours, par amour du succès immédiat, battre les mêmes sentiers et y faire plus de bruit que le dernier qui y a passé. Suivez bien la progression : le *Demi-Monde* et la *Dame aux camélias* ne compromettaient que les fils, les célibataires, les jeunes gens; voici maintenant qu'on déshonore les pères. Je me demande vraiment qui en profitera.

Quant aux vers de M. Pailleron, je n'en parle pas. Il est de cette école qui pose en principe que le vers est fait pour être déguisé, qu'il faut escamoter la rime, rendre le rhythme insensible, et que la perfection de l'art du poëte est de faire oublier la poésie. Un enfant répondrait : Que n'écrivez-vous en prose?

La pièce a réussi néanmoins, grâce à Bressant, qui dans le rôle de M. Ernest (c'est le père) a trouvé l'art de ses meilleurs jours au Gymnase dramatique.

Je n'ai pu voir encore la fameuse *Séraphine*, de M. Sardou. Je l'en félicite, car cela prouve que la salle est bien garnie et que les places sont chères. Je me deciderai à la lire, et ce me sera une occasion d'étudier le théâtre de cet auteur fameux dont je n'ai pas encore parlé ici.

Ch. Asselineau.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Le 22 décembre dernier il a été vendu à la salle Silvestre, rue des Bons-Enfants, vente du comte d'U***, un petit manuscrit ainsi décrit au catalogue :

LIVRE D'HEURES DE MESSIRE ANNE DE MONTMORENCY, COMTE DE CHASTEAUVILLAIN, IN-8°, REL. VELOURS GRENAT.

PRÉCIEUX MANUSCRIT DU SEIZIÈME SIÈCLE, EXÉCUTÉ SUR VÉLIN TRÈS-FIN, en caractères ronds, et comprenant 244 pages.

Il est orné de 15 grandes miniatures, 20 petites et 32 bordures peintes sur fond d'or : tout ce travail, œuvre d'une grande patience, est d'un fini remarquable ; l'éclat des couleurs est encore des plus vifs.

Les 3 premières et les 2 dernières pages de ce beau volume se composent de renseignements généalogiques sur la maison de Montmorency et ses nombreuses alliances ; leur écriture est contemporaine du manuscrit qui provient de la bibliothèque Desq, à la vente de laquelle il fut adjugé 2174 fr. le 1er mai 1866.

Il a été vendu 1,405 francs et acquis pour M. le duc d'Aumale.

Nous ajouterons que ce volume, parfaitement écrit, sur vélin très-fin, est d'une fraîcheur éclatante. Ce manuscrit paraît avoir été fait pour Anne de Montmorency, comte de Châteauvillain, fils aîné de Pierre de Montmorency, chevalier de l'ordre du Roi. Anne de Montmorency épousa, le lundi 4 février 1577, Marie de Beaune, fille du maître d'hôtel de la reine mère Catherine de Médicis. Ce mariage ainsi que plusieurs autres événements qui concernent les maisons de Montmorency et de Beaune ont été consignés sur les feuillets

blancs qui précèdent et qui suivent le texte du manuscrit. Nous transcrivons en entier ces mentions :

« Le lundi quatriesme février mil cinq cens soixante dix « sept, messire Anne de Montmorency, comte de Chasteau-« Villain, fils aisné de messire Pierre de Monmorency, che-« vallier de l'ordre du Roy, marquis de Bury, baron de Fos-« seux, et de dame Jaqueline d'Avaugour, dame de Cour-« tallain, ses père et mère, expousa dame Marie de Beaune, « fille seulle de messire Jehan de Beaune, chevallier de l'ordre « du roy, maistre d'hostel de la royne mère de Sa Majesté, et « de dame Anne de Museau de Morlet, seigneurs de la Tour « d'Argy, ses père et mère, en l'église Sainte-Croix de Mon-« trichard, les estats tenants à Blois, dont sont yssus deux « fils et une fille aux jours qui ensuivent. »

« Le mardi xxiij^e febvrier mil cinq cens quatre vingts « quatre, ladite dame Marie de Beaune a accouché d'un fils « au lieu seigneurial de la Tour d'Argy à Montrichard, à « quatre heures après mynuit, l'année étant bisextre, et fu-« rent ses parrains, ledit messire Pierre de Montmorency, « représenté par noble homme François de Paris, sieur des « Bois-Benars, messire René, sieur de Prie, et ladite dame « Anne de Museau, et fut baptisé en l'église de Sainte-Croix « par le curé de Montrichard, le dymanche onziesme jour de « mars dudit an et fut nommé Pierre. »

« Le dymanche dernier jour de juing mil cinq cens quatre « vingts cinq, ladite dame est accouchée audit lieu de la Tour « d'Argy, à Montrichard, à trois heures un quart, d'un fils « qui fut baptisé en l'église de Montrichard, le sixiesme juil-« let audit an, et fut nommé François par messire Fran-« çois duc de Monpensier et le sieur de Halot Montmo-« rency. »

« Le jeudy Sainct-Brice tresieme novembre mil cinq cens « quatre vingts six, entre mynuit à une heure, est accouchée « d'une fille, qui fut baptisée audit Montrichard, le troi-« siesme jour de febvrier mil cinq cens quatre vingts sept, et « fut son parrain messire et révérend père en Dieu Charles

« de Montmorency, oncle dudit sieur comte, abbé de Lau-
« noy et de Notre-Dame de Ressons, dame Jaqueline d'Avau-
« gour, dame de Fosseux et damoiselle Jehanne de Mont-
« morency, dame de Bois-Ruffin, sœur dudit sieur comte, et
« fut nommée Jaqueline. »

« Le mardy troisiesme jour de juing mil cinq cens quatre
« vingts douze, mourut ledit sieur comte au chasteau de Çour-
« talain, revenant de l'armée pour le service du roy, du
« siége de davant Roen (Rouen) qui tenoit lors pour la
« ligue. »

« Le tresiesme jour de may mil cinq cens vingt cinq, fut
« baptisé à Tours, en l'église Saint-Saturnin, Jean, fils de
« Guillaume de Beaune et de Bonne Cottereau, sa femme, et
« furent parrains maistres Emery Tapin et Guillaume Cot-
« tereau, et marraine Claude de Beaune, sœur dudit Jean de
« Beaune. »

« Le sixiesme de décembre l'an mil cinq cens cinquante
« et sept, fut née à Montrichard, en l'hostel du sieur de la
« Tour, damoiselle Marie de Beaune, fille de messire Jean de
« Beaune et de dame Anne de Museau, sa femme, environ
« l'heure de mynuit, et fut baptisée le... dudit mois en l'église
« Sainte-Croix dudit Montrichard. Furent parrains messire
« de Beaune, prieur de Grammont, frère dudit Jean de
« Beaune, et marraines dame Marie Brissonnet, mère de la-
« dite dame de Museau et damoiselle Anne Brissonnet,
« femme de M. d'Alluye. »

— Une publication utile dont on avait regretté la suspension, *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, vient de reparaître à la librairie S. Cherbuliez. Les deux numéros parus, 10 et 25 janvier, contiennent principalement les articles suivants :

Gnathène et Stilpon. — Saint Jérôme a-t-il jeté au feu les satires de Perse? — Pétition rouennaise à la Convention en faveur de Louis XVI. — Sur un pamphlet contre Catherine de Médicis. — Recueil d'arrêts du conseil des

Dix. — Mémoires secrets de Brillat-Savarin. — Plaintes des Églises réformées en 1597. — Un ballet inédit de la Fontaine. — Fondation de Mathurin Régnier. — La vérité sur la mort de Joséphine. — Un imitateur de Rabelais. — Les armes de Voltaire. — Les caricaturistes anglais. — Le dernier autographe de Gérard de Nerval, etc., etc.

— On vient de découvrir et de placer dans les montres, à la bibliothèque Mazarine, un exemplaire de Grollier non catalogué jusque-là et qui n'est point mentionné dans l'ouvrage de M. Le Roux de Lincy.

C'est un poëme de Mariangelo Accorso, intitulé *Protrepticon ad Corycium ;* in-quarto, sur vélin et portant la date de Rome, *mense julio* 1524, imprimé chez Ludovico de Vicence. Le volume est relié en maroquin brun à filets d'or, et porte sur le plat la mention consacrée : Jo. GROLIERII ET AMICORUM. Il provient, comme en fait foi une note écrite sur le premier feuillet, de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés.

Brunet ne parle point de ce livre. Millin l'indique dans la *Biographie universelle* (article *Accorso*). Le Corycius à qui le poëme est dédié était, selon la Monnoye, un poëte allemand nommé Goritz. Le volume contient en outre des vers de divers poëtes italiens contemporains d'Accorso, tels que Giovanni Francisco Uriseo, Antonio Tilesio, etc.

— Un don important a été fait cette année à la bibliothèque Sainte-Geneviève. M. Dezos de la Roquette a légué à cet établissement la riche collection de livres et manuscrits relatifs à l'histoire du nord de l'Europe qu'il avait réunie durant l'exercice de ses fonctions comme consul général à Elseneur.

PREMIER CHAPITRE

DE

LANCELOT DU LAC.

FRAGMENT INÉDIT (1).

I.

LA REINE AUX GRANDES DOULEURS.

Sur les marches de la Gaule et de la Petite-Bretagne régnaient jadis deux frères, époux de deux sœurs. Ban, l'aîné, était roi de Benoyc, et Bohor était roi de Gannes. Au moment où l'histoire commence, Ban avait atteint un grand âge, et de la reine Hélène, issue de la race de Joseph d'Arimathie, il n'avait qu'un enfant, nommé Galaad en baptême, mais qu'on appela toujours Lancelot, en mémoire de son aïeul.

Les royaumes de Benoyc et de Gannes devaient hommage à celui de la Petite-Bretagne, dont le souverain, nommé Aramont, mais plus ordinairement Hoel, étendait son autorité, d'un côté jusqu'aux marches d'Auvergne et de Gascogne, de l'autre jusqu'aux terres soumises aux Romains et à leur vassal le roi de Gaule. Le Berri était également inféodé à la Petite-Bretagne : mais, dès le temps du roi Aramont, le roi

(1) Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur permettant d'apprécier à l'avance l'agrément du livre de *Lancelot du Lac*, troisième volume de nos *Romans de la Table ronde*. Si le premier chapitre est favorablement reçu, comme nous avons tout lieu de l'espérer, nous donnerons dans le numéro suivant le second chapitre, qui raconte l'enfance et l'éducation du héros, chez la Dame du Lac.

Claudas de Bourges avait refusé de satisfaire à l'hommage, et s'était déclaré vassal du roi de Gaule. Ces rois de Gaule se faisaient alors par élection. Claudas, avec leur puissant secours, avait d'abord occupé Benoyc; alors Aramont avait réclamé l'aide du roi de la Grande-Bretagne, en le reconnaissant pour suzerain. Uter-Pendragon passa donc sur le continent, chassa Claudas non-seulement de Benoyc, mais même de Bourges; les Bretons désolèrent si bien la terre de Berri qu'elle perdit son nom pour prendre celui de la Déserte. Bourges, la cité principale, fut seule épargnée, en reconnaissance de l'accueil qu'y avait reçu Uter-Pendragon, quand il s'était vu contraint, par l'usurpateur Wortigern, de sortir de la Grande-Bretagne.

Mais, après la mort d'Uter-Pendragon, son successeur Artus eut à répondre à tant d'ennemis qu'il ne put protéger ses grands vassaux du continent. Les deux royaumes de Gannes et Benoyc, réunis sous le sceptre de Lancelot, avaient été partagés entre les deux fils de ce prince, et Claudas profita de l'éloignement des Bretons insulaires pour réclamer une seconde fois l'appui des Gaulois et des Romains. Il rentra dans la Déserte; il envahit les terres de Benoyc et saisit peu à peu toutes les bonnes villes du roi Ban. Il eût consenti à les rendre à la condition d'en recevoir l'hommage; mais pour rien au monde Ban n'eût manqué à la foi qu'il devait au roi Artus.

Il ne restait plus à ce prince que le château de Trèbes, et, par l'avantage de sa situation entre une rivière et de fortes murailles, cette place défiait tous les assauts, mais elle n'était à l'abri ni du défaut de vivres ni de la trahison. Ban y avait conduit la reine Hélène et leur fils, le petit Lancelot. Claudas arriva devant les premières barrières et bientôt tout moyen de sortir et de communiquer avec le dehors fut enlevé aux assiégés. Ban était décidé à mourir plutôt que de céder aux conditions de Claudas, et cependant il prenait en grande pitié les souffrances de la reine et de ses chevaliers. Claudas ne cessait de lui faire représenter que rien ne le met-

trait à l'abri de la famine; qu'Artus ne pouvait venir à son aide; que son frère, le roi Bohor, était trop malade pour le secourir. Un jour, il lui offrit de le laisser sortir, et de lui permettre de passer en Grande-Bretagne, mais à la condition que, si dans quarante jours il n'était pas de retour ou revenait sans avoir obtenu de secours, le château lui serait rendu. Le roi Ban hésitait, et cependant Claudas, qui pratiquait volontiers les traîtres, tout en ne les aimant pas, parvenait à gagner Anseaume, le sénéchal de Benoyc, en s'engageant à l'investir de ce royaume s'il consentait à lui rendre l'hommage que Ban refusait. Un jour, le roi Ban prit en conseil un loyal chevalier nommé Banin, son filleul, et le sénéchal : il leur exposa l'offre de Claudas, et le sénéchal insista fortement pour l'engager à accepter. « Artus, disait-il, bien que fort « inquiété par les Saysons et par ses hauts barons, ne pourra « refuser de vous accorder un bon secours. La garnison de « Trèbes tiendra jusqu'à ce que vous soyez revenu, et Clau- « das à l'approche de l'ost du roi Artus lèvera le siége, trop « heureux de pouvoir regagner la Déserte. »

Ban se rendit à ce conseil. Il avertit la reine, et, suivis de deux écuyers, l'un pour tenir l'enfant, l'autre pour conduire les sommiers chargés du trésor de Benoyc, ils passèrent la porte, franchirent le pont abaissé, et ne trouvèrent personne qui tentât de les arrêter. Mais à peine étaient-ils entrés dans la forêt de Trèbes que le traître sénéchal allait trouver Claudas, et l'avertissait de faire avancer ses gens vers la porte qu'ils trouveraient défermée. Malheureusement pour lui, Banin, qui était toujours aux aguets, le vit revenir : « Eh quoi! « sénéchal », dit-il, « à cette heure sur pied! D'où venez- « vous donc? — Je viens de m'assurer que Claudas ne « tenterait rien contre nous durant l'absence du roi Ban. « — Vous avez vraiment choisi une heure singulière pour « parlementer avec notre ennemi. — Quoi! Banin, reprend « Anseaume, doutez-vous de ma loyauté? — Non, séné- « chal, autrement je vous aurais déjà défié. »

Le sénéchal monta dans la haute tour, et bientôt on enten-

dit un grand bruit d'armes et de chevaux. Les hommes de Claudas entrèrent et déjà commençaient le pillage du faubourg. Afin d'éloigner les soupçons, et quand toute résistance était devenue impossible, le sénéchal se mit à crier : « *A l'arme! Trahi! trahi!* — Ah! traître, ah! félon, » cria Banin de son côté, « puisses-tu, comme Judas, recevoir le « prix de ta félonie! » Au grand regret de Claudas, le feu prit à plusieurs endroits de la ville : maisons, moutiers, tout fut réduit en cendres; il ne demeura de Trèbes que la tour principale du château, où Banin s'enferma avec trois preux sergents. Maître de la ville incendiée, Claudas eut beau faire jouer les perrières, les mangonneaux, il dut se contenter de l'assiéger et de camper devant la tour, comme il avait campé longtemps devant la ville et le château.

Le bon et loyal Banin eut dès lors à redouter la faim, ennemi plus terrible que Claudas. La rivière qui baignait un côté de la tour étanchait leur soif, mais leur donnait à de trop rares intervalles de petits poissons qu'ils se partageaient aussitôt. Le troisième jour, ils découvrirent entre deux pierres un chat-huant dont la chair leur parut délicieuse. Comment cependant tenir pendant un mois? Un matin Claudas demande à parler : « Banin, je reconnais en toi « un loyal et preux chevalier. Mais de quoi te servira ta pru- « d'homie? veux-tu mourir ici de faim et y laisser mourir tes « trois compagnons? Fais mieux : prends quatre de mes bons « chevaux et sors de la tour en toutes armes, avec les tiens; « vous chevaucherez où il vous plaira, et, si tu consentais à « rester près de moi, je prends Dieu à témoin (il tendait la « main droite vers une chapelle voisine), que je t'aimerai « plus que nul de mes anciens amis. »

Banin repoussa ces offres à plusieurs reprises, puis il pensa pouvoir céder aux prières de ses trois compagnons, mourants de faim. « Je veux bien, dit-il, rendre le château, mais « à des conditions qui ne nous feront pas de honte. » Lors revenant à Claudas : « Sire, j'ai pris conseil de mes amis; « nous sortirons de la tour, et je vous sais assez prud'homme

« pour ne pas craindre de demeurer dans votre cour. Nous « y mettons une seule condition : vous ferez droit pour nous « ou contre nous, suivant les règles établies de la justice. » Claudas consentit ; les saints furent apportés, la convention jurée et les portes de la tour ouvertes.

Banin demeura plusieurs jours auprès du roi, dont il recevait le meilleur accueil. De son côté, le traître sénéchal était impatient de voir Claudas tenir sa promesse. Mais Claudas cherchait à gagner du temps, non qu'il voulût se parjurer, mais dans l'espoir de trouver un moyen de se dégager. Un jour Anseaume se présenta devant la cour du roi ; il rappela la promesse qui lui avait été faite de l'honneur de Benoyc, et, Claudas ne se pressant pas de répondre, Banin réclama la faveur d'être entendu :

« Roi Claudas, dit-il, vous m'avez promis de faire droit « contre moi pour mes accusateurs, et pour moi contre « ceux que j'accuserais. Je vous demande raison de l'ancien « sénéchal de Benoyc, que j'accuse de parjure et de trahi- « son. S'il me dément, je suis prêt à faire preuve, en champ « clos, les armes à la main, au jour et lieu qu'il vous plaira « d'assigner. »

Claudas sentit une joie secrète en entendant Banin.

« Anseaume, dit-il, vous entendez ce qu'on avance contre vous ; aurais-je donné ma confiance à un traître ? »

« — Sire, répond celui-ci, je suis prêt à prouver contre « le plus fort chevalier du monde que jamais je n'eus en- « vers vous pensée de trahison. »

Et Banin : « Voici mon gage. Je montrerai que j'ai vu de « mes yeux la trahison dont il s'est rendu coupable envers « son seigneur lige.

« — Voyons, sénéchal, reprit Claudas, que pensez-vous « faire ?

« — Mais, Sire, cette cause est vôtre plus que mienne. « Vous savez que mon seul crime est de vous avoir bien « servi.

« — Or donc, si vous n'êtes pas coupable, défendez-vous.

« Vous êtes aussi fort, aussi hardi champion que Banin ;
« vous avez le droit pour vous ; que pouvez-vous craindre ? »

Le roi Claudas en dit tant que le sénéchal fut contraint de se soumettre à l'épreuve. Les gages furent mis entre les mains du roi, qui dit en les recevant : « Sénéchal, je vous
« tiens pour chevalier loyal envers moi, comme vous l'avez
« été envers votre premier seigneur. Je vous revêts du
« royaume de Benoyc, avec les rentes et revenus qui en dé-
« pendent. Et dès que vous aurez convaincu de fausseté votre
« accusateur, je recevrai votre hommage. Mais, s'il arrive
« que vous soyez mis hors des lices, c'est Banin qui devra
« recevoir à votre place le royaume de Benoyc. »

Le combat eut lieu à quatre jours de là, dans la prairie de Benoyc, entre Loire et Arsie (1). Banin eut raison de la trahison du sénéchal, dont il fit voler la tête sur l'herbe sanglante. Quand il vint reprendre son gage, Claudas l'accueillit avec honneur ; car, s'il pratiquait volontiers les traîtres, il ne leur accordait jamais sa confiance. Puis il offrit au vainqueur de l'investir du royaume de Benoyc.

« Sire, lui répondit Banin, je suis resté près de vous jus-
« qu'à ce moment, dans l'espoir de satisfaire à la jus-
« tice et de punir le traître qui vous livra le château de
« Trèbes. J'ai, grâce à Dieu, rempli ce devoir ; rien ne peut
« me retenir plus longtemps ici. Je n'ai pas cessé d'être au
« roi Ban, et je ne puis voir en vous qu'un ennemi. L'hom-
« mage que vous demandez de moi ferait sortir mon cœur
« de ma poitrine.

« — J'ai, dit Claudas, grand regret de votre résolution ;
« mais je vous accorde le congé que vous demandez. »

Banin demanda son cheval et s'éloigna de Trèbes sans même attendre la fin du jour.

Nous le retrouverons, dans une autre laisse, à la cour du roi

(1) Si, comme je le crois, Benoyc est Saumur, il faut retrouver l'Arsie dans le Thou, qui a donné son nom à Thouars, et qui vient se jeter dans la Loire aux portes de Saumur.

Artus, emportant les prix du behourd et de la quintaine, et méritant d'être admis parmi les chevaliers de la reine, de la Table ronde et de l'*Escârguette* ou garde du roi. Il avait, dit le romancier, recueilli dans ses guerres contre le roi Claudas un butin assez grand pour faire bonne figure au milieu des chevaliers bretons, et Artus, quand il apprit que son nom lui venait du roi de Benoyc, était entré dans une profonde et douloureuse rêverie. Car le bon chevalier lui rappelait la mort du roi Ban qu'il n'avait pas vengée. Banin, ajoute notre livre, fit beaucoup parler de lui et attacha son nom à mainte belle aventure; mais c'est dans le « Conte « du commun » qu'elles sont racontées et où « il convient « mieux de les lire ». — Quel est ce Conte du commun? je ne crois qu'on le sache aujourd'hui.

Revenons au roi Ban que nous avons laissé franchissant la petite porte du château de Trèbes, avec la reine, leur enfant et un fidèle sergent. Ils chevauchèrent une heure avant le retour du jour, et gagnèrent ainsi la forêt qui devait les conduire à l'entrée du royaume de Gannes. Là se dressait une haute montagne d'où l'on pouvait découvrir tout le pays. L'aube venait de crever; Ban ne put résister au désir de voir une dernière fois son château bien-aimé. Il fit arrêter la reine au bas du tertre et chevaucha péniblement jusqu'au sommet. Quelle ne fut pas sa douleur en voyant les murs éclairés par de sinistres lueurs, les moutiers crouler, le feu jaillir çà et là, l'air tellement embrasé que la flamme semblait en montant réunir le ciel à la terre! Trèbes était sa dernière espérance : que lui restait-il maintenant? Une jeune femme nourrie dans les grandeurs, réduite à la dernière misère, elle dont les ancêtres remontaient jusqu'au roi David, allait être réduite à réclamer la pitié des autres et à nourrir son enfant du pain amer de l'exil. Et lui, pauvre vieillard, naguère riche d'amis et d'avoir, honneur de toutes les bonnes compagnies, comment pourrait-il soutenir une fortune aussi contraire? Toutes ces pensées refoulent alors son cœur avec tant d'amertume que les sanglots l'étouffent, il se pâme et glisse

à terre sans mouvement. Quand il revint à lui : « Ah ! Sei-« gneur, » dit-il en levant ses mains vers le ciel, « je vous « rends grâce de la fin douloureuse qu'il vous plaît de m'en-« voyer, car vous avez vous-même souffert la pauvreté et les « tourments. Je n'ai pu, sans de grands péchés, vivre dans « le siècle, je vous en demande pardon. Ne perdez pas mon « âme, vous qui êtes venu de votre sang nous racheter. « Faites que mes torts reçoivent ici leur expiation : ou si « mon esprit doit être tourmenté par delà, qu'au moins un « jour plus ou moins éloigné le réunisse au vôtre. Ah ! beau « père spirituel, prenez en pitié ma femme Hélène, sortie « du haut lignage que vous avez conduit au royaume aven-« tureux ; remembrez-vous de mon fils, pauvre et tendre « orphelin ; car les pauvres sont en votre garde, et vous les « devez protéger avant tous les autres. »

Ces paroles dites, le bon roi se frappa la poitrine en pleurant de contrition ; il arracha trois brins d'herbe, et les mit dans sa bouche au nom de la sainte Trinité ; puis il eut un dernier serrement de cœur, ses yeux se troublèrent, il s'étendit, les veines du cœur se rompirent, et il expira, les mains en croix, les yeux au ciel et la tête tournée vers orient.

Cependant le cheval, effrayé du bruit qu'avait fait le roi dans sa chute, s'était mis à fuir jusqu'au bas de la montagne. Et la reine, le voyant revenir seul, dit à l'écuyer chargé de tenir en selle le petit Lancelot de lui apporter l'enfant et d'aller voir ce qui pouvait retarder le roi. Bientôt elle entendit les cris perçants de l'écuyer quand il arriva à l'endroit où son seigneur était étendu sans vie. Tout effrayée, la reine dépose l'enfant sur l'herbe et se met à gravir le tertre. Elle a bientôt croisé l'écuyer qui la conduit devant le corps de son cher époux. Quelle douleur ! Elle se jette sur lui, déchire ses habits, frappe son beau corps, égratigne son visage ; la montagne, la vallée, le lac voisin, tout retentit de ses gémissements et de ses cris.

Puis la pensée lui revint de l'enfant laissé aux pieds des chevaux. « Ah ! mon fils ! » et elle redescend tout échevelée

au bas de la montagne ; elle cherche les chevaux, ils s'étaient rapprochés du lac pour s'y abreuver. Sur la rive, elle voit son fils entre les bras d'une demoiselle qui le serre tendrement sur son sein, en lui baisant la bouche et les yeux. « Belle douce amie, » lui dit la reine, « pour Dieu ! rendez-« moi mon enfant. Il est assez malheureux d'avoir perdu « son père et son héritage. » A toutes ses paroles, la demoiselle ne répond mot, et, quand elle voit la reine avancer de plus près, elle se lève avec l'enfant, se tourne vers le lac, joint les pieds et disparaît sous les eaux.

La reine, à cette nouvelle épreuve, voulut s'élancer et suivre dans le lac la demoiselle ; mais le valet, qui s'était hâté de revenir, la retint de force ; elle s'étendit sur l'herbe, perdue dans ses sanglots. En ce moment vint à passer près de là une abbesse accompagnée de deux nonnes, d'un chapelain, d'un frère convers (1) et de deux écuyers. Des cris frappant son oreille, elle se détourna pour aller vers le point d'où ils partaient. Quand elle vit la reine : « Dieu, madame, vous donne « joie ! » lui dit-elle. — « Hélas! il n'est pas en son pouvoir de consoler la plus malheureuse femme du monde ! J'ai perdu toutes les joies, tous les honneurs ! — Dame, qui êtes-vous donc ? — Une dolente qui a trop vécu. » Le chapelain tirant alors l'abbesse par la guimpe : « Croyez-moi, madame, » dit-il, « cette dame est la reine. » L'abbesse ne put retenir ses larmes. « Pour Dieu ! madame, dit-elle, veuillez ne « rien me cacher ; je le sais, vous êtes la reine. — Oui, « oui, la reine aux grandes douleurs. » Cette réponse a fait que la première laisse de notre histoire est ordinairement appelée l'*Histoire de la reine aux grandes douleurs*.

« Laquelle que je soie, » reprit-elle, « faites-moi nonne, je ne désire que cela. — Volontiers, madame, mais dites-nous la cause de vos douleurs. » La reine, rassemblant toutes ses forces, raconta comment ils étaient sortis de Trèbes, comment le roi n'avait pu soutenir la vue de l'embrasement

(1) Un *rendu*.

de son château ; comment on l'avait retrouvé sans vie, et comment enfin un démon, sous la forme d'une demoiselle, avait enlevé son cher enfant. « Vous voyez maintenant, » ajouta-t-elle, « si j'ai raison de haïr le siècle. Faites prendre « le grand trésor d'or, d'argent et de vaisselle que porte « ce cheval, et employez-les à faire un moutier dans lequel « on ne cessera de chanter pour l'âme de monseigneur le « roi. »

— « Ah ! madame, « dit l'abbesse, « vous ne savezpas com- « bien il est difficile de vivre en religion. C'est le travail des « corps et le péril des âmes. Demeurez avec nous, sans « revêtir l'habit. Soyez toujours madame la reine ; notre « maison est vôtre, les pères de mon seigneur le roi l'ont « jadis fondée. — Non, non, le siècle ne m'est plus rien, je « vous prie de me recevoir comme nonne, et, si vous me « refusez, je m'enfuirai dans ces forêts sauvages, et j'y perdrai « bientôt et le corps et l'âme. — S'il en est ainsi, je rends « grâce à Dieu, qui nous donne la compagnie d'une si « bonne et si haute dame ! » Et, sans attendre davantage, l'abbesse trancha les tresses de ses longs cheveux. Il était aisé de voir, malgré sa profonde affliction, qu'elle était la plus belle femme du monde. On tira des sommiers que conduisaient les sergents de l'abbaye les noirs draps et le voile qu'elle ne devait plus quitter. Et quand l'écuyer de Trèbes vit la reine ainsi rendue, il dit qu'il n'entendait pas s'éloigner d'elle ; on le revêtit de la robe des frères convers. Avant de suivre leur chemin, le chapelain, les deux convers et les deux écuyers se chargèrent de transporter le roi à l'abbaye, laquelle n'était pas éloignée. Le service fut digne d'un roi ; on mit honorablement le corps en terre jusqu'au moment où fut construit, sur la montagne, où il avait expiré, le moutier que la reine avait demandé. Le corps y fut transporté, et la reine voulut y demeurer dans un logis qui en dépendait, avec deux autres nonnains, deux chapelains et trois convers. Tous les matins, après la messe, elle se rendait au bord du lac où son fils lui avait été ravi, elle y lisait le psautier, avec abondance de

larmes. Quand on sut que la reine avait pris les draps de nonne, les gens du pays l'appelèrent le Moutier-Royal, et l'on vit les plus gentilles dames de la contrée s'y rendre pour l'amour de Dieu et de la reine.

Cependant Claudas soumettait le pays de Gannes comme il avait fait celui de Benoyc. Bohor n'avait survécu que de quelques jours à son frère, et il laissait deux enfants, Lionel et Bohor, encore au berceau. Les barons du pays résistèrent aussi longtemps qu'ils purent. La reine était renfermée dans Montclair, son dernier château, quand elle apprit que Claudas allait l'attaquer. Dans la crainte de tomber entre ses mains, elle sortit de la forteresse, passa la rivière qui en baignait les murs, et gagna avec ses deux enfants et quelques serviteurs dévoués une forêt assez voisine de l'abbaye où sa sœur la reine Hélène avait pris le voile.

Comme elle chevauchait dans cette forêt, elle fit rencontre d'un chevalier qui longtemps avait servi loyalement le roi Bohor, mais qui avait été déshérité et banni pour cause d'homicide; car ce prince était grand justicier comme son frère le roi Ban. Ce chevalier, nommé Pharien (1), avait pris les soudées du roi de Bourges et en avait reçu de bonnes terres. Justement à l'heure où la reine de Gannes traversait la forêt, le roi Claudas y chassait au sanglier, et le chevalier qui l'accompagnait s'était arrêté au trépas d'une grande haie, quand il vit arriver la reine de Gannes. Il s'élance au frein des chevaux et fait descendre le berceau dans lequel dormaient les enfants. Ne demandez pas si la reine fut dolente : elle se pencha sur son palefroi, on l'y retint avec peine; le chevalier, ému d'une profonde pitié, lui dit : « Madame, le « roi Bohor de Gannes m'a fait bien du mal; mais je n'au- « rai pas la dureté de vous livrer à votre ennemi, devenu mon « seigneur. Je n'oublie pas que vous avez eu regret de mon « exil et que vous m'avez alors garanti de mort. Laissez- « moi vous conduire au bout de cette forêt, et confiez-moi

(1) Dans le livre d'Artus, Pharien, sénéchal du roi de Gannes, est tué dans un dernier combat contre Claudas.

« la garde de vos enfants. J'en prendrai soin jusqu'à ce « qu'ils soient en âge de porter les armes, et, s'ils rentrent « dans leur héritage, je ne pourrai leur venir en aide en « raison de mon hommage au roi Claudas, mais j'en aurai « la joie la plus grande du monde. »

La dame, après s'être un instant recueilli, dit au chevalier qu'elle avait confiance dans sa loyauté, et qu'elle laissait en sa garde ce qui lui restait de plus cher au monde. Pharien ordonna à son sergent de conduire les deux enfants à sa maison, et pour lui, après avoir guidé la reine jusqu'à l'extrémité de la forêt, où se trouvait une abbaye qui la recueillit, il prit congé d'elle et revint vers Claudas, comme un message venait annoncer que Montclair avait perdu ses défenseurs. Le roi prit aussitôt le chemin du château, dont les portes lui furent ouvertes. A compter de là, il fut maître incontesté des anciens domaines des rois Ban et Bohor.

Le moutier où la reine de Gannes venait d'être conduite était assez voisin de celui que la reine de Benoyc avait choisi. Les deux sœurs furent bientôt réunies, et l'on peut comprendre leur joie et leur douleur en se revoyant et en écoutant le récit mutuel de leurs récentes infortunes. L'abbesse, arrivée près de la reine de Gannes, lui coupa ses longs cheveux et lui donna le voile, qu'elle avait demandé, pour être entièrement à l'abri des entreprises de Claudas. Nous laisserons les deux sœurs dans leur pieuse retraite pour nous informer de ce que devient le petit Lancelot.

PAULIN PARIS.

NOUVEAU COMMENTAIRE

DE

L'HISTOIRE DE DON RANUCIO D'ALÉTÈS

D'APRÈS UNE CLEF INÉDITE (1).

En 1820, il était grandement question des jésuites des missions, et les missionnaires venaient de fournir à M. de Rougemont le sujet d'un roman. Du Mersan avait exhumé, à la Bibliothèque royale, un roman janséniste, imité de Gil-Blas, datant de 1736, où les missionnaires d'alors étaient peints d'une façon assez plaisante. Il prêta le roman à Rougemont qui, sans même en donner avis à du Mersan, se hâta de faire réimprimer « l'histoire véritable » du dix-huitième siècle, sous le titre de *Raphaël d'Aquilar, ou les Moines portugais*. Paris, Grandin, 1820, 2 vol. in-12. Il changea les noms des personnages, supprima, dans le deuxième volume, une allégorie rabelaisienne qu'il ne comprenait pas ; bref, il *publiait*, disait le titre, et Barbier est prêt à le traduire par le mot *plagiait*. C'était se montrer jésuite en attaquant les jésuites. Du Mersan raconta le fait à qui voulut l'entendre et le nota pour l'avenir sur la garde de l'exemplaire de la Bibliothèque royale, qui contenait une clef manuscrite, reproduction d'une clef imprimée, que Barbier a vue, mais qui est introuvable. Les *Missionnaires* et *Raphaël d'Aquilar* son oubliés.

Quand l'Académie de Caen mit au concours une Notice sur le célèbre professeur de Voltaire, et sur son frère moins

(1) Voir le *Bulletin du Bibliophile*, année 1865, n° 340.

connu, quoiqu'il eût été bibliothécaire de Fénelon, la question du roman janséniste de 1736 revint sur le tapis (1).

Était-il de l'abbé Porée? Le savant secrétaire de l'Académie de Caen hésite à le croire. Ce sont, suivant lui, des *diatribes* qu'un prêtre n'a pas pu se permettre. Le mot est un peu fort. L'abbé Porée était, comme le dit M. Travers, un prêtre fort éclairé; on n'est pas impunément de son époque; mais une autre raison nous fait hésiter. Ce fut le cardinal de Fleury qui, en 1729, fit nommer l'abbé chanoine de Bayeux. Or, suivant Saint-Simon, le cardinal avait voué une haine implacabe aux jansénistes. L'abbé était trop circonspect pour se compromettre par une pareille publication. Quérard attribue aussi ce roman à l'abbé Quesnel, cet auteur de l'*Almanach du diable*, dont l'apparition fut un scandale, dérouta le lieutenant de police et amena un plaisant quiproquo. Un agent, chargé impérieusement de mettre la main sur l'abbé Quesnel, prit le Pirée pour un homme, arrêta un pauvre diable d'ecclésiastique coupable de porter le nom redouté, et le laissa pendant vingt-quatre heures, enfermé dans le cabinet du lieutenant de police, suivant les ordres de ce dernier, qui crut que le libelle reposait enfin bien tranquillement sur son bureau. Le malheureux ecclésiastique de province subit un jeûne qui ne fut pas méritoire, et qui égaya fort le lieutenant de police.

Quoi qu'il en soit, nous n'avions pas encore eu connaissance de la clef manuscrite, et nous avions tout simplement soulevé le voile. Un autre exemplaire nous tombe sous la main, et les marges portent, en écriture du temps, une clef plus exacte et plus complète. C'est celle que nous faisons connaître aujourd'hui, en faveur des curieux qui posséderaient une des quatre éditions de ce roman, car il n'a pas eu moins de quatre éditions : *Histoire de D. Ranucio d'Alétès.* Venise, chez Francisco Pasquinetti, 1736, in-12; fig. — *Id.*, Histoire véritable, *id.*, 1738, in-12, fig. — 3me éd., 1752. — *Hist. de D. R. d'Alé-*

(1) *Notice littéraire et biographique sur les deux Porée.* Caen, 1854. Le mémoire couronné était de l'auteur de cet article. (*N. d. d.*)

tès, écrite par lui-même. Venise, aux dépens de la Compagnie, 1758, in-12, fig. Notre exemplaire est de cette date et présente un titre, en figure, qu'on ne rencontre pas habituellement : Loyola, sous le nom de Dom Inigo de Guipuscoa, se faisant « chevalier de la Vierge, et faisant la veille des armes devant son image ».

Disons tout de suite quelle est la valeur de ce roman, de ce pasquin (*Pasquinetti*). Dès 1731, le silence avait été imposé aux deux partis par arrêt du conseil ; mais ils ne pouvaient s'empêcher d'écrire et de faire imprimer. En réalité, le jansénisme est enterré dans le cimetière de Saint-Médard, lorsqu'en 1732, 27 janvier, fut rendue cette ordonnance du roi, si plaisamment traduite alors :

De par le Roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Mais les jésuites et le Parlement étaient placés sur cette pente rapide où ils glissèrent pour tomber, les jésuites d'abord, le Parlement un peu plus tard, dans l'abîme qu'ils avaient creusé de leurs propres mains. Le Parlement n'en sortit que pour y retomber en entraînant avec lui la monarchie.

C'est ce qui, joint à des peintures de mœurs, rend ce roman assez curieux ; car la publication de Saint-Simon et de l'avocat Barbier lève tous les voiles sur l'affaire de la constitution des jésuites. Un habile critique, qui a étudié minutieusement la façon dont au dix-septième siècle les grandes âmes passaient du monde dans la retraite et les mystères de la vie religieuse étroite, déclare que, pour rien au monde, il ne voudrait s'aventurer dans l'histoire du jansénisme du siècle suivant. Malgré cet anathème assez mérité, nous pensons qu'il y a quelque intérêt à passer en revue des tableaux où revivent les mœurs de la décadence monarchique. La décomposition du jansénisme explique, par opposition, l'esprit philosophique qui se manifeste : la vie éclate dans un sens opposé.

Si l'on rapproche ces tableaux des mœurs du clergé, sur-

tout du haut clergé, telles que les montrent Saint-Simon, Barbier, Voltaire (voir seulement les notes mises au bas de ses poésies), on aura pour le coup une diatribe, et une diatribe bien trompeuse; car, Dieu merci, il y avait des exceptions. Elles ne manquaient pas, et la Révolution de 1789 a prouvé que la persécution ne prenait pas le clergé au dépourvu. L'esprit philosophique du siècle eut même des contradicteurs d'autant plus estimables qu'ils luttaient contre le courant de l'opinion, toute-puissante alors. Voyons donc l'ensemble; ne nous faisons pas illusion, nous sommes en présence de scandales.

Les lecteurs de Saint-Simon retrouveront (qui ne s'efface devant Saint-Simon? il a fait terriblement pâlir le *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire) *Bissy*, évêque de Toul, puis évêque de Meaux, successeur de l'évêque Godet auprès de Mme de Maintenon, pour les affaires de l'Église, un des soutiens du P. Tellier, pour l'affaire de la constitution, Bissy, cardinal, abbé de Saint-Germain des Prés, auquel Le Sage, en 1727, dans sa nouvelle édition du *Diable boiteux*, ne passa pas la porte magnifique du nouveau marché que le nouvel abbé faisait élever du côté de la rue de Buci. Le Sage, dans *Gil-Blas*, n'a pas oublié les petits scandales ecclésiastiques, les *Pancracio* enlevant des religieuses et emportant l'argent du couvent. Bissy, dans le roman, est Belle-queue, et Beaumuseau est Mme de Maintenon. La clef n'ose pas donner ce dernier nom, et déroute son lecteur en joignant à l'initiale M*** le faux titre de duchesse. Pour Chelles, la clef est plus hardie et ne s'arrête pas devant Mlle d'Orléans.

Mlle d'Orléans donc, quoique janséniste outrée, abbesse de Chelles, dont Saint-Simon décrit le caractère bizarre et inconstant, se démit de son abbaye pour se retirer au couvent des bénédictines de la Madeleine du Fresnel, où elle mena une vie plus édifiante. On sait que ce couvent était le sérail de d'Argenson. Richelieu, déguisé en femme, pénétra dans ce sérail, grâce à une religieuse dont il était aimé. Comme lui, Ranucio, le héros du roman, déguisé de la même façon, est

enfermé dans l'abbaye de Chelles. Son but est plus moral : il veut sauver une religieuse infortunée.

Les religieuses infortunées n'étaient pas rares, témoin la sœur des Anges, religieuse annonciade qui mourut à Sainte-Pélagie, après avoir été tourmentée par M. l'évêque de Boulogne, Henriot, qui eut un complaisant vicaire, Voisenon.

Nous retrouvons, dans Saint-Simon, Henriot, décrié par ses mœurs et ses friponneries, chargé de plusieurs commissions extraordinaires dans les couvents de filles, sacré par le cardinal de Fleury.

L'abbé de Saint-Aignan était moins édifiant encore qu'Henriot. Frère du duc de Beauvilliers, nommé évêque de Beauvais, malgré son frère, il n'obtint ses bulles du pape qu'après un refus, et au bout de six mois ses désordres le firent enfermer dans un monastère pour le reste de ses jours.

Les deux Languet viennent ensuite. Languet de Gergy, aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne, d'abord évêque de Soissons, montra un grand zèle pour la constitution. Saint-Simon lui reproche ses infidélités dans les écrits qui sont de lui. Il devint archevêque de Sens, et son mandement contre l'évêque d'Auxerre fut convaincu de faux. Le roman n'oublie pas son catéchisme substitué à celui de M. de Gondrin, son prédécesseur.

Languet, le curé de Saint-Sulpice, hâtons-nous de le dire, a laissé la réputation d'un homme de bien et d'un saint prêtre. Elle était répandue à l'étranger ; car on en retrouve l'écho dans un article de Wieland. Mais la malice des contemporains n'épargne personne. L'institution de l'Enfant-Jésus, où des jeunes filles nobles étaient admises en justifiant de six degrés de noblesse, fut bien calomniée, par rapport aux visites des évêques. Le zèle du bon curé pour l'achèvement de son église (elle fut élevée avec des billets de loterie), pour son embellissement, donna lieu à des plaisanteries, et le roman fait allusion à la « Notre-Dame de bonne vaisselle » pour laquelle le digne prêtre ramassait des couverts sur la table de ses paroissiens. Ce sont des petits faits

que la postérité aimerait mieux ignorer, quand une réputation est consacrée par le temps. Mais le jansénisme était toujours l'opposition du temps, et Languet avait été un des soutiens de la constitution. On se rappelle qu'il resta pendant quatre jours près de la porte de la duchesse de Berry pour empêcher qu'on ne lui donnât clandestinement les sacrements. Il exigeait d'abord le renvoi de Riom et de Mme de Mouchy. Ce refus, pour un soutien de la constitution, était assez janséniste.

— Terminons par la célèbre Mme de Tencin, cette religieuse professe, trop belle, suivant le roman, aux yeux des autres religieuses, et qui est accusée de bains de lait pris par coquetterie, mais servis, suivant elle, à la communauté. Chanoinesse, maîtresse de Dubois, toute dévouée à son frère, dont elle fit la fortune, son histoire est assez connue ainsi que celle de ce convertisseur de Law, condamné au Parlement pour simonie et friponnerie, envoyé à Rome avec Lafitau pour l'affaire du chapeau de Dubois, et qui comptait bien faire coup double; mort enfin de chagrin, d'une négociation rentrée, suivant Voltaire, qui ne conçoit pas « comment des ministres et de vieux cardinaux, qui ont l'âme si dure, ont pourtant la sensibilité d'être frappés à mort pour un petit dégoût ».

Le roman décrit la maison et l'église de la Sorbonne; mais les armes qui se voient jusque sur les gouttières sont bien certainement celles de Mazarin qui figurent dans les cours de l'Institut (ancien collége des Quatre-Nations), et qui sont mieux placées dans la bibliothèque qu'il a fondée.

La clef, comme on le voit, n'a rien de mystérieux, et si nous reléguons le surplus sur les marges de l'exemplaire qui a donné lieu à cet article, c'est que les amateurs de ces sortes de raretés bibliographiques savent bien les trouver et, quand ils les ont trouvées, les montrent et les cachent à la fois; manége innocent qui, en fin de compte, n'a jamais rien fait perdre au public.

C. Alleaume.

PÉTRONE ET BUSSY-RABUTIN.

Parmi les nombreux ouvrages qu'a produits la littérature du dix-septième siècle, l'*Histoire amoureuse des Gaules* est peut-être un de ceux qui firent le plus de bruit, lors de son apparition, et l'auteur, Bussy-Rabutin, cousin germain de Mme de Sévigné, fut renommé pour son esprit fin, observateur et éminemment caustique.

« Ce pamphlet, suivant M. Paul Boiteau (1), est un tableau « *exact* des mœurs du temps; ensuite, c'est un mémoire « utile à consulter pour l'histoire politique elle-même du « ministère de Mazarin.... J'ose croire, ajoute le commentateur, que nul ne sera tenté, après avoir jeté un coup d'œil « sur les notes, de douter de la véracité de Bussy, et de me « contredire lorsque je signale l'importance historique de « son livre. »

Cet ouvrage, quoi qu'en dise M. Paul Boiteau, est loin d'offrir le tableau *exact* des mœurs des principaux personnages qui vivaient sous le règne de Louis XIV.

Pétrone, dans une satire demeurée célèbre, et dont il ne nous reste que des fragments, avait retracé avec une verve inimitable les mœurs efféminées des Romains au temps de l'empereur Néron. Cette similitude de sujet, et aussi un air de famille dans le style des deux auteurs, firent donner à Bussy-Rabutin le surnom de Pétrone français. En étudiant et en comparant ces deux écrivains, on est frappé de la ressemblance de certains passages entre eux. Je n'en veux citer qu'un exemple : c'est l'aventure qui se serait passée entre le comte de Guiche et la duchesse d'Olonne, et que Bussy met

(1) Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. P. Jannet (t. Ier, préface, p. x).

dans la bouche du héros lui-même (1). Cette anecdote n'est autre chose qu'une imitation d'un épisode du *Satyricon* de Pétrone (2).

Personne ne doute, en effet, que Rabutin ne se soit inspiré de l'auteur latin, mais on reconnaît assez généralement que l'écrivain français s'en est tenu à la forme, et que les faits relatés par lui sont ou historiques ou tirés de sa propre imagination. C'est une erreur. Non-seulement Rabutin a imité Pétrone, mais on peut affirmer qu'il l'a copié et traduit littéralement en différents endroits, et cette traduction est d'une fidélité telle qu'elle ne serait pas désavouée par les latinistes les plus érudits de notre époque.

On peut aisément s'en convaincre en comparant les deux textes.

Circe Polyæno salutem (3).	Lettre (4).
Si libidinosa essem, quererer decepta : nunc etiam languori tuo gratias ago. In umbra voluptatis diutius lusi. Quid tamen agas, quæro, et, an tuis pedibus perveneris domum? negant enim medici, sine nervis posse ire. Narrabo tibi, adolescens, paralysin cave. Nunquam ego ægrum tam magno periculo vidi. Me dius fidius! jam peristi. Quod si idem, frigus genua manusque tentaverit tuas, licet ad tubicines mittas. Quid ergo est? etiamsi gravem injuriam accepi, homini tamen misero non invideo medicinam. Si vis sanus esse, Gitonem abroga ; recipies, inquam, nervos tuos, si triduo sine fratre	Si j'aimois le plaisir de la chair, je me plaindrois d'avoir été trompée; mais, bien loin de m'en plaindre, j'ai de l'obligation à votre foiblesse : elle est cause que, dans l'attente du plaisir que vous ne m'avez pu donner, j'en ai goûté d'autres par imagination qui ont duré plus longtemps que ceux que vous m'eussiez donnés si vous eussiez été fait comme un autre homme. J'envoie maintenant sçavoir ce que vous faites, et si vous avez pu gagner votre logis à pied; ce n'est pas sans raison que je vous fais cette demande, car je n'ai jamais vu un homme en si méchant état que celui où je vous laissai. Je vous conseille de mettre ordre à vos affaires; avec plus de chaleur

(1) Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*, éd. P. Jannet, t. Ier, p. 121.

(2) Pétrone, *Satyricon*, éd. Panckouke, t. II.

(3) Pétrone, *Satyricon*, édition Panckouke, t. II, p. cxxix.

(4) Bussy-Rabutin, édition de P. Jannet, t. Ier, p. 125.

dormieris. Nam, quod ad me attinet, non timeo, ne quis inveniatur, cui minus placeam. Nec speculum mihi, nec fama mentitur. (Vale, si potes.)

naturelle que je ne vous en ai vu, vous ne sçauriez encore vivre longtemps. En vérité, monsieur, vous me faites pitié, et, quelque outrage que j'aie reçu de vous, je ne laisse pas de vous donner un bon avis : fuyez Manicamp. Si vous êtes sage, vous pourrez recouvrer votre santé, mais restez quelque temps sans le voir. C'est assurément de lui que vient votre foiblesse, car pour moi, à qui mon miroir et ma représentation ne mentent point, je ne crains pas qu'on me puisse accuser ni me faire reproche.

POLYÆNOS CIRCÆ SALUTEM (1).

Fateor me, domina, sæpe peccasse; nam et homo sum et adhuc juvenis. Nunquam tamen ante hunc diem usque ad mortem deliqui. Habes, inquam, confitentem reum. Quidquid jusseris, merui. Proditionem feci, hominem occidi, templum violavi. In hæc facinora quære supplicium. Sive occidere placet; ferro meo venio : sive verberibus contenta es; curro nudus ad dominam. In tantum memento, non me, sed instrumenta peccasse. Paratus miles arma non habui. Quis hæc turbaverit, nescio. Forsitan, animus antecessit corporis moram; forsitan, dum omnia concupisco, voluptatem tempore consumsi. Non invenio, quod feci. Paralysin tamen cavere jubes; tanquam major fieri possit, quæ abstulit mihi, per

LETTRE (2).

Je vous avoue, madame, que j'ai bien fait des fautes en ma vie, car je suis homme et encore jeune; mais je n'en ai jamais fait une plus grande que celle de la nuit passée; elle n'a point d'excuse, madame, et vous ne sçauriez me condamner à quoi que ce soit que je n'aie bien mérité. J'ai tué, j'ai trahi, j'ai fait des sacriléges; pour tous ces crimes-là vous n'avez qu'à chercher des supplices; si vous voulez ma mort, je vous irai porter mon épée; si vous ne me condamnez qu'au fouet, je vous irai trouver nu, en chemise. Souvenez-vous, madame, que j'ai manqué de pouvoir, et non de volonté; j'ai été comme un brave soldat qui se trouve sans armes lorsqu'il faut qu'il aille au combat. De vous dire, madame, d'où cela est venu, j'en serois bien empêché; peut-être m'est-il arrivé comme à ceux de qui l'appétit se passe quand

(1) Pétrone, t. II, ch. CXXX.

(2) Bussy-Rabutin, t. Ier, p. 126.

quod etiam te habere potui. Summa tamen excusationis meæ hæc est : placebo tibi, si me culpam emendare permiseris. Vale.

ils attendent trop à manger; peut-être que la force de l'imagination a consumé la force naturelle. Voilà ce que c'est, madame, de me donner tant d'amour : une médiocre beauté, qui n'auroit pas troublé l'ordre de la nature, auroit été plus satisfaite. Adieu, madame; je n'ai rien à vous dire davantage, sinon que peut-être me pardonnerez-vous le passé, si vous me donnez lieu de faire mieux à l'avenir; je ne demande pour cela que jusqu'à demain, à la même heure qu'hier.

Il est évident qu'il n'y a pas ici seulement imitation, mais bien traduction pure et simple, tant par le fond du sujet que par la forme, le style et les expressions. Aussi est-il surprenant que, dans l'édition revue et annotée par M. P. Boiteau, édition qui fait partie de la Bibliothèque elzévirienne, on n'ait pas signalé ce rapprochement vraiment remarquable au double point de vue de l'intérêt historique et du mérite littéraire de l'œuvre.

Bien qu'on doive reconnaître dans Bussy-Rabutin un véritable homme d'esprit, nous n'hésitons pas à dire que, si cet auteur a souvent fait preuve dans ses récits d'une imagination fine et caustique, on doit néanmoins distinguer avec soin ce qu'il a produit de son cru de ce qu'il a emprunté à ses devanciers, et ne pas s'exagérer la valeur historique de son ouvrage.

Le fait que nous relevons ici offre, ce nous semble, un certain intérêt, et une annotation à ce sujet eût été bien placée dans les savants commentaires dont M. P. Boiteau a accompagné son édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules*.

ALFRED GULLIET,
Attaché à la bibliothèque du Louvre.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, traduction inédite du dix-septième siècle, avec le texte latin en regard; *chez Adrien le Clère, imprimeur-éditeur*, 1869; un volume grand in-8°, orné de gravures.

L'éditeur de cette traduction, M. Ad. Hatzfeld, nous explique dans son Introduction comment elle est venue entre ses mains il y a quelques années, par hasard, parmi de vieux livres vendus au rabais; comment, frappé des mérites de style et de fidélité, il s'est enquis de la question d'origine; et comment enfin, assuré et par ses propres recherches et par l'assentiment de juges pleins d'autorité (1) qu'il tenait là, non pas, comme il l'avait craint d'abord, la copie d'une traduction imprimée, mais un travail inédit et original, il a cru rendre service aux lettres en le publiant.

M. Hatzfeld ne s'est point trompé. Cette traduction, œuvre d'un auteur inconnu, se recommande en effet par des qualités supérieures. Le texte y est serré de plus près que dans la traduction du Michel de Marillac, qui néanmoins conserve à côté d'elle toute sa valeur et toute sa grâce séduisante; elle est aussi moins sèche, plus onctueuse, moins *littéraire* que celle de l'abbé de Lamennais. L'auteur, peut-être un religieux de profession, peut-être aussi un de ces religieux mondains vivant dans la retraite et isolés au milieu du siècle, proteste, dans une prière placée en guise de dédicace en tête de son manuscrit, qu'il ne l'a point entreprise pour la publier ni par aucun désir de gloire littéraire, mais seulement par esprit d'édification et pour s'avancer davantage dans la perfection chrétienne. C'est donc un travail accompli dans le

(1) L'éditeur cite MM. l'abbé de Launay, Cousin, Dupanloup, Vitet, Adolphe Régnier, le P. Perraud, de l'Oratoire, et le cardinal Chigi.

secret de la conscience et dans un entier désintéressement, dans un complet oubli de l'opinion du monde, et qui a gardé toute la naïveté, toute la grâce intime et spontanée d'une œuvre faite pour soi, sans préoccupation ni contrôle du dehors. Le style, très-pur, témoigne d'efforts assidus pour parvenir à une intelligence de plus en plus profonde du texte et de son esprit. « C'est avant tout, dit M. Adolphe Régnier, une œuvre de foi et de piété, mais accomplie par une plume fort habile et très-maîtresse des deux langues. »

Un avantage très-réel de cette édition, c'est la mise en regard du texte latin avec la traduction française. L'un et l'autre sont imprimés dans un caractère gros et large que permettait le format et qu'apprécieront les lecteurs aux yeux fatigués.

Études sur Molière. — Vocabulaire de ses œuvres, avec éclaircissements philologiques et historiques (en allemand), par H. Fritsche. *Dantzig*, Bertling ; in-18 de XL et 154 p.

Jusqu'ici les critiques allemands, qui ont consacré tant de gros volumes à des auteurs d'un mérite secondaire, avaient singulièrement négligé notre grand poëte comique. « En Allemagne, dit M. Fritsche, on ne connaît guère Molière que par quelques morceaux détachés qu'on explique dans les universités, où la position de professeur de langue française est généralement peu recherchée. » Cependant l'estimable traduction de Baudissin, qui a paru il y a quelques années, a donné aux études allemandes sur Molière une assez vive impulsion.

Le travail que publie aujourd'hui M. Fritsche, modeste et savant professeur dans une petite ville voisine de Kœnigsberg, atteste des recherches consciencieuses et intelligentes, très-méritoires surtout dans une contrée si éloignée de la France. Dans sa préface, il se loue des ressources que lui a fournies la bibliothèque de Kœnigsberg. Cette bibliothèque possède les éditions de Bret, d'Auger, d'Aimé-Martin, de Moland, l'excellent ouvrage des frères Parfait, et les principales publications des érudits modernes, comme les deux volumes déjà parus des *Contemporains de Molière* de M. Fournel, le lexique de Génin, les *Médecins de Molière* de M. Raynaud, les nouvelles recherches de M. Soulié, etc.

L'introduction en quarante pages qui précède ce vocabulaire est un morceau d'un véritable mérite, et prouve que l'auteur connaît son Molière mieux que bien des Français. Il fait preuve d'un judicieux éclectisme à propos des deux systèmes qui partagent les commentateurs. On sait que les uns, comme M. Aimé-Martin, veulent voir dans tous les personnages du poëte des portraits d'après nature dont ils s'efforcent de retrouver les originaux. D'autres dédaignent ces recherches comme inutiles, sinon compromettantes pour la gloire de Molière, et n'admettent qu'à contre-cœur les reproductions les mieux établies de types contemporains. M. Fritsche, arbitre impartial en sa qualité d'Allemand, prononce qu'il y a exagération dans cet idéalisme aussi bien que dans le réalisme de l'école opposée; que Molière, à l'exemple de ses plus illustres prédécesseurs, a dû se permettre, comme moyen de succès, des imitations de gens connus, assez frappantes pour que le public ne pût s'y tromper. Au fond, le professeur pencherait plutôt en faveur des réalistes. « Supposons, dit-il avec assez de finesse, que Cotin eût été de son temps un personnage tout à fait obscur, que ses poésies n'eussent jamais été imprimées; il ne manquerait pas aujourd'hui de savants critiques pour traiter de fable l'assimilation de Trissotin des *Femmes savantes* avec cet abbé Cotin. »

Les nombreuses phrases françaises dont cette introduction est émaillée, ainsi que le lexique lui-même, sont imprimées avec une correction remarquable. C'est là, pour le dire en passant, un mérite assez rare dans les livres publiés en Allemagne. On dirait que les typographes veulent, à force d'incorrection, faire montre de patriotisme : ils commencent par abîmer la langue française en attendant mieux. Dans un livre très-intéressant qui vient de paraître à Berlin, les Mémoires du général prussien de Brandt, qui avait commencé par servir sous nos drapeaux, les passages français sont sabrés d'une façon impitoyable. A propos de la guerre de 1808, il y est question à chaque page d'un général Xèfe qui nous intriguait fort, n'ayant pas souvenance qu'aucun général de ce nom eût jamais figuré dans nos rangs ni dans ceux des Espagnols. Nous avons fini par comprendre qu'il s'agissait du général *en chef*.

Bon ERNOUF.

De la Statuaire et de la Peinture. Traités de Léon-Battista Alberti, traduits du latin en français, par Claudius Popelin. *Paris, Lévy, éditeur*, 1869, in-8°, fig.

M. Claudius Popelin ajoute aux beaux livres qu'on lui doit déjà l'*Émail des peintres* et l'*Art de l'émail* (1868), une traduction originale en français de deux traités de Léon-B. Alberti sur la statuaire et la peinture. Un siècle environ après la mort de l'auteur, une version italienne en avait été donnée par Ch. Bartoli, mais *corrigée*, c'est-à-dire altérée, comme l'annonce le titre : *tradotti et corretti*. De telles libertés ne pouvaient convenir à un artiste aussi exact que M. Popelin, et c'est le texte de l'auteur, le texte latin qu'il a suivi dans sa traduction. Ces deux traités rigoureux, où l'enseignement de l'art est basé sur lés mathématiques, seront-ils compris en ce temps « d'esthétique sentimentale » et « d'art personnel » ? Donneront-ils à penser aux docteurs improvisés qui professent chaque année dans le feuilleton des journaux à l'époque de l'exposition ? Peut-être feront-ils rugir de colère et d'indignation quelques-uns de nos peintres, élèves de la nature et sectateurs de l'individualisme dans l'art. Hélas ! quelle forte éducation se donnaient les artistes des temps passés ! et que de sagesse dans cette patience qui leur faisait chercher la raison de toute chose, et que ne rebutait ni la rigueur des sciences ni l'aridité de leurs éléments ! Comme on comprend, en lisant les graves et simples leçons d'Alberti, toutes hérissées de démonstrations techniques et illustrées de figures de géométrie, la sûreté intrépide d'un Vinci, d'un Michel-Ange ! Ils triomphaient de tout, parce qu'ils avaient le courage de tout apprendre ; et le génie ne leur servait qu'à arriver plus vite là ou la médiocrité se traîne. Les deux traités de la *Statuaire* et de la *Peinture* ont suggéré au traducteur une préface pleine de raison et d'éloquence. M. C. Popelin déplore justement qu'il n'y ait plus d'école dans les arts ; il pourrait aller plus loin : non-seulement il n'y a plus d'écoles, mais il n'y a plus même d'ateliers ; partant, plus de tradition ni d'enseignement.

Peintre, poëte, émailleur, M. Popelin tient de ces rudes artistes de la Renaissance ; il en tient par la diversité de ses connaissances et par la variété de ses aptitudes. On sait avec quel soin, quel grand goût, sont édités ses livres. Celui-ci est orné d'un frontispice et de lettres initiales où respire l'art savant et précis des temps

anciens. Nous ne pouvons que souhaiter qu'il augmente incessamment sa collection pour notre instruction et pour la parure des bibliothèques. C. A.

Les Songes drolatiques de Pantagruel, où sont contenues plusieurs figures de l'invention de maistre François Rabelais, avec une introduction par E. T. *Paris*, *Tross*, 1869.

Reproduction de l'édition originale de 1565, dont le dernier exemplaire vendu a été payé 1,500 francs, à la vente Brunet, en 1868. Le nouvel éditeur a pensé que, en raison de la rareté de cette première édition et du prix élevé auquel elle est montée, il ne serait pas inutile d'en donner une copie en rapport avec les ressources plus modestes du commun des curieux. La seule reproduction qui eût été faite jusqu'ici de ces caricatures fantastiques, forme le tome neuvième de l'édition *variorum* des œuvres de Rabelais, publiée en 1823 par Dalibon: encore est-elle défigurée et embrouillée par un commentaire abusif et ridicule à force de prétentions et d'affirmations empiriques. Dans cette nouvelle édition, les figures dessinées et gravées sur bois par M. Flegel, de Leipzig, sont plus soignées que celles de l'édition Dalibon. L'auteur de l'introduction, M. E. T. (Edwin Tross?), s'est gardé de la manie d'applications arbitraires d'Esmangart et d'Eloi Johanneau. Il s'est borné à donner l'historique du livre, en mentionnant les prix d'adjudications des dernières ventes. Peut-être aurait-on attendu quelque lumière nouvelle sur la question d'attribution d'auteur; mais cette question, restée obscure jusqu'à présent, ne paraît pas, faute de témoignages contemporains, susceptible d'éclaircissement. Il faut louer l'éditeur de sa réserve; car mieux vaut laisser les esprits dans l'ignorance que les égarer. Il a peut-être sauvé pour l'avenir ce monument, l'un des plus singuliers, de la verve drôlatique française au moyen âge.

Cette édition a été imprimée, pour le texte, chez Perrin, de Lyon, et, pour les figures, chez Drugulin à Leipzig. Elle est tirée à petit nombre sur divers papiers, vergé, vélin-wathmann, papier de Chine et peau de vélin. B.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

SÉRAPHINE. — MADAME GERVAISAIS.

Il y avait plus de vingt ans que Molière avait fait jouer *Tartuffe* quand la Bruyère intercala le caractère d'Onuphre dans la sixième édition de son livre. L'intention de la Bruyère fut-elle, comme on l'a cru et comme quelques-uns le croient encore aujourd'hui, de corriger le type créé par Molière et d'opposer sa finesse de moraliste observateur à l'ampleur du poëte comique ? Bien des gens encore à présent hésitent entre les deux peintures, opposent Onuphre à Tartuffe et Tartuffe à Onuphre. Pour moi, il m'a toujours semblé que l'opposition n'existait pas, non-seulement à cause de la diversité de génie des deux peintres, mais aussi à cause de la différence de but.

Tartuffe, ainsi que l'indique le sous-titre de la comédie, est l'*imposteur*, l'hypocrite de piété, tel qu'il a pu exister dans tous les temps et par rapport à toutes les religions connues. La comédie de Molière pourrait être traduite de Plaute ou de Térence : il n'y aurait que les mots à changer; les maximes et les mœurs resteraient les mêmes, car dans tous les temps et partout des coquins ont pris le masque de la piété pour duper les bonnes gens et les simples. La fable s'applique aux hypocrites de Louis XIV à cause de leur hypocrisie; mais les détails y sont peu de chose et pourraient être facilement modifiés et dépaysés.

L'Onuphre de la Bruyère est le « faux dévot » de 1690, et non pas d'un autre temps ; c'est un sujet de Louis XIV et des dernières années du règne. On nous décrit son costume, son mobilier, son langage, son *argot ;* on nous donne les titres des livres qui traînent sur sa table. C'est le dévot qui « sous un roi athée serait athée » ; il est dévot pour le

moment, parce que le moment est à la dévotion. Un peu plus tard il sera tout autre chose, sceptique, athée ; il quittera sa dévotion avec ses habits sombres et sa tenue modeste. Son hyprocrisie même peut n'être pas un vice de nature : c'est un vice du temps, un ton, une mode. Aussi est-ce au chapitre de LA MODE que la Bruyère l'a placé, entre le fleuriste et l'amateur de bâtiments, et non pas, comme on aurait pu l'attendre, au chapitre de l'Homme ou au chapitre des Jugements. Ce vice, ou plutôt cette manie qui choquait sa conscience et sa conviction, ne lui a pas paru être de plus de conséquence qu'une autre manie, que la manie du jeu ou la manie du duel, et il ne lui a pas fait l'honneur d'un chapitre à part, persuadé qu'elle passerait sous l'impulsion des mêmes lois qui l'avaient amenée. De son temps on appelait ces extravagants des dévots, par antiphrase sans doute, et comme on a appelé quelquefois brave un fanfaron. Cela voulait dire ironiquement un dévot par excellence, ou abréviativement un dévot par affectation. La Bruyère les appelle comme tout le monde des dévots, et ce n'est que par réflexion et par crainte de malentendu dans l'avenir qu'il corrigea en note cette expression consacrée.

Il est certainement déplorable qu'une chose aussi grave que la religion soit sujette à la mode. Et pourtant cela est : je dirai même que cela est naturel, si l'on prend garde que l'esprit humain procède toujours par alternative et par contradiction.

« Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc, » c'est l'éternelle histoire de l'humanité. Il y a soixante ans, sous le premier empire, la France entière était casquée, ne rêvait que gloire et victoire et croyait au dieu Mars plus qu'au dieu du concordat. Du haut de ces sommets vertigineux de l'orgueil militaire elle ne pouvait retomber que dans l'humilité et dans la pénitence ; ce fut le tour du froc. La Restauration vit la France dévote, effrayée, s'humiliant au pied des autels et demandant des cloîtres. Une littérature lui naquit, reflet de ses épouvantes et de ses anxiétés ; fuyant le monde

et emportant au bord des lacs et dans les bois défeuillés la lyre du Psalmiste. Après les journées de juillet, autre évolution : ce n'est plus ni les lauriers ni la guerre, ce n'est plus ni la pénitence ni l'extase; ce n'est plus ni l'orgueil de la victoire ni l'orgueil de l'humilité : c'est un autre orgueil, un autre enthousiasme; c'est l'orgueil, c'est l'enthousiasme de l'esprit. Le poëte est porté sur le pavois; l'écrivain et l'artiste détrônent le guerrier et le dévot. Et quoi d'étonnant, après ce délire de jouissances intellectuelles, après cette infatuation du génie humain, que la société française, une fois encore effrayée, ait senti le besoin d'une expiation et soit allée demander le secours de la règle à l'autorité la plus indiscutable, parce qu'elle est éternelle, à l'autorité du dogme, à l'autorité divine? Non, ne cherchons point ici d'hypocrisie : ce mouvement est aussi sincère qu'il est logique. Mais quoi! derrière l'homme sincère se traîne inévitablement le parodiste; non-seulement le parodiste intéressé, mais le parodiste imbécile et moutonnier, le parodiste par vanité, qui gâte et compromet tout, les sentiments les plus purs comme les révolutions les plus légitimes. Et après tout, quand le règne du courage engendre l'hypocrisie de bravoure, le faux brave, quand le règne de la poésie engendre le faux poëte, le poëte sans vocation, poëte par ambition et par vanité, pourquoi s'étonnerait-on que le règne de la dévotion engendrât le faux dévot? Le dévot, la dévote, selon la Bruyère, sont la terreur des directeurs sensés. Oui, quand le langage de la dévotion se fait jargon, quand ses allures et ses façons s'uniformisent en se généralisant au point de faire croire à une entente, à une émulation niaise vers un patron, un type reconnu et accepté; quand on voit l'austère spiritualité du culte se matérialiser dans des minuties de convention; lorsque les pratiques extérieures tombent dans l'affectation et la puérilité, alors, oui, il est permis au moraliste, à l'écrivain, par respect même pour les choses sacrées que l'on profane, de s'emparer de ces ridicules scandales, de les signaler, d'en faire la caricature, de les traiter enfin comme

des manies, comme des modes dont la satire n'engage en rien la conscience et la foi du satiriste.

C'est ce que viennent de tenter dans des conditions et à des points de vue différents un auteur dramatique et deux romanciers, M. V. Sardou dans sa comédie de *Séraphine*, et MM. de Goncourt, dans le roman intitulé *Madame Gervaisais*.

De la comédie de M. Sardou je n'ai que peu de chose à dire. S'il a prétendu donner dans *Séraphine* le portrait de la dévote du moment, il s'est absolument trompé. Cette mère, épouse coupable, qui, pour expier son adultère, veut mettre sa fille au couvent contre son gré, s'imaginant payer sa faute du bonheur de son enfant, n'est ni une dévote, même fausse, ni une mère; c'est une coquine tout simplement. Ce n'est pas de la comédie de mœurs, c'est du mélodrame; et le sujet, témoin Molière, comportait une comédie. Il fallait, pour laisser au type toute sa valeur, le considérer en lui-même, et ne pas le compliquer par une action qui le dénature et l'*estrange*, comme on disait jadis. La peinture du caractère devait être traitée par le détail. Il fallait étudier le langage, les habitudes de conversation, la lecture, le jargon, les mœurs en un mot. L'OEuvre des petits Patagons mise là pour parodier l'OEuvre du baptême des petits Chinois, la bannière brodée par Yvonne, sont de tous les temps et ne marquent pas plus le dix-neuvième siècle que le dix-septième, et l'an 1869 que l'an 1660. Chapelard, le Tartuffe de M. Sardou, est un benêt, un gourmet et un douillet, grimaçant la piété pour se faire dorloter par de vieilles folles, et qui se laisse dindonner par son neveu comme un Géronte. Ce n'est pas Tartuffe, c'est Orgon. Il n'a pas même l'esprit de capter un héritage ni de bien marier ce chérubin de neveu qu'une gourgandine lui souffle sous son nez. Quant à Séraphine, elle n'est pas seulement odieuse, elle est absurde. Une dévote, tant fausse dévote que vous voudrez, ayant une faute dans son passé, se gardera bien de l'éventer en provoquant la rébellion de sa fille, surtout si elle lui sait un père tendre et résolu à la défendre. La comédie de M. Sardou pourrait

s'appeler *l'Épouse adultère*, ou *la Fille sacrifiée*, tout aussi bien que *la Dévote;* c'est une anecdote, ce n'est pas une étude de caractère. Quant au style, nous n'en parlons pas; on sait que M. Sardou et son école ont un médiocre souci du travail littéraire. Et pourtant la forte scène du *Tartuffe*, celle où Molière a porté tout son effort et manifesté tout son génie, est bien la scène de la déclaration, où tout l'intérêt ressort de nuances ménagées et d'une subtilité d'expression incomparable. Peu m'importe le succès qu'a obtenu devant le public la pièce de M. Sardou; comme ouvrage littéraire, elle est manquée.

Le roman de MM. de Goncourt marche d'une autre allure. Là du moins nous trouvons un problème posé et, sinon résolu, poursuivi avec conscience et par des voies littéraires. Quelles sont, de notre temps, les conditions, les circonstances qui peuvent jeter une femme raisonnable dans une dévotion exagérée, au point de lui ôter tout sentiment d'humanité et même de maternité? Telle est la question que se sont posée les auteurs. Comme on le voit, ils ont travaillé à l'inverse du procédé ordinaire : au lieu d'étudier le phénomène dans ses effets, ils en ont recherché la cause. M[me] Gervaisais est une bourgeoise, une femme du milieu, femme intelligente, lettrée même, se dédommageant dans le veuvage de la gêne imposée pendant des années à ses goûts et à ses études par un mari brutal et jaloux de la supériorité de sa femme. La voici à Rome, soignant son enfant malade; non pas malade, mais délicat et, comme disent les mères, *en retard*. Dans son petit salon de la place d'Espagne les mêmes livres qu'elle lisait à Paris garnissent son étagère, c'est Thomas Reid, c'est Dugald-Stewart.. Ne vous récriez pas! Ainsi que l'observent MM. de Goncourt, « il y eut sous le règne de Louis-Philippe une petite élite de femmes bourgeoises qui eurent le goût des choses de l'esprit, » et qui, sans prétendre le moins du monde à être auteurs et à jouer aux bas-bleus, se lancèrent avec une curiosité désintéressée, qui n'était que le désir de s'instruire, dans des lectures et dans des études dont, jusque-là,

au moins depuis la fin du siècle précédent, leur sexe s'était désaccoutumé. L'essor donné au mouvement intellectuel sous la Restauration et que redoubla la révolution de Juillet explique ces vocations. Il y eut comme une émulation non pas de succès, non pas d'ambition, mais de savoir et de compréhension avec les études viriles, lutte où plus d'un homme était vaincu. On se rappelle de ce temps-là des salons, non pas des salons, des boudoirs non plus, des chambres, petites bibliothèques ou petits cabinets d'étude où telle femme, quitte de ses devoirs de maison, passait ses heures de loisir à lire, à apprendre, à traduire, à commenter, sans arrière-pensée de pédanterie ni de parade, seulement pour être en état de comprendre, de suivre une conversation, de se rendre compte d'un terme employé, d'une théorie énoncée devant elle. On pourrait citer des noms; mais à quoi bon? Laissons ces studieuses modestes dans l'ombre d'où elles n'ont point voulu sortir. L'observation de MM. de Goncourt est vraie; elle fait honneur à ces jeunes auteurs, trop jeunes pour avoir été témoins de ce mouvement, et qui n'en ont pu recueillir que des souvenirs.

Mme Gervaisais est de ces liseuses intrépides. Enfant, ses jouets ont été des livres. Plus tard, l'éducation d'un frère plus jeune qu'elle a entretenu sa curiosité pour les études sérieuses. De tout cela s'est dégagée une nature d'esprit philosophique, portée à la méditation, attirée vers les phénomènes et les systèmes, raisonneuse, un peu sceptique, un peu protestante, un mélange d'enthousiasme et de défiance, de certitude et de vague, tous les extrêmes que l'on a confondus depuis sous l'appellation de libre-penseur. *Libre-penseuse*, le mot y est; c'est elle-même, Mme Gervaisais, qui l'écrit d'elle-même dans une lettre à son frère, officier en Algérie.

Arrivée à Rome et dans les premiers jours de la solitude, Mme Gervaisais continue la vie qu'elle menait à Paris : les soins à donner à son enfant, la promenade et la lecture, la clôture avec ses chers livres, dans son petit logement garni.

Sans compagnons, sans relations dans la ville, livrée à elle-même, elle subit plus passivement que d'autres, plus distraites ou moins retirées, les impressions successives du séjour à Rome, et ce qu'on peut appeler l'influence absorbante de l'air romain. Vive résistance d'abord au charme de cette atmosphère moite et languissante qui vous envahit, et vous pénètre comme l'effluve et le parfum d'un bain tiède, vous insinuant l'obéissance et l'abandon ; dégoût des matérialités du culte qu'elle traite d'idolâtrie orientale, et qui lui rappellent « les ruées du peuple indien sous le char de l'idole de Jaggernat ». Cérémonies, images, fauves enthousiasmes d'une populace moitié tendre, moitié féroce, tout la révolte, et blesse en elle le sentiment de la dignité humaine et la conception métaphysique de la divinité. Mais bientôt le charme opère ; seule, à l'ombre des beaux arbres de la villa Pamphili, aux jardins Farnèse, dans les places désertes aux extrémités de la ville, elle se sent peu à peu maîtrisée et comme environnée par une surveillance invisible. La répétition des mêmes objets, la fréquence des mêmes spectacles, l'accoutumance émousse son indignation et la jette dans les doutes qui la troublent. La stupeur la gagne. En voyant le calme sur tous les visages, le même sourire sur les lèvres des prêtres, la joie du peuple dans les cérémonies, elle se demande si le sentiment qui rend ce peuple heureux n'est pas plus fort que sa raison, si aisément troublée et toujours en lutte; si elle-même n'a pas touché l'extrémité de la raison humaine et s'il ne lui reste pas au delà à pénétrer et à parcourir tout un monde inconnu dont elle n'a pas la clef. Et la voilà rebutant les livres de ses chers philosophes et se plongeant avec avidité dans les lectures théologiques. Mais dans ce labyrinthe de problèmes nouveaux, qui contredisent plus ou moins ses convictions anciennes, il lui faut un guide. Un jour, M[me] Gervaisais entre à l'église des jésuites et s'en vient faire sa soumission au confessionnal du P. Giansanti. Ici, nouvelle phase : plus de résistance, plus d'alternatives. La pénitente domptée, soumise, savoure la douceur de l'obéissance et de la paix sous

le joug ; elle n'a point cessé cependant de discuter encore avec son directeur, qu'elle fatigue de ses hésitations sur elle-même, de ses subtilités de conscience et d'esprit, puisqu'un jour, à la fin de sa confession, il la gourmande sur son manque de conscience et lui représente les dangers de la « maladie du scrupule ». Mme Gervaisais en est arrivée là : la direction, douce et coulante (*di manica larga*), du jésuite romain ne lui suffit plus. Elle aussi est prise par l'orgueil de la pénitence. Après l'obéissance, elle rêve l'anéantissement. Elle entrevoit, comme un progrès dans la dévotion, un idéal d'immolation, de macération, « de martyre en détail », de sacrifice perpétuel et absolu. Elle cherche dans Rome entière le confesseur le plus dur, non-seulement le plus sévère et le plus exigeant, mais le plus rude et le plus brutal ; la cruauté même ne l'effrayerait pas, en souvenir de sainte Thérèse battue par le prêtre qui la confessait. Ce directeur nouveau, elle croit l'avoir trouvé dans le P. Sibilla, Trinitaire, un homme d'action, ancien soldat, puis missionnaire chez les sauvages, et qui s'est fait une clientèle de pauvres gens du peuple, de paysans, de brigands, de malfaiteurs et de femmes perdues. Dans la direction de ce Père, Mme Gervaisais « trouve une brutalité pareille à celle de ces grands chirurgiens, restés peuple, humainement doux avec leurs malades de l'hôpital, mais durs aux gens du monde, à ceux qu'ils ne sentent pas leurs pareils et qui leur apportent la gêne d'une éducation supérieure ». Sibilla, ce *Calabrais bronzé au soleil d'Afrique*, et qui « avait l'air d'avoir pris dans son apostolat chez les noirs un peu de la dureté d'un négrier », a tout fait d'ailleurs pour écarter de son chemin cette pénitente aux airs romanesques, dont il appréhendait le verbiage et l'indiscrétion. Habitué à traiter les dures misères du peuple, il méprise les douleurs vagues nées de l'oisiveté et de l'imagination, où son instinct de prêtre et de confesseur pressent moins une piété véritable qu'une maladie de l'esprit, et, par-dessus tout, un incommensurable orgueil. Aussi est-ce à cet orgueil qu'il s'attaque, il l'abat, le mate ; il rejette cet esprit

des hauteurs où il se plaît à souffrir, il lui retranche les discussions, lui supprime les lectures spirituelles ; il réduit sa dévotion au régime des humbles et des endurcis, et, pour mieux humilier sa pénitente, la châtie dans sa chair et dans ses sentiments. Cette troisième phase est pour Mme Gervaisais celle des abattements et des désespoirs, mais aussi celle des extases et des ravissements. Son imagination, exaltée par les austérités, bondit vers le ciel en élans et en prières jaculatoires et se délecte dans des visions et dans des colloques mystiques avec les saints et avec le Christ. Au retour de sa migration céleste, le monde terrestre disparaît pour elle : ses yeux ne voient plus. Elle ne reconnaît plus ni sa servante fidèle, effrayée de ses absences, ni son enfant même. Chaque jour compte un détachement, un sacrifice : ses amis d'abord, puis son frère, puis son fils. Sa chambre est une cellule : au lieu du cilice qu'on lui refuse, elle porte sur sa chair des branches de rosiers dont les épines ensanglantent son linge. Mais ici arrêtons-nous : si le roman n'est pas fini, la thèse est arrivée à son terme de développement.

On sait avec quelle rigueur irréfrénable MM. de Goncourt déduisent leur thèse une fois posée. Dans *Germinie Lacerteux* ils n'ont fait grâce au lecteur d'aucun des degrés d'ignominie que pouvait descendre la misérable créature. Dans *Renée Mauperin*, une jeune fille, noble et bonne, se résout, par esprit de logique et pour ne point démentir son caractère, à un expédient qui coûte la vie à son frère, et qui la tue elle-même de désespoir. Ici, au point où ils ont conduit leur héroïne, il n'y a plus qu'un dénoûment possible, la mort. Mme de Gervaisais meurt dans l'antichambre du pape, en entendant le bruit de la sonnette qui lui annonce son audience de congé.

Sans doute, en de telles études, il est difficile de s'arrêter sur la pente de la curiosité ; pourtant cette méthode de déduction rigoureuse a ses dangers. Certes, dans les affaires humaines, la mort est un dénoûment toujours possible, puisqu'elle est inévitable ; mais dans l'art, elle n'est qu'un

expédient tout à la disposition de l'auteur, et qu'il dépend de lui d'employer ou d'écarter. Dans le genre démonstratif, particulièrement, la mort n'est point un dénoûment, parce qu'elle ne *conclut pas*. Laissons vivre M[me] Gervaisais, qu'arrivera-t-il? Cette mort, ce n'est point le sujet qui l'exige, ni la donnée, ni le caractère. Elle sera reprochée aux auteurs par tous les lecteurs plus ou moins imaginatifs qui aiment à trouver à la fin d'un livre quelque peu d'*et-cætera*. J'aurais d'ailleurs, sur la fin du livre, plus d'une réserve à faire. J'admets le despotisme inflexible et brutal d'un moine-soldat irrité des scrupules raffinés d'une âme faible et infatuée d'elle-même; mais je me demande si les désordres vertigineux, si le délire poussé jusqu'à l'horrible dans la troisième partie, concorde bien avec le caractère de femme annoncé et analysé au début par MM. de Goncourt; et si cette gentille dame parisienne, langoureuse, mélancolique, liseuse de romans et de traités de philosophie, atteinte de phthisie dès les commencements du livre, suppose bien l'ardeur de passion et de piété espagnole des derniers chapitres? J'en doute. Passions de tête, me dira-t-on; et il est vrai que ce sont les plus extrêmes. Mais pour passer dans l'application à de si rudes pratiques, il faut, en aide à l'imagination, une violence de tempérament et une énergie naturelle que le *sujet* ne comporte pas. On en veut presque aux auteurs des soins qu'ils ont pris pour rendre cette dame, femme intelligente, charitable, intéressante, à peu près aussi odieuse que la *Séraphine* du Gymnase.

Je me garderai bien d'opposer M. Sardou à MM. de Goncourt, et leur talent fin et consciencieux à la grossièreté du dramaturge. Mais si M. Sardou, prenant pour titre la *Dévote*, n'a produit qu'une banalité, le livre de MM. de Goncourt, à cause de son caractère individuel et exceptionnel, n'a en somme que la valeur d'une biographie ou d'un accident. Le type, le type de la dévote au dix-neuvième siècle, ils ne l'ont point créé ou plutôt ils ne l'ont point formulé, car il existe, et il est tentant. CHARLES ASSELINEAU.

NÉCROLOGIE.

ALFRED DE COURTOIS.

La mort vient de nous enlever un ami, qui était en même temps un écrivain élégant, un lettré délicat et un bibliophile distingué. M. Alfred Cabanis de Courtois s'est éteint le 20 janvier à Marseille, où il était venu chercher, au milieu des soins affectueux de sa famille, un soulagement à de longs mois de souffrances. Issu d'une ancienne maison du Rouergue, il était entré à vingt-deux ans dans la diplomatie comme attaché libre à notre légation de Toscane (2 juin 1851); il avait rempli les mêmes fonctions à Francfort (1855), puis il avait passé comme troisième secrétaire à Hambourg (1856), à Saint-Pétersbourg (31 mars 1857); il avait en cette qualité fait partie de l'ambassade du duc de Morny, et il avait su se faire apprécier par deux hommes distingués à titres divers, mais bien faits pour juger un savant et un curieux, MM. Miller et Feuillet de Conches. Décoré le 13 août 1861, Alfred de Courtois fut nommé secrétaire de seconde classe le 13 octobre 1863 et envoyé à Madrid. N'ayant pas accepté le poste de Mexico, Alfred de Courtois prit la disponibilité de son grade au mois de mars suivant et s'adonna dès lors entièrement à son goût pour les lettres. Il donna un certain nombre d'articles originaux et de traductions italiennes à la *Revue britannique*, où, dans la dernière année de sa vie, il rédigea presque seul le bulletin bibliographique. Partageant sa vie entre Paris, Vabres et Marseille, il s'était attaché à rassembler tous les livres qu'il pouvait rencontrer concernant le Rouergue. Il était en même temps un délicat bibliophile : il recherchait les plaquettes rares touchant au dix-septième siècle : il aimait les

belles éditions, et bien des fois il nous a fait sourire en nous parlant des charmes des ouvrages imprimés sur ce qu'il appelait du vrai papier : il faisait à ce sujet la guerre aux auteurs de ses amis, et il leur demandait toujours de faire tirer pour lui un exemplaire sur grand papier collé. Il aimait aussi les belles reliures. On pouvait apprécier la délicatesse de son goût en visitant son cabinet à Paris, où la place principale était occupée par une belle bibliothèque d'une exécution sévèrement artistique que remplissaient un choix restreint de beaux et bons ouvrages et un certain nombre de raretés bibliographiques, très-richement habillés. Alfred de Courtois a fait paraître, peu de semaines avant de nous quitter, un livre qu'il a composé avec le soin intelligent et raffiné qu'il mettait en toutes choses : les *Lettres de madame de Villars à madame de Coulanges* ne sont pas seulement une nouvelle édition : l'introduction, les notes, les additions, en font une œuvre originale qui donne la mesure de ce que Alfred de Courtois pouvait faire et de la perte que sa mort cause réellement aux amis des lettres. Ce travail a rempli bien des journées douloureuses de l'an dernier : Courtois y cherchait l'oubli de cruelles et incessantes souffrances : il a eu du moins la consolation de voir son livre terminé et de connaître quelques-uns des éloges qu'il a si légitimement mérités et que M. de Pontmartin a si bien constatés.

Nous n'exagérons rien en faisant en ces termes l'éloge d'Alfred de Courtois. Il se disposait à cheminer bravement dans une voie si bien ouverte devant lui, et il nous avait entretenu de ses projets de publications. On gagnait beaucoup auprès de lui : esprit juste, droit, clairvoyant, il aimait sincèrement ses amis sans se laisser aveugler, et il pouvait leur dire des vérités sans jamais les froisser, parce qu'on sentait que le cœur seul parlait, et qu'il savait les défendre vivement au besoin. Causeur charmant, recherchant l'intimité, ayant beaucoup vu le monde sans être blasé, Courtois avait trouvé en se mariant un intérieur calme et sympa-

thique, qui peu à peu lui avait fait préférer la vie de famille à la vie des salons. Mais il aimait à voir souvent les heureux élus de son cercle intime, et tous ceux qui le rencontraient, même en passant, ressentaient pour lui une sympathie dont nous avons pu constater, depuis le 20 janvier, de nombreux et touchants témoignages.

Alfred de Courtois avait passé l'été et l'automne à Vabres, dans sa chère province du Rouergue : il avait pris, aux approches de l'hiver, le chemin de Marseille. Mais ce voyage surpassait ses forces : une bronchite aiguë vint rapidement aggraver d'une façon désespérante son état. Il ne se faisait plus d'illusion, mais il cherchait à rassurer ceux qui l'entouraient et les amis auxquels il écrivait encore des lettres finement enjouées. Aussi ne se laissa-t-il pas surprendre, et la mort le trouva depuis longtemps prêt à sa suprême visite. Profondément chrétien, Alfred de Courtois nous laisse la seule consolation qui soit réservée ici-bas à ceux qui perdent des parents ou des amis, le souvenir d'une fin pleine de foi, de résignation et de soumission aux volontés de Dieu.

Édouard de Barthélemy.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Nous avons parlé, à diverses reprises, de la collection de réimpressions d'anciens ouvrages devenus fort rares, réimpressions publiées par M. J. Gay et fils, à Genève, et destinées à devenir plus tard tout aussi rares, tout aussi recherchées que les publications dues à des amateurs d'autrefois, tels que Caron et M. de Montaran. Le dernier de ces livrets, tirés à 100 exemplaires (plus deux sur papier vélin), qui vient de nous parvenir, remet en lumière le *Recueil de*

vraye poësie françoise, imprimé à Paris en 1584 et reproduit à Lyon en 1559 par Benoît Rigaud. Deux autres éditions, Lyon, 1550, et Paris, 1556, attestent le bon accueil que le public fit à cette compilation. Un avant-propos dû à la plume exercée de M. Paul Lacroix expose ce qui concerne ce recueil. Il fut composé en grande partie de pièces inédites ou nouvellement imprimées de Clément Marot : bon nombre d'entre elles n'avaient pas encore été réunies par ce poëte lui-même dans la première édition complète de ses *Œuvres*, Lyon, 1544. Un ami, qui les avait sans doute ramassées à la cour où elles couraient de bouche en bouche, se crut autorisé à les mettre au jour sans en nommer l'auteur, qu'il était facile de reconnaître. Le nom de Marot se montre seulement deux ou trois fois dans le cours du recueil. Diverses pièces ont d'ailleurs été jointes à celles du prince des poëtes contemporains de François Ier ; on ne rencontre toutefois dans la première édition que les noms de Macault, de Sainte-Marthe et du seigneur des Essarts ; M. Lacroix pense que ce dernier, moins connu par ses poésies que par ses traductions en prose de divers ouvrages espagnols (notamment des premiers livres de l'*Amadis*), pourrait bien être l'éditeur. Quelques pièces qui choqueraient la pruderie moderne ont été admises, mais un privilége du roi les couvrait de sa protection. Les éditions qui ont suivi celle de 1544 offrent quelques suppressions, mais en revanche elles présentent diverses pièces nouvelles. Après avoir été délaissé pendant plus de trois siècles, ce joli *Recueil* renaît pour l'esbattement de quelques bibliophiles, amateurs sincères de « vraye poësie françoise » qui lui feront certainement un bon accueil. Observons en passant que le *Manuel du Libraire* ne signale que trois des éditions du seizième siècle ; il ne fait point mention de celle de 1559.

— Toutes les personnes qui s'occupent sérieusement de la science des livres apprendront, sans doute, avec plaisir la publication de la première partie du tome Ier de la nouvelle

édition des *Supercheries littéraires dévoilées*, par Quérard (1), réimpression qui doit être accompagnée de celle du *Dictionnaire des Anonymes*, de Barbier. On sait que ces deux ouvrages, dont la réputation est faite, sont épuisés depuis longtemps, et que le prix en était élevé. On comprend d'ailleurs qu'il ne s'agit point d'une réimpression pure et simple; l'un et l'autre livre sont reproduits avec des additions fort considérables provenant, soit des notes recueillies par les auteurs, soit des matériaux fournis par des amateurs dévoués et des chercheurs persévérants. Quérard ne cessait de s'occuper d'une seconde édition de ses *Supercheries*; la mort vint le frapper, lorsqu'il n'avait pu encore faire paraître qu'un cahier s'arrêtant au mot *Amateur*; mais les papiers qu'il avait accumulés, afin d'atteindre le but vers lequel il marchait, et qui remplissent un grand nombre de cartons, n'ont pas été perdus; ils ont été acquis par notre collaborateur M. Gustave Brunet, et ils ont fourni des additions si nombreuses que la liste des pseudonymes dévoilés se trouve au moins quintuplée. On peut s'en convaincre en voyant quelle est la quantité des articles nouveaux marqués du signe +. Le demi-volume qui vient d'être mis au jour s'arrête au mot *Callisthène*; la seconde partie est sous presse et marche aussi rapidement que le comporte un travail aussi compliqué et aussi minutieux; on espère qu'elle paraîtra dans deux mois. Quant au *Dictionnaire des Anonymes*, il suffira de dire qu'il est l'objet des soins les plus persévérants de l'un des fils du célèbre bibliographe, de M. Olivier Barbier, l'un des conservateurs de la Bibliothèque impériale, et certes personne ne pouvait, à tous égards, être mieux désigné pour un labeur de ce genre.

(1) *Les Supercheries littéraires dévoilées*, par J.-M. Quérard; seconde édition, considérablement augmentée, publiée par Gustave Brunet et Pierre Jannet; grand in-8.

LISTE
DE LIVRES ET DE MANUSCRITS ANCIENS
EN VENTE A LA LIBRAIRIE LÉON TECHENER FILS,
successeur de son père,
52, RUE DE L'ARBRE-SEC.

N° 1. Bible manuscrite, écrite au quinzième siècle sur vélin, pour la résidence des papes à Avignon ; 4 vol. gr. in-fol. richement reliés en maroquin. 2,400 fr.

3. Bible imprimée à Lyon en 1566 ; 2 vol. in-fol., mar. rouge (*aux armes de François de Gondi, archevêque de Paris*). 225 fr.

39. Exposition des psaumes ; imprimée à Mayence en 1474, par Fust et Schœffer ; in-fol., m. bl. 225 fr.

70. Horæ ; manuscrit sur vélin, format in-16, velours vert, exécuté au quinzième siècle avec de charmantes miniatures. 3,500 fr.

72. Horæ ad usum Romanum ; impr. sur vélin par Gilles Hardouin ; in-16 allongé. 300 fr.

73. Breviarium monasticum ; manuscrit sur vélin écrit dans le Limousin en 1383 ; in-8, rel. 400 fr.

76. Graduale ad usum Parisiensium ; manuscrit du douzième siècle, sur vélin, in-4, rel. en velours. 850 fr.

77. Missel à l'usage de l'évêché de Valence, exécuté sur vélin en 1477 ; in-fol., reliure du quinzième siècle, belles miniatures. 2,500 fr.

87. Heures manuscrites à l'usage d'une dame ; manuscrit du quinzième siècle avec miniatures ; in-8, maroq. rouge, reliure ancienne. 450 fr.

145. La Somme des vertus et des vices ; manuscrit du treizième siècle en français ; in-8, mar. bleu, fleurs de lis. 700 fr.

165. Les Provinciales ; in-4, mar. rouge ; très-bel exemplaire de l'édition originale. 200 fr.

229. Bibliothèque spirituelle, publiée par M. Silvestre de Sacy ; 17 vol. in-16, mar., fil. tr. dor. — Un des cent exemplaires imprimés sur papier de Hollande (reliure faite avec soin). 550 fr.

230. La même collection, également complète, sur le papier ordinaire de l'édition ; 17 vol., reliés en maroq. du Levant, tranche dorée. 350 fr.

232. Introduction à la vie dévote de saint François de Sales ;

édition originale; *imprimée au Louvre* en 1641; in-fol., maroq. vert. 200 fr.

268. Les Grandeurs de la mère de Dieu, par Jacqueline Bouet de Blemur; 2 vol. in-4, reliure ancienne en maroq. rouge, fleurs de lis. — Exempl. de dédicace à la reine Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. 225 fr.

279. Réflexions sur le Nouveau Testament, à l'usage de Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles; in-8, maroq. vert. — Manuscrit inédit. 230 fr.

281. Meditationes ad sanctos, ad Virginem Mariam, ad J.-C., etc., manuscrit de Simon Bonhomme, prieur des célestins de Metz, de l'an 1392; petit in-4. 250 fr.

348. Liber de veritate catholicæ fidei contra errores gentilium, a fratre Thoma de Aquino. *Imprimé à Rome, par Pannartz,* en 1475; in-fol., mar. rouge. 200 fr.

467. Historiæ ecclesiasticæ scriptores græci; 1581; in-fol. Beau volume en maroquin vert aux armes de de Thou, provenant de la bibliothèque de M. Solar. 280 fr.

497. Constitutiones Clementis V papa. Imprimé à Rome en 1473; in-folio. 120 fr.

722. Senecæ opera; édition des Elzévirs d'Amsterdam, 1659; 3 vol. — Exemplaire non rogné. 400 fr.

762. Les Demandes de Sydrac avec les solutions et responces à tous propoz. *Imprimé par Galliot du Pré;* 1531; petit in-8; maroq. citron. — Exemplaire de la bibliothèque de Pixerécourt. 200 fr.

766. Montaigne, Elzévir. 1659; 3 vol., mar. rouge. 160 fr.

1069. Vasari. Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori e archittetti; 1550; première édition, imprimée par les Juntes. — Exempl. dans sa reliure originale en parchemin. 150 fr.

1090. La Galerie de Florence. 1789; 2 vol. gr. in-fol., d.-rel., mar. rouge. — Exempl. provenant de la bibliothèque de la duchesse de Montebello. 250 fr.

1092. La Galleria reale di Torino da Roberto de Azeglio. 1836; 3 vol. in-fol., d.-rel. Épreuves à la lettre. 120 fr.

1098. La Grande Galerie de Versailles, peinte par Ch. Lebrun; gr. in-fol.; cinquante-deux grandes estampes en un vol. 240 fr.

1099. La Galerie du Luxembourg, peinte par Rubens (édition originale). 165 fr.

1119. Les Hommes illustres de Perrault, avec les portraits. 240 fr.

1144. Choix d'ornements de le Pautre (épr. originales). 120 fr.
1161. Galeries historiques de Versailles, publiées sous la direction de M. Gavard. 1837 à 1860; 19 vol. très-grand in-fol., dos et coins de mar. rouge du Levant, non rognés. 2,200 fr.
Exempl. en grand papier et planches sur papier de Chine. 3,000 estampes gravées sur cuivre par Mercuri, Calamatta et autres.
1172. Œuvres de Charlet; 282 planches, réunies en 3 vol. in-fol. d.-rel., non rognés. 300 fr.
1181. Six sonates; manuscrit autographe de Mozart, pour piano et violon; in-fol. relié. 3,000 fr.
1693. Le Maneige royal, de Pluvinel. 1623; in-fol. 250 fr.
1194. Le même, édition de 1625. 160 fr.
1205. La Chasse du Loup; imprimé sur vélin; maroquin, riche reliure. 50 fr.
1214. La Fauconnerie de Jehan de Franchières; manusc. 225 fr.
1337. Virgilii opera. *Imprimé au Louvre par Didot*, 1798; in-fol., d.-rel., non rogné; figures avant la lettre. 250 fr.
1344. Horatii opera. *Imprimé au Louvre par Didot, en* 1799; in-fol., cart. 250 fr.
1347. Lucanus. Manuscrit du quinzième siècle, sur vélin. 600 fr.
1350. Juvenalis et Persii satyræ; manuscrit du quinzième siècle, sur papier, daté de 1465. 600 fr.
1474. Collection des douze pairs de France; 13 vol., petit in-8, dos et coins de mar. rouge. 220 fr.
1469. Poésies françaises; manuscrit du treizième siècle, sur vélin. 600 fr.
1510. La Fontaine des devis amoureux, par Jean de la Fontaine; 1562; in-16, maroq. rouge. — Exempl. de Girardot de Préfont. 165 fr.
1516. Traité de la peste (en vers); in-4; manuscrit du quinzième siècle, relié en maroq. noir. 280 fr.
1590. Le Mirouer du régime ou gouvernement du corps et de l'âme, composé par Caton; traduction inédite d'Olivier Lefèvre-d'Ormesson, président de la chambre des comptes de Paris; manuscrit sur vélin. 460 fr.
1822. Noels anciens; manuscrit de l'an 1600; pet. in-4 avec dessins coloriés; airs notés; jolie reliure du temps. 450 fr.
1852. Petrarca; très-beau manuscrit sur vélin avec miniatures dans sa reliure du seizième siècle. 4,000 fr.

1927. Lucia, comedia; manuscrit inédit; in-4 du quinzième siècle; belle reliure italienne. 1,000 fr.

1946. Théâtre d'Alexandre Hardy; 1624; 6 vol. in-8, mar. bleu (exempl. complet de la bibliothèque Solar). 225 fr.

1952. Le Théâtre de Pierre Corneille. 1665; in-fol., reliure ancienne (*édition originale*). 160 fr.

1956. OEuvres de Pierre et Thomas Corneille. 1738; 12 vol. in-18, mar. rouge, reliure ancienne. 240 fr.

2015. Le Miroir du monde. Bâle, 1550; in-8, mar. rouge (mystère fort rare). 265 fr.

2192. Le Novelle di Bandello; édition originale; 4 vol., reliés en en mar. olive. 485 fr.

2353. Auli Gellii Noctes atticæ. *Imprimé à Venise par Nicolas Jenson*. 1472; in-fol., mar. rouge. 300 fr.

2508. Lettres de Mme de Sévigné, édition publiée par M. de Sacy; 11 vol. pet. in-8, maroq. du Levant. — Exemplaire imprimé sur papier de Hollande et très-bien relié. 385 fr.

2534. Ciceronis opera. *Imprimé à Paris par Robert Estienne*. 1543; 6 vol. dans leur reliure du seizième siècle à compart., dorures à la Grolier, remarquables par leur conservation. 680 fr.

2572. Recueil de pièces manuscrites; in-4, maroq. rouge; belle reliure, dorure à petits fers aux armes de Louis XIV. (Joli volume.) 1,000 fr.

2582. Éditions du Louvre : Racine, 3 vol. — Horace, 1 vol. — Virgile, 1 vol. — Ensemble 5 vol. gr. in-fol., maroq. rouge, fil. doublé de maroq. bleu, dentelles à petits fers. — Belle reliure de Capé. — Exemplaires d'une grande pureté, encollés, et avec les figures avant la lettre. 3,500 fr.

2602. Voyage de Melchisedech Thevenot. 1696; 2 volumes in-folio. 250 fr.

2777. Annales ecclesiastici Francorum, auct. le Cointe; 8 volumes in-folio. 280 fr.

2778. Ph. Labbe. Nova Bibliotheca manuscript. librorum; 2 vol. in-folio 148 fr.

2779. Dom Martene. Thesaurus novus anecdotorum; cinq volumes in-folio. 120 fr.

2780. Dom Martene. Amplissima Collectio; 9 vol. in-fol. 225 fr.

2781. D'Achery. Spicilegium; 4 vol. in-fol. 160 fr.

2786. Gallia Christiana; 13 vol. in-fol.; bel exempl. 1,000 fr.

2803. Monuments de la Monarchie française, par D. Bern. de Montfaucon; 5 vol. in-fol. figures. 400 fr.

2807. Le Mirouer hystorial de France, par Robert Gaguin. 1530; in-fol. goth., veau, tranches dorées. 250 fr.

2815. Histoire de France et origine de la maison royale, par Adrien Jourdan; 3 vol. in-4, mar. rouge. Superbe exemplaire aux armes du grand Condé. 270 fr.

2816. Histoire de France, par le Père Daniel; 17 vol. in-4, veau fauve, ornés de 205 portraits. 180 fr.

2899. Le Quadriloge de Me Alain-Chartier; manuscrit du quinzième siècle. 300 fr.

2982. Mémoires de Groulart, président au parlement de Rouen. 1585-1604; manuscrit in-fol,; maroq. citron. 200 fr.

2983. Recueil de pièces relatives à l'histoire de France au seizième siècle; manuscrit in-fol. 225 fr.

3014. Mémoire du marquis de Fontenay-Mareuil (1598-1647); 2 vol. in-fol. manuscrits. 250 fr.

3037. Les Historiettes de Tallemant des Réaux; 9 vol. gr. in-8, dos et coins de maroq. rouge. — Grand papier vergé. 270 fr.

3081. Correspondance du prince de Condé et du maréchal de Turenne, avec Louis XIV et Louvois, pendant la campagne de Hollande; manuscrit in-fol. 170 fr.

3116. Mémoires du marquis de Dangeau. 7 vol. in-fol. manuscrits. 350 fr.

3120. Les Souvenirs de Mme de Caylus; imprimé sur vélin avec cinq dessins; riche reliure. 1,200 fr.

3243. Registres des procès-verbaux de l'Empire, 1804-1811; 2 vol. in-fol.; recueil manuscrit très-intéressant. 250 fr.

3244. Entrée de Henri II à Rouen en 1550; in-4. 650 fr.

3313. Histoire des fermes du roi, de 1715 à 1745, par de Malezieu. 2 vol. in-fol. manuscrits, reliés en veau fauve. 250 fr.

3314. Manuscrit inédit sur les Fermiers généraux, leurs noms, qualités, blasons, origines, etc.; in-fol. 250 fr.

3315. Mémoires pour servir à l'histoire des fermiers généraux, de 1720 à 1750; in-fol. manuscrit. 250 fr.

3316. Histoire et Priviléges des trésoriers généraux de France, depuis 1405 jusqu'en 1649; 2 vol. in-fol. manuscrits. 250 fr.

3325. Recueil de pièces diplomatiques, de 1525 à 1624; 14 vol. in-fol. manuscrits, reliés en parchemin. 250 fr.

3331. Recueil de lettres écrites au roi et à la reine-mère par le marquis de Pisany, ambassadeur à Rome (1586 à 1588); manuscrit in-fol. 220 fr.

3372. Registre d'emprunts forcés faits par ordre de la reine Catherine de Médicis; manuscrit original. 250 fr.

3373. Registre de constitutions de rentes par la ville de Paris, en 1559 et 1570; in-fol. manuscrit original. 250 fr.

3383. Registre original de la Bastille; 228 lettres inédites. 300 fr.

3412. Abrégé des registres du parlement de Paris; manuscrit. 350 fr.

3413. Abrégés des Registres du Parlement de Paris; 2 vol. in-fol. manuscrits. 400 fr.

3422. Chambre des comptes de Paris; manuscrit gr. in-fol. 450 fr.

3424. Généalogie des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, de 1575 à 1760; 4 vol. in-4 manuscrits; on y trouve des renseignements sur plus de deux mille familles françaises. 400 fr.

3449. Établissement et fondations de bourses au collége de Laon, à Paris, en 1313; manuscrit sur vélin très-important pour l'histoire de l'Université de Paris. 450 fr.

3520. Histoire de Lorraine, par dom Calmet; 7 v. in-fol. 320 fr.

3712. Histoire générale de Languedoc, par dom Vaissette; 5 vol. in-fol., veau fauve, tranches dorées. 280 fr.

4147. Les Voyages Mandeville; manuscrit du quinzième siècle, sur vélin. 1,500 fr.

4146 Itinerarius J. de Mandeville. Imprimé en 1485. 400 fr.

4495. Armorial général de la France, par d'Hozier; 10 volumes in-fol. 1,680 fr.

4532, Histoire généalogique de la maison de France, par le Père Anselme; 9 vol. in-fol. 500 fr.

4538. Archives généalogiques de la noblesse de France, par Lainé. 11 vol. in-8, br. 375 fr.

Nota. — Nous signalerons encore une quantité de manuscrits, de chartes et de documents intéressants sur l'Artois, sur la Flandre, la Picardie, la Lorraine et la Normandie.

Extrait du catologue général que M. Léon Techner vient de publier sous le titre de *Répertoire universel de bibliographie*, ou *Catalogue général méthodique et raisonné de livres anciens, rares et curieux*, etc.; un vol. gr. in-8 de 753 pages. Prix: dix francs.

PRÉFACE

DES MÉDITATIONS POÉTIQUES

PAR CHARLES NODIER.

Nous célébrons à notre manière le deuil que porte en ce moment toute la France, en remettant sous les yeux de nos lecteurs la Préface suivante, une des plus éloquentes qu'ait composées cet esprit généreux, écho sympathique des vibrations du génie. En rapprochant ces pages palpitantes d'un autre article que nous avons aussi reproduit (sur les *Feuilles d'automne*, de Victor Hugo (v. *Bulletin*, 1863, p. 321), on verra avec quel zèle enthousiaste, désintéressé, Nodier, poëte aussi, poëte délicat et pur, maître du vers comme de la prose, exaltait les poëtes vainqueurs dans la voie qu'il avait ouverte : — « Moi qui ai vu grandir sous « mes yeux, et presque sur mon sein, ces jeunes talents de « notre âge, nés pour l'enchantement des âges à venir, « Victor Hugo et Lamartine ; moi qui les ai vus s'élever de « terre, le front radieux et les bras enlacés comme Castor « et Pollux, et qui les ai suivis d'un humble regard jusqu'au « ciel des poëtes !... » Il s'oubliait lui-même : mais à cette joie résultant d'un triomphe qu'il avait favorisé, comment ne pas reconnaître l'élu, le voyant qui s'écriait avec la lucidité fulgurante du délire poétique : « — Tous les mondes, tous les soleils, toute la création pour une pensée, et toutes les pensées de l'homme avec tout le reste pour un sentiment! La poésie du vulgaire, ce n'est pas cela peut-être ; mais la poésie du Poëte, la voilà ! »

On sait quelles ont été les relations intimes de Charles Nodier et de Lamartine. Nos lecteurs n'ont pas oublié cette

10

visite à Saint-Point de mesdames Charles Nodier et Victor Hugo, accompagnées de leurs maris, un des plus charmants récits de Jules Janin, l'année même où les *Méditations poétiques* parurent pour la onzième fois, précédées de cette éclatante consécration du critique-poëte :

A CHARLES NODIER

DE LA PART DE L'AUTEUR, SON ADMIRATEUR ET SON AMI.

Saint-Point, 30 décembre 1823.

Couché dans sa barque flottante
Et des vagues suivant le cours,
Comme nous le nautonier chante
Pour tromper la longueur des jours.
C'est en vain qu'une ombre chérie
Ou l'image de la patrie
Rappellent son cœur sur les bords!
Il chante, et sa voix le console ;
Et le vent qui sur l'onde vole
Prend sa peine avec ses accords.

Comme nous venons de l'indiquer, c'est en tête de la onzième édition des *Méditations poétiques* que la préface de Nodier se trouve pour la première fois. C'était la première édition de luxe de ce fameux ouvrage (Paris, chez Gosselin, 1824, in-8°), et l'éditeur, en donnant les raisons de ce luxe, légitimé et nécessité par le succès, en recommandant à l'appréciation du lecteur et les vignettes de Desenne, et les gravures de Thompson, et les caractères de Rignoux, ne manque pas de signaler, comme un ornement de son édition nouvelle, les pages d'un écrivain « dont la prose conserve ses brillantes couleurs, même en regard des plus beaux vers ! »

Lorsque parut cette onzième édition des *Méditations poétiques*, Nodier avait quarante-trois ans ; et il était heureux de cautionner, de sa réputation déjà faite, le succès d'un ami plus jeune que lui de dix ans. Cet ardeur de patronage est un des caractères distinctifs de cette âme expansive et loyale

qui toujours courut au-devant des jeunes gloires. On l'a vu pour Victor Hugo; pour combien d'autres ne l'a-t-on pas vu depuis lors!

S'il eût été donné à Nodier de pousser sa vie jusqu'à nos jours, — il y a à l'Académie de pareils exemples de longévité, — qu'eût-il dit aujourd'hui de ces deux enfants de son adoption, l'un mort, l'autre exilé? Fidèle à l'un comme à l'autre, il eût évoqué dans ce jour de deuil les souvenirs du départ et de la lutte. Il eût goûté la joie amère des prophètes qui survivent aux triomphes qu'ils ont prédits.

— A de telles distances, les pages qu'on va lire sont plus que des pages de critique ou que des pages d'éloge : ce sont des pages d'histoire.

C. A.

Pendant qu'on agite dans les journaux, dans les brochures, dans les écoles, dans les académies, la prééminence des deux littératures rivales, l'expression de la société actuelle achève de se manifester, et l'on discutera encore que ce renouvellement terminé marquera une nouvelle ère dans l'histoire de l'imagination et du génie.

La critique d'une littérature usée agit sur les derniers périodes de son existence, comme la médecine clinique sur l'agonie de l'homme mourant. Elle dit par quelle admirable combinaison de facultés son organisation jeune encore a lutté contre la destruction, et ressuscitant, par la pensée, l'exercice des sens fatigués et le jeu des organes vieillis, elle leur demande de la sensibilité, de la force et de la vie, comme au temps de leur énergique adolescence.

Est-il si difficile de concevoir que tout périt à son tour dans le monde matériel, même la forme des pensées de l'homme, et qu'il est aussi loin maintenant de

la poésie positive des anciens que de leurs mythologies allégoriques et de leurs croyances de convention? Chez les anciens, ce sont les poëtes qui ont fait les religions; chez les modernes, c'est la religion qui crée enfin des poëtes; et comme aucun langage ne s'adresse avec plus de pouvoir à l'intelligence, il serait peut-être permis de dire que, tant que la poésie n'a pas été chrétienne, le grand ouvrage de cette nouvelle loi, qui a révélé à l'univers un ordre entier de pensées et de sentiments, n'a pas été complet.

Voyez cependant avec quelle infaillible certitude s'accomplissent les destinées annoncées au christianisme! Tantôt proscrit, tantôt abandonné par le pouvoir, tantôt combattu avec les armes de la dialectique, tantôt livré aux sarcasmes du mépris par ceux qui s'appellent les sages, il semble n'exister depuis longtemps que par tolérance et à la faveur de son indispensable nécessité. On dirait qu'il va périr sous les épigrammes des beaux-esprits et les arguties des sophistes, quand tout à coup s'élève une école inspirée des plus belles idées de l'homme et favorisée des dons les plus précieux du génie; une école qui exprime la pensée la plus élevée, qui représente le perfectionnement le plus accompli de la société, dans un âge où le cercle entier de la civilisation a été parcouru; et cette école est chrétienne et ne pouvait pas être autre chose.

On le demande : quelle impression ferait maintenant sur l'esprit des peuples désabusés le chœur fastidieux de ces divinités païennes sur lesquelles la nature physique elle-même a pour ainsi dire l'avantage de la nouveauté? Le ciel, tout désert que les athées l'ont fait, disait plus de choses à la pensée que Saturne

et Jupiter. Il n'y a pas une vague qui ne porte au rivage sur lequel elle vient se briser plus d'inspirations poétiques que la fable surannée de Neptune et de son cortége éternel. Les Muses du Parnasse classique, froides images de quelques divisions des sciences, des arts et de la poésie, ont perdu toute leur séduction, même au collége. Le christianisme est arrivé, accompagné de trois muses immortelles, qui régneront sur toutes les générations poétiques de l'avenir, la religion, l'amour et la liberté. Ce sont là les véritables conquêtes d'une société au point le plus élevé de ses perfectionnements, et qui n'a plus rien à gagner en améliorations morales et littéraires, car il n'y a rien au-dessus de Dieu, de la liberté et de l'amour. Si quelques grands poëtes ont relevé la gloire des muses mythologiques, vers la fin des âges classiques de l'antiquité, c'est qu'ils devinaient ces muses nouvelles et qu'ils leur accordaient, sans les connaître encore distinctement, un empire involontaire sur leurs compositions. Le Pollion de Virgile était peut-être digne de prêter une autorité de plus aux prophéties; et le poëte qui inventait dans l'admirable épisode de Didon la mélancolie des amours chrétiennes, n'était pas loin de s'élever, comme le Socrate de M. de Lamartine, aux secrets les plus sublimes de la révélation.

Le succès des *Méditations poétiques* est dû sans doute en grande partie au talent prodigieux de l'auteur (1); mais M. de Lamartine a trop d'esprit pour ne pas reconnaître qu'il doit beaucoup lui-même aux circonstances, à l'âge de la création littéraire dans lequel il a paru. La révolution avait produit une de ces

(1) Cette onzième édition forme un total de plus de vingt-cinq mille exemplaires dans un espace de trois à quatre années.

grandes secousses qui ont l'avantage au moins d'aboutir pour quelque temps à un état d'équilibre et de repos, où l'on croirait la société arrêtée pour son bonheur et pour sa gloire. Cette situation rare dans l'histoire produit le retour et le développement des seules vérités sociales. C'est alors que le christianisme se releva des ruines sanglantes sous lesquelles il avait paru enseveli, et manifesta, par la voix d'un de ses plus éloquents interprètes, qu'il était la religion immortelle. Alors reprirent leur ascendant ces sublimes théories religieuses auxquelles se rattachent toutes les hautes pensées, toutes les affections généreuses de l'homme, et sans lesquelles il n'y a point de poésie. Dès ce moment, la poésie fut retrouvée, ou, pour se servir d'une expression plus juste, qui n'a d'extraordinaire que l'apparence, la poésie nationale fut trouvée. Quand les *Méditations poétiques* furent publiées pour la première fois, les vers étaient tombés dans un tel discrédit que les libraires n'en voulaient plus, et l'on semblait convenir généralement qu'une prose cadencée, nombreuse et noble, était le seul langage qui pût s'approprier avec succès aux conceptions de la nouvelle école. L'effet des *Méditations* résulta donc d'une opération soudaine qui se fit dans l'esprit des lecteurs, et qui devait nécessairement produire l'harmonie de ces sentiments que tout le monde avait éprouvés, avec cette belle langue dont tout le monde avait senti le besoin. A la place d'une frivole recherche de traits précieux, d'un pénible enchaînement d'antithèses affectées, de la triste monotonie des fables grecques, de l'insipide ennui du polythéisme, on y trouve des pensées, des sentiments, des passions qui font rêver le cœur, d'énergiques vérités qui agran-

dissent l'âme et la rapprochent de sa céleste origine. La poésie reprit une partie de l'empire qu'elle avait exercé dans les temps primitifs, et, à l'époque où nous vivons, c'est le plus beau de ses triomphes.

Ce serait mal remplir le devoir d'une religieuse amitié que de ne pas mêler quelques observations à ce que nous venons de dire des *Méditations poétiques*. M. de Lamartine, préoccupé sans doute de la grandeur imposante de ses pensées, en a quelquefois négligé l'expression. On croirait que, jaloux d'un repos que l'envie et la haine laissent rarement au talent, il a jeté comme une expiation de son génie, dans ses ouvrages les plus parfaits, des imperfections volontaires, ou qu'il a pensé vivre encore dans cet âge de goût et de raison où le plus judicieux des critiques écrivait :

> ... Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
> Offendar maculis.

M. de Lamartine a trouvé des juges plus sévères, et il devait s'y attendre. Il est si agréable de faire preuve du facile talent de peser des syllabes, de disséquer des mots, de souligner une épithète hasardée ou une rime défectueuse! et il est si avantageux d'ailleurs, pour la cause dont le poëte n'a pas cru devoir embrasser les intérêts, de le prendre en défaut sur une rime ou sur une épithète! Joies puériles de la médiocrité, qui rappellent les insulteurs publics que les Romains plaçaient sur le chemin des triomphateurs, et qui ne les empêchaient pas de s'élever, entourés d'acclamations et couronnés de lauriers, aux pompes du Capitole!

CHARLES NODIER.

CLEF DU VALESIANA.

Les recherches historiques et littéraires sont devenues aujourd'hui d'un intérêt général. Peu de bibliophiles se contentent de recueillir des livres. Presque tous les collectionneurs, — on est heureux de le constater, — sont devenus hommes d'étude. Ils veulent trouver dans les richesses accumulées du passé autre chose que la vaine gloire de posséder des trésors enfouis. Ils sont curieux et avides de tous les enseignements propres à éclairer les points obscurs de l'histoire ou, du moins, à ajouter des faits nouveaux à ceux qui sont acquis à la science.

Peu de productions littéraires sont plus propres à fournir ces éclaircissements que les recueils de pensées et d'anecdotes des savants réunis sous la dénomination générale d'*Anas*.

Ces magasins d'érudition sont précieux à consulter, surtout lorsqu'ils sortent de l'ordre des compilations faites après coup et trop souvent apocryphes, et qu'ils offrent l'avantage d'avoir été réunis par l'auteur lui-même ou par ses ayants droit.

Le *Chevræana*, le *Valesiana* et le *Ducatiana* sont, entre autres, daus ce cas, et doivent à cette particularité favorable la juste estime dont ils sont l'objet.

Par malheur une grande obscurité enveloppe souvent les anecdotes qu'ils renferment.

Cette obscurité provient de la discrétion des auteurs, qui, dans une pensée facile à justifier, ont déguisé sous le voile de l'anonyme, ou sous le masque d'initiales souvent trompeuses, le nom des personnages qui font l'objet de leurs observations.

C'est un vrai service à rendre aux lettrés que de leur procurer une clef sûre et infaillible qui leur permette de pénétrer le secret de cette cryptonymie. Il faut bien dire que cette précaution, nécessaire à l'époque où ces livres ont été publiés, nous paraît vraiment malencontreuse, aujourd'hui qu'un ou deux siècles se sont écoulés depuis l'époque où les convenances sociales en faisaient une sorte de loi aux auteurs de souvenirs littéraires.

Une rencontre fortuite et tout à fait inespérée m'a fait mettre la main sur un exemplaire broché du *Valesiana*, préparé par M. de Valois le fils pour fournir une nouvelle édition du livre de son illustre père.

Au moment où M. de Valois le fils se disposait à publier cet ouvrage, les personnes qui y figurent à la faveur d'étoiles, d'initiales ou de points mystérieux étaient mortes, et il n'y avait plus aucun inconvénient à les nommer.

Aussi avait-il écrit en marge de l'exemplaire que je possède, et en face des noms déguisés, l'indication réelle des personnages cités par Adrien de Valois.

Ces notes marginales, toutes écrites de la main de M. de Valois le fils, m'ont fourni les éléments de la clef suivante.

J'y ai joint les corrections des nombreuses fautes qu'on avait à déplorer dans le chapitre des *Remarques* sur le premier tome du *Glossaire* de du Cange, corrections également tracées de la main de M. de Valois.

Ces corrections sont moins importantes sans doute que la clef des cryptonymes, car il est loisible aux lecteurs de rétablir eux-mêmes sur leur exemplaire, les mots tels qu'ils doivent être écrits ; mais elles ont le mérite de provenir d'une source certaine, et elles complètent le petit travail que j'ai le plaisir de mettre au jour.

Je désire vivement que les amateurs y trouvent intérêt et profit.

ALBERT DE LA FIZELIÈRE.

CLEF DU VALESIANA,

OU PENSÉES CRITIQUES, HISTORIQUES ET MORALES

DE M. ADRIEN DE VALOIS,

Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1694.

Page 1, ligne 1. — Monsieur....., qui est le plus savant théologien de ce siècle; lisez : M. MOMMIGNON, docteur en théologie et curé de Saint-Nicolas des Champs.

Page 12, ligne 1. — Le païs des... est un terrain si glissant; lisez : le païs des FINANCES.

Page 15, ligne 16. — M. D... est fort laid et n'a pas bonne grâce à faire les cérémonies d'église; lisez : M. DE LA VRILLIÈRE, archevêque de Bourges.

Page 26, ligne 3. — Comme M. D... qui en donne pour ainsi dire la corvée à son valet de chambre; lisez : le chevalier de MONTCHEURAT.

Page 33, ligne 21. — Un jour m'entretenant aux C... avec le P. J... qui étoit de mes grands amis; lisez : aux Chartreux avec le P. Jubinot.

Page 35, ligne 15. — M. D... me contoit icy l'autre jour que Mad. L... avoit mis son mari sur un si bon pied; lisez : M. DARDET, écuyer sieur deMontarsy, me contoit icy l'autre jour que mad. LE TANNEUR... etc.

Page 36, ligne 3. — Nous avions, mon frère et moi, un ami commun qui étoit d'Anjou; lisez : un ami commun, M. l'abbé MÉNAGE, qui étoit d'Anjou, etc.

Page 42, ligne 7. — Un des premiers de la ville, qui l'a

vuë m'a dit, etc.; lisez : un des premiers de la ville, M. Le Roy, mon oncle maternel, échevin de Bourges, qui l'a vuë, m'a dit, etc.

Page 47, ligne 8. — M. B... étoit un petit homme tout de feu, et qui ne s'est pas endormi à faire sa fortune; lisez : M. Berryer.

Et plus bas, ligne 25. — *B... est un bon petit Bidet de service, mais il lui faut bien de l'avoine;* lisez aussi : *Berryer est un bon petit Bidet*, etc.

Page 86, ligne 25. — Monsieur M... a la veuë fort basse; lisez : Monsieur Ménage a la veuë fort basse.

Page 87, ligne 21. — Madame F... à 82 ou 83 ans mandoit au P. capucin, etc.; lisez : Monsieur Leroux, avocat au conseil, à 82 ou 83 ans, mandoit, etc.

Page 90, ligne 11. — M. T... étant à l'extrémité, etc.; lisez : M. Henri de Valois l'aîné, mon frère, étant à l'extrémité, etc.

Page 92, ligne 3. — M. G... disoit il y a quelque tems en bonne compagnie, etc.; lisez : M. Gille Ménage disoit il y a quelque tems, etc.

Plus bas, ligne 6. — Qu'il avoit dessein de faire bâtir un hôtel pour y loger M. P..., M. N... et luy; lisez : qu'il avoit dessein de faire bâtir un hôtel pour y loger M. Pelisson, M. Nublé et luy.

Page 94, ligne 9. — Dans le tems qu'on voïoit tous les jours des arrests nouveaux pour le changement de la monnoie, M. P... me vint voir; lisez : dans le tems qu'on voïoit tous les jours des arrests nouveaux pour le changement de la monnoie, M. Poya, agent de change, me vint voir.

Plus bas, ligne 12. — Il me dit qu'il sortoit de chez M. L... extrêmement riche et à l'article de la mort; lisez : Il me dit qu'il sortoit de chez M. Launay-Moreau, banquier, etc.

Page 96, ligne 17. — M. F... qui étoit de mes grands amis; lisez : M. Fonteine, docteur régent et professeur en médecine, qui étoit de mes grands amis.

Page 99, ligne 1. — Une Princesse sur le point d'épouser un grand Prince alla dire adieu à son oncle qui étoit un grand prélat ; lisez ; MARIE DE MÉDICIS sur le point d'épouser Henri IV alla dire adieu à son oncle qui étoit PAPE.

Page 104, ligne 15. — C'est M. l'abbé M... qui l'a faite sur M. et Mad. qui s'appellent par un excès de tendresse, mon divin, ma divine ; lisez : c'est M. l'abbé Mallet qui l'a faite sur M. VANGANGUEIL et MAD. TIQUET, etc.

Page 105, ligne 1. — *Appelle, à ce qu'on dit, Lycoris sa divine*; lisez : appelle, à ce qu'on dit, la Tiquet, sa divine.

Page 106, ligne 13. — M. le duc de M... me dit-il, M. le C. D... et moi, nous étions derrière le fauteuil du Roy; lisez : M. le duc de MONTAUSIER, me dit-il, M. le comte DE ROUSSY et moi, etc.

Page 117, ligne 4. — M... avoit emploïé le mot de *poteretur* pour *potiretur;* lisez : MÉNAGE avoit emploïé le mot de *poteretur*, etc.

Page 124, ligne 13. — M. M... avoit toujours l'esprit si rempli de chicane ; lisez : M. M. LE FEVRE, avocat fiscal de Saint-Calez, avoit toujours l'esprit si rempli de chicane.

Page 125, ligne 4. — ... pour être entendu de M. C... qui me l'a raconté ; lisez : ... pour être entendu de M. CLOPET, Président à l'Élection et Grenier à sel de Brie-Comte-Robert, qui me l'a raconté.

Page 132, ligne 8. — M. D... étoit fort gaillard et avoit choisi pour confesseur le P*** B... ; lisez : M. DE POLLIAC, avocat, étoit fort gaillard et avoit choisi pour confesseur le P*** barnabite.

Page 135, ligne 18. — Il se trouva ces jours passés dans une compagnie où M... voulant soutenir une nouvelle, etc. ; lisez : il se trouva ces jours passés dans une compagnie où M. l'abbé DE SAINTE-BEUVE voulant soutenir une nouvelle.

Page 139, ligne 2. — Un ancien reprend cet abus en ces termes ; lisez : un ancien, Aulu-Gelle, reprend cet abus en ces termes.

Page 141, ligne 17. — M. S... logeoit dans une maison

qui appartenoit à M. M... ; lisez : M. Scarron logeoit dans une maison qui appartenoit à M. Mérault.

Page 142, ligne 5. — *Monsieur M... vous donne le bon jour*; lisez : Monsieur Mérault vous donne le bon jour.

Page 160, ligne 3. — M. T... étant icy il y a quelque tems ; lisez : M. Thibert, avocat, oncle de M. Thibert, notaire, étant icy il y a quelque tems.

ERRATA

DES REMARQUES SUR QUELQUES ENDROITS DU PREMIER TOME DU *Glossaire* LATIN DE M. DU CANGE, P. 208 DU *Valesianà*.

Page xxxvii, vers 7 de la pièce intitulée : *Had. Valesii Historiog. Regii Icon.*, au lieu de : *Annales patriæ dum;* lisez : *Dum annales patriæ.*

Page 209, ligne 4, au lieu de : *In testamento Leobodi,* lisez : *In testamento Leodebodi.*

Ibid., ligne 20, au lieu de *sicut et postea;* lisez : *sicut ei postea.*

Ibid., ligne 25, lisez également *sicut ei postea.*

Ibid., ligne 22, au lieu de : la ponctuation des paroles de Jean Diacre ; lisez : la mauvaise ponctuation des paroles.

Page 212, ligne 12, au lieu de : *Capitolinus de Maximo;* lisez : *Capitolinus de Maximino.*

Ibid., ligne 15, au lieu de : Un homme méprisable ou digne de mépris. Un homme qui est naturellement méprisant, etc.; lisez : Un homme méprisable ou digne de mépris et un homme qui est naturellement, etc.

Page 213, ligne 10, au lieu de : *contemtibilis* ou *contemtor;* lisèz : *contemtibilis* et *contemtor.*

Page 214, ligne 2, au lieu de : où le juge tenoit la séance; lisez : où le juge tenoit sa séance.

Page 214, ligne 1, au lieu de : en plein champ; lisez : en plain champ.

Page 214, ligne 12, au lieu de : *auditoris;* lisez : *auditorio.*

Page 215, ligne 3, au lieu de : élu Empereur. La distribution ; lisez : élu Empereur, la distribution.

Page 217, ligne 12, au lieu de : *tabularium Brivatense;* lisez : *tabularium Viennense Brivatense.*

Ibid., ligne 20, au lieu de : *inhabitant;* lisez : *inhabitabant.*

Ibid., ligne 21, au lieu de : *omnia pene;* lisez : *omnia pœne.*

Page 218, ligne 1, au lieu de : endroit; lisez : endroits.

Ibid., ligne 14, au lieu de : que les serfs, lisez : que presque tous les serfs.

Ibid., ligne 18, au lieu de : un de ses soulevemens; lisez : un de ces soulevemens.

Ibid., ligne 24, au de : *Bagaudanum;* lisez : *Bagaudarum.*

Page 219, ligne 12, au lieu de : étoient sujettes à, lisez : avoient été sujettes à.

Ibid., ligne 21, au lieu de : Bourguinons; lisez : Bourguignons.

Page 220, ligne 13, au lieu de : parloient tous entr'eux et les autres; lisez : parloient tous entr'eux et avec les autres.

Ibid., ligne 25, au lieu de : *Apud Cæsarem, lib. de Bello;* lisez : *Apud Cæsarem, lib. I. de Bello.*

Page 221, ligne 15, au lieu de : les anciens ont appelé ; lisez : les anciens géographes ont appelé.

Ibid., ligne 20, au lieu de *Baguerra;* lisez : *Bagueria.*

Ibid., ligne 26, même correction que la précédente.

Page 222, ligne 1, au lieu de : *Batoarra, Baiuvarra;* lisez : *Baioaria, Baiuvaria.*

Ibid., ligne 2, au lieu e : *Bovarra;* lisez : *Bauvaria.*

Ibid., ligne 3, au lieu de *Bogoarra* et *Baugoarra ;* lisez : *Bagoaria* et *Baugoaria.*

Ibid., ligne 22, au lieu de : *Baguerra;* lisez : *Bagueria.*

Page 223, ligne 11, au lieu de : aucuns ; lisez : aucun.

Page 224, ligne 3, au lieu de : *traduxit Paulinum ;* lisez : *tradunt Paulinum.*

Page 227, ligne 25, au lieu de : *Theodosi ;* lisez : *Theodosii.*

Page 228, ligne 2, au lieu de : *procedat ;* lisez : *procedit.*

Ibid., ligne 17, au lieu de : *Cluse ;* lisez : *Clusæ.*

Ibid., ligne 23, au lieu de : *plagietur* ; lisez : *plagetur.*

Page 230, ligne 5, au lieu de : *Haisuë ;* lisez : *Haisne.*

Page 231, ligne 18, au lieu de : Eschevinages, ou Mairies ; lisez : Eschevinages et Mairies.

Page 223, ligne 2, au lieu de : Traité à Wagenseil ; lisez : Traité adressé à M. Wagenseil.

Ibid., ligne 5, au lieu de : *Cardaicus ;* lisez : *Cardiacus.*

LE CHEVALIER D'ÉON

ET LES MANUSCRITS DU MARÉCHAL DE VAUBAN.

L'auteur de l'*Histoire de Louvois* s'occupe, dit-on, d'une étude semblable sur Vauban, et l'on ne doute pas que, pour ce second travail, comme pour le premier, il ne tire un excellent parti des archives du dépôt de la guerre auquel il est attaché. Mais, en dehors de ce dépôt, il existait en Angleterre, à la fin du siècle dernier et entre les mains du singulier personnage qui se donnait alors le nom de la chevalière d'Éon, un recueil considérable de manuscrits de Vauban, au sujet desquels nous voulons ici entrer dans quelques détails qui ne seront, croyons-nous, ni sans intérêt ni sans opportunité.

Tour à tour docteur en droit, avocat au parlement de Paris, censeur pour les belles-lettres, secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, capitaine de dragons, ministre plénipotentiaire à Londres, le chevalier d'Éon, — car son véritable sexe n'est plus un mystère aujourd'hui, — songea en 1791 à revenir en France. Il écrivit préalablement une lettre à la Convention nationale pour offrir à la république le secours de son bras. Mais la Convention, pour toute réponse, supprima la pension de 12,000 livres dont il jouissait. Notre chevalier resta donc en Angleterre, où il mourut le 21 mai 1810, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Cependant, à la date de 1791, il paraissait à Londres un *Catalogue des livres rares et manuscrits précieux du cabinet de la chevalière d'Éon*, imprimé chez Spilsbury, et divisé en six parties. Comme ce catalogue est devenu très-rare, surtout en France, nous en extrairons quelques passages

curieux, tant par la singularité du style que par les détails bibliographiques qui s'y trouvent consignés.

Il débute par un *Exposé historique des faits, motifs et raisons qui obligent Mlle d'Éon à faire, de son vivant, une vente publique de tout ce qu'elle possède à Londres, afin d'y satisfaire et payer ses créanciers avant de partir pour Paris.*

Dans ce document, rédigé en anglais et en français, dont nos biographes n'ont tenu compte, on voit comment, les héritiers de lord Ferrers ayant retenu indûment 3,000 livres sterling envoyées à Mlle d'Éon par le roi de France et par l'intermédiaire de M. de Beaumarchais, celle-ci, « ne voulant pas que ses créanciers à Londres puissent souffrir de cet acte d'injustice, donne avis qu'elle fera un sacrifice général de tout ce qu'elle possède à Londres, et fera vendre publiquement les jeudi 5 mai 1791 et jours suivants, chez le sieur Christie, *auctionner*, dans la grande salle, en *Pall Mall*, à Londres, tous ses livres et manuscrits (dont les catalogues sont ci-joints), ainsi que ses Estampes, Meubles, Effets, Habits, Uniformes, Robes, Jupons, Paniers, Pistolets, Fusils, Baïonnettes, Sabres, Épées, Cuirasses, Corps, Casques, Coiffures d'acier et de dentelles, Diamans, Bijoux, et généralement tout ce qui compose la garde-robe d'un ancien capitaine de dragons, et celle d'une demoiselle qui ne veut rien emporter de cette île que son honneur et le regret de la quitter. »

Laissant de côté les cinq autres parties qui forment autant de catalogues distincts, et qui contiennent l'énumération de manuscrits précieux *sur les lois civiles et criminelles de France, sur les finances, sur l'histoire et la politique, sur la langue sainte*, etc., nous ne signalerons que le premier catalogue ou description détaillée, en 18 articles, de 9 portefeuilles in-folio, « contenant *tous les manuscrits du feu maréchal de Vauban*, avec les plans, notes, instructions, corrections de sa main sur les fortifications, l'attaque et la défense des places, la discipline, les campements et une infinité d'autres matières importantes sur la guerre ».

L'article 18e et dernier est consacré au manuscrit original du célèbre *Traité des siéges et attaques des places.* « Ce manuscrit, relié en veau, à filets d'or, contenant 647 pages grand in-fol., sans compter la table des matières, est de la plus belle écriture. A la fin il est écrit : *Copie mise au net par mon secrétaire, d'après mon original. Signé Vauban.* »

La chevalière d'Éon fait remarquer que ce manuscrit, le seul qui ait été imprimé, n'est reproduit que très-inexactement dans l'impression, puisque, de la collation qu'elle a faite, il résulte : 1° que le 2e volume imprimé n'est pas de Vauban; 2° que le manuscrit renferme 100 pages in-fol. complétement inédites, sans compter des différences considérables dans les parties dont la substance se retrouve dans l'un et dans l'autre. De plus, la comparaison qu'elle a faite du manuscrit avec l'imprimé lui a démontré « que le style en général et souvent des phrases entières diffèrent, quoique le fond des pensées soit le même... Elle pense donc que les bons et anciens militaires aimeront toujours la pureté du texte et la composition noble, naturelle, franche et aisée d'un maréchal de France tel que Vauban, qui écrivoit comme il pensoit et comme il parloit, qui parloit et pensoit toujours comme un grand homme de guerre. Tout cela se trouve consigné dans ce manuscrit, et doit être préféré à toute l'élégance du style de nos littérateurs modernes militaires, qui sont plus habiles en paix qu'en guerre, plus disposés à parler qu'à agir, aussi occupés de la cadence de leurs phrases que de l'harmonie de leur chevelure, et qui se disputent et se battent mieux avec les règles de la syntaxe qu'avec celles du génie. »

Enfin sous le n° 68 et dernier de l'article 18 sont mentionnés des « *Mémoires, documens, remarques, extraits et notes instructives recueillis par la chevalière d'Éon pour servir à la vie du maréchal de Vauban.* » Puis, rappelant que les rédacteurs du *Dictionnaire de Moréri* ont avancé : que le maréchal a composé un grand nombre d'ouvrages qui vraisemblablement ne paroîtront pas « tant à cause de l'im-

portance des matières que par la dépense considérable qu'il faudroit faire pour les imprimer », elle ajoute :

« Ces rédacteurs pourroient avoir dit la vérité, s'il ne se trouve pas quelque Mécène de la guerre, de la paix et de la littérature militaire, pour acheter ce recueil précieux de manuscrits; ou si quelque compagnie de libraires ne fait pas une spéculation de lucre et de souscription pour imprimer cette rare collection des ouvrages de Vauban, pouvant former au moins 12 vol. in-4°.

« La chevalière d'Éon s'est occupée longtemps de ce grand travail; mais ses anciennes occupations militaires, politiques et littéraires, sans compter les querelles d'Allemands, et la guerre civile et incivile qu'elle a soutenue pendant de longues années en Angleterre, ont consommé et consumé ses plus belles années.

« Après trente-six ans de travaux militaires et politiques, elle ne se trouve pas assez riche et elle est trop vieille aujourd'hui pour entreprendre et finir un ouvrage aussi savant et aussi considérable. D'ailleurs les vieux militaires, et peut-être encore plus les jeunes, pourroient trouver à critiquer et à redire qu'une vieille fille s'occupe de campemens, de camps retranchés, de lignes de circonvallation, de contrevallation, de contre-approche, d'ouverture de tranchée, forcemens ou défenses des retranchemens ou des lignes, de contrescarpe, de courtine, de batterie de canon à ricochets, à barbettes et à pleine charge, de mortiers à bombes et à pierres, de tranchées, avant-fossés, chemins couverts, de sape, de mine, de contre-mine, de lune, demi-lune, d'ouvrage à cornes, enfin d'attaques et de défenses de villes, tandis qu'elle ne doit plus s'occuper qu'à assiéger et à prendre d'assaut la cité de Dieu. »

Comment le chevalier d'Eon possédait-il tous ces manuscrits décrits avec une verve si originale? Que sont-ils devenus? Si le gouvernement français n'avait pas été alors absorbé par d'autres préoccupations, il semble qu'il aurait eu toute espèce d'intérêt, sinon de droit, à faire rentrer dans nos

dépôts publics des documents d'une aussi haute importance pour la défense de notre territoire, ou tout au moins pour l'honneur d'une des illustrations les plus pures du règne de Louis XIV. Ces documents nous sont-ils revenus en tout ou en partie? Sont-ils enfouis au fond de quelque manoir britannique? Nous désirerions que notre article provoquât une réponse à ces questions. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'un autre catalogue, publié à Londres trois ans après la mort du chevalier d'Éon, annonce, *pour le* 19 *février* 1813, et avec des énonciations sommaires, la vente aux enchères publiques d'une très-petite partie des livres et manuscrits longuement décrits dans le catalogue de 1791. En voici le titre : *A catalogue of the very valuable and rare historical, biblical and other curious M*ss *and library of printed books of the chev. d'Eon, Dec., which (by the order of the administrator), will be sold by auction by M*r *Christie, at his great room in Pall Mall, on Friday,* 19th *of February* 1813, *at one o' clock precisely*. London, in-8° de 18 pp.

E. J. B. R.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

LES PENSÉES DE BOURDALOUE, nouvelle édition précédée d'une Préface par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française. *Paris*, *Léon Techener*, 1869 ; 2 vol. grand in-12. (Prix : 12 fr. — Grand papier de Hollande, 30 fr.)

Lorsque, il y a quinze ans ou environ, M. de Sacy publia les premiers volumes de sa Bibliothèque spirituelle, l'entreprise parut singulière, à de certaines gens du moins. Passe pour l'*Imitation*, à cause de la traduction de Michel de Marillac; passe encore pour l'*Introduction à la vie dévote*, à cause du français de saint François de Sales. Mais, quand on vit succéder aux *Traités de morale* de Nicole les *Traités de morale chrétienne* de du Guet, et aux Lettres spirituelles de Fénelon les Lettres de direction de Bossuet, on se demanda comment il se faisait qu'un laïque, un mondain, un homme de lettres, bien plus ou bien pis, un — journaliste — publiât des livres de dévotion. Pour mon compte, j'avoue que je n'en ai pas été étonné du tout : j'admirai plutôt l'à-propos de cette publication, et combien elle était dans la logique des événements. Après des années de commotions politiques, de luttes, où la littérature tout entière était passée dans la polémique, d'anciens livres de piété, de vieux chefs-d'œuvre d'auteurs morts il y a deux, trois et quatre cents ans (je ne parle pas de l'*Imitation*, bien entendu), étaient comme un terrain neutre, une pelouse inattendue sur un champ de bataille, et vers laquelle on obliqua avec plaisir. Ces voix graves parlant avec douceur dans la majesté du passé faisaient diversion aux aigreurs de la controverse religieuse actuelle. On était surpris d'entendre la piété parler un langage si noble, si pur, et l'on revenait à ces livres abandonnés, avec intérêt et presque avec curiosité. Si ma raison n'était pas la bonne, il y en avait une meilleure; car, on le sait, l'entreprise réussit, puisque, après cette première série, close au dix-septième volume,

on put en recommencer une autre, dont trois livraisons déjà ont paru, le *Traité de la connaissance de Dieu*, de Bossuet, les *Lettres* de saint François de Sales, et enfin celle que voici, les *Pensées* de Bourdaloue.

Ce livre, nous dit l'éditeur, devait avoir son tour dans une collection d'ouvrages de spiritualité joignant le mérite du style à la solidité de la doctrine. Et en effet cela devait être, ne fût-ce que de par la loi de contraste et de variété. Bourdaloue est une figure à part parmi les prédicateurs et directeurs de son temps, et le livre des *Pensées* est lui-même une œuvre à part dans son œuvre. M. de Sacy dégage très-complétement cette double originalité de l'œuvre et de l'auteur; de l'œuvre, en en précisant le caractère, et de l'auteur, en l'opposant aux grands écrivains et orateurs sacrés de la même époque. Bossuet! Ne suffit-il pas de nommer Bossuet pour évoquer aussitôt toutes les pompes de l'éloquence et toute la puissance de l'autorité? Bossuet, l'orateur des rois, l'historien des princes, un docteur dans l'Église, un homme d'État dans l'État! Louis XIV, même dans toute sa gloire, ne fait point pâlir cet autre soleil et ne fait point baisser d'un ton cette voix fulgurante qui commande l'obéissance. Massillon, c'est la rhétorique, le *talent* du poëte, et j'oserai dire presque de l'acteur transporté dans la chaire chrétienne, un artiste émerveillant les connaisseurs et gagnant peut-être plus d'admirateurs que de pénitents. Après ces deux orateurs, l'un illustre, l'autre célèbre, dois-je nommer Fénelon, âme exquise, si exquise que sans doute elle ne pouvait se communiquer qu'au-delà du niveau du vulgaire, se mouvoir que dans la sphère du sublime, un directeur d'anges, métaphysicien, poëte, utopiste, homme d'État aussi, mais homme d'État grand seigneur, rêvant au bonheur des hommes sans les estimer, grand écrivain enfin et littérateur raffiné à l'Académie? Voilà certainement bien de la gloire en quelques lignes; mais ces grands noms qui nous éblouissent, ces grands hommes qui nous imposent, ils sont bien loin de nous! Ils nous élèvent l'esprit, ils nous édifient, ils nous instruisent; mais ils sont trop haut placés pour entrer en communion avec nous. Ils ne peuvent ni nous confesser ni nous consoler. Nous autres, humbles, « pour qui, dit M. de Sacy, nul ne composera jamais d'oraison funèbre, et qui pourtant avons aussi une âme à sauver », où trouverons-nous « au milieu de cette foule d'hommes célèbres par leur génie et leur piété, un maître dont les leçons

s'approprient mieux à la modestie de notre condition? » un homme « tout à tous », comme l'était saint Paul, prédicateur des rois et du peuple, capable de s'intéresser aux plus infimes misères, comme aux plus grandes infortunes, en un mot, détaché de tout ce qui n'est pas sa mission, grandeurs, succès dans le monde, gloire littéraire, rôle politique? Cet homme, on nous le montre; c'est Bourdaloue, Bourdaloue, humble de cœur et ardent d'esprit, éloquent par charité, écrivain clair et logique, par besoin d'être compris, parlant à tous et pour tous.

Quant à moi, si l'on me demandait de définir le caractère, ou, comme l'on disait de son temps, le génie particulier de Bourdaloue dans son siècle et dans l'Église, je répondrais que c'est l'humanité. Bourdaloue est humain, il aime les hommes, l'homme; c'est à des hommes qu'il parle, à ses semblables, à ses frères, qu'il veut persuader et sauver. Ceux qui ont quelquefois parlé de la sécheresse de Bourdaloue, appliquant sans doute ce mot à la sobriété du style, à la concision des pensées, à la rigueur presque mathématique du discours, n'ont point senti l'onction des sentiments sous cette netteté, sous cette rapidité d'un orateur impatient de convaincre et pressé d'arriver à son but. Emporté par son zèle de conversion, il applique tout son art d'écrivain, qui est très-grand, à la démonstration et à la clarté. Bourdaloue sec! Quelle erreur! Lisez ce long chapitre des *Amitiés humaines*, où il examine par points et par paragraphes les dangers des amitiés ou trop ardentes, ou aveugles, ou partiales, ou trop tendres, où il réprouve les entraînements du cœur qui offensent la justice, faussent la conscience et pervertissent la charité; arrivé à la fin de cette longue analyse, où le cœur humain est fouillé et disséqué jusque dans ses moindres fibres, il est pris comme d'un regret, comme d'une crainte d'avoir été trop loin, et c'est peut-être après un retour sur ces sévères conseils qu'il a écrit le portrait de l'ami que l'on trouve quelques pages plus bas, « Je veux que vous ayez un ami véritable », une des pages mémorables de ce recueil, chaude et tendre comme une page de saint François de Sales. Il veut sauver, voilà son but; et pour sauver il veut convaincre. Et pour y parvenir, il n'épargne rien; il ne fait grâce ni à un sentiment, ni à une illusion. Il n'y a pour lui ni rang, ni condition, ni sexe : des hommes à sauver, voilà tout. Tout ce qui peut les égarer, quelle que soit la pureté de l'intention et l'innocence apparente, le révolte et le scandalise. Aussi est-ce

toujours en haut qu'il frappe, parce que c'est d'en haut que partent les exemples et les troubles. Il est sans pitié contre les mauvais directeurs, ces directeurs « d'une seule âme », comme il les appelle, contre les rêveurs, contre les zélés indiscrets qui se mêlent hors de propos de la réforme de l'Église et du gouvernement des âmes. Au temps du procès de Fénelon et de Mme Guyon, Bourdaloue, malgré les attachements secrets de sa compagnie avec l'auteur des *Maximes des Saints*, fut un des premiers à fulminer contre le quiétisme. Son rude bon sens, disons mieux, sa haute raison détestait les nuages où se plaisent orgueilleusement des âmes qui se croient élues, et qui peuvent abuser les faibles et les ignorants, « Ces doctrines font horreur, » a-t-il écrit quelque part. Il n'eût pas dit seulement comme Pascal : Qui veut faire l'ange fait la bête ; mais : Qui veut faire l'ange devient démon. « Que votre service soit raisonnable » écrit-il ailleurs d'après saint Paul. Et en effet, à cet apôtre qui voudrait sauver tout le monde il importe que le salut soit possible à tous : il lui faut donc que la piété ne coûte rien à la raison, et dès lors pas d'aristocratie dans le culte. « Mettons-nous au rang du peuple, » dit-il dans cette admirable paraphrase de la parabole du pharisien qui me semble le plus beau morceau de ces deux volumes et où éclate à chaque ligne son amour des petits et des humbles. Cette âme évangélique parle presque avec haine de cet insolent si sûr de lui-même qui parle à Dieu face à face et le remercie comme d'une suprême grâce de ne pas l'avoir fait pareil au reste des hommes. Il semble que Bourdaloue entre lui-même en scène. On le voit relever ce misérable prosterné sur les degrés du temple, l'embrasser et le conduire soutenu par son bras en l'appelant : mon frère. L'humilité, voilà sa vertu : l'orgueil, c'est pour lui l'abomination; le pharisien, c'est son ennemi. Aussi le poursuit-il où il le rencontre, partout où il le démasque et le reconnaît. Nul n'a parlé plus amèrement que lui de l'orgueil dans le sanctuaire, de l'orgueil « sous le sac et sous le cilice ». Sa bonne foi ne se laisse surprendre sur aucun point : il ne veut pas qu'on le soupçonne de fermer les yeux ou de jeter le voile sur les plaies de l'Église et sur les misères du sacerdoce. Et quant à cette dévotion de courtisans, à cette idolâtrie hypocrite et ambitieuse qui, dans la chapelle de Versailles, tournait le dos à l'autel et la face à la tribune du roi; quant à ces mièvreries de langage et d'attitude, à ces austérités de costume, à ces affectations

de pratique, luxe de la fausse dévotion de son temps, il leur a été plus dur que la satire et que la comédie.

Ces femmes qui, dit-il, font quatre communions par semaine et passent deux heures par jour en oraison, qui multiplient les œuvres saintes et de pure dévotion, ne croyez pas qu'elles l'édifient ni qu'elles le déçoivent. « On voit des femmes d'un zèle merveilleux « pour la réformation de l'Église ; c'est là leur attrait, leur dé- « votion. Elles entrent dans toutes les intrigues et dans tous les « mystères ; car certain zèle n'agit que par mystères et par intri- « gues. Elles s'entremêlent dans toutes les affaires. Mais cependant « si l'on vient à examiner ce qui se passe dans leur maison, on « trouve que tout y est en désordre. Un mari, des enfants, des « domestiques en souffrent. Pour leur citer l'Écriture sainte qu'elles « ont si souvent dans les mains, et où elles se piquent tant d'être « versées et intelligentes, on peut bien leur dire avec saint Paul : « *Celui qui ne prend pas soin de sa propre maison, comment veut-il* « *prendre soin de l'Église de Dieu?* » La femme, il veut la ramener au foyer, parce qu'il sait bien que là sont ses vertus, là ses devoirs, et que c'est là qu'il compte sur elle, et pour elle-même et pour ceux qu'elle peut lui aider à sauver.

« Avant que d'être dévots, leur crie-t-il à tous, soyez chrétiens! » La Bruyère n'a pas été si net.

M. de Sacy insiste avec raison sur la valeur littéraire des *Pensées* de Bourdaloue, sur le mérite « de ce style si simple et si clair, de cette propriété de langage qui applique les mots à la pensée avec tant de justesse qu'on ne sait plus soi-même si l'on pense ou si on lit ». En effet, rien ne ressemble mieux, et par le ton et par le cours, à une méditation, rien ne s'adapte mieux à la pente naturelle de la réflexion que le *discours* de Bourdaloue. Et là encore, dans cette identification avec la pensée de son lecteur, je retrouve cet esprit d'humanité, cette sympathie que j'ai signalée en lui. A ces heures d'absorption intellectuelle où l'esprit perd la notion des temps et des distances, évoque dans le vague de la rêverie le personnage objet de sa préoccupation, où il dialogue avec lui, où il l'appelle et l'attend, on serait à coup sûr effrayé de voir entrer tout à coup dans sa chambre Bossuet ou Fénelon; peut-être ne serait-on pas même étonné d'y voir paraître Bourdaloue, tellement ce docteur si simple est, par l'effet de sa modestie, semblable à nous.

Cet aimable directeur, si sensé et si charitable, ami des devoirs prochains, ce logicien qui prêchait une dévotion « raisonnable », ne pouvait nous revenir plus à propos. M. de Sacy l'insinue à la fin de sa préface ; et nous, nous le disons hautement.

Ch. Asselineau.

LES DÉCORS, LES COSTUMES ET LA MISE EN SCÈNE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, 1615-1680, par Ludovic Celler. *Paris, Liepmannssohn et Dufour*, 1869 ; un vol. in-12 de 162 pages, sur papier vergé.

Dans quel but y a-t-il à rechercher ce que furent la mise en scène et surtout le costume au théâtre pendant le dix-septième siècle ? Sans doute, pour en déterminer l'interprétation actuelle à la Comédie-Française. Faut-il, en d'autres termes, représenter la tragédie avec les costumes antiques adoptés depuis la Révolution ou avec ceux de la création, et, dans ce cas, quelle en a été la nature ? Voilà, selon nous vraiment intéressante, la question. Elle est d'autant plus grave que ceux qui l'ont soulevée, deux critiques notoires, l'un par son talent, l'autre par son aplomb à parler de ce qu'il ne connaît pas, l'ont tranchée en se basant sur un fait inexact, à savoir, que la tragédie au dix-septième siècle était jouée en habits contemporains. Puis la mimique et la déclamation y sont engagées aussi bien que la mise en scène ; enfin elle intéresse à la fois les théâtres français, anglais et espagnol. Toutefois je ne reprocherai pas à M. C. de n'avoir point donné de solution : ce n'eût été que son avis personnel ; mais au moins devait-il poser les termes du débat et les appuyer de preuves. Et il eût été des plus aptes à ce travail, puisqu'il était entré dans la voie véritable, en épluchant l'œuvre des graveurs. Or la partie de son livre qui traite de la tragédie est presque nulle et renferme des allégations qu'eût modifiées une étude plus large du sujet. L'histoire du costume tragique ne peut être scindée ; le dix-septième et le dix-huitième siècle s'éclairent mutuellement, outre que le dernier est celui qui présente le plus de faits.

Les documents littéraires n'auraient pas suffi à reconstituer cette histoire ; les monuments gravés pouvaient seuls y apporter de

la lumière : méthode bien naturelle et qui néanmoins paraît inconnue de nos lundistes. Le journalisme badaud a tellement corrompu écrivains et public en matière de théâtre, l'attention des uns et des autres est si niaisement absorbée, que les études consciencieuses, toujours longues et arides, perdent chaque jour de leur crédit. Malgré les dissentiments qui me séparent ici de M. C., je tiens, avant tout, à reconnaître le soin laborieux dont il a fait preuve et qui donne, sous bien des rapports, de l'intérêt à son livre. Mais, en se bornant à des investigations matérielles, il a été bibliophile plutôt qu' historien. Des vues générales sur les mœurs et la philosophie de l'époque lui eussent révélé le secret et la mesure de la fantaisie qui régnait alors au théâtre. Les arts plastiques et les lettres sous Louis XIV furent marqués par une interprétation du style de la Rome impériale, analogue à la résurrection de son régime centralisateur. Ce fut encore de ces traditions, essentiellement monarchiques, que s'inspira le dix-huitième siècle, avec une nuance ionique de grâce et de volupté, mais non moins riche, pompeuse, éclatante, et contrariée par une doctrine réaliste qui finit par triompher. Eh bien, ces courants philosophiques influèrent sur le costume théâtral au même titre que sur les œuvres littéraires et artistiques et sur la société. La distinction que M. C. essaye d'établir, dans l'espèce, entre ces deux époques est donc arbitraire; je n'en veux pour preuve que son embarras à préciser la date des dessins des *Noces de Thétis et de Pélée,* que possède la bibliothèque de l'Institut.

On oublie trop, en général, que le dix-septième et le dix-huitième siècle prirent pour modèle, non la Rome austère de la République, mais la Rome césarienne, celle qui créa le style composite en architecture, qui reconstitua, dans les cérémonies, les fêtes et les costumes, l'appareil monarchique des rois d'Orient, qui connut les perruques, la poudre, la soie, les corps de brocart, les parures étincelantes, quinze siècles avant Louis XIV. La Renaissance, dans la ferveur de sa réaction contre le *gothique barbare,* avait regardé l'antique à travers un prisme d'élégante simplicité; les anachronismes qui lui étaient échappés venaient de l'ignorance particulière à tous les débuts. Mais, au milieu du dix-septième siècle, cette ignorance a disparu : beaucoup d'artistes sont allés en Italie étudier sur place l'antique et les imitations qu'en ont faites les maîtres florentins et romains; ils connaissent

à peu près le costume ancien et l'observent quand ils veulent. Entre mille exemples, Chauveau est exact dans *Racine*, dans *Corneille* et non dans *Térence*. Mais au théâtre l'observation archéologique est primée par les goûts du roi et de son entourage. Le théâtre, en effet, est la grande préoccupation de la cour. Sous le règne d'un monarque qui se fait acteur pour mieux aller au spectacle, où commence la récréation, où finit la vie ordinaire? Toutes deux se confondent; et ces banquettes mêmes de la scène, on s'en indigna plus tard parce que le temps en était passé; au dix-septième siècle, elles n'étaient que les armes parlantes de l'art dramatique. L'antique républicain eût été trop austère aux yeux de ce roi qui avec rebâti Capoue à l'intention des Annibals de la Fronde; il voulait énerver ces tempéraments féodaux dans les plaisirs et l'adoration perpétuelle érigée en dogme. Ce système cadrait au surplus avait ses penchants. Il réédita donc les splendeurs impériales en les panachant, pour plus grande liesse, de mythologie, de magie, de chevalerie : tout n'était-il pas possible avec un art aristocratique basé sur la tradition savante? De là ces fêtes théâtrales dont l'opéra et la tragédie n'étaient que des actes, et où régnait la fantaisie, c'est-à-dire la vie idéale, mascarade enivrée de la vie réelle qu'on tâchait de faire oublier.

M. C. a, je le répète, à peu près négligé la tragédie. Il suppose que la Comédie-Française, au dix-septième siècle, avait des costumes plus exacts que l'Opéra. Pourquoi donc? N'était-ce pas la même poétique artistique et littéraire qui inspirait les deux genres? En tout cas, pourquoi n'avoir point, comme pour l'Opéra, cherché des preuves dans les monuments gravés qui en contiennent de si nombreuses? Cette négligence égare l'auteur dans un dédale de contradictions. Il accuse, par exemple, le dix-huitième siècle d'avoir exagéré les anachronismes du précédent, pour avancer ensuite, ce qui n'est pas moins inexact, qu'en 1750 encore la tragédie se jouait en habits de ville. Le dix-huitième siècle, tout en continuant fort tard les errements fantaisistes de son aîné, fut marqué par les réformes timides d'Adrienne Lecouvreur et de Baron, — plus hardies de Clairon, de Lekain et de Mme Favart, — et absolues de Mlle Saint-Huberti, de Levacher de Charnois et de Talma. Celles qu'opéra le romantisme ne sont pas moins importantes. Les unes et les autres sont inséparables des commencements de la mise en scène. Ajoutons que le costume comique a

également son histoire, qu'il est imprudent de rédiger en quelques lignes.

Si M. C. a été incomplet sous le rapport de la Comédie-Française, en revanche, il offre un intérêt véritable sur les représentations théâtrales (opéras, ballets, carrousels, fêtes) de la minorité et de la jeunesse de Louis XIV. Depuis l'*Arimène*, de Nic. de Montreux (1596), jusqu'aux fêtes de Versailles (1674), il décrit en détail, d'après les livrets et les estampes, presque tous les divertissements royaux. Il aurait dû toutefois, ce qu'il a souvent omis, donner la bibliographie des œuvres qu'il analyse et indiquer les bibliothèques qui en possèdent des exemplaires.

Il abonde en renseignements sur les machinistes et décorateurs italiens appelés en France par Mazarin. Son chapitre : *l'État de la mécanique théâtrale au dix-septième siècle*, qui est le résumé d'un livre peu connu : *l'Art de fabriquer les théâtres*, de Sabattini, est curieux ; mais il a le tort de généraliser, pour tout le dix-septième siècle, les procédés de 1638, qui sont, il est vrai, l'embryon nettement formé de la machinerie moderne, mais qui gagnèrent beaucoup en puissance quelques années plus tard, avec Torelli, Vigarani, Bussequin et Sourdéac. Nous n'acceptons pas davantage l'opinion de l'auteur sur la mécanique théâtrale après Louis XIV; il a complétement oublié Servandoni. Toujours la spécialité !

A ce propos d'ailleurs, nous avons une confession à faire. Nous avons plusieurs fois placé l'inauguration de la Salle des Machines en 1671. C'est en 1661 qu'elle eut lieu par l'*Ercole amante*, de Cavalli; M. C. nous a donné l'occasion de le reconnaître. Nous avions été induit en erreur par les frères Parfaict, de Mouhy et d'autres annalistes, tant anciens que modernes du théâtre français, qui la font inaugurer par la *Psyché* de Corneille. La description de de Pure, datée de 1668, aurait dû nous détromper.

En définitive, malgré les lacunes considérables que nous avons signalées dans ce livre, nous en reconnaissons la valeur au point de vue des représentations théâtrales. Il est bon à consulter comme recueil de documents et remarques souvent justes. Sauf quelques erreurs de détail que nous négligeons, il indique une étude sérieuse du sujet partiel que l'auteur a traité. Sous le rapport typographique il laisse à désirer : les lettres tombées, les corrections omises sont toujours regrettables dans des ouvrages d'archéologie ; elles

vont, cette fois, jusqu'à défigurer certains noms. En outre, le caractère est trop fin et l'impression un peu blonde.

JULES BONNASSIES.

HAGIOGRAPHIE DU DIOCÈSE D'AMIENS; tome premier, par M. l'abbé Corblet. *Paris et Amiens*; in-8 de 612 pages.

Cet ouvrage, monument d'érudition consciencieuse, ne peut qu'ajouter à la légitime réputation de son auteur. D'après le plan exposé dans l'Introduction, ce recueil, spécialement consacré aux saints, au nombre de quatre-vingt-dix, qui appartiennent essentiellement au diocèse d'Amiens par leur naissance, leur séjour prolongé ou leur mort, ne formera pas moins de cinq volumes. Nous regrettons que le savant auteur ait cru devoir adopter, pour un semblable travail, l'ordre alphabétique, de préférence à l'ordre chronologique, dont il ne se dissimulait pas cependant les avantages. Indispensable pour un dictionnaire ou un répertoire succinct, l'ordre alphabétique amène inévitablement, dans une œuvre étendue, une certaine confusion et des longueurs, par suite de l'intervertissement perpétuel des dates, des répétitions forcées, par exemple, du rappel inévitable d'événements auxquels ont pris part conjointement des hommes dont les biographies se trouvent rejetées à une grande distance les unes des autres, par suite de l'écart inévitable des initiales. On en voit déjà un exemple dans ce volume à propos de saint Blimont, l'un des disciples de saint Valery, et dont la vie se lie intimement à la sienne.

Une considération toute personnelle a décidé M. l'abbé Corblet à subir ces inconvénients, qu'il prévoyait. Se proposant de publier plus tard une histoire suivie de ce même diocèse d'Amiens, il a craint que le début des deux ouvrages, retraçant l'établissement du christianisme dans cette contrée, n'offrît une similitude complète s'il suivait également l'ordre des temps dans l'hagiographie. Cette considération nous paraît insuffisante. Du moment où la reproduction des détails donnés dans le premier ouvrage sur les travaux apostoliques de saint Firmin est inévitable dans le second, il n'y aurait pas eu beaucoup plus d'inconvénients à les placer au pre-

mier volume de l'hagiographie que dans le suivant, où ils se trouvent relégués par les exigences de l'ordre alphabétique.

Quoi qu'il en soit, ce premier volume comprend les vies de vingt-trois saints, ceux dont les initiales appartiennent aux cinq premières lettres de l'alphabet (A-E). Chaque biographie est suivie d'un appendice contenant les renseignements que l'auteur a pu recueillir sur les reliques, le culte, l'iconographie du saint, l'indication des écrits qu'il a pu laisser, et celles des sources manuscrites ou imprimées auxquelles l'auteur a puisé. Cette méthode, qui laisse sur chaque sujet la voie ouverte à des recherches plus approfondies, nous paraît de tout point digne d'éloge.

Le volume commence par la vie de saint Acheul, qui fut, dit-on, martyr au troisième siècle et ne prévoyait guère le bruit qu'on devait faire de notre temps autour de son nom à propos des jésuites! Plusieurs de ces biographies édifiantes offrent un grand intérêt historique; nous recommandons surtout celles d'Alcuin, l'homme le plus savant du temps de Charlemagne; d'Austreberte de Pavilly, très-intéressante pour l'histoire si obscure du septième siècle; de Charles le Bon, comte d'Amiens et de Flandre, célèbre par sa fin tragique (1127); de sainte Colette, illustre réformatrice d'ordres monastiques au quinzième siècle, époque où ils avaient, en effet, terriblement besoin d'être réformés. L'article de sainte Colette contient la reproduction littérale de sa vie, écrite par un contemporain. Cet écrit, inédit jusqu'ici, est un des monuments littéraires les plus curieux du moyen âge. C'est une œuvre moitié historique, moitié légendaire, dans laquelle le miracle côtoie incessamment la réalité, et qui témoigne de l'admiration superstitieuse que Colette inspirait déjà de son vivant par ses vertus extraordinaires. Parmi les prodiges qui lui sont attribués, en voici un que lui enviera plus d'un bibliophile :

« Entre toutes les oraisons ès quelles l'Ennemi (Satan) lui faisoit le plus d'empêchements, c'étoit communément quand elle les disoit par nuit; il lui venoit souffler sa chandelle ou son *crasset* (lampe). Une fois entre les autres, il prit le crasset plein d'huile, le renversa et épandit sur son livre, dont elle fut moult dolente, tant pour l'oraison qui demeuroit imparfaite, comme pour la perdition de son livre que tant chèrement elle aimoit. Le lendemain, soi piteusement complaignant à son père confesseur de sa désolation du livre qu'elle estimoit être gâté et perdu, elle le lui bailla, et il le trouva

aussi beau et aussi net, par la grâce de Dieu, qu'il avoit oncques été, et dont elle fut réconfortée. »

Nous trouvons encore, dans l'intéressant ouvrage de M. Corblet, un renseignement précieux sur un autre saint, Attale, abbé de Bobbio, mort en 627. Il paraît avoir montré une sollicitude extraordinaire, bien méritoire surtout dans ce siècle barbare, pour la conservation de la précieuse bibliothèque de ce monastère, qui devait compter parmi ses abbés, trois siècles plus tard, notre illustre Gerbert. On lit dans une vie de ce saint Attale, document presque contemporain, que, peu de temps avant sa mort, il avait recommandé expressément de relier les livres de la bibliothèque : *libros ligaminibus firmare*. Cet abbé aurait donc quelque droit à partager le patronage des bibliophiles avec la fameuse Wiborade, dont nous avons jadis raconté la vie aux lecteurs du *Bulletin*, celle qui recommandait aux moines de Saint-Gall de mettre en sûreté leurs objets les plus précieux, *à commencer par les livres*, contre l'invasion hongroise qu'elle avait prédite.

Baron Ernouf.

RÉPERTOIRE UNIVERSEL DE BIBLIOGRAPHIE, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné, de livres anciens, rares et curieux composant la librairie de L. Techener fils, successeur de son père, avec les prix de vente marqués à chaque article. Tome Ier ; gr. in-octavo de 752 pages, — prix : 10 francs.

Depuis que la Bibliographie est devenue une science véritable, les Catalogues ont acquis une importance et une utilité croissantes. Ce ne sont plus de simples nomenclatures, des listes arbitrairement classées de titres et de pièces. Un bon catalogue, bien fait, dans un bon ordre, avec de bonnes notes explicatives, est un livre des plus instructifs, une sorte de répertoire des connaissances humaines et des événements de l'histoire, qui se peut lire avec non moins de profit et avec autant d'intérêt qu'un livre d'histoire ou un ouvrage scientifique. Celui que nous annonçons, et dont le premier volume ne contient pas moins de 5,278 articles, est méthodique et analytique. C'est en quelque sorte l'inventaire d'une des plus anciennes

et des plus riches librairies de Paris. L'ordre rigoureusement observé dans les divisions et les subdivisions y rend les recherches faciles. « Les manuscrits, les livres annotés par des personnages célèbres, ou portant soit leur signature, soit leurs armes, les autographes, les documents historiques, les livres imprimés sur vélin, sur papier de Chine ou bien sur papier de Hollande, ne forment point des séries distinctes; ils sont classés, d'après la nature de l'ouvrage, dans la division bibliographique à laquelle ils appartiennent. » Les notes nombreuses, substantielles, concises, complètent les indications données par le titre, signalent le mérite et l'importance des livres rares, inconnus ou mal connus, indiquent les provenances, les particularités littéraires ou historiques qui augmentent la valeur de certains exemplaires. Un tel catalogue, plein de renseignements divers, d'appréciations, de références, est un appendice nécessaire au *Manuel* de Brunet, qu'il complète et qu'il corrige à l'occasion.

Le *Manuel du libraire* d'ailleurs est actuellement passé à l'état de livre classique : on n'y peut plus, on n'y doit plus rien ajouter ni rien changer. Modifier en quoi que ce soit l'ouvrage, sous prétexte de l'enrichir, ce serait altérer le plan et la pensée de l'auteur et imposer aux éditeurs à venir l'obligation de rechercher, de reproduire le texte authentique, comme on le fait en ce moment pour les écrivains classiques de la langue. Il était impossible, au reste, que Brunet, malgré son zèle, pût tout voir, tout recueillir : indubitablement, beaucoup de livres ont dû lui échapper, même pendant une si longue carrière. Les introduire après coup dans son catalogue, à quoi bon? N'est-ce point donner une fausse idée et de son travail et des connaissances bibliographiques de son temps? N'est-ce point changer la physionomie de son ouvrage et lui ôter sa valeur personnelle? C'est dans des ouvrages analogues, dans des catalogues bien faits que l'on doit trouver ce complément; et, dans celui-ci particulièrement, on recueillera de nombreux éléments.

Ce qui distingue ce Catalogue, et que nous devons signaler, c'est son caractère sérieux et vraiment instructif, c'est la large place ouverte à ces livres qu'on appelait autrefois les *bons livres*, et qui n'ont rien perdu de leur mérite ni de leur valeur intrinsèque, malgré la préférence que l'esprit de spéculation a donnée depuis quelque temps aux livres de pure curiosité, facéties, pamphlets,

plaquettes de tous les genres; bons livres d'étude, de latinité, de linguistique, d'histoire, de controverse, d'histoire surtout; tels sont, par exemple, le *Glossaire de Du Cange*, édition de 1733-36 (n° 1241 *bis*); les *Annales ecclésiastiques des Francs*, de Charles Le Cointe (n° 2777); la *Nouvelle Bibliothèque* des manuscrits pour l'histoire ecclésiastique de Philippe Labbe (2778); le *Spicilége*, de d'Achéry; les *Monuments de la monarchie françoise*, de Montfaucon; les *Variétés historiques*, de Boucher d'Argis (Nyon), 1752, recueil excellent de notices relatives à l'histoire de France, et qui ne le cèdent point en intérêt aux Dissertations de l'abbé Lebeuf; les Histoires générales ou particulières, de Joinville, de Froissart, de Nangis, de Montluc, de Castelnau, Matthieu, l'Estoille, d'Aubigné, Baluze, André Duchesne, de Dom Legallois (histoire générale de Bretagne); les excellentes éditions de Le Laboureur et de Denis Godefroy; les *Mémoires* de Sully; les *Origines de la maison de France*, de Du Bouchet; le *Vrai Théâtre d'Honneur*, de V. de la Colombière; les Histoires particulières des provinces, de Dom Morice et Dom Taillandier, Dom Vaissette, Lobineau, etc., tous livres intéressants à posséder en bonne condition, et qui se présentent ici dans des états exceptionnels de reliure et de conservation, quelques-uns avec des appendices ou des annotations manuscrites des auteurs. Qui songe aujourd'hui à collectionner ces vieux historiens qui, nous le répétons, ont gardé tout leur prix, sans lesquels il n'y a pas de vraie bibliothèque, et qui reprendront faveur infailliblement dans un temps où la bibliophilie aura cessé d'être exclusivement affaire de curiosité et de *bibelot*? Nous pourrions facilement, dans les sections des belles-lettres, de l'histoire, des manuscrits, citer bien des exemplaires curieux, rares, précieux pour des particularités diverses. Mais un Catalogue de plus de cinq mille numéros ne s'analyse pas : il faut le lire; et, nous en sommes persuadés, les amateurs (les vrais) qui auront parcouru celui-ci ne le quitteront pas sans fruit.

Ajoutons, ce qui n'est pas indifférent, que les prix, basés sur la valeur réelle des articles, et non pas sur les sables mouvants de la mode, n'ont rien d'exagéré; et que presque partout, au-dessous d'un exemplaire rare ou magnifique, on trouve un ou plusieurs exemplaires de condition inférieure en rapport avec la bourse des gens de lettres et même avec la bourse des étudiants.

« Quoique ce *Répertoire*, dit l'éditeur, soit un catalogue com-

mercial, je l'ai cependant entrepris avec la pensée de tracer le plan d'une grande bibliothèque dans laquelle seraient représentées toutes les branches des connaissances humaines : tels doivent être, il me semble, les éléments d'un *Répertoire universel de bibliographie.* »

Chacun des volumes suivants répétera les mêmes séries, augmentées des livres, manuscrits, opuscules, etc., qui n'ont pu trouver place dans le premier. Une table alphabétique des noms d'auteurs sera ajoutée au dernier volume, afin de donner à l'ensemble de la publication son caractère définitif de Manuel pratique.

B. B.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Quelqu'un qui a dû bien s'amuser l'autre semaine, c'est M. Cuvillier-Fleury. On sait que, désigné pour remplacer M. Pierre Lebrun à la dernière séance publique de l'Académie française, il avait dû se préparer à recevoir M. Autran, lequel succédait à M. Ponsard. Assurément le régal était mince et ne permettait que des voluptés médiocres au palais de l'hôte comme au palais des conviés. Un tendre lyrique, un dramaturge modéré, il n'y avait pas là de quoi se monter la tête ni de quoi soulever les enthousiasmes dans une foule même bien disposée.

Eh bien ! de cet ordinaire modeste, M. Cuvillier-Fleury a su faire un met exquis et savoureux, tellement il l'a assaisonné d'esprit et relevé de hautes pensées et de jugements sincères. Il s'agissait, comprenez bien, d'être à la fois hospitalier et digne, de faire les honneurs de l'Académie sans l'abaisser; il s'agissait aussi de ne pas abaisser M. Cuvillier-Fleury, et de ne pas compromettre par des louanges maladroites, par une complaisance hors de propos, une autorité acquise par quarante années d'une critique consciencieuse et écoutée. Cette tâche difficile, car rien n'est moins aisé que de garder la mesure en un sujet médiocre (on risque mille fois moins à dépasser la mesure de l'admiration ou de l'indignation), cette tâche, M. Cuvillier-Fleury s'en est merveilleusement tiré, à son honneur d'abord et à la satisfaction de son auditoire. Il a accueilli M. Autran comme il convenait, paternellement et avec douceur; il a loué Ponsard en le laissant à sa place. Et, pour le reste, il a fait comme Simonide dans l'éloge de l'athlète : il a célébré les dieux !

Après cela, oui, j'entends bien; les amis du récipiendaire ne l'auront pas trouvé assez loué : ils auraient voulu que ce

poëte d'églogues, auteur d'une tragédie d'un jour, fût traité comme un Pindare ou comme Eschyle même. Il est encore des gens qui prennent au positif le nimbe académique, et qui s'étonnent que l'on parle à un élu comme à un simple mortel. Comment faire cependant ? Si M. Cuvillier-Fleury eût traité M. Autran comme Eschyle, comment eût-il parlé de M. Ponsard qui, quoi qu'on en dise, était bien au vrai de la force de deux ou trois Autran ? Ah ! la mesure ! Ah ! la sincérité ! « — Sincérité ! que j'aime ce mot ! » s'est écrié M. Cuvillier-Fleury lui-même, avec un élan qui a fait éclater les sympathies de son auditoire. Et, en effet, pourquoi donc n'être pas sincère et loyal, même dans ses admirations, même dans l'amitié ? Pourquoi toujours ces hyperboles et ces surcharges dont on accable un pauvre homme de mérite qui n'en peut mais ? Qu'est-ce que cette politique absurde et maladroite qui veut transformer en chef d'école et en grand homme un homme de talent qui n'attend que la justice et qui la mérite ? Croyez-vous au mérite de cet homme ? Alors pourquoi le surfaites-vous !

Pourquoi, à propos de Ponsard, venir nous parler de Shakespeare, grands dieux ! Est-ce donc pour l'anéantir ? C'est ce qu'a fait le récipiendaire pourtant, en rapprochant du *Timon d'Athènes*, chef-d'œuvre immortel, une des comédies de son prédécesseur. Et nous sommes bien aise qu'il ait trouvé devant lui un homme de bonne foi et d'esprit juste pour lui donner sur les doigts.

« Vous m'avez fait peur, Monsieur, » a dit M. Cuvillier-Fleury, « quand tout à l'heure vous avez comparé *l'Honneur et l'Argent* à *Timon d'Athènes*. On peut traduire Shakespeare, non l'imiter. Son originalité l'isole, son génie étrange nous défie. Tout en lui semble confus ou confondu, et tout concourt à l'effet. Il brise en morceaux son drame ; il en réunit d'un coup d'aile les fragments épars. Dans ce grand désordre où il se plaît, c'est au cœur qu'il vise... » A la bonne heure ! voilà parler ; c'est ainsi que parle un homme dévoué aux lettres, qui tient à les honorer par la sincérité, par l'é-

quité de ses jugements, et qui, lorsqu'il s'agit de la gloire et du génie, ne souffre pas le paradoxe. Ce redressement venait d'autant plus à propos que, dans son discours de réception, Ponsard, lui aussi, avait parlé de Shakespeare, et si confusément, si maladroitement, avec une telle inintelligence et, pour tout dire, avec une telle ignorance que la presse anglaise s'en était divertie sur le dos des littérateurs français. Comparer Ponsard à Shakespeare, c'était le mener à la boucherie. Et à qui donc M. Autran eût-il voulu être comparé ?

Je sais bien ce qu'on va me répondre : qu'en ces temps-ci le mérite littéraire est si difficilement reconnu, qu'il n'y a vraiment pas de risque à l'exagérer un peu. Et puis les tolérances académiques ! Dans ce jour qui, c'est la formule usitée, « comble les ambitions d'un homme de lettres », un peu d'excès dans la louange ne serait-il pas permis, excusé, en faveur de la joie du triomphe ? La courtoisie envers le prédécesseur n'est-elle pas de bon goût dans la bouche de l'élu ? Je réponds oui, pourvu que l'excès ne passe pas la mesure de la courtoisie. Mais aller jusqu'au travestissement, étayer sa modestie de lieux-communs et d'hyperboles, lapider un pauvre homme avec des couronnes et lui jeter les grands hommes à la tête, là, je proteste, et je m'écrie avec M. Cuvillier-Fleury : Sincérité ! Je m'étais fait une autre idée de l'Académie française, de sa dignité et de ses devoirs. Assurément, je ne réclame pas ici le jugement des rois d'Égypte; mais je m'en référerais volontiers à l'axiome populaire : « On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité. » Cette vérité, d'ailleurs, est-elle donc si dure ? Accordé que l'Académie ne fait pas toujours des choix bien éclatants, il faut toujours bien un mérite quelconque pour entrer à l'Académie. C'est ce mérite que je demande qu'on m'expose, grand ou petit ; qu'on assigne à cet écrivain, glorieux ou humble, son rang et sa place dans la littérature de son temps, qu'on estime ses œuvres et ses efforts, et tout est dit. En somme, j'en voudrais davantage à M. Autran pour ses éloges maladroits, s'ils ne nous avaient valu, dans la réponse de

M. Cuvillier-Fleury, le portrait de Ponsard le plus exact, le plus équitable et le plus finement écrit qu'on pût attendre. Les amis, non, les partisans de l'auteur de *Lucrèce* trouveront peut-être cet éloge insuffisant : je les plains et je les attends à la réplique.

« M. Ponsard, » a dit M. Cuvillier-Fleury, « avait lu *Timon d'Athènes*. De ce personnage à moitié chimérique, il n'avait rien pris que dans sa vraie mesure, avec ses *tempéraments ordinaires*. — Rodolphe, le célibataire, — philosophe dans *l'Honneur et l'Argent*, est un *Alceste* adouci.... En réalité, son drame est bien à lui. Il ne s'est pas plus absorbé dans ses modèles, quoique leur marque y soit, que Corneille dans les siens. Corneille, il est vrai, les *domine de plus haut*..... M. Ponsard a donné à sa Lucrèce une grâce et une placidité qui semblent moins d'une fille de la louve au temps de Brutus, que d'une sainte du temps de Dioclétien. *Il ne vise pas au grand éclat de ses personnages ;* il les couvre d'une *douce lumière*. Il ne les fait pas médiocres ; il les fait vivre dans une espèce de milieu *tempéré*. C'est ainsi que, dans le royal amant d'Agnès de Méranie, il a *diminué peut-être à dessein* l'énergique adversaire d'Innocent III. C'est ainsi qu'il a pu mettre sur la scène les héros de la Terreur, et les *rendre possibles* pour le spectateur en les *diminuant*. Les événements étaient grands, les hommes ne l'étaient pas. Pour les atteindre dans leur grandeur factice, il fallait les rapprocher des sentiments communs de l'humanité, de ses passions avouables. M. Ponsard l'a fait. Il a *réduit*, pour les adapter aux exigences de la scène, ces proportions, non pas grandes, mais hyperboliques, auxquelles *il faut les vastes horizons de l'histoire*.... M. Ponsard fait plus que nommer Marat ; il lui prête l'éloquence, il lui prodigue la poésie. *C'était l'affaiblir*. Ainsi dépouillé de l'affreux prestige de sa vulgarité sanguinaire, *Marat disparaît*.... M. Ponsard n'adoucit pas seulement l'histoire révolutionnaire, il l'attendrit. Le *Lion amoureux* est bien son œuvre. Quel charme et quel attrait ! Dans la scène du troisième acte entre Humbert et la mar-

quise, quand c'est Corneille qu'il imite, comme il se souvient de Racine! Combien de nuances délicates! Que de douceurs dans l'énergie et de grâce dans la fierté! *Que nous sommes loin de la Terreur!* Dans la comédie de mœurs qui, entre 1850 et 1860, remplit toute la carrière dramatique de M. Ponsard, je veux relever encore ce trait caractéristique de son œuvre entière. Il a touché aux mœurs pour les peindre, *non pour les outrer*. Il n'est pas un penseur, mais un moraliste, *aussi étranger aux grands éclats de la passion qu'aux bruyantes explosions de la gaieté*. Ses comédies n'en ont pas moins une très-grande valeur, une animation calme, la bonne humeur et, comme vous l'avez si justement remarqué, l'à-propos. Mais, vous le dirai-je, Monsieur? vous m'avez fait peur, etc., etc. »

Quoi que pensent de ce portrait les souscripteurs au monument de la ville de Vienne, je m'y tiens et je le trouve ressemblant, très-ressemblant. Oui, Ponsard, homme de talent, qui le nie? homme de bonne volonté et de labeur, poëte inégal, était au fond une âme faible et d'imagination médiocre. Tout excès lui faisait peur; le travail le fatiguait; le juste-milieu était son affaire. Il continue dans la seconde moitié du siècle le rôle tenu dans la première par Casimir Delavigne et précédemment par Collin d'Harleville et les tragiques de l'école impériale. Il était bien, comme on vient de l'entendre, l'homme des *tempéraments*, de la pondération, de l'effacement, du clair-obscur et de l'accord baissé, et nullement l'homme des vastes horizons historiques, des *explosions* et de l'*éclat*.

O Destin! ô malice de ces divinités qu'on dit aveugles! le surnom de chef de l'*école du bon sens* que les amis de Ponsard, sur la fin, répudiaient pour lui et qu'aujourd'hui M. Autran écarte et conteste en l'interprétant, ce surnom *ridicule*, dit M. Louis Ratisbonne dans son article du *Journal des Débats*, il le gardera; et à distance on trouve qu'il lui convient assez bien. Que voulut-il? que fut-il? quel fut son rôle? Ce n'est plus à son juge

que je le demande, mais à son panégyriste : « Son rôle, nous dit M. Autran, fut celui d'un de ces Girondins dont il nous a d'un crayon sympathique retracé la figure... Témoignant en cela de ce bon sens qu'on salue en lui, il emprunte à chaque doctrine ce qu'elle a de meilleur. Il adore Racine, mais il n'a garde de négliger Shakespeare. Entre les deux puissances rivales (oh! oh!) il *semble* rester indécis. Né au moment d'une révolution poétique, il n'apparaît pas en réactionnaire, mais plutôt en *modérateur*... Il tenait du romantisme plus qu'on ne l'a cru généralement... *sagement* éclectique... La clarté, la mesure, la modération, un langage plus ami de la raison que de la fantaisie, de nobles sentiments naturellement exprimés, *une pureté de lignes qui ne sacrifie point à la couleur* (?), enfin de vrais beaux vers, de ces vers pleins de sens et de force qui disent quelque chose dans chaque hémistiche, suivant le mot de Voltaire, » voilà ce qu'on retrouve dans ses ouvrages. Éclectique, girondin, modérateur, demi-classique, romantique plus qu'on ne le croit, indécis, dessinateur *sans sacrifier à la couleur* (l'obscurité de cette dernière formule ne s'éclaircit point pour moi à une seconde lecture). Ah! monsieur Autran, vous êtes cruel! et s'il fallait tirer rigoureusement la conclusion de cette série de jugements, nous arriverions nécessairement à la théorie des forces neutralisées.

Dans sa réponse, du moins, M. Cuvillier-Fleury a ramené la figure de Ponsard à ses proportions véritables. Il en a fait, non pas une statue, mais un buste. En l'écoutant, nous songions que si le statuaire habile et intelligent chargé par la commission dauphinoise du monument de l'auteur de *Lucrèce* assistait à la séance, il avait pu y prendre d'utiles leçons; et que si, par mégarde, égaré par les illusions de l'admiration locale, il avait chargé son projet d'accessoire trop pompeux, la lyre ou le laurier, rentré dans son atelier il avait dû remplacer ces instruments d'apothéose par des attributs plus modestes, la plume, le rouleau de papier, le buis, symboles du travail et de la vertu. Mais je dis plus :

après ces sages paroles, la statue de Ponsard, œuvre dans tous les cas difficile, me paraît impossible absolument : il faut la couper au-dessous des épaules.

En somme, la journée a été belle, très-belle pour M. Cuvillier-Fleury. Ses opinions, ses jugements, ses malices même, ont porté coup dans l'assistance : son succès a été complet. Ce qui donne une si grande autorité aux jugements de M. Cuvillier-Fleury, c'est une vertu que j'ai déjà plus d'une fois ici même signalée en lui ; une vertu rare de notre temps, et dont il est doué au plus haut degré : l'amour des lettres. M. Cuvillier-Fleury aime les lettres, il leur est dévoué ; et ceux mêmes qu'il combat, parmi les écrivains, au nom de ses principes et de ses sympathies littéraires, sont toujours sûrs de trouver justice auprès de lui. Il s'est fait applaudir en parlant de cette ardeur poétique et littéraire qui a coloré et colore encore de clartés si vives l'aurore de ce siècle : « A propos de ses débuts, » a-t-il dit à M. Autran (les débuts de Ponsard), « vous avez beaucoup parlé des classiques et des romantiques, et moi qui ai vécu au milieu de ces querelles, j'ai souri. Elles sont si loin de nous ! Elles étaient si innocentes dans leur vivacité ! Elles se rattachaient par un lien si naturel au mouvement libéral qui emporta les esprits après la chute de l'empire ! Le romantisme était-il une école ? J'oserai presque dire aujourd'hui que c'était plus que cela, et qu'il faudrait le ranger parmi « les anciens partis » ; c'était le parti de la liberté dans l'art et la littérature, comme le libéralisme l'était dans la presse et dans le parlement ! » — Hélas ! ma foi ! c'est vrai. Art, poésie, amour du bien faire et du succès légitimement gagné, enthousiasme du beau, désintéressement, nobles passions, chimère de la gloire, vous voilà classés, je le crains ; vous êtes des « anciens partis ». Est-ce la fatalité du temps qui le veut ainsi ? Est-ce l'abaissement des talents et des caractères qui vous fait un public indifférent au beau et grossier dans ses plaisirs (1) ?

(1) « Ah ! nous manquons à la poésie plutôt qu'elle ne nous manque.

Ce siècle, après tout, ne serait pas le premier dans l'histoire qui eût eu sa moisson de gloire à son printemps. Eh bien, si la poésie et l'art sont des anciens partis, il est beau d'en être, et, au milieu d'une société barbare « courant, dit encore l'orateur, à son plaisir sans regarder à l'enseigne », allant de Lucrèce à Marguerite Gautier et de Marguerite Gautier à la duchesse de Gérolstein, de rester fidèle au vieux culte et au vieil honneur.

M. Cuvillier-Fleury, on le sait, ne désespère jamais : c'est encore une de ses vertus. Malgré les scandales (je parle de scandales littéraires) du journal et du théâtre, il attend un essor nouveau de l'esprit public des progrès de la liberté et du réveil de l'opinion. Je ne demande pas mieux que de le croire. Certes je le crois quand il m'affirme que la poésie n'est pas morte ; j'en ai pour gages trop de noms que je pourrais citer, et que je ne m'abstiens de citer ici que parce que ceux qui me font l'honneur de me lire les connaissent suffisamment. Je m'associe, et de tout mon cœur, à ses réclamations contre les pessimistes qui veulent rendre la société tout entière complice des excès du théâtre. Il a écrit un jour (j'ai retenu la pensée, sinon la phrase) que le meilleur moyen de relever une littérature, c'est de lui rendre confiance en elle-même. C'est là une bonne parole dont sa péroraison a été le développement. « Nous sommes sortis des temps difficiles et des défilés périlleux. Une lueur de liberté saine sourit à nos travaux. L'opinion, une reine, dit-on, est en train de rajuster sa couronne sur son front longtemps dépouillé. Confiance donc, surtout ici, Monsieur, où l'étude nous apprend à ne désespérer de rien ! » Restons sur cet encouragement qui fait autant d'honneur à celui qui le donne que de bien à ceux qui l'entendent. Il est certain qu'il n'y a pas pour l'écrivain, pour le poëte, de travail et d'espoir sans la sécurité, point de sécurité sans la liberté et la paix.

Que de gens se croient très-spirituels en se vantant de ne pas aimer les vers, même les bons ! C'est se vanter d'une infirmité. » (*Même discours.*)

Je ne voudrais cependant pas finir sans une petite protestation. M. Cuvillier-Fleury, dans la dernière partie de son discours, s'est fait le défenseur des derniers choix de l'Académie contre une accusation récemment prononcée à la tribune du Corps législatif. L'Académie française, avait-on dit, est une académie politique. « La tribune, répond M. Cuvillier-Fleury, est une ingrate. » Et là-dessus il demande depuis quand l'éloquence a cessé d'être un genre littéraire, et pourquoi un orateur de la chaire ou du barreau, un savant prêtre, un polémiste auraient perdu le droit, consacré par la tradition, de prendre place au sénat littéraire entre un poëte et un historien ? D'accord, le droit existe et la tradition n'est point rompue. Mais au moins faudrait-il observer la justice dans le nombre et respecter les attributions. M. Cuvillier-Fleury a-t-il compté sur ses doigts comme nous, comme le public tout entier, le nombre d'hommes politiques, d'orateurs, d'avocats que l'Académie s'est agrégés dans ces derniers temps? La compagnie n'a eu pendant assez longtemps dans ses rangs qu'un seul avocat, Berryer. Depuis lors elle en a recruté deux, ce qui, du vivant de l'illustre orateur, portait à trois le nombre des représentants du barreau à l'Académie française. L'élection de M. Dupanloup en 1854 fut accueillie favorablement comme retour à un ancien usage injustement déchu et comme une heureuse réconciliation des lettres avec la chaire sacrée. On lui adjoignit plus tard le P. Gratry de l'Oratoire, et l'on nous annonce à un prochain tour l'admission du P. Hyacinthe, carme déchaussé. M. de Montalembert, homme politique, a été doublé de M. de Falloux, triplé et quadruplé de M. le duc et de M. le prince de Broglie. A l'heure où nous sommes, l'éloquence sacrée et profane, la politique, le barreau tiennent près du tiers des places à l'Académie française. Elles en auront bientôt près de la moitié par l'accession prédite de MM. Duvergier de Hauranne et d'Haussonville. Ne faudrait-il pas aussi tenir un peu de compte de la convenance des successions ? Qu'un orateur succède à un orateur, un

homme d'État à un homme d'État, et un homme d'Église à un homme d'Église, pour conserver les cases, rien de mieux ; mais pourquoi donner un avocat pour successeur à un philosophe, ou un évêque pour successeur à un journaliste ? Certainement je n'ai aucune objection contre l'admission du P. Hyacinthe, mais je me le demande, et tout le monde se le demande comme moi : pourquoi l'Académie s'en va-t-elle choisir un prédicateur, un moine, carme déchaussé, pour le donner comme successeur à un poëte, quand elle a sous la main un poëte, le second de son siècle après Victor Hugo, et auquel elle a déjà par deux fois indécemment préféré des avocats et des médiocrités? Voilà ce que le public tout entier peut répondre avec moi à M. Cuvillier-Fleury. M. Cuvillier-Fleury a eu raison de se plaindre au nom de l'Académie de l'ingratitude de la tribune : oui, la tribune est ingrate, si elle oublie que depuis quinze ans environ l'Académie a admis jusqu'à *huit* de ses représentants. Mais, si la tribune est ingrate envers l'Académie, l'Académie est ingrate envers la poésie, envers l'imagination, envers l'esprit, envers tout ce qui l'honore le plus, les talents pour qui elle est faite et auxquels elle se doit principalement.

CHARLES ASSELINEAU.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Le *Bulletin du bibliophile*, dans son numéro de février, page 96, annonce que « l'on vient de découvrir et de placer dans les montres, à la bibliothèque Mazarine, un exemplaire de Grolier. »

C'était là qu'il fallait s'arrêter. L'ouvrage en question : *Corcyrinia,* publié par Palladius, se trouve indiqué dans le *Manuel* de Brunet, non-seulement dans la cinquième édition, mais aussi dans la quatrième. Quant à M. Le Roux de Lincy, il reproduit, page 246 de ses *Recherches sur Grolier,* sous le n° 194, la note placée par Mercier de Saint-Léger sur son exemplaire de la bibliothèque de La Croix-du-Maine, note où Brunet a puisé les éléments de la sienne, et où, après avoir décrit un exemplaire de ce livre, qui figure au catalogue de Soubise, il est dit : « *la Bibliothèque Saint-Germain des Prés en possédait un semblable.* » C'est, comme on voit, celui qui vient d'être découvert à la bibliothèque Mazarine.

— Le vendredi 16 avril, le Cercle de la librairie a tenu, sous la présidence de M. Ch. Laboulaye, une séance extraordinaire. La question à l'ordre du jour se rattachait à un projet depuis longtemps conçu, la construction d'un hôtel où seraient centralisées les diverses attributions du Cercle. Pour le moment il ne s'agissait que de décider la création d'un certain nombre de salles destinées aux ventes à l'enchère des livres, bibliothèques, etc. Quarante-six libraires, tous membres du Cercle, ont pris part ou assisté à la discussion. Le projet sans doute était bon ; mais l'emplacement choisi par la majorité des assistants n'a pas paru très-heureux aux libraires spéciaux, et il est à regretter qu'avant de prendre cette décision on n'ait pas consulté, même en dehors

du Cercle de la librairie, un plus grand nombre de personnes intéressées, soit libraires, soit amateurs. La faveur conquise dans ces dernières années par les salles de l'hôtel Drouot aurait dû éclairer l'assistance sur la nécessité de rapprocher les salles en projet des nouveaux quartiers, des boulevards et du faubourg Montmartre. La rue des Bons-Enfants, terrain classique des ventes de livres et consacré par l'habitude, souffre déjà de la concurrence. Reculer au-delà des ponts, n'est-ce pas restreindre aux seuls libraires le public des ventes et se priver du bénéfice de la *folle* enchère produite par l'émulation des amateurs? Le prix du terrain à acquérir a été évalué à cinq cents francs le mètre : à ce prix même il n'était pas impossible, à ce qu'il nous semble, sans aller jusqu'aux boulevards, de trouver dans les quartiers moyens, aux environs du Palais-Royal, de la Bibliothèque impériale et de la Bourse, un emplacement convenable. Nous croyons qu'en ne tenant pas compte des nouvelles habitudes du public-amateur parisien, des déplacements, des distances, le vote de vendredi 16 avril a préjudicié aux intérêts du Cercle.

— Le 17 avril dernier trois ventes en la salle de la rue des Bons-Enfants : — vente Meixmoron, par M. Labitte; vente d'Archiac, par M. Savy; vente V. R***, par M. Aubry. — Le même jour deux ventes à l'hôtel des commissaires-priseurs, l'une par M. Bachelin-Deflorenne, l'autre par M. Clément. — Le 19 avril, vente du baron J. P. — Le 22 avril, vente de la *Bibliotheca historica*, réunie par les soins de M. Maisonneuve. — Du 21 avril au 7 mai, *livres modernes et à gravures*, vente par M. Delaroque aîné, etc. — Le 26 avril, vente de la *Bibliothèque poétique d'un amateur*, etc. Nous voici dans la grande saison des ventes, en plein mouvement d'enchères. Dans notre prochain numéro nous rendrons compte, au point de vue du *prix courant des livres anciens*, des principales adjudications de ces ventes diverses.

— Nécrologie. — M. Antoine Bournet-Verron, notaire à Paris, est mort le 4 avril, dans sa 67e année. C'est une perte sensible pour sa famille, pour ses amis et pour la bibliophilie, dont il était devenu depuis plusieurs années un des adeptes fervents. Sa bibliothèque, peu nombreuse encore, est formée des jolies éditions elzéviriennes, de livres à gravures et de livres rares en belle condition de reliure.

— Les lettres savantes ont perdu, dans les derniers jours du mois de mars, M. le marquis Léon de Laborde, ancien conservateur au Musée du Louvre, ancien directeur général des archives, membre de l'Institut, sénateur et ancien membre de la Société des Bibliophiles. A peine avons-nous besoin de rappeler les titres de cet érudit, homme d'autant de goût que de savoir. Nous ne pouvons cependant oublier que deux de ses plus importants ouvrages, *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg,* et *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg* (1840), sont portés sur les Catalogues de notre maison. Nous consacrerons dans un de nos plus prochains numéros une notice spéciale à ce regrettable et laborieux académicien qui a eu son rôle utile et honorable dans la résurrection et le développement des études historiques au dix-neuvième siècle. M. le marquis de Laborde était né en 1807. On se rappelle que le mauvais état de sa santé lui avait fait résigner en 1868 les fonctions de garde général des archives.

QUEL EST L'AUTEUR

DES

POÉSIES DIVERSES DU SIEUR D***?

Le dix-huitième siècle compta de nombreuses familles du nom de Bouret; l'un d'eux, adjudicataire de la vente des charges municipales, fut arrêté en 1726, avec le fameux Barême. Il y eut même dans le nombre un poëte, je me trompe, un versificateur, et ce serait, suivant un biographe moderne, Étienne-Michel Bouret, le célèbre fermier général (1), qui mourut ruiné, après avoir, s'il faut en croire son ami Voltaire, gaspillé quarante-deux millions en bâtiments et folies de toutes sortes. De leur côté, deux maîtres en bibliographie, Barbier et Quérard, ont attribué les vers publiés en 1718, sous ce titre : *les Poésies diverses du sieur D****, et en 1733, sous celui-ci : *Recueil de poésies diverses*, le premier, au sieur Bouret, lieutenant général de Gisors, le deuxième à Bouret, trésorier de France. Un autre bibliophile, non moins habile et toujours précieux à consulter, M. Paul Lacroix, veut bien m'écrire à ce sujet : « L'édition de 1733 est attribuée positivement à Bouret, trésorier de France, dans le fameux catalogue des livres de M. Bellanger, rédigé par G. Martin. Bellanger tenait son exemplaire de Bouret lui-même. Je crois bien que le trésorier de France était fils du lieutenant général de Gisors. » Ajoutons que l'exemplaire de l'édition de 1733 que possède la Bibliothèque impériale porte sur le titre, d'une écriture du temps : *Par le sieur Bouret*, sans autre indication.

Quel était donc ce Bouret? Les *Memoires inédits sur les*

(1) *Biographie Didot*, article *Bouret*.

membres de l'Académie de peinture et de sculpture constatent qu'en 1681, le sieur Bouret, trésorier de madame de Nemours, fit faire deux copies de son portrait et une copie du portrait de sa femme pour *soixante-sept livres chaque*, par le fameux Rigaud. Plus tard, en 1689, le même Bouret fit faire également par Rigaud, pour cent livres chaque (les peintres de nos jours ne sont pas bien à plaindre), son portrait ainsi que celui de *madame sa femme*, sans compter une simple copie du sien pour le prix de soixante-sept livres (1). Ce trésorier, qui avait un goût si prononcé pour sa ressemblance, serait-il l'auteur des *Poésies diverses*? Ou bien, celui-ci est-il le Bouret, trésorier de France et général des finances à Metz, au commencement du dix-huitième siècle? Enfin, l'auteur des *Poésies diverses* serait-il par hasard le père même d'Étienne-Michel Bouret, qui mourut en 1748, laissant à son fils un goût très-vif pour la compagnie des poëtes, pour les vers et les inscriptions?

Bien que je n'aie aucun moyen de lever ce doute, on ne trouvera pas hors de propos que je dise un mot du volume qui l'a provoqué. Une sorte d'opéra-idylle, intitulé *le Triomphe des mélophilètes*, ouvre le livre. *La scène est à Paris, dans la salle du concert où s'assemblent les mélophilètes.* On devine les personnages : c'est Apollon, Pan, Polymnie, Euterpe et leur suite ; l'ombre de Lulli et sa suite, un mélophilète, une mélophilète, un chœur de mélophilètes. Le sujet est le triomphe de l'harmonie en vers très-peu harmonieux, et en points d'exclamation, car ceux-ci abondent, et il y en a presque autant que de phrases. L'idylle fut-elle mise en musique? fut-elle chantée? eut-elle du succès? Le livre n'en

(1) Tome II, page 149.— Ces *Mémoires*, précieux recueil de documents pour l'histoire de l'art français, ont été publiés par MM. Dussieux et E. Soulié.

Cent livres en 1669 représentent environ cinq cents livres en 1869. Or les beaux portraits de notre temps se payent, dit-on, dix mille francs. Seront-ils, dans deux cents ans, estimés à l'égal de ceux de Rigaud?

dit rien. Des odes sur le progrès de la peinture, de la navigation, de l'art des jardins, de la tragédie sous Louis le Grand, sur la naissance d'un dauphin en 1729 (les deux premières couronnées par l'Académie française), viennent ensuite. Comme dans l'idylle, les points d'exclamation se succèdent, s'accumulent, et l'on en compterait deux ou trois à chaque vers. Une épître en vers libres, un peu libres peut-être, adressée à une demoiselle du nom de Madeleine, à l'occasion de sa fête, contraste avec les banalités qui précèdent. Elle est vive, agréable, avec un parfum de dix-huitième siècle très-prononcé ; c'est le meilleur morceau du volume. On ne sera pas, nous l'espérons, trop scandalisé de la trouver ici.

Je voudrois bien, Olympe, vous fleurir.
Quelqu'autre un peu téméraire
Voudroit peut-être le contraire.
Je le crois, mais passons. Que puis-je vous offrir?
Nous autres agenceurs de rimes,
N'avons souvent rien de mieux à donner.
Poëte et gueux sont termes synonymes;
Chez moi surtout que Law et ses maximes (1)
Ont achevé de ruiner.
Vous présenter des fleurs, l'offrande est bien légère!
C'est une beauté passagère
Qu'un seul jour voit naître et mourir.
Recevez donc mes vœux, c'est un don plus durable,
Formés par une estime et tendre et véritable ;
Avec moi seulement vous le verrez périr.
Oui sans cesse je vous souhaite
Une félicité parfaite ;
Et puisque vous la méritez,
Mes vœux du juste ciel doivent être écoutés.
Voici, pour la rendre complète,
A quoi des immortels je fixe les bontés.
Non moins aimable, non moins bonne,
Que votre célèbre patronne,
Comme elle, jouissez des plaisirs temporels,
Et comme elle pourtant, songez dans votre automne

(1) « Ces vers furent faits en 1721. » (*Note de l'auteur.*)

A mériter les éternels.
N'allez pas, condamnant vos sens à l'abstinence
De tous les genres de plaisirs,
N'imiter que sa pénitence,
Ses pleurs et ses pieux soupirs.
Aujourd'hui combien de nos belles,
A son premier destin fidèles,
Suppriment du dernier la triste austérité,
Ne soupirent jamais que pour la volupté,
Et n'ont jamais été pour elles,
Plus que pour leurs amans, sévères ni cruelles!
Mais je n'approuve pas cette autre extrémité.
Il faut qu'en fournissant l'une et l'autre carrière,
La conformité soit entière.
Goûtez le monde, Olympe! Avant que d'en sortir,
Avant que de livrer son âme au repentir,
Il faut bien y donner matière.
Sur un dogme si clair qui peut me démentir?
Si j'exerce sur moi des rigueurs inhumaines,
Je veux au moins savoir pourquoi.
C'est un principe sûr. La plus sévère loi,
A qui n'a point failli n'impose aucunes peines ;
D'un mal qu'on n'a point fait ira-t-on se punir
Par des jeûnes et des cilices?
Doit-on faire à son corps expier des délices
Dont il aura su s'abstenir?
Lorsque votre patronne a versé tant de larmes
Dans l'horreur d'un désert affreux,
C'est qu'elle avait longtemps éprouvé tous les charmes
Des plaisirs, des ris et des jeux.
Oui, Madeleine pénitente
Est due à Madeleine aux plaisirs indulgente.

J'expose à votre culte et l'un et l'autre objet ;
Il est beau d'imiter un si rare modèle;
Mais, Olympe, songez que, pour pleurer comme elle,
Il faut se préparer un semblable sujet.

On a rarement donné leçon de libertinage d'une plus honnête façon, et, sans être poussée à l'extrême, la plaisanterie est pourtant des plus badines. Le restant du recueil ne se maintient pas à ce ton. Il suffit de citer une épître au

marquis de L***, *sur une chatte qu'il aime et dont il est extraordinairement aimé*, épître suivie de quelques fades rondeaux et d'une demi-douzaine de contes à l'imitation de ceux de la Fontaine, avec cette différence qu'au lieu d'avoir affaire au plus fin et au plus charmant des poëtes, on se trouve en face d'une sorte de fermier ou trésorier général bel esprit, fortement imprégné de Champagne, tout le contraire du rêveur et du naïf. L'un de ces contes, *les Cerises*, est tiré du *Moyen de parvenir ;* il donne le ton. Les autres, de l'invention évidente de l'auteur, ne méritent pas qu'on s'y arrête. Il en est même dont le titre ne saurait être reproduit.

Il faut renoncer pour le moment à savoir quel en est l'auteur. Une seule chose est certaine et a de l'intérêt : ce n'est pas, quoi qu'en dise la Biographie Didot, le fermier général Étienne-Michel Bouret, l'homme aux quarante-deux millions, dont l'histoire lamentable mériterait une étude à part. Celui-ci était né en 1710, et, si précoce qu'on le suppose, l'*Épître à Madeleine* n'est pas d'un auteur de onze ans.

PIERRE CLÉMENT,
De l'Institut.

LE PÈRE DE LA CHAISE

EST-IL LE MÉNOPHILE DE LA BRUYÈRE?

Il n'y a pas de personnage historique plus difficile à connaître qu'un jésuite qui a joué un rôle dans l'histoire, surtout quand ce jésuite a été confesseur d'un roi.

Le P. de la Chaise est un exemple bien remarquable de cette vérité.

Suivant la clef, c'est le *Ménophile* de la Bruyère, qui, « masque toute l'année, à visage découvert ».

M. Walckenaër se récrie : Saint-Simon fait l'éloge du jésuite, il est vrai ; mais Saint-Simon a un mot terrible : « Ce bon religieux, sans fanastisme, est fort jésuite... »

Mettons de côté le calembour ignoble de Mme de Montespan, et passons en revue les témoignages contemporains.

Commençons par Racine, que les jésuites, suivant Voltaire, ont fait mourir de chagrin, en l'accusant de cabaler pour les jansénistes.

L'extrait d'une lettre à Mme de Maintenon prouve, en effet, qu'on voulait le « faire passer pour un homme de cabale et rebelle à l'Église ».

L'âme de Racine était pleine d'amertume ; la religion put seule le consoler, et cependant il redoutait la mort.

Louis Racine dit que son père et Boileau étaient mauvais courtisans, ou plutôt qu'ils ne connaissaient nullement la cour.

La démarche que fit Racine auprès du P. de la Chaise, en faveur de sa tante, supérieure de Port-Royal, prouve que le fils avait raison.

Boileau fut dupe des compliments du R. P. au sujet de

son *Épître sur l'amour de Dieu* (V. lettre de 1697) : il ménageait les deux poëtes du roi : « Il faut lire cela au roi. »

Dans la préface des *OEuvres diverses* de Corneille, le P. de Tournemine défendit la mémoire de Corneille et attaqua celle de Boileau.

Ce qui rappelle *Ménophile*, en se reportant surtout à l'étymologie du nom, c'est le trait cité dans la lettre de Racine, du 3 avril 1692, au *camp devant Mons*.

Ce jésuite, qui « était dans la tranchée, et même fort près de l'attaque », dont son frère disait : « Il se fera tuer un de ces jours, » masquait-il à visage découvert?

Le maréchal de Villars, écrivant des Cévennes au P. de la Chaise, faisait sa cour au jésuite par le détail militaire de ses exploits, sans oublier les roues et les gibets.

On trouve chez les jésuites de Namur douze cent soixante bombes toutes chargées, avec leurs amorces (lettre de Racine, du 24 juin). C'était un dépôt pour les Espagnols; le roi envoie le recteur à Dôle, et le P. de la Chaise dit que le roi est très-bon, que les supérieurs seront plus sévères que lui.

« Son esprit est court et grossier, » disait Fénelon dans sa *Lettre à Louis XIV*, « et il ne laisse pas d'avoir son artifice, avec cette grossièreté d'esprit. »

Dans une lettre de Racine à son fils aîné, du 25 avril, on voit la *catastrophe* d'un Breton nommé évêque de Poitiers, de par le P. de la Chaise, et qui fut évêque deux jours. La déconvenue du jésuite ne paraît pas faire beaucoup de peine à Racine.

Cette « catastrophe » montre ce que vaut l'éloge de Saint-Simon : « Il faisoit d'assez bons choix. »

« Jamais confesseurs des rois n'avaient fait seuls les évêques et décidé de toutes les affaires de conscience. » (Fénelon, lettre à Louis XIV.)

Cependant, comme il faut être très-réservé sur cet abîme du cœur humain, il ne faut pas oublier la lettre du 4 avril 1676, où Racine dit que le jésuite lui « témoigne tous les jours mille bontés ».

D'Aguesseau fait, comme Saint-Simon, l'éloge du confesseur du roi... « un bon gentilhomme qui aimait à vivre en paix et à laisser vivre les autres... »

Il est vrai que le parlementaire parle des « préjugés de corps ».

L'antiparlementaire Saint-Simon trouve le bon gentilhomme « fort jésuite ».

Ces deux portraits se ressemblent.

D'un autre côté, Mme de Maintenon, qui n'était point sotte, tint toujours le P. de la Chaise à distance. Elle le jugeait donc comme Fénelon.

Après avoir entendu la Bruyère (?), son commentateur, Saint-Simon, Mme de Montespan, Racine, Fénelon, d'Aguesseau, il n'y a plus qu'à se taire.

Que le lecteur confronte et juge.

C. Alleaume.

NOTE SUR L'ÉDITION IN-8°

DES

PROVINCIALES DE PASCAL

COLOGNE, 1659.

La belle édition des *Provinciales*, Cologne, Nicolas Schoute, 1659, un très-fort volume petit in-8°, se compose d'abord de 7 feuillets et de 320 pages. Le premier de ces sept feuillets est le titre général de ce très-gros livre : *Les Provinciales, ou les Lettres escrites par Lovis de Montalte, à vn Provincial de ses amis et avx RR. PP. Jésvites : avec la Théologie morale desdits Pères et nouveaux Casuistes :* Représentée par leur prattique, et par leurs livres : *Divisée en cinq parties* (fleuron ornementé de forme triangulaire). *A Cologne, chez Nicolas Schoute.* cIↃIↃcLIX. Les six feuillets suivants sont pour l'Advertissement sur les dix-hvict Lettres, daté à la fin : *Le* 5 *May* 1657. Les 320 pages sont signées A à V 5., pour les dix-huit Provinciales et la Défense de la XII° Lettre.

Au bas de la page 320 on lit le mot *Fin*, et il n'y a pas de réclame pour indiquer la suite; aussi quelques savants et bibliophiles (entre autres M. Ch.-L. Livet, de Nantes) ne possèdent que cette première partie. J'ai vu chez Bauzonnet ce livre incomplet, que M. Victor Cousin lui avait donné à relier en maroquin du Levant.

Ces 7 feuillets et ces 320 pages forment la première série de pagination de ce gros volume.

Vient ensuite un très-beau titre, avec fleuron elzévirien

(la tête de Méduse) : *La Théologie morale des Jésuites, et nouveaux Casvistes : Représentée par leur prattique, et par leurs livres : condamnée il y a déjà long-temps par plusieurs Censures, Décrets d'Vniversitez, et Arrests des Cours souveraines :* Nouvellement combattüe par les Curez de France ; et *censurée par vn grand nombre de Prélats, et par des Facultez de Théologie Catholiques :* Diuisée en cinq parties, qui se peuvent voir en la page suiuante. Au-dessous du fleuron, on lit : *A Cologne, chez Nicolas Schoute.* cIↃ IↃc LIX.

Le feuillet suivant contient la table des matières de cette Théologie morale, par chaque partie.

Le troisième feuillet, sans pagination comme les deux précédents, compte cependant pour les pages 1 et 2 de la seconde série de numéros de pages. Le recto de ce troisième feuillet est occupé par le sommaire : *Première partie contenant*, etc. Le verso est blanc. Cette première partie a 95 pages.

La seconde partie se termine à la page 240 ; la troisième à la page 328. Cette troisième partie est précédée d'un feuillet de sommaire, non chiffré, comptant pour les pages 241 et 242.

Ici commence une nouvelle et troisième pagination par un feuillet non chiffré, pour le sommaire de la quatrième partie, au recto (le verso est blanc), mais qui compte comme pages 1 et 2. La quatrième partie a 186 pages.

Puis vient un feuillet non chiffré, mais comptant comme pages 187 et 188, recto pour le sommaire de la cinquième partie, verso blanc.

La cinquième partie finit, avec le livre, à la page 494. Cette dernière page n'est pas chiffrée.

Les cinq parties de la Théologie morale des Jésuites ont beaucoup de fleurons elzéviriens : sept fois la tête de Méduse, cinq fois la Sirène, quatre fois la reproduction du fleuron du premier titre du livre, pour les Provinciales ; enfin, à la page 426, un fleuron ornementé qui se rapproche de celui du titre général de ce volume.

On remarque encore dans cette Théologie morale huit lettres grises ou majuscules ornées.

A la vente de la bibliothèque de M. Van den Zande (lundi, 6 mars 1854), j'ai acheté un exemplaire de cette édition de 1659, semblable à celui que je viens de décrire, mais seulement jusqu'à la page 414, environ aux trois quarts de la cinquième partie.

Dans l'exemplaire Van den Zande (n° 255 du catalogue), cette cinquième partie se termine à la page 415, et c'est la fin du volume : le verso du feuillet est blanc.

Dès la première ligne de la page 415 et à toutes les lignes suivantes, jusqu'à la fin de la *Censure*, la composition typographique est différente de celle de mon autre exemplaire dont la troisième série de pagination va jusqu'à 494 pages. Le fleuron du bas de la page 415, au lieu d'être la tête de Méduse, est celui du premier titre du volume, avant les *Provinciales*. Il n'y a pas au bas de cette page de signature *dd*, ni de réclame *cen*—, attendu que le verso du feuillet est blanc.

L'exemplaire que j'ai d'abord décrit contient de plus que celui de Van den Zande, à la page 416 : la *Censure de l'Apologie pour les Casuistes, par ..... l'Évêque de Caors* (sic); page 427, une *Ordonnance de l'Évêque de Vence;* page 439, le *Huitième Escrit des Curez de Paris;* page 467, le *Neuvième Escrit des* mêmes *Curez;* et enfin, à la dernière page, 494 non chiffrée : le *Décret du Pape Alexandre VII et de la Congrégation de l'Inquisition de Rome, contenant la condamnation d'un livre intitulé :* Apologie pour les Casuistes, etc.

Tout au bas de cette page, on lit le mot *Fin*.

Cette édition in-8° de 1659 est d'un bel aspect et bien imprimée sur un excellent papier fort; mais malheureusement elle est très-incorrecte (1) : elle affaiblit souvent la fermeté du style de Pascal, et l'on doit regretter que tous

(1) Voyez page 8, ligne 11 : *pour la demander à prier Dieu,* ce qui

les éditeurs aient trop suivi cette édition que Pascal n'a certainement pas revue et corrigée. Il avait trop *la passion de la perfection,... la délicatesse et la profondeur de l'art* pour laisser passer avec indifférence toutes ces fautes. Pascal, toujours malade, a pu terminer ses admirables *Lettres Provinciales*, mais son état de souffrances continuelles, pendant les cinq dernières années de sa vie, ne lui a probablement pas permis de revoir l'édition de 1659. Ses amis se seront chargés de ce travail, et l'on sait ce qu'ils ont fait plus tard pour les *Pensées*.

Dans ces derniers temps encore, deux habiles éditeurs ont pris pour base de leur révision du texte des *Provinciales* l'édition de 1659. Cette belle édition doit être prise en considération, puisqu'elle a été le guide de tous les éditeurs depuis deux cent dix ans ; mais il convient de ne s'en servir qu'avec une extrême circonspection. M. l'abbé Maynard, dans son intelligente collation des textes originaux, s'est fort rarement mépris ; mais l'excellent et regretté M. Lefèvre a suivi trop servilement le texte de 1659, dans sa belle édition in-8° de 1853.

BASSE.

ne présente aucun sens, tandis que la seconde édition petit in-12 de 1657 donne déjà *pour le demander à Dieu*.

Page 204, ligne 21 : les mots *l'autre* oubliés.

Page 209, ligne 21 : *à tous ceux qui tenez*, au lieu de *tiennent*.

Page 246, ligne 20 : les mots *il finit* oubliés.

Page 294, ligne 16 : où l'on a joint deux phrases en les mutilant et en omettant : *Ainsi il a fallu que vous ayez recherché de faire condamner Jansénius*, ce qui rend le texte insignifiant et la phrase incorrecte.

Etc., etc.

QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES [1].

P. 145 f. A*** (Ét.) [Étienne Arago]

« Avec de Viellerglé Saint-Alme, etc. »

Ce double nom est un pseudonyme de Lepoitevin de Légréville, d'après la *France littéraire* de Quérard (tome XI).

P. 170. A. C. — Vie d'Érostrate, etc.

Puisque la nouvelle édition des *Supercheries* a donné de ce livre une appréciation littéraire, elle aurait pu ajouter que, d'après la *Correspondance* de Stendhal (H. Beyle), *Paris*, *M. Lévy*, 1855, t. I, p. 224, cette *Vie d'Érostrate* est une satire dirigée contre Napoléon.

P. 186. f. ADAM (maître). (Suite de l'article.)

D'après le catalogue Bertin (1854), on doit trouver dans les exemplaires de l'édition de Nevers, 1842, un *Appendice* contenant les *Poésies érotiques*.

P. 238 c. ALBERTINE (Mlle), etc.

Je ne vois pas trop ce que vient faire Mlle Albertine de l'Opéra (*vulgo* Coquillart) dans un livre consacré aux *supercheries littéraires*. Même observation aux pages 252 de (Mlle ALDEGONDE), 278 d. (Mlle ALPHONSINE), 374 f. (ARALDI), etc., etc.

P. 240 b. ALBINS (M. d'), etc.

« ... II. Les adieux deMarie-Thérèse, etc. »

On doit trouver dans ce volume un portrait. Cet almanach contient des vers de Baour-Lormian, que s'est appropriés,

(1) Paris, Daffis, 1869, t. I, 1re partie (*A—Callisthène*).

avec quelques modifications, Alfred de Musset : « *Pâle étoile du soir, messagère lointaine*, etc. »

P. 247 f. ALCOPIDAS, etc.

C'est sans doute par oubli que l'on a omis de donner le nom caché sous ce pseudonyme; nous le réclamons. Même observation aux pages 255, dernière ligne, ALÉTHOPHILE, 556 d. BONIFACE PRÊT-A-BOIRE, 567 d. BOURGEOIS DE PARIS, etc.

P. 266 a. ALI-GIER-BER, etc. « ... Ce nom d'*Ali*-gier-ber est l'anagramme de Bergier » LISEZ : « Ce nom de Gier-ber est, etc.

P. 269 e. f. ALL EARS ET ALL EYES, etc.

L'ouvrage cité à la fin de cet article, l'*Espion Anglois*, etc., passe pour être de Pidansat de Mairobert.

P. 302 f. AMI DE DIX ANS (un), etc.

« Biographie... de H. Rochefort, etc., » ne faut-il pas lire, au lieu de 1860, 1868 ?

P. 312 c. AMIS (un de ses) [Blache].

« Lettre à un docteur... 1763, etc. »

J'avais déjà vu dans la *France littéraire* de Quérard cette indication, dont la date me paraît difficile à concilier avec l'époque de l'emprisonnement de l'abbé Blache (1709), et de sa mort (1714) (Voir la *Revue rétrospective* (Ire) de M. Taschereau, t. Ier). Il y a également de l'abbé Blache une *Réfutation de l'hérésie de Calvin*, etc. *Paris*, 1687, c'est-à-dire publiée soixante-seize ans avant l'opuscule annoncé plus haut. Est-ce un autre abbé Blache ou une erreur du catalogue de Goujet ?

P. 313 c. d. AMIS DE THOMAS HOBBES (un des).

« Œuvres philosophiques... 1787, etc. »

On avait déjà rencontré à la page 307 un article : AMI DE THOMAS HOBBES (traduction de 1649). Pourquoi cette différence d'indications, alors que, d'après le *Manuel* de Brunet et la *France littéraire* de Quérard, les deux traductions portent également « *par un de ses amis* » ?

P. 318 e. ANCELOT (Mme Marguerite).

Lisez : Virginie. Le Pinaud dont il est question dans cet article est nommé plus haut (p. 91 de la *Préface*) *Pinot.*

P. 324 d. ANCIEN CONDISCIPLE DE L'AUTEUR DU « BARON DE BRAC », etc., mort en 1724.

Lisez 1824.

P. 325 a. ANCIEN CURÉ DU DIOCÈSE DE PARIS (un) [... d'Entragues].

Nommé plus justement d'*Entraigues* à la page 398 f., au mot « AUDAINEL ».

P. 329 b. ANCIEN EMPLOYÉ DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (un), etc.

Le volume indiqué dans cet article a été tiré à petit nombre.

P. 332 f. ANCIEN MAGISTRAT (un) [Foucher d'Obsonville].

L'ouvrage cité dans cet article figure de nouveau, avec les mêmes indications, à la page 324 e, sous la rubrique : ANCIEN MARIN (un) [Foucher, etc.]. Est-ce une erreur, ou doit-on croire que le volume dont il s'agit a été publié sous ces deux pseudonymes, dans le même lieu et à la même date ?

P. 353 f. ANGLAIS (un) [Frisel].

Lisez Frisell, d'après Chateaubriand (*Mém. d'outre-tombe*, t. V, p, 417 de l'édition de 1860).

P. 358 a.

Dans le premier *alin.* de cette colonne, on cite la *Revue des Romans* par Eusèbe G..., *lisez* Giraut de Saint-Fargeau. Quérard n'eût pas manqué d'ajouter « (*Yonne*) ».

P. 365 c. ANTIN [... duc d'].

Dans cette appellation pas plus que dans beaucoup d'autres indiquées *passim* dans ce volume, il n'y a de pseudonyme proprement dit. On ne s'explique pas que les éditeurs des *Supercheries* aient grossi leur ouvrage de noms légitimement portés.

P. 365 b. ANTISTUS CONSTANS, etc.

Lisez *Antistius.*

P. 369 e. A. P. D. L. C. (A. Phérotée de la Croix).

Ce n'est pas à tort, comme on le dit à la fin de cet article,

que le catalogue du comte de Toulouse indique Antoine-*Philippe* de la Croix. Le nom de *Phérotée* figure bien, en effet, dans la dédicace de l'*Art de la poésie françoise*, mais l'on n'a pas remarqué que ce mot qui veut dire *Porte-Dieu* est une paraphrase du nom de l'auteur (*La Croix*). Aussi ce nom de *Phérotée* est-il seul dans la dédicace citée.

P. 379 b. ARG*** (M d'), etc.

Au lieu de « Mlle Cochin » lisez « *Cochois* ».

P. 386 e. ARPENTIGNY (d'), etc.

Les éditeurs des *Supercheries* ont mal lu la notice de la *Petite Revue*, du 6 mai 1865. Elle dit ceci : « M. d'Arpantigny, rédacteur de la *Gazette des étrangers* et du *Moniteur artistique*, n'a rien de commun avec le capitaine d'Arpentigny, auteur d'études sur la *Chiromancie*. C'est, comme on l'a déjà dit dans la *Petite Revue*, M. Lecoq, ancien rédacteur du *Journal* (de l'*Écho*, d'après une rectification de la *Petite Revue*, du 27 mai suivant) *de Rouen*, etc. ».

Il y a donc un d'Arpantigny, pseudon. de Lecoq, et un d'Arpentigny, dont le vrai nom est sans doute à chercher.

P. 390 c. ASMODÉE [Villebort], etc.

Ne faut-il pas lire *Vilbort*?

P. 401 f. AUGUSTIN *aut. dég.* [Augustin Hapdé, etc.].

Le *Dictionnaire des anonymes*, etc., d'E. de Manne, indique trois autres pièces du même auteur, sous le même pseudonyme.

P. 405 e. AURELIUS (Petrus), *ps.* [Jean du Verger de Hauranne, etc.].

Je vois partout écrit du *Vergier*.

P. 412 c. AUVERNEY (Victor d'), etc.

La fable dont il est question dans cet article avait paru avant le livre de Mme Hugo, dans un *Keapsake*, sous le nom de V. Hugo. C'est, je crois, dans le *Paris-Londres* de 1840.

P. 426 e. f. B [Louis de Boisgelin].

« Correspondance, etc. »

Titre cité incomplétement; avant « recueillies et publiées, etc. » il y a « *pouvant servir de suite aux aphorismes* ».

Les noms des auteurs sont dans cet ordre « MM. de F... J... et B... »; au lieu de Lisbonne, lisez *Libourne*. L'édition que j'ai sous les yeux, et que je crois être la seule, ne porte pas de nom d'éditeur, mais doit sortir des presses de Didot. Ajoutons que ce volume comporte trois planches pliées et une planche de musique.

P. 430 b. B** [Berchoux]. « Six chapitres, etc. ».

Titre mal cité ; lisez : « du citoyen *Benjamin* Quichotte de la Manche, traduits de l'espagnol et mis en lumière par, etc. ». Comme ce titre le fait pressentir, c'est un pamphlet contre Benjamin Constant. Ce petit volume a une figure.

P. 432 e. f. B*** (M. de) [Moreau de Brasey].

Lisez : *Brazey*, d'après l'*avertissement de l'éditeur* en tête de l'édition de 1769.

P. 442. c. B*** (Gustave) [Ballard, etc.].

Appelé *Ballari* par la *France littér.* de Quérard (t. XI), et le *Dictionnaire*, etc., d'E. de Manne.

P. 455 e. Banni de liesse (le), etc.

A l'avant-dernière ligne de cet article, lisez : au lieu de Violet-Leduc, *Viollet-Le-Duc*.

P. 456 c. Baour-Lormian (suite de l'art.).

Le quatrain cité est à revoir au point de vue de la prosodie.

P. 457 f. Barbey d'Aurevilly, etc.

L'article consacré à cet écrivain annonce trois plaquettes publiées par les soins de M. Trébutien et commence une énumération en règle qui s'arrête, sans autre explication, après le n°. Ier, *Poésies*. Deux autres plaquettes ont été, en effet, éditées par M. Trébutien. Ce sont : I. *la Bague d'Annibal*, in-16, format carré, tiré à 150 exempl. II. *Du dandysme et de G. Brummel. Caen*, 1845, même format, tiré également à petit nombre. Les éditeurs des *Supercheries* ont-ils eu en vue ces deux petits ouvrages ? On doit en douter, car le nom de l'auteur figure sur la couverture.

P. 462 c. Barosay (suite de l'art.).

La réimpression de la traduction française de Verets, donnée par Caron vers 1801, et dont il est question dans ce passage, est antidatée; le titre porte 1735, qui est, en effet, la date du *Cosmopolite*.

P. 469 b. Bast (Amédée de).

Article tant soit peu énigmatique. En fait de plagiats dont M. A. de Bast aurait été non plus complice, mais victime, on se rappelle que le *Petit Journal* dut, il y a quelques années, interrompre, dès le début, la publication d'un roman édité dans ses colonnes sous le nom de M*** (?), et qui fut bientôt reconnu pour une des plus anciennes œuvres de M. A. de Bast.

P. 484 f. Beauchasteau, etc.

Au lieu de vingt-deux portraits indiqués par le *Manuel*, le catalogue du comte de C. (Champy) (1852) en indiquait vingt-six, et plus récemment (1868) le catalogue Luzarche en portait le nombre à vingt-sept, plus un feuillet double (le 10e), « carton ajouté après coup dans quelques exemplaires et contenant un *impromptu de la Reine Christine* ».

P. 488 d. Beaumont (Gustave de), etc.

Au lieu de Labodinière, lisez : *La Bobinière*.

P. 491 f. Beauvoir (Roger de), etc.

Cet article, qui n'est qu'une suite de réclames de vieux cabinets de lecture, aurait eu besoin d'être largement émondé. Je veux bien que la bibliographie ne soit pas la critique, mais il n'est pas permis même à des catalographes de se tromper à ce point sur la valeur d'un écrivain.

Une révision plus attentive des notes de Quérard eût sans doute fait disparaître quelques passages qui sentent le travail précipité du bibliographe. J'aurais regretté celui (col. 494 e.) où il est dit du chevalier de Saint-Georges qu'*il était né esclave à la Martinique*, et un peu plus loin, qu'*il mourut comme il était né, à un quatrième étage*, etc.

P. 496 f. Béchet (L. Bergeron).

Il est question dans cet article d'un pseudonyme adopté

depuis le 2 décembre 1852 ; n'est-ce pas 1851 qu'il faut lire?

P. 497 b. BEDEAU DE SAINT-SULPICE, etc.

L'autre pseudonyme de M. Galoppe-d'Onquaire, cité dans cet article, Pétrus *Nocle*, a été imprimé dans la préface (p. 57), *Noelc*.

Même p. BEDM..., *pseudon.* [Le baron Eugène du M... l.]. *Supercherie* si l'on veut, mais pas assez *dévoilée*.

P. 499 b. BELFONT (E. de), etc,

Ce nom est moins un pseudonyme qu'une modification de l'un des noms (Bellefonds) de l'écrivain cité.

P. 504 c. BELLIGÉRA, etc.

Aj. : 1 fig. sur chine et une couverture avec sujet.

P. 512 c. BERAGREM, etc.

Encore un pseudonyme peu ou mal dévoilé. L'article du *Bulletin du bibliophile*, de 1866, auquel les éditeurs des *Supercheries* renvoient *in f.*, paraît avoir eu en vue moins de donner la clef de ces *mémoires* que d'établir le nom et la personnalité de leur auteur. Il est maintenant prouvé par l'*Inquisition françoise* de Constantin de Renneville, la *Bastille dévoilée* et un livre peu connu relatif à l'évasion du P. Quesnel des prisons de Bruxelles, qu'il a existé aux XVIIe et XVIIIe siècles, un vrai ou faux marquis d'Aremberg, qui est, selon toute vraisemblance, le *Beragrem* des mémoires publiés en 1677.

P. 517 b. BERNARD-LÉON, etc.

C'est peut-être un peu trop que d'ajouter « célèbre artiste dramatique et écrivain », alors même que plusieurs de ses pièces ont été représentées « sur le théâtre de la Vieille-rue-du-Temple, appelé aussi *Boudoir des muses* ».

P. 519 b. BERTAL, etc.

J'ai toujours vu écrit *Bertall*.

P. 538 d. BLONDET, etc.

Le Recueil d'E. de Manne indique un autre ouvrage du même écrivain, sous le même pseudonyme.

P. 565 c. BOURBON-GINESTOUS, etc.

Ici encore le Recueil d'E. de Manne vient à notre secours.

L'ouvrage publié sous ce pseudonyme est intitulé : *les Jeunes Femmes*. Paris, 1857, in-12.

P. 571 b. BOURSIER (Mme), etc.

La relation de la naissance de Louis XIII dont il est question dans cet article a été reproduite par extraits dans le tome Ier des *Pièces intéressantes et peu connues*, etc. (par de la Place, 1781).

P. 583 b. BRUMORE *ps.* (Guyton, frère du chimiste).

Le chimiste dont il s'agit ici est Guyton-Morveau.

P. 584 e. BRUNSWICK (le duc de), *auteur supposé*.

Outre les *Mémoires* parus en Allemagne, le duc a publié les siens en France et en français, sous le titre de *Charles d'Este*, ou *Trente ans de la vie d'un souverain*. Paris (1836), 2 vol. in-8. Nous espérons bien que les éditeurs des *Supercheries* nous donneront au mot d'*Este* le nom de l'homme de lettres qui a nécessairement collaboré à ces *Mémoires*.

P. 605 f. C*** (le comte de) [Cagliostro].

L'authenticité de ce volume est à bon droit contestée un peu plus loin, dans la note n° 3 de la page 621. Il restait donc et il reste encore à démasquer le faux Cagliostro.

P. 608 a. C*** (S.) [Simon Coiffier de Demoret].

J'ai toujours vu : Coiffier de Moret.

W. O.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Histoire des princes de Condé pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles, par le duc d'Aumale, avec cartes et portraits gravés sous la direction de M. Henriquel-Dupont. *Paris*, *Michel Lévy frères*, 1864; tomes I et II, 2 vol. gr. in-8°; portr.

On peut dire de ce livre qu'il était attendu. On savait depuis plusieurs années qu'un historien déjà éprouvé par plus d'un ouvrage travaillait, entouré des archives de la maison de Condé, à nous donner une nouvelle histoire de cette glorieuse branche de la maison de France. Le livre même était fait : on le savait; et la curiosité n'en était que plus grande, et tous ceux qui trouvent insuffisantes les apologies des Sévelinges et des Désormeaux pressentaient dans cette étude poursuivie avec patience, avec piété, par un écrivain joignant aux connaissances historiques les talents de l'homme de guerre et l'éducation de l'homme d'État, la réparation d'une grande lacune. Enfin le livre a paru; non pas tout entier, car cette histoire, qui doit embrasser deux siècles, s'arrête, à la fin du second volume, environ à la moitié de sa carrière, en 1610.

Cette première partie, divisée en deux livres, ne contient en réalité que deux vies, celle de Louis I[er], souche de la maison, le héros de Saint-Quentin, de Dreux et de Saint-Denis; celle de Henri I[er], le chef des protestants de France, le compagnon d'armes de Henri de Navarre. Un dernier chapitre entame l'histoire du troisième Condé, Henri II, et la conduit jusqu'à sa rentrée en France, à l'âge de vingt-deux ans, après la mort du roi Henri IV : le grand Condé n'est pas encore né. Mais dans ces deux premiers récits complets, récits de guerres, de crises politiques et civiles et de compétitions pour l'empire, où nous passons de la conspira-

tion d'Amboise à la bataille de Jarnac, de la Ligue et des États de Blois à Coutras et à Ivry, on peut déjà conjecturer que le héros de la Fronde, que le vainqueur de Rocroy et de Lens a trouvé son Polybe, et que nous aurons dans les volumes suivants ce que M. Cousin souhaitait à travers ses études, une histoire authentique et nationale des campagnes du grand Condé.

Ces deux premières figures d'ailleurs méritaient leur historien, et, sans le soleil prochain qui les offusque, auraient bien leur éclat héroïque et glorieux. Ce Louis Ier assassiné à Jarnac, brave, ardent à la guerre et au plaisir, libertin, pour tout dire, et léger de cœur, meilleur protestant au combat qu'au prêche, est de tout point une première épreuve et comme un précurseur du tendre frère de l'héroïne de Victor Cousin. Il a sa Marthe du Vigean, moins chaste, il est vrai, dans Isabelle de Limeuil, et sa duchesse de Chastillon, la maréchale de Saint-André. Le rapport se continue même par l'ingratitude conjugale ; et sa fidèle femme, Éléonore de Roye, n'est pas mieux traitée que l'infortunée Clémence de Maillé. Calvin et Genève, dès qu'ils n'ont plus besoin de son bras, ne lui ménagent pas les admonestations, et il s'en moque. Son orgueil de prince et de capitaine ne s'arrête pas devant le respect de son roi ; et, comme le dit son historien, il y a en lui moins du protestant que du seigneur jaloux de son indépendance et de ses droits. « Il fut dissolu et scandaleux dans ses mœurs ; il « agita sa patrie, dont il ouvrit les portes à l'étranger, il com- « battit contre le roi ; il eut le malheur de quitter la religion de « ses pères, voilà les ombres du tableau. » Mais « dans ses vices et « dans ses fautes, comme dans ses vertus et ses belles actions, il « fut beaucoup de son temps et de son pays. » Il eut toutes les « brillantes qualités du général et du soldat... grandeur d'âme, « humanité, courtoisie, générosité. » Enfin ce premier des Condé « aimait et honorait la France ; ce fut le jugement de ses contem- « porains ; devant la postérité c'est son excuse et sa gloire (1). »

Le second Condé, Henri, premier du nom, est en parfait contraste avec Louis Ier. Ses qualités sont plus en dedans et moins brillantes. Non moins vaillant que son père, il avait moins d'éclat. Il était, nous dit-on, malheureux à la guerre, et en général dans toutes ses entreprises, soit militaires, soit politiques. On devine

(1) Pages 78-81. (Tome Ier.)

au guignon de sa vie l'homme entêté de ses convictions, dont la roideur contrarie la fortune. Au contraire de Louis Ier, il était plus protestant que gentilhomme. Ce n'est pas lui qui eût conclu la paix d'Amboise contre l'avis des ministres. « Peut-être fut-il plus regretté des réformés que ne l'avait été son père, quoiqu'il n'eût pas rendu à leur cause d'aussi éclatants services; *mais il avait épousé leurs passions et leurs préjugés, et c'est bien souvent ce dont les partis savent le plus de gré à ceux qui les suivent ou à ceux qui les dirigent.* » Homme de second rang, opiniâtre, austère, mais sans feu, sans génie, il succède à son père comme un partisan à un prétendant. Sa vie privée n'est pas moins sombre que sa vie publique. Il se maria deux fois, et deux fois malheureusement. C'est un fait frappant que dans cette maison les mariages ne sont jamais assortis ni égaux. Les Condés sont avec leurs femmes alternativement victimes et bourreaux. Louis Ier et Louis II sont infidèles, ingrats, cruels. Éléonore de Roye et Claire de Maillé-Brézé meurent dans l'oubli, abandonnées, séquestrées, après une vie de souffrances et de mépris. Entre ces deux héros de gloire et de galanterie, Henri Ier et Henri II, son fils, sont humiliés dans leurs femmes, réduits à les disputer, à les répudier et à les craindre. Marie de Clèves, première femme de Henri Ier, est courtisée par le duc d'Anjou : la seconde, Charlotte de la Trémouille, est soupçonnée de l'avoir empoisonné pour cacher ses déportements avec un page, aventure qui rappelle, sauf le crime, celle de Claire de Maillé accusée faussement, nous le croyons, de tendresse pour un jeune gentilhomme de sa maison. Henri II est contraint d'enlever sa femme et de la conduire à l'étranger pour la soustraire aux poursuites scandaleuses du roi Henri IV, dure nécessité pour un prince du sang!

On ne saurait après une première et rapide lecture analyser et détailler un livre si fourmillant de faits et d'événements divers, faits de guerre, évolutions politiques, conspirations, coups d'État, etc. Nulle autre époque de l'histoire de France, ce me semble du moins en ce moment, n'est aussi complexe, plus morcelée, plus émiettée, plus sillonnée de courants contraires en tous sens que dans ce passage de la vieille oligarchie féodale à l'unité monarchique. La division y est partout, dans la religion, dans l'autorité, dans la cité, dans la commune : autel contre autel, pouvoir contre pouvoir, alliances contre alliances; les chefs se multiplient, les

noms foisonnent, les héros changent de camp et d'alliés. Il semble que les vieilles forces séparées de la nation se débattent et luttent dans un dernier effort contre le grand courant qui les entraîne vers l'état nouveau. Tout s'y retrouve, Amadis et Bayard, Pélasge et Pierre l'Hermite, Énée et Sinon, l'héroïsme et la ruse, la loyauté et la trahison; c'est une *Iliade* à deux mille Achilles, une *Jérusalem* à mille apôtres. Tout ce que nous pouvons dire après ce premier regard, c'est que cette histoire si insaisissable, éparpillée jusqu'ici dans des mémoires passionnés, ne pouvait être mieux résumée ni mieux racontée. Le récit profite des aptitudes diverses de l'historien, guerrier et homme d'État. Ce livre est d'un bout à l'autre écrit non-seulement avec recherche et avec conscience, mais avec ardeur. On sent que l'auteur est heureux de parler de la France et de la célébrer dans l'histoire d'une maison illustre dont la gloire est son héritage. Partout on retrouve le culte du nom et de l'honneur français. Tous nos héros y sont peints et glorifiés avec chaleur. « Il aima la France » y est le suprême éloge.

Nous ne pouvons finir sans indiquer au moins sommairement les pièces et documents qui par leur nombre et leur importance historique ajoutent à la valeur intrinsèque du livre un très-grand élément d'intérêt. Ces pièces, réparties entre les deux volumes, en doublent presque l'épaisseur, puisqu'elles forment réunies un total d'environ cinq cents pages.

Outre les archives de Condé qui ont fourni un certain nombre de lettres, d'actes et de pièces authentiques, la plupart des grands dépôts de la France et des pays voisins (Angleterre, Suisse, Pays-Bas, Espagne) ont été mis à contribution pour cet utile appendice : en France, non-seulement les archives de l'Empire et les divers fonds de manuscrits de la Bibliothèque impériale, non-seulement les recueils de Conrart à l'Arsenal, mais les archives de divers départements (Marne, Nord) et de quelques châteaux; en Angleterre, le *British Museum*, et le fonds français du *State-papers-office;* en Suisse, la bibliothèque et les archives de Genève, et les registres du grand conseil; en Belgique, la bibliothèque de Bruxelles et les archives du royaume; la bibliothèque de Gotha, la bibliothèque de Berne, etc. Les plus forts contingents ont été tirés, en première ligne, du *State-papers-office* de Londres, qui a produit de volumineuses correspondances des

chefs protestants de France avec le gouvernement de la reine Élisabeth, rapports d'ambassade, dépêches, etc., relatifs aux engagements pris entre la reine d'Angleterre et les réformés français pendant les guerres de 1562 à 1569, et dont une partie avait été publiée au siècle dernier par le docteur Forbes. Les pièces recueillies ici ont été choisies parmi les plus intéressantes de la partie inédite; elles sont signées de la reine elle-même, de Throckmorton, Cécil, Sidney, Warwik, Norreys, Condé, Smith, Myddlemore, Henry de Navarre, Chastillon, etc. Parmi les documents les plus importants fournis par les archives de la maison de Condé, nous signalerons les extraits nombreux (trente-trois pièces) de la correspondance de Gordes, lieutenant général en Dauphiné, de 1562 à 1576, c'est-à-dire pendant la plus grande fureur des guerres religieuses. Ces extraits sont tirés d'une vaste collection d'originaux remplissant *vingt-sept* portefeuilles. L'auteur a placé en tête de cette série d'extraits un court aperçu de la vie et de l'administration de Gordes, magistrat équitable et humain qui eut l'honneur d'arrêter dans sa province les effets de la Saint-Barthélemy. Les mêmes archives ont produit des lettres du roi (Charles IX) à Gordes, une très-longue lettre du marquis de Pisani, gouverneur de Henri II de Condé, une autre de Charlotte de la Trémouille, veuve de Henri Ier, au connétable de Montmorency, etc. Les archives de Condé et celles de Genève se correspondent pour les missives et dépêches du grand conseil et des chefs du parti protestant. Les archives de Genève ont encore donné une très-belle lettre de Théodore de Bèze sur la mort du prince de Condé, Henri II. Nous citerons encore une série de pièces très-intéressantes au sujet des relations de Louis Ier avec Isabelle de Limeuil et de l'accusation capitale qui s'ensuivit, pièces tirées des archives du château de Villebon, du fonds Gaignères de la Bibliothèque impériale et du fonds de Simancas aux archives de France. — Les cinq derniers articles de l'appendice (tome II) sont tout entiers remplis de pièces relatives à l'enlèvement de Charlotte de Montmorency, femme de Henri second de Condé, par son mari. C'est d'abord une longue correspondance (cent pages) entre l'archiduc Albert d'Autriche et Pecquius, ambassadeur de Flandre à Paris, qui lui transmettait les mécontentements et les exigences du roi de France, pièces tirées des archives du royaume de Belgique. Elles sont suivies des dépé-

ches de D. Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, à Philippe III, son maître, auxquelles répondent les instructions du roi. Enfin diverses lettres de Condé, de la princesse sa femme, du connétable de Montmorency, de la duchesse d'Angoulême, du duc d'Arschot et de la princesse d'Orange complètent ce dossier, dont l'importance témoigne de la gravité qu'avait prise dans les cours d'Europe cet incident que les esprits romanesques ont voulu donner comme cause unique aux armements de Henri IV pendant la dernière année de sa vie. Ici l'auteur, meilleur juge d'une âme de prince et de héros, se contente, pour réfuter ce cancan poétique, de développer dans leur grandeur les projets et la politique du roi populaire. Henri le Grand, qui le premier conçut cette loi d'équilibre, sans cesse poursuivie par ses successeurs, rois ou ministres, et devenue depuis la base et la formule de la paix en Europe, avait, nous dit-il, bien autre chose en tête. Interrogé par le nonce du pape au sujet de ses préparatifs de guerre, et du motif qu'on leur prêtait, le roi de France avait déjà fait cette réponse, rapportée dans une des dépêches de D. Inigo à Philippe III : « Que la guerre qu'il préparait était une guerre « d'État », non « de religion ou d'amour ». Et cette déclaration fière, qui dévoilait la hauteur de son ambition, témoignait suffisamment que l'amoureux savait se taire, quand le roi avait parlé; et que cette revendication obstinée de la princesse n'était qu'une taquinerie infligée aux archiducs et au roi catholique, en avancement d'hostilité. Sur ce point, d'ailleurs, la roideur d'Albert d'Autriche et de Philippe d'Espagne avait déjà cédé. La restitution de Charlotte de Montmorency n'était plus qu'une question de formes. Mais déjà cette affaire de chancellerie semblait abandonnée, et une autre question se dressait plus menaçante et plus terrible, celle du passage d'une armée française à travers les provinces belges.

L'apologie de Henri IV termine ce second volume; apologie écrite d'enthousiasme avec une vigueur, une élévation qui décèlent la profondeur d'une admiration raisonnée et en même temps l'élan d'une émulation sincère. Cette première partie de l'*Histoire des princes de Condé*, écrite avec une conscience et une dignité parfaites, nous promet un de ces livres complets et décisifs qui s'ajoutent au trésor historique d'une nation.

Ajoutons qu'aucun secours n'y est méconnu; quiconque a con-

tribué par ses recherches ou par ses travaux antérieurs à cette éloquente monographie (1) est salué avec loyauté et reconnaissance.

Charles Asselineau.

Nouvelles recherches sur Pétrone, suivies d'études littéraires et bibliographiques sur le *Satyricon*; par le docteur J.-E. Pétrequin.

Nous avons remarqué dans le *Bulletin du Bibliophile* (n° de mars 1869) un article plein d'intérêt sur Pétrone et Bussy-Rabutin. M. Alfred Gulliet y raconte fort agréablement une particularité d'histoire littéraire qui a échappé à l'un des derniers éditeurs de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. M. Paul Boiteau veut voir dans « ce pamphlet un tableau *exact* des mœurs du temps ». M. Gulliet fait ses réserves au sujet de l'aventure galante que Bussy suppose entre le comte de Guiche et la duchesse d'Olonne. « Cette anecdote, dit-il, n'est autre chose qu'une imitation d'un épisode du *Satyricon* de Pétrone. »

Cette observation est fort juste; et c'est là un fait que, de son côté, M. Pétrequin avait déjà mis en relief dans un ouvrage qu'il a publié en 1868 chez J.-B. Baillière, sous ce titre : *Nouvelles recherches sur Pétrone, suivies d'études littéraires et bibliographiques sur le* Satyricon (un vol. in-8). « Il est digne de remarque, écrit « M. Pétrequin, qu'une des aventures qui frappèrent le plus dans « l'*Histoire amoureuse des Gaules* était précisément une traduc- « tion presque littérale du *Satyricon :* choisissant Pétrone pour « modèle, Bussy-Babutin avait trouvé piquant de transporter les « scènes de la cour de Néron dans celle de Louis XIV, et il ne « crut pouvoir mieux faire, pour peindre l'aventure galante du « comte de Guiche avec la duchesse d'Olonne, sa maîtresse, que « d'emprunter à l'auteur latin l'épisode des amours de Polyænos « et de Circé, avec leurs rendez-vous, leurs déceptions, tout, jus-

(1) Particulièrement MM. Poirson, H. Martin, Jules Bonnet, Marchegay, et quelques autres.

« qu'aux lettres antiques des deux amants. — Voy. *Satyricon*, « chap. 126 et suiv. »

Il y a bien d'autres révélations curieuses dans le livre de M. Pétrequin; nous croyons devoir en citer ici quelques-unes; nous commencerons par la soi-disant *Préface de Bourdelot.* « La « méprise sans contredit la plus piquante, dit M. Pétrequin, qu'on « ait à enregistrer au sujet de Bourdelot, — et son histoire en est « pleine, — est celle que je vais faire connaître : dans la jolie édi- « tion de Renouard, 1797, une préface latine nous apprend que « l'éditeur avait d'abord songé à donner sur Pétrone un avant- « propos de sa façon, mais qu'il s'était ravisé, en reconnaissant « que cette tâche avait été parfaitement remplie par Bourdelot, « dont il emprunte le travail, etc. : *Bourdelotii præfatio.* On lit de « confiance ; mais, arrivé à la page 20, on est quelque peu surpris « de rencontrer cette phrase : « Accedo *Henrici Valesii fratris mei* « sententiæ qui, etc. » Il semble donc qu'on ait affaire à Adrien de « Valois, et non à Bourdelot! Et, en effet, cette préface se retrouve « dans l'édition de Pétrone qu'A. de Valois donna à Paris en « 1677, etc. — On a grandement lieu de s'ébahir quand on dé- « couvre que Burmann lui-même s'y était déjà trompé : il repro- « duit cette malencontreuse préface sous le même titre erroné, « *Bourdelotii præfatio*, en 1709 et en 1743, etc. — On va là de « surprise en surprise : car, en y regardant de près, on est forcé « de reconnaître que cette fameuse *Préface de Bourdelot* n'a jamais « existé!!! Il n'y en a aucune dans la seule édition que Bourdelot « ait donnée de Pétrone de son vivant, Paris, 1618. » (*Voy.* Pétrequin, pages 129 et suiv.). En présence d'un pareil dénoûment, on ne peut s'empêcher de redire tout bas ce vers d'Horace :

Spectatum admissi, risum teneatis, amici? (*Art. poét.*)

Le lecteur aura souvent lui-même à répéter ce vers comme nous, en parcourant un curieux chapitre que l'auteur a modestement intitulé : *Quelques rectifications au sujet de Pétrone et du Satyricon.* Jamais peut-être on n'a redressé autant d'erreurs en aussi peu de pages; et la tâche était loin d'être facile, car il fallait lutter avec les noms les plus considérables dans les lettres. Nous allons en produire quelques exemples : ainsi, dans l'édition de P. Pithou, les bibliographes signalent un commentaire *qui n'y*

existe pas. Le savant Fabricius écrit à son sujet : « Petron. 1587 in-12 ap. Patissonium.... adjectis etiam notis Richardi Biturigis et *spicilegio* Dupeiratii. » Conrad Anton répète en 1781 : « Secuta est a. 1587, 12, ed. Parisiensis Patissonii;... adjectæ sunt notæ Richardi Biturigis et *spicilegium* Dupeyratii. » M. Pétrequin fait observer que le *spicilegium* de Dupeyrat de Lyon ne s'y trouve point; et il démontre qu'on a confondu cette édition de Pithou chez Patisson avec la deuxième édition de Linocier, de 1587 : confusion qui s'est reproduite depuis lors dans tous les index. Ce n'est pas tout : Fabricius, Mentel, Burmann, Conrad Anton, etc., s'accordent à mentionner l'édition de Patisson de 1587, comme la seule et unique édition de P. Pithou. Grosley, dans sa *Vie de Pithou* (2 vol. in-12, Paris, 1756), est très-explicite à cet égard. M. Pétrequin ne croit pas devoir céder à toutes ces autorités, et, considérant que Linocier, dans son *Pétrone* de 1585, fait mention du *Pétrone* de Pithou, et que Douza, dans ses *Præcidanea*, en fait autant dès 1583, il conclut qu'il y avait eu forcément une édition antérieure; en effet il a trouvé à la Bibliothèque impériale une *première* édition chez Patisson à la date de 1577.

Le nom de Nodot a été, comme ceux de Pithou et de Bourdelot, une source d'erreurs. Brunet, dans la dernière édition de son *Manuel* (1863), dit de la réimpression de 1709 : « Édition la meil- « leure de cette traduction qui avait d'abord paru sous ce titre : « *Traduction entière de Pétrone*, etc. Cologne (Paris), 1694, 2 vol. « pet. in-8, fig. » M. Pétrequin démontre que la *première* édition de la traduction de Nodot parut en 1693, 2 vol. sans texte et sans nom d'auteur; et que d'ailleurs le titre seul de l'édition de 1694, qui est latine et française, suppose déjà une publication antérieure, comme il est facile d'en juger : « *Pétrone latin et françois*, traduction entière suivant le ms. trouvé à Belgrade en 1688, avec plusieurs remarques et additions qui manquent dans l'*édition qui paroît depuis peu*. » — Cette édition de 1694 a fait tomber Fabricius dans une autre méprise, quand il écrit : « Etiam *vir doctus* qui.... cum gallicâ versione *elegantissimâ*.... satyram vulgari curavit Parisiis, 1694, in-8. » Il y aurait donc eu, d'après lui, un *second* traducteur, plein d'*élégance* et d'*érudition!* Mais M. Pétrequin, qui a eu la patience de confronter, dans la traduction de 1693 et dans celle de 1694, une série de morceaux de prose et de poésie, et qui les a trouvés parfaitement semblables, conclut victo-

rieusement qu'il n'y a en réalité qu'une seule traduction, reproduite sous des formats divers et avec des titres différents, mais au fond toujours la même.

Il en a été des trois premières éditions latines de Nodot comme de sa traduction française : les bibliographes se sont largement fourvoyés à leur sujet. L'éditeur de Deux-Ponts (Schweighæuser?) dit de celle de 1693, chez Langlois, à Paris : « Hæc est *prima* Fr. Nodoti editio. » M. Pétrequin établit, d'après des documents irrécusables, que loin d'être la *première* elle ne fut que la *troisième*. Conrad Anton, après Fabricius, écrit, et l'éditeur de Deux-Ponts répète après lui : « Quæ editio Parisiensis est recusa 8 Rotterodami eodem anno 1693. » M. Pétrequin montre, les pièces en main, que ces trois auteurs se trompent, qu'il ne s'agit point de réimpression, et que ce fut réellement ici l'*editio princeps* de Nodot; il dresse la chronologie que voici, sur l'examen même des exemplaires : Première édition latine, à Rotterdam, 1692, chez Leers (avant septembre 1692); deuxième, à Paris, 1693, chez Thom. Moete (mai 1693); troisième, à Paris, 1693, chez Langlois (juillet 1693), etc.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les développements que l'auteur a su rendre intéressants, ni mettre sous les yeux du lecteur l'ingénieuse hypothèse qu'il a mise en avant sur l'origine du prétendu manuscrit de Belgrade et sur les coopérateurs probables du *Pétrone* de Nodot, etc. Nous devons, faute d'espace, nous borner à une aride analyse, et renvoyer pour le reste à l'ouvrage original. Ces lignes, d'ailleurs, suffiront pour en faire pressentir tout l'intérêt : c'était un sujet scabreux; car il semble que Pétrone ait en quelque sorte porté malheur à la plupart de ses éditeurs, biographes, commentateurs et interprètes. Il n'est peut-être pas d'auteur qui ait donné lieu à un aussi grand nombre d'erreurs et de mésaventures en tout genre. M. Pétrequin dit plaisamment à cet égard : « Il semblerait vraiment qu'on puisse appli-
« quer à Pétrone ce qu'autrefois l'astrologie prétendait enseigner
« du pouvoir de certaines constellations. Il apparaît en littérature
« comme cette planète de Saturne dont la poésie a célébré la ma-
« ligne influence : Sidus triste minetur — Saturni (*Juven.*, VI, 569).
« Ce qui précède porterait à dire que jamais le monde littéraire
« n'a vu étoile plus néfaste scintiller à son horizon, ni rayonner
« de clartés plus décevantes ou s'obscurcir de plus dangereuses

« ombres. On serait presque tenté de se demander, comme le poëte, « s'il n'y a pas là quelque fatalité occulte! Anne aliud quam — « Sidus et occulti miranda potentia fati? (*Juven.*, VII, 199.) »

Nous aurions voulu pouvoir retracer l'histoire anecdotique des principaux manuscrits du *Satyricon* que M. Pétrequin a esquissée à un point de vue nouveau, ou l'appréciation particulière qu'il donne des éditions qu'il importe le plus de connaître, ou bien faire assister aux transformations successives de l'œuvre de Pétrone qu'il a trouvé le secret de nous faire suivre du doigt et de l'œil depuis l'édition de Venise de 1499 jusqu'à nos jours, ou enfin communiquer ses jugements historiques et littéraires sur l'écrivain latin et son ouvrage, etc., etc.

Nous ne pouvons résister au désir de faire connaître une mystification qui date de deux siècles et qui dure encore de nos jours : elle remonte à Guez de Balzac qui fut mêlé aux querelles de son temps, à l'endroit de Pétrone, et dont le grand Corneille, Gassendi, Sarrazin, Trublet, etc., s'accordent à vanter le talent pour la poésie latine. Dans les *Entretiens* de Balzac publiés en 1657, deux ans après sa mort, on trouve la satire *Indignatio in Neronem*. Burmann l'a regardée comme un fragment antique, et l'a fait figurer à ce titre dans son *Anthologie latine*, 1759-1773. Wernsdorff est allé plus loin; en l'insérant dans les *Poetæ latini minores*, 1780-1799, il a cru devoir l'attribuer à Turnus, contemporain de Martial. Le savant Boissonade a jugé favorablement cette conjecture; et voilà, écrit M. Pétrequin, cette fameuse satire de Turnus légitimée à l'envi par nos plus habiles latinistes, MM. Lemaire, Naudet, Quicherat, etc., et finalement traduite comme l'œuvre de Turnus, par MM. Théry, A. Perreau et Charpentier, dans les collections classiques! Eh bien, M. Pétrequin fait voir, avec un bibliophile érudit de Lyon, l'auteur des *Mutanasiennes* (Lyon, 1837) — (M. P. ROSTAIN), que, dans les poésies latines de Balzac publiées par Ménage en 1650, on trouve, avec cette suscription commune *ficta pro antiquis*, plusieurs pièces de vers parmi lesquelles figure précisément cette fameuse satire qui a dévoyé tant de fins connaisseurs!

Mais nous devons nous arrêter : nous ne voudrions pas déflorer le livre de M. Pétrequin aux yeux des bibliophiles. Nous dirons seulement que la bibliographie est une science difficile, et qu'on doit savoir gré à ceux qui n'épargnent ni peines ni soins pour en

faire disparaître les imperfections. Nous ne terminerons pas sans ajouter qu'à nos yeux on ne pourra désormais éditer le *Satyricon* ni rien écrire sur Pétrone sans avoir sous les yeux le livre de M. Pétrequin.

D[r] J.-F. Payen.

Portraits de femmes du xviii[e] et du xix[e] siècle, par Imbert de Saint-Amand. *Amyot*, 1869; 1 vol. in-18.

Voici un charmant volume qui forme véritablement une charmante galerie, dans laquelle M. Imbert de Saint-Amand, aimable lettré autant que sérieux fonctionnaire du département des affaires étrangères, a accroché une heureuse série de cadres renfermant les plus séduisants et souvent les plus sympathiques visages : Marie Leczinska, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe, la marquise de Montagu, les marquises de la Rochejacquelein et de la Fayette, la comtesse de la Ferronays et sœur Rosalie, d'une part; la duchesse de Châteauroux, M[me] de Pompadour, M[me] du Deffand, Charlotte Corday, M[me] Tallien, d'autre part. M. de Saint-Amand a rassemblé ces diverses études dans une pensée juste et élevée. Chaque figure historique, en effet, a sa moralité : comme il le dit très-justement, la destinée d'une courtisane inspire parfois autant de réflexions salutaires que celle d'une religieuse, et, envisagé à son point de vue véritable, le spectacle du vice lui-même devient un enseignement. En lisant ces courtes biographies on peut facilement apprécier l'exactitude de cette proposition. Et de même quelques-unes de ces femmes sont bien véritablement les types sociaux de leurs époques. Comme, par exemple, M[me] du Deffand résume bien exactement en elle les tourments de la femme incrédule, et comme elle montre bien le désenchantement, le vide des existences essentiellement, uniquement mondaines! « La carrière de la France du dix-huitième siècle, dit M. de Saint-Amand, ressemble à la vie d'une pécheresse. Après l'éducation sévère arrive la jeunesse avec ses bruyantes distractions, ses faux plaisirs et ses folies; puis à la courte période de l'enivrement et de la gaieté mensongère succèdent la lassitude, l'en-

nui profond, qui est le premier châtiment de la volupté. Enfin l'heure de l'expiation sonne, la pécheresse se régénère dans les larmes et dans le sang, et le siècle qui a commencé par des orgies finit par le martyre. »

Le nom de la marquise du Deffand est venu sous ma plume comme personnification du dix-huitième siècle : « Sa parole, écrit encore M. de Saint-Amand, rappelle ces vers d'un poëte, dont le rire se changea vite en larmes, mais qui ne supporta pas au moins longtemps le fardeau d'une existence désenchantée. » Le portrait que M. de Saint-Amand trace de l'amie du président Hénault et de Walpole est exact et bien fait : il y manque cependant un côté considérable ; il n'y parle point de sa relation avec les Choiseul et de sa fidélité aux exilés de Chanteloup. Il y a là un intérieur exceptionnel à décrire et pour lequel la correspondance de M[me] du Deffand et de Choiseul et de l'abbé Barthélemy fournit les détails les plus complets et les plus piquants. La marquise du Deffand seulement, même dans cette fidélité, se montre égoïste comme elle l'était en réalité : elle écrit sans cesse à Chanteloup ; ses lettres sont alors de charmantes gazettes à la main, et elle se montrait avide de renseignements sur la vie très-monotone après tout que l'on menait, quoiqu'en nombreuse compagnie, au château. M[me] du Deffand se montrait chaque fois pressée d'accourir, désireuse d'embrasser ses amis ; on l'attendait, on la suppliait, on lui promettait son tonneau, on lui adressait les plus tendres reproches, et cependant, d'excuse en excuse, elle n'y alla jamais. On voit qu'elle craignait de se déranger, préférant sa coterie, ses soupers, son rôle de correspondant à la visite aux « grands parents ». L'abbé Barthélemy lui reproche souvent sa paresse, et puisque j'ai prononcé le nom de l'honnête auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, plus utile qu'amusant, on me permettra de reproduire deux et très-courts documents qu'un hasard m'a fait rencontrer dernièrement entre les mains d'un curieux qui, on me pardonnera le détail scrupuleusement exact, les trouva chez un épicier en train de les convertir en cornets.

L'un est un billet du duc de la Vrillière annonçant à l'abbé qu'il vient de lui obtenir la permission de rejoindre les exilés de Chanteloup :

« A Versailles, le 5 janvier 1771. — Je partage, Monsieur l'abbé, votre joye, et je vous fais mon compliment de tout mon cœur.

Vous pouvez partir pour Chanteloux quand vous voudrès. Le Roy vous en donne la permission, et moy je suis charmé de vous l'apprendre.

« *P. S.* Vous aves bien voulu vous charger de la lettre cy-jointe pour Mad. la duchesse de Choiseul. »

Un autre est relatif au *Voyage d'Anacharsis*, dont la première édition parut en 1785 ; il est assez piquant :

« Le chevalier de Pio, en parcourant avidement l'ouvrage vraiment unique et très-intéressant de M. l'abbé de Barthélemy (*sic*), a été ce matin un peu surpris de voir qu'une ville comme Athènes, qui avait à peu près huit lieues d'enceinte et 30 mille spectateurs au théâtre, ne continsse (*sic*) que 30 mille habitans, non compris les esclaves. Pio serait bien aise d'apprendre de Monsieur l'abbé, dont il respecte et admire infiniment les lumières, s'il y aurait là quelques fautes d'impression, ne trouvant pas dans ces détails toute la proportion qu'il désire. Il a l'honneur, quoiqu'inconnu de Monsieur l'abbé, de lui offrir ses hommages très-humbles. — Le 10 janvier 1785. »

Pour revenir au livre de M. de Saint-Amand, nous reproduirons ce jugement qu'il porte sur le rôle de la femme d'aujourd'hui :

« Aujourd'hui les femmes jouent un rôle en apparence moins important qu'à d'autres époques, et on ne les voit pas aussi mêlées que par le passé aux intrigues et aux luttes politiques. Mais en réalité leur influence ne fait que s'accroître, parce que leur autorité au sein de la famille se fortifie sans cesse, et parce qu'elles prennent une part de plus en plus sérieuse à l'éducation de leurs enfants. Socrate disait qu'il existe deux Vénus, l'une céleste, qui s'appelle Uranie, l'autre terrestre, qui a nom Polymnie. Uranie préside à toutes les affections pures. Polymnie attire vers les attachements grossiers et sensuels. C'est, dans notre siècle, à Uranie que la victoire appartiendra; On n'applaudirait plus aujourd'hui les vilenies de Crébillon fils et les théories de Diderot sur la femme. Le respect du foyer domestique est le signe le plus honorable de l'époque, et tout le monde comprend aujourd'hui qu'il ne peut y avoir de société puissante et libre que là où le niveau moral de la femme est élevé. »

E. de Barthélemy.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Si Paris n'était pas à cette heure en proie aux agitations du Forum; s'il n'était pas occupé à pointer heure par heure sur ses journaux les O, les I, les D, sans doute toute son attention et tout son intérêt seraient captivés et tenus en suspens par les opérations du jury chargé d'adjuger le prix quinquennal.

Songez qu'il ne s'agit pas là de centimes, comme dirait Bilboquet : il ne s'agit ni d'une décoration, ni d'une médaille, ni d'une palme, ni d'une couronne, mais d'une fortune, — CENT MILLE FRANCS! la vie d'un homme! ni plus ni moins. Certes, ce nuage de cent mille francs, qui doit crever un de ces matins et à bref délai sur une seule tête, mériterait bien que l'on suivît sa marche. Et il ne faut pas moins que la concurrence d'un autre quinquennaire, autrement grave à la vérité, pour détourner de lui la curiosité des Parisiens, les plus curieux d'entre tous les curieux du monde. Voilà certainement un prix qui n'a pas de chance!

Qui sera roi? Qui sera riche? Lequel des deux mille peintres, sculpteurs, architectes, dessinateurs exposant dans les galeries du temple des arts et de l'industrie verra tomber sur lui la pluie bienfaisante? Que de Danaés pour un seul Jupiter!

Et n'allez pas me dire qu'il en est qui se résignent. Sans doute il en est quelques-uns d'abord qu'évincent les termes mêmes du programme : « Une grande œuvre de peinture, de sculpture ou d'architecture. » Et encore, comment faut-il entendre ce terme de « grand » ? De la dimension, ou du sujet? A qui donc ou à quoi donne-t-il l'exclusion? A la miniature peut-être, à la nature-morte et au tableau de genre? Mais irez-vous donc faire comprendre à M. Meissonnier, par exemple, que ses tableautins ne sont pas de la grande peinture? L'Institut et la Légion d'honneur, où il est commandeur, répondraient pour lui. Et justement son nom ne figure pas sur la liste du jury, où s'abstiennent

MM. Cabanel, Gérome, Robert-Fleury, Amaury Duval, Baudry, Barrias, Couder, Jalabert, Larivière et Lenepveu. Reste donc la grandeur résultant de la qualité et de la somme du talent. Et alors combien, combien d'artistes, tout en acceptant leur destinée et leur guignon, protestent dans leur conscience, au nom de leurs efforts et de leur mérite méconnu! Prenez au coin de son feu, au coin de son poêle, tel vétéran des expositions, dont la bravoure n'a pu atteindre au-delà de la médaille, quelque légionnaire même n'ayant obtenu qu'à l'ancienneté ce qu'il avait mérité au feu, un combattant vaillant et modeste, mais trahi du sort ou victime de son humeur sauvage, ayant rêvé toute sa vie une chapelle à peindre ou un palais à décorer; et demandez-lui si dans son âme il cède son droit au gâteau, et s'il n'estime pas que cinq mille francs de rente seraient une justice due à ses travaux et à sa patience. Pour moi, depuis le décret rendu, en me promenant dans ces galeries bordées de deux rangées d'œuvres qui toutes ont demandé du travail, du temps, du talent, je crois entendre sourdre, derrière chaque buisson ou chaque arbre, des lèvres de chaque figure ou du sein des flots même une rumeur de réclamations, les unes énergiques, les autres lamentables : — Et moi? Et moi? — Pauvres gens! que de mécontents pour un heureux! que d'injustices pour un choix que j'accepte d'avance comme dûment motivé et délibéré en conscience!

Et en fait, voyons : ont-ils tort de se plaindre? A Dieu ne plaise que je discute un acte de libéralité : j'en veux seulement discuter la forme. Certes, le prix est gros; il est magnifique. Cent mille francs, disions-nous tout à l'heure, c'est la vie d'un homme. Et combien de peintres, combien d'artistes les ont gagnés dans toute leur vie? J'entends les plus actifs, les plus consciencieux et les mieux doués. A part quelques hasards heureux, je crois que cela doit être rare. Mais allons plus loin : si beaucoup de peintres méritent ce prix, quelles œuvres le méritent? On ne me prendra pas au dépourvu : depuis trente ans déjà (hélas! ou non-hélas!) que je suis un

visiteur assidu des expositions, combien en ai-je vu passer de ces lions de salon, oubliés après deux ans de gloire et dix ans de profit! Ne me pressez pas : j'en ai la liste, et je serais capable de la donner. Mais c'est bien le cas de dire : à quoi bon? Paix aux morts, et respect aux déçus. Combien de ces tableaux acclamés et payés bien cher (quoique nul n'ait été payé cent mille francs), dont aujourd'hui leurs acquéreurs ne savent plus que faire, et qu'ils n'oseraient mettre en vente publique! Pourtant, si le prix en litige eût été institué dès ce temps-là, chacun d'eux, la plupart du moins, j'en réponds, l'auraient obtenu: Voilà donc un tableau coté cent mille francs il y a dix ans, il y a vingt ans, il y a trente ans, et sur lequel nul aujourd'hui ne voudrait mettre enchère au-dessus, qui sait? de deux mille, de mille francs peut-être! Songez-y : cent mille francs l'*Amour et Psyché* de Picot; cent mille francs l'*Inès de Castro* de Saint-Èvre, grand succès! dont j'ai vu offrir douze cents francs ou guère plus à la vente de M. Victor Hugo! cent mille francs les *Enfants d'Édouard* de Paul Delaroche; cent mille francs les *Bœufs* de Brascassat qui fut aussi en son temps un *lion* d'exposition. Et ne rions pas trop! dans cette exposition de 1869, une des plus fortes, au dire des experts, que nous ayons vues dans ces dernières années, combien de tableaux qui se carrent et font figure sont assurés d'être dans vingt ans estimés plus haut que ceux-là?

Ainsi donc j'approuve la libéralité du gouvernement; j'y applaudis, mais je trouve la somme trop forte et en disproportion manifeste avec l'œuvre, quelle qu'elle soit, qui fixera le choix du jury. Non, il n'est pas d'œuvre de peinture moderne, ni de sculpture, ni d'architecture (1), qui vaille un tel prix. Et si on me le contestait, j'ajouterais qu'il n'en est pas dans le passé qui l'ait obtenu. Au défaut des auteurs morts, interrogez les historiens; ils vous diront que de tous les chefs-d'œuvre que nous payons aujourd'hui cinq et six cent mille francs, que nous admirons, que nous enfermons

(1) Ai-je besoin de dire, à propos de l'architecture, que je parle du prix-récompense, et non du prix-rétribution?

dans nos musées, il n'en est pas un seul qui dans leur temps ait été payé d'une fortune proportionnelle à celle qu'on offre aujourd'hui. Ce qui égare la pensée du gouvernement, c'est la croyance trop répandue de nos jours à la puissance universelle de l'argent. Or l'argent, tout-puissant quand il s'agit d'entreprises mécaniques et industrielles, est absolument, radicalement et virtuellement impuissant à créer des mystères, tels que le beau, le génie et même le talent. *Un coup d'œil de Louis enfantait des Corneilles*, a dit Boileau (je trouve, pour ma part, qu'il en a *enfanté* bien peu, puisqu'il n'en a fait qu'un; il est vrai que cet *un*, c'est beaucoup de gloire pour la France), mais enfin, c'est possible. Eh bien, ni cent mille francs, ni un million, ni un milliard n'en enfanterait jamais. Ce n'est pas l'appât de l'argent qui fait faire les chefs-d'œuvre; je ne dis pas cela par gongorisme ni par une crédulité optimiste au désintéressement des artistes : oh! ce n'est pas la bonne volonté qui leur manque! Ce qui produit les chefs-d'œuvre, ou les belles œuvres seulement, si vous l'aimez mieux, c'est une faculté spéciale aussi mystérieuse, répétons-le, que la naissance même de l'homme; et ni la volonté ni l'art ne créeront jamais ni un homme ni un génie. Qu'il nous revienne un Ingres, un Delacroix (hélas!) ou un Puget, ou un Androuet Ducerceau; qu'ils se manifestent, qu'ils se prouvent, et alors enrichissez-les, vous ferez bien. Mais, en attendant, vous aurez beau battre la caisse avec des barres d'or, le mystère se moquera de vous, ou s'en ira pondre chez les Iroquois; ou, ce qui est pire, il pondra chez vous, et vous le méconnaîtrez. Qui eut le grand prix en 1819, lorsque fut exposé le *Naufrage de la Méduse?* Ce ne fut pas Géricault. Prud'hon a-t-il jamais eu le prix décennal? Eugène Delacroix eût-il jamais obtenu vingt-quatre voix sur trente dans une commission? J'en doute, en pensant à la difficulté qu'il eut à réunir un bien moindre nombre de suffrages pour entrer à l'Institut.

Nous avions précédemment, — ne l'avons-nous pas encore? — un prix de quatre mille francs à décerner chaque année

au meilleur ouvrage de l'exposition. C'était là, à ce qu'il me semble du moins, la vraie mesure. Quatre mille francs, c'était pour un jeune artiste, s'il avait l'amour de son art et de la probité, six mois de bonne vie et d'indépendance. Avec quatre mille francs il pouvait faire un beau voyage, prendre de beaux modèles et travailler sans inquiétude à quelque belle œuvre. Pourquoi lui enseigner que la vie entière peut se gagner d'un seul coup et comme sur une seule carte? N'est-ce pas déplacer pour lui le mobile de l'émulation, et même pervertir son ambition en lui donnant pour but, non plus la perfection, mais le succès? Si le favorisé est riche et célèbre, cent mille francs ne sont rien pour lui; il peut d'ailleurs les gagner par son travail. S'il est pauvre et défiant de l'avenir, n'est-il pas à craindre qu'il ne s'endorme sur sa bonne fortune, et ne se fasse d'artiste rentier?

Je sais un peintre, et plus d'un le reconnaîtra si j'ai l'honneur d'être lu par tous les abonnés de ce Bulletin, qui eut un jour la chance de gagner tout d'un coup une petite fortune, non pas au concours, mais, ce qui est plus singulier, à dire d'expert. Il avait exécuté pour un richard, et à prix convenu, une décoration dans un château. L'ouvrage achevé, le richard, qui était avare, contesta le prix et n'en voulut plus donner que la moitié. Le tribunal de commerce fut saisi et en référa à M. Ingres. Or M. Ingres, assez mauvais coucheur à l'ordinaire et généralement assez roide quand il ne s'agissait que d'art, de peinture et de talent, ne badinait pas à l'endroit des contestations bourgeoises. Il estima donc que les travaux exécutés dans le château du millionnaire valaient, non-seulement le prix réclamé par son jeune confrère, mais beaucoup plus, et d'autorité fit doubler le prix convenu. Cela faisait cinquante mille francs.

Le jeune artiste était pauvre et n'avait pas, comme on dit, un sou devant lui. Il se dit qu'assurément il n'aurait pas deux fois pareille chance dans sa vie, et tout bonnement il se fit deux mille cinq cents francs de rente, et ne toucha plus un pinceau.

Ce n'est pas là certainement le fait d'une grande âme : deux mille cinq cents francs de rente ne devraient pas être une dispense de travail pour un artiste; mais c'est un effet de l'argent.

Eh bien, voyons donc les choses en beau, si vous le voulez. Supposons que tous les artistes contemporains sont de nobles cœurs, qui n'ambitionnent la richesse que pour se rendre le travail plus facile et pour donner un vol plus large à leur talent. Supposons un jury animé des meilleures intentions, j'ai déjà dit que je n'en doutais pas pour celui-ci, bien résolu à se détacher de toute influence, de tout préjugé et de toute sympathie. Supposons enfin que le choix sera non-seulement consciencieux, mais heureux, et que le prix sera décerné vraiment au plus digne. Mais ce plus digne, il reste encore à le trouver.

Cherchons dans les galeries de l'exposition et dans nos souvenirs, puisque le décret donne une latitude de cinq ans au choix des jurés, cherchons quelle œuvre et quel homme ont mérité dans ce laps de cinq années d'être, sans injustice, préférés aux autres. Rapprochons-nous des termes du programme, et, sans contester sur les mots, convenons que par cette expression de « grande œuvre » on a voulu entendre simplement une œuvre importante par son mérite et ses visées, sans acception de dimension ni de sujet.

Je monte le grand escalier du palais des Champs-Élysées, et tout d'abord je rencontre un nom qui m'arrête. M. Puvis de Chavannes est précisément un artiste à grandes vues et dont les ambitions sont nobles. Depuis dix ans, ou environ, il donne constamment cet exemple d'un peintre résistant généreusement au courant qui entraîne l'art contemporain vers la frivolité, la médiocrité et la spéculation. Ses tableaux de cette année, destinés à décorer l'escalier du musée de Marseille, témoignent des plus louables efforts, et ont rallié à lui des esprits distingués qui jusqu'alors s'étaient plus occupés des défauts de sa manière que de ses qualités. Il a fait dans l'estime de ses confrères un pas immense et qui

le classe décidément. Il a cette originalité de bon aloi qui dénote la conviction. Je pense en regardant ces deux grandes pages de peintures si claires, si poétiques, si personnelles, à ses œuvres précédentes, à ses belles allégories du musée d'Amiens, la Paix, la Guerre, la Picardie, etc., qui détonnèrent à leur apparition au milieu des afféteries, des petites roueries de la peinture mercantile, comme un chant pur et franc au milieu des gargouillades d'un concert d'amateurs. Celui-là, certes, aime le grand et s'y mesure. Maintenant élira-t-on M. Puvis de Chavannes?

Je m'arrête dans le grand salon devant M. Bouguereau. Son plafond d'Apollon et les Muses n'est pas une œuvre hors ligne et n'a pas notamment l'originalité qu'on reconnaît à la peinture de M. Puvis. C'est cependant là un grand effort; c'est du grand art autant que l'auteur en peut faire. Pensera-t-on à M. Bouguereau? Son vis-à-vis, M. Bonnat, fait ce qu'il peut pour aller au grand. Il a peint pour une église de Bayonne une Assomption, grand ouvrage! Je comprends qu'on ne trouve pas dans cette page inspirée des maîtres italiens des qualités bien décisives; trouvera-t-on dans ses efforts constants depuis quelques années pour s'élever au style un motif suffisant de l'encourager? M. Gérome, M. Cabanel, M. Robert-Fleury, M. Baudry s'abstiennent, je l'ai déjà dit. M. Muller... rapetisse l'histoire. Je descends au jardin où, parmi les sculptures exposées, j'en distingue une d'un caractère vraiment grandiose. C'est le projet du monument à Ingres, exécuté par M. Étex pour la ville de Montauban. La commission s'accordera-t-elle sur le mérite de cet ouvrage également applaudi des artistes et du public? Je passe sur des noms et sur des genres que l'on sait être antipathiques à messieurs du jury. Sans quoi j'aurais à rappeler de longs et brillants services, des succès légitimes et des talents incontestés. Je ne parlerai donc ni de M. Corot, ni de M. Riessner, ni de Courbet, ni de F. Millet, ni de quelques autres, tous dignes cependant d'être, les uns récompensés, les autres encouragés.

Dans ces conjonctures, la commission n'est pas, dit-on,

moins embarrassée que nous-mêmes. Les dernières nouvelles portent, que désespérant de s'accorder sur le mérite d'un peintre ou d'un sculpteur, les commissaires auraient résolu de primer un architecte.

J'aime les architectes, et je serais bien aise d'en voir régaler quelqu'un (1). Mais il me semble que des diverses branches de l'art, s'il en était une qu'on dût excepter d'un tel concours, c'est l'architecture; et ma raison, c'est que les architectes, moitié artistes, moitié entrepreneurs, s'enrichissent plus facilement et plus communément que leurs confrères des autres classes de l'Institut. Ils touchent des tant pour cent, ils règlent des mémoires, et de là vient que pour eux plus la besogne est grosse, plus elle est fructueuse. C'est le contraire pour les sculpteurs et pour les peintres, qui profitent d'autant moins qu'ils travaillent davantage et plus longtemps. Un tableau, une statue, un groupe, un portrait, surtout s'ils ont été commandés, se payent le même prix, quel qu'ait été le nombre des séances, ou le temps dépensé, quels qu'aient été les frais de toute espèce, frais de modèle, frais de matériel, etc. Aussi arrive-t-il souvent qu'un artiste, peintre ou sculpteur, pour avoir été consciencieux et sévère à lui-même, pour n'avoir épargné ni son temps, ni sa peine, ni sa bourse, pour avoir recommencé ou repris son ouvrage autant de fois qu'il lui a paru nécessaire pour l'amener au meilleur état possible, le travail fini, n'a rien gagné du tout, et est à peine rentré dans ses avances; heureux s'il n'est pas en perte. Il est donc juste qu'en lui faisant honneur on pense en même temps à le rémunérer. Quant à l'architecte, c'est autre chose : ses profits augmentent en raison du temps et des frais. Il en résulte que plus il est consciencieux, et plus il s'enrichit. M. Garnier, l'architecte du nouvel Opéra, dont tout le monde s'accorde à reconnaître la probité et le désintéressement, est déjà, au dire de ses amis, riche de six cent mille francs. Qu'après l'achève-

(1) Quoique dans cette classe aussi les récusations soient bien graves : M. Viollet-le-Duc, M. Labrouste, M. Duban, M. Questel.

ment du monument il ait gagné, très-légitimement gagné, un million, et je vous demande ce que lui feront cent mille francs de plus? Je dis donc qu'au rebours du sculpteur et du peintre, l'architecte qui a exécuté un ouvrage important est *ipso facto* récompensé, pécuniairement parlant, et qu'il ne reste plus à lui décerner que le triomphe, c'est-à-dire une récompense honorifique. Les formes du concours, son but, sont changés.

J'épuise à dessein ces raisons pour arriver à dégager plus nettement le rôle de la commission. Ce rôle lui était-il si difficile cette année, qu'elle dut en quelque sorte abdiquer, en se rejetant dans la partie la moins populaire et la plus abstraite du programme? Car, pour moi, ce versement dans l'architecture, qui récuse le personnel des deux tiers des membres de la commission, équivaut à un renoncement. On pourrait penser, au contraire, que jamais rôle n'a été plus facile, et que, si l'institution doit durer, nulle session n'aura été peut-être plus favorisée.

N'avait-on pas vu revenir cette année à l'exposition un des artistes qui assurément représentent le mieux en ce temps-ci ce qu'on appelle le grand art, la peinture historique et monumentale, l'art enfin compris dans sa forme la plus élevée et la plus noble? L'homme qui, il y a vingt ans, entreprit la décoration du plus vaste monument de Paris, qui exécuta en trois années, à peu de frais pour le trésor, les cinquante compositions historiques du Panthéon, pouvait être accepté sans doute pour un artiste sérieux et visant « au grand ». Le tableau que M. Chenavard rapportait de Rome cette année, conception grandiose traitée dans la manière sobre et sévère de l'*École d'Athènes* et des *Sibylles*, réalisation d'une grande pensée historique, semblait arriver à point nommé pour le concours quinquennal. Je dis *semblait*, parce que le désintéressement de M. Chenavard a été suffisamment prouvé, pour qu'on ne lui impute pas la pensée, après vingt ans d'abstention, d'avoir été ramené devant le public par l'appât d'une grosse somme. Ce tableau, que les jeunes ar-

tistes intelligents et fervents ont salué comme un réveil, qui a réveillé la critique et qui dès l'ouverture de l'exposition a défrayé les discussions, qu'en a-t-on fait? Où est-il placé? Qui peut se vanter de l'avoir vu, je dis *vu*, de façon à l'étudier et à le comprendre, ailleurs que dans l'atelier de l'artiste?

Ainsi vont les choses de ce monde, d'inconséquence en inconséquence. Vous fondez un prix pour la grande peinture, vous voulez détourner l'art de la frivolité et du médiocre, et le ramener dans les voies de la tradition; on répond à votre appel, et vous fermez les oreilles et les yeux. Nous verrons sur quel ouvrage plus important que celui-là et plus conforme aux vues du programme tombera le choix de la commission.

Si je n'ai pas parlé littérature cette fois, c'est que la littérature n'y prêtait guère. Le mois dernier ne nous a fourni que la comédie de M. Octave Feuillet au Théâtre-Français : toujours le miroir des « mœurs du temps », l'exploitation de l'adultère au rebours de Molière et de l'ancienne comédie. Le mois prochain, s'il ne nous vient meilleur secours, nous examinerons, au point de vue de l'art contemporain, le répertoire de M. Feuillet dans le roman et au théâtre.

C. A.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Par décret du 7 mai courant, M. le baron Taylor, membre de l'Institut, a été nommé sénateur. Personne n'ignore quels services M. le baron Taylor a rendus à l'archéologie, aux lettres et à l'art dramatique, tant par ses écrits, ses missions et ses voyages que par l'influence qu'il avait acquise dans ses fonctions. Commissaire royal près le Théâtre-Français sous la Restauration, M. le baron Taylor eut le bon sens et la justice de favoriser l'accession des poëtes nouveaux et la fermeté de les maintenir. L'avénement au théâtre de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas et de Alfred de Vigny

date de son administration. Le baron Taylor, l'ami de Nodier, a été l'un des promoteurs de la reproduction du dessin par la lithographie, et sa magnifique collection des *Voyages dans l'ancienne France* renferme des planches dues au crayon des artistes les plus distingués de notre époque. Nous nous garderions bien aussi d'oublier, en parlant des nombreux titres de M. Taylor à la dignité dont il vient d'être honoré, ce patronage vigilant, infatigable, qui a doté les artistes et les écrivains de cinq sociétés de secours et de prévoyance, qui depuis plus de trente ans prospèrent grâce à la sollicitude de leur fondateur. Heureux M. Taylor! il peut être sûr que son élévation sera fêtée sincèrement par quatre mille cœurs reconnaissants.

La bibliophilie devait son bouquet au savant artiste dont les travaux l'honorent, et qui, après avoir enrichi la bibliographie d'un catalogue des plus importants, continue de la servir par ses recherches, par ses études et par la formation d'une grande bibliothèque.

— Le très-curieux recueil des *Ballets et mascarades de cour de Henri III à Louis XIV*, publié à Genève par M. J. Gay, vient de s'enrichir d'un quatrième volume. C'est M. Paul Lacroix qui dirige cette réimpression, d'après les éditions originales de ces productions singulières devenues introuvables. Le catalogue de M. de Soleinne en offrait un certain nombre qui n'avaient pu être réunies qu'après quarante années de recherches infatigables; mais le recueil mis sous presse en renferme beaucoup que le fervent bibliophile n'avait jamais pu se procurer et qui restent dans des dépôts publics ou dans des collections particulières; un exemplaire unique de chacun de ces ballets a parfois échappé aux ravages du temps.

Le volume que nous avons sous les yeux renferme trente-quatre ballets. On y remarque le fameux *Ballet des Andouilles, porté en guise de momon*, qui a obtenu l'honneur d'une mention spéciale de la part de l'auteur du *Manuel*

du libraire; le *Ballet de la diversité des joueurs*, celui des *Fols aux dames* et quelques autres sont remplis d'équivoques grossières et de traits cyniques qui abondent également dans les *vers du ballet de Monseigneur*, frère du roi (daté de 1627) ; Tallemant des Réaux donne une singulière idée des amusements de ce prince, et les poëtes qu'il avait à ses ordres composaient, pour le divertir, des strophes dont il existe peu d'exemples dans la sphère de la littérature dramatique. Nous nous abstenons, et pour cause, de citations. Le *Ballet du Bureau de rencontre*, celui du *Bureau des adresses*, celui des *Modes* et bien d'autres encore fournissent sur les mœurs, sur les usages de l'époque, des détails qui méritent d'être recueillis.

Parmi les pièces singulières et devenues fort difficiles à rencontrer dont il est fait, pour quelques amateurs, des réimpressions tirées à fort petit nombre, on peut signaler l'opuscule en vers intitulé *le Chien après les moines;* il en existe deux éditions ; l'une porte ces mots, qui ne sont pas dans l'autre : « Lu et approuvé par une bande de défroqués »; ce pamphlet violent est attribué à Mirabeau, d'après l'autorité, fort peu sûre, de Van Thol dans le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier (n° 2270), qui ne mentionne que l'édition ayant la rubrique d'Amsterdam, 1784, in-8°. Il est fort douteux que le célèbre tribun soit effectivement l'auteur de cet écrit dans lequel, au milieu de quelques vers bien frappés, on en trouve beaucoup de bien incorrects et respectant très-peu les lois de la grammaire. La reproduction de l'édition originale, sans lieu ni date (vers 1782), est accompagnée d'une notice.

N'oublions pas un petit volume qui a eu les honneurs d'une mention au *Manuel*, qui se paye cher lorsqu'il se présente dans les ventes (circonstance des moins communes) et qui est fort recherché, à cause de son titre singulier que nous demandons la permission de transcrire : *le Prêtre châtré ou le Papisme à son dernier soupir* (La Haye, 1747). Un avant-propos fait connaître quel a été l'incident qui a suggéré cet écrit : en 1719 on présenta au parlement d'An-

gleterre un bill ayant pour titre : *Acte pour prévenir l'accroissement du papisme en Irlande;* entre autres dispositions il contient celle-ci : « A l'avenir, si aucun évêque ou prêtre papiste passe en Irlande, les shérifs seront tenus de les faire mettre en prison et de faire instruire leur procès. S'ils sont convaincus d'être prêtres, ils seront condamnés à être faits eunuques. » Ce bill rencontra une vive opposition et il fut repoussé; mais le livret imprimé en 1747 montre que le souvenir s'en conserva longtemps.

Du reste, l'activité des bibliophiles qui continuent l'œuvre entreprise par Caron, Aimé-Martin, de Montaran, Giraud, Veinant et autres amateurs, ne se ralentit pas; ils s'efforcent de préserver des chances de destruction des écrits dont on ne connaît plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires : on annonce la singulière *Comédie néphélococugie* de P. le Loyer; le *Muet insensé*, comédie, suivie des *Esbatz de jeunesse*, du même auteur; l'*Attifet des demoiselles*, par Guillaume de la Tayssonière; les *Très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde*, par Postel, etc. Six ou sept ouvrages divers, en ce moment sous presse ou en préparation, continueront la collection moliéresque dont nous avons déjà parlé. Il est question aussi d'une série de publications italiennes, où viendront figurer les *Capitoli burleschi* de Girolamo Magagnati, le *Dialogo della bella creanza delle donne*, et quelques autres productions piquantes.

Nécrologie. — Le mois dernier est mort M. Théophile Thoré, qui depuis quelques années signait du pseudonyme *Bürger* des notices et des catalogues fort remarqués. En dehors de son rôle politique que nous n'avons pas à apprécier, Thoré s'était fait une spécialité de ce qu'on appelait, il n'y a pas longtemps encore, la critique d'art. Il a contribué assidûment à la rédation de l'*Artiste* et d'autres recueils du même genre. Il avait fondé avec notre collaborateur M. Paul Lacroix l'*Alliancé des arts*, agence spéciale pour les ventes de livres, de tableaux et d'objets d'arts de toute sorte. En librairie, Thoré a publié plusieurs Salons, dont quelques-uns ornés

de gravures originales de Théodore Rousseau, Jeanron, etc., sont fort recherchés. Dans ces derniers temps, son *Catalogue des objets d'art exposés à Manchester*, son *Catalogue* de la galerie d'Aremberg, ont été très-bien appréciés. Il était né en 1807.

— Ce printemps si meurtrier nous a encore enlevé un excellent et honnête homme, écrivain modeste et laborieux, M. Châlons d'Argé, secrétaire général du théâtre de l'Odéon sous le gouvernement de Juillet, et en dernier lieu archiviste de la Direction des Beaux-Arts. Dans les loisirs que lui laissait l'administration, Châlons d'Argé a composé plusieurs ouvrages, dont quelques-uns resteront, entre autres une *Histoire critique et littéraire des théâtres de Paris*. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupait d'un dictionnaire biographique des artistes contemporains, dont ses fonctions lui avaient démontré l'utilité. Cet ouvrage doit être achevé; il en annonçait la publication. Ajoutons que partout, dans l'exercice de ses fonctions, qui souvent changèrent, comme dans les relations du monde et de la confraternité, Châlons d'Argé s'est toujours montré le plus obligeant, le plus sympathique et le meilleur des hommes. Il méritait cette mention.

— Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort de M. Le Roux de Lincy, l'un de nos patrons et collaborateurs. Il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs les travaux de M. Le Roux de Lincy. Il s'est éteint après une longue maladie, le 12 mai dernier, à l'âge de soixante-trois ans, laissant inachevée la publication des lettres d'Antoine de Thou dont l'avait chargé la *Société des bibliophiles françois*.

— Le 22 avril est mort, au Mans, M. le marquis Raoul de Montesson, auteur de diverses publications archéologiques et littéraires, dont la tragédie de *Pyrrhe*, de Luc Percheron (1845), avec M. de Clinchamp, et le Vocabulaire des mots usités dans le haut Maine, qui eut deux éditions. M. de Montesson était âgé de cinquante-sept ans. La bibliophilie perd un des plus fervents adeptes de l'école de Charles Nodier.

LETTRES

DU DUC D'ÉPERNON, DU CHANCELIER SÉGUIER, DE FOUQUET ET DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

Voici trois lettres intéressantes que j'ai copiées sur les autographes : elles méritent les honneurs de l'impression. La première est adressée à M. de Villeroy par Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon (1554-1642), qui fut accusé de complicité dans le meurtre de Henri IV, auprès duquel on sait qu'il se trouvait quand ce prince fut frappé, et qui décida le Parlement à proclamer la régence de Marie de Médicis : ce document renferme des détails curieux et montre chez le duc une feinte humilité, qui est d'autant plus piquante que l'on connaît l'orgueil du duc et ses violences.

La deuxième, du chancelier Séguier, est relative au procès de Cinq-Mars et de Thou : elle est datée du 26 août : Séguier attendait à Lyon le cardinal de Richelieu, qui s'était embarqué à Tarascon le 17 août et n'arriva à Lyon que le 5 septembre : on sait qu'il amenait de Thou avec lui.

La dernière est un rapport fort important de Fouquet à Mazarin sur les payeurs de rentes, qu'il traite très-cavalièrement de « gueux », mais en voulant les plaindre et non pas les accuser : cette pièce fournit de précieux détails sur le fonctionnement de la perception des finances à cette époque.

E. DE B.

LETTRE DU DUC D'ÉPERNON.

A Cadillac, 25 octobre 1611.

Monsieur vous obligés trop un povre gentilhomme de

peis comme moy de vous en deigner souvenir parmy tant de grandes et sérieuses affères quy vous tienet ordinerement ocupé jen prise dautant plus la faveur que je ne lay james meritée de vous par mes services de laquelle je vous suplie bien humblement de crouere que je nen seré james meconnessant voulant en toutes les occasiouns qui soffriroun t vous donner preuve que rien ne vous peut estre mieus ny plus fidelement aquis que moun affectioun et moun hobéisanse jatandré aveques impasianse le sujet quy me donnera le moien de vous fère vouer la verité de ses parolles. Je pensois avouer lhoneur de vouer leurs majectès plus tost que je ne feré estant tumbès malades deus de mes enfans depuis vuit jours, et comme je me preparois d'hobéir au comendement que la reine me fit de laler trouver, mais noun, Dieu mersy, de maladie danjereuse comme se porteur vous pourra dire particulièrement, et atandant leur counvalesanse, je men voues a une mesoun que jay aupres de Toulouse pour y rendre le dernier honeur que je doues a feue madame de Lavalette ma mere ce sera autant de temps guaigné sy je croïés que mouns servise fut utille ou necesere a leurs majestès je quiterois tout pour satisfere a moun devouer et leur rendre ce que je leur doues à quoy je ne manqueré james pour chose du mounde. Vous saures Monsieur de cedit porteur les brouilleries quy sount en Limousin et comme jen fis une depeche à la reine la supliant de me donner moien de fère valouer lauctorité du roy et la siene affin de remettre tout le monde en lobservassioun des edits ce qui mest impossible autrement y estant toute la noblesse de la provinse et pleusieurs des sircounvoisins enguajes pour les uns ou pour les autres je vous suplie bien humblement de counsidérer la counsequense de ces ordineres assemblées et counbien cella est préjudissiable au service du roy et repos publiq je vous avès parlé pleusieurs foues de ce que la roine mavouet fet lhoneur de me prometre lentretenement de ma counpaignie de jendarmes et suplié de me fere la faveur de masister en leffet de cette promesse sy cella

eut eu effet les choses ne seroient pas en ces termes à cette heure ce remede seroit trop loung pour les occasiouns presentes jen propose un à Sa Majesté que je remets à sa prudence seulement pour ceste heure jen atendrè soun comandement et sa volounté pour my counformer entièrement ainsin que je ferè en toutes choses, vous pouvès fere ce qu'il vous plera en laffere. dount vous mescrivez en faveur du . . . . enseigne du S^{r}. de Brasens, mesmement du fils de M^{r}. de Brasens, et de lenseigne quil tient pour vostre neveu, voulant noun en cella mais en tout ce quy soffrira vous tesmonier que je suis

Monsieur

Vostre humble et plus affectionné serviteur

J. Louis de Lavalette

A Cadillac le 25^{e}
octobre 1611

A Monsieur
Monsieur de Villeroy c^{er}
du roy en son conseil d'Estat
et secretaire de ses commandemens.
(2 cachets de cire noire.)

LETTRE DE PIERRE SÉGUIER.

A Lyon, ce 26e aoust 1642.

Monsieur, Depuis ma dernière il ne cest rien passé de nouveau dans l'affaire de Monsr de S^{t}.-Mars jattendz la résollution de Son Eminence sur quelques articles qui regardent la déclaration de Monsieur lexplication quil a voullu donner sur ce quil a dict par sa déclaration que Monsieur de Thou estoit bien informé de tout na pas plu a Son Eminence qui a creu que lon donnoit ung sens plus doux pour favoriser laccusé y ayant apparence

que les premieres voix sont les plus véritables. Monsieur a sceu par Monsr. du Boullay les sentimens de Son Eminence et dit quil est vray que Monsieur de Thou estoit bien informé de l'amitié et de la liaison quil avoit avecq Messrs de Bouillon et de S^t.-Mars et quil sçavoit aussy la retraicte que Monsr de Bouillon luy avoit promise dans sa place lon croid que sil est entré si avant en communication avecq Monsr de Thou sur cest affaire il naura pas declaré ung des articles du traicté sans souvrir du surplus et quil cest entrettenu avecq ledit Sr de Thou de toute la négociation, et croy que Monsieur pourra estre pressé de nouveau sur ce dernier chef jattends le retour de Monsieur le cardinal Mazarin pour avoir resollution de ce que je doibs faire pres de Monsieur et ne manqueré de vous tenir adverti de ce qui se passera ce pendant je vous prie me conserver vostre amitié et me croire

Monsieur

Vostre bien humble et
très affectionné serviteur

SEGUIER.

M. de Chavigné.

LETTRE DE NICOLAS FOUQUET.

L'affaire des payeurs des rentes ayant esté soigneusement examinée avec M. le premier président et depuis avec les plus intelligens de M^rs des Finances il ne se treuve pas quil leur soit possible en restablissant la moitié de leurs offices quils donnent au roy plus d'un million en plusieurs années encor n'en demeurent ils pas d'accord et pour payer ce million ils voudroyent que des 4 offices on en retînt trois et que le quadriennal seul fust supprimé. La discussion de cette affaire sera entendue de V. E. en peu de mots. Ces payeurs et autres officiers sont tous gueux, endebtez et sans aulcun crédit à la réserve de 4 ou 5 d'entre eux qui avoyent esté

retenus. Estant de cette qualité il leur est impossible de payer que de la moitié de leurs gages lautre moitié servant et à nourrir leurs familles et à payer les debets des rentes et leurs créanciers.

Tous leurs gages se montent à un million par an, la moitié desdits offices estant supprimée, lautre moitié n'a plus que 500000#. Desquels 500000# quand ils abandoneront au roy la moitié, le reste réservé pour le débet des rentes, ce n'est que 250000# à recevoir pour toute une année, de sorte qu'en quatre années ils payeront le million, c'est ce qui les oblige à desirer quon en retienne trois des quatre pour payer plus facilement ou plus promptement.

Néantmoins, après avoir beaucoup travaillé, jay rencontré un petit fonds de nouveaux gages quils debvoyent avoir pour la chambre de justice qui pouvoit estre vendu à dautres et moyennant ce Languet se chargeroit de payer de cette affaire ou en tenir compte sur son traitté de douze cents mille livres en retenant ses remises et interests d'advance sur ladicte some, sur laquelle on peut s'asseurer de cinq cents mille livres payables dans cette campagne, cest tout ce qui sest peu mesnager avec beaucoup d'application et d'industrie et ce ne sera pas sans peine que lesdictz payeurs s'y résoudront.

Je sçais bien que l'on aura dit beaucoup de choses à V. E. pour l'animer et contre le Parlement et contre les payeurs, pour l'obliger à ne rien conclure, et en effect il y peut avoir quelques raisons générales à représenter sur ce subject, mais à faire justice, se contenter du possible, et entrer dans les détails, si on vouloit exiger d'advantage je ne crois pas quil fust en nostre pouvoir d'en venir à bout. Il est de très grande importance d'avoir une résolution prompte et déterminée, afin que toutes les expeditions puissent estre faictes, et l'affaire consommée avant que le payement qui se continue à l'hostel de ville encor pour quelques jours cesse entièrement. Je conjure V. E. de prendre la peine de renvoyer ce courrier diligemment.

J'ay faict examiner les estatz des gabelles des dernières années, et je trouve que les fermiers qui prétendent* de grandes somes contre le roy sont débiteurs eux-mesmes d'assez grandes, mais comme on a signé fort précipitament leurs estats, je ne sçais pas si on voudra se dédire de ce que l'on a faict.

Mon frère se disposant dans peu de jours d'aller vers V. E. luy portera des mémoires fort succincts de cette affaire, du quartier d'hyver et de quelque autre assez considérable. Cependant la responce des payeurs presse pour la tranquillité de Paris, et pour oster les prétextes à ceux qui voudroyent faire naistre d'aussy favorables (sic). J'espère que V. E. me fera la grace de croire quil n'y a personne qui soit attaché à son service avec plus de fidélité que moy.

FOUCQUET.

Paris, 20e juin 1654.

Je terminerai par cette requête du duc de la Rochefoucauld, petit-fils de l'auteur des *Maximes*, dont la minute est conservée aux archives du château de la Roche-Guyon. Ce document est intéressant par les détails qu'il fournit sur la manière dont nos grands seigneurs se ruinaient et dont ils étaient mal payés par le roi et même point payés du tout.

AU ROY.

Sire,

Francois duc de la Rochefoucauld, pair de France, prince de Marcillac, grand maistre de la garde robe de V. M., fils aisné et principal et seul héritier par son contrat de mariage de deffunt messire Francois duc de la Rochefoucauld, pair de France, prince de Marcillac, grand veneur et grand maistre de la garde robe de V. M., en tous les biens qui apartenoient audit deffunt sr duc de la Rochefoucauld, son père, au jour de sondit contrat de mariage et en tous ceux

qui se sont trouvés lui apartenir au jour de son décès sous bénéfice d'inventaire, au moyen de la renonciation faite à sa succession par le s[r] marquis de Lyancourt son frère, remonstre très humblement à V. M. que bien qu'il luy eust esté aussi proffitable de renoncer à la succession du s[r] duc de la Rochefoucauld son père, attendu les créances immenses que le s[r] marquis de Lyancourt, son frère, et luy ont à exercer sur ses biens, cependant il l'a acceptée sous bénéfice d'inventaire dans l'unique vue qu'en ménageant les frais d'une discussion de ces biens, qui sans cela eût esté inévitable, tous les créanciers, même chirografaires, que le s[r] duc de la Rochefoucauld son père a laissés, puissent estre entiérement payés. Dans cette même vue depuis son décès, arrivé au mois de janvier 1714, l'exposant a remboursé et payé de ses deniers plusieurs créanciers, en sorte qu'il n'en reste presque plus maintenant à acquitter que pour 300,000 livres pour l'assurance du paiement desquels le feu roi Louis XIV a accordé au deffunt s[r] duc de la Rochefoucauld un brevet de retenue de pareille somme de 300,000 livres sur la charge de grand maistre de la garde robe de V. M., du consentement de l'exposant qui en étoit pourvu en survivance longtemps auparavant; l'exposant qui n'a pu encore recouvrer tous les effets de la succession du s[r] son père, et entre autres une somme de 8,610 livres qui est due par V. M. pour reste des gages et autres droits de ses charges de l'année 1713, pour partie de laquelle il a des assignations; ny rien reçu sur les gages et droits attribués à la charge de grand maistre de la garde robe de V. M. et sur les pensions accordées à l'exposant pour les années 1714 et 1715, montant pour chacun an à 49,654 livres qu'il destinait au payement de ces créanciers; s'estant par ce moyen trouvé hors d'estat de payer les arrérages et intérêts dus aux créanciers du s[r] duc de la Rochefoucauld, son père, qui sont par privilége affectés sur les gages et droits attribués à cette charge de grand maistre de la garde robe de V. M. qu'il n'a point reçus depuis la mort du s[r] son père, quelques uns de ces

mesmes créanciers ont fait saisir et arrester entre les mains des fermiers et autres débiteurs de la succession bénéficiaire ; et bien que les fruits et revenus de cette succession ne soient pas suffisans pour payer une année d'arrérages ou intérêts à chacun de ces créanciers, néanmoins l'exposant offre à l'avenir par chacune année pour s'épargner la douleur qu'il auroit d'estre luy-mesme forcé d'en faire consommer la meilleure partie en frais inutiles au préjudice du grand nombre de créanciers, de leur payer une année d'arrérages et intérêts des sommes qui leur sont dues en luy donnant main levée de leurs saisies, en sorte que l'exposant est obligé de recourir à l'autorité de V. M. Il se flatte que le feu roy Louis XIV ayant par sa déclaration du 29 juillet procuré aux officiers généraux de son armée et à tous les autres officiers de ses troupes les moyens de pouvoir prendre les mesures convenables pour acquitter leurs dettes, V. M. voudra bien avoir agréable d'accorder à l'un des premiers officiers de sa maison qui a l'honneur de servir auprès de sa personne, et qui d'ailleurs a fait même dépense que les autres pour entretenir ses enfants à l'armée, une grâce moins étendue, et qu'il demande encore moins à V. M. pour son intérêt particulier que pour l'intérêt de créanciers de la succession du s[r] duc de la Rochefoucauld, son père, et du consentement et mesme à la prière de deux des premiers et plus considérables créanciers, qui sont le s[r] marquis de Lyancourt, son frère, et la d[lle] de Marcillac, sa tante, créancière d'une rente viagère. Enfin c'est dans cette confiance qu'il supplie très humblement V. M. de lui accorder un arrêt portant surséance à toute poursuite de la part des créanciers de la succession bénéficiaire du deffunt s[r] duc de la Rochefoucauld son père, pendant trois années, ou tel temps qu'il plaira à V. M.

PRIX COURANT DES LIVRES ANCIENS.

REVUE DES VENTES PUBLIQUES.

Vente de M. S. G***. — 22 mars (M. L. Potier, expert, — MM. Delbergue-Cormont et Pillet, commissaires-priseurs). Collection peu nombreuse de livres appartenant à MM. Germeau, Ernest Odiot et autres; nous mentionnerons, en suivant l'ordre du catalogue, les principales adjudications de cette vente :

4. Psautier du douzième siècle; in-fol.; rel. en velours. 1,000 fr.
5. Les Psaumes mis en vers, par Clément Marot; joli manuscrit du seizième siècle; volume orné de charmantes miniatures et provenant de la bibliothèque du duc de la Vallière. Il a été adjugé à 1,500 fr. à M. de Villeneuve; il valait davantage.
9. Evangéliaire du onzième siècle, orné de 4 miniatures, relié en velours. —2,600 fr.
30. Heures de Geof. Tory à l'usage de Paris; 1527; in-4, maroq. vert.—1,500 fr.
31. Heures à l'usage de Rouen. 1528; in-4.— 1,040 fr.
36. Preces piæ; joli manuscrit avec miniatures. — 2,950 fr.
50. De Imitatione Christi, translaté en françoys. *Paris*, *Jehan Lambert*, 1493; pet. in-4 goth., mar. n. — 340 fr.
   Édition précieuse et fort rare; mais l'exemplaire était court de marges et de médiocre condition.
53. Le Chasteau de Virginité (composé pour Isabelle de Villeblanche). *Paris*, *Trepperel*, 1516; in-4 goth. 170 fr.
57. Repos de conscience. *Trepperel* (sans date); in-4, goth. 175 fr.
81. Le Miroir de la vie humaine, en françoys. *Imprimé à Lyon par Barthélemy Buyer*, 1477; in-fol., mar. r. (*Duru*). 1,500 fr.
99. Les Simulacres de la mort. *Lyon*, 1538; in-4, mar. brun (*Duru*), fig. de Holbein.— 600 fr.
138. Juvenalis (*Venetiis*, *Aldus*), 1535; in-8, v. br.; exempl. de Grolier. — 1,840 fr. à M. Gonzalès.
144. Les Aventureas de Monsenher G. de la Barra; poëme provençal inédit daté de 1318, in-fol. — 1,120 fr.

145. Le Roman de la Rose; in-fol. goth., mar. rouge doublé (*rel. de Hardy*), titre refait. — 800 fr.

146. Le Roman de la Rose. Paris, Galliot du Pré, 1529; mar. vert (*Kœhler*). — 470 fr.

148. Les Faitz de maistre Alain Chartier. *Pierre le Caron*, in-fol., mar. rouge; raccommodages. — 580 fr.

154. Le Vergier d'honneur. *Trepperel*, in-4 goth., mar. rouge (*Chambolle*). Exempl. médiocre. — 405 fr.

160. L'Adolescence clémentine et autres œuvres de Clément Marot. 1537; in-16, rel. anc. — 455 fr. à M. Bauchard.

163. La Jeunesse du Banny de Lyesse (avec la suytte). 1541; 2 vol. pet. in-8; marb. bleu (*Capé*).— 350 fr. à M. de Portalis.

170. Le Temple de chasteté, par Fr. Habert. 1549; pet. in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 300 fr. à M. Gonzalès.

183. Œuvres de Ronsard. *Paris*, 1623; 2 vol. gr. in-fol., mar. rouge. — 660 fr.

187. Les Œuvres de Remy Belleau. Paris, 1585; in-12, mar. bleu (*Trautz-Bauzonnet*). — 360.

202. Le Mérite des femmes, sur vélin. 1804; in-12, mar. rouge. — 255 fr.

206. Contes de la Fontaine. *Amsterd.*, 1685; fig. de Romain de Hooghe; in-12, mar. rouge (*Duru*). — 290 fr. à M. Hérédia.

208. Contes de la Fontaine (édition des fermiers généraux). 1762; 2 vol. mar. rouge. — 410 fr.

222. Sensuivent les Chansons Georgines, faittes par George Chastelain. *Vallenchiennes*, 1500, et autres pièces. — 850 fr.

246. Œuvres de Pierre Corneille. *Rouen*, 1654; 4 vol. pet. in-12, v. brun. — 270 fr.

247. Œuvres de Corneille. *Leyde*, *Elzeviers*, 1641; 1654; 2 vol. formant l'*Illustre Théâtre de Pierre Corneille*. — 235 fr.

252 *bis*. Œuvres de Molière. 1734; 6 vol. in-4, fig. de Boucher, mar. rouge. — 505 fr.

253. Le Dépit amoureux. 1663, in-12, mar. rouge. — 425 fr.

254. Les Fâcheux. 1662, in-12, mar. rouge. — 325 fr.

255. Critique de l'École des femmes. 1663. — 470.

256. Le Mariage forcé. 1668, in-12, mar. rouge; court de marges. — 400 fr.

258. Le Festin de pierre. *Amsterd.*, 1683. pet. in-12, mar. bleu. — 320 fr.

259. Le Misanthrope. 1667. — 500 fr.
260. Le Sicilien. 1668. — 500 fr.
263. Amphitryon. 1668; in-12, mar. rouge. — 680 fr.
269. Les Femmes sçavantes. 1673; in-12. — 650 fr.
275. Œuvres de Racine. 1697, 2 vol. in-12, mar. bleu (*Chambolle-Duru*). — 265 fr.
276. La Thébayde. 1664, in-12, non relié. — 345 fr.
278. Les Plaideurs. 1669, in-12, non relié, incomplet. — 220 fr., à M. de Marsac.
279. Bajazet. 1672, in-12, mar. rouge. — 415 fr.
280. Mithridate. 1673, in-12, mar. rouge. — 380 fr. à M. Gonzalès.
281. Autre exemplaire de la même pièce. — 310 fr. à M. de Marsac.
282. Iphigénie. 1675, in-12, mar. rouge. — 495 fr.
283. Phèdre et Hippolyte. 1677, in-12. — 365 fr.
294. Le Roman de Tristan. *Verard.* — 1,700. Le titre était refait et l'exempl. était en très-mauvais état.
296. Le Roman de Perceforest. *Gilles Gourmont.* 1532; 6 tom. en 3 vol. in-fol., veau fauve; exemplaire médiocre à faire relier. — 320 fr.
297. Le Roman de Judas Machabeus. 1514, in-fol., mar. bleu. — 386 fr.
307. Les Aventures de Télémaque. *Didot,* 1785; 4 vol. gr. in-4, mar. rouge; exempl. sur vélin. — 1,100 fr. à M. Gonzalès.
308. Le Diable boiteux (par Lesage). 1707; in-12, mar. rouge (*Chambolle-Duru*). — 405 fr.
313. L'Heptaméron françois. *Berne,* 1780; 3 vol., mar. rouge. — 402 fr. à M. Gonzalès.
321. Les Nouvelles de Giraldi Cynthien. 1584; 2 vol. in-fol., veau fauve. — 380 fr.
362. La Collection du Dauphin. *Didot*, 1783; 18 vol. in-18, mar. rouge (*Derome*). — 700 fr., à M. Gonzalès.
365. Le Voyage de Jacques Lesaige. — 1,000 fr.
388. Histoire des variations des Églises protestantes, par Bossuet. 1688; 3 vol. in-4, mar. rouge; exempl. de Bossuet avec ses armes et des notes de sa main. — 5,000 fr.
393. Titi Livii historiarum libri. *Lugduni Batav.*, *Elzevir.*, 1634;

3 tom. en 6 vol. pet. in-12, mar. rouge doublés de mar. rouge exempl. de Longepierre. — 2,020 fr.

406. Histoire de France, par le Père Daniel. 24 vol. (au lieu de 20) in-12, mar. rouge (*Derome*). — 700 fr. à M. Ed. Bocher.

407. Les Chroniques de Saint-Denis. *Guill. Eustace.* 1514; 3 vol. in-fol. goth., mar. vert (*Thouvenin*). — 980 fr. Le titre du premier volume a été refait à la plume.

409. Les Grandes Chroniques de Froissart. *Verard*, 3 vol. in-fol., mar. vert. — 2,900 fr.

414. Entrée de Henri II à Paris. 1549; in-4, veau fauve (*anc. rel.*). — 500 fr. à M. Bancel.

415. Entrevue de Charles IX et la reine d'Espagne à Bayonne. 1566; in-4, mar. rouge (*Duru*). — 745 fr. à M. Didot.

436. Les Chroniques de Normandie; pet. in-4, mar. vert (*Duru*). — 660 fr.

Bibliothèque poétique d'un amateur. — 26 avril (M. Aubry, expert; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur). Cette vente, d'un grand intérêt par sa spécialité, avait attiré de nombreux amateurs. Elle s'est faite avec succès; plusieurs articles ont atteint des prix très-élevés.

La préface du catalogue était naturellement d'un poëte, M. Prosper Blanchemain, amateur et membre de la *Société des bibliophiles françois*.

Nous mentionnerons les principales adjudications :

125. Le Jardin de plaisance. *Lyon, Arnollet.* 1530; in-4 goth., mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 500 fr.

150. Recueil de poésies de la fin du quinzième siècle; manuscrit de 51 feuillets. — 620 fr. à M. de Marsac.

161. La Puce de madame Des Roches. 1582; in-4, mar. brun (*Trautz-Bauzonnet*). — 420 fr.

260. Le Pèlerinage de l'homme. *Paris, Verard*, 1511; in-fol., mar. citr. (*Kœhler*). — 910 fr.

265. Le Respit de la mort. 1533; in-8, mar. noir (*rel. de Trautz-Bauzonnet*). — 270 fr.

278. Le Champion des dames. *Galliot du Pré*, 1529; in-8, mar. rouge (*rel. de Lortic*). — 420 fr.

282. Œuvres de Villon. *Lyon, Franç. Juste*, 1537, pet. in-8, mar. rouge (*Duru*). — 420 fr.

287. Le Testament de Tastevin, roy des pions; in-4 goth., non relié; pièce de toute rareté et en bel état. — 355 fr.

296. Vie de sainte Catherine (en vers). *Imprimé à Lyon;* in-4 goth — 500 fr.

297. Les Lunettes des princes. *Lyon*, *Arnoullet*, in-8, mar. bleu doublé de citr. (*jolie rel. de Trautz-Bauzonnet*). — 710 fr.

311. Le Séjour d'honneur. *Ant. Verard*, 1519; in-4 goth., mar. vert. — 700 fr.

316. Le Passe-temps de tout homme et de toute femme, par Guil. Alexis; pet. in-4 goth., mar. vert (*Bauzonnet-Trautz*).—455 fr.

326. Le Rebours de Mathéolus. *Lyon, Arnollet*, s. d.; in-4 goth., mar. vert (*Bauzonnet*). — 430 fr.

334. Jan Marot. *Paris*, 1532; in-8, mar. rouge Duru. — 400 fr.

338. Chantz royaulx de Guill. Cretin. *Galliot du Pré*, 1527; in-8, mar. rouge, — 1,010 fr. Cet exemplaire, bien conservé, n'avait cependant rien d'exceptionnel, et ce prix nous a paru très-élevé.

341. Marguerites de la Marguerite. *Lyon*, *Jean de Tournes*, 1547; 2 vol. in-8, mar. rouge (*Duru*). — 405 fr.

344. La Source d'honneur. 1532; pet. in-8, mar. brun (*Thouvenin*). — 375 fr. à M. Didot.

345. Le Livre de Facet. *Galliot du Pré*, 1535. — 405 fr.

346. Le Palais des nobles dames. *Paris*, 1539; in-8 goth., mar. bleu (*Trautz-Bauzonnet*). — 500 fr.

353. La Première Leçon des matinées ordinaires du grand abbé des conards de Rouen. 1537; in-4 goth., mar. bleu. — Pièce très-rare, provenant du cabinet du comte d'Auffay. Les feuillets de cet exemplaire sont remontés. — 235 fr.

357. Recueil de rondeaux; manuscrit in-fol. — 1,150 fr.

358. Les Folles Entreprises de Gringore. *Trepperel*, 1518; in-8.— 315 fr. Exemplaire ordinaire.

359. Les Notables Enseignements de Gringore. 1528; in-8, mar. vert. — 605 fr.

362. Le Chasteau de Labour. *Galliot du Pré*, 1532. — 410 fr. — *Très*-lavé.

363. Heures de Nostredame, par Pierre Gringore. 1540; in-8, mar. bleu. — 410 fr.

381. Le Secret d'amour, par Michel d'Amboise. 1542; in-8, mar. citr. Exempl. Nodier. — 225 fr.

382. Deploration de la mort de Françoys de Valois. 1547; in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 460 fr.

383. Le Labyrinth de Fortune. *Paris*, *Philippe le Noir*; in-4, mar. brun (*rel. de Capé*). — 1,000 fr.

390. Le Tombeau de Marguerite de Valois. 1551; in-8, mar. rouge doublé de mar. bleu (*Trautz-Bauzonnet*). — 700 fr.

424. Œuvres de Claude Turrin. *Paris*, 1572; in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 520 fr.

434. Les Œuvres d'Est. Jodelle. 1597; in-12, mar. rouge (*Bauzonnet*). — 300 fr.

436. La Camille de Pierre Boton Masconnois. 1573; in-8, mar. bleu (*Hardy*). — 160 fr.

438. Repos de plus grand travail, par Guill. des Autelz. *Lyon*, 1550; in-8, mar. rouge. — 460 fr.

439. Amoureux Repos de Guill. des Autelz. 1553; in-8, mar. rouge. — 320 fr.

441. Amours et eschanges des pierres précieuses, par Remy Belleau. 1576; in-4, mar. vert (*Thompson*). — 310 fr.

454. Lesperon de discipline; in-4, v. f. (armes de Mme de Pompadour). — 735 fr.

459. Œuvres poëtiques de Louys des Masures. 1557; in-4, mar. brun (*Trautz-Bauzonnet*). — 505 fr.

464. Œuvres poëtiques de Jacques Peletier. *Paris*, 1581; in-4, mar. brun (*Capé*). — 400 fr.

472. Poëmes de Guill. Béliard (de Blois). 1578; in-4, mar. rouge (*Duru*). — 320 fr.

478. Œuvres de Ronsard. 1584; in-fol.. mar. rouge. — 400 fr.

480. Œuvres de Ronsard. 1623; 2 vol. in-fol., mar. rouge (*Capé*). — 610 fr. à M. Gonzalès.

502. Les Passions d'amour de Nicolas Debaste Chartrain. *Rouen*, vers 1586; in-12, mar. bleu. (*Trautz-Bauzonnet*). — 430 fr.

506. Œuvres de J.-Ant. de Baïf; 4 vol. in-8, mar. bleu (*Duru*). — 730 fr. à M. Bordes.

520. La Colombière et maison rustique de Philibert Hegemon. *Paris*, 1583; pet. in-8, mar. rouge (*Duru*). — 330 fr.

537. Les Poëmes de Pierre de Brach, 1576; in-4, vélin; très-bel exemplaire. — 555 fr.

541. Les Œuvres de Pontus de Thyard. *Paris*, *Galliot du Pré*, 1573; in-4, mar. rouge. — 560 fr.
553. Les Œuvres de Vauquelin de la Fresnaye. 1612; in-8, incomplet. — 400 fr.
560. Œuvres de Nicolas Rapin. 1610; in-4, mar. rouge.—255 fr.
564. Le Grand Miroir du monde, par Joseph du Chesne, sieur de la Violette. 1587; in-4, mar. rouge. — 410 fr.
581. Les Royales Couches de monsieur le Dauphin et de Madame. 1604; in-8, mar. bleu (*Capé*). — 460 fr.
585. La Poësie de Loys le Caron; 1554; in-8, mar. rouge (*Bauzonnet*). — 505 fr.
588. Poësies chrestiennes de Odet de la Noue. *Genève*, 1594, in-8, mar. vert (*Capé*). — 210 fr. à M. de Marsac.
591. Les Œuvres poétiques de Clovis Hesteau. 1578, in-4. — 260 fr.
600. Les Œuvres de Scevole de Sainte-Marthe. *Paris*, 1569; in-8, mar. brun. — 322 fr.
610. Le Parnasse satyrique du sieur Théophile. *Elzevir*. 1660; pet. in-12, mar. citr., fil. comp., riche dorure (*rel. de Capé*). — 1,000 fr.
614. Les Œuvres satyriques de Courval-Sonnet. 1622; in-8, mar. brun (*Bauzonnet*). — 300 fr.
634. Les Œuvres du sieur Ellis, de Falaize. 1628; in-8, mar. rouge. — 200 fr.
635. Le Paranymphe de la cour. 1628; in-8, mar. bleu.—210 fr.
636. Les Poësies de Claude Expilly. 1624; in-4, v. f. — 280 fr.
720. Louanges de la Sainte Vierge, par P. Corneille. *Rouen*, 1665; in-12, mar. bleu (*Trautz-Bauzonnet*). Édition originale.—305 fr.
1028. Mystère des actes des apostres. *Paris*, *Anabat*, 1537; in-fol. goth., mar. rouge. — 511 fr.
1125. Collection de poësies, romans, croniques, etc. *Paris*, *Silvestre*; 24 vol., mar. rouge, imprimés sur vélin. — 2,000 fr.

Collection de M. Hilaire Grésy, — les 14 et 15 mai (M. Bachelin, expert; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur).

Cette collection, très-récemment faite, n'était que le commencement d'une bibliothèque. Les séries ne sont souvent indiquées

que par un seul article dans le catalogue imprimé pour la vente. Ce catalogue comprenait 405 articles et était précédé d'un avant-propos écrit par M. Jules Janin, et reproduit dans le *Journal des Débats*.

La collection, les livres mis en vente, répondaient-ils aux merveilles imaginaires tant vantées par la plume brillante de M. J. Janin?... Il est permis d'en douter. Toutefois il y avait plusieurs très-beaux livres, et nous allons enregistrer, pour les *Annales de la bibliophilie*, les adjudications qui en ont été faites:

1. Preces piæ. Manuscrit in-16, relié avec luxe. — 470 fr.

6. Dessins de Cochin pour *la Gerusalemme liberata*; 2 vol. très-richement reliés en maroquin orange avec mosaïque, doublés, petits fers. — La reliure était faite et dorée avec soin, le travail était remarquable, il mérite des éloges; mais cette reliure splendide ne convenait pas à une collection de dessins; une grande simplicité eût été de meilleur goût. Nous répéterons, à cette occasion, que le choix du genre de reliure est une opération très-importante, non-seulement pour la conservation du volume, mais aussi pour observer les règles du bon goût et ajouter ainsi une valeur incontestable aux livres précieux. Ces deux volumes ont été achetés 5,150 fr. par M. Hérédia; mais ce n'est pas certainement à cause de la reliure qu'ils ont atteint ce prix.

38. Horatii opera. *Londini, J. Pine*, 1733; 2 vol. in-8, mar. vert, reliure de Chambolle-Duru. — 260 fr.

66. Les Saisons, par Saint-Lambert. 1775; in-8, mart. vert (*Lortic*). — 135 fr.

72. Œuvres de Grécourt. 1796; 4 vol. in-8, veau; pap. vélin, fig. de Fragonard et eaux-fortes. — 215 fr.

79. Recueil d'Héroïdes (pourquoi ce titre?); 12 vol. in-8. — 155 fr.

88. Le Temple de Gnide de Montesquieu. *Paris*, 1772; gr. in-8, mar. rouge, larges dent., bonne reliure de Derome. — 265 fr. à M. Bauchard.

120. Phædri fabulæ. 1701; in-4, mar. bleu, relié par Padeloup. — 180 fr., à M. Hérédia.

123. Fables de la Fontaine. 1755; 4 vol. gr. in-fol., fig. d'Oudry, mar. rouge (*rel. de Hardy-Ménil*). — 1,100 fr.

129. Fables nouvelles, par Dorat. *Paris*, 1773; 2 tom. en 1 vol. gr. in-8, mar. rouge, larges dent. avec dorures à petits fers (*Lortic*). — 455 fr.

134. Recueil des meilleurs contes en vers (*Paris, Cazin*), 1778; 4 vol. in-18, charmantes figures, mar. rouge (*anc. rel.*).—255 fr.

137. Contes de la Fontaine. *Paris*, *Barbou*, 1762; édition des fermiers généraux, 2 vol. in-8, fig. d'Eisen, m. rouge.—350 fr.

138. Contes de la Fontaine (autre exempl. de la même édition); 2 vol., mar. rouge. — 315 fr.

155. Chansons de M. de Laborde. 1773; 4 tom. en 2 vol. gr. in-8, fig. de Moreau, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Rel. de Hardy-Ménil*). — 700 fr.

185. OEuvres de Molière. 1734; 6 vol. in-4, fig. de Boucher, mar. rouge. — 600 fr., à Hérédia.

187. OEuvres de Molière, avec les commentaires de Bret., 1773; 5 vol. in-8, mar. rouge (*Bozérian*), fig. de Moreau. — 530 fr.

194. OEuvres de Racine, avec commentaires de Luneau de Boisjermain. 1768; 7 vol. in-8, mar. rouge. — 315 fr.

200. OEuvres de Crébillon. 1785; 3 vol. gr. in-8, mar. bleu (*rel. de Bradel-Derome*); exempl. de Renouard. — 300 fr.

203. La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro. 1785; in-8, mar. bleu, reliure de Lortic. — 256.

210. Les Amours de Daphnis et de Chloé. 1718; pet. in-8, mar. rouge, dent., tr. dor. (*anc. rel.*). Exempl. de M. Brunet. — 850 fr., à M. Gonzalès.

229. Les Aventures de Télémaque. 1717; 2 vol. in-12, fig. mar. rouge (*rel. de Trautz-Bauzonnet*). — 400 fr.

243. Histoire de Gil Blas. 1747; 4 vol. in-12, mar. rouge; exempl. non rogné. — 640 fr.

249. Histoire de Manon Lescaut. 1753; 2 vol. in-12, mar. orange, fil., tr. dor. (*Hardy*). — 385 fr., à M. Hérédia.

250. Manon Lescaut; édition imprimée par Didot pour Bleuet. 1797; 2 vol. in-18, fig. de Moreau avant la lettre et les eaux-fortes, mar. violet; exempl. de Brunet. — 435 fr.

257. La Paysanne pervertie, de Rétif de la Bretonne. 1785; 4 vol. in-12, mar. rouge (*Hardy*). — 275 fr.

260. Paul et Virginie, par Bernardin de Saint-Pierre. 1789; in-18, pap. vélin, mar. rouge; exempl. Debure. — 185 fr.

281. Les Amours du chevalier de Faublas; 4 vol. in-8, v. fauve (*Bozérian*). — 235 fr.

284. Les Cent Nouvelles nouvelles. *Cologne*, 1701; 2 vol. pet. in-8, fig. de Romain de Hooghe; exempl. Nodier; — 430 fr., pour M. Marquis.

285. Contes et nouvelles de Marguerite de Valois. *Amsterd.*, 1708; 2 vol. pet. in-8, fig. d'Harrewyn, mar. rouge; exempl. de Nodier. — 500 fr., pour M. Marquis.

286. L'Heptameron françois. *Berne*, 1780; 3 vol. in-8, fig. de Freudenberg; 3 vol. in-8, mar. rouge (*rel. de Bozérian*); exempl. de M. Brunet. — 515 fr.

288. Le Décameron de Jeh. Boccace. 1757; 5 vol., fig. de Gravelot et de Cochin, mar. rouge. — 425 fr., à M. Calluaud.

340. OEuvres de Rabelais, avec des remarques de le Duchat. *Amsterd.*, 1741; 3 vol. gr. in-4, mar. rouge; exempl. très-bien relié par Padeloup, provenant des bibliothèques de Girardot de Préfont, de Maccarthy et de Brunet. — 4,110 fr., à M. Gonzalès.

342. OEuvres de la Fontaine. 1795; 12 vol. in-12, mar. bleu (*Bozérian*). — 350 fr.

349. OEuvres de Boileau-Despréaux, avec les remarques de M. de Saint-Marc. 1747; 5 vol. in-8, fig., mar. bleu, fil., doublés de tabis (*Derome*). — 590 fr., à M. Gonzalès.

352. OEuvres de Fontenelle. *La Haye*, 1728; 3 vol. in-fol., mar. rouge. — 300 fr.

357. OEuvres en vers et en prose, de Dorat. 1766; 14 vol., in-8, mar. rouge, dentelles (*rel. de Lortic*). — 1,900 fr.

368. OEuvres de S. Gessner. *Renouard*, 1799; 4 vol. in-8, fig., mar. rouge, rel. de Bozérian. — 420 fr.

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. LE BARON JÉR. PICHON (du 19 au 24 avril).

M. le baron Jér. Pichon possédait de grandes curiosités en livres, en reliures, en exemplaires. Sa bibliothèque jouissait d'une réputation bien méritée. On aurait désiré cependant qu'elle fût plus nombreuse et que des séries fussent moins incomplètes. Si cette belle collection de livres avait été continuée et augmentée pendant dix ans sur le

même plan, elle aurait certainement acquis une véritable importance. Elle est dispersée aujourd'hui par le feu des enchères, et les débris ont enrichi bien des collections particulières et quelques bibliothèques publiques. Nous avons regretté que cette vente se soit faite pour ainsi dire prématurément et nous regrettons le vide qu'elle laisse à l'*hôtel Lauzun*. Nous allons rendre compte à nos lecteurs des principales adjudications, en renvoyant au catalogue imprimé pour les détails de reliure, d'armoiries et d'exemplaires :

1. Biblia sacra. *Parisiis, Vitré*, 1652; 8 tomes en 10 vol. in-12, réglés, mar. bleu. — 5,200 fr., pour M. Eug. Dutuit.

Cet admirable exemplaire de Longepierre avait été vendu 84 fr. à la vente dè M. Firmin Didot, en 1810, et il a été acheté 471 fr. à la vente Pixerécourt, en 1839. La dernière adjudication justifie la note faite par Charles Nodier dans le Catalogue Pixerécourt.

2. Biblia sacra. *Parisiis, Vitré*, 1652; in-fol. mar. bleu, aux armes du comte d'Hoym. — 400 fr. à M. Hérédia.

Exemplaire vendu 42 fr. 95 c. à la vente de M. Firmin Didot, en 1810.

3. La Sainte Bible, en françoys, 1587; gr. in-fol., belle reliure du seizième siècle.— 700 fr., à M. Hérédia.

6. Psalterium Davidicum. 1555; in-16 mar. bleu, doublé de mar. citr. (*Padeloup*). — 620 fr. à M. Boone, libraire de Londres.

Exemplaire aux armes du comte d'Hoym, vendu 16 fr. à la vente Firmin Didot, en 1810.

13. Le Nouveau Testament. *Mons, Migeot*, 1667; 2 vol. in-8, mar. rouge doublé (*rel. de Boyet*). — 505 fr., à M. de Lacarelle.

18. Horæ; manuscrit in-8, mar. noir. — 460 fr., à M. de Villeneuve.

19. Heures de Mlle Poncher; pet. in-8, mar. rouge. — 1,505 fr.

20. Heures, à l'usage de Mascon. *Paris, Simon Vostre*, 1520; in-8, mar. bleu, imprimé sur vélin. — 1,010 fr., pour S. A. le duc de Parme.

22. Le Journée du Chrétien. 1754; in-12, mar. bleu, aux armes de Mme de Pompadour. — 605 fr., à M. de Lacarelle.

Ce volume, provenait des collections de Bonnemet (1), du duc de

(1) Bonnemet, ancien marchand de soie de la rue Saint-Denis, mourut vers 1771. Il achetait déjà à la vente de la comtesse de Verrue, en

la Vallière, du prince Radziwill, où il a été vendu en dernier lieu 421 fr.

25. Officium B. Mariæ Virginis. *Antverpiæ*, 1575; in-8, maroq. rouge. — 510 fr., à M. Frédéric de Janzé.

28. Heures de Nostre-Dame, à l'usage de Rouen; 1613. — 310 fr.

29. Les Offices de la Toussaint. 1720; in-12, mar. citr., doublé de mar. rouge, rel. de Pasdeloup. — 1,799 fr.

Très-grand prix pour ce livre ou plutôt pour cette reliure, quelle que soit sa conservation. Ce volume avait été acheté 50 fr. à la vente Pixerécourt.

33. Les Confessions de saint Augustin. 1686; exempl. de Marie d'Apremont. — 1,950 fr.

34. Les Lettres de saint Augustin. 1,701; 6 vol. mar., cit. doublé de mar. rouge. — Exemplaire de Madame de Chamillart. — 5,025 fr.

35. Dialogue de saint Grégoire. *Ant. Verard*, in-4, goth. imprimé sur vélin. — 1,760 fr. à M. Hérédia.

37. Traité du libre arbitre. 1731; in-12, mar. rouge; exempl.

1737, et à celle du comte d'Hoym, en 1738. Tout ce qu'il possédait, tout ce qui l'entourait, ses livres, ses meubles, jusqu'à son carrosse, était du goût le plus parfait. Ses meubles et curiosités furent vendus en 1771. Les livres allaient l'être en 1772, sur un catalogue dressé par Mérigot, lorsque le duc de la Vallière les acquit en bloc. Ce seigneur, qui a réuni la plus magnifique bibliothèque particulière qui ait jamais existé, n'avait pas fait relier ses livres par les meilleurs relieurs. Laferté, demeurant rue des Carmes, était chargé de l'entretien de sa bibliothèque, et le duc, qui savait tirer parti de sa charge de grand fauconnier, le payait, dit-on, en lapins et autre gibier. Il est probable que l'illustre amateur ne fut tenté que par les exquises reliures de la collection de Bonnemet, où il ne devait trouver aucune de ces grandes raretés qu'il recherchait avant tout. Encore aujourd'hui, quand on rencontre une vieille reliure (surtout doublée) parfaitement faite et conservée, de ce maroquin d'un *bleu couleur du temps*, dont nos pères ont gardé le secret, il est à parier que le livre figure dans le catalogue de Bonnemet. C'est de cette charmante collection que sortaient les Contes de la Fontaine et le Psautier du comte d'Hoym, qui ont figuré à la vente Brunet. C'est d'elle que proviennent le Roman de la Rose et le Pétrone du comte d'Hoym, la France galante, les Mémoires de Bassompierre, la Journée du chrétien de Mme de Pompadour, et beaucoup d'autres livres du présent catalogue.

aux armes du duc d'Orléans. — 530 fr., à M. l'abbé Bossuet.

46. La Petite Dyablerie dont Lucifer est le chef. — 720 fr., à M. Boone.

48. Exposition des Évangiles en françoys. *Imprimé à Chablis* en 1489. — 850 fr.

52. Imitation de Jésus-Christ. *Trepperel*, in-4, mar. bleu. — 800 fr., à M. Giraud de Savine.

55. L'Imitation de Jésus-Christ, trad. de le Maistre de Sacy. 1662; in-16, mar. rouge doublé. Exempl. de Bonnemet, de Debure. — 410 fr., à M. Gonzalès.

66. Occupation de l'âme; manuscrit aux chiffres de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier. — 2,400 fr.

Ce volume avait été payé 1,530 fr. à la vente Debure.

74. Réflexions sur la miséricorde de Dieu; exempl. de MM. de Clinchamp et Solar. — 995 fr., à M. Bauchard.

77. Vie chrétienne. 1773; 2 vol. in-12 aux armes de Madame Élisabeth. — 300 fr., à M. de Lignerolles.

81. Œuvres philosophiques de Fénelon, 1764; in-12, mar. rouge, aux armes de Marie-Antoinette. — 640 fr.

83. Exposition de la doctrine de l'Église catholique, par Bossuet, aux armes du grand Condé. — 900 fr., à M. l'abbé Bossuet.

84. L'Esprit de Nicole. 1765; in-12, mar. rouge, aux armes de Marie-Antoinette. — 500 fr., à M. Gonzalès.

110. Les Livres de Cicéron. 1698; in-12, mar. bleu doublé de mar. rouge; exempl. de Mme Chamillart. — 610 fr., à M. de Lacarelle.

140. De l'Éducation des enfants, trad. de l'anglais. 1721; in-12, mar. rouge, rel. de Pasdeloup, aux armes du comte d'Hoym — 530 fr., à M. de Janzé.

213. Le Compost et Calendrier des bergers. *Imprimé à Paris par Guyot Marchand*, 1493; in-fol., édition très-précieuse. Adjugé, à 3,000 fr., à M. Ambroise-Firmin Didot.

219. Les Ruses et Cautelles de guerre. *Paris*, *Jeh-Petit*, 1514; pet. in-8 goth., mar. rouge; exempl. sur vélin. — 1,600 fr.; volume acheté 288 fr. à une vente faite par M. Jos. Techener, le 25 janvier 1847.

238. Atalanta fugiens. 1618; in-4, mar. citr., aux armes du comte d'Hoym. — 620 fr., à M. le comte Octave de Béhague.

244. Dessins originaux de François Boucher pour Molière; collec

tion célèbre de 32 dessins, des eaux-fortes et des gravures faites d'après ces dessins pour l'édition de 1734; en un vol. in-4. — 26,900 fr.

Cette collection avait été achetée 600 fr. à la vente de M. de Soleinne en 1843.

253. Recueil de portraits et de costumes de l'époque de Louis XIV, par Saint-Jean, Lepautre, Bonnart, Arnoult, Vallerant-Vaillant, Aveline, Mariette, etc.; 515 estampes en 2 vol. — 2,899 fr.

255. Architecture françoise, par Blondel; 4 vol. gr. in-fol., mar. rouge. — 2,010 fr.

263. Recueil de patrons de lingerie et de broderie; in-4, mar. brun. — 605 fr., à M. Lesoufacher.

266. La Pratique de l'aiguille industrieuse, par Mignerak. 1605; in-4., — 1,110 fr., à M. Lesoufacher.

271. Taillevant le viandier; édition précieuse imprimée vers 1490 et probablement la première de ce livre. — 1,950 fr., à M. Giraud de Savine.

272. Taillevant. Imprimé pour Guillaume Nyvert, mar. vert. — 550 fr., à M. de Lacarelle.

273. Livre de cuisine. *Paris, Nic. Sergent*; pet. in-8, mar. bleu doublé.— 700 fr., à M. Gonzalès.

274. Le Grant Cuisinier de toute cuisine. *Jehan Bonfons*; petit in-8, mar. rouge. — 750 fr., pour M. de Lignerolles.

280. La Noble Science des joueurs d'espée; in-4, goth., mar. vert. — 991 fr.

283. Orchésographie de Thoinot-Arbeau. 1596 ; in-4, mar. bleu. 900 fr., à M. Giraud de Savine.

289. Méthode pour dresser les chevaux, par le prince Guillaume Cavendish. 1657; gr. in-fol., mar. bleu. — 1,200 fr.

292. L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval, par Anth. de Pluvinel. 1625; gr. in-fol., mar. vert. — 4,450 fr.

294. Origen y dignidad de la Caça, por Juan Mateos. 1634; in-4, mar. bleu. — 1,500 fr., à M. Hérédia.

304. Phébus; manuscrit, fragment précieux. — 500 fr., à M. Giraud de Savine.

305. Phébus. *Anth. Verard*; in-fol., mar. bleu, doublé de mar. rouge. — 9,900 fr., adjugé à M. Boone.

307. Le Livre du roy Modus, fragment d'un manuscrit précieux. — 1,300 fr., à M. Boone.

308. Le Livre du roy Modus. *Imprimé à Chambéry*, en 1486; in-f., mar. rouge. — Adjugé, à 10,000 fr., à M. Boone.

Ce volume avait été acheté 2,200 fr. à la vente du prince d'Essling, en 1847.

309. Le Roy Modus, édition imprimée en 1560; in-8, lettres rondes, bel exempl. — 1,000 fr., à M. Gonzalès.

310. Le Livre de la chasse du grant seneschal de Normandie et les dictz du bon chien Souillart. *Paris, Pierre le Caron*; in-4, seul exempl. connu. — 2,005 fr., à M. de Lignerolles.

311. Le Nouvelin de la Venerie, manuscrit exécuté pour le duc d'Alençon, mort en 1525; in-fol. mar. rouge. — 5,200 fr., à M. E. Dutuit.

314. La Venerie de Jacques du Fouilloux. *Poictiers*, 1561; in-fol., mar., première édition. — 1,950 fr.

315. La Venerie de Jacques du Fouilloux. *Poictiers*, 1561. Exempl. imprimé sur vélin; avec cinq feuillets refaits à la plume. — 3,000 fr., à M. Boone.

319. La Chasse royale composée pour le roy Charles IX. 1625; in-8, mar. rouge, riche reliure de Derome; exempl. de Gaignat et de Mac-Carthy. — 1,450 fr.

327. La Muse chasseresse (en vers), par Guillaume du Sable. 1611; in-12, mar. rouge. — 370 fr., à M. Giraud de Savine.

332. Arte de ballestria, par Martinez de Espinar. 1644; in-4, mar. bleu. — 700 fr., à M. Hérédia.

337. Le Parfait Chasseur, par Robert de Selincourt. 1683; in-12, mar. bleu. — 350 fr.

354. La Meutte et Venerie de Jean de Ligneville. *Nancy*, 1655; in-4, mar. vert. Livre rare, mais l'exempl. était très-court de marges. — 460 fr., à M. Marcellin de Fresnes.

361. Toxophilus, the schole of shootinge. *Londini*, 1545; in-4 mar. rouge. — 860 fr., à M. Giraud de Savine.

373. Frederici II imperatoris, de arte venandi cum avibus; in-fol. mar. vert. — 1,550 fr., à M. Giraud de Savine.

Beau et curieux manuscrit, décrit au Catalogue et dans notre *Bulletin du Bibliophile*, année 1864. Il n'a pas été vendu cher.

376. L'Art de la Faulconnerie de Guillaume Tardif. *Verard, sur le pont Nostre-Dame*, in-fol. mar. rouge. Première édition; acheté 300 fr. à la vente Huzard avant la reliure.—Adjugé, à 6,050 fr., à M. Dutuit.

377. La Fauconnerie de Franchières, pet. in-4 goth., mar. citr. Édition précieuse, mais l'exemplaire est *rogné à la lettre* et le dernier feuillet refait à la plume. — 800 fr., à M. Boone.

389. La Fauconnerie de Saincte-Aulaire, 1619; in-4 vél.—580 fr., à M. Boone.

411. Plinii Panegyricus, 1675; in-8, mar. rouge doublé de mar. aux armes d'Hoym. — 535 fr. à M. Bocher.

414. Oraison funèbre du prince de Condé, par Bossuet; gr. papier in-4 mar. noir aux armes de Bossuet. — 405 fr. à M. de Villeneuve.

416. L'Iliade et l'Odyssée d'Homère (traduct. de Mme Dacier), 1716; 6 vol. in-12 mar. rouge. — 1,010 fr.

420. Les Idylles de Bion et de Moschus. 1686; 2 part. en un vol. in-12 mar. rouge doublé. — 1,030 fr., adjugé à M. Ambroise-Firmin Didot.
Exemplaire de Longepierre.

433. Claudiani opera (Elzevir), 1650; pet. in-12, mar. bleu aux armes du comte d'Hoym. — 405 fr. à M. Bauchard.

435. Jerapigra magistri Ægidii de Corboïlo; manuscrit du treizième siècle sur vélin. — 1,000 fr.

443. Fabliaux et contes des poëtes français des onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, publiés par Barbazan et Méon; 6 vol. in-8 d.-rel., papier de Hollande. — 445 fr.

449. Le Roman de la Rose; in-fol. mar. bleu. — 1,650 fr.

450. Le Roman de la rose. *Paris, Galliot du Pré*, 1529; pet. in-8 mar. bleu (*aux armes du comte d'Hoym*). — 4,700 fr.

451. Le Roman de la Rose, édition de Méon, 1813; 4 vol. in-8, impr. sur vélin. — 2,600 fr.

453. Les Faitz et Dictz de Me Alain Chartier. *Pierre le Caron*, 1489; in-fol., veau fauve. — 1,100 fr.

454. Les Fortunes et Adversitez de Jehan Regnier, 1526; in-8, mar. vert. Volume intéressant, très-rare et en très-belle condition d'exemplaire. — 5,400 fr.

459. Le Martilloge des faulces langues. *Imprimé à Paris par Jehan Lambert*, 1493. — 405 fr., à M. de Lacarelle.

460. Un Songe fait de Georges de Chasteaulens; in-4 manuscrit sur vélin, orné de 9 miniatures. — 2,000 fr.

462. Le Chasteau de labour, par P. Gringore, 1530; in-8. — 3,020 fr. (Joli exemplaire.)

464. Les Contredictz de Songecreux, par P. Gringore, 1530; in-8, mar. vert. — 1,150 fr. (un peu trop lavé).

470. La Nef des Folles. *Imprimé à Paris par le Petit Laurens*, in-4, imprimé sur vélin. — 6,050 fr., à M. de Lacarelle.

471. Les OEuvres de maistre Roger de Collerye, 1536; pet. in-8, mar. citr. — 6,880 fr.

C'est un très-joli exemplaire d'un volume fort rare. Il avait été acheté à la vente de M. Soleinne au prix de 230 fr.; il avait depuis cette vente été relié par Bauzonnet et enrichi d'une des plus remarquables dorures de Trautz.

472. Histoire de Palamon et Archita; in-5, manuscrit sur vélin.— 2,500 fr.

473. Fables et emblèmes en vers; fragment d'un manuscrit sur vélin. — 755 fr.

475. Laventurier rendu à Dangier. *Paris*, 1510; pet. in-4 goth. mar. rouge. — 1,050 fr.

479. Le Débat de la noire et de la tasnée; manuscrit sur vélin du quinzième siècle. — Adjugé, à 1,800 fr., à M. Didot.

481. Sensuyt le débat et procès de nature; seul exempl. connu. — 400 fr.

482. Les Demandes joyeuses. *Imprim. à Rouen* vers 1500. — 350 fr.

485. Recueil de pièces joyeuses en un vol. pet. in-8, mar. vert. — 3,900 fr.

486. La Resolucion damours; in-4, mar. bleu. — 550 fr.

488. Les Ténèbres du champ Gaillart; pet. in-8, mar. bleu. — 500 fr.

495. Hécatomphile, avec les blasons des diverses parties du corps féminin, 1539; pet. in-8, mar. bleu.— 1,425 fr., à M. Marcellin de Fresnes.

497. Le Recueil de tout Soulas, 1563; in-16, maroq. bleu. — 1,285 fr. à M. de Lacarelle.

500. L'Adolescence clémentine. *Lyon, Franç. Juste*, 1535; petit in-8 allongé, mar. rouge. — 3,600 fr., à M. le baron James de Rothschild.

502. Les OEuvres de Clément Marot. *La Haye*, 1700; 2 vol. in-12 mar. rouge aux armes du comte d'Hoym — 1,500 fr., à M. Gonzalès.

506. Les OEuvres de Bonaventure des Périers. *Lyon*, *Jean de*

Tournes, 1544; pet. in-8, mar. rouge doublé de mar. aux armes du comte d'Hoym. — 1,600 fr., à M. de Lacarelle.

Acheté 259 fr., à la vente Pixerécourt.

508. La Complainte troys gentils hommes françoys, occis et morts au voyage de Carignan. *Paris*, 1544; pet. in-8, mar. vert Padeloup. — 1,180 fr., à M. de Lignerolles.

509. L'Oraison de Mars. *Paris*, 1548; in-8, maroq. rouge. — 1,000 fr. au même.

515. Marguerites de la Marguerite, 1547; 1 vol. mar. vert. — 1,700 fr.; très-bel exemplaire.

516. La Coche; superbe manuscrit sur vélin exécuté à Paris en 1541; adjugé, à 8,220 fr., à M. Didot.

517. Le Tombeau de Marguerite de Valois. 1551; in-8, mar. vert. — 505 fr., à M. Bauchard.

519. OEuvres de Louise Labé. *Lion, Jean de Tournes*, 1556; in-8, mar. rouge doublé; bel exempl. de M. Soleinne. — 1,800 fr., à M. de Fresnes.

529. Le Blason des Basquines, 1563. — 650 fr.

533. Œuvres de Ronsard, 1609; un vol. in-fol., mar. vert aux armes de De Thou. — 1,160 fr., à M. Giraud de Savine.

536. OEuvres de Remy Belleau, 1585; relié en 3 vol. maroq. rouge. — 830 fr.

537. Les Amours d'Olivier de Magny, 1553; in-8, mar. bleu. — 1,000 fr.

538. Gayetez d'Olivier de Magny, 1554; in-8, mar. bleu. — 1,300 fr.

539. Les Soupirs d'Olivier de Magny, 1557; in-8, mar. vert. — 1,275 fr.

548. Les Quatrains de Pybrac en françois, 1594; in-4, manuscrit de 1,000 fr., à M. Bancel.

550. Les OEuvres de Philippe Desportes, 1600; in-8, mar. vert aux armes de De Thou. — 820 fr.

554. Les Poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaye. *Caen*, 1605; in-8, mar. vert; très-bel exemplaire. — 2,850 fr.

556. Les OEuvres de Pierre Le Loyer, 1579; un vol. in-12, m. bleu. — 1,000 fr.

557. Les Nouvelles Récréations poëtiques de Jean Lemasle, 1580; petit in-12, mar. bleu. — 400 fr., à M. de Lacarelle.

562. Les OEuvres poëtiques de Flaminio de Birague, 1585; petit in-12, mar. rouge. Imprimé sur vélin. — 3,300 fr.

574. Le Tombeau des Ivrognes. *Caen*, 1611; in-8, mar. bleu. — 270 fr., à M. le marquis de Villoutreys.

592. Les OEuvres de Boileau. *Paris*, 1701; 2 vol. in-12, mar. citr. doublé de mar. rouge aux armes de Mme de Chamillart. — 2,100 fr.

593. Les OEuvres de Boileau, 1722; 4 vol. in-12, mar. rouge. — 900 fr. à M. de Janzé.

595. Poësies de Mme Deshoulières, 1688-1695; 2 vol. mar. rouge aux armes de Mme Chamillart. — 1620 fr.

610. Fables choisies de la Fontaine, 1668; in-4, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). Bel exemplaire de l'édition originale. — 1,360 fr., à M. de Béhagu

632. Les Satyres d'Angoulevent, 1615; petit in-12. — 700 fr.

636. Recueil de Chansons, manuscrit du quinzième siècle. — 2,300 fr.

637. Recueil des plus belles Chansons. *Lyon*, *Jean d'Ogerolles*, 1559. — 2,900 fr.

638. Recueil de Chansons de damoiselle Marie Coppin, manuscrit. — 550 fr.

639. Recueil de plusieurs belles chansons spirituelles, par Christ. de Bordeaux. — 600 fr.

671. Mystères composés par Jehan Louvet, manuscrit autographe. — 1,050 fr.

672. Mystère du Vieil Testament. *Jean Real*, 1542; in-fol., mar. rouge. — 2,500 fr., à M. Dutuit.

673. Mystère de la Passion. *Verard*, 1499; in-fol. très-piqué. — 1,050 fr.

674. La Vengeance de Nostre-Seigneur. *Verard*, 1493; plusieurs feuillets refaits. — 1,050 fr.

675. Mystère des Actes des Apôtres, 1541. — 2,450 fr., à M. Gonzalès.

676. La Nef de Santé. *Ant. Verard*, in-4; très-rare. — 1,815 fr.

677. Maistre Pierre Pathelin. *Bonfons*, pet. in-8. — 725 fr.

678. Recueil de trois pièces rares, aux armes de De Thou. — 340 fr.

679. Les Tragédies de Robert Garnier, 1585; petit in-12, mar. rouge Bauzonnet. — 500 fr.

685. Le Théâtre de Corneille, 1692; 10 tomes en 20 vol. in-12, mar. rouge (*rel. d'Anguerrand*).— 1,000 fr., à M. Gonzalès.

688. Œuvres de Molière, édition de 1682; 8 vol. in-12 réglés, mar. rouge, doublés de mar. Belle reliure ancienne.— 4,610 fr., à M. Ernest Odiot.

691. Œuvres de Racine. *Paris, Denys Thierry*, 1687; troisième édition originale en 2 vol., mar. rouge (*aux armes du comte d'Hoym*). — 5,150 fr., à M. de Rothschild.

703. Petronii Satyricon. *Parisiis*, 1677; in-12, mar. bleu (*aux armes du comte d'Hoym*).— Adjugé, à 1,050 fr., à M. de Lignerolles.

C'était un des plus jolis livres en reliure ancienne de cette collection. Aux armes du comte d'Hoym, provenant de Bonnemet, de Firmin Didot et acheté 95 francs à la vente de la Bédoyère en 1837.

704. Traduction entière de Pétrone, avec des remarques, par Nodot. *Cologne*, 1694; 2 vol. in-8, mar. rouge, reliés par Padeloup, et aux armes du comte d'Hoym.— 820 fr., à M. de Lacarelle.

705. Le même ouvrage; 2 vol. mar. rouge, doublés de mar. aux armes du duc de la Vieuville.— 550 fr., à M. Gonzalès.

707. L'Arbre des Batailles; superbe manuscrit sur vélin, exécuté pour Louys de Luxembourg; in-fol., adjugé à 3,050 fr., à M. Boone pour le Musée Britannique. — Il valait davantage.

710. Les Passages de outre-mer de noble Godefroy de Bouillon; pet. in-4, mar. rouge (*aux armes de Jacques-Auguste de Thou*). — Adjugé, au prix de 7,000 fr., à M. de Rothschild.

720. La Prétieuse, ou le Mystère de la ruelle; 4 part. en 2 vol., mar. vert, aux armes de la comtesse de Verrue. — 500 fr., à M. Ernest Odiot.

721. La Princesse de Montpensier, par Mme de la Fayette. 1662; pet. in-12, mar. rouge dent. doublé de mar.; édition originale. — 700 fr. Très-court de marges.

723. La Princesse de Clèves. 1678; 2 vol. in-12, mar. bleu. Édition originale. — 500 fr., à M. Gonzalès.

727. Les Aventures de Télémaque. 1734; in-fol. — 425 fr.

728. Le Diable boiteux. 1756; 3 vol. in-12, mar. rouge, aux armes de la comtesse d'Artois. — 260 fr.

729. Gil Blas. 1747; in-12, mar. rouge. — 300 fr.

. Manon Lescaut. 1733; in-12, mar. rouge. — 300 fr.

731. Manon Lescaut. 1753; 2 vol. in-12, mar. orange, papier de Hollande. — 500 fr., à M. de Rothschild.

738. La Nuit et le Moment, par Crébillon fils; pet. in-12, mar. rouge, aux armes de la comtesse du Barry.—350 fr., à M. Boone. La reliure était bien fatiguée.

739. Lettres péruviennes. *Didot*, 1781 ; jolie reliure de Bozérian. — 215 fr.

740. Neraïr et Melhoé, conte. 1747 ; 2 vol. in-12, mar. rouge. — 400 fr., à M. Gonzalès.

741. Angola. 1751 ; 2 vol. in-12, mar. rouge; charmante reliure de Padeloup. — 500 fr., à M. de Lacarelle.

745. Les Amours du grand Alcandre. 1652; in-4 vél. — 200 fr.

746. Les Adventures de la cour de Perse. 1629; in-8, mar. noir, aux armes de la comtesse de Verrue. — 205 fr., à M. de Janzé.

748. La France galante. *Cologne*, 1689; pet. in-12, mar. rouge. Exempl. de Bonnemet, du duc de la Vallière, etc. — 800 fr.

752. Relation de l'isle imaginaire. 1659; édition originale; aux armes du comte d'Hoym. — 600 fr.

755. Les Cent Nouvelles. *Michel le Noir*. — 1,205 fr.

756. Le Parangon des nouvelles honnestes et delectables. 1531 ; pet. in-8 raccommodé. — 610 fr.

758. Contes et Nouvelles de Marguerite de Valois. 1698; 2 vol. pet. in-, mar. citron, fil., *aux armes du comte d'Hoym*.—610 fr. à M. Bordes.

759. Récréations de Bonaventure des Periers. *A Lyon, Robert Granjon*, 1558; pet. in-4, mar. rouge, Bauzonnet. — 605 fr.

764. Les Contes aux heures perdues du sieur d'Ouville. 1644 ; 4 vol. in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 1,110 fr., à M. de Rothschild.

767. Contes des fées, par Charles Perrault. *Lamy*, 1781 ; in-12, mar. rouge (*Derome*); exempl. de la Bédoyère, vente de 1837, acheté 1,120 fr.

779. Contes moraux de Diderot et de Gessner. 1773; in-4, m. r., aux armes de la comtesse du Barry. — 620 fr., à M. de Villeneuve.

780. Le Livre des Connoilles ; pet. in-8 goth., mar. vert, doublé. — 500 fr., à M. Giraud de Savine. — Ce petit livre, d'une extrême rareté, valait davantage.

781. Propos rustiques de Léon Ladulfy. *Lyon*, 1547 ; pet. in 8,

mar. rouge, doublé. — 900 fr., à M. de Lacarelle; très-joli exempl.

784. Bigarrures du seigneur des Accords. 1583; pet. in-12, mar. orange, aux armes de Mme de Pompadour. — 305 fr., à M. de Rothschild.

794. Recueil des Caquets de l'accouchée; 2 vol. in-12, mar. rouge (*Padeloup*). — 610 fr., à M. de Lacarelle.

807. Erasme : De la déclamation des louanges de la Folie. *Galliot du Pré*. 1520; in-4 goth. — 630 fr.; très-rare volume.

812. Le Triomphe des dames. 1530; in-4 goth. — 301 fr.

831. Le Centre de l'amour descouvert. 1680; pet. in-4 oblong, mar. vert. — 325 fr., à M. Janzé.

842. Collection de 34 lettres de Voltaire à Mme d'Epinay; in-4, cuir de Russie. — 520 fr., à M. de Villneuve.

843. OEuvres de Plutarque. *Paris, Vascosan*; 13 vol., mar. vert; exempl. du duc de la Vallière. — 985 fr.

844. Lucien, de la traduction de Perrot d'Ablancourt; 2 vol. pet. in-8, mar. rouge, doublé de mar. — 800 fr., à M. de Lacarelle.

845. Ciceronis Opera. *Elzévir*, 1642; 10 vol. pet. in-12, mar. rouge doublés de mar. aux armes du comte d'Hoym. — 5,000 fr., à M. Gonzalès.

847. OEuvres de Balzac; 9 vol. pet. in-12, mar. vert, aux armes du comte d'Hoym. — 1,125 fr.; la reliure laissait bien à désirer.

849. OEuvres de Voiture. 1702; 2 vol. in-12, mar. citr. doublé de mar. rouge, aux armes de M. de Chamillart. — 1,010 fr., à M. Ernest Odiot.

853. OEuvres de Voltaire; 70 vol. gr. in-8. — 345 fr., à M. Calluaud.

860. Voyage au Brésil, par Jean de Lery. 1585; in-8, mar. rouge, aux armes de De Thou. — 420 fr., à M. Giraud de Savine.

863. Discours sur l'histoire universelle, par Bossuet. 1681; in-4, mar. rouge, aux armes de la princesse Palatine. — 1,020 fr., à M. de Villeneuve.

864. Discours sur l'histoire universelle. 1682; in-12, mar. rouge, aux armes de Bossuet. — 1,250 fr., à l'abbé Bossuet.

869. L'Histoire ecclésiastique de Nicéphore. 1567; in-fol., veau brun, aux chiffres et devises du roi Charles IX. — 495 fr.

881. La Vie de saint Jean-Chrysostome. 1664; in-4, mar. rouge; exempl. de Longepierre. — 1,000 fr., à M. Gonzalès.

888. La Vie de Monseigneur sainct Huber; in-8, goth. — 645 fr.

890. La Vie de saint Aulzias de Sabran. 1500; in-8, goth. — 720 fr., à M. de Lignerolles.

901. Diodore de Sicile, trad. par Anth. Machault. *Paris*, *Geof. Tory*, 1535; in-4, mar. citr., imprimé sur vélin. — 2,750 fr., à M. Didot.

902. Histoire de Diodore de Sicile. 1585; in-fol., mar. rouge. Exempl. du cardinal de Bourbon. — 500 fr.; la reliure était fatiguée.

904. Cæsar. *Elzevir*, 1635; pet. in-12, mar. rouge, doublé de mar. — 275 fr.

905. J. Cæsar, *cum notis variorum;* 1713; 2 vol. in-8., mar. rouge, doublés. — 510 fr.

906. Taciti Opera, cum notis variorum; 4 vol. in-8, mar. rouge, doublé de mar. Exempl. de Longepierre. — 1860 fr.

909. Suetonius, cum notis variorum. 4 vol. in-8, mar. rouge, doublés. — 410 fr.

926. Méseray. Abrégé chronologique de l'histoire de France; 9 vol. in-12, mar. rouge, doublés de mar. rouge, rel. de Boyet. — 2,000 fr., à M. Bocher.

934. Comines. *Elzevir*, 1648; pet. in-12, mar. rouge. — 265 fr., à M. de Villeneuve.

936. C'est l'ordre qui a esté gardé à Tours. 1483; in-fol., mar. rouge. — 300 fr., à M. Ruggieri.

937. Le même livre, édition in-4, relié en vélin, aux armes de de Thou. — 550 fr., à M. Ruggieri.

938. Histoire de Louys douziesme, par Claude de Seissel. 1587; pet. in-8, mar. noir. Exempl. de Henri III. — 450 fr., au docteur Danyau.

939. Recueil d'estampes; pet. in-fol. obl., mar. vert, riche et belle reliure aux armes de De Thou. — 10,500 fr.

940 *bis*. Mémoires de Villegomblain. 1667; 2 vol. pet. in-12, mar. rouge, doublés de mar. — 320 fr., à M. Bocher.

958. Recueil de pièces sur Henri III. — 800 fr., à M. de Lignerolles.

968. Mémoires de Bassompierre. *Elzevir*, 1665; 2 vol. pet. in-12, mar. rouge. doublés de mar. rouge. Exempl. de Bonnemet. — 965 fr. à M. de Lacarelle.

975. La Muse historique de Loret; 8 vol. in-fol., mar. rouge, aux armes de Mme de Pompadour. — 4,100 fr.

978. Le Portrait de Mademoiselle dn Manneville; 9 feuillets in-fol., mar. vert. — 3,200 fr.

985. Collection complète des tableaux de la Révolution française. 1798: 3 vol. gr. in-fol., avec figures avant la lettre et eaux fortes. — 1,750 fr.

1006. La Fleur des antiquités de Paris. 1534; in-16, mar. bleu. — 750 fr., à M. de Lignerolles.

1017. Le Livre commode de Abrah. du Pradel. 1692; in-8., vél. — 360 fr., à M. de Béhague.

1022. Le Labyrinthe de Versailles, manuscrit de Rousselet, avec 40 peintures. 1,020 fr., à M. Gonzalès

1025. Histoire de Bretagne, par dom Morice et dom Taillandier; 5 vol. gr. in-fol., mar. rouge, aux armes du maréchal de Mouchy. — 810 fr., à M. de Janzé.

1053. Les Chroniques et Annales de Pologne, de Blaise de Vigenère. 1573; in-4, mar. vert. — 510 f., à M. de Béhague.

1071. Armorial de l'Ile-de-France, par Dubuisson. 1757; 2 vol. in-12, mar. rouge. — 255 fr., à M. Hérédia.

1075. Histoire de la noblesse du comtat Venaissin, par Piton Curt. 4 vol. in-4°, mar. rouge. — 616 fr.

1083. Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie, par Jean de la Caille. 1689; in-4, mar. bleu. Exempl. avec les cartons. — 325 fr.

Nous aurions pu citer bien d'autres livres remarquables par leur condition et leur reliure : quelques-uns estimés à l'avance au-dessus des adjudications obtenues; d'autres, au contraire, ayant dépassé toutes les prévisions. Cette vente avait attiré un concours nombreux d'amateurs pendant les six vacations. Outre les membres de la Société des bibliophiles et les personnes que nous avons citées, nous avons remarqué parmi les amateurs dans la salle de vente : M. le comte de la Béraudière, M. le comte de la Garde, M. Gabriel de Bray, le comte de Baillon, le marquis de Pluvinel, le comte de Portalis.

Vente Berryer. — Les 16-20 mars. (M. Delaroque aîné, expert.) Cette bibliothèque nombreuse, composée de volumes provenant

de M. Berryer père et de dons d'auteur, ainsi que de livres d'usage, n'était remarquable ni par la nature et les éditions des livres ni par leur condition. M. Berryer n'était pas bibliophile. Mais sa haute position politique, son talent, la loyauté et le désintéressement de son caractère, avaient fait de sa mort un événement considérable. La vente de sa bibliothèque a eu lieu dans une salle où se pressait une foule compacte, et beaucoup de livres ont été payés vingt fois plus qu'ils ne valaient, tant était grand le désir de posséder un volume, sur lequel on distinguait une marque certaine de l'usage qu'en avait fait l'illustre orateur.

Nous reproduisons les quelques indications suivantes du catalogue de vente avec les prix d'adjudication.

35. Oraisons funèbres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur l'édition de Versailles d'après les manuscrits. *Paris, imprimerie de Ch. Lahure*, 1863; in-4, gr. papier à la forme, relié en maroquin du Levant doublé de maroquin à petits fers, d. s. t. (*Hardy-Mesnil*). — 5,105 fr., à M. le comte de Lignerolles.

Exemplaire unique et splendide offert à M. Berryer par les ouvriers typographes, dont les signatures garantissent l'authenticité. Un portrait de Bossuet, par Rigault, est joint à l'exemplaire, qui est renfermé dans une vitrine.

Les journaux avaient annoncé que cet exemplaire unique avait été acquis par le barreau de Marseille. C'est une erreur. Ce volume précieux a été acheté pour M. le comte R. de Lignerolles, un de nos meilleurs bibliophiles.

51. Introduction à la Vie dévote, du bienheureux François de Sales. Nouvelle édit., publ. par M. de Sacy. *Paris, Techener*, 1855; 2 tom. en un vol. in-12, mar. noir. — 135 fr.

Dans cet exemplaire se trouvent deux notes volantes de la main de M. Berryer.

73. De la Profession d'avocat, par Félix Liouville. *Paris, Cosse*, 1868; in-12, d.-rel. — 28 fr.

Un des 25 exemplaires en papier de Hollande, numéroté 3; imprimé au nom de M. Berryer, ancien bâtonnier.

76. Souvenirs du Barreau par M. Dupin, avocat. *Paris*, 1855; in-8, dos de v. fauve. — 40 fr.

Avec envoi et lettre autographe de M. Dupin à son ami Berryer.

167. Rituel consulaire, Mémoire pour servir de renseignements

sur les diverses opérations qui se font dans la juridiction consulaire de Paris, et des cérémonies qu'on y observe en différentes circonstances. Mss. in-fol. d'une bonne écriture. — 35 fr.

Ce mémoire est suivi de notes de Ph.-Jos. Gopneau, mon grand-père maternel, président en l'an IX de la commission établie pour préparer la rédaction du code de commerce. Signé : B.

398. Galeries historiques de Versailles, dédiées à S. M. la Reine des Français, par Gavard. *Paris*, 1838; 13 vol. gr. in-folio, *fig.*, gr. pap. vél. mar. bl. fil. tr. dor. — 875 fr.

Avec une dédicace sur le plat du premier vol. : M. Berryer, avocat, donné au nom de Sa Majesté la Reine Amélie et des Princes de la maison d'Orléans.

494. Les Métamorphoses d'Ovide, trad. nouvelle, avec le texte latin, par Villenave, ornée de grav. d'après les dessins de Moreau, Lebarbier et Monsiau. *Paris*, 1806; 4 vol. in-4. pap. vél., fig. avant la lettre, d. mar. r. — 200 fr.

496, Bibliothèque classique latine, publiée par Lemaire. *Paris*, 1819; 152 tom. rel. en 148 vol. in-8, d.-v. — 315 fr.

816. Clément XIII et Clément XIV, par le P. de Ravignan. *Paris*, 1854; in-8, rel., bas. — 53 fr.

A mon ancien et tendre ami Berryer, signé de Ravignan.

908. Jehan Froissart. Les Chroniques de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espagne, de Bretaigne, de Gascogne, de Flandres et lieux circonvoisins. *Paris*, *Ant. Verard*, *s. d.* 4 tom. rel. en 3 vol. in-fol., v. marb., qq. piq. et mouil. — 605 fr.

« Edit. originale imp. en gothique. »

934. Saint-Cyr, histoire de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr (par M. le duc de Noailles). *Paris*, 1843; in-8, d.-rel. v. — 30 fr.

Avec lettre autographe de M. le duc de Noailles à M. Berryer.

935. Réflexions sur mes entretiens avec M. le duc de la Vauguyon, par Louis-Auguste Dauphin (Louis XVI), précédées d'une introduction par M. de Falloux. *Paris*, 1851; gr. in-8, d.-rel. bas. — 25 fr.

Envoi autographe de M. de Falloux à M. Berryer.

939. Les Zouaves et les Chasseurs à pied, esquisses historiques (par le duc d'Aumale). *Paris*, *Lévy*, 1855; in-12, pap. vél. dos de v. — 69 fr.

Avec une lettre de remercîment aut. de M. Berryer à M. le duc d'Aumale.

950. Notes et Documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre (par *H. d'Orléans, duc d'Aumale*). *S. l. n. d.*; in-8, pap. vergé fort, d.-rel. — 50 fr.

Avec une lettre aut. de M. Berryer adressée au duc d'Aumale.

1023. Inventaire de tous les Meubles du cardinal Mazarin, dressé en 1653, et publié d'après l'original conservé dans les archives du prince de Condé (par Henri d'Orléans, duc d'Aumale). *Londres*, 1861; in-8, gr. pap. vél., cart. angl. — 99 fr.

Avec envoi de la part de M. le duc d'Aumale.

1025. Recueil de 1205 pièces de vers et de prose, connues sous le nom de Mazarinades, de 1648 à 1651. — 550 fr.

Ce recueil commence par un journal contenant tout ce qui s'est fait et passé ès assemblées des compagnies souveraines de la Cour du Parlement de Paris pendant la guerre de la Fronde. La collection forme 25 vol. pet. in-4, d.-rel. Un catalogue général de toutes les pièces qui y sont contenues forme 25 cahiers manuscrits; nous y joignons une lettre de M. Mas-Latrie dans laquelle se trouve l'appréciation suivante de la collection :

« Monsieur Berryer, votre collection paraît avoir un prix et un mérite considérables, et un intérêt que n'ont pas tous les Recueils de mazarinades : c'est que la série des pamphlets est précédée du Recueil des pièces officielles, des arrêts du Parlement du temps de la Fronde et du Journal du Parlement, tous documents bien plus rares que les mazarinades, attendu que le roi fit détruire dans les registres originaux du Parlement que nous avons encore, toutes les délibérations de l'assemblée durant la Fronde, et en prohiba la reproduction. »

1161. Mémoires d'un Ministre du trésor public. 1780-1815 (par Mollien). *Paris*, 1845; 4 vol. in-8, d.-rel. bas. — 43 fr.

Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce.

1181. Souvenir du comte de Chambord; album de papier blanc rel. avec fermoir en acier. — 380 fr. — Sur le premier feuillet, on lit : *Meminisse juvabit. Prague*, 1835. Au dessous se trouve la signature Berryer fils. — Au deuxième feuillet, on lit ces vers d'Horace :

Justum et tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni,
Mente quatit solida.....

Buschtiehrad, le 29 septembre 1835.
Signé Henri.

Au dessous se trouve un carré de papier fixé avec deux pains à cacheter, sur lequel est collée une empreinte de cachet en cire rouge, contenant ce vers de Chateaubriand : *Mon pays sera mes amours, toujours.* Au-dessus du cachet on lit ces mots : *Défendez ma devise, elle est chère à mon cœur.* Signé Henri.

1182. Lettre du comte de Chambord, datée de Venise, le 23 janvier 1851, à M. Berryer, écrite par Berthier, artiste calligraphe, dans un encadrement or et couleurs, avec lettres ornées et peintes, *style moyen âge*, d'une admirable exécution. 4 pages in-fol., sur pap. vél. fort dans un cart. en toile mar. (*Aux armes de France.*) — 175 fr.

Avec une lettre aut. signée de M. Berthier à M. Berryer.

1336. Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval, par André Duchesne, Tourangeau. *Paris, Cramoisy*, 1624; in-fol., fig. de blason. Riche reliure de *Petit*, en maroq. br., large dent., tr. dor., doublé de mar. dent. — 250 fr.

On lit sur la garde :

Les Montmorency à Berryer, témoignage de reconnaissance, 1865.

1426. Souvenirs de M. Berryer père, doyen des avocats de Paris, de 1774 à 1838. *Paris*, 1839; 2 vol. in-8, dos de veau.— 320 fr.

L'exempl. porte cette dédicace.

A mon fils le Député.

Gloria Patris. BERRYER.

1431. Notice sur Madame la vicomtesse de Noailles, par M. S. N. S. (de Noailles). *Paris*, 1855; in-8, gr. pap. vergé fort, mar. n., n. rog. — 40 fr.

Envoi de l'auteur à M. Berryer.

1433. Madame Dupin (par M. Dupin aîné). *Paris, typographie de Henri Plon*, 1856; in-12, br. — 46 fr.

Avec envoi aut. à M. Berryer; cette notice n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exempl. pour être donnée aux membres de la famille et à quelques amis particuliers. DUPIN.

1432. Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu. *Paris*, 1864; portr. photographique. — Histoire de la Chapelle funéraire de Picpus, élevée à la mémoire des treize cents victimes de la Terreur, inhumées en cet endroit, avec la liste des souscripteurs, par Lottin de Saint-Germain. 1814. Ens. 1 vol. in-8, d.-rel. bas. — 40 fr.

Envoi de M. le duc de Noailles à M. erryer.

L. T.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

J'ai promis, et je tiens parole. Je suis donc allé voir jouer la comédie de M. Octave Feuillet, que je ne connaissais encore que par les comptes rendus des journaux. Elle m'avait choqué à la lecture; à la représentation elle m'a révolté. C'est au point même que je ne sais comment rendre mon impression, ni dans quel ordre présenter mes pensées. Procéderai-je par analyse ou par synthèse? Raconterai-je d'abord le sujet de la comédie nouvelle pour en déduire le système de l'auteur et la marche de son esprit; ou bien, au contraire, montrerai-je par quels sentiers, par quelle spirale l'auteur est arrivé à cette conception, qui nous semble être le dernier mot et en même temps la condamnation de sa morale dramatique? Car, disons-le, si *Julie* a réussi devant le public de la Comédie française, comme y réussissent depuis quelques années toutes les pièces dites pièces *actuelles*, ou pièces en *habits noirs*, la presse a été presque unanime dans son blâme ou dans ses réserves.

Après tout, il n'importe; et dans une causerie familière on peut se dispenser de plaider une méthode et de grouper ses preuves comme un avocat.

M. Octave Feuillet occupe dans la littérature contemporaine une place honorable qui ne peut lui être disputée. C'est un esprit délicat et tendre, servi par un talent fin et propret, qui ne s'élève jamais bien haut sans doute, mais qui impose l'estime et justifie le succès. Il serait injuste de lui reprocher ce qui lui manque, car son originalité consiste précisément dans l'absence de certaines qualités. Il n'a ni la vigueur d'Émile Augier, ni la netteté prompte et rapide d'Alexandre Dumas fils, ni la fougue de Théodore Barrière; je ne parle que de ses contemporains. La nuance de son talent est plus

vague et plus subtile. C'est une finesse infinie qui par moment échappe, qu'on craint de voir se rompre comme un fil trop ténu, et qui ne se soutient qu'en s'accrochant à de menues aspérités que l'œil d'un homme ordinaire n'aperçoit pas. Il y a dans ce talent de la myopie, de la minutie féminine et de l'innocence provinciale. M. Feuillet, qui n'a pas fait, que je sache, ou du moins publié un seul vers, tient plus du poëte que ces messieurs par l'amour du détail, par l'habitude de la rêverie et de la flânerie. Il semble, tant il se complaît dans sa pensée, qu'il la dévide incessamment, et que par l'abus de sa contemplation il arrive à grossir paradoxalement les moindres circonstances et à voir, comme on dit, l'univers dans une goutte d'eau.

Ses débuts littéraires datent d'environ 1840, entre *Lucrèce* et *la Ciguë*. Ses premières œuvres le classaient dans ce qu'on appelait alors l'école *de la fantaisie*, dénomination équivoque et transitoire qui ne signifie plus rien du tout actuellement, mais qui dans ce temps-là désignait un certain genre de poésie vague et arbitraire, affranchie du temps et des lieux. M. Feuillet marchait alors dans les pantoufles d'Alfred de Musset, du Musset première manière, du Musset des *Caprices de Marianne* et de *Fantasio*. On se rappelle de ce temps-là une saynète galante, *Corisande*, publiée dans la *Revue nouvelle*, une *Histoire de Polichinelle*, un petit acte, le *Bourgeois de Rome*, joué à l'Odéon, puis deux comédies du genre dit « de cape et d'épée », composées avec M. Bocage, *Échec et mat* et la *Vieillesse de Richelieu*. Le succès de *Gabrielle* fut pour M. Feuillet le chemin de Damas. Il se dit que la fantaisie vague et désintéressée était bien usée, et l'élève évaporé d'Alfred de Musset passa sous les drapeaux de la réaction bourgeoise et sentimentale. Selon l'usage immémorial des réactions, l'école du bon sens faisait de la main gauche ce que l'école romantique, à laquelle elle succédait, faisait de la main droite. L'adultère avait été, après 1830, le grand ressort du drame, le mari sacrifié, l'amant exalté. L'école nouvelle inversa les termes : elle sacrifia l'amant et

exalta le mari. Lui seul eut de l'esprit, de l'honneur, de l'héroïsme. Heureux, il fut un héros; trompé, un martyr. Il ne fut plus permis de rire de lui : le mot de Molière et sa gaieté furent proscrits, non-seulement comme déshonnêtes, mais comme malhonnêtes. Le ménage, en un mot, fut la poésie, et le père de famille, négociant ou notaire, fut un poëte (1).

M. Octave Feuillet fut le « fantaisiste » de l'école. Là où Emile Augier appuyait les deux poings, il glissait le petit doigt en regardant les nuages. Il fut la lune de l'autre. Il m'a souvent semblé le voir gambader et caracoler auprès de son chef d'école comme le cheval de volée à côté du limonier. Non : point de prêches, ni d'éclats, mais plutôt des insinuations, des paraboles. On eut alors tout un microcosme de petits notaires de province, débordants de poésie et rédigeant leurs actes les yeux au ciel, de libertins convertis en un tour de main ou de valse par des petits docteurs en robe de bal et coiffés de plumes, d'époux vagabonds ramenés au bercail par des houlettes enrubannées, de vieux philosophes endurcis gagnés à Dieu en une partie de dames. Tout cela est fort édifiant, n'est-ce pas? Et puis, d'ailleurs, c'est charmant à entendre quand c'est bien dit. Le malheur est que cela est faux : faux au théâtre, faux dans la vie, faux philosophiquement comme esthétiquement. Non, ces petites femmes, ces fillettes ergoteuses et sermoneuses ne sont ni dans la vérité de la nature, ni dans la réalité sociale. Ces combats de langues, où le bavardage, le babil féminin triomphe si régulièrement de la raison et des passions viriles, finissent par étourdir comme le ramage d'une volière, et fatiguent comme un paradoxe. Car, grâce au ciel, non, toutes nos femmes ne sont pas si pédantes; les hommes en ce temps-ci ne sont pas tous si bêtes, si sots, si ignorants, si nuls, ni si dociles. J'accorde à M. Feuillet que beaucoup de femmes sont aujourd'hui

(1) O père de famille, ô poëte! je t'aime!

E. Augier, *Gabrielle*, a. V.

supérieures à leurs maris, et que leur instruction, quand elles veulent bien s'en donner une, est généralement plus solide et plus sincère. Une femme qui s'instruit s'instruit par goût et par curiosité et étudie avec enthousiasme, au lieu que, pour le commun des hommes, l'éducation n'est qu'affaire de formalité. C'est l'usage qui veut que l'on passe huit années enfermé dans un collége ; et combien de cancres dans une classe de quatre-vingts élèves ! Mais, plus une femme est intelligente et plus elle a cultivé son esprit, plus elle se gardera de ces petits manéges qui rabaissent l'homme et attaquent en lui le sentiment le plus implacable, l'amour-propre, l'orgueil du sexe. M. Feuillet, c'est une remarque que j'ai faite souvent, se garde bien de nous montrer les lendemains de ces maris humiliés, de ces fiancés domptés auxquels la vanité plus que l'amour a limé dents et ongles. On note comme un trait de génie dans Molière d'avoir laissé rêver au spectateur l'épilogue du *Misanthrope*. Qui ne sent, en effet, que si la pièce est finie par la volonté de l'auteur, l'intrigue, l'aventure au point de vue humain ne l'est pas ? Qui ne prévoit pour le lendemain la revanche de Célimène, et qui ne revoit à ses pieds tous ces furieux, tous ces insolents, tous ces bourrus, et Oronte, et Acaste, et Clitandre, et Alceste lui-même? car elle les a vaincus et soumis par ses arguments naturels, par la grâce et par le charme ; et, tant qu'elle sera belle et charmante, ils n'auront rien à répliquer. Chez M. Octave Feuillet la grâce pérore et le charme dogmatise. Les rôles sont intervertis : c'est le mari qui est Célimène, et c'est la femme qui est Alceste ; mais un Alceste maître de lui, remplaçant la rudesse par l'intrigue, et qui a son plein sac de malices. Toutes ces femmes courant après leurs maris, ces jeunes filles prenant des fiancés au lacet, ont d'ailleurs un autre désagrément, qui est de transposer des sentiments d'ordres tout différents, au moins quant à leur manifestation. Jamais M. Feuillet, quoi qu'il fasse, ne parviendra à mettre le drame dans l'amour légitime. Cet amour, si passionné qu'il soit, sait où il va ; il marche avec certitude et au grand

jour, et les obstacles qu'il rencontre ne sont pas communément du ressort de la poésie. Quant à l'amour légitime heureux, l'amour conjugal, il tire de sa consécration même, de son caractère légal et social, une gravité, une dignité qui repousse la curiosité comme une indiscrétion, je dirais presque comme une profanation. Un mari qui aime sa femme, un ménage heureux, tendre et fidèle, aiment, pour ainsi dire, sous la protection des lois. Le poêle de l'Église et le glaive de la justice voilent et défendent ces mystères sacrés. L'autre amour, né du hasard et qui marche au hasard, s'inquiète moins de la possession que de la conquête. Les obstacles qui l'arrêtent sont tragiques ; il a contre lui l'impossible et avec lui le désespoir. Roméo a bien autre chose à faire que de demander la main de Juliette ; il lui faut d'abord vaincre des haines séculaires, conjurer des préjugés consacrés par l'honneur, se faire pardonner un crime, et surtout se faire pardonner sa naissance, le plus grand des crimes aux yeux d'un Capulet. Aussi peut-il parler noblement de cet amour qui, pour lui, prend la forme du combat et du martyre. — Deux époux qui marivaudent au coin de leur feu, comme par exemple M. et Mme de Lussac dans le *Cheveu blanc* (1), quand même ils parleraient d'or, n'en sont pas moins pour le spectateur dans une situation délicate et même malséante qui tient précisément au manque d'obstacles. Ils sont mari et femme, et le boudoir touche à la chambre à coucher. Et l'oubliât-on, quand même les fusées du dialogue distrairaient l'esprit de cette conclusion trop prévue, le bougeoir, accessoire principal dans cette scène vertueuse, le rappellerait suffisamment. Bougeoir, robe de chambre, pantoufles, bonnet de nuit, sont des objets malséants, dis-je, et qui ne se peuvent supporter que dans le comique et dans le bouffon. M. Octave Feuillet oublie trop souvent cette condition, ou plutôt on dirait qu'il n'en a pas conscience. Il semble partir de ce point que,

(1) Comédie de M. Feuillet.

l'amour conjugal étant légitime, tout lui est permis, même en public, même sur la scène. A force de vouloir rendre l'époux intéressant, il le rend ridicule, quelquefois même odieux. Que dire de ce mari policier et bourreau qui, dans *la Crise*, fait courtiser sa femme par son ami, pour l'éprouver? Que dire de l'ami qui accepte ce rôle, ce rôle d'espion et d'agent provocateur auprès d'une pauvre femme qui n'a d'autre tort que de ne se trouver pas assez aimée? On ne peut que les renvoyer l'un et l'autre à la nouvelle de Cervantès que je citais dernièrement, et où le romancier-philosophe, catholique espagnol, sujet de Philippe II et contemporain de l'Inquisition, a tranché ce cas de conscience grandement et noblement en punissant la fourbe et en excusant la passion. Encore Cervantès n'a-t-il pas poussé le raffinement jusqu'à supposer l'ami complice du mari jusqu'à la fin. Cette persistance dans l'hypocrisie et dans la cruauté n'a pu être imaginée par le grand moraliste chrétien : il a innocenté les coupables victimes, et a dit au coupable auteur du mal : « Succombe au danger que tu as cherché! » Et c'est ainsi que parle et agit un haut esprit et une grande âme qui ne s'égare pas dans les vétilles et qui a conservé le sens de la droiture et de la vérité.

Oh! les lendemains! C'est toujours au lendemain qu'il faut penser quand on veut juger de la moralité et de la logique d'un dénoûment. Quel sera, je le demande, le lendemain de ce mari maniaque et atrabilaire qui s'est si cruellement joué de sa femme, le jour (jour qui doit venir infailliblement) où sa ruse aura été découverte et où l'épouse outragée, sentant le mépris dans la méfiance, se sera dit: « Si j'avais su! » Quel sera le lendemain de cette jeune femme dans *la Clé d'or*, qui mystifie son mari et le fait passer pour l'amener au bien par les mêmes épreuves que le bon M. Bouilly appliquait aux petits enfants? Quelles seront au matin les réflexions de M. de Lussac du *Cheveu blanc*, quand il aura compris que sa femme fait moins de fonds sur sa vertu que sur un grain de gravier placé dans une ser-

rure? Puérilité! puérilité! Paradoxe, déception, mensonge! Et tout cela pour se donner le plaisir de raffiner sur la finesse et de pousser jusqu'à l'extrême la gageure du faux esprit! J'ai quelquefois supposé, en écoutant ou en lisant les œuvres de M. Octave Feuillet, qu'il avait renoncé à la société de ses semblables et qu'il vivait enfermé dans un trou de province, entouré de vieilles femmes intrigantes et romanesques.

Dans la pièce nouvelle, *Julie*, nous voyons un mari libertin portant légèrement ses adultères et se vantant à un ami de ses bonnes fortunes. Notez que ce séducteur expert de toutes les roueries et passé maître dans toutes les escrimes du cœur, bachelier, licencié et docteur en science amoureuse, ne soupçonne rien à la chaleur du plaidoyer de l'ami en faveur de l'épouse délaissée, à l'admiration qu'il professe pour elle, à l'éloquence avec laquelle il lui détaille tous ses mérites, ses grâces et ses vertus. Cet ami vit près de lui, autant dire chez lui, maîtrisant à peine une passion profonde qui n'a pu échapper à celle qui en est l'objet, et lui, le mari, n'a surpris ni un regard, ni un soupir, ni un accent, ni un geste, ni un silence, ni une rêverie! Et quand, dès les premiers mots, toute la salle est dans le secret, lui, ce Valmont, ce Lovelace, reste dans la béate quiétude d'un mari des contes de la Fontaine! Au contraire, M. de Cambre pousse son ami dans les bras de sa femme: « Tiens-lui compagnie, » lui dit-il; « va la promener. » En vérité, Georges Dandin a plus d'astuce et Sganarelle est plus fin.

Que dire ensuite de cette honnête femme, Mme de Cambre, parangon de fidélité, d'honneur et de patience, aimant son mari quand même, mère d'une fille de dix-huit ans qu'elle adore, et qui se dément en une heure, sans obsession, sans poursuite; oui, une heure après que son amoureux, l'ami de M. de Cambre, lui a déclaré sa passion? Et qui succombe, comment? Comme Mme Bovary, exactement, pendant une promenade à cheval dans la campagne!

Ai-je raison de vous parler de contre-sens, de fausseté et de paradoxe? Voici donc déjà un roué sans expérience, et

une honnête femme qui ne l'est pas; nous pouvons ajouter au compte un ami vertueux sans honneur. Nous aurons tout à l'heure une jeune fille sans yeux et sans oreilles, et un mari coupable et bourreau.

Comment M. Feuillet, cette âme si délicate, a-t-il jugé à propos d'ajouter à tant d'inconséquences cette situation toujours si désagréable, si choquante au théâtre comme dans le roman, mais plus encore à la scène qu'à la lecture, de la rivalité de la mère et de la fille? Choquante, ai-je dit? Ce n'est pas même assez : il y a dans cette complication d'infamies, dans ce chassé-croisé d'adultère et d'amour virginal, honnête, quelque chose de monstrueux qui gêne la pudeur même d'un vieux garçon. De telles monstruosités ne peuvent être sauvées que par la terreur de la tragédie ou par la verve comique dans une parade. C'est encore là la maladie des transpositions que j'ai signalée chez l'auteur. Je vous entends bien : vous voulez, n'est-ce pas? nous montrer la mère punie par sa fille. Eh bien, grâce! non, quand déjà cette pauvre femme est malheureuse par les fautes de son mari, par la sienne propre, c'est exagérer le supplice et se plaire dans l'exposition des douleurs que de lui infliger par surcroît un genre de châtiment qui révolte et la nature et le bon sens.

Donc Mlle Cécile de Cambre aime l'amant de sa mère, oh! bien tranquillement je vous l'assure, et ce choix d'un homme qui a l'âge de son père dénote suffisamment une demoiselle d'un caractère placide et sage, et que l'auteur en vérité aurait bien dû laisser dans son calme auprès de sa mère, ne fût-ce que pour la consoler, la pauvre femme en ayant bien besoin. C'est dans une conversation avec sa fille que M. de Cambre a la révélation de la faute de sa femme. Mlle Cécile, en avouant à son père qu'elle a aimé M. de Turgy, ajoute qu'elle s'est corrigée de son penchant en apprenant de sa mère que celui auquel elle s'était fiancée était engagée dans des liens indissolubles; scène aussi pénible à supporter pour le spectateur que pour le père et pour l'époux.

Peut-être pensez-vous que c'est assez là de hideurs et d'ignominies? Je l'ai pensé comme vous; mais M. Feuillet n'a pas été de cet avis. Pour confirmer le soupçon né pour lui de la confidence de sa fille, M. de Cambre n'imagine rien de mieux que de tendre un piége à sa femme. Il n'éclate pas, il se contient : il fait comparaître devant lui cette malheureuse créature malade, dévorée de remords et de regrets, et qui depuis le jour de sa faute n'a pas revu une seule fois son séducteur, parti sur ses prières pour un long voyage; il feint d'avoir reçu du Caire l'avis de la mort de M. de Turgy. A cette nouvelle la pauvre femme éclate en sanglots. De Cambre joue avec cette douleur; il l'interroge, il la tourmente; puis tout à coup il met sous les yeux de sa femme mourante une lettre de l'absent qui annonce son prochain retour. Au même moment un domestique annonce M. de Turgy : en entendant ce nom, Julie pousse un cri horrible, et meurt. « — Je te tuerai! » dit de Cambre à son ancien ami.

Si par cette conclusion M. Feuillet croit avoir donné satisfaction à la conscience de ses auditeurs, déclarons-lui qu'il s'est trompé. A qui s'adresse cette leçon de morale? Aux femmes? Pas une ne se reconnaîtra dans cet être illogique, passant en une heure de la vertu au crime. Aux maris? Mais quelle leçon que de leur enseigner qu'après avoir été sans scrupule on peut être sans pitié! Qu'apprendront ici les jeunes filles, sinon à se méfier de leurs mères? Les amis, sinon que l'amitié n'engage à rien, ne respecte rien et ne défend de rien? Non, encore une fois, ce mari ridicule et féroce, sans remords pour son compte, sans retours sur lui-même, qui martyrise sa femme après l'avoir trahie, délaissée et livrée à la séduction, qui oublie pour une heure d'égarement vingt ans de félicité et de vertu, qui, après avoir introduit ses maîtresses, des gourgandines, sous le toit conjugal et paternel, n'a d'autre arrêt que la mort contre une faute qu'il a cent fois commise; cette femme équivoque, adultère et vertueuse, coupable sans passion et

par dépit, qui, le premier péché commis, péché de démence et d'oubli, jette à son mari ce cri des criminelles endurcies : « Je vous ai trompé, mais c'est votre faute ; » cette jeune fille aveugle et idiote, au cœur vieillot ; cet amant respectueux et discret, si habile à profiter d'un moment de désespoir d'une femme qu'il prétend adorer comme une sainte, ne sont ni d'aucun temps ni d'aucun monde. Et voilà où l'on arrive à force de subtiliser la morale et de sophistiquer l'art, et, comme l'a dit M. Sainte-Beuve, *en subordonnant la vérité de l'observation à une intention préconçue* (1). J'avoue que ce qui me choque le plus dans toutes ces inconséquences, c'est l'importance épique donnée à l'aventure d'un bourgeois qui vraiment n'a rien d'intéressant, qui n'est ni Thésée, ni Brutus, ni Alexandre, ni César, ni héros ni roi, ni beau ni brave, ni spirituel ni vertueux, et qui d'ailleurs mérite son sort. Ce libertin vulgaire, ce fat insolent, méritait d'être puni ; de quel droit vient-il se dresser en justicier et prononcer des sentences de mort ? Il n'était que ridicule, vous le rendez odieux. Nos pères le savaient bien : l'infortune conjugale a besoin, pour être touchante, d'être relevée par la grandeur des caractères ou par la hauteur de l'action. Hors de là, le mari trompé ne peut se montrer au théâtre que coupable et risible. Sganarelle et Georges Dandin ne sont supportables à la scène que parce qu'ils sont Georges Dandin et Sganarelle. Mais Georges Dandin épique, et Sganarelle héroïque, c'est à quoi ni Molière, ni Shakespeare, ni Cervantès, n'avaient point pensé. Il leur semblait que ces amours des maris, ou surannés, ou libertins, ou avares, n'intéressaient pas si fort la morale publique ; et ils aimaient à leur montrer, en châtiment de leurs infidélités, de leurs calculs, et de leurs tyrannies, des couples d'amoureux souriants s'enfuyant loin d'eux dans les allées fleuries, l'ironie aux lèvres et le bonheur dans les yeux.

Charles ASSELINEAU.

(1) Article sur M. Octave Feuillet, dans les *Nouveaux Lundis*.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— La *Chronique des arts et de la curiosité* donne les détails suivants sur les dernières découvertes faites à Rome sous la direction de M. P. Rosa :

« D'après une communication faite à l'Académie des belles-lettres par M. Léon Renier, et à l'Académie des beaux-arts par M. Beulé, M. Pietro Rosa vient de découvrir à Rome des peintures du plus grand intérêt.

« On sait que le Palatin était occupé, sous la république, par un certain nombre de maisons privées. Scaurus, Cicéron, Clodius et bien d'autres l'ont habité.

« Quand les empereurs occupèrent le Palatin et y étendirent leurs constructions, ils achetèrent ces maisons de la république, les démolirent en partie, mais laissèrent subsister celles qui se trouvaient dans l'*Intermontium*, c'est-à-dire dans la petite vallée qui séparait les deux sommets du Palatin. Ils rasèrent ces maisons à la hauteur voulue, les comblèrent, s'en servirent comme de substructions, et établirent sur cette assiette le sol supérieur et désormais égal du plateau.

« M. Rosa vient de déblayer une de ces maisons devenues souterraines. Il a trouvé d'abord un vestibule avec des peintures imitant la décoration architectonique ; seulement, cette architecture peinte, au lieu d'être capricieuse, fantastique, comme souvent à Pompéi, reproduit exactement l'architecture monumentale, avec ses colonnes, chapiteaux, détails, etc. On entrevoit quelle source d'étude ce peut être pour les artistes.

« Dans la salle qui suit, on voit des peintures d'une grande proportion et d'un style plus grave, plus pur que le style de Pompéi. Les sujets n'ont rien de nouveau : Acis, Galatée et Polyphème entourés d'Amours, Argus, Io et Mercure. La

grandeur, le caractère, le coloris de ces figures en font la nouveauté, aussi bien que les inscriptions peintes au-dessous de chaque personnage, qui sont en grec, non pas en latin.

« En face de la porte d'entrée, l'artiste a figuré une grande fenêtre, d'un mètre et demi de hauteur. La fenêtre est supposée ouverte et laisse voir en perspective une rue de Rome, avec ses trottoirs, ses maisons, ses balcons, ses toitures, etc. Quelques personnes circulent dans la rue; une jeune fille sort de chez elle avec sa nourrice; un jeune homme se penche sur son balcon pour la voir passer, une jeune femme semble l'épier du fond de l'appartement. C'est la première fois qu'un monument de l'art considérable donnera des détails aussi intimes sur la vie familière des Romains.

« M. Rosa prend les plus grands soins pour la conservation de ces peintures, qu'il a prié un peintre français en ce moment à Rome, M. Hector Leroux, de copier à l'aquarelle avant qu'elles ne pâlissent. »

— Les fouilles d'Herculanum, dit le *Journal de Naples*, récemment entreprises à l'aide d'une somme de 30,000 fr. donnée par le roi, ont amené la découverte d'une vaste salle qui a dû servir de cuisine. On y a trouvé un pressoir à linge, en bois entièrement carbonisé; quatorze vases de différentes grandeurs, un candélabre, une lampe, plusieurs bassins en verre et en terre cuite, une petite statuette en marbre ornée d'un faune, et deux tables brisées, l'une en marbre, l'autre en ardoise.

Ces épaves viennent d'être précieusement transportées au musée de Naples.

VAUBAN AMOUREUX.

Il n'y a pas dans le règne entier de Louis XIV une figure plus noble, plus ouverte, plus sympathique que celle de Vauban. Ingénieur militaire, nul n'a pris autant de villes en ménageant davantage la vie des soldats ; la France, on le sait, lui doit ses plus belles et ses meilleures forteresses ; ses écrits, ses *Oisivetés*, comme il les appelle modestement, abondent en vues utiles, bienfaisantes ; il a fait, sur une circonscription financière de son temps, l'élection de Vézelay, le meilleur travail statistique entrepris jusqu'alors ; sa *Dîme royale* enfin, malgré les difficultés qu'aurait présentées l'exécution, prouve que, comme La Bruyère, Racine et Fénelon, il ressentait douloureusement les misères du peuple. Un habile historien, M. Camille Rousset, prépare, d'après les documents originaux, une vie de ce grand homme de bien, dont on n'a encore que des biographies très-incomplètes. Je ne veux pas empiéter sur son terrain. Qu'il me permette seulement de soulever un coin — un léger coin — du voile qui nous cache les détails, les faiblesses si l'on veut, de cette existence où tout intéresse. Pourquoi craindrions-nous de le dire? Vauban n'était pas seulement un homme essentiellement humain, qu'attristait profondément la situation des campagnes opposée à la rapacité et à la fortune des traitants, que les persécutions religieuses révoltaient ; il eut toute sa vie le cœur tendre, aimant, ouvert à la plus douce des passions. Pour tout dire en un mot, l'illustre ingénieur, qui vécut soixante-quatorze ans, fut amoureux jusqu'à la fin de ses jours.

J'ai découvert par hasard (ces curiosités s'offrent d'elles-mêmes quand on parcourt les recueils de pièces originales du dix-septième siècle où tant de piquants secrets sont encore enfouis) la trace de trois femmes aimées par Vauban, à l'âge où l'on ne fait plus guère de conquêtes. La première est Mme de Ferriol, belle-sœur de l'ambassadeur à Constantinople de 1699 à 1711 ; la deuxième, dont on ne sait encore que le nom poétique, est signalée par son ami, le docte et galant évêque d'Avranches, Daniel Huet, qui l'appelle *Iris*, comme il convient à un poëte ; la troisième, Mlle de Villefranche, ferme la marche, et fut vraisemblablement le dernier caprice de ce cœur toujours prêt à se donner.

Nous savons par les biographies que Vauban, né en 1633, à Saint-Léger-de-Fourcheret dans le Morvan, épousa, le 25 mars 1660, Jeanne d'Aunay, fille de Claude d'Aunay, baron d'Épiry, dont il eut deux filles (1), et qui mourut en son château de Bazoches en Bourgogne, au mois de juin 1705 (2). Qu'était Jeanne d'Aunay? c'est-à-dire quelle figure faisait-elle dans le monde ? Avait-elle de l'esprit, de la beauté, des agréments ? Il est permis d'en douter. Ce qui est certain, c'est que Vauban passa presque toute sa vie éloigné d'elle, qu'il n'alla que très-rarement à son château de Bazoches, et que, lorsqu'en 1691 il maria sa seconde fille, sa femme n'assista pas au mariage, qui se fit à Paris (3).

J'ai dit que j'avais trouvé les preuves de la passion du maréchal pour Mme de Ferriol, pour Iris, pour Mlle de Villefranche. Les voici, par ordre chronologique, dans toute leur simplicité.

MADAME DE FERRIOL.

Le *Journal de Dangeau* constate, à la date du 6 avril 1699,

(1) L'aînée épousa, le 13 novembre 1679, Jacques de Mesgrigny. — La seconde fut mariée, en janvier 1691, *à l'âge de douze ans trois mois*, à Louis Bernin d'Ussé de Valentinay. Elle n'est pas bien traitée dans le *Recueil Maurepas.*

(2) Bibl. imp.; Mss. Cabinet des titres : *Le Prestre.*

(3) A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1227.

que le roi venait de nommer M. de Ferriol (1) son ambassadeur à Constantinople. Jamais, il faut l'espérer, pareil intrigant, n'a, depuis, représenté la France dans une cour où le sang-froid et la mesure sont surtout nécessaires. Vaniteux et ridicule à l'excès, le marquis de Ferriol affecta, seul parmi ses collègues, des prétentions d'étiquette qui le brouillèrent plusieurs fois avec le divan (2). Dans un premier voyage, il avait acheté la belle Circassienne, Mlle Aïssé, qu'il avait amenée à Paris où il la faisait élever pour ses menus plaisirs (3). Sans foi ni loi, on en peut juger par ce qui précède, l'idée lui vint de faire enlever par surprise un patriarche arménien, Avedyck, jouissant d'une grande influence sur ses coreligionnaires, et il le fit conduire en France où quelques personnes ont voulu voir en lui, mais bien à tort, le fameux prisonnier au masque de fer (4). Tel est l'étrange ambassadeur que Louis XIV s'était donné à Constantinople. Aussi, au bout de dix ans, fut-on obligé de le remplacer pour cause de folie, et il ne fallut pas moins de deux nouvelles années pour le décider à quitter son poste (5).

Le marquis de Ferriol avait un frère (6), trésorier général en Dauphiné, où il avait épousé vers 1695 (7), à l'âge de

(1) Charles Ferriol ou Féréol, marquis d'Argental, né en 1637, mort à Paris en 1722.

(2) *Saint-Simon;* édit. Chéruel, in-8°; t. II, p. 283, et VI, p. 437.

(3) *Lettres de mademoiselle Aïssé;* édit. Ravenel, 1853; *Notice,* par M. Sainte-Beuve.

(4) M. Marius Topin : *Le Masque de fer*, dans *le Correspondant*, n° du 10 juin 1869. — M. Topin donne à ce sujet des détails pleins d'intérêt puisés dans les correspondances des affaires étrangères.

(5) M. Sainte-Beuve, *Notice sur mademoiselle Aïssé;* M. Marius Topin, *le Masque de fer.*

(6) Augustin de Ferriol, baron d'Argental, conseiller du roi au parlement de Metz, trésorier général des finances du Dauphiné; plus tard, président honoraire du parlement de Metz. Né en 1650, mort en 1737.

(7) J'ignore la date exacte; mais son fils aîné, Antoine de Ferriol, comte de Pont-de-Veyle, naquit à Paris le 1er octobre 1697; il y est mort le 3 septembre 1774. Il est auteur de quelques pièces de théâtre

quarante-cinq ans, Angélique de Tencin, sœur du fameux abbé qui devint, quand l'illustre cardinal Dubois eut rendu tout possible, cardinal, ministre d'État, archevêque de Lyon. Née en 1674, Angélique Guérin de Tencin avait alors vingt-un ans. Écoutons Saint-Simon, sur le frère, avant sa grande fortune, et sur ses deux sœurs, dont l'une, la dernière, devint aussi plus tard un personnage : « Cet abbé de Tencin étoit prêtre et gueux... Il avoit deux sœurs : l'une, qui a passé sa vie à Paris dans les meilleures compagnies, femme d'un Ferriol assez ignoré, frère de l'ambassadeur, qui n'a point été marié ; l'autre, sœur religieuse professe pendant bien des années dans les Augustines de Montfleury, aux environs de Grenoble ; toutes deux belles et fort aimables : Mme de Ferriol avec plus de douceur et de galanterie, l'autre avec infiniment plus d'esprit, d'intrigue et de débauche... » (1).

Les jolies femmes ont de tout temps, il ne faut pas qu'elles l'ignorent, piqué jusqu'à l'indiscrétion la curiosité de leurs contemporains. Naturellement, ceux de Mme de Ferriol se sont beaucoup occupés d'elle. On vient d'entendre Saint-Simon. Un historien moderne, qui a étudié les correspondances diplomatiques de l'époque au point de vue des faits et gestes de l'ambassadeur de Constantinople, dit qu'elle « avait un grand crédit sur M. de Torcy (2) ». Or M. de Torcy était tout simplement le ministre des affaires étrangères. Le mari, plus âgé qu'elle de vingt-quatre ans, et plus souvent en Dauphiné qu'à Paris pour ses finances, n'était ni jaloux ni gênant (3). Nous avons de plus, sur la moralité de la dame, une confidence de Mlle Aïssé, que le marquis de Ferriol avait, en 1698, confiée à sa belle-sœur

représentées à la Comédie-Française ; l'une d'elles, *le Somnambule*, est restée au répertoire. — Son frère, Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, est très-connu par son amitié pour Voltaire.

(1) *Mémoires*; t. XVII, p. 295.

(2) M. Marius Topin ; *loc. cit.*

(3) M. Sainte-Beuve ; *loc. cit.*, p. 10.

pour la former aux belles manières, et qui écrit un jour, après son aventure avec le chevalier d'Aydie (1), à Mme Calandrini, honnête Génevoise avec qui elle s'était intimement liée : « Hélas! que n'étiez-vous Mme de Ferriol! Vous m'auriez appris à connaître la vertu (2). »

Il est temps d'arriver à Vauban, et de prouver que l'aimable Angélique lui tourna la tête, comme à tant d'autres. Nous sommes en 1701, et le grand ingénieur n'est pas encore maréchal. Ajoutons qu'il a soixante-huit ans; mais ni l'âge ni les campagnes n'ont amorti en lui les passions naturelles, et son cœur est resté jeune. Notre assertion est confirmée par un témoignage authentique des plus curieux, une lettre autographe qui n'a pas besoin de commentaires (3). Ce n'est pas ici un chroniqueur qui parle; c'est Vauban lui-même, et l'on voit à son langage combien il est ému.

« Fontainebleau, le 12 octobre 1701.

« Je ne puis attendre davantage à m'acquitter de ce que je vous dois, Madame; il faut que je vous demande des nouvelles, si vous estes contente de vostre fonction (4) et comment vous la trouvez. Je suis bien courtisan pour mes péchés, dont je m'ennuie fort. Je soupire après le Morvand, et encore plus pour mon retour à Paris, à l'effet de voir souvent la belle Angélique que j'aime assurément de tout mon cœur et que j'onore par dessus toutes les femmes, bien que l'ingratte s'en soucie fort peu. Cela est cependant ainsy. Je me le dis sans cesse depuis le matin jusques au soir. Il ni a heure dans la journée que vous ne soyez fort bien traitée

(1) Blaise-Marie d'Aydie, né vers 1690; fils de François d'Aydie et de Marie de Sainte-Aulaire; mort en 1760.

(2) M. Sainte-Beuve; *loc. cit.*, p. 38.

(3) *Iconographie française*, publiée par Mme Delpech; t. II; *Règne de Louis XIV*. — La lettre originale fait partie du cabinet de M. Chambry. L'*Iconographie* dit que la lettre est adressée à Mme *Férial*; mais c'est évidemment une erreur provenant d'une mauvaise lecture de la suscription.

(4) Vraisemblablement à la cour, auprès de quelque princesse.

chez moy; n'en soyez pas scandalisée; cella ne vous fera point d'affaire, et tout ce qui se passe chez moy à vostre égard demeure dans le fond de mon cœur et ne sort point della.

« Adieu, ma belle reine, je vous aime et honore de tout mon cœur, et tout ce qui se peut imaginer au della.

« VAUBAN. »

Quel fut le résultat de cette flamme, un peu pâle peut-être pour embraser un cœur de vingt-sept ans? Le champ est ouvert aux conjectures. Pour moi, ne sachant rien, je préfère garder le silence; fera des suppositions qui voudra. Ce que l'on peut dire, c'est que, quatre ans après, le 15 août 1705 (c'est encore Dangeau qui nous l'apprend), le roi donnait les revenus de l'abbaye d'Annonay à Mme de Ferriol, ce qui prouve au moins qu'elle savait se ménager des protecteurs tout-puissants. N'y avait-il pas encore dans le nombre le ministre Torcy? Cinq ans se passent, et nous la voyons (août 1710) faire, avec les de Croissy, l'évêque de Strasbourg, Mlle Choin, Bignon l'intendant et sa femme, une partie de plaisir qui dura cinq jours. L'abbé Bignon ayant été nommé doyen du chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, ses amis les plus intimes fêtaient cette nomination à leur manière (1). Enfin, la même année ou à peu près, un maréchal de la promotion de Vauban, mais moins âgé que lui de quinze ans, le maréchal d'Uxelles (il faut voir le caractère et les mœurs plus que *singulières* que lui donne Saint-Simon) (2) devint la grande liaison de Mme de Ferriol, encore belle sans doute, malgré ses trente-six ans. A ce sujet, des vers de Jean-Baptiste Rousseau circulèrent, et le poëte, désolé de la publicié qui leur fut donnée, plaida hautement pour la vertu de la dame dont il se proclamait

(1) *Journal de Dangeau*; août 1770, note.

(2) *Mémoires*; t. IV, p. 92. — Le maréchal d'Uxelles était né en 1648. Maréchal le 14 janvier 1703; président du conseil des affaires étrangères sous la régence; mort en 1730.

l'ami. Mais on a vu sur ce point la confidence de M[lle] Aïssé. D'autre part, des lettres de Bolingbroke, avec qui M[me] de Ferriol fut longtemps en correspondance, constatent que le maréchal d'Uxelles était devenu le plus grand intérêt de sa vie. Enfin, M[lle] Aïssé confirme pleinement, n'en déplaise à Rousseau, cette liaison qui n'était peut-être un mystère que pour lui (1). Ces poëtes sont si peu clairvoyants!

IRIS.

Nous sommes ici sur un terrain moins solide. Un recueil manuscrit, où l'on rencontre un certain nombre de pièces de vers de la main même de Huet, contient celle que je reproduis ci-après. Cette pièce n'est pas de l'écriture de Huet, mais la copie est évidemment du temps, et on lit, à la fin, ces mots qui constatent qu'elle est bien de lui : *Par M. Huet, évêque d'Avranches* (2). Elle n'est pas datée, mais elle est, comme l'indique le premier vers, postérieure à la nomination de Vauban au grade de maréchal, qui eut lieu le 14 janvier 1703.

A M. LE MARÉCHAL DE VAUBAN.

« Maréchal,
Mon rival,
De vertu
Revestu,
Mais pourtant
Te portant
Nuit et jour
A l'amour;
Tu vas voir,
Chaque soir,
Les beaux yeux
Dont les cieux
S'orneroient,
Se feroient
Des soleils
Sans pareils.
On t'a vu
Abattu,
Gémissant,
Languissant,
Aux abois,
Dans les bois.
Les bergers
Des vergers

(1) M. Sainte-Beuve; *loc. cit.*, p. 11.

(2) Bibl. imp., Mss. F; 1716, fol. 35. — Je la crois inédite, sans pouvoir l'assurer absolument. On est si rarement sûr de l'*inédit* !

D'Ormesson (1)
Par le son
Des pipeaux,
Les oiseaux
Par leurs airs
Hauts et clairs,
T'exhortoient,
T'excitoient
Tour à tour
A l'Amour.

« Tu suivis
Leurs avis;
Tu les crus,
Tu courus
Chez Iris,
Où les ris,
Où les jeux,
Où les feux,
Allumans,
Consumans,
Font sentir
Et souffrir
Mille ardeurs
Dans nos cœurs,
Dans le tien,
Dans le mien.

« Maréchal
Sans égal,
Amoureux
Trop heureux,
Tes soupirs,
Tes désirs,
Sont connus,
Sont reçus.
Mais, pour moi,
Je me voi
Hors d'espoir
De pouvoir
Adoucir
Et fléchir
La rigueur
De ce cœur
Doux pour toi,
Dur pour moi ;
Et par là
Me voilà
A deux pas
Du trépas (2). »

Ces jolis vers ne disent pas, et c'est vraiment dommage, quelle était la belle Iris pour laquelle le galant maréchal brûlait *nuit et jour*. Le saura-t-on jamais ?

(1) Il y avait deux terres de ce nom appartenant à la famille d'Ormesson; l'une, près de Saint-Denis, de laquelle la famille avait pris son nom en 1544; l'autre, d'Ormesson-Amboile, aujourd'hui dans Seine-et-Oise. C'est de cette dernière qu'il s'agit.

Plusieurs pièces du *Recueil Maurepas*, se rapportant à l'année 1702, constatent qu'on s'amusait beaucoup à Ormesson, vers cette époque.

(2) J'ai publié, dans *Madame de Montespan et Louis XIV*, d'autres vers non moins charmants de Huet à la célèbre favorite, avec laquelle il fut pendant plusieurs années en commerce de lettres. Ceux-ci sont de la même source et ne les déparent pas. Le docte prélat était, sous ce rapport, de l'école de Fléchier, dont on a, outre le piquant récit des *Grands Jours de Clermont*, nombre de vers galants à Mlle de La Vergne. C'étaient d'ailleurs, je n'en doute pas, en ce qui les concernait, purs

MADEMOISELLE DE VILLEFRANCHE.

On a vu que la maréchale de Vauban était morte en Bourgogne, au mois de juin 1705. Les pièces qui précèdent établissent trop bien, je crois, que le maréchal, presque toujours séparé d'elle, ne dut pas être inconsolable. Une lettre du lieutenant général de police d'Argenson au chancelier Pontchartrain le prouve encore mieux. Ce chancelier, dont la curiosité allait jusqu'à l'indiscrétion, voulait être tenu au courant (singulier caprice chez un personnage

jeux d'esprit et simples badinages. J'ajouterai que c'est sans contredit l'évêque d'Avranches qui pousse le badinage le plus loin. On en a la preuve dans les vers suivants, qui font involontairement penser à Fontenelle, et que l'on trouve, *de la main même de l'auteur*, au folio 34 du volume contenant l'*Épître à Vauban :*

« La beauté de Saint-Laurent
Les autres beautés surpasse;
L'éclat de son teint efface
Toutes les fleurs du printemps.
Pour cette jeune merveille
J'ay mille amoureux transports,
Le matin quand je m'éveille
Et le soir quand je m'endors. »

Les amateurs de curiosités littéraires parlent de vers de Huet plus vifs encore que ceux-là; je ne les connais pas.

Dans une charmante étude qu'il lui a consacrée, M. Sainte-Beuve cite les extraits suivants d'un *portrait* fait par Huet, dans sa jeunesse, de la célèbre Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue : « N'ayant jamais vu votre gorge, je n'en puis parler; mais, si votre sévérité et votre modestie me vouloient permettre de dire le jugement que j'en fais sur les apparences, je jurerois qu'il n'y a rien de plus accompli. » (*Causeries ;* t. II, p. 173.)

« Notez, observe M. Sainte-Beuve, que l'honnête et pieuse abbesse à laquelle ce jeune homme parlait en ces termes était jeune elle-même, et seulement d'un an plus âgée que lui. »

Devenu évêque, Huet continua son badinage en vers comme en prose, ce qui ne l'empêchait pas d'écrire en même temps ses savants ouvrages sur *la Démonstration évangélique* et sur *la Situation du paradis terrestre*. Étrange siècle, en vérité!

à simarre!) des intrigues et des caquetages des jolies femmes de Paris qui fournissaient matière à la chronique scandaleuse. L'une d'elles, Mlle de Villefranche (1), avait attiré l'attention du maréchal, qui la rencontrait chez la duchesse de Saint-Pierre (2). Sœur de Torcy, remariée au duc de Saint-Pierre Spinola, grand d'Espagne très-vieux, très-riche et très-jaloux, la duchesse, fort jolie elle-même, favorisait ces relations, dans l'espoir, à ce qu'il semble, d'amener un mariage dans le genre de celui qu'elle venait de faire. La lettre de d'Argenson au badin chancelier nous introduit dans ce curieux intérieur, et elle montre en quelque sorte les fils

(1) J'emprunte, sur Mlle de Villefranche, les curieux détails qui suivent à la notice si complète et si bien faite de M. Sainte-Beuve sur Mlle Aïssé :

« Cette demoiselle, plus célèbre par sa beauté que par la régularité de sa conduite, était une des six filles de Jean Dupuy de Montbrun, chevalier, marquis de Villefranche, et de Marie-Marguerite de Frizen. Un vaudeville satirique du temps accuse cette dernière d'avoir favorisé les désordres de sa fille, et de l'avoir livrée au comte de Toulouse. Il n'y a là malheureusement que de la médisance. La copie de l'acte de baptême, d'un fils de Jean Dupuy de Montbrun, porte en marge cette note autographe de D'Hozier : « C'est le frère de la belle Mlle de Villefranche, dont la mère s'aide ici pour leur existence commune ; c'est à quoi M. le comte de Toulouse ne nuit pas. »

On peut ajouter : voilà du Saint-Simon *sans phrases*.

(2) Sur la duchesse de Saint-Pierre, voir *Saint-Simon*, t. IV, p. 398, et t. XVIII, p. 399. — Mlle Aïssé confirme le jugement de Saint-Simon. « Mme de Saint-Pierre, écrit-elle au mois de décembre 1730, est toujours belle ; elle a conservé un beau teint, une belle gorge ; elle est comme à vingt ans. Elle est très-aimable ; elle a vu bonne compagnie, et un mari sévère et qui connoissoit le monde l'a rendue d'une politesse charmante... » (*Lettres*, p. 239.)

Le *Recueil Maurepas* (Bibl. imp., Mss. 12,635, fol. 325) contient trois jolis couplets adressés à la *comtesse* de Saint-Pierre ; c'est, je le suppose, notre *duchesse*. L'auteur des couplets ne lui reproche qu'une chose, d'être sage. Voici le dernier :

Badinez sans cesse
Et riez toujours ;
Mais aux ris, comtesse,
Joignez les amours.

de l'intrigue ourdie autour du vieux maréchal. On ne pourrait, sans inconvénient, faire un pas de plus et entrer davantage dans la coulisse. Laissons parler M. le lieutenant général de police; il paraît être on ne peut mieux informé.

« Paris, 10 novembre 1705 (1).

« M. le maréchal de Vauban n'a point encore rendu de visite en forme à Mlle de Villefranche, qui en est assez faschée; mais il la voit presque tous les jours chez Mme la duchesse de Saint-Pierre, où l'on prend grand soin de lui plaire, d'applaudir à tous ses discours, et de donner à la politesse de son esprit et à la douceur de sa conversation des louanges qu'il mérite infiniment par des qualités plus éminentes et par des vertus beaucoup plus solides. On dit cependant chez lui que l'entreprise de Mme la duchesse de Saint-Pierre ne réussira pas, et que leur maistre en fait quelquefois des railleries; mais la demoiselle, accoutumée à gagner les cœurs les plus difficiles, se flatte toujours que celui-ci ne lui résistera pas, et que l'habitude de la voir produira nécessairement une passion violente dont elle saura faire usage. »

En marge, de la main de Pontchartrain : « *Mander les suites.* »

Quelles furent *les suites*, comme dit le curieux Pontchartrain? Si Mlle de Villefranche songeait réellement à devenir maréchale, il fallut en décompter, et les gens de Vauban eurent raison. Avait-elle des vues moins ambitieuses? Rien, en ce cas, n'indique ce qui advint et si sa stratégie réussit. Nous savons seulement que, le 17 février de l'année suivante, le chancelier Pontchartrain écrivit à d'Argenson :

« Vous me mandez que les brillans des demoiselles de la Motte et de Villefranche sont bien baissés, et que leurs charmes sont bien moins dangereux qu'ils n'étoient dans

(1) Bibl. imp., Mss. S. F. 8, 120, pièce n° 84. — J'ai publié cette pièce, d'après l'original, dans la *Police sous Louis XIV*, chap. XVI, p. 369.

leurs premières années. Votre lettre est conçue de manière à faire douter si c'est d'une seule ou des deux ensemble que vous entendez parler : je vous prie de me l'expliquer et de me mander quel âge ont ces deux filles, qui paroissent jeunes. Il y a M[lle] de Canillac dont la beauté fait aussi du bruit. Pour peu que vous vouliez vous mettre sur les voies, vous pourrez nous en dire aussi quelques nouvelles (1). »

On a là (cela s'est encore vu depuis) un chancelier aux passions toutes juvéniles et dont la correspondance administrative annonce de singulières ardeurs. Ajoutons que d'Argenson, qui se fit construire au faubourg Saint-Antoine une petite maison contiguë à un couvent dont il aimait fort la supérieure (2), était bien digne de le comprendre et de le servir.

La charmante lettre de Vauban à M[me] de Ferriol prouve au surplus que les qualités aimables l'attiraient particulièrement. Se laissa-t-elle fléchir ? Car, on a beau faire, la question s'impose. S'il fallait absolument émettre une opinion, nous inclinerions à croire le contraire. En effet, les premiers lauriers du maréchal dataient alors de bien loin, et la dame était, on l'a vu, fort entourée. Ainsi s'expliqueraient les caprices de 1703 pour Iris, et de 1705 pour la demoiselle *aux brillans*.

Mais, hélas ! tout passe, tout s'éteint, et, le 30 mars 1707, ce cœur généreux, dont la sensibilité s'était conservée si avant dans la vie, cessa de battre et d'aimer.

Pierre CLÉMENT,
de l'Institut.

(1) Bibl. imp., Mss. F., 8, 125. — *La Police sous Louis XIV*, p. 343.

(2) *Mémoires du maréchal de Villars*, coll. Petitot, t. LXX, p. 42; *Mémoires de Saint-Simon*; *Mémoires du marquis d'Argenson*.

LES

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

LE CATALOGUE DE E.-C. BOURRU.

Le bibliothécaire de l'ancienne Faculté de médecine était élu par ses confrères et pour deux ans seulement. Mais, pour obvier aux inconvénients qu'auraient pu présenter des changements si fréquents, il était désigné une année avant son entrée en fonctions, et devait aussitôt être assidu à la bibliothèque, examiner les livres et étudier le catalogue (1).

Le docteur Edmond-Claude Bourru fut nommé bibliothécaire en 1771. Il avait employé son stage de l'année précédente à rédiger le catalogue complet des ouvrages que renfermait la bibliothèque. Ce travail, qui forme deux volumes in-folio, aujourd'hui conservés parmi les manuscrits de l'École de médecine, a pour titre :

Catalogus librorum qui in Bibliotheca Facultatis saluberrimæ Parisiensis asservantur, ordine authorum alphabetico digestus, cura et studio M. Edmundi Claudii Bourru,

(1) « Similiter et eligatur unus e Doctoribus præsentibus, cujus fidei « Bibliothecæ præfectura committatur. Scilicet unus de majori ordine, « duo vero de minori, proponantur ab electoribus; et cujus nomen « sorte ductum erit a Decano, in biennium Bibliothecæ præficiatur. At « licet biennalis sit Bibliothecæ præfectus, singulis tamen annis eligatur sive confirmetur, Decani ad instar, atque Professorum more, » unum annum designetur antequam Præfecturam gerat. » (*Statuta Facultatis medicinæ Parisiensis, supremi Senatus authoritate confirmata anno MDCCLI, art.* LXVII, p. 46.)

ejusdem Bibliothecæ præfecti, decano M. Ludovico Petro Felice Renato Le Thieullier. M.D.CC.LXX.

Dans l'introduction qui précède ce catalogue, Bourru eut l'idée de retracer rapidement l'histoire de la bibliothèque de la Faculté de médecine depuis son origine. Ce résumé est d'autant plus précieux qu'aucun travail n'avait alors été publié sur ce sujet, et nous croyons qu'il peut encore être lu avec intérêt. Nous le publions textuellement, en y ajoutant quelques notes devenues indispensables.

PRÆFATIO.

Bibliothecarum pretium in libris manuscriptis olim constitisse apud omnes in confesso est : pariterque fatentur rerum Gallicarum scriptores Bibliothecam saluberrimæ (1) Facultatis Parisiensis, hisce temporibus, rarioribus fuisse instructam istius modi libris qui ad medicinam spectarent. Neque mirum, quod apud viros litteratissimos reperiretur librorum rarissimorum copia uberior. Nihilominus tamen non putandum est eam aut numerosissimam fuisse, aut sumptuosissimam, quippe cum saluberrimus Ordo Parisiensis talis semper fuerit qui admirationem hominum in se convertere maluerit quam in supellectilem suam. Tota itaque Bibliotheca medicorum Parisiensium duodecim circa manuscriptorum numero includebatur (2), quorum unusquisque (fatendum est) tanti erat pretii, quanti difficile emi potuisset vel a rege christianissimo tunc regnante, Ludovico XI (3). Verum qua mala fortuna acciderit ut nunc

(1) La Faculté de médecine prenait le titre de *Facultas saluberrima ;* la Faculté de droit avait adopté l'épithète de *consultissima,* et la Faculté de théologie celle de *sacra.*

(2) En 1395, la Faculté possédait, en effet, douze volumes seulement, dont on trouve la liste dans les *Commentaires manuscrits* conservés à la Faculté actuelle, t. I, p. 2.

(3) Louis XI, qui, toujours tremblant pour sa vie, s'intéressait fort à la médecine, désira avoir dans sa bibliothèque les œuvres du médecin

agnosci vix queant veteris illius splendoris vestigia, animo non capitur, nisi forsan extraneorum subtilitas in subripiendis clanculum et furtive, vel codicibus integris, vel librorum paginis, par fuerit cum incuria eorum quibus tanti thesauri custodia committebatur. Fortasse etiam dum inclaruit ars typica sæculo quindecimo, brevi e pretio suo amiserunt medicorum manuscripti, abierunt in desuetudinem, facileque dissipati sunt.

Multum tamen boni publici interesse videbatur, ut alicubi clarissimorum medicorum opera congererentur, quo philiatri ad artem medicam institui facile quirent, magistrorum libros perlegendo, familiarique versando manu. Neque ullus sane huic aptior locus quam in gremio saluberrimæ Facultatis Parisiensis, cui medicos efformare et ad imaginem suam effingere semper cordi fuit.

Hæc sensit M. Petrus Bonnetus Bourdelot (1), regis christianissimi medicus primarius, qui anno 1691 medicis Parisiensibus numerosam librorum supellectilem quam ipse collegerat obtulit (2). Quo quidem optimi viri beneficio potiri nondum datum fuit, quod quibusdam impensis tueri necessum fuisset. Timebat etenim Facultas saluberrima ne,

arabe Rhasès; on ne connaissait alors à Paris d'autre manuscrit complet de cet ouvrage que celui qui était possédé par la bibliothèque de la Faculté. Le président Jean de la Driesche alla donc, au nom du roi, trouver le doyen Jean Loiseau, et le pria de confier à Sa Majesté les deux petits volumes formant le *Totum continens Rhasis;* Louis XI s'engageait à ne les conserver que pendant le temps nécessaire « pour en tirer copie ». Cette demande émut beaucoup la Faculté; elle tint de nombreuses réunions, et finit par décider qu'elle ne prêterait son cher Rhasès que sous bonne caution, savoir : douze marcs de vaisselle d'argent et un billet de cent écus d'or qu'un riche bourgeois nommé Malingre consentait à souscrire pour le roi. (Voyez A.-F., *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, p. 21.)

(1) Il était neveu de Pierre Michon, plus connu sous le nom d'abbé Bourdelot, qui fut médecin du grand Condé.

(2) La bibliothèque avait, au contraire, été réunie presque entièrement par Pierre Michon; il la légua à son neveu, en exprimant le vœu qu'il la transmît à son tour à l'École de médecine.

propter bellum quod tunc temporis magnopere sæviebat, subsidiis vexaretur, si quibusdam sumptibus minus necessariis, mentiretur, ut ita dicam, divitias. Causam recusationis intelligens M. Bourdelot, non satis laudanda largitate, ex suo ære et suismetipsis denariis Bibliothecam quam offerebat locavit (1). Ast, eheu! quænam sunt rerum humanarum vices! Dum nemo hujusce Bibliothecæ curam gerit, inde brevi evanuit, jamque ex ea vix quidquam superest, nisi nomen collatoris munificentissimi.

Ab anno itaque 1733, nostræ Bibliothecæ (2) repetenda est origo. Nempe M. Franciscus Picoté de Belestre, vir litteratissimus et pretiosissima librorum collectione dives, divitias hasce litterarias, auro cariores, viro consultissimo M. Claudio Josepho Prevost, in Senatu Parisiensi causarum patrono, amico suo, dum viveret, fidelissimo, legavit; ut in Academia Parisiensi litteratorum usui consecraretur (3). Qui quidem M. Prevost commissam fidei suæ Bibliothecam Facultati medicinæ concessit, juxta decretum latum die 4 Julii 1733, M. Hyacintho Theodoro·Baron patre decano. Libris M. de Belestre accessere, curis ejusdem M. Prevost, libri D. viduæ Amelot (4).

Huicce librorum collectioni ex liberalitate M. Philippi Hecquet (5), antiqui facultatis decani, adjuncta est nova librorum copia ex ejusdem Bibliotheca deprompta. Nostram demum Bibliothecam paulatim adauxerunt libri numero multi legati aut donati a MM. Elia Col de Vilars (6), Hel-

(1) Il donna, dans ce but, deux mille livres.

(2) Et de la bibliothèque actuelle, par conséquent.

(3) Cette clause de son testament était ainsi conçue : « Je lègue à mon exécuteur testamentaire, M. Prevost, advocat en Parlement, ma bibliothèque pour estre par luy establie, en mon nom, au service public dans l'Université de Paris, d'où je suis docteur, et ce dans le lieu où il trouvera qu'on voudra la recevoir et estimera le plus convenable. »

(4) Veuve d'Amelot de Beaulieu, premier président à la cour des aides.

(5) Doyen de 1712 à 1714, mort le 11 avril 1737.

(6) Doyen de 1740 à 1743, mort le 26 juin 1745.

vetius (1), Jaques (2), Reneaume (3), cæterisque doctoribus qui opera sua typis demandata ut plurimum in Facultatis Bibliotheca reponi curant, unde huic quotannis novæ fieri possunt, et revera fiunt accessiones.

Verum, ut novis deprædationibus nullus deinceps daretur locus, Facultas saluberrima unum e suis doctoribus Bibliothecæ in posterum præfecturum fore decrevit anno 1737, M. Ludovico Claudio Bourdelin decano : qui doctor in biennium solummodo eligitur, quo perfectissima inter omnes doctores servetur æqualitas. Ut autem tot et tantæ collegarum liberalitates in publicum cederent commodum, publici juris factæ fuerunt, M. Josepho Guillelmo de l'Epine decano, anno 1746; statuitque insuper Facultas saluberrima, ut Bibliotheca sua litteratis ac philiatris pateret omnibus, diebus Jovis totius anni academici, scilicet a die 14 Septembris ad diem 29 Junii, cum facili librorum communicatione (4).

Inter tot libros, multi sunt rari, quidam rariores, alii demum rarissimi. E postremorum numero sunt Theses in saluberrima Facultate Parisiensi propugnatæ, quarum collectio servatur in Bibliotheca ab anno 1539 ad nostra usque tempora, nec alibi reperiunda. Cui pretiosissimæ collectioni servandæ, ita providit Facultas ut, decreto 18 Octobris 1753, tulerit nemini unquam commissuram fore ullam partem hujusce collectionis, nisi in ædibus ipsis Bibliothecæ dicatis, et præsente Bibliothecæ præfecto. Quod utinam idem etiam valeret decretum quo ad raros et rariores !

Denique cum his nuperrimis annis constiterit multos

(1) Médecin de Louis XIV et de Louis XV, mort le 17 juillet 1755.

(2) Le célèbre chirurgien Jacques Beaulieu, connu sous le nom de Frère Jacques, mort vers 1715.

(3) Michel-Louis Reneaume, doyen de 1734 à 1736, mort le 27 mars 1739.

(4) Une médaille fut frappée pour perpétuer le souvenir de cet événement. Elle porte, d'un côté, une vue de l'intérieur de l'amphithéâtre; de l'autre, cette inscription : *Bibliotheca publici juris facta die Jovis 3a martii MDCCXLVI.*

doctores, incuria videlicet, creditos ipsis Bibliothecæ libros apud se retinere per longissimum tempus, decrevit saluberrimus Ordo die 16 Junii 1770 hosce doctores mulctandos fore atque in posterum emolumenta iis debita persolvere penes decanum non fore, usque dum commissos ipsis libros in manus Bibliothecæ præfecti reponerent.

Dum Bibliothecæ Catalogum instauro, non potui temperare mihi quia hæc omnia cum ad historiam Bibliothecæ, tum ad præfecti librorum obligationes spectantia non reticerem, ut si quæ instituti jam ordinis perturbatio deinceps irrepat, hæc potius redundet in præfectum Bibliothecæ quam in Ordinem saluberrimum. Nunc vero paucissima subjungam quæ ad distributionem præsentis Catalogi attingunt.

Hicce Catalogus digeritur juxta ordinem authorum alphabeticum; qui ordo et optimus et facillimus omnium foret, nisi in eo sequendo plurima bibliographis crucem figerent. Adeo certum est nullam esse methodum quæ ab omni parte bona dici queat. Inter authores numero pene dicam infinitos, multi sunt qui nullo, multi qui falso seu potius ficto, multi denique qui simili nomine litteratis quotidie illudunt. Sed et alii sunt non pauci qui, mala impulsi libidine, patruorum nomina latino vel græco vertere idiomate ausi fuerunt (1), unde novæ creantur bibliographo molestiæ. Hinc liquet quam malefido gressu ineunda mihi fuerit semita, et vepribus hispida, et syrtibus lubrica, et scopulis aspera : citoque citius manum de Tabula, nisi pluries me edocuisset experientia a labore improbo omnia vinci posse. Itaque insudavi per solidum fere annum et in detegendis anonymorum, et in reformandis pseudonymorum, et in distinguendis homonymorum nominibus. Non is tamen sum, fateor, qui omnis oppido erroris immunem me præstitisse putem; opus inchoavi quod fortasse cæteri perficient. Verum si alicujus rei insimulandus sim in hac parte, cuncta tamen ita disponi curavi, ut ex lapsibus meis nullum nasci queat incommodum.

(1) Ce fut une coutume à peu près générale jusqu'au dix-septième siècle.

Sic errores si non omnino tollantur, saltem minuentur : nec mihi probro, sed fragilitati humanæ vertentur.

Authores omnes appellandos secundum linguam cujusque vernaculam primo decreveram, sepositis illis græcis et latinis quas induerant larvis. Verum exinde plus detrimenti quam emolumenti nasciturum brevi animo concepi, cum notiora sint nomina Campanellæ v. g. quam Thomæ Clochette; Perdulcis, quam Bartholomæi Perdoux; Scaligeri, quam Julii vel Josephi de l'Echelle (1), etc. Idcirco horum omnium nomina servavi, sive mutuarentur a Græcis, sive a Latinis. Non idem fuit de authoribus pseudonymis. Hos appellavi et secundum nomina fictitia et secundum nomina vera. Homonymos distinxi, nomina cognominibus adjiciendo, ut nullus sit errori locus. Tandem anonymos quorum nomina expiscari non potui, ordinavi juxta materiarum ordinem....

Nous supprimons la suite, qui est exclusivement relative au plan suivi par Bourru pour la rédaction de son catalogue.

Bourru fut successivement chargé du cours de chirurgie en langue française et de celui de pharmacie. Il était doyen en 1793, époque où fut supprimée l'ancienne Faculté; le 16 avril de l'année précédente, il était allé, avec les docteurs Guillotin et Lezurier, réclamer à la barre de la Convention contre l'assujettissement des médecins à la patente. Il fut en 1804 admis à l'Académie de médecine qui venait d'être reconstituée, et il mourut le 19 septembre 1823, âgé de quatre-vingt-six ans.

Alfred Franklin,
de la bibliothèque Mazarine.

(1) Bourru n'est pas heureux dans le choix de ses exemples. Le médecin Pardoux se faisait en effet appeler *Perdulcis*; mais Th. Clochette n'a jamais été un nom napolitain. Quant à J.-C. Scaliger, il se nommait Bordoni, et il se borna à traduire en latin le sobriquet *Della Scala*, sous lequel son père était connu.

LAURENT DE LA LIVE DE JULLY

1725-1779.

I.

Il y a bien des variétés chez les amateurs. Si l'on rencontre des artistes n'aimant ni l'art ni ses œuvres, de même parmi les amateurs il s'en présente qui ne sont amateurs que de nom et pour la forme. Ce qui les pousse à réunir une collection, c'est la mode, le désœuvrement, le besoin de paraître. Ils possèdent de belles choses, comme jadis une petite-maîtresse montrait un nain ou un perroquet, par ton, par ennui : je n'ose dire par sottise. Gens du monde, ils peuvent exhiber de fort beaux meubles à leurs hôtes ; amateurs, ils ne le seront jamais. Je ne parle pas de la variété toute contemporaine du spéculateur qui, voyant le prix croissant des objets de curiosité, agiote sur leur plus-value et place son argent à gros intérêts en achetant le plus possible. Cela s'appelle faire la banque. Je n'ai pas à m'en occuper. Quant à la variété de l'amateur par ton, j'ai bien peur que celui dont je vais parler n'en soit le type.

Ange-Laurent de la Live de Jully naquit, le 2 octobre 1725, dans la maison paternelle, rue Saint-Honoré, près la place

Vendôme (aujourd'hui n° 364)(1). Par son père, M. de la Live de Bellegarde, et son grand-père, par son oncle, par sa mère, par toutes ses alliances, il appartenait au monde de la finance. C'était un financier, et il resta financier toute sa vie. Son frère aîné, de la Live d'Épinay, épousa sa cousine maternelle, Louise-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, l'auteur des *Mémoires*. Son plus jeune frère, Alexis-Janvier de la Live de la Briche, vécut et mourut obscur. Quant aux sœurs, l'aînée épousa un intendant des finances, — toujours la finance, — et, comme son plus jeune frère, eut le bon esprit de ne pas faire parler d'elle ; la seconde fut Mme d'Houdetot, qui doit à Jean-Jacques Rousseau une célébrité aussi durable que la langue française.

En 1740, la mort de sa mère le laissa confié aux soins de M. de Bellegarde, dont la fermeté ne paraît pas avoir été le caractère distinctif. Son frère aîné, M. d'Épinay, se maria en 1745, lui ouvrit sa maison et l'appela naturellement dans son intimité. On sait quel singulier mélange d'hommes de lettres, de manieurs d'argent, de femmes déclassées, composait la société du ménage d'Épinay ; on sait quelle complète liberté les deux époux se laissaient l'un à l'autre. M. de Jully avait alors vingt ans, et il n'est pas douteux que, la jeunesse, le peu de surveillance paternelle aidant, il n'ait largement usé des facilités d'un pareil entourage. C'est évidemment là aussi qu'il prit ce goût du bel esprit, cette tendance à s'occuper d'œuvres d'art qui devint la manie de toute sa vie.

En 1741, le 30 juin, il épousait, contre le gré de son père, qui ne se trompait pas en s'opposant au mariage, Louise-Élisabeth Chambon. En fait de morale, en fait même de convenances sociales, Mme d'Épinay nous a appris que Mme de Jully poussait l'absence de préjugés jusqu'à la limite où elle prend un autre nom. Lors de la liaison de Mme d'Épi-

(1) La maison est occupée aujourd'hui par le docteur Tardieu. La rampe de l'escalier porte encore, dans des médaillons de serrurerie, les deux L L croisés des la Live.

nay avec Dupin de Fancueil, les conseils de Mme de Jully, le sans-façon avec lequel elle prie sa belle-sœur de favoriser ses propres amours avec le ténor Jelyotte, ses sophismes pour justifier cette liaison, l'impudence de ses aveux, constituent un des signes les plus bizarres de la décomposition sociale au milieu du dix-huitième siècle. N'écrivant ni l'histoire de Mme de Jully ni celle des mœurs, je n'emprunte à Mme d'Épinay que ce qui a directement trait à notre personnage. Voici de quelle façon, deux ans à peine après leur mariage, le jugeait sa femme dans les épanchements d'une conversation intime. Si elle n'avait le sens ni moral ni élevé, elle l'avait certainement droit. « Plus je connois M. de Jully, « plus je m'applaudis de mon choix. Il est bon enfant, doux, « complaisant, foible, sans nerf, mais sans vice, en un mot, « propre à jouer son rôle décemment, et je lui en sais gré : « c'est un grand mérite au moins que celui-là. Il a cru être « amoureux de moi, mais je vous promets qu'il s'est « trompé..... Il se trompe encore. Il y a une fille de comé- « die à qui il fait des présents toute la journée. Il l'auroit, « s'il n'avoit pas affiché de la passion pour moi; mais, dans « le fond, c'est l'homme du monde que je vois le moins et « celui qui fait le moins ma volonté..... Quoi! mon mari « uniquement occupé de me plaire, parce qu'il me donne « continuellement des bijoux dont je ne fais nul cas, des « robes qu'il choisit presque toujours contraires à mon « goût, qu'il me loue des loges au spectacle le jour que je « veux rester chez moi! Eh! mais ne voyez-vous pas que ce « sont ses fantaisies qu'il caresse, et non les miennes? Mais « priez-le de faire céder un de ses caprices ou de ses goûts « aux miens, vous verrez cette perle des maris devenir, tout « en douceur, le sultan le plus despote : rien ne seroit si « aisé que d'en faire un homme insupportable; il ne fau- « droit pour cela qu'y mettre bien du sentiment et de la « condescendance..... Avec un caractère comme celui de « M. de Jully, il ne s'agit pas tant d'avoir sans cesse une « volonté que de lui avoir appris, dans quelques occasions

« importantes, qu'on en a une qui ne plie que quand on le « veut bien. Il sait qu'elle est là : cela suffit (1). » Voilà l'homme privé peint au vif, ce me semble, et en traits qui nous le font connaître de longue main. Il n'est que les femmes pour enlever des esquisses si légères en traits si fermes et si vivants. Le piquant, c'est qu'ici c'est une femme légitime.

En 1750 (le 7 juin), un fils était né. En 1751 (le 3 juillet), M. de Bellegarde mourait, laissant à M. de Jully une part de 1,500,000 livres qui, ajoutées aux 300,000 constituant la dot de M[lle] Chambon, faisaient une fortune de près de 2,000,000. Au taux d'aujourd'hui ce serait plus de 5,000,000. M. de Jully pouvait donc satisfaire largement ses goûts et ses caprices. Il en avait de plus d'une sorte. « Nous ne « voyons presque plus M. de Jully. Il menoit la vie du « monde la plus dissipée, et sembloit même être tout à fait « détaché de sa femme. Il a donné depuis avec fureur dans « le goût des tableaux, des sculptures, des antiques, comme « il donnoit alors dans les diamants et les bijoux. Je le soup- « çonne d'être un peu dérangé dans ses affaires. On prétend « qu'il a mangé une partie de la dot de sa femme (2). »

C'est alors qu'il songe à donner une suite aux *Hommes illustres* de Perrault. L'ouvrage fut terminé, mais je doute qu'il ait été imprimé; et, en tout cas, il n'a jamais été publié. Une copie du manuscrit existe encore entre les mains des descendants de M. de Jully, qui ont bien voulu me permettre d'en prendre connaissance. La préface nous donne les renseignements suivants : « Cet ouvrage a été commencé « en 1752 dans le temps de liberté que m'ont laissé les fonc- « tions de ma charge. (Introducteur des ambassadeurs. Nous « en parlerons plus bas.) J'ai puisé dans des manuscrits que « quelques familles ont bien voulu me confier. J'avois d'a- « bord eu le projet de faire graver tous les portraits par des

(1) *Mémoires de Mad. d'Épinay*, édit. Paul Boiteau, l. I, p. 327 et suivantes.

(2) *Mém. de M[me] d'Épinay*, t. I, p. 413.

« artistes; mais, outre que les planches terminées eussent « demandé beaucoup de temps, le goût que j'ai toujours eu « pour la gravure que j'ai pratiquée dès ma plus tendre « jeunesse, m'a déterminé à les graver moi-même à l'eau-« forte, en ayant fait faire des dessins d'après les meilleurs « portraits connus, pour les réduire tous à la même gran-« deur. J'ai cherché dans ces estampes la manière de Van « Dyck. Je sais que je suis resté bien loin de mon mo-« dèle. »

L'ouvrage comprenait cinquante biographies divisées en cinq séries, savoir : ecclésiastiques, 16; militaires, 6; magistrats, 7; hommes de lettres, 13; artistes, 8. Malgré les documents manuscrits que M. de Jully affirme avoir consultés, il ne fait preuve, la plume à la main, ni d'une critique bien pénétrante, ni d'un talent bien remarquable. La partie littéraire n'était destinée à ses yeux qu'à encadrer les eaux-fortes. Une partie de ces eaux-fortes est conservée au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, et permet d'apprécier le talent de graveur de M. de Jully. Il valait son talent de littérateur. Très-suffisant pour occuper les loisirs d'un riche désœuvré, il ne l'eût pas été pour mériter une notoriété quelconque à un artiste. D'ailleurs, en y regardant de près, on reconnaît dans ces eaux-fortes le travail de deux mains. Une pointe habile et exercée a fait les têtes et les mains; une pointe inexpérimentée, hésitante et lourde, a tracé les accessoires, les vêtements et les encadrements. Le document suivant confirme cette appréciation : un portrait de M. de Jully, gravé d'après Greuze, le représente, assis, de face, en buste, la tête regardant à gauche. Il tient une plume de la main droite; la gauche est appuyée sur le manuscrit *les Hommes illustres de France*. Le portrait est accompagné de cette note : « Portrait de M. de la Live de « Jully, introducteur des ambassadeurs, dessiné par Jean-« Baptiste Greuze en 1754, et gravé par Augustin de Saint-« Aubin en 1765. Le portrait devoit servir de frontispice à la « liste ci-jointe des cinquante portraits que M. de la Live a

« gravés et qu'il devoit donner au public avec un précis de la « vie des grands hommes qu'elle présente, pour faire suite « avec les Hommes illustres de Perrault. M. de la Live avoit « d'abord gravé cette suite et s'étoit fait aider par un nommé « Charpentier, mécanicien (ceci est de l'aigreur; Charpen- « tier était un mauvais graveur, mais non un mécanicien, « malheureusement pour lui). M. de la Live s'adressa en- « suite à Augustin de Saint-Aubin, qui effaça presque toutes « les têtes et les refit dans le genre de l'auteur qui les avoit « commandées (1). » La fin est charmante. On dirait qu'il s'agit d'une commande de casseroles à un ferblantier. Heureusement que la note se trompe et que les têtes ne sont pas du tout dans *le genre de l'auteur*.

Dix ans plus tard, M. de la Live offrait une collection de ces gravures à Jean-Jacques, qui lui répondait par la lettre suivante : « J'étois occupé, monsieur, au moment où « je reçus votre présent, à un travail qui ne se pouvoit re- « mettre et qui m'empêcha de vous en remercier sur-le- « champ. Je l'ai reçu avec le plaisir et la reconnoissance que « me donnent tous les témoignages de votre souvenir.

« Venés, monsieur, quand il vous plaira, voir ma retraite « ornée de vos bienfaits; ce sera les augmenter, et les mo- « ments que vous aurés à perdre ne seront point perdus « pour moi. Quant au scrupule de me distraire, n'en aiez « point. Grâce au ciel, j'ai quitté la plume pour ne plus la « reprendre (2); du moins l'unique emploi que j'en fais dé- « sormais craint peu les distractions. Que n'ai-je été tou- « jours aussi sage! Je serois aimé des bonnes gens et ne « serois point connu des autres. Rentré dans l'obscurité

(1) Œuvre de M. de la Live de Jully au cabinet des estampes de la Bibl. imp.

(2) Rousseau se trompait : il allait encore écrire la *Lettre à M. de Beaumont* (1762); les *Lettres écrites de la Montagne* (1764); les *Confessions* (1767-1769); les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1772); *Rousseau juge de Jean-Jacques* (1776), et les admirables *Réveries* (1778).

« qui me convient, je la trouverai toujours honorable et « douce si je n'y suis point oublié de vous. » (*Correspondance de Rousseau*, 7 octobre 1760.)

C'était le beau moment de la Chevrette et l'éclat de la société d'Épinay. Si l'on écrivait l'histoire morale du dix-huitième siècle, il y aurait de curieuses révélations à recueillir de ce côté. Sans être fanatique des mœurs de mon temps, je ne pense pas qu'elles aient à redouter la comparaison. Pendant que M. de Jully dissipait une grande partie de sa fortune avec des *filles de comédie,* et que sa femme vivait en commerce réglé avec un chanteur d'opéra, son frère d'Épinay menait une vie de désordres dont sa femme n'a pas eu la pudeur de nous cacher les honteuses conséquences, et fermait forcément les yeux sur la liaison de celle-ci avec Dupin de Francueil. Cette liaison commençait à se dénouer; et, au milieu des phrases de Mme d'Épinay sur *sa vertu*, sur *sa philosophie,* sur *la délicatesse de ses sentiments*, on entrevoit la figure fine, froide et calculée de Grimm se faufilant à pas de fouine et prêt à recueillir l'héritage dont Francueil était obsédé. Ces figures principales se détachent sur un fond d'aventuriers, d'aigrefins, de femmes mal famées, d'hommes de lettres besoigneux ou intrigants dont les principaux sont le chevalier de Valory, Mlle d'Ette, Mme Darti, fille naturelle de Samuel Bernard, Duclos, moitié sanglier, moitié renard, et enfin le plus illustre et le moins honorable d'eux tous, Jean-Jacques Rousseau. Qu'on lise attentivement les correspondances et les mémoires de cette époque : Collé, Marmontel, Duclos, Rousseau, Voltaire, Mme d'Épinay, et l'on se convaincra que les couleurs ne sont pas chargées. La dignité, le respect de soi-même, le sens moral, n'étaient évidemment pas dans les habitudes de cette société. On pensait sans doute les remplacer par de l'esprit, — de l'esprit plus cherché que naturel, — et un besoin de plaisirs aussi futiles que prétentieux. Il est certain que l'on s'amusait à la Chevrette. Chacun son goût ; pour moi, je m'y serais ennuyé à périr, et j'excuse Francueil.

En 1752, au commencement de décembre, « Mme de Jully « fut atteinte de la petite-vérole de l'espèce la plus maligne; « après avoir été quatre jours entre la vie et la mort, elle « mourut le cinquième. » Je renvoie aux *Mémoires de Mme d'Épinay*, pour les scènes dont cette mort fut l'occasion. On y trouvera l'anecdote confuse et embrouillée d'une clef remise en secret, de lettres brûlées, de papiers perdus et retrouvés, du duel de Grimm qui décida la liaison, etc., etc..... Ce qui a rapport à M. de Jully nous intéresse plus particulièrement. Le passage vaut la peine d'être transcrit; notre personnage y est, pour la seconde fois, dessiné à l'emporte-pièce : « La douleur où il étoit d'avoir perdu sa femme « fut poussée jusqu'au délire, et parust d'autant plus étrange « que la dissipation à laquelle il s'étoit livré jusqu'au dernier « moment de sa vie ne l'y avoit pas préparé. Sa première « sortie fut pour commander un superbe mausolée en mar- « bre, qu'il destina à être placé dans un cabinet au fond de « son appartement. Il fit faire une demi-douzaine de por- « traits, qu'il rangea tout autour de la chambre, et il passoit « son temps à se nourrir ainsi de sa douleur. » « Mme de Jully, » ajoute en note le dernier éditeur des Mémoires, M. Boiteau, « fut enterrée à Saint-Roch, dans la deuxième chapelle « à gauche en entrant. M. de Jully avait dessiné le tombeau, « et Falconnet sculpta pour le décorer un médaillon qui a « été conservé, et qui aujourd'hui se voit encore à Saint- « Roch, mais dans les chapelles de l'autre côté de l'église. « Ce médaillon nous représente donc cette femme jeune et « légère et peut aider à retrouver ses portraits en peinture. « Il ne donne pas précisément l'idée d'un visage gracieux « ni même beau; mais on y sent que la personne était « grande, élégante, hautaine. Le nez est un peu fort, mais « sans déplaire. La coiffure est une petite frisure crêpée sur « les tempes et un chignon relevé et aplati sur le haut de la « tête, où il se termine par une manière de touffe épanouie. « Ce médaillon était accompagné de l'épitaphe suivante qui « est du latin de financier : « Æternæ memoriæ *Ludovicæ*

« *Elisabeth Chambon* quæ dotibus eximiis conspicua, omnibus flebilis et deplancta, diem supremum obiit X Kal. decembris 1752, ætatis 23. Hunc tumulum in amaritudine animæ suæ uxoris desideratissimæ *Angelus Laurentinus la Live de Jully* dedit. » Cette première Mme de Jully mourait sans laisser d'enfants, son fils étant mort peu de temps après sa naissance.

En 1754, la notoriété de M. de Jully comme collectionneur de tableaux était suffisante pour le faire nommer, le 27 avril, associé libre de l'Académie de peinture, titre qu'il échangea, le 25 février 1769, contre celui d'amateur. Le 30 janvier 1756, par suite de la démission de M. de Verneuil, il était nommé *conducteur des ambassadeurs* (1).

(*La suite au prochain numéro.*)

Comte L. Clément de Ris.

(1) D'après le passage que nous avons cité à propos des *Portraits des hommes illustres*, il résulterait que M. de Jully exerçait déjà les fonctions d'*introducteur des ambassadeurs* antérieurement à 1752. Cependant la nomination officielle est bien du 30 janvier 1756. On ne peut concilier ces deux assertions qu'en supposant, — ce qui se voyait fréquemment avant la Révolution, — que M. de Jully exerça les fonctions de *conducteur des ambassadeurs* plusieurs années avant d'être nommé.

UN

MANUSCRIT DES LETTRES EN VERS

DE LORET.

La Touraine est incontestablement la province de France qui, dans tous les temps, a fourni aux collectionneurs les plus belles occasions d'enrichir leurs cabinets. Meubles de la Renaissance, riches tapisseries historiées, faïences des Valois, poteries peintes de Palissy, miniatures, bois sculptés, bijoux et coffrets royaux, statuettes en cire et en terre cuite, médaillons de Nini, enfin, manuscrits et livres splendides, introuvables partout ailleurs, tel est sans exagération le bilan des trouvailles que, depuis quarante ans, cette fortunée province a procurées aux amateurs qui ont su chercher. Je dis avec intention trouvailles, parce que, dans ce pays, les belles choses ne viennent à vous qu'à la condition de les découvrir et de les conquérir directement.

C'est en Touraine que Nodier avait trouvé tous ses poëtes et ses conteurs du XVIe siècle. Walckenaer, Monmerqué, Aimé Martin, Giraud et surtout de Soleinne y avaient acquis leurs plus rares éditions des classiques français. Quant aux produits des arts de la Renaissance, depuis Grille, Dusommerard, Debruge-Duménil jusqu'à Sauvageot, le plus casanier et le plus heureux des chercheurs, tous connaissaient et savaient exploiter cette mine féconde, ce merveilleux *placer* de richesses artistiques situé entre Blois et Angers, à l'est et à l'ouest, et entre Poitiers et le Mans, au midi et au nord.

Hé bien, quarante années de fouilles n'ont point encore stérilisé le sol tourangeau, et, l'on peut à peine le comprendre, chaque jour de nouvelles découvertes viennent proclamer son inépuisable fécondité.

Tout le monde connaît la *Muze historique* de Jean Loret, poëte bas-normand, qui eut l'heureuse idée, sous la régence d'Anne d'Autriche, en pleine Fronde, d'écrire une gazette en vers pour quelques grandes dames de la cour que la lourde prose de Renaudot commençait à ennuyer. Cette gazette rimée, qui prit plus tard le nom de *Muze historique*, fut d'abord publiée manuscrite. On en faisait chaque semaine une douzaine de copies sur de grandes feuilles de papier que l'on pliait en forme de lettres et que l'on adressait aux personnes privilégiées pour lesquelles elles avaient été écrites.

Du 4 mai 1650, date de sa première lettre, jusqu'au 29 septembre 1652, Loret continua ainsi sa correspondance, sans avoir recours à l'imprimerie. Il nous apprend lui-même le motif qui le fit renoncer aux copies manuscrites, tout en ne permettant pas à l'imprimeur de tirer de ses lettres un plus grand nombre d'exemplaires.

Un mal, lequel à l'improviste
A surpris monsieur mon copiste,
M'a fait, en cette ocazion,
Recourir à l'impression :
Mais sçache, lecteur débonnaire,
Encor que des mains du rimeur
Cette gazette épistolaire
Passe en celles de l'imprimeur,
Qu'elle n'en est pas plus commune;
Car, sans abus ny fraude aucune,
Il doit observer cette loy
De n'en tirer chaque semaine
Qu'une unique et seule douzaine,
Tant pour mes amis que pour moy :
Après cela point de copie,
En dût-on avoir la pepie.

A ce court exposé, si l'on ajoute qu'on ne connaît aucune

de ces copies originales des premières lettres de Loret et que, dans l'édition collective qu'il en a donnée chez Ch. Chenault, en 1658, le poëte normand a fait, et pour cause, de nombreuses corrections à son texte primitif, on jugera que rien n'était plus désirable que la rencontre d'une copie contemporaine de ce texte primitif.

Ce manuscrit tant désiré est aujourd'hui dans la possession de M. Georget, libraire de Tours, fort épris des raretés de notre ancienne littérature, et qui n'est pas à son coup d'essai dans ces sortes de découvertes.

Le manuscrit de M. Georget, qui commence en juin 1651 et finit au 18 avril 1654, comprend cent trente-trois lettres et quelques fragments. La première lettre imprimée étant du 29 septembre 1652, cinquante-neuf lettres de ce manuscrit sont antérieures à cette date.

La copie est de deux mains différentes; la première a transcrit soixante-dix-huit lettres, l'autre le reste. Ce sont ces soixante-dix-huit lettres qui offrent le plus de variantes, quand on les compare à l'édition de Chenault en 3 volumes in-fol. et à la réimpression de Jannet. Les dernières en diffèrent pourtant assez pour établir qu'elles ne sont nullement une copie de l'imprimé.

Variantes.

La lettre du 25 juin 1651 se termine ainsi :

Dans l'imprimé.	Dans le msc. de M. Georget.
Écrit par monsieur mon copiste Le jour d'après St-Jean Baptiste.	Fait par moi qui suis Janséniste Le jour d'après Saint-Jean Baptiste.

Lettre du 9 juillet 1651.

Certaine fille de naissance Qui voyoit qu'un des grands de [France...	Neuillan, cette jeune personne Qui voyoit qu'un porte-couronne...

Lettre du 13 août 1651.

Qu'une dame qui rime à vins Étant peut-être entre deux vins...	Que la marquise de Vervins Étant peut-être entre deux vins...

Même lettre.

L'imprimé.	Msc. de M. Georget.
Certain comte un peu fierabras	Du Daugnon, ce grand fierabras,
S'est laissé vaincre et mettre à bas	S'est laissé vaincre et mettre à bas
Par la claire et douce prunelle	Par la claire et douce prunelle
D'une très-jeune demoizelle	D'une très-jeune demoizelle
Où l'on voit mille attraits mignons;	Nièce, ou bien le conte a failly,
Mais je supprime ici leurs noms.	De madame de Marcilly.

Lettre du 20 août 1651.

Certain frondeur adolescent	Beaufort, ce grand adolescent.

Lettre du 24 septembre 1651.

Nos courtizans, gens sans scrupules,	La reine et le roy sans scrupules
Font assez souvent des crapules.	Font assez souvent des crapules.

Cette variante était d'autant plus nécessaire que Loret dédiait son édition de 1658 au roi, qu'il ne ménageait guère, comme on le voit, pendant la Fronde.

Lettre du 1er octobre 1651.

Quelques Anglois, vrais scélérats,	Cromwel, ce roy des scélérats,
Dignes d'être mangez des rats.	Digne d'être mangé des rats.

Lettre du 15 octobre 1651.

Certain étranger déloyal.	Marsin, l'étranger déloyal.

La même.

Firent l'autre jour une entrée	Firent l'autre jour une entrée
A certain grand mangeur d'oignon.	Au seigneur comte Du Daugnon.

Lettre du 29 octobre 1651.

Damon a la dissenterie	De Jars a la dissenterie.

Lettre du 19 novembre 1651.

Malgré le temps la cour de France	A la cour on donne des bayes
Fait souvent des dons d'importance	Mais on donne aussi des abbayes.

Ces variantes pourraient être multipliées à l'infini. Recueillons maintenant un certain nombre de passages qui

ont été complétement retranchés de l'édition de Chenault et qui ne se trouvent pas dans celle de MM. Ravenel et de la Pelouze, dont il n'a paru du reste qu'un seul volume.

On dit que le roy d'Angleterre
Est entré dans sa propre terre
Avec douze mille Escossois,
Cinq cent cinquante et cinq François,
Quatre cens hommes de Hollande,
Autant du royaume d'Irlande,
Trois cens venus de Dannemarc
Sous un chef qui s'appelle Marc,
Et mille Allemans d'Allemagne :
Mais pas un malotru d'Espagne,
Car ils sont amis, les vilains,
De ces traistres republicains,
Nonobstant leur horrible crime
Contre leur feu roy legitime
Auquel ils coupèrent le cou;
Etc., etc., etc.

Lettre du 3 *septembre* 1651.

La lettre du 4 janvier 1653 renferme, sous forme d'apostille, dix vers inédits ; celle du 11 janvier douze vers ; celles des 15 mars, 3 et 10 mai, chacune quatre vers ; celle du 21 juin, douze vers.

La lettre du 26 juillet 1653 offre une particularité assez bizarre ; l'imprimé donne les deux vers suivants, en parlant de Mme de Cominge :

Après douleur, peine et tranchée
D'une fille étant acouchée...

Le manuscrit Georget.

Après douleur, peine et tranchée
Étant   acouchée.

Loret ignorait évidemment si Mme de Cominge était accouchée d'une fille ou d'un garçon au moment où il envoyait son épître à Mlle de Longueville.

Voici enfin, pour terminer, ces citations, une apostille

inédite aux *chiens de copistes* que nous trouvons dans la lettre du 3 janvier 1654 :

Et vous qui de tort et travers
Sans cesse copiez mes vers,
Tant que vous en ferez commerce
Jusqu'au Grand-Caire et jusqu'en Pers e,
Je gronderay, je pesteray,
Ou du moins vous souhaiteray
Le rheume ou les fièvres quartraines,
Et ce sera pour vos estreines.

C'est sans doute à l'un des copistes interlopes qui échauffaient tant la bile du pauvre Loret que nous devons le curieux manuscrit de M. Georget, si riche en variantes et en renseignements historiques de toute nature. En en faisant connaître l'importance, nous nous sommes bien gardé d'en épuiser le fond. Pour ne citer qu'une seule preuve de notre réserve, quarante vers inédits nous donnent les noms des muses qui figuraient dans le ballet décrit par Loret dans la lettre du 18 avril 1654.

Il faut finir comme nous avons commencé : la Touraine est décidément la terre promise des collectionneurs et des bibliophiles.

V. Luzarche.

LE ROUX DE LINCY.

La rédaction du *Bulletin du Bibliophile* vient de perdre un de ses collaborateurs les plus assidus ; l'érudition, un de ses adeptes les plus aimables et les plus zélés.

Antoine-Jean-Victor Le Roux de Lincy, né à Paris le 22 août 1806, est mort dans cette ville le 12 mai dernier. Il allait donc atteindre sa soixante-troisième année, lorsque la mort est venue le frapper et l'enlever à ses nombreux amis.

Le Roux de Lincy était sorti de l'École des chartes le 3 janvier 1831, à l'époque où la mode détrônait l'antiquité en faveur du moyen âge. Il s'enrôla dans cette phalange de pionniers qui allaient à la découverte des vieux textes et des documents inédits.

Les origines de notre littérature et l'étude du vieux langage fixèrent d'abord l'attention du jeune paléographe. C'est ainsi qu'il publia successivement :

Une analyse critique et littéraire du *Roman de Garin le Loherain*, précédée de quelques observations sur l'origine des romans de chevalerie (1835);

Le roman de Brut, par Wace, poëte du douzième siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits des bibliothèques (Paris, 1836-1838) ;

Le *Livre des Légendes*, introduction (1836);

Le Roman des sept sages de Rome, en prose (1838);

Un Recueil de Farces, Moralités, Sermons joyeux, etc. ;

Et un *Essai historique, critique et littéraire sur la ville et le monastère de Fécamp* (1839).

Il insérait vers le même temps, dans la Bibliothèque de l'École des chartes, des Chansons historiques des treizième,

quatorzième et quinzième siècles, une Analyse du roman de Godefroi de Bouillon, le Récit de la vie et de la mort de saint Thomas de Cantorbéry, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, etc., etc.

La publication du fameux manuscrit de la bibliothèque Mazarine, *les Quatre Livres des Rois*, est l'œuvre capitale de cette première partie de sa vie littéraire et celle à laquelle il a dû sa réputation.

M. Le Roux de Lincy publia successivement un *Recueil de chants historiques français depuis le douzième jusqu'au dix-huitième siècle* (Paris, 1841, 2 vol. in-12); une nouvelle édition des *Cent Nouvelles nouvelles* (Paris, 1841, 2 vol. in-18); *le Livre des proverbes français* (Paris, 1842, 2 vol. in-8); des *Recherches sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris* (Paris, 1844, in-8); *la Bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois*, en 1427; un *titre relatif à la Corporation des drapiers de Paris*, en 1209; un *Procès-verbal des délibérations tenues à l'hôtel de ville de Paris pendant la captivité de François Ier*; des *Recherches historiques sur la chute et la reconstruction du pont Notre-Dame à Paris*, et des *Recherches sur les propriétaires et les habitants du palais des Thermes de* 1218 *à* 1600.

Ces découvertes, qu'il publiait pour la plupart dans la Bibliothèque de l'École des chartes, ne l'empêchaient pas de se livrer à un travail plus considérable, qui parut en 1846. Je veux parler de son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*. Le sujet présentait de grandes difficultés; néanmoins l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle l'ouvrage avait été adressé, exprima le regret de n'avoir pas à sa disposition une quatrième médaille pour l'offrir à l'auteur de ce livre, qui, si l'on en croit le rapporteur de la commission, M. Lenormant, avait recueilli des documents précieux dans les archives de l'hôtel de ville. « Il avait su rajeunir son sujet par des emprunts faits à des sources récemment ouvertes à la science ; son récit avait de l'intérêt et de l'agré-

ment ; une place honorable devait donc lui être assignée à la suite des de Breuil, des Sauval et des Félibien. »

Le succès de cette publication l'engagea à persévérer dans ses recherches. Il consacra de plus en plus ses veilles et son argent à l'étude de l'histoire parisienne : ses veilles, à la lecture et à la mise en œuvre des documents découverts ; son argent, à l'acquisition de tous les livres, plaquettes, manuscrits, estampes et gravures relatifs à l'histoire de Paris.

Il est bien rare qu'un homme de lettres ne soit pas doublé d'un bibliophile. M. Le Roux de Lincy avait non-seulement le goût des livres, mais — ce qui est plus rare — les moyens d'y satisfaire. Aussi sa bibliothèque comptait-elle parmi les plus intéressantes de Paris. Le catalogue qu'il en a publié en 1855 témoigne qu'il n'avait pas fallu moins de quinze années de recherches assidues pour la former.

A part un ouvrage intitulé *les Femmes célèbres de l'ancienne France* (1847, 2 vol. in-12), et quelques opuscules, tels que : *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne ; Inventaire des biens de la comtesse Mahaux d'Artois ; Inventaire des vieilles armes du château d'Amboise*, etc., etc., M. Le Roux de Lincy consacra tous ses loisirs à l'étude des textes du moyen âge relatifs à Paris. C'est ainsi qu'il publia, avec M. Douet d'Arcq, les Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde (Paris, 1846-1849, 2 vol. in-8) ; avec M. Taranne, une « Description de la ville de Paris au quinzième siècle, par Guillebert de Metz » ; et, pour la Société des Bibliophiles, une Notice sur le plan de Gomboust.

M. Le Roux de Lincy, qui en avançant en âge avait pris sa juste part des rares honneurs réservés aux lettrés, avait été nommé successivement chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société des antiquaires de France, secrétaire de la Société des bibliophiles français, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal et membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Son amour pour les livres, que la vente de sa bibliothèque

n'avait pas éteint, bien au contraire, s'alimentait dans le commerce des bibliophiles et dans la publication de quelques ouvrages d'un caractère spécial, tels que la *Vie de la reine Anne de Bretagne* (Paris, 1860-1861, 4 vol. in-8); l'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, pour la Société des Bibliophiles français, 3 vol. in-8, et les *Recherches sur Jean Grolier* (Paris, 1866, in-8), ouvrages fort importants et remplis de documents précieux.

Je ne cite que pour mémoire *Paris et ses historiens*, publié par la préfecture de la Seine dans la collection de l'Histoire générale de Paris, car le nom de M. Le Roux de Lincy n'a été placé sur cet énorme et luxueux volume que parce qu'il renferme le *Guillebert de Metz* publié précédemment ; le reste de l'ouvrage étant dû à son collaborateur M. Tisserand. Un autre volume de cette grande collection portera encore le nom de Le Roux de Lincy, et cette fois avec juste raison ; j'entends parler ici de l'édition d'une Histoire de Sauval qu'il préparait avec tant de soin, et dont il possédait des chapitres inédits. La publication de cette nouvelle édition, attendue avec impatience par tous ceux que l'histoire de Paris intéresse, sera l'œuvre posthume de notre regrettable confrère.

C'est ainsi que, pendant près de quarante ans, Le Roux de Lincy employa les loisirs que lui avait donnés sa fortune. Dans sa jeunesse, l'amour de l'étude et le goût des livres lui avaient procuré des jouissances infinies; dans un âge mûr, il y trouva une distraction à ses maux, un remède à ses douleurs. Le 25 avril dernier, au milieu des plus cruelles souffrances, il écoutait encore la lecture de l'*Intermédiaire*, dans lequel on publiait les actes de naissance et de décès de son historien de prédilection, Sauval. La découverte de ces documents si longtemps cherchés lui fit oublier un instant son mal, et la satisfaction qu'il en ressentit fut sa dernière joie.

HIPPOLYTE COCHERIS.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Où nous emporte le courant du moment? Je me souviens d'avoir dit ici l'année dernière que les préfaces de M. Dumas le fils ne concluaient pas : lui-même aujourd'hui nous en donne la conclusion, et cette conclusion, c'est que le temps de la littérature est fini et que l'heure est venue de passer à d'autres exercices; ni plus ni moins (1). Il faut, selon M. Dumas, que la littérature périsse ou bien qu'elle se transforme; qu'elle cesse d'être un art, pour devenir un moyen. Le vieux paradoxe du théâtre *utile*, que nous avions relevé à la fin de notre article, et que nous avions pris pour une boutade de plaideur fatigué, il le prend au sérieux. Il tient plus que jamais qu'il faut imiter Voltaire et faire de la scène dramatique une tribune « où seront agitées et discutées les questions fondamentales de la société, le mariage, la famille, l'adultère, la prostitution, la conscience, l'honneur, les croyances, les nationalités, le droit, la justice, les races, l'héritage, la religion, l'athéisme » (2), etc. En un mot, M. Dumas, le fils, est dégoûté du théâtre, dégoûté de sa gloire même : « Il est honteux, » dit-il encore, « d'être connu de tout Paris et du monde entier comme l'auteur de la *Dame aux camélias*, quand si peu de gens savent le nom de l'inventeur du télégraphe électrique (3)! » — Diable d'idée! — j'avoue que, pour ma part, si je ne devais dîner aujourd'hui qu'après avoir tiré de ma mémoire ce nom illustre d'homme utile, je risquerais fort de me coucher à jeun. Ainsi donc il y revient, il nous y fait revenir, au parallèle

(1) « Il sait très-bien (le public) que ce *qu'on appelait* la littérature a fini et que l'action va commencer. » Journal *le Gaulois*, du 24 juin 1869.

(2) *Ibidem*.

(3) Même journal, n° du 1er juillet.

de Gutenberg et de Shakespeare, de Jacquart et de Victor Hugo. L'arithmétique a beau nous dire qu'il ne faut additionner ensemble que des quantités de même nature, M. Dumas s'obstine à peser dans la même balance la mécanique et la poésie, l'industrie et l'art. Comment ne se demande-t-il pas pourquoi le théâtre de Voltaire, qu'il propose en exemple, ce théâtre-tribune, si utile, si abondant en belles maximes de politique et de philosophie pratique, et de beaux préceptes pour l'avenir des nations, a disparu du répertoire, et pourquoi, lorsqu'on nomme les maîtres de la tragédie française, Voltaire est généralement oublié, même après Crébillon, même après Ducis? La réponse est si facile, elle a été faite tant de fois, qu'il n'y a plus à s'expliquer là-dessus. Les pièces à propagande, les pièces à maximes, à allusions, sont comme les discours d'opposition qui perdent leur sel et ne sont plus compris d'une session à une autre. Ce sont des pièces d'actualité qui ne survivent pas à l'intérêt qui les a inspirées.

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Ce vers, médiocre sous le rapport de la prosodie, qui soulevait des tempêtes aux approches de 89, passerait aujourd'hui pour une naïveté. Cet autre :

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,

audacieux en 1740, ne nous fait plus que l'effet d'un trait de vaudeville.

Ce qui m'afflige le plus dans l'argumentation de M. Dumas, le fils, c'est de voir un homme d'esprit s'embourber dans le galimatias vague des économistes et des faux prophètes, les « idées sociales », le « mouvement », le « monde qui marche », les « catastrophes *qui se préparent* », *solutions*, *évolutions*, *nationalités*, *question des races*, etc., etc. Où M. Dumas a-t-il pris que la Conscience, que l'Honneur, que l'Amour et les Croyances fussent des « questions sociales »? Comment en vient-il à faire de ces « questions », et de quelques autres, « le support, l'axe et l'atmosphère de l'âme

humaine » ? Cacologies bonnes pour des socialistes en extase.

M. Dumas, le fils, a trouvé un contradicteur ; c'est M. Francisque Sarcey du journal *le Temps*. Pour combattre les conclusions désolantes de son adversaire, M. Sarcey a mis à contribution l'histoire, la tradition et la philosophie. M. Sarcey est bien bon. La « question » nous paraît plus simple, et, sans en aller demander la solution aux siècles et aux astres, il était plus sûr de la chercher dans la pensée de M. Dumas lui-même et dans la nature de ses œuvres. Si M. Dumas, le fils, est fatigué du théâtre ; si ses succès d'auteur ne répondent plus à son ambition ; si M. Dumas, enfin, est dégoûté de son art, c'est tout bonnement, selon moi, parce qu'il ne l'a pas assez aimé et parce qu'il ne l'a pas assez pris au sérieux.

Le théâtre ! le théâtre ! « Racine et Corneille *faisaient-ils du théâtre* » ? demande quelque part M. Dumas. Non, si par « faire du théâtre » on entend abattre pièce sur pièce, et forcer le succès en servant le public au gré de ses curiosités vicieuses. Ils faisaient des poëmes dramatiques, ils faisaient des vers. Ils disposaient pour la scène des actions héroïques, les relevant de belles pensées et de beaux sentiments, et, pour leur laisser toute leur hauteur, ils les écrivaient dans cette langue poétique que M. Dumas méprise, et qu'eux ils trouvaient très-noble. Corneille en écrivant *Polyeucte,* Racine en écrivant *Athalie,* ne croyaient pas remplir un ministère sacerdotal ; ils *n'officiaient pas*, comme le croit M. Dumas. Ils expliquaient, ils poétisaient l'histoire, la donnant en exemple aux hommes, montrant les méchants coupables, les innocents, les persécutés sublimes, et réveillant au fond des cœurs la grande sympathie humaine pour les grandes infortunes et les grands dangers. Et, cela faisant, Corneille et Racine accomplissaient certainement ce que M. Dumas, le fils, appelle une « mission sociale » ; et ils ne se croyaient inférieurs ni à M. de Colbert, ni à M. de Vauban, auteur de la *Dixme royale*.

M. Dumas nous fait rire avec sa modestie, qui lui fait préférer à sa renommée littéraire la popularité d'un bon maire de campagne, bienfaiteur de sa commune. Il voudrait faire dire de lui : « C'est à M. Dumas que nous devons ce petit bout de chemin qui mène d'ici là! » O innocence! Et là-dessus M. Dumas rêve un avenir de bénédictions et de félicités champêtres. Il voit son nom gravé dans les cœurs et sur les hêtres; il voit sa mémoire bénie chaque jour par le paysan qui se rend aux champs le hoyau sur l'épaule, et célébrée solennellement, quand vient la fête, au son du galoubet! Comme si les hommes qu'il vient de nommer, et non-seulement ces deux-là, mais tous ceux qui comme eux ont fait vibrer l'âme humaine, l'ont émue par le rire ou par les pleurs et l'ont tirée pour un instant au-dessus du bourbier où grouillent les vils calculs, les lâches intérêts et les hideuses hypocrisies, n'avaient point, eux aussi, tracé des chemins, des routes larges et ouvertes où a passé, où repasse et repassera toujours l'humanité tout entière! J'en préviens d'ailleurs M. Dumas : les bienfaiteurs des communes, traceurs de chemins, perceurs de fontaines et planteurs d'arbres sont assez facilement oubliés. Et, en vérité, ce n'est que justice ; car, ces chemins et ces routes, ils y ont passé des premiers, ils se sont assis sous ces arbres et ils ont bu à ces fontaines. Ils ont donc travaillé pour eux aussi bien que pour le prochain, et d'ailleurs il ne leur en a coûté que de l'argent qu'ils ont quelquefois regagné. Jacquart, l'inventeur du métier à tisser; Sauvage, l'inventeur de l'hélice; Fulton, l'inventeur de la navigation à vapeur ; l'inventeur, cher à M. Dumas, du télégraphe électrique, et tous les autres, l'inventeur de la clavette et l'inventeur de la photographie, l'inventeur de la galvanoplastie comme l'inventeur du fusil à aiguille, sont des ouvriers... sublimes, si vous voulez : ils ont augmenté notre bien-être et remué beaucoup de capitaux à la Bourse ; mais j'ai parfaitement le droit d'ignorer leur nom et de l'oublier, si je l'ai su, par la raison qu'ils n'ont fait qu'accomplir un progrès dans une science déjà faite, et que

ce qu'ils ont trouvé eût pu être trouvé sans eux et par d'autres qu'eux. Nul, si Corneille ne fût né, n'aurait fait *le Cid*, nul autre que Racine n'eût fait *Athalie*, nul autre que Molière *Tartuffe* et les *Fourberies de Scapin*, nul *Hamlet* que Shakespeare, nul les *Fausses confidences* que Marivaux, nul le *Légataire* que Regnard. Et ainsi, dans cet art éternel comme l'homme lui-même, chaque œuvre est vraiment une invention de son auteur, sans que les inventions précédentes l'aient aucunement préparée (nous ne parlons bien entendu que des œuvres loyalement faites). L'homme qui fait une invention en mathématiques, en physique ou en mécanique, fait faire un progrès à l'une ou à l'autre des sciences, mais en profitant de tous les progrès acquis. L'art dramatique ne fait pas de progrès : l'auteur ou le poëte dramatique invente son art à chaque coup, aussi bien à sa dernière œuvre qu'à la première ; voilà la différence. Et c'est ce qui explique la plénitude de joie et de fierté de l'auteur qui a fait une bonne pièce. Il peut dire : Ceci est de moi. Je ne dois qu'à moi seul !...

Si donc M. Dumas, le fils, est dégoûté de son art, ce n'est pas par la faute de l'art lui-même. Si les succès lui déplaisent, s'il est mécontent de ses œuvres, c'est pour des raisons toutes personnelles que peut-être il ne s'avoue pas, mais qu'il saurait demain s'il avait affaire à un confesseur habile, je veux dire un ami sincère. Car, quant à la frivolité toujours alléguée de cet art, quant à cette nécessité constante, inévitable, de marier Henriette avec Arthur, nous dit avec dédain M. Dumas, le fils (lequel, par parenthèse, n'a jamais marié personne, au contraire), j'avoue que je ne vois rien là de plus frivole qu'ailleurs. Marier Henriette et Arthur ! c'est bientôt dit ; mais le mariage d'un garçon et d'une fille, n'est-ce pas l'affaire éternelle et l'intérêt suprême de l'humanité ? Marier Henriette avec Arthur, Rodrigue avec Chimène, Esther avec Assuérus, Juliette avec Roméo, Horace avec Agnès, n'est-ce pas raconter l'histoire universelle du genre humain selon les temps, les pays, les mœurs et les croyances?

Et quand vous aurez raconté l'histoire des peuples, leurs vicissitudes, leurs guerres, que vous aurez épuisé le récit des événements de tous genres, révolutions, invasions, marches, asservissements, conquêtes, émancipations, que vous restera-t-il à conter encore, sinon le mariage d'un tel avec une telle? Il est des mariages qui ont coûté la vie à des milliers d'hommes et la liberté à des nations, ruiné des trônes et effacé des peuples sur la carte du monde, comme il en est qui ont divisé des familles, détruit des fortunes et armé des amis l'un contre l'autre. Qu'est-ce que l'histoire du premier Empire, sinon le mariage d'un élève de Brienne avec une archiduchesse d'Autriche? Qui a donné la Bretagne à la France, sinon le mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII? Qui a mis fin aux misères de la guerre des Deux Roses, sinon le mariage de Henri de Lancastre avec Élisabeth d'York? Aussi, tant que durera cette race humaine, le mariage de deux individus de l'espèce sera-t-il toujours le plus important, le plus variable et le plus intéressant de tous les problèmes, celui qui saisira le plus vivement l'esprit de l'homme et tentera éternellement le génie des poëtes et la verve des malins. On mariait Hortense avec Arthur sous Louis XI avant les coches; on les marie encore aujourd'hui après l'invention des chemins de fer, et l'on continuera de les marier encore après que l'obstination des chimériques nous aura ouvert les routes de l'espace céleste. Car cette histoire, c'est la nôtre à tous; car ce problème, c'est celui de chacun de nous, heur ou malheur! Ajouter trente lieues à la rapidité de la vapeur, rendre instantané ce qui est rapide, et universel ce qui est instantané, problèmes sans doute; mais, nous disent les savants, la position même du problème contient sa solution; ce n'est qu'affaire de temps. En attendant, nous pouvons vivre; ce n'est pas là question de vie ou de mort, mais seulement de plus ou de moins. Mais dans l'autre, dans l'autre problème, problème éternel et éternellement posé à la venue de tout homme en ce monde, c'est plus que de vie ou de mort qu'il s'agit! Le bonheur, la destinée,

l'honneur, sont en jeu. Aussi montrez-nous Hortense et Arthur sur la scène, en laissant planer derrière eux ce problème redoutable de la destinée humaine, et tous les spectateurs, dont chacun est Arthur ou Hortense pour son compte, ouvriront l'œil et tendront l'esprit. — Arthur sera-t-il aimé? Et comment s'y prendra-t-il pour l'être? — Hortense sera-t-elle heureuse? Et si c'était moi qui fusse Hortense!

J'attends M. Dumas, le fils, aux ouvrages qu'il nous promet, et où il doit traiter sur les planches et derrière la rampe les questions fondamentales de l'ordre social, non-seulement la question du mariage et de l'adultère, mais bien d'autres à citer encore, l'émancipation des femmes, la réhabilitation des filles perdues, l'héritage, l'organisation du mariage et même L'EXISTENCE DE DIEU (1). Qu'il se donne ces jours-là, non pas un parterre de rois, comme Napoléon Ier, mais un parterre de légistes, de législateurs et de théologiens; il fera peut-être avancer les « questions », mais il aura cessé d'être un auteur dramatique. C'est en lui-même, et non par application à tels ou tels sujets, que l'art dramatique porte son enseignement. Un jeune homme me disait en sortant de la reprise de *Hernani* : « Il me semble qu'il serait impossible en sortant de là de commettre une mauvaise action! » Voilà la moralité du théâtre. Rien de mauvais ne pouvant sortir d'un esprit élevé, qu'il nous élève l'esprit, qu'il nous transporte, ne fût-ce que pour un moment, à ces hauteurs où disparaît tout ce qui est petit, mesquin, vil et froid; qu'il nous mette au cœur l'héroïsme ou la joie; qu'il provoque en nous soit l'enthousiasme pour le beau, soit le mépris du ridicule; qu'il s'adresse en un mot à l'homme, à l'homme éternel et toujours semblable à lui-même; et qu'il laisse aux balayeurs de la société le soin de disperser les débris des vieilles lois, des vieux tarifs et des vieilles échelles mobiles.

Plusieurs publications importantes ont paru dans ces der-

(1) « Il n'y a pas d'athées, il n'y a que des myopes... *et c'est là une des thèses que je me propose de soutenir un jour au théâtre.* » — Journal *le Gaulois* du 1er juillet.

niers temps. Nous avons eu la semaine dernière le troisième volume des traductions de M. Leconte de Lisle (1). Je ne suis pas un helléniste compétent pour juger du mérite de ces traductions, mais je sais gré à M. Leconte de Lisle de nous avoir rendu Homère avec l'énergie et même la rudesse des temps héroïques. Quelques personnes ont reproché au traducteur sa fidélité à conserver aux dieux de la Grèce et à ses héros leurs noms helléniques. Nous croyons qu'il y a plus de justice à l'en louer. N'était-il pas raisonnable, après les travaux approfondis publiés, depuis le commencement de ce siècle, en France et en Allemagne sur les mythologies antiques, de faire cesser le vieux malentendu qui avait enté la nomenclature latine sur la nomenclature grecque, et de rendre aux dieux de l'Hellade, dans une traduction d'Homère, leurs noms véritables et nationaux? De certains lecteurs, peu familiers avec ces études, ont pu être un peu déroutés en lisant *Odusseus* au lieu d'Ulysse, et *Achilleus* au lieu d'Achille; il importait cependant, il nous semble, dans une traduction qui se pique d'exactitude, de rendre à ces noms fameux leur littéralité. Pourquoi toujours lire les noms grecs dans la traduction latine? Pourquoi conserver des appellations latines dans une traduction du grec? La mémoire et l'imagination ont un petit travail à faire dans l'esprit du lecteur, mais ce travail est facile, et ainsi le texte de la traduction gardera son unité.

M. Sainte-Beuve a publié les deux premiers volumes de la réimpression de ses *Portraits contemporains*. Dans la première édition qui en a été donnée sous ce titre (2), les *Portraits contemporains* formaient trois volumes; ils en auront cinq dans celle-ci. Cette différence s'explique, non pas par des remaniements, mais par des compléments ajoutés par l'auteur à chaque portrait, soit pour appuyer et éclairer ses

(1) Hésiode, Hymnes orphiques, Théocrite, Bion, Moskhos, Tyrtée, Odes anacréontiques, traduction nouvelle, par Leconte de Lisle. Paris, Alph. Lemerre; un vol. gr. in-8.

(2) Chez Didier.

premiers jugements, soit pour raccorder ses anciens jugements à de plus récents, et établir ainsi l'unité de sa critique. Quelques journaux ont déjà cité des fragments de ces divers appendices (annotations, références, lettres, etc.) et en ont fait juger l'importance au point de vue littéraire et historique.

Ces portraits de contemporains, ainsi commentés et étendus, prennent une couleur de mémoires qui en double l'intérêt. Cette nouvelle édition des *Portraits contemporains* comptera comme une des œuvres les plus saisissantes de l'auteur.

CHARLES ASSELINEAU.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Nous recevons le premier numéro de la *Revue de la reliure et de la bibliophilie*, dirigée par M. Ad. Clémence, qui a rédigé, comme secrétaire de la délégation des ouvriers relieurs à l'Exposition universelle, un rapport dont nous avons rendu compte en en citant quelques passages (1). Nous ne reprocherons qu'une chose à cette première livraison, dont nous donnons le sommaire, c'est de n'être pas peut-être aussi technique, aussi spéciale que nous l'aurions attendu. Le libellé du titre ne semble-t-il pas interverti, et n'y a-t-il pas là plus pour la bibliophilie que pour l'art de la reliure ?

A nos lecteurs. — Notice sur les différentes translations du siége de la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de Paris. — Compte rendu de la vente des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le baron J.

(1) Voir notre numéro de décembre 1868.

Pichon. — De l'enseignement de la reliure dans les écoles normales primaires. — Reproduction d'un document concernant le cérémonial et les dépenses de la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste. — Quelques mots sur un document concernant l'histoire de la librairie parisienne.

La livraison est illustrée de la reproduction d'une reliure de Derôme dessinée par M. Uglaüs Bauvenue, amateur et dessinateur très-distingué, qui met son talent et ses collections au service de la *Revue*.

— Mme de Verdelin, célèbre par l'amitié et le dévouement qu'elle porta à J.-J. Rousseau, avait composé un roman dont le titre est inconnu, mais dont l'existence est prouvée par ce passage d'une lettre de Grimm à Mme d'Epinay :

« M. de Margency s'est brouillé avec le baron (d'Holbach), « parce que celui-ci s'est avisé de trouver très-médiocre *un* « *roman*, ni bon ni mauvais, que *vient de faire Mme de* « *Verdelin*. J'espérois que cela se raccommoderoit. Mar- « gency s'obstine à ne plus revenir, et le baron à ne pas le « chercher. J'en suis fâché..., etc., etc. » (*Mémoires et corresp. de Mme d'Épinay*, *édit.* 1818, t. III, p. 203.)

Cette lettre est adressée à Mme d'Épinay, alors à Genève, peu de jours après la brouillerie de Rousseau avec Diderot : ce qui nous donne la date approximative de la publication de ce roman de Mme de Verdelin, sans doute jugé trop sévèrement par la coterie holbachique dont elle ne partageait pas les opinions.

Nous faisons appel à l'érudition des bibliophiles pour découvrir le titre de ce roman composé par Mme de Verdelin et qui a dû être publié vers le mois de novembre 1755. On peut d'ailleurs consulter, pour cette date, l'*Histoire de la vie et des œuvres de J.-J. Rousseau* de Musset-Pathay.

(*Intermédiaire.*)

LES AMATEURS D'AUTREFOIS.

XII.

LAURENT DE LA LIVE DE JULLY

1725-1779.

Au moment où nous sommes arrivés (1757) se rapporte une circonstance assez singulière, connue seulement par les *Mémoires de Mme d'Épinay*. Je veux parler du séjour de M. de la Live à Genève. Au point de vue politique, cette mission mériterait d'être étudiée de plus près que ne peut le faire une notice purement artistique. Voici d'abord les passages de Mme d'Épinay :

« M. de Jully sollicitoit depuis assez longtemps un emploi « dans les affaires étrangères; mais, n'ayant pu obtenir celui « qu'il désiroit, il s'est décidé à accepter la résidence de « Genève; il est venu hier nous l'apprendre. En vain ma « mère et moi nous lui avons représenté qu'il alloit s'expa- « trier, se casser le cou pour la vie, quitter et abandonner « une famille à laquelle il pouvoit être si nécessaire. Tout « cela n'a servi de rien, son parti est pris, il veut s'expa- « trier pour quelques années; il nous l'a déclaré avec l'en- « têtement dont Dieu l'a doué..... Mais, mon frère, lui ai-je « dit, que ne voyagez-vous sans vous lier à un poste subal- « terne? Il m'a répondu comme la comtesse de Pimbêche : « Ma sœur, je veux être lié. — Nous n'y comprenons rien.....

« Enfin il part sous deux mois; mais je crains qu'il ne fasse « une sotte démarche. Savez-vous ce que je prévois? Il par- « tira, il résidera, puisqu'il veut absolument résider; il s'en- « nuiera à crever, puis il reviendra jouer un fort plat rôle « à Paris après cette équipée..... On dit que c'est la mar- « quise de Pompadour qui lui a mis cette folie en tête ; ce « qu'il y a de certain, c'est qu'elle le protége hautement et « qu'il en fait des éloges à toute outrance. »

Et plus loin : « Savez-vous que ce que vous me dites de « M. de Jully est un coup de lumière pour moi, et m'ex- « plique une nouvelle que l'on m'avoit dite et que son ab- « surdité m'empêchoit de croire? Elle pourroit bien être « vraie cependant; mais, si je devine juste, il sera récom- « pensé suivant l'événement; et, comme il ne peut être tel « qu'on le désire, c'est un homme noyé (1). »

Qu'est-ce que *ce coup de lumière?* Qu'est-ce que *cette nouvelle que son absurdité empêche de croire?* Qu'est-ce que *cet événement qui ne peut être tel qu'on le désire?* Ici l'on ne peut que supposer, car les sources habituelles d'informations sont muettes. Les archives des affaires étrangères ne contiennent rien sur cette mission; puis M. de Jully ne pouvait être nommé résident à Genève, — comme le dit sa belle-sœur, — puisqu'en 1757 ce résident était M. de Montpeyroux, auquel succéda en 1765 M. Hennin. La mission dont il fut chargé était donc tout à fait secrète; et, si l'on se reporte aux circonstances au milieu desquelles elle fut donnée, on avouera que la supposition de Mme d'Épinay n'est pas dénuée de fondement.

L'attentat de Damiens (5 janvier 1757) avait ébranlé le crédit de Mme de Pompadour. Afin de reconquérir une popularité qu'elle rechercha toujours et qu'elle n'obtint jamais, elle poussait à la guerre contre la Prusse, espérant que Frédéric II ne pourrait résister à la coalition de boudoirs dont elle était l'âme et le lien, et que sa riche succession serait

(1) *Mém. de Mme d'Épinay*, t. II, p. 253 et 261.

bientôt ouverte. Que dans ce but et en prévision de la perte de son crédit sur Louis XV, elle ait songé à faire déclarer indépendante en sa faveur la principauté de Neufchâtel en Suisse appartenant alors à la Prusse, et à s'y retirer quand la faveur l'aurait abandonnée; qu'elle ait fait en un mot le rêve de Mme des Ursins à propos d'Amboise; si ce n'est pas certain, c'est du moins fort plausible : et, puisqu'on en est aux conjectures, celle-ci n'est pas la moins vraisemblable. Dans ce cas, M. de Jully aurait été chargé de sonder le terrain, de se rendre compte des dispositions des habitants, des appuis ou des obstacles qu'eût rencontrés Mme de Pompadour à l'accomplissement de ses désirs. Nos désastres de Rosbach et de Crevelt, l'ascendant irrésistible de Frédéric II sur les affaires de l'Europe, eurent raison des chimères de Mme de Pompadour. M. de Jully quitta définitivement Genève et ses environs vers le même temps où le cardinal de Bernis, autre créature de Mme de Pompadour, tombait du ministère.

En dehors des événements politiques que Mme de Pompadour n'était pas de force à diriger, il est douteux qu'elle eût fait un choix heureux dans la personne de M. de Jully. Il ne possédait aucune des qualités qui font les diplomates, surtout les diplomates clandestins. C'est toujours par sa belle-sœur que nous le savons : « M. de Jully dîne et soupe tous « les jours avec moi..... Je vous avoue qu'il m'embarrasse « beaucoup lorsqu'il vient avec moi chez Voltaire; il y est « persiflé très-plaisamment, et il m'est quelquefois difficile « de m'empêcher d'en rire : de Jully a assez d'esprit pour « le sentir, mais il n'a rien de ce qu'il faut pour s'en bien « tirer. » Telle est l'appréciation de Mme d'Épinay, et je la crois juste. Il est fâcheux toutefois que l'on ne retrouve rien dans les mémoires du temps venant du côté de M. de Jully et répliquant à ce réquisitoire. Il eût été curieux d'assister à un débat contradictoire et d'entendre la défense de M. de Jully.

Vers le mois de juin 1758, M. de Jully était encore à

Genève, comme le prouve une lettre adressée à Grimm à propos de Mme d'Épinay, et que celle-ci reproduit *in extenso* avec une effronterie bien naturelle chez une femme philosophe. Mme d'Épinay était allée cacher à Genève les suites de sa liaison avec Grimm, et M. de Jully donnait au chroniqueur allemand des nouvelles de sa tendre amie.

Après l'insuccès de sa mission, il revint à Paris, partageant son temps entre les *cérémonies* de sa charge et ses travaux de graveur et de collectionneur. De cette époque date la lettre de J.-J. Rousseau citée plus haut. Cette lettre prouve la neutralité de M. de Jully dans la querelle qui avait brusquement interrompu les relations de sa belle-sœur avec l'ombrageux écrivain.

Le 1er août 1762 il épousa en secondes noces une demoiselle Nettine Walkiers, fille d'un banquier allemand, et devint par ce mariage le beau-frère de M. de Laborde, banquier de la cour, propriétaire du château de Méreville. Ce mariage introduisait M. de Jully dans un monde bien différent de celui où il s'était trouvé lancé au début de sa vie. La société de Méreville est l'opposé et le correctif de celle de la Chevrette. Autant la première était légère, futile, immorale, autant la seconde était digne, calme, attachée aux devoirs et aux affections de famille, honnête, en un mot. On menait à Méreville l'existence des *gentlemen-farmers* de la Grande-Bretagne : on y était agricole et fermier, comme un peu plus tard M. de Choiseul à Chanteloup. Greuze était le peintre tout trouvé de ces agrestes tendances, et il a laissé dans le tableau de *l'Heureux Ménage* la note juste du ton et des habitudes de cette société.

Ce n'est pas un contraste littéraire que je m'amuse à faire entre les deux genres de vie. La Révolution, qui arrivait, contrôle et justifie mon opinion. Au pied de l'échafaud, l'entourage de M. de Laborde et M. de Laborde lui-même prouvèrent qu'ils s'étaient préparés par une vie sans reproche à contempler la mort sans faiblesse et à la recevoir sans peur. Les principaux personnages de cette société

étaient la famille de Beauvau et celle de Noailles, qu'un lien plus intime allait bientôt rattacher à la famille de Laborde par le mariage de Charles de Noailles avec Mlle Mathilde de Laborde.

M. de Jully paraît s'être habitué rapidement au ton d'un monde si nouveau pour lui. La légèreté de son caractère explique cette facilité. Nature de liége, il était emporté par tous les courants : les mauvais hier, les bons aujourd'hui.

En 1764 il publia chez le Prieur le catalogue de sa collection de tableaux. C'est un petit in-quarto de 124 pages dédié à *Messieurs de l'Académie royale de peinture* ses collègues, dans lequel il fait, dans le style flasque, plat et prétentieux des *Hommes illustres,* la biographie des artistes et la description de leurs œuvres. Il y joint des appréciations dont personne ne songera à lui contester la propriété.

En 1767 il fut attaqué d'une congestion cérébrale. Diderot, dans une lettre au sculpteur Falconnet (septembre), annonce ce fait en ces termes : « M. de la Live est devenu « fou furieux. Vous n'auriez jamais cru que ce fût de cette « maladie dont il fût menacé. Ce qu'il y a de plaisant, c'est « qu'on dit que c'est d'avoir trop aimé sa femme. » Laissons à Diderot la responsabilité de cette assertion. Il paraît s'être remis de cette première atteinte, puisque les registres de l'École des beaux-arts contiennent, à la date du 25 février 1769, la mention suivante : « M. de la Live de Jully, « honoraire associé, est monté au grade d'amateur. L'Académie a arrêté qu'il sera procédé à remplir la place d'associé libre vacante par cette mutation dans l'assemblée « prochaine. » La respectable assemblée n'eût pas pris pour un de ses membres un fou furieux.

Cette attaque ne fut pas la dernière, et M. de Jully mena une douloureuse existence pendant les dix années qu'il vécut encore. Il mourut le 18 mars 1779 dans le bel hôtel qui faisait alors le coin de la rue de Ménars et de la rue de Richelieu, et qui a été conservé intact aux numéros 4 et 6 de la rue de Ménars. « En ouvrant la séance, disent les regis-

« tres de l'Académie de peinture, le secrétaire a notifié la « mort de messire Ange-Laurent de la Live de Jully, cheva- « lier, baron du Châtelet, marquis de Rémoville, seigneur « du franc-alleu noble de Saint-Romain, de Vienne, Prunoy « et autres lieux ; ancien introducteur des ambassadeurs et « princes étrangers auprès de Sa Majesté, honoraire ama- « teur de cette académie et de l'académie impériale de « Saint-Pétersbourg, décédé en cette ville le 18 de ce mois « dans la 53e année de son âge. » M. le comte d'Affry le remplaça dans la séance du 10 avril.

De son second mariage, M. de la Live laissa trois enfants :

1° Angélique de la Live, née en 1763, morte en 1831, mariée en 1780 au contre-amiral Hubert de Vintimille ;

2° Louise de la Live, née en 1764, morte en 1832, mariée en 1783 au comte de Montesquiou-Fézensac ;

3° Gaspard de la Live, né en 1765, mort en 1829, marié en 1809 à Agathe de Saint-Amand, veuve en premières noces de M. Taillepied de la Garenne.

Quant à Mme de Jully, — Nettine Walkiers, — elle mourut en 1808.

M. de Jully nous a laissé de nombreux portraits. Outre celui placé en tête de son catalogue de 1764, son œuvre gravé en contient plusieurs peints par Greuze et gravés par lui. Mais le plus remarquable est certainement celui de Greuze qui figure au catalogue de 1764. M. de Jully est représenté de grandeur naturelle, à mi-jambes, assis, tourné vers la gauche et jouant de la harpe. Il est vêtu d'une robe de chambre à fleurs. Je ne connais pas une meilleure peinture de Greuze. La touche est ferme et simple, le modelé bien vivant, la couleur des plus harmonieuses et des plus agréables. Ce portrait appartenait il y a quelques années au petit-fils de M. de Jully, M. le duc de Fézensac, qui l'a légué à sa fille Mme la comtesse de Goyon. La physionomie de M. de Jully est fine et agréable. Le nez retroussé, se rattachant à la lèvre supérieure par un contour assez prononcé,

lui donne cet air railleur qui frappe dans la tête de M. de Talleyrand. M. de Jully devait être un homme du monde des plus agréables, et à ce titre personne ne pouvait remplir plus convenablement les fonctions d'introducteur des ambassadeurs.

II.

La vente de la galerie de la Live se fit en mars 1770. Le catalogue, rédigé par Pierre Remy, comprend les articles déjà décrits dans celui de 1764 (1). Il contient 407 numéros classés sous les dénominations suivantes :

« Tableaux, Pastels, Gouaches et Miniatures, Desseins,
« Figures et Vases de marbre, Figures et Bustes de terre
« cuite, Vases de terre cuite, Bas-reliefs de terre cuite,
« Morceaux en ivoire, en bois, en cire, Desseins en feuilles,
« Livres et Recueils d'estampes, Estampes en feuilles, Meu-
« bles précieux, Coquilles. »

En entrant dans le détail nous trouvons à l'École d'Italie deux tableaux de Servandoni, un du Guide, un du Pesarese : c'est-à-dire presque rien.

L'École des Pays-Bas est bien moins pauvre. On y reconnaît plusieurs toiles acquises plus tard pour le Cabinet du roi et qui, placées maintenant au Louvre, permettent à tout le monde d'en constater la valeur. Ce sont : de Rubens, le beau *Portrait d'Hélène Fourment et de ses deux enfants* (École flamande, n° 460) ; de Teniers : *la Fête de village* (n° 515); de Berghem : *Paysages et animaux* (n° 18); d'Adrien Van de Velde : *Paysages et animaux* (n° 538); de Van Huysum : *Un vase de fleurs* (n° 240). Quelques-uns de ces tableaux, le Rubens entre autres, sont des chefs-d'œuvre. Est-ce la finesse du goût et la perspicacité du connaisseur qui avaient guidé M. de la Live dans ces choix?

(1) *Catalogue des tableaux des différentes écoles, des figures, bustes, dessins, estampes, meubles précieux* qui composent le cabinet de M. de la Live de Jully, par Pierre Remy. In-12. Paris, vente, 1769.

Est-ce tout simplement la vanité bien entendue? Poser la question, c'est presque la résoudre.

L'École française était la prédilection et la prétention du propriétaire. L'intérêt du banquier fructifiant des bonnes fortunes du collectionneur lui avait permis de réunir une très-respectable quantité de toiles, parmi lesquelles deux ou trois chefs-d'œuvre. Voici celles dont j'ai pu suivre la destinée :

Du Poussin : *une Bacchanale*, maintenant au Louvre (École française, n° 441); de Lesueur : *le Martyre de Saint-Laurent*, au Louvre (n° 522); de Claude le Febvre : *un Vieillard et un Jeune Garçon*, au Louvre (n° 195); de de Troy le père : *le Portrait du joueur de luth Mouton*, chez M. Courpon; de Carle Vanloo : *Énée portant son père Anchise*, au Louvre (n° 328). Je remarque, en passant, que Chardin, dont la collection possédait *la Bonne Éducation* et *l'Étude du dessin* gravés par le Bas, est appelé Sébastien par le rédacteur du catalogue qui devait cependant connaître les prénoms du peintre : Jean-Baptiste-Siméon.

Dans la série des bas-reliefs je signalerai les n°s 206, 207, 208 et 209 de M***. Je crains que ces trois étoiles ne cachent M. de Jully, et je souhaite qu'il ait été plus habile à manier l'ébauchoir du statuaire que la pointe du graveur ou la plume de l'écrivain.

La série des *Meubles précieux et autres objets importants* est fort intéressante. J'appelle surtout l'attention sur les n°s 258 et 259 : Bibliothèque et bureau de Boule le fils; et sur les n°s 268 et 269 : Coquillier formant bureau et secrétaire, « œuvre unique de Philippe Caffieri à l'imitation de Boule ». J'ignore et il serait important pour l'histoire de l'industrie française de connaître la destinée ultérieure de ces beaux meubles. Puis viennent des branches de lumière, des feux, des tables, des vases de porphyre et de cipolin. Si les descriptions de ces vingt et un articles sont exactes, je ne crois pas exagérer en les estimant, s'ils passaient aujourd'hui en vente, à cinq cent mille francs au moins.

Enfin une collection de coquilles univalves et bivalves termine le catalogue : 280-407. On y rencontre à foison des *casques pavés*, des *bonnets de dragon*, des *boutons de camisole*, des *fuseaux bruns*, des *couronnes d'Éthiopie* qui, comme produits de la nature, devaient faire la joie d'un abonné de l'Encyclopédie et d'un admirateur de Diderot et de Voltaire. De nos jours, toute cette conchyliologie se vendrait mal, mais en 1760 un collectionneur qui se respectait ne pouvait s'én passer. Si je suis bien renseigné, ces coquilles furent acquises en bloc pour le Jardin des plantes, où elles sont aujourd'hui.

Comte L. Clément de Ris.

COMMENT MALHERBE

POLISSAIT ET REPOLISSAIT SES VERS.

C'est ici pure curiosité littéraire ; car le texte manuscrit que nous allons citer, et qu'il faut comparer au texte définitif qu'on trouve dans toutes les éditions de Malherbe, vaut beaucoup moins que ce dernier. Cette comparaison prouve donc que le patient travail de Malherbe ne lui était pas inutile.

La bibliothèque Sainte-Geneviève possède un exemplaire du *Parnasse des plus excellens poëtes de ce temps*. 1607. A Paris, chez Mathieu Guillemot, au palais en la gallerie des prisonniers, avec privilége du Roy (par d'Espinelle, avec cet autre titre : Ralliement des Muses, *Muses françoises* ralliées de diverses parts), in-12, qui a appartenu à Daniel Dumoustier, peintre du roi, qui faisait des portraits au pastel, et qui, dit Félibien (Xe entretien), avait un cabinet fort considérable de livres. C'était le neveu de Dumoustier qui faisait les portraits au crayon si connus.

A la page où commence l'impression de *stances* intitulées : *Victoire de la constance*, *par le sieur de Malerbe*, insérées avec le même titre, dans le recueil de Pierre Mettayer, 1638, in-8, texte conforme à celui de toutes les éditions, et, sans titre, dans les *œuvres* de Malherbe, avec la date de 1596, on a intercalé une copie manuscrite de cette pièce, en écriture du temps, et qui révèle par plusieurs fautes un copiste inexpérimenté.

Nous supposons que le lecteur a le texte de Malherbe sous les yeux ; quelquefois, chose curieuse, le texte ordi-

naire est le texte manuscrit : le texte imprimé du recueil offre la variante.

1re stance, 2e vers, variante manuscrite :

« Que d'un eage si long elle avoit defendue (1). »

2e stance, 3e vers, variante manuscrite :

« J'avois tous tes lauriers... »

3e stance, 3e vers, variante manuscrite :

« Qui m'oste sa présence... »

La cinquième stance manque dans le recueil; elle existe manuscrite.

6e stance, 2e, 3e et 4e vers, variante manuscrite :

« Et la seule faveur d'un ange tutélaire
Non ma discrétion peut abuser les yeux
De tant de curieux. »

7e stance, manuscrite :

« Peuple de qui la bouche et le cœur infidelle
Fait à ce que j'espere une guerre mortelle,
Censeur qui ne congnoit ni vice ni vertu,
De quoi t'offences-tu? »

8e stance (le texte ordinaire est manuscrit ; le texte imprimé fournit la variante) :

(1) Dans l'édition donnée par Ménage, 1666, in-8o, où ces stances ont conservé leur titre : *Victoire de la constance*, on trouve ainsi ce vers :

« Que d'un siége si long elle avoit défendue. »

Et, dans ses observations, Ménage dit « qu'il y avoit dans les premières éditions *qu'elle avoit si longtemps contre moi deffenduë*, et il me semble que cette première leçon vaut bien la seconde : *Que d'un siége si long* est trop figuré. »

Cette première leçon est le texte ordinaire.

Il est évident que, dans notre copie manuscrite, il y a une faute, et qu'au lieu d'*eage*, qui n'a pas de sens, il faut lire *siége*.

Malherbe apporta ces stances de Provence à Paris, quand il y vint en 1605 (Ménage).

« Qu'auroy-je faict aux dieux pour avoir eu la peine
D'attacher mon espoir à la poursuite vaine
D'une maistresse ingrate? etc. »

10e stance (variante du texte imprimé) :

« Non, non, elle a bien fait, et la femme advisée,
Qui n'a de songes vains sa raison abusée,
Preferant sagement au langage l'effect,
Fera ce qu'elle a fait. »

12e stance (variante manuscrite) :

« De moy, puisqu'elle m'aime et veut que je la serve,
A quelques accidents que le ciel me reserve,
Rien que pour l'amour d'elle il me fasse endurer
Ne m'en peut séparer. »

La quatorzième stance, conforme au texte ordinaire, est manuscrite, et remplace cette stance imprimée :

« Toujours d'un beau dessein la gloire aventureuse
Veut avoir pour hostesse une ame généreuse,
Et jamais un guerrier aux combats estonné
N'eut le front couronné. »

Le texte manuscrit offre une variante, au dernier vers, avec le texte ordinaire imprimé :

Jamais n'est couronné »

au lieu de :

N'est jamais couronné. »

C'est peut-être la seule occasion que le hasard nous fournisse de nous initier à cette infatigable révision d'un poëte qui gâtait une main de papier pour corriger une seule stance. Les pièces de vers circulaient alors manuscrites, avant d'être livrées à l'impression ; il est évident que notre copie manuscrite n'a pas d'autre origine. Le soin du collectionneur nous l'a conservée, et le recueil d'Espinelle est peut-être le seul qui puisse nous offrir une pièce avec de semblables variantes.

C. Alleaume.

LES

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

I.

Pépin le Bref semble être le premier roi de France qui ait songé à réunir quelques volumes ; on cite comme lui ayant appartenu un Antiphonier, un Responsal, la Dialectique d'Aristote et les livres de saint Denis l'Aréopagite, présents du pape Paul Ier (1). Son fils Charlemagne rassembla dans son palais, à Aix-la-Chapelle (2), une bibliothèque vraiment considérable pour l'époque, « magnam copiam librorum, » dit Éginhard, et qui, suivant Maichelius, renfermait plusieurs ouvrages composés ou écrits par lui, « in qua plures « codices manu ejus exarati continebantur (3). » On dit que

(1) On lit dans une lettre du pape Paul Ier à Pépin : « Dereximus etiam « Excellentissimæ Præcellentiæ vestræ et libros, quantos reperire potui- « mus, id est, Antiphonale et Responsale, insimul Artem grammaticam « Aristotelis, Dionysii Ariopagitæ libros, geometricam, orthographiam, « grammaticam, omnes græco eloquio scriptores, necnon et horologium « nocturnum. » Voyez D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. V, p. 513.

(2) « Nam ut nunc omittam Carolum Magnum, illustrissimi vestri « generis auctorem, qui et bibliothecam singularem in suo palatio « instituit, etc... » C. Gesner, *Bibliotheca instituta et collecta*, epistola nuncupatoria, p. 3.

(3) Maichelius, *Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis*, p. 1. — Sur les connaissances littéraires de Charlemagne, voyez : J.-J. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle*, t. III, p. 36, et B. Hauréau, *Charlemagne et sa cour*, p. 20 et suiv.

Gernandus servit de bibliothécaire à Charlemagne (1), qui eut aussi des livres au monastère de Saint-Gall et à l'île Barbe (2); Leidrade, puis Agobard, tous deux archevêques de Lyon, furent successivement à la tête de cette dernière collection (3). Mabillon cite un diplôme de Charlemagne qui autorise les religieux de Saint-Bertin à tuer dans ses forêts les cerfs et les daims dont les peaux seraient nécessaires pour la reliure des ouvrages appartenant à l'abbaye (4). L'empereur ordonna en mourant que tous ses livres seraient vendus, et l'argent qui en proviendrait distribué aux pauvres (5).

Louis le Débonnaire et Charles le Chauve possédèrent quelques volumes, « libri in thesauro ». Le premier eut successivement pour bibliothécaires Ebbon, archevêque de Reims, et le poëte Garward (6). La bibliothèque du second était sous la direction d'Hilduin (7), abbé de Sithiu, puis de Saint-Denis, qui avait compilé pour Louis le Débonnaire la Vie de saint Denis. Charles partagea ses livres entre son fils et les abbayes de Saint-Denis et de Compiègne (8). Dans le

(1) Morhoff, *Polyhistor*, t. I, lib. I, p. 46.

(2) *Bibliotheca veterum Patrum*, t. XIV, p. 233.

(3) *Histoire de la bibliothèque du Roy*. Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrit Z, f. 1. Ce manuscrit n'a point de pagination.

(4) « Concessimus Autlando abbati et monachis ex monasterio... ubi « sancti Audomarus atque Bertinus Christi confessores corpore re- « quiescunt, ut ex nostra indulgentia, in eorum proprias silvas licen- « tiam haberent eorum homines venationem exercere, unde fratres « consolationem habere possint, tam ad volumina librorum tegenda... « Data VII kal. Aprilis, anno XX regni nostri. » Mabillon, *de re diplo- « matica*, lib. VI, p. 611, nº CXCIX. — Voyez encore le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, t. Ier, p. 75.

(5) « Statuit ut ab his qui eos habere vellent, justo pretio fuissent « redempti, pretiumque in pauperes erogatum. » Éginhard, *Vita Caroli « imperatoris*, cap. XXXIII.

(6) *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 223.

(7) Morhoff, *Polyhistor*, t. I, lib. I, p. 46. — Struvius, *Introductio ad notitiam rei litterariæ*, p. 65.

(8) « Libri nostri qui in thesauro nostro sunt, sicut dispositum habe-

nombre se trouvait le magnifique manuscrit encore connu sous le nom de Bible de Charles le Chauve, et qui est un des plus précieux monuments littéraires de la seconde race; le début de chacun des livres de l'Écriture sainte, et parfois des pages entières, sont tracés en lettres d'or qui ont conservé leur lustre et leur éclat (1). Possédé longtemps par l'abbaye de Saint-Denis, les religieux, au seizième siècle, songèrent à se défaire de cet admirable manuscrit; Henri IV le leur confisqua, et le 20 août 1595, un arrêt du Parlement ordonna qu'il serait déposé à la Bibliothèque du roi. Il en a été récemment enlevé, et est aujourd'hui conservé au musée des souverains.

Les témoignages de l'amour de Louis IX pour les livres sont nombreux (2). Il autorisa les savants à venir consulter un certain nombre d'ouvrages qu'il avait réunis dans une salle spéciale à la Sainte-Chapelle. Lui-même s'y rendait

« mus, inter Sanctum Dionysium et Sanctam Mariam in Compendio et « filium nostrum dispertiantur. » Et. Baluze, *Regum Francorum capitularia*, t. II, col. 264.

(1) On le trouve décrit dans le *nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 88.

(2) Voici l'un des plus naïfs : « Li benoiet saint Loys entendanz que « len ne doit pas despendre le tens en choses oiseuses ne en demandes « curieuses de cest monde, lequel tens doit estre emploié en choses de « pois et meilleurs, sestude il metoit a lire sainte escriture; car il avoit « la bible glosée, et originaux de saint Augustin et dautres sainz, et « autres livres de la sainte escripture, esquex il lisoit et fesoit lire « moult de foiz devant lui el tens dentre disner et heure de dormir, « cest a savoir, quant il dormoit de jour; mès pou li advenoit que il « dormist a tele heure; et quant il convenoit que il dormist, si demo« roit il pou en son dormir. Et ce meemes fesoit il moult de foiz « apres dormir jusques a vespres, quant il nestoit embesoigné de choses « pezans... Chascun jour... il sen raloit en sa chambre; et adoncques « estoit alumee une chandele de certaine longueur, cest a savoir de trois « piez ou environ; et endementieres que ele duroit, il lisoit en la bible « ou en un autre saint livre; et quant la chandele estoit vers la fin, un « de ses chapelains estoit apelé, et lors il disoit complie avecques lui. » *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, dans le *Recueil des historiens des Gaules*, t. XX, p. 79.

parfois, à ses heures de loisir, pour y lire quelques traités des Pères de l'Église qui avaient été copiés par ses ordres; mais, en mourant, il partagea cette collection entre les quatre communautés religieuses qu'il affectionnait le plus (1).

C'est pour Philippe le Hardi que le dominicain Laurent composa, en 1279, la *Somme des vices et des vertus*, qui resta si longtemps célèbre.

Philippe le Bel et ses trois fils léguèrent leurs livres à des couvents. Au reste, dans l'inventaire qui fut dressé après la mort de Louis le Hutin, on ne voit figurer, en dehors des ouvrages de dévotion, que cinq volumes (2) : le *Roman du Reclus*, le *Tournoiememt de l'Antechrist*, un *Traité des Échecs* et deux *Chroniques*.

Philippe VI aima trop la guerre pour songer à rassembler une bibliothèque. Le roi Jean, au contraire, protégea les lettres et encouragea les essais qui se produisirent sous son règne. Il recherchait déjà les beaux livres avec passion alors qu'il n'était que duc de Normandie, car un acte du 24 octobre 1349 nous apprend que Thomas de Maubeuge, libraire à Paris, lui avait vendu « un roumant de moralité sur la Bible » quatorze florins d'or (3). On conserve à la Bibliothèque impériale un volume à la fin duquel est écrit : « Ce livre est le « duc de Normendie et de Guienne. JEHAN (4) »; et ces lignes sont d'autant plus précieuses qu'on ne connaît d'autre signature du roi Jean que celle-ci et celle qui figure au bas d'une lettre adressée à son fils le 19 juillet 1357 ou 1358. Il avait avec lui le jour du désastre de Poitiers un exemplaire de la Bible qui est aujourd'hui au *British Museum* et sur lequel on lit : « Cest livre fust pris ove le roy de Fraunce à « la bataille de Peyters (5). »

(1) Voyez A. F., *les Anciennes Bibliothèques de Paris*, t. Ier, p. 213.

(2) *Histoire de la bibliothèque du Roy*; manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

(3) L. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, t. Ier, p. 459.

(4) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, nº 67.

(5) Documents inédits, rapport au ministre, p. 118.

Pendant sa captivité, il montra les mêmes préoccupations. Le 25 janvier 1358, on voit figurer dans ses comptes, pour 32 deniers « Marguerite la relieresse, pour relier un livre où « la Bible en françois estoit contenue, et le couvrir tout de « neuf, et mettre quatre fermoirs neux ; » et pour 3 sols 6 deniers, le 12 mars, « Jacques, le relieur de livres, pour « relier un des bréviaires de la chapelle, mettre unes ais « toutes neuves, et le couvrir d'une pel vermeille, le bro- « der et blanchir ; » puis « pour avoir mis quatre clés de « laiton et les petits clous à les estachiers à un roman de « Guilon (1). » L'année suivante, « afin que Philippe, son « quart fils, duc de Bourgoigne, évitast le péchié d'oiseuse, » Jean commande à son premier chapelain Gaces de la Buigne un poëme sur la chasse. A Londres, au moment de rentrer en France après la paix de Brétigny, il achète un manuscrit de Garin le Loherain, « pour un noble ou 6 sols 8 deniers, » et le *Tournoiement de l'Antechrist* pour 10 sols.

Jean ne possédait cependant au moment de sa mort qu'une douzaine de volumes : deux Bibles latines, remarquables par l'élégance de l'écriture, le fini des vignettes et la beauté du vélin, des fragments de la version française de la Bible commencée par Jean de Sy ; la *Moralité des nobles hommes sur le jeu des échecs* et le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, traductions qui furent présentées au roi par Jean de Vignay, religieux de Saint-Jacques du Haut-Pas (2) ; un *Dialogue* latin composé par Guillaume de Conches, et où Henri II, duc de

(1) Henri d'Orléans (duc d'Aumale), *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, p. 97 et 109.

(2) « A très noble et excellent prince, Jehan de France, duc de Norman- « die et aisné fils de Philippe, par la grâce de Dieu roy de France, je Jehan « de Vignay, vostre petit religieux entre les aultres de voustre seigneu- « rie, paix, santé et joye, et victoire sur vos ennemis. Très cher et « redoubté seigneur, pour ce que j'ay entendu et sçay que vous véez « et ouez volentiers choses proufitables et honnestes, et qui tendent à « l'information de bonnes meurs, ay je mis un petit livret de latin en « françoys, lequel m'est venu à la main nouvellement... » *Les Échecs moralisés*, prologue.

Normandie, figure comme interlocuteur; un très-riche *Bréviaire;* un extrait des *Chroniques* de Nangis et de Guillaume de Tyr; le *Roman du Saint-Graal;* la traduction de *Tite-Live* (1) faite, sur l'ordre du roi, par le bénédictin Pierre Bercheure (2); un *Missel;* enfin *Garin le Loherain*, le *Roman du Renard* et le *Tournoiement de l'Antechrist*, tous trois achetés par le roi en Angleterre.

Cette petite bibliothèque ne pouvait que s'augmenter entre les mains de Charles V, qui montrait un vif amour pour l'étude et les dispositions les plus bienveillantes en faveur des lettres (3). Robert Gaguin et, après lui, le P. Jacob et E. Duboulay, ont dit que ce prince ignorait la langue latine; mais cette assertion, très-invraisemblable, est démentie de la manière la plus formelle par Christine de Pisan (4).

Alfred Franklin.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) « C'est le rommans de Titus Livius, et premièrement s'ensuit le « prologue du translateur. A prince de très souveraine excellence, « Jehan, roy de France par grace divine, frère Pierre Berceure, son « petit serviteur, prestre à présent de Saint-Éloy de Paris, toute humble « révérence et subjection. »

(2) Pierre Berceure ou Berchoire, et plus exactement Bersuire, du nom de Bressuire, sa ville natale.

(3) « Dès le temps que vous eustes premièrement cognoissance, vous « avez tousjours aymé science, et honnoré les bons clercs, et estudié « continuellement en divers livres et sciences, se vous n'avez eu aultre « occupacion. Et avez fait faire et translater plusieurs livres, tant « pour plaire à vous, comme pour prouffiter à vos subgectz. » Raoul de « Presles, *Traduction de la Cité de Dieu*, prologue du translateur.

(4) *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V;* voyez le chapitre XII, intitulé : *Ci dit comment le roy Charles aimoit livres et des belles translacions qu'il en fist faire :* « Mais non-obstant que bien enten- « dist le latin, et que ja ne fust besoing que on lui exposast... » Et encore chapitre III : « Il étoit ameur de la sapience et mesmes imbué « en ycelle... Et pour ce que peut estre n'avoit le latin, pour la force « des termes soubtilz, si en usage comme la langue françoise, fist de « théologie translater plusieurs livres de S. Augustin et autres doc- « teurs. » Voyez aussi l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. III, p. 390.

CORRESPONDANCE

SUR LA PREMIÈRE ÉDITION DES PROVINCIALES DE PASCAL.

A MONSIEUR FERMOND, PHARMACIEN EN CHEF A L'HOSPICE DE LA SALPÊTRIÈRE.

Paris, le 14 octobre 1859.

Mon cher monsieur Fermond,

J'ai sous les yeux le numéro de juin 1859 du *Bulletin du Bibliophile* publié par M. J. Techener, et je lis au bas de la page 386, dans un article extrêmement spirituel et instructif de M. Arthur Dinaux, votre beau-père : « ..... à Montrieux, « près Vendôme, sur le Loir, on fit la première édition des « *Lettres provinciales*, à laquelle l'imprimeur Sébastien Hip, « de Vendôme, travaillait dans une cave en 1656. »

Religieux admirateur de Blaise Pascal, et voué à la bibliographie des *Provinciales*, j'ai été vivement frappé de ce renseignement, mais je désirerais bien savoir à quelle source M. Dinaux l'a puisé.

Vous seriez bien aimable si vous vouliez faire cette question à M. votre beau-père.

Ce serait pour moi l'occasion d'ajouter quelques lignes utiles à la *Note* que j'ai publiée dans le numéro d'avril et mai 1846 du *Bulletin du Bibliophile*, page 728, *sur le projet d'une édition des* Provinciales de Pascal, *avec les variantes;* note si incorrectement corrigée (1) que je joins à cette lettre

(1) J'étais trop malade en mai 1846 pour corriger l'épreuve.

une petite feuille d'errata. Je vous prie de vouloir bien remettre ce feuillet à M. Dinaux, en cas qu'il se reporte un jour à mon article et qu'il trouve bon de faire les rectifications sur son exemplaire du *Bulletin*.

Je vous demande pardon, monsieur, de vous distraire ainsi d'un grand nombre de recherches laborieuses et intéressantes, auxquelles vous vous livrez avec tant de succès, sur la chimie, la pharmacie et l'histoire naturelle; travaux consciencieux qui vous ouvriront, je l'espère, les portes de l'Académie des sciences.

Votre tout dévoué et affectueux serviteur.

BASSE.

ERRATA DU NUMÉRO D'AVRIL ET MAI 1846 DU *Bulletin du Bibliophile*.

Page 728, ligne 21 : ... du XVIIe siècles, retranchez le *s*.

Page 728, dernière ligne : Étienne Pascal, *lisez* Étienne Perier.

Page 730, note 4 : Marguerite Perrier, *lisez* Marguerite Perier.

Page 730, même note 4 : ... de la Préface : *Des Pensées de Pascal*..., *lisez* de la Préface du livre intitulé : *Des Pensées de Pascal*.

Page 732, ligne 19 : d'une astérisque..., *lisez* d'un astérisque.

Page 733, lignes 4 et 5 : ... par suite des combinaisons multipliées des 2[e], 3[e], 4[e], 5[e] ou même 6[e] éditions de chacune des 18 lettres (ce qui ne présente aucun sens); *lisez*... par suite des combinaisons multipliées des 2, 3, 4, 5 ou même 6 éditions de chacune des 18 lettres.

P. 743, ligne 13 : ... imprimée par M. Brunet, *lisez* indiquée par M. Brunet.

NOTE.

Pour répondre à la question que M. Basse veut bien me

faire, je dirai que le fait de l'impression de la première édition des *Lettres provinciales* à *Montrieux*, près Vendôme, se trouve consigné dans *l'Hermite en province*, tome XII. *Paris*, *Pillet aîné*, 1827, in-12, p. 172 (1). — Si M. de Jouy qui n'était pas savant, et qui ne savait même pas le latin correctement par suite d'une éducation interrompue par ses voyages et la Révolution, avait été seul l'éditeur responsable de son livre sur les provinces, je ne l'aurais pas regardé comme une autorité ; mais, comme je sais pertinemment qu'il n'est aucunement l'auteur de *l'Hermite en province*, ouvrage composé dans chaque département par des écrivains locaux, j'ai plus de croyance en ce qui est consigné sur les diverses localités et sur les faits qui y sont passés en revue. J'ai toujours eu un certain respect pour les érudits de province qui fouillent les annales de leur pays et annotent avec soin les faits curieux qui s'y rattachent.

Je dois néanmoins dire ici que le fait bibliographique dont il s'agit n'a pas été relevé par M. *Crignon* d'Auzouer, seigneur de *Montrieux*, et auteur des *Voyages de Genève et de la Touraine*, *suivis de quelques opuscules*. *Orléans*, *veuve Rouzeau-Montaut*. 1779, in-12 (2).

Aux pages 300 et 301 de ce livre, l'auteur s'étend assez longuement sur sa terre de Montrieux dans la relation de son voyage en Touraine adressée à M. *Ameilhon*, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il semble qu'un fait de cette nature devait naturellement se présenter à son esprit; mais tout le monde alors ne rendait pas justice à Pascal.

Montrieux, château à une demi-lieue de Vendôme, et sur une éminence dominant le Loir, était un lieu riant qui ins-

(1) Ou *Œuvres complètes de M. Étienne Jouy*, Paris, Jules Didot aîné, 1827, in-8°, t. XXVI; t. VIII[e] de *l'Hermite en province*, n° 192, 13 septembre 1827. *De château en château*, p. 27.

(2) Je suis possesseur de ce petit volume, chargé de notes marginales d'une écriture du siècle dernier. Je l'ai acheté en 1864 à la vente de feu M. A. Dinaux.

pira les deux vers suivants à un écolier en rhétorique du collége de Vendôme.

« Mons ego sum ridens. Cingit mea tempora Bacchus;
In mediis Ceres est, alluit ima Thetis. »

Montataire, 18 octobre 1859.

A. Dinaux.

Cétte impression, dans les caves du château de Montrieux, de la première édition des *Provinciales*, n'a pu être que partielle pour un petit nombre des Lettres in-4°, et ce fait ne détruit point ce que j'ai mis dans ma Note d'avril et mai 1846 du *Bulletin*. C'est seulement une composition typographique de plus des *Petites Lettres* qui m'a été révélée.

Basse.

Mon cher monsieur Techener,

M. Pierre Clément a publié, dans votre dernier *Bulletin*, comme étant adressés à Vauban, de tout petits vers français de Huet, qui ne méritaient peut-être pas cette publicité. Huet, au jugement des meilleurs esprits de son temps, réussissait très-bien dans le vers latin; mais lui-même faisait bon marché de ses vers français, et je pense qu'il avait raison.

Quoi qu'il en soit du mérite de ceux-ci, M. P. Clément s'est trompé en les croyant écrits pour Vauban, au sujet d'une *Iris* inconnue; et ses habitudes, si justement appréciées, d'exactitude historique devront lui faire accueillir avec empressement la rectification que voici : ces vers sont adressés à Catinat, et concernent Mme de Coulanges, une des premières amies de Huet, et une des dernières, en date, du Maréchal. Si l'histoire vous en agrée, je vais vous la dire.

Catinat ayant un jour demandé à Huet s'il n'avait pas vu depuis peu Mme de Coulanges, le prélat répondit « qu'il lui

seyait bien de lui faire cette question, étant son rival déclaré auprès d'elle et la cause d'un refroidissement dans leur ancienne amitié, mais qu'il le citerait pour félonie au tribunal des maréchaux de France. » Le lendemain, il fit là-dessus les versiculets en question, et il les porta chez Mme de Coulanges, avec l'intention de les jeter au feu après les avoir lus. Mais elle le prévint en lui enlevant le papier des mains, et, s'étant bientôt esquivée, elle alla les lire à son tour de ruelle en ruelle. Huet le sut et s'en plaignit dans une lettre. Elle lui répondit que son indiscrétion était bien plus grande qu'il ne pensait, et que ses vers étaient « dans la poche du roi ». Ils n'y restèrent pas longtemps. Après la cour, ils coururent la ville; après la ville, le pays, et on les vit circuler en Normandie et en Provence. Un ami de l'auteur en distribua, le traître! quarante-six copies pour sa part, et Huet ne fut plus occupé qu'à empêcher qu'ils ne tombassent, comme dit Courier, dans les journaux, notamment dans le *Mercure galant*, toujours ouvert à ces aubaines. Il y réussit, pour la France, mais non pour la Hollande, où rien ne se perdait de notre esprit ou de nos sottises. Dernière révélation : les deux rivaux étaient âgés, l'un de soixante-onze ans, l'autre de soixante-dix-huit, et *Iris* de soixante-sept.

La principale source de mes renseignements est une lettre de Huet lui-même à M. de Charsigné, son neveu; lettre *inédite*, dont j'ai eu longtemps l'original et gardé une copie.

Vous pouvez faire usage de celle-ci pour votre *Bulletin* : une petite erreur y aura amené une petite vérité. C'est une assez bonne chance pour un journal.

J'ai l'honneur d'être,

Mon cher monsieur Techener,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

TH. BAUDEMENT.

QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES[1].

(2e ARTICLE.)

Col. 636 *e*. CAMPOLINI, etc.

Le volume dont il est question dans cet article a été réimprimé à Paris, en 1809, à l'occasion de la guerre d'Espagne.

Col. 647 *a*. CAROLUS Ius, etc.

« Eikôn Basilikè, etc. »

Antérieurement à la réimpression dans les *Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*, publiés par M. Guizot, une partie de l'*Eikôn Basilikè* avait été reproduite dans un petit volume in-24 publié en 1650 à Rouen chez Jacques Cailloué, Jean Viret, Jacques Besongne et Jean du Bosc, sous le titre suivant : « Prédiction où se voit comme le roy Charles II, roy de la Grand'Bretagne, doit estre remis aux royaumes d'Angleterre, Escosse et Irlande après la mort de son père, avec la Conférence du feu Roy et le docteur Henderson, Escossois, touchant le gouvernement de l'Église anglicane, ensemble diverses pièces de quoy le Contenu est en la page suivante, le tout en suitte du *Portrait royal.* »

Ce petit volume (4-220 pages) se termine également par la *Métamorphose des îles fortunées, du sieur D. C.* (Denis Cailloué, frère du libraire, d'après le *Manuel du bibliographe normand* de M. Éd. Frère).

(1) T. I, 2e partie (*Calmels-Eyonal*).

Col. 651 *a*. CARTOUCHE-VANDECK, etc.

Tous les bibliographes (Quérard, Duplessis, etc.) écrivent *Cartouchi*-Vandeck.

Col. 663 *f*. + CAYLUS (M. le comte de), etc.

La lettre du P. Caussin dont il est question dans cet article a été réimprimée en 1861, par le P. Daniel S. J., dans une brochure intitulée : *Une vocation et une disgrâce à la cour de Louis XIII, lettre* INÉDITE *du P. Caussin*, etc. (Paris, J. Brunet, gr. in-18). V. la *Revue anecdotique*, 1862; 1er sem., p. 180.

Col. 670 *e*. + C. D. [Courtin d'Ussy].

Malgré l'assertion de l'imprimeur Égron, *le Nouveau Ragotin* a dû être publié. J'en connais un exemplaire visible à la librairie Beauvais, quai Voltaire.

Col. 673 *e*. + C*** DE L*** (l'abbé de) [l'abbé de Chiniac de la Bastide].

Le volume cité a été cartonné à treize feuillets, y compris le titre qui, dans les exemplaires non cartonnés, ne porte pas de nom de ville, mais cette indication : *Au-delà des monts, à l'enseigne de la Vérité.* Les autres cartons portent sur des maximes d'un gallicanisme excessif, sur des attaques contre Rome, les jésuites et les capucins. Les feuillets de remplacement sont marqués d'un astérisque au bas du *recto*.

Il faut joindre à cet ouvrage :

1° Réflexions importantes et apologiques sur le nouveau commentaire du discours de M. l'abbé Fleury.... touchant les libertés de l'Église gallicane fondées sur l'Écriture Sainte, etc., par l'auteur du *Commentaire*, avocat au Parlement. *Paris*, *Desaint*, 1766, in-12.

2° L'Auteur malgré lui à l'Auteur volontaire, ou Réponse à l'écrit intitulé, etc. (le précédent). *S. l.*, 1767, in-12.

On ne donne pas ordinairement à Chiniac de la Bastide le titre d'abbé.

Col. 679 *d*. CÉLÈBRE AUTEUR ÉGYPTIEN (UN), etc.

« Opuscule d' —, etc. »

Titre insuffisamment cité; aj. « *contenant l'histoire d'Orphée par laquelle on pourroit soupçonner qu'il est peu de femmes fidelles* ».

Col. 680 *a*. + Célèbre proscrit (Un), etc.

Cet article fait toucher au doigt l'un des défauts de l'ouvrage que nous annotons, qui est d'avoir voulu étendre outre mesure le cadre des *Supercheries*. Évidemment le *célèbre proscrit* (1814) n'est autre que Napoléon, et non M. Laffilé, comme on pourrait le supposer d'après la juxtaposition.

Même col. *b*. Célibataire (Un), etc.

« I. Lorgnette, etc. »

Au lieu de in-8, *lisez* in-12.

Col. 681 *f*. + Cerasi, etc.

Cet article figure un peu plus haut (col. 643) avec de légères différences, au mot Carasi.

Col. 691 *b*. Chamilly (La vicomtesse de), etc.

A la liste des auteurs des « Scènes contemporaines » il faut ajouter Godefroy Cavaignac et Ch. Romey.

On doit trouver à chaque volume un frontispice en couleur, de H. Monnier.

Col. 703 *a*. Charte-Livry (De), etc.

En prenant ce pseudonyme, tiré du latin *charta libri*, le libraire Bernard s'est évidemment inspiré, comme on l'a déjà remarqué, de sa profession.

Col. 710 *d*. + Cheval de Napoléon (Un), etc.

« Histoire d' — écrite sous sa dictée par un cultivateur français, etc. »

Cet article aurait, je crois, fait meilleure figure au mot *Cultivateur*.

Col. 720 *c*. Suite de l'art. Choiseul-Gouffier.

Dans le 4ᵉ alin. de cette col. il est parlé des *incursions* de M. le Chevalier dans la Troade. Je pense qu'il faut lire *excursions*.

Col. 731. Suite de l'art. Cigognibus.

Je ne sais pas jusqu'à quel point le volume dont il est

ici question peut être rangé parmi les pseudonymes, puisque le nom réel de l'auteur figure sur le titre. Au reste, la rédaction de cette notice laisse quelque peu à désirer. « *De cette vie active* (on vient de parler de ses *tribulations dans un bureau humide et sombre*) Hugon, trop modeste pour courir après la gloire, a recueilli une masse considérable de manuscrits tous inédits. » Qui devinerait qu'il s'agit de ses œuvres? Continuons : « C'est avec stupéfaction qu'on fouille dans ce riche bagage littéraire et que l'on découvre la traduction complète de *Roland furieux*, etc., etc... Vastes travaux devant lesquels plus d'un poëte *a* reculé, etc. »

« Hugon est mort sans être connu que dans un cercle d'amis dévoués, etc. » En voilà, je pense, assez pour engager les éditeurs des *Supercheries* à revoir avec quelque soin les notices qu'on leur adresse.

Col. 733 *d*. CITOYEN (Un), *aut. dég.* [Le chevalier Ange Goudard].

Lisez Goudar.

Col. 737 *a*. CITOYEN (Un), *aut. dég.* [Ch.-J. La Folie].

Encore une notice qui, pour appartenir en propre à Quérard, n'en est pas moins étourdissante dans sa brièveté. A quels signes a-t-il vu que Napoléon revint « de l'opinion qu'il devait sacrifier Moreau à la politique » ?

Col. 745 *d*. + CIVRY (Victor DE) [Victor Colin].

Il faut lire *Collin*, d'après le *Bulletin du bibliophile*, où l'on trouve (9e série, p. 705) une curieuse lettre sur ce personnage qui s'est fait connaître depuis moins par d'autres publications que par un procès intenté au duc de Brunswick.

Col. 747 *a*. C. L. *ps.* [Th. Bourg, etc.].

V, plus haut col. 669. C. C. *aut. dég.* [*Edme* Bourg, etc.].

Col. 749 *e*. + CLAUDE [Émile Zola].

Encore une surprise! Le *Sàlon* publié par M. Zola en 1866 aurait fait « grand bruit » *signé* M. T.!

Col. 750 *e*. + CLAUER [le P. Juster], etc.

Clauer ou Claver (Pierre) est le nom d'un jésuite espagnol mort en 1654.

Col. 756 *e*. Suite de l'art. CLÉRY.

« Mémoires de M. Cléry, etc. »

Dans cet ouvrage, on reconnaît en effet, dès les premières pages, la main de la police révolutionnaire. Cela n'a pas empêché M. L. Blanc d'y prendre des matériaux et des arguments pour son *Histoire de la Révolution française*. Ce fait lui a été, avec raison, vivement reproché lors de l'apparition du volume où figurent ces emprunts.

Col. 759 *b*. + C. M. [Mercier de Compiègne].

« Le Tribunal d'Apollon, etc. »

Ajouter à la liste des auteurs : Hennequin, Souriguère, Fabien Pillet, etc.

Col. 760 *e*. + C.....N. (L. J.), *apoconyme* [Catalan, etc.].

Ce nom est-il bien un nom réel ? A la col. 655, on trouve CATALAN, dentiste [Salomon Cougnard, etc.]. Dans ce dernier cas s'agissait-il d'un nom créé ou simplement emprunté?

Col. 761 *a*. + Co*** (Mlle) [Mlle Cochin].

Lisez *Cochois*. V. nos remarques sur la 1re partie.

Col. 765 *e*. + COLOMB DE BATINES, etc.

« VI. Description de l'origine, etc. Paris, G. Chauvière, etc. »

Lisez Chaudière.

Col. 772 *b*. + CONDISCIPLES DE BONAPARTE (UN DES).

« Voy. C. B., col. 655 *f*. »

Lisez 665.

Col. 781 *d*. + CONTEMPORAIN (UN), *aut. dég.* [Le marquis de Sade].

« Zoloé, etc. »

Il faut une figure.

Col. 782 *a*. + CONTEMPORAIN IMPARTIAL (UN), etc.

« Mémoires, etc. »

On doit trouver dans cet ouvrage la figure du fameux collier. Au dire des catalogues, elle manque dans beaucoup d'exemplaires.

Même col. *c*. CONTEMPORAINE (LA), etc.

Voir, pour les auteurs des *Mémoires* de la Contemporaine

et ses publications à Londres après 1830 (*la Poire couronnée*, etc.), le n° 1er de la *Revue rétrospective* de 1848.

Col. 798 *e*. Cousin (Victor), etc.

« I. OEuvres de Platon, etc. »

Le volume dont il est question dans cet article : J.-G. Farcy *Reliquiæ*, est in-18 et non in-8. M. Jules Simon passe également pour avoir collaboré à la traduction de Platon.

Col. 799 *b*. Cousin Jacques (Le), etc.

Il est inexact de dire que le *Dictionnaire néologique* soit devenu rare. Cela est vrai de la fin seulement, les six derniers cahiers (sur quinze).

Je ne crois pas que M. Monselet ait signalé la part de collaboration prise à cet ouvrage par le libraire Moussard. J'extrais ce renseignement d'un *almanach* de l'an X, intitulé : *les Ombres, ou les Vivants qui sont morts, fantasmagorie littéraire*. Paris, in-12.

Col. 802 *b*. + C. R. [Cizeron-Rivail].

Lisez *Rival*. Lisez également au lieu de 1766, 1765, et, au lieu de in-8, in-12.

Col. 806 *a*. + Créole du Port-au-Prince (Une), etc.

« I. Mémoires, etc. »

On doit trouver un portrait photographié de l'auteur. Ces deux ouvrages appartiennent à la littérature irréconciliable... avec la syntaxe.

Même col. *b*. Créquy (marquise de), etc.

On a oublié dans la liste des brochures auxquelles a donné lieu la publication des *Mémoires*, celle-ci : *Notions claires et précises sur l'ancienne noblesse de France*, ou Réfutation des mémoires de la marquise de Créquy, par le comte de Soyecourt. Paris, 1855, in-8°.

Col. 841 *a*. + D*** [G. E. Deschamps].

« Myrton, etc. »

On trouvera quelques détails sur ce poëme burlesque, dans un article de M. Quantin publié par le *Bulletin du bibliophile* de septembre 1859.

Col. 845 *f*. + D*** (Mme Jenny), etc.

« I. Souvenirs de — publiés par Eugène (Catin dit) de la Morlière, etc. »

Lisez de la *Merlière.*

Col. 852 *c.* + D...... [Diderot].

« Contes moraux, etc. »

Il y a, à la même date, une édition in-4°, avec figures.

Col. 855 *f.* + DAME (UNE), etc.

L'ouvrage cité de la comtesse Merlin a eu une suite : Histoire de la sœur Iñes, épisode de *mes douze premières années.* Paris, P. Dupont, 1832, in-18. Ce volume a été, comme le précédent, tiré à petit nombre pour présents.

Col. 856 *a.* + DAME DE HAUTE QUALITÉ (UNE) [Mme Liancourt].

Rétablir la particule devant ce nom.

Col. 869 *b.* + D. B. [Bruguières de Barante].

Je lis partout *Brugière.*

Col. 870 *d.* + D. B. [Bignon].

« Marie Millet, etc. »

Le catalogue Soleinne est moins affirmatif. Il fait suivre ce nom d'un (?).

Col. 873 *e.* + D. C. [Arcisse de Caumont, etc.].

Le *Manuel* de Brunet et le *Manuel du bibliographe normand* de M. È. Frère écrivent *Arcis.*

Col. 876 *c.* + D. D. A. et 879 *d* et *e.* D. D. R., D. D. R. A. A. P., D. D. R. A. L. P., etc. [Dreux du Radier].

Parmi toutes ces initiales on a oublié D. D. (M), *avocat au Parlement, lieutenant particulier de Châteauneuf,* désignation sous laquelle Dreux du Radier a publié les *Éloges historiques des hommes illustres de la province du Thymerais.* Paris, 1749, pet. in-8, réimprimés à Chartres par M. Doublet de Boisthibault.

Col. 881 *b.* + DEBERSEY (Augustin) [Eugène Scribe].

Est-ce bien du célèbre auteur dramatique qu'il s'agit? J'en doute, car il a peu usé de pseudonymes. Un mot d'explication n'eût pas été inutile.

Col. 883 *a.* Suite de l'art. DE FOE.

L'édition de Paris, an VII, citée dans cet article, comporte des gravures dont on trouvera le nombre et la date dans le *Manuel* de Brunet.

Col. 892 *e*. + DELAVILLE (Adrien), etc.

Dans la liste de ses romans, au lieu de *Lore* lisez *Love*.

Col. 893 *d*. + DELBIZ (J.-B.) [F. S. Henaux].

Ne faut-il pas lire DELBEZ (Dict. de De Manne) ?

Col. 936 *d*. + DIAMANTE, etc.

La question de savoir à qui revient la priorité d'invention de plusieurs scènes du *Cid* a été discutée plus haut, à l'art. CORNEILLE (Pierre), et résolue en sa faveur au préjudice de Diamante. L'article consacré à ce dernier n'apportant aucune nouvelle lumière, on aurait pu se contenter d'un simple renvoi au mot *Corneille*.

Col. 952 *e*. + D. L. [Guill.-Simon Guennard Delahaye, etc.].

Figure déjà au mot DELAHAYE. Dans ce dernier article, la date du volume publié sous les initiales D..L. est indiquée 1821 (et non 1818).

Col. 961 *c*. + D. L. S. [de la Sablière, etc.].

Il est dit de l'édition des *Madrigaux* de 1758 qu'elle est très-fautive, « ainsi que les deux précédentes ». Je ferai remarquer qu'on n'en indique qu'une (1680) avant celle-là.

Col. 965 *c*. + D. M. M*** [Méon].

« Blasons, etc. »

Le *Manuel* indique des cartons pour les pages 53 à 64. D'après divers catalogues il doit s'en trouver également pour les pages 145 à 148 ; ils sont reconnaissables à un astérisque.

Les bons exemplaires doivent contenir, outre les feuillets cartonnés, les deux titres et un glossaire ajouté en 1809.

Col. 979 *c*. + DORVIGNY [Archambault].

En plusieurs endroits, on a déjà renvoyé au livre de M. Monselet : « les Oubliés et les Dédaignés ». Pourquoi cette fois-ci, en citant le même ouvrage, avoir indiqué le titre sous lequel il a été réimprimé : « les Originaux du dernier siècle » ?

Col. 983 *a*. Suite de l'art. D. P. A. [di Pietro Aretino, etc.].

La traduction de la dissertation de M. Baseggio dont il est question dans cet article est de 1861 (et non 1862). Elle porte cette indication, *par un bibliophile français*, qu'on suppose être le masque de M. G. Brunet. La première livraison des *Supercheries* ne dit rien à cet égard, au mot *Bibliophile*.

Col. 988 *c*. + D. S. H. [de Saint-Hilaire?].

Cet article aurait dû être scindé en deux, le Saint-Hilaire auteur des *Éléments de géographie* n'étant pas le même que le Saint-Hilaire des *Mémoires*, lesquels passent, du reste, pour apocryphes.

Col. 990 *b*. Du Barry, etc.

A la liste des écrits relatifs à cette femme célèbre, ajouter : « Madame du Barry, 1768-1793, par J.-A. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles. *Versailles*, 1858, in-8 (*fac-simile*). »

Col. 992 *f*. Du Bois (Goibeau), etc.

Lisez *Goibaud*.

Col. 993 *d*. Du Bois (le cardinal).

... II. Mémoires secrets, etc.

Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que ces *Mémoires* ont été *composés* par Sevelinges. Ils paraissent avoir été faits avec des matériaux venant de bonne source, mais qu'on a eu tort de dénaturer, en les abrégeant et en modernisant le style.

Col. 996 *c*. + Du Breuil, *ps*., etc.

... III. La Pucelle de Paris, etc.

Il faut à ce volume une figure qui manque le plus souvent.

Col. 997 *b*. Du C*** (La comtesse), etc.

Le libelliste a sans doute voulu qu'on lût *Du Cayla*. D'après de Manne, l'auteur serait L.-F. Raban.

Col. 1009 *b*. Duchêne (le père), *pseudon*. (Suite de l'article).

.... Déclaration d'amour du père Duchêne à M[me] Lamotte-Valin.

Il faut sans doute lire *Valois*.

Dans la notice suivante, les *Supercheries* font mention d'un *Père Duchêne* de 1830. Est-ce qu'il n'y en a pas eu un également pendant les *Cent-jours*, écrit par la police impériale à l'usage des fédérés ? Je n'oserais l'affirmer, faute de renseignements précis.

Outre l'*Amer-Duchêne* de 1848, il y a eu, après la suppression du *Père Duchêne*, un *Perdu Chêne* dont j'ai vu le premier numéro, probablement le seul.

Col. 1016 *e*. + Dufourquet (Thalarès), etc.

Lisez *Thalaris*.

Col. 1018 *b*. + Du Hailly [Vanéchout, etc.].

Lisez *Vaneechout*.

Col. 1120. Suite de l'art. Dumas.

L'histoire de « l'Anglais qui avait pris un mot pour un autre », avant de paraître dans le *Mercure* de messidor, an XIII, se trouvait dans l'ouvrage périodique *the Spectator* d'Addison et Steele.

Les notes de Quérard sur M. Alex. Dumas s'arrêtant, sauf erreur, à 1847, il est regrettable que les éditeurs des *Supercheries*, sans entrer dans d'aussi longs détails que leur devancier, n'aient pas donné quelques indications sur les sources des autres ouvrages du même écrivain, pendant ces vingt dernières années.

Col. 1176. Du Mersan, etc.

Le « Coup de fouet » dont il est question dans cet article, comme ayant été attribué à du Mersan, doit être rendu à Abel Rémusat d'après Quérard lui-même (*France littéraire*, t. XI).

Col. 1178 *e*. + Dumont d'Urville, etc.

La première édition du *Voyage... autour du monde* est de 1833 et années suivantes. Tenré et Dupuy, 2 vol. gr. in-8, fig.

Col. 1233 *b*. Émigré (Un), *aut. dég.*

« Séjour de dix mois, etc. »

Cet article aurait dû figurer plus haut sous l'indication : C*** (le comte de). Le titre complet du volume est celui-ci : Séjour, etc., par un émigré qui n'avait pu sortir de Toulon en décembre 1793, et ne s'est sauvé de France que par l'élargissement des prisonniers de Paris, en août 1794. — Cet intervalle est rempli par une foule d'aventures intéressantes et singulières qui peuvent donner une idée de l'intérieur de la France et des mœurs de ses habitants durant ce période. — On y trouve la relation complète du siége de Lyon, l'histoire de la Vendée et celle des chouans par le comte de C***.

On pourrait croire, d'après les divisions de ce titre, que l'*Émigré* et le *comte de C**** sont deux personnages; mais ce serait une erreur, le premier chapitre du volume est intitulé : Quelques détails sur la famille et la personne du comte de C***.

Du reste, les éditeurs des *Supercheries* auraient pu passer celle-là sous silence, puisqu'ils s'abstiennent de la *dévoiler.*

Le catalogue Leber qualifie ce volume de *rare*, mais on sait qu'il en use un peu arbitrairement à cet égard.

Col. 1236 *a*. EMPESÉ (Le baron Émile DE L'), etc.

A la liste des personnages auxquels a été attribué l'*Art de mettre sa cravate*, il faut ajouter M. Lefebvre-Duruflé, ministre des derniers temps de la République de 1848.

Col. 1243. EQUES A FLORE, etc.

« ... Discours sur le couvent général, etc. »

Il faut sans doute lire *convent.*

Col. 1257 *e*. + ÉTHOPHILE (UN), etc.

L'*Examen critique* dont il est question dans cet article est de M. le comte de Résie. *Paris*, 1845. La réponse de M. Gonod est de la même date.

Ainsi que nous l'avons fait pour la précédente livraison, nous ne terminerons pas sans signaler dans celle-ci :

1° Des indications qui ont le tort de rester à l'état d'énigmes. Ce sont les articles CAMPAN (Mme), col. 635;

Candidalma, col. 637 ; Cartouche, col. 650 ; Catholique du xixe siècle (Un), col. 661 ; Caton l'ancien, col. 662 ; Cecilia (Anna), col. 679 ; Chasles (Philarète), col. 703 ; Chevalier transfiguré (Le), col. 715 ; Chévrier et Chiavacchi, col. 716 ; Citoyen (Un), *aut. dég.*, col. 734 ; Citoyen passif (Un), col. 743 ; Démophile, col. 898 ; Didier, *ps.*, col. 940 ; D. L. B. M., col. 954 ; Duval (P.), col. 1192 ; Électeur de 1789 (Un), col. 1219 ; Élève de Munito (Un), col. 1226 ; Émigrant (Un), col. 1233, Erueschep, *anagr.*, col. 1249 ; Ex-ci-devant soi-disant J......, col. 1276 ; etc., etc. ;

2° Des explications insuffisantes, par exemple : col. 738, Citoyen de l'escorte (Un), *aut. dég.* [R..y] ; col. 822, Cuvillier (Juliette) [la baronne D....] ; col. 1223, Électeur des Communes (Un), *aut. dég.* [M. L. D. V.] ;

3° Des noms réels mal à propos, selon nous, relevés, tels que Carné, col. 646 ; Caveirac, col. 662 ; Chevbigné (Le comte de), col. 715 ; Crébillon, col. 805 ; Denon (Le baron), col. 899 ; etc., etc. ;

4° Des noms indiqués sans désignation d'ouvrages : Cartier, col. 650 ; Champercier, col. 691 ; Chandos (Hyac.), col. 692 ; Constancia Cedo, col. 776 ; De la Tremolière, col. 892 ; etc., etc. ;

5° Enfin des titres d'ouvrages incomplétement cités : voir aux articles C. F. D. [l'abbé Hatté], col. 684 ; Colombat [Mancel], col. 766 ; Cramayel, col. 803 ; Éventailliste (L') de la rue Mouffetard, col. 1268 ; etc., etc.

W. O.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Un genre nouveau de littérature. — Montaigne et la Fontaine. — Les Bestiaires. — MM. Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Nestor Roqueplan, Ch. Baudelaire, Champfleury, Charlet.

Il est un genre de littérature auquel il est temps de donner un nom, tellement son catalogue s'amplifie. L'affaire au reste est délicate, car il s'agit d'une nuance, et d'une nuance où se confondent plusieurs couleurs. Il y a là de l'Histoire naturelle et de la Philosophie, de la Morale et de l'Esthétique. Un genre à part sans doute, mais qui procède de tant d'autres qu'il est difficile d'en préciser le caractère; nouveau? non, car ses origines se retrouvent dans Aristote, dans Plutarque, dans Élien, mais auquel la continuité de l'observation et l'accumulation des expériences donnent aujourd'hui une importance véritable. Ce genre s'applique à l'étude des animaux; non pas au point de vue du savant, dans un but scientifique; non pas au point de vue de l'acclimatation, dans un but d'utilité. La juste définition de ce genre, si on l'obtient, se trouvera dans le sens des observations de Montaigne qui le premier, je crois, a parlé des rapports de l'homme avec l'animal, ou, pour traduire la chose en patois moderne, de l'animal « considéré dans ses rapports avec l'homme ». J'ai déjà indiqué comme sources Aristote dans son livre des Animaux, Plutarque dans son traité de l'Industrie des bêtes, les Anecdotes d'Élien, auxquels j'ajoute l'Histoire naturelle de Pline; Montaigne le

savait bien, lui qui, dans le douzième chapitre de son second livre où il compare les effets de l'intelligence humaine avec ceux de l'instinct bestial, les cite tous si abondamment (1). Aussi Montaigne est-il dans les littératures modernes le vrai père de cette science particulière que l'habitude de la vie domestique et de l'observation ont généralisée. Il faut le voir opposer minutieusement les moindres actes de l'une et de l'autre espèce, insister par mille preuves sur ce qu'il appelle le « cousinage » de l'homme et de l'animal, et réfuter avec colère les doctrines dédaigneuses de Chrysippe et de Cicéron. Qu'eût-il dit s'il eût connu le paradoxe du père Malebranche! Peu s'en faut que Montaigne attribue aux animaux non-seulement le raisonnement, mais le calcul, l'art poétique et la parole. Et pourtant, dans ces pages si récréatives et si doctes, je trouve, à vrai dire, plus de doctrine que de sympathie. Dans cette multitude d'observations rapportées de tant d'endroits, je cherche quelque expérience de première main. Le « j'ai vu » me manque dans le livre de Montaigne. Avait-il vraiment vécu avec les animaux? Je crains qu'il n'ait vécu qu'avec les livres. Nous pouvons en passant rattacher à notre sujet les charmants *Bestiaires* du moyen âge où l'animal humanisé règne, plaide, juge et trompe. Sans doute, dans ces satires de l'homme où l'animal joue le rôle de redresseur et d'exemple, on reconnaît un esprit d'observation rare et délicat; mais là encore c'est plutôt matière de poésie, comique et tragique, comme chez Montaigne c'est surtout matière de philosophie. La science dont je parle (je risque ce mot faute d'autre et pour me tirer d'embarras) doit être plus désintéressée et d'un acquis plus personnel. Il ne s'agit pas tant d'examiner l'animal en lui-même, ni de le peindre, ni de l'expliquer, ni de le prendre pour motif d'allégorie, que de l'étudier dans ses rapports quotidiens et familiers avec le maître, à la maison, dans l'état de demi-humanité

(1) Et bien d'autres encore : Platon, Oppien, Sextus Empiricus, etc.

où l'a amené son commerce habituel avec la famille humaine. Le chasseur, le serviteur, l'enfant, sont ici de meilleurs juges que le naturaliste et le philosophe. A ce compte, la Fontaine, fils d'un maître des eaux et forêts, la Fontaine, enfant des bois et des fermes, converti à l'observation par la solitude et gouverné par la sympathie, serait sans doute une meilleure autorité que Montaigne. L'animal dans ses Fables cesse d'être une allégorie : c'est un acteur; un acteur qui parle, pense et agit, non pas en homme, mais d'après des lois déduites, par l'observation, de ses mœurs et de ses instincts ; aussi bien le chat dans la ferme et la souris au grenier, que le loup et le renard dans la forêt, la caille aux champs, l'oiseau sur l'arbre. Décidément j'ai bien envie de détrôner le philosophe des *Essais* en faveur du fabuliste.

Dans le temps présent, les intéressantes études de M. A. Toussenel devraient entrer en large compte, malgré quelques férocités du naturaliste-chasseur à l'endroit de pauvres bêtes domestiques qui n'ont d'autre tort que de faire concurrence à sa passion (1). On peut y joindre le livre, quoique un peu trop spécial, de Ch. Leroy, lieutenant des chasses de Versailles, sur l'*Intelligence des animaux* (2). Mais là où le sujet me paraît tout à fait en son plein, c'est dans deux ouvrages récemment publiés : *Histoire de mes bêtes*, par Alexandre Dumas, et *ma Ménagerie intime*, par Théophile Gautier. Là véritablement l'animal est étudié comme je l'indiquais tout à l'heure, non pas dans son état naturel et sauvage, non pas comme serviteur, mais comme familier, compagnon, consolateur, ami. Jusqu'à quel point l'animal peut-il ressembler à l'homme ? Jusqu'à quel point peut-il participer à ses goûts, à ses occupations, se plier à son humeur, s'associer à son genre de vie ? Voilà la question.

(1) Voir dans le livre *des Chats* de J. Champfleury le chapitre intitulé : *les Ennemis des chats, paysans, statisticiens,* CHASSEURS.

(2) 1802; réimprimé en 1862 par P. Malassis, avec une préface du docteur Robinet.

Et, ceci dit, nous tenons tout de suite la qualité ou le signalement des hommes appelés à grossir le catalogue du genre : l'homme d'études que ses travaux tiennent longtemps consigné dans son cabinet ; le célibataire sans famille ; les esprits attentifs qu'irritent le mystère et qui tendent sans cesse à chercher la raison des choses et à analyser les sentiments. Caractères généraux : curiosité et sympathie.

J'ai dit que cette science (si science il y a, cette étude au moins) n'était pas nouvelle : elle l'est cependant en une certaine façon. La civilisation, en se déplaçant du Midi au Nord, a donné plus d'importance à la vie domestique.

Les méridionaux (Grecs, Italiens, etc.) vivaient naturellement, je demande pardon du *truïsm*, plus au dehors. Ils ne sentaient pas le besoin de peupler ces habitations où ils se tenaient rarement, ces chambres à coucher grandes comme des alcôves et éclairées seulement par la baie de l'imposte, ces péristyles et ces atriums ouverts à la pluie du ciel et d'où l'intimité était bannie. Le type de l'animal domestique, le chat, est inconnu dans les poésies grecques et latines. Le chien lui-même n'était admis que pour son utilité, à la campagne comme bête de chasse ou comme bête de défense à la maison ; les races de luxe, le chien d'agrément, n'existaient pas. Les seuls animaux que les anciens tolérassent à la maison étaient les oiseaux pour s'amuser de leur chant ou de leur pépiement, le moineau, le pinson, le merle ; ainsi encore aujourd'hui, en Espagne, les gens du peuple et les grisettes gardent dans des cagettes des cigales et des grillons, dont le petit bruit les divertit.

Le climat du Nord et le développement donné progressivement par la civilisation aux travaux sédentaires ont acquis, comme je le disais, plus d'importance à l'habitation. L'homme de lettres enfermé dans son cabinet, l'artiste confiné dans son atelier, le savant dans son laboratoire, le fonctionnaire dans son bureau, ont appris à aimer leur gîte, à le parer, à animer leur solitude. Alors a commencé la véritable compagnie de l'homme et de l'animal, basée

non plus sur le besoin et le service, mais sur un échange de protection et de caresses, sur une réciprocité d'affection, l'homme étudiant l'animal comme un ami dont on se plaît à pénétrer les goûts et les mœurs. L'animal, de son côté, commença à observer l'homme sans défiance, non plus en ennemi ou en esclave qui cherche à deviner les ruses de l'ennemi ou les caprices du maître, mais comme un être aimé et conquis, qui lui-même se montre et se laisse examiner à loisir et en toute sécurité. Il apprit à respecter son sommeil et son travail, à occuper dans l'appartement la place la plus discrète, à reconnaître les familiers et les amis de la maison et à leur faire fête, à n'apparaître et à ne manifester sa joie qu'aux moments opportuns ; et l'on sait avec quelle exactitude l'animal domestique sait observer les heures du loisir, du repas, de la récréation !

Qui a oublié, parmi ceux qui l'ont lu une fois, le récit de la douleur de Hoffmann lors de la perte de son fidèle *Murr*, et qui n'a reconnu là l'effet d'une véritable amitié humaine ?

« Le jour même, Hitzig rencontra Hoffmann qui l'en-
« traîna dans un café devant lequel ils se trouvaient. Là,
« dans un cabinet isolé, Hoffmann épancha dans le sein de
« son ami le chagrin qu'il ressentait de la mort de Murr, et
« lui fit une peinture si effrayante de tout ce que le pauvre
« animal avait souffert durant son agonie, qu'il sentit ses
« cheveux se dresser sur sa tête. — Pendant la nuit, dit Hoff-
« mann, Murr poussait des cris à fendre le cœur. Ma femme
« dormait profondément. Je me glissai dans le petit cabinet
« où le chat était couché. Quand j'eus levé la couverture qui
« était étendue sur lui, le pauvre animal fixa sur moi des
« yeux qui avaient, pour ainsi dire, une expression humaine ;
« il avait l'air de me supplier de mettre fin à ses tourments,
« et cessa un instant de gémir comme s'il trouvait du sou-
« lagement à me regarder. *Je ne pus y tenir*, et je m'éloi-
« gnai le cœur navré pour regagner mon lit. Vers le matin,
« mon pauvre chat mourut, et depuis ce moment, ma femme
« et moi, nous trouvons la maison toute déserte. Je me pro-

« posais d'aller ce matin chez Fiocati acheter un perroquet « pour ma femme, *mais elle ne l'a pas voulu* (1)... » Ce dernier détail de l'achat projeté du perroquet est à lui seul plus touchant que tout le reste. Hoffmann, en véritable ami des animaux, savait très-bien qu'on ne remplace pas un chat par un autre chat ; et, voulant faire diversion au chagrin de sa femme, il avait sagement fait choix d'un animal tout différent de celui qu'elle avait perdu. On sait, au reste, à quel degré d'intelligence peuvent arriver les bêtes vivant en société avec l'homme. Ce n'est pas seulement le chien ou le chat que leur naturel affectueux et docile rend plus facilement assimilables ; mais l'oiseau et, au-dessous de l'oiseau, toute bête domesticable arrivent promptement à la familiarité. La vieille qui aime sa perruche, le vieux qui aime son sansonnet, la petite fille qui aime son serin, finissent par s'entendre avec eux et par établir de véritables conversations. L'un de mes amis, homme d'un esprit supérieur, vivait avec un écureuil exotique et causait sérieusement des preuves impayables de « l'intelligence » de cet animal farouche, et d'ailleurs fort laid. J'ai vu un jour, pendant un déménagement, un chat ordinairement fort paisible s'agiter et se démener entre les portefaix et les femmes qui faisaient les paquets, les suivre d'une chambre à l'autre et grimper aux armoires, comme pour prendre sa part du travail commun. Sans doute le remue-ménage qui se faisait autour de lui déconcertait toutes ses idées de bête sédentaire et voluptueuse, et la cause lui en échappait ; mais, en attendant qu'il l'eût comprise, il ne croyait pas devoir se tenir tranquille, quand son maître et ses serviteurs se donnaient tant de mal.

Mais j'oublie qu'il s'agit avant tout ici de deux livres dont j'ai déjà donné les titres. M. Alexandre Dumas, en sa qualité de chasseur et de dramaturge, donne naturellement la préférence aux animaux actifs sur les animaux domestiques et sédentaires. Aussi les chiens sont-ils les plus nom-

(1) *Vie de Hoffmann*, par A. Loève-Weimar.

breux dans sa ménagerie, où pourtant l'on trouve encore une guenon, deux singes, deux perroquets, des bengalis, un coq, un vautour et un nègre. Son épopée se passe en plein air. Le principal personnage est un *pointer* d'Écosse du nom de *Pritchard* dont les aventures rappellent les tours de maître Regnart dans le roman du moyen âge, et les méfaits de ces vieux loups éclopés à tous les piéges, que célèbrent les lettres du garde-chasse Leroy. Pritchard, lui aussi, a laissé une patte au piége, mais sur ses trois pattes il continue de chasser et de faire des *pointes* à désespérer les amis de la tradition. C'était, d'ailleurs, un chien sans principes, sans foi ni loi, braconnier, voleur, dévastateur de basses-cours, visiteur de garde-manger et accoucheur de poules.

Comme on le voit, ce livre amusant, comme tous ceux du même auteur, est d'un intérêt spécial, plutôt cynégétique que moral. Le vrai caractère du genre, attentif et sympathique, se trouve bien plus complétement dans le livre de Théophile Gautier. L'animal y est étudié dans la maison, au repos, dans cet état de nature mitigé ou plutôt modifié par la domestication, et qui fait de lui un être quasi extra-naturel, purement affectif et spirituel. Les genres étudiés par M. Gautier sont peu nombreux : le chien, le chat, le lézard, le rat de Norvége, le caméléon, toutes bêtes aisément éducables, dociles, et, pour ainsi dire, perméables à la sympathie. Tout un chapitre est consacré à ce mignon attelage de poneys qu'on vit pendant deux ou trois ans voiturer, sur les boulevards et aux Champs-Élysées, l'auteur d'*Albertus* et de *Militona*, et qu'on s'attendait toujours, a dit Sainte-Beuve, « à voir monter sans façon jusqu'à l'entre-sol ». En poussant plus loin les études, en les systématisant, on pourrait arriver jusqu'à distinguer sur chaque genre d'animaux l'influence d'hommes de caractères et de fonctions diverses : à se demander si le chat d'un peintre ou d'un musicien, celui d'un poëte ou d'un financier, ne sont pas aussi différents entre eux que le chien d'un chasseur, le chien d'un berger, ou d'un aveugle, ou d'un concierge. Peut-être cette diversité d'influences aura-t-elle un

jour pour résultat de varier infiniment les espèces. Les animaux dont parle M. Gautier, on sent qu'il a vécu avec eux. Le mot d'intimité inscrit dans son titre est bien la caractéristique du livre. C'est bien dans l'intimité de la vie qu'il a observé ces bêtes familières auxquelles il a versé son influx. Homme de méditation et de rêverie, il a examiné à loisir leurs attitudes, leurs mouvements, pénétré leur regard, presque leur pensée, détaillé les inflexions de leur voix. Il a souffert patiemment en écrivant son chat sur sa manche. Il s'est diverti à voir ses poneys jouer comme de jeunes chiens dans la cour après le pansage; charmantes bêtes dont l'œil profond dialoguait avec le sien, et dont il ne s'est séparé que par nécessité et, dit-il, la larme aux yeux. Il a noté ce fait du lézard donné à sa jeune fille, et qui l'accompagnait partout, à la promenade, au théâtre et en soirée, caché dans le chignon, près du peigne. Quant aux chats et aux chiens, ces bêtes de haute domesticité, l'auteur abonde en observations précises, nouvelles, bien à lui. Il va sans dire que les animaux dont s'occupe M. Théophile Gautier sont des êtres civilisés, et qui n'ont rien gardé de la férocité ni de la brutalité naturelles. Les chiens eux-mêmes sont gens de bonne maison, couchant dans des lits et mangeant au plat, qui, dès leur baptême, ont renié le braconnage et le maraudage. Ce sont bêtes de salon et de cabinet, et nullement de chenil ou de niche. Nous avons affaire, non plus à des races, mais à des vocations artistiques. C'est du dilettantisme, et non plus de la zoologie : le chien pêcheur à la ligne, le chien danseur, le chat vocaliste, la chienne orateur. Il ne se peut rien de moins brutal et de plus délicat. Ce qui domine en ces exemples, c'est l'animalité transformée et, pour ainsi dire, vaincue, l'instinct spiritualisé, la vitalité transportée du naturel dans l'idéalité. Il semble que ces chiens, ces chats, si bien soignés, n'ayant plus à pourvoir à leur nourriture ni à leur gîte, se lancent, à l'imitation de l'homme affranchi des premiers besoins par la civilisation, dans la sphère du fantastique et de l'imaginaire. Déshabitués de la chasse et de la rapine, ils arrivent à pen-

ser et à raisonner comme l'homme. Témoin cet épagneul blanc, *Luther*, qui, chaque matin exactement, se rendait de Passy à l'impasse du Doyenné, où demeurait M. Théophile Gautier, pour lui apporter des nouvelles de ses parents, indiquant, par des frétillements de queue, par des abois joyeux, que tout allait bien dans la maison paternelle, et s'en retournait ensuite rendre le même service aux parents du poëte.

J'ai connu moi-même un chien adopté par les tambours de la deuxième légion de Paris, qui, tous les matins, à l'heure du relevé de la garde, s'alignait à la gauche du peloton descendant, et, au commandement de « Rompez les rangs », rentrait au poste avec les nouveaux arrivants. A midi, *Bataillon*, c'est ainsi que l'avaient baptisé ses patrons, venait répondre à son rang à l'appel des tambours. Il se couchait la nuit sur les pieds du tambour de garde; mais, au cri de *Qui vive?* il s'éveillait et s'en allait avec le caporal de consigne et ses deux hommes reconnaître les patrouilles. Bataillon ne quittait le poste que vers six heures du soir pour aller chercher sa pitance qu'il ne prenait jamais ailleurs que chez des traiteurs ou marchands de vin, bons gardes nationaux et faisant bien leur service. Il avait l'esprit de corps, aimait l'uniforme et professait pour le *pékin* le même mépris que les vieux soldats. Un barbier facétieux, pour charmer les ennuis de la garde, lui avait taillé un jour une paire de moustaches et une barbiche qui lui donnaient une physionomie martiale et refrognée dont il paraissait très-fier. Ainsi figuré, il rappelait les vieux grognards des lithographies de Charlet. Je crois pourtant que, si on l'eût appelé « brigand de la Loire, » on se fût fait un mauvais parti.

L'attention progressive de l'homme aux mœurs des animaux qui l'entourent s'explique encore par d'autres fatalités que celles que j'ai déjà indiquées. A mesure que les livres s'ajoutent aux livres, les sujets s'épuisent, et force est bien d'en inventer de nouveaux. On a tant et tant de fois décrit les monuments de l'art et les beautés naturelles, l'homme

s'est tant étudié et dépeint lui-même, qu'il lui a bien fallu chercher un nouvel aliment à sa curiosité. Il a regardé à ses pieds, sous sa main, et, dans ces compagnons longtemps méprisés, il a cru rencontré un sujet tout neuf à ses investigations et aux méditations de son esprit. Notre siècle compte déjà plus d'une étude en ce genre.

Qui ne se souvient, parmi les lettrés et les *lisards*, d'un feuilleton de M. Nestor Roqueplan, déjà ancien, intitulé : *Où vont les chiens?* La question se posait tout naturellement à l'esprit d'un Parisien flâneur, c'est-à-dire méditatif et curieux. Où vont-ils, en effet, ces affairés qu'on voit trotter à toute heure et en tous sens de quartiers en quartiers ? Ils ne se promènent pas ; ils *n'errent* pas, quoique on les appelle *errants*. Ils vont quelque part. Ils sont pressés même, et ne s'arrêtent que sous le coup d'impérieuses nécessités pour fouiller un tas d'ordures et gêner les lecteurs d'affiches. Baudelaire, ce poëte de regrettable mémoire, s'est un jour chargé de la réponse : « Où vont les chiens? dites-vous, « hommes peu attentifs ; ils vont à leurs affaires. — Rendez-« vous d'affaires, rendez-vous d'amour. A travers la brume, « la neige, à travers la crotte, sous la canicule mordante, « sous la pluie ruisselante, ils vont, ils viennent, ils trottent, « ils passent sous les voitures, excités par les puces, la pas-« sion, le besoin ou le devoir. Comme nous, ils se sont levés « de grand matin, et ils cherchent leur vie ou courent à leurs « plaisirs. — Il y en a qui couchent dans une ruine de la « banlieue, et qui viennent chaque jour, à heure fixe, récla-« mer la sportule à la porte d'une cuisine du Palais-Royal ; « d'autres qui accourent par troupes, de plus de cinq lieues, « pour partager le repas que leur a préparé la charité de cer-« taines demoiselles sexagénaires dont le cœur inoccupé « s'est donné aux bêtes, parce que les hommes imbéciles « n'en veulent plus ; d'autres, qui, comme des nègres mar-« rons, affolés d'amour, quittent à de certains jours leur dé-« partement, pour venir gambader pendant une heure au-« tour d'une belle chienne, un peu négligée dans sa toilette,

« mais fière et reconnaissante. — Et ils sont tous très-exacts,
« sans carnets, sans notes et sans portefeuilles (1) ! »

Mais, pour que l'homme témoignât cet intérêt assidu, consciencieux, aux mœurs des animaux, citadins, domestiques, peut-être a-t-il fallu, comme je le disais tout à l'heure, que l'homme fût las de l'homme.

On sait l'axiome misanthropique du caricaturiste Charlet : — « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. » « C'est le chat, » dirait volontiers M. Théophile Gautier, dont je ne puis résister à citer les lignes suivantes, comme conclusion et comme éclaircissement lumineux à tout ce qui précède :

« Conquérir l'amitié d'un chat est chose difficile. C'est une « bête philosophique, rangée, tranquille, tenant à ses habi- « tudes, amie de l'ordre et de la propreté, et qui ne place pas « ses affections à l'étourdie : il veut bien être votre ami, si « vous en êtes digne, mais non pas votre esclave. Dans sa « tendresse, il garde son libre arbitre, et il ne fera pas pour « vous ce qui est déraisonnable ; mais, une fois qu'il s'est « donné à vous, quelle confiance absolue, quelle fidélité « d'affection ! Il se fait le compagnon de vos heures de soli- « tude, de mélancolie et de travail. Il reste des soirées en- « tières sur votre genou, filant son rouet, heureux d'être « avec vous et dédaignant la compagnie des animaux de son « espèce... Si vous le posez à terre, il regrimpe bien vite à sa « place avec une sorte de roucoulement qui est comme un « doux reproche. Quelquefois, posé devant vous, il vous « regarde avec des yeux si fondus, si moelleux, si caressants « et si humains, qu'on en est presque effrayé ; tant il est im- « possible de supposer que la pensée en est absente ! »

Voilà sans doute de belle prose et de la poésie sincère ; et sans doute encore, pour celui qui a écrit cette page, comme pour le conteur allemand, la perte d'un de ces compagnons si aimés serait un deuil véritable et sérieux.

(1) Ch. Baudelaire, *Petits Poëmes en prose ;* t. IV des *Œuvres complètes*.

On doit souhaiter que ces études se multiplient, car nul sujet n'est plus suggestif ni plus fécond en comparaisons et en considérations de toute sorte.

Le génie de notre siècle y incline : car je ne puis faire rentrer dans cette série d'études sincères les lettres de Montcrif sur les *Chats*, pur badinage de bel esprit, que le livre de M. Champfleury, plein d'observations réelles, a fait pâlir.

Peut-être verrons-nous quelque jour dans les catalogues une subdivision nouvelle appliquée à la zoologie sentimentale et métaphysique.

CHARLES ASSELINEAU.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— A la vente, qui vient de se faire à Londres, de la bibliothèque du père Fischer, personnage fameux de l'empire mexicain, une toute petite plaquette datant de 1544 et intitulée : *Manera como se hace de hacer las procesiones*, est montée à 35 liv. 15 schellings, parce que c'est un des premiers ouvrages imprimés à Mexico. C'est le second livre imprimé en Amérique avec date certaine. Il a été publié par Rikel et imprimé par Cromberger.

L'exemplaire était en mauvais état et le dernier feuillet était déchiré, sans cela il aurait rapporté un prix beaucoup plus élevé.

Le bel exemplaire de la bibliothèque Andrade (empereur Maximilien de Mexique) a été adjugé à Leipzig, le 23 janvier 1869, 400 thalers = 60 £, plus un droit de 10 pour 100.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la

séance du 2 juillet dernier, a décerné le prix de numismatique à M. Eugène Hucher, pour son livre intitulé : *l'Art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 1 vol. in-4°, 1868.

— Après une suspension de quelques mois, provoquée, pensons-nous, par la mort de M. Léon de Laborde, l'éditeur Plon vient de reprendre la publication du *Musée des Archives de l'Empire*. Ce catalogue comprend les actes importants de l'histoire de France et les autographes de personnages célèbres exposés dans l'hôtel de Soubise. La livraison qui vient de paraître est la vingt-huitième. Elle a trait aux Bourbons, de Henri IV à Louis XIV. Il y en aura 40, enrichies de plus de 2,000 fac-simile.

Parmi les nominations et promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du 15 août, nous mentionnerons : OFFICIERS : M. de Mas Latrie, chef de section aux archives de l'Empire; M. Miller, bibliothécaire au Corps législatif : CHEVALIERS : M. Albert Jacquemart, auteur de l'*Histoire de la porcelaine* et de travaux archéologiques; M. Jules Jacquemart, dessinateur et graveur; M. Claudius Popelin, artiste et auteur de plusieurs ouvrages relatifs à la peinture sur émail; M. Forgeais, travaux archéologiques; M. Darcel, travaux archéologiques; M. Vinet, bibliothécaire de l'école impériale des Beaux-Arts; M. Grasset, conservateur du musée et de la bibliothèque de Varzy; M. Étienne, bibliothécaire au Sénat.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

JACQUES FERRAND.

Le docteur Letourneau a publié dans l'*Union médicale* (n° du 2 juillet 1863) une analyse fort remarquable et fort spirituelle du *Traité de la maladie d'amour*, par J. Ferrand, médecin agenois (1).

Nous n'avons pas l'intention de refaire ce que M. le docteur Letourneau a si bien fait. Notre but est plus modeste. Nous voulons, tout simplement, relever, dans les deux éditions de la *maladie d'amour* que nous possédons, certaines particularités concernant l'auteur de cet ouvrage. Nous y joindrons le résultat de quelques recherches établissant, pendant plusieurs années, et d'une manière certaine, la position de J. Ferrand, et nous terminerons notre notice en portant à la connaissance du public des documents curieux, offrant un

(1) Il ne faut pas confondre le traité de J. Ferrand avec l'ouvrage suivant : *Des causes et des remèdes de l'amour considéré comme maladie*, par J. F., médecin anglais. Paris, Costard fils et compagnie, 1773, in-12.

Les initiales J. F. ont trompé le rédacteur du catalogue de la bibliothèque de M. le comte L...... (Paris, Aubry, 1866, n° 365), et lui ont fait commettre une double bévue en attribuant ce livre à Jacques Ferrand et en ajoutant, après ce nom, entre parenthèse, la qualification de *médecin anglais*.

Cet ouvrage n'est mentionné ni dans Barbier ni dans Brunet. C'est d'ailleurs une étude philosophique et physiologique de l'amour, plutôt qu'un traité médical sur la mélancolie érotique.

intérêt dramatique auquel, en commençant ce travail, nous étions certainement bien loin de nous attendre.

Nous tâcherons de suppléer ainsi au silence des biographes qui ne nous ont presque rien appris sur la vie de J. Ferrand, et qui, d'ailleurs, se sont à peu près copiés les uns les autres. Peu d'entre eux, du reste, ont connu la première édition de son livre, et n'ont par conséquent pas pu profiter des détails biographiques qu'elle renferme.

Avant d'entrer en matière, nous avons pensé qu'il était indispensable de donner un aperçu de l'ouvrage de J. Ferrand. Cet aperçu, nous l'empruntons d'abord à Pierre Bayle. Le célèbre critique, qui s'est contenté d'apprécier la valeur scientifique de l'œuvre et qui, comme on sait, s'occupait fort peu de la forme, a, suivant nous, laissé tout à fait dans l'ombre la partie la plus piquante de son sujet. Aussi compléterons-nous le tableau en mettant sous les yeux du lecteur certains passages de la *maladie d'amour* dont le docteur Letourneau a fort habilement exploité l'originalité. Notre confrère nous ayant donné carte blanche, nous avons nos coudées franches et nous le pillerons tout à notre aise.

Voici l'article de P. Bayle sur J. Ferrand :

« Ferrand (Jacques), docteur en médecine, natif d'Agen, « composa un livre de la *maladie d'amour*, qui fut imprimé « à Paris, l'an 1622 (1623).

« Quoique le but de Jacques Ferrand soit de ne considérer « l'amour qu'en tant qu'il se change quelquefois en maladie « corporelle, en fureur, en mélancolie, il ne laisse pas de « dire beaucoup de choses qui se rapportent à l'amour « en général. Je prends ici le mot d'amour selon le sens « qu'on lui donne par excellence, je veux dire pour la passion que l'un des sexes conçoit pour l'autre, passion qui a « été honorée d'un culte divin sous le nom de Vénus dans le « paganisme, et qui est l'un des plus profonds mystères de la « nature. L'épître dédicatoire du livre de Jacques Ferrand « est remplie d'une érudition qui témoigne qu'il n'y avoit « rien sur quoi les poëtes du paganisme eussent plus profon-

« dément philosophé que sur l'amour. On y a oublié les vers « de Lucrèce que j'ai rapportés ci-dessus (1). Je disois alors « qu'en cas que cette passion soit entrée au monde par le « péché, il la faut considérer comme une planche après le nau- « frage : c'étoit comme un second principe de vie accordé « au genre humain; c'étoit un nouveau ressort très-néces- « saire pour donner le branle à la nature. Mais je devois dire « aussi que cette seconde libéralité de l'amour de toutes « choses est marquée au coin général de la maxime, *les pré-* « *sents de la fortune sont toujours mêlés de quelque disgrâce :* « *Fortuna nunquam simpliciter indulget* (Q. Curtius., « lib. IV, cap. XIV). Ceux qui ne savent point par expé- « rience les amertumes dont les plaisirs de l'amour sont ac- « compagnés n'ont qu'à lire l'ouvrage du sieur Ferrand, ils « y apprendront à juger de cette matière par les sentences de « plusieurs graves auteurs; car, selon la méthode de ce « temps-là, ce médecin cite beaucoup, et il ne dit presque « rien qu'il ne munisse de l'autorité de quelque poëte grec « ou latin, ou de quelque philosophe ancien ou moderne. « On est revenu de cette méthode, mais les auteurs qui l'ont « suivie n'en sont pas moins instructifs..... »

Écoutons maintenant le docteur Letourneau : DE LA MALADIE D'AMOUR OU MÉLANCOLIE ÉROTIQUE. « Tel est, dit-il, le « titre d'un livre écrit par un docte confrère de la fin du sei- « zième siècle, titre déjà fait pour affriander le lecteur. Di- « sons hardiment que le texte répond au titre : œuvre origi- « nale s'il en fut, écrite avec une verve fringante, dans cette « belle langue française du temps de Montaigne, si pleine « d'arome, de naïveté et de finesse, pittoresque et point « prude, disant les choses « tout à trac », mais juvénile tou- « jours, et se moulant, pour ainsi dire, sur les faits, les idées, « pour en faire admirablement ressortir les plus légers re- « liefs, les nuances les plus fines. »

Fournissons quelques exemples à l'appui de cette appréciation pleine d'*humour* et de sagacité.

(1) Dans la remarque (F) de l'article *Eve*.

« Après les préliminaires, dit le docteur Letourneau, nous « entrons en plein dans le sujet, lequel est, comme le titre « l'indique, une monographie médicale de l'amour, passion « considérée comme maladie mentale ; car véritablement, « *on peut dire des amants ce que Démodocus disait des Mi-* « *lésiens : « S'ils ne sont fols, ils font au moins ce que font* « *les fols.* » *Amour passionné et mélancolie érotique sont* « *synonymes.* « *La mélancolie, selon Galien, est une res-* « *verie sans fièvre, accompagnée de peur et de tristesse.* » « Or aucun de ces caractères ne manque à la passion amou- « reuse que J. Ferrand croit devoir rapprocher de la mélan- « colie hypochondriaque. « *Veue qu'elle dépend principale-* « *ment du foye et parties circonvoisines, pervertit les facul-* « *tés principales du cerveau par les vapeurs noirastres,* « *montant des hypochondres à la divine citadelle de Pallas,* « *c'est-à-dire au cerveau.* »

» Plus loin, M. le docteur Letourneau ajoute : « Mais trêve « aux digressions. Tout bien considéré, l'idée fondamentale « de notre livre n'est pas sans justesse, et la définition sui- « vante a bien son prix : « *L'amour est une espèce de res-* « *verie procédante d'un désir déréglé de jouir de la chose* « *aimable, accompagnée de peur et de tristesse.* » Suit l'ex- » posé des motifs : « *Car on ne peut nier que tous les amans* « *n'ayent l'imagination dépravée et le jugement offencé* « *(sic)... Mais surtout ils ont l'imagination dépravée : s'ils* « *voient une gorge enduite, reblanchie, et crespie de céruse,* « *un sein mouscheté en léopard, des mammelles de chèvre au* « *mitan desquelles paroissent deux grands boutons livides et* « *plombés, ils s'imaginent que c'est une gorge de neige, un* « *col de laict, le sein plein d'œillets, deux petites pommes* « *d'albastre s'enflant par petites secousses, et s'abaissant à* « *la mode du flux et reflux de l'océan, au milieu desquelles* « *brillent deux boutons verdelets et incarnadins.* » Halte-là ! « M. Ferrand, s'écrie notre confrère, vous tombez dans l'hy- « perbole. »

J. Ferrand poursuit ainsi jusqu'à la fin l'histoire de la mé-

lancolie érotique, et décrit successivement l'étiologie, la marche, le siége anatomique de la maladie et la manière de la reconnaître et de la guérir.

Nous ne voudrions pas abuser des citations; mais, comme nous nous ferons plus tard l'avocat de J. Ferrand, le moyen le plus sûr d'intéresser le lecteur à notre client n'est-il pas de le convaincre de son mérite? Il nous pardonnera donc de céder au désir de lui raconter comment, nouvel Érasistrate, J. Ferrand reconnut sur un malade tous les signes de la mélancolie érotique.

« Par ces signes, dit-il, en l'an mil six cens et quatre, au « mois de may, dans la ville d'Agen, lieu de ma naissance, je « recognus les amours d'un jeune escolier natif du Mas d'A- « genois envers une belle fille de son hostesse, qui fut le « premier malade auquel i'ordonné (sic) après mon docto- « rat. Il se plaignoit seulement de ce que depuis quinze jours « il ne dormoit en façon quelconque, qu'il ne trouvoit aucun « repos de jour n'y de nuit et en lieu qu'il fust, ne se plaisoit « à rien du monde, à raison de quoy il estoit descendu de « Tolose pour trouver soulagement de ses angoisses et tra- « vaux; mais au contraire il se trouvoit pis; du surplus il « estoit dégousté, et altéré, et ce néantmoins ne se plaisoit « à boire n'y à manger. Je remarque cependant son visage « pasle, les yeux enfoncez, le reste du corps en son embon- « point ordinaire; ie le vois triste et morne, qui peu aupa- « ravant i'auois remarqué, à Tolose, jouial et folastre : ie ne « puis descouurir aucune maladie en son corps, suffisante « pour causer de si fascheux symptômes; ie conclus à part « moy, que quelque passion d'esprit bourreloit son âme; et « veu son aage et bon tempérament sanguin, ie conclus qu'il « estoit amoureux; et comme ie le pressois à me confesser « ses passions, une belle fille apporte de la lumière, soudai- « nement le pouls change en diverses sortes de décadence, « il paslit, et presque en mesme moment rougit, dont il fut « contraint déclarer son mal et sa cause. Il ne veut toutefois « que l'ordonnance que l'oracle d'Apollon fit au fils de Dio-

« gène, travaillé de mesme accident, sçavoir est, la jouys-
« sance de cette garce, ce que ne pouvant obtenir, il de-
« meura encores deux jours obstiné à ne pas changer d'amie,
« et prendre aucun remède ; jusques à ce que la fièvre le
« surprit avec un grand crachement de sang, à raison des
« inquiétudes et veilles continuelles. Ces accidents l'intimi-
« darent (sic) si bien, que par après il suivit mon conseil, et
« trouva soulagement de son mal par mes artifices et re-
« mèdes (1). »

C'est dans l'édition de Paris que M. Letourneau a puisé les éléments de sa discussion. Il mentionne bien, à la vérité, l'édition de Toulouse, mais nous sommes certain qu'il n'en connaissait que la date (2). Sans cela il n'aurait pas manqué de signaler à l'attention du lecteur non-seulement les particularités biographiques qu'elle renferme, mais encore les différences remarquables qui existent entre les textes de l'une et de l'autre.

Tout l'intérêt, toute la difficulté de notre travail consiste à rendre ces différences manifestes. Indiquons d'abord, et aussi sommairement que possible, ces différences au point de vue bibliographique.

La première édition a pour titre : TRAICTÉ DE L'ESSENCE ET GUÉRISON DE L'AMOUR OU DE LA MÉLANCOLIE ÉROTIQUE, par M. Jacques Ferrand, Agenois, docteur en droit et en la Faculté de médecine.

A Tolose, par le vefue de Jacques Colomiez et Raymond Colomiez, imprimeurs ordinaires du Roy et de l'Université, 1610.

Elle est de format in-12, contient 8 ff., liminaires pour le titre, la dédicace, l'avis au lecteur, les vers adressés à Jacques Ferrand, la table des chapitres et *celle des autheurs cités en ce travail*, 222 pages de texte, plus une page pour les *fautes survenues en l'impression*.

Le titre dans la seconde a subi plusieurs modifications. Le

(1) Édition de Tolose, p. 80 et suiv.
(2) Date fautive, nous le prouverons plus tard.

voici : DE LA MALADIE D'AMOUR OU MÉLANCOLIE ÉROTIQUE. DISCOURS CURIEUX QUI ENSEIGNE A COGNOISTRE L'ESSENCE, LES CAUSES, LES SIGNES ET LES REMÈDES DE CE MAL FANTASTIQUE, par Jacques Ferrand, Agenois, docteur en la Falculté de médecine.

A Paris, chez Denis Moreau, rue Saint-Jacques, à la Salemandre (sic), 1623. De format petit in-8°, 20 pages de liminaires pour le titre, la dédicace, l'avis au lecteur, *les noms et les lieux des médecins qui ont traitté* (sic) *de la guérison de l'amour, desquels l'auteur s'est servy*, les vers adressés à J. Ferrand, la table des chapitres, *celles des choses plus remarquables contenues en ce présent livre*, plus un f. pour les *fautes survenuës en l'impression* et l'extrait du privilége du Roy. 270 pages de texte suivies de cinq feuillets contenant *les noms des autheurs, citez en ce traicté.*

Nous ferons observer que dans cette édition le titre de docteur en droit a été supprimé.

L'édition de Toulouse ne porte pas de privilége. Elle ne renferme que 29 chapitres, et le nombre des auteurs cités ne s'élève qu'à 145. Elle est dédiée *à très-haut et très-puissant Prince, Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse, Prince de Joinville, Pair de France, etc.* (1).

Dans cette dédicace, datée de Castelnaudarry (sic), le 9e aoust 1610, J. Ferrand nous apprend qu'il était médecin ordinaire du prince Claude de Lorraine, Gouverneur de Provence. Et comme nous savions, par J. Ferrand lui-même (1re édition, p. 195), qu'il exerçait la médecine à Castelnaudary, dès l'année 1606, nous présumâmes qu'ayant occupé une position avantageuse dans cette localité, il y avait peut-être laissé des traces de son passage.

Notre conjecture était bien fondée, car M. Léon Clos, notre collégue, auquel nous avions adressé une note à ce sujet, a constaté, dans les archives de la mairie de Castelnau-

(1) Il était fils de Henri premier, troisième duc de Guise, et de Catherine de Clèves. En 1595, Henri IV lui confia le gouvernement de Provence. Il mourut en 1640.

dary, que J. Ferrand, docteur en médecine, avait occupé en 1612, la charge de deuxième consul et celle de premier consul en 1618.

M. L. Clos ajoute à ce renseignement que J. Ferrand paraît avoir cumulé les fonctions de médecin et celle d'avocat. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'il s'intitule, dans la 1re édition de son livre : *Docteur en droit et en la Faculté de médecine.*

Cette dédicace, qui n'est pas la partie la moins piquante de ce petit livre, est suivie d'un avis *aux lecteurs* pour lequel nous demandons deux minutes d'attention, il n'est pas long :

« Beaux esprits, épris de la beauté de vos dames, ne re-« cherchés pas beaucoup d'éloquence et affeterie de langage « en ce traicté, composé par un homme professant la méde-« cine, que le poëte appelle art muette (OEn.) : outre qu'un « chascun est assés éloquent, dict Socrate, dans Platon, s'il « sçait dire ce qu'il sçait. Ne restez pas pour déffaut de lan-« gage affetté indigne d'un homme sage d'apprendre icy les « remedes pour vous conserver en santé du corps et de « de l'âme, que j'ay ramassé ez-taillis des théologiens, phi-« losophes, médecins et historiens, et glené es champs des « poëtes pour vous plaire par ceste variété agréable naturel-« lement aux amants. Si ie le puis obtenir de vous, ie m'es-« vertueray de faire que à l'advenir

Nuga seria ducant. »

Puis il lance aux lecteurs cette philosophique apostrophe :

Lectori distichon,

Gaudeo si laudes, si damnes gaudeo lector :
Nam malè si de me dicis, at ille bene.

L'édition de Paris renferme 29 chapitres, le nombre des auteurs cités s'élève à 322, et elle est dédiée *à Messieurs les estudians en médecine de Paris.*

Rien, soit sur le titre, soit dans l'ouvrage, ne porte l'indice d'une deuxième édition. Rien, non plus, ne rappelle l'existence de l'éditiòn toulousaine. Au contraire, la phrase suivante, qu'on lit en tête de l'*Epitre aux estudians*, semble avoir été

écrite pour éloigner l'idée d'une édition antérieure. « Si est-ce « toutefois, dit l'éditeur, qu'à la veuë de ce petit discours de « l'amour, qui m'est tombé en main par l'adresse d'un mien « amy, je me suis laissé insensiblement porter d'amour et « d'affection à le publier, et à luy faire voir le iour. »

Cette épître, dont Bayle a vanté l'érudition, et que le docteur Letourneau s'est bien gardé d'oublier, est signée par le libraire Denis Moreau. Pourtant en la relisant attentivement, en relisant surtout l'*avis au lecteur* qui la suit, il est facile de reconnaître que ces deux pièces sont de J. Ferrand, que lui seul a refondu son œuvre, et que ne voulant pas ou n'osant pas signer *l'Epître aux étudiants*, il l'a fait signer par Denis Moreau.

Nous indiquerons tout à l'heure les motifs qui ne permettaient pas à J. Ferrand de signer une dédicace dans laquelle on vante sans mesure l'excellence et jusqu'à la prudhomie de son livre.

Si les différences, pour ainsi dire matérielles, que nous venons d'exposer, et qu'il importait de mentionner, n'offrent pas un très-grand intérêt, il n'en est pas de même de celles qui portent sur l'ensemble de l'ouvrage.

En effet, en comparant attentivement les deux textes, il est facile de reconnaître, dans celui de 1623, des changements d'une certaine importance. Nous ne les énumérerons pas. Notre travail n'y gagnerait rien. D'ailleurs, en généralisant notre appréciation, nous obtiendrons le même résultat.

J. Ferrand, en paraphrasant longuement la première édition de son livre, en multipliant les citations, mais surtout en effaçant quelques expressions un peu crues, en atténuant certains passages, un peu court-vêtus, a singulièrement modifié le caractère général de son œuvre et lui a soustrait ainsi quelque chose de son allure gauloise et prime-sautière. On le surprend même en flagrant délit de capitulation. Le libre-penseur, car il l'est, recule devant certaines témérités et déclare catégoriquement « s'en tenir à la doctrine de l'église catholique, « apostolique et romaine, à la détermination de laquelle, dit-

« il, je soumets tous mes écrits. » (Édit. de Paris, 1623, p. 125.)

Le livre de J. Ferrand a-t-il perdu, a-t-il gagné à cette espèce de revirement? Nous ne chercherons pas à résoudre la question, *c'est une affaire de goût.*

Si jusqu'à ce jour les différences qui existent entre les deux éditions du *Traité de l'essence et guérison de l'amour* et les modifications que nous venons de signaler n'avaient attiré l'attention de personne, c'est que jusqu'à ce jour rien n'était venu démontrer qu'une contrainte morale avait en quelque sorte présidé à la réimpression de l'œuvre de J. Ferrand.

C'est ce qui avait eu lieu pourtant et c'est ce que nous allons faire connaître en mettant sous les yeux du lecteur un épisode ignoré des luttes étranges de la science et de l'obscurantisme dont Toulouse fut si souvent le théâtre au seizième et au dix-septième siècle.

L'année dernière, notre ami M. Baudouin nous a démontré, d'après des documents récemment découverts dans les archives du département (fonds de l'Archevêché), que ce n'était pas sous son vrai nom que Vanini avait été condamné par le parlement de Toulouse. Parmi les papiers relatifs à cet infortuné, M. Baudouin trouva plusieurs procès-verbaux de l'inquisition de Toulouse concernant la saisie et le brûlement d'une grande quantité de livres. A ces procès-verbaux se trouvaient jointes trois pièces fort curieuses constatant soit la saisie du livre de J. Ferrand, soit la défense expresse de vendre, de débiter et d'imprimer, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi, les ouvrages de Vanini, ainsi que le *Traité de l'essence et guérison de l'amour* de J. Ferrand.

Sachant que je m'occupais de la biographie de ce dernier, M. Baudouin s'empressa de me communiquer ces pièces et poussa la galanterie jusqu'à n'en pas parler dans son mémoire sur Vanini, où elles auraient trouvé si naturellement leur place.

Voici ces pièces : la première, écrite en latin, renferme la condamnation et la prohibition pure et simple du *traité* de

J. Ferrand comme très-pernicieux, impie et entaché d'astrologie judiciaire.

Joannes de Rudele presbyter, jurium doctor, canonicus theologus ecclesiæ Tolosanæ, vicariusque generalis in spiritualibus et temporalibus reverendissimi domini Ludovici de la Valete, archiepiscopi Tolosani, omnibus et singulis presentes litteras inspecturis notum facimus quod nos hodierno die, habito consilio cum reverendo patre Claudio Belli, fidei inquisitore, necnon aliis reverendis in sacra theologia lectoribus et in alma Tolosanæ urbis universitate doctoribus, examinato libro qui hunc titulum præfert: Traité de l'essance (sic) et guérison de l'amour par J. Ferrand, Agénois, *illum tanquam maximè perniciosum et impium et mathematicæ occultum fautorem damnavimus et prohibuimus, ut et damnamus et prohibemus, ut in nostro super hoc processu confecto plenius continetur. Et ne sub ignorantiæ pretextu liberam bibliopolæ sibi vendicare possent prædicti libri imprimendi vendendiant facultatem, hanc præsentem nostram ordinationem illis intimari per primum fori archiepiscopi apparitorem jussimus, et per præsentes jubemus: omnes librarios, qui prædictum librum in Tolosam diocœsi vendere aut imprimere præsument, pœnis et decretis in libros prohibitos vendentes et divulgantes promulgatis subjacere declarantes per præsentes. In quarum fidem easdem signo nostro ac secretarii nostri scripto nec non sigillo reverendissimi domini Archiepiscopi munitas expediri jussimus.*

Datum Tolosæ die decima sexta Julii anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo.

Signé, RUDELE, *Vicarius generalis.*

De dicti domini Vicarii generalis mandato.

Signé, Baron, *Secretarius,*

à la marge le sceau de l'archevêque,

Louis de la Valete.

La deuxième, écrite en français, est intitulée : *Condamnation du livre de la mélancolie érotique.* Elle est beaucoup plus explicite que la précédente et contient l'énumération des motifs divers qui ont provoqué la prohibition du livre.

Ce qu'il y a de vraiment singulier dans cette énumération, c'est que l'accusation dans ses formules emploie des images et se sert d'expressions bien autrement vives que celles contenues dans le livre entaché, suivant elle, d'outrages aux bonnes mœurs.

« Condamnation du livre de la mélancolie érotique. Con-
« grégation, 16e julliet (sic) 1620.

« Ce jourdhuy seiziesme du moys de juillet mil six cens « vingt, dans le cloistre Saint-Estienne de Tholose, en la « maison de Mons. Ms. Jean de Rudèle, chanoine théologal « et vicaire général de Monseigneur l'Archevesque de Tho- « lose, assembles le dit vicaire général, le R. P. Claude Belj, « prieur du couvent des freres prescheurs de la ditte ville de « Tholose et Inquisiteur de la foy, le R. P....... Dupuj Au- « gustin, docteur régent en la Faculté de théologie en l'uni- « versité de Tholose; Gabriel de Pélissier, chanoine en l'é- « glise abbatiale Saint-Sernin dudit Tholose, aussi docteur « régent en théologie de la ditte université ; Nicolas de Mau- « léon, religieux de la Compagnie de Jésus, lecteur en théo- « logie ;..... Lagoree, docteur en theologie ; le Père Vincens « Baronius, religieux de Saint-Dominique, lecteur en theo- « logie ; Ms. Pierre Dupont, docteur en theologie ; le R. P. « Françoys, prédicateur capucin. Le dit sieur vicaire general « auroit fait entendre à la ditte assemblee comme il lui au- « roit este mis en main un livre in-douze, imprimé a Tho- « lose par la vefue de Jacques Colomiez, contenant deux « cens vingt et deux pages duquel le tiltre est tel : *Traité de « l'essence et guérison de l'amour ou de la mélancolie éroti- « que*, par Ms. Jacques Ferrand, Agenois, docteur en droit « et en Faculté de médecine. Et lecture faite des remarques « qui ont été faites (sic) dans le dit livre a este jugé grande- « ment pernicieux pour les bonnes mœurs et fort scandaleux

« et impie, rapportant à l'usage prophane et lascif la parole « de lescripture sainte, favorisant la doctrine des mathema- « ticiens judiciaires. Et bien qu'il improuve la parole de ma- « gie en quelque lieu, il la releve par son discours et donne « des remèdes damnables pour se faire aimer des dames, en- « seigner des outils d'abomination et donne des remèdes qui « ne peuvent être pratiqués sans corruption et donne des me- « moyres des plus damnables liures et des plus damnables « inventions qui ayent este jamais escripts et donnés pour la « lubricité et pour les sourceleries d'amour, ce qui est d'au- « tant plus perilleux qu'il est escript en langage vulgaire. A « este resolu que le dit debvoit estre absolument prohibé « et défendu et tous les exemplaires qui se trouveraient « bruslés comme damnables et pernicieux pour les susdites « raisons. »

Signé « Rudele, vicaire général. »

Le titre de la troisième pièce en précise exactement la portée. Le voici :

« Commandement fait aux libraires de la porterie et du « palais de Toulouse, par M. de Rudèle, vicaire général, de « ne détenir ni vendre : 1° les ouvrages de Vanini ; 2° l'*Es-* « *sence de la guérison d'amour* de Jacques Ferrand.

« Ce jourdhuy, troisiesme du mois d'aoust mil six cens « vingt, nous, Jean de Rudèle, prestre docteur ez droit, cha- « noine theologal de l'église métropolitaine de Saint-Estienne « en Tolose et vicaire général de messire Louys de la Va- « lette Archevesque de Tolose, nous serions transportés à « heures après midy avec Me Mathieu Lardos prestre et « bachelier en la Sainte-Théologie et nostre secretaire, à la « porterie de Tolose (1) ou estant aurions fait commande-

(1) Le quartier de *la Porterie, porta arietis,* était jadis *le quartier latin* de Toulouse. Il occupait tout le côté nord-ouest de la place du Capitole, et s'étendait de la rue du Taur et de la rue de l'Orme-Sec, jusqu'au couvent de Saint-Rome. Très-rapproché de l'université et des colléges qui lui étaient agrégés, il fut, pendant plusieurs siècles,

« ment aux marchands libraires et imprimeurs qui sont en « icelle de nous remettre en mains tous les exemplaires des « livres faits et composés par Julius César Vaninus, soit « *Amphitheatrum æternæ providentiæ divino-magicum*, soit « *De admirandis naturæ reginæ deæque mortalium arcanis* ou « autres du dit autheur. Ensemble tous les exemplaires qu'ils « ont dû libre intitulé *De l'essence et guérison de l'amour* « par Jacques Ferran (sic). Ensemble leur aurions fait inhi- « bitions et deffences (sic) de vandre, desbiter, n'y imprimer « à ladvenir aucuns libres du dit Julius Cesar Vaninus, sous « prétexte des approbations qui pourroient en iceux estre « apposées pour la supposition par nous desja verifiée; et « leur avons fait aussi pareille inhibition de vandre, desbi- « ter, ni imprimer le libre de l'essence et guérison d'amour « de Jacques Ferrand sur peine d'encourir les peines de- « cretées contre ceux qui vendent, desbitent ou impriment « libres prohibés; et ce parlant à Me Hugues Mazars, mar- « chant libraire, à Dominique et Pierre Bosc père et fils, « marchants libraires, à Mafré Taulie, marchant libraire, An- « thoine Canut, libraire, Ramond Artigran, marchant libraire, « Pierre Lafforgue, marchant libraire, Ramon Colomiés, « marchant libraire et imprimeur, Hélie Mareschal, marchant « libraire, Jean Canut, marchant libraire, Pierre Dauriol, mar- « chant libraire, Paul Macary, marchant libraire, Isaac Pa- « deries marchant libraire, aurions fait les dits mêmes com- « mandements et inhibitions à Me Villeneufve, mar-

fréquenté par la population lettrée qui, de toute part, affluait dans Toulouse. Ainsi s'explique le grand nombre de libraires que renfermait cette partie de la ville.

Cela nous rappelle qu'à Rome, dans le quartier des *Sigillaires*, la rue *Argilète*, qui cotoyait le Tibre, depuis le *Velabre* jusqu'au théâtre de Marcellus, était presque exclusivement habitée par les bibliopoles. Tous les poëtes ont mentionné ce fait; Martial, entre autres, en s'adressant à son livre, lui dit :

Argiletanus mavis habitare tabernas,
Cùm tibi, parve liber, scrinia nostra vacent? (Lib. I, épig. IV.)

« chant libraire et imprimeur pour la uefue de Jacques Colo-
« miés, parlant à Anthoine Prissac, son serviteur. Et seur les
« six heures du soir nous serions randus au Palais où aurions
« fait le pareil commandement et inhibitions à Me Pierre
« Camusat, marchant libraire, à Isaac Paderies, marchant li-
« braire parlant à leur personne, et ce fait nous serions reti-
« rés et avons fait commandement à Délay-Court (1), huis-
« sier de l'Archevêché de Tholose, d'inthimer au scindic des
« dits libraires l'ordonnance par nous faite du sixiesme juil-
« let dernier de la ditte prohibition a fin que aucun d'iceux
« ne puisse pretendre cause d'ignorance. En foy de quoy
« nous sommes soubsignés avec notre secrétaire. »

J. Rudèle,
Vicaire général, signé.

Du mandement du dit sieur vicaire général
Baronius, secrétaire.

De pareils documents sont fort rares et nous en avons vainement recherché de semblables. Il n'ont pas besoin de commentaires. Nous constaterons seulement que leur teneur est en tout point conforme à la rédaction prescrite par les actes du concile de Trente. Voici, en effet, comment s'exprime l'article ou plutôt la règle X, *Regula decima*, au chapitre, *De libris prohibitis* :........ *Præterea in singulis civitatibus, et diœcesibus, domus, vel loci, ubi ars impressoria exercetur, et bibliothecæ librorum venalium sæpius visitentur a personis ad id deputandis ab episcopo, sive ejus vicario, atque etiam ab inquisitore hereticæ pravitatis, ut nihil eorum, quæ prohibentur, aut imprimatur, aut vendatur, aut habeatur.*

(1) C'est probablement par une bizarre coïncidence que l'huissier de l'archevêché de Toulouse se nommait *Délay-Court*. Nous ferons observer que les auteurs dramatiques ont souvent désigné les huissiers par un sobriquet, plaisant ou satirique, tiré de la nature de leurs .... *exploits*. Comme types, nous citerons l'*Intimé* des *Plaideurs* et M. *Loyal* du *Tartuffe*.

C'est à dessein que nous avons nommé le concile de Trente. Voici pourquoi. De tous les parlements de France, celui de Toulouse fut, sans contredit, le plus rigide observateur des décisions de cette assemblée célèbre, et les pièces que nous venons de vous communiquer confirmeraient au besoin notre manière de voir. Nous en tirerons cette conséquence que le parlement de Toulouse veillait avec une scrupuleuse exactitude à l'exécution de la mesure inquisitoriale dont nous venons d'exposer les différentes péripéties.

Nous ferons encore une remarque importante, c'est que le jury appelé à juger en dernier ressort le sujet et la forme d'un ouvrage de médecine, ne renfermait dans son sein que des gradués en droit ou en théologie, appartenant aux différents ordres monastiques du diocèse, et tout à fait étrangers, par conséquent, à la langue et aux formules de la science constituant le fond du débat.

Après avoir signalé l'incompétence et l'incapacité du tribunal, nous allons tâcher de mettre à néant la triple accusation portée contre le *Traité de l'essence et guérison de l'amour*. Nous aurions pu, sans doute, nous contenter de l'infirmer, mais comme on pourrait ne pas nous croire sur parole, et que d'ailleurs ce petit volume est fort rare, nous allons en citer plusieurs passages qui prouveront qu'il n'est ni *très-pernicieux*, ni *impie*, ni *entaché d'astrologie judiciaire*.

J. Ferrand va nous fournir lui-même les arguments de sa défense.

Au chapitre XIII, qui a pour titre : *Si on peut cognoistre les amoureux et amants par magie et oniromance*, il dit :

« Les malheureux et indiscrets amants ne pouvant assu-
« jettir les cœurs des dames par leurs mérites ; tant pour
« acquérir leur bonne grâce que pour recognoistre s'ils doi-
« vent concevoir bonne espérance d'obtenir la jouyssance
« d'icelles, ont recours à la magie, art aussi fallacieux qu'a-
« bominable devant Dieu, défendu de toute antiquité par les
« lois diuines et humaines ; comme on lit au Deutéronome,

« chap. XVIII, et aux Paralipomènes, chap. XXXIII..... (Édit. « de 1610, p. 94.)

Quelques pages plus loin il s'écrie :

« Quand (sic) à celles que la nuict Sainct-Jean captent les « songes, se mettent au lict de reculons, sans le souvenir de « Dieu, méritent pour punition de leur péché que Dieu les « aye en oubly..... (id., p. 99.)

Plus bas enfin il ajoute :

« Si l'amant a ia obtenu de sa dame ce qu'il vouloit, il luy « faut vituperer la vilanie de la paillardise, l'imperfection et « immondicité des femmes, et l'énormité du péché, par les « raisons que nous enseignent les philosophes moraux et les « théologiens..... (id., p. 133.)

Nous ne nous portons pas garant de l'orthodoxie de J. Ferrand, mais nous croyons qu'en s'exprimant ainsi, le savant était de bonne foi. Et s'il ne l'eût pas été comment aurait-il osé dédier son livre à un prince dont il vante les prouesses et la générosité ; comment expliquer ses témoignages de respect *envers la très-illustre et vertueuse princesse, madame Jeanne de Lorraine, sœur de son protecteur, prieure du devot monastère de Proüille et l'unique soleil qui esclaire en ce pays de Languedoc!*

Il importe de rappeler cependant qu'il existe dans cette même édition un passage qui pourrait bien, à lui seul, avoir provoqué la sévérité des inquisiteurs. C'est une pièce du procès, et nous devons la faire connaître, pour ne pas être accusé de l'avoir dissimulée.

J. Ferrand (Édit. de 1610, p. 195 et suiv.), à propos de l'impuissance, dit : « .... Jean de Vigo fait arroser la maison « de l'ensorcelé, du sang d'un chien noir : que si sans char- « mes, et sorcelerie il manquoit à la dame, pour estre ατρῆτος « et πεπηρωμενη, c'est-à-dire non-assés ouverte, ou trouée, « telle que fut jadis Cornelia mère des Graches (sic), elle « descouurira son mal au secret et prudent médecin lequel « trouuant l'entrée du jardin de Vénus estoupé (sic) par quel- « que membrane ou chair baueuse, la luy fera ouvrir auec

« le rasoir, comme i'ay pratiqué suyuant la doctrine de nos « autheurs en la ville de Castelnaudary l'an 1606. Mais s'il « est fort peu bouché, il fomentera et oindra les dites parties « par des medicamens malactiques et la fera user de pes- « seires faicts de la masse de l'emplastre diachilon ou de la « racine de gentiane : mais si le pesseire du..... »

Nous nous en tiendrons là, car J. Ferrand, en décrivant les différentes causes qui peuvent, comme il le dit, *estouper* les parties génitales de la femme, se sert d'expressions et d'images tellement rabelaisiennes qu'il nous a contraint de nous souvenir *que*, de notre temps surtout, *le lecteur français veut être respecté.*

A part cette peccadille, nous avons en vain cherché dans le *traité* de J. Ferrand les raisons qui ont appelé sur sa tête les sévérités de l'Église. Le motif de cette persécution nous échappe.

Serait-ce le sujet choisi par l'auteur ? Il est fort scabreux, convenons-en, mais pourtant tout à fait médical, et si savamment traité, dans plusieurs de ses parties, qu'il aurait dû, sous ce rapport, trouver grâce devant des juges moins prévenus.

La forme aurait-elle blessé des oreilles trop chatouilleuses ? C'est possible, et la phrase qui termine l'une des pièces que nous venons de citer, nous le donnerait à penser.

« ... Il donne, disent les inquisiteurs, des memoyres des « plus damnables livres et des plus damnables inventions qui « ayent esté jamais escripts et donnés pour la lubricité et « pour les sourceleries d'amour, *ce qui est daultant plus « périlleux qu'il est escript en langage vulgaire.* » *Habemus confitentem rerum!* Voilà le crime. Il est écrit en français. On le voit, les deux vers de Boileau, que tout le monde connaît, étaient en germe déjà dans l'esprit des inquisiteurs.

Cependant, en dépit de l'argument que nous venons de produire, notre conviction n'est pas complète, et rien ne nous explique pourquoi l'inquisition a attendu dix ans pour sévir

contre le livre de J. Ferrand, et pourquoi on l'a confondu, dans le mêmc anathème, avec les écrits de Vanini?

Si l'ouvrage de J. Ferrand eût attaqué le dogme, la morale ou la discipline de l'Église, nous aurions compris la poursuite; mais condamner un livre au feu pour quelques phrases médicales un peu lestes, voilà ce que nous ne comprenons pas. Et nous le comprenons d'autant moins qu'il nous serait facile de produire ici des livres imprimés à la même époque, sur tous les points de la France, munis d'approbations en règle, n'ayant pas la science pour excuse, et dans lesquels les bonnes mœurs sont bien autrement compromises que dans le livre qui nous occupe.

En voici un exemple entre mille, et, chose bizarre, nous le prendrons dans un recueil de poésies imprimé à Tolose, en 1611, précisément par les mêmes imprimeurs, — les imprimeurs du roy et de l'université, s'il vous plaît, — qui, un an auparavant, avaient imprimé le *traité* de J. Ferrand.

« Sur un adieu à sa dame. Stances.

» Adieu rouge coral, adieu bouche jolie,
« Bouche le seul comfort de mes ardens brasiers,
« Ou du chaud mal d'amour ayant l'âme assalie
« Je cueillois la frescheur de cent moites baisers.

....

« Adieu de ce beau col les beautés plus parfaites,
« Col et gresle et menu arrondy tout autour,
« Adieu beau sein d'ivoire abondant en fleurettes,
« Où les petits amours s'ébergent nuict et jour.

« Adieu marbre poli de chascune mamelle,
« Adieu rouge bouton tenant le plus haut rang
« Qui se montre à façon d'une fraise nouvelle
« Ou de quelque cerise emmy du cresme blanc. »

L'auteur de ces stances était avocat au parlement de Toulouse, il se nommait J. Galaut. Mais quoique son livre rentrât parfaitement dans l'une des catégories des livres sai-

sis (1), quoiqu'il fût *d'autant plus périlleux qu'il était écrit en langage vulgaire*, nous n'avons pas appris qu'il ait été le moins du monde poursuivi pour crime d'outrage aux bonnes mœurs.

Au lieu d'emprunter à un poëte contemporain la citation que nous venons de faire, il nous eût été plus facile de la puiser dans un ouvrage de médecine. Personne n'ignore, en effet, qu'à dater de la fin du quinzième siècle, les hommes de science, délaissant peu à peu la langue latine, s'éprirent avec amour de notre langue nationale. Ils la bégayèrent quelque temps, sans doute, mais sous leur active impulsion elle ne tarda guère à prendre une tournure vraiment originale. « C'est « alors, dit un bibliographe moderne (2), que se glissèrent « dans le langage médical, et comme expressions techniques, « quelques mots obscènes employés naturellement et qui sont « imprimés en toutes lettres ; ainsi qu'on le remarque, au « quinzième siècle, dans la *Pratique* de Gordon. »

Au seizième et au dix-septième siècle, sous la plume de quelques médecins célèbres, ce langage, — en s'épurant un peu toutefois, — devint pour ainsi dire classique. Ne faisons donc pas un crime à J. Ferrand d'avoir écrit et pensé dans une langue qu'employèrent pour le bénéfice de l'art médical Ambroise Paré, Laurent Joubert, Guillaume Desinnocens, un Toulousain celui-là, Courval-Sonnet et tant d'autres.

Le livre de J. Ferrand, seul ou en compagnie des œuvres de Vanini, tomba-t-il entre les mains des inquisiteurs? Fut-il saisi! Fut-il brûlé? Nous l'ignorons complétement.

Nous présumons toutefois que les inquisiteurs ne trouvèrent pas ce qu'ils cherchaient. Depuis l'importante saisie opérée l'année auparavant, — le 26 octobre 1619, — depuis

(1) Les livres saisis étaient divisés en quatre catégories :
1° Sans nom de lieu ou d'imprimeur;
2° Sans approbation;
3° Suspects, hérétiques ou défendus;
4° Livres d'amour ou contre les bonnes mœurs.

(2) Voyez *les Archives du Bibliophile*, avril-mai 1869, n° 129.

le procès de Vanini surtout, les libraires étaient trop bien avertis pour n'être pas sur leur garde.

Le livre de J. Ferrand ne se trouve pas sur la liste des nombreux ouvrages condamnés ou brûlés (1) à la suite de la saisie dont nous venons de parler. Nous l'avons inutilement cherché aussi dans les catalogues des livres prohibés publiés à Rome par la congrégation de l'Index, quoique nous y ayons constaté pourtant les noms de plusieurs médecins dont l'inscription, dans ces martyrologes de la presse, a bien souvent signalé et grandi la réputation.

Nous sommes convaincu qu'il en a été de même pour J. Ferrand; l'arrêt des inquisiteurs a évidemment appelé l'attention sur lui et a tiré son livre de l'obscurité où il était pendant les premières années qui suivirent sa publication.

Voici à cet égard le motif de notre conviction : tous les bibliographes, — l'auteur du *Manuel du libraire*, en tête, — donnent à l'édition de *Tolose* la date de 1612. Comme tant d'autres, le docteur Letourneau a suivi cette leçon. Cette date est fausse ; elle est le résultat d'une supercherie employée autrefois par les imprimeurs, afin d'écouler plus promptement une édition dont la vente ne s'effectuait pas. Le moyen était fort simple, on altérait la date (2).

Possédant déjà les éditions de 1610 et de 1623, nous désirions posséder aussi, — les collecteurs ont de ces faiblesses-là, — l'édition de 1612. Mais nous la guettâmes en vain, et

(1) Nous publierons prochainement ce curieux document.

(2) En voici un exemple très-remarquable. Nous connaissons quatre éditions des *Mimes de Baïf* imprimées *à Tolose* par J. Jagourt. Elles sont datées, la première de 1605, la deuxième de 1608, la troisième de 1612 et la quatrième de 1619. Et pourtant ces quatre éditions (*a*) n'en font qu'une. C'est tout uniment l'édition de 1605, dont Jagourt a successivement altéré le millésime. En y regardant de près il est facile de reconnaître la fraude.

Ce que J. Jagourt a fait pour les *Mimes de Baïf*, les Colomiez l'ont fait pour le *traité* de J. Ferrand.

(*a*) Nous possédons les trois premières. La quatrième se trouve dans le catalogue de M. Ed. Turquety, sous le n° 182.

de guerre lasse ne pouvant l'acquérir, nous voulûmes la voir.

En cherchant bien, nous en découvrîmes trois exemplaires, un dans la bibliothèque de Rouen, un autre dans la Bibliothèque impériale et un troisième dans la bibliothèque de l'Arsenal (1). Eh bien, dans tous les trois, la date a été surchargée, au millésisme de M D C X, qui est en chiffres romains, on a ajouté à la plume deux chiffres un (II).

On le voit, le petit livre de notre confrère avait eu peu de débit (2). Nous ignorons complétement aussi les conséquences qu'eut sur les destinées de J. Ferrand la condamnation de son livre. Il est à croire cependant qu'en le voyant confondu, dans un même ostracisme, avec les ouvrages de Vanini, dont le bucher fumait encore, il dut chercher à se soustraire aux craintes et aux ennuis qui l'assaillirent dans un pareil moment. Ces craintes mêmes devaient être d'autant plus vives, qu'il avait en quelque sorte pressenti l'arrêt qui le frapperait un jour. Plusieurs passages de son livre le démontrent clairement.

« ... Si j'ai pris la hardiesse d'offrir aux piés de vostre
« grace ce petit traité, dit-il dans la dédicace à son protec-
« teur, c'est pour me prévaloir de vostre ombre et faveur en
« ceste mienne trop hardie entreprise....... pour me mettre
« là dessoubs à couvert contre la gresle, batture, et orage,
« contre les impétuosités et assauts de mauvaises langues,
« arrousées de criailleries et mesdisances d'un tas de vains
« et oisifs preste-charitez, contre-rolleurs et censeurs des
« ouvrages d'autruy, »

(1) Un quatrième a été vendu 36 francs en 1869.

(2) Il nous reste pourtant un scrupule, car, en y réfléchissant, il est difficile de croire à l'indifférence des lettrés toulousains envers une œuvre si bien faite pour attirer leur attention.

Le but du faussaire n'est cependant pas douteux; il voulait faire croire à une édition nouvelle afin de l'écouler plus vite, soit à Toulouse, soit ailleurs. Peut-être dans les grandes foires de Francfort ou même de Beaucaire?

Plus loin, en énumérant les sorts ou signes magiques qui dévoilent la passion de l'amour, il est bien autrement explicite :

« .... Pareille assurance tiroient les payens du bruit et quignement des souris, heurt contre le seuil de la porte, sanglots, souspirs, battements d'artère, oppositions rétrogradations de la lune, calendes, jours ægyptiaques et autres sans fin : comme vous verrez dans Polydore Vergile que ie ne vous expliqueray de peur que l'amant mal auisé ne s'en serue, et que ce traité n'encoure la censure et jugement d'estre mis au feu..... » (*loc. cit.*, p. 98.)

A dater de sa nomination comme premier consul, les registres de la mairie de Castelnaudary sont muets à son égard.

Quelques années après, en 1623, nous le retrouvons à Paris, publiant la dernière édition de son livre. Mûri par l'âge, par l'expérience et par la dure leçon qu'il avait reçue, il refit, corrigea et commenta, comme nous l'avons dit, son œuvre ; toutefois, malgré les concessions qu'il dut faire, malgré les suppressions et les atténuations auxquelles il dut se soumettre, le *traité de la mélancolie érotique* n'en est pas moins la monographie la plus complète que nous possédions sur ce mal *fantastique*, pour employer l'heureuse épithète de l'auteur.

Tels sont les documents biographiques que nous avons pu réunir sur J. Ferrand. Les éloges que P. Bayle et M. le docteur Letourneau lui ont donnés, les judicieuses remarques dont ils les ont accompagnés, nous dispensent d'une appréciation critique qui ne rentrait pas du reste dans notre programme.

Quant au petit livre qui nous a mis la main à la plume, c'est à bon droit qu'on peut lui appliquer le vers si connu du poëte, les livres ont leur destinée. Qu'on en juge : Aux éloges de ses contemporains (1) se sont joints ceux de la postérité ;

(1) Parmi les pièces de vers, grecs ou latins, adressées à J. Ferrand, il s'en trouve plusieurs signées par Jean Ferrand, son frère, avocat du Roy en la chambre des élus d'Agenois, et par un de ses cousins, M. le Blanc, conseiller au siége présidial d'Agenois.

les biographes et les bibliographes, à l'envi, l'ont signalé à l'attention des lecteurs ; les bibliophiles ont fait plus, ils lui ont réservé une place d'honneur dans leurs collections ; les aliénistes, en tête desquels nous placerons notre compatriote, notre maître, l'illustre Esquirol, l'ont souvent cité dans leurs écrits (1) ; le romancier Eugène Sue, qui, médecin lui-même, appartenait à une famille de médecins, connaissait bien ce livre, car il a peint et dramatisé l'érotomanie dans un personnage des *Mystères de Paris* auquel il a donné précisément le nom de Jacques Ferrand ; enfin, nous savons, à n'en pas douter, que le *Traité de la maladie d'amour* a été traduit en langue étrangère (2);.... Seule, l'auréole de la persécution manquait à sa fortune, les pièces que nous venons de faire connaître la complètent aujourd'hui.

DESBARREAUX-BERNARD.

(1) Voyez Dictionnaire des sciences médicales; article *Érotomanie*, t. XIII, p. 189, et l'article *Mélancolie*, t. XXXII, p. 167.

(2) Il existe une traduction anglaise, par Ed. Chilmead; Oxford, 1640, petit in-8°. (Brunet.)

CORRESPONDANCE.

Paris, 10 septembre 1869.

Mon cher monsieur Techener,

Je viens de lire dans le dernier numéro du *Bulletin du Bibliophile* la rectification que vous a adressée mon savant confrère M. Baudement, au sujet des petits vers de Huet que j'ai publiés dans mon article sur *Vauban amoureux*.

M. Baudement a, dit-il, la preuve que ces vers ont été faits pour le maréchal de Catinat, et non pour Vauban, et il a bien voulu me montrer la lettre de Huet sur laquelle il se fonde.

Je dois faire observer à ce sujet que le manuscrit de la Bibliothèque impériale où j'ai copié les vers en question (F. 1726 (1), fol. 35) porte en tête ces mots : A Monsieur le Maréchal de Vauban. J'ai dit qu'ils ne sont pas de l'écriture de Huet (2); mais la copie est fort ancienne, et, certainement, de l'époque même. Ne serait-ce pas une des *quarante-six*, dont parle M. Baudement, qui furent faites traîtreusement *par un ami de l'auteur ?*.

Ce qui est certain, incontestable, c'est qu'un contemporain a cru qu'ils avaient été faits pour Vauban, et, si je me suis trompé, c'est d'après lui (3).

(1) Et non 1716, comme on l'avait imprimé par erreur.

(2) On lit, au bas de la pièce, d'une autre écriture : *Par M. Huet, évêque d'Avranches.*

(3) Je dois ajouter que la lettre de Huet où il est parlé des *petits vers* adressés à Catinat est du mois de juin 1709, et qu'il est dit dans cette lettre que les susdits vers ont été faits depuis un an et demi.

Or Vauban était mort le 30 mars 1707.

Les *petits vers* dont il est question dans la lettre de Huet de juin 1709 sont-ils bien les mêmes que ceux que j'ai cités ?

L'auteur de la copie que j'ai citée s'était-il trompé de maréchal ?

M. Baudement, qui a fait une étude si approfondie de la vie et des

Un mot encore sur le mérite de ces petits vers.

M. Baudement estime qu'ils ne méritaient pas peut-être la publicité que je leur ai donnée. « Huet, dit-il, réussissait très-bien dans les vers latins; mais lui-même faisait bon marché de ses vers français, et je pense qu'il avait raison. »

Je ne connais pas les vers latins de Huet, et je ne veux point en médire; mais, en ce qui concerne quelques-unes de ses poésies légères, je ne suis pas tout à fait de l'avis de M. Baudement, et il semble, d'après les détails donnés par lui, que les contemporains pensaient un peu comme moi.

Je reconnais au surplus que le manuscrit 1726 contient quelques vers français de Huet des plus ordinaires; mais, outre la pièce que j'ai publiée, qui me paraît très-agréable et d'un tour fort aisé, il y a des vers à Mme de Montespan où tout est à louer. Permettez-moi de reproduire, en finissant, parce qu'elle est fort courte, une invitation à dîner que l'aimable évêque adressa à la grande dame. Je l'ai déjà donnée ailleurs (1); je suis sûr que vos lecteurs la retrouveront ici avec plaisir :

A Saint-Xavier je vous invite;
Nous faisons sa fête aujourd'hui;
Venez le prier au plus vite
Et vous recommander à lui.
Chaise à bras vous sera gardée;
Par moi vous y serez guidée;
Je me mettrai derrière vous.
Et si j'osois, je vous le jure,
Sauf l'honneur de la prélature,
Je me mettrois à vos genoux.

Ces vers, et il y en a d'autres de Huet à Mme de Montespan au moins aussi jolis que ceux-là, ne sont-ils pas

travaux de l'évêque d'Avranches (quand nous donnera-t-il le résultat de ses patientes recherches?) est mieux que personne à même de résoudre ce petit problème.

Je m'en rapporte complétement à lui, et je souscris d'avance à son opinion.

(1) *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 177.

charmants, de l'esprit le plus gracieux et le plus fin? Supposez un moment (on frémit d'y penser) Voltaire évêque. A coup sûr, il n'aurait pas mieux dit.

Veuillez agréer, etc.

PIERRE CLÉMENT.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

LA SCHMITA. Conférence historique sur la *Clef de l'Évangile demandée à la Bible,* par Ch. Ruelle, avec cette épigraphe : *Déblayer, édifier.* Deuxième édition; in-8° de 128 pages.

Qu'est-ce que la *Schmita?* Telle est la première question que soulève le titre de cette brochure. C'était, chez les anciens Hébreux, la remise de la dette d'argent, qui avait lieu à la fin de chaque période septennale. L'auteur se place au point de vue des Juifs qui se considéraient comme débiteurs vis-à-vis de Jéhovah, et suppose que la secte des Esséniens (celle qui n'est pas nommée dans le Nouveau Testament, où les deux autres, les Pharisiens et les Sadducéens, sont traitées si durement, comme on sait), a établi une étroite analogie entre la Schmita proprement dite et celle qui est demandée dans le *Pater* (*dimitte debita nostra*, etc.), rémission des péchés, innocentation, qui arrive précisément sept cents semaines d'années après la date assignée par l'Ancien Testament à la création du monde, dix semaines d'années après les prophéties de Daniel! La Bonne Nouvelle de la Schmita du péché a, dans ce travail, un historique sommaire dont le développement doit former une publication ultérieure. Cet historique, rapproché

à chaque pas des textes bibliques, donne lieu aux aperçus les plus neufs, et jette une vive lumière sur les passages les plus obscurs du Nouveau Testament. Cette conférence est rédigée dans un esprit essentiellement scientifique et laïque qui n'exclut pas, loin de là, la chaleur et la vie. L'auteur fait part au public d'une découverte historique et nous met à même d'en apprécier l'importance. La vérité, c'est qu'après une lecture attentive de cette publication, dont la première édition a été épuisée en quelques jours, on éprouve le désir, je dirai presque le besoin, de relire les Évangiles, les Actes, les Épîtres et surtout l'Apocalypse. Alors les rapprochements reviennent à l'esprit avec une nouvelle force, et l'on est amplement récompensé d'avoir suivi le conseil que donne un évangéliste : *Scrutamini scripturas.*

JULES BONNASSIES.

Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés; par Constant Lapaix. *Nancy*, 1869; 1 vol. in-4°.

Voici l'un des meilleurs ouvrages héraldiques qui aient paru certainement : je ne crains pas d'employer une formule aussi complétement laudative. M. Lapaix, graveur et historien, a voulu publier tous les blasons municipaux de sa province, et il a ajouté l'historique héraldique de chaque localité : quelques-unes de ces études présentent un très-grand intérêt, comme Bar-le-Duc, Nancy, Épinal, Metz, Commercy, etc. L'auteur y a ajouté un traité sommaire du blason et la description de l'écusson si compliqué des ducs de Lorraine. Mais la partie la plus curieuse de ce beau livre est l'introduction dans laquelle M. Lapaix résume tout ce qui a été dit, écrit et gravé sur les armoiries des villes et villages de la Lorraine. Il examine ensuite une question très-neuve et très-peu travaillée encore, celle de l'origine des blasons municipaux.

Selon M. Constant Lapaix, la grande révolution communale du douzième siècle fut symbolisée par les villes et bourgades sur le sceau de chaque commune et sur sa bannière. « Ce sceau et cette bannière représentaient des figures symboliques, auxquelles l'on

peut faire remonter l'origine des armoiries municipales. » Quelques localités ayant été les capitales de petites souverainetés féodales, adoptèrent les écussons de leurs seigneurs.

D'autres localités prirent les armes de familles beaucoup plus récentes en la possession desquelles elles avaient passé : enfin un certain nombre transportèrent dans leur écusson les emblèmes des prévôtés ducales, établies en assez grande quantité au milieu du douzième siècle. Chaque prévôté avait son sceau portant le plus souvent les armes de Lorraine avec un signe particulier, plus rarement des emblèmes spéciaux. « Quelle que soit enfin l'origine de toutes ces armoiries, toujours est-il que toutes les villes de la Lorraine en avaient au commencement du dix-septième siècle, ainsi que le prouve la planche de l'entrée du duc Henri II. »

Le lecteur peut désormais se rendre compte de ce travail, qui a sa place marquée dans toute bibliothèque héraldique. J'ajouterai que, chose rare aujourd'hui, M. Lapaix comprend parfaitement le vrai dessin du blason et qu'il le prouve.

E. DE BARTHÉLEMY.

SILHOUETTE DU CHAT DE LA LIBRAIRIE TECHENER

ET

ANECDOTES SUR LES CHATS

Les Chats; histoire, — mœurs, — observations, — anecdotes, par M. Champfleury; quatrième édition, très-augmentée. *Paris, Rothschild, éditeur*, un vol. in-12. Prix : 5 francs.



La « représentation ci-dessus » explique suffisamment quel attrait nous entraîne à reparler de cet ouvrage, auquel notre collaborateur M. Charles Asselineau a déjà consacré un excellent article. L'auteur et l'éditeur ont délicatement capté notre bienveillance en accordant une place d'honneur, dans cette nouvelle édition, à un animal dont la réputation s'est faite peu à peu dans le petit monde délicat des bibliophiles. Plus d'un a daigné l'honorer d'un regard alors qu'il posait, couché ou accoudé sur quelque volume avec une gracieuse nonchalance. Nous en avons même entendu exprimer l'opinion que la fréquentation assidue des bouquins pourrait bien avoir profité à notre pensionnaire. Il leur rappelait le chat de collége dont il est parlé dans Florian, lequel, « à force d'être dans la classe, avait orné son esprit. » Puisse le nôtre marcher sur les traces de ce mémorable personnage et justifier l'honneur qui lui est décerné aujourd'hui.

Outre cet embellissement, qui ira sans doute au cœur des abonnés du *Bulletin*, comme il a été au nôtre, cette quatrième édition, considérablement augmentée, est devenue en quelque sorte un livre nouveau. On y trouvera, indépendamment d'additions nombreuses aux anciennes parties de l'ouvrage, sept chapitres entièrement inédits et fort intéressants : chapitres VII, VIII, X, XII, XXIV, XXVI et XXX. — Ceux intitulés : *Jeux de chat*, *pleurs de souris et promenade dans le parc*, ont cette finesse de description qui est un des grands charmes du talent de M. Champfleury. Plusieurs gravures, outre *la Silhouette du chat de la librairie Techener*, ont été ajoutées à cette édition ; nous citerons notamment, dans le chapitre VII la reproduction de *l'Orgue des chats*, d'après une gravure de 1657, et *le fac-simile* d'une estampe très-curieuse de la même époque, *le Montreur de chats*.

L. T.

Un de nos fidèles collaborateurs nous adresse à ce sujet l'anecdote suivante :

Dans son article de CHRONIQUE LITTÉRAIRE du *Bulletin du Bibliophile* d'août dernier, M. Charles Asselineau dit avec esprit et justesse : *Hoffmann*, *en véritable ami des animaux*, *savait bien qu'on ne remplace pas un chat par un chat*, *et*, *voulant faire diversion au chagrin de sa femme*, *il avait sagement fait choix d'un animal* (un perroquet) *tout différent de celui qu'elle avait perdu*.

Cet intéressant article sur les animaux m'a remis en mémoire l'histoire de mes deux chattes, et je vais vous la conter, vous prévenant qu'ici tout est vrai ; aucun fait n'est exagéré. Je n'en suis pas le seul témoin.

HISTOIRE DE MES DEUX CHATTES.

J'ai toujours eu de la prédilection pour les chats qui m'aiment par réciprocité, parce que je les caresse beaucoup et que je les laisse manquer de rien.

Dans ma jeunesse, étant commis à la boulangerie générale des hôpitaux de Paris, j'avais une chatte qui faisait une cruelle guerre aux rats et aux souris de l'établissement, et

certes la partie était belle pour la chasseuse dans cette vieille *maison* dite *de Scipion* (1).

Un jour, rentrant chez moi, je vois, rangés symétriquement et par taille, deux rats et cinq souris, sur la pierre qui formait le seuil de la porte de mon logement, et ma chatte m'attendait à côté comme pour jouir de ma satisfaction et recevoir mes caresses, qui furent en effet la juste récompense de sa valeur et de son instinct affectueux.

Désigné pour l'hospice de la Salpêtrière avec de l'avancement, j'emmenai ma chatte, qui, trouvant sans doute mon petit appartement un théâtre peu digne d'elle, me quitta complétement et alla s'installer dans un vaste magasin, derrière l'église, où les rats et les souris ne lui manquaient pas.

J'avais conservé sa fille, moins précieuse, il est vrai, pour la destruction des rongeurs, mais supérieure pour ses qualités aimables et son instinct si voisin de la pensée et du sentiment. Je couchais cette seconde chatte dans le bas d'une armoire, entre ma salle à manger et ma cuisine, donnant sur l'escalier, ma chatte sortait immédiatement.

Un matin qu'elle avait un petit chat fort malade, elle alla trouver sa mère dans son grand magasin, et je la vis revenir chez moi avec elle et la conduire à l'armoire où gisait le petit moribond. La mère l'examine quelques minutes et s'en retourne reconduite par sa fille ; sa pose et sa physionomie de chatte exprimaient qu'il n'y avait plus d'espoir. Elles se retirèrent lentement. La seconde chatte était allée chercher sa mère pour profiter de son expérience. C'était une consultation.

Mes occupations assez nombreuses me retenaient fort avant dans la soirée à mon bureau, situé dans le bâtiment d'entrée de l'hospice, et mon logement était dans la seconde cour. Ma chatte, entre dix et onze heures du soir, quand je n'étais pas rentré, se faisait ouvrir la porte de chez moi, et, traversant la très-vaste première cour, sautait sur ma fenêtre, en passant entre les barreaux de fer et venait frapper à plusieurs reprises

(1) Ancien hôtel que *Scipion* Sardini, gentilhomme vénitien, fit construire vers la fin du seizième siècle. Cette maison devint, en 1656, la boulangerie de l'hôpital général.

avec sa patte en dehors des carreaux de vitre pour m'appeler. Si je ne lui ouvrais pas la fenêtre, elle venait se jeter avec force sur la porte et m'importunait par ses miaulements.

Quand je revenais chez moi, c'était son triomphe : elle m'accompagnait en gambadant, tantôt devant moi, tantôt derrière, se cachant au plus touffu d'une haie de la cour ou derrière une porte des longs corridors ; et, quand je la cherchais, elle me laissait dans l'attente, puis se montrait tout à coup et partait devant moi avec gaieté.

C'était une aimable bête qui me suivait, comme un chien, sur le boulevard de l'Hôpital et dans la rue Poliveau. Mais, comme nul n'est parfait, elle était un peu gourmande. Ce péché capital a causé sa perte. Ma pauvre chatte a péri bien malheureusement. Elle aura commis quelque déprédation chez un voisin dont la domestique aura pris ma chatte en flagrant délit. Cette fille haineuse et impitoyable a, comme je l'ai su depuis, saisi la gourmande et l'a jetée dans la cour, de sa fenêtre du quatrième étage.

La malheureuse bête a eu la cuisse cassée dans cette chute. J'en étais fort inquiet, ne la voyant pas revenir. Mais le lendemain, elle a eu le courage de se traîner jusqu'à moi, gravissant deux étages, et de venir mourir sur la chaise où elle avait l'habitude de venir, près de ma table de travail.

Je l'ai tant regrettée que je n'ai plus voulu avoir de chat depuis cet accident.

J'ai vu bien des fois chez M. le docteur Manec, chirurgien de la Salpêtrière, puis de l'hôpital de la Charité, un chat qui, sur le signe, l'ordre qu'on lui en donnait, attirant à lui une des bûches du panier à bois placé dans un coin de la chambre, la roulait devant lui, avec ses pattes, jusqu'à ce qu'elle fût à la portée de son maître pour la mettre au feu. Ce chat avait bien des qualités, et le bon docteur y était si attaché qu'il conserve précieusement le portrait de cet intelligent animal, peint de grandeur naturelle par la fille de son ami intime, M. le docteur J.-F. Payen.

BASSE,
Ancien directeur de la Salpêtrière.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Paris et les Parisiens. — Une Histoire de Paris, par Charles Nodier.

Tout bon Parisien aime sa ville et aime qui la loue. Pourtant, quel que soit mon zèle pour la gloire de cette ville incomparable où mon heureuse destinée m'a fait naître, depuis quelque temps il me semble que la louange de Paris s'égare : ou plutôt ce n'est plus de la louange, c'est de la fantasmagorie. Il semble que Paris ne soit plus une ville, et que ses habitants ne soient plus des hommes. Toute une littérature nous est venue de gens qui, ayant pris au comptant les métaphores et les hyperboles des poëtes, ont transfiguré Paris, en ont fait un molock, un sphinx, un mythe, un monstre en dehors de toute proportion urbaine et humaine, et même de toute proportion historique; une vallée de ténèbres et de mystères, une Brombdignac fantastique où rien ne se passe comme ailleurs; où l'on ne mange point avec la bouche, où l'on ne dort point dans des lits; où il n'y a de lois ni pour les mariages ni pour les successions, où les enfants n'ont ni pères ni mères, et où l'enseigne de chaque profession ne sert que de pavillon à des industries criminelles; une ville enfin où, comme on l'a dit des palais et des ruelles de Venise, chaque maison récèle un crime et chaque étage un mystère. — Nous avons eu *Paris qui dort*, *Paris qui dîne*, *Paris qui se baigne*, *l'Amour à Paris*, *les Mariages de Paris*, *les* MYSTÈRES *de Paris!* Puis des romans Parisiens, des poésies Parisiennes. J'ai connu même des éditeurs qui exigeaient comme condition du marché que dans le titre de tout ouvrage nouveau,

roman ou scènes de mœurs, — ou tout au moins dans le sous-titre, — l'auteur fît entrer le mot Paris, afin d'affrioler plus sûrement le lecteur et d'irriter cette curiosité à la mode pour la vie et les mœurs des Patagons et des Kamschadals des bords de la Seine.

Paris a eu de tout temps des historiens. Il y a les légendaires comme du Breul, les naïfs comme Corrozet, les minutieux et les exacts comme Germain Brice, les hommes de parti comme Dulaure. Il était réservé à notre siècle de faire écrire l'histoire de Paris par des hallucinés et des montreurs de phénomènes. Mercier, dans son *Nouveau Tableau*, a encore quelque amour de la vérité et quelque mérite d'observation; mais, je le demande, quelles idées pourront avoir de nos mœurs et de notre histoire ceux qui en iront chercher les notions dans les *Mystères de Paris?*

Car c'est bien lui le grand coupable, ce romancier à l'imagination fatiguée, qui le premier eut l'idée d'aller chercher l'âme de Paris dans les bouges et dans les bagnes; de telle sorte que, tant que dura le succès de ses combinaisons forcenées, l'Europe entière eut la satisfaction de considérer la société française comme agréablement mélangée d'assassins, de voleurs, de forçats et de filles perdues. Mystères! soit! Si vous entendez par mystère les complications naturelles d'une banqueroute, ou la perpétration brutale d'un meurtre. Mais pourquoi ces mystères-là seraient-ils plus particulièrement propres à la ville de Paris? J'ai un peu voyagé, et je puis assurer qu'aucune capitale, soit Vienne, soit Naples, soit Berlin, soit Saint-Pétersbourg, n'a dans ce genre emplette à faire à Paris, et que Paris n'a rien à revendre. Je pourrais même restreindre encore la question, et démontrer, la *Gazette des Tribunaux* en main, que la plupart (pour ne pas dire le tout) des grands crimes dont on s'occupe à Paris nous arrivent de la province et sont jugés aux assises des départements.

Le titre d'Eugène Sue était peut-être excellent pour son éditeur; mais son livre était faux. Les *Mystères de Paris*, les

mystères d'une grande ville ne sont pas dans les prisons ni dans les bouges; ils sont dans la conscience de chacun des habitants et dans l'activité générale. Pourquoi les forfaits d'un scélérat ou les méfaits d'un agioteur seraient-ils plus mystérieux que les tourments de l'amour et que les opérations du génie? Balzac le savait, lui qui, racontant le désespoir d'une de ses héroïnes (1) trahie par son amant, a écrit cette phrase mémorable : « Elles prouvaient, ces larmes, que les personnes les plus élevées ne sont pas mises hors de la loi du cœur et ne vivent pas sans chagrins, comme quelques courtisans du peuple voudraient le faire croire. » Que cela est vrai ! Quoi que vous vouliez me conter pour m'effrayer ou m'apitoyer, tous vos moyens de terreur et de pitié reviendront toujours à ceci : la machine humaine en mouvement; et l'âme humaine ne se meut pas autrement à Paris qu'aux antipodes.

« Il y a plus d'une manière de voir Paris, » disait Nodier dans une préface que nous allons citer tout à l'heure. J'ajoute, moi : il y a plus d'une manière d'aimer Paris. On peut l'aimer en historien pour le rôle qu'il a joué dans le monde, en archéologue pour son antiquité, en philosophe pour les divers caractères de son peuple, en artiste pour ses monuments et ses musées, en voluptueux pour l'agrément de la vie. Mais après tous ces amours, il en reste encore un, le plus profond et le plus prochain, l'amour du Parisien.

Le Parisien aime sa ville, non pas de l'amour banal et turbulent des badauds et des *touristes*. Il l'aime discrètement, pieusement pour de certaines beautés secrètes qui correspondent à son humeur et qui le mettent en rêverie. Ce qui lui en plaît, ce ne sont pas les grands aspects ni les perspectives panoramiques qu'il abandonne à l'enthousiasme glouton des provinciaux et des étrangers; c'est de certains recoins connus de lui seul, de certains chefs-d'œuvre ignorés des « amateurs » et omis sur les *guides;* de certains effets de lumière qui ne se produisent qu'à telle heure et à tel endroit. Il est

(1) La comtesse de Beauséant dans le *Père Goriot.*

tel Parisien dont le cœur s'épanouit lorsqu'il salue en passant sur le pont des Arts, à dix heures du matin, le gracieux ilôt de la Cité, allongeant ses pieds dans la verdure du jardinet des bains Henri IV, et coiffée à l'italienne d'une couronne de tours et d'aiguilles. J'en connais, je parle des Parisiens, qui reculent jusqu'au pont du Carrousel, pour faire entrer dans le cadre le palais de l'Institut qui, ainsi placé, leur rappelle l'église du Salut dans le grand tableau de Canaletto de la galerie du Louvre : admirable réplique, en effet, chef-d'œuvre tout prêt, auquel nos peintres n'ont jamais songé. D'autres vont tomber en extase devant la noire façade de la Salpêtrerie, place Lesdiguières. Tel autre encore ralentit l'allure en entrant dans la rue de l'École-de-Médecine, d'où l'on aperçoit au centième pas la flèche de Saint-Germain-des-Prés surgissant au-dessus des maisons, charmante aquarelle qui ne sera jamais faite non plus que le Canaletto du pont des Arts.

Ce que le Parisien regrette dans ces bouleversements qui trouent sa ville de part en part en éventrant les places, et découpent les masses en carrés et en cubes géométriques, ce ne sont pas les grands aspects dérangés, ni les lignes principales modifiées ; c'est une lacune dans ses souvenirs, un pan de mur, une façade, un détail d'architecture : ce sera pour l'un les charmantes maisons jumelles, déjà menacées, qui marquaient l'entrée de la place Dauphine ; pour l'autre, un bout de bas-relief, la porte sculptée d'un vieil hôtel, un fragment de rinceau d'une ancienne chapelle coupée par des constructions nouvelles, une statue, un quinconce, un arbre rare d'un jardin public.

Ils savent si bien, les Parisiens, que leur ville est « la première du monde », qu'ils craindraient en l'admirant tout haut d'abuser de leurs avantages et d'être pris pour des rabâcheurs impudents. Ils sont comme des fils de bonne maison qui rougiraient d'afficher leur amour pour leur mère. Aussi y a-t-il nombre de Parisiens qui aiment mieux passer pour boursiers-marrons que d'avouer le plaisir qu'ils se font

tous les jours en allant admirer la beauté du soleil couchant sur le boulevard.

Un livre restait à faire qui consacrât cet amour du Parisien pour Paris, en lui laissant son caractère particulier d'intimité et d'habitude ; un livre qui glorifiât Paris, non plus dans l'éclat de ses grandeurs, dans les splendeurs rayonnantes de son histoire et de son génie ; mais dans le détail infini et dispersé de ses souvenirs et de ses annales civiles, dans les monuments ruinés de ses artistes oubliés ou inconnus, Paris, enfin, dans le menu de ses historiettes et de sa vie au jour le jour. Ce livre a été fait, il y a trente ans, par un écrivain né en province, mais naturalisé parisien par quarante ans de séjour. Charles Nodier aimait Paris et l'aimait à la façon de Montaigne, à qui les *verrues* mêmes ne déplaisaient pas. Esprit évocateur, ami du passé autant que désenchanté du présent, il aimait à poursuivre de rue en rue et jusque dans les cours des maisons ce fantôme des temps anciens où se réfugiait sa mélancolie. L'histoire! il la savait ; les monuments apparents, glorieux, ceux que l'orgueil national restaure et redore de siècle en siècle n'avaient plus rien à lui dire. Il cherchait l'ombre, l'inconnu, cette ombre des siècles qu'il savait faire parler et que transperçait son regard lucide de poëte et d'érudit. L'histoire qui l'attrayait, c'était celle que racontent les humbles témoins dédaignés par l'historiographe, celle qui se lit sur les ruines, sur l'enseigne d'une vieille boutique et à l'encoignure des rues. S'il aimait à feuilleter ce grand livre de pierre, c'était surtout aux feuillets oubliés où son imagination s'exaltait et aux pages incomplètes qu'il remplissait de son savoir. Lui, le conteur incomparable, il aimait les *contes* de l'histoire qui, pour ces époques anciennes, sont plus près de la vérité que les froides conjectures des savants. On a dit quelquefois que chez Nodier l'imagination se mêlait à l'érudition : soit, mais elle ne lui faisait pas de tort. La vérité y gagnait au contraire ; car c'était la lucidité du voyant qui s'ajoutait à la science de l'érudit. Dans ces ténèbres historiques, véritables mystères d'une

ville, l'œil du poëte va plus loin que les textes, et quelquefois y supplée. Cette histoire, par la légende, par la tradition, véritable histoire du peuple, il y croyait, il l'attendait, non pour lui qui n'en avait pas besoin, la sachant mieux que nul autre, mais pour le public et aussi pour l'honneur de cette ville dont il était devenu citoyen. Et, heureusement, il l'attendit si longtemps, que, désespérant de la voir faire, il se décida un jour à l'écrire lui-même. Il la fit, et la fit bien, comme lui seul la pouvait faire, et comme elle devait être faite, sans pédanterie, sans appareil d'érudition, un peu au hasard de ses rencontres et de ses souvenirs, s'arrêtant ici et là, sans autre méthode que son « sentiment », comme il l'a dit lui-même; et il intitula ce recueil de faits, de dates, de réflexions, *Promenades dans Paris*, ce qui était le vrai titre, quoique son éditeur, pour donner apparemment plus de gravité à la publication, lui ait fait inscrire, au-dessus de cet énoncé si simple et si analogue au sujet, le titre plus fastueux de *Paris historique*, qui convient moins. Ce livre, publié en 1838 (1), avec un certain luxe de typographie et d'illustrations, est écrit par petits chapitres séparés d'une page ou de deux pages au plus, à chacun desquels fait face une lithographie représentant le monument ou l'endroit dont il est question.

Quant à l'économie générale du livre, nous nous garderons bien de voler au lecteur le plaisir de l'entendre exposer par Nodier lui-même, dont nous allons citer la préface.

« Il y a vingt manières de voir Paris. Ses antiquités, ses monuments, son industrie, ses mœurs, ses musées, ses théâtres exigeraient autant de livres spéciaux, et ceux de ces livres spéciaux qui n'ont pas été faits jusqu'ici le seront un jour. Il en est un dont on ne parle point, que j'ai toujours

(1) *Paris historique. Promenade dans les rues de Paris*, par M. Charles Nodier de l'Académie française, ouvrage orné de 202 lithographies sur papier de chine, par MM. Regnier et Champin, *Paris, Bertrand et veuve Levrault*, 3 vol. in-8°; le troisième volume est composé d'un résumé de l'*Histoire de Paris*, par Christian.

désiré, que j'ai demandé à tout le monde, que tout le monde désire et demande comme moi, et qu'on a oublié de faire. C'est ce qui m'a décidé à m'en charger.

« Nos savants sont allés voir la plaine où fut Troie; ils ont mesuré les colonnes de Thèbes la Grande, ils ont pesé la poudre *qui fut Memphis*. Vous trouverez des gens qui font le voyage de Rome tout exprès pour chercher l'emplacement des jardins d'Horace et de la *Villa* de Cicéron. Il n'y a personne qui ne s'émeuve en foulant les pavés antiques sur lesquels César tomba frappé de dix-sept poignards. La roche Tarpéienne n'est qu'une roche, mais elle rappelle Manlius. Ce sentiment de curiosité sympathique est propre aux esprits les moins éclairés. C'est un des instincts les plus universels du cœur humain. C'est le principe du *fétichisme*.

« Les Parisiens, qui ont vu tant d'histoire vivante, ne sont pas indifférents à ces souvenirs de l'histoire morte. Il n'est bourgeois de bonne maison qui n'ait pris les petites voitures de Montmorency pour y visiter l'ermitage, et je me souviens de l'émotion que j'éprouvai moi-même en m'asseyant au café de la Régence, près de la table où Rousseau avait coutume de faire sa partie d'échecs. On s'arrêtait encore dans mon enfance avec un respect pieux devant le dernier domicile du patriarche des philosophes, et je suppose qu'on montre toujours à Fontainebleau la plume qui signa l'abdication, ou toute autre plume qui la remplace; à cela près, vous chercheriez inutilement dans Paris quelque tradition du passé. Son histoire est cependant plus large pour les esprits cultivés. Il n'y a peut-être pas une rue, pas une place publique dans cette vieille ville qui ne rappelât un fait singulier et frappant si ces murailles s'animaient, si elles pouvaient parler, ou si seulement une police intelligente et communicative avait daigné munir d'un écriteau toutes les maisons mémorables! Pour ne citer qu'un exemple, quel passant, qui a traversé cent fois, insouciant et oisif, la cour de la Sainte-Chapelle, n'eût aimé à contempler un moment la fenêtre élevée derrière laquelle Jacques Gillot écrivit la *Satire Ménippée* et Nicolas

Boileau le *Lutrin?* Elle y est cependant, et des voyageurs qui vont se donner fort loin quelques impressions du même genre, non sans frais et sans périls, ne s'en sont jamais avisé. Chose merveilleuse! il a été fort à la mode de faire le pèlerinage de Ferney en mémoire du vieux Voltaire, et la maison natale de Voltaire, celle où se développa le prodigieux génie du jeune élève de Tournemine et de Porée, de l'ami de l'abbé de Châteauneuf, du légataire de Ninon de Lenclos, de l'auteur d'*Œdipe* et de la *Henriade,* personne ne la regarde. Les étrangers sont plus sensibles que nous à ces traditions monumentales des gloires de leur pays. On ne m'a pas laissé partir d'Édimbourg sans me montrer la demeure de Milton, et je me souviens d'avoir manqué le *steam-boat* du lac Long en allant chercher à deux lieues, avec un ami, le modeste tombeau de Smolett. Il n'y a pas jusqu'au pauvre pêcheur des bords de la Save qui n'ait marqué d'une pierre énorme le lieu fort douteux du débarquement de Jason.

« C'est à cette partie importante de notre statistique urbaine que j'ai entrepris de pourvoir. Il me fallait pour cela des collaborateurs qui comprissent bien mon projet, ou qui, pour mieux dire, l'eussent conçu en même temps que moi. Je les ai trouvés dans deux amis qui auront tout l'honneur de cette œuvre sans prétention, si elle est aussi agréable au public qu'elle peut lui être utile. L'un est M. Regnier, notre habile peintre de paysages, et son nom me dispense d'insister sur un éloge qui serait d'ailleurs un peu déplacé en tête de cette publication où nous sommes fraternellement solidaires; l'autre est M. Champin, qui s'est déjà montré si heureux dans des productions brillantes et variées. Les promenades que nous allons décrire, nous les avons faites, étudiant, dessinant et racontant tour à tour. Ce livre impromptu, dont la composition n'était d'abord pour nous qu'un plaisir intime, s'est achevé comme de lui-même, et nous avons jugé, témérairement peut-être, que d'autres y prendraient plaisir comme nous. Voilà la question.

« Parisiens désœuvrés, qui mettez à profit les beaux jours pour promener vos loisirs dans le labyrinthe des rues; provinciaux avides de sensations, qui regardez comme perdues toutes les heures qui s'écoulent entre la clôture d'un musée et l'ouverture d'un théâtre; voyageurs instruits que tourmente encore le besoin d'apprendre, car le principal caractère du savoir, c'est un désir assidu de savoir davantage, seriez-vous tentés de prendre part avec nous à un spectacle sans appareil et sans frais? On ne prend pas de billets à la porte, on ne se presse pas sous les vestibules, la toile est toujours levée. La scène, c'est la ville immense avec sa cohue et ses bruits; la décoration, ce sont les églises, les palais, les maisons auxquelles la gloire, le malheur ou le crime attache des souvenirs ineffaçables; les acteurs, ce sont les personnages les plus illustres de la nation, dans le gouvernement, dans les armes, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts; le drame, c'est l'histoire de France tout entière, puisque l'histoire tout entière d'un peuple très-civilisé se fait dans une ville, et quelquefois dans un carrefour. Pour voir se dérouler sous vos yeux cette pièce à cent actes divers, il suffit de nous accompagner. Il entrait d'abord dans mon dessein de vous tracer un itinéraire méthodique accommodé aux différents quartiers de Paris et divisé en promenades régulières; mais ce plan avait quelques inconvénients qui m'ont arrêté. Premièrement, vous n'habitez pas tous le même quartier, et il vous est plus naturel de prendre celui que vous occupez pour centre de vos excursions que d'aller chercher au loin un point de départ artificiel. Secondement, votre curiosité ne sera pas excitée au même degré par tous les objets; et quel que soit l'objet spécial qui l'attire, vous seriez trop souvent obligés pour la satisfaire d'abandonner votre route. La Seine coule entre la croisée par laquelle on prétend que Charles IX tirait sur les huguenots, et celle d'où fut précipité le corps sanglant de Ramus. Dans ce système, enfin, qui n'offrirait d'exactitude et d'unité que sous le rapport topographique, tous les temps

seraient confondus et tous les événements scindés par le simple fait de la progression matérielle. Il est tel pas du promeneur qui enjamberait sur quelques siècles, et rien n'est plus contraire que cette alternative de sensations aux jouissances du souvenir. Dans l'embarras du choix entre toutes les méthodes qui se présentaient à notre esprit, nous avons résolu de n'en suivre aucune, et de laisser aller notre plume et nos pinceaux au libre cours des circonstances inconnues qui ont présidé à nos recherches. En cela même, nous resterons fidèles à l'esprit de notre titre, car la promenade veut être indépendante et fortuite pour être quelque chose de plus qu'*un plaisir insipide*, comme l'appelait Voltaire.

« Regrettez-vous cependant quelquefois cette apparence d'ordre qui servirait du moins à diriger votre *cicerone* ou votre cocher? Vous le trouverez dans une table soigneusement faite, où les lieux et les édifices *historiques* seront rangés suivant leurs rues et leurs quartiers, et qui vous permettra de rétablir, pour votre usage, le plan que nous avons abandonné.

« Il ne me reste plus qu'à vous entretenir assez rapidement des qualités d'exécution qui peuvent recommander ce livre aux amateurs de la saine érudition et des arts consciencieux. C'est un soin que les auteurs remettent aux journaux, où les entreprises nouvelles ne manquent pas d'éloges plus ou moins proportionnés à leurs mérites; mais notre modestie n'est pas si farouche que nous n'osions anticiper nous-mêmes sur le jugement que l'on portera de notre travail. L'ouvrage que nous soumettons au public était presque nécessaire à une ville telle que Paris, et cette considération toute seule serait un titre à l'indulgence. On aurait pu mieux faire, on fera mieux sans doute un jour, et nous serons les premiers à le reconnaître; mais ce n'est pas notre faute si nous n'avons pas fait tout ce que nous avons pu. Nous avons cherché la ressemblance dans nos portraits, la vérité dans nos petites narrations; nous n'y avons pas cherché l'esprit, parce que nous ne concevons pas l'esprit en face d'un

monument qui impose à l'esprit et qui remue le cœur; il n'y a rien de plus petit au monde qu'une grande phrase devant pyramides d'Égypte. Si nos récits sont clairs, si nos croquis sont fidèles, si le curieux que nous escortons dans ces explorations de la ville éprouve les émotions que nous avons éprouvées quand nous les faisions pour lui, notre humble ambition est satisfaite; il nous suivra peut-être un jour avec plaisir dans d'autres voyages, et il le fera sans fatigue, j'espère, car nous nous proposons tout au plus de lui faire voir la banlieue. Pour un autre mérite, pour celui qu'on exige des chefs-d'œuvre de l'art et des chefs-d'œuvre de la pensée, nous n'osons pas le lui promettre. Notre succès est fondé sur le succès de nos décorations, comme celui de plus d'un drame moderne. Tout ce que nous avons promis de vous montrer, ce sont des pierres muettes pour le vulgaire, mais qui s'animent et qui parlent sous la baguette de la tradition. Dieu nous garde de mettre des phrases à la place de leur éloquence. Elle dit cent fois mieux et cent plus haut ce qu'elle veut dire, qu'un gros volume de rhétorique.

« Ch. Nodier. »

Que dites-vous de ce programme et de cette sympathie ardente qui va de la maison du grand homme à la boutique d'un limonadier, rapportant à l'homme tout l'intérêt moral, intellectuel, artistique d'une grande cité? Pour une ville de vingt mille âmes le livre que Nodier souhaitait pour Paris, qu'il avait demandé « à tout le monde » avant que de l'entreprendre lui-même, ce livre eût été fait vingt fois. Nous avons eu un historien des rues d'Aix, un historien des rues d'Abbeville. Mais Paris est si grand, si riche en monuments et en souvenirs, que son abondance et sa grandeur effrayent les courages. Le Parisien, d'ailleurs, est tellement assuré des mérites de sa ville, et si tranquille sur sa gloire, qu'il aime mieux en jouir que de les raconter. Et c'est pour cela sans doute que, dans cette ville où tous les grands hommes du pays ont leur Panthéon, les oubliés sont

précisément les Parisiens. Je cherche vainement dans l'enceinte des fortifications les statues d'Arnaud, de d'Alembert, de Lavoisier, de Mansard, de David, de Lekain et de bien d'autres dont s'honorerait un chef-lieu de département. Molière a attendu deux cents ans un monument, et Boileau n'a pas même une inscription dans la cour de la Sainte-Chapelle.

Les *Promenades historiques* de Charles Nodier ont été publiées selon la mode d'alors, par livraisons, et c'est pourquoi le livre est devenu si rare. Pour moi, qui, dans mon enfance, l'ai acheté feuille à feuille de mes épargnes d'écolier, depuis que j'ai l'âge d'homme je ne l'ai pas rencontré deux fois. Et hormis la Bibliothèque impériale, qui peut-être à cause des estampes l'a mis dans sa réserve, vous risqueriez fort de ne pas le trouver dans une seule des bibliothèques de Paris. Les lithographies mêmes sont curieuses comme effigies de monuments ou modifiés ou détruits. Quant aux *images* de Nodier, plus éloquentes encore que celles du dessinateur, j'en aurais voulu montrer quelques-unes comme échantillon d'un ouvrage singulier. Mais l'espace me manque, et j'aime mieux attendre une autre occasion. J'en citerai une cependant; non pas une description de monument, ni une légende, mais une de ces notices brèves et écrites de jet, où le promeneur a su resserrer en quelques lignes l'expansion d'un sentiment soudain et le ressentiment d'un événement.

Il s'agit de l'allée de l'Observatoire, où fut fusillé le maréchal Ney.

L'ALLÉE DE L'OBSERVATOIRE.

« Michel Ney naquit à Sarrelouis le 17 janvier 1789.

« La Révolution le fit capitaine.

« Le passage de la Lahn lui mérita les épaulettes de colonel.

« La prise de Pforzeim l'éleva au rang de général de brigade.

« Le combat de Steinberg le fit passer à celui de général de division.

« Il entra en vainqueur dans la Souabe avec le bâton de maréchal.

« Il en sortit avec le titre de duc d'Elchingen.

« A la terrible bataille de Mojaïsk, l'armée le salua prince de la Moskowa.

« Napoléon l'appela le *brave des braves.*

« C'est vers le troisième arbre de cette allée, à gauche en sortant du Luxembourg, que le *brave des braves* tomba le 7 novembre 1815 sous le feu d'un peloton de vétérans.

« En règle générale il faudrait ne tuer personne, parce que tuer est un crime.

« En matière politique, ce crime est aussi une grande faute ; on ne tue pas l'opinion.

« Et surtout on ne tue pas la gloire. L'homicide commis sur un grand homme ne fait que hâter son apothéose. Les grands hommes sont inviolables comme les rois. »

L'histoire peut-elle mieux parler ?

CHARLES ASSELINEAU.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

La ville de Vendôme vient d'être autorisée, par décret impérial, à élever une statue à Ronsard. C'est un hommage tardif, sans doute ; mais pour la justice il n'y a pas de prescription. Un sculpteur vendômois, M. Irvoy, directeur de l'école de sculpture de Grenoble, s'est chargé du monument. Les souscriptions sont perçues par les soins de la Société archéologique et littéraire de Vendôme.

— Nous avons parlé, à diverses reprises, des réimpressions publiées par M. Jules Gay d'ouvrages rares et curieux ; la grève des ouvriers typographes a décidé cet infatigable éditeur à quitter Genève ; il a été s'établir à Turin, et le premier volume qu'il ait mis sous presse dans cette ville nous paraît de nature à intéresser les amateurs ; c'est une reproduction d'une très-piquante facétie normande : *le Tracas de la foire du pré ;* l'édition originale, publiée vers 1620, est introuvable; une réimpression due au zèle de MM. Veinant et Giraud n'ayant été tirée qu'à 60 exemplaires, est elle-même bien difficile à rencontrer ; celle de M. Gay a été imprimée à 100 exemplaires seulement, dont deux sur vélin ; elle forme un élégant volume in-8, de 52 pages, et, ce qui lui donne un prix tout spécial, elle est accompagnée d'une introduction et d'un commentaire par maître Epiphane Sidredoulx, président de l'académie de Sotteville-les-Rouen (1). Ce pseudonyme cache un savant distingué, très au fait des choses de la Normandie, et auquel on doit déjà le commentaire ingénieux qui accompagne la réimpression de la *Friquassée crotestyllonée.*

(1) Il ne s'agit pas ici d'une localité imaginaire. Sotteville-les-Rouen est un village voisin de Saint-Sever. Il est fameux par sa crème, dont on fabrique encore les *mirlitons*, pâtisserie essentiellement rouennaise.

La préface donne des détails sur la foire du pré, jadis fameuse en Normandie, et elle émet l'opinion que l'auteur, resté inconnu, pourrait bien être Gaultier Garguille lui-même ; divers arguments assez plausibles sont invoqués à cet égard ; des chansons de ce farceur sont mentionnées dans le *Tracas*, qui offre peut-être quelques détails sur la biographie peu connue du poëte qui demandait naïvement un privilége, de peur que des contrefacteurs ne fissent imprimer sous son nom des chansons « plus dissolues que les siennes ».

L'œuvre que maître Épiphane Sidredoulx a commentée se ressent, pour le fond et pour la forme, de la licence qui était alors autorisée dans ces productions sans importance et sans prétention, destinées à faire rire le public depuis le talon gauche jusqu'à l'oreille droite (ainsi s'exprimait Tabarin), et nul ne songeait à s'en scandaliser ; les notes, inspirées par une érudition rabelaisienne, ne sauraient manquer de plaire aux pantagruélistes.

Nous sortirions du cadre où nous devons nous renfermer si nous transcrivions quelques passages du dialogue des interlocuteurs qui s'expriment dans le *Tracas de la foire ;* nous préférons mettre sous les yeux des amateurs l'épilogue que maître Épiphane adresse au lecteur bénévole :

« Ai-je enfin réussi à vous démontrer que l'auteur de cette « facétie est le célèbre Gaultier-Garguille ? J'ai tenté pour « cela les plus louables efforts ; j'ai fait sortir de l'arsenal de « ma bibliothèque tous les canons de la science. — Êtes-« vous convaincu ? Eh bien, pour ma part, je ne le suis pas « autant que j'essaye de le paraître..... Je suis bourrelé de « scrupules..... ! »

« Après tout, je m'en moque comme du dernier clou du « dernier soulier de Tabarin..... Et vous aussi, n'est-ce pas, « bénévole lecteur, en vertu de cette vieille sentence :

Le vray saige
Dict : Que scay-je ?

LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

ET LES

RÉFLEXIONS SUR LA MISÉRICORDE DE DIEU.

J'ai publié, il y a bientôt dix ans, deux volumes contenant tout ce que j'avais trouvé d'authentique sur une des plus charmantes et des plus sympathiques figures du dix-septième siècle : M[lle] de La Vallière, devenue plus tard duchesse (ce fut, hélas ! le plus triste temps de sa vie), et connue ensuite, pendant trente-six ans, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde. J'ai, depuis cette époque, en continuant mes recherches sur le siècle de Louis XIV, rencontré un certain nombre de faits et de documents la concernant ; des amis très-obligeants, voués aux mêmes recherches que moi, m'ont en outre signalé, trouvaille plus précieuse encore, vingt-quatre lettres d'elle inédites, complétement ignorées jusqu'à ce jour. Les deux volumes si bien imprimés en 1860 par M. Techener ayant été accueillis avec une grande bienveillance, l'idée m'est venue de réunir mes dernières découvertes dans un volume supplémentaire faisant suite aux premiers, et je me propose de l'offrir prochainement aux curieux de la vérité dans l'histoire (1).

Cette publication me fournit l'occasion toute naturelle de m'expliquer au sujet d'observations dont les *Réflexions sur*

(1) Ce petit volume contiendra, outre la présente notice et diverses notes biographiques complémentaires de l'Étude historique sur la duchesse de La Vallière que j'ai donnée en 1860 en tête des *Réflexions,* les lettres inédites, et, à l'Appendice, un certain nombre de pièces la concernant empruntées aux *Registres du secrétariat des Archives de l'Empire.* Une intéressante noticede M. Eudore Soulié, conservateur du musée de Versailles, sur les portraits de la duchesse de La Vallière, terminera le volume.

la miséricorde de Dieu ont été l'objet lors de la réimpression que j'en ai faite, dans un article de M. Édouard Laboulaye, de l'Institut, qu'a inséré le *Journal des Débats* du 9 janvier 1861. Pour ne rien dissimuler, j'avais cru devoir prévenir le lecteur qu'un doute avait été émis sur la question de savoir si les *Réflexions* étaient bien de la duchesse de La Vallière; j'ajoutais que la même question avait été posée par Walckenaër en ce qui touche les lettres adressées par elle au maréchal de Bellefonds, son ami et ami de Bossuet. Sans m'appesantir sur l'authenticité des *Réflexions*, qui me paraissait résulter de faits parfaitement établis, j'insistais davantage sur celle des lettres au maréchal. Je concluais en disant qu'à mon avis la duchesse était incontestablement l'auteur des *Réflexions* et des *Lettres*.

M. Laboulaye ne s'arrêta pas au doute de Walckenaër concernant ces dernières; mais il fut frappé de la différence de ton et de style existant entre elles et les *Réflexions*, et il se refusa à les attribuer à la même personne. Suivant lui, les *Réflexions* n'étaient pas et ne pouvaient pas être de la duchesse de La Vallière.

L'opinion d'un critique si spirituel et d'ordinaire si judicieux a une importance considérable; cependant je ne la crois pas fondée, et je dirai tout à l'heure mes raisons. Mais, pour que la discussion soit aussi franche que possible, et qu'il n'y ait ni malentendu ni surprise, il me paraît juste de reproduire l'argumentation de mon contradicteur. La citation sera un peu longue, qu'importe? Je suis sûr que le lecteur ne s'en plaindra pas.

« ... Il y a dans le recueil de M. Clément, dit M. Laboulaye, quelque chose de plus précieux (que les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*), un véritable trésor qu'on a trop négligé. Ce sont les lettres de Mlle de La Vallière au maréchal de Bellefonds. Je ne sais rien de plus noble que cette confession d'une belle âme; je ne crois pas qu'on puisse trouver, même au siècle de Louis XIV, des lettres écrites avec plus de simplicité et de naturel. Jamais humilité plus vraie, jamais

repentir plus sincère, ne se sont exprimés en termes plus touchants. Dans cette douleur si douce et si résignée, on sent ce qu'il y a de plus grand au monde, la contrition d'un cœur chrétien. Tout accepter, l'abandon, la honte, l'oubli ; tout souffrir ; mais se réconcilier avec Dieu et reconquérir son amour, voilà la seule pensée qui anime la pécheresse. Elle devient sainte à force de remords... On ne saurait imaginer une peinture plus vraie d'un cœur déchiré par la douleur et qui reste seul à aimer...

« Après avoir lu et relu ces lettres exquises, j'ai ouvert les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, ouvrage fort célèbre, et qu'une tradition fort ancienne, sinon très-sûre, attribue à M[lle] de La Vallière. Oserai-je le dire? J'ai éprouvé un désappointement complet. J'ai trouvé sans doute un livre d'une piété solide, un livre fait pour édifier ; mais que ce soit la même main qui ait écrit les *Réflexions* et les lettres au maréchal de Bellefonds, c'est ce qu'il m'est impossible de comprendre. Entrer dans une discussion érudite, recherer si l'attribution faite à M[lle] de La Vallière est justifiée, n'est point de mon goût ; *mais j'en appelle aux deux critiques qui ont écrit avec le sentiment le plus vrai sur M[lle] de La Vallière, à M. de Sacy et à M. Sainte-Beuve.* Je les prie de lire et de rapprocher les pièces du procès, et de voir s'il n'y a pas là des éléments suffisants pour juger.

« Est-ce bien M[lle] de La Vallière, si humble et si timide dans la vie ordinaire, si défiante d'elle-même, qui peut adresser à Dieu des réflexions comme celle-ci :

« Mon Dieu, donnez-moi plus de simplicité et moins de confiance dans ma propre raison, plus d'œuvres et moins de lumières humaines et naturelles, de peur qu'en les suivant plutôt que celles de votre grâce, je ne me perde, et qu'au lieu de devenir une humble chrétienne, mon amour-propre ne me rende véritablement qu'une philosophe mondaine, plus pleine des maximes d'Aristote ou de Descartes que de la science de la croix (1). » La Vallière philosophe ; La Val-

(1) *Réflexions*, p. 23.

lière parlant Aristote ou Descartes, n'est-ce pas une de ces notes fausses qu'une oreille délicate n'admettra jamais ?

« Est-ce encore La Vallière, est-ce même une femme qui peut s'appeler *un orgueilleux atome*, et s'écrier : « Faites, mon Dieu ! que je ne m'imagine pas être sans orgueil, sans ambition et sans amour-propre, parce que je méprise le monde, et que je ne veux devoir qu'à mon propre mérite les distinctions que la fortune me refuse (1). »

« Et, s'il faut parler du style, est-il possible que la femme qui, dans ses lettres au maréchal, se montre aussi naturelle et aussi charmante que Mme de Sévigné, ne soit plus, dans les *Réflexions*, qu'un bel esprit guindé, mauvais imitateur de saint François de Sales, et poursuivant jusqu'à la fatigue les plus étranges comparaisons ? Celle-ci, par exemple : « Il est vrai, Seigneur, que si l'oraison d'une Carmélite qui est retirée dans la solitude et qui n'a plus qu'à se remplir de vous est comme une douce cassolette qu'il ne faut qu'approcher du feu pour rendre une odeur très-suave, celle d'une pauvre créature qui est encore attachée à la terre, et qui ne fait proprement que ramper dans le chemin de la vertu, est comme ces eaux bourbeuses qu'il faut distiller peu à peu pour en tirer une utile liqueur (2). »

« Notez que le livre tout entier est écrit de ce style précieux : on peut l'ouvrir au hasard, on trouvera ces mignardises qui siéent si mal à des lèvres qui se plaignent, à des yeux qui pleurent : « Comme je reconnois mes impuissances et que mon âme n'est proprement qu'une terre ingrate et stérile qui, sans votre grâce, ne produira que des chardons, arrosez-la, Seigneur, de cette abondante rosée qui fait germer les fleurs et éclore les fruits, qui émeut notre volonté et qui fait agir notre cœur, et qui, après avoir produit dans notre âme des œuvres dignes de pénitence, les défend des ardeurs du soleil, j'entends des flammes de notre convoitise, et les conserve jus-

(1) *Réflexions*, p. 24.
(2) *Ibid.*, p. 78.

qu'à une entière moisson (1). » Je prends un autre chapitre, j'y trouve toute une série de comparaisons empruntées à la médecine : « Faites, mon Dieu, qu'au lieu de chercher dans ma corruption des remèdes palliatifs plus propres à entretenir la langueur qu'à produire la guérison, j'aille dans le tribunal de votre justice y chercher les caustiques qui me sont nécessaires pour consumer la pourriture et la gangrène de mon âme (2). » Tout ceci est d'un goût douteux; voici qui est d'un goût détestable : « Préparez donc, ô mon Dieu, le palais de mon cœur à une si délicieuse manne (3) ». Est-ce là le langage qu'on parlait à la cour du grand roi, ou n'est-ce pas plutôt le patois de la dévotion ?

« Je ne pousse pas plus loin cette étude; j'ai voulu seulement signaler aux critiques un problème qu'il ne m'appartient pas de résoudre. Si nous n'avions pas les lettres au maréchal de Bellefonds, nous pourrions admettre à la rigueur que Mlle de La Vallière, conseillée par un directeur et puisant dans les livres de dévotion, eût accepté le style de l'école, et que, par pénitence, elle eût habillé des réflexions très-chrétiennes et très-sages dans le langage que François de Sales avait mis à la mode au commencement du dix-septième siècle ; mais, avec les pièces que nous possédons, cette hypothèse est impossible. On ne peut pas supposer que la duchesse ait écrit de deux façons en même temps : précieuse et recherchée quand elle parle à Dieu, élégante et naturelle quand elle laisse couler sa plume et qu'elle se confie à son véritable ami. Il n'y a pour nous qu'une La Vallière, c'est celle qui parle le langage de Mme de Sévigné, de Bossuet, de Fénelon, la langue de la cour, la langue de son temps, c'est celle qui écrit au maréchal de Bellefonds, c'est celle-là pour qui je réclame parmi les femmes littéraires du grand siècle une place qu'on ne lui a pas donnée jusqu'à présent. Il semble que sa modestie lui ait fait tort jusqu'au bout, et qu'on n'ait pas voulu s'occuper

(1) *Réflexions*, p. 74.
(2) *Ibid.*, p. 32.
(3) *Ibid.*, p. 80.

d'une femme qui songeait si peu à elle-même. Raison de plus pour que tous les esprits délicats se plaisent à relire ces plaintes si tendrement exprimées, ces prières ferventes d'un grand cœur qui s'est donné à Dieu. »

On trouvera ci-après la réponse indirecte, mais très-explicite, de MM. Sainte-Beuve et de Sacy à M. Laboulaye. Si, en ce qui me touche, je n'avais fait qu'effleurer dans ma préface la question d'authenticité des *Réflexions*, cela tient à ce que je m'étais cru suffisamment autorisé à adopter l'attribution constante des précédents éditeurs. La question, en effet, me paraissait décidée pour ainsi dire *matériellement*. Qu'on en juge. Lorsqu'en 1680, six ans après l'entrée au couvent de la duchesse de La Vallière, parut la première édition des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente*, le *Journal des Savants* fit, en annonçant l'ouvrage dans son numéro du 15 juillet, cette observation suffisamment transparente : « Si la conduite de cette dame avoit fait moins de bruit dans le monde par sa retraite, peut-estre nous auroit-il esté permis de la faire connoître (1). » En 1682, une traduction des *Réflexions* fut publiée à Francfort, et le nom de la duchesse de La Vallière figura sur le titre. Deux ans après (ce surcroît de preuves m'avait échappé d'abord), le père de la critique française, Bayle, annonçait comme il suit une nouvelle réimpression du livre :

« Les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente*, qui furent imprimées à Paris pour la première fois, il y a quatre ans, ont déjà été imprimées sept ou huit fois à La Haye, chez Adrien Moetjens, sans compter l'édition en flamand qu'il en a donnée. On y a joint tout fraichement, dans la dernière édition, un petit livre imprimé à Mons, qui a pour titre : *L'amante convertie, ou l'éloge d'une illustre pénitente, présenté à Basilisse par Eusèbe.*

« Cette *dame pénitente*, à laquelle on attribue les *Ré-*

(1) Un savant distingué, M. H^te^ Cocheris, dit à ce sujet : « Cette réflexion est assez fine pour rappeler au lecteur le nom de Mlle de La Vallière. » (*Table du Journal des Savants ;* Paris, in-4, 1860, p. xx.)

flexions sur la miséricorde de Dieu, c'est Mlle DE LA VALLIÈRE. On achetoit son ouvrage au commencement avec une telle ardeur que les imprimeurs n'y pouvoient suffire, et encore aujourd'hui le débit est si grand qu'il y a beaucoup d'apparence que, dans peu d'années, on en pourra compter plus d'éditions que du livre du Père Binet (*La Marque de la Prédestination*), qui en a déjà quatorze. Je ne pense pas que les comédies de Molière ni les satires de Despréaux aillent *jamais* si loin. Et, après cela, on se plaint que l'homme aime mieux lire les ouvrages de raillerie que les ouvrages pieux (1)! »

Les années se succèdent, et, suivant la prévision de Bayle, les éditions des *Réflexions* se multiplient, preuve évidente, à mon sens, que le public croit que le livre est de la duchesse de La Vallière. En 1712 enfin, deux ans après qu'elle eut cessé de vivre, le premier éditeur le réimprime en le faisant suivre du *Récit abrégé de la vie pénitente et de la sainte mort de Mme la duchesse de La Vallière, religieuse Carmélite, connue depuis sa retraite sous le nom de Louise de la Miséricorde*. Ce fait m'ayant paru significatif, j'avais dit dans la préface : « D'une part, Antoine Dezallier devoit savoir mieux que personne le nom de l'auteur des *Réflexions*, et cette addition au volume autorisoit suffisamment le public à penser que c'étoit bien Mlle de La Vallière. D'un autre côté, comment supposer qu'un éditeur françois lui eût ainsi attribué, à peu près ouvertement, deux ans après sa mort et du vivant même de Louis XIV, *malgré la surveillance des censeurs*, un livre qu'elle n'auroit pas écrit (2)? »

(1) *Nouvelles de la République des lettres*, de Bayle; 2e édition. — Amsterdam, mois de septembre 1684; fol. 758.

J'ai eu la curiosité de parcourir le *Recueil des œuvres spirituelles du R. P. Estienne Binet, dédiées à Jésus-Christ, à sa très-saincte Mère, et à la Royne, mère du Roy*. Rouen, 1620. (Bibl. imp. Imprimés : Inventaire D. 6,507). Il n'y a rien de plus médiocre et de plus forcé. C'est un livre illisible. En comparaison, les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont un chef-d'œuvre.

(2) Préface de l'édition de 1860, p. III.

Je faisais remarquer, en outre, que ni l'exactet consciencieux abbé Lequeux, qui a le premier publié les lettres de la duchesse au maréchal de Bellefonds si justement admirées par M. Laboulaye, ni Moréri, ni le Père Lelong, ni le savant Barbier, n'avaient contesté que la duchesse de La Vallière fût bien l'auteur des *Réflexions*. MM. Damas-Hinard et Romain Cornut, qui en avaient, dans ces derniers temps, donné des éditions nouvelles, n'avaient jamais non plus émis un doute à ce sujet. Deux protestations s'étaient, il est vrai, produites dans ce siècle, la première par l'auteur de l'article *La Vallière* dans la biographie Michaud, mais sans alléguer une seule raison motivée à l'appui de son opinion (1) ; la seconde, du Père Adry, qui cite un certain nombre d'extraits des *Réflexions* qu'il suppose, *sans donner aucun motif*, ne pas pouvoir être de la duchesse de La Vallière, et qui estime, tout à fait en l'air, qu'elles pourraient bien être soit de la duchesse de Longueville, soit de Mme de Montespan, ou, ce qui est plus commode encore, *de quelque autre dame qui aurait quitté la cour vers* 1680. Or l'idée seule d'attribuer les *Réflexions* à Mme de Montespan, livrée tout entière, au moment où elles parurent, à son ardente lutte avec Mme de Maintenon, prouve que le travail du Père Adry n'a rien de sérieux. Il n'y a pas là véritablement matière à discussion, et l'on ne peut, faute de raisons à combattre, que renvoyer à ce qu'il a intitulé sa *dissertation* (2).

Il importait d'établir que, d'après les faits connus et l'opinion presque unanime des critiques, c'est la duchesse de La Vallière qui est bien véritablement l'auteur des *Réflexions*

(1) L'auteur de cet article, Hte de la Porte, se borne à dire en parlant des *Réflexions* : « On n'a point de preuve certaine qu'elle en soit l'auteur. »

(2) *Bulletin du Bibliophile*, 1850, n° 17, p. 611. — Ajoutons que cette dissertation, trouvée dans les papiers du père Adry, a été publiée après sa mort. Aurait-il persisté dans son avis, au moment de l'impression? On voit là l'inconvénient de certaines publications posthumes.

sur la miséricorde de Dieu. Est-il permis, quand les faits se prononcent nettement dans un sens, de n'en tenir aucun compte et de chercher à prouver le contraire *par induction?* Enfin, parce qu'il n'y a pas concordance dans le style des Réflexions et des Lettres, s'ensuit-il que les *Réflexions* n'émanent pas de la même personne que les Lettres? C'est ce qu'a fait M. Laboulaye. Sautant à pieds joints sur les preuves matérielles qu'il ne discute même pas, il a préféré se lancer dans le champ des hypothèses. Je répondrai tout à l'heure à son argumentation. Je veux auparavant, puisqu'il s'en rapporte à l'opinion de MM. de Sacy et Sainte-Beuve, faire connaître comment ont parlé des *Réflexions* les deux éminents critiques dont je suis bien heureux pour mon compte de pouvoir invoquer le témoignage. L'un et l'autre les ont étudiées bien avant M. Laboulaye, avec le soin pieux que ce charmant livre inspire, malgré ses défauts (1), et l'on va voir ce qu'ils en pensent.

Voici d'abord quelques extraits d'une exquise causerie de M. Sainte-Beuve (10 mars 1851) sur la duchesse de La Vallière :

« ... Elle-même a consigné les sentiments secrets de son cœur dans une suite de *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, qu'elle écrivait au sortir d'une grave maladie qu'elle fit en ces années. Ce petit écrit, qui parut pour la première fois en 1680, du vivant même de Mme de La Vallière, a été souvent réimprimé depuis ; mais nous avertissons les lecteurs qui croient le connaître d'après l'édition donnée par Mme de Genlis, et, en général, d'après les dernières éditions, que le style en a été continuellement altéré, affaibli, et qu'ils n'ont pas entre les mains la pure et vraie confession de Mme de La Vallière.

«Elle s'y compare, dès l'abord, à ces trois grandes pécheres-

(1) Je ne parle pas, bien entendu, de ceux qu'on y a ajoutés par de fâcheuses altérations motivées sur de prétendues corrections de Bossuet. J'ai traité amplement ce sujet dans ma préface de 1860 ; inutile d'y revenir.

ses, la Cananéenne, la Samaritaine et la Madeleine. Parlant de la première, de la *Cananée*, elle s'écrie : «Regardez-moi quelquefois en m'approchant de vous comme cette humble étrangère, j'entends, Seigneur, comme *une pauvre chienne*, qui s'estime trop heureuse de ramasser les miettes qui tombent de la table où vous festinez vos élus. » L'expression est franche jusqu'à la crudité, mais elle est sincère (1), et, en reproduisant le texte de Mme de La Vallière, il ne fallait pas la supprimer, surtout quand on assure qu'*on ne s'est pas permis d'y changer un seul mot* (2).

« Tout à côté, on retrouve des pensées plus douces, plus conformes à l'idée qu'on se fait de cette âme délicate et timide : « Car, hélas ! je suis si foible et si changeante, que mes meilleurs désirs ressemblent à cette fleur des champs dont parle votre prophète-roi, qui fleurit le matin et qui sèche le soir. » Pour se préserver de ses rechutes et de ses faiblesses « du doux poison de plaire à ce monde et de l'aimer », elle invoque un de ces coups de miséricorde qui affligent, humilient, et à la fois retournent vers Dieu une âme. Ce mot de *miséricorde*, qui est au titre du livre, revient à tout instant ; il abonde sur ses lèvres, c'est son cri ; c'est le nom aussi sous lequel elle entrera dans la vie religieuse : *Sœur Louise de la Miséricorde.— On a essayé, dans ces derniers temps, de douter que ce petit écrit fût, en effet, de Mme de La Vallière* (3)*; mais ce seul mot de* MISÉRICORDE*, ainsi placé avec une intention manifeste, ne devient-il pas une signature?*

(1) Je compléterai la juste remarque de M. Sainte-Beuve en faisant observer que l'expression a été évidemment suggérée par le texte même de l'évangile de Saint-Matthieu, chap. xv, où on lit ℣ 26 : « Il [Jésus] lui répondit : « Il n'est pas juste de prendre le pain des enfants *pour le donner aux chiens.* » § 27. — Elle lui répliqua : « Il est vrai, Seigneur ; mais *les petits chiens* mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. »

(2) M. Sainte-Beuve fait ici allusion à l'édition des *Réflexions* donnée par Mme de Genlis.

(3) Voir le *Bulletin du Bibliophile*, 1850. (Note de M. Sainte-Beuve.)

« On trouve, on devine des allusions plus ou moins couvertes à ses humiliations, à ses souffrances : « Que si pour m'imposer, dit-elle, une pénitence en quelque façon convenable à mes offenses, vous voulez, ô mon Dieu ! que, par des devoirs indispensables, je reste encore dans le monde, pour y souffrir *sur ce même échafaud où je vous ai tant offensé*, si vous voulez tirer de mon péché ma punition même, en faisant devenir les bourreaux de mon cœur ceux que j'en avais faits les idoles : *Paratum cor meum, Deus* (mon cœur est tout prêt, ô Seigneur !) » En attendant le grand coup qu'elle espère, elle se fait une résolution de profiter des moindres secours intérieurs pour s'acheminer dans la voie du retour : « Je n'attendrai donc pas, ô mon Dieu ! à sortir de mon dangereux assoupissement, que tout le soleil de votre justice soit levé. Aussitôt que l'aurore de votre grâce commencera à poindre, je commencerai d'agir et de travailler à l'œuvre de mon salut... en me contentant d'avancer et de croître dans votre amour, comme l'aurore, *doucement et imperceptiblement...* » Il est naturel de rapprocher ces paroles de celles mêmes que Bossuet écrivait au sujet de Mme de La Vallière, à la veille de son entière conversion : « Il semble, disait-il, qu'elle avance un peu ses affaires à sa manière, *doucement et lentement.* » Ainsi, sa démarche habituelle, même dans le chemin du salut, était une douce lenteur, et comme un air de molle nonchalance, jusqu'à ce que l'amour lui eût donné les ailes qui enlèvent.

« Celui qui aime, court, vole et se réjouit ; il est libre, et rien ne l'arrête. » C'est *l'Imitation de Jésus-Christ* qui le dit ; Mme de La Vallière, qui avait si bien senti cela dans l'ordre des sentiments humains, put bientôt se le redire à elle-même dans la suite de son progrès céleste.

« On reconnaît vers la fin des *Réflexions* les vifs élans de cet amour tendre qui est en voie de se transformer en passion divine et en charité. La *demi-pénitente* (comme elle s'appelle) est tout occupée à obtenir de son âme de transporter, de *transposer* son amour ; il faut que cette âme se

tourne à rendre désormais à Dieu seul ce qu'elle avait égaré ailleurs sur un des dieux de la terre : « Qu'elle vous aime, ô Seigneur, avec une *vive et amoureuse douleur* de ses infidélités passées, et avec tout le respect et le religieux tremblement que mérite votre souveraine majesté. »

« De talent, d'imagination proprement dite, il ne saurait en être convenablement question, en appréciant un écrit de cette simplicité. Deux ou trois passages dénotent seulement une expression assez figurée et assez vive :

« Il est vrai, Seigneur, que si l'oraison d'une carmélite, qui est retirée dans la solitude, et qui n'a plus qu'à se remplir de vous, est une douce cassolette qu'il ne faut qu'approcher du feu pour rendre une odeur très-suave, celle d'une pauvre créature, qui est encore attachée à la terre et qui ne fait proprement que ramper dans le chemin de la vertu, est comme ces eaux bourbeuses qu'il faut distiller peu à peu pour en tirer une utile liqueur (1). »

« Ce petit écrit, dans lequel deux ou trois traits au plus ne s'accorderaient pas entièrement avec l'idée classique qu'on se fait de Mme de La Vallière, lui a été attribué par la tradition la plus constante, et lui a été compté dans l'estime de ses contemporains. « Il est certain, dit Mme de Caylus, que le style de la dévotion convenqit mieux à son esprit que celui de la cour, puisqu'elle a paru en avoir beaucoup de ce genre. » Mlle de Montpensier dit également : « Elle est une fort bonne religieuse et passe présentement pour avoir beaucoup d'esprit : la grâce fait plus que la nature, et les effets de l'une lui ont été plus avantageux que ceux de l'autre. » Si Mme de La Vallière, à qui on avait refusé l'esprit du monde, passait pour en avoir beaucoup dans le genre de la dévotion, ce devait être en partie à cause de ce petit écrit qu'on avait lu et qu'on avait cru d'elle. »

Telle était donc, sur la question de l'authenticité des *Re-*

(1) On a vu, p. 528, ce qu'a dit M. Laboulaye de cette réflexion.

flexions, l'opinion de M. de Sainte-Beuve au mois de mars 1851 (1). Un an après, le 13 mai 1852, M. de Sacy publiait dans le *Journal des Débats*, à l'occasion d'un volume de M. Damas-Hinard, intitulé : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, ouvrage de Mme de La Vallière, corrigé par Bossuet, publié pour la première fois d'après l'exemplaire annoté de la bibliothèque du Louvre*, un article plein de pensées ingénieuses et du plus pur style. Les passages ci-après, se rattachant indirectement à la question qui nous occupe, prouvent qu'aux yeux de M. de Sacy comme de M. Sainte-Beuve, c'est la duchesse de La Vallière qui a écrit les *Réflexions*.

« Voici une publication nouvelle très-digne d'attirer l'attention des âmes religieuses et des gens de goût. Ce sont les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* de Mme de La Vallière, corrigées par Bossuet lui-même... Depuis l'année 1680, où les *Réflexions* de Mme de La Vallière parurent pour la première fois, on les a réimprimées bien souvent. Les corrections de Bossuet n'ont pas été non plus tout à fait inconnues des éditeurs. On en a fait usage notamment, à ce qu'il paraît, dans une édition de 1726, mais sans les reproduire intégralement et en y ajoutant des corrections malheureuses. Bossuet seul pouvait corriger Mme de La Vallière, *et encore!* Toujours est-il qu'il restait à publier en entier le travail de Bossuet.

« C'est ce que vient de faire M. Damas-Hinard, l'un des conservateurs de la bibliothèque du Louvre. M. Damas-Hinard a établi le texte de sa nouvelle édition sur les corrections de Bossuet. En même temps, et pour ne rien laisser à regretter, il a reproduit en notes et comme variantes, les phrases et les expressions du texte primitif changées par Bossuet, quelquefois dans le simple but de rendre le style plus pur et plus clair, quelquefois aussi pour tempérer et attiédir l'ardeur brûlante d'un langage où la pécheresse se faisait encore trop sentir dans la pénitente. On a donc, de cette façon, les deux textes en regard, celui de Bossuet et ce-

(1) *Causeries du lundi*, t. III, p. 460.

lui de Mme de La Vallière; le premier plus exact, plus sévère, mieux approprié à l'usage général, expurgé en quelque sorte moralement et littérairement par les soins de Bossuet; le second, tel qu'il est sorti de la plume de Mme de La Vallière, dans le désordre, mais aussi dans la chaleur passionnée d'un repentir mêlé de combats et de regrets peut-être, avec des négligences et des incorrections de style, des phrases longues et embarrassées, *mais avec le caractère de vérité*, avec cette vie dans l'expression que rien ne remplace, et que les gens de goût préféreront toujours à toutes les élégances de la rhétorique.

« Quelle comparaison plus curieuse à faire de ces deux textes, sous le double rapport du goût littéraire et des convenances religieuses! Quel maître de style que Bossuet! Quel juge de cette réserve et de cette mesure que doit toujours garder une âme tendre jusque dans l'effusion de ses sentiments de repentir et de piété! Mais aussi quelle âme que l'âme de Mme de La Vallière, et, dans son inexpérience d'écrivain, dans son abandon à toute la vivacité de tour et d'expression que lui inspire le tumulte de ses souvenirs et de sa douleur, quelle grâce, quel charme, quelle touchante naïveté! Bossuet, qui ne voyait et ne devait voir qu'un ouvrage de piété dans ces réflexions échappées à la pénitence de la maîtresse de Louis XIV, Bossuet a toujours raison dans ces corrections, je le sais bien, même lorsqu'il efface d'un crayon impitoyable ces mots qui peignent au vif, ces expressions de feu qui révèlent l'excès de la passion dans l'excès de la contrition. On est tenté d'abord de se révolter contre sa rigueur. En y réfléchissant mieux, on en découvre la raison profonde. C'est précisément parce que ces tours et ces mots nous plaisent, à nous qui n'y cherchons, avec une curiosité trop profane, que les Mémoires du cœur de Mme de La Vallière, c'est parce qu'ils font résonner dans notre âme la corde trop sensible et qu'ils atteignent cette mystérieuse limite où le mysticisme touche au sensualisme, que Bossuet les retranche.

« Il y a cependant, je l'avoue, un certain nombre d'expressions et de phrases du texte primitif qu'il m'est impossible de ne pas préférer au texte corrigé. Mme de La Vallière, par exemple, en parlant de la nécessité où elle est encore de rester à la cour, s'adresse à Dieu et lui dit : « Que si, pour m'imposer une pénitence en quelque sorte convenable à mes offenses, vous voulez que, par des devoirs indispensables, je reste encore dans le monde, *pour y souffrir sur ce même échafaud où je vous ai tant offensé*, ma pénitence vous en sera d'autant plus agréable, et à moi plus utile, que j'y aurai moins de goût et de part. » Bossuet retranche la belle et énergique expression que j'ai soulignée ! J'en demande bien pardon au grand écrivain ; je suis cette fois sans aucun scrupule pour sa pénitente. Mme de La Vallière dit encore, en parlant d'une maladie où elle avait manqué mourir : « Pendant que votre justice (c'est toujours à Dieu qu'elle s'adresse) me tenoit le poignard sur la gorge. » Bossuet efface : n'est-ce pas d'une sévérité excessive ? Pourquoi a-t-il passé le fatal crayon sur cette autre phrase, qui convient si bien, ce me semble, au style mystique, et que Fénelon aurait gardée : « Faites, ô mon Dieu ! que par des actes continuels de foi, d'espérance et de charité, *j'accoutume mon cœur à devenir un oratoire*, où en tous lieux et à tous moments je vous prie. » Et la phrase suivante n'est-elle pas digne de Bossuet lui-même : « *O Dieu ! enrichissez la pauvreté de mon amour par la magnificence du vôtre ?* » Bossuet l'a pourtant remplacée par celle-ci : « *Enrichissez la pauvreté de mon cœur par la magnificence de vos dons.* » Je le dis hardiment : c'est l'expression de Mme de La Vallière qui est l'expression éloquente. Le terrible Bossuet ne souffre pas que Mme de La Vallière parle de ses désirs passionnés d'aimer Dieu, qu'en s'adressant à ce Dieu qui devait remplacer le roi dans son cœur, elle dise : *La volupté de votre amour ;* il met *agréable* où Mme de La Vallière a mis *délicieux*. Il ôte jusqu'à certains de ces termes familiers qui donnent quelque chose de si vrai au style, qui fixent en quelque sorte l'heure et le moment où la main de l'écrivain les traçait. L'ouvrage, en un mot, cor-

rigé par Bossuet, est toujours *agréable ;* il a gagné en correction, en pureté, en dignité ; peut-être n'est-il plus *délicieux*. Mme de La Vallière aurait pu l'écrire ainsi à la fin de sa pénitence. On y voit la carmélite. On n'y voit plus, ou presque plus, la femme si modeste et si touchante jusque dans ses fautes, la pénitente déchirée, la Madeleine tout nouvellement convertie, arrosant de ses larmes et essuyant de ses cheveux les pieds du Dieu que désormais elle se propose d'aimer uniquement... »

M. Laboulaye *en a appelé* à MM. de Sacy et Sainte-Beuve. Les raisons qu'il a données après eux auront-elles modifié leur opinion sur le point qui nous divise ? J'espère que non. Il me semble même qu'ils lui avaient, pour ainsi dire, répondu d'avance, car plusieurs réflexions qu'il critique comme entachées de mauvais goût en rappellent d'autres qu'ils louent sans réserve. Il en est même une, on a pu le voir, qui, blâmée par M. Laboulaye, avait été précédemment citée avec éloge par M. Sainte-Beuve. J'ajouterai qu'un collègue de MM. Laboulaye et de Sacy aux *Débats*, M. Louis Ratisbonne, rendant compte, dans le numéro du 13 octobre 1854, d'une réimpression des *Réflexions avec un commentaire historique et littéraire* par M. Romain-Cornut, en a parlé absolument comme MM. Sainte-Beuve et de Sacy. Je détache un passage de son article :

« La tradition la plus constante a attribué le livre des *Réflexions* à Mme de La Vallière. Toutefois l'anonyme gardé avec cette persévérance devait amener naturellement quelques incertitudes. Dans ces derniers temps, on a douté que le livre fût d'elle ; on a cru qu'il pouvait être indifféremment attribué à Mme de Longueville et à Mme de Montespan, ou à quelque autre illustre pénitente. Ces doutes, en rapprochant les dates, en s'entourant de tous les arguments et de toutes les preuves, M. Romain-Cornut les a levés, nous le croyons, et éloigné de Mlle de La Vallière toute concurrence. Le meilleur argument est fourni par le livre lui-même, d'une dévotion amoureuse, ingénu et tendre, ardent et timide, le cœur

même de La Vallière. Est-ce à la sœur énergique de Condé, à l'orgueilleuse Montespan, ou à elle, que va le mieux ce touchant aveu qu'on y trouve : « Mes meilleurs désirs ressemblent à cette fleur des champs dont parle le prophète-roi, qui fleurit le matin et qui sèche le soir ? » Ailleurs, elle dit : « Je suis la foiblesse même. » Rien n'est plus intéressant et rien ne ressemble mieux à l'image qu'on se fait d'elle que le récit de ces combats intérieurs, avec ces scrupules de fausse et demi-conversion, cette joie qu'elle ressent des miséricordes de Dieu et l'appréhension de n'en pas profiter et de l'offenser encore davantage, toutes les hésitations, toutes les défaillances de cette âme qui, pour emprunter un autre mot à Bossuet, « après s'être égarée, revenoit peu à peu sur ses pas et abandonnoit tout ce qu'elle aimoit ». Quelle piété exquise, quelle délicatesse adorable dans ces lignes : « Seigneur, en me préservant de tous ces *crimes* qui me rendent aujourd'hui l'objet de vos miséricordes, faites que le péché me déplaise bien plus par sa difformité que par la crainte de vos châtiments ; faites que je l'aie en horreur bien plus par un amour pur pour vous que par rapport à moi-même, c'est-à-dire, Seigneur, beaucoup plus, parce qu'il vous blesse, que parce qu'il me damne ! »

Enfin, car il faut nous borner, un des rédacteurs de l'*Union*, M. Moreau, rendant compte dans ce journal de notre édition des *Réflexions*, a dit :

« Les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* ont été réimprimées bien souvent depuis l'année 1680, où elles ont été livrées à la publicité pour la première fois ; elles l'ont été si souvent qu'il est aujourd'hui très-difficile d'en compter et surtout d'en retrouver toutes les éditions. Des critiques ingénieux et érudits les ont étudiées, annotées, commentées. Cependant on se demande encore si elles sont véritablement de la duchesse de La Vallière. C'est, à notre avis, parce qu'on ne les a pas lues avec assez d'attention. Elles laissent, en effet, découvrir aisément, sous divers passages de leur texte, dès qu'on y prend garde, non-seulement la signature,

pour ainsi dire, de leur auteur, mais encore la date de leur composition (1).... »

Il me reste à dire en quoi les arguments produits par mon honorable contradicteur à l'appui de son opinion ne me paraissent pas fondés, et, comme ce travail est déjà bien long, je le ferai en peu de mots.

Suivant lui, le style et les pensées des lettres au maréchal de Bellefonds sont d'un naturel exquis, en quoi nous sommes complétement d'accord, tandis que, dans les *Réflexions*, on n'a plus affaire qu'à *un bel esprit guindé*, *mauvais imitateur de saint François de Sales*, *et poursuivant jusqu'à la fatigue les plus étranges comparaisons*.— « On ne peut supposer, ajoute-t-il en se résumant, que la duchesse ait écrit de deux façons en même temps, *précieuse et recherchée quand elle parle à Dieu*, *élégante et naturelle quand elle laisse couler sa plume*, *et qu'elle se confie à son véritable ami.* »

Ce qui choque et offusque M. Laboulaye dans les OEuvres de la duchesse de La Vallière s'est pourtant vu et se verra de tous les temps. Qui n'a eu l'occasion de remarquer l'aptitude naturelle des femmes pour les correspondances familières? Demandez à celle qui écrit les plus jolies, les plus charmantes lettres, une page sur n'importe quel sujet, et vous serez frappé de l'inégalité. J'ai réuni depuis plusieurs années et je vais publier les lettres d'une des femmes les mieux douées et les plus aimables du dix-septième siècle, Gabrielle de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, sœur de Mme de Montespan. Ces lettres sont naturelles, aisées, parfaites, et l'on n'y trouve rien de faux, de précieux, qui vise à l'effet. Or on a de l'ab-

(1) Au sujet de la question d'attribution : 1° des *Réflexions*; 2° des corrections, qui ne sont ni de l'écriture ni du style de Bossuet, M. Arsène Houssaye a dit à son tour : « Si nous ne doutons pas que l'auteur du livre ne soit Mlle de La Vallière, à la veille d'être sœur Louise de la Miséricorde, nous ne croyons guère que Bossuet soit l'auteur de ces timides corrections qui viennent affaiblir cette éloquence désordonnée de la passion chrétienne. » (*Mademoiselle de La Vallière et Madame de Montespan*, p. 407.)

besse de Fontevrault, sur la *Politesse*, quelques pages où la simplicité fait place au maniéré, au précieux, et l'on se demande comment la même personne a pu écrire si différemment. Le phénomène peut d'ailleurs se produire en sens inverse, c'est-à-dire qu'il y a des exemples de lettres pitoyables écrites par des personnes capables de composer d'excellents ouvrages. Ainsi, qui ne connaît le naturel délicieux des *Contes de la reine de Navarre?* Comparez ces pages si franches, si fines, aux lettres qu'elle adressa à l'évêque Briçonnet (1); c'est pour le coup qu'on pourrait dire, si la manière de raisonner de M. Laboulaye faisait règle : « On ne peut pas supposer que la reine de Navarre ait écrit de deux façons en même temps, *précieuse et recherchée quand elle parle à l'évêque, élégante et naturelle quand elle laisse couler sa plume et qu'elle raconte les piquants récits de ses amis.* »

Il y a enfin, dans les lettres mêmes de sœur Louise de la Miséricorde, dont on possède les originaux, des termes qui rappellent le tour et les images de certaines pensées des *Réflexions*. « Hélas! écrit-elle des Carmélites à la marquise d'Uxelles, *que puis-je faire que de m'humilier jusqu'au centre de la terre*, et à quoi suis-je bonne pour vous, Madame (2)? » Une autre fois, elle mandera encore à Mabillon : « Nous vous supplions de nous obtenir de la patience de Jésus-Christ sa divine grâce, dont j'ai fait un si mauvais usage jusqu'ici, afin que, marchant avec ferveur vers la pénitence (3)

(1) Un exemple suffira. « La pauvre errante ne peut entendre le bien qui est au désert, par faute d'entendre qu'elle est déserte; vous priant que ce désert par affection ne couriez si fort que l'on ne puisse vous suivre, afin que l'abîme par l'abîme invoqué puisse abîmer sa pauvre errante. » Quel galimatias, et que nous sommes loin de la charmante Oisille! Les lettres de Marguerite à François Ier sont, il est vrai, pleines d'adresse, de douceur, d'insinuation, « *quoique*, dit M. Imbert de Saint-Amand dans une excellente étude historique sur la princesse, *d'un tour moins vif que les contes.* » (*Journal officiel*, du 22 mai 1869.)

(2) Bibl. imp. Mss. 24, 988; fol. 97; Lettres Gaignières.

(3) Dans une lettre du 11 juillet 1684, écrite par sœur Louise au maréchal de Bellefonds, on lit ce qui suit : « *Pour moi, qui me sens*

jour *sur mes crimes passés* et sur mon infidélité présente à suivre les lumières qui me condamneront si je ne commence à la mettre en œuvre (1). » Elle mandera encore à l'évêque d'Avranches : « Plût à Dieu *qu'après tous mes crimes passés* et mes infirmités présentes, je fusse au moment de la mort et de la miséricorde de mon Dieu (2)! » Or on vient de voir, dans une citation de M. de Ratisbonne, cette expression de *crimes*, évidemment forcée dans la réflexion comme dans la lettre, et que rien, aux yeux du monde, ne justifie. En un mot, la duchesse de La Vallière, qui avait vécu environ dix ans avec la plus grande précieuse de son temps, la fameuse Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, avait décidément (cela résulte des appréciations de l'abbé de Choisy, de

encore toute vivante dans le cercueil de la pénitence, je ne dois plus penser au monde que pour me plaindre amèrement d'y avoir été, et ne songer à la vie que pour déplorer le mauvais usage que j'en ai fait. » Les mots soulignés n'ont assurément rien de plus forcé qu'aucune des images qui choquent tant M. Laboulaye dans les *Réflexions*.

(1) J'ai publié cette lettre d'après l'autographe qui existe encore, dans mon édition des *Réflexions*, t. II, p. 29. De son côté, M. Arsène Houssaye en a donné le fac-simile dans son volume sur *Mademoiselle de La Vallière et Madame de Montespan*, p. 410.

(2) Lettre autographe. Cabinet de M. le marquis de Flers.

Les détails ci-après viennent à l'appui de la thèse que je soutiens.

On sait que la duchesse de La Vallière ne se décida à entrer aux Carmélites qu'après mûres réflexions. Peu de temps auparavant, elle fit faire son portrait par Mignard, qui la peignit dans une toilette magnifique, ayant auprès d'elle deux de ses enfants : Mlle de Blois et le comte de Vermandois. Sur une table, près du bras de la duchesse, sont deux livres au dos desquels on lit : *Imitation de Jésus-Christ*. — *Règle de sainte Thérèse*. Le piédestal d'une colonne porte ces mots : *Sic transit gloria mundi*. Un coffret plein de bijoux, une bourse, un masque, un jeu de cartes, s'étalent aux pieds de la duchesse.

C'est au moment où Mignard faisait ce portrait qu'elle écrivit les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*.

Si je ne me trompe, ces particularités concordent parfaitement avec quelques-unes des *réflexions* qui inspirent des doutes à M. Laboulaye. Les accessoires du portrait et ces réflexions annoncent une imagination fortement frappée et surexcitée.

que je suis obligée de faire, je n'aie pas à répondre au dernier Mlle de Montpensier, de Mme de Caylus, de Mme de Sévigné), le tour d'esprit et l'exagération des précieuses. Enfin, il n'est pas jusqu'à la faveur particulière dont jouissait l'*Introduction à la vie dévote de saint François de Sales* (M. de Sacy n'en fait pas encore si bon marché aujourd'hui) qui ne contribue à expliquer les mièvreries, les affectations et les images parfois excessives que M. Laboulaye reproche si durement à la dame pénitente.

Qu'ajouterai-je? Pendant un siècle et demi, les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* ont été invariablement attribuées à la duchesse de la Vallière, sans qu'une seule voix ait protesté.

Ce n'est que depuis 1827, époque de la publication de sa notice dans la biographie Michaud, que trois personnes, en y comprenant M. Laboulaye, ont élevé un doute à ce sujet; mais ni la biographie Michaud, ni le père Adry, n'ont donné un seul motif à l'appui de leur assertion.

Le lecteur connaît les arguments de M. Laboulaye et les objections qu'ils soulèvent; il connaît aussi l'opinion contraire de MM. Sainte-Beuve, de Sacy, Louis Ratisbonne, Moreau. L'affaire paraît suffisamment entendue : à lui de juger.

Pierre Clément,
de l'Institut.

LES

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*

Il faut cependant reconnaître que les ouvrages entrepris sur l'initiative de Charles V sont presque tous des traductions du latin et du grec en français : « de si grant providence fu, « pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, que « au temps à venir les volt pourveoir d'enseignemens et « sciences introduisibles à toutes vertus, dont pour celle « cause fist par solennelz maistres, et souffisans en toutes les « sciences et ars (1), translater de latin en françoiz tous les « plus notables livres (2). » Son précepteur, Nicolas Oresme, devenu grand maître du collége de Navarre (3), traduisit les *Politiques*, les *Éthiques*, les *Économiques* et le *Traité du ciel et du monde* d'Aristote (4), ainsi que les *Remèdes de*

(1) « Il fist en tous pays querre et cherchier et appeller à soy clercs « solemnels, philosophes fondez en sciences mathématiques et spécula- « tives. » Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs, etc.*, 1re partie, chap. XV.

(2) Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs, etc.*, 3e partie, chap. XII.

(3) Duboulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 977. -- « Oresme... fit prendre [à Charles] le goust des belles lettres, c'est « pourquoy ce prince luy donna ordre de chercher des livres pour en « composer une bibliothèque. » *Histoire de la bibliothèque du Roy*, manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

(4) Oresme reçut cent francs, en 1371, pour la traduction des *Éthiques;* celle des *Politiques* fut récompensée par une pension. Voyez Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 427, et Van Praet, *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre*,

l'une et l'autre fortune de Pétrarque. Évrard de Conty, médecin du roi, entreprit une version des *Problèmes* d'Aristote (1). Jean Golain, Goulain ou Golein, provincial des Carmes, mit en français le *Rational des divins offices* (2), les *Collations* de Jean Cassien, plusieurs opuscules de Bernard Gui, et les *Chroniques* de Guillaume de Burgos. Jean Corbechon (3) ou Corbichon, religieux augustin et chapelain du roi, donna une version de la compilation encyclopédique que Barthélemy de Glanville avait publiée sous le titre *de Proprietate rerum*. Cet ouvrage fut très-souvent réimprimé dans la suite (4); à la fin d'un exemplaire sans date, qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque impériale, on lit : « Cestuy livre des Proprietez des choses fut translaté de « latin en françoys l'an de grâce mil ccc. LXXII, par le « commandement de très puissant et noble prince Charles, « le quint de son nom, régnant en ce tems en France puis- « samment. Et le translata son petit et humble chapelain

p. 46. Enfin Oresme termine en ces termes sa version des livres *du ciel et du monde :* « Et ainsi, à l'aide de Dieu, j'ay accompli le livre « du ciel et du monde, à commandement de très excellent prince « Charles, quint de cest nom, par la grace de Dieu roy de France; « lequel, en ce faisant, m'a fait évesque de Lisieux. »

(1) G. Naudé, *De antiquitate et dignitate scholæ medicæ Parisiensis*, p. 44.

(2) L'exemplaire original, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (fonds français, n° 437), porte la signature de Charles V, et ces lignes également tracées de la main du roi : « Cest livre nommé Rasio- « nal des divins ofises est à nous Charles, le V[e] de notre nom, et le « fimes translater, escrire et tout parfère. »

(3) Ce Jean Corbechon paraît avoir eu une bibliothèque assez nombreuse; on lit, en effet, sur plusieurs manuscrits du XIV[e] siècle, la mention suivante : « Iste liber est fratris Johannis Corbechon, sacre « pagine professoris. » Voyez entre autres à la bibliothèque Mazarine les manuscrits cotés n[os] 169 et 313.

(4) *Le grand propriétaire de toutes choses très utiles et profitables pour tenir le corps humain en santé, contenant plusieurs et diverses maladies, et dont ils procèdent, et aussi les remèdes; idem, les propriétés du ciel, de la terre, des bestes, des oyseaulx... translaté de latin en françois par M. Jean Corbechon, docteur en théologie.* Paris, 1556, in-folio.

« frere Iehan Corbichon, de l'ordre Saint Augustin. » Simon de Hesdin offrit à Charles V une traduction des sept premiers livres de Valère Maxime (1), version qui fut terminée en 1401 par Nicolas de Gonesse; on conserve à la bibliothèque Mazarine un magnifique manuscrit (quatorzième siècle) de cet ouvrage. Raoul de Presles fit pour le roi la première traduction française de la *Cité de Dieu* de saint Augustin (2); commencée le jour de la Toussaint 1371, elle fut achevée le 1er septembre 1375, et récompensée par une pension de 400 livres, plus tard portée à 600 livres. Charles V commanda encore à Jacques Bauchant une traduction des *Voies de Dieu*, et à Denis Foulechat le *Polycratique* de Jean de Salisbury. Ces ouvrages, et beaucoup d'autres « que plu« sieurs sçavans personnages présentèrent encore à Char« les V, et qu'il recevoit très volontiers (3), » prirent place dans sa bibliothèque.

Charles V avait employé des sommes considérables à la restauration du château du Louvre qu'il voulait transformer en manoir d'habitation. Il y installa sa bibliothèque, qui était restée jusque-là dans le palais de la Cité; deux étages d'abord, puis les trois étages de l'une des tours, furent consacrés aux livres du roi.

M. Le Roux de Lincy a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, le compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre (4); et ce document, qui renferme plusieurs particularités intéressantes, nous apprend que l'appropriation du nouveau local fut entreprise dans les premiers mois de l'année 1367. Par un marché passé le 14 mars, Jacques du Parvis et Jean Grosbois, « hu-

(1) « Cy commence la translation de Valère le Grant, faite et com« pilée par frère Simon de Hesdin, de l'ordre de Saint Jehan de Jéru« salem, docteur en théologie à Paris, à la requeste de très hault et « très puissant prince Charles le quint, roy de France. »

(2) C'est le premier livre imprimé à Abbeville, 1486, 2 vol. in-folio.

(3) L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques*, p. 443.

(4) *Revue archéologique*, année 1852.

chiers, » se chargèrent, moyennant 50 francs d'or, de diminuer d'un pied et de transporter à la tour du Louvre les pupitres et les roues qui garnissaient la bibliothèque de la Cité; ils fournirent en même temps d'autres siéges « de « merien nuef » pour remplacer les anciens qui furent trouvés « trop viez (1) ».

Le nouveau local fut organisé avec un grand luxe; les murs de la salle du premier étage furent entièrement lambrissés de bois d'Irlande sculpté, et les voûtes recouvertes de bois de cyprès. Le 4 mai 1368, on paya 18 francs d'or au « cagetier » Pierre Lescot, qui avait garni les deux étages de grillages destinés à défendre les livres des atteintes des « oyseaux et autres bestes (2) ». Les volumes, suivant la coutume de cette époque, étaient enchaînés et posés à plat sur des lettrins ou pupitres disposés tout autour de la

(1) « A Jacques du Parvis et Jean Grosbois, huchiers, pour leur « peine d'avoir dessemblé tous les bancs et deux roes qui estoient en « la librairie du Roy au palais, et iceux faict venir aud. Louvre, avec « les lettrins et icelles roes estrécies chacune d'un pied tout autour; et « tout rassemblé et pendu les lettrins es deux derraines estages de la « tour, devers la Fauconnerie, pour mettre les livres du Roy; et lam- « broissié de bois d'Illande le premier d'iceux deux estages tout autour « par dedans, au pris de L francs d'or, par marché faict à eux par « led. maistre Jacques, XIVe jour de mars 1367. Et depuis, pour ce que « les siéges estoient trop viez, ont esté faictz de merien nuef que lesd. « huchiers ont quis, dont led. marché leur a esté creu de VIII francs, « tant pour ce que pour courbe et siages de LX pièces de grans bois. » *Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre*, n° 106, p. 28.

(2) « A Pierre Lescot, cagetier, pour avoir faict et treillissé de fil « d'archas au devant de deux croisiées de chassis et de deux fenestres « flamengés ez deux derrains estages de la tour devers la Fauconnerie, « aud. Louvre, où est ordonné la librairie du Roy, pour deffense des « oyseaux et autres bestes, à cause et pour la garde des livres qui y « seront mis; pour fil d'archas, crochet de fer et peine de ce, par « marchié faict à luy par led. maistre Jacques, 4e jour de mai 1368, et « quictance 3 juin ensuivant, en XVIII francs d'or XIIII l. VII s. p. » *Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre*, n° 108, p. 29.

pièce (1). Enfin, ce qui tendrait à faire supposer que le roi venait parfois travailler au milieu de ses livres, il avait voulu que trente chandeliers et une lampe d'argent y restassent allumés pendant la nuit (2).

La situation de la tour qui renfermait cette bibliothèque a été déterminée de la manière la plus rigoureuse par M. A. Berty dans son travail sur la *Topographie historique du vieux Paris* (3). Appelée d'abord « tour de la Fauconnerie », elle occupait l'angle nord-ouest du Louvre, et prit le nom de « tour de la Librairie » après que Charles V y eut installé ses livres.

Gilles Malet, valet de chambre préféré (4), puis maître d'hôtel de Charles V, joignit à ces titres celui de bibliothécaire; et il dressa, en 1373, un inventaire des livres dont il avait la garde. Ce travail, qui est conservé à la Bibliothèque impériale (5), forme un volume in-folio de 130 feuillets; il est en papier, écrit en lettres de note à longues lignes, et relié en maroquin rouge aux armes de France.

(1) « A Andrieu du Verger, febvre, pour x treillis de fer, deux cents « petits gons et deux cents crochets de fer, pour la librairie du Roy, « et illec ferré deux forts huis, et plusieurs autres besognes de son « mestier par lui faictes et livrées aud. chastel du Louvre, laquelle le « Roy nostred. seigneur luy doit xxiiii l. iiii s. vi d. » *Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre*, n° 117, p. 31.

(2) Sauval, *Histoire des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 15. — Il faut cependant remarquer que cette dépense se trouve portée, non au compte de la tour de la librairie, mais à celui de la grosse tour.

(3) T. Ier, p. 145. Voyez aussi le plan qui accompagne la page 129.

(4) « Le roy Charles avoit un sien varlet de chambre, lequel, pour « cause que en lui savoit plusieurs vertus, moult amoit. Celluy, par « especial sur tous autres, souverainement bien lisoit et ponctoit, et « entendens homs estoit. » Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, 3e partie, chap. xxi.

(5) Ce manuscrit appartenait, au commencement du xviiie siècle, à l'archevêque de Rouen; il passa de là dans la bibliothèque de Colbert, où il était enregistré sous le n° 1008. Acquis par le roi, il fut d'abord coté 8354³; il fait aujourd'hui partie du fonds français, et porte le n° 2700.

Le titre, en lettres de forme, est ainsi conçu :

Cy après en ce pappier sont escrips les livres de très souverain et très excellent prince Charles, le Quint de ce nom, par la grâce de Dieu Roy de France, estans en son chastel du Louvre, en troiz chambres l'une sur l'autre. L'an de grace M.CCC.LXXIII. *Enregistrés de son commandement par moy, Gilet Malet, son varlet de chambre.*

Cinq lignes d'une autre écriture portent ces mots :

« Les livres contenus cy après en ce livre ont estés inven- « toriés par maistre Jehan Blanchet (1), secrettaire du Roy, « du commandement de mons. de Bourgoigne, le vj[e] de no- « vembre mil ccc iiij[xx]. Et tous y ont estez trouvez, exceptez « ceulz qui sont signez et escrips sur les marges avoir estez « bailliez par le Roy, dont Diex ait l'âme. Et ce fait ledit « maistre Jehan a prise la clef desdictes iij chambres, et « portée au Roy avecques un roule (2) qu'il a fait de la « coppie des diz livres. »

Enfin au-dessous :

« Plusieurs des livres cy après contenus ont esté recou- « vers depuiz que ce présent inventoire fu fait, si que il ne « se fault pas arrester aux couverturez. »

Gilles Malet consacre à chaque salle un chapitre spécial. La *première chambre par bas* renfermait 274 manuscrits; la *chambre du milieu*, 255, et la *iij[e] chambre au plus hault*, 444; ce qui donne un total de 973 volumes.

Ce catalogue est un document précieux pour notre histoire littéraire. On y trouve des Bibles latines et françaises, des Missels, des Psautiers, des Heures, des Bréviaires ; la Légende dorée, les Vies des Saints, des relations de miracles; peu d'ouvrages des Pères, mais un grand nombre de traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, sciences dans lesquelles Charles V avait une grande foi. La médecine comprenait seulement quelques ouvrages d'Hippocrate, des fragments d'Avicenne et des traductions de l'arabe. La ju-

(1) Voyez plus loin.

(2) Voyez plus loin.

risprudence était représentée par les Décrétales, le Digeste et trois ou quatre Coutumes de diverses provinces. Les livres d'histoire étaient assez nombreux. La plupart de ces volumes contenaient d'ailleurs de magnifiques miniatures, étaient revêtus de riches étoffes et garnis de fermoirs en métal précieux (1). Aussi Christine de Pisan parle-t-elle avec admiration de « la belle assemblée de notables livres « et belle librairie qu'avoit Charles V de tous les plus nota- « bles volumes qui par souverains aucteurs ayent esté com- « pillez, soit de la saincte Escripture, de théologie, de phi- « losophie, et de toutes sciences, moult bien escripts et « richement adornez; et tout temps les meilleurs escrip- « vains que on peust trouver occupez pour luy en tel ou- « vrage (2). »

Le court extrait qui suit suffira pour donner une idée du travail de Gilles Malet :

Une Bible historiée (3) grant en un volume, et est en françois, à iiij fermoers d'argent des armes de la royne de Bourbon (4), couverte de cuir rouge à empraintes (5). *En marge :* Le Roy (6) l'a prise le XXIXe de décembre iiij^xx et xviij.

Une Bible en un volume, en françois, et est couverte de cuir rouge à emprainteZ. *En marge :* Donnée par le Roy a Monss. d'Alençon (7) quant l'arest de la confiscacion de la duchié de Bretagne fu pronuncié (8).

Une Bible en un volume, en françoiz, couverte de soie à queue (9), à deux fermoers d'argent. *En marge :* Portée à

(1) De tous les « lieurs de livres » qui ont travaillé pour Charles V, Mathieu Congnée est le seul dont le nom soit venu jusqu'à nous.

(2) Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, chap. XII.

(3) Enrichie de miniatures.

(4) Blanche, femme de Pierre le Cruel, roi d'Espagne.

(5) Ornements frappés à froid sur le cuir.

(6) Charles VI.

(7) Pierre II, troisième fils de Charles II, comte d'Alençon.

(8) Le 18 décembre 1378.

(9) Lanière attachée à la couverture pour la lier.

S. Germain en Laye l'an LXXVIIJ, et mise pour le Roy en son estude.

Une Bible en un volume, en françois, couverte de cuir rouge à empraintes, à IIIJ fermoers. *En marge :* Bailliée au comte de Flandre (1), XXVIIJ[e] de jenvier IIIJ[xx] et I.

La Bible historiée toute à ymages, qui fu de la royne Jehanne d'Evreux (2), historiée toute à ymages et toute figurée.

Le premier Livre de Tristan de Léonnoys et du roy Marc de Cornouaille, en un estuy de cuir blanc.

L'original de Titus Livius, en françois, la première translacion qui en fu faite (3), escript de mauvèse lettre, mal enluminé et point ystorié. *En marge :* A Monss. de Bourbon, xiij[e] d'ottobre IIIJ[xx] et XIJ.

Les Gestes du roy Peppin et de sa femme Berte au grant pié, et les Gestes de Charlemaine, rymés, bien escript, en iij coulombez (4), bien ystorié, et en très grant volume. *En marge :* A la Royne, XXIX[e] d'aoust IIIJ[xx] et X. — Le Roy les lui a ostées, et données à Monss. de Coucy.

Le Livre du Trésor (5), le Bestiaire (6), l'Ymage du monde (7), tout figuré et historié.

Code en françois, couvert de soie ynde (8) et vermeille, et fermoers d'argent.

Décrettalez en plus petit volume, et fermoers d'argent.

Unez Croniques de France, en françois, couvertes de veluyau (9) à fleurs de liz et boullions (10) d'argent, bien es-

(1) Louis de Male.
(2) Troisième femme de Charles le Bel.
(3) Par Pierre Bersuire. Voyez ci-dessus, page 346.
(4) Colonnes.
(5) Par Brunetto Latini.
(6) Par Richard de Fournival.
(7) Par Gautier de Metz.
(8) Soie azur.
(9) Velours.
(10) Ornements façonnés avec des fils d'or et d'argent.

criptes. *En marge :* Le Roy les prinst xvj^{e} de décembre iiij^{xx}, il les a rendus.

Les Espitrez Sénèque à son amy Lucile ; et en la fin du livre est la table de ce qui contenu y est, escripte de plus menue lettre. *En marge :* A Monss. d'Anjou,... vj^{e} de mars iiij^{xx}.

Les Espistres et Evangiles, couvertes de veluyau ynde, lesquellez furent translatez par maistre Jehan de Vignay ; [et ne sont pas enluminez] (1), mais ellez sont bien escriptes.

Un Livre faisant mencion de Dieu, des Angelz (2) et du Ciel, des Eléments, des vij Sages, des Métaulx, des Bestes, de Paradis, d'Enffer, et autres choses, couvert de cuir à queue.

Le Governement des Roys et des Princes, selon Gile l'Augustin (3). *En marge :* Le Roy le print xiiij^{e} d'ottobre iiij^{xx} et j.

Cirurgie de maistre Guigo (4), en un très gros livre bien escript, que donna au Roy Monss. d'Angiou.

Regnart, rymé et historyé (5), couvert de cuir rouge à empraintes.

Le Governement des Roys et des Princes, avecques plussieurs autres choses de médecine, à savoir son corps garder en santé ; escript de lettre boulenoise (6).

Un Psautier en françois et en latin, couvert de veluyau sanguin fourré de cendal jaune.

Le Livre du Trésor, appellé maistre Brunnet Latin (7).

(1) Ces mots ont été rayés sur l'original, mais il faut les rétablir pour l'intelligence du membre de phrase suivant.

(2) Par François Ximenès.

(3) C'est le *De regimine principum* de Gilles Colonna, dit Gilles de Rome (*Ægidius Romanus*), général de l'ordre des Augustins.

(4) Guy de Chauliac, chirurgien du xive siècle.

(5) Le roman du Renard.

(6) Écriture lourde et arrondie.

(7) Brunetto Latini.

Le Procès messire Robert d'Artoiz (1), en lettre de note, couvert de drap de soie.

La Vie S. Loys, roy de France, et les Faiz de son Voyage d'oultremer. *En marge :* Le Roy l'a devers soy.

Les Fables Ysopet (2), le Bestiaire maistre Richart de Furnival d'Amiens, ystorié et rymé.

Le Jeu des Eschez moralisé, qui s'appelle Moralité des noblez hommes, em prose.

La Vie S. Loys et ses Miracles, couvert de drap d'or marramas, à fermoers d'argent, et em prose.

Messire Guillaume de Maureville, qui parle d'une partie des merveilles du monde et des pays, couvert de veluyau ynde; et le donna au Roy maistre Gervaise Chrestien (3), son premier phisicien. *En marge :* Le Roy l'a prins xxe de novembre iiij^xx^ et xij.

Végesse : de Chevallerye (4), couvert de drap d'or, à fermoers d'argent.

La misérable Condicion humaine (5), couverte de veluyau vert, en un petit livret.

De l'Angnelet qui pour Dieu fu rosty; où sont oroisons et dévocions em prose, couvert de veluyau vermeil à fermoers d'argent.

Le Livre des Eschez moralisé (6), couvert de veluyau vermeil à queue, à fermoers d'argent à cignez blanz; et le donna au Roy monss. de Berry, son frère.

Le Livre du sacre des Roys, en latin et en françois, tous les mistèrez, vestures et officiers figurez et historiez, couvert d'un drap d'or, et fermoers d'argent. *En marge :* Le Roy l'a prins pour son sacre, v^e^ d'otobre iiij^xx^ (7).

(1) Condamné, le 19 mars 1332, au bannissement perpétuel.

(2) Les fables d'Ésope.

(3) Maître Gervais Chrétien, fondateur d'un collége devenu célèbre.

(4) Végèce, *Epitome rei militaris.*

(5) *Liber miseriæ conditionis humanæ*, par le pape Innocent III.

(6) Voyez ci-dessus, p. 344 et 345.

(7) Charles VI fut sacré le 4 novembre 1380.

Le Miroer de l'Eglise, translaté par frère Jehan de Vignay.

La Vie S. Martin de Tours, très parfaitement bien escripte et ystorié, em prose, à fermoers d'argent esmaillé de France et Bourgongne.

Un livre appelé les Voiez de Dieu, que trainslata un sergent d'armes du Roy, nommé Jacques Bauchant de S. Quentin, et est couvert de veluyau ynde.

Végesse : de Chevallerye, em prose, très bien escript et ystorié, couvert de veluyau célestin (1), et fermoers d'argent des armes d'Auceirre.

Chançons, Pastourelles, Courronnéez, Demandes d'amours, Serventois de Nostre Dame, en un livre couvert de parchemin.

Motès et Conduiz (2), en un cayer couvert de parchemin.

Avaluement (3) des Monnoyes, en un cayer très petit.

Un livre de la Cité de Dieu (4), en deux volumes très grans, couvert de soie à queue, à iiij fermoers d'argent chascun. *En marge :* A monss. d'Anjou, xvij° de novembre iiij^{xx}.

Le Romant de la Rose, le Testament maistre Jehan de Meung, rymé, très bien escript et ystorié.

Un livre à une chemise de soie longue, nommé le Racional de l'Église (5), à fermoers d'argent esmaillez, et le translata maistre Jehan Goulain. *En marge :* A monss. d'Anjou, viij d'ottobre iiij^{xx}.

Un livre nommé Polithiques et Yconomiques (6), couvert de soie à queue, à ij fermoers d'argent haschiez des armes de France. *En marge :* A monss. d'Anjou, vij° d'ottob. IIIJ^{xx}.

(1) Jaune.

(2) Cantiques.

(3) Évaluation.

(4) Traduit par Raoul de Presles. Voyez ci-dessus, p. 548.

(5) Le *Rational des divins offices* de Durant, évêque de Mende. Voyez ci-dessus, p. 547.

(6) Traités d'Aristote, traduits en français par Nicolas Oresme. Voyez p. 547.

Un livre dont les aiz sont couvers de brodeure à fleurs de liz et deux fermoers d'or : de la Perfection S. Jeh. l'Evengéliste. *En marge :* Donné au Roy par mad. d'Orléenz (1).

Un Messel en françois, couvert de brodeure, à aigles, à deux fermoers d'or aus armes de la Royne. *En marge :* A monss. de Bourgongne (2), M.CCCC. et iij, xviij^e d'avril, par commandement du Roy.

Policraticon (3), translaté en françois par frère Denys Foulechat, couvert de belle soie à queue, et fermoers d'argent.

De Celo et Mundo, en françois, translaté par maistre Nicole Oresme, évesque de Lixiex (4); couvert de soie vermeille à queue, à ij fermoers d'argent dorés, haschiés aus armes de France. *En marge :* A monss. d'Aniou.

Valerius Maximus (5), couvert de soie vermeille à queue, très bien escript et ystorié. *En marge :* A monss. d'Anjou, vj^e de mars iiij^xx.

Un livre de Code en françois, couvert de cuir rouge à iiij fermoers; du conte de Saint Pol. *En marge :* Rendu par le Roy au conte de Saint Pol.

Du roy Artus, de la Table Ronde, et de la Mort dudit roy, très bien escript et enluminé, et de grant volume, à iij coulombes. *En marge :* Le Roy l'a fait baillier à la Royne (6), iiij^xx et iiij, xxe d'avril.

Les Croniques d'Outremer, et comment Mahommet conquist presque toute la terre de Surye, et Godeffroy de Billon.

Croniques assembléez de Julius Cessar et de Goddefroy de Billion, en pappier, en prose.

(1) Valentine de Milan, morte à Blois, en 1408.

(2) Philippe le Hardi.

(3) *Policraticon, seu de nugis curialium*, par Jean de Salisbury. Sur Denis Foulechat, voyez p. 548.

(4) Voyez ci-dessus, p. 546.

(5) Traduction commencée par Simon de Hesdin, et achevée par Nicolas de Gonesse.

(6) Isabelle de Bavière.

Le livre de Proprietatibus rerum, de frère Barthélemy, Angloiz, de l'ordre des Frères Meneurs, couvert de cuir noir, à iiij fermoers (1).

La Passion et Résurrection de Jhésuchrist, Viez de plusieurs Sains, em prose, très bien escript, et es marges les armes de Chambly (2). *En marge :* A mad. de Bar, xxvj[e] de février iiij[xx] et xij.

Digeste vielle, en françois.

Enforçade (3), sans aiz, couvert d'une pel (4) de parchemin.

Alixandre (5), rymé, et ystorié d'encre sans couleurs (6).

La Guerre du roy de France et du roy d'Angleterre (7), et les Faiz du roy de Navarre (8), et de ceulx de Paris quant ils furent contre le Roy, escript en un pappier, sans aiz, couvert de parchemin.

Le Jeu qui se fait par le Jeu des Dez, bien ystorié et bien escript.

Guillaume d'Orenge (9), rymé.

Le Reclus de Morléenz, en un caier, rymé.

La Vie et les Faiz de César, em prose, en deux coulombez, bien escript. *En marge :* Le Roy l'a à Beauté (10), xij[e] de septembre iiij[xx] et xiij.

Alfred Franklin,
de la bibliothèque Mazarine.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Voyez ci-dessus, p. 547.
(2) Famille de la femme de Gilles Malet.
(3) Infortiat.
(4) Peau.
(5) Roman en vers de Lambert le Court.
(6) Dessins à l'encre et non enluminés.
(7) Jean II et Edouard III.
(8) Charles le Mauvais.
(9) Guillaume de Bapaume.
(10) Un des châteaux de Charles V, près du bois de Vincennes.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

L'Imprimerie a Toulouse aux xve, xvie et xviie siècles, par M. le Dr Desbarreaux-Bernard; in-8° br., avec 17 planches. Prix : 8 fr.

Une grande difficulté se présente dès l'abord quand on cherche à éclaircir les origines de l'imprimerie Toulousaine : les livres du quinzième siècle portant la souscription de *Tholosa* ou *Tolosa* ont-ils été imprimés à *Tholosa* de France ou à *Tolosa* d'Espagne? La Serna Santader et Née de la Rochelle inclinaient à attribuer à la ville espagnole presque tous les ouvrages publiés soit à *Tholosa*, soit à *Tolosa ;* M. Desbarreaux-Bernard les revendique pour Toulouse, et il fonde son opinion sur les recherches sérieuses, patientes, consciencieuses, qui lui assurent pour l'avenir de nombreux disciples. L'examen de cette importante question ne forme cependant que la première partie du volume qu'il nous donne aujourd'hui; dans la seconde, il fait une histoire complète de l'imprimerie à Toulouse au quinzième siècle, et établit d'une manière à peu près irréfutable que cette ville est en France la cinquième qui ait possédé une imprimerie. Le volume est terminé par plusieurs planches fort curieuses, et par un tableau complet de tous les ouvrages publiés depuis 1476 jusqu'à 1500 à *Tholose*, *Tolose*, *Tholosa*, *Tolosa*, *Tolosa de Francia* et *Thoulouse*.

Descartes considéré comme physiologiste et comme médecin, par le Dr Bertrand de Saint-Germain; un vol. in-8°. Prix : 7 fr.

M. le docteur Bertrand de Saint-Germain a envisagé le créateur

de la philosophie moderne sous le côté le plus inconnu encore, mais non le moins intéressant; ce sont ses idées, ses principes, ses découvertes en physiologie et en médecine, qu'il a entrepris de nous exposer. Descartes, représentant du bon sens français à la plus haute puissance, a rendu à la physiologie un immense service en traçant les limites positives dans lesquelles ses recherches, pour être fructueuses, doivent se renfermer. On peut lui reprocher pourtant de ne s'être pas montré ici assez fidèle à sa méthode philosophique. Au lieu de remonter patiemment de l'effet à la cause, et d'attendre, avant de se prononcer, que la vérité lui fût démontrée par l'observation et par l'expérience, il a expliqué les effets par les causes qu'il croyait probables et que, parfois, il donnait pour certaines. Il faut reconnaître cependant que, dans ses explications hypothétiques, il a le très-grand mérite d'écarter toujours les causes occultes et de rattacher les phénomènes aux causes qui lui paraissent les plus prochaines. Sur chaque question, au reste, M. Bertrand de Saint-Germain invoque les écrits que Descartes a publiés de son vivant, sa correspondance particulière et ses œuvres posthumes; il contrôle ses opinions les unes par les autres, et, autant que cela est possible, le laisse parler lui-même.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

La Parvenue, par M. Henri Rivière. — Reprise de *Il ne faut jurer de rien*. — Deux statues.

« On ne s'improvise pas auteur dramatique, » a dit un jour Jules Janin. Et certes rien n'est plus vrai. Eussiez-vous comme romancier ou comme conteur le talent le plus dramatique, le don d'émouvoir, d'attacher, de surprendre, votre succès au théâtre n'en est pas plus certain si vous n'avez reçu aussi les qualités spéciales qui font le *dramatist*, c'est-à-dire l'art des combinaisons, des proportions et de la construction scénique. On l'a déjà vu pour plusieurs : les uns, esprits poétiques, c'est-à-dire instructifs et délicats; les autres, âmes passionnées et violentes que la scène semblait appeler et attendre. De telles épreuves réussissent ailleurs ; et à l'étranger, dans des pays où le public est plus naïf, plus bénévole, moins exigeant sur les formes, moins entêté des règles, on a pu souvent être étonné de voir chez nous des génies vigoureux, puissants, féconds, ou seulement ingénieux et fins, rebutés du théâtre après de longs succès de lecture. C'est qu'en France, et à Paris surtout, nous sommes intraitables sur ce point. Le roman à la scène, ou l'élégie, quelques belles qualités qu'on y montre, quelque génie qu'on y mette, nous effarouchent et nous rebutent : nous sommes toujours les enfants de Boileau, épris de la netteté et des distinctions. A propos de tout, nous demandons d'abord : De quoi va-t-on nous parler ? Et si le mets qu'on nous offre, fût-il excellent, n'est pas celui qu'on nous a promis, nous n'en voulons pas. Le malheur est que, pour répondre à cette attente du public et pour se conformer à ses préjugés, les meilleurs esprits et les

mieux éprouvés n'abordent le théâtre qu'en tremblant, pour ainsi dire, et ne croient pas pouvoir se transformer assez, ni s'amender, ni se régulariser.

C'est ce qui est arrivé probablement à M. Henri Rivière, auteur de contes et de romans très-lus, et qui depuis quelques années s'est classé parmi les inventeurs les mieux goûtés. Je me rappelle ses premières œuvres, *Pierrot* et *Caïn*, où l'on retrouvait cet âpre amour des réalités qui est le fond même de la littérature fantastique. On sentait là une vigueur, une violence même, qui promettaient bien certainement des effets dramatiques. En abordant la Comédie française, M. Henri Rivière a cru devoir, par conciliation, par timidité peut-être, prendre le mot d'ordre du public et de la maison. Lui aussi, il a sacrifié à l'habit noir et s'est converti à la religion des « mœurs du temps ». Et quelles mœurs, grands dieux! Quand donc guérirons-nous de cette prétention, de cette fatuité, de croire que notre dix-neuvième siècle est un siècle à part, sans précédent et sans égal dans l'histoire; que nos « mœurs » sont des mœurs inouïes, et que nous avons, par une grâce de l'enfer, atteint l'apogée de toutes les scélératesses et de toutes les lâchetés? Eh! mon Dieu! non. Le misérable assassin dont toute la France s'occupe à cette heure n'est pas un plus grand criminel que Retz et que Tibère. Nos crimes et nos vices sont les crimes et les vices de l'homme, de l'homme éternel, de l'humanité. Vous me montrez une grande gaillarde, traînant partout ses longs cheveux roux et ses longues jupes, vivant du tiers et du quart, avilissant son mari qui l'aime, rançonnant ses amants et ses amies; croyez-vous vraiment que cela soit bien neuf? Pensez-vous donc que je n'aie lu ni Horace, ni Ovide, ni Properce, ni Catulle, ni Tallemant des Réaux, ni Molière, ni Lesage? Votre Calandel est bien loin encore comme ignominie de ce comédien que Gil Blas et Fabrice rencontrent trempant son pain dans l'eau d'une fontaine, et qui se plaint si haut des vertus de sa femme. Et que dirons-nous de ce nigaud qui lâchement livre à la vipère les lettres d'une honnête femme qui

l'aime et dont il aurait pu faire sa femme? Corbleu! si ce sont là les mœurs du temps, vous feriez mieux de nous les cacher, car il n'y a ni à rire ni à pleurer. Je n'en peux pas rire, parce que cela est triste; et je n'en veux pas pleurer, parce que cela est faux, parce que ce n'est pas des larmes qu'il faut à de telles vilenies, on ne leur doit que du mépris et du dégoût. Pour moi, j'en ai assez de ces marécages et de ces miasmes, de ces femmes-vampires, âpres à l'argent et à la trahison, de ces benêts toujours lâches et toujours vils, de ces diamants brillants sur la boue, de ces millions qui salissent les mains. Vous me mettez en mauvaise compagnie; le monde que vous me montrez me fait mal au cœur, je prends mon chapeau et je m'en vais. Je m'en vais applaudir *Léandre et Isabelle*, *Marinette et Gros-René*, *Arlequin* et *Colombine*, qui du moins me consolent de vivre et me font faire du bon sang. Je ne veux m'intéresser dans l'homme qu'à ce qui est de l'homme, à ses passions, à ses vices naturels et congénitaux, et non pas aux infirmités accidentelles que lui infligent les épidémies. Je m'intéresse aux fourbes et aux glorieux de la comédie latine, aux maris de Molière, aux valets de Marivaux; mais, quant à vos banquiers et à vos spéculateurs, heureux ou malheureux, adroits ou dupés, fripons ou victimes, je ne les connais pas. Ils ne sont pas de mon sang. Ce ne sont pas des hommes; ce sont des accidents, des machines à la mode (comme les vélocipèdes), qui ne vaudront que le poids du fer quand la mode en sera passée. « L'argent et les affaires, disait Balzac, sont antidramatiques, et ne peuvent entrer dans une pièce de théâtre que pour mettre en saillie des caractères. » Ainsi pour l'*Avare*, de Molière, ainsi pour *Mercadet*. Dans la pièce de M. Rivière, l'argent se remue à la pelle comme la vase. Il est en scène, il agit et parle; de là le froid et le dégoût. *L'argent me reste!* s'écrie Mme Calandel, pour amener la réplique de son mari: — *Nous sommes ruinés*. Et la toile tombe; car sans l'argent la belle Mme Calendel n'existe plus. Il ne lui reste plus que les moyens qu'elle a de s'en procurer, et alors où tombons-nous?

Nous n'avons pas même, pour nous rafraîchir, pour nous parfumer le palais, le mariage de Cléante et de Marianne, de Minart et de M[lle] Mercadet. Ce mari imbécile qui s'élance à la fenêtre pour « voir partir » sa femme s'en allant rejoindre *son* prince, et M. de Léris, le seul honnête homme, disons mieux, la seule créature honnête de la pièce, ne font pas un dénoûment bien consolant. Cette consolation, nous pourrions l'avoir cependant. Elle se présentait même tout naturellement, si M. Rivière, comme Feuillet dans sa *Julie*, n'eût cru devoir, pour donner plus d'importance à la femme perverse, atténuer la vertu de sa femme honnête. Quelle honnête femme que cette jeune comtesse de Sarrans, qui n'use de la liberté du veuvage que pour trahir un ami fidèle; qui, se sachant aimée au loin par un galant homme qu'elle attend, qu'elle espère, dont le retour est certain, se donne, en attendant, la distraction d'une liaison! Et avec qui? Avec un drôle assez sot, assez lâche pour la livrer à son ennemie, qui n'a pas le courage de forcer un tiroir pour y aller reprendre l'honneur de sa maîtresse, de la femme dont il eût voulu, dit-il, être l'époux.

Qu'a voulu faire M. Rivière? A-t-il prétendu nous plaire, nous charmer? Non, car ses tableaux, ses personnages, sont repoussants; cette intrigue combinée de bassesse, de trahison, d'avarice, de friponneries, fait honte à voir et à entendre. Nous enseigner? Mais quoi? Que le vice est hideux, que la perfidie est infâme, que l'amour du gain sordide est déshonorant pour l'homme et monstrueux chez la femme? Mais vraiment nous prend-il pour des sauvages? Grâce à Dieu, notre éducation est plus avancée, et de tels enseignements ne sont bons ni pour les honnêtes gens qui s'en passent, ni pour les coquins qui les méprisent. S'il nous dit qu'il a voulu *peindre la société* pour la corriger, oh! alors, c'est autre chose : il nous reste à lui répondre qu'il s'est trompé. Non, prendre dans une société un escroc, une dupe et une coquine, et dire à cette société : « Regardez-vous, vous voilà ! » cela est trop facile, et surtout cela est faux et injuste. La société du

temps de Louis XIV était bien corrompue, et pourtant elle avait Vincent de Paul, et Vauban, et la Bruyère, et Lamoignon. Elle avait des saints comme Olier, des pasteurs comme Belzunce; elle avait parmi les mondains, à la cour, le duc de Chevreuse et le duc de Beauvilliers. La charité lui donnait Mme de Miramion et Mme de Polallion, Mlle Legras, la duchesse d'O, Mlle de Rohan et les missionnaires du Canada. Elle avait enfin Boileau et Racine, l'honneur des lettres autant par leurs vertus que par leurs talents. Donc, si M. Rivière voit dans les personnages qu'il nous montre tout le dix-neuvième siècle, c'est qu'il n'a pas bien cherché. Mettez cela dans un coin, et surtout mettez-y l'étiquette vraie et juste. Ne nous parlez ni de parvenus, ni de comtesses, ni de marquises. Mettez tout simplement ;

Les Coquins du dix-neuvième siècle!

Le pis de tout, c'est qu'en s'agrégeant à l'école de la comédie *actuelle*, de la comédie du vice et de la perversité, M. Rivière, écrivain excellent ailleurs, en a pris le ton et le style. Il nous est arrivé, par-dessus la rampe, des formes de phrase, des répliques qui feraient frissonner le prote de la *Revue des Deux-Mondes*. Par exemple :

DE LERIS.

Quelle hardiesse !

Mme DE SARRANS.

Ce n'est pas de la hardiesse; c'est.... *que* je vous aime.

Ailleurs, Mme Calendel nous dit d'un air fier : « — Je suis faite pour *briller!* » — Hélas !

Sur cette question des « mœurs du temps » au théâtre, il nous est arrivé un témoignage qu'on ne récusera pas, car il est donné par un esprit juste et bien instruit. Voici donc ce que dit M. Louis Moland, le nouvel éditeur de Molière, dans la préface de ses ingénieuses traductions de l'ancien théâtre italien (1) :

(1) *Les Méprises*, comédies de la Renaissance *racontées* par Louis Moland.

« ... Une époque s'exprime mieux le plus souvent dans la manière dont elle conçoit et représente les âges antérieurs que dans les peintures qu'elle fait d'elle-même. Elle s'y exprime naïvement, ce qui est une condition pour ne pas se tromper. L'étude que l'on fait directement de son temps est infiniment suspecte, sujette à erreur. On ne voit pas bien de trop près. Quand nous voulons retracer le passé, nous nous révélons à notre insu et plus sincèrement. « Tout portrait, dit-on, est le portrait de deux personnes, du modèle et du peintre. » J'ajoute que le portrait du peintre est presque toujours le plus véridique. Le dix-septième siècle, par exemple, est bien plus fidèlement peint dans les tragédies de Corneille et de Racine que dans les romans contemporains. »

Voilà ce que je voudrais voir inscrit en lettres d'or sur la porte du salon de lecture de la Comédie Française. Oui, certes, c'est une vaine et misérable occupation que cette étude par le menu de mœurs dont, faute de reculée, nous n'avons pas le sens. Voyez d'ailleurs la belle affaire : nous regardons autour de nous, et, déçus par la placidité, par l'innocente vulgarité des mœurs environnantes, pour leur donner de l'intérêt, que faisons-nous ? Nous les poussons au noir, et à outrance. Nous transformons les honnêtes bourgeois de Paris, simples comme des rosières et doux comme des moutons, en personnages compliqués et mystérieux pleins de trappes et de chausses-trappes, en forcenés ne rêvant que crimes, adultères, guet-apens, pirateries, manœuvres à l'intérieur de la bourse et du ménage d'autrui. « — Vous êtes marié, monsieur? cela n'est pas naturel ! Gageons que vous avez quelque part par la ville une ou deux familles clandestines, femmes illégales, enfants criminels, sans parler de trois ou quatre petites maisons scélérates où vous régalez tout le corps de ballet de l'Opéra ! —Vous êtes riche ? fort bien : alors vous avez volé votre fortune. Vous avez pour complices tous les télégraphes de l'empire, et vous chassez l'actionnaire au miroir des beaux yeux de votre femme. —

Et vous, madame, qui vous rendez à votre paroisse, un livre de messe à la main, ou qui vous en allez aux Tuileries pour promener vos marmots, vous avez un amant, trois amants, dix amants ; vos enfants ne sont pas de votre mari, et vous détenez dans un coffre à ressorts des lettres compromettantes pour toutes les dames de la cour et de la ville ! » Ah ! que j'ai souvent regretté, et que je regrette encore, de ne pas savoir le nom de cet honnête domestique à qui son maître un jour avait donné un billet de spectacle, et qui, comme on lui demandait au retour s'il s'était amusé, répondit : « Ma foi ! non. J'ai bien vu par-delà les quinquets des messieurs et des dames ; mais, comme ils parlaient de leurs affaires, et *que cela ne me regardait pas*, je m'en suis allé. » Brave homme, et homme de sens, et grand critique ! Eh bien, moi aussi, cela ne me *regarde pas*, les turpitudes du ménage Calandel, ni les affaires de M. le comte et de Mme la comtesse de Lys, ni les difficultés de M. un tel avec son père, ni les comptes de cet agioteur, ni les contrats de ce notaire, ni le procès de celui-ci, ni les embarras de l'autre avec le jury d'expropriation. Tous ces gens-là ne sont pas, comme on dit, de ma société, et, pour les rencontrer, il me faut sortir d'un rayon beaucoup trop long. Ce qui me regarde, c'est les Jeux de l'Amour et du Hasard ; c'est la douleur d'Horace séparé d'Agnès ; c'est le combat d'Alceste avec sa passion ; c'est la gentille escrime des amants du *Dépit amoureux ;* c'est la bravoure du Cid, c'est la jalousie d'Othello ; c'est les remords d'Oreste, la mélancolie de Hamlet, la coquetterie de Célimène, le désespoir de Lear, tout ce qui, en un mot, réveille et fait vibrer en moi la sympathie de l'éternel humain, et me fait dire de celui qui aime, de celui qui rit, de celui qui souffre : C'est un homme, mon semblable ; je veux m'égayer ou souffrir avec lui. Quant à ces amours étouffées sous le papier timbré, ou traversées par des coups de bourse ; quant à ces unions cimentées ou dissoutes par la hausse et par la baisse, et qui ne sont en fin de compte que des associations de capitalistes de différents sexes, cela m'est égal.

Ces gens-là « causent de leurs affaires », et je n'ai rien à démêler avec eux.

Je ne quitterai pas le Théâtre-Français sans signaler une tendance nouvelle qui me paraît être une entreprise à plume armée sur les œuvres des auteurs morts. J'assistais, l'autre soir, et avec quelle attention! au début de Thiron, dans *Il ne faut jurer de rien*, d'Alfred de Musset. Tout le monde sait par cœur la tirade torrentielle par laquelle Van Buck à son entrée attaque son neveu Valentin, le gourmandant sur sa dissipation, sur son luxe et sur son horreur du mariage. Le bonhomme est à bout de patience. Il s'est monté la tête le long du chemin, et sa colère en face de ce neveu incorrigible éclate et rompt ses digues, et emporte dans ses flots tourbillonnants toutes sortes d'accusations, d'arguments et de sottises. Parmi les griefs désordonnés et les coq-à-l'âne que roule ce flot d'éloquence, il en est quelques-uns qui donnent la date de l'œuvre, et servent ainsi à classer la scène et à déterminer le caractère des personnages. Musset, on le sait, est sujet à brouiller les époques, à mêler la poudre avec les barbes de bouc et les paniers avec les manches à gigot. Le vague des temps et des lieux plaisait à sa libre fantaisie. Musset, qui, au contraire des auteurs d'aujourd'hui, s'occupait surtout des sentiments et des passions, faisait peu de cas de l'*actualité*. N'est-ce pas une raison de la conserver quand par hasard il a pris la peine de l'indiquer? L'administration n'en a pas pensé ainsi et a pris soin d'effacer à cette reprise tout ce qui pouvait faire date. Et pourtant, par les raisons même données tout à l'heure par M. Moland, Valentin n'est pas seulement un jeune homme du dix-neuvième siècle, c'est un jeune Français d'il y a trente ans. (*Il ne faut jurer de rien* a paru pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1836.) Voici quelques exemples de ces suppressions :

Primo, la « robe de chambre à fleurs », reprochée par Van Buck, est devenue un *veston de velours*. J'en demande pardon à ces messieurs, mais les vestonniers d'aujourd'hui

ne pensent ni ne parlent comme pensait et parlait Valentin dans sa « robe de chambre à fleurs ». Et d'ailleurs a-t-on consulté M. de Musset sur ce changement? Puis quelle nécessité de raccorder aux modes de 1869 une comédie écrite il y a trente-trois ans? Plus loin, Van Buck, toujours emporté, dit à son neveu : — « Tu portes ta barbe en pointe et tes cheveux sur les épaules, comme si tu n'avais pas seulement de quoi acheter un ruban pour te faire une queue! » Plus loin encore : — « Tu écrivailles dans les gazettes; tu es capable de te faire saint-simonien... » Ce qui amenait cette réplique de Valentin : — « Ma barbe en pointe ne veut pas dire que je sois un saint-simonien : *je respecte trop l'héritage.* » Ce qui n'est pas mal à dire à un oncle. Barbe en pointe, cheveux longs, saint-simonien et réplique, tout a été biffé, comme archéologique et pas assez *actuel*. Est-ce par peur qu'on ne fût pas compris? Mais alors comment la Comédie française ose-t-elle laisser à Mascarille ses *canons* et sa *petite-oie?* Comment dans cette même comédie de Musset permet-elle à Van Buck de dire à Valentin : — « Me prends-tu pour un oncle du Gymnase? » La Comédie me répondra que le Gymnase existe encore. Et c'est vrai; mais l'*oncle* du Gymnase n'existe plus. Allez donc chercher un oncle dans les pièces que joue le Gymnase depuis dix ans. Le type est mort avec Ferville.

On exhibe en ce moment au bout du pont des Arts, du côté du Louvre, une statue de bronze destinée à une ville de province. Le personnage, vêtu d'une redingote, est représenté assis dans l'attitude du recueillement, tenant de sa main droite un *stile* (sic) et de la main gauche un papier déroulé (par parenthèse, si le premier accessoire est un stile, comme l'ont dit tous les journaux, le second devrait être un papyrus; autrement, si c'est vraiment un rouleau de *papier* que tient la main gauche du personnage, la droite devrait tenir une plume : on est moderne ou on ne l'est pas). Sous le siége sont entassés des in-folio, des in-folio *poudreux*, dirait un vaudevilliste, et usés par le travail. C'est donc un

savant dont nous voyons l'image? Est-ce Baluze? Est-ce André Duchesne? Non, car le costume est évidemment *actuel :* pantalon, cravate, faux-col, etc. En faisant le tour du monument, je découvre sous le siége un nouvel accessoire jeté et comme perdu parmi les bouquins; c'est un masque tragique. Le personnage serait donc un savant ayant eu quelque rapport avec l'art dramatique; M. Charles Magnin peut-être, l'auteur des *Origines du théâtre* et de l'*Histoire des Marionnettes*, ou l'abbé Geoffroy? Ni l'un ni l'autre. Cette statue, œuvre de M. Geoffroy de Chaume, est l'effigie de Ponsard, commandée par la ville de Vienne.

En considérant cet ouvrage d'un artiste dont le talent est incontestable, nous nous demandions s'il ne serait pas temps d'en finir avec ce système de statuaire appliqué aux contemporains. Assurément, ce n'est pas notre costume, reconnu de tous comme antipathique à l'art, que nous voulons montrer à la postérité; c'est le visage, le portrait des hommes célèbres. Pourquoi alors ne pas se contenter d'un buste monumental supporté par une colonne dont le socle admettrait tous les attributs et toutes les inscriptions nécessaires? Un sculpteur de nos amis, en réponse à cette question, jetait l'autre jour sur le papier, en quelques coups de plume, un buste drapé porté par une colonne ornée à son milieu de couronnes et de palmes du plus bel effet. Le buste serait de bronze, la colonne de marbre rouge, les palmes et les couronnes de bronze doré; et le tout reposerait sur un socle de pierre de Lorraine, que rehausserait un soubassement en granit. Ce monument, pompeux par son élévation, riche par la variété des matières, aurait en outre l'avantage de supprimer les détails mesquins, hideux, du costume moderne, sous-pieds, cravates, faux-cols, qui répugnent au bronze et au marbre. Le stile, j'y reviens; pourquoi mettre un stile aux mains d'un auteur moderne? La plume, instrument léger, élégant, qui ressemble à la palme, n'est-il pas un noble accessoire au monument d'un écrivain?

La ville de Vendôme se dispose à faire réparation à Ron-

sard. Nous avions applaudi d'avance à cette résolution. Nous nous permettrons seulement d'exprimer un regret au sujet de la composition de la commission, trop restreinte, selon nous, à l'initiative locale. Ronsard n'est pas seulement une gloire vendômoise, c'est une gloire française. Il fallait que la manifestation fût avant tout poétique et littéraire. Nous aurions voulu pour président M. Sainte-Beuve; président honoraire, Victor Hugo; commissaires, les premiers de nos poëtes lyriques et des écrivains qui ont concouru dans ce siècle à la restauration de la poésie et de la littérature de la Renaissance. Néanmoins souhaitons bon succès à la commission et bon succès au sculpteur.

Charles Asselineau.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— L'*Histoire inédite du royal monastère de Saint-Lomer*, composée en 1646 par dom Noël Mars, et conservée à la bibliothèque de Blois, doit être très-prochainement publiée par M. Marchand, imprimeur à Blois, sous les auspices de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. L'édition est confiée aux soins de M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, qui se propose de joindre au travail du savant bénédictin une Notice biographique, des chartes inédites, des notes, une table et des renseignements bibliographiques.

ERRATUM DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE.

On a laissé passer dans le dernier numéro (page 421), une erreur de date qui nous a valu quelques réclamations. C'est bien en effet en 1769 qu'est né le prince de la Moskowa, et non en 1789 comme on l'a imprimé par inadvertance. Quant à la date du 17 janvier, elle contredit, nous le savons, la plupart des biographies qui fixent au 10 du même mois la naissance du maréchal. Nous l'avons laissée intentionnellement, comme étant donnée par Nodier, qui peut-être avait ses raisons pour corriger les biographes. Il se pourrait qu'il y eût sur ce point matière à vérification.

UNE NOUVELLE ÉDITION

DE

L'ÉDUCATION DES FILLES,

DE FÉNELON (1).

Ce volume sera sans doute le dernier de ce genre que je publierai; je l'emprunte à Fénelon. J'y ai réuni trois de ses ouvrages : le traité de l'*Éducation des filles*, les *Dialogues sur l'éloquence* et sa *Lettre à l'Académie française*, à laquelle j'ai joint un court mais intéressant mémoire, sur les occupations de cette académie, mémoire qui complète la lettre et qui m'en a paru l'accompagnement naturel.

Ce n'est donc pas ici un livre de piété proprement dit. La critique y tient une grande place, et tout l'amour de Fénelon pour les lettres s'y déploie avec une grâce et une délicatesse infinie. Mais cette critique remonte elle-même aux

(1) Les pages qu'on va lire serviront de préface à une nouvelle édition du traité *de l'Éducation des Filles*, de Fénelon, auquel sont ajoutés les *Discours sur l'Éloquence* et la *Lettre sur les occupations de l'Académie*, et que nous faisons paraître ces jours-ci. Ce recueil forme la dix-septième livraison de la *Bibliothèque choisie à l'usage des gens du monde*, commencée par nous il y a quelques années et qui compte déjà quarante volumes ; il va rejoindre dans notre collection les *Lettres choisies de saint François de Sales*, le traité de la *Connaissance de Dieu* de Bossuet, et les *Pensées* de Bourdaloue présentés par le même éditeur. Nous offrons à nos abonnés la primeur de ce morceau tout rempli des qualités de finesse et de franchise qui donnent un intérêt si vif et si nouveau au jugement de M. de Sacy, sur les ouvrages de la littérature classique.

principes du christianisme, elle en est tout empreinte ; c'est la source à laquelle elle puise la justesse de ses règles et la pureté de son goût. Comme dans le Télémaque, il semble que Fénelon, dans ses ouvrages de critique, répande je ne sais quel souffle chrétien sur tout ce qu'il dérobe aux poëtes, aux orateurs, aux philosophes de la civilisation païenne, et qu'il prête son âme à Homère et à Virgile en les citant.

Au moins en résulte-t-il ceci, que le christianisme, qui est la grande loi de la morale, est aussi la loi souveraine du goût, puisque les premiers, sans contestation, parmi les penseurs, les poëtes et les écrivains de l'antiquité, sont ceux dont le génie se rapproche le plus du génie de l'Évangile ; et nous qui avons été éclairés de cette immense lumière, si jamais nous y fermions volontairement les yeux, comment ne retomberions-nous pas, même en fait d'art, d'éloquence et de poésie, beaucoup au-dessous de ces païens, que leur raison naturelle et la droiture de leur esprit toute seule avaient faits presque chrétiens ?

Voilà par où ce nouveau volume me paraît se rattacher étroitement à ceux qui l'ont précédé, et n'être en quelque sorte que la rhétorique et la poétique de cette littérature chrétienne dont j'ai tâché de réunir, depuis quelques années, et de remettre sous les yeux du public les principaux monuments.

Mais était-il nécessaire de publier de nouveau des ouvrages aussi connus, parmi ceux de Fénelon, que le traité de l'*Éducation des filles*, tant de fois imprimé ; que ses *Dialogues sur l'éloquence*, et sa *Lettre à l'Académie française ?* Qui ne les a pas lus ? qui ne les sait pas par cœur ?

L'objection ne m'a pas arrêté ; tant mieux si vous les avez lus ! Vous ne serez que plus tenté de les relire. Ces livres-là ne sont pas de ceux qu'on ferme pour ne plus les ouvrir. On ne les lit jamais, ou on les lit toujours. En littérature, comme en toutes choses, il y a deux vérités : une vérité éternelle que rien ne fane et ne flétrit, que nous avons reçue de nos pères et que nous transmettrons à nos enfants, qui fait vivre

Platon, Homère, Virgile, comme elle fera vivre Bossuet, Pascal, Fénelon, Racine et Corneille; et une vérité qui n'est que la vérité du moment et de la mode, tout au plus la vérité d'un siècle. C'est peut-être un malheur pour moi et une faiblesse de vieillard, mais la vérité que j'aime est celle qui était hier et qui sera demain, qui n'a pas de progrès à faire, parce qu'une fois qu'on l'a, on n'y peut rien ajouter, rien ôter. En littérature, comme en religion et en morale, ce genre de vérité est, à mon avis, la seule vérité, la vérité vraie. L'autre n'en a tout au plus que l'apparence et la couleur. Fénelon a déjà eu bien des éditeurs; soyez tranquille, je ne serai pas le dernier. Bien des ouvrages qui ont fait un bruit épouvantable et dont l'auteur se croit un géant d'éloquence seront comme s'ils n'avaient jamais été, qu'on réimprimera encore pour de bonnes mères de famille et pour des gens de goût le petit traité de Fénelon sur l'*Éducation des filles*.

Qui sait? peut-être n'est-il pas impossible, d'ailleurs, que ces ouvrages, si connus et si dignes de l'être, les *Dialogues sur l'éloquence*, par exemple, ne soient pas encore tombés sous la main de tout le monde. Pour bien des gens, *Télémaque* est tout Fénelon. Voilà le malheur d'attacher son nom à un ouvrage trop célèbre; il étouffe les autres. Quand cette nouvelle édition ne fournirait qu'à un petit nombre de personnes l'occasion de voir Fénelon sous ses propres traits, et non sous ceux de l'éternel Mentor, je ne croirais pas avoir perdu mon temps et ma peine.

Une chose bien digne de remarque, c'est qu'aucun des trois ouvrages qui composent ce volume n'avait été fait par Fénelon pour être publié. Ses *Dialogues sur l'éloquence* sont une œuvre de sa jeunesse; on s'en aperçoit peut-être à quelques traits un peu hasardés au milieu de tant de choses excellentes, et à des jugements trop sévères sur les prédicateurs de son temps. Aussi Fénelon, plus mûr, les avait-il gardés en portefeuille. Ils ne furent publiés qu'en 1718, par les soins du chevalier de Ramsay, et avec l'autorisation du marquis de Fénelon, le petit-neveu de l'auteur. La *Lettre à*

l'Académie française, adressée à M. Dacier, alors secrétaire perpétuel de cette académie, n'a paru qu'en 1716; Fénelon n'existait plus.

Quant au traité de l'*Éducation des filles*, il n'était destiné qu'au duc et à la duchesse de Beauvilliers, les amis intimes de Fénelon, qui avaient voulu s'éclairer de ses conseils dans la tâche difficile d'élever chrétiennement leurs filles, qu'une haute naissance et une brillante fortune appelaient à vivre à la cour et dans le tourbillon du grand monde. Ce n'était pas un livre, ce n'était qu'un mémoire tout privé et en quelque sorte domestique. Fénelon l'avait sans doute écrit au courant de la plume. Le duc de Beauvilliers jugea avec raison qu'il ne pouvait refuser au public l'usage de tant de réflexions profondes et sensées sur une matière aussi délicate que celle de l'éducation des femmes. L'ouvrage fut publié en 1687 et obtint le plus éclatant succès. Fénelon n'était pas encore le précepteur des petits-fils de Louis XIV. Il se trouva auteur sans y avoir songé.

A ce trait, on peut juger tout un siècle. Qu'on me dise quel est aujourd'hui l'écrivain, laïque ou ecclésiastique, qui, ayant sous la main de pareils ouvrages, fruits de son génie et de ses veilles, ne se hâterait pas de les rendre publics!

Dieu me garde d'entreprendre une analyse que ne liraient pas, à coup sûr, ceux qui ne liront pas l'œuvre même de Fénelon! Sur le traité de l'*Éducation des filles*, je ne ferai qu'une comparaison dont tout le monde pourra vérifier aisément la justesse. Jean-Jacques Rousseau a traité le même sujet dans le cinquième livre de son *Émile* avec une complaisance manifeste et toute la magie de son style. Il y a épuisé son art. Esprit, imagination, tableaux frais et gracieux, rien ne manque à la séduction. Rousseau n'a jamais été plus écrivain. Aussi l'est-il trop, au lieu qu'en lisant le traité de Fénelon, on ne s'aperçoit pas même qu'on lit; on coule sur ce style naturel et facile, non pas sans en sentir les grâces, mais sans les remarquer; c'est un accord merveilleux de l'expression et de la pensée qui retient toute l'attention sur le sujet

et n'en laisse pas pour l'auteur. Rousseau déclame, éloquemment j'en conviens, mais il déclame. Fénelon parle, instruit et touche.

Sur les choses mêmes, l'avantage est bien plus grand encore du côté de Fénelon. Sous le masque du moraliste et du philosophe, je ne sais quoi de sensuel et de profane perce toujours dans les réflexions de Jean-Jacques Rousseau. Ses termes sont chastes, sa pensée ne l'est pas; on devine ce qui se passe dans son cœur au regard enflammé dont il semble que, tout en moralisant, il accompagne ses leçons et jusqu'à ses satires les plus amères. Bien imprudent qui confierait ses filles à un pareil précepteur! Aussi sait-on comment finissait Sophie dans la suite ébauchée de l'*Émile.*

La Sophie de Fénelon ne finira pas de même, j'en réponds. D'abord elle est fille du duc et de la duchesse de Beauvilliers; ce n'est pas une héroïne en l'air à laquelle il s'agisse de donner une éducation en peinture; tandis qu'on ne sait trop de qui la Sophie de Jean-Jacques Rousseau est la fille : de Mme de Warens peut-être, ou du moins sa bien proche parente. Rien de romanesque dans l'ouvrage de Fénelon. La moralité des jeunes filles qu'on élèvera sur le plan qu'il propose aura des fondements trop solides, le christianisme aura jeté des racines trop profondes dans leur cœur et éclairé leur bon sens de lumières trop vives, pour que la vie avec ses combats, le monde avec ses séductions, aient prise sur elles et fascinent leur esprit. A peine leur langue a-t-elle bégayé quelques mots et une étincelle de raison a-t-elle lui dans leurs premières démarches, qu'au milieu même de leurs jeux les plus enfantins et par des leçons à la portée de l'âge le plus tendre, on leur a appris à connaître et à aimer Dieu, leur créateur et leur père, à distinguer de leur corps le principe immatériel et immortel qui l'anime, et qu'on leur a fait comprendre qu'il n'y a d'aimable et de beau que le bien, et de bien que ce qui est droit, honnête et sincère. Une religion ferme et pure a grandi avec elles et est devenue l'âme de leur âme. N'allez pas dire : éducation de couvent. Non.

Ce ne sont pas des religieuses que veut former Fénelon, pas même des dévotes, mais des femmes solidement chrétiennes, et par cela même des femmes capables dans leur intérieur, aimables dans le monde, simples, gracieuses, naturelles et sensées partout; aussi bien à leur place dans le tumulte de Paris ou de la cour qu'à la tête de leur maison, pieuses sans prétention à la piété, et ne cherchant le salut de leur âme que dans l'accomplissement de leurs devoirs envers un mari, des enfants et tout ce qui compose une famille.

Voilà ce qu'on peut dire en gros d'un ouvrage si court et si plein. La lecture en est un charme continuel pour l'esprit et pour le cœur. C'est du Xénophon écrit avec une plume chrétienne. Mais pour faire ressortir tout ce que Fénelon sème, en courant, de réflexions fines et profondes sur le caractère des enfants en général, beaucoup plus hâtifs qu'on ne le pense et politiques quelquefois dans le maillot même, sur les défauts particuliers aux jeunes filles, curiosité, vanité, paresse, penchant à la ruse et à la tromperie, et sur les remèdes qu'il convient d'y apporter, aucune analyse ne serait suffisante. C'est le livre même qu'il faudrait copier de la première ligne jusqu'à la dernière.

Les *Dialogues sur l'éloquence* se prêtent encore moins peut-être que le traité de l'*Éducation des filles* à une appréciation en règle. Le tour en est si bien celui d'une conversation que le hasard fait naître, et que cette logique secrète, qui semble un autre hasard, conduit de propos en propos, d'incidents en incidents! Ici, ce n'est plus Jean-Jacques Rousseau, mais Cicéron lui-même dans ses fameux traités de rhétorique qu'il faudrait comparer avec Fénelon. Rude jouteur que Cicéron, en matière de style surtout! Et ses traités de rhétorique sont peut-être ce qu'il a écrit de plus parfait, ce qu'il y a de plus parfaitement écrit dans aucune langue. Soit qu'il parle en son propre nom, soit qu'il fasse parler les plus illustres de ses prédécesseurs, Antoine et Crassus, son style se plie et se façonne à tous les tons, à tous les genres, revêt toutes les couleurs, se développe en larges

et tranquilles périodes, ou se hache en phrases vives et courtes, et la forme du précepte devient l'exemple et le modèle du précepte même. Tous les secrets de l'art, Cicéron les savait à la fois par la théorie et par la pratique, et à qui appartenait-il mieux de les révéler qu'à l'auteur des *Verrines* et des *Catilinaires*?

Aussi ne pousserai-je pas ma complaisance d'éditeur jusqu'à donner ma préférence aux dialogues de Fénelon pour l'art et le style. N'est-ce pas assez qu'à cet égard même les essais d'un jeune abbé, si loin d'être encore, lorsqu'il les écrivait, l'auteur du *Télémaque* et l'émule de Bossuet, soient ce que notre littérature peut opposer de mieux à ces divins traités de rhétorique, œuvre de l'expérience et de la maturité du grand orateur romain?

Mais qu'est-ce que l'éloquence si la morale n'en est pas l'objet et la fin? Qu'est-ce que la rhétorique si elle n'a pour but que d'enchanter les oreilles ou d'élever bien haut la fortune et la renommée de l'orateur aux dépens de la vérité, de la justice et du bien public? Ici, Fénelon reprend tout l'avantage. Il n'a pas seulement pour lui l'Évangile, il a Socrate et Platon. C'est au flambeau de la philosophie, et de la philosophie païenne toute seule, qu'il démasque cette fausse et pernicieuse éloquence, indifférente entre le juste et l'injuste, entre le bien et le mal, également prête à faire condamner un innocent ou à faire acquitter un coupable, aussi fière d'avoir entraîné un peuple dans les excès les plus funestes que de l'avoir ramené au calme et à la raison. La morale, il faut l'avouer, tient une petite place dans la rhétorique de Cicéron; l'art y est tout. Lui qui se vante d'avoir rapporté son éloquence des jardins de l'Académie et d'en devoir bien peu aux écoles des rhéteurs, il n'est guère philosophe quand il y va de ses intérêts et de sa gloire d'orateur. On serait tenté de croire qu'il n'a jamais lu le *Gorgias* de Platon; au moins l'a-t-il étrangement oublié! Voyez avec quelle complaisance Antoine, dans le *de Oratore*, s'étend sur les tours de force d'avocat au moyen desquels il avait

eu le bonheur de dérouter un jour son adversaire, le pauvre Sulpitius, et d'arracher à une juste peine je ne sais plus quel tribun séditieux que Sulpitius accusait. Pas un scrupule, pas une excuse! Le sang avait coulé pourtant, le feu avait été mis dans Rome : raison de plus pour Antoine de s'enorgueillir de son triomphe! Gagner une si mauvaise cause, quel honneur! Et Antoine était sénateur, il avait été consul, il devait plus tard payer de sa tête son dévouement à ce qu'on appelait alors le parti de la république et des honnêtes gens!

Mais aussi comment les idées de Socrate et de Platon sur l'éloquence n'auraient-elles pas été une pure utopie pour Cicéron? Quand avait-on vu, à la tribune d'Athènes ou de Rome, un orateur qui s'oubliât assez lui-même pour ne viser qu'à l'amélioration morale de ses concitoyens? Le beau succès qui l'aurait attendu, si, au lieu de caresser les passions, et souvent les passions les plus mauvaises de la multitude, il s'était mis à lui prêcher la justice, la modération, le désintéressement! Tout au plus les meilleurs tâchaient-ils de tirer des mauvaises passions qu'ils flattaient un résultat utile à la grandeur de leur patrie. C'était bien pis au barreau; nous venons de le voir dans l'exemple d'Antoine. Tout le monde avait le droit d'accuser, mais on avait aussi le droit, sans nuire à sa réputation, de défendre tout le monde, même les plus tarés, les plus odieux, les plus coupables, et Cicéron ne s'en faisait pas faute.

O bon Socrate, à quoi pensiez-vous donc lorsque vous vouliez faire de tous les orateurs des prêcheurs de morale, des rêveurs et des philosophes comme vous? et véritablement ne devait-on pas vous croire fou à Athènes, lorsqu'on vous entendait conseiller au coupable d'employer son éloquence, s'il en avait, à s'accuser lui-même, et à expier sa faute ou son crime en courant au devant de la peine qu'il avait méritée? Utopie, utopie, Socrate! Vous en serez pour vos frais de logique, et c'est à peine si toute l'éloquence de Platon, votre disciple et votre interprète, vous sauvera du ridicule.

Utopie pour l'antiquité, mais pour nous, non certes! Cette

double utopie, que tous les Platon et tous les Socrate du monde auraient bien pu prêcher éternellement dans le désert, le christianisme l'a réalisée. Nous en sommes témoins, nos yeux y sont habitués, nous n'y pensons pas. Mille tribunes s'élèvent jusque dans les églises de nos plus simples hameaux, où la bouche de l'orateur, éloquente ou non, ne s'ouvre que pour enseigner une morale dont la sublimité aurait ravi en admiration les plus doctes esprits des écoles de la Grèce. Le coupable écoute, il s'émeut, sa conscience se trouble. Un tribunal l'attend au pied même de la chaire, tribunal de justice pour recevoir son aveu et lui infliger devant Dieu la peine qu'il mérite ; tribunal de miséricorde pour lui accorder, après une juste expiation, le pardon que Dieu ne refuse jamais au repentir.

Érasme a dit quelque part qu'en lisant certains écrits des anciens il lui semblait y sentir comme une inspiration divine, et un esprit avant-coureur de l'esprit de l'Évangile. Le *Gorgias* est certainement de ce nombre.

Aussi Fénelon n'a-t-il eu qu'à en appliquer les principes à l'éloquence de la chaire, qui est l'objet spécial de ses dialogues ; il y prend jusqu'à ses règles de convenance et de goût, et de là cette sévérité, excessive peut-être, avec laquelle il interdit à l'orateur chrétien ou profane, mais chrétien à plus forte raison, tous les ornements inutiles, tous les traits d'esprit qui brillent sans toucher ou sans instruire, tout ce qui n'a pour but que de plaire. C'est bien de la rigueur. L'art par lui-même, si d'ailleurs son but est innocent, n'est-il pas un des plus nobles plaisirs de l'intelligence, et les contemporains de Fléchier et de Massillon sortaient-ils moins édifiés de leurs sermons parce que quelque chose avait été accordé au besoin de charmer l'esprit et les oreilles d'un auditoire délicat? Voyez comme Fénelon lui-même, dans un des plus beaux passages de ses dialogues, est indulgent pour les enflures de Tertullien, pour les jeux d'esprit et les pointes de saint Augustin ! C'était le goût de leur temps. Fénélon veut qu'on leur passe ce qu'on prenait alors et ce

qu'ils prenaient eux-mêmes pour du beau style. Il fallait bien que, par ces grâces affectées et par ces tours plus ingénieux que naturels et vrais, ils pénétrassent jusqu'au cœur de ceux qui les écoutaient. Saint Bernard a écrit dans un latin barbare ; en est-il moins éloquent ? Pourquoi donc ne passerions-nous pas à un goût plus pur ce que Fénelon passe et pardonne au mauvais goût des pères du quatrième et du douzième siècle ? Mais Fénelon était jeune lorsqu'il écrivait ces dialogues ; la sévérité est de cet âge. L'auteur du *Télémaque* aurait été moins rigoureux probablement pour les grâces et pour les ornements du style. Sans doute aussi, une plus longue expérience de la chaire réconcilia Fénelon avec l'usage, qui subsiste encore aujourd'hui, de partager un sermon en plusieurs points, usage qu'il condamne sans pitié. N'est-ce pas à la fois pourtant un repos pour l'auditoire et pour l'orateur, un moyen de soutenir et de renouveler l'attention, un fil avec lequel on se retrouve dans les raisonnements d'un discours de pure morale ? Ceux qui dorment se réveillent et ceux qui écoutent reprennent haleine. Ne fût-ce qu'une mode, Bossuet, Massillon et Bourdaloue s'y sont assujettis : c'est tout dire.

Au total, le ciel nous envoie beaucoup de prédicateurs qui se forment sur le modèle, un peu idéal, proposé par Fénelon !

Que pourrai-je ajouter à ce que j'ai déjà dit de la lettre adressée à l'Académie française ? Tout en ayant l'air de ne présenter à l'Académie, sur sa demande, qu'un plan de travail qui comprendrait une grammaire, une rhétorique, une poétique, Fénelon passe en revue tous les orateurs, tous les poëtes, tous les historiens anciens et modernes. C'est un traité de critique générale. Je ne veux pas plus l'analyser que le louer. La réputation en est faite, et il y a longtemps qu'on l'a placée à côté ou au-dessus de ce que l'antiquité nous a laissé dans ce genre de plus achevé et de plus exquis. J'aime mieux y relever, avec tout le respect possible, quelques opinions qui surprennent. N'oublions pas seule-

ment que cette lettre a été écrite au plus fort de la querelle entre les partisans des anciens et ceux des modernes, entre Houdard de Lamothe et Mme Dacier. Lamothe était l'ami et le correspondant de Fénelon, et M. Dacier était le secrétaire perpétuel de l'Académie. Sur le fond de la question, Fénelon n'hésitait pas. Comment l'auteur du *Télémaque* n'aurait-il pas été pour les anciens? La forme d'apologie qu'adopte Fénelon est à la fois la plus décisive et la plus polie : il cite. Il est vrai qu'on ne cite pas aisément comme Fénelon et que le charme du commentaire devait arracher les armes des mains à Houdard de Lamothe lui-même. Qui a le cœur a tout; on ne songe plus à juger les anciens, on les aime quand c'est Fénelon qui les cite et les commente. Quelquefois pourtant ne dirait-on pas que, par politesse peut-être et par égard pour les partisans des modernes, Fénelon cherche et rassemble avec une sorte d'affectation tout ce qu'il peut reprocher de défauts à ces anciens qu'il adore? Qu'importent les défauts? Dans un pareil procès, c'est la comparaison des beautés qui décide. Passons à Fénelon quelques ruses de politesse; mais comment ne pas s'étonner qu'au nombre des choses qu'il condamne dans les anciens, se rencontre le chœur, cette partie essentielle du drame grec? Sans le chœur, où serait donc le côté lyrique, religieux, moral de ce drame? Fénelon ignorait-il que chez les anciens toute représentation théâtrale était un acte de religion et qu'il y fallait un hymne? Condamnait-il par hasard le chœur dans l'*Esther* et dans l'*Athalie* de Racine? Otez le chœur des pièces grecques, vous aurez Voltaire; vous n'aurez ni Eschyle, ni Sophocle, ni Euripide.

Pourquoi aussi se donner la peine, dans un traité purement littéraire, de condamner avec des paroles si dures la religion d'Homère et le culte des dieux de l'Olympe? Pourquoi déclarer, à plusieurs reprises, ce culte absurde et grossier? La chose paraîtrait toute simple si la dispute entre les partisans des anciens et ceux des modernes eût porté sur la religion; on n'en voit pas bien l'importance dans une question où il

ne s'agissait que de poésie. La consolation était faible pour Houdard de Lamothe, et qui ne s'étonnerait de tant de rigueur de la part de celui qui avait fait, sans scrupule, un si heureux usage de cette mythologie grossière dans son *Télémaque?*

Je m'étonne encore plus du jugement de Fénelon sur Molière, Molière par qui seul nous sommes supérieurs aux anciens, si nous le sommes. On peut abandonner à Fénelon la morale de Molière ; Aristophane n'aura toujours pas l'avantage sur nous de ce côté-là ; mais le style de Molière ! Quoi ! les vers de Molière *sont remplis de métaphores qui approchent du galimatias*, les vers de l'auteur du *Misanthrope*, du *Tartuffe* et des *Femmes savantes!* Tout ce que Fénelon accordera à Molière, c'est que sa prose est moins mauvaise ! L'*Avare,* ce chef-d'œuvre de naturel, de clarté, de verve franche et comique, *est moins mal écrit que les pièces qui sont en vers!* Et cela est dit sans mauvaise humeur, sans passion, sans les foudres de Bossuet, avec tout l'air de la plus sincère impartialité ! Il est vrai que la Bruyère juge avec plus de sévérité encore le style de Molière : c'est tout ce que l'on peut alléguer à la décharge de Fénelon !

Venger Molière, je ne l'essayerai pas. Il se venge assez tout seul par cette gloire qui n'a pas cessé de croître depuis deux siècles qu'il est mort. Molière est de la première moitié du siècle de Louis XIV ; il est de la même race, du même sang que les Pascal, les Corneille, les Bossuet, les Boileau, les la Fontaine et les Racine ; il a cette fleur de génie, cette franchise de style, ce naturel et cette vérité de couleur qui caractérisent le chœur des grands hommes à côté desquels, au-dessus desquels peut-être, il brille. C'était le bon temps alors. Le roi était jeune, la cour resplendissante, la France enivrée de victoires et de prospérités. Il y avait plaisir à vivre, à penser, à écrire, à prêcher dans la chaire, à faire rire ou à faire pleurer au théâtre. Tout était neuf, tout enchantait. Fénelon n'est venu que dans la seconde

époque, lorsque déjà tout le monde se lassait de ce long règne, de cette cour devenue vieille et triste sous la dévote férule de Mme de Maintenon, lorsqu'en un mot, la France commençait à s'ennuyer et à demander autre chose. Partout l'opposition se montrait, même à Versailles. Quelque chose de cette inquiétude et de cette disposition chagrine se fait sentir dans le génie de Fénelon. Il a plus d'esprit que ses aînés, mais un esprit moins simple. Je crois que Molière l'aurait trouvé quelquefois un peu raffiné de sentiment, un peu subtil de pensée, un peu mou dans son style, et inclinant trop vers le paradoxe. Entre grands hommes on se passe ces libertés de jugement ; elles nous sont interdites à nous, misérables ! Laissons à chacun son caractère et son génie, et jouissons de tout sans trop faire les délicats ; c'est notre partage, et ce n'est pas le pire.

A quoi bon toutes ces comparaisons et toutes ces disputes? D'autres ont pu avoir plus d'éloquence que Fénelon, plus de savoir, plus de profondeur, un talent plus mâle ; Fénelon a eu plus d'âme. Comme Virgile qu'il aimait tant, c'est par l'âme qu'il a marqué ses ouvrages d'un sceau ineffaçable. On ne dit pas l'âme de Bossuet, l'âme de Pascal, l'âme de Montaigne ou de la Bruyère ; on dit l'âme de Fénelon. Tout ce qu'il a été, poëte en prose, orateur, moraliste, pieux pasteur et grand archevêque, il l'a été par ce don excellent qui ne se définit pas, qui se sent, et qu'on appelle l'âme. Le génie est trop souvent exclusif; il se concentre et se resserre ; l'âme est universelle. Aussi semble-t-il que tout ce qui a jamais été pensé, senti, exprimé de beau, de noble et de touchant revienne de droit à l'âme de Fénelon et s'y reflète naturellement ; il est Homère avec Homère, Virgile avec Virgile ; il est, avec Démosthène, l'orateur et le patriote athénien, et le dernier républicain de Rome avec Brutus, comme il est, avec les Ambroise et les Augustin, le plus tendre des Pères de l'Église. On ne résiste pas à cet attrait de l'âme. L'aimable domination que Fénelon exerçait sur ses amis, il l'exerce encore sur ses lecteurs, et peut-être est-ce

pour se soustraire à cet empire que Louis XIV exila de la cour le précepteur de ses petits-enfants. Être supérieur par l'âme, c'est avoir la supériorité même; car qu'y a-t-il qui soit au-dessus de l'âme?

Mon Dieu! quand je pense que tous ces hommes, à jamais fameux, dont les noms sont revenus tant de fois sous ma plume, les Pascal, les Fénelon, les Bossuet, les Corneille, les Molière, étaient aussi modestes qu'ils étaient grands! Voilà une réflexion qui me mènerait loin, et cette préface est déjà bien longue. Adieu donc, et sans doute adieu pour la dernière fois, à ce facile travail d'éditeur qui m'a fait passer tant de matinées heureuses en remettant sous mes yeux quelques-unes des pages les plus belles de ces modernes du siècle de Louis XIV, qui sont déjà des anciens! C'est bien peu de chose qu'un travail d'éditeur; du moins est-ce le seul dans toute ma vie qui ne m'ait laissé ni scrupule ni regret. Je suis sûr d'avoir fait une bonne chose et d'avoir bien servi le public selon mes forces. Mais tout finit, et le temps n'est plus aux loisirs de la littérature et la pensée.

25 septembre 1869.

S. DE SACY,
de l'Académie française.

LES

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

Un livre du Sacre des roys de France, en françois et latin, couvert de drap d'or.

Des vij Péchiez mortelz, en un petit livre, em prose, et Comment on se doit confesser.

Un livre de Chant, bien noté, bien escript et enluminé, en latin, et à point d'orgue.

Médecine et Cirrurgie pour oyseaux de proie.

Le Coustumier de Normandie. *En marge :* Baillé par le Roy au bailli de Rouen (1).

Un livret des Monnoyes (2), bien escript.

Solinus : des Merveilles du monde.

Un livre nommé Institude (3).

Un Messel grant, noté, en un volume, à l'usage de Rouen, couvert d'une chemise de soie à queue; que donna au Roy le cardinal de Beauvaiz (4). *En marge :* Baillé par le Roy a monss. de Guienne son ainsné filz, le viij^{e} d'avril mil iiij et x, pour sa chappelle.

Ethiques glozéez, couvert, et à ij fermoers. *En marge :* Donné aus escolles Maistre Gervèse.

(1) Oudard d'Otteville, ou Guy Chrétien.

(2) Par Nicolas Oresme.

(3) Les *Institutes* de Justinien.

(4) Le cardinal Dormans, fondateur du collége dit de Beauvais, à Paris.

Ethiques, couvert de cuir noir, à iiij fermoers. *En marge :* Donné par le Roy à maistre Gervèse (1).

Hypocras (2), couvert de cuir blanc à i fermoer.

Un petit livret couvert de cendal vermeil à queue, où sont les Heurez Nostre Dame et autres choses, à ij fermoers d'argent. *En marge :* Baillé à mad. Katerine (3), iiij^{e} de février iiij^{xx} et iiij

Les Heurez de Cheualerye, couvert de soie à queue, en un petit volume. *En marge :* A monss. le Dauphin (4).

Introductoire Alkabiee (5), interprète de Jehan d'Yspalence (6), en un caier, sans aiz, couvert de cuir vert, fermé à ij lasnières.

Arithmétique, couvert d'une pel velue dont le poil est cheu.

Un petit livret en françois : de la nature du Zodiaque, couvert de parchemin.

La Vie Ste Bautheult (7), jadiz royne de France, très bien escripte, en un caier couvert de parchemin.

Un petit livret plat, en latin, nommé Bestiaire, figuré, que Gilet (8) a donné au Roy.

Un très viez caier intitulé : Incipit præfacio Petri Abælardi (9).

La vie Ste Crotilde (10), en latin, couvert de soie, a ij fermoers d'argent.

Un très bel Psaultier, en grant volume, escript de grosse lettre et ancienne, que on a donné au Roy à Nogent le Roy, à une chemise blanche à queue, à ij fermoers d'argent. *En*

(1) Au collége fondé par maître Gervais Chrétien.

(2) Hippocrate.

(3) Catherine, fille de Charles V, morte en 1388.

(4) Charles VI.

(5) L'astrologue Alchabitius.

(6) Jean de Séville.

(7) Sainte Bathilde, femme de Clovis II.

(8) Gilles Malet.

(9) Pierre Abélard.

10) Sainte Clotilde.

marge : Presté par le Roy à messire Philippe de Maisières sa vie durant.

Un Psaultier à mendre (1) volume, à une chemise pertuisée (2), très bien ystorié et très bien escript.

Géomencie, en un viex livre dont les aiz ne sont point couvers, à ij fermoers.

Un livre couvert de veluyau ynde, très plat, qui se nomme Lamentacio super Jherusalem, de Negligencia christianorum; qui vint de messire Philippe de Maisièrez (3).

La moitié d'un Bréviaire, dont les aiz sont couvers de brodeure de France et de Bourgongne endentées, à ij fermoers d'or esmaillez de France.

Le Psaultier pappe Urbain (4), en un quaier de pappier couvert de parchemin.

Ars notaria (5), dont les aiz ne sont point couvers de cuir, mais est lié de cordez.

Autres plussieurs caiers touchans Astronomie, liez en un troussel de nulle value.

Une piau de parchemin, où sont plussieurs ystoires que fist maistre Jehan de Lignan (6).

II.

Charles V mourut au château de Beauté le 16 septembre 1380. Presque aussitôt Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, associé à la régence, chargea le secrétaire du roi, Jean Blanchet, de faire un récolement de l'inventaire dressé par Gilles Malet. Celui-ci se transporta au Louvre le

(1) Moindre.
(2) Trouée.
(3) Philippe de Maizières, ami et chancelier de Charles V.
(4) Urbain V.
(5) *Tractatus de arte notaria*, par Rolandinus.
(6) L'astronome Jean de Lignano.

6 novembre, et constata que tous les volumes portés sur l'inventaire étaient encore en place, à l'exception de ceux qui avaient été donnés ou prêtés par le feu roi (1). Il fit en même temps exécuter une copie du catalogue et le remit au roi avec la clef des trois chambres. Cette copie, en forme de rouleau, existe à la Bibliothèque impériale (2); elle se compose de dix-neuf feuilles de parchemin cousues ensemble, et chaque feuille a environ soixante-dix centimètres de longueur. Sur le premier feuillet, on lit ces mots à demi effacés :

Inventoire des livres du Roy Charles le Quint.

Le titre est à peu près le même que celui de l'inventaire de 1373 :

Cy après en ces roillez sunt escrips les livres de très souverain et excellent prince Charles le Quint de son nom, par la grace de Dieu roy de France, lesquielz estoient en son chastel du Louvre, en trois chambres l'une sus l'autre, l'an de grace mil CCCC *soissante et treze, enregistrés de son commandement par moy Gilet Malet.*

Le duc de Bourgogne approuva la gestion de Malet et le confirma dans ses fonctions de bibliothécaire (3). Malheu-

(1) On lit page XL v° du catalogue de Malet : « . . . . . Item, comme « après le trespassement dudit feu roy Charles, qui fut en septembre « mil ccc iiij^{xx}, ledit inventoire, ainsy fait et escript par ledit feu messire Giles, fut récolé le vi^{e} jour de novembre oudit an iiij^{xx} par feu « maistre Jehan Blanchet, secrétaire du roy nostre dit seigneur, du « commandement de feu monsseigneur le duc de Bourgoigne derre- « nièrement trespassé, et y furent touz iceulx livres trouvez, exceptez « ceulx qui estoient signez, sur les marges dudit inventoire, avoir « esté baillez à diverses personnes, par ledit feu roy Charles ou de son « ordonnance, comme il est escript ou ij^{e} fueillet dudit présent livre « ou inventoire. »

(2) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds de Baluze, n° 397.

(3) « ... Item, que assez tost après, c'est assavoir le cinquiesme jour « du mois de novembre l'an mil ccc iiij^{xx}, et fut à Reins le Roy nostre « sire quj à présent est, bien acertené par mess. ses oncles et autres de « son conseil de la bonne garde que avoit faicte ledit feu messire Giles « des livres dessus; et oy le rapport dudit maistre Loys Blanchet, voult

reusement on continua à prêter des volumes aux seigneurs de la cour, qui ne se firent aucun scrupule de les garder; la plupart des ouvrages que prit le duc d'Anjou, à son départ pour l'Italie en 1380, ne repassèrent point les Alpes. En revanche, lorsque les Juifs furent chassés de Paris en 1394, on découvrit au faubourg Saint-Denis, dans une maison qui leur appartenait, cent quatorze volumes et une quantité d'extraits de la Bible et du Talmud; tous furent, par ordre du trésorier de France, transportés au Louvre et délivrés à G. Malet (1). Quelques années après, vingt

« et ordonna, par ses lettres données ledit jour, transcriptes en la fin « de ce présent compte, que icellui messire Giles feust tenu pour quitte « et deschargié de touz les livres qui par l'ordonnance dudit feu roy « Charles avoient esté baillez, sanz en demander autre quictance ou « enseignement que lesdictes lettres, desquelles lettres ladicte vefve et « enfans ont entencion de eulz aidier en plusieurs parties de ce pré- « sent compte. » *Inventaire de G. Malet*, p. XL v°.

(1) Ce fait est contesté par Jourdain, *Mémoire historique sur la Bibliothèque du roy*, p. v. Mais Sauval a extrait des *Comptes de la Prévôté de Paris*, chapitre des *Forfaitures*, les lignes suivantes :

« De l'inventaire de plusieurs livres et cahiers de livres de Juifs, « trouvés à Paris en l'hostel du Pourcelet, outre la porte Saint-Denys, « inventoriés par Me Robert Petit, clerc, examinateur au Chastelet de « Paris, le seizième jour de février 1394, et prisés par Jaquet Gervais « et Gaultier Aubertin Convers, à la somme de quarante-six francs, « si comme il appert par ledit inventaire signé du seing manuel dudit « examinateur, rendue cy-dessous en dépense en l'extrait de ce compte, « entre deniers payés pour ce : trente six livres seize sols parisis..... « A Mre Gilles Mallet, chevalier, maistre-d'hostel du Roi nostre Sire, « pour plusieurs livres et cahiers de livres de Juifs trouvés en trois « poinçons à Paris, en l'hostel du Pourcelet, outre la porte Saint-Denys, « inventoriés par Me Robert Petit, clerc, examinateur au Chastelet de « Paris, desquels livres il est rendu cy-dessus en recepte au chapitre « des Forfaitures trente-six livres seize sols parisis, baillés audit « Mre Gilles pour mettre en la librairie du Roi notre Sire au Louvre, « par vertu des lettres dudit seigneur données le vingt-sixieme jour « de février 1394. Ainsi signé : par le Roi, Mre Hervé le Couls, Mon- « tagu présens... » Sauval, *Histoire de Paris*, t. III, p. 665.

Voyez le même ouvrage, t. II, p. 250, et Velly, *Histoire de France*, t. XII, p. 197.

volumes furent donnés à la bibliothèque par le duc de Guyenne, fils aîné du roi, et alors chef du conseil de régence. G. Malet les catalogua à la suite de l'inventaire général; il eut seulement soin de placer en tête de la liste l'avertissement suivant :

« Ce sont les livres que noble et puissant prince monss^r^ le « duc de Guyenne, ainsné fils du roy Charles, le vj^e^ de ce « nom, roy de France, a envoiez en la librarye du roy mon « dit seigneur au Louvre, par maistre Iehan Daussonval, « confesseur et maistre d'escolle de mon dit seigneur de « Guienne, et lesquelz ont esté receuz et mis en ladicte « librarye par moy Gilet Malet, maistre d'ostel du roy mon « dit seigneur, et garde de ladicte librarye, le vij^e^ de jen- « vier mil iiij^c^ et nuef (1). »

Gilles Malet mourut en janvier 1410 (2), et Antoine des

(1) *Inventaire de Gilles Malet*, p. xxxvij. — Voici l'énumération des premiers ouvrages cités dans cette liste :

« Une Bible en françois, en très grant volume, couverte d'une che- « mise de soie à queue, à ij fermoers d'argent à testes dorées.

« Josephus, escript en françois, en lettre de note, couvert de veluyau « azuré, à ij fermoers de cuivre dorez, à tissuz de soie.

« Titus Livius, en françois, en très grant volume, couvert de cuir, « qui autres feis fu au Roy, à ij fermoers d'argent esmaillé à fleurs de « liz, très bien ystorié et escript.

« La première partie de la Cité de Dieu, en françois et lettre de « note, couvert de cuir à empraintes, à ij fermoers de latton dorez.

« L'autre partie, paroillement escripte en françois, et aussi couvert, « et ij telz fermoers.

« Le livre des Propriétés des choses, en françois, escript de lettre « de note, couvert de cuir à empraintes, à ij fermoers d'argent des « armez de Montagu, par avant grant maistre d'ostel du Roy.

« Ovide Methamorphoseos, en françois, de lettre de note, couvert de « cuir à empraintes, et ij fermoers de laton.

« Un Greel (*Graduel*) pour une église, noté, et couvert de cuir à « queue, à ij fermoers de laton.

« Ethiques, en françois, et lettre de note, couvert de cuir à em- « praintes, et ij fermoers de laton. »

(2) On a découvert, vers 1854, dans l'église de Soisy-sous-Étioles (Seine-et-Oise), une pierre consacrée à rappeler le souvenir de G. Malet. Cette pierre est gravée en creux et rehaussée de couleurs dont le

Essarts, « escuyer, varlet trenchant du Roy », lui succéda. Malet laissait deux fils : Jean, « chevalier et maistre d'ostel « du Roy », et Charles, « licencié en lois »; conjointement avec leur mère Nicole de Chambly, ils remirent tous les volumes au nouveau bibliothécaire (1).

Un autre inventaire fut aussitôt dressé par trois officiers de la chambre des comptes, et transcrit à la suite du catalogue de Malet, sous ce titre :

dessin enluminé forme tableau. Un Christ en croix occupe le centre, et autour de lui sont rangés divers personnages, parmi lesquels figurent Gilles Malet, recouvert d'une armure, et sa femme en jupe et riche corsage. L'inscription suivante est gravée sur l'encadrement de la pierre : MONSEIGNEUR GILES MALET, CHEUALIER, SEIGNIEUR DE VILLEPESCLE, CONSEILLIER ET MAISTRE DOSTEL DU ROY, CHASTELLAIN DE PONT SAINTE MAXANCE, UISCONTE DE CORBEIL ET SEIGNIEUR DE SOISY. MADAME NICOLE DE CHAMBLY SA FEME. Cette pierre, dit M. de Guilhermy, est peut-être aujourd'hui le seul monument où Gilles Malet soit représenté. Voyez L. Lacour, *Annuaire du bibliophile*, année 1862, p. 142, et le *Magasin pittoresque*, année 1861, p. 170 et 236, où la pierre a été reproduite.

(1) « . . . C'est le compte de madame Nichole de Chambly, vefve de « feu messire Giles Malet, à son vivant chevalier et maistre d'ostel du « Roy nostre sire, de messire Jehan Malet, chevalier et maistre d'ostel « dudit seigneur, et de maistre Charles Malet, licencié en lois, enfans « dudit feu messire Giles et de ladicte dame, des livres estans ou chas- « tel du Louvre, en trois chambres l'une sur l'autre, dont ledit messire « Giles a eu la garde : c'est assavoir depuis l'an mil ccc LXXIIJ jusques « ou mois de janvier mil cccc et dix, qu'il est alé de vie à trespassement; « après lequel trespassement ladicte vefve et enfans ont rendu lesdiz « livres à Anthoine des Essars, escuier, commis de par le Roy nostre dit « seigneur à la garde d'iceuz, par inventoire nouvellement fait, et com- « mencé par messeigneurs sire Michiel de Laillier, conseiller et maistre « des comptes dudit seigneur, maistre Nicolas des Prez, conseiller et « correcteur desdiz comptes, et Jehan Le Bègue, greffier de la Chambre « d'iceulz comptes, et achevé par ledit Le Bègue...; lequel inventoire « nouvel commence ou LIIJ^e fueillet de ce présent volume ou livre. Tous « lesquelz livres estans en l'ancien inventoire... ont esté trouvez esdictes « chambres, exceptez toutesvoyes ceulz qui sont escripz en ce présent « compte, lesquelz ont esté baillez et délivrez tant par feu le roy « Charles le Quint, dont Dieux ait l'ame, comme par le roy notre sire « qui à présent est... » *Inventaire de Gilles Malet*, p. XL.

« Inventoire des livres du roy Charles nostre sire, vj^e de « ce nom, estans en une tour de son chastel du Louvre en « trois chambres ou estaiges l'une sur l'autre. Commencé à « faire le xxiiij^e jour de janvier l'an mil cccc et dix et autres « jours ensuivans, par sir Michiel de Laillier, et maistre « Nicolas des Prés, conseiller maistre, et Iehan Le Bègue, « clerc notaire et secrétaire et greffier en la chambre des « comptes du Roy, nostre dit seigneur, à Paris, à ce commis « par le commandement de bouche de nosseigneurs desdiz « comptes. En la présence de messires Guillaume de Senliz, « seigneur de Pracelles, exécuteur, et Jehan Malet, cheva- « lier, héritier en partie de feu messire Giles Malet, qui, « par l'ordonnance de feu le roy Charles, derrenièrement « trespassé, en avoit eu la garde : après ce, toutes voyes, « que lesdiz exécuteur et héritier orent premièrement juré « et affermé ausdiz commissaires qu'ilz n'avoient onques « veu ne sceu que ledit deffunct eust eu aucun inventoire « desdiz livres devers lui, et que s'aucun inventoire en y « avoit, on le devroit trouver en l'une desdictes trois cham- « bres. En la présence aussy de Anthoine des Essars, es- « cuier, varlet trenchant du Roy nostredit seigneur, et « commis de nouvel par lui à la garde d'iceulz livres, et de « sire Bureau de Dampmartin, bourgoys de Paris, qui le « plus du temps y vacqua à reprendre lesdiz livres, pour « et ou nom et du consentement dudit Anthoine, et lequel « les reprint au plus près que faire ce pot, et non mie au « juste selon l'ordre de l'ancien inventoire fait par ledit feu « messire Giles, commençant ou iij^e fueillet de ce présent « livre; lequel livre fut lors trouvé en la basse desdictes « chambres, en la présence des susdiz, et ne porent lesdiz « commis en tout garder l'ordre dudit ancien inventoire « pour la grant multitude de livres et difficulté qui y estoit, « mesmement que lesdiz livres n'estoient mie de renc et en « ordre esdiz trois estages, et que plusieurs d'iceuz livres, « qui devoient estre ou bas estage ou chambre d'icelle tour, « estoient en l'un des deux autres, et semblablement des

« autres qui devoient estre es autres deux estages. Ce pré-
« sent inventoire parfait et achevé par ledit Bègue, par l'or-
« donnance de nosdiz seigneurs des comptes, pour les
« grandes occupations desdiz sire Michiel et des Prez, en
« la présence toutesvoyes et du consentement dudit messire
« Jehan Malet, et dudit Anthoine des Essars ou Bureau.
« Après la parfection duquel inventoire, en fut le double
« baillé audit Anthoine, comme il est escript et signé de sa
« main en la fin de ce présent inventoire, ou vj^{xx}xiij fueillet
« de ce livre (1). »

Au revers du dernier feuillet du nouvel inventaire, Antoine des Essars écrivit en effet ce récépissé :

« Je Anthoine des Essars, escuier, varlet trenchant, con-
« seiller et garde des deniers de l'espargne et de la libraie-
« rie du Roy nostre seigneur, confesse avoir eu et receu de
« Messieurs des comptes du Roy, nostredit seigneur, en six
« cayers de parchemin contenans LXXIJ foillez, le double de
« ce présent inventoire, deuement collationné par maistre
« Jehan Le Bègue, notaire et secrétaire du Roy, nostredit
« seigneur, et greffier en ladicte chambre, avec les livres
« contenuz et déclairez en icellui, depuis le liij^{e} fueillet dudit
« présent inventoire jusques cy. Lesquelz livres sont en une
« tour du chastel du Louvre, en trois chambres ou estaiges
« l'une sur l'autre, desquelles chambres ou estaiges les clefs
« me furent baillées par l'ordonnance desdictes gens des
« comptes dès le vij^{e} jour de juillet derrenier passé. Tesmoing
« mon saing manuel cy mis le xj^{e} jour de mars, l'an mil cccc
« et unze. Anthoine des Essars. »

Deux cent sept volumes étaient absents, et l'on comptait environ deux cents acquisitions nouvelles, ce qui plaçait la bibliothèque dans le même état que quarante ans auparavant.

Un extrait des *Mémoriaux de la chambre des comptes*, qui nous a été conservé par J. Dubreul (2), nous apprend

(1) *Inventaire de Gilles Malet*, p. liij.

(2) « Garnerius de S. Yon, scabinus villæ Parisiensis, commissus ad

que, le 12 mai 1412, Charles VI remplaça des Essars par Garnier de Saint-Yon ; celui-ci est qualifié de « commissus ad « custodiam librariæ Regis in Lupara, et aliorum etiam « librorum, quocumque loco fuerint », ce qui prouve bien que le roi possédait encore des livres ailleurs qu'au Louvre (1).

Moins d'un an après, Jean Maulin, clerc du roi, succéda à Garnier de Saint-Yon, destitué, comme son prédécesseur, pour avoir pris parti contre la maison d'Orléans (2). On dut dresser un autre inventaire, qui, cette fois, ne fut pas inscrit à la suite de celui de Gilles Malet; il forme un petit in-folio, écrit sur vélin en lettres de note et à longues lignes (3). Il commence ainsi :

« Inventoire des livres du roy Charles nostre sire qui à « présent est, estans en sa librarie du Louvre. Cest assavoir « en une tour, en trois chambres l'une sur l'autre. Commen- « cié le mercredy xviij^{e} jour d'octobre l'an mil cccc et xiij « par maistres Thomas Daunoy et Jehan Delacroix, conseil- « liers et maistres des comptes d'icellui seigneur, et Jehan « Le Bègue, notaire et secrétaire dudit seigneur, et greffier en « la chambre desdiz comptes, à ce commiz par les gens des « comptes d'icellui seigneur; en la présence de Guillaume

« custodiam librariæ Regis in Lupara, et aliorum etiam librorum, quo- « cumque loco fuerint, loco Antonij de Essartis, causis certis ad hoc « ipsum regem moventibus exonerati, per eius literas datas octavo « maij 1412, sic signatas : Par le Roy, presens messire Philippe de « Poictiers, messire Girard de Graneual, et autres. CALOT. Duodeci- « moque mensis eiusdem præstitit solitum iuramentum. » Dubreul, *Théatre des antiquitez de Paris*, p. 781.

(1) Voyez d'ailleurs Van Praet, *Inventaire des joyaulx, reliques et autres choses estant en l'Estude du Roy, en la tour du boys de Vincennes, empres la haulte chambre, en la presence de monss. de la Riviere, Giles Malet et Hennequin Duvivier, orfevre et varlez de chambre du Roy. Fait le* xj^{e} *jour d'auril* ccc iiij^{xx}.

(2) Pierre des Essars, frère d'Antoine, fut condamné à mort et exécuté le 1er juillet 1413.

(3) Bibliothèque impériale, manuscrits, autrefois Supplément français, n° 178^{22}, aujourd'hui Fonds français, n° 9430.

« des Molins, frère de la femme Garnier de Saint Yon, qui « derrenièrement en avoit la garde, et de maistre Jehan « Maulin, clerc d'icellui seigneur en laditte chambre des « comptes, auquel Maulin ledit seigneur en avoit de nouvel « baillé la garde. Toutesvoyes n'y fu mie ledit Guillaume « présent tout au long, ainçois quant esté y ot par aucuns « jours se excusa de plus y venir, disant qu'il se attendoit « à ce que fait en seroit par lesdiz commiz, et semblable- « ment lesdiz maistres Thomas et Delacroix, pour autres « charges et occupacions qu'ilz orent es affaires du Roy et « autrement, n'y porent mie longuement vaquer. Si fu ledit « inventoire achevé par ledit Bègue, présent ledit Maulin, et « y furent trouvez les livres qui ensuivent. »

Jean Maulin écrivit à la fin la déclaration suivante :

« Je Jehan Maulin, clerc du Roy nostre sire en sa chambre « des comptes à Paris, et garde de sa librarie estant au « Louvre, congnois et confesse avoir eu et receu en ma garde « touz les livres et autres choses contenues et déclairées en « ce présent inventoire, contenant soixante neuf fueillez es- « cripz, exceptez ceulx qui sont contenuz et déclairez cy « dessoubz es cinq prouchains fueillez ensuivans. Duquel « inventoire le double contenant quatre vins dix huit fueillez « en papier, avecques les clefz d'icelle librarie, m'ont esté « baillez par maistre Jehan Le Bègue, clerc, notaire et secré- « taire d'icellui seigneur, et greffier en ladicte chambre des « comptes, qui par messeigneurs desdiz comptes avoit esté « commis audit inuentoire faire, moy présent. Tesmoing « mon saing manuel cy mis, le xe jour de janvier, l'an mil « cccc et quinze.

« MAULIN (1). »

Un nouvel inventaire fut rédigé à l'avénement de Charles VII, en 1423, par trois commissaires de la chambre des comptes, en présence de Garnier de Saint-Yon, redevenu bibliothécaire en juillet 1418 ; ils passèrent cinq jours à ce

(1) *Inventaire de* 1413, p. lxxiiij.

travail. La collection ne renfermait plus que huit cent cinquante-trois volumes, et trois libraires experts-jurés les estimèrent deux mille trois cent vingt-trois livres quatre sols (1).

L'original de cet inventaire semble aujourd'hui perdu; mais la bibliothèque Sainte-Geneviève en possède une copie (2), faite au XVIIe siècle. On lit à la fin :

Alfred FRANKLIN.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) En 1830, J. Barrois estimait que cette somme pouvait représenter 241,592 francs de notre monnaie (Voyez *Bibliothèque protypographique*, p. xij). Voici comment débute cet inventaire : « L'an de grace mil cccc « vint et trois, les xj^e, xij^e, xiij^e, XIVe et XVe jours du mois d'avril avant « Pasques, par l'ordonnance de messieurs les Commissaires ordonnez « par le Roy nostre sire sur le fait des obsecques, funérailles et inven- « toire de feu nostre sire le roy Charles, VIe de ce nom, dernier tré- « passé, et en la présence de messieurs maistres Philippes de Ruilly, « conseiller du Roy nostre sire en sa cour de Parlement et thrésorier « de la Saincte-Chapelle du Palais royal à Paris, Jacques Branlart, « aussy conseiller dudit seigneur en sa cour de Parlement, de sire « Michel de Lailler, conseiller et maistre des comptes d'iceluy seigneur, « et de Me Andry Courtevache, clerc desdits comptes, commissaires, « avec autres, sur le fait desdits obsecques; par Girard Maucler et « Adam Deschamps, clers notaires jurez d'iceluy seigneur en son « Châtelet de Paris, fut fait inventoire des livres appartenans audit feu « seigneur estans et trouvez en sa librairie du chastel du Louvre à « Paris, et montrez par Garnier de Saint-Yon, garde de ladite li- « brairie. Et les livres trouvez ont esté, prisez par maistres Jean « Merles, Denis Coutillier et Jean de Sautigny, libraires jurez en « l'Université de Paris, après qu'ils ont juré de les priser bien et jus- « tement. »

(2) Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrits, n° Q, f. 5. Une autre copie, également du XVIIe siècle, existe à la bibliothèque Mazarine, manuscrits, n° H 1934. Dans tous les deux, chaque article est accompagné d'une estimation indiquant le prix de l'ouvrage. Ce catalogue vient d'être publié par M. Douët-d'Arcq, sous ce titre : *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI, fait au Louvre en 1423, par ordre du Régent, duc de Bedfort.* M. Douët d'Arcq a emprunté au manuscrit de la bibliothèque Mazarine la désignation des volumes et leur prix d'estimation, et en même temps il a relevé leur titre exact sur l'inventaire de Gilles Malet.

NOTE SUR UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

DE CHAMILLARD

AVEC LE DUC DE LA FEUILLADE

CONSERVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Les trois volumes de la correspondance de Chamillard forment, en y joignant les lettres du duc de Vendôme au duc de la Feuillade, comme le couronnement de cette précieuse collection de documents originaux, rapportée de France en Russie vers les premières années de ce siècle, et acquise le plus souvent au préjudice de nos dépôts publics.

Les lettres de Chamillard, au nombre de six cents et datées de Versailles, de Marly, de l'Étang (1), sont toutes adressées à son gendre le duc de la Feuillade; elles remplissent une période de trois années, de 1703 à 1706 (2). On était alors en pleine guerre de la succession d'Espagne. La France était dans une situation à inspirer de sérieuses inquiétudes; elle avait une partie de l'Europe coalisée contre elle, et à cet ennemi puissant et fort elle ne pouvait opposer que des troupes épuisées et des généraux qui, Vendôme et Villars exceptés, n'étaient pas de taille à lutter avantageusement contre l'Empereur, le duc de Savoie, surtout contre le prince Eugène et le duc de Marlborough. Les lettres de Chamillard n'embrassent pas au surplus tout le théâtre de la guerre; elles se restreignent à la partie où devait agir son gendre, c'est-à-dire au Piémont. Le duc de la Feuillade

(1) Propriété de Chamillard.

(2) Chamillard était alors contrôleur général des finances et ministre de la guerre.

y occupait dans l'armée française un commandement important, sous les ordres du duc de Vendôme, et avait reçu pour mission spéciale de s'emparer, dans la campagne de 1703-1704, de Nice, de Villefranche et de Suze; le but de ces opérations était d'éloigner le duc de Savoie des frontières du Dauphiné qu'il menaçait, après avoir dépossédé le roi de la Savoie. Le duc de la Feuillade, après bien des lenteurs attestées par un grand nombre de lettres du premier volume, parvint à se rendre maître de la ville de Suze au mois de mai 1704; c'était là un très-mince succès, et qui était loin de compenser les pertes qui se faisaient ailleurs; vers la fin d'une lettre datée de Versailles le 21 août 1704, Chamillard apprend à son gendre la fâcheuse issue d'une bataille qui vient de se livrer en Bavière, et où M. de Tallard a été fait prisonnier (1). Or, depuis quatre ans que durait cette guerre, la fortune de la France avait été mêlée de succès et de revers, mais la défaite d'Hochstett semble inaugurer cette suite de désastres qui mirent le royaume à deux doigts de sa perte. Toutes les pièces qui viennent à la suite de celle qui signale cette défaite témoignent des moyens désespérés dont on s'avisa pour être en mesure à la campagne prochaine de résister à l'ennemi, sinon de le vaincre. On fit des levées d'hommes extraordinaires afin de renforcer les armées d'Espagne et d'Italie déjà si cruellement décimées; pour maintenir dans l'ordre et encourager tout à la fois les soldats las et abattus, on fit appel aux rigueurs de la discipline la plus sévère, en même temps qu'on faisait luire à leurs yeux les plus attrayantes promesses. (Le premier volume renferme à ce sujet un grand nombre de pièces, ordonnances du roi, instructions diverses, manuscrites et imprimées, originales ou copiées.)

Le sentiment de la patrie en danger aurait dû, ce semble, dans ces années difficiles, faire taire les dissensions civiles et réunir, pour assurer le salut commun, toutes les forces

(1) La bataille d'Hochstett.

vives du pays. Il n'en était pas ainsi malheureusement, et l'ennemi ne se faisait pas faute d'exciter en France l'esprit des révoltés protestants, notamment dans le Vivarais et dans les Cévennes ; c'est ce qui ressort d'un certain nombre de pièces des deux premiers volumes, entre autres d'une lettre du 21 novembre 1704, où se trouve mis en lumière le rôle actif que jouait Jean Cavalier parmi les rebelles, et d'une pièce émanée des protestants dans laquelle ils font appel aux étrangers pour les aider à reconquérir en France la liberté de conscience. Cette curieuse pièce est ainsi datée : au dézert, en 535, 525. Le 19 septembre 1705. On reconnaît là un des effets déplorables de la révocation de l'édit de Nantes, l'acte sans comparaison le plus impolitique du règne de Louis XIV.

La campagne de 1705 s'ouvrit sous d'assez tristes auspices, et la prise de possession de Nice, qui eut lieu dans le courant d'avril, coûta autant d'efforts que celle de Suze à la campagne précédente. De nombreuses lettres, écrites dans les premiers mois de cette année, prouvent en effet que ce fut là encore un succès bien tardif, en même temps qu'elles font ressortir l'infatigable activité du prince Eugène et du duc de Savoie. Nous apprenons, par des lettres des mois d'août, de septembre et d'octobre, que le roi et ses généraux songèrent très-sérieusement à mettre le siége devant Turin, mais que de graves difficultés durent y faire renoncer, au moins temporairement. (Lettre du 14 octobre 1705 et suivantes.) On se rejeta sur des opérations moins laborieuses, et le blocus de Montmeillan, mal dirigé dans le principe, aboutit néanmoins à la capitulation de cette ville. On pensa aussi à assiéger Asti, mais pour y renoncer presque aussitôt. (Lettres écrites en novembre et décembre.)

Dès les premières pièces du troisième volume, nous trouvons MM. de Vendôme et de la Feuillade en froid ; la situation de ce dernier, au commencement de l'année 1706, ressemble presque à une disgrâce (voir plusieurs lettres de janvier 1706). L'amitié de Chamillard pour son gendre en est

vivement alarmée ; mais le ministre fait si bien qu'il réussit à dissiper ces nuages et à rétablir le bon accord entre ces deux personnages.

A propos du siége de Turin, dont le projet fut plus d'une fois conçu, abandonné et repris, Chamillard insiste à plusieurs reprises sur les sentiments de Vauban ; il lui arrive même parfois de les exposer avec quelque étendue ; ses lettres acquièrent alors un intérêt qu'elles n'ont pas toujours. Il est vrai que les réflexions dont il entremêle ses exposés prouvent qu'il méconnaissait complétement le génie du maréchal, témoin le passage suivant que j'extrais d'une lettre datée de Marly, le 17 février 1706 : «... Je ne vous dis rien « de M. de Vauban, je le crois très-capable de son mestier « d'ingénieur, mais peu au-dessus de cela ; pour les projets « et pour les grandes veues, javes voulu parier contre lui « sur Nice ; M. Pelletier est souvent de son advis, le roy « leur parle et les consulte, que voules vous que je fasse « quand je penseres mieux queux, puis-je déterminer sur « des choses que l'on sçait que je n'ai jamais connues par « pratique ?.... »

Le siége de Turin est enfin fixé par le roi au 16 mai 1706 (lettre datée de Marly le 17 février 1706), et alors il n'est plus guère question d'autre chose dans ce volume : ce siége traîna en longueur, et l'on finit par y renoncer ; il est permis de croire que, si l'on eut adopté les plans de Vauban qu'on eut le tort d'abandonner après les avoir longtemps discutés, le résultat de l'entreprise eût été tout autre.

Outre les lettres de Chamillard, on trouve encore dans ce volume, à propos de ce malencontreux siége, un grand nombre de documents originaux ou copiés, tels que ceux-ci :

« *État des troupes qui composeront l'armée pour le siége* « *de Thurin* (mémoire chiffré et traduit, Versailles, 9 mars « 1706).

« *État des ingénieurs que le roy a choisis pour servir à la* « *suite de l'armée de S. M. en Piedmont.*

« *État des compagnies du régiment des bombardiers et* « *mineurs qui sont en Italie*, etc., ete. »

Les trois volumes de la correspondance de Chamillard renferment un certain nombre de lettres originales de Louis XIV avec signature autographe, adressées au duc de la Feuillade, mais le plus souvent, dépourvues d'intérêt. Il faut en citer une cependant où le roi se félicite d'une victoire que l'armée française, sous les ordres du duc de Vendôme, vient de remporter en Lombardie sur les impériaux (Versailles, 6 mai 1706). Il est regrettable d'avoir à mentionner, immédiatement après la lettre de Louis XIV, une lettre de Chamillard fort rapprochée de celle du roi par la date (Versailles, 26 mai 1706), où il annonce que l'armée française vient d'être battue en Hollande par les troupes réunies des Anglais et des Hollandais (1). Cette défaite, une des plus terribles que nous ayons eu à essuyer pendant cette guerre, apporta comme conséquence immédiate une grande démoralisation dans l'armée française; Chamillard entre à ce sujet dans des détails d'un douloureux intérêt. Ses lettres sont généralement moins étendues, et la plus forte part en est absorbée par les conseils et les encouragements qu'il prodigue à son gendre pour lequel il professait une tendresse un peu trop exclusive peut-être ; car il nous a paru que le ministre de Louis XIV s'y montrait plus soucieux des succès et de la fortune du duc de la Feuillade que des intérêts et de la gloire de son pays. Ces sentiments d'affection et de sollicitude aussi vifs qu'inexplicables pour un gendre qui rendait sa fille malheureuse, et dont la vanité, l'inconsistance et les maladresses lui causaient mille embarras et plus d'une fois compromirent sa faveur auprès du roi, ces sentiments de tendresse éclatent surtout dans les lettres entièrement écrites de la main de Chamillard, lesquelles ont naturellement un caractère plus intime et plus confidentiel; ils y affectent parfois une forme aussi singulière que passionnée :

(1) Bataille de Ramillies.

« *Quand j'étais jeune,* » écrit Chamillard dans une lettre datée de l'Estang, le 1er février 1704, « *quand j'étais jeune* « *et qu'il m'était permis d'avoir des maîtresses, je ne les* « *aimais pas tant que vous.....* »

Les lettres de Chamillard sont si nombreuses et se suivent, pendant ces trois années, à des intervalles si rapprochés qu'on en peut considérer la collection comme à peu près complète; évidemment ces pièces n'ont jamais été dispersées. Les trois volumes, d'ailleurs, qui les renferment sont d'une reliure ancienne et diffèrent de physionomie avec tous les autres de cette collection uniformément reliés en maroquin rouge par les soins de M. Dubrosvski; tels ils étaient selon toute vraisemblance à l'origine, tels ils sont arrivés entre les mains du collectionneur. Quant à la valeur de ces lettres adressées par un homme d'État médiocre à un général d'armée également très-médiocre, elle ne saurait être que relative. Elles ne sont remarquables ni sous le rapport des vues et des considérations, qui ne sont jamais profondes, ni sous le rapport du style, qui est toujours vulgaire (1). Tout au plus pourrait-on en tirer quelque profit pour l'éclaircissement de certains points secondaires de cette malheureuse guerre de la succession d'Espagne.

On trouve dans ces trois volumes, et confondues avec les lettres de Chamillard, un grand nombre d'autres pièces, originales ou copiées, du *roi Louis XIV*, du *duc du Maine*, du *duc de Vendôme*, du cardinal de *Forbin-Janson*, ambassadeur de France à Rome, du cardinal *Paulucci*, nonce du saint-siége à Paris, et d'autres personnages, que Chamillard envoyait comme complément avec ses propres lettres au duc de la Feuillade.

Il faut rapprocher des trois volumes qui renferment les lettres de Chamillard celui où se trouve la correspondance du duc de Vendôme avec le duc de la Feuillade. Par sa re-

(1) On y chercherait vainement « *ce style net et coulant et précis qui,* au dire de Saint-Simon, *plaisait extrêmement au roi et à madame de Maintenon.* » (Tome III des Mémoires, dernière édition.)

liure d'ailleurs, qui est exactement la même, et par son esprit tout à fait pareil, il semble n'en avoir jamais été séparé. Ce volume contient cent dix-huit lettres, la plupart entièrement autographes ; elles commencent avec la prise de Nice, 1704, s'étendent jusqu'au siége de Turin, auquel on dut renoncer, comme on sait. Émanées d'un général habile et qui joua dans cette guerre de la succession d'Espagne un rôle actif, souvent même brillant, ces pièces peuvent n'être pas sans utilité pour la science. Le sujet en est le même que dans les lettres de Chamillard, qu'elles complètent ; mais il y est traité avec plus d'autorité et d'intérêt, et elles sont aussi d'un meilleur style. A la suite des lettres autographes du duc de Vendôme on a joint les copies des réponses du duc de la Feuillade, en sorte que cette correspondance se trouve ainsi complétée. Signalons encore dans ce dernier volume quelques extraits de lettres saisies sur les courriers de l'ennemi, qui donnent d'assez curieux renseignements sur diverses attitudes et sur les plans secrets.

J.-E. G.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Histoire du royal monastère de Sainct-Lomer, de Blois, de l'Ordre de Sainct-Benoist, par don Noël Mars, Orléanais, religieux bénédictin de la congrégation de Sainct-Maur, manuscrit publié par A. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois. ***Imprimerie J. Marchand, à Blois (se trouve à Paris, à la librairie Léon Techener),*** **1869; grand in-8°. Prix, sur papier ordinaire, 12 fr.; sur papier vergé, 20 fr.**

Un savant déjà connu par de sérieux et intéressants travaux sur le Blésois vient de publier un manuscrit inédit de la bibliothèque de Blois. Ce manuscrit contient l'histoire du monastère de Saint-Lomer, écrite au commencement du dix-septième siècle par Noël Mars, religieux bénédictin de Saint-Maur. Lomer naquit aux environs de Chartres, sous le règne de Clotaire Ier. Son père, étant trop pauvre pour avoir des serviteurs, lui confiait le soin de son troupeau, qu'il allait, selon l'expression pittoresque du chroniqueur, *hébergeant par la campagne*. Mais les parents de Lomer, ayant reconnu en lui des aptitudes remarquables et un grand esprit de sainteté, le firent instruire dans les lettres profanes et sacrées par un prêtre de Chartres, et le jeune clerc suivit bientôt les traces des Mesmin, des Avite, des Lubin, des Calais et des Liphard, qui remplissaient le monde d'alors du bruit de leurs vertus, et qui étaient en grande odeur de sainteté dans l'Orléanais et le pays Chartrain. Après avoir opéré de nombreux miracles, Lomer fonda le monastère autrefois situé à Blois, près de l'église qui lui était également consacrée, et qui est aujourd'hui connue sous le vocable de Saint-Nicolas.

Le manuscrit de Noël Mars contient des renseignements pré-

cieux, non-seulement au point de vue local, mais à un point de vue plus général. On y lira des détails curieux sur la manière dont la justice était exercée par le bailli et le prévôt de l'abbaye, et sur les cas réservés aux comtes de Blois. L'auteur du manuscrit termine son récit par une description du monastère de Saint-Lomer et de la ville de Blois. Nous croyons devoir en citer un passage pour donner une idée du style de l'historien, qui ne manque ni d'originalité ni d'harmonie.

« Elle est (la ville de Blois) assize joignant le rivage de Loyre et « practiquée partie sur une montagne, partie en la plaine cam- « pagne. Elle a le ciel serein et tempéré, le sol fécond, le bled, « le vin, les bois, les eaux et les fruicts en très-grande fertilité; « elle est glorieuse en fontaines et magnifique en aqueducts : elle « est ornée de très-beaux jardins, à sçavoir, de celuy du roy et de « la royne; à l'issue des quels sont ces tant belles allées ayant six « toises de large, embellies de quatre rangs d'ormeaux plantez à six « pieds l'un de l'autre, jusqu'au nombre de six mille posez en « ligne droicte, s'estendant jusque à la forest distante des susdicts « jardins d'une grande demi-lieue, environnées de bons fossez « des deux costez, avec une forte haye d'aubespine, tellement que « l'on peut chasser le cerf de la dicte forest et le faire aller jusque « dans la cuisine du chasteau. Mais en quoy la dicte ville est plus « à louer, c'est qu'elle est très-noble en monastères et lieux saincts « et principalement en celuy de Saint-Lomer, lequel est situé en « très-beau lieu proche la rivière de Loyre, rivière la plus ag- « gréable et la plus saine de la France, à raison de son sable; la « quelle bat une partie de ses murailles. Il est au-dessous des « Groix, colline extrêmement longue, sur la quelle il y a un des « plus beaux vignobles du pays; de l'autre costé de la rivière, on « a la veue des prairies, puis des terres labourables et des bois de « haute futaie; tellement que le monastère de Saint-Lomer est en « l'un des plus beaux séjours de la France, et en un lieu où il y a « l'un des plus accomplis païsages qui soient dans l'Europe, puis- « que tout ce qu'on peut souhaiter dans la nature s'y trouve par- « faitement. Du côté de Tours, vous voyez, tant que votre veue « peut s'estendre, un très-aggréable costeau de vignoble, avec la « rivière claire et cristalline qui le serpente doucement et avec « majesté; de l'autre, vous voyez les prairies, les terres laboura- « bles et les bois, sans parler de quantité de petits chasteaux et

« maisons de plaisance. Du costé d'Orléans, vous voyez toute la « ville de Blois et la rivière battre à ses pieds, autre mille petits « lieux de plaisance qui sont sur une plaine campagne. C'est en- « cor un plaisir assez innocent de voir abborder tous les batteaux « qui sortent de l'embouchure de Loyre pour venir à Blois et « toutes les marchandises et batteaux qui viennent de Bretagne en « ces quartiers. Ceux qui font leur séjour en cette abbaye peuvent « voir toutes ces choses que j'estime beaucoup contribuer à l'ag- « gréable séjour du monastère de Sainct-Lomer. »

Le savant bibliothécaire de Blois, M. Dupré, a accompagné l'histoire de Saint-Lomer de notes excellentes qui aident singulièrement à l'intelligence du texte. La Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, sous les auspices de laquelle cette publication a été entreprise, ne pouvait, à coup sûr, choisir un plus soigneux et plus sagace interprète. Une bonne fortune pour l'ouvrage a été aussi d'être confié aux presses de M. J. Marchand, imprimeur à Blois, et éditeur de ce beau volume. M. Marchand n'est pas seulement un industriel, c'est également un artiste. Il a le désir et le don de bien faire. Son texte, imprimé en beaux caractères dits elzéviriens, où se mêlent des vignettes et des lettrines historiées, et précédé d'un beau titre avec rubrique, n'a rien à envier, pour la netteté et l'élégance typographiques, aux publications de nos plus célèbres imprimeurs. L'histoire de Saint-Lomer est un livre dont tout bibliophile et tout homme de goût voudra orner sa bibliothèque.

ALFRED GIRAUD.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

La sixième édition de VOLUPTÉ. — *Mort de M. Sainte-Beuve.*

Les nouvelles littéraires sont rares. Est-ce à la saison qu'il faut s'en prendre, ou faut-il en accuser les événements politiques et judiciaires qui, depuis quelque temps, absorbent l'attention du public ? Les livres se cachent, les théâtres chuchotent. Le chroniqueur de la littérature a beau braquer sa lunette, pas de marée à l'horizon ! On nous pardonnera de ne pas suivre jusqu'au bout l'exemple du maître d'hôtel de la maison de Condé.

La littérature, au reste, ou, pour rendre plus positivement ma pensée, la matière littéraire n'est pas toute dans les livres ; elle est aussi dans les opinions courantes, dans les modes de l'esprit, manifestées par la conversation, par les succès et par le goût public. Il y a une atmosphère littéraire, comme il y a une atmosphère politique, et les effluves seuls en sont suggestifs, à défaut même de manifestations directes.

J'ai parlé de théâtre le mois passé ; j'en pourrais parler encore aujourd'hui, à propos du succès remporté à l'Odéon par un nouveau venu, M. Touroude, auteur du *Bâtard*, drame. Mais M. Touroude, auquel je reconnais, comme tout le monde, une certaine énergie et une certaine fougue, un esprit scénique et une certaine puissance d'effet, débute, lui aussi, dans les sentiers pervers de la comédie légale et sociale, de la comédie *servante*, mise au service de la politique et de l'utopie. Lui aussi, il rétrograde vers le théâtre, vers la poétique paradoxale de Mercier et de Diderot. Je ne connais guère rien de plus monstrueux que la donnée qui

fait le fond de son drame : un fils humiliant son père, pour lui demander compte de sa naissance. A force de pincer cette corde et de la faire ronfler, il se pourrait qu'un jour ou l'autre ces messieurs donnassent à quelque brave homme droit de cœur et sain d'esprit l'idée de défendre un peu ce père tant humilié, tant malmené, tant de fois mis sur la sellette dans ces derniers temps. Encore si ce fils, devenu le juif-errant de la scène moderne, cherchait son père par besoin de l'aimer, par un besoin de protection et d'affection paternelles! mais non, il ne le recherche que par haine et par vengeance, pour l'accuser et le confondre. Peut-être vais-je paraître bien primitif et bien bonhomme ; mais cette recherche de la paternité, qui ressemble à une poursuite judiciaire, cette question de sentiment emmanchée dans un procès, me glacent comme une hypocrisie double et triple. Après tout, M. Touroude est jeune, et il faut bien, du moins au début, porter les modes de son temps. Espérons pour lui que cette modestie n'ira pas trop loin, et, puisque aussi bien le voici mis hors de pages par son succès, qu'à sa seconde épreuve il se prendra à un sujet moins répulsif.

En m'en revenant, je pensais à la différence des temps, des inspirations, aux vicissitudes de l'esprit littéraire en moins d'un demi-siècle. Je ressongeais à cette époque déjà lointaine, moins par les années que par les changements de l'esprit public ; à ces premiers efforts si nobles, à ces assauts courageux vers le grand et vers le beau, à cet amour désintéressé de la pure gloire et de la perfection dans les œuvres. Certes ceux-là ne pensaient pas à réformer la législation ; ils pensaient à réformer, à restaurer la poétique. Ils rêvaient de belles inventions, de grandes passions, de beau style. Et si l'on a pu dire de cette génération qu'elle n'avait eu qu'une saison, et que son année n'a été qu'un printemps, au moins faut-il reconnaître que ce printemps a été splendide, que jamais peut-être ne s'est vu pareil élan ni pareil courage, une foi si vive et un dévouement si complet ; un dévouement de tous, en haut et en bas, en dehors comme

en dedans; la foi des lutteurs avait gagné le public, et lecteurs et lectrices conspiraient avec le poëte pour conquérir le rameau d'or dont tous les yeux étaient épris. « Plus de fleurs que de fruits! » a dit l'un d'eux. Soit; mais que ces fleurs étaient belles! Et en somme, qui ne préférerait une fleur odorante et brillante à un coing amer et à une pomme acerbe? La fleur du pêcher n'est-elle pas idéale de parfum et de grâce? et quel poëte hésiterait entre la fleur et le fruit du pommier?

Comment donc, de ces hauteurs neigeuses et virginales de l'espérance et du désir, sommes-nous redescendus dans ces plaines desséchées de l'ergoterie et du scandale? Quelle aurore que celle-ci! le prétoire remplaçant le cénacle, les codes remplaçant la poétique : quel automne après un tel printemps!

J'ouvrais ce matin la nouvelle édition de *Volupté* (1), que l'auteur, suivant son heureuse habitude et pour ménager la cervelle des futurs Saumaises, nous donne escortée d'une suite de lettres amicales et intimes qui nous reviennent comme un écho du premier succès. En tête de cet appendice où j'ai couru tout d'abord, voici ce que je lis : — « Lorsque « le roman de *Volupté* parut au commencement de l'été de « 1834, il fut aussitôt accueilli avec bienveillance, et il passa « avec une extrême facilité. Cela m'a étonné depuis, à la « réflexion; mais rien ne prouve mieux la disposition accueil- « lante et large où étaient alors les esprits lettrés et cultivés. « *Jamais ce qu'on peut appeler la littérature pure ne fut* « *plus régnante dans le monde des écrivains et dans la so-* « *ciété*..... » Comment lire cela sans soupirs? Ah! certes, il est doux de parler à qui nous écoute, plus encore à qui nous comprend et nous répond. Sainte-Beuve était jeune alors; avait-il trente ans? Il n'était encore connu que par ses poésies et n'avait publié en prose que son *Tableau de la*

(1) *Volupté*, par Sainte-Beuve, de l'Académie française, *sixième* édition, revue et corrigée, avec un appendice contenant les témoignages et jugements des contemporains, 1869.

littérature au seizième siècle et le premier volume des *Critiques et Portraits*. Ce roman paraît, dont l'annonce longtemps répétée faisait présumer un long et consciencieux travail. Et aussitôt les lettres pleuvent, non-seulement des juges et des maîtres, Chateaubriand, Villemain, des amis et des confrères, Michelet, Charles Magnin, Lerminier, George Sand, Nisard, Brizeux, Mme Valmore, mais d'inconnus ou d'imprévus, de ceux que nous appelons gens du monde, et qui ne tiennent à la littérature que par goût ou par sympathie. Ces dernières lettres sont les plus intéressantes dans le recueil qu'on nous donne, d'abord parce qu'elles sont plus libres, plus abondantes d'idées et de discussions, qu'elles n'ont point en un mot la réserve professionnelle, et aussi parce qu'elles marquent le niveau littéraire de la société d'alors. Et celui qui nous les communique a bien raison : en lisant ces appréciations si attentives, parfois même passionnées, on sent, on devine quelle chaleur bienfaisante, favorable à l'éclosion, quelle excitation heureuse, quel secours l'écrivain trouvait en ce temps-là dans cette attention et dans cet accord du public. La littérature était alors prise au sérieux; elle attirait à elle et accaparait tout l'intérêt et toute la passion non-seulement des lettrés, mais de la société tout entière. Elle défrayait toutes les conversations et confisquait tous les enthousiasmes. Comment, devant cette attente immense d'un public qui était tout le monde, l'écrivain n'eût-il pas redoublé de soin et de travail, et même de confiance et d'audace?

L'auteur de *Volupté* dit quelque part (je crois même que c'est dans les commentaires de cet appendice) que ce livre, lorsqu'il parut, a pu répondre à toute une disposition morale de la jeunesse du temps, en la diagnostiquant, en en dégageant la nature et les causes du vague où les imaginations rêveuses se plaisaient à les confondre avec la poésie même. Il peut être assuré qu'il ne se trompe point, et je lui en apporte le témoignage. *Volupté* a été pour la jeunesse de 1834 ce qu'ont été en d'autres temps *Werther* et *René*, le

livre confesseur, éclaireur, qui révèle le mal et formule la plainte. Pour tout dire, la jeunesse d'après 1830 se trouvait à peu près vis-à-vis de ses aînés dans la même situation que les jeunes générations qui succédèrent à l'empire de Napoléon Ier. Ce qu'Alfred de Musset a dit, dans sa *Confession d'un enfant du siècle,* de ces adolescents chétifs, pâles et nerveux, que leurs pères retrouvèrent avec étonnement à leurs foyers, lorsque la chute de l'empereur les y renvoya, on peut le dire aussi de ceux qui sortirent de l'enfance après 1830. Les uns et les autres avaient vu faire de grandes choses et avaient assisté, enfants, à de tels mouvements d'enthousiasme, à de telles actions, à de tels succès, qu'ils pouvaient croire l'avenir épuisé pour eux. Que faire après les grandes guerres? avaient dit ceux-là. Qu'être après des héros? Que faire? ont dit encore les autres; que reste-t-il pour nous, après tant d'agitation, de luttes? Comment retrouver de pareils élans? De là de grandes incertitudes, mélancolie, lassitude précoce, découragement. Et quand, au milieu de ces oisivetés douloureuses et de ces marasmes, nous arrivait sous les yeux une de ces phrases lancinantes, telles qu'en roule incessamment dans son cours tumultueux la confession du jeune Breton : « J'ai connu comme vous un long et lâche malaise, » ou celle-ci encore : « A quoi donc va se passer notre jeunesse? » alors le cœur nous bondissait, et nous étions prêts à nous écrier comme Amaury après une autre lecture : « J'ai lu *René*, et j'ai frémi; je m'y suis reconnu tout entier! »

« Ce livre durera! » écrivait M. Michelet; « vous avez fait la psychologie de notre époque. » Et c'est assurément là l'éloge le plus judicieux que l'auteur ait reçu après la publication de son livre. Voir le mal de son temps, le formuler, c'est le guérir. Plus d'un qui se reconnaissait dans ce livre a pu mesurer ses forces et conclure. Le danger de ces souffrances vagues, de ces maux énervants, c'est le mystère. Une fois définis, ils sont guéris. *Werther*, c'est ma conviction, a sauvé plus d'âmes qu'il n'en a perdu. Menez ces désespérés

au bout de leur raisonnement; mettez-les en face de la conclusion : « Voulez-vous sauter le pas, ne le voulez-vous point ? » Tout à parier qu'ils répondront : « Non ! » Gœthe s'est guéri avec *Werther*, comme Joseph Delorme avec son suicide en vers. Au moment où l'on a compris que de ses douleurs on peut tirer une belle œuvre, on est sauvé.

M. de Chateaubriand, avec une certaine coquetterie, s'avouait jaloux de cette finesse d'analyse et de cette subtilité d'images. « Comment n'ai-je pas trouvé cela ! » écrivait-il..... « Bien est-il heureux pour ma probité littéraire, monsieur, que ma jeunesse fût achevée dans mes *Mémoires*, car je vous aurais certainement volé. » Balzac, malgré des dissentiments regrettables, prenant la chose plus au point de vue exclusif du romancier, disait plus tard dans sa *Revue parisienne :* « Un livre comme *Volupté* est plus assuré de vivre que les bijoux dont je vous parle (1). Mme de Couaën représente tout un côté du cœur de la femme, l'amour contenu. Bien des gens timides aimeront comme Amaury..... Enfin la situation du prêtre jugeant au tribunal de la pénitence la femme qu'il a aimée n'est pas moindre que celle de Brutus jugeant ses enfants. » C'est là, encore une fois, louer plutôt en romancier qu'en psychologue; or, dans le livre de *Volupté,* l'analyse psychologique a incontestablement plus d'importance que le roman. Néanmoins cet éloge, si franchement exprimé, d'un écrivain momentanément ennemi a une grande valeur. Il est touchant de voir Balzac faire trêve un instant à la guerre pour proclamer le mérite de l'œuvre d'un adversaire et lui prédire la durée.

Mais parmi ces jugements variés, dans ce croisement d'éloges, les uns pleins, les autres mêlés de restrictions parfois curieuses, donnés par des amis et des confrères, il en est quelques-uns de particulièrement saisissants à la distance où nous sommes; ce sont ceux qui nous viennent non plus d'écrivains ou d'experts en la matière, mais de gens du

(1) Il s'agissait des *Nouvelles* d'Alfred de Musset.

monde lettrés, de femmes d'esprit. Là nous trouvons véritablement le degré ou la qualité du goût public. C'est un billet de Mme la duchesse de Castries, c'est un mot de Mme Swetchine, une note d'Eugénie de Guérin. Puis, rencontres qu'on n'attendrait plus aujourd'hui, ici un prêtre, là un moine; enfin le plus singulier et le plus remarquable de tous ces documents, une lettre, ou plutôt un *Mémoire* par l'étendue, comme on nous le dit, adressé d'Afrique par le colonel Eynard de la Tour-du-Pin à une dame qui ne se rendait pas autant qu'il l'aurait voulu aux mérites du nouvel ouvrage. Cette passe d'armes entre une femme du monde et un militaire exilé dans le désert, au sujet d'un livre nouveau; les raisons alléguées et celles que l'on devine, outre qu'elles donnent une haute idée des correspondants, éclairent les habitudes d'esprit de la société française en ces années, et nous y font reconnaître, en même temps qu'un goût élevé et délicat, un fonds d'instruction et même de véritables talents éclos en émulation des écrivains aimés. Nous comprenons que l'auteur de *Volupté* ait tenu à nous faire lire ces belles pages, qui ne font pas moins d'honneur à son livre qu'à son temps et à celui qui les a écrites. Quelle comparaison à faire de ce zèle de prosélytisme et de cette activité épistolaire avec le désœuvrement et le dédain des lecteurs d'aujourd'hui! Et combien le plaisir d'être lu avec cette ardeur par des yeux si intelligents et si lucides devait stimuler le courage de l'écrivain! Tout s'explique par là, ce me semble, et l'opposition des mœurs et la différence des littératures. . . .

. . . .

Ainsi nous poursuivions cet examen, goûtant une certaine douceur à remonter aux premiers succès du grand écrivain malade, lorsque la nouvelle fatale nous est arrivée. Sainte-Beuve est mort hier mercredi 13 octobre, à une heure après-midi, succombant à de longues et cruelles souffrances. Il est mort avec courage, conservant jusqu'à la fin son intelligence et sa raison. Dans ce deuil immense, deuil plus que national, universel, le *Bulletin*, qui avait eu l'honneur de compter

M. Sainte-Beuve parmi ses patrons, a le droit de faire entendre sa voix et de joindre ses regrets à ceux du monde littéraire tout entier. Nous reviendrons plus à loisir, après un recueillement nécessaire, sur l'étendue de cette perte et sur le vide irréparable qu'elle laisse parmi nous. Pour aujourd'hui, nous ne voulons que saluer au passage ce grand esprit qui s'en va.

Sainte-Beuve meurt à soixante-cinq ans. Il laisse quarante volumes de critique, trois livres de poésie, un des plus beaux romans du siècle, une histoire de Port-Royal. Qu'on nous cite beaucoup de vies littéraires aussi bien remplies !

CHARLES ASSELINEAU.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

RÉIMPRESSIONS DE LIVRES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER. — Nous avons souvent l'occasion de parler des réimpressions d'ouvrages curieux et rares mises au jour par M. J. Gay, et nous avons dit récemment quelques mots du *Fracas de la foire du Pré*, facétie normande, reproduite avec un piquant commentaire de maître Épiphane Sidredoulx, pseudonyme que nous recommandons à l'attention des nouveaux éditeurs et continuateurs de l'important ouvrage du regrettable Quérard : *les Supercheries littéraires dévoilées*. M. Gay, quittant Genève par suite de la grève des ouvriers typographes, s'est établi à Turin, où il déploie l'activité qui le caractérise ; il vient de publier, toujours en se bornant à un tirage à cent exemplaires, deux livrets piquants en leur genre et dont les éditions originales sont fort rares. D'abord, les *Merveilleuses Victoires des femmes du nouveau monde*, par Guillaume Postel, œuvre d'un visionnaire qui fut l'un des hommes les plus savants du seizième siècle, qui voulut toucher à

toutes les branches des sciences humaines, mais qui, malheureusement pour lui, s'imagina avoir découvert, dans la personne d'une Vénitienne octogénaire, la nouvelle Ève, la femme Messie appelée à sauver le monde. L'autre ouvrage d'un genre tout à fait différent, empreint d'une verve rabelaisienne des plus prononcées, c'est la singulière comédie de Le Loyer : *la Néphélococugie*, imprimée en 1579 (1), œuvre dramatique dont les *Nuées* d'Aristophane avaient inspiré l'idée et qui rentre dans le domaine du théâtre impossible.

La Collection *molièresque*, entreprise également par M. Gay et sous la direction de M. Paul Lacroix, qui joint à chaque ouvrage une préface instructive, s'est enrichie de deux nouveaux livrets. Signalons la *Vengeance des Marquis*, attribuée à de Villiers, œuvre qui montre jusqu'où arriva la colère des ennemis du grand auteur comique. Les injures les plus indécentes sont dirigées contre lui et contre sa femme; on ne saurait imaginer une licence aussi effrontée. Il y a plus de retenue, quoiqu'il y ait encore beaucoup de méchanceté, dans la *Critique de Tartuffe*, autre pièce que l'on met aussi sur le compte de Villiers. Elle est précédée d'une « épître satyrique », dont l'auteur n'est pas bien connu, mais qui contient des détails dignes de ne point être oubliés :

« Molière plaist assez, son génie est folastre ;
« Il a quelque talent pour le jeu du theastre,
« Et, pour en bien parler, c'est un bouffon plaisant
« Qui divertit le monde en le contrefaisant.
« Ses grimaces souvent causent quelques surprises,
« Toutes ses pièces sont d'agréables sottises,
« Il est mauvais poëte et bon comédien,
« Il fait rire, et, de vray, c'est tout ce qu'il fait bien. »

(1) Elle fait partie des *Œuvres et Meslanges poétiques* de Le Loyer, volume dont le *Manuel du libraire* indique des adjudications de 20 à 41 fr., mais qui a singulièrement augmenté de valeur, puisque récemment, à la vente de M. le baron Jérôme Pichon, il a été adjugé, à 1,000 fr. (nº 556), un autre exemplaire, qui avait été payé 170 fr., vente H. de Ch., et qui était arrivé à 300 fr. à celle de M. Turquety. Le *Bulletin* a déjà eu l'occasion de dire quelque chose de Le Loyer (1860, p. 228).

Quant au *Tartuffe*, le poëte refuse de voir dans le mérite de l'œuvre la cause de l'accueil que lui fait le public :

« Un si fameux succès ne lui fut jamais dû,
« Et s'il a réussi, c'est qu'on l'a défendu. »

Rien de ce qui concerne la vie ou les écrits d'un écrivain tel que Molière ne saurait être envisagé avec indifférence, et c'est une heureuse idée que celle de mettre quelques bibliophiles délicats, quelques travailleurs zélés, en possession de livres intéressants pour l'histoire de cet homme de génie et qu'on chercherait inutilement pendant de longues années.

Édition inconnue de don Quichotte. — Nous avons sous les yeux une édition de *Don Quichotte* qui est restée, nous le croyons du moins, à peu près inconnue en France et qui mérite cependant qu'on en parle ; voici son titre : « *El ingenioso Hidalgo don Quijote de la Mancha*. Compuesto por Miguel de Cervantes Saavedra. Edicion corregida con especial estudio de la primera por D. J. E. Hartzenbusch. *Argamasilla de Alba. Imprenta de don Manuel Rivanadeyra* (casa que fué prision de Cervantes), 1863. »

Cette édition présente diverses particularités notables. On a eu l'idée d'établir, pour l'exécuter, une imprimerie dans le petit village d'Argamasilla, et dans la maison même où Cervantes fut retenu en prison (1). Cette maison est la propriété d'un infant d'Espagne, don Sébastien-Gabriel de Bourbon, qui en a fait l'acquisition, par respect pour la mémoire de Cervantes, et qui, s'intéressant vivement à cette publication, a voulu tirer lui-même, de ses propres mains, les premières feuilles de cette belle impression. Ce ne sont là, du reste, que des détails ; ce qui est plus important, c'est le travail critique de la révision du texte entrepris

(1) Consulter au sujet de cette détention les biographes de Cervantes. C'est dans cette bourgade, qui serait restée tout à fait inconnue sans cette circonstance, que l'auteur de *Don Quijote* a placé la résidence de son héros.

par M. Hartzenbusch, lequel, en dépit de son nom germanique, est un littérateur espagnol fort distingué (1). Dans la préface de cette édition, dans les notes placées à la fin de chacun des quatre volumes dont elle se compose, il rend compte du travail de critique auquel il s'est livré. Deux éditions de *Don Quichotte*, l'une et l'autre publiées par Juan de la Cuesta, ont paru à Madrid en 1605 : l'une comprend un *Testimonio de las erratas*, daté du 1er décembre 1604; l'autre donne cet errata sans date, et l'on y trouve un privilége pour la Castille, l'Aragon et le Portugal, tandis que, dans l'édition avec l'errata daté, le privilége est pour la Castille seulement. On a jusqu'ici regardé l'édition avec le privilége pour la Castille et l'Aragon comme l'édition princeps, mais M. Hartzenbusch établit, sur de bonnes raisons, qu'elle est la première de toutes; une comparaison attentive du texte de ces deux impressions a fait découvrir des variantes intéressantes qui étaient restées inaperçues, parce qu'on avait supposé, sans y regarder de près, que les deux textes étaient identiques. Cervantes, soit qu'il résidât à Valladolid, soit qu'il se trouvât à Madrid, se montrait fort insouciant de la correction de son œuvre, et il y a longtemps qu'on a observé des anachronismes, des contradictions, des erreurs qui ont mis les commentateurs et les traducteurs à la torture. Quelques-uns d'entre eux ont supposé qu'il y avait négligence de la part de Cervantes, d'autres ont cru qu'il agissait avec malice afin de dérouter un peu ses lecteurs dont il se moquait à l'avance. M. Hartzenbusch se place à un autre point de vue : toutes les erreurs de ce genre et d'autres encore, il les attribue à des méprises de copistes transcrivant le manuscrit original, méprises auxquelles viennent s'ajouter les fautes des typographes, et il prétend rétablir le texte tel que Cervantes a dû l'écrire. Cette tentative rappelle celle d'un helléniste très-distingué, Brunck, à l'égard

(1) Poëte dramatique fort distingué lui-même, M. Hartzenbusch a donné des soins particuliers à la publication du *Teatro escogido* d'un des maîtres de la scène espagnole, Tirso de Molina.

duquel M. Boissonade s'exprime ainsi dans la *Biographie universelle :* « Il se persuada que toutes les négligences qu'il « remarquait dans les poëtes grecs n'étaient que des erreurs « de copiste. Dans cette conviction, il corrigeait les vers, « les déplaçait, les bouleversait avec une audace souvent « heureuse sous le rapport du goût et du sentiment; mais « ces hardis changements, que les anciens eux-mêmes n'au- « raient peut-être pas toujours désavoués, étaient, sous le « rapport critique, absolument condamnables. » Il est possible qu'on soit tenté d'appliquer cette attribution au travail de M. Hartzenbusch; nous n'entreprendrons pas d'ailleurs de donner quelques exemples de cette critique verbale, souvent ingénieuse et plausible; nous renverrons les personnes que n'effrayent pas ces détails minutieux à un article inséré dans un journal publié en Allemagne et très-digne d'être consulté par les amis de la littérature du midi de l'Europe (voir les *Jahrbücher für romanische Literatur*, tom. X, p. 219).

Ce qu'il y a de certain, c'est que désormais il ne sera plus permis de s'occuper sérieusement du texte de Cervantes sans consulter l'édition mise au jour à Argamasilla.

SAINTE-BEUVE.

La perte de Sainte-Beuve a été profondément sentie. On a pu voir à la gravité des appréciations qu'au regret de l'écrivain éminent, fécond, se mêlait la conscience d'un dommage plus général et public, comme le deuil d'un grand exemple et d'une influence salutaire. Il est arrivé un jour à Sainte-Beuve, parlant de Boileau, de proclamer l'utilité dans un siècle d'activité littéraire d'une sorte de magistrat des lettres, redresseur des témérités et redoutable aux impertinents. Cette autorité acquise au travail non moins qu'au talent, il l'exerçait lui-même plus qu'on ne pensait, ou du moins plus qu'on ne l'avouait; et certainement beaucoup de sottises se pourront dire dorénavant, qu'on n'eût pas risquées de son vivant. Plus d'un, on ne saurait le nier, pensait en écrivant à l'article du lundi et à cette collection des *Causeries*, véritable galerie de Versailles de la littérature, où la censure se perpétuera. Et, en effet, il y avait bien de quoi réfléchir. Sainte-Beuve, quoique né dans l'Artois, avait la sensibilité du méridional, à l'encontre des erreurs et des prétentions injustifiées. Retenu quelquefois ou gêné par des considérations d'ordre moral ou social, par des circonstances, il savait prendre son temps, et, l'occasion venue, retrouver son homme et lui redresser son fait ou son opinion. Une courte note ajoutée dans le livre au bas d'une page indulgente rétablissait les droits de la vérité et corrigeait la complaisance. De ces notes-là, par où se soulageait sa sincérité, combien en a-t-on lues!

On a parlé de malices : je ne réponds pas qu'il n'y en eût souvent; mais c'était, c'était surtout, je le crois, une répa-

ration que le critique se faisait à lui-même. Il éteignait ainsi dans son esprit le regret ou le remords du silence complaisant ou du jugement mitigé. Cet amour de la vérité, dont il avait fait sa devise, son besoin de justice et de justesse, ne le laissaient point dormir sur une transaction. On l'a vu, dans les derniers temps de sa vie, revenir à ses premiers articles, aux jugements de sa jeunesse, les annoter, les commenter, y joindre des appendices où parfois l'on sent une impatience et comme une hâte de malade. Peut-être, et c'est, quant à moi, mon sentiment, pourrait-on trouver un peu d'excès dans ce zèle. Cette sourdine mise à d'anciens enthousiasmes, si vifs, si chaleureux, n'en détruit pas le motif, mais en altère la mélodie. Revenir avec les opinions de l'expérience et de la maturité sur les émotions, voire sur les illusions du premier âge littéraire, n'est-ce pas faire détoner les unes sur les autres, créer dans l'esprit du lecteur des contrastes, lui enlever la foi en ces premières et fraîches impressions, non moins sincères pourtant que les réflexions qui les ont suivies? La vérité d'ailleurs n'est-elle pas aussi indéfinissable que la liberté? Être libre, quelle chimère! être vrai, quelle prétention! Assurément je ne voudrais pas retrancher les commentaires de Sainte-Beuve; seulement je les aimerais mieux ailleurs. Je les voudrais à leur place chronologique; et je souhaite, dans une édition définitive, de voir les appréciations littéraires séparées de ces notes, qui me paraissent plutôt être des mémoires de l'auteur que des jugements. Mais qu'importent après tout ces sentiments d'un contemporain, si l'histoire profite et si la vérité gagne?

Cet amour rigoureux de l'exactitude et, comme je le disais tout à l'heure, de la justesse, reprenait toute son utilité et tout son à-propos lorsqu'il s'agissait d'œuvres nouvelles, d'écrivains que le critique avait véritablement le droit de traiter en maître. Ce qu'il valait en ces temps-ci et comme esprit et comme influence, ceux qui n'ont pas su le reconnaître l'apprendront avant peu. Inutile de chercher qui le remplacera! Une telle magistrature à une époque d'indisci-

pline et d'anarchie littéraires, où la férule de la Harpe et la verge de l'abbé Geoffroy ne seraient pas tolérées, exigeait des conditions difficiles. Ce n'était plus comme au temps où l'inviolabilité était garantie au critique de par Aristote et Aristarque, et le respect à ses arrêts. L'épigramme de Piron sur l'abbé Desfontaines avait détruit le prestige; et ce n'était plus assez pour en parer la citation que d'avoir fait *Mélanie* ou les *Barmécides*. Or, ce qui faisait l'autorité de Sainte-Beuve comme critique, c'était, plus encore que ses succès, l'audace de ses débuts. A quiconque s'attaquait à sa robe de juge il pouvait répondre en produisant ses certificats de romantisme. Dans ses plus grands jours de sévérité et de hauteur, lors même que, fronçant le sourcil et allongeant la lèvre, il faisait rappel au bon goût, au bon sens, à la tradition, *Joseph Delorme* et *Volupté* cautionnaient son indépendance et sa hardiesse. Certes, ce n'était point un timide que celui qui, à vingt-quatre ans, en 1829, lançait au public les *Rayons jaunes* et la pièce à la *Muse* (1), et qui poussait gravement sous l'œil de l'Académie courroucée la fameuse synecdoque de l'*œil noir* et la transformation des *Cheveux d'Aline* en un double ruisseau, au bord duquel l'ongle *curieux* se tient en sentinelle! Eh bien, c'est là ce qui faisait sa position inexpugnable : le moyen d'inculper de pédantisme ce téméraire qui, pour son coup d'essai, avait fait émeute dans les lettres, scandalisé ses amis et provoqué les carreaux des Jupiters académiques! Il faut voir, dans l'appendice de l'édition définitive (2), quelles clameurs et, dans le camp des amis même, quels cris d'épouvante soulevaient ces licences. « Contenez-vous, » disait l'un (3); « n'allez pas

(1) Non, ma muse n'est pas l'odalisque brillante.....
Elle chante parfois; une toux déchirante
La prend dans sa chanson, pousse en sifflant un cri,
Et lance les graviers de son poumon meurtri.

Page 133, édit. de 1829.

(2) P. Malassis, 1861.

(3) Ch. Magnin.

trop loin, » disait l'autre (1). Des mots avaient circulé, cruels, terribles, tombant de haut, comme des arrêts : « Révolutionnaire, barbare, chantre de la phthisie et du suicide. » On sait de quelles lèvres austères était parti le sobriquet célèbre : « Werther jacobin et carabin. » — Et voilà ce qui rend Sainte-Beuve irremplaçable. On pourra voir encore, comme nous le voyons dès aujourd'hui, des juges instruits, éclairés, capables de s'asseoir dans la chaire et s'y maintenir par la force de leurs études et de leur esprit : il leur manquera à tous ce qui faisait l'autorité de Sainte-Beuve, autorité propre, singulière et personnelle, la verdeur de ses commencements. Chacun d'eux devra compter avec ses justiciables. A chacun d'eux le justiciable pourra opposer des motifs de récusation tirés de son incompétence ou de son impuissance. Sainte-Beuve n'avait rien à craindre de pareil. Nulle récusation n'était recevable contre lui ; car il était poëte pour juger les poëtes, romancier pour juger les romanciers, historien pour juger les historiens.

Plus d'une fois, à propos de Sainte-Beuve, la question a été posée entre le poëte et le critique ; on s'est demandé lequel des deux en lui devait le plus à l'autre. Lui-même, dans une phrase mémorable, s'est confessé du regret que les succès du prosateur eussent en quelque sorte éclipsé la réputation du poëte. Je me suis autrefois efforcé de plaider cette thèse, que chez un poëte tout découlait du poëte, et, quant à Sainte-Beuve particulièrement, que le critique devait au poëte toute son originalité (2). Je ne serais plus aujourd'hui aussi sûr de la rectitude de cette proposition. Peut-être même inclinerais-je plutôt à l'inverse, sans rien rabattre, bien entendu, de mon admiration pour l'œuvre et le génie du poëte. Ne semble-t-il pas, si l'on considère l'œuvre poétique de Sainte-Beuve dans son entier, qu'il se trouve dans son génie, à plus forte dose que dans tout autre génie du

(1) Jouffroy.
(2) Article de la *Revue de l'Instruction publique* du 6 juin 1861.

même temps et du même ordre, de la volonté, c'est-à-dire de la démonstration, de l'enseignement? Le poëte lui-même l'indique en quelque façon dans ses notes rétrospectives : « Ce que j'ai *voulu* dans *Joseph Delorme*, ç'a été d'introduire dans la poésie française un exemple d'une certaine naïveté souffrante et douloureuse..... » L'*Ode à la Rime*, d'où l'auteur fait dater « sa conversion à une facture plus sévère », n'est-elle pas, avec toute sa grâce et sa délicatesse, une sorte de manifeste? Dans les notes de ce premier recueil et même des recueils suivants, n'y a-t-il pas sur la prosodie, sur l'allitération, la consonnance, etc., etc., des remarques qui tiennent du conseil et du précepte? En y regardant bien, on peut constater que chacune des publications en vers de Sainte-Beuve est appuyée et, pour ainsi dire, doublée d'un ouvrage de prose dont elle est le commentaire actif, et comme la synthèse. C'est pour *Joseph Delorme*, au point de vue de la facture et de l'art poétique, le *Tableau de la Poésie française au seizième siècle;* pour les *Consolations*, *Volupté* et les premiers *Portraits;* pour les *Pensées d'août*, l'*Histoire de Port-Royal.* En général, la préoccupation de l'auteur, sa pensée, se dédouble entre le poëte et le prosateur; son effort est géminé, son génie est à double courant. Là où l'effort se trahit par quelque dureté ou obscurité, comme dans *Monsieur Jean*, ou dans la première pièce des *Pensées d'août*, la note devient nécessaire (1). C'est alors l'écrivain et presque le professeur qui envahit le poëte. Pour y revenir, je crois que l'on peut dire que, si dans l'œuvre de Sainte-Beuve le prosateur et le critique même ont profité du poëte, par l'image, par l'invention, par la phrase faite et trouvée, souvent aussi le critique appuie le poëte, quelquefois même jusqu'à le contraindre. Dans les pièces purement lyriques, telles que les admirables *Stances d'Amaury*, dans les char-

(1) Par exemple à propos de ces vers :

J'ai rasé les rochers où la grâce domine, etc.,

p. 175 de la dernière édition (1863); et sur la rime du pronom *de* avec le mot *Dieu*, p. 152 de la même édition.

mantes élégies intimes, si nombreuses, dans les sonnets de voyage et dans ceux que j'appellerai domestiques, le poëte échappe, se développe et plane ; ailleurs souvent la volonté de rendre la sensation dans son intégrité ou d'exprimer nettement le détail familier contraint le poëte, je n'ai pas à chercher d'autre mot ; c'est alors le critique qui envahit le vers, comme le poëte ailleurs fait invasion dans la critique. Mais, dans ces excès même, Sainte-Beuve a marqué son inspiration et son originalité poétiques. Cette inspiration, il l'a caractérisée maintes fois, dans ses notes, dans celle que nous avons citée plus haut, ailleurs encore, dans l'appendice du premier volume de 1861, où il invoquait Poterlet et l'école des paysagistes contemporains : — « de courtes et vives élégies *dans des coins de nature* » ; enfin dans l'épître à M. Villemain, de laquelle pour plus d'intelligence nous détacherons ces vingt vers :

Mon jardin, comme ceux du vieillard d'Œbalie,
N'avait pas en beauté le cadre d'Italie,
Sous un ciel de Tarente épargné de l'autan
Le laurier toujours vert, les rosiers deux fois l'an,
Et l'acanthe en festons, et le myrte au rivage.
A peine j'y greffai quelque mûre sauvage.
J'y semai quelques fleurs dont je sais mal les noms.
Mais les chers souvenirs, auxquels nous revenons,
Eurent place ; on entend l'heure de la prière ;
Mais, sans cacher le mur du prochain cimetière,
Ma haie en fait l'abord plus riant et plus frais,
Et mon banc dans l'allée est au pied d'un cyprès.
A l'autre bout, au coin de ce champ qui confine,
L'horizon est borné par la triste chaumine,
Demeure d'artisan dont s'entend le marteau.
La forge avec le toit qui s'adosse au coteau,
Dès l'aurore, à travers la pensée embaumée,
Ne m'épargne son bruit, ni sa pauvre fumée.
Ainsi vont les tableaux dont je romps les couleurs,
Rachetant l'idéal par le vrai des douleurs.

Il est vrai, c'est bien là le dernier mot du poëte, de *Joseph Delorme :* un jardin resserré entre les murs d'un faubourg,

avec la cheminée de l'usine à l'horizon, le bruit de l'outil et par-dessus tout la plainte de la misère humaine; c'est bien là ce que Sainte-Beuve a voulu introduire dans la poésie française et ce qu'il y a introduit en effet (la *Veillée*, le *Dernier Vœu*, les *Rayons jaunes*, *Dans l'île Saint-Louis*, *Quand de la jeunesse amante*, *A une demoiselle infortunée*, *Pauvre Mère*, etc., etc.), non pas le premier peut-être autant qu'il l'a cru, mais certes plus abondamment, plus absolument que nul autre. Le premier du moins, dans ce siècle, il a eu le sentiment des misères murées, l'amour des aspects parisiens. Victor Hugo, l'homme des foules, a exprimé sous un autre point de vue le charme imposant et dominant de la cité populeuse. Le charme pour lui est dans l'immensité; c'est la vastité (*vastitas*) du plan et des horizons et le fourmillement des allants et venant à travers les rues et les carrefours.

— Car Paris et la foule ont aussi leur beauté,
Et les passants ne sont, le soir, sur les quais sombres
Qu'un flux et qu'un reflux de lumières et d'ombres (1)!

Le charme pour Sainte-Beuve était tout différent, plus intime et plus profond. Ce qui lui plaisait, c'était la rue écartée, le quai désert, la maison silencieuse aux murs délabrés, où son génie entend gémir la plainte du malade ou du malheureux, la fenêtre éclairée trouant la noire façade derrière laquelle il devinait la mère exténuée veillant son enfant moribond, le misérable agonisant dans la fièvre sur son grabat glacé. Familiarisé par ses premières études avec les douleurs humaines, il en avait gardé une divination singulière qui lui venait sans doute d'une immense pitié pour les maux qu'il avait connus. On n'a pas séjourné dans ces salles d'hôpital, hantées par la souffrance et par la mort, entre ces deux files de lits blancs uniformément lugubres, sans y contracter un serrement de cœur perpétuel et comme une habitude du deuil, qui partout nous fait pressentir le mal et l'angoisse, et nous inspire une prédilection professionnelle pour l'être

(1) *Feuilles d'automne*, pièce xxxve.

souffrant. De là, la pitié du poëte rayonnait sur toutes les infortunes de la vie laborieuse des pauvres gens, sur leurs besoins et sur leurs joies même, joies pâles et sinistres au-delà des barrières isolées et le long des boulevards inhabités ; sur les abandonnés, les solitaires, sur la *jeune fille infortunée* que le bal attriste, sur le désespéré qui erre à la nuit tombante autour d'une mare perfide. Sainte-Beuve se trompait, selon moi, en associant, par supposition de parenté, au pseudonyme Joseph Delorme le nom du peintre Poterlet (qu'il écrivait à tort *Poterley*, abusé sans doute par l'accent quelque peu anglais du talent de l'artiste). Poterlet, coloriste merveilleux, spirituel faiseur de croquis, était d'une tout autre humeur et manifestait des tendances tout opposées. Épris, comme tous les peintres amis de la couleur, des sujets fastueux, des pompes du costume et des élégances de la vie, c'est des romans de Walter Scott, des drames de Shakespeare, des poésies de Gœthe, qu'il tirait ses compositions. Les croquis qu'il faisait au Louvre sont tous d'après les plus somptueux coloristes de l'école flamande, Rubens, Van Dyck, etc. Puisque Sainte-Beuve voulait trouver parmi les peintres des analogues à cette période de son œuvre poétique, il eût dû nommer plutôt, je crois,..... et que le rapprochement ne lui soit pas injurieux, car des deux noms que je vais citer le premier est celui d'un grand artiste, le second celui d'un chercheur intelligent et pénétrant, — il eût dû nommer, dis-je, Daumier et Traviès, l'un et l'autre éloquents interprètes de la souffrance des humbles et observateurs profonds de ses mystères. Il eût pu leur adjoindre Decamps, à cause du caractère désolé de ses paysages, et encore peut-être Tassaërt, pour la finesse et la tendresse parfois navrante du coloris.

Dans la phase classique de son talent, je veux dire cet âge de plénitude et de maturité où le poëte est assez maître de lui-même et de son art pour gouverner son inspiration, Sainte-Beuve avait brisé ses anciens moules. Il avait voulu prendre la vie humaine de plus haut et dans un cadre plus

large. Il se dégagea, ce sont presque ses termes, de la « confidence personnelle », de l'impression vive et directe, et se donna davantage aux sentiments généraux. Ce fut pour lui l'ère de l'anecdote morale et de l'épître didactique. Me trompé-je? il me semble voir dans cette dernière phase de la poésie de Sainte-Beuve un phénomène semblable à celui qu'on observe dans l'histoire des littératures où quelquefois pendant un siècle la poésie, c'est-à-dire le sentiment poétique et le nombre, le rhythme, se transfusent dans la prose, ne laissant plus au vers que les conventions et les géhennes de l'art. La prose de Sainte-Beuve est en effet vers la fin plus libre, plus ample, plus souple, plus poétique que jamais. Je citerai seulement de mémoire, et sans aller jusqu'aux recherches, les récents articles sur Marceline Valmore, la conclusion de l'étude sur de Vigny (*Il est un feu sacré d'une nature particulière*, etc.), les trois causeries sur Théophile Gautier, où se trouvent des pages qui, de ton et de mouvement, sont de véritables strophes.

En considérant cette longue suite des *Causeries du lundi* (elles ont tout à l'heure *vingt-six* volumes, et tout n'est pas publié), il est impossible de ne pas admirer cette assiduité, cette fécondité qui élèvent la besogne, le devoir du critique à la hauteur d'un ministère, d'une véritable fonction publique. La première de ces « causeries » est datée, il ne faut pas l'oublier, du 1er octobre 1849. La politique faisait depuis plus de dix-huit mois une diversion violente aux questions littéraires. Le public lettré se plaignait de n'avoir plus rien à lire; on ne travaillait plus pour lui. Sainte-Beuve ramena l'intérêt sur la littérature. A défaut de livres nouveaux, il revisait le procès des anciens. Des gens du monde, des femmes firent, grâce à lui, connaissance avec Mme de Motteville, avec Mlle de Montpensier, avec Mme du Deffand, même avec Villehardouin et Commines. Il offrit à ces désœuvrés tout un catalogue d'auteurs inconnus, oubliés ou jugés sur parole; il réveillait en eux l'esprit littéraire et préparait ainsi un public aux écrivains nouveaux.

On n'a pas attendu ici que j'entreprisse l'examen détaillé de cette nombreuse série d'études, qui demanderait plusieurs articles. Je n'ai dû prétendre qu'à en indiquer brièvement le caractère et l'utilité. Le seul reproche qu'on ait pu faire à la critique de Sainte-Beuve, c'est le manque de condensation, c'est l'impossibilité souvent alléguée de tirer de ces trente ou quarante volumes de discussion littéraire une esthétique générale, précise et rigoureuse. Mais aussi quelle variété! quelle originalité, que de nouveauté dans cette critique! quelle distance, par exemple, des lourdes leçons de la Harpe à ces causeries si bien nommées qui gardent tout l'abandon et toute la légèreté de la conversation, dont le ton n'effraye personne, et qui certes ont fait entrer dans le public plus d'idées, de connaissances, d'enseignement, que les traités les plus doctrinaux!

Je n'insisterai pas, par respect même pour le nom de Sainte-Beuve, sur le mérite de son exactitude dans cette tâche hebdomadaire. Peut-être m'objecterait-on que tous les journaux de Paris publient chaque lundi un feuilleton dramatique non moins long que les Causeries du *Constitutionnel :* il est vrai que dans ce cas-là la réponse se ferait d'elle-même par la comparaison des besognes, du temps qu'elles prennent et des connaissances qu'elles exigent. Un compte rendu de pièce de théâtre peut toujours être improvisé le lendemain de la représentation, et quelquefois le soir même, si celui qui en est chargé a le sommeil commode. L'auteur écrit sous le coup de son émotion et de l'émotion du public, sans avoir besoin de nulle autre information, de nul autre renseignement. Quelle différence avec l'examen d'un livre, la lecture souvent longue et fatigante, les recherches, les vérifications, les références! Et en somme on m'accordera bien, je l'espère, qu'il est plus difficile de parler de Rabelais, ou même de Saint-Évremont, que d'analyser une comédie du Gymnase ou un drame de la Gaîté.

Dans les derniers temps de sa vie, Sainte-Beuve était arrivé à la sérénité de l'homme qui a fait bon emploi de ses facul-

tés, et qui sent son mérite reconnu et indiscutable. Il nous rendait quelque chose d'un Gœthe français ou de Voltaire à Paris. Sa petite maison modeste de la rue Montparnasse, avec son étroit jardin où lui-même il s'est dépeint se promenant au matin le doigt fourré en guise de signet dans un livre refermé (1), était devenue un lieu de pèlerinage non moins visité que le palais-musée de Weimar ou que le château des Délices. Il était enfin au rang des patriarches de la littérature, avant l'âge, mais par l'ascendant du talent, du savoir et du travail.

Nous l'avons vu dans la semaine qui a précédé sa mort, debout et appuyé sur une chaise, rompu par la souffrance, mais conservant encore toute la vivacité de son intérêt pour les choses littéraires, s'informant des productions nouvelles et des travaux de ses visiteurs.

Sainte-Beuve était né pour être un moniteur de la littérature : il l'a été dans tous les genres, poésie, roman, critique, histoire. Il était le grand dépouilleur de la correspondance universelle des sciences et des lettres. Tout arrivait à lui, et rien ne lui était indifférent. Il était né travailleur; il en avait reçu toutes les aptitudes et tous les dons : curiosité, lucidité, pénétration, enthousiasme, force physique. Hélas! c'est dans ce dernier don qu'il a été vaincu : l'intelligence, l'esprit, sont restés jusqu'à la dernière heure sains et inaltérés. Et peut-être s'est-il étonné de se voir retirer l'instrument, quand la main était encore si agile et l'âme si maîtresse. Nulle figure plus parfaite ne sera donnée de l'homme de lettres moderne, inquiet, actif, attentif à tout.

Le devoir qu'il avait reçu, Sainte-Beuve n'y a point failli. Il a bien mérité des lettres, de son pays, de son temps et de l'avenir.

CHARLES ASSELINEAU.

(1) Vers ce temps-là l'on me voit au jardin
Un doigt dans Pope, Addison ou Fontane.
(*Joseph Delorme.*)

FRANÇOIS JUSTE,

LIBRAIRE ET IMPRIMEUR A LYON.

Un des imprimeurs-libraires les plus intéressants et les moins connus du seizième siècle, c'est, sans contredit, François Juste, de Lyon. Les exemplaires de ses éditions sont fort rares et fort recherchés; mais la bibliographie ne s'est pas encore occupée de ses travaux, et c'est à peine si Maittaire et Panzer, dans leurs volumineux ouvrages, citent deux ou trois des livres sortis des presses ou vendus dans la boutique de ce bibliopole lyonnais. Le savant Charles-Jacques Brunet, dans son *Manuel du Libraire,* a réparé autant que possible cet oubli, en mentionnant, en décrivant la plupart des éditions que François Juste a publiées, de 1524 ou plutôt de 1532 à 1544.

Nous manquons absolument de détails exacts sur François Juste; nous ne savons pas même à quelle époque il a commencé d'exercer, comme libraire et ensuite comme imprimeur, dans sa boutique *devant Notre-Dame de Confort.* L'auteur du *Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais*, à qui appartenait le soin d'élucider le premier les questions relatives à ce libraire lettré, à cet habile imprimeur, s'est borné à recueillir ou à imaginer des dates tout à fait erronées : dans la table des libraires-imprimeurs de Lyon, il dit que François Juste a été libraire depuis 1530; il avait dit d'abord, dans son tableau des imprimeurs lyonnais, que François Juste imprima de 1520 à 1539; et, plus loin, dans ses notices sur les principaux imprimeurs de Lyon, il fixe la carrière typographique de ce même François

Juste, de 1529 à 1547. Nous n'essayerons pas de faire concorder ces différentes dates qui se contredisent l'une l'autre. Mieux eût valu se borner à dresser le catalogue chronologique des éditions qui portent le nom ou l'adresse de François Juste.

C'est ce que nous avons fait, sans entrer dans la description minutieuse de ces éditions que le *Manuel* de Charles-Jacques Brunet a décrites la plupart très-soigneusement. Il nous a semblé que des lumières nouvelles pour l'histoire littéraire ressortaient de cette simple nomenclature d'ouvrages publiés ou imprimés par François Juste. Nous croyons même y découvrir des indications presque certaines sur sa personnalité et sur sa vie. Il en résulte, pour nous, que François Juste était un curieux, un bibliophile plutôt encore qu'un libraire, et qu'il ne publiait rien qui n'eût été approuvé, recommandé par un petit cénacle dont Rabelais et Clément Marot étaient les maîtres.

Il est établi que François Juste avait inventé un format nouveau, in-12 ou in-16, très-allongé, lequel ne fut pas adopté par d'autres éditeurs de son temps. Le premier livre où l'on voit figurer son nom, non pas comme libraire, mais comme éditeur, date de 1524; mais François Juste s'était borné alors, de concert avec un nommé Jean Mousnier, à faire imprimer, à ses frais, dans les ateliers d'Antoine Blanchard, imprimeur à Lyon, l'ouvrage suivant, qui avait paru à Rome pour la première fois : *Illustrium imagines* (*Andreæ Fulvii*). *Impressum Lugduni, in ædibus Antonii Blanchardi calcographi, impensis honestorum virorum Johannis Mousnier et Francisci Juste,* 1524, petit in-8, fig. sur bois.

Il faut remarquer que, dans cette édition, François Juste et Jean Mousnier sont qualifiés d'*honnêtes hommes* (honesti viri). Nous verrons plus tard François Juste employer encore, et d'une manière bizarre, cette épithète *honnête*, dans le titre de deux ou trois de ses livres, d'abord en 1533 pour le *Parangon des Nouvelles honnestes*, et plus tard, en 1539, pour le *Triomphe de très-haute et très-puissante dame Vérole*,

où l'auteur, Martin Dorchesino, s'intitule sans façon : *l'Inventeur des menus plaisirs honnestes.* Serait-ce François Juste lui-même qui fait parade de tant d'honnêteté ?

Il semble que François Juste soit devenu libraire pour être agréable à son ami Rabelais, car nous n'hésitons pas à lui attribuer les *Chroniques du grant et puissant géant Gargantua* (nouvellement imprimées à Lyon, 1533, petit in-8, goth., de format allongé). Ce serait lui aussi qui aurait imprimé les premiers Almanachs de Rabelais, que nous ne possédons pas, mais dont il existe quelques vagues mentions. Huet avait dans sa bibliothèque plusieurs de ces Almanachs, qui ne se retrouvent plus, l'un desquels était indiqué comme sortant de la librairie de François Juste. Il faut aussi rapporter au même éditeur un autre Almanach, décrit dans les *Mémoires* du P. Niceron, avec cette adresse : *Devant Notre-Dame de Confort.*

On peut supposer que François Juste, ami de Rabelais, de Clément Marot, de Maurice Scève et d'autres écrivains soupçonnés d'hérésie, avait fait paraître sous le manteau un grand nombre de plaquettes, sans nom d'imprimeur, que Duverdier mentionne, dans sa *Bibliothèque*, sous ce fâcheux index : *censuré*, ou bien : *calvinique*. Mais, pourtant, François Juste n'a mis son nom que sur un seul ouvrage de théologie mystique, par l'hétérodoxe Pierre Doré.

En revanche, François Juste a publié, avec son nom, beaucoup de petits livres érotiques en prose et en vers, dont le *Gargantua* et le *Pantagruel* n'étaient pas les plus innocents. Son édition des *Blasons anatomiques*, avec des figures, peut passer pour un livre libertin qui devait faire honneur à l'*Inventeur des plaisirs honnêtes*. Aussi, dans la plupart des publications avouées par François Juste, nous reconnaissons au plus haut degré l'influence personnelle et directe de Rabelais. On découvrira sans doute que quelques-unes émanent incontestablement de l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*.

Nous croyons que François Juste s'est fait libraire vers

1532, à l'instigation de Rabelais, et qu'il n'est devenu imprimeur que vers 1539, puisque, avant cette date, les livres qui portent son nom étaient imprimés chez Antoine Blanchard et chez Jean Barbou. Le *Manuel* a reproduit deux marques typographiques employées dans les éditions de ce libraire: la première représentant un homme nu, qui d'une main soulève un poids et de l'autre main agite deux ailes d'oiseau; la seconde offrant deux génies qui portent des cornes d'abondance et soutiennent un écusson aux initiales accolées de François Juste.

Nous n'avons pas rencontré d'éditions de François Juste au-delà de l'année 1544; cependant Antoine Leroy cite, dans son manuscrit des *Elogia rabelæsina*, un ouvrage d'une date postérieure et qui se vendait certainement dans la boutique de ce libraire: *Almanach pour l'an* 1546, *etc. Item la declaration que signifie le soleil parmy les signes de la nativité des enfans* (Lyon, devant Notre-Dame de Confort).

La liste suivante n'est qu'un premier essai, qui recevra probablement des augmentations importantes, d'autant mieux qu'elle ne contient qu'un seul livre latin et qu'on peut présumer qu'il en existe d'autres, ainsi que des ouvrages italiens ou *tuscans*, qui témoigneraient de la collaboration de Rabelais dans cette officine lyonnaise. On se rappellera que les ouvrages *tuscans* de maître François sont encore à signaler.

Voici donc notre liste, dans laquelle nous avons observé le classement chronologique, en réunissant à la fin les éditions sans date.

1. La Complainte très-piteuse de Flammette à son amy Pamphile, translatée de l'italien en vulgaire francoys. (*Lyon*), *Françoys Juste*, 1532, pet. in-8 allongé, goth., fig. sur bois.

2. Le Parangon des nouvelles honnestes et delectables à ceulx qui desirent veoir et ouyr choses nouuelles et recreatives, soubz umbre et couleur de joyeuseté, utiles et profitables à ung chacun vray amateur de bons propos et plaisans passetemps. *On*

les vend à Lyon, dans la maison de Francoys Juste, 1533, in-16 de format allongé, goth., fig. sur bois.

3. Le Chasteau d'amours (de P. Gringore), nouvellement composé à l'utilité de tous gentilz hommes conuoyteux de choses honnestes. M.D.XXXIII. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste, devant Nostre-Dame de Confort*, in-24 allongé, goth.

4. Pantagruel. Jesus Maria. Les horribles et espouuentables faictz et prouesses du tres-renommé Pantagruel, roy des Dipsodes, filz du grant geant Gargantua, composé nouuellement par maistre Alcofrybas Nasier. Augmenté et corrigé fraischement par maistre Jehan Lunel, docteur en theologie. M.D.XXXIII. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste, demeurant deuant Nostre-Dame de Confort*, in-24 allongé, goth.

5. Les Fantastiques Batailles des grands roys Rodilardus et Croacus : translaté de latin (d'Elisius Calentius) en françoys. Imprimé nouvellement. 1534. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste*, in-8, goth.

6. Hecatomphile, tourné de vulgaire italien (de L. B. Alberti) en langaige françois. *Lyon, en la maison de Françoys Juste*, 1534, pet. in-8, goth.

7. Nouuelles certaines des isles du Peru. *Lyon, chez Françoys Juste*, 1534, in-16, goth., de 8 feuillets.

8. L'Adolescence Clementine. Ce sont les oeuvres de Clement Marot, nouuellement imprimées auecques plus de soixante nouuelles compositions, lesquelles jamays ne furent imprimées comme pourrez veoir à la fin du liure. M.D.XXXIIII. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste, demeurant deuant Nostre-Dame de Confort*, in-16 de format allongé, goth.

Cette édition a été réimprimée l'année suivante, in-16 allongé, gothique, et on lit à la fin de la nouvelle édition : *Ce present livre fut achevé d'imprimer le sixiesme jour de fevrier par François Juste*, 1535.

9. Almanach pour l'an 1535, calculé sur la noble cité de Lyon, à l'eleuation du pole par 45 degrez 15 minutes en latitude et 26 de longitude. Par M. Françoys Rabelais, docteur en medecine et medecin du grant hospital dudict Lyon. *Lyon, Françoys Juste*, in-16.

10. La Deplorable Fin de Flamete, elegante inuention de Jehan de Flores, Espaignol (translatée en françois par Maurice Sceve). *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste*, 1535, pet. in-8, goth.

11. Coquillart. ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ. Les OEuures maistre Guillaume Coquillart, en son vivant official de Reims, nouuellement reueues et corrigées. M.D.XXXV. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste*; à la fin : *Imprimé nouuellement par Françoys Juste, à Lyon, le 2 d'aoust*, in-16 allongé, goth.

12. Recueil des oeuures de Jehan Marot, illustre poete françoys. Rondeaulx. Epistres. Vers épars. Sur les deux heureux Voyages de Genes et Venise. *Lyon, Françoys Juste*, 1535, in-16 allongé, goth.

Cette édition a été réimprimée chez le même libraire, en 1537 et en 1538, 2 tomes in-16, lettres rondes, fig. sur bois.

13. Gargantua. ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ. La Vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel, iadis composée par l'Abstracteur de quinte essence, liure plein de pantagruelisme. M.D.XXXV. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste, deuant Nostre-Dame de Confort*, in-24 allongé, goth.

14. Recueil de vers latins et vulgaires de plusieurs poëtes françoys, composez sur le trespas de feu monsieur le Daulphin. *On les vend chez Françoys Juste, près Notre-Dame de Confort*, 1536, in-8.

15. Joannis Boemi Aubani, omnium gentium mores, leges et ritus. *Lugduni, apud Franciscum Justum*, 1536, in-8.

16. Historia breuissima Caroli quinti imperatoris, a prouincialibus paysanis triumphanter fugati et desbifati : quæque in Prouincia illo existente nouissime gesta fuere macaronico carmine recitans per I. V. D. Joan. Germanum, in sede Forcalquieri aduocatum, composita. (*Lugduni, apud Franciscum Justum*), 1536, in-8.

17. Epistre d'Adrian VI, pape, aux princes d'Allemagne, par laquelle il les exhorte de vivre tous en paix et concorde, mise de latin en françois. *Lyon, François Juste*, 1536, in-16.

18. L'Adolescence amoureuse de Cupido auec Psychez, outre le vouloir de la déesse Venus sa mere. *Lyon, François Juste*, 1536.

19. Arion, Eclogue sur la mort de Françoys, Daulphin de France, fils du roy Francoys premier, par Maurice Sceve. *Lyon, par Françoys Juste*, 1536, pet. in-8.

20. Blasons anatomiques des parties du corps feminin, inuentions de plusieurs poëtes françoys. *Lyon, Françoys Juste*, 1536, in-16, fig. sur bois.

21. Lucien. De ceulx qui servent à gaiges es maisons des gros seigneurs et bourgeois. *Lyon, Françoys Juste*, 1536, in-16, fig. sur bois.

La dédicace à C. F. est signée J. D. G. (Jean de Gouttes).

22. Familiaire Institution pour les legionaires. *Lyon, Françoys Juste*, 1536.

23. Les OEuures de Francoys Villon, de Paris, reueues et remises en leur entier par Clement Marot, vallet de chambre du roy. 1537. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste*, pet. in-8 en lettres rondes.

24. La Vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel, iadis composée par l'Abstracteur de quinte essence. Liure plein de pantagruelisme. M.D.XXXVII. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste*, pet. in-16 goth.

25. Les Voyes de Paradis, que a enseigné nostre Saulueur Jesus en son Evangile, pour la reduction du pauure pescheur, par Pierre Doré, docteur en theologie. *Lyon, Françoys Juste*, 1537, in-16.

26. Victoire et triomphe d'Argent contre Cupido, dieu d'amours n'aguieres vaincu dans Paris. *Lyon, Françoys Juste*, 1537.

27. Le Liure de amytié de Cicero, translaté de latin en françoys, par Jean Colin, licentié en lois. *Lyon, Françoys Juste*, 1537, in-8.

On ne peut douter que Rabelais n'ait fait réimprimer cette traduction, qui venait de paraître à Paris, chez Vincent Sertenas et les Angeliers, malgré le privilége en date du 18 juillet 1536, lequel défendait aux autres imprimeurs de réimprimer ce livre avant trois ans, les priviléges du roi n'ayant alors de valeur que dans la ville même de Paris. Jean Colin était un des plus chers amis de Rabelais, qu'il ne cessa de protéger quand il fut devenu lecteur de François Ier et puissant à la cour.

28. Dialogue de Lucian. De ceulx qui seruent à gaige ès maisons

des gros seigneurs et bourgeois; auec une oraison dudict autheur contre la calumnie : traduict par Jean des Goûttes. *Lyon, Françoys Juste*, 1537, in-16.

29. Sensuyt la grant nef des Folz du monde (trad. de Sébast. Brandt), en laquelle chascun homme saige, prenant plaisir de lire les passages des hystoires d'icelle morallement et briefuement exposées, trouuera et congnoistra plusieurs manieres de folz, et aussi pourra discerner entre bien et mal, et separer vice et péché d'auec vertu à eulx contraire, qu'est ung œuvre excellent pour mener l'homme en la voye du salut. *On la vend à Lyon, en la maison de François Juste, imprimeur deuant Nostre-Dame de Confort.* A la fin: *Imprimé à Lyon sur le Rosne, par Françoys Juste, imprimeur, le dernier iour du moys de iuing,* l'an M.CCCCC.XXIX (1539?), pet. in-4 goth. de 101 feuilles.

On ne peut douter que la date de cette édition ne soit fautive, car Fr. Juste n'est pas désigné comme imprimeur avant l'année 1539.

30. Le Triumphe de tres haute et puissante dame Verolle, royne du Puy d'amours: nouuellement composé par l'Inuenteur des menus plaisirs honnestes. M.D.XXXIX. *On le vend à Lyon, chez Françoys Juste, devant Nostre-Dame de Confort.* A la fin : *Imprimé nouuellement à Lyon par Françoys Juste, le* XII *du moys de septembre l'an mil cinq cens* XXX.IX, pet. in-8, fig. sur bois.

L'auteur se nomme dans la préface : *Martin Dorchesino.* On a prétendu, bien à tort, que cet auteur n'était autre que Lemaire de Belges. Il est beaucoup plus probable que c'est Rabelais.

31. Le Catalogue des antiques erections des villes et citez, fleuves et fontaines assises ès troys Gaules, c'est assauoir Celtique, Belgique et Aquitaine, contenant deux liures. Le premier par Gilles Corrozet, le second par Claude Champier. *Lyon, chez Françoys Juste*, 1539, in-16, goth.

32. Les OEuvres de Clement Marot, de Cahors en Quercy, varlet de chambre du roy, augmentées de deux liures d'epigrammes et d'un grand nombre d'autres oeuures par cy-deuant non imprimées. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste.* A la fin : *Imprimé à Lyon, par Jehan Barbou,* 1539, pet. in-8 ou in-16.

Il existe des exemplaires de cette édition, en date de 1538.

33. La Vie très-horrifique du grand Gargantua, pere de Pantagruel, iadis composée par M. Alcofribas, abstracteur de quintes-

sence. Liure plein de pantagruelisme. M.D.XLII. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste.* A la fin : *Imprimé à Lyon, par Françoys Juste*, in-16, goth.

34. Pantagruel, roy des Dipsodes, restitué à son naturel, auec ses faictz et prouesses espouventables : composez par feu M. Alcofribas, abstracteur de quintessence. M.D.XLII. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste*, in-16, goth.

35. Comedie du Sacrifice des professeurs de l'Academie vulgaire senoise, nommez Intronati, celebrée es jeux de karesme prenant à Senes, traduite de langue tuscane par Charles Estienne. M.D.XLIII. *A Lyon, par Françoys Juste et Pierre de Tours.* A la fin : *Imprimé à Lyon, par Françoys Juste, mil cinq cens quarante-trois*, in-16 goth.

Il y a des exemplaires avec ce titre : *Les Abusés, comedie des professeurs de l'Académie Viennoise.*

36. Les Cent Considerations d'amour, par Guillaume de la Perriere. *Lyon, Françoys Juste*, 1543, in-16, fig. sur bois.

37. Dialogue de la teste et du bonnet, traduict de l'italien de Candolfe Collenuccio, par Antoine Geuffroy. *Lyon, Françoys Juste et Pierre de Tours*, 1544, in-16.

38. Preparatif à la mort, traduict en françois d'Erasme, par Guy Morin, sieur de London. *Lyon, chez Françoys Juste*, 1544, in-16.

39. Remedes contre la peste, utiles à gens de tous estats, composez par Jean Guido, docteur-régent en l'université de Paris. *Lyon, Françoys Juste*, sans date, in-16.

40. Le Cuider et le Contrepenser des hommes et des femmes, par lequel un chascun pourra congnoistre la folle fantaisie du monde, auec les vingt-quatre louanges des Dames, le tout par huitains. *Lyon, Françoys Juste*, in-24.

Cité par Duverdier et mentionné par le *Manuel*, où J.-C. Brunet déclare ne pas l'avoir rencontré.

On peut supposer que ce volume introuvable contient la première édition de la *Louange des Femmes, invention extraite du commentaire de Pantagruel sur l'Androgyne de Platon* (Lyon, J. de Tournes, 1551, in-16), attribué à Rabelais.

41. Enseignement d'Agapetus, euesque de Rome, à Justinian, empereur, pour gouverner un empire. *Lyon, Françoys Juste*, sans date, in-16.

Il ne faut pas confondre cette traduction anonyme avec celle de Jean Picot, qui parut, en 1563, à Paris, chez Guillaume Morel, in-8.

42. Le Martire de verité, dialogue de Lucian, traduict du grec par D. V. Z. *Lyon, Françoys Juste*, sans date, in-16.

43. Le Catalogue des antiques erections des villes et citez, fleuves et fontaines, assises ès troys Gaules, c'est assauoir Celtique, Belgique et Aquitaine, contenant deux liures. Le premier faict et composé par Gilles Corrozet, Parisien; le second, par Cl. Champier, Lyonnois, auec ung petit traité des fleuues et fontaines admirables estant ès dites Gaules, histoire tres-utile et delectable, nouuellement mise en lumiere. *Lyon, Françoys Juste*, sans date, in-16 goth., fig. s.b.

P. L. Jacob, bibliophile.

QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES[1].

(3e ARTICLE).

Col. 4, b + F*** (de) [d'Arnaud de Baculard].

« Le cardinal de Lorraine, etc., 1758. »

D'après le catalogue Soleinne, il faut lire 1756.

Col. 10, a + FANTAN (Tony), etc.

Lisez *Fanfan* (voir les *Cythères parisiennes* d'A. Delvau, 1864, p. 86).

Col. 13, a + FAUST [Alfred Delvau].

L'ouvrage de M. F. Maillard, auquel on renvoie, est intitulé « Histoire anecdotique et critique de la presse parisienne », et non pas « Annuaire, etc. »

Même col. 6, FAUX ARNAULD (le), etc.

D'après Barbier (*Examen des dictionnaires*), Tournely n'aurait été que le prête-nom dans cette fourberie, qu'il faut attribuer aux PP. Waudripont et Le Tellier. Ce dernier nom est remplacé par celui du P. Beckman dans l'*Histoire de la vie de mons^r Arnauld*, etc. (par le P. Quesnel), *Cologne*, 1695. Un petit livre intitulé *Histoire de la sortie du P. Quesnel des prisons de l'archevêché de Malines*, *s. l.*, 1718, donne, comme ayant joué le personnage du *faux Arnauld*, le principal du collége de Douai, nommé Adrien Delcourt; enfin Sainte-Beuve (*Port-Royal*, livre 6e) indique le P. Lallemand, d'après un passage resté manuscrit des *Mémoires* de

(1) T. II, 1re partie (*F. — La Motte*).

Grosley. Aucun de ces derniers ouvrages ne met Tournely en cause ; la question du *faux Arnauld* est donc loin d'être tranchée.

Même col. c, FAVEROLLE (M. de), etc.

Les nombreux romans de Mme Guénard ne méritaient pas, si mauvais qu'ils soient, d'être classés parmi les ouvrages *érotiques*. Il faut se reporter d'ailleurs à l'époque de leur publication ; le dévergondage du Directoire n'était pas si loin dans le passé.

Même col. e, FAVORI DE S. A. R. M. LE DUC D'ORLÉANS (un), *aut. dég.* [De Bois d'Almay].

Leber écrit d'*Annemetz*, et, malgré Barbier, je pencherais pour ce dernier nom, qui est celui d'une famille de Franche-Comté dont il existe actuellement encore des représentants.

Col. 14, b + FAYIS (Pierre de) [Ch. Baudelaire].

Ce pseudonyme n'est qu'une altération de l'un des noms de l'auteur : *Baudelaire-Dufay*. C'est dans la *Petite Revue* du 14 (et non du 28) octobre que figure cette pièce de vers.

Col. 15, f, F. B. D. S. E. M. P. D. D., etc.

D'après l'explication donnée de ces initiales, il doit y avoir une erreur dans la dernière lettre ; P. D. D. ne peut signifier : professeur de *grammaire*.

Col. 17, e, F. C. L. R. D. L., etc.

« Tableau des mœurs, etc. »

Ersch, Pigoreau et Quérard (*France litt.*) ont attribué ce roman à Rétif de la Bretonne sur la foi des lettres R. D. L.

Col. 22, c, F. D. P., *aut. dég.* [Fr. Davesnes, etc.]

Le renseignement pris dans le catalogue Soleinne doit être lu ainsi : « Il existe deux *autres* éditions, 1651 et 1660, etc. »

Col. 25, c, article FELHEMÉSI.

« La vérité tout entière sur les trois acteurs, etc. »

Lisez « ... sur les *vrais* acteurs, etc. » La dédicace « à mes concitoyens » qui est reproduite par les éditeurs des *Supercheries* à l'article suivant (VI. *La Grande Queue de Laurent Lecointre*, etc.) se trouve au verso du titre de *la vérité tout entière*, etc. Il y a donc erreur dans la notice des *Superche-*

ries, à moins de supposer, chose possible, que la même *dedicace* figure dans les deux brochures.

Col. 30, a + Fen (M. de), etc.

D'après le catalogue cité, l'édition de 1761 porte le nom de l'auteur en toutes lettres; mais il en existe une de 1754, où il est, en effet, abrégé.

Col. 33, a, Fernunftsberg, etc.

Lisez *Fernuntsberg* d'après Quérard (*Fr. litt.*).

Même col. f, Fessi (le P.), etc.

Pour citer exactement Voltaire, il aurait fallu dire « *ex-jésuite.* »

Col. 36 + F. F. P. R. D. G., etc.

Pour rendre complète la traduction de ces initiales, il faut lire « *frère* François, etc. »

Col. 37, c + F. G. B. [Frère Girard, etc.].

« Cajna ou l'idolâtre convertie, etc. »

Il faut lire « *Cajan* ou l'idolâtre *converty.* »

Col. 44, b, suite de l'article Firmianus (Petrus), etc.

Il est question dans le quatrième alinéa de cette colonne du « comte d'Offemont, père de la célèbre marquise de Brinvilliers. » Sans cette explication on aurait peine à reconnaître « le lieutenant civil d'Aubray » comme il est partout appelé.

Col. 45, c + Fizen (Nic.), etc.

« Veritas et Ecclesiæ Tungrensis breves vendiciæ, etc. »

Il faut sans doute lire *vindiciæ*, ainsi que dans le paragraphe suivant.

Col. 46, f, Flaccius Illyricus, etc.

Mauvaise orthographe du premier de ces deux noms. D'après le *Manuel* de Brunet, les différentes éditions donnent *Flacius* ou *Flaccus*.

Col. 51, a, Fléchier, etc.

On ne peut s'expliquer pourquoi l'on renvoie à la fin de cet article aux lettres E. E. N. L. V. N. J., marque du ministre protestant, Gédéon Flournois, d'après le tome Ier des *Supercheries*, col. 1212, e.

Même col. f, FLEURY (Joseph-Abraham Bénard, dit), etc.

Lafitte, éditeur de ces *Mémoires*, présenté au début de la notice comme *auteur dramatique*, devient un peu plus loin un *acteur des Français*. De ces deux indications, quelle est la bonne ?

Col. 57, b + F. M. D. L. C., Auvergn., etc.

Au lieu de C., lisez G. d'après le *Manuel* de Brunet, article *Passerat*.

Col. 60, b, FONGERAY (M. de), etc.

A ajouter aux pièces contenues dans le premier volume des *Soirées de Neuilly*, « les conversions ».

Même col. f, FONTAINES (Louis), etc.

On doit trouver dans le volume cité une carte gravée par Lepautre.

Col. 61, c, FONTEIUS (Claudius), etc.

Pour la première édition du volume cité, au lieu de 1670, lisez 1676.

Col. 68, a + FOU DE QUALITÉ (un), etc.

La rencontre du nom de Doris, de Bourges, me fournit l'occasion d'une remarque sur l'orthographe de ce nom, remarque qui eût été mieux à sa place au tome Ier, col. 439, d, article B*** (le baron de), etc. Dans l'un des volumes publiés par ce prétendu baron de B*** (*Mémoires secrets sur Napoléon Buonaparte*. Paris et Bruxelles, 1817), je trouve à la page 200 du tome Ier un mémoire sur le procès du général Moreau, précédé d'une épigraphe de deux lignes signées : *Daury*, de Bourges. Y a-t-il lieu à une rectification de l'orthographe adoptée par Quérard, ou bien l'auteur des *Mémoires*, etc., tout en cédant à l'attrait de soulever un coin de son masque, a-t-il altéré volontairement son nom ? C'est ce que je n'entreprendrais pas de décider, Quérard étant, à ma connaissance, le seul bibliographe qui ait fait mention de ce pamphlétaire.

Col. 73, e + F. R*** [Mlle F. Raoul].

A l'article auquel celui-ci renvoie, le nom est orthographié *Raoult*.

Col. 76, b + FRANÇAIS (un) [Gabriel Brizard.]

Dans le renvoi, l'on a oublié d'indiquer le tome (I).

Col. 82, f, FRANÇAISE (une), *aut. dég.* [Mme de Godeville, etc.].

Appelée de *Gotteville* dans la *Bastille dévoilée* (7e livraison).

Col. 96, c + FRÈRE JÉRÔME, etc.

Erreur d'attribution réparée un peu plus loin; voyez col. 386, a, JÉRÔME (le frère).

Col. 103, a, FRÉTILLON (Mlle), etc.

L'édition de 1743 s'arrête, en effet, après la 4e partie, quoiqu'il n'y ait pas le mot *fin*, et quoique la narration demeure en suspens. Un libraire m'a affirmé avoir vu une *cinquième* partie. Les *bons* exemplaires ont un portrait en pied assez mal fait, accompagné de quatre vers latins satiriques.

Même col. e, FRIDOLIN (le major), *ps.* [de Valbezène].

Lisez *Valbezen.* Ce dernier nom est lui-même un pseudonyme et l'anagramme du nom véritable : Bezenval.

Col. 115, e + G*** (M.) [Gabriel Guéret].

Dates à rectifier : la première édition du *Parnasse réformé* est de 1668 ; celle de la *Guerre des auteurs*, de 1671.

Col. 116, e + G*** (M. de) [L'evêque de Gravelle].

Au lieu de « le futur jaloux », lisez « le *tuteur*, etc. »

Col. 124, b, GA. (M. R.), *ps.* [Michel de Marillac].

Ajouter aux éditions citées, portant le nom du traducteur, celle de la *Bibliothèque spirituelle* publiée par M. de Sacy, à la librairie Techener.

Col. 129, a, GALILÉE, *auteur supposé.*

On connaît maintenant, depuis l'impression de cette livraison des *Supercheries*, le pseudo-Galilée. Ce n'est plus le tribunal de l'Inquisition, mais bien la police correctionnelle qui va statuer sur le degré de culpabilité de Lucas (Vrain).

Col. 137, b, GARDIEN DES CAPUCINS, etc.

C'est à la date des 10 janvier et 6 février 1770 que cette brochure est citée par les *Mémoires secrets* (édit. Ravenel).

Col. 138, f + Gaucher (Claude), etc.

Lisez *Gauchet*. Ce nom est celui d'un poëte français de la seconde moitié du seizième siècle (voy. Brunet).

Col. 140, c + Gautier [Meude-Mompas].

Le chevalier de Meude-Mompas (ou *Monpas*) a son article dans la *France littéraire* de Quérard, d'après lequel il n'aurait été que l'un des collaborateurs du *Journal général*, etc. Il est également question de lui dans la *Revue des auteurs vivants, grands et petits*, etc., 6e *année de la République* (par Buhan), où son talent est apprécié assez sévèrement. Après la dénonciation de Marat, c'est merveille que cet écrivain ait pu figurer dans une *Revue des auteurs* VIVANTS parue en 1798.

Même col. e, Gavarni, etc.

Les premiers travaux littéraires de ce dessinateur furent adressés, sans nom d'auteur, mais datés de Gavarni, à un journal qui les imprima sous ce nom, qu'il prit pour une signature (un peu l'histoire du Pirée et du singe). Telle est, dit-on, l'origine de ce pseudonyme.

Col. 141, d, Gazetier cuirassé (le), etc.

« I. Le Gazetier cuirassé, etc. »

Il y a eu deux éditions, dont la seconde (1772) contient une planche pliée.

« IV. Le Diable dans un bénitier, etc. »

Également deux éditions : la première sous la rubrique de *Londres*, 1784 ; la seconde sous celle de *Paris*, *de l'Imprimerie royale*, s. d. (1 fig.). Ce pamphlet a toujours été attribué à Pelleport, et l'on ne comprend pas qu'on l'ait classé dans l'article du *Gazetier*, etc., puisque ce dernier, bien qu'il soit question de lui sur le titre du *Diable*, etc., n'y est pas indiqué comme étant l'auteur.

Col. 142, b, Gazul (Clara), etc.

Quelques exemplaires de l'édition de 1830 contiennent un portrait de Clara Gazul, qui n'est autre que celui de M. Mérimée, habillé en femme (voir les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique*, de M. Asselineau).

Col. 147, f, G. DE D. (un) [Simon-Henri Linguet].

C'est fort bien de nous donner le nom voilé par ces initiales; mais la traduction de ces initiales, quelle doit-elle être?

Col. 151, b + GÉBÉODÉ, etc.

Pseudonyme fabriqué avec les quatre lettres initiales des éditeurs (G. B. O. D.). Le *Quérard* (tome Ier, p. 187) donne la liste des livres rares analysés dans la deuxième livraison de cette *bibliothèque.*

Col. 160, f, GENTILHOMME FRANÇOIS (un), *aut. deg.* [l'abbé Liverdys].

Ce nom reçoit ordinairement la particule.

Col. 166, e, suite de l'article GÉRARD (le Père François), etc.

A la suite de la citation qui est faite de « l'almanach de l'abbé Maury, » ajouter « *Coblentz et Paris*, s. d., pet. in-32 (1 portr.). »

Col. 171, b, GÉROFLE, etc.

Effectivement, ainsi qu'il est dit dans cet article, Voltaire supprimait l'*r* final du nom de Coger; mais il n'eût pas été inutile de rappeler, pour expliquer ces mots « par plaisanterie », que c'était afin de pouvoir dire, à l'aide de cette terminaison latine, *Coge pecus* (*Virg. Bucol.*).

Col. 186, b + GIRONDIN (un) [Victor Bouton et Bénard].

On a oublié la date du volume cité (1851).

Col. 203, a + G. P. [Gabriel Peignot].

« I. Manuel bibliographique, etc. »

D'après la *notice* de M. P. D. (Deschamps), *Paris*, 1857, la date de ce volume est de 1801.

« II. Amusements philologiques, etc. »

On a ajouté sur le titre de l'édition de 1842, avant les lettres B. A. V. (bibliothécaire à Vésoul), un A qui veut dire *ancien.*

« VII. Notice sur la vie et les ouvrages de dom Nicole Janin. »

Lisez *Jamin.*

Col. 206, e, Gracobud (Mlle de), etc.

L'ouvrage cité figure déjà au tome Ier (col. 1215, a), à l'article Égacobud (Mme), anagramme de *Dubocage.* N'y a-t-il pas double emploi ?

Col. 221, a + G.....t [Gebert, etc.].

Autre double emploi avec l'article G*** [Gebert], même vol., col. 121, f, à moins de supposer, chose peu probable, qu'il y a eu des exemplaires avec cette différence dans la désignation de l'auteur.

Col. 224, b, suite de l'article Guillot Gorju.

A la fin du 4e alin. de cette col. au lieu de « rébarbaratif, » lisez « *rébarbatif* ».

Col. 229, a + H. (Alph.) [Huillard].

Huilliard, d'après le catal. cité.

Col. 232, c + H*** (M. le comte d') [d'Hauterive].

Ajouter à la liste des ouvrages cités : « Quelques Conseils à un jeune voyageur », 93 pp. in-8, s. l. n. d. (Paris, 1826), imprimé seulement en épreuves comme les *Conseils à des surnuméraires.*

Col. 245, c, Harmonville (Georges d') [Paul Lacroix].

D'après M. P. Lacroix lui-même (*Énigmes et découvertes bibliographiques*, 1866, p. 137), l'éditeur de *Tabarin*, caché sous le nom de G. d'Harmonville, serait M. Colombey [Laurent].

Col. 250, c + H. de J. [de Janvry].

Lisez *Haudry* de Janvry.

Col. 253, c + Héliodore, etc.

Héléodore, d'après le bibliophile Jacob, qui, dans une note du catalogue de M. de N*** (*Paris*, E. Tross., 1856), attribue ces lettres à Fr. Grille.

Col. 258, a + Hérault de Séchelles (feu) [G. Peignot].

Hérault de Séchelles est bien l'auteur du *Voyage à Montbard*, et Peignot n'en a été que l'éditeur sous le masque du libraire Noellat. C'est donc à ce dernier nom que l'article aurait dû figurer.

Col. 259, a, HERIBERTUS (Jo.), *pseud.* [Theophilus Renaudus S. J.].

Lisez *Raynaudus.*

Col. 266, c, HERMITE DU JURA (l'), *ps.* [J.-B. Crestin, maire et depuis préfet à Saint-Claude].

On a sans doute voulu dire sous-préfet, Saint-Claude ne comportant pas autre chose.

Col. 282, c, HESMOGÈNE DU CARPENCRAS, etc.

Lisez *de Carpentras*, et, un peu plus loin, au lieu de Brizon, *Bréjou* (voy. M. Ch. Nisard, *Histoire des livres populaires*, etc.).

Col. 283, f + H*** H. [Henri Herluison].

Double emploi ; voy. col. 232, f.

Col. 284, d + HIERRO [V. Hugo].

Ce n'est pas, à proprement parler, un pseudonyme, mais une signature apposée au verso du faux-titre comme une devise. Ce mot espagnol veut dire *fer.*

Col. 290, b, suite de l'article HOMÈRE.

Le renvoi aux *Mélanges* de Chardon de la Rochette par lequel se termine cet article doit être rectifié ainsi : tom. Ier, p. 240.

Col. 299, c, HOMME D'ÉTAT (un) *ps.* [Léon Chanlaire].

Appelé plus haut (t. Ier, 945, d), *de* Chanlaire.

Col. 301, f + HOMME DU PAYS (un) [J.-A. Hédouin, etc.].

Lisez *Hédoin.*

Col. 305, b, HOMME RETIRÉ DU MONDE (un), etc.

Les *Folies philosophiques* avaient déjà paru en 1781 dans une publication périodique du même auteur, le *Pot-pourri.*

Col. 309, a, HORATIUS GENTILIS, etc.

C'est au tome Ier (et non II) de l'*Histoire de P. de Montmaur* que se trouvent ces *epigrammata.*

Même col. c, HORLOGER ANGLOIS (un), *ps.* [P.-L. Maureau, etc].

J'ai toujours vu écrit *Moreau.*

Col. 314, d, H.....T DEVANTEUIL, *aut. dég.* [Herquet, etc].

Lisez *Hocquet.*

Col. 325, e + IBRANCET, etc.

Lisez *Uranelt* (anagr. de Laurent). La première édition de cette réfutation est de *Paris*, 1827, in-8 (*fac-sim.*).

Col. 329, e + J. G. DE L. [Jean Garnier, etc.].

Il est question dans cet article d'une traduction de *Lazare de Tormes* de 1560. D'après l'art. HURTADO DE MENDOZA (col. 319, f), la plus ancienne traduction serait de 1678 (?).

Col. 334, e, IMPARTIAL S'IL EN EST (un), etc.

Pour la brochure citée, au lieu de in-8, *lisez* in-32.

Col. 344, f, IRENÆUS (Philopater, etc.). D'après l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (par l'abbé Besoigne), 1752, t. IV, p. 384, ce pseudonyme aurait été employé également par J. Callaghan, prêtre irlandais, curé de la Cour-Cheverny, dans le Blaisois, vers 1650, dans une réponse à des attaques du P. Brisacier.

Col. 353, f, J. A....., *ps.* [J.-A.-M. d'Aurévilie].

Le renvoi doit être rectifié ainsi : « ... I, col. 149. »

Col. 358, c + J. A. J. D. [J.-A. Juin d'Allas].

Ce roman, qui n'est autre chose qu'une autobiographie semée d'attaques virulentes contre plusieurs personnages de l'époque appartenant à l'administration ou à la magistrature, atteste un cerveau absolument détraqué. Les attaques sont, du reste, voilées sous des anagrammes ou des altérations de noms, dont la clé serait assez facile à retrouver.

L'auteur, à l'époque de l'apparition du livre, portait le nom de Michelot, et nous avons vu un exemplaire de cadeau dont l'envoi est signé de ce nom. Il fut arrêté en 1848, pour fait d'escroquerie, dans un club qu'il présidait au quartier Latin ; club radical, cela va sans dire.

Col. 370, d + J. B. F. D. L. C. [J.-B. Foulon de la Chaume, etc.].

Dans le dernier alinéa de cet article, au lieu de Ferticault, lisez *Fertiault*.

Col. 385, e, JEOFFROY (Clara), etc.

Il y a, à la fin de cet article, un renvoi à la col. 198 c (GOTTHELF), qui ne s'explique pas.

Col. 394, b + JEUNE PERSONNE AGÉE DE DOUZE ANS (une), etc.

La date de la pièce citée est 1791.

Col. 400, b + J. G. H. [Hillemaker, etc.].

« L'Enseigne, conte dicté à son ami V. D. Z., etc. (traduisez *Vandenzande?*).

Même col. d + J. G. J. D. M. [J. G. Jolli, etc.].

J'ai vu un exemplaire contenant, outre les cinq parties mentionnées ici, une sixième précédée d'un titre (tome II).

Col. 410, e, J. N. D. B. C. DE L., *aut. dég.* [J.-N. de Brasey, etc.].

Cet aventurier s'appelait tout uniment Moreau. Brazey est le nom d'un village de Bourgogne dont il n'était rien moins que seigneur. Quant à son titre de comte de Lyon, il s'en était paré du chef de sa femme, veuve d'un La Primaudaye, et qui se faisait appeler comtesse de Lyon.

Col. 416, e + *Jonas* (*M.*) [de Lamothe, etc.],

« Lettre de — à M. Le Dru, connu sous le nom de Camus, etc. »

Lisez *Comus*.

Col. 428, a + J. R*** [Rosny].

Le titre de l'ouvrage cité porte, du moins dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux : « par Joseph R***y. »

Col. 440, f, JUNIUS REDIVIVUS, etc.

Il y a également une *physiologie du poëte, par Sylvius*. Paris, 1842, in-32 (vign. de Daumier). Est-ce la même ?

Col. 446, a, J. W. C-T-SS. DE R-S-G., *aut. dég.* [Justine Winne, etc.].

Au lieu de Justine, je crois qu'on doit lire *Justinienne*, le véritable prénom de la comtesse de Rosemberg, née en Italie, étant *Giustiniana*.

Col. 448, d, KARL d'Orléans, etc.

Il eût été bon d'ajouter que les *articles* dont il est question dans cette notice remontent déjà à une trentaine d'années ; actuellement *Karl d'Orléans* est conseiller à la cour impériale de Rouen.

Col. 454, e, Krinelbol, etc.

Pour le renvoi au mot *Bekrinoll*, au lieu de I, 408, lisez I, 498.

Col. 460, d + L. [L. A. Liomin].

A la fin de cet article, au lieu de Brienne, lisez *Bienne*.

Col. 471, e + L*** [Lepage, etc.].

Lepage de Lingerville, membre de la Convention, mort en 1823, chef de division à la loterie et grand helléniste. Voir dans le même tome les col. 69, a (art. Fouquter), et 287, c (+ H. L***).

Col. 495, b, suite de l'art. La Fontaine (Jean de).

Les deux lignes rimées dont il est question à la fin de cet article ont été reproduites à la suite de « la Servante justifiée » dans l'édition des *Contes* donnée par M. A. Pauly (*Paris*, Lemerre, 1868).

Col. 498, b, La Grace (Félix de), etc.

« La chasse du renard Pasquin, etc. »

Au lieu de in-8, lisez *petit in*-12. Par Pasquin, il faut entendre Ét. Pasquier.

Col. 500, d + Lagreville, etc.

D'après la *France litt.* de Quérard, il faut lire *Légreville*.

Col. 584, c, suite de l'article Lamennais.

« 112. Deux lettres... (par M. le marquis de la Gervesais), etc. »

Il faut sans doute lire la *Gervaisais*. La note dénigrante qui se trouve au bas de cette colonne aurait besoin d'être contrôlée si, comme je le suppose, il s'agit ici de M. de la Gervaisais, l'ami de Mlle de Condé (Louise-Adélaïde) et le héros de la publication de Ballanche, « Lettres écrites en 1786 et 1787 ». *Paris*, 1834.

Dans ce qui précède, nous avons eu principalement en vue de rectifier des erreurs de détails dont plusieurs sont, sans doute, purement typographiques, ou de compléter des explications par trop insuffisantes, tout en mettant de

côté bien des articles dont la clarté laisse à désirer (1); mais il est des défauts d'un autre genre que nous devons signaler aux éditeurs dans l'éventualité d'une réimpression. Parmi les notices qui ne sont pas exclusivement bibliographiques, il en est, le mot est de l'un des collaborateurs des *Supercheries*, « d'une injustifiable inconvenance (2) ». Le respect du texte primitif devait-il aller jusqu'à laisser subsister ces taches? Nous ne le pensons pas. Pour quelques révélations plus ou moins piquantes dont le lecteur eût été privé, le livre y aurait gagné une *tenue* sans laquelle il ne pourra jamais être, bibliographiquement parlant, qu'un livre *pseudo-canonique*. Au lieu de se renfermer dans sa mission littéraire, Quérard a eu le tort d'écouter, çà et là, des velléités de journalisme qui retirent à son œuvre plus d'autorité qu'elles n'y ajoutent d'actualité; car, il faut bien le dire, plusieurs de ces excursions dans le domaine de la petite presse ne sont pas heureuses. Les malices de Quérard et de son *alter-ego*, Fr. Grille, procèdent directement, forme et fond, du *Constitutionnel* de 1828, et je laisse à penser si elles détonent. En religion, en histoire, en littérature, Quérard en était resté à Dulaure et aux « Hermites », et, en parcourant son livre, l'on s'étonne de ce qu'un catalogographe peut casser de vitres (3). Ajoutons que, depuis le temps où il écrivait, les formes de la polémique se sont raffinées, les divergences

(1) Nous signalerons en outre un certain nombre de pseudonymes non dévoilés, tels que : Femme (une) *aut. dég.* col. 27 c; Français du XVIIIe siècle (un) *aut. dég.* col. 81 c; Francisse *aut. dég.* [Francisse M...] col. 87 d; Gaspard l'Avisé, col. 138 b; Gentilhomme poitevin (un) [Francus-Valerius Publicola], col. 162 a; Gérard (Jules), le tueur de lions, col. 169 c; Gigault (Louis), *ps.* col. 175 e; (Golenth (W.), *ps.* col. 193 e; Gros-Jean Dindon, etc., col. 219 c; Gueux (un), *ps.* col. 222 f; Gyges, *ps.* col. 228 c; Habitué de l'orchestre (un), *ps.* col. 238 c; Hally Piffouf, *ps.* col. 240 c; Hermogène, etc., col. 282 c; Joseph II, etc., col. 419 b, etc., etc.

(2) Voyez col. 635 à la note.

(3) Voyez les art. Godet des Marais, col. 192; Ignace de Loyola (S.), col. 330; Krudner (Mme de), col. 456; etc., etc.

d'opinion ont affecté une expression plus respectueuse qui rend d'autant plus choquante cette juvénile liberté d'allures.

Parlerai-je des attaques dirigées contre des écrivains modernes tels que MM. A. Dumas, J. Janin, etc. ; des insinuations lancées contre des littérateurs d'un bord politique ou religieux autre que celui de l'auteur (1)? Je n'hésite pas à penser que cette partie de son livre eût gagné à être revisée, au moins dans les termes. Il n'est pas jusqu'à cette insistance avec laquelle il fait la chasse à la particule usurpée qui n'eût eu besoin d'être enrayée. Après la puérilité de l'anoblissement spontané, la puérilité de la chasse aux *faux nobles,* puisque, d'après Quérard, l'adjonction d'un *de* porte tel effet. Je suis d'ailleurs convaincu que toutes ces suppressions, modifications, atténuations, ne représenteraient pas plus de la valeur de quelques pages dans l'ensemble du livre.

Telle qu'elle est, la nouvelle édition des *Supercheries* n'en est pas moins appelée à rendre de très-réels services aux amateurs de la science bibliographique, autant par les questions qu'elle soulève que par celles qu'elle résout. Nous espérons qu'en faveur de cet aveu, les éditeurs ne s'offenseront pas des réflexions qui précèdent et se hâteront de nous donner la suite de cette importante publication.

W. O.

(1) Voyez les art. GENOUDE, col. 153; GERTY DE BUSSY, col. 163; HOMME D'ÉTAT (UN), col. 297; etc., etc.

RÉIMPRESSION DU GALLIA CHRISTIANA.

Monsieur,

Lorsque Claude Robert voulut donner une nouvelle édition du livre publié par lui en 1626 sous le titre de *Gallia christiana*, il réclama le concours de toutes les personnes en état de lui procurer des documents. Son appel fut reçu avec faveur, et les renseignements nombreux qu'il recueillit furent très-utiles aux cinq savants du nom de Sainte-Marthe qui firent paraître, en 1656, un nouveau *Gallia christiana*.

A peine cinquante ans s'étaient écoulés, et le clergé de France exprimait le vœu de voir ce grand travail repris en sous-œuvre. En 1710, dom Denis de Saint-Marthe, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, se chargea de cet important ouvrage, auquel il consacra le reste de ses jours. Vingt religieux, ses confrères, y usèrent leur existence, et dans l'espace de soixante-dix ans, de 1715 à 1785, firent paraître treize volumes, auxquels deux autres devaient encore être ajoutés.

En recommençant, sur une base beaucoup plus large, l'œuvre qui avait déjà demandé tant d'efforts, dom Denis de Sainte-Marthe crut devoir aussi s'adresser à toutes les personnes d'étude pour demander la communication des bulles, diplômes, chartes et documents de toute nature propres à éclairer les annales ecclésiastiques de la France. Cette fois encore, l'appel du laborieux écrivain fut entendu, et une foule de savants auxquels il a rendu un juste tribut de reconnaissance lui envoyèrent des documents qui sont devenus un trésor public où chacun peut puiser.

Dom Denis de Sainte-Marthe croyait devoir démontrer

l'utilité de l'ouvrage entrepris par lui. Reprendre aujourd'hui cette thèse serait se donner une peine inutile. Le *Gallia christiana* est l'un de ces grands ouvrages qui composent le fonds de toute bibliothèque sérieuse. Si, comme l'a dit un historien fameux, « la France a été formée par les évêques, comme la ruche est formée par les abeilles », on comprend l'intérêt qu'ont pour des Français les récits où revivent les ouvriers habiles qui ont confectionné de leurs mains cette patrie dont nous sommes heureux d'être les fils. Pour les chrétiens, l'intérêt est plus grand encore : dans la succession des pasteurs de l'Église ils lisent l'une des preuves les plus saisissantes de leur foi.

Mais cet ouvrage si utile, si indispensable pour les recherches historiques, est devenu très-rare et d'un prix fort élevé. Un éditeur qui a déjà reproduit les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, l'*Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, les *Historiens de la Gaule et de la France*, par dom Bouquet et ses continuateurs, et d'autres grands ouvrages conduits aussi heureusement à bonne fin, a entrepris de publier de nouveau le *Gallia christiana;* et je me trouve chargé de diriger cet immense travail. Il ne s'agit plus, comme pour les premiers auteurs, de faire une œuvre entièrement neuve ; mais il s'agit néanmoins d'accomplir une tâche extrêmement laborieuse. J'ose espérer que les personnes qui possèdent des renseignements quelconques utiles pour la perfection de cet ouvrage voudront bien me les communiquer, et je me ferai toujours un devoir sacré de reconnaître publiquement les services qui me seront rendus.

Afin de mettre en état de m'aider ceux qui voudront bien me faire des communications, je vais exposer succinctement le plan que je me suis tracé après avoir consulté des hommes très-versés dans ces matières.

Je me propose de reproduire textuellement les treize volumes du *Gallia christiana* publiés par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, page par page, ligne par ligne.

Les quelques corrections que j'y introduis sont entre crochets et ne changent rien à la pagination. A la marge sont indiquées les additions et corrections plus étendues. Ces indications sont relatives ou aux corrections et additions contenues dans les volumes déjà publiés, ou aux corrections et additions que j'ai faites moi-même, et qui formeront deux volumes supplémentaires.

Le premier objet que je me propose dans ce supplément est d'améliorer le *Gallia christiana* d'après les découvertes qui ont été faites depuis sa publication. Malgré leurs immenses recherches et un travail surprenant, les premiers auteurs n'ont pu connaître tous les documents qui se référaient à leur sujet; beaucoup étaient renfermés dans des archives particulières; dans quelques circonstances des copies furent envoyées, mais elles laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude; enfin c'est le propre de toutes les œuvres humaines d'être incomplètes et imparfaites par quelque côté. Il est certain que, dans le *Gallia christiana*, il y a beaucoup de lacunes à combler et beaucoup d'erreurs à rectifier; je puis le dire sans manquer au respect et à la reconnaissance dont je suis pénétré pour les auteurs de cet admirable ouvrage. Ceux-là seuls s'étonneront de ces imperfections qui n'ont jamais mis la main à des œuvres du même genre; ceux au contraire qui ont essayé d'étudier ou d'écrire l'histoire d'une province, d'une ville ou d'une institution ancienne quelconque, admireront toujours la prodigieuse quantité de renseignements contenus dans l'ouvrage de dom Denis de Sainte-Marthe et de ses continuateurs, et sa perfection relative.

Je me suis proposé, en second lieu, de continuer jusqu'à nos jours l'histoire que les premiers auteurs avaient conduite jusqu'à leur époque. En reproduisant leur travail, il semble tout naturel de s'astreindre rigoureusement à leur plan.

Le supplément que j'ai préparé se divisera en autant de fascicules qu'il y a de métropoles, et en autant de parties qu'il y a de diocèses. Par là même, il pourra former deux

volumes séparés ou s'adjoindre par parties aux tomes correspondants. Il sera facile de s'en servir avec l'ancienne édition comme avec la nouvelle.

Une table générale des matières s'étendra à tout l'ouvrage.

Depuis longues années je m'occupais à recueillir les documents nécessaires pour compléter et corriger le *Gallia christiana ;* mais les efforts d'un seul homme sont peu de chose devant l'immensité de la tâche, d'autant plus que pour un travail de cette nature il est souvent indispensable de posséder une connaissance spéciale des lieux. J'ose donc espérer que dans chaque localité, du moins dans chaque diocèse, il se trouvera des personnes de bonne volonté pour me communiquer les documents et les remarques nécessaires pour perfectionner les premiers volumes et aider à la rédaction du supplément. Dans ces travaux quelques noms, quelques dates redressés, sont des améliorations notables, et qui conduisent souvent à des résultats importants. Je recevrai avec reconnaissance toutes les communications que l'on voudra bien me faire, et que j'ose espérer, sans me croire dispensé du travail personnel qui me reste à accomplir. Mon seul but, dans ce labeur, est de consacrer mes efforts à l'amélioration d'un ouvrage utile à la gloire de l'Église et à celle de la France.

Dom Paul Piolin,
de l'abbaye de Solesmes.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Les Gemmes et Joyaux de la Couronne, par M. Barbet de Jouy; gr. in-f°; deuxième partie. *Paris*, 1869; se trouve à la librairie de Léon Techener. (Prix : 100 fr.; figures avant la lettre, 200 fr.)

M. Barbet de Jouy vient de publier la seconde partie de son ouvrage sur *les Gemmes et Joyaux de la couronne*. On sait que, sous ce titre, le savant conservateur du Louvre a entrepris de décrire les plus beaux spécimens des orfévreries exposées maintenant dans la galerie d'Apollon. Cette publication est une œuvre des plus nationales qui comblera un vide regretté à la fois par les savants et par les curieux.

Tout le monde connaît le *Cabinet des bijoux* au Louvre; tout le monde a admiré les merveilles qui étincellent derrière les vitrines de la galerie d'Apollon; tout le monde sait que cette collection est au moins égale au *Cabinet des Gemmes* de Florence, au *Trésor* de Vienne et à la *Grosse Gewœlbe* de Dresde. Mais ce que l'on ignore généralement, c'est l'origine de ces richesses, le pays qui les a produites, l'industrie qui les a serties ou ciselées, les personnages auxquels elles ont appartenu, les phases successives qu'elles ont traversées avant de venir se reposer sur le cristal de ces vitrines. Le livre de M. Barbet de Jouy répond à ces *desiderata*, de manière à satisfaire les plus curieux et les plus difficiles.

Soixante pièces ont déjà été décrites. La troisième et dernière partie en contiendra quinze ou vingt. Ce qui ressort de tout à fait nouveau de ces descriptions, c'est que le génie français a eu une beaucoup plus large part qu'on ne le croit encore aujourd'hui à l'exécution de ces bijoux. M. Barbet de Jouy prouve jusqu'à l'évidence qu'un grand nombre de pièces regardées comme italiennes ou allemandes sont dues à des ouvriers et à des artistes français.

Pour qui a quelque souci de la gloire de son pays, ce service en vaut bien un autre. Pour mon humble part, je remercie M. Barbet de Jouy de nous l'avoir rendu. Sans vouloir déprécier l'habileté de nos orfévres contemporains, on peut démontrer pièces en main qu'en fait de goût et de dextérité de main-d'œuvre leurs ancêtres des seizième et dix-septième siècles les égalaient, s'ils ne les surpassaient pas. *Nil sub sole novi.*

Les planches de ce recueil sont dues au burin de M. Jacquemart. Je ne connais pas de meilleur éloge à en faire. Ce que j'admire chez le graveur, c'est moins encore l'éclat, la fermeté, la précision de ses tailles, que la souplesse à conserver à chaque pièce son originalité et sa physionomie propres. Il n'en était pas ainsi jadis; et, sans remonter très-haut, les planches du recueil de Caylus prouvent qu'il n'y a pas encore bien longtemps on ne se préoccupait nullement de transcrire le caractère de l'objet représenté. Sous ce rapport nous avons fait des progrès, et M. Jacquemart en a été un des plus remarquables instigateurs.

L'œuvre de MM. Barbet de Jouy et Jacquemart restera comme un des plus beaux livres de notre époque, et je la crois destinée à occuper plus tard une place des plus honorables dans la bibliothèque des gens de goût. L. T.

Pas de lendemain, nouvelle imprimée à très-petit nombre pour les amis de l'auteur, par Ph. Burty. *Imp. de Claye;* vignette d'Edmond Morin. 1869.

Ce genre d'éditions intimes, distribuées et non publiées, est toujours d'un grand attrait pour les curieux. La plaquette de M. Burty (34 pages) est telle qu'on pouvait l'attendre du goût du directeur de la *Chronique des arts et de la curiosité.* Le caractère italique, le choix du papier, dit papier *Sainte-Marie,* un peu grenu, légèrement teinté de jaune comme le papier-écolier, les pages margées d'un filet rouge, dénoncent évidemment l'intention de donner à cette brochure imprimée l'apparence d'un cahier manuscrit, d'une *copie* communiquée par l'auteur à ses amis. L'eau-forte d'Edmond Morin même affecte, par sa finesse négligée, par son *jeté,* l'aspect d'un dessin à la plume enlevé en une séance

sur le carnet d'un camarade. La nouvelle est jolie, pimpante et prestement contée. C'est tout dire, pour en faire juger, que d'apprendre que Sainte-Beuve en avait accepté la dédicace. On ne peut faire de reproche qu'au titre, qui a le tort, selon nous, de répéter trop exactement celui d'un conte célèbre dont l'anonyme a décuplé le mérite. Je regrette d'autant plus cette équivoque que les données sont différentes. L'auteur aura voulu rappeler le titre d'une rareté littéraire à laquelle, dans sa pensée, sa nouvelle fait pendant. Mais son véritable titre était, ce me semble, *Ni veille ni lendemain.* Il est entendu que cette critique n'entame en rien la valeur littéraire de la nouvelle de M. Burty, très-originale de fond et de forme très-élégante.

Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis, 1246-1296, par H.-L. Bordier. (Première partie.) *Paris, Léon Techener*, 1869; in-8° de 154 pages, avec planches. (Prix : 5 fr.)

M. Bordier, dont les travaux sur l'histoire de France ont obtenu l'estime des juges les plus difficiles, avait annoncé, il y a près de vingt ans, dans la bibliothèque de l'École des chartes (1850), un travail ayant pour objet la vie et les œuvres de Philippe de Beaumanoir, célèbre jurisconsulte du treizième siècle, auteur d'un savant traité de jurisprudence sur les coutumes du Beauvaisis. Le désir de ne laisser dans l'ombre aucune des questions qui se rattachaient à son sujet avait déterminé le judicieux critique à retarder jusqu'à présent la publication de ce mémoire. La première partie, qui se rapporte à la biographie de Beaumanoir, vient enfin de paraître, et, bien que l'auteur espère la compléter ultérieurement à l'aide d'une source d'informations qui n'a pu encore lui être ouverte, on peut dès à présent apprécier les résultats aussi neufs qu'intéressants de cette excellente étude. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler rapidement ici les principaux de ces résultats, en citant quelques-uns des faits établis par les nombreux documents que M. Bordier a recueillis. Le commentateur de la coutume du Beauvaisis, dont le vrai nom n'a pas été connu jusqu'ici, s'appelait Philippe de Remi ou de Remin, sire de Beauma-

noir. (Remi, village voisin de Compiègne, relevait autrefois du comté de Clermont-sur-Oise : l'ancien fief de Beaumanoir est aujourd'hui un hameau dépendant de la commune de Remi.) Né vers 1246, il exerça successivement les fonctions de prévôt de la seigneurie de Nanteuil-le-Haudoin; bailli de Clermont de 1279 à 1284; sénéchal de Poitou et de Saintonge en 1286 et 1288; bailli de Vermandois en 1289; bailli de Senlis, puis de Touraine, dans les années suivantes.

Il mourut le 7 janvier 1296, et fut inhumé dans l'église des Dominicains de Compiègne, avec sa seconde femme, Mabille de Bove, fille d'Enguerran, de l'illustre maison des sires de Bove, issus des comtes d'Amiens. On savait que Philippe de Beaumanoir, outre son traité de jurisprudence, avait composé quelques pièces de poésie conservées dans le manuscrit du fonds français 7609[2], aujourd'hui 1588 de la Bibliothèque impériale; mais on était loin de soupçonner qu'il fût également l'auteur de deux grands ouvrages en vers, attribués, dans le même manuscrit, à un Philippe de Reim : *le Roman de la Manekine* (8590 vers), et *le Roman de Jean de Dammartin et Blonde d'Oxford* (7145 vers). M. Bordier prouve très-bien que ce prétendu Philippe de Reim, qu'on supposait un trouvère anglo-normand, et sous le nom duquel ces deux romans ont été publiés en Angleterre, n'est autre que notre Philippe de Remi, seigneur de Beaumanoir. Dans cette biographie, lentement reconstituée d'après les sources, et suivie de pièces justificatives, l'auteur a rassemblé bien d'autres indications curieuses et instructives, qui nous font connaître la famille de son héros, les événements auxquels il prit part, les localités qu'il habitait. Nous signalerons aussi une savante notice sur le comté de Clermont-sur-Oise, accompagnée d'une carte dressée avec le plus grand soin.

J. DE G.

PRIX COURANT DES LIVRES ANCIENS.

REVUE DES VENTES PUBLIQUES.

Les ventes de la saison d'hiver ont été inaugurées cette année par plusieurs adjudications intéressantes, et nous allons en rendre compte à nos lecteurs :

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHATEAU DE SAINT-YLIE. — (M. Ad. Labitte, expert, Mᵉ Delbergue-Cormont, commissaire-priseur.) — Le nᵒ 4608 Vasari, la Vie des peintres, édition originale 1550, exemplaire du cardinal de Granvelle, a été adjugé à 860 fr. à M. Giraud de Savine.

4565. Les Éloges et les Vies des reynes, princesses, dames et demoiselles illustres en piété, par Hilarion de Coste. 1630; in-4ᵒ, exemplaire en grand papier, relié en maroq. rouge. (*Aux armes de la reine Marie de Médicis.*) — 820 fr.

4262. Boccaccio. La Genealogia degli Dei de' gentili. 1574, in-4ᵒ relié en maroq. rouge, ornements argentés. (*Aux armes de Henri III, roi de France et de Pologne.*) — 825 fr.

4127. Les Singularités de la France antarctique, par André Thevet. 1558; petit in-4ᵒ relié en veau. — 210 fr., exempl. ordinaire.

4133. Histoire de la nouvelle France, par Marc Lescarbot. 1609; petit in-8 vél. très-piqué et en mauvais état. — 200 fr.

4045. Estat de l'Empire de Russie, par le capitaine Margeret. 1607; pet. in-8 (édition rare). — 210 fr.

2005. Orlando furioso. 1528; in-4 vél. 195 fr. L'exemplaire avait quelques imperfections qui ont arrêté l'ascension des enchères.

2006. Orlando furioso. 1546; in-4 mar. vert. 1,400 fr. (*Aux armes du cardinal de Granvelle.*)

1942. Le Séjour d'honneur, par Octavien de Saint-Gelais; première édition, imprimée pour Anth.Vérard. — 900 fr. L'exem-

plaire, complet, grand de marges, était très-bien conservé, sauf quelques taches et mouillures peu importantes.

1946. Les Élégies de Jean Doublet. 1559 ; in-4 d.-rel. — 1,365 fr. à M. de la Carelle. Exemplaire très-bien conservé.

1948. Le Déluge des huguenots. 1572 ; les Regrets et Complainte de Briquemaut, 1572. Ces deux pièces en vers et de toute rareté ont été vendues ensemble 160 fr.

1949. Le Recueil des inscriptions, figures, devises, mascarades ordonnées en l'hostel de ville de Paris en 1558, par Est. Jodelle; in-4 d.-rel. — 180 fr. L'exempl. était court de marges.

1955. Œuvres poétiques de Pierre Cornu. 1583 ; in-8. Exemplaire en mauvaise condition. — 255 fr. à M. Ravanat.

1962. Les Satyres de Du Lorens. 1636; in-4 vél. grand de marges, légère piqûre. — 325 fr.

2153. Le Roman de Theseus de Coulongne. 1534; in-fol. Bel exemplaire, sauf la reliure qu'il faut refaire. — 3,100 fr.

2158. Les Angoisses douloureuses de Dame Helisenne de Crenne. 1540; in-8, bel exemplaire à faire relier. — 350 fr.

1745. Anthologie grecque, édition des Aldes. 1503; in-8, seulement relié en velours avec les armes de Grolier peintes sur le premier feuillet du texte. — 450 fr.

192. Heures à l'usage de Sens (lisez : de Bourges); in-8. — 206 fr.

193. Heures à l'usage de Rome, imprimées à Paris par Jehan Pychore. 1503 ; in 4. L'exemplaire sur vélin, parfaitement conservé, *non colorié*, et revêtu d'une belle reliure exécutée vers l'année 1520, avec ornements et compartiments d'une grande beauté. Sur le premier feuillet sont peintes les armes d'Adrian de La Rivière, chevalier de l'ordre du roy, S. de Chepy.

Ce beau volume a été adjugé à 4,000 fr. à M. le baron J. de Rothschild, qui possède déjà une douzaine de livres d'*Heures* imprimés au commencement du seizième siècle, fort remarquables par leur variété, leur conservation et leurs reliures. — Ce cabinet vient également de s'enrichir de plusieurs livres d'une beauté et d'une rareté exceptionnelles adjugés aux ventes Joseph Techener père, J.-Ch. Brunet, Yemeniz et Jér. Pichon, pour le compte de M. Ernest Odiot qui s'en est dessaisi en bloc pour une somme importante. La bibliothèque de M. le baron James de Rothschild, désormais célèbre, renferme, outre la collection presque complète de tous les principaux auteurs français en éditions originales, un choix d'Aldes, d'Elzévirs, de poëtes français, de livres en reliures anciennes, d'exemplaires enrichis de dessins originaux et de

figures en premières épreuves, les premières éditions du *Roman de la Rose*, *du Champion des dames* et un ou deux romans de chevalerie. — Nous avons remarqué sous une vitrine placée à part le *Recueil des dessins originaux* de Boucher pour Molière et des figures gravées d'après ces dessins, adjugé à 26,900 fr. à la vente de M. le baron J. Pichon.

— VENTE DE PIÈCES RARES ET CURIEUSES, le 30 novembre. — Cette mince notice de 182 numéros contenait plusieurs opuscules d'une grande curiosité et d'une rareté extrême, que nous allons mentionner :

23. Léonard Arétin (Bruni). Dialogues des vertus morales, contenant les Ethiques de Aristote, avec les vertus adjoutées par figures et exemples de ceux qui en icelles ont versé, ensemble aucunes sentences et réponses facétieuses des anciens philosophes, translatées du latin en françois par Claude Grivel de Verdun-sur-Saône. *Nouvellement imprimé à Paris pour Pierre Sergent* (1537); in-8, goth., non relié et mouillé. — 78 fr.

Ce petit livre est peu connu.

32. Souverain Remède contre l'épidémie, bosse ou mauvais air, composé de plusieurs docteurs et grands clercs en médecine dedans Avignon au temps que la grand'pestilence y estoit. *Imprimé à Lyon par Claude Nourry, alias, le Prince. S. d.*, p. in-4, goth., fig. en bois, 4 ff., grand de marges. — 62 fr.

48. Le Règne de Fortune auquel est montré la nature et puissance d'icelle afin que l'homme porte patiemment tout ce qui lui adviendra. *S. l. n. d.*, p. in-4 goth., 4 feuillets, fig. sur le titre. — 1,170 fr.

Pièce en vers, rarissime, non citée et qui paraît inconnue.

58-62. Le Cid, Horace, Polyeucte, la Mort de Pompée et le Menteur. Ces cinq pièces de P. Corneille, en éditions originales de ce format et non reliées, ont été vendues 391 fr.

88. Epître (en vers) du Seigneur Bruquet aux syndics de Genève. 1559; très-curieuse satire de 4 feuillets; non reliée. — 101 fr.

150. Le excellent et plus divin que humain voyage entreprins et faict par plus que illustrissime prince Charles César tousiours Auguste Empereur des Rommains et Allemaigne, Roy très catholique des Espaignes, etc.... pour son couronnement, Entrée

ès Itales, Embarquement, Triumphe de Gennes, sa reçue aux pays d'Italie et du duc de Ferrare, avec le recueil que lui a faict notre Sainct-Père le Pape à Bologne-la-Grasse et de l'entrée en icelle. *S. l. n. d.*, in-4, gothique, fig. — Le triumphant et magnifique estat en somptueuse cérémonie bien observée au très-heureux couronnement de très-noble et victorieux Charles-César-Auguste, roi des Hespaignes et Empereur Quint de ce nom, par Clément, pape VIIme, en la très-renommée cité de Boulongne-la-Grace, en grande majesté très-illustrement couronné le jour Saint-Mathias 1530; in-4, goth., 20 feuillets, signatures A. EIIII, non relié. — 1,550 fr. pour M. Ruggieri.

Exemplaire rempli de témoins. Les deux ouvrages ont deux titres séparés, mais les signatures se suivent. Nous ne croyons pas qu'il ait jamais été cité.

157. Le Couronnement du très-illustre roy de Bolemen, archiduc Ferdinand, et de sa royalle majesté espousée la royne, fait en la grande et puissante cité de Prag, au royaume de Bohême en l'an 1527. Translaté au vray d'allemand en françois par Tuygaut de Koln, pet. in-4, goth. 4 ff. — Adjugé à 510 fr. au même. Exempl. grand de marges. Pièce non citée.

169. S'ensuyvent les faicts du chien insatiable du sang crétien qu'il se nomme l'Empereur de Turquie. Lesquels lui et les siens ont faits après qu'il avoit gaigné la bataille, le 28e jour du moys d'aoust derrièrement passé : aux nres frères chrétiens; au pays d'Ungrye; tout inhumainement et encore faict tous les jours; nouvellement translaté d'allemant en françois. *A Gén.*, 1526; petit in-4, goth. 4 ff. (*Non relié, mais grand de marges.*) — Adjugé à 510 fr. pour le comte de Lignerolles.

172. Nouvelles des Indes, ou traicté traduit de langue portugaloyse en françois, contenant aucuns faicts mémorables nouvellement advenus es Indes. *Paris, Jehan du Pré*, 1549; in-8. — 75 fr. — Nous regardons cet opuscule comme très-précieux.

173. Relation de la Reprise de isle et fort de Saint-Martin ès Indes occidentales sur les Hollandois par l'armée catholique, soub la conduite du marquis de Cadracita, en juin 1633; in-4. — 82 fr.

83. Le Siége de Pavie. Ensemble : Assaulz : salliez : escarmouches et batailles : composé en latin par égrége personne François Régius : très expert Phisicien, lui étant à Pavie : et depuis

translaté en françoys par Morillon au plus près du latin. *S. l. n. d.*, pet. in-4, goth. 28 ff. sign. A-G, IV, non relié. — Adjugé à 1,000 fr. pour le comte de Lignerolles.

Non cité. Bel exemplaire grand de marges. Pièce d'une grande importance, comprenant le récit de la prise de François I[er] à la bataille de Pavie, et d'un très-grand prix.

— Vente de livres français reliés en maroquin, par Hardy, le 29 novembre. — Cette série de 81 articles n'était pas une collection, encore moins une bibliothèque, mais la réunion d'un certain nombre de publications modernes dont les exemplaires avaient été choisis par le propriétaire, M. Hervé, enrichis de figures, de portraits, de dessins et élégamment reliés. Nous citerons :

7. Mémoires du duc de Saint-Simon, collationnés sur le manuscrit original, par Chéruel. 1856; 20 vol. in-8, demi-rel. — 1,200 fr.

Exemplaire, papier collé, orné d'une *lettre autographe signée du duc du Maine*, d'une autre lettre du chancelier Voysin à madame de Maintenon, de 216 dessins et de 791 portraits gravés par Ficquet, Schmidt, Desrochers, Bonnard, etc. Portraits étrangers, vignettes et vues; en tout environ 1007 pièces.

8. Les Maîtresses de Louis XV, par Edmond et Jules de Goncourt. *Paris*, 1860; 2 vol. in-8, pap. collé, d.-rel. maroq. orange. — 139 fr.

Exemplaire orné de deux frontispices et de quatre dessins à l'aquarelle par B. Bauderval, et de 92 portraits dont plusieurs sont très-rares.

9. Madame de Pompadour et la cour de Louis XV, par E. Campardon. *Paris*, 1867, in-8, pap. collé, d.-rel. mar. citr. — 110 fr.

Exemplaire orné de 54 portraits et vignettes dont un dessin de B. Bauderval.

15. Journal et Mémoires de Charles Collé, avec des notes par Honoré Bonhomme. *Paris*, 1868; 3 vol., demi-rel. mar. citr. (*Hardy*.) — 200 fr.

Exemplaire orné de 182 portraits, dont 5 dessins à l'aquarelle par B. Bauderval.

16. Mémoires de Madame Roland, édition publiée avec notes par Dauban. *Paris*, 1864; in-8, d.-rel. mar. r. (*Hardy*.) — 105 fr.

On y a ajouté le portrait de madame Roland par Dieu, sur chine, avant la lettre, et 50 portraits divers dont un dessin à l'aquarelle de B. Bauderval.

18. Sophie Arnould, d'après sa correspondance et ses mémoires inédits (par Edmond et Jules de Goncourt). *Paris*, 1857; in-12, pap. de Hollande, mar. orange, fil. tr. dor. (*Hardy*.) — 140 fr.

Exemplaire orné d'une jolie lettre autographe signée de Sophie Arnould, à Chamfrein; d'un beau portrait de la même, gravé en couleur; d'une lettre autogr. du comte de Lauraguais à Sophie Arnould, citée dans le texte du carton imprimé (très-rare), et de 34 dessins et portraits, en tout 37 pièces.

33. Œuvres choisies de Madame Deshoulières. *Paris*, *Didot*, 1795; pet. in-12, pap. vélin, maroq. vert. (*Hardy*.) — 60 fr.

Exemplaire orné de 3 vignettes, de 9 portraits, d'un portrait avant la lettre de l'auteur et de 3 dessins de B. Bauderval.

45. Mémoires de Fleury, de la Comédie française, publiés par Laffitte. *Paris*, *Gosselin*, 1844; 2 vol. in-12, d.-rel. mar. citr.— 110 fr.

Exemplaire orné de 106 portraits anciens et modernes, et de 2 dessins.

47. La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro, comédie, par Beaumarchais. *De l'imprimerie de la Société littéraire typographique*, *et se trouve à Paris*, *chez Ruault*, 1785; in-8, maroquin rouge, dentelles, tr. dor. (*Hardy*.) — 390 fr.

Exemplaire orné des figures avec et avant la lettre (très-rares), d'un joli dessin signé par Tony Johannot, d'une superbe lettre autographe signée de Beaumarchais, à Préville, toute relative à la pièce; des portraits des acteurs et des actrices qui en ont créé les rôles; la Comtat avec la scène; un portrait de la même en couleur, par Janinet; Beaumarchais, par Saint-Aubin; Préville, Descssarts, Mlle Olivier, une rare eau-forte de la Rochelle, etc. En tout, 44 pièces.

53. Rousseau (J.-J.). Les Confessions, vignettes par Tony Johannot. *Paris*, 1846; gr. in-8, d.-rel. mar. cit. — 86 fr.

Exemplaire orné de 39 beaux portraits et vues, dont 2 dessins de B. Bauderval.

70. Lettres de Madame de Sévigné, édition revue et publiée par Silvestre de Sacy. *Paris*, 1861; 11 vol. pet. in-8, maroq. puce, fil. n. r. (*Hardy*.) — 1,150 fr.

Exemplaire en papier de Hollande, orné de 254 dessins de B. Bauderval et autres, représentant les amis de madame de Sévigné, les dames de la cour et autres célébrités de l'époque, et de 295 portraits et vues, gravés par Ficquet, Schmidt, Desrochers, Petitot et autres; en tout, 549 pièces.

72. Correspondance complète de la duchesse d'Orléans, traduct. nouvelle par Gust. Brunet. *Paris, Charpentier*, 1863; 2 vol. — Lettres inédites de la princesse Palatine, trad. par Rolland. *Paris, Hetzel, s. d.*, in-12. — Ensemble 3 vol. in-12, maroq. bleu, fil. n. rognés, rel. uniforme. (*Hardy.*) — 230 fr.

Charmant exemplaire orné de 130 portraits, dont quelques-uns rares et curieux, plus un frontispice et 18 dessins à l'aquarelle par B. Bauderval.

73. Correspondance complète de la marquise du Deffand, publiée par M. de Lescure. 1865; 2 vol. gr. in-8, pap. collé, demi-rel. mar. bl. (*Hardy-Mennil.*) — 119 fr.

58 portraits et pièces ajoutés, dont 6 dessins de B. Bauderval

L. T.

NÉCROLOGIE.

ANTONY DESCHAMPS.

Le nom de Deschamps nous appartient : il est inscrit sur nos couvertures, et nos lecteurs n'ont pas oublié le concours que nous a plus d'une fois donné l'élégant génie qui a rimé la douleur de *Florinde* et la traduction de *Roméo et Juliette*.

Antony Deschamps, le frère de notre cher collaborateur, est mort le 28 octobre à l'âge de soixante-neuf ans, après de longues souffrances supportées avec courage. Nulle vie de poëte n'a été plus noble, plus fière, plus conforme à la dignité de l'art et à l'idée que les esprits élevés se forment de la fonction du poëte. Arrêté au premier tiers de sa carrière par un coup terrible, Antony Deschamps, dès l'âge de quarante ans, avait dû se sevrer de tout travail; mais ce qu'il avait produit dans une période de quinze années avait suffi à fonder une réputation solide et durable.

Je me souviens d'avoir lu, dans un article de l'aimable M. Antoine de Latour, une anecdote de la jeunesse d'Antony Deschamps, qui dénotait déjà, selon moi, son genre d'esprit et le caractère de son talent. M. Deschamps, père des deux poëtes, était lui-même un esprit délicat, ami de la poésie et hospitalier aux lettres. Son salon était devenu une sorte d'arène littéraire où l'élite de la jeunesse poétique d'alors se rassemblait pour lire des vers et en entendre. Antony, tout jeune encore, étonna un jour l'assemblée en lisant une pièce de vers *latins*. Ce fut, si je m'en souviens bien, son début dans le salon paternel. On put sourire en ce temps-là, temps de ferveur romantique et de délire poétique, de e procédé qui sentait l'écolâtre. Mais aujourd'hui j'y re-

trouve le poëte sérieux, laborieux, comprenant l'importance de l'exécution dans l'art et inquiet de perfectionner sans cesse son instrument. Il acquit à cette rude école de la prosodie latine la précision, la fermeté, l'art de la construction et de l'inversion poétiques; et ainsi il se trouva tout préparé, tout armé pour le difficile labeur de la traduction en vers. Il avait, je l'ai dit, l'âme héroïque et courageuse; il aimait les grands efforts et les combats glorieux. Ce surnom de « poëte de combat » qu'on a faussement appliqué à des écrivains en vers, qui n'ont guère combattu comme poëtes, s'adaptait à lui justement; il le méritait. On l'a vu dès sa première lutte où il s'attaqua à Dante lui-même, c'est-à-dire au plus intraduisible, au plus hautain, au plus inaccessible de tous les poëtes. Certes, dans ces dernières années, il n'a pas manqué à Dante d'esprits érudits, subtils, résolus, pour lui proposer la joute; mais nul d'entre ces audacieux, les uns plus fidèles au rhythme, les autres plus rigoureux dans le *mot à mot*, n'est parvenu à donner une idée plus exacte du mouvement de la phrase dantesque. Le rhythme, la coupe (*terzina*) ont disparu: le caractère est resté. C'est dans les époques heureuses pour l'art que de telles tentatives doivent être faites. Plus tôt ou plus tard, on tombe dans le pédantisme ou dans la minutie. Antony Deschamps, lorsqu'il travaillait à sa traduction de Dante à Rome, ne recevait pas une nouvelle de France qui ne fût un encouragement ou une lumière. Aussi cette traduction même incomplète et fragmentaire est-elle encore, selon le vœu de son auteur, le meilleur spécimen du ton et de la manière de Dante. Le second ouvrage d'Antony Deschamps (*Dernières Paroles*, 1835, in-8°, sans nom d'auteur) fit sensation dans le monde artiste. Ses vives et fermes peintures de la vie italienne, — *le Jour des Moccoli*, *l'Enterrement de la jeune Romaine*, le *Jeune Homme assassiné*, etc., etc., — concordèrent comme effet avec les premiers tableaux de Schnetz et de Léopold Robert où le caractère italien gardait dans les scènes familières sa noblesse et sa gravité. On a dit une autre fois d'Antony

Deschamps : « Sa fermeté, sa tenue, son instinct du grand et du sévère, le sentiment du relief et de la couleur, lui donnent place parmi les plus excellents poëtes de ce temps-ci ; l'avenir le fera *classique*... Lui seul a eu dans notre siècle le ton et l'accent sincère de la satire indignée. Il a gardé de l'époque de ses débuts, époque sérieuse pour l'art, la gravité du poëte qui travaille sous l'œil de la postérité. » Ce jugement, qu'on a pu porter de lui vivant, peut être répété après sa mort. Ses satires politiques et philosophiques ont en effet cet accent de fierté et d'indépendance qui dénonce la hauteur de l'âme.

Si cruellement frappé comme poëte et comme artiste, Antony Deschamps avait conservé dans toute leur fraîcheur tous les enthousiasmes de sa jeunesse pour la poésie, pour les arts, pour la liberté. Nul de ses attachements juvéniles n'avait été renié par lui : il était resté de cœur citoyen, et citoyen patriote, de cette Italie où il avait passé des années si heureuses dans le travail et dans la joie de l'admiration. Les dédicaces de ses livres témoignent de ses amitiés et de son culte pour tous les grands artistes du siècle, Rossini, Meyerbeer, Berlioz, Listz, Delacroix, Corot, Aligny, Ingres, Chenavart, tous ceux qu'il avait connus à Rome et recherchés à Paris. Sa conversation animée, chaleureuse, sympathique, abondait en faits, en souvenirs, en jugements toujours vifs, toujours élevés. On pouvait dire en s'asseyant près de lui : Tant que je serai là, je n'entendrai rien de banal! L'art qu'il avait aimé et exercé si noblement était resté jusqu'à la fin pour lui l'objet d'une attention constante. Rien de nouveau ne se produisait en poésie qu'il ne s'en informât ; toute réputation naissante, le début même le plus inaperçu, l'intéressait. Il aimait les jeunes gens et se mêlait à eux volontiers; et eux l'accueillaient comme un vétéran blessé au combat, comme un patron et comme un exemple. Ame généreuse ! homme vraiment regrettable et honorable à jamais, et dont la perte ne peut être adoucie que par la certitude qu'il laisse après lui de quoi faire vivre sa mémoire et son génie !

J'ai dit qu'Antony Deschamps était mort à soixante-neuf ans : il y avait quarante ans qu'il souffrait. Émile Deschamps, son aîné, a tenu à honneur de conduire lui-même la pompe funèbre de son frère ; et rien n'était plus touchant à voir que ce vieux maître, un Père de l'Église poétique, précédant à pied le cortége d'amis anciens et nouveaux venus pour rendre un dernier témoignage à ce frère glorieux et bien-aimé.

C. A.

— La ville de Tours, la France et l'érudition ont perdu le mois dernier M. Victor Luzarche, l'un des plus fervents et des plus actifs bibliophiles de notre temps. M. Luzarche n'avait que soixante-six ans : il a succombé à Amélie-les-Bains, à une maladie douloureuse, mais dont on ne prévoyait pas la fin si prompte ni si funeste. Sa mort a été un coup de foudre pour sa famille et ses amis. Personne n'ignore les services rendus à la bibliographie par M. Luzarche, dont la vie entière a été consacrée à l'amour des livres et à leur conservation. On a pu voir, dans une galerie qu'il avait dans son hôtel à Tours, avec quelle intelligenee et quel savoir il l'avait composée. Il fut l'un des premiers à collectionner les éditions originales des auteurs classiques. Maire de Tours pendant plusieurs années et conservateur honoraire de la bibliothèque de cette ville, il a laissé dans ces deux fonctions des traces de son zèle et de son activité. C'est sous son impulsion, nous dit-on, qu'a été commencé le catalogue de la bibliothèque de la ville. M. Luzarche, comme on le sait, ne se contentait pas d'aimer et de conserver les livres. Il les propageait, il les exhumait par ses écrits. Voici, d'après la communication qui nous en a été donnée par la famille, la liste de ses publications, à laquelle il faut ajouter les articles publiés par M. Luzarche dans divers recueils, notamment dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, dans la *Touraine*, dans le journal *la Loire illustrée* et dans notre *Bulletin du Bibliophile* :

1° La Chape de Saint-Mesme de Chinon; *Tours*, 1851; in-8. — La Chape de Saint-Mesme; seconde édition, avec réponse à M. Lenormant; *Tours*, 1853; in-8.

2° Petri filii Bechini Chronicon Turonense; revu sur les manuscrits du Vatican et de la Bibliothèque nationale; *Tours*, 1851; in-8.

3° Discours de la Méthode, par Descartes; nouvelle édition; *Tours*, 1852; in-16 (introduction).

4° Journal historique de Pierre Fayet, sur les troubles de la Ligue, publié d'après le manuscrit inédit et autographe, avec des éclaircissements et des notes, par Victor Luzarche; *Tours*, 1852; in-12.

5° Adam, drame anglo-normand du douzième siècle, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours; *Tours*, 1854; in-8.

6° L'Office de Paques, ou de la Résurrection, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours; *Tours*, 1856; in-8.

7° Vie du pape Grégoire le Grand, légende française, publiée pour la première fois par Victor Luzarche; *Tours*, 1857; in-18.

8° Histoire des conquêtes et de l'administration de la Compagnie anglaise au Bengale par William Boltz; *Paris, Michel Lévy*, 1858. (Introduction anonyme de Victor Luzarche.)

M. Victor Luzarche, lorsqu'il se défit d'une partie de sa bibliothèque, avait gardé encore bon nombre de livres importants, rares et précieux, qui peut-être un jour passeront sous les yeux des amateurs.

Au moment où la maladie l'a exilé de chez lui, M. Luzarche préparait l'impression d'un *Carnet* de Mazarin, d'après un manuscrit original de sa bibliothèque, illustré par lui de notes et d'une introduction. Le travail étant achevé et prêt pour la presse, il y a lieu d'espérer que le public en jouira prochainement. C'est M. Robert Luzarche, son fils, qui en serait l'éditeur. . . . .

— M. Louis-Adrien Berbrugger, né à Paris le 11 mai 1801, est mort à Alger au mois de juillet, membre correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et du musée à Alger. Il fut chargé en 1834 par le gouvernement anglais de recueillir des documents sur l'occupation de la France au quinzième siècle; la même année il publia, sous le titre de *Conférences*, un exposé des théories de Fourier. Il suivit les maréchaux Clausel et Vallée dans leurs expéditions en Afrique, et rapporta de ces excursions un grand nombre de manuscrits arabes qui se trouvent maintenant à la bibliothèque d'Alger.

— M. Bernard Bolingroke Woodward, bibliothécaire de la reine à Windsor, vient de mourir. Né à Norwich en 1816, M. Woodward s'est fait connaître par divers travaux littéraires, tels qu'une *Histoire du pays de Galles* et une *Histoire de l'Amérique* jusqu'à la fin de l'administration du président Polk.

— Nous devons enregistrer aussi la perte de M. Morin, ancien bibliothécaire de la ville de Dieppe, et celle de M. de Gavoty, homme de lettres, sous-préfet de Tarbes sous la Restauration, décédé à Aignan (Gers), âgé de quatre-vingt-six ans.

— A ces pertes si regrettables nous devons ajouter celle de M. A. Morel, libraire, acquéreur, en 1862, du fonds de M. Bance, dont il avait été le digne successeur. Venu fort jeune à Paris, M. Morel s'était promptement élevé des fonctions de commis à la position d'éditeur et de chef de maison. Dans son premier établissement, rue Vivienne, il avait publié plusieurs ouvrages importants, entre autres la *Monographie du palais de Fontainebleau* de M. Pfnor, et l'*Art pour tous*, recueil fondé par M. Reybert. Devenu le successeur de Bance, il entreprit, outre la continuation des grands ouvrages d'architecture de M. Viollet-Leduc, de nombreuses pu-

blications du plus grand intérêt, telles que l'*Architecture romane* de M. Révoil, les *Arts arabes* par M. Bourgoin, les *Monuments de la Perse moderne* par M. Prisse d'Avesnes, l'*Art arabe* par M. Coste, l'*Architecture et la Décoration turques* par M. Parvillée, etc., etc. M. Morel, fréquemment récompensé aux diverses expositions de l'étranger, avait obtenu la médaille d'or à la dernière exposition universelle de Paris.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

BIBLIOTHÈQUE DE VOLTAIRE CONSERVÉE A SAINT-PÉTERSBOURG.

— On trouve des détails intéressants à cet égard dans un volume qui n'est peut-être pas bien commun en France : *Musée de l'Ermitage impérial*, Saint-Pétersbourg, 1860, in-8° (XXXII, 365 p. et 4 feuillets non chiffrés). Donnons-en une analyse rapide.

La bibliothèque de Voltaire devint la propriété de sa nièce, madame Denis ; l'impératrice Catherine s'empressa d'en faire l'acquisition ; cette collection fut transportée sans retard à Saint-Pétersbourg, où elle arriva dans l'automne de 1779, accompagnée de Wagnière, secrétaire du patriarche de Ferney. Elle fut déposée dans une des salles du palais de l'Ermitage, où elle est encore telle qu'elle était du temps de son célèbre propriétaire; les signets de papier, très-nombreux, dispersés dans les volumes où Voltaire avait étendu ses recherches, sont encore à la place où il les avait posés.

On compte 6,800 volumes, dont 17 manuscrits.

Les quatre cinquièmes au moins sont des impressions du dix-huitième siècle ; le reste appartient presque en entier au dix-septième ; fort peu de volumes du quinzième.

Voltaire n'était pas bibliophile : il se souciait peu d'avoir des raretés ; il ne voyait dans ses livres que des instruments de travail.

L'ouvrage le plus ancien, au point de vue de la date, est une Bible latine imprimée en 1532. L'histoire, les voyages, la géographie, revendiquent 2,300 volumes environ, roulant la plupart sur l'histoire moderne ; près de 800 volumes appartiennent à la poésie et aux belles-lettres ; les sciences naturelles et les mathématiques sont bien faiblement représentées. On rencontre 137 ouvrages de Voltaire lui-même, 141 collections de pièces détachées de diverses natures et 82 recueils qu'il a intitulés : *Pot-pourri*.

La langue française domine ; nul ouvrage en langue orientale, si ce n'est un dictionnaire hébreu. En fait d'auteurs grecs, six seulement avec traduction latine en regard : Homère, Hésiode, Hérodien, Justin le martyr, les *Pères apostoliques*, édités par Coustelier, les *Apocryphes du Nouveau Testament*, mis au jour par Fabricius.

La littérature latine est mieux représentée, 105 ouvrages : Cicéron, Horace, Martial, Lucrèce, Ovide, Virgile, Salluste, Tibulle, Ausone, etc. (Tite-Live, Properce, Stace, Plaute, Térence sont absents.)

89 ouvrages en anglais, 81 en italien, 12 en espagnol et 12 en allemand.

Des notes marginales se trouvent sur divers volumes, elles mériteraient sans doute d'être examinées avec soin.

Signalons les manuscrits les plus dignes d'attention :

Lettres originales du roi de Prusse (au nombre de 42);

Poésies de Frédéric II (la Poloniade), traduction de quelques odes d'Horace, 1746 (26 pièces) ;

Mémoires écrits par Voltaire, février 1760, 22 pages;

Lettres de Voltaire à Mlle d'Épinay et 12 autres lettres signalées comme inédites ;

Périclès, un Grec moderne, un Russe (trois interlocuteurs) ;

Dissertation sur le dictionnaire de Bayle ;

Cassandre, tragédie ;

Système nouveau du monde ;

Tragédie détestable de je ne sais quel.... (suit une expression très-énergique.)

On trouverait sans doute en étudiant ces manuscrits d'utiles matériaux servant à compléter les éditions déjà nombreuses des *OEuvres* de Voltaire. N'oublions pas le singulier volume de 133 pages rempli tout entier de sa main et qu'il a intitulé : *Sottisier*. C'est un assemblage de vers, de prose, de citations, de réflexions, de notes, de bons mots, de fragments pris à droite et à gauche, entassés sans ordre et sans choix ; tout ce que la fantaisie du moment, le caprice, le désir de se rappeler inspiraient à Voltaire, il le plaçait dans ce recueil. Il y a enregistré jusqu'à des injures lancées contre lui, notamment par dom Calmet. Quelques fragments sont intitulés : *Confucius et ses sentences*. — *Réflexions sur la liberté* (pour nier). — *Notes sur Descartes*. Mémoires de Sully. — Anecdotes sur Berlin. — *Chiffons statistiques*, etc. Cette étrange mosaïque est parsemée de pointes souvent plus que lestes, toujours aiguës, qui se rencontrent au milieu des pensées les plus sérieuses.

Ne quittons pas le palais de l'Ermitage sans rappeler qu'il contient des trésors artistiques et littéraires du plus grand prix. La collection des dessins originaux s'élève à près de 12,000 pièces ; la galerie des tableaux est d'une richesse extraordinaire (1). Le cabinet des estampes comprend plus de 200,000 pièces et s'augmente sans cesse. Les réunions des bronzes, des monuments de sculpture, des antiquités du Bosphore cimmérien (2), sont aussi considérables que riches

(1) Voir l'ouvrage de Camille de Genève, *Galerie* de l'Ermitage, gravée en trait d'après les plus beaux tableaux qui les composent. Saint-Pétersbourg, 1805-2809. 2 tomes in-4°, 90 planches. Il y a trois ans, le docteur Wuagen, conservateur du musée de Berlin (décédé depuis), a consacré deux volumes in-8° (en allemand) à la description et à l'appréciation des œuvres d'art qui ornent la capitale de la Russie.

(2) Consultez l'ouvrage (livre incomplet d'ailleurs) de M. Raoul Rochette, les *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien*. Paris, 1822, in-8°.

en objets de la plus grande valeur. Une vaste salle consacrée aux vases peints en contient près de 1,700. La bibliothèque (qu'il ne faut pas confondre avec la bibliothèque impériale, bien autrement nombreuse) se compose de deux divisions : l'une, dite *bibliothèque étrangère*, est le dépôt d'ouvrages en langue étrangère que le goût des souverains s'est plu à réunir; on y trouve les bibliothèques de Diderot, de d'Alembert, du géographe Büsching, de Nicolaï et de Zimmermann, de Berlin. On sait que Catherine acheta les livres de Diderot (3,000 volumes environ) du vivant du philosophe et qu'elle le constitua bibliothécaire jusqu'à la fin de ses jours, avec un traitement annuel de 1,000 livres, dont elle lui fit compter tout de suite cinquante années d'avance.

La bibliothèque étrangère compte environ 60,000 volumes, dont 23,000 appartenant à l'histoire, 11,000 aux belles-lettres et 5,500 à l'archéologie. Parmi les éditions du quinzième siècle, bornons-nous à signaler le *Pétrarque*, sans lieu ni date (1472). — Entre autres ouvrages précieux relatifs à l'archéologie, mentionnons : *Museum comitis de Thoms*, in-fol. sans titre. On ne connaît que six exemplaires complets (le *Manuel du Libraire* cite seulement l'exemplaire acheté 127 fr. à la vente Raoul Rochette pour la bibliothèque de l'Institut). *Pateræ æneæ Caroli Townley*. Londini, in-fol. sans titre. Ouvrage qui n'a jamais été publié; l'auteur est mort sans l'avoir achevé.

La bibliothèque russe doit son origine à une idée de Catherine, qui voulut former une collection spécialement consacrée aux gens de service du palais; elle leur est donnée en lecture, et elle comprend 10,000 volumes environ; nous croyons que nul autre établissement du même genre n'existe en Europe; une autre section se compose de 8,000 volumes environ, la plupart richement reliés et offerts au czar par les auteurs.

Nous terminerons en signalant quelques manuscrits fort précieux conservés à l'Ermitage.

Un Évangiliaire du neuvième siècle écrit en lettres d'argent.

Une Bible latine du dixième siècle.

La Bible historiaux. 2 vol. in-fol. sur vélin, vers 1300.

Le roman de Joseph d'Arimathie; celui de Godefroy de Bouillon; celui de Lancelot du Lac; celui de la guerre de Troyes, par Benoît de Sainte-Maure; le roman de la Violette et le Livre de la Panthère, par Gilbert de Monstreuil (le premier publié par M. Francisque Michel, le second encore inédit); le roman d'Athis et de Profilias, par Alexandre de Bernay (inédit); le roman de Fauvel, etc. N'oublions pas une série très-remarquable d'*Heures* ornées de très-belles miniatures et des lettres inédites de Louis XIV, 1661-1668.

— LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE A BORDEAUX. Pendant longtemps les bibliographes ont signalé, comme le plus ancien produit des presses bordelaises, un livret fort rare composé par un poëte très-peu connu aujourd'hui, *les Gestes des solliciteurs*, par Eustorg de Beaulieu, 1529, in-8°; mais on a découvert plus tard un gros volume in-folio sur l'art médical, tracé par le docteur Gabriel Tarregua, et achevé d'imprimer en 1520; il était difficile de supposer que la typographie eût débuté dans la capitale de Guyenne par une production aussi étendue, mais on n'avait pas encore la preuve matérielle du contraire. La question vient de faire un grand pas, grâce à M. Ernest Gaullieur, archiviste de la ville, qui a découvert un monument intéressant, oublié jusqu'ici dans des amas d'antiques parchemins. Il fait partie des minutes du notaire Pierre du Boys (Petrus de Bosco) et il porte la date du 16 décembre 1486. C'est un contrat passé entre les jurats de Bordeaux et Michel Svierler, de *la ville d'Orme en Alemanche* (c'est-à-dire d'Ulm), lequel s'engage à amener à Bordeaux un maître et des compagnons *per far livres* d'impression; il doit séjourner dix ans à Bordeaux, sous peine de saisie de ce qui lui appartient, et il déclare avoir reçu du *thesaurey de la bila* la somme de 50 fr. bordelais, premier à-compte d'une allocation de 200 fr. qui lui était accordée; ces 200 fr.

représentent 4,500 fr. environ valeur actuelle. Svierler passa le même jour un acte d'association avec un licencié en décrets, Nolot de Guitons, qui garantit aux jurats l'exécution des engagements souscrits par le typographe étranger, et qui dut recueillir la moitié du *gaing* fait sur les livres imprimés; cet acte nous apprend aussi « qu'ung maistre emprimeur, maistre Jehan Walteur, de Mindelton », était entré dans l'association pour le terme de deux ans, et avait « forny grant quantité de lectres d'estaing ». Il reste donc bien établi qu'un atelier typographique était établi à Bordeaux dès 1487; malheureusement on n'a jusqu'ici, et malgré les recherches les plus persistantes, découvert aucune de ses productions; nul ouvrage souscrit du nom de Michel Svierler n'a été exhumé. Le travail de M. Gaullieur n'en reste pas moins fort curieux, et il présente sur le mouvement intellectuel dont Bordeaux était le centre au quinzième siècle des renseignements pleins d'intérêt.

— C'est M. Édouard Frère, ancien libraire à Rouen, auteur du *Manuel du bibliographe normand*, qui a été nommé conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Rouen, comme successeur de M. Louis Bouilhet, décédé le 20 juillet dernier. M. Louis Bouilhet était né à Cany le 27 mai 1821; il avait acquis une grande réputation littéraire par ses œuvres dramatiques.

— Le *Journal de Saint-Quentin* annonce que M. Le Serrurier, conseiller à la cour de cassation, a fait donation au tribunal civil de cette ville de toute sa bibliothèque, composée de livres traitant du droit ancien, et qui avaient été pour la plupart réunis par M. Marguerin, ancien lieutenant criminel au bailliage de Vermond, parent du donateur, et né comme lui à Saint-Quentin.

— Le général Mellinet, en quittant le commandement général de la garde nationale de Paris, a donné au ministère

de la guerre sa bibliothèque, qui est une des collections particulières les plus riches en ouvrages sur l'art de la guerre.

— Notre collaborateur M. l'abbé Ulysse Chevalier termine en ce moment l'impression du volumineux *Inventaire des archives des dauphins de Viennois, en* 1346, composé de diverses parties de registres originaux retrouvés par lui aux archives de la préfecture de l'Isère, à savoir : *Priviléges, Viennois et Valentinois, la Tour et Valbonne, Montauban et Merouillon, Faucigny.* M. l'abbé Chevalier fait appel à l'obligeance des érudits pour lui faire connaître les parties en déficit de sa collection, afin qu'il soit à même de s'en servir avant l'impression de la table.

— MM. Trubner et Ce, éditeurs à Londres, vont publier prochainement les *Lives of the Founders, Augmentors and other Benefactors of the British Museum* (1570-1870), par M. Edward Edwards. Cet ouvrage, fruit de recherches dans les dépôts manuscrits de Londres et enrichi d'illustrations, ne sera tiré qu'à soixante exemplaires sur grand papier.

— Par décret en date du 18 novembre, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction public, M. Baudrillart, membre de l'Institut impérial de France, a été nommé *inspecteur général des bibliothèques.*

— La réimpression du *Gallia christiana*, sous la direction de dom Paul Piolin, bénédictin de Solesmes, qui est en voie de publication, sera continuée jusqu'à la révolution de 1789 (voyez plus haut, page 656). On souscrit à la librairie Léon Techener.

PRIX BRUNET. — M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de trois mille francs pour « un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense ».

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, a décidé que le

prix fondé par M. Brunet serait décerné, pour la première fois en 1871, « au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie classique, soit grecque, soit latine ».

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou publiés de 1868 à 1870. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1871.

— Au moment de mettre sous presse, nous lisons dans le *Journal des Débats* du 8 décembre : Nous avons reçu une bien triste nouvelle. Une dépêche de Londres annonce que Mme la duchesse d'Aumale, malade depuis quelques semaines, est morte hier lundi à deux heures, à Twickenham. La maladie de la princesse était grave; mais son habile médecin, M. de Mussy, avait signalé depuis plusieurs jours une certaine amélioration dans son état, et rien ne faisait présager une fin si prompte et si funeste.

La duchesse d'Aumale était la fille du prince de Salerne, frère de la reine des Français, Marie-Amélie. Elle était du même âge que le prince son mari, né en 1822. La princesse de Salerne, sa mère, lui survit. Elle-même, elle avait survécu à son infortuné fils aîné, le prince de Condé, mort il y a trois ans à Sidney; sa santé, fortement ébranlée depuis cette terrible épreuve, ne s'était jamais rétablie.

La duchesse d'Aumale se distinguait par la réunion très-rare des qualités les plus charmantes et des vertus les plus sérieuses. En elle le cœur, noblement inspiré, décidait tout, ne consultant jamais ses forces; et sa raison même, si éclairée qu'elle fût, ne s'arrêtait pas devant les fatigues ou les périls de son dévouement. Une telle perte laisse de grandes douleurs après elle. Tous les amis de M. le duc d'Aumale, et ils sont nombreux, s'associeront à cette cruelle amertume de sa vie déjà si éprouvée, au sein de l'exil, par tant de malheurs publics et privés. CUVILLIER FLEURY.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE LAINÉ,
19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Braune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, Great Marlborough street.
1870-1871.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE.

MADAME LA DUCHESSE D'AUMALE.

Nous reproduisons, avec l'autorisation de l'auteur, la notice que M. Cuvillier-Fleury, un de nos collaborateurs, a consacrée au souvenir de *Madame la duchesse d'Aumale*, dans le numéro du *Journal des Débats* du 23 décembre 1869. M. le duc d'Aumale, qui est un des premiers bibliophiles de l'Europe et certainement le plus illustre, ne s'étonnera pas de retrouver dans notre recueil un hommage qu'il a approuvé et dont nous savons qu'il a commandé une impression à part. Le public qui nous lit a su apprécier dans l'historien des *Condés* le concours qu'il a constamment prêté aux efforts et aux travaux de la saine érudition. C'est donc une sincère et respectueuse sympathie que nous avons ressentie pour son malheur. Léon Techener.

J'ai voulu attendre quelques jours pour parler de madame la duchesse d'Aumale. J'avais été trop près d'elle par d'anciens services, remontant à plus de vingt-cinq ans. Je l'avais beaucoup connue. Ma conviction, devant Dieu, c'est qu'il n'y avait que du bien à en dire. Mais ma douleur était profonde. Il fallait d'abord à ce sentiment, qui a été si promptement celui de tout le monde, d'autres organes que le mien. Ils n'ont pas manqué en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, partout où son destin si changeant l'avait conduite. Des feuilles d'allure légère ont trouvé, à Paris même, pour la louer et pour la plaindre, des accents inspirés par une émotion touchante.

Je recueille aujourd'hui, dans une heure plus calme, quelques souvenirs qui se rapportent à cette princesse. Je ne

raconte pas. Je rappelle seulement quelques impressions dont elle était l'objet et que ma mémoire a fidèlement gardées, comme un reflet durable de cette douce image. Sa vie, elle ne s'est jamais séparée de ceux qu'elle aimait, ni de sa famille, ni du prince son mari. C'est dans ce milieu sympathique et multiple qu'on devrait l'étudier pour la bien connaître; il y faudrait un long récit. Disons plutôt ce que nous savions de sa personne morale, de son caractère, de ses vertus, celles dont sa fierté délicate concentrait le culte au fond de son cœur, et celles que son dévouement naïf et courageux laissait éclater aux yeux de tous : — délicatesse du sens intime, ardeur dans l'abnégation, toute la duchesse d'Aumale est là.

Marie-Caroline-Auguste de Bourbon, fille de Léopold, prince de Salerne, et de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, était née le 26 avril 1822, à l'époque de la plus haute fortune de sa double famille, les Bourbons de Naples, les Césars de Vienne. Son enfance et sa première jeunesse s'étaient tranquillement écoulées, tantôt dans cette dernière ville, au sein d'une cour encore toute remplie du souvenir de Marie-Thérèse, tantôt sous ce beau ciel d'Italie et en face de cette poétique mer où la jeune princesse vit arriver un jour, — c'était en octobre 1843, — la frégate qui portait le duc d'Aumale. Le prince français venait demander la main de sa jeune cousine; puis il repartait pour l'Afrique, afin de la mériter. Il revint un an plus tard. Dans l'intervalle, il avait pris la smalah d'Abd-el-Kader.

Le mariage fut célébré à Naples le 25 novembre 1844, en présence du roi et de toute sa famille. Quelques jours après, la duchesse d'Aumale arrivait au palais des Tuileries, où elle prenait rang au milieu des filles et des belles-filles du roi Louis-Philippe, groupe auguste et charmant qui devait être, hélas! si tôt dispersé par la révolution, la proscription et la mort.

La duchesse d'Aumale, nièce de l'impératrice Marie-Louise et petite-nièce de notre Marie-Antoinette par sa mère, était, du côté de son père, la propre nièce de la reine des Français, Marie-Amélie. On eût pu croire qu'elle était

sa fille. La reine suivait ces premiers pas de la jeune duchesse, dans un monde si nouveau pour elle, avec cette tendresse attentive et inquiète que semblait justifier son inexpérience. Elle fut bientôt rassurée. La duchesse d'Aumale était une âme saine, un cœur droit, un esprit sensé et cultivé. Elle suffisait à tous les devoirs de sa nouvelle position, plutôt disposée à les exagérer qu'à les méconnaître. Calme parmi les plaisirs du monde, ardente aux joies de la vie intime, elle prenait naturellement sa place dans cette famille que les félicités intérieures consolaient de tant d'amertumes publiques. Ces souffrances même, elle les portait légèrement, comme une sorte d'inévitable rançon de la grandeur. Non qu'elle fût étrangère à tout souci politique, ou qu'elle affectât l'indifférence frivole des esprits étroits pour les questions d'intérêt général. Elle avait plutôt cette modestie qui aime à se laisser diriger et conduire, par une main prudente, dans des voies inconnues.

En toute chose, et quelle que fût la sensibilité de la jeune duchesse sur plus d'une question réservée par sa conscience et sa foi, — le duc d'Aumale était son guide. Elle voyait par les yeux du prince. Elle épousait ses idées, ses amitiés, sa passion de gloire militaire, ses goûts et ses sentiments si énergiquement français. En très-peu de temps elle était devenue une Française accomplie. Elle s'en vantait, réservant à la douce patrie de son enfance de tendres et discrets souvenirs. Mais, fille de France, elle avait voulu l'être. Son éducation, dirigée par une mère intelligente et prévoyante, n'y avait pas nui. Elle parlait et elle écrivait la langue de son pays d'adoption avec une distinction rare. Elle savait à merveille l'italien et l'allemand, ses langues natales. Elle avait très-vite appris l'anglais. A cette instruction si peu commune et si utile, au goût de la lecture, qui était son occupation favorite, elle joignait le culte des arts d'agrément. Musicienne excellente et toujours prête, son talent facile devait être plus tard, pour elle et le prince son mari, le charme de ces longues soirées d'hiver que l'exil leur réser-

vait. Le prince écrivait ou s'occupait de ses beaux livres ; la princesse jouait du piano. Quand il avait fini son travail, elle copiait, de son écriture élégante et nette, les œuvres de son mari. Ces copies, celle d'*Alésia*, celle de l'*Histoire des princes de Condé*, quelques autres encore, sont tout entières de sa main.

Quand la révolution de février 1848 éclata, la duchesse d'Aumale avait déjà montré, en plus d'une rencontre, comment elle saurait soutenir, si le sort lui restait fidèle, cette délicate épreuve d'une haute fortune et d'une situation importante dans le pays qui l'adoptait. Lorsqu'elle présidait, dans les galeries ou dans les jardins de Chantilly, à ces brillantes fêtes qui semblaient continuer la royale hospitalité des Condé ; — ou quand, plus tard, elle rassemblait, dans les salons du prince gouverneur-général de l'Algérie, une société toute remplie d'inévitables contrastes, qu'elle charmait et dominait par sa douceur et sa bonne grâce, la duchesse d'Aumale se montrait doublement à la hauteur de son grand rôle. On cite volontiers le poëte Horace qui recommande la modération dans la bonne fortune comme une vertu presque égale à la résignation dans la mauvaise, *non secùs in bonis*... Parlons franchement : ce qui est difficile à supporter, est-ce le bonheur ? « On ne tumbe pas de toute haulteur, dit Montaigne ; il en est plus, desquelles on peult descendre sans tumber ; » et j'aime aussi beaucoup ce mot du général Cavaignac, le jour où il rentra dans la vie privée : « Je ne suis pas tombé du pouvoir, j'en descends. » Le jeune gouverneur de l'Afrique française, en résignant sur un ordre, même contestable, du gouvernement que subissait alors son pays, le commandement général des troupes en Algérie, avait fait preuve d'une abnégation non moins respectable. Pourtant, quel trouble imprévu dans la destinée de ces jeunes princesses, qui toutes appartenaient à des familles régnantes, et qui, des degrés d'un trône, le premier du monde, tombaient dans l'exil ! On a déjà remarqué avec quelle dignité elles supportèrent un changement si cruel, et ce sont les témoins

mêmes de leur vie sur le sol étranger qui leur ont rendu récemment cette justice. Mais l'Angleterre, par ses plus sérieux organes, a beau être juste : elle n'est pas la France. Pour les princes français elle est l'exil. L'exil ! trouvez un mot dans la langue des hommes qui donne l'idée d'une plus poignante douleur pour des cœurs patriotes ! Jouissances de la fortune, charme de l'étude, douceur et sécurité du repos continu, que pouvez-vous pour en distraire sérieusement l'âme généreuse qui, de nos jours, en est atteinte ?

Une telle douleur n'avait pour les princes français qu'une consolation possible, le bonheur dans la famille. La duchesse d'Aumale le comprit ; elle s'appliqua à procurer au jeune compagnon de sa vie, aussi loin que son dévouement pouvait s'étendre, cette compensation délicate. Elle n'y mettait, je dois le dire, aucun effort. Elle aimait son mari avec passion. Il y a un beau livre sur l'*Amour dans le mariage*. La religion du Christ, en commandant la fidélité aux femmes mariées, ne leur a pas défendu l'amour. Lady Russell n'était pas une épouse plus tendre et plus dévouée que la duchesse d'Aumale. Et même qui pourrait dire si cet exil ne se rachetait pas, au fond de ce cœur aimant, par le sentiment secret de l'importance accrue de sa tendresse ; si cette vie, devenue plus intime, ne pardonnait pas à l'altière fortune sa rigueur persévérante ; si ces douces lueurs du foyer domestique, plus recherché et plus cultivé, n'avaient pas effacé, dans son esprit, le souvenir de cet éclat qui avait brillé sur les premières années de son mariage ?...

On se tromperait d'ailleurs si on supposait que le bonheur conjugal l'absorbait tout entière. Cette grande passion de sa vie dominait son âme, mais en laissant ouvertes, autour d'elle, toute sorte de voies faciles aux attachements de famille, aux solides amitiés, à la sociabilité bienveillante, à l'ingénieuse complaisance, à l'humanité, à la charité ; car elle était bonne chrétienne. Saint-Simon disait de la duchesse de Bourgogne : « La complaisance lui était naturelle, coulait de source. Elle en avait jusque pour sa cour..... » La cour

d'exil de la duchesse d'Aumale, c'étaient ses dames, celles qui l'avaient noblement suivie, que la mort seule a pu détacher d'elle; et c'est de l'amitié véritable qu'elle leur montrait (1).

Elle n'aimait pas avec banalité; il fallait, pour qu'elle donnât un peu de son cœur, qu'on lui eût d'abord inspiré estime et confiance. Elle avait une sorte de répulsion instinctive pour la flatterie, même adroite, et elle aimait mieux sentir en vous la rudesse que la souplesse. Elle avait je ne sais quel accent dans la voix qui vous donnait bien l'idée que, lorsqu'une fois elle vous avait assuré de son attachement, c'était pour la vie, et que, si le lien devait être brisé, ce serait votre faute...

Si délicate que fût sa complexion physique, elle pouvait braver toutes les fatigues; elle avait, comme son mari et ses deux fils, un certain goût, peut-être excessif, pour le danger. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé une femme d'un aussi haut rang aussi peu esclave des délicatesses purement matérielles. En voyage, quels que fussent ou le gîte, ou la table, ou les moyens de transport, elle acceptait tout, non sans gaieté quelquefois, toujours sans plainte et sans reproche à qui que ce fût, souvent plus attentive au bien-être de ses gens qu'au sien propre, et même, pour leur donner quelques heures de congé, se passant de leur service; humaine et charitable, bonne d'une bonté naturelle et simple, avec une grande politesse pour les inférieurs, la politesse de Louis XIV saluant une femme de chambre, mais nullement pompeuse, et que Saint-Simon n'eût pas remarquée. Partout où elle avait passé quelque temps, on la nommait « la bonne duchesse »; et elle qui a fait, hélas! un si grand abus de ce qu'elle appelait, en souriant, sa force physique, elle s'inquiétait sans cesse de la santé des autres, et prescrivait à tous le repos qu'elle se refusait à elle-même; âme droite et vaillante,

(1) Comment ne pas nommer la première de ces dames, la comtesse de Coiffier, que la princesse eut la douleur de perdre il y a trois ans, et Mlle Berthe de Clinchamp, qui l'entoura jusqu'à la mort de soins si touchants!

aussi incapable de détour que de sot orgueil, défendant ses amis avec une véhémente amitié; nature plus noble encore que n'était sa race.

Je ne veux rien dire de son goût pour ces *hardis exercices du sport anglais*, dont les journaux de Londres l'ont si gratuitemeut louée. Elle aimait la chasse à courre uniquement parce que son mari l'aimait, et c'est à son exemple qu'elle maniait un cheval de sang, d'une main aussi sûre que légère. Quand il avait fallu gravir avec lui les pentes escarpées des plus hautes Alpes et visiter les glaciers suspendus au flanc des montagnes, elle avait pris bravement sa part des ascensions les plus périlleuses. Voyages en Espagne, en Sicile, en Orient; courses nombreuses dans cette admirable Suisse où son fils aîné avait complété son éducation militaire; haltes préférées en Belgique, et en Allemagne, dont les eaux bienfaisantes avaient plus d'une fois raffermi sa santé; brillantes réceptions à Twickenham, auxquelles répondaient, sur tous les points du Royaume-Uni, les courtoises invitations des plus illustres familles de l'Angleterre; séjour à Windsor, chez cette reine d'un grand peuple qui savait être une amie, telle avait été, pendant près de vingt ans, cette vie à deux dont une si intelligente activité ne remplissait pourtant que la moindre partie. Combien de temps leur était resté pour le repos dans la solitude, les relations de famille, les études, les lectures, les longs hivers au Norton, les visites des Français fidèles à d'anciennes affections et leur rapportant chaque année l'écho de la patrie! Combien de temps était resté aussi, tout autour d'eux, aux alarmes de tant de santés précieuses, menacées par l'âge et la maladie! Combien au malheur, au désespoir et à la mort!...

La duchesse d'Aumale ressentit jusqu'au fond de ses entrailles le dernier de ces coups, que la mort avait frappé, avec une hâte si impitoyable, sur un des plus brillants rejetons de sa race, le fils aîné de son mariage, le prince de Condé, né à Saint-Cloud le 15 novembre 1845, décédé à Sydney, en Australie, le 24 mai 1866.

Tout le monde a su les circonstances de cette mort, que je n'ai plus à raconter. Poussé par un noble besoin d'action virile et d'instruction pratique, le prince de Condé avait entrepris, vers la fin de 1865, un voyage d'exploration lointaine qui fut, après quelques mois, fatalement interrompu. Lui aussi, ses forces l'avaient trahi, non son courage. Saisi par la fièvre typhoïde après son arrivée à Sydney, il avait succombé, loin des siens, presque au début de cette grande destinée dont il avait le sentiment, non l'orgueil, et où il n'avait voulu entrer qu'en la méritant. Tant de vaillance et tant de malheur! Une si tendre jeunesse, un cœur si ferme, une âme si chrétienne, un esprit si avide de voir et de connaître, et une fin si prompte! Il est plus facile de comprendre, après une telle épreuve, le désespoir d'une mère que de le peindre. Les humbles plumes doivent s'arrêter où le génie des maîtres eux-mêmes se déclare impuissant et jette un voile, comme le fit Timanthe, sur l'inexprimable douleur....

Deux ans se passèrent. On vit la duchesse d'Aumale, d'abord absorbée dans son malheur, se reprendre peu à peu aux habitudes et aux devoirs sans nombre de sa vie dévouée. La reine Marie-Amélie était morte, laissant après elle le souvenir et l'exemple de ses grandes vertus. Claremont, le centre attachant de deux générations de princes français, était devenu désert. Le salon de la duchesse d'Aumale, à Twickenham, s'offrait comme le rendez-vous commun d'une famille où l'union était un besoin de cœur avant d'être un intérêt de situation. Orleans-house avait son rôle tout tracé dans cette destinée nouvelle. La duchesse d'Aumale l'a rempli jusqu'au bout, avec autant de bonne grâce que de décision. Elle a gardé ce poste important jusqu'au jour où les forces lui ont manqué, et elle n'en a été relevée que par la mort.

Il y a un an, et à propos de cette reprise d'activité qui avait de nouveau entraîné sa vie, elle eut occasion de s'ouvrir, en toute confiance, à une dame qu'elle honorait de son amitié,

et voici ce qu'en propres termes elle lui dit : « Voyez-vous, ma chère, je veux renfermer cet affreux chagrin en moi-même et n'en laisser paraître que le moins possible. Je veux qu'Aumale reprenne à la vie active. Mon pauvre Guise, si intelligent et si bon, ne doit pas être élevé dans le deuil et la tristesse. Toute cette jeune génération qui nous entoure compte sur moi, compte sur nous, comme centre de réunion et de famille. Je ne leur ferai pas défaut. Mais, ma chère, ajouta-t-elle en baissant la voix qui ne perdit rien de son acuité pénétrante, je me suis fait comme un sanctuaire secret où je revois mon pauvre enfant, et où je le sens là, là (elle montrait son cœur).... Si longue que puisse être ma vie, ce sera si peu de chose, et je suis si sûre que je le reverrai!... Il faut que je travaille à me rendre digne de la place qu'il me garde; car mon fils était un saint!... »

J'étais à Bruxelles, en même temps que madame la duchesse d'Aumale, quand ces paroles me furent rapportées. Je les trouvai si belles que j'en pris note sur-le-champ. Elles me donnaient la raison de bien des choses. Elles m'expliquaient la vie de la princesse, telle qu'elle l'avait voulu faire dans ce passage qui fut si rapide entre la mort de son fils et la sienne. Elles faisaient comprendre sa vie. Elles expliquent encore mieux sa mort si résignée, si calme, si radieuse de sainte espérance et de maternelle extase. Ces yeux mourants, fixés sur le prince, avaient gardé la flamme de l'inextinguible amour. Aux survivants chéris, prosternés auprès de son lit de mort, à sa mère, à son fils, à son mari bien-aimé, elle semblait dire, après que sa voix avait expiré sur ses lèvres : « Je vous quitte, vous, pour un temps; je vais le rejoindre, lui, pour toujours!... »

Toujours! que ce mot est grand lorsqu'il est le cri suprême d'une religieuse confiance, supérieure à notre faiblesse, et triomphant de la destruction!

CUVILLIER-FLEURY,
De l'Académie française.

UNE STATUE A VOLTAIRE.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le rapport que M. Silvestre de Sacy, notre collaborateur, a lu récemment au Sénat sur la statue qui doit être élevée à Voltaire. La question intéressant, à bien des égards, la littérature, ce rapport, qui a été accueilli avec beaucoup de faveur par le Sénat, trouve naturellement sa place ici :

L. T.

M. Silvestre de Sacy, *rapporteur.* — Messieurs les sénateurs, vous savez tous qu'un journal très-répandu, le journal *le Siècle*, a ouvert, il y a quelques années déjà, une souscription dans ses colonnes pour élever une statue à Voltaire. La souscription a été remplie ; la statue est faite ; il ne s'agit plus que de savoir où on la placera.

Le comité des souscripteurs s'est adressé au gouvernement pour en obtenir l'autorisation d'ériger cette statue à Paris, dans un lieu public, et pour s'entendre avec lui sur l'emplacement à choisir.

Assurément le Gouvernement eût été dans son droit en refusant l'autorisation qu'on lui demandait ; il serait encore dans son droit en la retirant. S'il est loisible à des particuliers de décerner des statues à qui bon leur semble, de se réunir et de se cotiser pour en faire les frais, c'est une affaire privée. Les places et les voies publiques ne leur appartiennent pas. Quelque nombreux qu'ils puissent être, ils n'ont agi qu'en leur propre nom, et nullement au nom du pays, dont ils n'ont en aucune sorte le droit de se porter comme les représentants.

Parmi les considérations graves qui auraient pu faire hésiter le gouvernement, nous n'en citerons qu'une, le nom même de Voltaire, qui se prête à deux interprétations fort

différentes : l'une glorieuse pour l'esprit humain et pour les lettres françaises ; l'autre, dont Voltaire rougirait lui-même aujourd'hui, et qui rabaisse le grand historien et le grand poëte au triste rôle d'un pamphlétaire impie et cynique. (Très-bien ! très-bien !)

Quoi qu'il en soit, d'après les renseignements que nous avons dû prendre, l'autorisation que sollicitait le comité des souscripteurs lui a été accordée ; l'emplacement a été choisi : la statue sera érigée dans l'un des squares de la rue nouvelle qui doit porter le nom de rue de Rennes.

C'est contre cette autorisation que proteste la pétition dont nous avons maintenant à vous entretenir, et qui a pour auteur principal le sieur Beugny d'Hagerue, demeurant à Saint-Donat, département de la Drôme. Un grand nombre d'habitants de la ville de Nîmes (850) ont postérieurement adhéré aux conclusions de la pétition du sieur Beugny d'Hagerue ; tous vous sollicitent, messieurs les sénateurs, d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il retire une autorisation qu'ils caractérisent dans les termes les plus sévères.

Aux yeux de M. Beugny d'Hagerue, que nous nommerons seul, puisque les autres signataires n'ont fait que reproduire le fond et les termes de sa pétition, il n'y a qu'un Voltaire, un Voltaire impie, immoral, hostile à toute religion, un Voltaire qui a conspiré l'abaissement et la ruine de sa patrie avec tous les ennemis de la France : Prussien à Rosbach, avec le roi Frédéric ; Russe avec Catherine II contre les Polonais ; violateur de notre gloire la plus pure dans son poëme de *Jeanne d'Arc;* ennemi de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, comme le prouveraient cent phrases extraites de ses œuvres et de sa correspondance, un courtisan abject, un vil adulateur des rois. « Je demande, dit le pétitionnaire en terminant, que l'image de cet homme ne vienne pas sur nos places publiques jeter l'insulte à la face du pays ! Je demande que cette honte soit épargnée à la France ! »

Pas un mot, d'ailleurs, de l'autre Voltaire dans la pétition

de M. Beugny d'Hagerue. Pas un mot de l'auteur de la *Henriade*, pas un mot du poëte dont les œuvres dramatiques, *la Mérope*, *le Mahomet*, *la Zaïre*, viennent immédiatement après les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine, et qui s'est placé par ses épîtres, ses discours et ses contes en vers, par tant de pièces légères et charmantes, non loin d'Horace et de Boileau ; pas un mot de l'historien auquel nous devons *le Siècle de Louis XIV*, *l'Essai sur l'esprit et sur les mœurs des nations*, et cet incomparable modèle de narration vive et rapide, *l'Histoire de Charles XII;* pas un mot de l'écrivain dont la langue est une leçon vivante de pureté, de clarté, de bon goût ; de l'esprit sagace et profond qui a semé dans ses œuvres tant d'idées heureuses, aujourd'hui réalisées, sur la réforme de la justice et des lois, sur la tolérance en matière de religion, sur la police de nos villes et sur l'administration ; du Voltaire, enfin, dont on ne réussirait pas à faire oublier le nom, quand cela serait possible, sans retrancher la moitié de leur gloire la plus brillante aux lettres françaises et à notre pays ! (Très-bien ! très-bien !)

Si l'on adoptait les conclusions impitoyables du pétitionnaire, il faudrait donc aussi effacer le nom de Voltaire sur l'un de nos quais les plus fréquentés, arracher la statue de Voltaire du Théâtre-Français, où elle est exposée depuis si longtemps aux regards du public qui ne s'en plaint pas, jeter dans les caves celle que l'on peut voir à la bibliothèque de l'Institut et qui est l'œuvre du célèbre Pigalle ; il faudrait interdire à nos enfants la lecture de ce *Siècle de Louis XIV*, que nous leur mettons dans les mains de bonne heure, au contraire, pour leur apprendre à aimer leur patrie et à perpétuer ces traditions de gloire dans tous les genres, que nous avons reçues de nos ancêtres, et dont Voltaire, dans cet ouvrage immortel, est le peintre et le panégyriste éloquent. (Nouvelle approbation.)

Messieurs, plus on essaye d'obscurcir et de cacher ce côté de Voltaire et de ses œuvres, plus on le met en lumière. Non, tout Voltaire n'est pas, quoi qu'on en dise, dans quel-

ques traits de satire échappés à la mauvaise humeur de l'homme de parti et de l'écrivain irascible, dans quelques pamphlets contre la religion, aussi dépourvus de justice et de raison que de vraie science, dans un poëme où l'on déplore que l'esprit et le talent servent de parure à la honteuse obscénité du fond; tout Voltaire n'est pas dans quelques phrases que l'on extrait d'une correspondance de soixante ans, dans quelques mots malheureux que l'on en arrache, et à l'aide desquels on essaye de peindre l'hôte altier de Ferney, celui qui a plus souvent reçu la cour des rois qu'il ne la leur a faite, comme un courtisan abject et l'ennemi de sa patrie. Si tout Voltaire était là, il y a longtemps que sa mémoire serait maudite ou éteinte; on ne réimprimerait pas ses œuvres, on ne les lirait pas; on ne songerait pas plus à lui élever une statue qu'à l'obscur La Mettrie ou au baron d'Holbach!

Messieurs, il faut seulement l'avouer et le reconnaître avec douleur, Voltaire ne peut imputer qu'à lui-même et aux déplorables écarts de son génie l'amertume des récriminations qui poursuivent sa brillante renommée. Il a été quelquefois trop injuste envers les autres, pour qu'on ne le soit pas envers lui. (Mouvement.) C'est sa faute si son nom ne rappelle aux esprits religieux, aux cœurs timorés, à la foi des âmes ardentes, que l'écrivain qui n'a pas su respecter dans autrui les nobles croyances qu'il avait perdues. Voltaire a voulu être le chef du parti de l'incrédulité, il l'a été; il en porte aujourd'hui la peine. Quelque chose d'équivoque reste et restera toujours sur sa gloire. Les honnêtes gens ne peuvent lui décerner des éloges et des statues qu'avec des distinctions et des réserves; lui, l'ennemi du désordre et de la démagogie, on l'invoque quelquefois comme un tribun séditieux, comme un brûleur d'églises; et le plus élégant des esprits a laissé dans ses œuvres, à côté de tant d'ouvrages merveilleux, une pâture pour des passions que, dans de meilleurs jours, son bon goût et son bon sens condamnaient énergiquement! (Marques d'assentiment.)

Il faut donc excuser dans le pétitionnaire une acrimonie de sentiments et une violence d'expressions qui prennent leur source dans les fautes mêmes de Voltaire; mais il faut aussi conserver plus de sang-froid et être plus juste que M. Beugny d'Hagerue. Le Voltaire qu'il méconnaît ou qu'il oublie est trop grand pour qu'on n'en tienne pas compte. En adoptant la pensée de lui élever une statue dans un lieu public, au milieu des monuments de notre capitale et des images vénérées de tant de grands hommes, le gouvernement, qui représente le pays tout entier, donnera à cette pensée sa véritable signification. Ce n'est pas au Voltaire d'un parti ou d'un journal que cet hommage sera rendu, mais au Voltaire de la France!

Votre deuxième commission vous propose, après ces explications, messieurs les sénateurs, de passer à l'ordre du jour sur la pétition dont nous venons de vous faire le rapport. (Mouvement très-marqué d'approbation sur tous les bancs.)

LES

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

« Le deuxiesme jour de mars 1636, un certain escrivain « me vint apporter un gros cahier de papier contenant « soixante huict feullets, pour le voir et en prendre copie.... « Je trouvay que c'estoit l'inventaire original fait par trois « commissaires députez l'an 1423, les 11, 12, 13, 14 et 15 « d'avril, des livres de la bibliothèque du Roy estant au « chasteau du Louvre en trois chambres, après le décez du « roi Charles sixiesme, avec la prisée qui en fut faite par « trois libraires, Garnier de Saint Yon estant garde de ladite « bibliothèque ou librairie. Le nombre des volumes desdits « livres, tous manuscrits, la plus part en parchemin, se « monte à huit cent cinquante-trois, et l'évaluation de la « prisée à deux mil trois cent vingt trois livres quatre « solz. »

On a pu voir, par l'extrait que nous avons donné du catalogue dressé par Malet, quelles riches reliures portaient presque tous les volumes de cette collection. On employait surtout alors, pour recouvrir les livres, le cuir blanc ou vermeil, le velours, les draps de soie et de satin. Une belle reliure empruntait à la fois l'art de l'orféve, de l'émailleur et de l'imagier. De forts clous de cuivre préservaient du frottement les étoffes qui garnissaient les plats et les pierres précieuses qui y étaient parfois enchâssées. Les fermoirs en or, en vermeil, en argent, en cuivre, ou même en fer, avaient surtout pour objet de tenir sans cesse en presse le vélin, qui se dilate au contact de l'air chaud; ces fermoirs étaient

presque toujours émaillés et ornés soit de figures finement gravées, soit des armes du seigneur auquel le livre appartenait.

La précieuse collection rassemblée par Charles V allait disparaître au milieu des orages qui bouleversèrent la France au commencement du règne de Charles VII. Le duc de Bedford, régent du royaume au nom de Henri VI, fut plus qu'un général habile, il aima les lettres et sut les protéger; de superbes manuscrits exécutés par ses ordres existent encore (1). Les livres réunis au Louvre devaient naturellement exciter sa convoitise; il vint les visiter dès 1425, s'en fit présenter l'inventaire, mais n'osa pas encore s'en emparer. Il fallut quatre années pour dissiper ses scrupules : en 1429, il donna une décharge complète à Garnier de Saint-Yon, compta douze cents livres à Pierre Thiéry, entrepreneur du mausolée de Charles VI (2), et fit passer en Angleterre les ouvrages que contenait la tour du Louvre. Tous ces faits étaient attestés par des notes écrites à la fin de l'inventaire de 1423.

On y lit :

« Le vendredy xxij jour de juin mil cccc xxv, très haut « prince et mon très redouté seigneur mons. Jehan, régent « du Royaume de France, duc de Bedford, demoure content « de tous les livres cy dessus désignez et spécifiez, montans « par prisée à la somme de deux mil trois cent vingt et trois « livres quatre sols parisis, lesquels il a receus de Garnier « de Saint Yon, jadis garde desdits livres, et en acquitte et « décharge ledit Garnier; et en témoin de ce, j'ay, par son « ordonnance et commandement, escript de ma main cest

(1) Voyez le *Magasin pittoresque*, année 1839, p. 300, et Vallet de Viriville, *Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise*.

(2) Boivin, *Dissertation sur la bibliothèque du Louvre*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. II, p. 760. Boivin reproduit là une circonstance également affirmée par Sauval et par Félibien, et dont l'authenticité nous semble contestable. Nous n'en avons pas trouvé trace d'ailleurs dans les documents manuscrits.

« présent article, et signé de mon seing manuel, l'an et jour
« dessusdits.

« PETMEL. »

« Depuis la quittance et décharge dessusdites, mondit sieur « le Régent a baillé en garde tous les livres en ce présent « papier escriptz et désignez, lequel Garnier l'a tenu et « obligé de luy en rendre compte bon et loyal. Escript de « ma main ledit xxij^{e} jour de juin mil cccc xxv, sous mon « seing manuel.

« PETMEL. »

« Le samedy xve jour d'octobre, l'an mil cccc xxix, très « hault et puissant prince mons^{r} le Régent du royaume de « France, duc de Bedford, se tient comptant de tous les « livres désignez et déclarez cy devant en cest présent inven- « toire, et en quitta en ma présence Garnier de St Yon, et « veut qu'il en fut et demourât quitte et deschargé, en tes- « moing de laquelle chose j'ay, par l'ordonnance et mande- « ment de monseigneur le Régent, escript cest présent arti- « cle de ma main et signé de mon seing manuel, l'an et jour « dessusdit.

« J. SALUAIN (1). »

Charles VII ne songea point à réparer cette perte. Mais Louis XI, qui, suivant les expressions mêmes de Robert Gaguin, « callebat litteras, et supra quam regibus mos est, « erat eruditus (2), » s'efforça de rétablir la bibliothèque du Louvre. Il y plaça d'abord quelques volumes épars, depuis Charles V, dans différentes maisons royales. Ce premier fonds reçut, en mai 1472, un accroissement assez considérable par la mort de Charles, duc de Berry, qui avait

(1) L'auteur anonyme de l'histoire manuscrite de la Bibliothèque du roi dit : « J'ay veu un Tite-Live, à la fin duquel ces mots estoient « escritz : Ce livre a esté envoyé des parties de France par le duc de « Betfort, régent, au duc de Glocestre, son beau frère, en Angleterre, « l'an 1424 ; il a esté rapporté depuis en France par hazard. » Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrits, Z. f. 1.

(2) Rob. Gaguin, *Compendium super Francorum gestis*, lib. X, p. CXLI.

institué pour héritier Louis XI, son frère (1); Charles aimait les lettres, et il avait été un des premiers à former une collection de livres imprimés (2). A ces volumes, le roi réunit presque aussitôt la bibliothèque des ducs de Bourgogne, dont les États furent alors réunis à la France; cette bibliothèque, commencée par Philippe le Hardi (3), était devenue rapidement, grâce à la prodigalité de ses possesseurs, l'une des plus belles et des plus considérables de l'Europe. Elle s'augmenta d'abord, sous son fondateur, d'une collection rassemblée par son beau-père, Louis de Male (4), comte de Flandre; les immenses richesses et les goûts littéraires du roi Philippe le Bon contribuèrent encore à l'enrichir (5); Charles le Téméraire avait fait aussi d'importantes acquisitions (6).

Louis XI eut pour sa bibliothèque un enlumineur en titre, Jean Fouquet, et successivement deux bibliothécaires, Laurent Palmier et Robert Gaguin (7). L'emprunt qu'il fit à la

(1) Voyez le Catalogue des livres qui paraissent avoir composé la bibliothèque de Louis XI, Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, nº 2912, in-folio. Cet inventaire est ainsi intitulé : *Livres en françois escriptz à la main à Tours devant l'hostel monseigneur de Dunois.*

(2) Vallet de Viriville, *Histoire de l'instruction publique en France*, p. 207.

(3) Voyez, dans la *Bibliothèque protypographique* de J. Barrois, p. 105, l'*Inventoire des livres roumans de feu monseigneur Philippe le Hardi, que maistre Richart le Conte, son barbier, a euz en garde à Paris.*

(4) Voyez, dans Barrois, p. 110 : *Inventoire de Marguerite de Male, héritière de Flandre, veuve de Philippe le Hardi.*

(5) Voyez A. Pinchart, *Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, 1865, in-8.

(6) Voyez Gabriel Peignot, *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au* XVe *siècle*, et J. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 117.

(7) L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques de l'Europe*, p. 448. — On a contesté ce titre à Robert Gaguin. Cependant sur son épitaphe, longtemps conservée au couvent des Mathurins de Paris, il était qualifié de *Selectæ Ludovici XI bibliothecæ authoris et præfecti.* Voyez Piganiol de la Force, *Description historique de Paris*, t. VI, p. 293.

Faculté de médecine des œuvres de Rhasès, dont il voulait avoir une copie, et les difficultés que rencontra cette demande, sont restés célèbres dans l'histoire de la bibliographie (1).

(1) Louis XI, qui, toujours tremblant pour sa vie, s'intéressait fort à la médecine, désira avoir dans sa bibliothèque les œuvres de Rhasès. On ne connaissait alors à Paris d'autre manuscrit complet de cet ouvrage que celui qui était conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine. Jean de la Driesche, président de la chambre des comptes et trésorier de France, alla donc, au nom du roi, trouver le doyen Jean Loiseau (*Joannes Avis*), et le pria de confier à Sa Majesté les deux petits volumes formant le *Totum Continens Rhasis;* Louis XI s'engageait à ne les conserver que pendant le temps strictement nécessaire pour « en tirer copie ». Cette demande émut beaucoup la Faculté. Elle prêtait volontiers ses livres aux professeurs et aux écoliers; mais elle comprenait qu'un volume, une fois entre les mains du roi, serait bien difficile à recouvrer. Les docteurs tinrent de nombreuses réunions, et finirent par décider qu'ils ne se dessaisiraient de leur cher Rhasès que sous bonne caution, savoir : douze marcs de vaisselle d'argent et un billet de cent écus d'or qu'un riche bourgeois, nommé Malingre, consentait à souscrire pour le roi. Une fois ces gages fournis, le volume fut remis au président de la Driesche avec la lettre suivante :

« Nostre souverain seigneur, tant et si treshumblement que plus « povons, nous nous recommandons a vostre bonne grace. Et vous « plaise scavoir, nostre souverain seigneur, que le president des « comptes maistre Jehan de la Driesche nous a dit que luy avez rescript quil vous envoyast Totum Continens Rasis pour le faire escrire; « et pour ce quil nen a point, sachant que nous en avons ung, nous a « requis que luy voulsissons baillier.

« Sire, combien que tous jours avons gardé tresprecieusement ledit « livre, car cest le plus beau et le plus singulier joyau de nostre faculté; « et ne treuve len guerez de tel : neantmoins nous qui de tout nostre « cueur desirons vous complaire et acomplir ce quil vous est agreable, « comme tenuz sommes, avons deliuré audit president ledit livre pour « le faire escrire; moyennant certain gaige de vaisselle dargent et autre « caution quil nous a baillée en seureté de le nous rendre, ainsy que « selon les estatuz de nostre dite faculté faire se doit, les quelz avons « tous jurez aux sainctes euvangiles de Dieu garder et observer, ne « autrement ne les povons avoir pour noz propres affaires.

« Sire, a lonneur et louenge de vous, et a lacroissement de laditte

Charles VIII, malgré les guerres continuelles qui remplirent son règne, contribua à augmenter le dépôt du Louvre. Depuis Robert d'Anjou, le protecteur de Pétrarque et de Boccace, Naples possédait une bibliothèque qui, sous Alphonse I[er] et Ferdinand d'Aragon, princes aussi éclairés que cruels, était devenue réellement précieuse. Charles VIII, pendant sa rapide expédition en Italie, put s'emparer d'une partie de cette collection; il la rapporta en France, où Robert Gaguin (1) l'ajouta aux livres rassemblés par Louis XI.

Mais déjà la maison d'Orléans possédait à Blois une bibliothèque, précieuse surtout par la beauté des volumes que le duc Louis, fils de Charles V, avait fait exécuter à ses frais. Charles d'Orléans eut pour les livres le même goût que son père, et s'efforça d'augmenter la collection que

« faculté de medicine, nous avons grant desir faire unes escolles et « une tresbelle librairie, pour exaulser et eslever la science de medi- « cine en ceste vostre ville de Paris plus que onques mais; comme par « ledit president, auquel avons communiqué ceste matiere, se votre « plaisir est, serez adverti plus au long. A quoy et pour les accomplir, « avons besoing et mestier de votre tresbenigne grace; si vous su- « plions, sire, que icelle vous plaise nous impartir. Et a tous jours « nous continuerons prier Dieu pour vous et la Vierge Marie, afin « quelle vous doint santé, bonne vie et longue, avec vray accomplisse- « ment de voz treshaulx et tresnobles desirs.

« Escript en vostre bonne ville de Paris le xxix[e] jour de novembre.

« Voz treshumbles et tresobeissans subiectz et serviteurs, les doyen, « docteurs et maistres regens de la faculté de medicine en luniversité « de Paris.

« Au Roy nostre souverain seigneur. »

A la date de cette lettre, Jean Loiseau écrivait encore sur le registre contenant les actes de son décanat : « Placuit pignus 12 marcarum « argenti cum 14 sterlinis, una cum obligatione Malingre qui consti- « tuit se fidejussorem pro 100 scutis auri, ultra pignus traditum. » Voyez A. F., *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, p. 21 et suiv.

(1) Gaguin mourut le 22 mai 1501, et non en 1502, comme le disent toutes les biographies. Voyez un extrait de son épitaphe reproduit dans G. Brice, *Nouvelle Description de Paris*, t. III, p. 32.

celui-ci avait laissée. Un premier inventaire en fut rédigé au mois de mai 1417, par P. Renoul, secrétaire du prince (1). Dix ans après, on songea à l'aliéner pour payer la rançon de Charles d'Orléans; un nouvel inventaire fut alors dressé (31 mai 1427) par maître Jehan de Tuillières, « licencié en lois » (2). Cet inventaire comprend quatre-vingts volumes, parmi lesquels figurent des Bibles, des évangiles, des missels, des ouvrages théologiques, des romans, et quelques poëtes latins, mais pas un livre grec. L'année suivante, le duc d'Orléans, ayant appris que les Anglais préparaient une expédition sur les bords de la Loire, craignit que sa collection de livres et d'objets d'art ne tombât au pouvoir de l'ennemi; il la fit transporter d'abord à Saumur, puis à la Rochelle, où on l'installa dans l'hôtel de Jean de Rochechouart, sire de Mortemart.

Charles d'Orléans et son frère Jean, comte d'Angoulême, retenus captifs pendant vingt-cinq ans, cherchèrent dans les lettres une consolation aux peines de l'exil. Tous deux, instruits pour leur époque, s'efforcèrent de racheter quelques-uns des manuscrits que le duc de Bedford avait enlevés de la tour du Louvre; et, quand ils revinrent en France (1441), ils rapportèrent une soixantaine de volumes que Charles d'Orléans expédia à Blois, où les livres de son père avaient été replacés en 1436. On conserve à la Bibliothèque

(1) Archives de l'Empire, série K, n° 534.

(2) Il a été publié, avec des notes intéressantes, par M. Le Roux de Lincy dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1re série, t. V, 1843, p. 59). Voici le titre de ce précieux document :

« S'ensuient les livres de monseigneur le duc d'Orliens, par maistre « Jehan de Tuilies, licencié en lois, et lieutenant de monsieur le gou- « verneur de Blois, devers lequel ilz ont esté en garde bailliés et déli- « vrés le dernier jour de may l'an mil quatre cens vingt sept, à messire « Jehan de Rochechouart, chevalier, seigneur de Mortemar, chambellan, « et maistre Pierre Sauvage, secrétaire et conseiller de mon dit seigneur « le duc, par lui ordonnés et commis à yceulx livres retraire et rassam- « bler, pour en faire et disposer par le dit seigneur de Mortemar, « selon ce que mon dit seigneur le duc lui doit avoir naguères ordonné « et commandé. »

impériale quelques manuscrits provenant de la bibliothèque de Charles V, et qui, après avoir été emportés à Londres par Bedford, y furent rachetés soit par Charles d'Orléans, soit par Jean d'Angoulême, et revinrent avee eux en France. Le plus curieux peut-être de ces précieux monuments de notre histoire littéraire est le *Rational des divins offices*, exécuté en 1374 pour Charles V (1). Il porte l'*ex libris* et la signature de ce prince (2), et on lit en outre sur la couverture ces mots : « Cest livre est à Jehan, conte d'Engo- « lesme, lequel l'acheta à Londres en Engleterre, l'an de « grace 1441. »

Louis XII, fils de Charles d'Orléans, avait conservé pour Blois, sa ville natale, une prédilection très-marquée ; il y transporta tous les ouvrages que renfermait encore la Tour du Louvre (3), les réunit à la bibliothèque de son père, et plaça celle-ci sous la direction de François du Refuge, son aumônier. Pendant son éphémère conquête du Milanais, il trouva le temps d'envoyer à Blois (1499) la belle bibliothèque que les Visconti et les Sforze avaient formée à Pavie, et qui ne comptait pas moins de mille manuscrits grecs, latins, italiens et français (4). Sa campagne contre les États vénitiens lui permit de s'emparer d'une partie de la précieuse collection qui avait fait les délices de Pétrarque ; l'infatigable érudit l'avait rassemblée avec des peines extrêmes ; il la traînait avec lui dans tous ses voyages, et il avait fini par la donner, en 1362, à la république de Venise. Louis XII enrichit encore sa bibliothèque d'une collection appartenant à Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse. Le cabinet de ce savant bibliophile était, après celui des ducs

(1) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, n° 437.

(2) Voyez ci-dessus, p. 9.

(3) G. Naudé, *Additions à l'histoire de Louis XI*, p. 37. — Jourdain, *Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy*, p. viij.

(4) Sur presque tous les volumes provenant de cette collection, et qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, on lit ces mots, que nous empruntons au volume coté : fonds français, n° 755 : « Pavye au « Roy Loys XII°. »

de Bourgogne, le plus beau et le mieux fourni de toute la Flandre. Louis de la Gruthuyse avait fait exécuter lui-même, à Bruges et à Gand, la plupart des manuscrits qu'il possédait. Le format des volumes, la beauté du vélin et de l'écriture, la richesse et la quantité des miniatures, le luxe des reliures en velours garnies de coins, de clous et de fermoirs dorés, attestent que rien de ce qui peut rendre un livre précieux n'avait été épargné par leur opulent possesseur. Après sa mort (1492), cette collection passa à son fils Jean de Bruges, qui la donna ou la vendit à Louis XII; on ne sait rien de précis à cet égard, mais la dernière supposition est la plus vraisemblable. En effet, afin de laisser à la postérité un monument de son amour pour les livres, le seigneur de la Gruthuyse avait multiplié dans les siens ses armes et sa bannière, avec son chiffre et sa devise (1); or tous ces emblèmes furent, lors de la réunion des deux bibliothèques, effacés ou recouverts par les armes du roi (2).

Nous avons une preuve certaine de l'importance que ces acquisitions avaient donnée au dépôt de Blois; car le monarque l'ayant montré à L. Bolognini, qu'Alexandre VI venait de lui envoyer comme ambassadeur, celui-ci le fit figurer dans l'ouvrage qu'il consacra, quelques années après, aux *Quatre merveilles de la France* (3).

Alfred FRANKLIN.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Gruthuyse portait : au 1 et 4 d'or, à la croix de sable, qui est Gruthuyse; au 2 et 3 de gueules, au sautoir d'argent, qui est Van der Aa. Son cimier était un bouc ou capricorne issant de sable, accolé d'azur et accorné d'or dans un vol d'hermine de trois rangs. Pour supports, deux licornes, et au-dessus la devise : *Plus est en vous;* en flamand : *Meer es in u.*

(2) Voyez Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse; suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu, et dont la plus grande partie se conserve à la bibliothèque du Roi.*

(3) Hic est bibliotheca novis plena artibus, atque
Pluribus antiquis.....

L'ouvrage est intitulé : *De quatuor singularitatibus in Gallia repertis;* il fut adressé par l'anteur à Symphorien Champier, qui l'inséra dans son livre *De triplici disciplina,* Lyon, 1508, in-8; le volume n'a point de pagination.

MME DE LIGNEROLLES.

Tous les amis des bons et beaux livres doivent s'associer à la juste et profonde douleur que vient d'éprouver M. Raoul de Lignerolles, en perdant madame sa mère. Mme de Lignerolles, douairière, partageait en effet tous les goûts de son fils : elle était heureuse de lui voir accroître constamment les trésors de son incomparable collection, et l'intérêt qu'elle y prenait rendait l'éminent bibliophile doublement heureux, puisque sa grande et noble passion était devenue la passion de celle dont il aurait tant donné pour adoucir les infirmités et prolonger l'existence. Chaque matin, jusque dans ses derniers jours, le plus grand plaisir de Mme de Lignerolles était de passer chez son fils, pour admirer, avec un orgueil maternel, les exemplaires hors ligne qu'il avait réunis, et pour voir quels nouveaux diamants il avait ajouté à son ravissant écrin. Mme de Lignerolles était, déjà depuis longtemps, retirée dans un modeste manoir du département d'Eure-et-Loir; entourée des tendres soins du meilleur des fils et d'une sœur aînée, madame la chanoinesse comtesse d'Orsival, qui, dans un âge avancé, réunit encore aux grâces de l'esprit le charme des talents. Les vertus chrétiennes et l'angélique bonté de ces deux âmes d'élite avaient su trouver constamment l'occasion de s'exercer autour d'elle; mais le plus bel éloge de Mme de Lignerolles est assurément dans la touchante douleur de son digne fils et dans les souvenirs de tous ceux qui avaient eu part à son amitié.

P. P.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Traité de l'éducation des filles, par Fénelon, suivi des Dialogues sur l'éloquence, de la lettre à l'Académie et du Mémoire sur les occupations de cette compagnie; et précédé d'une introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française. Paris, 1870. 1 vol. pet. in-8°. Librairie de L. Techener.

M. de Sacy a grandement raison : on ne réimprimera jamais assez les ouvrages de Fénelon. « ... Tant mieux si vous les avez lus! Vous ne serez que plus tenté de les relire. Ces livres-là ne sont pas de ceux qu'on ferme pour ne plus les ouvrir. On ne les lit pas ou on les lit toujours. » Je viens de l'éprouver moi-même. Chacun de ces petits ouvrages, *opuscula*, lus pour la première fois sur les bancs du collége, cent fois relus depuis lors, je les ai relus hier encore, et je remercie celui qui m'en a donné l'occasion. La bonne et saine littérature! L'aimable entretien! L'agréable et suggestive lecture! Et je ne parle pas seulement du style de Fénelon. Je me garderais bien d'en rien dire après qu'il en a été si savamment parlé dans l'Introduction que nos lecteurs connaissent déjà. Pour tout le monde, le nom de Fénelon signifie pureté, finesse, élégance, bon goût et grand goût. Ce nom est le dernier nom d'écrivain français qu'aient prononcé les lèvres de notre cher Nodier, le meilleur connaisseur en style que ce siècle ait eu et qu'il aura jamais. Mais c'est d'un autre charme et d'un autre intérêt qu'il s'agit. Je ferme le livre, et je m'aperçois que tant qu'a duré la lecture je n'ai eu l'esprit occupé que de choses élevées, délicates et en même temps graves et *humaines*. Ces matières, qui ne sont point toutes à mon usage, je veux dire auxquelles je ne suis pas directement ou également intéressé, l'auteur m'y retient, m'y

enfonce et m'y fait prendre plaisir par la sincérité et la vivacité de l'intérêt qu'il y prend lui-même.

L'éducation des filles! quel sujet plus grand, plus vital pour la société, pour les États, pour le monde? Ces filles qui seront des femmes et des mères, qui élèveront des enfants lesquels seront des hommes! Cette importance de l'éducation des femmes était peu comprise encore au temps de Fénelon : il nous le dit lui-même. Il lui reviendrait donc l'honneur de l'avoir le premier sentie et révélée. Il ne se pose point en promoteur ni en régulateur; il est impossible même d'inventer plus modestement et avec moins d'éclat. Ce petit ouvrage, écrit pour une seule mère, et qui ne fut publié qu'assez longtemps après, est, malgré son titre, moins un traité qu'une instruction. Mais que cette instruction est sage, qu'elle est prudente, qu'elle est sensée! Non, quoi qu'en ait dit récemment un grand publiciste, il n'y a dans le plan d'éducation de Fénelon ni mièvrerie ni sécheresse. Il ne veut pas sans doute ormer des héroïnes, des grandes femmes; il ne songe point aux exceptions. Il s'adresse à toutes : son plan est la matière que chaque mère devra modifier selon le caractère de l'enfant, ou plutôt il en est du plan de Fénelon comme de tous les plans d'éducation qui toujours sont en plus ou en moins à la discrétion de celui qui les applique. Mais il est excellent, parce qu'étant complet il se prête justement à toutes les modifications et se peut accommoder à toutes les sortes de natures. Celles qui, selon la parole du même publiciste, auraient une âme « à la Guyon » ne perdraient rien à le suivre et sauraient bien s'en tirer.

Fénelon élève des femmes et non des *sujets*. Il ne les abaisse pas, il ne les rabat pas comme le bonhomme Chrysale au ravaudage et à la cuisine. Il leur veut une juste connaissance de l'histoire et de la littérature, même de l'antiquité. S'il s'étend, comme le lui reproche ironiquement M. Michelet, jusqu'à une notion élémentaire du droit et des formes de la justice, c'est, il ne faut pas l'oublier, que de son temps la législation était moins claire qu'elle ne l'est aujourd'hui. Chacun avait alors son procès. Célimène a le sien comme Alceste, et il ne manquait pas de Rollets et de Vollichons, de procureurs et d'intendants pour brouiller les affaires et entraîner les procédures à leur profit. Le passage de Fénelon, d'ailleurs, est bon à citer :

« Il serait bon aussi qu'elles sussent quelque chose des princi-

pales règles de la justice; par exemple la différence qu'il y a entre un testament et une donation; ce que c'est qu'un contrat, une substitution, un partage.... ce que c'est que propres, ce que c'est que communauté, ce que c'est que biens meubles et immeubles. *Si elles se marient*, toutes leurs principales affaires rouleront là-dessus. » Je ne vois rien de ridicule en cette prescription.

Fénelon, artiste par excellence, ne pouvait exclure les arts de l'éducation. Il ne les admet toutefois qu'avec précaution, avec réserve, et seulement à titre d'*agrément :* un peu de dessin pour former le goût et donner plus de correction et d'élégance aux ouvrages à l'aiguille (broderies, etc.); un peu de musique, de chant comme l'entendait Diderot, pour apprendre à bien prononcer et à sentir juste... Que penserait aujourd'hui Fénelon de ces éducations par *entraînement*, qui tendent à faire des jeunes filles des pédantes et des virtuoses donnant la moitié du jour à l'exercice du piano et du chant au détriment des devoirs immédiats et essentiels? Sans doute, sous Louis XIV, au temps de Philidor et de La Lande, la musique était moins avancée qu'à présent. Déjà pourtant Fénelon voyait un danger dans cet art abstrait et vague, dans ce langage sans paroles qui déshabitue de penser et de réfléchir. La peinture lui paraît plus innocente, parce que le beau plastique s'adresse plus directement à l'esprit. Il voudrait même habituer les jeunes filles à la contemplation des statues de femmes antiques, pour y prendre le goût de la simplicité des ajustements et de la beauté des draperies. « Il serait bon même, ajoute-t-il, qu'elles entendissent parler les peintres et les autres gens qui ont le goût exquis de l'antiquité. » O artiste! c'est toujours le beau qui vous attire, toujours le souvenir d'Homère et du Parthénon! Mais le fond même de l'éducation proposée par Fénelon, c'est la pratique des devoirs journaliers et domestiques. Ce qu'il considère surtout, c'est la femme dans la maison. Ce qu'il recommande et où il appuie, c'est l'économie, c'est l'ordre qui épargne le temps, c'est le gouvernement du ménage et des serviteurs. En fermant le livre, on est tout près de se dire qu'une femme ainsi élevée, pour peu qu'on lui suppose de bonne grâce et d'esprit, serait la perfection, ou, comme on dit de nos jours, l'idéal de la femme mondaine et de la compagne de la vie.

Les *Dialogues sur l'éloquence* passent pour être le premier ouvrage de Fénelon. Il le composa, jeune encore, dans la pre

mière ferveur des études ecclésiastiques et de la prédication, et l'ardeur de la jeunesse se reconnaît à l'absolu de ses jugements. Assurément rien n'est indifférent de ce qu'a écrit Fénelon, et cette discussion, qui va de Platon à saint Chrysostome et de saint Bernard à Cicéron, est d'une lecture instructive et agréable. Mais le principal intérêt de ces Dialogues est, il me semble, l'intérêt historique. On y sent l'intention de faire révolution dans l'art de l'éloquence sacrée. Fénelon goûtait médiocrement les prédicateurs de son temps. Il ne les trouve pas assez « humbles », assez « détachés »; ils lui paraissent trop occupés d'eux-mêmes et de leurs succès. Il voudrait régénérer cet art qui a perdu le sens de sa mission; et pour y réussir, là, comme toujours, c'est à la simplicité antique qu'il veut retourner. Car, quelle que soit son admiration pour les Pères, pour les Cyprien, les Augustin, les Ambroise, c'est surtout sur Démosthène et Cicéron qu'il compte pour cette restauration salutaire. Les Pères ranimeront la foi dans l'âme du prédicateur; ils le ramèneront au vrai but de sa mission, qui est de persuader, de toucher, de convaincre; mais les moyens, c'est aux orateurs anciens, à Démosthène et à Cicéron qu'il les ira demander : c'est là, il me semble, la conclusion de Fénelon.

Dans la *Lettre à l'Académie*, Fénelon nous a laissé sa confession littéraire; et c'est peut-être le plus précieux monument que l'Académie nous ait valu. Un homme tel que Fénelon, d'un génie si vaste et si subtil, si attentif à la perfection du langage, tellement rompu à tous les exercices de l'art d'écrire, exposant ses observations sur la langue française, sur le caractère des différents genres, ses opinions sur les écrivains contemporains, c'est à coup sûr là un document d'importance pour l'histoire des lettres. L'Académie française avait alors environ soixante ans d'existence, puisque Fénelon y fut admis en 1693, et que c'est deux ans plus tard que Dacier, à qui la Lettre est adressée, y fut nommé secrétaire perpétuel. L'année précédente, en 1694, la première édition du dictionnaire avait paru. C'était une occasion toute naturelle pour la compagnie de revenir sur ses premières occupations et de repasser son programme. Fénelon est d'avis de poursuivre la révision du dictionnaire, et en même temps il rappelle à l'Académie d'autres ouvrages qu'elle s'était proposé de faire et qu'elle avait négligés, une Grammaire, une Rhétorique, une Poétique, auxquelles il voudrait qu'on ajoutât un traité de la manière d'écrire l'histoire. C'est

en touchant ces différents points qu'il expose ses sentiments sur les divers genres littéraires et sur les auteurs anciens et modernes. Quelques-uns de ses sentiments surprennent. On a le droit de s'étonner, et le nouvel éditeur a la franchise de s'en étonner lui-même, de voir un écrivain nourri d'antiquité comme l'était Fénelon, et d'un si haut goût, blâmer l'usage des chœurs dans la tragédie grecque et parler avec un mépris qui, de la part d'un tout autre que lui ferait supposer de l'ignorance, de la Religion et de la Philosophie des anciens. Ailleurs encore il déclare qu'il n'y a pas un seul honnête homme dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée!* C'est de quoi confondre, de la part d'un continuateur d'Homère. Une véritable hérésie littéraire, c'est de croire que la rime est en français une gêne pour le poëte. C'est là un simple préjugé de prosateur. Si Fénelon se fût renseigné près des bons poëtes de son temps, ils lui auraient appris que la rime est au contraire une aide et un appui. Il le sent si bien, que plus loin il reconnaît qu'abolir la rime serait ruiner la poésie française. Ce qui cause l'erreur de Fénelon, c'est que de son temps déjà la rime était moins exactement observée qu'au siècle précédent. On peut, sans manquer de respect à Racine, convenir qu'il rimait négligemment. Ce qui fait la monotonie des vers, ce n'est pas la répétition du son, mais l'accouplement de rimes de même nature, par exemple des adjectifs en *able*, en *eux*, des substantifs qui se terminent en *té*, en *ance*, en *tion*, des mêmes temps des verbes, et des adverbes. Malherbe recommandait aux poëtes de rechercher les rimes rares, et il avait raison. Il savait bien, le vieux maître, tout ce que la poésie gagne à l'abondance des matériaux et combien l'imprévu relève les vers et soutient l'attention.

Là où les remarques de Fénelon sont vraiment précieuses, c'est toutes les fois qu'il s'agit de la langue, de ses ressources, de ses combinaisons. On retrouve l'écrivain, l'artiste inquiet de varier les tons et d'agrandir la portée de son instrument. La langue française, en effet, par son mode rigoureux et uniforme de construction, par le retour fréquent des verbes auxiliaires, par le non moins fréquent besoin de la périphrase, oppose de véritables gênes à l'écrivain imaginatif qui sent vivement et tient à exprimer tout ce qu'il sent. Fénelon se plaint, non pas tant de la langue que de la répugnance que nous montrons à l'enrichir. Il regrette la liberté du vieux langage. Il envie aux Latins et aux Grecs la faculté de

varier le style par l'inversion et de l'enrichir avec les mots composés. Il pense de Ronsard comme tout son siècle, qu'il a été trop loin ; mais il trouve aussi que la réaction contre ses témérités a été trop violente. Il lui semble même que depuis cent ans, en voulant purifier la langue, on l'a appauvrie. Il est là-dessus du sentiment de la Bruyère, qui, dans son chapitre des Usages, a dressé une liste des mots anciens injustement rebutés de la langue et qui n'ont point été remplacés. Fénelon voudrait qu'on n'en rebutât aucun, et au contraire qu'on pût en acquérir de nouveaux. Il loue les Anglais d'être sur ce point moins scrupuleux que nous ou moins farouches. Tout mot de construction régulière et conforme au génie de la langue, qui exprime un sentiment, une idée, une nuance non exprimés jusque-là, Fénelon voudrait qu'on l'admît, ne fût-ce que pour éviter l'embarras des circonlocutions qui, dit-il, affaiblissent le discours. Rien de plus juste, de plus nécessaire, de plus raisonnable. Nous ne sommes plus aujourd'hui aussi timides ou aussi fiers que les contemporains de Fénelon. Ce qu'il réclamait d'ailleurs s'est fait tout naturellement par la force de la nécessité et de la raison. Beaucoup de mots sont entrés dans la langue depuis 1700; beaucoup d'autres y sont rentrés qui avaient été rebutés précédemment sans cause et sans justice. Néanmoins bien des gens de grand mérite se croient encore les conservateurs de la langue en proscrivant, sous prétexte d'innovation, d'intrusion barbare, des termes utiles, réguliers, auxquels il ne manquait pour être français que le consentement et l'exemple. Les mots qu'il faut proscrire, vieux ou nouveaux, sont les mots vagues et insignifiants qui troublent le sens et ne disent rien à l'esprit. Autrement les mots n'ont pas d'âge. Ils naissent du besoin et s'accréditent naturellement s'ils sont bien conformés. Faut-il, pour user d'un mot utile et logique dans sa construction, attendre l'arrêt d'une autorité? C'est déjà quelque chose du moins que d'avoir pour autorités sur le principe La Bruyère et Fénelon.

On a souvent rapproché du jugement de La Bruyère sur Molière celui de Fénelon. L'un et l'autre, tout en admirant hautement Molière, font les mêmes réserves à l'endroit du style. Le dernier éditeur des *Caractères*, M. G. Servois, à propos du reproche de *jargon* et de barbarisme imputé à Molière dans le chapitre des *Ouvrages de l'esprit*, s'est appliqué à prouver que ce reproche ne tombait que sur l'abus du langage patoisé des paysans et des

étrangers. C'est là, suivant moi, une bien petite explication. Le patois de Pierrot et de Mathurine dans le *Festin de pierre*, de Lucette et de Nérine, et du marchand flamand dans *Pourceaugnac*, est, comme le phébus de Cathos et de Madelon, un moyen comique voulu, d'autant plus comique qu'il est plus barbare, et il y aurait vraiment injustice à en reprocher l'emploi à un auteur de comédies. Il s'agit évidemment d'un autre jargon et d'un autre genre de barbarie. Fénelon, d'ailleurs, est ici plus explicite. Tout en professant une sincère admiration pour Molière qu'il appelle « grand », il lui reproche nettement d'écrire moins bien qu'il ne pense, surtout en vers, de forcer l'expression et de prêter à la passion un langage outré et artificiel. Est-il besoin d'aller bien loin pour excuser Fénelon ? Et notre mémoire ne nous rend-elle point des expressions, des vers qui le justifient ? N'est-ce point du jargon que les *traîtres appas* qui *suivent en tous lieux* Célimène ; que les *indignes fers* et les *flammes couronnées* qui reviennent fréquemment aux endroits les plus pathétiques et dans les œuvres les plus admirées du grand comique ? Langage du temps ! me dira-t-on. Sans doute, et pour mon compte je ne suis nullement choqué de les rencontrer. Un auteur de théâtre est plus que tout autre sujet à employer le langage courant pour être mieux et plus vite compris de son public. Le nouvel éditeur, qui se trouve quelque peu scandalisé de ce blâme, y répond que Molière a bien pu quelquefois trouver Fénelon un peu subtil et raffiné. D'accord ; mais, de son côté, un écrivain aussi exquis que Fénelon, amoureux de la pureté dans le style, et qui n'employait jamais un mot que dans le sens logique et naturel, avait bien le droit, ce me semble, de relever ces obscurités et ces incorrections qui sans doute gênaient son admiration et blessaient sa conscience littéraire. Et La Bruyère, dont Molière eût pu trouver aussi par moment le style un peu maniéré et alambiqué, n'avait pas tant de tort en trouvant quelque barbarie dans des vers comme ceux-ci par exemple :

> La malpropre sur soi de peu d'attraits chargée
> Est mise sous le nom de beauté négligée. . . . .

Je n'appuie pas : je n'ai voulu que donner mon interprétation d'un jugement qui sans doute surprend à distance, mais qui s'explique, il me semble, relativement au temps et aux hommes. D'ailleurs il faut finir.

Le recueil qu'on nous donne a, suivant moi, cet intérêt particu-

lier de rassembler dans un seul volume les écrits purement littéraires et critiques de Fénelon, et d'épargner aux lecteurs la peine de les aller chercher de tome en tome dans les éditions complètes. L'introduction que nos lecteurs connaissent déjà est, parmi les petits chefs-d'œuvre dont notre cher maître M. de Sacy a enrichi sa collection, un des plus éloquents et des plus heureux. Je n'en voudrais retrancher que la première ligne, qui m'inquiète, et la dernière, qui me chagrine. Non, il n'y a pas de prescription pour les « loisirs de la littérature et de la pensée ». M. de Sacy a trop aimé les lettres pour les éconduire : il leur doit trop pour pouvoir les congédier sans ingratitude.

Ch. Asselineau.

Les Oiseaux chanteurs, imité de l'allemand de MM. Ad. et Ch. Müller, par M. X....., préface par Champfleury. Petit in-4° de 224 pages, plus xv pages de préface. Fig.

Cet ouvrage, dont il a été tiré un certain nombre d'exemplaires en papier de Hollande avec figures sur chine, sort tout à fait de la catégorie des livres ordinaires, par le mérite du texte comme par la beauté de l'exécution typographique et des figures Ce texte est une réduction, soigneusement appropriée au goût français, d'une monographie allemande des principaux musiciens emplumés de nos climats, œuvre qui a obtenu en Allemagne un succès de vogue. Elle a pour auteurs deux frères, l'un ministre protestant, l'autre garde forestier, qui ont consacré leurs loisirs à des études intelligentes d'histoire naturelle, concentrées sur les types d'oiseaux les plus remarquables au point de vue du chant. Jamais peut-être on n'avait poussé aussi loin la finesse exquise d'observations jointe à un profond sentiment poétique. Les figures, dignes du texte, ont été également dessinées par MM. Müller. Elles rappellent, par la vérité naïve et pittoresque des attitudes et des détails, les jolies figures, dans le style de Tempesta, qui ornent un livre publié à Rome en 1601 sur le même sujet, *il Canto de gl'Augelli*, d'Ant. Todi. Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs avec d'autant plus d'instance que l'habile écrivain qui a rédigé le texte français est un des anciens et fidèles collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*

Le même éditeur publie deux autres ouvrages qui méritent également l'attention des amateurs : une nouvelle et splendide édition des *Chats* de Champfleury, dont le succès est inépuisable, et une réimpression de l'une des œuvres les plus soignées et les plus populaires du même écrivain, *les Souffrances du professeur Delteil*, ornées d'eaux-fortes humoristiques de Kräfty, le Callot de l'Angleterre moderne. Il a été tiré de ces livres, ainsi que des *Oiseaux chanteurs*, un certain nombre d'exemplaires d'amateurs en papier fort. C'est là une attention rare chez les éditeurs modernes, et dont nous félicitons sincèrement M. Rothschild.

L. T.

HISTOIRE DE LA DENTELLE, par Mme Bury-Palliser, traduit par Mme la comtesse de Clermont-Tonnerre. *Paris*, *Didot*, 1859; in-8°.

Le livre de Mme Palliser était déjà connu en France par les érudits et les curieux. Il y manquait une traduction qui le mît à la portée de tous et en fît un livre usuel. Mme la comtesse de Clermont-Tonnerre a eu l'heureuse idée de combler cette lacune et de faire pour l'*Histoire de la dentelle* ce que M. d'Armaillé a mené à si heureuse fin pour l'*Histoire de la céramique* de Marryat. Désormais il ne sera plus permis, sous peine d'être taxé d'ignorance, de confondre entre eux ces charmants travaux où se développe dans toute sa délicatesse l'industrie des ouvrières de Venise et de Gênes, d'Alençon ou de Bruxelles, de Valenciennes et de Honiton.

Il en est de cette industrie comme de toutes celles de l'Occident. Les premiers éléments nous ont été rapportés d'Italie. Les insulaires de Murano tressaient déjà d'admirables guipures que nous en étions encore au travail de la tapisserie. Il est vrai que nous en faisions d'admirables. D'Italie la dentelle pénétra en Flandre. En cherchant bien l'on trouverait que les ducs de Bourgogne en ont été au quinzième siècle les introducteurs et les soutiens. Il ne faut pas oublier que Valenciennes, dont le nom est resté à la plus belle dentelle d'Europe, appartenait à *la duché* de Bourgogne, puis par héritage à la maison d'Autriche, et n'est devenue française qu'en 1677. Après Valenciennes, c'est une ville essentiellement française, Alençon, qui a constitué le grand centre de l'industrie den-

tellière; c'est un génie essentiellement français, Colbert, qui en a été l'introducteur et le propagateur. Puis viennent Argentan, Bayeux, Chantilly, Le Puy, Mirecourt, dont les habiles et délicates ouvrières dispersent aux quatre coins du monde les merveilleuses arabesques.

Il était tout naturel que l'auteur consacrât une partie de son ouvrage à l'histoire de la dentelle en Angleterre. Ainsi a-t-elle fait. Grâce à Mme de Clermont-Tonnerre, nous pouvons étudier les diverses phases de ce goût, des moyens trouvés par l'industrie privée pour y donner satisfaction dans la Grande-Bretagne, sous un jour tout à fait nouveau pour des Français.

Ce qui ressort de plus clair de la lecture de ce livre; sa conclusion en un mot, c'est que depuis que la machine a remplacé la main, depuis que le canevas se fait à la mécanique, l'industrie dentellière est en décadence. On fait plus vite et moins bien : c'est plus nombreux, mais moins solide et moins beau. La quantité a tué la qualité. Nouvelle preuve qu'en fait de machine on n'inventera jamais rien d'aussi parfait que la main de l'homme.

Ce volume se termine par une bibliographie des ouvrages consacrés à la dentelle. Cette bibliographie ne contient pas moins de 70 numéros. Un travail analogue avait été publié par M. Girolamo d'Adda dans la *Gazette des Beaux-Arts* (nos du 1er octobre 1863 et du 1er novembre 1864). Mme Palliser ne paraît pas en avoir eu connaissance. En fondant ces deux travaux l'un dans l'autre, on arriverait évidemment à composer une bibliographie de la dentelle bien près d'être complète.

J'ai pris un grand plaisir à lire l'*Histoire de la dentelle*. Je ne sais pas assez l'anglais pour décider si la traduction est exacte. Ce dont je puis juger, c'est de l'élégance et de la précision du style, éloge bien rare à adresser à un ouvrage technique. Celui-ci se lit couramment. Le livre s'adresse à des femmes, il ne traite que de sujets intéressant les femmes, il a été écrit et traduit par des femmes : je souhaite aux hommes d'en faire souvent d'aussi amusants.

C. R.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

L'Éducation sentimentale, par Gustave Flaubert, 2 vol. — *Lions et Renards*, par Émile Augier.

Il est des titres alliciants et suggestifs qui vous intriguent comme des énigmes et vous font rêver comme des chants aux paroles étrangères. Je me rappelle avoir prononcé pendant des mois un titre de roman lu aux carreaux d'un cabinet de lecture et qui lancinait mon imagination de mille suppositions séduisantes. Un jour quelqu'un m'apprit de quoi il s'agissait dans ce livre; aussitôt le prisme tomba. Ces deux mots dont l'association m'avait paru produite par un raffinement d'idéalité poétique n'étaient là réunis que par une violence barbare. Ce titre merveilleux était — une faute de français!

On n'a pas à redouter de désillusion semblable de la part d'un écrivain aussi éprouvé que l'est M. Flaubert. Son titre m'a fait rêver; mais je savais bien que je ne me réveillerais pas sur un barbarisme. Il ne reste que le charme d'un certain vague propice aux conjectures et le plaisir de la divination.

L'Éducation sentimentale! qu'allons-nous lire? Et d'abord que veut-on nous faire entendre par cet adjectif, à peine français, mot d'hier, ou d'avant-hier, déjà vieilli avec la mode qui lui avait donné cours? Qu'est-ce qu'une éducation sentimentale? Est-ce l'éducation *du* sentiment ou l'éducation *par* le sentiment? L'auteur va-t-il nous poser le problème de l'excellence du sentiment ou de la raison dans la conduite de la vie? Allons-nous assister aux inquiétudes, aux ardeurs, aux perplexités d'un jeune homme orphelin de

père, élevé par une mère trop tendre et qui aura développé, exalté en lui la sensibilité aux dépens de la force morale et intellectuelle? Ou bien sera-ce la vie du don Juan d'Alfred de Musset, cherchant sa perle de gouffre en gouffre, gravissant degré par degré l'échelle de la passion et espérant d'épreuve en épreuve atteindre au sommet lumineux de l'amour idéal, pur et absolu? Ce n'est rien de tout cela : et même, après lecture, je puis déclarer que, s'il me fallait définir en trois mots, ou même en trois lignes, le sujet du nouveau roman de M. Flaubert, je demeurerais fort embarrassé. Balzac a dit un jour que l'épreuve d'un roman bien construit, bien conçu, *nécessaire*, c'était de pouvoir se résumer dans une formule brève et concise. Ainsi, pour appliquer cette méthode de jugement aux romans célèbres et classiques, *Paul et Virginie* représente l'amour innocent; *Adolphe*, la lassitude dans l'amour; *Clarisse*, la vertu triomphant de la violence; *René*, l'amour impossible; *Volupté*, l'amour contenu, etc., etc. Le premier roman de M. Flaubert nous livrait aussi une formule simple et courte : la corruption par l'ennui. Son nouvel ouvrage, je l'ai dit, est plus embarrassant à résumer. Le personnage (je ne dis pas le héros), amant timide d'une femme mariée à laquelle il n'ose se déclarer, aimé d'une jeune fille qu'il ne peut se décider à épouser, intercalant entre ces deux épisodes deux aventures galantes, l'une avec une fille entretenue qu'il méprise, l'autre avec la femme d'un banquier qu'il n'aime point, n'exprime ni la passion ni le plaisir. C'est un indécis, un faible, n'osant pas même rêver le bonheur, hésitant dans sa vocation comme dans ses amours; laissant aux événements la charge de penser pour lui et de diriger de sa vie; tantôt écrivain par imitation, tantôt peintre par intérêt d'amour, et enfin candidat à la représentation nationale par la faveur d'une révolution; en toutes choses incertain, circonspect, plein de réserve et de prudence, à chaque pas se tâtant le pouls et se laissant gouverner par les circonstances. Je ne veux pas prendre au sérieux la conclusion du livre, qui me

paraît moins qu'une plaisanterie, une parole de découragement, le coup de sifflet d'un sceptique.

Ce n'est donc pas sur ce personnage que l'intérêt peut se concentrer. L'auteur, ce me semble, a moins voulu peindre un caractère d'homme que le caractère d'un temps. Ce qu'il a voulu mettre en action, ce sont les sentiments et les mœurs de l'époque de sa jeunesse, des dernières années du règne de Louis-Philippe et des années suivantes, temps, il est vrai, d'hésitations, de lassitude, de chimères, on l'a trop dit, où la jeunesse écrasée et comme énervée d'admiration par les succès de la génération précédente essayait, cherchait ses voies ; mais où cependant l'on pouvait reconnaître plus d'élan, plus d'efforts loyaux que M. Flaubert ne nous en montre dans son livre. Il a voulu faire en deux volumes sa *Comédie humaine*. Je regrette toutefois que dans cette peinture d'une société, d'une période de dix années, il n'ait pas trouvé mieux à nous montrer dans l'entourage de son Frédéric Moreau, et parmi les commensaux d'Arnoux le marchand de tableaux, que des critiques amers, des peintres besoigneux et des journalistes bohèmes. Il me serait facile en citant des noms de lui rappeler qu'il nous est né dans ce laps de temps (1840-1850) quelques talents sincères, des poëtes originaux, de laborieux artistes et des polémistes convaincus.

On ne saurait, selon moi, appliquer à ce livre animé, ai-je besoin de le dire ? d'un bout à l'autre par le souffle d'un esprit supérieur, les règles ordinaires de la critique. Ce livre est en effet d'un ordre de composition tout nouveau, qui déconcerte et rebute les méthodes traditionnelles. J'ai écrit plus haut « *Comédie humaine* », et ce titre devait revenir à la mémoire à propos d'un ouvrage qui est moins un roman qu'une comédie. Balzac a peint la société de son temps, non pas d'après les modèles vivants qu'il avait sous les yeux, mais d'après de certains types idéaux qui lui paraissaient représenter mieux que les personnages réels les aspirations et les mœurs de l'époque. Il avait compris que

dans une ère d'égalité une société, une époque ne s'incarnent plus dans un homme. Il avait conçu pour chaque fraction du corps social, pour chaque profession un type, sinon vrai, du moins probable, qui lui fournissait un épisode ; et c'est ainsi, par cette réunion de romans épisodiques, qu'il prétendait faire le roman du siècle : et l'on peut croire qu'il y a réussi.

En un mot, il se pourrait que le temps des romans à héros fût passé. Ce mot de héros qui réclame un temps héroïque, un temps d'unité et de progression ascendante, est ridicule dans une société égalitaire, morcelée, où l'héroïsme individuel se rabat à la conquête des « petits bonheurs ». Déjà en 1840, Stendhal dans une lettre célèbre demandait à l'auteur de la *Comédie humaine* s'il avait le droit de dire en parlant de son Fabrice (*la Chartreuse de Parme*) : *mon* héros, *notre* héros ?

Ce titre de héros, je l'ai refusé tout à l'heure au Frédéric Moreau de M. Flaubert ; et, d'après ce que j'en ai dit, on a pu comprendre qu'il n'a en vérité rien d'héroïque : en effet, ce n'est pas lui qui est le héros, c'est tout le monde ; aussi bien Sénécal le conspirateur que Arnoux le faiseur et que Regimbart le critique. L'héroïne du livre, ce n'est pas plus la belle Mme Arnoux que Rosanette la courtisane, que Louise l'abandonnée et que Mme Dambreuse la banquière. Que voulez-vous ? ce n'est pas la faute du romancier si tout le monde se ressemble, et si l'individu noyé dans la foule se laisse aller au courant et s'y perd. L'amoureux autrefois était un héros, un héros de sentiment, qui s'absorbait dans son amour et se livrait à lui tout entier. Il allait par les villes comme un voyant, tout à sa pensée, l'œil à l'horizon, ne regardant personne et coudoyant ses voisins ébahis qui s'éloignaient de lui et lui faisaient place comme à un enfant ou à un prophète. Comment le méconnaître à sa distraction, à son désordre, à l'incohérence de ses discours, à l'extravagance de ses gestes et de sa démarche, à sa mélancolie accentuée de pleurs subits et de fureurs soudaines ? On le

plaignait et on le respectait à l'égal de ces « innocents » que protége la foi naïve des villages. — Aujourd'hui l'amoureux n'est-il pas un homme comme un autre ? A quoi le reconnaître ? N'est-il pas aussi correct, aussi *convenable* que le premier venu ? L'amour, lui aussi, a subi le niveau égalitaire. Il est devenu l'égal de toute autre passion, de la passion de l'argent comme de l'ambition. Il permet à l'ambitieux de rédiger ses programmes et au spéculateur d'aligner ses comptes. Le romancier qui le veut peindre, et qui le suit dans la rue allant à son rendez-vous d'un pas calme, a peine à le distinguer du banquier qui le croise et du flâneur qui l'arrête et à qui il donne la main en souriant. Si bien qu'il les confond l'un avec l'autre et qu'il leur partage son intérêt. Et vraiment ne sont-ils pas aussi intéressants l'un que l'autre et n'ont-ils pas le même droit à son attention ? Celui-ci va à son amour, cet autre à la Bourse, le troisième à l'hôtel des ventes : ils sont égaux de par l'égalité de la passion.

Et voilà pourquoi le nouveau livre de M. Flaubert, à première lecture, nous déconcerte quelque peu, nous autres, encore engagés d'un pied dans le vieux système du roman héroïque. On ne se refait pas. Balzac lui-même, de qui M. Flaubert procède évidemment, avait bien encore dans son fournil quelque vieux levain d'héroïsme. C'est bien un héros que Henri de Marsay, héros d'ambition, que Bianchon, héros de la science, que Vautrin, héros du crime, que Daniel d'Arthez, héros de vertu, que Birotteau, héros de l'honneur commercial. Aussi, dans son encyclopédie sociale du dix-neuvième siècle, Balzac semble-t-il avoir dressé le bilan d'une société expirante. Actuellement nous ne sommes plus capables de si grands efforts, ni pour le bien, ni pour le mal. La passion n'est plus ni dans le cabinet, ni dans le salon, ni dans l'alcôve, ni dans l'atelier. Elle est dans la rue. Nous ne sommes plus des hommes, nous sommes des passants ; non plus une société, mais une foule ; une foule toujours marchant, toujours courant, toujours au dehors, toujours à la recherche de quelque chose, proie ou hasard.

Comment trouverions-nous le temps de penser, de sentir, de méditer ; où trouver le loisir, le recueillement, qui sont (oserai-je risquer le mot ?) les couveurs de la passion ?

En somme Frédéric Moreau, s'il n'était pas tel qu'on nous le montre, ne serait pas ce qu'il est, le frère d'une génération inquiète, lasse avant d'agir, ne sachant où se prendre et essayant de tout. Les noms que je voulais citer tout à l'heure étaient sans doute des exceptions, et ce que M. Flaubert a voulu peindre, c'est la généralité. Et la généralité, c'était cela : de jeunes esprits précoces, et conséquemment blasés, d'avance éclipsés par les succès de ceux qui les avaient précédés, tournés à l'ironie par leur désenchantement et au paradoxe par leur impuissance. N'est-ce pas de ce temps-là que nous sont venus tant d'idées fausses et de barbarismes, le socialisme et l'Art *industriel ?* M. Flaubert ne pouvait manquer dans sa chronique de relater, comme signe du temps et comme marque de la confusion des idées, la manie du bibelotage, ce culte des époques de décadence et d'impuissance artistique. Arnoux, le marchand d'*objets d'art*, n'est point une invention moins heureuse que celle du pharmacien Homais, voltairien et progressiste, dans *Madame Bovary*. On était alors bien loin des querelles sur la ligne et la couleur, de Ingres et Delacroix. On était à l'aube de cet enthousiasme ridicule pour les menus objets, pour la potiche, le craquelé, l'émail et le cloisonné, qui a converti les salons en boutiques de joujoux au profit des Auvergnats et des sauvages, au détriment des arts solides et sérieux, de la peinture, de la sculpture et des bibliothèques.

Qu'est-ce que Frédéric Moreau ? un jeune homme de bonne volonté, prêt à tout, se berçant du rêve de tous les succès, de toutes les gloires, du barreau, des lettres, de la poésie, des arts, et arrivant enfin à la dernière ressource des hommes sans vocation réelle, à la vie politique, révolutionnaire la veille, réactionnaire le lendemain ; ambitieux aussi de tous les bonheurs, de la passion, du ménage, du plaisir. N'est-ce pas là notre camarade d'hier, notre ami au-

jourd'hui encore? Détournons nos pensées de ces exemples languissants, immoraux, et revenons du personnage à l'auteur, dont ces réflexions, un peu trop personnelles peut-être, nous ont éloignés.

A travers cette action multiple, dans ce croisement d'aventures et de biographies, nous retrouvons le peintre ferme et précis des ouvrages précédents. Rien n'est plus frais, plus charmant que les premières pages du livre : le départ du bateau de Nogent, accélérant son pas entre le quai Saint-Bernard et le quai de l'île Saint-Louis, les maisons, les chantiers, les usines fuyant sur les deux rives, l'installation des passagers à bord, la beauté du paysage parisien par une matinée d'automne, et enfin le coup de foudre de l'apparition de la jeune femme, Mme Arnoux. Comme on suit volontiers ce bateau symbolique, démarrant à l'aurore et emportant la jeunesse de Frédéric Moreau et le secret de son avenir ! Le jeune homme lui-même l'a senti, de ce jour sa destinée est fixée : ce voyage d'une heure, cette rencontre imprévue, ont décidé de sa vie. Supposez une nature plus franche, un esprit moins hésitant, moins rêveur, moins panoramique : de ce jour Frédéric était heureux ; et nous ne l'entendions plus au dernier chapitre prononcer cette parole navrante, testament des faibles et des indécis : « J'ai manqué mon bonheur! » Plus d'un endroit du roman de M. Flaubert s'impose à la mémoire par la netteté du détail et la justesse de l'impression, et la pensée s'y reporte avec intérêt. Je citerai l'épisode de la mort du jeune enfant et la scène d'un comique presque féroce, à la façon d'Hogarth et des caricaturistes anglais, où le peintre appelé pour reproduire les traits du petit cadavre oublie le modèle pour ne penser qu'à l'art et ne parler que de la difficulté de sa tâche, de son talent et de la satisfaction qu'il ressent à voir sa besogne marcher à son gré ; la mort du banquier Dambreuse entre sa femme infidèle et son ami traître; la séance de l'hôtel des commissaires-priseurs où Frédéric voit mettre en vente et jeter au public le mobilier de la seule femme qu'il ait aimée

et jusqu'à ses effets et à son linge, contraint d'assister à cette profanation par la jalousie de la riche veuve qu'il doit épouser.

Ainsi se détachent sur ce fond compliqué et fourmillant de vives images comme enlevées à l'emporte-pièce et qui vont rejoindre dans la mémoire du lecteur de saisissants épisodes de l'histoire de Mme Bovary (*la Noce de campagne*, *la Fête des comices agricoles*, *le Bal masqué au théâtre de Rouen*, etc., etc.). C'est aussi le même sang-froid dans le comique, le même esprit ironique dans les parenthèses.

M. Flaubert a fait une œuvre virile, consciencieuse, étudiée. Que c'est rare en ce temps-ci ! Son premier succès l'a posé comme un homme de bonne volonté, aimant le travail et se prenant au sérieux lui-même, pourvu des grandes qualités de composition et d'exécution. Le second succès, moins populaire que le premier, l'a accrédité parmi les artistes. Toute œuvre de lui désormais a droit à l'attention et au respect.

Pour la première fois, Émile Augier a trouvé le public adverse et la presse peu conciliante. Le Démétrius du théâtre aura-t-il médité sur cette infidélité de la fortune ? A-t-il consulté les augures ? Certes, la comédie de M. Augier n'est inférieure sous le rapport de l'art dramatique à aucune de celles qui lui ont valu ses plus grands succès. Son talent même, loin d'avoir baissé, n'a jamais été plus vigoureux ni plus brillant. Les derniers rôles comme les premiers sont pleins de vie. Les « mots » à chaque scène jaillissent et rebondissent en se croisant comme les bombes sur le ciel, un soir de fête publique. Ceux mêmes qui, soit dans la salle, soit dans la presse, ont fait la plus froide mine, en conviennent et même le proclament. Ce n'est donc pas Émile Augier qui a changé. Serait-ce le public ? C'est là ce que chacun se demande sans trouver la réponse. L'œil d'un ami sera-t-il plus clairvoyant ?

Selon notre jugement, l'auteur de *Lions et Renards* voit

aujourd'hui par cette demi-victoire (presque un échec pour un général si habile et si heureux !) le long sacrifice qu'il fait depuis quelques années au goût du public, à la mode, de ses franches et généreuses qualités. Émile Augier connaît mieux le théâtre que la vie. Nous ne lui en faisons pas un reproche, au contraire. Nous trouverions plutôt là une preuve de l'élévation et de la vigueur poétique de son esprit. Il connaît l'homme, sans doute ; il a le sens de l'humanité, de ses passions, de ses vertus et de ses vices. Comme tous les esprits élevés, il est observateur *en grand*. Il se meut dans l'éternel, dans le perpétuel. Son champ d'observations, c'est la nature humaine, le cœur humain. Quant à ce qu'on appelle aujourd'hui l'*homme social ;* quant à la société actuelle que les peintres jurés et professionnels déclarent si *compliquée*, il ne les connaît pas, il ne les voit pas, il ne les sait pas. Ces minuties du terre-à-terre échappent à son œil puissant. Ses fortes mains ne sont pas faites pour les écheveaux délicats, pour les baguenaudiers auxquels s'amuse M. Octave Feuillet. Dans une de ses dernières comédies, M. Augier nous a montré un journaliste allant en soirée avec une pipe culottée dans sa poche et la laissant tomber sur le parquet du salon, en tirant son mouchoir. Évidemment M. Augier n'est jamais allé dans un bureau de journal. Il a inventé un journaliste selon sa passion, parce qu'il est poëte et qu'il lui est plus facile d'inventer que d'aller aux enquêtes. Cette fois-ci, pour nous donner une *peinture* de ce qu'on appelle le grand monde, il nous montre un M. de Sainte-Agathe dont le Rodin d'Eugène Sue n'aurait pas voulu pour lui faire porter une lettre ; un gentilhomme escroc, diffamateur, calomniateur, spadassin, hypocrite, tirant de l'argent des femmes, vivant du jeu, de l'amour et de son épée. Il nous fait voir les salons du faubourg Saint-Germain, mis en émoi par un article de petit journal, d'un de ces journaux que les honnêtes gens n'ont jamais lus et avec lesquels d'ailleurs, dans un pays policé, la justice agit préventivement. Évidemment M. Augier ne connaît pas plus les dévots et les roués que les journalistes. Il les

ignore, c'est son droit; je dirai même c'est à son honneur ; il est fait pour mieux que cela. Il est fait pour écrire la *Ciguë* et l'*Aventurière;* pour faire agir les passions et les vices comme dans le *Mariage d'Olympe*, les *Lionnes pauvres* et le *Gendre de monsieur Poirier*. Sa nouvelle comédie même, dont le sujet est très-poétique et très-humain,— une jeune fille noble et belle, noble de naissance et de cœur, devenue tout à coup riche et préférant à une alliance de titres ou d'héritage l'amour d'un jeune homme brave et héroïque, — s'il l'eût transportée ou laissée dans le libre domaine de la fiction et de l'invention poétique, eût gardé tout son intérêt et prévenu toute contestation. De certains mots francs et cruels, d'un vrai et bon comique, que sa généreuse nature ne sait pas toujours retenir et qui n'ont fait scandale qu'à cause du caractère moderne des personnages, eussent été applaudis passant par la bouche d'un Gorgibus, d'un Sganarelle ou d'une Dorine.

Si je me permets de donner ce conseil à M. Augier, c'est que j'ai foi dans son talent et dans sa force, et que lui seul, il me semble, en renonçant à des succès de complaisances, à des concurrences puériles, serait capable de tirer le théâtre contemporain du marécage des vils intérêts et des passions basses. C'en est assez, croyons-nous, des ingénieurs, des femmes vipérines et des agents de change à la Comédie-Française.

Charles Asselineau.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

On lisait dans le feuilleton des *Débats* du 27 décembre dernier :

UNE GRANDE NOUVELLE !

« Aux confins de l'univers lettré, sur les bords glorieux « où s'arrête enfin la renommée, un grand vieillard se tient « debout, superbe, et distribuant la gloire éternelle aux « esprits de bonne volonté. Cet homme, un grand artiste, « est resté le dernier juge, en fin de compte, de l'historien, « du philosophe, du poëte et du romancier. Que de chefs-« d'œuvre il a sauvés de l'oubli ! Que de belles choses il « arrache à la mort ! Quelle résurrection inattendue, sous « cette main féconde : « Obéis, lève-toi et marche ! » Malheur « à l'écrivain privé de cette consécration !

« Or, cet homme, après quarante ans de ces justes labeurs, « quand il a donné sa couronne au divin Homère et sa « palme à Virgile, quand il a revêtu d'un manteau de pour-« pre et d'or les maîtres et les rois de l'esprit humain, ne « songeait guère à la récompense. Il se trouvait assez récom-« pensé par tant de miracles et par l'adoration d'une « vingtaine d'honnêtes gens pleins d'enthousiasme au nom « seul de Bauzonnet, l'ami, le protecteur, le sauveur des « plus beaux livres... A la fin, Bauzonnet, le premier « relieur du monde et le premier artiste des *petits fers* que « les gouvernements de l'Europe aient osé reconnaître, il « est nommé, pas plus tard que ce matin, chevalier de la « Légion d'honneur. Il n'en sait rien encore, il ne s'en « doute pas. Que le premier bibliophile, en lisant ma nou-« velle, annonce à cet homme admirable que, sur la propo-

« sition d'une vingtaine de ses clients, voilà tous ses rêves « dépassés. » « J. J. »

Il y avait bien en effet dans une telle nouvelle, dans cet hommage tardif rendu au plus célèbre et au plus habile relieur de ce temps-ci, de quoi émouvoir l'âme d'un bibliophile enthousiaste. Mais, si la nouvelle était vraie, l'attribution était fausse : ce n'était pas M. Bauzonnet que l'on venait de faire chevalier, mais son successeur et son gendre, M. Trautz, qui depuis quelques années signait Trautz-Bauzonnet, après avoir longtemps signé Bauzonnet-Trautz. L'erreur, au reste, se comprend : il y a si longtemps que Bauzonnet mérite la croix, que l'on pouvait trouver tout naturel qu'il l'eût reçue ! Tous, nous en sommes sûr, et M. Janin lui-même, approuveront hautement la récompense accordée à M. Trautz, qui soutient si noblement la réputation de son beau-père. — En somme, voici deux chevaliers créés l'un par le ministre, l'autre par M. Jules Janin. Il y a de quoi être fier pour l'un comme pour l'autre. — Quant à nous, bibliophiles et bibliopoles, nous nous félicitons de cet acte de justice envers un artiste incomparable, dont les œuvres seront un jour recherchées des vrais amateurs, autant que les tableaux des grands maîtres et les chefs-d'œuvre de tous les arts.

L. T.

— La collection *moliéresque* éditée par M. J. Gay, sous la direction de M. Paul Lacroix, vient de s'enrichir d'un nouveau volume qui mérite d'autant plus d'être signalé qu'étant tiré à fort petit nombre, il ne passera sous les yeux que de quelques amateurs. Ce livret a pour titre : *le Mariage sans mariage ;* c'est la reproduction exacte d'une comédie imprimée à Paris chez P. Le Monnier en 1670 et qui était restée dans l'oubli. Le privilége nous fait connaître l'auteur ; il se nommait Marcel, et il était comédien ; il savait bien des choses au sujet de Molière, car on le regarde comme l'auteur de la préface qui figure en tête de la première édition des

Œuvres complètes de l'immortel auteur commique, publiée en 1682, en 8 vol. in-12. « Cette préface est peut-être le renseignement le plus sûr et le plus précieux qui nous reste sur la vie de Molière. » Ainsi s'exprime M. Lacroix, qui ajoute qu'on attribue à la même plume la notice très-curieuse et très-complète qui se trouve en tête de l'édition de Molière publiée en 1704, à Amsterdam, chez Henry Desbordes, en 4 vol., « notice plus intéressante que la *Vie* écrite par Grimarest ».

Quoi qu'il en soit, en examinant la portée et le but de la comédie du *Mariage sans mariage,* on peut envisager cette pièce comme un *factum* composé en l'honneur de Mme Molière lorsque les deux époux vivaient en pleine mésintelligence et paraissaient disposés à demander l'un contre l'autre une séparation de corps et de biens. Renvoyons d'ailleurs à la notice de M. Lacroix, qui pense avoir trouvé dans la situation très-remarquable d'Anselme (le héros de la comédie réimprimée) une allusion à une circonstance grave relative à Molière, circonstance qu'ont laissée entrevoir divers écrivains (voir deux ou trois passages du pamphlet de la *Fameuse Comédienne*). Afin de nous expliquer sur ce point délicat, nous transcrirons ce que la *Biographie universelle* a dit du comte de Maurepas : « On le soupçonnait de man-
« quer, dans son organisation particulière, de ce ressort
« organique qui est toujours, chez les autres hommes, le
« germe des passions les plus vives, et quelquefois des pas-
« sions et des actions les plus énergiques. » Telle était, dit-on, la cause de la profonde tristesse de l'époux d'Armande Béjard. Laissons à de fins et curieux moliéristes le soin d'étudier cette question un peu scabreuse.

N'oublions pas de signaler un autre volume exécuté avec élégance et qui vient s'ajouter à la collection des *Raretés bibliographiques* entreprise également par M. Gay et qui, tirée à cent exemplaires, reçoit de la part des bibliophiles l'accueil le plus empressé. Il s'agit des *Gaitez* d'Olivier de Magny, réimprimées textuellement sur l'édition de Paris,

1554; il est inutile de signaler la rareté de ce volume; il suffira d'observer que le dernier exemplaire qui s'est montré aux enchères publiques, celui de M. le baron Jérôme Pichon, est arrivé au prix de 1,300 fr.! Les lecteurs de notre *Bulletin* n'ont pas oublié la judicieuse appréciation du talent d'Olivier de Magny que M. Édouard Turquety, trop tôt enlevé aux lettres et à la bibliophilie, voulut bien nous communiquer (voir l'année 1860, p. 1637). On a peine à comprendre pourquoi Goujet a signalé comme très-licencieux un recueil qui ne dépasse nullement en fait de liberté, alors admise, bien d'autres poëtes d'une époque où le public était beaucoup moins sévère que de nos jours (1). L'auteur du *Manuel du libraire,* qui n'avait sans doute jamais lu les *Gaitez,* a transcrit l'assertion de Goujet. L'édition nouvelle (in-8°, XIX et 116 p.) contient une notice sur Magny, extraite des *Vies des poëtes françois* par Guillaume Colletet, et publiée pour la première fois par M. Prosper Blanchemain, qui y a ajouté quelques notes. C'est un charmant volume, et il est à désirer que l'éditeur accomplisse le projet qu'il manifeste de réimprimer les trois autres volumes (devenus introuvables) des poésies d'un auteur gracieux que la mort frappa à la fleur de son âge (vingt-huit ans) et qui fut (la chose paraît aujourd'hui bien établie) très-intime ami d'une femme célèbre qui ne mérite ni le titre de sainte ni le nom de courtisane; nous voulons parler de la belle Lyonnaise : Louise Labé.

(1) Les *Gaitez* parurent avec un privilége royal; il est vrai que cette approbation magistrale s'accordait parfois alors à des livres susceptibles de jeter l'effroi parmi les chastes lecteurs du siècle dix-neuvième.

ENCORE L'ABBESSE DE FONTEVRAULT

ET LE BANQUET DE PLATON.

J'ai quelques explications à donner aux lecteurs du *Bulletin*, et il me tarde de me mettre en règle avec eux.

Dans le numéro du mois de février 1869, j'avais exposé les raisons qui, à mon avis, pouvaient faire douter que Gabrielle de Rochechouart eût traduit le *Banquet* de Platon. C'était d'abord une lettre de Racine relative à cette traduction, mais qui était contestée par un de ses fils; c'était ensuite l'absence de tout autre témoignage contemporain, l'étrangeté même du sujet, le peu de confiance qu'inspirait l'éditeur, l'abbé d'Olivet, qui avait publié cette traduction sous le voile de l'anonyme, etc., etc.

Je ne contestais pas néanmoins que l'abbesse eût pu traduire le *Banquet*, je me bornais à élever un simple doute, et j'exprimais le désir que la lumière se fît sur cette question intéressante.

Mes vœux n'ont pas tardé à être exaucés, et je m'en félicite vivement dans l'intérêt de la vérité. Un volume que je préparais depuis longtemps sur Gabrielle de Rochechouart allait être publié, quand un jeune et intelligent chercheur de curiosités historiques, M. l'abbé Verlaque, a bien voulu me signaler une page du cardinal de Fleury qui lève tous les doutes sur le fait de cette traduction.

Je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire ici ce que j'ai dit à ce sujet dans un post-scriptum de la préface du volume dont il s'agit :

« Au moment de livrer ce volume au public, on me signale un portrait fort curieux de Gabrielle de Rochechouart,

par l'abbé, depuis cardinal de Fleury, qui l'avait connue à la cour, à l'époque où il était aumônier du roi. Je m'empresse de reproduire le jugement qu'a porté d'elle le ministre de Louis XV. J'ajoute que c'est aussi pour moi un devoir, attendu qu'il résulte de la pièce qu'on va lire que, contrairement à un doute que j'ai émis dans le présent volume (1), l'illustre abbesse serait bien l'auteur de la traduction du *Banquet* de Platon, ce qui tranche en même temps la question d'authenticité de la lettre de Racine à Boileau citée à ce sujet.

« Cette pièce est extraite de l'*Histoire du cardinal de Fleury*, histoire inédite due à l'abbé Jean-Bruno de Ranchon, vicaire général d'Angoulême. L'abbé de Ranchon raconte que c'est chez M. de Pomponne que l'abbé de Fleury avait connu l'abbesse de Fontevrault. « On sera peut-être bien aise, dit-il, de savoir ce qu'il pensoit de cette célèbre religieuse de la maison de Mortemart. C'est lui-même qui en a tracé le portrait que j'ai trouvé dans un de ses fragments, et que j'ai mis tout au long sans y rien changer :

« Madame de Fontevrault avoit tout l'esprit imaginable et une grande érudition, sachant le grec et le latin, et beaucoup d'autres langues. Sans se parer à tout propos de sa science et de ses lumières, elle étoit extrêmement réservée, ne cherchoit point à briller, et ne disoit que ce qu'il falloit. Ses expressions étoient nobles et ses récits très-amusants ; elle distinguoit d'un coup d'œil ce qu'elle devoit taire, manifester, ou laisser entrevoir comme dans un demi-jour. Mais ce qui étoit en elle admirable, c'est qu'elle étoit moins prévenue sur son mérite qu'on ne l'est d'ordinaire quand on en a tant. Elle ne parloit jamais de son savoir. Je n'appris qu'elle entendoit le langage d'Homère que par M. de Pomponne, qui *luy* (2) montra une traduction qu'elle avoit faite des princi-

(1) *Voir* p. 42, et à l'appendice, la pièce n° 1. (C'est la dissertation sur la traduction du *Banquet*, qui a été publiée par le *Bulletin du Bibliophile*.)

(2) *Sic*, ce qui n'offre pas de sens. Il est très-probable que l'abbé de

paux ouvrages de Platon et de son traité du *Banquet des philosophes*. Elle contoit à merveille et n'avoit point cette lenteur affectée dans le discours dont la pesanteur assoupit. Tout étoit naturel dans ses narrations; c'étoit de l'enjouement, de la vivacité, de l'érudition et de la politesse. Je la priai de me réciter quelque histoire; elle eut beaucoup de peine à s'y résoudre; enfin elle y consentit et demanda sur quoi. Je lui fournis une matière; elle la lia avec des circonstances très-singulières et sans rapport entre elles, et me fit un conte de fées uni et suivi, qui dura trois quarts d'heure. J'étois charmé du tour et de la grâce qu'elle donnoit à tout ce qu'elle disoit; son esprit n'étoit que sentiment, sa plaisanterie gaieté, et sa critique instruction badine.

« Mme de Fontevrault étoit tous les soirs avec Mme de Montespan de la conversation du roi, et c'est la seule chose que j'eusse désiré qui manquât à sa vie, à cause de la décence que demandoit son état. »

Ainsi, voilà le fait bien établi; n'en déplaise au traducteur des *Œuvres de Platon*, M. Victor Cousin, qui estimait qu'une femme ne pouvait même lire certains passages du *Banquet*, Gabrielle de Rochechouart a bel et bien traduit le célèbre dialogue.

Signe du temps! mais n'exagérons rien, et ne voyons pas le mal où il n'est point. Il semble toutefois que, pendant ce travail, la docte abbesse a dû murmurer plus d'une fois, avec une variante, aux passages particulièrement scabreux, le joli vers des *Femmes savantes* :

Ah! pour l'amour du grec souffrez qu'on vous... traduise.

PIERRE CLÉMENT.

Fleury avait écrit *me* (qui me montra). Il est possible encore que son manuscrit portât *à qui elle...*

CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

Les lettres des personnages célèbres, quoique recherchées avec curiosité, échappent souvent aux biographes et aux éditeurs les plus consciencieux. Leur peu d'étendue, la dispersion, qui est une des conditions de leur nature, font qu'elles laissent moins de traces que les autres manifestations de l'esprit humain, dont elles sont cependant l'une des plus caractéristiques. Nous voulons signaler ici un certain nombre de lacunes de ce genre (1), en remplir quelques-unes, et, dans tous les cas, faire profiter les amateurs des lettres et de l'histoire, les curieux et les bibliophiles, de recherches assez étendues, depuis longtemps entreprises par nous sur ce sujet.

J. B. RATHERY.

I.

BOILEAU ET BROSSETTE.

Boileau, par lequel nous commencerons, n'a pas échappé à la fatalité dont nous venons de parler. Indépendamment de quelques autres lacunes dans sa correspondance, que nous relevons en note pour le futur profit de ses éditeurs (2),

(1) Affirmer qu'une lettre est *inédite*, dans le sens absolu du mot, est chose presque impossible. Mais si cette lettre est restée manuscrite, ou si, étant imprimée, elle ne se trouve ni dans les biographies ni dans les œuvres de son auteur, mais dans des publications où l'on n'irait pas la chercher, il y a utilité soit à la reproduire, soit au moins à la signaler.

(2) Parmi ces lettres de Boileau, oubliées par ses éditeurs, on peut citer : 1° celle datée d'Auteuil le 6 octobre 1692 et commençant par ces mots : « *Vostre lettre du 3 m'a causé un vif plaisir* », que le mar-

voici une lettre qui leur a échappé jusqu'ici, quoique la correspondance de Gaignières, conservée à la Bibliothèque impériale, où elle se trouve en original (t. I, p. 327) ait souvent été mise à contribution. Cette correspondance fournit les détails les plus curieux sur le collecteur infatigable auquel elle est adressée, Gaignières, qui donnait à tous et qui recevait de toutes mains, renseignements, curiosités, manuscrits, tableaux, dessins, etc., pour qui Claude Lepelletier écrivait cette singulière recommandation à un M. d'Ableiges : « M. de Ganière (*sic*), qui vous rendra cette lettre, est l'homme le plus dangereux qui puisse mettre le pied dans votre département : il n'entre jamais dans un pays qu'il n'en emporte tout ce qu'il y a de beau et de curieux. »

Nous n'avons pu découvrir quelle espèce de relations Gaignières avait eues avec le satirique, ni la chose qu'il souhaitait de lui, et pour l'achèvement de laquelle celui-ci demandait quelques jours. Cette courte épître ajoute un nouvel article à la longue liste des incommodités de Boileau. Car il ne s'agit pas encore de l'extinction de voix pour laquelle il alla aux eaux de Bourbon en 1687.

« Je croi que ma maladie survivra à celle de Mr de Pui-
« maurin, qui n'a plus la fievre grace au quinquina qu'il a pris
« à mes instantes sollicitations. Pour moi j'ay toûjours le
« genou malade. Je vous prie donc de me pardonner si je
« vous demande quelques jours pour achever ce que vous sou-
« haités. Vous ne sçauriés croire quelle mauvaise compagnie
« c'est que la douleur quand on travaille aux choses d'esprit.
« Il n'y a qu'une conversation comme la vostre qui la puisse
« faire oublier. Je l'éprouvai bien le dernier jour chés vous

quis de la Rochefoucault-Liancourt a publiée dans ses *Études littéraires et morales de Racine*, 2e édition, Paris, 1856, in-8°, 2e partie, p. 178, d'après l'original qu'il avait, dit-il, sous les yeux. — 2° Une autre lettre de 1695 adressée, comme la précédente, à Racine, et que M. Paul Lacroix a signalée comme omise par les éditeurs des œuvres de Boileau, quoique Cizéron-Rival l'eût donnée dès 1770 dans les *Lettres familières de MM. Despréaux et Brossette*, t. III, p. 83.

« et je voy bien que c'est le meilleur cataplasme que j'y
« puisse mettre, mais on ne le trouve pas quand on veut.
« Je suis vostre très humble et très obeissant serviteur

DESPRÉAUX

Samedi Matin

au dos : *Pour Monsieur*
de *Gaignières.*

De la main de Gaignières :
M. Despréaux
du 13 *nov*. 83. »

Après Boileau, on ne sera pas étonné de voir venir Brossette, son caudataire obligé. La correspondance qu'il entretint avec le satirique a été recueillie par Cizeron-Rival, mais il lui survécut de beaucoup, et ne cessa pas de s'occuper de tout ce qui touchait à l'objet de son culte. C'est ce que prouve la lettre suivante, qui annonce également quelques détails relatifs à la vie et aux œuvres de La Fontaine.

A Lyon, ce 21 janvier 1724.

A Messieurs Fabri et Barillot, marchands libraires, à Genève.

« J'ai envoyé à M. l'abbé d'Olivet la lettre que M. Case
« lui a écrite, et que vous m'avez fait l'honneur de m'adres-
« ser. La lecture de cette lettre m'a fait grand plaisir, tant
« par les faits singuliers qu'elle contient au sujet de M. Dela-
« fontaine et de ses œuvres, que par la manière ingénieuse
« dont elle est écrite (1). Tout homme qui écrit aussi bien
« que cela seroit bien capable, s'il vouloit s'en donner la
« peine, de faire par lui-même une excellente édition des
« ouvrages de ce fameux poëte ; et tout ce que M. Caze dit
« au contraire pour s'en deffendre, est le pur ouvrage de
« sa modestie, ou du moins de l'indifférence qu'il peut avoir

(1) Il est probable que l'abbé d'Olivet aura profité, dans les dernières éditions de son *Histoire de l'Académie française*, des renseignements que lui avait fournis M. Caze, mais nous ne voyons pas qu'il ait cité ce nom dans l'article consacré à La Fontaine.

« pour cette entreprise. Quoi qu'il en soit, Messieurs, vous « ne sauriez mieux faire que de suivre ses conseils et ceux « de M. l'abbé d'Olivet, qui peuvent d'ailleurs vous fournir « tous les matériaux nécessaires pour rendre cette édition « complette (1). Ce que j'y puis contribuer de ma part est si « peu de chose, que cela ne vaut presque pas la peine de « m'en faire un mérite auprès de vous. Quelques notes sur « les Fables et sur les Contes; quelques traits assez singu- « liers de la vie de l'Auteur, voilà à quoi se réduit mon con- « tingent.....

« Le petit cayer que je vous ai envoyé, contenant la Ré- « ponse à M. Leclerc, avoit déjà été imprimé dans l'*Histoire « critique de la République des Lettres* (2), comme je l'ai « indiqué dans une petite note, au bas de la première page, « et quand je vous ai envoyé cette pièce, j'ai eu en vûe de « rendre complette l'instruction du procez dont cette pièce « fait partie (3), et est la dernière. — Comme vous n'avez « pas fait difficulté d'insérer dans votre édition de Boileau « les autres écrits qui ont précédé celui-ci; c'est-à-dire « ceux de M. Huet, évêque d'Avranches, et de M. Leclerc

(1) Ces mots semblent indiquer que les libraires Fabri et Barillot projetaient une édition des œuvres de la Fontaine, mais il ne paraît pas qu'ils aient mis ce projet à exécution.

(2) De J. Masson, t. VI, p. 77. Voici le titre de cette pièce: *Mémoire pour la justification de M. Despréaux, contre de fausses accusations qui lui sont intentées dans la Bibliothèque choisie, et dans la dernière édition des œuvres de ce poëte, faite à Amsterdam.* Le volume où elle se trouve porte la date de 1714. L'auteur anonyme y insiste principalement sur la mauvaise foi de Leclerc qui avait attribué à Despréaux une satire contre les jésuites, et sur les attaques des critiques d'Amsterdam contre les sentiments religieux de l'auteur français, tandis qu'il était lui-même fort décrié sur cet article.

(3) On sait que la polémique entre Boileau, d'une part, Huet et Leclerc, de l'autre, portait principalement sur le fameux passage de la Genèse : « Dieu dit: *Que la lumière se fasse, et la lumière se fit* », passage que Boileau, d'après Longin, déclarait sublime, et où ses contradicteurs refusaient de reconnaître ce caractère.

« lui-même, lesquels sont lardez des invectives les plus « grossières et les plus injustes contre feu M. Despréaux (1), « je ne vois pas pourquoi vous vous faites une peine d'y in- « sérer celle-ci, qui ne répond qu'à une partie des injures « qu'on lui a dites, et qui dévoile une calomnie manifeste « que M. Leclerc n'a point eu de honte de publier contre « M. Despréaux. Je suis même persuadé que si l'on vous « avoit indiqué cette dernière pièce quand vous fites l'édi- « tion de M. Despréaux, vous l'y auriez mise comme les au- « tres, puisqu'elle entre nécessairement dans l'histoire de « la contestation, et qu'on n'en sauroit bien savoir la vérité, « sans cette même réponse. Je me souviens même d'avoir lu « dans quelques-uns des journaux de France ou d'Hollande, « qu'on étoit scandalisé de ce que vous n'aviez pas imprimé « cette *Réponse*, à la suite des autres pièces que vous aviez « insérées dans l'édition de Boileau, puisque cette *Réponse* « étoit non-seulement nécessaire pour la justification de « M. Despréaux, mais qu'elle fesoit encore une partie essen- « tielle des pièces du procez. A l'égard des injures préten- « dues qu'elle contient, je fais deux réflexions : la première « que M. Huet et M. Leclerc sont les agresseurs; la seconde, « qu'ils ont eux-même accablé M. Despréaux des injures les « plus grossières, et dans une cause, où, de l'aveu de tout le « monde, ils ont tort, et M. Despréaux raison. Enfin j'ajou- « terai que vraisemblablement M. Leclerc s'est mis au- « dessus des reproches qu'on lui fait dans cette réponse; « car, s'agissant d'un fait avancé par lui, et dont on lui a « démontré la fausseté, il devoit du moins reconnoître qu'il « s'est trompé, et désavouer le fait. Mais comme il ne paroît « pas qu'il ait fait de désaveu, et qu'au contraire il paroît, « par cette réponse, qu'il a persisté à soutenir un fait qu'il « sait maintenant être faux, de quel nom voulez-vous qu'on

(1) Les deux écrits de Huet et de Leclerc se trouvent en effet dans l'édition des *Œuvres de Boileau-Despréaux*, donnée à Genève en 1716, 2 vol. in-4°, t. II, pp, 379 et 403.

« appelle cette obstination ? Je crois donc, Messieurs, que « vous ne devez pas vous faire une peine d'imprimer cette « pièce, qui a déjà été rendue publique par l'impression : ou « bien il faut entièrement supprimer les autres, ausquelles « celle-ci sert de réponse, autrement on vous accuseroit « d'avoir inséré dans votre édition ce qui fait contre M. Des- « préaux, et d'avoir supprimé ce qui fait pour lui.

« Ayez la bonté de me faire part de votre résolution (1), « et de croire que je suis très sincèrement, messieurs, votre « très humble et très obéissant serviteur.

Brossette. »

(1) Les libraires Fabri et Barillot ne purent déférer au vœu de Brossette, puisqu'ils ne donnèrent pas d'autre édition de Boileau que celle de 1716. Du reste le *Mémoire pour la justification de M. Despréaux* ne figure pas davantage dans les autres éditions données postérieurement jusqu'à ce jour.

TEXTE PRIMITIF

DES

LETTRES PROVINCIALES DE BLAISE PASCAL

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE IN-4° (1656-1657) OU SE TROUVENT
DES CORRECTIONS EN ÉCRITURE DU TEMPS

ÉDITION CONTENANT, OUTRE CES CORRECTIONS, TOUTES LES
VARIANTES DES ÉDITIONS POSTÉRIEURES.

Paris, L. Hachette et Ce, 1867, 1 volume très-grand in-8°.

Il y a plaisir à voir ce beau volume si élégamment imprimé par Claye, sur papier supérieur, et dont toutes les pages sont encadrées d'un double filet

Jusqu'à ces derniers temps, on prenait la dernière édition donnée du vivant de l'auteur d'un livre pour base du texte que l'on voulait reproduire, et l'on donnait alors au public le livre dans toute sa perfection. Il me semble que c'était justice. A présent on publie le texte primitif, et l'on indique en note les variantes successives. Cette manière de publier un classique a plus d'intérêt pour un littérateur ou pour un bibliophile, mais elle est moins utile à bien des lecteurs qui ne sont pas toujours disposés à consulter les notes. Pour employer les termes en usage pour les gravures, on avait l'habitude de donner l'épreuve terminée ; on imprime maintenant l'*épreuve d'artiste*.

Le titre noir et rouge du beau volume ne porte pas de nom d'éditeur, mais l'Avertissement est signé A. Lesieur. C'est tout un.

Sans aborder encore le travail si consciencieux publié par M. Lesieur sur le texte des *Provinciales* de Pascal, je vais examiner son *Avertissement*.

Je lis à la première page : ... *les unes* (les éditions in-4° des *Provinciales*) *avouées par l'auteur, les autres falsifiées ou même contrefaites. De là certaines différences, certaines fautes d'impression qu'il est facile de signaler dans le petit nombre d'exemplaires in-4° qui existent encore aujourd'hui.*

J'ai publié un article dans le *Bulletin du Bibliophile* de M. Techener, dès avril 1846, page 730. « L'examen scrupu-« leux, disais-je alors, que j'ai fait de onze exemplaires in-4° « me prouve que l'impression des diverses éditions de cha-« cune des *Petites Lettres*, dans ce format, s'est faite si-« multanément, et non pas à divers intervalles. Comme « Pascal faisait imprimer clandestinement ses immortels « pamphlets et que le débit des exemplaires était considé-« rable, il fallait imprimer à grande peine, en même temps, « en divers lieux, pour répondre à l'empressement du public « et ne pas compromettre les éditeurs (1). »

Ce n'est plus onze exemplaires in-4°, c'est maintenant au moins cinquante-cinq exemplaires in-4° que j'ai eus sous les yeux et que j'ai presque tous examinés avec un très-grand soin. Plus j'en vois et plus ma conviction augmente que les premières *Lettres provinciales* surtout furent imprimées simultanément et au moyen de plusieurs compositions typographiques, *un peu partout*, même à Montrieux (2).

Il n'est donc pas question ici de contrefaçons; mais ces diverses compositions typographiques étaient probablement avouées par l'auteur ou par ses amis, car, dans le danger qui menaçait les imprimeurs, Pascal ne pouvait pas tout voir et

(1) Voyez au sujet de cet article d'avril 1846, le *Bulletin du Bibliophile* de 1869, p. 348, numéro d'août.

(2) Voyez M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1re édition, t. II, pp. 549 à 553, et surtout les premières lignes de la p. 552; 2e édit., t. II, p. 554 à 559, et surtout le second alinéa de la p. 557; 3e édit, t. III, pp. 56 à 61; et surtout le second alinéa de la p. 59. Voyez l'addition donnée par M. Sainte-Beuve sur le libraire Savreux, dans sa 3e édit. de *Port-Royal*, t. III, p. 57, à la fin de la note 2 de la page précédente, après les mots *trois cent mille livres.*

s'assurer lui-même que ses expressions n'avaient pas été un peu changées.

Dans le même *Avertissement*, encore première page, M. Lesieur ajoute : *Nicole a réuni et réimprimé les* Provinciales *en* 1657, *dans le format in-4°. Il a imité autant que possible le premier tirage en donnant à chaque lettre une pagination particulière.... La collection in-4° de Nicole est devenue très-rare. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque de l'Institut.*

J'ai vu cet exemplaire, G 122, et je n'ai vu encore là que la réunion des exemplaires in-4° de l'édition originale.

Presque toutes les lettres de cet exemplaire G 122 diffèrent entre elles par le papier, le caractère (1), la justification, le nombre de lignes à la page, les lignes ornées, les signatures des feuillets. Quel intérêt Nicole, en publiant cette prétendue réimpression, aurait-il eu à imiter, avec des peines infinies, toutes ces différences ? Pourquoi aurait-il poussé l'imitation jusqu'à employer pour la dixième lettre dont la signature de la première page est K, un papier qui, en vieillissant, a pris une teinte rouge brique parsemée de larges taches blanchâtres que l'on retrouve dans plusieurs exemplaires pour cette seule dixième lettre ? Ce serait donc par humilité que Nicole n'aurait pas compris dans sa réimpression la lettre au R. P. Annat, sur son écrit qui a pour titre : *la Bonne Foi des jansénistes*, etc. ; petite lettre qui est

(1) On pourrait comparer les éditions d'une même *Lettre provinciale* dans le format in-4°, avec quelques ouvrages du temps, comme *de l'Éducation d'un prince* (par Nicole). Paris, chez la veuve de Charles Savreux, 1670, in-12 ; *De la fréquente communion*, par Antoine Arnauld, 7e édit. Paris, Pierre le Petit, 1666, in-8°, et surtout le *Traité du chemin de perfection*, écrit par sainte Thérèse, et quelques petits traités de la même sainte, traduits par Arnauld d'Andilly. Paris, Pierre le Petit, 1659, petit in-8°. Je ne doute pas qu'un savant bibliophile à l'œil exercé, comme M. Ambroise Firmin-Didot, ne dise tout de suite : Telle édition de la première *Lettre provinciale*, par exemple, a été imprimée par Pierre le Petit, telle autre édition simultanée de la même première *Lettre* sort de chez Savreux ou de chez Desprez.

généralement attribuée à Nicole et qui est comprise dans environ le quart des recueils in-4° et reproduite dans les deux éditions elzéviriennes petit in-12 de 1657.

Je lis encore, page 2, de l'*Avertissement* de M. Lesieur : *On a contesté l'existence de l'édition in-4° de Nicole, on a prétendu qu'elle n'était que la réunion des premiers exemplaires in-4° de l'édition originale, avec un Avertissement et un titre de la façon de Nicole. A cette allégation nous n'avons qu'un mot à répondre. Nous l'empruntons à l'Avertissement de l'éditeur lui-même.* « C'est ce qui m'a porté à en « faire imprimer ce recueil. » *Lorsqu'un homme comme Nicole formule une affirmation aussi positive, nous avouons que nous la tenons pour incontestable.*

Je suis loin de former un doute sur la véracité de Nicole ; mais, ayant eu sous les yeux au moins cinquante-cinq exemplaires in-4° des *Provinciales*, je n'ai point rencontré encore cette réimpression. Certainement ce n'est pas le recueil in-4° G 122 de la bibliothèque de l'Institut, laquelle, suivant l'affirmation que M. Amédée Tardieu, sous-bibliothécaire, a bien voulu me donner, ne possède en *Provinciales* in-4° que l'exemplaire G 122 dont j'ai parlé jusqu'ici, et un second exemplaire G 122* qui n'a pas de rapport avec celui décrit par M. Lesieur, puisqu'il est sans titre et sans Avertissement.

Continuons. Je lis encore, page 2 de l'Avertissement de M. Lesieur : *Le titre et l'Avertissement mis par Nicole en tête de son édition in-4 de* 1657, *ont été réimprimés à part, avec une grosse faute qui ne se trouve pas dans l'édition princeps (Avertissement sur les XVII lettres provinciales ; or il y en a dix-huit).*

J'en demande très-humblement pardon à M. Lesieur, mais je suis avec lui en complet désaccord relativement à ce passage de son *Avertissement.*

Pour être plus clair, je vais d'abord dire ce qui s'est passé entre le 23 janvier 1657, date de la dix-septième lettre, et le 24 mars de la même année, date de la publication de la

dix-huitième et dernière lettre ; je parlerai ensuite du 5 mai 1657, et mes remarques suivront naturellement.

Après la publication de la dix-septième lettre, les nombreux possesseurs et admirateurs des *Petites Lettres*, quel que fût le lieu de leur impression, auront désiré en faire un recueil factice. Nicole, pour répondre à ce besoin du public, fit imprimer en beaux caractères et en huit pages in-4°, un titre avec fleuron elzévirien (les palmes croisées et les cinq roses), un Avertissement sur les XVII lettres, où sont expliqués les sujets qui sont traités dans chacune, et le rondeau aux RR. PP. jésuites sur leur morale accommodante. Cet avertissement ne fait pas mention de la dix-huitième lettre, il a cinq pages et un tiers, les deux derniers tiers de la huitième et dernière page sont pour le rondeau aux RR. PP. jésuites. C'est certainement là l'édition princeps du titre, de l'Avertissement et du rondeau, feuille in-4° publiée après le 23 janvier 1657 et avant le 24 mars de la même année.

La dix-huitième lettre ayant paru le 24 mars, le 5 mai 1657 (en suivant la date donnée par l'édition in-8° de Cologne, Nicolas Schoute, 1659), on réimprima le titre, l'Avertissement et le rondeau, mais avec des changements considérables, et l'on mit alors en tête : « Avertissement sur les XVIII lettres, où sont, etc. » Cette réimpression a, comme l'édition princeps, huit pages in-4°. Elle est moins belle que la précédente, et son orthographe est moins ancienne : les V ne remplacent plus les U. Le titre forme le premier feuillet, comme dans la première édition ; mais l'Avertissement ne remplit que cinq pages au lieu de cinq pages un tiers. Il n'y a que le rondeau sur la huitième page. Dans la première édition, l'Avertissement sur les 17 lettres a 256 lignes, à partir des mots : L'avantage que toute l'Église, etc. ; la seconde sur les 18 lettres n'en a que 230.

Ce qui prouve invinciblement que l'Avertissement sur les dix-huit lettres est bien la réimpression, c'est qu'après les mots « quand on ne la sçait que par leurs entretiens, leurs livres et leurs sermons » (lignes 42 et 43 de la 4e page de

l'Avertissement sur les 17 lettres) qui terminent l'alinéa, on lit dans la seconde édition (ligne 9 de la 5ᵉ p. de l'Avertissement sur les 18 lettres) les phrases suivantes : « Aussi le P. Annat, se voyant si solidement réfuté, entreprit de soutenir la cause de sa compagnie, en répondant à cette dix-septième lettre. Mais cela n'a servy qu'à donner un nouveau jour à ce différend par la dix-huitième, qui fait voir que ce jésuite estant pressé de montrer en quoy consiste l'hérésie qu'ils imputent à leurs adversaires, il ne l'a pu mettre que dans une erreur que tous les catholiques détestent, et qui n'est soutenuë que par les seuls calvinistes. De sorte qu'il y a sujet de loüer Dieu de voir l'Église délivrée de l'appréhension qu'on luy vouloit donner d'une nouvelle hérésie : puisqu'il ne se trouve personne dans sa communion qui ne condamne les dogmes qu'il faudroit soutenir selon les jésuites mesmes, pour estre du nombre de ces prétendus nouveaux hérétiques. »

Cet alinéa prolongé, ainsi terminé, commence, dans les deux éditions, l'alinéa suivant : « Voici les principales matières. »

Enfin l'Avertissement sur les 18 lettres se termine par ces mots de la 19ᵉ ligne de l'avant-dernière page de la première édition : « qu'on les aille chercher dans les originaux mesmes » (ajoutant le mot mesmes). On a supprimé toute la fin de l'Avertissement sur les 17 lettres (42 lignes 1/2) relative aux Avis des curés et autres pièces jointes aux *Provinciales ;* parce qu'on aura reconnu la difficulté de réunir aux dix-huit lettres les pièces indiquées dans la première édition de l'Avertissement, et tirées à moins grand nombre que les lettres de Pascal. En effet, sur vingt exemplaires in-4° que je possède, il n'y en a qu'un (1) qui renferme la totalité des pièces connues sous la désignation générale d'Avis des curés.

Les deux éditions petit in-12 de 1657 ont reproduit la première édition de l'Avertissement, en maintenant dans son titre les mots « sur les 17 lettres », quoique ces deux jolies

(1) L'exemplaire provenant de la bibliothèque de M. de Saint-Albin.

productions elzéviriennes contiennent la dix-huitième Provinciale.

L'édition in-8° de 1659 publie la réimpression « Avertissement sur les dix-huict lettres », mais elle ajoute après les derniers mots de la seconde édition : les originaux mesmes, les 42 lignes 1/2 qui terminent la première édition de l'Avertissement et se rapportent aux Avis des curés. C'est ce mélange des deux éditions in-4° de l'Avertissement qui est daté à la fin : le 5 may 1657.

L'exemplaire in-4° G 122 des *Provinciales* de la bibliothèque de l'Institut a en tête le titre, l'Avertissement et le rondeau de la seconde édition. Si cet exemplaire G 122 était une réimpression donnée par Nicole, pourquoi, les Avis des curés étant joints aux Provinciales, Nicole aurait-il fait précéder les lettres de la seconde édition de l'Avertissement qui ne fait pas mention de ces pièces (1) ?

Un fait certain, c'est que l'une ou l'autre édition de la feuille in-4° comprenant le titre, l'Avertissement et le rondeau, a été employée comme feuille postiche préliminaire des recueils plus ou moins complets d'éditions originales et simultanées, de toute provenance, de chacune des Provinciales de Pascal. Sur mes vingt recueils in-4°, tous d'ensemble différent (2), treize ont la feuille préliminaire postiche,

(1) En retournant à la bibliothèque de l'Institut, j'ai reconnu que les Avis des curés es trouvent bien dans l'exemplaire G 122, mais qu'ils y sont incomplets. Il manque à ce Recueil la *Lettre d'un curé de Rouen à un curé de la campagne*, etc., 15 pages in-4°, et la *Lettre de Messire Jacques Boonen, archevéque de Malines, à Messeigneurs les cardinaux de l'Inquisition de Rome*, 1 feuillet de titre et 6 pages in-4°. Cependant ces deux pièces sont indiquées à la fin de l'*Avertissement sur les 17 Lettres.* Nicole y reproduit même un assez long passage de la *Lettre d'un curé de Rouen.* Ceci confirme encore ce que je viens de dire de la difficulté que l'on trouvait, même du temps de Pascal, à réunir en éditions originales, in-4°, toutes les pièces comprises sous la dénomination d'*Avis des curés.*

(2) Voyez l'*Appendice* à la fin de cet article, p. 68.

savoir : onze de la première édition (sur les 17 lettres), et deux de la seconde (sur les 18 lettres).

M. Lesieur ajoute, page 3 : *Il a paru en 1657 deux éditions elzéviriennes in-12, sous la rubrique de Cologne et sous le nom de Pierre de la Vallée. Ces deux éditions sont évidemment postérieures au 5 mai 1657, puisqu'elles reproduisent le titre et l'Avertissement de celle de Nicole donnée la même année.*

Ces deux éditions elzéviriennes petit in-12 de 1657, reproduisant la véritable édition princeps de l'Avertissement, laquelle ne parle pas de la 18e Provinciale, n'en devrait-on pas conclure au contraire que ces deux éditions petit in-12 sont antérieures à la date indiquée seulement dans l'édition in-8° (5 mai 1657) ? et, puisqu'elles contiennent la 18e lettre, qu'elles ont été publiées entre le 24 mars et le 5 mai 1657? Il est cependant plus probable que ces éditions petit in-12 qui diffèrent beaucoup l'une de l'autre, surtout pour les trois premières lettres, comme l'a observé très-judicieusement M. Lesieur, n'ont pas été publiées toutes les deux en six semaines. Il est plus probable que l'éditeur hollandais, n'ayant pas connaissance de l'Avertissement sur les 18 lettres, a mis en tête de ses deux jolies éditions des 18 Provinciales un Avertissement antérieurement imprimé qui n'en mentionne que 17, mais qui parle des pièces jansénistes comprises dans les deux éditions elzéviriennes et connues sous la dénomination d'Avis des curés,

On pourrait dire cependant que la publication des premières éditions des *Provinciales*, et même des traductions de ces immortels pamphlets, s'est faite avec une rapidité singulière. Je possède une traduction anglaise des *Provinciales* que j'ai fait acheter à Londres et qui porte la date de 1658, avec l'indication que c'est la seconde édition de cette traduction.

En voici le faux titre : *The mystery of Jesuitisme.*

Et le titre : « les *Provinciales*. — Or, the mystery of jesuitisme. Discovered in certain letters written upon occasion of

the present differences at Sorbonne, betwen the jansenists and the molinists : Displaying the pernicious maximes of the late casuists : — The second edition corrected ; with large additionnals (1). London, printed for Richard Royston, and are to be sold by Robert Clavell.... 1658,» 1 volume in-12.

1 feuillet de faux titre, 1 feuillet de titre, 10 feuillets de préface, de table et d'Avertissement, 360 pages (la dernière non chiffrée) pour les lettres et petites pièces jointes, 1 feuillet de titre et 150 pages. (Les 3 dernières non chiffrées) pour les additions, table alphabétique et *errata*. Assez jolie édition, sur excellent papier.

M. Lesieur dit : page 3, ligne 24 de son Avertissement : *Les bibliographes ont l'habitude de reconnaître la deuxième édition in-12 de 1657, à un signe qui n'est cependant pas le plus frappant, aux mots* Religieux mendians *qu'on lit au haut de la troisième page de la première Provinciale, tandis que la première édition in-12 de la même année porte :* Moines mendiants.

On distingue encore d'une manière toute matérielle ces deux éditions petit in-12 de 1657 en ce que la première a 398 pages pour les lettres et 111 pages pour les avis des curés, tandis que la seconde édition n'a que 396 pages pour les lettres et 108 pages pour les avis des curés.

Page VII, ligne 10 de l'Avertissement de M. Lesieur : *La traduction latine des* Provinciales *publiée en* 1658 *par Nicole, sous la rubrique de Cologne et sous le nom de Wendrocke, et qui a été réimprimée plusieurs fois, nous*

(1) Les *Provinciales* ou le *Mystère du jésuitisme*, dévoilé dans certaines Lettres écrites sur le sujet des présentes discussions soulevées en Sorbonne, entre les jansénistes et les molinistes, exposant les pernicieuses maximes des nouveaux casuistes. Seconde édition, corrigée, avec d'importantes additions. Londres, 1658. M. Ch. Brunet porte la 1re édition de cette traduction anglaise dans son *Manuel du libraire*, 1863, t. IV, colonne 397. Cette 1re édition est de Londres, 1657.

fournit.. .. quelques points de comparaison. Le traducteur ne suit fidèlement ni la deuxième édition in-12 de 1657, ni celle de 1659; il choisit les leçons qui lui conviennent.

Une partie fort intéressante du travail de M. Lesieur sur les variantes et qui, je le crois, est tout à fait nouvelle, c'est la comparaison de la traduction latine des *Provinciales*, faite par Nicole en 1658, avec les textes français des éditions originales.

Plusieurs éditeurs du dix-huitième siècle et particulièrement Rondet, dans ses éditions petit in-12, sans lieu, sans nom de libraire, de 1754, de 1766 et de 1767, ont changé en beaucoup d'endroits le texte de Pascal, pour suivre les corrections de Nicole et donner surtout ses citations des passages de l'Écriture sainte, des saints Pères, etc. Plusieurs éditeurs modernes, entre autres M. Lefèvre, dans ses belles et nombreuses publications, ont reproduit ces citations de passages; mais ces corrections ou additions sont faites sans prévenir du changement fait au texte. Les comparaisons mises en note par M. Lesieur fixent l'attention, et toutes ces notes si précieuses pour les amateurs n'ont pas la sécheresse habituelle des variantes. M. Lesieur a su leur donner une variété de tournure qui décèle son admiration passionnée pour le style de Pascal. En effet, comme a dit Charles Nodier (1), « sous le point de vue littéraire il n'y a pas une ligne de Pascal à dédaigner. »

Je regrette d'avoir été si souvent en opposition avec M. Lesieur en ce qui concerne les trois premières pages de son Avertissement, mais j'ai cru devoir publier dans cette Revue les résultats de ma longue expérience, ce que je crois la vérité.

Je regrette d'autant plus d'avoir eu à combattre les idées de M. Lesieur que j'apprécie tout le mérite de son travail sur le texte primitif des *Provinciales* de Blaise Pascal. Cette re-

(1) *Nouveaux Mélanges* tirés d'une petite bibliothèque.

production du texte primitif sera d'autant plus utile que les éditions originales in-4° des *Provinciales* sont fort rares (1).

Si j'ai attaqué les trois premières pages, les dernières de cet Avertissement m'inspirent de la sympathie pour M. Lesieur que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais qui, comme moi, voit plutôt dans les *Provinciales* la forme que le fond.

Depuis bien longtemps je fais des ouvrages de Pascal, et particulièrement des *Provinciales*, une étude qui me présente un intérêt toujours croissant. Ce n'est pas le théologien, le sectaire, si l'on veut, que j'admire; c'est l'incomparable écrivain, c'est le grand artiste inimitable.

. . . .

APPENDICE.

D'après l'examen que j'ai fait d'au moins cinquante-cinq exemplaires des *Provinciales* originales in-4°, examen très-attentif pour le plus grand nombre de ces recueils, j'ai reconnu qu'il y avait du titre postiche, de l'Avertissement et du rondeau, 2 éditions bien distinctes :

De la 1re lettre,	6	éditions bien distinctes.
De la 2e letttre,	7	—
De la réponse du Provincial aux deux premières lettres et de la 3e lettre,	4	—
De la 4e lettre,	5	—
De la 5e lettre,	6	—
De la 6e lettre,	6	—

(1) L'excellent éditeur des *Classiques français*, M. Lefèvre, me disait un soir, en sortant avec moi de la vente de la bibliothèque de M. Parelle, qu'il n'avait jamais pu se procurer un exemplaire in-4° des *Provinciales*.

De la 7e lettre,	6 éditions bien distinctes.	
De la 8e lettre,	4	—
De la 9e lettre,	2	—
De la 10e lettre,	3	—
De la 11e lettre,	2	—
De la 12e lettre,	4	—
De la réfutation de la réponse à la 12e lettre,	1 édition.	
De la 13e lettre,	2 éditions bien distinctes.	
De la 14e lettre,	4	—
De la 15e lettre,	2	—
De la 16e lettre,	1 édition.	
De la lettre au R. P. Annat sur son écrit qui a pour titre : *la Bonne Foi des jansénistes*, etc.,	2 éditions bien distinctes.	
De la 17e lettre,	2	—
De la 18e lettre,	3	—
De la lettre d'un avocat au parlement, à un de ses amis, touchant l'inquisition qu'on veut établir en France, etc.	3	—

En outre de ces éditions qui sont incontestablement différentes, j'ai observé encore pour plusieurs lettres des variétés.

J'appelle variété une pièce corrigée pendant l'impression, après un premier tirage de quelques exemplaires de la même édition.

J'ai donc reconnu qu'il existait pour la 1re lettre	2 variétés.	
De la réponse du Provincial aux deux 1res lettres et de la 3e lettre,	1	—
De la 7e lettre,	2	—
De la 8e lettre,	1	—
De la 11e lettre,	1	—
De la réfutation de la réponse à la 12e lettre,	2	—

De la 13ᵉ lettre,	1	variété.
De la 15ᵉ lettre,	1	—
De la 16ᵉ lettre,	3	—
De la lettre au R. P. Annat sur son écrit qui a pour titre : *la Bonne Foi des jansénistes*, etc.	2	—
De la 17ᵉ lettre,	2	—
De la 18ᵉ lettre,	3	—
De la lettre d'un avocat au parlement, sur l'inquisition qu'on veut établir en France,	1	—

BASSE.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Les diverses poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaie et les Foresteries, du même. Publiées et annotées par Julien Travers. *Caen, imprimerie de Le Blanc-Hardel, — à Paris, à la librairie Léon Techener.* 1869; in-8°.

Il vient de paraître une première partie des *OEuvres de Vauquelin de la Fresnaie*, qui a gardé sa place parmi les poëtes français du seizième siècle, à l'abri des retours de fortune dont beaucoup d'entre eux sont restés frappés. Cette partie comprend l'*Art poétique françois*, les *Satyres* et les *Foresteries*. La dernière contiendra ses *Idillies*, ses *Épigrammes* et ses autres productions, ainsi qu'un travail *Sur sa vie et ses œuvres*, et des *Notes historiques et littéraires*, pour l'explication des passages difficiles, qui ne manquent pas dans ces auteurs.

Quelques lignes du savant Daniel Huet, dans ses *Origines de Caen*, renferment l'essentiel du jugement qu'on peut porter sur Vauquelin de la Fresnaie, et nous ne ferons guère autre chose que les commenter. « Vauquelin, dit-il, eut beaucoup de génie pour la poésie françoise. Il ajouta à ses dispositions naturelles beaucoup d'étude et de lecture des anciens, qu'il a heureusement imitez. Il profita aussi de la liaison qu'il eut avec Scévole de Sainte-Marthe, qui a tant honoré la France par l'excellence de ses vers. Si Vauquelin avait joint à ses talents la politesse du grand monde et de la cour, il iroit de pair avec les plus célèbres poëtes de son siècle. » Vauquelin ne fut pas, en effet, un poëte de cour, comme Marot et Saint-Gelais; à quoi son talent et ses relations lui eussent permis de prétendre. S'il fit l'*Art poétique*, à la demande de Henri III, ce fut loin de ce prince, et il est douteux qu'il en ait reçu un salaire

proportionné au mérite de l'œuvre et à la qualité du client. Il se défendit même, à plusieurs reprises, soit de composer d'autres ouvrages sur commande royale, soit d'en présenter qui étaient tout faits dans son portefeuille. Il ne se départit de sa réserve que pour adresser à la reine-mère, à l'occasion des troubles civils, un Discours en vers, et au roi une *Satyre;* minces tributs d'un poëte aussi sollicité. Pourvu d'assez de biens pour son rang dans la société normande, et d'assez d'honneurs pour son ambition, qu'il arrêta lui-même à la charge de « chef de la Justice » dans la province qui l'avait vu naître, il s'abstint de la cour. A la faveur qui l'y attendait, aux fêtes où il était convié, aux voyages qui pouvaient importer à sa fortune, il préféra sa « frénée » et « le beau séjour de Caen ». Partagé entre la passion de ses devoirs et celle des Lettres, il faisait servir l'une de distraction à l'autre. Si, comme l'a dit Huet, il a manqué à ses vers une certaine politesse particulière au grand monde, si l'on y regrette des étrangetés de style et trop de mots de terroir, ils doivent peut-être à son amour de la retraite quelques-unes des qualités qui les distinguent.

Il eut de très-bonne heure le goût des vers. On le voit, dès l'âge de douze ans, obtenir un *privilége* pour l'impression des *Foresteries*, composées sous les ombrages voisins de l'Orne, et qu'il ne publia que huit ans plus tard. Après avoir reçu à Paris, où sa mère, restée veuve, s'était résignée à l'envoyer, cette forte instruction que donnaient les Turnèbe et les Muret; après quelques leçons de droit prises à Angers, il quitta subitement cette ville, avec deux jeunes compagnons, poëtes et Normands comme lui et comme lui « poussés d'un beau printemps », pour se rendre à Poitiers, sous le prétexte d'y continuer cette étude à une meilleure école.

Poitiers était le siége d'une célèbre université. Autour des professeurs se pressait une nombreuse jeunesse, dont il est vrai qu'une partie s'émancipait, suivant un dicton local, à *faire son droit en bottes*, c'est-à-dire le moins possible; et Vauquelin, plus fidèle à la Muse qu'au Digeste, fut de ceux à qui ce brocard pouvait le mieux s'appliquer. On a l'aveu du coupable, comme on dit dans la langue même du droit :

Les Nymphes, les Silvains nous suivions par les bois;

aveu répété sous toutes les formes et où le remords ne paraît pas avoir une grande part. Poitiers avait aussi ses *grands jours;* grandes

Assises de la Poésie autant que de la Justice; occasion de joutes littéraires pour tous les beaux esprits que rassemblaient ces solennités et qui laissaient après eux l'exemple et le goût de ces exercices. C'est à Poitiers que Vauquelin, dont le bagage poétique s'était grossi de nouvelles pièces, fit imprimer ses *Foresteries*. Il avait dix-neuf ans, et Malherbe naissait.

C'était le temps de la poésie à outrance. Tout lui était matière et occasion; elle prenait tous les prétextes et toutes les formes; elle s'était emparée de toutes les plumes. Etienne Pasquier a fait un long chapitre « De la grande flotte de poëtes que produisit le règne de Henri II. » — « Vous auriez dit, pour emprunter ses termes, que ce temps-là estoit du tout consacré aux Muses. » De son côté, Vauquelin nous a montré courant sans relâche après la rime :

« Clercs du Palais en leurs bancs retirez,
Clercs de Finance en leurs contoirs dorez.
Je ne crois pas qu'on trouve de boutique
Dedans Paris sans jargon poétique;
Et chaque dame a, selon son humeur,
Ou son bouffon ou son petit rymeur. »

Atteint de la contagion dès son bas âge, Vauquelin ne voulut pas en guérir. Mais il n'eut en quelque sorte que des accès volontaires et proportionnés aux loisirs que lui laissait la servitude, dignement portée, des fonctions publiques. Aussi ne se donnait-il pas le titre de poëte, par respect pour ces « favoris des dieux » :

« De tout temps j'ai hay (repoussé) de poëte le nom,
N'estant assez sçavant pour avoir ce renom. »

Le savoir en effet, qui était la grande ambition des esprits, envahissait jusqu'au domaine poétique. En haine de cette poésie familière et maîtresse du succès, une autre avait surgi, affectant le labeur, chargée d'érudition, inaccessible au vulgaire, et si savante, que des savants comme l'auteur des *Recherches de la France* jetaient le livre à terre, faute de l'entendre, et que les dames se faisaient expliquer par d'autres pédants les madrigaux qui leur étaient adressés dans ce style. Vauquelin n'était pas de cette école. Il admirait le savoir, mais il ne le mettait pas en rimes. Il ne violentait pas la « Muse charmeresse » ni l'intelligence du lecteur. Il

se laissait charmer et comprendre; et, aussi érudit qu'aucun autre, il faisait un si judicieux emploi de son érudition dans ses vers, qu'elle en était plutôt la parure que la substance.

Son instruction variée, son esprit, son talent précoce, son admiration pour celui des autres, l'avaient lié de bonne heure avec les poëtes les plus célèbres, avec Bertaut, Ronsard, Desportes, Tahureau, lequel, dit-il,

« Les affrianda tous au sucre de son art. »

Mais ces relations avaient pris le caractère d'une véritable amitié avec Baïf, avec Du Bellay, surtout avec Scévole de Sainte-Marthe, que ses contemporains nommaient « le grand Scévole ». Ils étaient du même âge. Les rives du Clain les avaient vus tout jeunes prendre ensemble leurs ébats poétiques. Ils s'appelaient entre eux « frères d'alliance », et Vauquelin se faisait plus tard de doux souvenirs et presque une gloire de cette coïncidence de leurs débuts :

« Aux bois nous fismes dire
Qu'en nos chants revivoient Palémon et Tytire. »

Mais la sujétion de leurs devoirs les sépara pendant presque toute leur vie et réduisit leur amitié à de vaines espérances de rapprochement.

Leurs noms ne rappellent guère que des poëtes ; mais ces poëtes étaient aussi des hommes publics et des magistrats fort employés dans les affaires. Vauquelin, qui, tout en versifiant, avait fait de bonnes humanités, mais très-négligemment son droit, s'y était remis avec une grande application, sur les instances de sa mère, alarmée de tant de poésie. L'étudiant *botté* de l'université de Poitiers était devenu un des plus laborieux de celle de Bourges, où il prit les leçons des meilleurs maîtres, parmi lesquels était Duaren, « le plus savant jurisconsulte de cette époque, après Alciat », au jugement de l'historien de Thou. Alors, au lieu de vers, il y eut émulation de travail et de thèses bien passées, entre lui et son cher Scévole, qu'il avait retrouvé là comme par hasard, et que sa famille disputait aussi à la poésie pour une carrière plus sérieuse. Si *Tityre* et *Palémon* « chantèrent » encore un peu, ce fut bien bas. Revenu en Normandie, Vauquelin avait eu la charge d'avocat du roi au bailliage de Caen, puis de lieutenant-général, puis de président au même siége, après son mariage avec la fille de Bour-

gueville, auteur des *Recherches et Antiquités de la Province de Neustrie*. Ainsi fixé dans cette même province, et sauf quelques emplois temporaires, comme ceux d'intendant des côtes normandes, de commissaire des vivres près d'une armée en campagne, de député aux États de Blois, il s'absorba dans sa magistrature, avec la muse au foyer. De son côté, Scévole, dont Ronsard appelait les *Poésies* « les Muses mêmes », et qui passait pour le plus éloquent de son temps, Scévole devait justifier cette réputation par le succès de ses ambassades auprès de cinq rois, à commencer par Henri II. Pourvu des plus grands offices de finance, deux fois « maire et capitaine » de Poitiers, il fut en même temps contrôleur à la suite de plusieurs armées ; chargé d'une mission dans les provinces du Midi ; député, comme Vauquelin, aux États de Blois ; appelé par Henri IV à l'assemblée des Notables ; proclamé *Père de la patrie* par sa ville natale, pour un service éclatant ; enfin mêlé aux affaires publiques pendant un demi-siècle. Telle fut la vie de ces poëtes, en dehors de la poésie.

L'*Art poétique français* et les *Satyres* sont les deux principaux ouvrages de Vauquelin de la Fresnaie. L'imitation des anciens, ses inséparables modèles, n'en a pas exclu l'invention, surtout dans le premier ; et il a été, dans les deux, le précurseur de Boileau, qui n'a pas négligé de le lire, mais de le nommer. A part les ressemblances qu'ont dû produire entre eux les mêmes sources où ils ont puisé, il y a une parenté certaine entre quelques-uns de leurs vers ; et il ne faudrait quelquefois que regarder sous Boileau pour retrouver Vauquelin.

Henri III lui avait demandé cet *Art poétique*, après son retour de Pologne, pour « polir sa langue », et pour avoir des sujets d'entretien dans les cloîtres où « il prenoit plaisir ». Vauquelin fit une œuvre durable de ce travail commandé. On y trouve, à côté des lois particulières à chaque genre, des préceptes de goût, des règles pour l'enrichissement de la langue et d'intéressants détails d'histoire littéraire. L'auteur mentionne avec éloge certaines renommées de son temps, qui ne sont plus. Il restitue à la France le mérite d'avoir fourni à l'Espagne et à l'Italie des modèles qu'elles n'ont pas avoués. S'il se rend la justice d'avoir « frayé parmi nous des chemins inconnus », il applaudit au talent de ceux qui l'ont suivi, et il convie la jeunesse aux mêmes succès.

Ses *Satyres* sont, en réalité, des Epîtres à la façon d'Horace. Cha-

cune d'elles est adressée à un poëte en renom, ou à un personnage alors célèbre, ou à un de ses fils encore tout jeunes, et parmi lesquels était celui qui fut DesYveteaux. Elles contiennent des leçons de philosophie usuelle et des conseils pour le bon usage de la vie, qui, loin de sentir l'école, empruntaient de son esprit leur agrément et leur autorité de son exemple. Elles étaient aussi, de son propre aveu, une arme défensive, un moyen de tenir en respect certains envieux, sous la menace de cruelles représailles. Mais la précaution ne lui réussit qu'à moitié; et, de plus, ces vers où il « remarquait le vice », sans toutefois nommer les gens, lui firent des ennemis qui, pour tâcher de le perdre en propageant leur haine, l'accusèrent de divulguer « maint secret qui devoit se taire », et d'oser parler « de Dieu, des grands et de l'Église ».

Comme Horace, qu'il ne perd jamais de vue et qu'il traduit quelquefois, il aime à placer dans ses *Satyres* une petite histoire, un apologue, une anecdote, dont le sens moral se laisse aisément saisir. Il fait ainsi le conte d'un juge d'Alençon qui, complétement étranger au droit, se doublait, à son tribunal, d'un praticien chargé de prononcer les sentences, qu'il n'avait plus qu'à confirmer d'un mot, le seul peut-être qu'il sût dire; et de ces campagnards qui, pour voir de plus près la lune et même l'emporter chez eux, gravirent une haute montagne, au sommet de laquelle, désabusés et rompus, ils se mirent à pleurer leurs toits si sottement quittés; et de ce seigneur vénitien qui, gratifié par Charles-Quint d'un beau genet d'Espagne, et ignorant jusqu'à la différence de la bride à l'éperon, impatienta tellement sa monture par l'absurdité de sa manœuvre, qu'il se fit jeter tout à plat par terre, où il maudit les présents royaux et jura de ne plus monter de genet.

Le mépris de la cour et la haine de la guerre ont particulièrement échauffé sa veine. De la cour,

« Où l'on doit estre aveugle, mut et sourt »,

il a laissé des peintures que l'on peut estimer vraies. Il l'avait fréquentée dans sa jeunesse. Il avait vu les mœurs particulières à Henri II, enchérissant sur celles qui sont communes à ces lieux-là. Il avait vu la faveur acquise aux plus indignes; des bénéfices donnés, au lieu de gages, à des valets; des prébendes, à des cuisiniers; des prieurés, à des assassins. Ce mépris l'a souvent bien inspiré. Un vrai souffle poétique anime sa Réponse à Ph. de Nolent,

qui voulait l'attirer près du prince. Il y a là un accent d'honnêteté, un cri de conscience, un « Je ne sçauroy » énergique et superbe.

La guerre, qui chasse les Muses, qui fait taire la Justice et surgir les mauvaises passions, qui achève le pauvre, les raisons ne lui manquent pas pour la flétrir, ni les expressions. Il pouvait aussi en parler. Elle l'avait fait orphelin à neuf ans et héritier de grosses dettes. Elle l'avait enlevé à son siége pour de sanglantes entreprises, d'où il était revenu avec d'affreux souvenirs et une blessure. Le beau mot de gloire dont elle se décore ne lui faisait pas illusion sur les héros :

« Rien n'a de bon la guerre; et les grands empereurs
Sont comme grands Césars bien souvent grands voleurs. »

De ses *Foresteries* à ses autres ouvrages, sa manière a quelquefois subi l'influence des diverses modes littéraires qui se succédaient sous ses yeux, mais sans qu'on puisse le rattacher positivement à aucune école. Il était hésitant, souvent découragé, en face de cette mobilité de la langue, qu'il affirme avoir vue changer quatre ou cinq fois dans l'espace de quarante ans. Mon style, dit-il,

« Mon stile n'est plus fait à la mode qui court. »

Ses vers nouveaux étaient déjà vieux quand il les publiait, et il ne les retouchait pas toujours pour les rajeunir. Aussi ne demandait-il pour eux, « dans ce premier accoutrement, qu'une place entre les moindres ». C'est vraisemblablement pendant la vogue des mots composés que se sont glissés dans ses vers le *soin ronge-pensée*, le *porte-laine agneau*, *Phebus cheveus-épais*, le *gaste-mur lierre* et le *pique-main frelon*.

Il ne sut pas échapper davantage à l'abus des diminutifs et des mignardises, qui commencent par le douceâtre et finissent dans l'insipide. Tel fade rimeur à sec pouvait lui emprunter, à son tour, un choix de ces câlineries, dont quelques-unes sont de lui ; et il n'y a pas lieu de le louer de l'invention. Ainsi les nymphes, n'ayant pas sans doute un assez joli nom, s'appellent *nimphettes* et même *ninfelettes*. On n'a dans ce pays-là que des cœurs *mignardelets*, que de *tendrelets enfançons*. L'onde, plus que *clairette*, devient *argentelette*, par la vertu de la rime ; et il ferait beau voir que l'émeraude ne fût pas *verdelette*, ni la rose *vermeillette*, ainsi

que l'Aurore! Quant à Lycoris, comment lui résister? Elle a, pour nous affriander, une *bouchelette sucrine*, et, pour nous attendrir, des *larmelettes*. Ce déplorable genre, auquel il payait tribut, on dirait qu'il l'a lui-même ridiculisé dans ces deux vers d'une épître à Tahureau :

« Mon Tahureau, a qui Venus mignonne
Mignardement mignarde une couronne.... »

Grandes sont aussi les libertés qu'il prend avec les mots. Il les allonge ou les raccourcit à son gré, pour la mesure ou pour la rime. Sa période est souvent trop longue et sa phrase embarrassée d'incises ou chargée d'épithètes. A tel mot de ses *Satyres*, il a donné une suite monotone de sept adjectifs bien comptés, et il aurait pu doubler le cortége, sans plus de profit pour le sens. De pareilles habitudes faisaient dire autour de lui que ses vers étaient « lâchement écrits, » et qu'on pourrait, de la sorte,

« En faire mile au sortir de la table. »

Il nous a lui-même informés de cette critique, et ce n'est pas un médiocre exemple de sincérité. Mais, à côté de ces défauts, on peut signaler des qualités réelles : une grande facilité de composition, un certain mouvement de style, une sorte de verdeur attrayante, l'expression naturellement pittoresque, et juste plutôt que forte.

Il a des vers frappés au coin des meilleurs proverbes, comme les suivants :

« En quelque art que ce soit, il faut un homme entier;
Qui deux en entreprend ne fait bien un métier. »

« Ce sont, dit-il, »

« Ce sont tableaux parlants que les vers bien écrits. »

Tel maltôtier, qui a rempli ses coffres,

« Du bien public à fait son bien privé. »

Tel courtisan, qui s'est ruiné pour faire figure au Louvre, « s'enfle » dans ses habits criblés de dettes,

« Et sur son dos il porte son moulin
Teint d'écarlate aux eaux de Gobelin. »

La fuite insensible des ans lui fait dire avec trop de raison :

« On ne voit point venir la vieillesse chenue,
Mais on est ébahi qu'on la trouve venue. »

De la même marque sont quelques-uns des portraits qu'il a tracés : ils vivent. D'Auly, nouveau gentilhomme, s'est fait un langage nouveau :

« Il ne dit rien qu'en mots de seigneurie,
Et son estable il appelle escurie. »

Darfin, à l'affût des affaires qui se peuvent tripoter « dans le cabinet du prince », et qui feront « du bien d'autrui sa marchandise, » Darfin, bassement salué par ceux-là même dont il trafique, nous le reconnaissons dans ces flibustiers de cour, dans ces *Mercadets* de haut vol, gorgés d'honneurs et de profits, mais encore plus chargés de mépris que de butin.

L'auteur de ces portraits a laissé le sien à faire, et nous l'esquisserons, pour finir, à l'aide des indications éparses dans ses ouvrages et de l'idée qu'ils nous ont donnée de lui. Il était de moyenne taille et dégagé dans sa démarche. Il avait la figure ouverte, même riante, et le propos plaisant. Magistrat sans roideur, poëte sans morgue. Un peu prompt, mais bientôt revenu. Porté à l'amitié et fait pour la mériter. Nulle ambition, nulle envie. Peu d'empressement pour le gain. N'estimant le savoir qu'accompagné de la bonté. Imbu de « la science du devoir » (l'expression est de lui); dévoué à la vertu jusqu'à s'en faire le champion :

« De la vertu je suis un aspre combatant, »

dit-il; en cela plus décidé que Boileau, *ami de la vertu plutôt que vertueux*. Capable enfin de se juger et connaissant sa mesure ; ce qu'il a exprimé dans un vers que l'on croirait d'un des meilleurs poëtes de nos jours :

« Je sçay combien il faut de liqueur en mon vase. »

Son amour de la retraite, nourri d'étude et de travail, « n'était pas misanthropie », ni sa solitude un rempart contre les sollicitations du dehors. On allait le trouver « aux champs », pour quelque affaire urgente, comme on faisait à la ville; et, au lieu d'une Épître à Scévole ou à Tahureau, il lui fallait quelquefois expédier une « dépêche » ou un « recolement ». Ses conseils étaient surtout acquis à ceux qui n'en pouvaient payer aucun. La vertu, qui était son idéal, il aurait voulu l'inculquer aux autres par l'attrait du

contentement qu'elle donne et du bien qu'elle produit. Digne à la fois et capable de l'enseigner, il rêvait, comme une dette de son talent et comme le principal honneur de sa vie, un livre où l'on aurait pu « apprendre à devenir meilleur », un livre qui pût convenir à tous les âges, intéresser toutes les conditions,

« Profiter, comme au riche, au pauvre également. »

Tel est l'écrivain dont les œuvres ont trouvé dans M. Julien Travers un de ces éditeurs qui, par amour pour les lettres, mettent leur savoir et leur goût au service de nos anciens auteurs. Une nouvelle édition de ce poëte était rendue nécessaire par la rareté bien connue de ses divers ouvrages et par l'exagération de leur prix vénal, mais surtout par leur mérite; car la considération de la rareté ne suffit pas pour justifier cette abondance de réimpressions dont on pense enrichir et dont on encombre aujourd'hui le marché littéraire. Mais que de difficultés ne présentait pas celle-ci! On ne se doute pas généralement, quand on jouit à son aise du fruit d'une pareille tâche, de ce qu'elle a coûté de recherches spéciales, d'hésitations sur un mot, de perplexités incessantes, de délibérations avec soi-même, de consultations avec autrui, enfin de scrupules, de longueur de temps et de peine. Un texte souvent fautif, des mots inintelligibles, des sens douteux, une orthographe incertaine, une ponctuation arbitraire; voilà au milieu de quelles épines s'engage un éditeur à la suite de quelques-uns de ces écrivains. L'obligation de reproduire exactement l'original ira-t-elle jusqu'à conserver certaines fautes qui paraissent venir de négligence, cette négligence même pouvant servir à caractériser l'auteur ou son époque, et intéresser, à ce titre-là, littérateurs et bibliophiles? Comment, sans anachronisme, régler une ponctuation alors sans règle et une orthographe alors si débattue, et dont les divers systèmes en discussion se trouvaient quelquefois représentés dans une même page? Et quelles ne sont pas ces contradictions dans l'orthographe des mots, quand on voit des auteurs varier jusque dans celle de leur nom, et Vauquelin (pour revenir à lui) écrire le sien de huit manières différentes? M. Julien Travers a su triompher de toutes les difficultés inhérentes à son entreprise. La moindre comparaison, pour ceux qui peuvent la faire, entre les premières éditions et la sienne, le prouve surabondamment. Destinée « à un public d'élite », celle-ci justifie en tout point cette louable ambi-

tion, et nous ne croyons pas forcer les mots en le flattant de la reconnaissance des amateurs de bons livres. L'exécution matérielle, soignée par M. Le Blanc-Hardel, en fait aussi un des plus beaux que la province puisse opposer aux presses parisiennes. C'était d'ailleurs en Normandie, c'était à Caen, l'*Athènes normande*, que devait reparaître dans un nouveau lustre un poëte qui, par son origine, par ses emplois, par ses alliances, par sa constante affection, appartient à cette belle province, et qui en est une des illustrations par son talent.

TH. BAUDEMENT.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

LE CONGRÈS PHONOGRAPHIQUE DE LAUSANNE. — THÉATRE FRANÇAIS : *les Ouvriers*, par M. MANUEL.

Voici encore un de ces manifestes qui faisaient bondir Nodier et qui exaspéraient son âme candide. Un journal des plus répandus et des plus populaires, — *le Siècle*, c'est tout dire, — a publié avec enthousiasme la résolution suivante, adoptée à la presque unanimité par les instituteurs *primaires* du canton de Vaud. Mais pourquoi priver nos lecteurs du commentaire radieux qui encadre dans le journal des progressistes modérés le décret réformateur des grammairiens vaudois, et qui, naturellement, en augmente singulièrement le poids et l'autorité? De tels monuments littéraires ne peuvent être tronqués et méritent d'être conservés intacts. Voici donc la pièce *in extenso*, telle qu'elle a paru dans le *Siècle* du 17 janvier dernier, avec son commentaire et son titre, qui déjà, à lui seul, en dit plus qu'il n'est gros :

UN PROGRÈS.

On a dit souvent que ce sont les minorités qui mènent

le monde; on dit aussi que ce sont les petites nations qui servent d'exemples aux grandes. En serait-il de même en tout, et les réformes qu'appellent nos mœurs, notre enseignement, notre langue, seront-elles expérimentées et nous seront-elles présentées toutes prêtes par ces Français séparés de la France qui forment à nos portes des peuples libres et prospères?

Une réforme sérieuse de notre système orthographique, qui se modifie si lentement par suite de l'action *somnifère* des académies et de la résistance passive des routiniers, a été proposée maintes fois, et toujours il s'est trouvé des adversaires, non pour discuter la question, mais pour railler les novateurs.

Cette question, peu considérable en elle-même, aurait cependant une immense importance sociale; sa solution procurerait aux travailleurs peu fortunés une énorme économie sur le temps et les efforts qu'ils sont obligés de dépenser aujourd'hui pour arriver à ne connaître leur langue que d'une façon déplorable.

Avec l'orthographe rationnelle, ils apprendraient toujours et vite à la bien posséder, et, grâce aux économies de temps et d'efforts intellectuels dont nous venons de parler, grâce aussi à ce qu'ils ne seraient pas, comme aujourd'hui, exposés à se décourager devant une étude rebutante, ils pourraient apprendre beaucoup d'autres choses qui sont en ce moment hors de leur portée.

A ce point de vue, incontestablement, la réforme même partielle de l'orthographe française serait une œuvre démocratique; il ne faut donc pas s'étonner si elle a été entreprise sérieusement dans une république. Voici ce qu'écrit un correspondant suisse de l'agence Bullier:

« J'appelle aujourd'hui votre attention sur le travail qui se fait parmi les instituteurs de la Suisse romande qui s'occupent activement de la réforme de l'orthographe de la langue française.

« Depuis longtemps cette question est à l'ordre du jour des

conférences des institutions primaires du canton de Vaud, qui sont très au courant de tout ce qui se dit et s'imprime en France sur ce sujet. Elle est en outre patronnée activement par un petit nombre de novateurs, qui proposent l'adoption de l'orthographe phonographique, et se sont constitués en comité pour proposer l'alphabet de leur choix.

« Or, à la suite d'une série de conférences récentes, où la question a été longuement élucidée, la presque totalité des instituteurs vaudois se sont prononcés pour l'admission des treize réformes proposées à l'Académie française par Firmin Didot, ainsi que de quelques autres proposées par le comité phonographique (je devrais écrire *fonografique*) de Lausanne.

« Ces réformes consistent :

« 1° Dans la suppression de la lettre H dans tous les mots où elle ne se prononce pas. On écrirait donc *arcange*, *rume*, *catarre*, *métode*, *apatie*, *orloger*, etc.

« 2° Dans la substitution de l'F au Ph dans *filosofie*, *fosfore*, *ortografe*, etc.

« 3° Dans la suppression des consonnes doubles qu'une bonne prononciation ne fait pas entendre. On écrirait donc simplement : *charue*, *comander*, *suprimer*, *aparaître*, *couroner*, etc.

« 4° Dans le remplacement de *ence* par *ance* à la fin des mots : *évidance*, *confidance*, etc.

« 5° Dans le remplacement du G doux par J : *gageure*, *affligeant*, *partageons*, deviendraient *gajure*, *afflijant*, *partajons*.

« 6° Par la substitution de l'S à l'X pour le pluriel de certains mots : *cailloux*, *choux*, *genoux*, deviendraient *caillous*, *chous*, *genous*.

« Il est probable que ces innovations seront bientôt enseignées dans toutes les écoles de la Suisse romande. »

Cette correspondance, en outre du fait excellent qu'elle nous annonce, contient un enseignement sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention.

Ce n'est pas à une académie, à un corps constitué, émargeant au budget, presque officiel, que nos frères de langue et de race seront redevables de cette première réforme, qui certainement ouvrira la voie à d'autres.

C'est à l'action privée et collective des instituteurs vaudois, de ces instituteurs si bien traités par un gouvernement démocratique et un pays protestant, et qui ont conservé cette chose si rare chez tous les hommes qui en France tiennent par un bout quelconque à l'administration : l'initiative; c'est à l'initiative de ces instituteurs, supérieurs aux nôtres, il faut bien l'avouer, mais qui ne le seraient pas si l'enseignement était, chez nous aussi, organisé démocratiquement.

Rendons justice à tout le monde; sans qu'aucun fait vienne affirmer l'exactitude de nos suppositions, il nous semble reconnaître dans la décision des instituteurs du canton de Vaud le résultat des efforts persévérants d'un homme de cœur et de progrès, M. Raoux, de Lausanne, qui a voué sa vie à cette réforme de l'orthographe française, si peu importante en apparence, si considérable cependant au point de vue des résultats qui peuvent en découler. — *Signé* Charles Limousin.

Assurément une telle manifestation n'a rien d'inquiétant : je ne suis pas un savant, et je ne prétends pas l'être; mais je sais, parce que le bon sens le dit, parce que l'histoire l'enseigne, et que la conscience le fait sentir, qu'on ne réforme point par décret l'orthographe d'une langue. Et évidemment un congrès d'instituteurs primaires n'a pas en cela plus de pouvoir qu'un empereur romain. Je ne crois point à la révolution annoncée par messieurs du comité phonographique (comment comprendre, comment faire comprendre surtout, ce que c'est qu'un comité phonographique?) de Lausanne. Mais de plus je ne l'aime pas. Et si l'on me demande pourquoi, je répondrai que je ne l'aime point d'abord parce que c'est une révolution, et que je déteste la violence dans toute œuvre où la patience et la marche du temps peuvent suffire. Si la réforme proposée par ces messieurs était si avantageuse

qu'ils le prétendent, si raisonnable, si légitime, si nécessaire, si universellement désirée, ils n'auraient pas besoin de la décréter; elle s'accomplirait d'elle-même, se ferait toute seule. Et c'est bien le cas de rappeler les sages paroles de Fénelon, à propos de la faculté, qu'il réclamait du reste très-libéralement, d'introduire des mots nouveaux dans la langue: — « ... L'Académie, dit-il, n'a pas le pouvoir de faire un édit avec une affiche en faveur d'un terme nouveau : *le public pourrait se révolter*... Mais je crois que le public ne manquerait pas de complaisance pour l'Académie, quand elle le ménagerait... Un terme nous manque, nous en sentons le besoin. Choisissez un son doux, etc. Chacun en sent d'abord la commodité. Quatre ou cinq personnes le hasardent modestement en conversation familière ; d'autres le répètent par goût de la nouveauté : le voilà à la mode (1). » Combien de mots heureux, nécessaires, sont entrés ainsi, peu à peu, dans la langue! Ils se produisent d'abord timidement, écrits en *italiques ;* puis accompagnés de réserves et d'excuses : si je puis... si l'on me permet... Enfin un écrivain de marque et d'autorité s'en empare, et le voilà non-seulement à la mode, mais admis. Mais, au lieu de la prudente lenteur recommandée par Fénelon, supposez un édit académique, un décret; tout est compromis : le coup d'autorité, la violence, provoquent immédiatement la réaction.

La seconde raison de ma répugnance à l'endroit de la réforme proposée, c'est que je la crois absolument inutile. Et, en effet, qu'y gagnerons-nous? C'est, nous dit-on, dans l'intérêt des classes pauvres qu'on la propose, auxquelles les complications de l'orthographe actuelle imposent une perte de temps énorme et des efforts considérables? J'avoue que j'ai peine à admettre comme sérieux un inconvénient si tardivement découvert. Je vois que le nombre des lecteurs augmente de jour en jour. Il n'est guère aujourd'hui d'ouvrier, de commissionnaire, de cocher, de concierge, de

(1) *Lettre à l'Académie française*, pp. 316, de la nouvelle édition donnée par M. S. de Sacy. 1870.

cuisinière qui ne sache lire, et qui ne l'ait appris dans ce grimoire qui semble à ces messieurs hérissé d'obstacles insurmontables. Quand j'apprenais à lire moi-même, il y a bientôt cinquante ans, et que ma mère ou ma sœur aînée me disait que *ai* fait *è*, je le répétais imperturbablement, et j'ai continué de le prononcer ainsi avec conviction, même à l'âge où j'ai commencé à m'apercevoir que j'aurais été bien embarrassé d'en donner la raison. Je veux dire par là que dans cette première éducation le raisonnement entre pour peu de chose, et que la mémoire fait tout. On apprend l'alphabet comme on apprend la numération, comme on apprend la notation musicale, bien autrement difficile et compliquée que l'alphabet. Et voici déjà bien des années que trois hommes de mérite et de grand zèle, MM. Chevé, Pâris et Galin, très-justement touchés de la difficulté des éléments de la musique, luttent pour remplacer la notation par des chiffres. Ils ont fait des chanteurs, je ne dis pas non, mais non pas des musiciens; et l'on continue d'écrire et d'imprimer la musique en notes comme au temps de Palestrina, d'Allegri, de Haydn, de Mozart, de Rossini, de Beethoven, de Weber et de Mendelsohn; ce qui, pour le dire en passant, économise la peine de traduire en chiffres la totalité des œuvres des grands maîtres, et même des petits. Ne parlons donc plus de la difficulté des éléments de la lecture; ces mêmes difficultés se retrouvent dans les principes de tous les arts et de toutes les sciences; et ceux qui ne les ont point surmontées n'avaient ni une grande envie, ni un grand besoin d'aller au delà.

Ces messieurs, d'ailleurs, ont-ils pensé à une chose : c'est que, si le triomphe de la musique chiffrée, outre l'inconvénient inévitable de traduire en chiffres tous les ouvrages de la littérature musicale, a naturellement pour conséquence de renvoyer au conservatoire du progrès tous les compositeurs, même âgés de dix ans, ayant appris la musique d'après les principes traditionnels; de même l'orthographe réformée mise en crédit et devenue *officielle*, j'en demande pardon à

mon confrère du *Siècle*, renverrait nécessairement à l'école tous les hommes faits, barbons et jouvenceaux, tous les enfants même âgés de cinq ans, assez malheureux pour avoir su lire avant le décret? J'avoue que pour mon compte cette nécessité m'effraye, et je ne trouve plus si insolent le propos de Regnier des Marais, assez vertement tancé pourtant à ce sujet par un savant de nos amis : « Où en serait-on dans chaque langue, s'écriait Regnier, s'il en fallait réformer les éléments sur la difficulté que les enfants auraient à bien retenir la valeur et la puissance de chaque caractère, et les variations qu'un long usage y a introduites?... C'est aux enfants à apprendre à lire comme leurs pères et leurs grands-pères l'ont appris! »

J'ai entendu présenter un autre argument auquel messieurs les Vaudois n'ont point songé : celui-ci est plus que patriotique, il est humain. On a excipé en faveur de la réforme orthographique de l'embarras que causaient aux étrangers la bizarrerie de notre orthographe. Je pourrais répondre d'abord que cet embarras n'était pas non plus insurmontable : il s'est trouvé dans tous les temps et dans divers pays des hommes qui non-seulement ont lu, mais ont écrit notre langue correctement, purement et même avec une certaine éloquence. Et puis enfin serons-nous toujours les soldats-chevaliers de Fontenoy? « Tirez les premiers, messieurs les étrangers; tirez sur nous! » Si par condescendance pour les étrangers nous consentons à défigurer notre orthographe, à violenter nos traditions, à imposer à nos grands écrivains un costume qu'ils n'ont jamais porté, une physionomie qui n'est point la leur, ne pouvons-nous prétendre les mêmes sacrifices à notre avantage? Irons-nous demander aux Anglais de remplacer leur *th* par un *z* (qui par par parenthèse ne le remplacerait pas du tout)? Irons-nous demander raison aux Allemands de ce qu'ils figurent par un *v* (*fau*) le son de notre *f*? Les prierons-nous de dédoubler en notre faveur leur *w* qu'ils prononcent comme un *v* simple? Exigerons-nous des Italiens la suppression du *g* qui modifie

pour une valeur insensible à nos oreilles le son de l'*l*? Les Espagnols nous concéderont-ils le changement du signe *jota* sous le prétexte qu'il s'accorde mal avec le son que nous donnons à la lettre *x*? Les uns et les autres nous répondraient sans doute que les analogies qui nous paraissent bizarres sont, quant à eux, très-raisonnables; que chaque peuple a ses *phonies* particulières en rapport avec son organisation physique et avec les articulations de son gosier, et qu'il est libre de figurer comme il l'entend.

Je conviens que le retranchement de l'*h* muette au commencement des mots est à peu près indifférent quant à la prononciation. Les Italiens l'ont supprimée et écrivent *orologio*, *ora*, *uomo*, etc. Mais que ferez-vous de l'*h* aspirée indispensable comme signe d'une aspiration plus forte, et comme avertissement de ne point élider? La remplacerez-vous par l'esprit rude des Grecs? Mais alors c'est un changement de signes et non plus une simplification. J'en dirais autant du T-cédille, dernièrement proposé par un illustre imprimeur. C'est substituer à la multiplicité des lettres la multiplicité des accents; et nous n'y gagnons rien, sinon peut-être l'obligation dans un certain temps d'écrire le français non plus sur une seule ligne, mais sur une portée. Et comment figurerez-vous les diverses prononciations de la lettre *x*, de laquelle Nodier a compté jusqu'à sept combinaisons différentes?

Peut-être encore n'y aurait-il pas d'inconvénient pour la prononciation à dédoubler l'*l* dans les mots ville (1), tranquille, etc. Mais alors comment orthographier le son des deux *ll* dans fille, aiguille, famille, gentille, etc., etc.? Le cas cependant est grave, car c'est une des plus grandes difficultés de l'enseignement des *lettres* que d'apprendre à un enfant ou à un illettré quelconque à lire par exemple : ma fille est tranquille, ou cette ville est gentille. Je crois que

(1) Il y aurait du moins, quant à celui-là, inconvénient pour la lecture, à cause de la confusion qui s'établirait avec le féminin de l'adjectif vil.

l'essentiel est d'abord d'inculquer cette irrégularité dans leur mémoire, sauf plus tard, s'ils en sont curieux, à leur apprendre que la différence des prononciations vient de la différence de l'étymologie, que fille vient de *filia*, dont le *figlia* des Italiens indique l'énonciation, et que ville vient de *villa;* que tranquille vient de *tranquillus*, *lla*, et gentille de *gentilis*, qui a fait en latin moderne *Gentiliacum* (Gentilly), et en français gentillesse et gentillâtre. Quand vous aurez appris à un enfant à écrire *Francès* au lieu de *Français*, comment lui expliquerez-vous que cet *è* accent grave ait le même son que *est* du verbe être, que *ait* du verbe avoir, que *hait* de haïr, que *ais* de bibliothèque, que *haie* de clôture, etc.?

Une dernière raison de ma répugnance à l'endroit des réformes orthographiques, c'est que la physionomie d'un mot est son histoire, de même que les noms des rues sont souvent l'histoire d'une ville. Qu'avons-nous gagné par exemple à ce qu'une rue appelée autrefois rue *des Marais*, ce qui indiquait qu'il y avait eu jadis à cet endroit de Paris des marais et fixait ainsi un point de topographie, ait pris le nom d'un architecte romain mort en 1854? Il y a d'ailleurs quelque chose de comique dans ce changement : c'est que Racine a habité dans cette rue une maison que l'on montre encore, et dont le souvenir est consacré par un rosier-arbre encore florissant. Nos descendants apprendront donc et devront croire que Racine a habité rue Visconti? La rue des Petits-Augustins rappelait autrefois qu'il y avait eu sur son emplacement un couvent de moines augustins de la réforme de Bourges. Elle s'appelle actuellement rue Bonaparte, quoique l'illustre général, qui devait être plus tard l'empereur Napoléon, n'y ait jamais habité. Est-il indifférent d'apprendre par les noms des rues quels quartiers d'une ville ont été affectés jadis à tel commerce ou à telle industrie? d'y retrouver le souvenir des légendes populaires et des événements politiques, la trace de ses anciennes enceintes, de ses accroissements, le lieu des monuments

disparus? De même est-il sans intérêt de reconnaître à l'orthographe d'un mot son origine ou grecque, ou latine, ou celtique, ou saxonne, l'influence d'un patois ou d'une langue étrangère correspondant à tel règne, à telle guerre ou à telle alliance? Les Français du dix-septième siècle écrivaient à la française les mots anglais ou allemands qu'ils ne connaissaient que par l'oreille. Et remarquez qu'en écrivant la bataille de *Nordlingue* et M. de *Bouquinquant*, ils étaient incomparablement plus près de la prononciation allemande et anglaise que nous ne le sommes aujourd'hui en prononçant d'après les lettres Nordlingen et Buckingham. Était-ce cependant une bonne orthographe, et messieurs les Vaudois nous en imposeront-ils le rétablissement de par leur système *phonétique?* Si ces choses-là ne vous touchent point, je vous plains : vous n'aimez point l'histoire, et vous n'aimez pas votre pays.

Je n'ignore point que des savants que j'honore, et dont l'autorité m'impose, ont dans ces derniers temps pris parti pour la réforme de l'orthographe. Je les écoute, je lis leurs ouvrages, et je tâche à y profiter, moi qui n'ai sur ces sujets que les faibles lumières d'un homme du monde, d'un lecteur et d'un écrivain qui depuis vingt-cinq ans se bat avec les mots et les phrases. Ce qu'ils demandent est nécessaire, peut-être, et s'exécutera peut-être un jour avec le temps. Mais, je l'avoue, j'ai regretté de voir compromis dans la manifestation de Lausanne le nom de M. Firmin Didot, dont les propositions, certes, n'ont rien de révolutionnaire ni de radical, et se présentent modestement sous la forme d'observations à l'Académie. Somme toute, je crois, s'il m'est permis d'émettre un avis en ces matières, que la réformation de l'orthographe est un procès toujours pendant, une cause incessamment appelée de siècle en siècle, et qui peut se plaider toujours entre savants et entre gens de lettres. Mais où sont les juges? et l'instruction sera-t-elle jamais assez complète pour autoriser le prononcé du jugement? Quant aux décrets, aux tentatives de réalisation immédiate, ce sont choses qu'il faut prendre légèrement.

Messieurs les novateurs-radicaux se plaignent de ce qu'on ne les prend pas au sérieux, disons tout, de ce qu'on les trouve ridicules. Changeons ce mot de ridicules, mettons risibles. Eh bien, risibles, oui, ma foi! ils le sont : je défie l'homme le plus grave de ne pas éclater de rire devant une page d'orthographe réformée. Ils le sont depuis Marle et depuis Maigret. M. Didot nous raconte dans ses appendices qu'Andrieux, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, se fâcha tout rouge en lisant une lettre bienveillante qu'il avait écrite à Marle, imprimée, dans une brochure de ce réformateur, en orthographe réformée.

Et certes il y avait bien de quoi, car il est impossible en la lisant de ne pas se demander si l'on a sous les yeux du bas-breton ou de l'iroquois (1). « Les vers de Racine paraîtraient ridicules ainsi imprimés, » disait M. de Féletz dans le *Journal des Débats*. Mais M. de Féletz serait-il tenu aujourd'hui pour une autorité en fait de bon sens, de goût et de littérature ?

Le Théâtre-Français nous a servi le mois dernier, sous le titre de *les Ouvriers*, drame en un acte et en vers, une véritable mystification. L'auteur, M. E. Manuel, professeur en l'Université (est-il vieux? est-il jeune?), a pensé que le

(1) Marle, grammairien distingué, nous dit M. Didot, dont les premières prétentions étaient raisonnables et furent bien accueillies, sera surtout illustré par cette épigramme qu'on nous pardonnera de citer, à titre de pièce historique :

A nos auteurs, cher monsieur Marle,
Vous allez répétant partout
Qu'il faut écrire comme on parle
Quand on veut plaire aux gens de goût.
Mais s'il faut que chacun souscrive
Aux avis que vous nous donnez,
Comment faut-il donc que j'écrive,
Moi qui parle toujours du nez?

C'était le bon sens français qui se vengeait à sa manière, par des plaisanteries. Pourtant il est certain qu'en fait d'écriture phonétique il faut tenir grand compte des accents. Quelle orthographe nous donneraient par exemple des Alsaciens ou des Béarnais!

temps était venu pour les classes ouvrières de chausser le cothurne. Il nous a donné un simple acte en vers et en blouses, où un jeune ouvrier graveur (l'outil est bien choisi) dialogue, dans la langue des bergers d'André Chénier, avec une jeune brodeuse ; où un vieux coureur de barrières, pilier de bals publics et de cabarets, plaide, selon la prosodie de Racine, devant sa femme qu'il a autrefois quittée et maltraitée, et de laquelle il veut obtenir son pardon. Le succès, qui est très-grand, a été salué par les feuilletonnistes des journaux *avancés* comme l'avénement de la démocratie au théâtre. Qu'est-ce qu'un théâtre démocratique? Qu'est-ce que la démocratie en poésie? Qui fait les frais du succès de M. Manuel? Est-ce la littérature? est-ce une doctrine politique? Un tableau récemment exposé chez un encadreur de mon voisinage m'a mis sur la voie des explications. Ce tableau, d'un aspect sombre et doux, est partagé en deux zones horizontales, comme l'*Assomption* du Titien ; au bas nous voyons un ouvrier menuisier ceint du tablier de serge, et sa jeune femme en corsage et en jupe, pleurant auprès d'un berceau vide ; et dans la partie supérieure, une gloire, où Dieu le Père, entouré des saints et des anges, accueille la petite âme de l'enfant. L'anteur, dont je n'ai pu lire le nom, a-t-il voulu nous apprendre par cette peinture que les sentiments paternels et maternels ne sont ni moins tendres ni moins vifs chez les prolétaires que chez les bourgeois et les gentilshommes ? Mais une telle proposition, il me semble, n'a nullement besoin d'être prouvée. Un enfant est mort ; ses parents le pleurent, et son âme s'en va à Dieu. Qu'ajoutent au spectacle de cette douleur et de ce grand sacrifice le tablier de serge et la cotte de camelot ? Voudrait-on nous dire, par hasard, que les ouvriers ont le monopole des sentiments purs et honnêtes, qu'eux *seuls* savent chérir et pleurer leurs enfants, et que Dieu réserve aux âmes envolées d'une mansarde une gloire particulière, d'où sont exclus les enfants des riches et des grands ? Alors je me révolte ; et je réclame l'égalité devant la nature et devant le Seigneur. Oui, ce tableau est l'*illustration* véritable du drame paradoxal de

M. Manuel ; elle l'illustre, car elle l'éclaire. M. Manuel a-t-il voulu nous présenter dans sa pièce des sentiments, une action propres à la classe ouvrière ? Y voyons-nous, comme dans la scène des Forgerons de François Coppée, que Beauvallet débite si éloquemment à l'Odéon depuis un mois, un ouvrier aux prises avec les misères particulières à sa condition, se débattant contre des lois, des conditions auxquelles échappent les autres hommes ? Non ; les sentiments exprimés par l'auteur des *Ouvriers* sont communs à l'humanité tout entière ; les accidents qu'il met en scène incombent à tous, aux rois comme aux graveurs, à la grande dame, à la bourgeoise, à la fleuriste, à la paysanne, à la femme de peine. C'est l'amour, c'est l'amour filial ; c'est le repentir après la faute, le pardon après l'injure. Ici la blouse et la serge n'ont point plus de droit que le drap fin et la soie, que l'hermine et la pourpre ! Pourquoi donc nous parler de poésie démocratique et de théâtre plébéien ? Croyez-vous que les ouvriers se reconnaîtront dans ces harmonieux burineurs et dans ces brodeuses de l'Hélicon ? Croyez-vous qu'il vous sauront bien gré de leur prêter de si belles périodes et tant de rimes ? Allons donc ! On s'est assez moqué, sous le premier Empire et sous la Restauration, des colonels et des banquiers qui parlaient en vers au Français et à l'Odéon, tandis que M. Scribe leur laissait, au Gymnase, leur vrai langage, leur geste et leur démarche ! Ce n'est pas ainsi que nous parlons, diront les ouvriers ; ce ne sont pas là nos habitudes, nos émotions, nos sentiments. Nous ne vous connaissons pas : nous connaissons le Cid, qui est un brave ; Oreste, qui est un furieux ; Andromaque, qui est une mère ; Alceste, qui est un jaloux, et Célimène, qui est une coquette. Mais vous, vous êtes des fantômes et du galimatias.

Notre maître Jules Janin (mais avec ce finaud des finauds comment savoir jamais où le sérieux commence et où finit l'ironie ?) s'est passé, le lundi suivant, la fantaisie de dire qu'à ce coup c'en était fait de la tragédie ; que désormais Bérénice s'appellerait Jeanne, et Titus, Marcel ou Christophe. Eh bien, non :

Bérénice reste Bérénice et Titus reste Titus, parce que Titus est l'amour et que Bérénice est la tendresse, comme le Cid est l'héroïsme, comme Yago est le traître, comme Tartuffe est l'hypocrite, comme Pourceaugnac est l'imbécile, comme Agnès est l'innocence, comme Mascarille est l'impudent. Quant aux Roméo en blouse et aux Juliette en tablier, ils n'ont rien de réel ni rien d'humain. Invraisemblables pour leur temps, ils sont faux selon l'art et selon l'humanité. Créations, non d'un poëte, mais d'un parti, d'un système politique ou économique, ils n'ont que la vie éphémère d'un article de journal. Charles Asselineau.

NÉCROLOGIE.

Le mois dernier est mort, à Nancy, M. Jean-Nicolas Beaupré, conseiller honoraire à la cour impériale de cette ville depuis 1865, après y avoir été successivement juge, vice-président et conseiller. M. Beaupré, né à Dieuse (Meurthe) en 1795, était un de ces amateurs zélés et instruits comme la province en conserve encore, dévoués à leur pays, à ses institutions, à son histoire, à sa littérature, à son passé. On lui doit diverses publications sur la bibliographie et l'archéologie lorraines, entre autres :

— *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du dix-septième siècle*, in-8° de 300 pp. 1845.

— *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, in-8°. Nancy, 1855.

— *De la prison de Henri III de Lorraine*, etc.

M. Beaupré était membre de la plupart des académies de sa province et des provinces voisines, et membre correspondant de la Société des antiquaires de France. Il laisse un cabinet riche de documents et de curiosités de tous genres, livres, estampes, autographes, etc., relatifs à l'histoire de la Lorraine. M. Beaupré avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 12 août 1864.

— Les journaux anglais nous ont appris, à la date du 26 novembre dernier, la mort de M. William Boone, libraire à Londres, et dont la maison New-bond street était connue dans toute l'Europe. M. W. Boone s'était créé par ses voyages de nombreuses relations, et ne traitait pas moins souvent avec les commissaires-priseurs de Paris qu'avec les *auctioneers* de Londres. Il eut l'honneur de compter dans sa clientèle les premiers bibliophiles de l'Angleterre, tels que lord Asburnham, le duc d'Aumale, etc. Depuis 1860, M. W. Boone, qui avait commencé les affaires vers 1815, s'était défait de sa maison en faveur de son neveu, M. Thomas Boone. Mais il n'en continuait pas moins de suivre les ventes importantes en Angleterre et sur le continent. Quinze jours avant sa mort il suivait une vente à Paris; et c'est après un court voyage en Irlande, où il avait contracté un rhume assez grave, qu'il s'est éteint à Londres à l'âge de soixante-quinze ans. Tous ses confrères s'accordent à le considérer comme une des notabilités les plus honorables de la librairie contemporaine.

— Nous avons aussi à enregistrer la mort de M. Léon Curmer, un des libraires les plus connus de Paris, et auquel on dut, après 1830, la restauration de la librairie illustrée. Sa première publication notable en ce genre fut l'*Imitation de Jésus-Christ*, illustrée par Johannot, 1836, grand in-8°, qui fut bientôt suivie des *Évangiles* et du *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet. Il eut un succès populaire en 1838 avec les *Français peints par eux-mêmes*, publiés avec le concours de toutes les notabilités de la littérature et du dessin. Il fit, vers le même temps, une tentative moins heureuse avec les *Beaux-Arts*, publication périodique éditée et illustrée avec un grand luxe, et qui ne dépassa pas deux volumes. L'initiative de M. Curmer, son courage, sa libéralité, n'auront pas été sans influence sur le succès de la brillante phalange d'artistes et d'écrivains de ce temps. Son *Paul et Virginie*, où se lisent les signatures de Johannot, de Meissonier, de Paul Huet, de Daubigny, etc., ne sera pas refait. L'affabilité de Curmer, sa cordialité, sa généro-

sité, lui avaient fait beaucoup d'amis. Dans les dernières années de sa vie, il s'était occupé spécialement de l'application de la chromolithographie à la reproduction des miniatures anciennes. Il y avait surtout réussi dans la reproduction du livre d'heures d'Anne de Bretagne. Curmer est mort à soixante-huit ans.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— On connaît aujourd'hui d'une manière très-précise le nombre des volumes que renferment les principales bibliothèques des États européens. Les chiffres qui suivent seront lus avec intérêt :

La bibliothèque de Paris, la plus vaste et la mieux dotée du monde, possède 1,100,000 volumes et 80,000 manuscrits. La bibliothèque de l'Arsenal, 200,000 volumes et 5,800 manuscrits; la bibliothèque de Sainte-Geneviève, 155,000 volumes et 2,000 manuscrits; la bibliothèque Mazarine, 150,000 volumes et 4,000 manuscrits; la Sorbonne, 80,000 volumes et 900 manuscrits; Hôtel de ville, 65,000 volumes. L'ensemble des volumes de toutes les bibliothèques de France est de 6,233,000.

La Grande-Bretagne ne possède que 1,772,000 volumes.

L'Italie possède 4,150,000 volumes. Ce sont, en général, des ouvrages anciens traitant de matières religieuses et ecclésiastiques. On compte fort peu de livres modernes.

En Autriche, on compte 2,488,000 volumes.

En Prusse, 2,040,000 volumes.

En Russie, 852,000 volumes. On remarquera l'infériorité de ce nombre pour un pays aussi peuplé.

En Bavière, 1,268,500 volumes.

En Belgique, 540,000 volumes.

L'addition de tous ces volumes réunis donne le chiffre total merveilleux de 20 millions de volumes (chiffres ronds), répandus dans les bibliothèques de l'Europe.

HISTOIRE

D'UN

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Jacques Lelong, de l'Oratoire, bibliothécaire de la maison principale de son ordre, était mort le 13 août 1721. Il avait modestement composé de gros catalogues. Le plus estimable était sa *Bibliothèque sacrée;* le plus utile, sa *Bibliothèque historique de la France*, publiée dans le cours de l'année 1719, en un volume in-folio. Jacques Lelong eut la douce satisfaction, avant de mourir, de voir sa *Bibliothèque historique* déjà recherchée par tous les savants. On y signalait pourtant bien des imperfections et bien des lacunes. Aussi l'on parla peu de temps après de la corriger et de l'augmenter. Ce fut un des grands desseins de Pierre Desmolets, que les oratoriens de Paris appelèrent ensuite au gouvernement de leur bibliothèque; mais ce laborieux compilateur avait depuis vingt ans déjà cessé d'écrire quand il cessa de vivre, le 26 avril 1760, étant presque nonagénaire.

Or, tandis que le P. Desmolets s'éteignait lentement à Paris, dans un repos forcé, la *Bibliothèque historique* avait un zélé continuateur dans la ville de Dijon, un laïque, Charles-Marie Fevret, sieur de Fontette, conseiller au parlement de Bourgogne. Ce magistrat éclairé, instruit et riche, possesseur de livres et de manuscrits nombreux, descendait de l'illustre auteur du *Traité de l'abus*. Il avait un beau nom et le portait bien. On doit louer sa scrupuleuse intégrité; on doit même lui faire un crime de son indépendance.

Mais cette indépendance, quelle qu'elle fût, n'était pas encore réputée séditieuse en l'année 1760, quand il écrivait à toutes les académies, à toutes les sociétés littéraires du royaume, leur communiquant son projet et sollicitant leur concours. Aussi, vers le même temps, sans la moindre défiance, le contrôleur général des finances, Clément de l'Averdy, chargeait-il ses intendants, au nom du roi, d'accélérer dans toutes les provinces l'envoi des notices et des documents déjà réclamés par le sieur de Fontette; aussi, de toutes parts, avec la même sécurité, les savants les plus étrangers aux partis politiques, Gouget de Paris, Schœpflin de Strasbourg, Saas de Rouen, Drooz de Besançon, Jousse d'Orléans, Vincent de Metz, pour n'en pas nommer d'autres, faisaient-ils bientôt parvenir à Dijon, par les mains officielles, le précieux tribut de leur collaboration officiellement sollicitée.

Imprimé par Jeau-Thomas Hérissant, imprimeur ordinaire du roi, de sa maison, de son cabinet, de ses bâtiments, de ses académies et de ses manufactures, le premier volume de la nouvelle *Bibliothèque historique* fut présenté par l'auteur au roi Louis XV, le 17 janvier 1768. Il présenta de même le deuxième volume le 19 novembre 1769, et, tout le peuple, alors nombreux, des lettrés ayant accueilli cette savante publication avec la plus grande faveur, le roi, pour témoigner à l'auteur sa reconnaissance personnelle, le gratifia d'une pension de 1,200 livres en l'année 1770. L'année suivante, l'Académie des inscriptions l'admit au nombre de ses associés libres.

Ainsi tous les hommages, tous les honneurs, tous les titres auxquels avait pu prétendre le continuateur de la *Bibliothèque historique*, Fevret de Fontette les avait obtenus sans brigue, et sans aucune de ces contestations qui sont les orages de notre vie studieuse, quand il mourut à son tour, le 16 février 1772, son troisième volume n'étant pas encore tout à fait achevé.

Mais, aussitôt après sa mort, les contestations s'élevèrent.

Elles vinrent d'un censeur. En l'année 1772 il y avait en France cent vingt censeurs préposés à la surveillance de la république des lettres. Leurs noms, pour la plupart obscurs, se lisent dans l'*Almanach royal* de cette année. Ils étaient répandus partout, et divisés, comme une armée, en brigades : outre la brigade de la théologie, il y avait celle de la jurisprudence, celle de l'histoire naturelle et celle de la géographie ; il y avait même la brigade de la chirurgie et celle des mathématiques. La ville de Dijon, plus suspecte, il paraît, que beaucoup d'autres, comme étant le siége d'un parlement, et, en conséquence, plus attentivement protégée contre la contagion des mauvaises doctrines, la ville de Dijon ne possédait pas moins de deux censeurs royaux, spécialement employés au contrôle des ouvrages concernant les belles-lettres et l'histoire.

Nous n'avons à nommer ici que l'un de ces deux censeurs, l'abbé Philippe-Louis Joly, chanoine de la Chapelle aux Riches, auteur de divers écrits qui ne sont pas tous, dit-on, à dédaigner. Cet abbé Philippe Joly, dès le 12 mars 1792, adressait au chancelier, le chancelier Maupeou, une longue lettre dont il faut faire connaître quelques fragments : « Monseigneur, écrivait-il, je viens de parcourir les deux « premiers volumes de la *Bibliothèque historique de la* « *France*, publiés en 1768 et en 1769 par M. de Fontette. « Tant que ce magistrat a vécu je me suis fait un devoir de « ne point toucher à son livre, parce que nos sentiments « n'étaient pas les mêmes sur des matières très-importantes. « Puisque Dieu en a disposé et qu'on ne doit aux morts que « la vérité, je dirai librement qu'il me paraît applaudir à « des maximes très-dangereuses. Les louanges qu'il donne à « plusieurs livres où ces maximes se trouvent répandues « peuvent engager un grand nombre de lecteurs, qui ne sont « pas sur leurs gardes, à avaler le poison qu'elles contien- « nent, dont ils se défieront d'autant moins qu'il leur est « présenté dans un ouvrage revêtu du sceau de l'autorité et « par une main amie : *Vox quidem Jacob est, sed manus*

« *sunt Esaü.* Tout le monde est instruit, d'après les nou-
« velles publiques, que l'auteur a été présenté au roi, à qui
« il a eu l'honneur d'offrir un exemplaire de son livre. On
« sait d'ailleurs que Sa Majesté a fait une partie des frais de
« l'impression. Combien ne doit-il pas paraître étonnant que
« l'argent du roi ait été employé à combattre son autorité !
« Je suis en état de prouver invinciblement ce que j'avance.
« Parmi une multitude d'exemples que j'en pourrais citer,
« je me borne à deux, que vous pourrez lire, Monseigneur,
« dans la feuille ci-jointe. L'unique remède à un inconvé-
« nient aussi considérable serait, à mon avis, de mettre en
« tête du troisième volume, qui s'imprime actuellement,
« des remarques qui combattraient ces principes. On pour-
« rait les intituler : *Observations d'un citoyen* (ou *d'un*
« *homme de lettres*) *sur les deux premiers volumes de cet*
« *ouvrage.* »

L'abbé Joly proposait ensuite, par surcroît de zèle, de rédiger lui-même ces *Observations.* « Peut-être, disait-il, « ne serait-ce pas à moi une trop grande présomption d'oser « me flatter que je n'en serais pas tout à fait incapable. Il y « a plus de trente-cinq ans que j'étudie notre droit public « et notre histoire. » Il terminait par ces mots : « Ou votre « approbation, Monseigneur, si je suis assez heureux pour « l'obtenir, m'encouragera, ou le silence de Votre Grandeur « ne pourra me dérober la satisfaction de vous avoir dé- « chargé ma conscience et de m'être acquitté du devoir d'un « bon citoyen. C'est presque l'unique récompense que j'en « aie reçue pendant le cours d'une assez longue vie, et je « puis m'appliquer hardiment, Monseigneur, ce vers d'Hip- « polyte dans la tragédie de *Phèdre :*

« Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur (1). »

Cette dernière citation était peut-être banale : un homme

(1) Cette lettre et la plupart des autres pièces sur lesquelles nous rédigeons cette notice se trouvent dans un volume manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 10485 du fonds français.

expérimenté comme le chancelier Maupeou ne devait pas, en effet, ignorer qu'une telle pureté de cœur est la vertu commune de tout censeur royal. Mais l'abbé Joly, si peu récompensé durant le cours d'une vie déjà longue, pouvait se flatter avec tristesse d'avoir toujours été le plus désintéressé des gens de sa profession et de l'être encore. A sa lettre il joignait, il est vrai, ce *post-scriptum :* « *P.-S.* Il y a « longtemps que je travaille à un ouvrage qui aura pour « titre : *la Vie, l'esprit et les maximes du cardinal de Retz.* « Il y en a d'excellentes, et je réfute de mon mieux celles « qui m'ont paru dangereuses. Cet ouvrage serait terminé si « j'avais trouvé ici les secours qu'on ne rencontre que dans « la capitale. Oserai-je, Monseigneur, rappeler à Votre Gran- « deur qu'il y a vingt-quatre ans que je suis honoré du titre « infructueux qui est après ma signature?... Le très-humble « et très-obéissant serviteur, Joly, censeur royal. » Ainsi, puisqu'il parlait pour être compris, et qu'on ne peut ne pas le comprendre, notre abbé demandait au chancelier, comme prix mérité de sa dénonciation, un titre, un emploi fructueux; mais c'était, on le voit, après vingt-quatre ans de services gratuits, et, d'ailleurs, il montrait bien toute la pureté de son cœur lorsqu'il ne voulait pas cet emploi dans une autre ville que Paris : il ne lui conviendrait pas, en effet, d'échanger son canonicat de la Chapelle aux Riches contre un semblable bénéfice, ou même contre une dignité plus fructueuse dans le chapitre de Paris, s'il pouvait terminer à Dijon, ou partout ailleurs que dans la capitale, ses extraits des *Mémoires du cardinal de Retz.*

Voilà le dénonciateur; voici maintenant les deux assertions contraires à l'autorité du roi que l'abbé Joly avait découvertes dans les deux premiers volumes de la nouvelle *Bibliothèque historique* et qu'il signalait au chancelier dans la feuille jointe à son épître.

Au tome deuxième, page 772, au sujet de la *Grande Monarchie de France* de Claude de Seissel, Fevret de Fontette s'exprime ainsi : « L'auteur avance que l'état de ce royaume

« est mixte et que le roi est dans une sorte de dépendance « du parlement. » Fevret de Fontette, qu'on le remarque, énonce cette opinion comme singulière; il ne la défend pas. Joly reconnaît même que le nouvel éditeur de la *Bibliothèque historique* n'a pas de son chef attribué cette opinion à Claude de Seissel; il répète simplement ce qu'ont dit du même livre Jacques Lelong, Lenglet-Dufresnoy, les continuateurs de Moréri et les auteurs de l'*Encyclopédie.* La gravité du délit est néanmoins manifeste. On ne doit pas écrire que, dans l'opinion de Claude de Seissel, évêque de Marseille, secrétaire du roi Louis XII, écrivain d'un si grand poids et politique d'un si grand renom, l'autorité du parlement tempère en France l'autorité du roi. D'ailleurs Joly vient de relire la *Grande Monarchie de France*, et ce que tout le monde y a vu n'y est pas; il l'affirme. Tel est donc le premier délit. Le second est plus grave encore. A la page 544 du même tome, parlant de l'écrit du frondeur Claude Joly, qui a pour titre : *Recueil de maximes véritables pour l'institution du roi*, Fevret de Fontette recommande cet ouvrage. « On y trouve, dit-il, une discussion hardie, mais non pas « outrée, des droits du roi et des droits du peuple. » Cette locution « droits du peuple » exaspère notre censeur. Il met en note : « Le peuple n'a d'autre droit que d'être gouverné. » Fevret de Fontette ajoute : « On y trouve encore (dans le « même livre) plusieurs autres choses qui valent la peine « d'être lues, et il serait à souhaiter, pour le bien des peu- « ples, que les rois en fissent leur étude. » — « Pourquoi, » s'écrie le censeur indigné, « ne souhaite-t-il pas aussi que les « peuples en mettent les maximes en pratique? Si cet éloge « est juste, il faut que le roi descende de son trône, ou, du « moins, qu'il y fasse asseoir avec lui le parlement. »

Ainsi, dans les deux volumes publiés de la nouvelle *Bibliothèque historique*, l'un de 926 pages, à deux colonnes, in-folio, l'autre de 892 pages, un censeur oisif a découvert, après une attentive recherche, deux paragraphes ou coupables ou suspects. Voilà tout l'objet de sa dénonciation,

Nous croyons que cette dénonciation eût été, quelques années auparavant, froidement accueillie. Si la presse ne jouissait pas, quelques années auparavant, d'une plus grande liberté, elle était du moins traitée avec plus de tolérance. Mais, le 12 mars de l'année 1772, on était au lendemain d'un coup d'État. Le chancelier Maupeou ayant récemment, comme on dit, sauvé la société, le pays était en proie aux agitations que provoquent toujours ces subites violences, et l'on jugeait en conséquence nécessaire de surveiller rigoureusement les écrits qui pouvaient conseiller des résistances, exprimer des regrets, ou fournir des arguments quelconques à la protestation permanente des mécontents.

Louis Bachaumont écrivait alors dans ses *Mémoires :* « Le « système du gouvernement actuel est d'étendre le despo- « tisme sur les esprits, en nous replongeant doucement « dans les heureuses ténèbres dont nous sommes sortis pour « notre malheur (1). » C'est pourquoi l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, jaloux de contribuer pour sa part au succès du système, dénonçait au conseil du roi comme tissu d'impiétés l'*Éloge de Fénelon*, par La Harpe, que venait de couronner l'Académie française, et obtenait un arrêt qui supprimait ce discours. Au jugement de l'archevêque de Paris, il s'agissait d'abord, pour notre bonheur, d'étouffer la voix des philosophes.

Cette société, qu'ils s'employaient à guérir, avait tant de maladies et repoussait tous les remèdes avec une si fâcheuse indocilité !

De son côté, le chancelier Maupeou portait toute son attention sur les parlementaires. S'il ne devait plus être permis de parler de la religion avec irrévérence, il ne pouvait l'être davantage de déconsidérer la monarchie en subordonnant le plein exercice de son bon plaisir au contrôle factieux des parlements. Les livres anciens qui contiennent quelques propositions dangereuses ne seront pas, dans les circonstances présentes, traités avec beaucoup plus d'indulgence que les

(1) *Mémoires secrets*, t. VI, p. 21.

nouveaux. Aux auteurs, aux éditeurs, aux colporteurs des nouveaux, la prison, le For l'Évêque ou la Bastille. Quant aux anciens, il sera, du moins, interdit de les vendre. Dès le 4 janvier 1771, le syndic des libraires de Paris écrivait à tous ses confrères: « Monsieur, vous êtes averti de la part « de vos syndic et adjoints, suivant les ordres qu'ils ont « reçus de M. de Sartine, de n'imprimer ou faire imprimer « à l'avenir aucun catalogue, ou notice de livres au rabais, « sans préalablement avoir communiqué la copie manuscrite « à la chambre syndicale, pour pouvoir être revêtue ensuite « des approbation et permission nécessaires (1). » Ces catalogues de livres au rabais indiquaient une foule d'écrits publiés au temps des derniers troubles, et la censure devait en supprimer même les titres.

Or on ne pouvait pas encore, au mois de mars 1772, négliger les devoirs de cette minutieuse surveillance, puisque rien n'était affermi, puisque le calme n'était pas revenu dans les esprits accoutumés à trop de licence, puisqu'au mépris du roi, de sa maîtresse, de son chancelier et de sa police, les philosophes interdits et parlementaires exilés agissaient, écrivaient encore, et menaçaient encore et l'autel et le trône.

Ayant donc reçu la dénonciation du sieur Joly, le chancelier la communique sur-le-champ au lieutenant général de la police, Gabriel de Sartine, comte d'Alby. Celui-ci répond au chancelier le 21 mars : « Monseigneur, j'ai l'honneur de « vous renvoyer le mémoire de M. Joly sur l'ouvrage intitulé *Bibliothèque historique de la France*. Ses observations « sont très-judicieuses, et personne n'est plus en état que lui « d'y faire les corrections nécessaires : aussi je pense qu'il « est très à-propos de l'en charger. Pour me conformer à « vos intentions, je vais donner des ordres pour que les « derniers volumes ne paraissent point sans l'approbation « de M. Joly, dès que je connaîtrai l'imprimeur. » Nouvelle lettre du chancelier, à la date du 25 mars : il fait lui-même

(1) Biblioth. impér., manuscrits d'Anisson-Duperron, t. X, fol. 13.

connaître l'imprimeur au lieutenant de police et ordonne de suspendre immédiatement l'impression du troisième volume. Pour le reste, ce sera comme M. de Sartine l'a décidé : l'abbé Joly fera sur les deux premiers volumes des remarques critiques qui seront placées à la tête du troisième, et les derniers ne paraîtront qu'après avoir obtenu son approbation.

Le 28 mars, Hérissant était appelé devant le lieutenant de police. C'était un des notables de sa corporation, un vieillard de bonne renommée, qui n'avait pas eu certainement l'intention de conspirer contre le repos de l'État, à l'exemple des Segault, des Gauguery, et de tant d'autres libraires condamnés et supprimés dans les derniers temps. Il n'avait péché que par ignorance. On voulait donc le traiter avec douceur; mais on ne pouvait laisser librement circuler le livre par lui publié qui contenait des doctrines si perverses. M. de Sartine lui dit à quelles conditions sa faute lui sera pardonnée. Il ne s'agit ni d'un procès ni d'une suppression de privilége; il s'agit simplement de laisser faire le censeur Joly, qui rectifiera tout ce qui doit être rectifié.

Nous avons la réponse écrite d'Hérissant aux injonctions verbales du lieutenant de police. Le tome troisième de la *Bibliothèque historique* va paraître, la publication en est partout annoncée comme très-prochaine, en France et à l'étranger; M. le chancelier devrait donc permettre l'ajournement au quatrième tome de toutes les corrections qui seront jugées nécessaires. Elles ne peuvent être nombreuses, l'ouvrage ayant été censuré dès l'année 1767 par le plus judicieux et le plus compétent des censeurs, M. Capperonnier, un des gardes de la Bibliothèque du Roi. M. le chancelier ne peut douter ni de sa clairvoyance ni de son zèle. S'il a par mégarde approuvé quelques erreurs, qu'on l'excuse en considérant l'étendue de l'ouvrage. D'ailleurs on n'en signale que deux. Faut-il pour ces deux erreurs infliger à M. Capperonnier l'injure publique d'un retrait de confiance? Ne vaut-il pas mieux le charger lui-même de corriger, outre

les erreurs signalées, celles qu'un nouvel examen lui fera découvrir? Pour répondre en cela mieux que personne au désir de M. le chancelier, il n'aura qu'à se placer au point de vue des faits accomplis depuis l'année 1767.

Ces observations d'Hérissant furent transmises au chancelier par le lieutenant de police, le 31 mars. On s'agitait, on se pressait, comme si la dénonciation venue de Dijon avait tout à coup révélé quelque mine pratiquée sous les marches du trône. Le lieutenant de police, n'osant prendre sur lui-même de modifier en quelque chose la décision du chancelier, lui renvoie promptement toute l'affaire. C'est le chancelier qu'il faut fléchir.

Depuis la mort de Fevret de Fontette, un savant modeste et non pensionné, Jean-Louis Barbeau de La Bruyère, avait été chargé de surveiller l'impression de l'ouvrage. Informé de ce qui se passe, il demande au chancelier une audience et l'obtient. Sa démarche n'est pas fière, et son langage, le jour de l'entrevue, ne l'est pas davantage. Il propose de lui-même, sur-le-champ, toutes les corrections que l'on exige. Un avertissement au lecteur, mis à la tête du troisième volume, désavouera tout ce qu'il y a de séditieux dans le deuxième. L'éditeur de la *Bibliothèque historique* est aux ordres du chancelier, et il ne demande qu'une grâce : cette grâce est de n'avoir point affaire au censeur de Dijon. Hérissant, qui l'avait accompagné, fait la même prière.

Sur ce point le chancelier cède, et, le 8 avril, il écrit au lieutenant de police : « J'ai vu l'éditeur de l'ouvrage ayant « pour titre *Bibliothèque historique de la France*. Je suis « convenu avec lui, en présence de l'imprimeur Hérissant, « qu'il mettrait, à la tête du troisième volume, un Avertis- « sement capable de corriger les erreurs principales que ce « volume et les deux précédents peuvent renfermer; et, à « la faveur de cette précaution, vous voudrez bien lever la « défense de continuer l'impression du troisième volume. »

L'épreuve de l'Avertissement est envoyée le 11 avril au chancelier. On n'a rien négligé pour le satisfaire. Cepen-

dant, l'épreuve lue, la satisfaction du chancelier n'est pas complète. On avoue les erreurs, mais on les excuse, et, pour les excuser, on donne des explications superflues. Le chancelier abrége lui-même l'Avertissemnnt et lui donne, comme il convient, la précision d'un désaveu. A ses principes de gouvernement il veut une soumission prosternée.

C'est donc l'Avertissement amendé par le chancelier qui précède le troisième volume de la *Bibliothèque historique*. De celui qu'avait rédigé Barbeau de La Bruyère il n'existe que l'épreuve mise au rebut.

Ce n'est pas tout; quelques traits manquent encore à ce tableau de mœurs. La publication du troisième volume ayant été quelque temps différée, on voulut du moins dissimuler au public la cause de ce retard, et sur le titre de ce volume on mit la fausse date de 1771. Ainsi la suspension administrative du mois de mars et la négociation difficile du mois d'avril 1772 ne laissaient de trace que dans les cartons de la chancellerie, et le public devait croire que Fevret de Fontette avait lui-même, avant de mourir, rétracté ses erreurs. Que cet homme de bien soit disculpé! Aurait-il eu, vivant, le courage de la résistance? Nous l'ignorons; mais, toutefois, nous faisons remarquer que la fausse date le calomnie, et qu'il est mort fidèle à la cause des parlements.

Enfin, pour ce qui regarde le censeur Philippe-Louis Joly, il nous reste à dire que sa dénonciation si opportune ne lui fut, hélas! aucunement profitable. Quand le pauvre homme mourut, le 27 août 1782, il habitait encore sa ville de Dijon, et son livre sur *la Vie, l'esprit et les maximes du cardinal de Retz*, s'il a pu l'achever loin de la capitale, n'a jamais été publié.

HAURÉAU,
de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

DEUX VERS DU DANTE

ET

UN CHAPITRE DU ROMAN DE LANCELOT.

Quando leggemmo il disiato riso
Esser baciato da cotanto amore.
(*Inferno*, V.)

Dans le touchant récit de Francesca de Rimini, ces deux vers sont généralement interprétés en ce sens que le sourire désiré, ou adoré, de la reine Genièvre fut baisé par son amant Lancelot. On se rappelle que Francesca fut tuée par son farouche mari du même coup d'épée avec son amant Paolo, qui était le propre frère du mari. Interrogée par le poëte comment leurs sentiments, qu'ils croyaient innocents, se dévoilèrent à leurs yeux, l'âme navrée de Francesca accuse le roman de Lancelot, qu'ils lisaient un jour ensemble, sans penser à mal, de les avoir séduits, et c'est la scène du premier baiser échangé entre la reine bretonne et Lancelot qu'elle désigne comme le point culminant où leur passion mutuelle éclata pour être éteinte aussitôt dans leur sang.

Or *baiser* un *sourire*, le sourire d'une belle reine, semble si poétique, et *rire* au lieu de *bouche* (*riso* per *bocca*) passe pour une hardiesse des plus heureuses. C'est pourquoi tous les interprètes italiens, français, anglais, allemands (1) et russes, les anciens comme les modernes, sont d'accord sur

(1) L'Allemagne ne compte pas moins de vingt-quatre différentes traductions du 5e chant de l'*Enfer*. Dans deux ou trois, ces deux vers sont pris dans un autre sens; mais on n'y a pas fait attention,



ce point. Un seul fait exception, le commentateur Benvenuto Rambaldi d'Imola, un des plus anciens, qui explique ces vers tout autrement. Il dit : *il disiato riso* de cette reine Genièvre, qui brûlait du désir d'être embrassée (esultante di desio *d'esser baciata*) *da cotanto amante* de Lancelot. Pour Rambaldi, on le voit, il ne s'agit point d'un *sourire désiré* que Lancelot aurait embrassé, mais plutôt du *désir souriant* de la reine d'être embrassée par un tel amant. Landino paraît avoir partagé cette opinion. Il n'en dit rien dans son commentaire ; mais, dans la grande édition florentine du Dante, de 1481, on remarque une virgule significative après le mot *riso*.

Cette interprétation est restée ignorée ou a été dédaignée sans discussion. Et pourtant c'est la seule juste. Chacun peut s'en convaincre s'il veut prendre la peine de lire le chapitre du vieux roman de Lancelot, que Francesca et Paul de Malatesta sont censés avoir lu ensemble. Chose fort singulière, aucun des interprètes du Dante ne semble avoir eu l'idée d'entreprendre cette vérification, quoique la simple curiosité déjà dût les inviter à connaître la page qui décida du sort de ces infortunés amants. La voici jusqu'à l'endroit fatal du baiser, endroit marqué par ces délicieuses paroles de Francesca : « Ce jour-là, nous ne lûmes pas davantage (1). »

¶ Comment la royne cogneut Lancelot apres qu'il eut longuement parlé à elle et qu'il luy eut compté de adventures. Et comment la premiere acointance fut faicte entre Lancelot et la royne Genievre par le moyen de Gallehault.

(1) Ce curieux rapprochement a été fait pourtant il y a longtemps par M. *Paulin Paris*, dans son excellent ouvrage sur les *Manuscrits de la Bibliothèque royale*, 1836, I, p. 180 et suiv., quoique dans un tout autre but et sans qu'il eût voulu altérer l'interprétation reçue des vers de Dante. Il donne le chapitre en entier d'après un manuscrit du treizième siècle, tandis que mes citations sont tirées d'une édition imprimée du quinzième siècle. La différence du fond n'est pas grande, mais, sous le rapport du style, parfois à l'avantage de l'imprimé, que M. Paris me semble juger un peu trop sévèrement.

Ha, ha, fait la royne, je sçay bien qui vous estes. Vous avez nom de Lancelot du lai. — Il se taist.

Pardieu, fait-elle, pour neant le celez, longtemps a que messire Yvain avoit compté que la damoiselle avoit dit, c'est la tierce. Et anten quelles armes portastes-vous?

Unes vermeilles.

Par mon chef, c'est vérité. Et avant-hier pourquoy feistes-vous tant d'armes comme vous feistes? — Et il commença à soupirer.

Dictes-moi seurement, car je sçais bien que pour aucune dame ou damoiselle le feistes-vous, et me dictes qui elle est, par la foy que vous me devez.

Ha, dame, je voy bien qu'il le me convient dire : c'estes vous.

Moy? fait-elle.

Voire, dame.

Pour moy ne rompistes-vous pas les troys lances que ma pucelle vous porta? car je me mis bien hors du mandement.

Dame, je fiz pour elle ce que je devez, et pour vous ce que je peulx.

Et combien a-il que vous me aymez tant?

Dez le jour que fus tenu pour chevalier, et je ne l'estoys mie.

Par la foy que vous me devez, dont vindrent ces amours que vous avez en moy mises?

Dame, fait-il, vous me le feistes faire qui de moy feistes votre amy, se vostre bouche ne me a menty.

Mon amy? fait-elle; comment?

Dame, fait-il, je vins devant vous quand je eu prins congié à monseigneur le roy; si vous commanday à Dieu et dys que je estoye vostre chevalier en tous lieux. Et vous me dictes que vostre amy et vostre chevalier vouliez-vous que je feusse. Et je dys : « A dieu, dame! » et vous dictes : « A dieu, beau doulx amy! » Ce fut le mot que preudomme me fera, se le suis; ne oncques puis ne fuz à si grant meschief que il ne m'en remembrast. Ce mot m'a comforté en tous mes

ennuys. Ce mot m'a de tous maulx guary. Ce mot m'a fait riche en mes povretez.

Par ma foy, fait la royne, je ne le prenoye pas à certes, comme vous feistes, et à mains preudomme ay-je ce dit où je ne pensay oncques riens que le dire; mais la coustume est telle des chevaliers qui font à mainte dame semblant de telles choses dont à gueres ne leur est au cueur. — Et ce disoit-elle pour veoir de combien elle le pourroit mettre en malaise, car elle veoit bien qu'il ne pretendoit à aultre amour que à la sienne; mais elle se délectoit à sa malaiseté veoir, et il eut si grant angoisse que pour ung peu qu'il ne se pasmast; et la royne eut paour qu'il ne cheist; si appella Gallehault, et il y vint acourant. Quant il veoit que son compaignon est si courroucé, si en a si grant angoisse que plus ne peut.

Ha dame, fait Gallehault, vous le nous pourrez bien tollir, et ce seroit trop grant dommage.

Certes, sire, ce seroit mon.

Et ne savez-vous pour qui il a tant fait d'armes? fait Gallehault.

Certes nenny, fait-elle, mais se il est veoir ce qu'il m'a dist, c'est pour moy.

Dame, se m'aist Dieu, bien l'en povez croire, car aussi comme il est le plus preudomme de tous les hommes, aussi est son cueur plus vray que tous les autres.

Voirement, fait-elle, et sachez qu'il a ce fait seullement pour moy. — Lors luy prie Gallehault et dist:

Pour Dieu, dame; ayez de luy mercy.

Quelle mercy voulez-vous que j'en aye?

Dame, vous sçavez qu'il vous ayme sur toutes, et il a fait pour vous plus que oncques chevalier ne fist pour dame.

Certes, fait-elle, il a plus fait pour moy que ne pourroye deservir, ne il ne me pourroit chose requerre dont je le puisse esconduire; mais il ne me requiert de riens, ains est tout melencolieux que merveille.

Dame, fait Gallehault, ayez-en mercy; il est celluy qui vous ayme plus que soy mesmes.

Je en auray, fait-elle, telle mercy comme vous vouldrez... se il ne me requiert de riens.

Certes, dame, fait Gallehault, il ne ose, car l'en ne aymera ja riens par amour que l'en ne craigne; mais je vous en prie pour luy; et se je ne vous en priasse, si le deussiez-vous pourchasser, car plus riche tresor ne pourriez-vous conquester.

Certes, fait-elle, je le sçay bien, et je en feray tout ce que vous commanderez.

Dame, fait Gallehault, grand mercy. Je vous prie que vous lui donnez vostre amour et le retenez pour vostre chevalier tous jours, et devenez sa loyale dame toute vostre vie, et vous le aurez fait plus riche que se vous luy aviez donné tout le monde.

Certes, fait-elle, je luy octroye que il soit mien, et moy toute sienne, et que par vous soient amendez tous les meffaitz.

Dame, fait Gallehault, grand mercy. Or convient-il commencement de service.

Vous ne deviserez riens, fait-elle, que je ne face.

Dame, fait-il, grand mercy; donc baisez-le devant moy pour commencement de vrayes amours.

Du baiser, fait la royne, je ne voy ne lieu ne temps; et ne doubtez pas, que je ne voulsisse faire aussi voulentiers qu'il feroit; mais ces dames sont cy qui moult se merveillent que nous avons tant fait, si ne pourroit estre que ilz ne le vissent. Nompourtant, se il veult, je le baiseray voulentiers. — Et il en est si joyeulx qu'il ne peult respondre, si non tant qu'il dit:

Dame, fait-il, grand mercy!

Dame, fait Gallehault, de son vouloir n'en doubtez jà, car il est tout vostre. Ne jà nul ne s'en appercevra. Nous troys serons ensemble ainsi comme se nous conseillons.

De quoy me feroye-je prier? fait-elle; plus le vueil-je que

vous. — Lors se traient à part et font semblant de conseiller. La royne voit que le chevalier n'en ose plus faire; si le prent par le menton et baise devant Gallehault assez longuement. Et la dame de Mallehault sceut de vray qu'elle le baisoit (1).

De la lecture de ce chapitre, qu'un romancier de nos jours aurait raison d'intituler LE BAISER DE LA REINE, il résulte d'abord avec évidence que le vénérable *Lana* lui-même, le plus ancien et le plus célèbre des interprètes du Dante, n'a pas lu le roman de Lancelot. Il y a certes de quoi s'en étonner de la part d'un commentateur si sérieux et qui connaît si bien les Pères de l'Église et autres sources, où Dante a puisé; mais c'est peut-être justement à cause de sa gravité personnelle que le révérend Lana n'a pas voulu toucher à un livre frivole. Quoi qu'il en soit, il n'a pas même cherché à en connaître l'auteur; il se contente de prendre à la lettre ce vers :

Galiotto fu il libro e chi lo scrisse,
(Galehault fut le livre et celui qui l'écrivit,)

et il croit qu'effectivement Galeotto est un romancier, tandis que ces paroles, dans la bouche de Francesca, signifient, chacun le sait aujourd'hui, que le livre fut pour elle ce que Galehault avait été pour la reine Genièvre, savoir un tentateur, pour ne pas dire pis. Ajoutons que le véritable auteur est parfaitement connu. Le nom de Gaultier de Map (ou Mapes) se trouve dans la souscription de la première édition de Lancelot, datée de 1488, aussi bien que dans les copies manuscrites qui remontent jusqu'au temps de Dante. On sait de même qu'avec d'autres romans de la Table ronde, également composés en latin, par G. de Mapes, la première partie de Lancelot fut traduite en français par Robert de Borron (ou Buron, un des ancêtres de lord Byron). Cela se fit par

(1) Tiré du premier volume de Lancelot du Lac nouvellement imprimé à Paris 1494, le premier jour de juillet, pour Anthoine Verard, libraire, demeurant à Paris. In-fol. ff. xcv et xcvi.

commandement du roi Henri II d'Angleterre, mort en 1189. Peu de temps après, à la cour de Richard Cœur-de-lion, parut un poëte provençal, Arnaud d'Aniels, le même que Dante introduit, parlant provençal, dans le XXVIe chant de son *Purgatoire*, où il fait expier à ce pauvre troubadour son coupable quoique platonique amour pour mesdames de Bouville et d'Ongle, et qui est bien connu pour avoir écrit, non-seulement *Versi d'Amore*, mais aussi *Prose di romanzi* et nommément un roman de Lancelot (1). On peut donc dire avec certitude que le livre provençal, fort probablement traduit du français, a été entre les mains de Dante, et que son contemporain et interprète Lana a eu tort de ne pas y jeter les yeux, d'autant plus que nous ne pouvons plus le faire, vu que le texte provençal ne s'est pas encore retrouvé de nos jours. Si Lana avait lu le chapitre du baiser que nous venons de lire, il se serait abstenu dans ses notes savantes de nous faire voir Lancelot « jettant ses bras au col de la reine » pour embrasser hardiment le « sourire désiré ». Le roman nous montre un tout autre Lancelot, qui ne se conduit point aussi cavalièrement que le révérend commentateur a bien voulu s'imaginer : nous avons vu que, au contraire, ce fut la reine qui daigna prendre son trop timide adorateur par le menton pour l'embrasser « assez longuement », et en souriant, cela va sans dire. Et c'est là assurément le *désir souriant* dont nous plaidons la cause contre le *rire désiré*.

On pourrait nous objecter à la rigueur que la version provençale que Dante eut sous les yeux ne s'accordait peut-être pas mot par mot avec le roman français; mais on ne se persuadera pas aisément que le caractère du héros principal ait pu être renversé et changé en son contraire, quand tout le charme de cette scène repose précisément sur la timidité

(1) On trouve de plus amples informations sur les auteurs des romans de la Table ronde dans l'ouvrage de P. Paris que nous venons de citer, tomes I et II, et dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XV.

extraordinaire du plus terrible des chevaliers de la Table ronde.

La description naïve du baiser de la reine fut donc ce qui occasionna la faute de Francesca, et à tout prendre de la façon la plus naturelle, ce n'est qu'à ce *riant désir*, actif et non passif, que Dante a pu penser en écrivant son *disiato riso*, tandis que ses interprètes se sont obstinés à faire embrasser ce rire et ce désir même. On peut convenir que c'est chose fort agréable aussi, mais malheureusement contradictoire aux témoignages irrécusables des sources poétiques.

Quant à l'autorité de Lana, assez ébranlée par les remarques du professeur Wille de Halle, mais toujours surestimée en Italie, nous demandons la permission, au risque même de paraître un peu trop acharné, de la décliner encore pour un autre endroit de ce même chant de l'Enfer. Quand Francesca dit au poëte :

> Nessun maggior dolore
> Che ricordarsi del tempo felice
> Nella miseria; e ciò sa il tuo dottore,

on se demande pourquoi est-ce justement son maître, Virgile, qui doive savoir combien il est douloureux de se rappeler le temps du bonheur quand on est dans la misère? Lana répond : C'est que Virgile, exclu des joies célestes, comme païen, dut se sentir bien malheureux en pensant à la position brillante dont il jouit jadis comme premier poëte à Rome. — L'explication ne me paraît pas heureuse, quoique, autant que je le vois, à peu près tous les commentateurs la trouvent bonne, et que Landino, à qui elle déplaît, ne l'a pas remplacée par une meilleure. Or nous sommes convaincu que Dante n'a pu faire ici allusion qu'au plus beau chant de l'Énéide, le second, où le héros, errant en fugitif de pays en pays, est invité par Didon à raconter la chute de Troie, et où il commence son récit par ces célèbres paroles : « O reine, tu m'ordonnes de renouveler une douleur ineffable, etc. »

S'il faut une preuve de plus, nous ferons remarquer que la phrase suivante, par laquelle Francesca se déclare prête à conter ses malheurs : « *Ma se a conoscer... tu hai cotanto affecto, faro, ecc.* », est constamment traduite du même endroit de Virgile : « *Sed si tantus amor casus cognoscere nostros, incipiens, etc.*

Bref, Lana, à ce qu'il paraît, ne savait pas mieux son Virgile que son Lancelot.

R. Minzloff,

Conservateur de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

LETTRES INÉDITES.

II.

Nous continuons la publication de lettres inédites curieuses. Notre récolte a été meilleure, ainsi que nos lecteurs le constateront facilement. Nous répéterons que ces pièces sont toutes copiées par nous-même sur les originaux un peu avant que le hasard des enchères ne les ait dispersées aux quatre coins de l'Europe collectionnante.

E. DE BARTHÉLEMY.

MAYNARD. — DUCHESSE DE CHATILLON. — MIGNARD. — HUET. FÉNELON. — MAUREPAS. — BALUZE. — MONTFAUCON. — RUINART. — MABILLON.

Nous commencerons par une lettre de François Maynard, l'ami de Malherbe et de Regnier, poëte de talent, quoique trop souvent d'un cynisme facile à constater dans le *Parnasse satyrique;* d'ailleurs l'un des premiers quarante immortels. Nous noterons que ses autographes sont rarissimes. Celui-ci est adressé à la comtesse de Clermont :

« A Saint-Céré, ce 1er de l'année 1635.

« Madame,

« Le premier jour de ceste année me donne la liberté de vous la souhetter bonne, et plusieurs autres ensuitte, et en mesme temps celle de vous remercier de la protection que vous m'avez donnée dans une affaire que je viens de finir à Montauban. Je croiray que c'est toujours avantageusement, puisque je seray hors d'occasion de vous estre plus si importun et d'abuser si souvent que j'estois obligé de le faire d'une bonté si généreuse que la vostre.

« On attend monsieur le comte à Castelnau pour faire les Rois avec toutes les dames et tous les cavaliers de cette province. Mme de Montales, Mme de Bellisle et leurs époux sont de la partie : tous les comtes et les marquis de la nouvelle création qui sont sur les bords du Lot doivent les accompagner. C'est une feste à laquelle on se prépare depuis longtemps. On ne croit pas pourtant qu'elle réussisse, monsieur le comte estant retourné de Venes (1) à Clermont, dans le temps qu'il devoit venir icy : on-dit que c'est pour finir l'affaire qu'il a avec les habitans, de laquelle il va prendre une grosse somme d'argent.

« Je ne sçay si l'on parle à Paris comme icy du mariage de M. le marquis de Noailles avec Mlle de Mommoron (2). L'abbé de Monsatus (?), jadis l'aumosnier de la Grange, en fit la proposition à M. de Clermont il y a un mois, qui fut très-bien reçue, et un messager dépêché en mesme temps à Mme de la Roque et à la demoiselle avec des lettres du seigneur. Je suis avec tout le respect, etc. »

Une autre rareté est une lettre de la belle et galante duchesse de Châtillon, — Isabelle de Montmorency-Boutteville, — adressant les plus touchants compliments de condoléances à la marquise de Vardes au sujet de la mort de sa belle-sœur, la maréchale de Guesbriand, arrivée le 2 septembre. Nous reproduisons scrupuleusement l'orthographe de la belle maîtresse du grand Condé :

« Je suis dans un estat sy propre à plindre le vostre que je ne croy pas, madame, quil y est personne qui est pris tant de part que moy à la perte que vous venez de faire de Mme la maréchale de Guaibrian. Je vous assure que je l'ay santi come sy s'étoit pour moy mesme, et qua près avoir songé très lhontans au sirconstance de ce maleur et come quoy il arrive à contretans, je me suis représenté sant fois le froy

(1) Venès, bourg entre Castres et Lantrec. — Clermont, village sis près d'Agen.

(2) Ce mariage n'eut pas lieu : Anne de Noailles, marquise de Montclar, mourut sans hoirs en 1648, ayant épousé Camille de Pestels.

et l'aflission que vous auriez eu de vous estre trouve presante dans une rencontre sy funeste et sy affreuse. Car il est sertin que la mort est terrible et surtout lorsqu'on la voit emporter ce que l'on ayme. Je ne croy pas qu'il y est rien de sy sensible ny de sy cruel. Je l'aimois à voir sy souvent que jan puis parler come savante; et depuis que vous estes partie je n'ay pas eu d'autre objet devant les sieux. Je souhaitte que celuy que vous avez eu n'est pas des suites sy fascheuses que celle que je resans, car anfin, madame, je suis abattue et malade à un point que vous ne me recognoitriez pas. Je suis chagrine et découragée. Je prye Dieu qu'il vous exsante toute ses misères et qu'il vous envoye tout ce qui vous est nécessaire. Je voudray bien que vous usiez quelque comission à me donner dans le peu de tant que je resteray icy, ca je le feray de tout mon cœur, quoyque je ne sorte pas des bains d'où je vous escris. Je feray cette efort pour l'amour de vous, etc.

« De Paris, ce 19e septembre 1659. »

Nous cédons ensuite la plume à notre grand peintre Mignard :

« Messieurs les jurés royaux de la compagnie des maistres me sont venus trouvé pour me dire que sur l'avis qu'ils avoient eu que M. Rigaux ce vouloient faire maistre, ils avoient esté chez luy pour le voir; y leur a dit qu'il estoit agrée à l'Académie et que s'étoit que son tableau seroit achevé, qu'il auroit lhonneur de si présenter. Il luy repondirent qu'il y avoit quattre ans que son tableau estoit comencé et que s'il estoit encore quattre autres pour l'achevé que cela ne finiroit jamais. Après quelques autres raisonnements de part et d'autre, l'on se sépara, comme je croy sans boyre pour moy. Messieurs, mon avis seroit, considérant le mérite et les bonnes mœurs de M. Rigaux de le recevoir sans conséquence pour le présent, et après que son tableau sera achevé, de le trêter honorablement, cependant, Messieurs, je me remets à l'avis de toutte la compagnie.

MIGNARD. »

« Si on a besoing d'un homme fort inteligent pour le déménagement, je prie la compagnie de vouloir préférer M. Palliard à un autre au mesme prix. »

Maintenant une lettre exquise de Huet, le savant et aimable évêque d'Avranches, à Ménage :

« A Aunay ce 15 juillet 1684. — M. du Four m'escrit, Monsieur, que vous l'avez prié de me mander que M. de Montchamps ayant reçu de vous en dépôt une somme considérable, l'a dépensée et ne peut vous la rendre : cela me surprend au dernier point. Je connois M. de Montchamps depuis le collége et il m'a paru toujours homme sage et réglé. Et je ne puis pas m'oster de l'esprit qu'il faut qu'il luy soit survenu quelque accident terrible ou quelque affaire importante qu'il luy ayt rendu ce secours nécessaire. Je ne doute point qu'il n'ait bonne volonté de vous rendre au plus tost vostre argent et que ceste volonté ne soit suivie de l'effet. Ce sera une grande générosité à vous de ne le point décrier et de ne parler du sujet de plainte qu'il vous a donné qu'à ceux qui vous y pourront servir. Cependant je vous offre ma bourse sans compliment : et parce que c'est peu de chose que ma bourse, je vous offre aussi ma vaisselle d'argent, mon signe et tout ce que j'ay de pouvoir et de crédit.

« Mlle de Scudéry et d'autres de nos amis m'ont mandé l'estat très fascheux où vous estes. Je ne puis vous exprimer combien j'en ay de douleur. Je savois bien que je vous aimois, mais je ne savois pas à quel point vostre malheur me l'a appris. Je voudrois que mes paroles vous le pussent apprendre aussi. Ce vous seroit peut-être une petite consolation de connoître combien je suis sensible à vostre mal ; car c'est une espèce de soulagement de partager ses peines avec ses amis. Si l'estat ou vous estes ne vous oste point la liberté d'escrire, faites-moy l'honneur de me donner vous mesme de vos nouvelles et de me mander ce que vous espérez de vostre incommodité ; quelle vie vous menez ; quelles études vous faites, ou plutost si vous en faites ; surtout dittes-moy

sans façon et avec la franchise d'un amy de trente ans, ce que je puis faire pour vostre service. Je voudrois tout ce que vous me direz que je puis, car je suis à vous sans aucune réserve.

HUET. »

Place à l'un des jolis billets de Fénelon :

A Cambrai, 2 février 1710.

« Je devois déjà beaucoup, madame, à M. de Sacy puisqu'il m'avoit procuré la lecture d'un excellent écrit, mais la dette est très-augmentée depuis qu'il m'a attiré la très-obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ne pourrois-je point enfin, madame, vous devoir à vous-mesme la lecture du second ouvrage ? Outre que le premier le fait désirer fortement, de plus je serai ravi de recevoir cette marque des bontés que vous voulez bien promettre. Je n'oserois me flatter d'aucune espérance d'avoir l'honneur de vous voir en ce païs dans un malheureux tems où il est le théâtre de toutes les horreurs de la guerre, mais dans un tems plus heureux, une belle saison pourroit vous tenter de curiosité pour cette frontière. Vous trouverez icy l'homme du monde le plus touché de cette occasion et le plus empressé à en profiter. C'est avec le respect le plus sincère que je suis parfaitement pour toujours vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

FR. ARCH. DUC DE CAMBRAY. »

Voici maintenant deux lettres historiques. L'une est du roi Louis XIII pour complimenter officiellement le prince de Monaco d'avoir chassé les Espagnols de ses États et le féliciter spécialement de la vaillante conduite de son fils :

« Mon cousin, j'ay en très grand contentement d'apprendre avec quelle valeur et générosité vous avez exécuté vostre dessein en délivrant vostre place de la domination si injuste des Espagnols, et comme Dieu vous a favorisé en ce ren-

contre. Mais je ne puis assez vous faire congnoistre combien j'ay en agréable la confiance que vous aviez prise en ma protection, y recevant mes armes, et je m'assure d'autant plus qu'elle vous conserveroit contre tous les efforts des ennemis qu'elles y sont dans vostre conduite, de laquelle je ne fais pas moins d'estime que de vostre courage, l'un et l'autre ayant bien paru en ceste occasion dans laquelle le marquis vostre fils n'a pas donné de petites preuves du sien. Soyez assuré que tout ce qui vous regardera tous deux me sera dorénavant en mesme considération que mes propres intérêts, et que vous pouvez attendre non-seulement l'effet des choses que je vous ay promises, mais toutes sortes de témoignages de l'estime véritable que je fais de vostre personne et de la bonne volonté que j'ai pour vous. Sur ce, etc.

Louis. »

« De Saint-Germain en Laye, le 14 décembre 1641. »

L'autre pièce est plus curieuse. Elle est adressée par Maurepas à Paul Jones, le célèbre aventurier écossais qui tint la mer avec succès pour les Américains, débarqua en Angleterre en 1777, prit le port de Whitehaven, et enleva, l'année suivante, avec un seul navire, tout un convoi anglais escorté par deux frégates. Il vint à la suite de cette victoire à Versailles, où le roi le reçut avec faveur et écouta ses hardies propositions : c'est relativement à l'une d'elles que Maurepas rédigea entièrement de sa main le billet suivant :

« De Versailles, 15 aout 1780. — J'ay reçu, Monsieur, avec plaisir et lu avec attention la lettre que vous m'avez écrite de Lorient le 2 de ce mois. J'y ay vu les marques de la continuation de votre zèle pour la cause commune. J'ai examiné et communiqué à M. de Sartines le projet qui étoit joint à votre lettre, et nous ne doutons pas du bon effet qu'il feroit si l'exécution vous en étoit confiée ; mais dans ce moment-ci on ne peut répondre du nombre de frégates qu'on pourroit employer. Elles sont actuellement toutes armées pour le compte du roy, et les plans de la campagne prochaine

ne sont pas encore assez arrêtés pour déterminer positivement le nombre qu'on pourra vous donner. Mais cela n'empêcheroit pas, si vous avez l'agrément du congrès, que vous ne puissiez exécuter la première partie de votre projet en venant ici, comme vous le proposez, avec l'*Alliance* et les autres bâtiments que vous pourrez avoir, et avec un équipage américain suffisant pour armer la frégate qu'on pourroit y joindre. D'ici-là, je tâcherai d'en conserver quelques-uns et de les remplacer par des corsaires. C'est tout ce que je veux vous mander pour le présent. La conduite que vous avez tenue et le zèle que vous avez montré pour le service doivent vous répondre de la facilité que j'apporterai toujours aux entreprises auxquelles vous pourrez avoir part. Soyez sûr, Monsieur, etc. »

Nous réunissons ici des lettres de quatre des plus illustres érudits des dix-septième et dix-huitième siècles, Ruinart, Mabillon, Baluze et Montfaucon :

« De Paris, ce 3 juillet 1700 ..... Mon Très Révérend Père, D. Jean Mabillon croyoit avoir aujourd'hui l'honneur d'escrire à Vostre Révérence pour luy envoyer ce décret du Saint-Office contre les ennemis de nostre édition de saint Augustin, mais on nous est venu enlever après disner et on nous a tenu si longtemps que je n'eus que le temps d'escrire ce billet à Vostre Révérence pour luy en demander excuse. Vous sçavez apparemment la promotion des trois cardinaux, Mgr l'archevesque de Paris, l'évesque de Passau et M. Borgia, chanoine de Tolède. Le cardinal Maldachin est mort. Nous pourrons aller prendre l'air cet automne. Je souhaiterai que ce fut vers vos cartiers, mais je ne sçay comment cela tournera. Je me joins à D. Mabillon pour assurer Vostre Révérence de mon très humble respect et sincère reconnoissance.

Thierry Ruinard. »

« Ce 18 aoust 1704. — Mon Révérend Père (1), je vous suis très obligé de la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire par le dernier ordinaire. Il paroît que M. l'ambassadeur de Venise connoît fort bien les fâcheuses conséquences du livre du P. Germont. Plusieurs sont de son sentiment. Mais d'autres, éblouis par un style fleuri et par une honnêteté apparente, mais très ingénieuse en effet, en ont été frappés. Je suis sensiblement obligé à M. l'abbé Fontanini de ce qu'il veut bien employer des moments précieux pour me venger. Je ne doute pas qu'ayant le talent dont il est doué, il ne le fasse avec succès. Je vous prie de lui présenter mes respects et de lui dire que je crois que nous avons déjà mandé que l'*Anonymus Dionysianus de gestis Dagoberti* vivait au moins deux cents ans après Dagobert, c'est-à-dire vers le milieu du neuvième siècle, et que c'est un auteur de peu d'autorité et rempli de fables. Il y a aussi en cette ville un habile homme qui écrit contre ce Père. J'espère que notre supplément de la Diplomatique sera achevé dans la fin de ce mois, Dieu aidant. Je viens d'achever la révision de la lettre d'Eusèbe, et j'espère que la seconde édition ne sera pas désagréable à Sa Sainteté et à nos seigneurs les cardinaux. Du moins ai-je tâché de le faire de mon mieux pour cela. Obligez-moi de prier Dieu pour moi. D. Thierry vous fait ses compliments. Je prie Dieu, etc.

MABILLON. »

« A Paris, ce 13 février 1706. — J'envoie à Votre Altesse (1) la dernière copie que j'ay faite de l'hystoire généalogique de votre maison. Lorsque je commençay cette copie, j'avois bien fait mon compte, monseigneur, que lorsque je vous l'enverray, elle seroit sans rature et sans addition. Mais a continuelle application que j'ay à votre ouvrage, désirant aire chose qui soit agréable à Votre Altesse et au public,

Le procureur général de l'ordre à Rome.
Le cardinal de Bouillon.

m'y a fait adjouter et corriger beaucoup de choses, comme Votre Altesse le recognoistra bien facilement. Mais quoiqu'il y ait beaucoup de renvois et beaucoup de petits papiers adjoustés, vous n'aurez pas de peine, monseigneur, à en trouver la suite, parce que tous les renvois sont bien marqués. J'espère que vous trouverez cet ouvrage beau. Pour moy je vous diray franchement, monseigneur, que j'en suis très content et que je crois que le public le sera. Il y a un si grand nombre de curieuses recherches qu'il n'est pas possible que les curieux ne soient bien ayses d'en avoir connoissance. Je n'envoye pas tout, parce que Votre Altesse, voulant que je luy envoye les cahiers escrits de ma main, et estant bien à propos que j'en retienne autant par devers moy, je ne puis envoyer que ce qu'on a copié. Mais j'envoyerai à Votre Altesse le reste par quelque commodité assurée, lorsqu'il s'en présentera.

« J'espère, monseigneur, que dans la suite de l'impression des Preuves vous trouverez une grande quantité de beaux tiltres non encore imprimés, tirés de mes recueils, qui donneront du plaisir à Votre Altesse. Elle y verra entre autres choses une lettre de Pétrarque non encore imprimée, dans laquelle il dit que le cardinal de Boulogne estoit *regali stirpe progenitus*. Cette lettre est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de M. Colbert.

« Le recueil de M. du Bouchet est si mal fait et avec une si grande négligence que j'ose dire à Votre Altesse qu'elle oblige le public en le supprimant. Car M. du Bouchet avoit fait de son chef de si grands changemens et de si grandes altérations dans plusieurs de ses titres que, si ce recueil avoit paru, il auroit jeté les curieux et les gens lettrés en beaucoup d'erreurs contre la vérité de l'histoire.

BALUZE.

« *P. S.* — Comme je voulois fermer cette lettre, il m'est revenu dans la mémoire que feu M. le Vaillant avoit un exemplaire du livre des Preuves de M. du Bouchet. M. le

Vaillant me l'a montré plus d'une fois. J'avais dit à M. de Serte (?) de le retirer. Il y a fait ce qu'il y a pu. On lui a toujours dit qu'il n'y étoit pas. Mais je crois que si Votre Altesse le redemandoit, on n'oseroit pas le lui refuser. »

« Monseigneur, j'eux l'honneur à Compiègne de parler à Votre Éminence d'un dessein que j'avois de donner au public ou les catalogues entiers ou de longs extraits des catalogues de presque toutes les bibliothèques de l'Europe, que j'ay ramassés depuis près de trente-cinq ans. Je vais donner le plan de cet ouvrage où je me suis obligé de parler du manuscrit que Votre Éminence vient d'adjouter au nombre de plus de dix mille à la Bibliothèque du Roy, augmentation qui n'eut jamais de pareille. J'ay cru qu'avant de faire imprimer ce plan, je devois le montrer à Votre Éminence, pour sçavoir s'il y a quelque chose à ajouter ou à retrancher dans ce que je dis de la Bibliothèque du Roy et de l'augmentation que Votre Éminence vient d'y faire. C'est mon neveu, l'abbé de Beauteville, qui a l'honneur de présenter ce plan à Votre Éminence. Je réitère ici mes prières pour ce neveu qui ne peut continuer ses études sans votre secours. Je supplie Votre Éminence de faire ces attentions que je n'ai jamais rien demandé, quoiqu'il y ait plus de quarante-sept ans que je travaille pour l'Église et pour le public, et qu'à un homme qui va commencer sa quatre-vingtième année les longs délais passent pour un honnête refus. Je suis si persuadé que Votre Éminence aura quelques égards à mes prières et voudra bien lui donner quelque bénéfice ou pension que j'ose même l'en remercier par avance. Je suis toujours, etc.

MONTFAUCON. »

« Ce 3 septembre 1734. »

L'ANCIEN RÉGIME

JUGÉ EN 1717 AU COLLÉGE DES JÉSUITES DE PARIS.

On connaît les tensons ou jeux-partis des troubadours; les jésuites, dans leurs colléges, avaient introduit des exercices qui rappelaient beaucoup ce genre de poésie, quant au fond, la forme poétique répugnant aux plaidoyers, et l'improvisation n'ayant pas franchi les Alpes.

Le but des habiles professeurs était évident, et ces exercices de collége, mentionnés dans le *Mercure*, sans doute à cause des familles distinguées auxquelles appartenaient la plupart des élèves, méritent d'y être relégués.

Un seul a, par le sujet, attiré notre attention : il s'agit de l'épée, de la robe, de l'Église, de la cour, mises en présence, comparées ; et les acteurs appartiennent à des familles d'épée, de robe, de cour, où les dignitaires ecclésiastiques naturellement n'étaient pas rares. C'est tout l'ancien régime confronté, le tiers, le peuple surtout, brillant par leur absence; sauf pour le tiers, sa lente infiltration dans les parlements, par les charges inférieures, à la cour, par les charges de secrétaires d'État, témoin les Potier de Tresmes et de Gêvres, et les Neufville de Villeroy; car les parlements, l'Église, la cour, à part les favoris, se sont recrutés ainsi, tout le monde ne pouvant pas sortir des boutiques de la rue Saint-Denis, comme ripostait le roi Louis XV à M. le marquis de Chauvelin. — « Noblesse de province, » — disait celui-ci au sujet de nobles dont le roi approuvait l'extraction; de là le mot caustique adressé au courtisan.

Ce qui, en tenant compte de cette infiltration du tiers par

les charges de judicature est significatif, c'est l'absence du commerce, de l'agriculture, de la roture. Cela n'existe pas; on n'en parle pas, cette force démocratique ne s'est manifestée que dans les rangs inférieurs de l'Église.

Nous sommes cependant sous la Régence : un grand mouvement s'accomplit, le régent songe aux États généraux. Law est en train de mobiliser la fortune publique; le commerce en gros ne dérogera plus (cet article de la coutume de Bretagne devient loi du royaume); mais le mouvement, au lieu de favoriser la fusion des classes, laisse vivre les préjugés, en mêlant les vices, par la propagation de la cupidité. C'est la spéculation qui étouffe le crédit naissant, en développant la corruption des mœurs.

Cette révolution morale manquée, s'opérant pour le mal, a produit la révolution dans les faits, comme aujourd'hui encore, faute d'entente entre ce qu'on appelle bourgeoisie et classes ouvrières, s'opérerait une nouvelle révolution.

La leçon à tirer de cette étude rétrospective est donc le danger de mœurs publiques stationnaires, quand un changement seul dans ces mœurs peut sauver une société.

Nous sommes aujourd'hui lundi sixième septembre 1717, au collége des jésuites; des rhétoriciens sont l'objet de notre visite : ce sont M. de Lesseville le cadet, fils de M. de Lesseville, maître des comptes, M. Trudaine, fils aîné de M. Trudaine, conseiller d'État et prévôt des marchands, un jeune homme appelé Le Seigneur, et qui n'avait sans doute de seigneurie que dans son nom (le tiers coudoyait sur les bancs les privilégiés), M. de La Pierre de La Forest enfin, second fils de M. de la Pierre, maître des eaux et forêts en Bretagne.

Un cinquième, M. de Machault, fils de M. de Machault, maître des requêtes, doit présider. Ce fut sans doute le contrôleur des finances qui, suivant la plaisante expression de Fontenelle, voulut faire danser le clergé, et qu'à l'avénement de Louis XVI un changement d'enveloppe de lettre priva de son ancienne charge.

Ces cinq jeunes gens font leur entrée. Celui qui doit juger la cause prend sa place dans un fauteuil élevé sur une estrade ; les quatre autres s'asseoient sur des chaises, deux à la droite et deux à la gauche du juge, ce sont les avocats : ils plaident eux-mêmes. Le Seigneur est métamorphosé en abbé.

Le juge commence; exposition : un oncle enrichi dans les Indes a quatre neveux ; il s'est demandé, comme Salomon, ce que deviendront ses biens entre les mains de ses héritiers; il a partagé également entre eux les deux tiers de son bien, la troisième partie doit revenir à celui qui sera jugé avoir embrassé l'état de la vie le plus utile à la patrie et le plus avantageux à la famille. Si quelqu'un d'eux voulait vivre sans emploi, sa part retournerait à ses cohéritiers : morale très-bien placée sous la Régence.

Les quatre neveux, l'homme d'épée, l'homme de robe, l'homme d'Église, le courtisan se disputent, la troisième part.

L'homme d'épée prend la parole, honteux de combattre pour un autre objet que pour la gloire, contre des personnes qui n'exercent pas la profession des armes, avec une autre arme qu'avec son épée.

C'est par les armes que les empires s'établissent, se conservent ; c'est par les armes qu'une famille arrive sûrement à la gloire la plus éclatante.

Prosopopée, le jeune guerrier tire son épée et l'apostrophe comme on l'imagine sans peine.

L'homme de robe écarte le reproche de prévention qu'on pouvait tirer de la qualité des juges devant lesquels il parlait. Il fait appel à l'équité, en montre l'utilité constante, l'universalité, l'avantage pour les familles qui conserveront le bien des pères. *Cedant arma togæ*. L'adage est développé, les aînés entrent dans la robe ; enfin la mythologie n'est pas oubliée : contestation des dieux ; symbole de la paix l'emportant sur le symbole de la guerre.

L'homme d'Église a de la répugnance pour un tribunal

séculier; mais l'intérêt de la religion avant tout, elle est le plus grand bien, les prêtres perpétuent la science de la religion, font fleurir la piété, répriment la licence, annoncent aux rois mêmes les ordres de Dieu. Dans la famille, ils sont les médiateurs, les intercesseurs, des anges de paix.

L'homme de cour a pour principe le service du monarque, de la monarchie, rend le prince aimable aux sujets, sert la patrie. Aux Narcisses, il oppose les Burrhus, les Sénèques (exemples assez contestables), mais le courtisan vertueux était une tradition du dix-septième siècle. Enfin, honneur, crédit pour la famille. L'aigle est l'oiseau de Jupiter.

Le juge voit avec plaisir des gens contents de leurs conditions, rejette le courtisan comme inutile, l'ecclésiastique comme n'offrant pas d'avantages à la famille, le guerrier comme revêtu d'un éclat peu solide, et adjuge la part en litige au magistrat.

« Liens communs », disait Voltaire; sans doute, mais les vieux liens entre les légistes et l'Église ne sont pas tout à fai brisés, malgré la « criminelle sécularisation » de 1789. En 1869, nous avons encore des courtisans, des ecclésiastiques, des guerriers, des magistrats.

CH. ALLEAUME.

LES

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

III.

François Ier, sous qui les arts allaient briller d'un si vif éclat, portait aux lettres un réel intérêt, que la création du Collége de France suffirait à prouver. La Bibliothèque du Roi prit, pendant son règne, un rapide essor.

Au moment où François Ier monta sur le trône, la collection de Blois avait pour bibliothécaire l'aumônier de la reine, Adam Laigre, qui touchait par an soixante livres tournois (1). Il fut remplacé en 1518 par le dominicain Guillaume Petit, qui fut successivement évêque de Troyes et de Senlis, et qui dressa un inventaire de la bibliothèque. Ce travail, transporté on ne sait comment à la Bibliothèque impériale de Vienne, a été récemment publié par M. H. Michelant; il porte pour titre :

S'ensuit le répertoire, selon l'ordre de l'alphabete, de

(1) La pièce suivante a été publiée dans le *Bulletin du Bibliophile* du mois d'août 1868, p. 445 : « Je Adam Laigre, prebstre, aumonnier de « la Royne et garde de la librayrie du Roy nostre sire, estant en son « chasteau de Bloys, confesse avoir eu et receu de maistre Jacques « Viart, recepveur du dommaine de la conté du dit Bloys, la somme « de quinze livres tournois à moy ordonnée pour la garde de la dicte « librayrie pour les moys d'octobre, novembre et descembre icelluy « inclus. De laquelle somme de XV L. ts me tiens pour content et « bien paié, et en quicte le dit seigneur, recepveur et tous autres, tes- « moing mon seing manuel cy mys, le xxixe jour de descembre l'an « mil cinq cens et seze.

ADAM LAIGRE. »

tous les livres, volumes et traictez en françoys, italien et espaignol, couvers de veloux et non couvers, de la librairie du très chrestien roy de France Françoys, premier de ce nom, estant pour le présent à Bloys ; lequel répertoire a esté commencé, moyennant la grace de Nostre Seigneur, parfaict et accomply par frère Guilielme Pervy (1), *de l'ordre des frères Prescheurs, indigne chapelain, très obéissant subject et immérité confesseur dudict seigneur, l'an de grace mil cinq cens et* XVIII, *et de son règne le quatriesme* (2).

Mais, bientôt, trouvant la bibliothèque de Blois trop éloignée, François I[er] en commença une nouvelle à Fontainebleau, et, s'il faut en croire le P. Dan, la confia d'abord au savant Pierre Gilles (3).

Le personnel de la Bibliothèque du Roi s'était composé jusque-là d'un bibliothécaire en titre et de quelques copistes. François I[er] créa en 1522 une place supérieure à celles-ci, celle de MAÎTRE DE LA LIBRAIRIE DU ROI. Cette charge, destinée surtout à récompenser le mérite littéraire, fut aussitôt considérée comme une des plus honorables et des plus élevées de l'Etat. Le savant Guillaume Budé (4) en fut pourvu le premier, et le roi ne pouvait, sous tous les rapports, faire un meilleur choix. Le goût des livres était héréditaire dans

(1) *Parvi* (Petit).

(2) *Catalogue de la bibliothèque de François I[er], à Blois, en* 1518, *publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, par H. Michelant*, 1863, in-8.

(3) « Apres la description de ces bains et de ces estuues, ie viens au « dernier estage de ce departement, qui est la gallerie où a esté autrefois « la librairie que le grand Roy François avoit dressé en cette maison « Royale avec un grand soin et curiosité, dont il donna la charge au « docte Pierre Gillius..... C'estoit bien vne des choses les plus conside- « rables de ce lieu, où ce Prince n'auoit rien épargné pour recouurer « tous les liures et tous les manuscrits les plus rares et les plus curieux « qui fussent point ailleurs, ayant pour cet effet enuoyé ledit Gillius « et plusieurs autres personnages en Asie, en Grece et en diuerses « parties du monde. » P. Dan, *le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, p. 98.

(4) Génébrard, *Chronographiæ libri IV*, p. 718.

la famille de Budé : son père était, dit un biographe, *librorum emacissimus;* lui-même ne voulut pas regarder comme une sinécure la haute position qui venait de lui être accordée. Passionné, ainsi que le roi, pour la littérature grecque, il mit tout en œuvre pour se procurer des manuscrits en cette langue, et obtint à cet égard de François Ier l'appui le plus complet (1). Jean de Pins, évêque de Rieux, et Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, successivement ambassadeurs de France à Venise, emportèrent, avec leurs instructions diplomatiques, l'ordre d'acheter tous les manuscrits grecs qu'ils pourraient trouver, et de faire copier ceux qu'on refuserait de leur vendre (2). Jérôme Fondule, envoyé à la recherche de documents du même genre, rassemble soixante volumes qu'il paye douze cents écus, et François Ier lui compte quatre mille écus d'or pour ses dépenses de voyage. Le roi, d'ailleurs, contre l'avis de son bibliothécaire, préférait encore les manuscrits orientaux aux manuscrits grecs; Guillaume Postel, Juste Tenelle et Pierre Gilles partent pour le Levant, munis de sommes importantes, de puissantes recommandations, et pleins d'ardeur pour la mission qui leur est confiée (3). Pierre Gilles, oublié en Asie Mineure, voit ses ressources épuisées; la misère le

(1) « M. Budé, l'un des doctes personnages de la chrestianté, en fut « quelque temps le premier gardien et rechercheur, pour de jour en « jour l'embellir de nouveaux volumes. » Brantome, *Vie des grands capitaines*, édit. Jannet, t. III, p. 247.

(2) Charron, *Mémoires pour servir à l'histoire de Jean de Pins.* — D'Aigrefeuille, *Histoire ecclésiastique de Montpellier.* — Pellicier, dans une lettre qui nous a été conservée, écrivait au roi, le 29 août 1540, qu'il avait à grands frais réuni un nombre considérable d'ouvrages syriaques, hébreux et grecs, et qu'il occupait huit écrivains pour faire copier les manuscrits qu'il ne pouvait se procurer à prix d'argent. A son retour en France, Pellicier quitta la Cour et se retira à Montpellier, où il forma une bibliothèque très-précieuse. Voy. Ant. Teissier, *Vies des hommes illustres tirés de de Thou*, t. Ier, p. 200.

(3) A. Chevillier, *De l'origine de l'imprimerie de Paris*, p. 296. — G. Naudé, *Additions à l'histoire du roi Louis XI*, p. 165. — Maichelius, *Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis*, p. 10. —

force à vendre les manuscrits qu'il avait achetés; il est mis en prison (1), doit s'engager dans les troupes de Soliman II et faire avec lui une campagne contre les Perses (2). Des secours arrivent enfin, et lui permettent de racheter sa liberté. Quoique malade déjà, il recommence ses recherches; arrêté de nouveau par le manque d'argent, il sollicite sans relâche l'intercession de puissants protecteurs (3), et ne peut revoir la France que sous Henri II. A la même époque, les savants étrangers payaient l'accueil qu'ils recevaient à la Cour, en enrichissant la Bibliothèque du Roi; parmi les plus célèbres ou du moins les plus généreux, on cite : Antoine Éparque, le poëte de Corfou (4), Jean Gaddi et François d'Asola, le beau-père du fameux Alde Manuce (5). La collection de Fontainebleau fut encore augmentée des volumes appartenant au connétable de Bour-

B. G. Struvius, *Introductio ad notitiam rei litterariæ et usum bibliothecarum*, p. 87. — *Histoire manuscrite de la Bibliotèque du Roy*.

(1) Sc. de Sainte-Marthe, *Gallorum doctrina illustrium qui nostra memoria floruerunt elogia*, lib. I, p. 13.

(2) Ant. Teissier, *Vies des hommes illustres tirées de de Thou*, t. Ier, p. 249.

(3) « Sire, il y a environ huit ans qu'il pleut au feu Roy, de saincte « mémoire, envoyer un des miens à Constantinople et autres lieux de « Grèce, chercher et amasser des Livres anciens, pour l'accomplisse- « ment de sa Librairie. Il y a mis si grande diligence qu'il en a arresté « un grand nombre, et l'eust envoyé par delà si les deniers que ledit « Seigneur avoit ordonné, luy eussent esté délivrez. Parce, Sire, que « ce seroit dommage de perdre un si grand thrésor, à faute de si petite « somme, i'en ay bien voulu donner cet advertissement à vostre Majesté, « pour entendre son bon plaisir, et suivre son saint vouloir. Monsieur « de Mascon, qui est auprés de vous, a conduit cet affaire; il vous en « poura donner plus certain advis, et à moy déclaration de vos com- « mandemens, lesquels attendant, ie vais continuer mes prières à Dieu « pour vostre santé et prospérité. De Rome, ce 11 Ianvier 1547. *Signé* « le cardinal D'ARMAGNAC. » G. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François Ier, Henri II et François II*, t. II, p. 99.

(4) Voyez Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. X, p. 470.

(5) Renouard, *Annales de l'imprimerie des Aldes*, t. III, p. 85.

bon (1), dont tous les biens furent confisqués en 1523; le catalogue des livres fut dressé, le 19 septembre, par un commissaire du roi nommé Pierre Antoine; il a été publié par M. Le Roux de Lincy (2).

Budé mourut en 1540, après avoir pleinement justifié ces deux vers du vieux Lascaris :

> Augusti ut Varro, Francisci bibliothecam
> Auget Budæus, Palladis auspiciis.

Il eut pour successeur Pierre Duchâtel, alors évêque de Tulle, et l'un des plus nobles caractères de cette époque. Le cardinal du Bellay l'avait recommandé à François Ier, qui se l'attacha, et le chargea, dit-on, de l'endormir chaque soir par la lecture de quelque auteur (3); il ne tarda pas à reconnaître son mérite, et sut le récompenser.

Une mesure importante marqua le début de l'administration de Duchâtel; il décida François Ier à réunir à sa collection de Fontainebleau la bibliothèque qui était restée à Blois, et que, comme on le verra tout à l'heure, François Ier n'avait pas entièrement perdue de vue. Lefèvre d'Étaples, le célèbre helléniste, en était bibliothécaire à la fin de mai 1530, et venait de rédiger l'inventaire des volumes qu'elle renfermait; c'est du moins ce qui résulte de la lettre que Marguerite de Navarre écrivait alors au connétable Anne de Montmorency : « Le bon homme Fabri m'a escript qu'il s'est « trouvé ung peu mal à Bloys...., et pour changer d'air « yroit voulentiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le « plaisir du Roy estoit luy vouloir donner congié. Il a mis « ordre en sa librairie, cotté les livres et mis tous par inven- « taire, lequel il baillera à qui il plaira au Roy (4). » La démission de Lefèvre d'Étaples fut acceptée, et on le remplaça par Jean de la Barre, qui avait été attaché à la maison

(1) Jourdain, *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roy*, p. XI.

(2) *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourgogne*, 1850, in-8.

(3) Bayle, *Dictionnaire historique*, article Chastel (du).

(4) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, n° 2989 (ancien fonds de Béthune, n° 8514), p. 79.

de François, comte d'Angoulême. Jean de la Barre eut lui-même pour successeur Mellin de Saint-Gelais, abbé de Reclus. Ce fut sans doute à la sollicitation de ce dernier que François Ier rendit l'ordonnance du 8 décembre 1538, dont les sages dispositions sont encore en vigueur. Par cette ordonnance, le roi prescrivait aux libraires de remettre un exemplaire de toutes leurs publications « en grand ou petit « livre, ès mains, disait-il, de nostre amé et feal conseiller « et aumosnier ordinaire l'abbé de Reclus, Mellin de Saint-« Gelais, ayant la charge de nostre dicte librairie estant en « nostre chasteau de Blois, ou aultre personnage qui par « ci-après pourra avoir en son lieu ladicte charge et garde... « le tout à peine de confiscation (1). »

Mellin de Saint-Gelais fut le dernier garde de la librairie de Blois; des lettres patentes du 22 mai 1544 ordonnèrent que la collection tout entière serait transportée à Fontainebleau. Deux maîtres des comptes, Jean Grenaisie et Nicolas Dux, allèrent dresser l'inventaire des « livres, sphères, globes et « autres choses » conservés à Blois; le tout fut mis en ballots, et, par les soins de Mellin de Saint-Gelais, transporté à Fontainebleau. Mathieu La Bisse, chargé, avec Mellin de Saint-Gelais, de veiller sur la nouvelle collection, prit possession, le 22 juin 1545, des livres provenant de la bibliothèque de Blois. Ceux-ci d'ailleurs restèrent reconnaissables. Les bibliothécaires de Blois, Jean de la Barre surtout, avaient été très-prodigues d'inscriptions sur les volumes; on y trouve encore aujourd'hui mentionnées, tantôt la date de leur acquisition, tantôt diverses circonstances importantes, telles que la demande que le roi en avait faite, tantôt même des indications assez naïves, celle-ci par exemple : « Des « histoires et livres en françoys. Pulpito 3e, à la cheminée. « Bloys (2), » destinées à faire connaître la place qu'ils occupaient dans la bibliothèque.

(1) Renouard, *Annales de l'imprimerie des Aldes*, t. I, p. 43.

(2) Voyez, à la Bibliothèque impériale, le manuscrit coté : fonds français, n° 970.

L'inventaire rédigé à l'occasion de ce transport a maintenant pour titre : *Inventaire original de la bibliothèque de Blois lors du transport à Fontainebleau* (1). Il commence ainsi :

« Inventaire fait par nous Jehan Grenaisie, licencié en loix, « et Nicollas Dux, conseillers du Roy et maistres ordinaires « de ses comptes à Blois, à ce commis par la chambre, en « vertu des lectres patentes dudit seigneur, données à Sainct « Germain en Laye le vingt-deuxième jour de may dernier « passé, signées François, et au dessoubz : par le roy, de « Laubespine, seellées de cyre jaune du grant seel dudit « seigneur, de tous les livres estans en la librarye de Blois, « tant en langue latine, grecque, hébraïque que vulguaires, « ensemble des sphères théoriques et autres corps d'astro- « logie, pour iceulx transporter dudit Blois à Fontainebleau, « selon qu'il est mandé par ledit seigneur par ses dictes « lectres. A veoir faire lequel inventaire ont assisté vénéra- « ble maistre Mellin de Sainct Gelaiz, conseiller dudit sei- « gneur, abbé commandataire de Reclus, Jehan de la « Barre, commis à la garde de la librairie dudit Bloys. »

On lit sur le dernier feuillet :

« Le quatriesme jour de l'an mil cinq cens quarante et « quatre, noble et discrète personne maistre Melin de San « Gelais, conseiller du Roy, nostre sire, son aulmosnier or- « dinaire, abbé commendataire de Reclus en Brye, a con- « fessé avoir receu de nobles hommes maistres Jehan Gre- « naisie et Nicolas Dux, aussi conseillers dudit seigneur.., « les livres, sphères, globbes et autres choses contenues et « déclairées par les inventaires cy dessus escriptz... »

Cet inventaire se compose de 128 feuillets, et nous y voyons que la bibliothèque de Blois renfermait alors 1,890 volumes, dont 109 imprimés seulement. Il faut y ajouter une quarantaine de manuscrits grecs que le vieux Constantin Lascaris venait d'apporter de Naples (2).

(1) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, n° 5660. Un double de cet inventaire existe dans le même fonds, n° 12999.

(2) On sait que ce savant rassembla une très-précieuse bibliothèque,

Nous ne pouvons déterminer aussi exactement le nombre de volumes que possédait à ce moment la bibliothèque de Fontainebleau. Un catalogue des manuscrits grecs fut dressé, sous François I[er], par le célèbre calligraphe Ange Vergèce, dont l'écriture était si belle qu'elle servit de modèle pour la fonte des magnifiques caractères grecs de Robert Estienne :

> Ange Vergèce grec, à la gentile main,
> Pour l'écriture grecque écrivain ordinaire
> De vos granpère et père et le vostre...

dit Baïf dans une épître dédicatoire à François I[er].

Le catalogue dressé par Vergèce (1) contient la liste de 260 manuscrits. Quelques volumes dédiés au roi, d'autres qui lui furent donnés par Louise de Savoie sa mère et Marguerite de Valois sa sœur, augmentèrent encore la bibliothèque de Fontainebleau, qui ne renferma cependant jamais plus de 200 volumes imprimés, en y comprenant ceux qui avaient été apportés de Blois.

Nous avons dit déjà que la bibliothèque de Fontainebleau était installée au « dernier estage » du château. Les écrivains de l'époque ont célébré sa magnificence et l'affable hospitalité qu'y recevaient les savants de tous les pays. C'est là que Ramus persécuté allait chercher un studieux asile, tandis que ses ennemis pillaient à Paris sa propre bibliothèque, déposée au collége de Presles (2). François de Belle-

qu'il légua au sénat de Messine. Elle a été depuis transportée en Espagne, et elle fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de l'Escurial. (Voyez Villemain, *Lascaris*, note C, et les *Elogia* de Paul Jove.) « Il faut « remarquer, dit G. Naudé, que Janus Lascaris Rhyndacenus, exilé « de Constantinople, a le premier trouvé, ou au moins restably et « remis en usage les grandes lettres, ou pour mieux dire majuscules « et capitales de l'alphabet grec, esquelles il fit imprimer l'an 1494 des « sentences morales et autres vers qu'il dédia à Pierre de Médicis, avec « une fort longue épître liminaire où il l'informe de son dessein et « de la peine qu'il avoit euë à rechercher la vraye figure de ces grandes « lettres parmy les plus vieilles médailles et monumens de l'antiquité. » G. Naudé, *Additions à l'histoire du roy Louis XI*, p. 136.

(1) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds grec, n° 3064.

(2) « Post eius obitum, direpta est a sicariis bonorum omnium,

forest, qui écrivait au milieu du seizième siècle, décrit ainsi les magnificences de la collection de Fontainebleau : « Celle « librairie et superbe bibliothèque, dressée iadis par les roys « Égyptiens en Alexandrie, ne fut onc plus belle ny plus « riche que celle que Françoys, premier du nom, a or- « donné en ceste sienne maison, n'ayant espargné frais au- « cun ny la peine d'un grand nombre d'hommes de grand « sçavoir, qu'il a envoyez par toute la Grèce et Asie pour « recouvrer les meilleurs livres qu'on pourroit trouver pour « l'enrichissement de ceste bibliothèque, que les Princes « estrangers ont souhaité de voir, venans en France, plustost « que les plus exquis thrésors et plus riches ioyaux qui « soyent en ce royaume. Quoy plus? Ce grand Roy, sça- « chant que les Muses ayment les solitudes, et Pallas les « lieux de repos, et que la laborieuse Dyane fuit les villes « oiseuses, a aussi fait dresser icy le temple des Muses et la « retraite de Pallas, et les courses boscagères de Diane la « chasseuse ; et au reste si i'estoy quelque grand poëte ou « disert orateur, ie bastiroy aussi quelque belle œuvre sur « le los tant du Roy qui a fondé ce temple palladien, que de « la magnificence du bastiment et richesse des livres, ta- « bleaux, effigies et choses rares qui sont en ceste biblio- « thecque, mais ayant défaut de ce, et laissant ceste charge « à ceux qui ont gousté l'eau caballine et aux bons livres, « et en la faveur des Roys, et qui ont le cœur haucé et « hardy pour se voir recompensez de leurs peines, je pas- « seray outre (1). »

Duchâtel survécut cinq ans à François Ier. Ne trouvant pas chez Henri II des dispositions aussi généreuses que chez

« præsertim librorum, supellex exquisitissima. Perierunt etiam multa « Rami egregia doctrinæ monumenta.... » Th. Banosius, *Vita Petri Rami*, p. 35. Voyez encore : J. E. Freigius, *Vita Petri Rami*, et Antoine Teissier, *Éloges des hommes sçavans tirez de l'histoire de M. de Thou*, t. II, p. 409.

(1) Séb. Munster, *la Cosmographie universelle de tout le monde*; édition revue et complétée par Fr. de Belleforest, t. I, p. 333.

son père (1), il renonça à augmenter le nombre des volumes de la bibliothèque, et chercha surtout à assurer la conservation de ceux qui restaient, en multipliant les reliures.

Celles-ci, d'ailleurs, étaient devenues depuis longtemps moins riches et moins pesantes; il avait fallu renoncer aux pierres précieuses, au velours, aux étoffes précieuses, quand on s'était trouvé en présence de plusieurs centaines de volumes à pourvoir. Le fer et le cuivre avaient disparu aussi; le carton remplaça les lourds ais de bois, et les armes du souverain en devinrent presque le seul ornement. Un exemplaire des poésies latines de Fausto Andrelini, que l'auteur fit relier pour l'offrir à Louis XII, porte sur sa couverture en veau fauve estampé un porc-épic avec la devise du roi : *cominus et eminus.* On sait que l'ordre du Porc-Épic avait été institué par Louis d'Orléans, grand'père de Louis XII. La bibliothèque du Louvre possède un volume dont la reliure a pour seul ornement au milieu des plats une bande où alternent les armes de France et des porcs-épics. Sur un très-précieux exemplaire qui appartient à la bibliothèque Mazarine (2), on voit figurer, outre l'écu de France et les porcs-épics, des hermines, pièce principale des armoiries d'Anne de Bretagne. La plupart des volumes qui furent reliés à Blois sous le règne de Louis XII sont l'œuvre d'un prêtre nommé Gilles Hannequin.

Les reliures exécutées sous François I[er] sont en général très-simples; le cuir et le maroquin noir y furent presque seuls employés par Jean le Faulcheur, qui se qualifiait de « libraire et relieur ordinaire du roi ». Les F couronnés, parfois suivis de la lettre R, figurent sur presque toutes; assez fréquemment, les plats sont ornés des armes de France, au-dessous desquelles s'étend une salamandre (3).

(1) « Henry II, quoy que bien instruit en sa jeunesse, fut tellement « diverty par les guerres qu'il continua avec Charles Quint, qu'il n'eut « guères moyen de caresser ou favoriser les muses. » G. Naudé, *Additions à l'histoire du roy Louis XI*, p. 167.

(2) Imprimés, n° 11578.

(3) Voyez, à la Bibliothèque impériale, le manuscrit coté : fonds français, n° 2261.

Le blason de Claude de France accompagne quelquefois celui du roi ; et les dauphins unis aux salamandres indiquent que le volume a été relié sous François Ier, mais pour le Dauphin.

Avec le règne de Henri II, s'ouvre une des plus belles époques de la reliure. L'amour du roi pour Diane de Poitiers vint se manifester jusque sur les livres de la bibliothèque. Autour des armes de France, accompagnées d'ornements exécutés avec un goût exquis, sont semés des H et des D entrelacés, des croissants, des arcs, des carquois et d'autres emblèmes de la chasse. Parfois les armes de France sont remplacées sur les deux plats par la devise équivoque que Henri II avait adoptée :

DONEC
TOTVM
IMPLEAT
ORBEM

mais alors les croissants dominent, et sont beaucoup plus nombreux que les monogrammes. Les mêmes initiales et les mêmes symboles se rencontrent encore sur les volumes, extrêmement rares, qui furent reliés aux armes de la favorite (1).

Pierre Duchâtel mourut le 2 février 1552, regretté de tous les savants, qui se souvenaient qu'il avait osé défendre Robert Estienne contre la Sorbonne, et E. Dolet contre le roi. Pierre de Mondoré devint maître de la librairie, et la place de garde fut, peu de temps après, donnée au mathématicien Jean Gosselin.

Leprince, tous les historiens qui l'ont précédé et presque tous ceux qui l'ont suivi, disent que Henri II, confirmant l'ordonnance rendue en 1536 par François Ier, avait enjoint aux libraires de fournir à la Bibliothèque du Roi un exemplaire sur vélin et relié de tous les livres qu'ils imprimeraient

(1) Voyez, à la bibliothèque de l'Arsenal, le manuscrit in-folio coté n° TF 98.

par privilége. Or cette ordonnance n'a jamais été rendue que par Raoul Spifame, un pauvre diable monomane, qui eut l'étrange idée de composer un recueil de trois cent six arrêts ou règlements qu'il publia vers 1558, sous le nom de Henri II et comme ayant été promulgués par lui. Ces arrêts supposés ont d'ailleurs été pris au sérieux par de véritables érudits, le président Bouhier et Abel de Sainte-Marthe entre autres. Voici le texte de l'ordonnance rédigée par Spifame en faveur de la Bibliothèque du Roi, ordonnance qui pendant deux cents ans a été regardée comme parfaitement authentique :

« Le Roy, pour l'amplification des bonnes lettres chres-
« tiennes, et toutes choses honnestes et profitables, et en-
« tretenement de ses librairies, et bibliotèques, qu'il a
« establies pour exercer et employer les bons esperitz de
« ses subiectz, sçavans, et lettrez, et toutes personnes ver-
« tueuses, et gens amateurs de bons livres, et notables élu-
« cubrations. A ordonné et ordonne, que doresenavant ne
« sera baillé aucun privilége d'imprimer, que ce ne soit à la
« charge, que tous livres qui s'imprimeront luy en sera
« baillé et présenté un, imprimé en parchemin de vellin,
« relié et couvert comme il appartient luy estre présenté,
« pour estre mis en sa bibliothèque et librairie de son
« chasteau de Fontainebleau; et après icelle bibliothèque
« de Fontainebleau fournie, estre mis en sa librairie de son
« chasteau de Bloys, et conséquemment aux autres, ainsi
« qu'il sera par luy advisé, et ordonné (1). »

Deux catalogues des manuscrits grecs de la bibliothèque de Fontainebleau furent dressés sous Henri II par Constantin Palæocappa, et recopiés par Ange Vergèce. L'un est disposé par ordre alphabétique, l'autre par ordre de matières; tous les deux sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (2).

(1) R. Spifame, *Dicæarchiæ Henrici regis christianissimi progymnasmata*, 8e arrêt. Le volume n'a point de pagination.

(2) Manuscrits, fonds grec, nos 3065 et 3066.

François II régna une année à peine, et c'est de cette époque que datent les persécutions religieuses qui assombrirent si longtemps notre histoire; la seule acquisition que la bibliothèque ait faite sous ce prince a précisément cette triste origine. Le président Aimar de Ranconnet, l'un des hommes les plus savants du seizième siècle, fut, sous prétexte de religion, enfermé à la Bastille par ordre du cardinal de Lorraine; il y mourut de chagrin en 1559, et ses livres confisqués entrèrent à la bibliothèque de Fontainebleau (1).

Les reliures au chiffre de François II sont naturellement assez rares. Au milieu des plats un écusson ovale renferme les armes de France, au-dessous desquelles sont deux F couronnées et parfois suivies du nombre II. Sur le dos, entre les nerfs de la reliure, alternent des F et des fleurs de lis toujours surmontées d'une couronne.

Plusieurs de ces reliures, commencées sous François II, ne furent achevées que sous le règne de Charles IX; celles-ci portent semés sur les plats plusieurs C entrelacés et couronnés (2).

Alfred Franklin,
de la bibiothèque Mazarine.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Maichelius, *Introductio ad historiam litterariam*, p. 12. — A. de Sainte-Marthe, *Discours au Roy sur le restablissement de la bibliothèque royale de Fontainebleau* (sans pagination).

(2) Voyez, à la Bibliothèque impériale, le manuscrit coté: fonds français, n° 1186.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Une Abbesse de Fontevrault au dix-septième siècle. — Gabrielle de Rochechouart, étude historique, par M. E. Clément, de l'Institut; *Didier et C*e.

Cette étude est le complément promis et curieusement attendu de celle que M. Clément a récemment publiée sur la sœur de Gabrielle de Rochechouart, la marquise de Montespan. On retrouve dans ce nouveau travail les qualités ordinaires de l'auteur, la même finesse d'aperçus, la même conscience dans les investigations. Il y a réuni tout ce qu'il a pu recueillir de la correspondance de l'abbesse et de documents relatifs à cette sœur trop oubliée de la trop célèbre favorite. Une bonne partie des lettres est inédite et empruntée aux portefeuilles du médecin Vallant, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Vallant paraît avoir été le médecin à la mode pendant les plus belles années du règne de Louis XIV. Il comptait dans sa clientèle, outre notre abbesse, Mmes de la Fayette, de Motteville, de Sablé, Mme de Longueville! Combien de fois M. Cousin a dû envier le sort d'un tel docteur! Chercheur intrépide d'autographes, il ne se bornait pas à conserver les lettres de ses nobles clientes qui lui étaient personnellement adressées; il guettait toutes les occasions de s'en procurer d'autres, qui ne sont pas les moins intéressantes de sa volumineuse collection.

On peut juger de la considération qui entourait Gabrielle, par la lettre vraiment royale que Louis XIV daigna lui adresser le 29 octobre 1672.... « Je vous remercie du compliment que vous me faites sur le bonheur de ma dernière campagne; et, bien qu'il soit assez difficile de ne pas se flatter un peu, quand on se sent louer avec tant de délicatesse et de bonne foi, je reconnois que la

gloire de cette expédition est due entièrement à Dieu, et vous ne pouvez mieux témoigner la part que vous y prenez qu'en m'aidant avec tout votre ordre à lui en rendre grâce. » Il est vrai que cette lettre est contemporaine de la plus haute faveur de Mme de Montespan, dont l'abbesse bénéficiait d'une façon qui n'était convenable que dans les idées du grand siècle. Mais les documents cités par M. Clément prouvent que l'estime du roi pour Gabrielle de Rochechouart survécut à la disgrâce de sa sœur.

La correspondance de notre abbesse offre bien des lacunes; on n'a pu, par exemple, retrouver aucune des lettres adressées à Mme de la Fayette, avec laquelle elle entretenait un commerce épistolaire des plus assidus. Toutefois celles que M. Clément a pu recueillir suffisent pour justifier la réputation dont elle a joui. On y trouve beaucoup d'esprit, du fameux *esprit des Mortemart*, beaucoup de finesse et de tact sans prétention, parfois même des aperçus d'une profondeur réelle. Ainsi, se plaignant à son ami le savant évêque d'Avranches, Daniel Huet, des progrès de l'esprit d'insubordination dans son ordre, elle expliquait avec une sagacité vraiment remarquable ces tendances désordonnées. « Je vais vous dire à quoi je m'en prends, au hasard que vous vous moquiez de moi. Je me suis imaginé que ces livres de Hollande qui ont inondé le monde depuis quelques années, et qui se sont glissés dans les cloîtres comme ailleurs, ont répandu des doutes et des demi-connoissances, dont les petits esprits n'ont pu tirer d'autre fruit que de se croire capables de juger de tout, et de regarder la soumission aux lois comme un effet de la foiblesse et de l'ignorance où ils vivoient avant ces belles découvertes.. »

N'y avait-il pas dans ces lignes un pressentiment de la Révolution qui devait, moins d'un siècle après, faire mourir sur un grabat d'hôpital la dernière abbesse de Fontevrault, pressentiment bien remarquable, quand on songe au temps et au milieu dans lesquels a vécu celle-là ?

Gabrielle, nommée abbesse à vingt-cinq ans par la grâce toute profane de sa sœur, semble du moins avoir été jalouse d'expier l'irrégularité de son exaltation par son zèle pour le maintien de la discipline de l'ordre, et pour la défense de ses antiques priviléges contre les empiétements continuels des autorités ecclésiastique et civile. Plusieurs de ses lettres sont de véritables mémoires à consulter dans des affaires litigieuses de ce genre ; elles sont remarqua-

bles par une connaissance approfondie des sujets et une dialectique serrée, unies à l'élégance de la rédaction. Elle avait contre elle l'esprit du siècle dans ces luttes incessantes qui ont peut-être abrégé ses jours.

Plusieurs des dernières pièces de sa correspondance, de 1701 à 1704, ont un intérêt particulier pour les lecteurs du *Bulletin*. Elles sont adressées à Roger de Gaignières, noble amateur justement célèbre dans les fastes de la curiosité. Notre abbesse avait fait sa connaissance dans un de ses voyages à Paris, chez les Noailles; il y avait entre elle et lui conformité de goût sur bien des points, notamment pour la passion des livres. La lettre du 27 août 1701 nous les montre tous deux fort émus à propos de la vente des beaux livres de feu M. Chevreau (rien de M. le préfet de la Seine), qui devait avoir lieu prochainement. Urbain Chevreau était mort au mois de février précédent à Loudun. Boudot, libraire du temps, fameux dans le commerce des bibliothèques, était déjà en campagne; il était venu offrir ses services à l'abbesse, qui comptait bien en profiter, ayant déjà noté dans le catalogue quelques articles qui la tentaient. Or il y avait dans cette bibliothèque un livre dont Gaignières était furieusement épris; mais en même temps il ne se souciait pas de donner directement sa commission à Boudot, craignant sans doute qu'on ne lui fît payer l'article trop cher. Il avait donc recouru à l'entremise de son amie l'abbesse, et celle-ci lui répondait : « Je serai ravie si l'amitié que Boudot m'a témoignée peut vous être bonne à quelque chose. J'espère qu'il repassera ici, comme il me l'a promis, et, en cas qu'il me tienne parole, je prendrois le livre que vous me marquez comme s'il étoit pour moi, et je vous l'envertois en vous en marquant le prix, car je connois comme vous avez le cœur fait, et je sais que vous seriez au désespoir de m'avoir témoigné votre goût pour le livre si je m'avisois de vous le donner. Si parfois Boudot manquoit à repasser par ici, je lui écrirois que je veux acheter ce livre, et je le chargerois de le faire porter aux Filles-Dieu, ou de le mettre entre les mains de M. de Larroque pour vous l'envoyer. (Il s'agit bien ici de Daniel de Larroque, le fameux pamphlétaire, celui qui a mis le premier en circulation, dans son petit livre « Des véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, » l'anecdote probablement apocryphe de la tête coupée). Vous le recevriez aisément de ces deux endroits, et

le libraire n'aura nulle connoissance que le livre fût pour vous. Je ne profiterai point de l'avis que vous avez la bonté de me donner touchant les portraits de Santeul. J'aime fort les estampes, mais en tableaux seulement, et non pas en portraits. Vous avez raison d'avouer hardiment votre goût pour les curiosités qui font votre principale occupation; c'est une passion non-seulement bien innocente, mais encore louable et utile. »

Il est bien fâcheux que l'abbesse ne donne aucune indication sur les livres qu'elle désirait, et sur l'article que Gaignières convoitait si fort. Quoi qu'il en soit, tous deux furent déçus dans leurs espérances, ainsi que nous l'apprend une nouvelle lettre de l'abbesse écrite huit jours plus tard (2 septembre). « On me dit hier que M. Boudot s'en étoit retourné, qu'il avoit passé à Saumur sans emporter la bibliothèque de M. Chevreau, qu'il avoit pourtant achetée huit mille francs, mais qu'il l'avoit aussitôt vendue pour dix mille aux bénédictins de Saint-Jouvin. Me voilà par-là privée du plaisir de vous procurer le livre que vous désiriez, et j'y ai beaucoup plus de regret, Monsieur, qu'à ceux que je m'étois promis d'acheter pour moi-même. Je ne saurois comprendre comment M. Boudot, au lieu de repasser par ici comme il me l'avoit promis, *n'a pas seulement daigné m'écrire un mot de tout cela.* » On sent percer ici, contre ce scélérat de Boudot, une rancune que comprendront ceux de nos lecteurs qui ont subi des déceptions semblables, et dont ils sauront gré à l'abbesse bibliophile. Décidément elle est bien des nôtres!

Un poëte moderne a dit qu'une femme n'est jamais complétement morte quand elle se sent aimée, même à la distance de plusieurs siècles. S'il y a du vrai dans cette théorie ingénieuse, Mme de Longueville et son illustre adorateur posthume en auront su quelque chose. Il semble que « le charme ait opéré » aussi chez M. Clément, en présence de cette sympathique figure d'abbesse. Aussi s'est-il efforcé de la justifier des rares peccadilles qui lui ont été imputées, notamment d'avoir traduit le *Banquet* de Platon, dont certains passages sont en effet bien risqués pour une femme, et surtout pour une religieuse. Malheureusement, alors qu'il se flattait d'avoir au moins fait naître un doute en faveur de sa cliente, un document d'une évidence irrésistible, surgissant sous sa main, l'a forcé de rétracter sa défense, d'avouer loyalement que sa belle Gabrielle restait bien et dûment convaincue de ce quasi-délit

d'érudition avancée (1). Le monastère fondé par Robert d'Arbrissel, ce bienheureux de galante mémoire, était-il donc prédestiné aux essais aventureux ?

M. Clément, ne pouvant disculper de celui-là son héroïne, s'en console en soutenant, malgré le témoignage de l'abbé d'Olivet, qu'elle a traduit sur l'original et non d'après une traduction latine. Pourtant d'Olivet était intime avec Larroque, que le crédit de l'abbesse avait soustrait à la prison et peut-être à la potence, et qui paraît avoir été fort mêlé aux travaux littéraires de sa bienfaitrice. De plus, il est prouvé (M. Clément le reconnaît) qu'elle avait dans sa bibliothèque un bel exemplaire en grand papier du Platon de 1578, de Henri Estienne, avec la traduction latine de Jean de Serres en regard. Il est même probable qu'elle n'avait pas négligé d'y joindre celle beaucoup meilleure de Marsile Ficin, soit l'édition *in-folio* de 1602, soit plutôt la jolie édition in-16 en cinq volumes donnée par de Tournes en 1550, et si recherchée aujourd'hui des amateurs. Après tout, quand même Gabrielle de Rochechouart aurait travaillé uniquement sur le texte latin, ce serait déjà fort méritoire pour une personne de son sexe. Nos femmes auteurs modernes, qui savent pourtant beaucoup de choses, seraient fort embarrassées d'en faire autant.

Ce charme dont nous parlions tout à l'heure a rendu M. Clément sévère à l'excès contre une des plus illustres contemporaines de son héroïne. Mme de Sévigné, ennemie intime de toutes les Rochechouart, s'est permis quelques plaisanteries irrévérencieuses sur celle-ci à propos d'un abbé Testu, qui, suivant elle, *gouvernait fort* l'abbesse de Fontevrault. Celle-ci eut naturellement connaissance de ces propos par de bonnes amies et s'en montra vivement affectée dans plusieurs de ses lettres; *inde iræ!* Nous croyons, comme M. Clément, que la marquise va un peu loin dans ses appréciations. Mais il va bien plus loin dans ses représailles chevaleresques, — si loin que personne ne le suivra jusque-là, — quand il suppose que l'antipathie de Mme de Sévigné pour les Rochechouart n'était autre chose qu'une jalousie secrète; qu'elle aurait

(1) On a vu, dans notre numéro de janvier, que M. Clément s'est cru obligé de faire, devant les lecteurs du *Bulletin*, un *meâ culpâ* spécial pour la défense de Gabrielle. Il était absous d'avance de cette faute des plus vénielles.

voulu voir occuper par sa fille la position brillamment déshonnête de Mme de Montespan.

Parmi les pièces qui figurent dans l'*Appendice* de ce curieux volume, deux surtout offrent un grand intérêt. L'une est une notice très-bien faite de M. Courajod, de la Bibliothèque impériale, sur les sépultures des Plantagenets à Fontevrault. On ne peut suivre sans émotion ces dernières péripéties des restes mortels, des débris d'effigies plus ou moins authentiques de Henri II d'Angleterre, d'Éléonore de Guienne, de Richard Cœur-de-lion, du malheureux Raimond de Toulouse, auxquels le vandalisme révolutionnaire a ravi ce qui fut l'objet de leur suprême espérance ici-bas, le repos dans la tombe! L'autre pièce est une ancienne monographie des trente-sept abbesses de Fontevrault (1115-1793). Cette nomenclature, qui comprend bon nombre de princesses des maisons de Bretagne, de Valois, de Bourbon, se termine par « Julie-Sophie Gillette de Gondrin de Pardaillan d'Antin, » expulsée en 1789, *morte en* 1793, *à l'Hôtel-Dieu de Paris*. Cette chute, plus lugubre que l'échafaud, remet en mémoire la grande parole de Bossuet : Quel état! et quel état!

Bon Ernouf.

Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, par M. l'abbé H. Duclos. *Paris, Didier*, 1869; un vol. in-8°.

En dissipant les ténèbres où sommeillait depuis bientôt deux siècles Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, en s'efforçant de donner à cette noble et touchante figure un lustre que lui a toujours refusé l'histoire, M. l'abbé Duclos a cédé à l'une des plus constantes préoccupations de la science contemporaine. N'est-ce pas, en effet, au redressement d'erreurs trop longtemps accréditées, erreurs d'origines, de caractères ou de faits; n'est-ce pas aussi à la réparation d'oublis immérités que se sont particulièrement attachés les écrivains éminents qui, de nos jours, se sont voués aux études historiques? La figure pâle et effacée de la reine Marie-Thérèse n'avait pas à gagner à être mise en regard de la rayonnante physionomie de Mlle de la Vallière; mais M. l'abbé Duclos, qui confond ces deux femmes dans une même sympa-

thique admiration, n'a pas reculé devant un rapprochement qui pouvait nuire à sa thèse. Après avoir, dans un récit animé, plein de mouvement et de faits, et rehaussé par les considérations les plus élevées, retracé parallèlement leurs deux existences, il demande qu'une place égale leur soit réservée dans l'histoire, et qu'une même part leur soit faite dans l'estime des hommes: elles y ont droit par des mérites divers; mais, aux yeux de l'auteur de ce livre, l'innocente et la repentie se valent; elles sont *saintes* toutes deux. Avant de ressentir pour l'éclatante conversion de Mlle de la Vallière une juste admiration, M. l'abbé Duclos commence par être plein d'indulgence pour la gracieuse pécheresse : il lui reproche doucement sa faiblesse; elle eut gravement tort, sans doute, de venir, dès les premiers jours du mariage de Louis XIV avec la fille de Philippe IV, se jeter à la traverse; elle eût dû, par une lettre respectueuse et ferme, décliner les avances du roi; et cette lettre que M. Duclos regrette que Mlle de la Vallière n'ait pas écrite, par un procédé qui semble emprunté à Balzac, et (et certes M. Duclos ne se plaindra pas de ce rapprochement avec le grand romancier) cette lettre, il la suppose (voir pp. 220-223), et il se demande ce qui serait advenu si elle eût été réellement écrite. L'effet en eût été, croyons-nous, d'enflammer davantage la passion du roi, mais non d'empêcher la chute de Mlle de la Vallière. Elle eût dû fuir, dit encore M. Duclos. Le moyen eût été plus efficace, en effet; mais il n'y eut ni lettre ni fuite, et Mlle de la Vallière, sous les yeux de l'épouse délaissée, régna pendant huit ans sur le cœur du roi et à la cour. Quant à sa conversion, dont la sincérité n'est pas douteuse, elle manqua de spontanéité, et nous aurions désiré que M. Duclos appuyât davantage sur cette phase délicate de l'existence de Mlle de la Vallière, dont la conversion fut due surtout et uniquement peut-être au refroidissement de Louis XIV. Si le roi ne se fût pas éloigné d'elle, Mlle de la Vallière eût-elle jamais pensé à se repentir? Il est permis d'en douter, surtout si l'on songe aux regrets qui, visiblement, percent dans sa première déclaration de se retirer aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, en 1673, en pleine faveur de Mme de Montespan : peut-être même se fût-elle arrangée plus tard du rôle de Mme de Maintenon, supposé, ce qui est douteux, qu'elle eût été capable de le remplir. Mais quelle qu'ait été la cause déterminante de sa conversion, elle fut sincère, et sans défaillance elle expia par son

imperturbable repentir et par trente-cinq années des plus dures pénitences le scandale de sa faveur; sœur Louise de la Miséricorde innocente pleinement la duchesse de la Vallière.

Les historiens si nombreux de Mlle de la Vallière, qui, la plupart, ont été en même temps ses apologistes, n'ont rien laissé à dire ou à découvrir sur la célèbre favorite; M. Duclos n'a eu qu'à les suivre, tout en les rectifiant çà et là et en les complétant, dans une voie dès longtemps tracée. Il est tout autrement de la reine Marie-Thérèse, sur le compte de laquelle les historiens affectent une dédaigneuse concision, et qui, de plus, avec une unanimité qui révolte M. Duclos, et contre laquelle il proteste vivement, s'accordent à la représenter comme un personnage insignifiant et nul. Il y avait donc tout à faire pour mener à bien une étude apologétique sur cette princesse si cruellement sacrifiée, et surtout pour la rendre intéressante; tous les moyens d'information ont été mis en œuvre par M. Duclos : voyages, excursions dans les musées, recherches de toute nature, rien ne lui a coûté pour parvenir à son but, et l'on peut dire que sa monographie de Marie-Thérèse est une véritable création. Il faut bien reconnaître cependant que les mérites qu'il relève dans cette princesse ne sont pas de ceux qui laissent de lumineuses traces dans l'histoire; Marie-Thérèse était pieuse, patiente, résignée, dévouée à ses devoirs d'épouse et de mère, malgré les exemples qu'elle avait sous les yeux; elle était bonne surtout, *sa bonté fut son génie*, dit M. Duclos. Et le souvenir de cette bonté, qui se manifestait journellement par mille actes charitables et par de pieuses fondations, s'est traditionnellement perpétué jusqu'à nos jours dans la maison des carmélites de l'avenue de Saxe (1).

Marie-Thérèse n'était pas seulement bonne; l'esprit chez elle égalait le cœur : M. Duclos démontre que son intelligence, si injustement niée par les historiens, fut appréciée par tous ceux

(1) Ce couvent, fondé par Marie-Thérèse, eut son premier établissement rue du Bouloi; transporté ensuite rue de Grenelle Saint-Germain, il y demeura jusqu'à la révolution de 1789; c'est de nos jours qu'il s'est définitivement installé à l'avenue de Saxe. Entre autres découvertes intéressantes, M. l'abbé Duclos a mis la main sur une liste à peu près complète des religieuses qui ont vécu dans cette maison depuis sa fondation, avec une notice sur chacune d'elles. Ce document reproduit *in extenso* dans l'*appendice* est une véritable trouvaille.

qui l'approchèrent, et par Louis XIV lui-même, qui n'hésita pas, pendant la campagne de Hollande en 1672, à lui confier la régence du royaume. Cette régence fut de courte durée, il est vrai; mais elle suffit, au dire d'un contemporain, à faire ressortir la sagacité et la sagesse de la jeune reine. Mais le vrai rôle de Marie-Thérèse, et M. Duclos a grandement raison d'y insister, ce rôle qui se dégage d'une vie tout entière d'abnégation et d'inaltérable dévouement à son époux, qui la domine et la glorifie, ce fut d'avoir représenté la vertu sur le trône au milieu d'une cour corrompue; ce fut aussi son originalité, comme l'originalité de Mlle de la Vallière avait été le désintéressement de son amour. Et maintenant, si intéressant que soit le livre de M. l'abbé Duclos, et il l'est beaucoup, malgré ses longueurs et ses redites, ce livre aura-t-il pour effet de fixer la lumière sur la figure de l'épouse de Louis XIV? Éclairée d'une vive mais passagère lueur, nous pensons que fatalement elle retombera dans l'obscurité. Les figures comme celles de Marie-Thérèse et de Marie Leckzinska ne semblent point faites pour le grand jour de l'histoire; elles s'y font une place obscure et discrète, ignorée du vulgaire, mais où les âmes d'élite savent les trouver. Faut-il le regretter? tel n'est point notre avis; en présence de l'illégitime éclat dont brillent les favorites, l'ombre ne messied pas à l'épouse vertueuse et fidèle.

J. E. G.

Œuvres poétiques de Boileau, avec des notices par M. Poujoulat; gravures de M. Foulquier. 1 vol. *Tours, Alfred Mame et fils.* 1870.

Ce volume continue la série éditée par M. Mame, sous le titre de : *Chefs-d'œuvre de la langue française au dix-septième siècle.* Il a été précédé par les *Caractères de la Bruyère* et par les *Oraisons funèbres de Bossuet.* Il sera suivi du *Discours sur l'histoire universelle* et des *Lettres choisies de Madame de Sévigné.* Les années suivantes nous donneront La Rochefoucault, Pascal, Racine, Corneille, Fléchier, Molière, les maîtres et les modèles de la littérature française, et plus tard, si la faveur du public continue à soutenir M. Mame, les meilleurs spécimens de l'art d'écrire au dix-huitième siècle.

C'est toujours une excellente entreprise que la réimpression de nos classiques. Le public et l'éditeur y trouvent incessamment leur compte. Jamais, d'ailleurs, cette réimpression ne m'a paru plus opportune qu'aujourd'hui. Je ne me fais aucune illusion, et je n'attends pas qu'elle réforme le goût régnant. Les gens qui lisent les classiques sont précisément ceux qui n'en n'ont pas besoin, ceux à qui ne suffisent pas les prodiges de la littérature à un sou. L'entreprise de M. Mame n'exercera aucune action sur le courant actuel. Le goût public, quand il fait fausse route, se réforme tout seul. Mais ce goût changera, personne n'en doute. La France n'est pas tombée si bas que le galimatias contemporain puisse lui suffire. Il est donc bon de laisser à nos petits-neveux le souvenir d'une protestation ; de leur fournir la preuve que nos engouements pour de bizarres idoles n'étaient que passagers et n'ont pas altéré le culte de nos dieux. Mon Dieu, oui! même en 1869, il y avait des honnêtes gens pour admirer de nobles sentiments, de grandes pensées, exprimés dans le plus beau langage dont nos annales aient gardé le souvenir. L'entreprise de M. Mame n'aurait pas d'autre résultat qu'elle serait encore excellente.

Je ne cache pas mon goût pour les *Œuvres choisies*. L'élimination parmi tout ce qu'a écrit un lettré est l'épreuve qui constitue l'écrivain et le sépare du négociant en phrases. Qui y résiste est classé et sûr de vivre dans la mémoire des hommes. Les œuvres complètes s'adressent aux curieux ; les œuvres choisies intéressent tout le monde, et c'est tout le monde qui fait la réputation. Que de mauvais tours des éditeurs plus enthousiastes que réfléchis n'ont-ils pas joués à tel ou tel écrivain en publiant ses œuvres complètes ! Quel effroi quinze ou vingt volumes bien alignés dans une bibliothèque ne causent-ils pas à un lecteur bien disposé! Puisque nous parlons de Boileau, ne faut-il pas un certain courage pour aborder de front les quatre volumes in-8° publiés en 1830 et si remarquablement annotés par Berriat-Saint-Prix ? Ils sont consultés quelquefois, plusieurs bibliothécaires me l'ont assuré ; mais, quand l'on veut causer avec Boileau, en exprimer le suc et la fleur, qui ne préfère un exemplaire de la jolie édition de 1781, dite du comte d'Artois? Pour ma part, je ne crois pas avoir jamais lu la traduction du *Traité du sublime* de Longin. Si je fais exception, Boileau me le pardonne, j'en suis certain.

Reste la question de savoir qui se chargera du choix, qui aura

le goût assez sûr, l'esprit assez judicieux, le jugement assez élevé, une autorité suffisante pour dire : Ceci est bon, ceci est mauvais ; voici ce qu'il faut garder, voilà ce qu'il faut rejeter. La responsabilité n'est pas mince, et ceux qui l'assument m'étonnent toujours. La question toutefois n'est pas insoluble. En fait de goût, surtout pour un auteur ancien, le sentiment général est le meilleur guide. C'est un guide faillible, mais c'est encore celui qui l'est le moins, et seulement sur des questions de détails. Les appréciations sur l'ensemble peuvent être regardées comme l'expression de la vérité. Ainsi, dans cette nouvelle réimpression de Boileau, dont M. Poujoulat a eu le courage de se faire l'éditeur, il est regrettable qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il n'ait pas supprimé la satire XII sur l'*Équivoque*, œuvre languissante et embarrassée du satirique déjà vieillissant. Malgré l'affirmation des amis de l'auteur, « elle est inférieure à ses autres écrits ». La postérité du moins en a jugé ainsi, et le jugement est bon. On pouvait la remplacer par quelques épigrammes, genre dans lequel Boileau, avec son ami Racine, est passé maître. On pouvait la remplacer surtout par les fameuses stances :

« Voici les lieux charmants où mon âme ravie.... »

Comme émotion contenue, comme expression simple et naturelle du plus doux des sentiments, la langue française a aussi bien, elle n'a pas mieux. L'*Art poétique* est admirable ; mais si, sous peine de mort, j'étais condamné à choisir, je jetterais *l'Art poétique* au feu, et je garderais ces stances. On aura toujours trop de gens qui feront bien de mauvais vers, et pas assez qui sentent et parlent juste (1).

M. Poujoulat a reproduit les préfaces mises par Boileau en tête des éditions de ses œuvres publiées depuis 1666 jusqu'en 1701, date de la dernière et de la seule reconnue complète par lui. On doit l'en féliciter sincèrement. Dans les préfaces, l'homme se montre autant que l'écrivain ; les deux personnalités s'expliquent et se complètent réciproquement. Cette autobiographie de la pensée éclaire parfois de lueurs assez vives certains passages de-

(1) M. Brossette, dans son travail sur Boileau, a donné des détails sur la jeune fille qui inspira ces stances. Elle se nommait Marie Poncher de Bretouville. Elle mourut religieuse à Paris. Lors de son entrée en religion, Boileau, qui n'était pas riche, paya sa dot.

venus obscurs avec le temps. Pour compléter ce travail d'élucidation, j'eusse souhaité quelques développements aux notes dont le texte est accompagné. Ces notes répètent pour la plupart celles de l'édition de 1701. Elles sont de Boileau lui-même : on le reconnaît à leur laconisme. Mais ce qui était parfaitement clair pour les lecteurs de 1701 ne l'est plus pour ceux de 1869. Sans vouloir surcharger le texte de scolies, il me semble que de brefs éclaircissements rejetés à la fin n'eussent pas nui à l'intérêt de ce beau et bon livre.

Un seul exemple appuiera mon assertion. Tout le monde connaît, satire première, ces deux vers :

> Tandis que Colletet crotté jusqu'à l'échine.....
> ..... Dont Montmaur autrefois fit leçon dans Paris.....

Pour apprendre au lecteur ce que c'est que Colletet et Montmaur, M. Poujoulat s'est borné à transcrire les deux notules de Boileau : « Colletet, poëte fameux, fort gueux, dont on a plusieurs ouvrages..... » « Montmaur, célèbre parasite dont Ménage a écrit la vie. » En bonne conscience, ces indications par trop dédaigneuses sont-elles tout ce que mérite l'auteur de la *Muse comique* et un homme dont « Ménage a écrit la vie »? Je ne le crois pas. Les dates de naissance et de mort, la liste de leurs principaux ouvrages n'eussent pas tenu grande place et eussent rendu service à bien des ignorants, en tête desquels je me range.

Enfin, pour épuiser la série des observations provoquées par ce volume, les éditeurs ne pensent-ils pas qu'une bibliographie des principales éditions antérieures eût été un complément utile de celle-ci ? En abrégeant la *Notice bibliographique* placée par M. de Saint-Surin en tête de l'édition de 1821, on eût facilement composé un travail très-apprécié des bibliophiles auxquels surtout s'adressent, j'en ai bien peur, *les Chefs-d'œuvre de la langue française.*

Il me reste à dire quelques mots de l'exécution matérielle. Je n'ai jamais marchandé les éloges aux procédés typographiques de M. Mame. Quand il veut faire un beau livre, personne en France n'est en mesure de lutter avec lui. Le papier, l'encre, la composition, l'impression, sont sans défauts. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à cet égard en rendant compte ici même de La Bruyère. Les *Œuvres poétiques de Boileau* sont à la même hauteur. Cette

déclaration faite, je demande au célèbre typographe tourangeau la permission d'exprimer un regret et de lui soumettre un avis. Les caractères qui ont servi à la composition des trois premiers volumes de la collection doivent être les mêmes pour toute la série, il aurait tort d'en changer maintenant; mais, avant de commencer l'impression, n'eût-il pas mieux valu adopter un caractère d'une forme plus appropriée à la date des œuvres réimprimées? Des caractères dans le genre de ceux employés par M. Jouaust, de Paris, et Perrin, de Lyon, se rapprochant davantage du type français du dix-septième siècle, eussent évidemment produit un meilleur effet. Il y eût eu harmonie complète entre la forme et le fond. Tous les bibliophiles seront de mon avis.

En second lieu, les charmantes gravures dont le burin de M. Foulquier a illustré le texte sont fixées par de la colle à la page qu'elles décorent. C'est là, je le crains, un procédé dangereux. Le temps amènera une rétraction dans le fixatif qui fait adhérer les deux papiers ensemble. Cette rétraction occasionnera forcément des plissures destinées à désespérer les amateurs. Les anciens typographes le savaient bien; et, quand ils plaçaient des gravures dans le texte, ils intercalaient la planche même de cuivre dans le composteur et tiraient d'un seul coup de barreau texte et gravure. Les pages accompagnées de gravures gardent encore la trace des épannelures du cuivre. C'est une difficulté de plus dans le tirage. Raison de plus pour la signaler à M. Mame. Il en a vu bien d'autres.

C[te] L. Clément de Ris.

Dramaturgie de Hambourg, par G.-E. Lessing, trad. de M. Ed. de Suckau, revue et annotée par M. L. Crouslé, avec Introduction par M. Alf. Mézières. *Paris*, 1869, un vol. in-8° de 515 p.

On peut dire que nous ne possédions pas la *Dramaturgie*. La traduction de Cacault, que Junker publia en 1785, ne peut en donner une idée juste; elle tronque et dénature le texte, comme toutes les traductions de cette époque, et d'ailleurs elle est rare. Les notes que M. Crouslé a mises au bas de la présente ont une

grande utilité pour l'explication ou la réfutation de certains passages, et la savante préface dont M. Mézières, le professeur de la Faculté des lettres de Paris, l'a fait précéder, résume et commente les théories du célèbre écrivain, en les comparant à celles de Diderot, son maître, qui a joué dans l'histoire du théâtre français un rôle analogue au sien.

La *Dramaturgie* est la réunion des feuilletons dramatiques qu'écrivit Lessing, d'avril 1767 à avril 1768, à Hambourg, où il avait été constitué critique officiel du théâtre. C'est un prodige qu'un aussi long et sérieux travail ait été accompli en un an ; car, en 1767, l'auteur n'y était qu'à demi préparé. Je n'en veux de preuve que la date de son fameux commentaire sur la définition de la tragédie par Aristote : 22 juillet et 48e soirée. Jusqu'alors il partage l'erreur commune. C'est encore après les réflexions dont cet ouvrage est le fruit qu'il fera jouer les pièces où il applique ses idées, *Emilia Galotti*, *Minna de Barnhelm* et *Nathan le Sage*.

Ce livre est, avec le *Cours* de Schlegel, l'œuvre de critique dramatique la plus saillante qui ait été publiée. Tout y vaut, jusqu'aux erreurs; car c'est beaucoup de poser les questions et de les discuter, même en s'y trompant, avec cette science qui provoque les solutions quand elle ne les donne pas. Voilà ce qui manque à nos lundistes. Ceux qui ont fait des études assez fortes pour juger de haut, rares d'ailleurs, manquent de connaissances spéciales et perdent, sous le rapport, de l'étendue ce qu'ils ont en profondeur. D'autres, plus nombreux, versés dans l'histoire du théâtre et dans tout ce qui a rapport à l'art dramatique, sont de faibles penseurs ou des écrivains médiocres. Aucun d'eux n'a les qualités solides et variées qui ont permis à Lessing d'embrasser entièrement le sujet. Connaissance profonde des langues anciennes, suffisante des modernes, étude sérieuse de l'art du comédien avec le célèbre Eckhof, éducation philosophique telle qu'on l'acquérait alors dans les universités allemandes, voilà ce qui donnait à Lessing une incontestable supériorité sur les critiques français, dont le bagage en fait d'érudition était, comme aujourd'hui, fort mince. Là où Voltaire émet, d'après les anciens qu'à peine il a lus dans une traduction, un avis devant lequel on s'incline dans toute l'Europe, Lessing, ayant en main les textes et les discutant en philologue avant de les interpréter en grand artiste, le convainc d'ânerie et d'outrecuidance. Pour comprendre la sensation produite par la *Dramaturgie*, il faut se

rappeler que, jusqu'à son apparition, les œuvres françaises avaient exercé une domination absolue sur les théâtres allemands. Or, quand Lessing vint prouver que le passage d'Aristote sur lequel était basée notre poétique dramatique avait été, de la part de nos écrivains, l'objet d'une traduction où l'on trouvait plus d'une faute par mot, le crédit qu'on nous accordait au-delà du Rhin s'écroula comme une maison dont on abat les piliers. Nos tragédies avaient la prétention de faire revivre le génie grec; il démontra que cette conformité n'était rien moins que dissemblance. Vous avancez, en croyant traduire Aristote, nous disait-il, que la tragédie a pour but d'exciter la *pitié* et la *terreur*, afin de purger *les* passions. Eh bien, ce n'est pas la *terreur*, mais la *crainte* (d'être un objet de *pitié*) dont Aristote veut que l'âme soit saisie, et ce ne sont point *toutes les* passions que la crainte et la pitié doivent purger, mais *ces mêmes* passions (crainte et pitié). La *terreur* artificielle qui a toujours été de tradition chez vous et qui comporte des effets grossiers que repoussaient les Grecs, jointe à la contagion des coups de théâtre espagnols, a multiplié les pièces d'intrigue dans votre littérature. Entre mille exemples, elle a gratuitement poussé au noir *Mérope* et *Rodogune*. Vous vous targuez de comprendre le théâtre grec? Mais votre *shocking* de convention n'en a-t-il pas supprimé un des éléments constitutifs, en répudiant le pathétique sensible qui n'offensait point la délicate Athènes?

C'est ainsi qu'il étudie longuement, en les discutant sur les œuvres, toutes les questions fondamentales de l'art dramatique. Quant aux défauts du livre, ils sont inséparables du moment où il fut écrit. La *Dramaturgie* porte à chaque page la marque de la passion qui l'a dictée, passion noble, puisqu'elle avait pour but l'affranchissement intellectuel de la patrie, mais qui ne permet guère l'impartialité aux novateurs dont elle absorbe l'intelligence. Que Lessing déshabille la gloire dramatique de Voltaire, qu'il enlève à *Zaïre* son masque de galanterie, à l'*Ombre de Ninus* ses prétentions shakespeariennes, rien de mieux, et je repousse même les adoucissements de M. Mézières. Mais qu'à l'exemple de Schlegel il rabaisse Molière au niveau de Destouches, et Corneille à celui de Voltaire, c'est ce qu'on peut excuser en faveur de l'emportement patriotique, mais ce qu'on doit réfuter et expliquer encore par d'autres raisons. Lessing ne tenait pas compte, ainsi que le remarque l'auteur de la préface, de la beauté du style, qui

est un des éléments essentiels de l'œuvre dramatique au dix-septième siècle. Cette indifférence ne nous surprend pas : on ne goûte jamais bien le charme que de sa langue natale, celle où l'on apprit à rendre ses émotions dans l'âge où elles sont le plus vives ; elle donne seule au mot une euphonie qui le confond directement avec l'idée et que ne remplace point l'éducation savante. La forme si française de Molière ne pouvait donc toucher un Allemand, non plus que son génie comique. De même pour le fier langage de Corneille. Mais, dans le domaine de la psychologie au moins, Lessing aurait pu rendre justice à ce dernier ; le mauvais plan de *Rodogune* et l'exagération des caractères de *Cléopâtre* et de sa future belle-fille ne devaient pas l'empêcher de reconnaître la vivante analyse des rôles de *Séleucus* et d'*Antiochus*. A défaut même de cette pièce, *Polyeucte*, *le Cid* ne sont-ils pas exempts du vice reproché par Lessing, et la poésie n'y émerge-t-elle point au-dessus de la poétique satisfaite? Lessing jugeait absolument comme les néophytes. Uniquement préoccupé de la Grèce, il y rapporte tout et ne voit pas qu'à la prédominance de l'élément plastique dans l'idéal païen, la civilisation chrétienne avait fait succéder la prédominance de l'élément contraire. Si Racine, auquel il rend cet hommage négatif de ne point l'attaquer, se rapproche des Grecs dans sa philosophie aussi bien que dans sa forme, ce n'est là qu'un phénomène individuel produit par l'âge ou par l'étude, puisque nous voyons sa vie démentir la fatalité de la passion qu'il a préconisée dans son œuvre. Lessing, néo-grec, a méconnu la différence rationnelle des conceptions, parce qu'au lieu de les expliquer, comme à présent, par les milieux où elles sont nées, il les juge d'après un code inflexible. Et, bizarre inconséquence : en même temps que ses théories l'entraînent vers l'autorité, ses aspirations l'attirent vers la liberté ! Il ne s'en tire qu'en accusant une ressemblance imaginaire entre Sophocle et Shakespeare.

Malgré les erreurs de Lessing, sa gloire n'en est pas moins grande. Il a renversé la convention et la routine et fondé la critique sur de larges bases ; il n'a pas seulement fait un livre, il a créé la méthode. Avec moins de passion, il aurait vu que, dans les produits littéraires d'un siècle, il y a deux parts, celle de la forme, qu'il peut emprunter à la tradition, et celle de la poésie, éternelle ainsi que l'homme, et qu'il faut admirer chez Corneille comme dans Sophocle, Shakespeare et Hugo. Que la forme ait avec l'éter-

nel humain plus ou moins d'analogie, c'est ce qui ne dépend pas complétement de l'individu, soumis à l'impulsion qu'il reçoit de son époque ; et les plus grands esprits, tels que Corneille, ne peuvent s'en affranchir tout à fait. Lessing lui-même en est un exemple : sans Diderot, qu'il reconnaît pour son maître, sans ce mouvement philosophique dont Voltaire, qu'il a tant conspué, était le plus ardent promoteur, et dont la critique procède, aurait-il fait la *Dramaturgie?* Il avoue le premier que non. C'est dire que l'homme s'agite dans la sphère où il naît et qu'il ne peut la modifier que dans la mesure de ses forces, limitées même chez les puissants. Pour que la science inspire l'écrivain, il faut que l'heure en ait sonné. Intellectuellement aussi l'on est fils de quelqu'un : Lessing l'est de Diderot, Diderot l'est d'autres. Si nos lundistes pouvaient l'être de Lessing? Ici, la recherche de la paternité n'est pas interdite, et les bâtards sont nombreux, hélas! Le pis est qu'ils trônent.

Jules Bonnassies.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Le Livre, PAR JULES JANIN. — UNE NOUVELLE TRADUCTION DE PLAUTE, EN VERS. — LES VACANCES DE L'ACADÉMIE. — LES THÉATRES. — M. LIBRI. — M. LUCAS.

Ce n'est pas tous les jours fête, dit-on; ce l'est aujourd'hui. Quand Jules Janin, ce grand homme d'esprit, ce laborieux critique, ce maître éprouvé du discours familier et de l'éloquence écrite, veut bien faire pour nous trêve au travail journalier, et nous parler directement, au courant de sa verve et de son inspiration, de ses souvenirs, de ses lectures, de ses goûts, de ses livres, et de l'innocente passion qui nous est commune avec lui, qu'avons-nous de mieux à faire, je le demande, que de suspendre la besogne nous aussi, de poser la plume ou le livre, de nous accouder sur la table et d'être tout oreilles. Ce gros volume de 400 pages, un beau volume, ma foi! et des mieux imprimés, est un Décaméron (mi-parti de Bocace et de Frognall Dibdin); c'est une conversation où l'auteur, s'incarnant en divers personnages, cause à grand orchestre avec lui-même.

Les personnages de la scène sont : un avocat, un professeur, un architecte, un *gentleman-farmer*, un magistrat, deux célibataires, un dandy et... une dame! galanterie fort adroite à l'adresse des personnes *du sexe*, qui, dans ces derniers temps, sont venues communier au banquet de la bibliographie. Chacun des acteurs a ici son surnom, qui rappelle, je crois, le livre chéri, l'exemplaire bijou de sa bibliothèque. L'architecte s'appelle *Vitruve*, le professeur *Quintilien*, le dandy *Roman de la Rose*, le gentilhomme campagnard *la Conterie,* du nom de l'auteur de la *Vénerie normande;* le président *Justinien* et la dame *Belle Cordière.* Il y a aussi *M. Lunette-des-Princes*, *M. Albert Songe-Creux*, maître *Villon* et *M. Pierre de Cornu* (honni soit qui mal y pense !). Tout ce petit monde romanesque s'assemble chaque

dimanche, et l'on cause, dame! comme vous savez.

Le présent livre nous donne les procès-verbaux de quinze de ces séances. Chacun y tient son personnage. Justinien naturellement y parle des fastes criminels de la bibliographie, des livres condamnés au feu, de la pénalité contre les libelles et les écrits philosophiques, hélas! le martyrologe à côté du scandale. Quintilien parle de Cicéron et de Virgile. Bernard, c'est-à-dire Lunette-des-Princes, discourt de Port-Royal et de l'Académie, de Pascal et de La Fontaine. Vitruve trace dans l'azur des plans de bibliothèque. Quant aux dames, — car décidément il y en a deux, la *Belle Cordière* et la *princesse Marguerite*, — elles font mieux que parler, elles trônent. Inspiratrices et modératrices, elles sont tour à tour l'éperon et le mors de la conversation, elles encouragent les combattants et arrêtent les indiscrets sur la pente du précipice de la gravelure et de la facétie.

Par exemple : j'en veux à *M. Le Cornu* de ses douze pages d'enthousiasme délirant pour le bibelot, pour l'émail, le craquelé, le céladon, le cloisonné et la famille-verte. Et je ne puis m'empêcher d'être de l'avis de *M. Songe-Creux*, dans sa réplique éloquente du dimanche suivant :

« Qui donc oserait, nous présents, soutenir qu'un méchant vase, une bouteille, un plat chargé de grenouilles et de crapauds, soient jamais préférables aux poëtes, aux historiens, aux orateurs, aux philosophes de tous les temps? Quelle fureur ou quelle pitié, quand nous entendons des gens sages préférer Bernard de Palissy au divin Homère, et le *Persée* de Benvenuto Cellini aux Histoires d'Hérodote! Même les anciens artistes, Zeuxis et Parrhasius, celui-ci avec ses oiseaux qui viennent becqueter des raisins, celui-là avec son rideau que l'on voudrait arracher, se pourraient-ils comparer un instant avec le plus simple orateur?... Il appartient à peu d'hommes de posséder dans un coin de leur maison des bronzes et des marbres arrachés à la flamme, au pillage, à la ruine, à toutes les horreurs. Au contraire, le livre appartient à tout le monde. Il va de main en main, sans cesse

et sans fin, parfait, superbe, intelligent, plein de clémence. Il tient peu de place, et chacun le peut emporter dans sa tête et dans son cœur... En vérité, quand nous parlons ainsi, préférant la matière à la pensée et le statuaire à l'orateur, au livre exquis le faiseur d'ornements, nous ne parlons pas comme des sages. S'il en est ainsi, séparons-nous, et, de philosophes que nous étions, ne soyons plus désormais que de simples *curieux* ».

A quoi M. Jacques, dit *Sermon-d'un-fiancé-qui-emprunte un-pain-sur-la-fournée*, ajoute très-pertinemment : — « Moi, qui vous parle, avant de cultiver la vraie et gaie science et de posséder un bel exemplaire du *Temple de Gnide*, j'ai commencé par entasser dans mon logis toute sorte de poussières et de débris. Je n'étais pas un bibliophile; à peine étais-je un *curieux*. Il m'a fallu dix ans pour me convaincre que la curiosité était une manie, et que le bon sens était de notre côté. Cela seulement dégoûterait de la curiosité proprement dite : c'est que parmi ces curieux célèbres, funestes aux villes, à la chaumière, au château, se rencontrent les plus abominables coquins dont l'histoire se souvienne encore aujourd'hui, même après le pillage et la dévastation du Céleste Empire et du *Palais d'été*. » Notez que l'on vient de parler de Verrès; et les interlocuteurs n'ont point manqué de citer l'intelligent auteur des *Collectionneurs de l'ancienne Rome*.

J'aime cet orgueil, et je le trouve légitime et sage. « Un livre, bien imprimé, avec son habit de maroquin doré, me représente à la fois la pensée du poëte ou du philosophe qui l'a écrit, l'art, le goût, les dévouements, l'*industrie* des divers artisans qui l'ont *composé*, qui en ont dessiné et fondu les caractères, réglé les proportions et l'économie; de celui-là encore qui, pour le protéger et le recommander au respect des bons esprits, l'a revêtu, sans l'endommager, sans rien retrancher à son élégance et à sa grâce, d'une double enveloppe de carton solide et de splendide maroquin, et qui a promené sur ses pleins et sur son

dos, avec la délicatesse d'un orfévre, un stylet à pointe d'or. Est-il ancien? remonte-t-il à deux ou trois siècles? le livre alors est un historien; il nous rapporte non-seulement le langage et les idées de nos pères, mais leurs mœurs, leurs habitudes, leur civilisation, leur foi. Dans le caractère d'impression, dans la fermeté du papier, dans l'ornement du titre et de la couverture, je retrouve leur grand goût simple et leur loyale industrie. Le volume, petit ou grand, devient pour moi comme une boîte où s'est conservé l'air qu'ils ont respiré. Les édifices peuvent s'ébranler, les monuments des arts tomber en ruine, les musées et les arsenaux être livrés à l'incendie et au pillage: tant qu'un siècle, une nation auront pu sauver des débris de leur civilisation ce seul témoin, LE LIVRE, leur histoire pourra être écrite. Un livre est une âme, l'esprit d'un siècle et d'un peuple. »

Qui dit cela? Un inconnu, mais qui certes aimait les livres en philosophe, et qui indique, selon nous, très-suffisamment l'importance prédominante de l'objet-livre sur tous les objets de curiosité dont nos contemporains sont affolés, les uns par goût, les autres par cupidité. Le *bibelot* (mot barbare qui a injustement détrôné le charmant *babiole* du siècle dernier) est la manie des sociétés en décadence. On *bibelotait* à Rome sous les derniers empereurs. On bibelotait à la fin du dix-huitième siècle, à l'approche de la Révolution française et du dix août. On garnissait les « cabinets » des premiers magots et des premières potiches rapportées par les voyageurs de la Chine et de l'Hindoustan.

Dans toutes les époques de civilisation saine et virile ont triomphé les grands arts, les arts institués à l'image de l'homme et pour la propagation de sa pensée: la statuaire, la peinture, le livre. Benvenuto Cellini, malgré son *Persée*, n'était en son temps qu'une étoile de seconde grandeur. O misère! ce qui n'était que la monnaie des grands siècles est aujourd'hui notre or en barre! Nos Michel-Ange et nos Raphaël ne sont pas à la hauteur d'un graveur de cachets du temps de Jules II.

Ainsi, dans cette conversation suggestive, abondante, incessamment animée par l'enthousiasme et la passion, chaque mot crée la discussion et l'emporte. L'exemple suit l'exemple, et les noms s'opposent aux noms. Nous sautons des *incunables* aux éditions du Dauphin et du *pro Archiâ* de Cicéron à l'Imitation de Jésus-Christ. On voudrait entrer dans le cercle, ne fût-ce que, de temps à autre, pour y contredire. Pourquoi, par exemple, attribuer à Mme Dacier une anecdote de Mlle Chouars (p. 75)? Pourquoi prétendre venger La Fontaine de la clameur des « impuissants » du café Procope, fondé trente ans environ après sa mort? Et, par parenthèse, n'y avait-il donc que des grimauds autour des tables du cafetier grec? N'y avait-il que des Saurin et des Lamothe? N'y a-t-on pas vu Voltaire lui-même, et Rousseau, et Diderot, et Piron? Pourquoi enfin, et ici j'aurais demandé la parole comme pour un fait personnel, pourquoi confondre parmi les grimauds impuissants qui se groupaient autour des maîtres le pauvre Furetière, mort six ans avant La Fontaine, et qui n'a jamais connu le café que par ouï-dire (1)?

Pourquoi surtout transformer en querelle littéraire une querelle d'amitié trahie? Non, Furetière, le plus savant lexicographe de son temps, Furetière, un des meilleurs écrivains du grand règne, n'a jamais méconnu en La Fontaine l'homme de génie, le poëte, l'écrivain. Il lui rend au contraire un solennel hommage dans la préface de son recueil de fables, où il se donne pour un élève. Ce qu'il poursuivait dans La Fontaine, c'était l'ami lâche qui l'avait abandonné au jour de la persécution, bien différent en cela de Boileau et de Racine, qui lui restèrent fidèles jusqu'à la fin. Mme de Sévigné s'y est trompée dans une de ses lettres, mal renseignée qu'elle était, comme elle avait le droit de l'être, sur un pareil sujet. Mais Bussy, auquel elle répondait, était mieux informé :

(1) Voir son dictionnaire au mot café (qu'il écrit *caffé*). « *On dit* qu'il dissipe aussi la tristesse, etc. »

« J'ay trouvé, écrivait-il à Furetière, tant de raisons dans votre défense, que j'ay augmenté l'estime que j'avois déjà pour vous..... Je diray que ce sont des hommes de mérite (Benserade et La Fontaine) qui ont fait injustice à un homme d'honneur et d'esprit. » Présomptueux que je suis, j'usurpe ici la parole : c'est qu'il n'est pas toujours facile de résister à l'entraînement de la sincérité et de la passion, ni de rester coi au bal quand tout le monde y danse si bien. Jules Janin a voulu laisser un monument de la passion de toute sa vie, de son suprême plaisir et de sa constante joie. Il l'a fait dans la forme qui lui est coutumière et par laquelle il triomphe. Et ce volume de 400 pages n'est en somme qu'un feuilleton de Janin plus long qu'un autre, c'est-à-dire qui a le mérite de faire durer le plaisir plus longtemps. L'analyser, c'est impossible. D'ailleurs il est de ces livres qui se jugent eux-mêmes et dont il suffit de dire : C'est un livre de Jules Janin ; lisez-le. Encore cette *analyse* est-elle prolixe, puisqu'elle contient une redondance, une vraie battologie.

Nous avons en français peu de traductions en vers du théâtre latin, et moins encore de Térence que de Plaute. Et pourtant l'arrêt de Voltaire est formel : Plaute, dit-il, doit être traduit en vers, puisque c'est en vers qu'il a écrit ses comédies (1). Ainsi faisait-on à Venise au temps de Léon X. Ainsi faisaient en France les restaurateurs de notre théâtre, Baïf au seizième siècle, Rotrou au siècle suivant. Est-il besoin de rappeler l'*Amphitryon* de Molière ?

M. le marquis de Belloy, encouragé par le succès de sa traduction en vers de Térence, couronnée par l'Académie française en 1862, nous donne aujourd'hui trois comédies de Plaute, *le Cordage*, *la Marmite* (*Aulularia*) et *Amphitryon*, tentative audacieuse, penseront beaucoup de gens, mais qui demandait, selon moi, plus de modestie et de conscience que d'audace. Nul n'ignore que l'*Amphitryon* de Plaute est devenu dans l'intention de Molière une pièce de circonstance, un hymne, une cantate en l'honneur d'une

(1) *Essais sur les mœurs.*

puissance terrestre, un épithalame plein d'allusions voilées, à l'adresse des seuls courtisans. « J'ai voulu, dit très-simplement M. de Belloy, opposer à l'*Amphitryon* de Molière l'*Amphitryon* de Plaute, dans la forme la plus propre à faciliter la comparaison pour ceux, bien entendu, qui ne lisent pas couramment le latin. » La comédie de Plaute, réduite par Molière en trois actes, en a cinq ; et ici l'on n'entend plus célébrer l'honneur « d'un partage avec Jupiter ». Il serait curieux de comparer scène par scène, vers pour vers, la traduction textuelle avec la traduction détournée. C'est ce qu'on pourra faire à la lecture : pour nous, nous ne pouvons pas aller si loin.

Les traductions de M. de Belloy sont en vers libres, à l'exemple de l'illustre traducteur de l'*Amphitryon.* Dans cet art difficile de varier les coupes, en conservant pour l'oreille le rhythme et l'harmonie, M. de Belloy avait déjà prouvé son habileté, il y a quelques années, avec un charmant petit poëme, *le Diamant noir*, publié dans le recueil intitulé : *Poésies et Aventures du chevalier d'Aï* (1854). M. de Belloy est une des physionomies littéraires de ce temps-ci : heureux au théâtre avec des comédies d'une grâce toute poétique, remarqué et goûté comme poëte lyrique et comme romancier, il continue dans ce siècle la tradition si française des poëtes élégants, faciles par droit d'esprit, artistes et mondains (Voiture, Sarrazin, etc.). Térence devait l'attirer ; l'Académie française lui a donné raison sur sa première tentative ; elle ne peut se démentir à la seconde.

Et quand on prononce ce nom d'Académie française, comment n'être pas en ce moment inquiet de ses résolutions ? La voilà veuve de quatre de ses membres. Comment procédera-t-elle au remplacement d'un poëte, d'un homme d'État, d'un traducteur et de..... Sainte-Beuve, qu'il est plus aisé de nommer que de définir ? Aurons-nous encore cette fois de ces surprises qui énervent l'attention publique ? Verra-t-on, au jour du scrutin, sortir de l'urne un quadrille d'avocats ou de physiologistes ? N'est-ce pas l'occasion de regretter

l'usage proposé par l'un des titulaires décédés, l'auteur de *Port-Royal* et de *Joseph Delorme*, de rendre les successions spéciales et d'appeler des similaires à la place des défunts? Tout le monde convient que le fauteuil du poëte irait bien à M. Théophile Gautier. M. Duvergier de Hauranne ne ferait pas mal à la place du duc de Broglie. Quant aux deux siéges restants, le choix paraît moins décidé; je parle, bien entendu, du choix du public. A propos de la succession de M. de Pongerville, on a prononcé le nom de M. Leconte de Lisle, et certes ce mâle et vigoureux talent de poëte et cette consciencieuse érudition d'helléniste semblent bien faits pour la palme. Ceux-là seuls pourraient s'étonner d'une telle candidature qui ignorent que M. Leconte de Lisle, maintes fois couronné par la compagnie pour des poésies hautaines et graves où la langue est à la hauteur de la pensée, a, dans ces dernières années, ajouté à son œuvre de poëte des traductions d'Homère, d'Hésiode, d'Anacréon, d'Eschyle, dont la plus sévère classe de l'Institut, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a entendu la lecture. Pour bien des gens, la nouveauté, c'est la jeunesse, et le nom nouveau sonne toujours comme celui d'un écolier. Depuis quand donc la précocité du talent et le savoir rapidement acquis emportent-ils exclusion dans le monde des lettres? Malheureusement pour lui, je le dis par concession, M. Leconte de Lisle a cinquante ans : il est donc aussi mûr que bien des professeurs et bien des *fantaisistes* auxquels les gens sérieux délivreraient sans difficulté leurs passe-ports académiques.

L'héritage de Sainte-Beuve a cela d'avantageux, qu'il peut se dédoubler, se déquadrupler même, et qu'il admet, à titre égal, un romancier, un poëte, un critique ou un historien. Il en est jusqu'à deux qui paraîtraient aptes à la succession, et qui, fatigués par des ajournements injurieux, ne songeront pas peut-être à la réclamer, Jules Janin et Philarète Chasles.

Les théâtres ont été pleins d'activité cette semaine. Le nouveau drame de George Sand, *l'Autre*, a fait fureur à l'Odéon, et il faut avouer que la donnée usée et répugnante de la pa-

ternité douteuse y est singulièrement relevée par la beauté du langage et la puissance du génie. Le petit théâtre des *Menus-Plaisirs* a accueilli et magnifiquement monté le drame censuré de Théodore Barrière, *Malheur aux vaincus!* M. Théodore Barrière est certainement, lui aussi, une des figures les mieux caractérisées de notre temps. Il a la vigueur, la passion, tous les dons sympathiques. Les *Filles de marbre* étaient véritablement une idée épique. Les *Faux Bonshommes* étaient une caricature violente et profonde à la façon de Hogarth. Il faut d'ailleurs porter ceci à son compte, que c'est bien lui qui décidément a balayé hors de la scène le vaudeville, fleur décolorée et fanée du parterre de la Restauration. Il a désorganisé, brisé cette mécanique odieuse et banale, tournée vingt ans durant par les successeurs indignes de Merle et de Brazier. Le nouveau drame aussi est animé du souffle généreux des grands sentiments et des passions nobles : la fidélité au malheur, le dévouement paternel. Comment donc ce drame émouvant et pathétique, dont le prologue est une page d'histoire, est-il venu chercher le succès sur un théâtre dont il m'a fallu apprendre le chemin? C'est peut-être, comme le dit Théodore de Banville dans son feuilleton, que ces sentiments hautains, la fidélité, le dévouement, l'honneur, le désintéressement, à l'heure qu'il est, ne sont plus *dans le mouvement.*

La bibliophilie aussi aurait pu fournir matière à cette chronique : M. Libri est mort, et les tribunaux enfin se sont occupés de M. Vrain-Lucas. Et l'on a eu cet affligeant spectacle d'un homme d'honneur, d'un savant illustre, d'un vieillard vénérable par ses cheveux blancs et par ses travaux, venant confesser devant des juges comment son amour de la science l'a rendu la dupe d'un faussaire et d'un fripon. Mais sur ces deux sujets importants, les collections de M. Libri et la fabrique d'autographes de Vrain-Lucas, deux rapporteurs pleins d'autorité vous donneront prochainement ici et tout au long leur expertise. La parole d'un improvisateur n'y suffirait pas.

Charles ASSELINEAU.

NÉCROLOGIE.

LE DOCTEUR J.-F. PAYEN.

Je ne prétends point donner une biographie détaillée, encore bien moins complète, mais seulement esquisser à larges traits la vie de cet homme excellent, que pleurent tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier; le temps, les documents me font défaut, et d'ailleurs peut-être ne convient-il pas d'appeler, à grand renfort de réclames, l'attention des indifférents sur un homme de bien dont la devise de toute la vie a été : *Modestie et Bonne foi.*

Mais dans une publication spéciale, exclusivement consacrée aux choses littéraires, dans ce *Bulletin du bibliophile*, où fut tant de fois prononcé et accueilli avec tant de faveur le nom du docteur Payen, une courte analyse de la vie et des écrits de cet homme éminent à plus d'un titre ne peut être considérée comme un hors-d'œuvre intempestif.

Jean-François Payen naquit à Paris le 24 juillet 1800. De son enfance nous ne mentionnerons qu'un fait douloureux, dont les conséquences furent véritablement extraordinaires; ce fait prouvera, mieux que toutes les déductions psychologiques, ce qu'il y avait d'original et de réellement noble dans cette nature ardente et passionnée pour le bien. A l'âge de quatorze ans, il eut à subir la douloureuse opération de la taille, pour une pierre.... qu'il n'avait pas.

Si jamais pauvre enfant martyrisé dut prendre en exécration et la médecine et les médecins, c'était certes celui-là : Payen se fit médecin. Il prit l'immuable détermination de combattre corps à corps cet ennemi mortel, cette affection cruelle à laquelle il avait failli lui-même être sacrifié. Cette résolution suprême, il la tint avec une ténacité invincible; suivez-le de l'œil dans sa longue carrière, c'est la pierre et

toujours la pierre, cette maladie « la plus douloureuse et pénible qui se puisse imaginer », qu'il prend à partie; par ses recherches spéciales, par ses analyses des eaux minérales, il établit le traitement préventif; par ses expériences réitérées, par ses travaux sur l'opération même de la taille, il fait faire à la science curative un pas décisif.

En 1822, il fut attaché à la Société philanthropique (établissement d'utilité publique) comme élève, puis comme chirurgien-adjoint; successivement il fut nommé chirurgien titulaire, puis honoraire, enfin agent spécial de la société.

En 1823 (et nous le retrouvons partout et toujours, acceptant les fonctions gratuites, et dévouant, *ultrà vires*, ses facultés et son grand savoir à l'humanité souffrante), il est nommé médecin du bureau de bienfaisance du quatrième (aujourd'hui premier) arrondissement de Paris.

Il nous faut rapidement passer sur tous ces titres utilitaires ou honorifiques dont nous trouvons la nomenclature dans une note qu'il présenta en 1861, lors d'une demande qu'il fit du poste d'inspecteur des eaux de Saint-Gervais, position qui lui était due et qu'il obtint.

Médecin attaché au conseil de recensement de la garde nationale pendant quatorze ans;

Nommé à l'élection médecin attaché au jury de révision de la garde nationale en 1848, réélu en 1851;

L'un des médecins de la Compagnie parisienne de l'éclairage au gaz;

Président, pendant les deux premières années de son existence, de la Société générale des médecins de bienfaisance, dont était président honoraire l'un des hommes les plus excellents qui aient existé, le regrettable et regretté M. Davesne;

Payen fut en outre membre d'un grand nombre de sociétés savantes ou littéraires, entre autres de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, de la Société littéraire de Lyon, de l'Institut génevois, de la Société des sciences naturelles de Bruges, etc.

Je donnerai à la fin de cet article, sous forme d'appendice, une notice aussi exacte que possible des nombreuses publications du docteur Payen, travaux scientifiques et littéraires, dont j'ai pu retrouver la trace ; mais j'ai hâte d'arriver à ce qui fut la passion dominante de sa vie, le noble délassement de ses rudes travaux, la consolation suprême de ses longues heures de souffrances, et disons-le, son plus sûr titre à la gloire et à l'immortalité ; le mot n'est point ambitieux, il est vrai.

Tout le monde a compris que je voulais parler de son ardent enthousiasme pour l'un de nos plus illustres penseurs, pour le plus éminent, à coup sûr, de nos prosateurs, pour la plus incontestée, peut-être, de nos illustrations nationales, pour Michel de Montaigne.

Ce grand nom, uni à celui non moins éclatant mais plus discuté de Rabelais, a le privilége de jeter sur le seizième siècle un rayonnement si éclatant que ce siècle de la renaissance des lettres arrive presque à éclipser la gloire littéraire du grand siècle suivant.

Si l'harmonie, le nombre, l'élégante pureté de la langue sont loin d'être arrivés à cette perfection que lui ont donnés plus tard et Pascal et Molière et La Fontaine, combien cette infériorité relative n'est-elle pas rachetée dans les écrits immortels des deux prosateurs de génie que nous venons de citer, par le pittoresque ragoût de cette forme naïve et colorée, si essentiellement gauloise, par ce don exquis du jugement, « le plus digne et avare présent que Dieu fasse aux hommes », disait la fille d'alliance du grand philosophe, enfin par ce tour si prodigieusement original dans sa familiarité, que Montaigne surtout a su donner aux pensées les plus saines, à la morale la plus fortifiante et la plus pure !

Eh bien, c'est à ce grand et sublime génie que le docteur Payen, par suite de quarante années de passionné et incessant dévouement, a dû le suprême honneur de voir son nom modeste associé par un lien indestructible.

Ce fut en 1837 qu'il publia sur l'auteur des Essais sa pre-

mière brochure bio-bibliographique adressée à un petit nombre d'amis et de chercheurs d'élite (il en était encore alors); ces quelques pages sont devenues d'une rareté insigne, ainsi que les fascicules qui succédèrent à cette première publication à quelques années d'intervalle.

Une anecdote prouvera combien le docteur Payen avait à cœur de sauvegarder l'honorable destination des pièces qui portaient son nom, et de quel œil attentif et jaloux il en surveillait les pérégrinations variées.

C'était au mois de mars 1860; la bibliothèque de M. Solar, dont on parlait depuis quelque temps comme d'un édifice qui paraissait construit sur des bases solides, allait bientôt être balayée par le vent des enchères, mais alors il n'était point encore question de cette *affaire*. Le docteur Payen, qui me faisait l'honneur de m'appeler son ami, prenait une part ardente aux heureuses acquisitions que je faisais parfois, et, désireux de voir figurer à côté des premières éditions des *Essais*, que j'avais eu la fortune de pouvoir réunir, une suite complète des curieuses et intéressantes brochures qu'il avait consacrées à Montaigne, réunit à grand' peine, et non sans bourse délier, la pièce si rare de 1837 avec les deux suppléments aux brochures portant les numéros 2, 3 et 4, et les offrit généreusement à la *Solariana*.

Quelques mois après, je lui transmettais la nouvelle de la vente inattendue qui surprenait tous les bibliophiles, et, bien qu'il n'ignorât point que mes relations avec le propriétaire de cette collection inachevée fussent interrompues, voici la lettre qu'il m'écrivait à cette occasion; c'est bien l'expression vraie du caractère de l'excellent docteur, elle porte le cachet de sincérité et de simplicité qui formaient le fond de sa bonne nature :

« Cher Monsieur,

« Votre lettre, dont je vous remercie, m'a affligé; il a dû vous en coûter pour vous séparer de ce pupille qui avait grandi sous votre égide !

« Ce n'est qu'en rentrant à Paris, il y a deux jours, que j'ai

vu la feuille des catalogues de Techener, et le motif qui me fait vous écrire m'est inspiré par ce fait que la *mention sommaire et collective* de toute ma petite collection sur Montaigne semble indiquer qu'on en fait un cas assez médiocre.

« Serait-ce donc une lésinerie dont j'aurais à rougir que de demander que ces opuscules me soient à mon tour donnés en présent ?

« Il va de soi que je ne n'ai pas fait l'hommage de cette petite collection à un homme qui vend ses livres trois mois après ; je me suis fait un plaisir de l'offrir à l'amateur distingué qui élevait un monument ; je n'avais aucun intérêt à faire passer en vente des opuscules que depuis longtemps je rachète, et, si je me suis dessaisi de ces derniers exemplaires, si j'ai acheté exprès pour cette offrande deux des pièces qui la composent, c'est que je tenais à l'honneur de figurer à côté des beaux spécimens de Montaigne que possède M. Solar.

« J'ai eu la délicatesse de ne pas vous le dire, mais je ne serais pas en mesure de refaire, telle quelle, cette collection; c'est qu'alors que je vous la remettais, tout ou partie m'en était demandé par la bibliothèque de l'Arsenal, par le British Muséum, par un professeur suisse; il me faudra donc me racheter à l'encan et écorner une bourse que je n'ai guère remplie, depuis huit mois que je suis malade.

« Cela ne vous paraît-il pas étrange ?

« A vrai dire, ces livres n'avaient pas acquis droit de domicile, et ce n'est pas faire tort au public que de les distraire d'une collection dont ils ont à peine dépassé le seuil ; je n'ai pas besoin d'ajouter que ce ne serait pas faire tort au résultat de la vente.

« Veuillez, dans votre tact et votre délicatesse, peser ces faiblesses paternelles, et soyez assez bon pour m'en dire votre avis. »

A la louange de M. Solar, je dois dire qu'immédiatement ces pièces furent rendues au docteur, ce que peut vérifier tout

amateur en examinant son catalogue, où elles figurent avec l'annotation : N. V. (non vendu).

Le docteur Payen (tous les bibliophiles sont friands de ces sortes de nouvelles, mais celle-là est du domaine public depuis longtemps) avait réuni sur Montaigne une collection de documents biographiques et bibliographiques si complète, si parfaite, que le catalogue qui ne peut manquer d'en être publié, quel que soit le sort réservé à cette admirable collection, devra être intitulé la *Bibliographie de Montaigne*, et sera certes en mesure de justifier cette appellation ambitieuse. C'est là le véritable *monumentum* érigé par le docteur Payen ; ce sera aux yeux des bibliophiles de l'avenir (peut-être l'avenir nous réserve-t-il cette douce consolation de nous faire voir de vrais amis des livres, et point de la spéculation), aux yeux des bibliophiles futurs, dis-je, ce prodigieux hommage rendu à l'auteur des *Essais* sera le plus beau titre de gloire du docteur Payen !

Ce qui nous frappe le plus aujourd'hui, nous tous qui avons eu le bonheur de fréquenter et d'aimer cet excellent homme, c'est l'esprit d'ingéniosité, de persistance et de ténacité qu'il a su mettre au service de la passion la plus exclusive et la plus ardente qu'il nous ait été donné de rencontrer ! Ah ! docteur, vous le disciple fanatique du maître, vous n'avez guère mis en pratique ses excellents préceptes : « Quand ma volonté se prend avec trop d'appétit, dit-il quelque part, je me penche à l'opposite de son inclination, de peur qu'elle ne vienne à me forcer. »

L'histoire des victoires et conquêtes du docteur Payen, celle de ses mortifications, celle de ses rares défaites (devant les sacs d'écus), seraient à coup sûr l'un des plus curieux chapitres du poëme de la bibliophilie, la plus innocente et certes la plus généreuse des manies réputées non dangereuses.

A la vente Parison, il lui fut porté un terrible coup droit, dont la plaie, dix ans après, était encore saignante; cette grande page d'appréciation du sanguinaire conquérant des

Gaules, signée du grand nom de Michel de Montaigne, et marquée au coin de son génie le plus original, fut disputée par le docteur avec acharnement et bien au-delà de ses faibles ressources : « Ah ! quel service on m'a rendu ! me disait-il quelques jours après ; et comment aurais-je payé ? » Toujours la morale du bon la Fontaine !

Mais pour un échec, que de victoires, que de conquêtes solides et durables ! quelle fièvre ! quelle activité ! quelle stratégie ! quelles belles violences !

J'avais, il y a bien seize ou dix-sept ans, acheté, à Angers, un Montaigne de 95 dans sa première reliure, en vélin et dans sa pureté *génuine*, un vrai bijou de curieux délicat ! J'avais payé ce beau livre la modeste somme de 7 fr. C'était le bon temps ! Le docteur, à qui je racontais cette trouvaille, dans la boutique de Tross, place de la Bourse, m'interrompit brusquement : « Voilà vos sept francs, envoyez-le moi, car j'ai si peu de temps, et vous demeurez si loin ! » Je ne le laissai pas achever, je me sauvai furieux ; mais, deux jours après, l'excellent docteur avait son 95, et il l'avait payé.... sept francs.

Mais où m'entraînent tous ces souvenirs ? On verra tous ces trésors, à moins qu'ils ne soient confisqués par une bibliothèque publique et mis au secret, ce qui, à la rigueur, pourrait bien arriver. On verra le 1580, aux armes d'Élisabeth d'Autriche, femme du roi Charles IX ; le 1595, avec le carton (voy. le *Catal.* Solar). On y verra au moins vingt-cinq volumes de la bibliothèque de Montaigne, avec sa signature ou quelques notes autographes ; on y verra tout ce qu'il est possible de rêver ! A l'exception des Montaigne de M. de Lignerolles ; à l'exception du 1580, aux armes de Thou, qui est chez M. Dutuit ; du 1588, aux armes du comte d'Hoym, qui est chez M. de Lacarelle ; du 1659, aux armes de Longepierre, qui est chez M. de la Béraudière ; du 1635, aux armes du cardinal de Richelieu, qui est ailleurs, etc.

De tous ces *desiderata*, qui étaient pour le bon docteur, l'accapareur acharné, une source d'amertumes et de regrets

poignants, ce qu'il a le plus jalousé, le plus envié (il aurait donné sa collection de 4,000 volumes sur les eaux minérales pour l'avoir !), c'était un Montaigne anglais de la traduction de Florio, que possède le British Museum ! Vous rappelez-vous ce passage d'Emerson, dans la *Revue de Paris*, du 1er septembre 1856 : « J'ai vu avec joie qu'un des autographes récemment découverts de William Shakespare se trouvait sur un exemplaire de la traduction de Montaigne, par Florio. C'est le seul livre que nous sachions avec certitude avoir fait partie de la bibliothèque du poëte. Un fait assez bizarre, que je tiens du Muséum britannique, c'est que l'exemplaire en double de Florio, qu'il a acheté dans le but de conserver la signature de Shakspeare, possédait sur la garde celle de Ben Johnson ! »

Je vous demande un peu si de pareilles lignes n'étaient pas faites pour ôter le sommeil au brave docteur.... et à bien d'autres !

« Il n'y a rien, selon moy, de plus illustre en la vie de Socrate, que d'avoir eu trente jours entiers à ruminer le décret de sa mort ! » Hélas ! que de fois le disciple a dû *ruminer* ces paroles du maître, quand pendant des années il resta cloué par la maladie sur un lit de souffrances ; quand, vaincu par un invincible ennemi, il lui fallut envisager froidement le terme fatal de la lutte ! renoncer à tout ce qu'il avait aimé dans le monde ! à ses filles ! à ses collections ! Hélas ! il avait longuement médité ces autres paroles du maître : « Le principal bienfait de la vertu, c'est le mespris de la mort, » et son âme est restée calme et sereine, comme la vertu, jusqu'à la dernière heure. J'ai d'ailleurs la ferme, l'intime conviction que Payen nourrissait au fond de son cœur le secret espoir, que dis-je ? la presque certitude de retrouver là-bas ! à l'Élysée des sages et des philosophes, son maître vénéré, guettant l'arrivée de son *fils d'alliance*, et qu'il lui serait donné de jouir à tout jamais, et dans une paix suprême, des enseignements et de la sublime parole du grand Michel de Montaigne.

J'ai fini; qu'il me soit permis de demander pardon au lecteur d'avoir osé lui présenter un amas indigeste de petits faits, d'anas, de détails peu intéressants peut-être et à coup sûr mal ordonnés. J'ai écrit au courant de la plume non point un éloge funèbre, non point même une biographie, mais ce que de longues relations m'ont laissé de bons souvenirs; j'ai voulu rendre un dernier et pieux hommage aux qualités privées d'un homme de bien et d'honneur, que les *jeunes* ne connaissent que fort peu, mais dont les *vieux* conserveront religieusement le souvenir, un souvenir de sympathie et de respect.

APPENDICE.

NOTICE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES DU Dr J.-F. PAYEN.

Le docteur Payen a publié sous le nom du docteur Souberbielle, sur l'opération de la taille, un certain nombre d'écrits; nous citerons entre autres un *Mémoire* qui a valu à celui-ci le prix Montyon à l'Institut, et que l'Académie de médecine a inséré dans ses Mémoires.

Mémoire sur la luxation de champ de la rotule (journal de Malgaigne), 1847, donnant un nouveau procédé de réduction.

Examen chimique et médical du monésia (conjointement avec MM. Bernard Derosne et Ossian Henry), 1841, in-8°.

Plusieurs mémoires sur l'emploi du monésia à l'intérieur, et en particulier dans le traitement de la fissure à l'anus (traduits dans le *Memoriale della Medicina contemporanea* (Venezia, 1840); dans l'*Observateur médical*, de Naples, et dans le *Giornale per servire ai progressi della patologia*, de Gênes.

EAUX MINÉRALES.

Essai sur les eaux minérales thermales de Louèche, en Suisse. Paris, Blaise, 1828, in-8°. Imprim. de Didot le jeune.

De l'existence de l'arsenic dans quelques eaux minérales. (Cette note fait la première mention de l'existence de l'arsenic dans les eaux de Louèche. Paris, s. d., 4 pp., in-8°.)

Dès 1822, M. Payen (nous dit la note relative à la place d'inspecteur des eaux de Saint-Gervais) a visité et habité pendant plusieurs mois l'Allemagne, la Suisse, la Savoie et le Piémont, séjournant de préférence aux établissements thermaux. Dans les années suivantes, il a parcouru la France dans toutes les directions et étudié particulièrement les sources minérales.

C'est de ce moment qu'il a commencé à former sa collection d'ouvrages sur les eaux minérales de tous les pays et dans toutes les langues, collection la plus considérable peut-être qu'un particulier ait jamais possédée, et qui ne compte pas moins de 3,500 à 4,000 numéros.

Préparé par ces études, le docteur Payen, appuyé par M. le duc de Maillé, soumit à M. de Martignac, alors ministre, un projet dans lequel la France étant divisée en cinq régions, toutes les eaux minérales qu'elle possède devaient être en cinq années étudiées au même point de vue ; le résultat du travail de chaque année aurait été annuellement publié, etc. Le ministre approuva le projet et lui promit son appui ; mais bientôt après il quitta le portefeuille, et les choses en restèrent là.

M. Payen s'est occupé spécialement de la recherche de l'arsenic dans les eaux minérales et potables des pays qu'il a parcourus ; il a été le véritable créateur du célèbre établissement de Saint-Gervais, dont il fut inspecteur pendant plusieurs années, et à propos duquel il publia :

Notice sur les eaux minérales de Saint-Gervais en Savoie. Paris, 1852, in-8°. La troisième édition en fut donnée en 1854 ; c'est un excellent travail enrichi d'une carte routière fort exacte.

Nous citerons encore :

Carte topographique, in-folio plano, *de la vallée de Montjoie et des environs des bains de Saint-Gervais*, levée sur les lieux pendant trois automnes, au 0,056 (56 millième), complétée pour le terrain par des renseignements pris au dépôt de la guerre sur des études inachevées et inédites des ingénieurs hydrographes. Première édition, 1857 ; deuxième édition, augmentée de 500 localités, 1859 ; M. Jomard, vérifiant la carte sur les lieux, a pu dire qu'il en connaissait peu où le relief du terrain fût aussi soigné et aussi exact.

Itinéraire de la vallée de Montjoie, à l'usage des baigneurs de Saint-Gervais.

BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE MÉDICALES.

Notice biographique sur Joseph Souberbielle, chirurgien lithotomiste, 1845. In-8°.

Notice sur les Mémoires et Conférences de J.-B. Denis (insérée au *Journal des savants*). In-4°. (Tirée à très-petit nombre.)

Un grand nombre d'articles dans les journaux de médecine, sur les eaux minérales, l'hygiène, le choléra et les bureaux de secours, les vésicatoires, la gymnastique, revue rétrospective de l'enseignement médical en France, etc.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Etudes sur l'Assistance publique à Paris, spécialement au point de vue des secours à domicile. (Imprimé par décision de la Société des médecins de bienfaisance.) Paris, 1853. In-8°.

Société philanthropique de Paris, notice sur son origine, ses travaux et ses publications. In-8°. (Plusieurs éditions, dont une par la Société même, à 3,000 exempl.)

Quelques mots sur le service médical de la Société philanthropique, 1855. In-8°.

MANUSCRITS.

En 1845, un mémoire manuscrit sur quelques propositions d'amélioration à faire à l'établissement d'Aix en Savoie, travail demandé par C.-H.-A. Despine père, médecin-inspecteur, et envoyé par lui à Turin.

Un *Mémoire sur les acéphales,* donnant une description anatomique d'un cas nouveau de cette monstruosité, avec un résumé comparatif des cas connus jusqu'à ce jour. (Le monstre en question a été soumis à MM. Serres, Geoffroy Saint-Hilaire, Breschet, Manec, Bouvier; ce dernier l'a mentionné dans son mémoire sur les pieds-bots du recueil de l'Académie.)

Un mémoire donnant un résumé chimique des observations recueillies (par MM. de Mey et Payen) sur environ douze cents des malades qui, depuis six ans, ont fréquenté les bains de Saint-Gervais. (Examen des diverses eaux potables, etc.)

Un mémoire sur une Inscription romaine trouvée il y a peu d'années près des bains de Saint-Gervais, publiée pour la première fois, d'une manière complétement exacte, par le docteur Payen,

sur la carte topographique. (Cette inscription semble contredire quelques allégations de Pline et modifier les limites qu'on assignait aux divisions territoriales de cette contrée dans la première année du christianisme.)

TRAVAUX LITTÉRAIRES.

Notice bibliographique sur Montaigne. Paris, imp. de E. Duverger, 1837. In-8° de 11-72 pp. avec un fac-simile.

Cette notice avait été rédigée pour le *Panthéon littéraire;* elle est placée en tête du volume des œuvres de Montaigne, qui fait partie de cette collection (gr. in-8° à 2 col.).

Premier supplément à la Notice bibliographique sur Montaigne, pp. 73 à 76. Paris, le 5 septembre 1837 (sans nom d'imprimeur, mais exécuté avec les caractères de Duverger).

Deuxième supplément : *Lettre à M. Techener.* Note sur l'édition in-folio des *Essais de Montaigne*, publiée en 1595. Paris, L'Angelier, pp. 77 à 80. Paris, imp. de Ch. Lahure et Ce, avril 1860. Il faut une addition de huit lignes en petits caractères, qui est contre-collée à la fin.

Cette notice a été traduite en anglais et insérée dans la belle édition des œuvres de Montaigne, publiée à Londres par Templeman.

Documents inédits ou peu connus sur Montaigne (n° 2). Paris, Techener, 1847. In-8° de 44 pp. et 3 ff. de fac-simile, plus faux-titre et titre, avec un nouveau portrait tiré du cabinet du docteur Payen.

— *Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne, recueillis et publiés par le docteur J.-F. Payen.* Paris, P. Jannet, 1850. In-8° de 68 pp. avec plusieurs fac-simile. (Tiré à 110 exemplaires, dont 10 sur pap. vélin, et 10 sur grand pap. de Hollande.)

— *Documents inédits sur Montaigne,* recueillis et publiés par le docteur J.-F. Payen (n° 3) : *Éphémérides, lettres et autres pièces autographes et inédites de Michel de Montaigne et de sa fille Eléonore* (tiré à 100 exemplaires). Paris, P. Jannet, 1855 (imp. Maulde et Renou). In-8° de 40 pages, plus deux pages de fac-simile.

— *Recherches sur Montaigne, documents inédits recueillis et publiés par le docteur Payen* (n° 4) : *Examen de la vie publique de Montaigne,* par M. Grün. — Lettres et remontrances nouvelles. — Bourgeoisie romaine. — Maison d'habitation et tombeau à Bor-

deaux. — Vue, plans, cachets, fac-simile. — Raimond Sebon.

Paris, J. Techener, 1856 (imp. Maulde et Renou). In-8° de 68 pages, plus 8 feuilles de fac-simile et vues lithographiées par Marie Payen.

— *Maison d'habitation de Montaigne à Bordeaux*, 1855. In-8° de 8 pp., vue et plans.

— *Recherches et documents sur Montaigne*. In-8°, 1855.

— *Lettre à M. Brunet sur Rémon Sebon*, auteur de la *Théologie naturelle.*

— *De Christophe Kormart et de son analyse des Essais de Montaigne*, 1849. In-8° de 12 pages. — Paris, imp. de Guiraudet et Jouaust, 1849. (En tête : Coup d'œil rétrospectif sur la vente Bignon.) Extrait du *Journal de l'Amateur de livres*, tiré à 30 exemplaires pour les amis de l'auteur.

— *Note bibliographique sur Étienne de la Boëtie*, 1846.

— *Notice bio-bibliographique sur la Boëtie, suivie de la* Servitude volontaire, *donnée pour la première fois selon le vrai texte de l'auteur*. Paris, Didot, 1853. In-8° de 148 pp. avec la vue du castel de la Boëtie et un fac-simile. 25 exemplaires ont été tirés sur gr. pap. vélin.

— Article de la Boëtie de la *Biographie générale.*

— *Appel aux érudits sur les Essais de Montaigne*, 1857. Paris, Guiraudet et Jouaust. In-8° de 24 pp., tiré à petit nombre.

N'oublions pas de signaler le tiers de paternité que le docteur Payen peut revendiquer dans la publication d'un livre facétieux, mais érudit : *Bibliotheca scatologica* ou *Catal.* des *Livres qui traitent des vertus, faits et gestes de noble*..... Paris, 5850 (1850), in-8°, en collaboration avec Veinant et Jannet ; tous nos lecteurs connaissent le livre et peuvent terminer l'énoncé du titre : il y a là un pauvre évangéliste dont je ne me soucie en aucune façon d'écrire le saint nom *à rebours.*

PIERRE DESCHAMPS.

LE DOCTEUR J.-F. PAYEN

ET SES TRAVAUX SUR MONTAIGNE.

Nous avons reçu d'un de nos collaborateurs de Bordeaux la notice suivante, dont nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs, quoiqu'elle renferme des répétitions avec celle qui précède :

Les bonnes et sérieuses études littéraires viennent de faire une perte irréparable ; le docteur J.-F. Payen, bien connu par le culte intelligent et dévoué qu'il avait voué au plus attachant des philosophes français, à l'une des gloires les plus éclatantes de la France au seizième siècle, à Michel Montaigne, a été enlevé à sa famille et aux amis nombreux qui savaient si bien l'apprécier. Quoique déjà parvenu à un âge assez avancé (il était né avec le siècle), M. Payen laissait espérer que son honorable et laborieuse carrière se prolongerait encore longtemps ; le coup qui l'a frappé provoque à bon droit les regrets les plus unanimes et les plus sincères. Nous ne voulons point ici nous étendre sur les mérites de l'habile praticien qui s'est occupé avec succès de la lithrotritie ; nous laisserons de côté les excellentes qualités de l'homme de bien si dévoué dans ses affections, si plein de zèle pour l'accomplissement de tous ses devoirs, pour le soulagement de la population indigente du quartier populeux auquel il a prodigué pendant bien des années les soins les plus dévoués ; fidèle au cadre de notre *Bulletin*, nous nous occuperons, par-dessus tout, du bibliophile, du littérateur.

Jeune encore, M. Payen, lisant déjà beaucoup, ouvrit les *Essais* de Montaigne, et de prime abord il apprécia toute la portée de ce penseur si plein de bon sens et qui met au service de la philosophie « un style bref, mâle, qui frappe à

tout coup, qui enfonce et qui redouble le sens par le trait » ; il conçut l'idée de choisir la vie et les écrits de cet homme hors ligne pour le but de l'étude la plus approfondie. Après quelques années de recherches et de vérifications assidues, il fit paraître sous un titre modeste : *Notice bibliographique sur Montaigne*, in-8°, 72 pages, un travail fidèle à un principe qu'il s'était imposé, et dont il ne se départit point pour ses autres publications ; il ne fit imprimer son travail qu'à un nombre restreint d'exemplaires, dans le but de le distribuer à des amis, à des personnes en communauté de goût avec lui. Un bon juge, Charles Nodier, signala l'excellence de cette notice, et le public lettré apprit à prononcer avec estime un nom qui lui était resté inconnu jusqu'alors.

Plus tard, M. Payen livra à l'impression quelques portions des résultats auxquels le conduisaient ses recherches toujours tendues vers le but qu'il ne perdit jamais de vue pendant plus de quarante ans. A trois reprises différentes, en 1840, en 1847, en 1855, il mit au jour des *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (1) ; en 1849, il fit imprimer une brochure sur un écrivain allemand dont le nom n'avait jamais été prononcé en France : *Christophe Kormart et son analyse des* Essais *de Montaigne ;* en 1853, il faisait paraître une *Notice bio-bibliographique sur la Boétie, suivie de la* Servitude volontaire, *donné pour la première fois d'après le vrai texte de l'auteur, d'après un manuscrit contemporain et authentique ;* une autre brochure imprimée en 1857 : *Appel aux érudits, citations qui se trouvent dans les* Essais *de Montaigne et dont la source n'a point été indiquée*, atteste le zèle avec lequel il provoquait des explications sur tout ce qui concernait l'illustre philosophe.

Ces divers écrits sont devenus rares, et il est bien difficile

(1) M. Sainte-Beuve, dans un article daté du 28 avril 1851 (réimprimé dans les *Causeries du lundi*, tome IV), a signalé ce que contenaient ces petites découvertes « dégagées de tout ce qui s'y est mêlé « de contestations, disputes, chicanes, charlatanerie et procès, car il y « a eu de tout cela ».

de se les procurer ; les connaisseurs en savent tout le prix et ils se montrent fort jaloux de les posséder. Ce n'était d'ailleurs dans la pensée de M. Payen que des parcelles du grand ouvrage dont il était sans cesse préoccupé et pour lequel il n'épargnait ni peines, ni veilles, ni sacrifices. Sa correspondance avec toutes les personnes qui pouvaient lui fournir quelques notes à l'égard de l'auteur qu'il idolâtrait était incessante ; son projet était de publier une véritable encyclopédie *montaigneste* (qu'on nous passe ce néologisme); elle devait comprendre d'abord une biographie très-étendue de Montaigne, biographie minutieusement exacte et entière, accompagnée de documents nombreux et presque tous inédits (chemin faisant, il aurait bien fallu s'occuper de deux personnes dont le souvenir est intimement lié à celui de l'auteur des *Essais*, Étienne de la Boétie et Mlle de Gournay); ensuite une notice bibliographique des plus complètes, dans laquelle rien n'aurait été omis, éditions, traductions, éloges, *testimonia*, portraits peints ou gravés, etc.; enfin une édition définitive du texte, revu sur les éditions originales fort différentes de la dernière publiée du vivant de l'auteur en 1588 ; les variantes très-nombreuses et souvent d'une grande importance auraient été recueillies ; elles font encore connaître non-seulement l'écrivain, mais encore le philosophe ; il eût été pour la première fois tiré complétement parti du volume que possède la bibliothèque municipale de la ville de Bordeaux, volume dont les marges, les intervalles des lignes sont surchargés de corrections et d'additions autographes. On sait que cet exemplaire inappréciable, donné par la veuve de Montaigne au monastère des Feuillants, resta absolument ignoré pendant deux siècles ; Naigeon en eut connaissance pour l'édition qu'il fit paraître chez Didot en 1802, mais à peine effleura-t-il cette mine aussi riche qu'abondante, et il laissa tout à faire à ses successeurs. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'un ample commentaire, réunissant, condensant, complétant les travaux des annotateurs précédents (Coste, Eloy Johanneau, J. Victor Le Clerc, etc.), devait ac-

compagner le texte établi de la façon la plus autorisée et former ainsi tout ce qui pouvait constituer une édition *optima* sur laquelle il n'y aurait plus eu à revenir.

Malheureusement M. Payen ne sut pas se résigner à s'arrêter; il ne pouvait se résoudre à signer le *bon à tirer*, il croyait n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire, et ce quelque chose se multipliait sans cesse à ses regards; le but s'éloignait de lui à mesure que l'infatigable chercheur s'en rapprochait. Ce système devait le condamner fatalement à ne point faire jouir le monde savant du fruit de ses immenses études; il devait payer l'inexorable tribut imposé à la nature humaine avant d'avoir achevé la rédaction de l'œuvre à laquelle sa vie s'était consacrée.

Il nous a été donné de jeter un coup d'œil rapide, il y a déjà quelques années, sur la collection spéciale et unique en son genre que M. Payen avait formée, grâce à la volonté la plus persistante, à la sollicitude la plus attentive et en éveil le jour comme la nuit. Nulle édition ou traduction de Montaigne n'y manque, nous le croyons; nous y avons remarqué cette édition originale de 1580, imprimée à Bourdeaux par Simon Millanges, et devenue de nos jours l'objet des convoitises les plus ardentes des amateurs (1). Nous avons touché avec transport un exemplaire de la traduction anglaise de Florio, ayant appartenu à la reine de France Élisabeth, femme de Charles IX, dont il porte les armes; nous avons surtout ouvert, en frémissant d'émotion, divers volumes portant la signature de Montaigne, et que M. Payen avait vaillamment conquis dans la mêlée des enchères publiques (2). La possession d'un de ces exemplaires signés,

(1) Elle a été payée 2,060 fr. à la vente Radziwill; ce même exemplaire n'avait pas, en 1786, dépassé 18 livres à la vente Hangard; M. Sainte-Beuve fait d'ailleurs observer, avec une parfaite raison, que cette édition, qui ne comprend que deux livres (le troisième parut en 1588), « ne représente qu'une première ébauche de ce que nous avons « dans les éditions suivantes ».

(2) Parmi ces volumes nous indiquerons seulement un fort bel exem-

dont le prix n'est connu que depuis quelques années, procurait au docteur une de ces joies impossibles à faire comprendre à celui qui n'en a pas goûté de pareilles ; mais toute médaille a son revers. Il ne put jamais se consoler d'avoir laisser échapper les *Commentaires de César*, édition de Plantin (Anvers, 1570), qu'accompagnaient deux pages entières écrites de la main de Montaigne, et qui se montra à la vente Parison, en 1852 ; on sait que ce livre unique fut adjugé à Mgr le duc d'Aumale, pour la somme de 1450 fr. (et 5 pour 100 de frais). M. Payen avait soutenu la lutte jusqu'à 1445 ; il ne s'était arrêté que devant la conviction que tout effort de sa part resterait impuissant en présence d'un concurrent décidé à vaincre à tout prix. En 1810, M. Parison avait rencontré ce volume sur un quai de Paris, et le bouquiniste, qui en était le possesseur, avait cru conclure une fort bonne affaire en le cédant pour 75 centimes.

On ne saurait d'ailleurs assez apprécier les services que rendent les hommes d'étude qui se consacrent à tel ou tel écrivain illustre, qui s'efforcent d'épuiser tout ce qui le concerne. Ce que M. Marsand a fait pour Pétrarque, et M. de Monmerqué pour madame de Sévigné (1), c'est ce que M. Payen avait entrepris pour Montaigne, et certainement

plaire complet de Baïf (1572-73, 4 parties en 2 vol. in-8°), que M. Payen acquit en 1849 pour un prix relativement modéré à la vente Bignon. En tout, on connaissait en 1850 trente-deux volumes, sur lesquels Montaigne a inscrit son nom ; il en a depuis été découvert trois ou quatre autres. La bibliothèque municipale de Bordeaux possède une dizaine de volumes portant la signature de Montaigne ; il y en a deux ou trois dans celle du grand séminaire, et nous en connaissons deux chez des amateurs bordelais ; l'un de ces volumes est un *Ausonius*, dont on n'a demandé que 25 centimes au bibliophile assez heureux pour l'avoir rencontré dans un amas de bouquins dépourvus de toute valeur.

(1) N'oublions pas les très-substantielles et très-exactes recherches de M. Berriat-Saint-Prix sur Boileau ; elles sont consignées dans l'édition de ce classique publiée en 1832, 4 vol. in-8° ; le *Manuel du libraire* en a signalé tout le mérite.

ses travaux ne seront pas perdus. Nous ignorons quel sera leur sort définitif; nous ne savons, au moment où nous écrivons, en quelles mains ils passeront; mais nous avons la pleine confiance qu'ils serviront à élever en l'honneur de l'immortel moraliste une édition qui sera un véritable monument, et à laquelle le nom du docteur Payen restera à jamais attaché.

Peut-être quelques censeurs trop sévères regarderont-ils comme exagéré le soin qu'apportait notre bibliophile à réunir tous les vestiges relatifs à la vie du maire de Bordeaux, tous les détails se rattachant à ses écrits ou à sa famille: nous ne sommes point de cet avis; sans un enthousiasme de ce genre, sans ce culte voué à un homme célèbre, on ne se met point en route, ou l'on s'arrête promptement en chemin. L'admiration sincère, presque exaltée, que M. Payen éprouvait pour l'écrivain admirable qui nous a laissé un vrai *séminaire* de belles et notables sentences (expression d'Étienne Pasquier) est faite pour l'honorer. Une pareille sympathie n'est pas le fait d'un homme vulgaire.

Nous savons d'ailleurs tout ce que ces pages, tracées rapidement sous le coup d'une nouvelle désolante, qui est venue brusquement nous atteindre loin de Paris, ont d'incomplet et d'insuffisant. Les précieuses qualités du cœur et de l'esprit de cet homme excellent, la sincérité de ses attachements, son calme dans les épreuves de la vie, sa sagesse réelle et digne d'un de ces anciens dont Montaigne parle sans cesse, voilà ce que nous aurions voulu dire; d'autres le diront mieux que nous.

GUST. BRUNET,
Membre de l'Académie de Bordeaux.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— A une vente publique, qui a eu lieu récemment à Londres, on a adjugé deux exemplaires des anciennes éditions du *Théâtre de Shakespeare*. L'édition de 1623 a été payée 260 livres sterling, et celle de 1665, in-folio, 200 livres sterling.

— M. Holmes, attaché au département des manuscrits du Musée britannique, est nommé bibliothécaire du château de Windsor et conservateur des estampes et dessins de cette résidence, en remplacement de M. Woodward, décédé.

— *Édition d'Alciat, de* 1522. L'éditeur de la *Holbein Society*, de Manchester, qui est sur le point de publier une reproduction fac-simile des plus anciennes éditions des « Emblèmes d'Alciat », désire vivement obtenir quelques renseignements concernant l'existence de l'édition de ces Emblèmes, publiée à Milan, en 1522. Ses recherches, à ce sujet, sont restées jusqu'à présent infructueuses. Même une circulaire, adressée aux plus importantes bibliothèques de l'Europe, n'a pas eu de résultat.

Cependant l'édition de 1522 est citée dans le *Manuel de Brunet* et ailleurs ; est-elle devenue tellement rare, qu'il ne soit pas possible d'obtenir trace de son existence? Tous renseignements, à cet égard, seront reçus avec reconnaissance par l'éditeur de la « *Holbein Society* » et pourront lui être transmis par l'entremise de MM. Trübner et Comp., éditeurs, 60, Paternoster Row, London.

— Un journal littéraire de Londres, *l'Athenæum*, annonce qu'une société historique aux États-Unis a ouvert une sous-

cription pour acheter un recueil unique en son genre et composé de cent volumes ; il se compose d'extraits découpés dans les journaux, de pièces imprimées, de feuilles volantes, de morceaux manuscrits, le tout se rapportant à l'histoire de la guerre de l'indépendance américaine et réuni par un contemporain, M. James Townshend. Il serait de toute impossibilité de refaire une collection semblable. — D'après l'*Athenæum* on demande 40,000 dollars pour ces cent volumes; c'est 210,000 fr. à peu près, s'il s'agit de monnaie d'or, et, quelle que soit pour l'histoire américaine l'extrême intérêt que présentent ces cent volumes, il est permis de penser que le prix en question est quelque peu exagéré.

Livres signés ou annotés par Jean Racine.

L'excellente édition de Racine qui fait partie de la précieuse collection des *Grands Écrivains de la France*, publiés par la maison Hachette, sous la direction de M. Ad. Régnier, renferme (tome VI, p. 171 et suiv.) une liste assez étendue de livres ayant appartenu à l'illustre auteur d'*Athalie* et portant sa signature ou des notes de sa main. Une portion de cette liste est empruntée à un journal bibliographique qui a cessé de paraître depuis treize ans : *le Quérard* (voir tom. II, p. 394-396). Celui qui écrit ces lignes avait fourni au *Quérard* les indications que nous signalons ; persuadé que les recherches de ce genre ne sont pas sans intérêt pour les bibliophiles, il s'est attaché à noter, à mesure qu'il parcourait des catalogues de vente, les volumes signalés comme ayant appartenu à Racine; il a ainsi relevé divers ouvrages dont il n'est point fait mention dans l'édition de l'illustre poëte mise au jour avec tant de soin par M. Paul Mesnard, et il a complété quelques indications.

Aeschyles. Parisiis, Turnebus, 1552, in-8°, exempl. indiqué par Nodier (*Mélanges d'une petite bibliothèque*, p. 49) comme sa propriété. Cet exempl. appartient au-

jourd'hui à Mgr le duc d'Aumale. M. Mesnard en parle en détail (p. 219).

Aristophane, à la Bibliothèque impériale, selon Nodier, (*Mélanges*, p. 49). D'après M. Mesnard, les vérifications faites à cet égard laissent cette attribution douteuse.

Cicero, Epistolæ, Aldus, 1540, in-8°. Signatures et notes de Jean Racine et de son fils Louis, catalogue Guillaume, n° 1209 (voir M. Mesnard, p. 329).

Dictionarium historicum, Oxonii, 1691, in-fol., catalogue Lefebvre d'Alleranges, n° 1,110.

Monstrelet. Chroniques, Paris, 1614, in-fol ; signature de R., catalogue C. (Techener), 1857, n° 302,

Euripide, à la Bibliothèque impériale, selon Nodier (p. 49). Cet exemplaire a été examiné par M. Mesnard, (p. 343).

Plutarchus, Vitæ, Florentiæ, Junta, 1517, in-fol. avec la signature de Racine; 4e vente de Bure, n° 57 du supplément, retiré à 400 fr.

Plutarchus. Opera, Lutetiæ, 1624, 2 vol., in-folio. Exemplaire indiqué au *Bulletin du bibliophile*, 1845, n° 493 (1).

Sophocle, Aldus, 1502, in-8°. Cet exemplaire est porté au *Catalogue d'un amateur* (M. Renouard), tome II, page 200 (2).

(1) Voir au sujet de ces deux Plutarques, déjà indiqués par le *Quérard*, ce que dit M. Mesnard, p. 291. L'édition de Florence, 1517, est à la Bibliothèque impériale; on ignore, à ce qu'il paraît, en quelles mains se trouve l'exemplaire de 1624.

(2) Cet exemplaire a été payé 185 fr. à la vente Renouard, en 1854, n° 1034. La note qui l'accompagne au *Catalogue d'un amateur* remplit une page entière. Les annotations de Racine sont grecques, latines et françaises; quelques-unes sont des variantes, mais beaucoup présentent des corrections ingénieuses ou d'habiles interprétations. Quant à l'Aristophane, Wechel, 1540, in-4°, ayant des notes de R. sur trois comédies, Renouard annonce dans son catalogue précité (t. II, p. 313) l'avoir acquis en 1815 (lisez 1813), à la vente du libraire Sinson (catalogue de cette vente, n° 2564), lequel l'avait payé en 1791, chez Lorry,

Tillemont. Mémoires, 1701-1706. Nous ne citons cet ouvrage que comme exemple de ces fausses attributions contre lesquelles il faut se tenir en garde. Ces *Mémoires* sont signalés au catalogue de M. de la Cortina, de Madrid, n° 9415, comme ayant sur chaque volume la signature de R. et au premier volume une longue note qui paraît de sa main. Et Racine était mort en 1699 !

Un catalogue de livres appartenant à M. Potier, libraire à Paris, présente (1856, n° 1278) un *Claudianus*, Elzevir, 1650 ; c'est sans doute celui que le *Quérard* avait déjà signalé comme ayant figuré à la vente de M. Guillaume de Besançon. Le Xénophon de 1625, porté sur un catalogue de M. Tross, 1852, se retrouve sur le catalogue de M. de la Cortina, n° 10576. M. Mesnard n'a découvert aucune annotation de Racine sur Xénophon.

Observons aussi qu'on trouve dans le *Journal de l'Instruction publique*, 11 mars 1857, un article d'après la *Revue de l'Académie de Toulouse* du 27 janvier de la même année, sur les livres de Racine, conservés dans la bibliothèque de cette ville (M. Mesnard en donne la liste, p. 175) ; il avait déjà été question dans le *Bulletin du bibliophile* (1856, p. 937) du Pline qui fait partie de cette collection intéressante.

G. B.

3 liv. 12 sols, en présence de beaucoup d'amateurs et de libraires. Ce volume avait été alors regardé comme un bouquin dont les notes manuscrites avaient détruit la valeur ; il a été adjugé à 485 fr. en 1854, n° 1048. Disons enfin que Renouard possédait encore (cat., t. III, p. 67) une édition d'Esther, 1689, qu'il avait eu « le bonheur de sauver de la « destruction en l'acquérant pour une bagatelle à un étalage. Sur les « marges sont écrits, de la main de R., les passages de l'Écriture sainte « imités par lui dans cette pièce. » Ce volume précieux n'a point dépassé 33 fr. à la vente de 1854, n° 1546, et si les annotations sont bien authentiques, c'est à coup sûr un prix excessivement modéré.

CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

II.

FÉNELON.

La correspondance de Fénelon, dans l'édition de ses œuvres, 1827-1830, ne comprend pas moins de 11 gros volumes, in-8° (1), auxquels il faut ajouter : *Lettres et Opuscules inédits*, Adrien Leclère, 1850, in-8°; — Six billets, de 1705 à 1714, dans *Der spanische Erbfolgt Krieg*, de L. Enne, Iéna, 1851, in-8°; — dix Lettres au cardinal Quirini et à l'abbé Dubois dans les *Mélanges de la Société des bibliophiles français;* — les *Lettres inédites*, publiées à diverses époques par MM. Godard-Faultries, Angers, 1849, in-18; F. Guérin, 1854, in-8°; Barbier de Montault, 1863, in-12; — une trentaine de Lettres, 1685-1686, relatives aux affaires des protestants dans le Poitou, qui doivent être publiées par M. Servois dans un nouveau volume de *Mélanges*, faisant partie de la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*, etc. (2).

Et pourtant, sans parler des séries qui paraissent perdues,

(1) Les lettres y sont divisées en diverses séries suivant les matières et les correspondants. Cette division, souvent arbitraire, a le double inconvénient d'engendrer la monotonie et de rendre les recherches difficiles. Le classement par dates est bien préférable.

(2) On trouvera quelques autres indications dans la publication de M. Barbier de Montault, p. XII de la préface.

telles que les 50 Lettres au compte de Bonneval, mentionnées par Sainte-Beuve dans l'article consacré à ce dernier, il serait facile d'en signaler d'autres, dont l'existence a été constatée à diverses époques.

Ainsi M. Vitet, dans un *Rapport au ministre de l'intérieur*, en date du 20 février 1831, parlait de 80 Lettres autographes inédites de Fénelon, à M. de Bernières, intendant de Hainaut et de Flandres, dont un possesseur demandait 1,200 fr. au conseil municipal de Cambrai, qui désirait les acquérir pour la ville. « Il est à souhaiter, ajoutait l'auteur du Rapport, que la ville se détermine à conclure; sinon le manuscrit passera infailliblement en Angleterre. » Faudrait-il voir la réalisation de cette triste prévision dans la mention, recueillie par nous, de 30 Lettres originales de Fénelon, acquises, en 1855, par le *British Museum?* D'un autre côté, nous lisons dans l'*Avertissement de l'éditeur des Lettres et Opuscules inédits*, page xv, que les 42 Lettres à M. de Bernières comprises dans cette publication « ont été transcrites sur les manuscrits originaux appartenant à Mme de Reiset ». Ces lettres faisaient-elles partie des 80 énoncées dans le Rapport de M. Vitet? Questions que devront éclaircir les éditeurs futurs de Fénelon.

Le *Moniteur universel* du 25 décembre 1843 mentionnait la découverte d'une volumineuse correspondance entre Fénelon et une princesse Albertine de Salin, annoncée par M. le baron Ferdinand de Roisin à la commission historique du département du Nord, et dans laquelle, disait le journal *l'Écho de la frontière,* « se peignaient la douce piété et la haute sagesse du plus célèbre archevêque de notre diocèse ».

En attendant qu'on publie ces correspondances ou qu'on en retrouve d'autres, voici deux Lettres de Fénelon, que nous avons inutilement cherchées dans les diverses sources imprimées, et que nous avons tout lieu de croire inédites.

C'est d'après une copie du temps que nous donnons la première avec deux billets des ministres Barbezieux et Chamillard, qui l'expliquent et la complètent. Pour bien com-

prendre les circonstances au milieu desquelles cette correspondance se produisit, il faut se rappeler que le diocèse de Cambrai, nouvellement réuni à la France par les armes de Louis XIV, s'étendait sur une partie importante de la Belgique ou des Pays-Bas encore soumise à l'Empereur. Fénelon avait à ménager des esprits peu affectionnés, ou du moins peu façonnés encore aux maximes du gouvernement français. Les précautions prises par les ministres de Louis XIV, afin d'éviter toute confusion sur le souverain pour lequel priait l'Église, rappellent les luttes que soutint le gouvernement de Louis-Philippe pour obtenir qu'on ajoutât ces derniers noms au *Domine salvum fac Regem*.

LETTRE DE M. DE BARBEZIEUX A L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

A Versailles, le 29 mars 1700.

« Monsieur,

« L'intention du Roy estant que la Procession qui fut « instituée, en 1638, par le feu Roy, le jour de l'Assomp- « tion, lorsqu'il mit le Royaume sous la protection de la « Sainte-Vierge, se fasse dans tous les Diocèses des pays de « sa Domination avec la décence convenable, Sa Majesté « m'a ordonné de vous mander qu'elle désire que vous es- « tablissiez dans votre Eglise Cathédrale et autres de votre « Diocèse cette procession avec toute la splendeur et so- « lennité et suivant l'esprit de la Déclaration de 1638, dont « je joins icy une copie, et que vous ne sçauriez rien faire « qui luy soit plus agréable que de suivre l'usage qui s'ob- « serve à Paris à cet égard.

« Je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-
« affectionné serviteur,

« De Barbezieux. »

LETTRE DE M. DE FÉNELON, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, A M. CHAMILLART.

A Cambray, 12 juillet 1704.

« Monsieur,

« J'ay pris une connoissance exacte des faits dont on vous « a parlé par rapport aux Prières pour le Roy dans ce Dio- « cèse. J'ay mesme pris le soin de lire nos Missels Proces- « sionnels, et autres livres de chœur. Voicy ce que j'ay « vérifié :

« 1. Il est vrai qu'on n'a jamais prié dans notre Église pour « les Rois d'Espagne, quoy qu'ils fussent en possession de « la souveraineté depuis qu'ils en avoient dépouillé les Ar- « chevêques. Comme l'Archevesque ne leur prestoit aucun « serment de fidélité, on ne reconnoissoit pour souverain « dans les prières publiques que l'Empereur et pour luy « l'Archevesque Prince de l'Empire; mais depuis la conqueste « faite par le roy sur les Espagnols, le nom de sa Ma[té] a « tousjours esté prononcé dans les prières publiques.

« 2. Il est vray que les Missels de Cambray suivent le « Missel Romain qui n'est pas moins répandu dans toute la « France qu'en ce pays. Dans le Missel de Cambray de « mesme que dans le Romain, l'office du Vendredy Saint « contient une Oraison *pro Christianissimo Imperatore* « *nostro*, pour nostre Empereur tres Chrestien; mais feu « M. de Brias, mon predecesseur, ecrit avec tout son clergé « apres la conqueste qu'on ne devoit point oser changer les « paroles de l'office divin et qu'il suffisoit d'appliquer tres « naturellement ces paroles au Roy qui devenoit leur veri- « table *Empereur* et qui est tres bien designé par les termes « de *tres chrestien*. Ils crurent qu'on pourroit donner au « Roy le nom d'Empereur parceque ses Ambassadeurs le « luy donnent dans certaines cours éloignées et qu'on dit « mesme souvent par toute la France dans une prière pu- « blique, *respice ad Francorum benignus Imperium*, regardez « favorablement l'Empire des François. Enfin l'Equivoque

« qu'on auroit pû craindre par le terme d'*Empereur* estoit « tres clairement levée par beaucoup d'autres prières du « mesme office que je vais rapporter et qui expriment le « propre nom de Sa Ma[té]. Au reste, Monsieur, je rapporte « ces faits en simple historien et sans y prendre aucun inte- « rest personnel, puisqu'ils sont arrivez dix-huit ans avant « que je vinsse à Cambray; cet usage pour le Vendredy Saint « avec cette application de la prière à la personne du Roy a « tousjours continué depuis 27 ans.

« 3. On prie tous les jours de l'année pour la personne « du Roy, *pro Rege nostro Christianissimo*, à Prismes et a « Complies. De plus le chœur dit tous les jours, mesme de « Férie, à la fin de la grande messe : *Domine, salvum fac* « *Regem*, Seigneur, sauvez le Roy, avec l'oraison où l'on « demande qu'il soit victorieux de ses Ennémis, *hostes* « *superare.*

« 4. Tous les Dimanches et toutes les festes, le chœur « chante pour le Roy le Psaume *Exaudiat*, et le célébrant, « après le verset *Domine, salvum fac Regem*, chante l'Orai- « son ordinaire pour la personne de *Nostre tres chrestien* « *Roy Louis* et pour la prospérité de ses armes.

« 5. Pendant les Rogations tout nostre Clergé prie deux « fois pour nostre Roy tres chrestien et pour toute son « armée, *pro Rege nostro Christianissimo et omni exercitu* « *ejus.*

« 6. J'apprends que toutes les Églises de ce Diocèse qui « sont sous la domination de S. M. imitent exactement en « ce point nostre Eglise Metrop[ne].

« Ainsi j'ose assurer, Monsieur, sans crainte d'exagéra- « tion, qu'il n'y a aucun Diocèse où l'on prie aussi souvent « et avec autant de solemnité pour la personne du Roy qu'on « le fait en celuy-cy.

« Si Sa Majesté veut qu'on fasse quelque changement « pour le nom d'*Empereur*, qui est néantmoins dans le « Missel Romain répandu par toute la France, et qui est « évidemment déterminé à la personne du Roy par tant

« d'autres prières du mesme office où son nom de *Louis* est « joinct aux termes de *nostre Roy tres chrestien*, il semble « que, pour adoucir ce changement dans cet office si so- « lemnel du Vendredy Saint, il vaudroit mieux laisser le « nom d'*Empereur* et y adjouster celuy de *Louis*. Alors on « diroit *pro Christianissimo Imperatore nostro Ludovico*, « pour nostre tres chrestien Empereur Louis. J'exécuteray « ponctuellement ce que S. M. jugera le plus convenable, « dez que vous me ferez l'honneur de m'en instruire.

« Enfin, je recommanderay tres fortement à toutes nos « Eglises de redoubler leurs prières pour sa conservation et « pour sa prospérité. C'est avec un tres grand plaisir que je « tâcheray de leur inspirer un zèle dont je seray moy-mesme « rempli jusqu'au dernier soupir de ma vie. Je suis, etc. »

LETTRE DE M. CHAMILLART A MONS. L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

A Versailles, ce 17 juillet 1704.

« Monsieur,

« J'ay leu au Roy la Lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'escrire le 12 de ce mois, sur les différentes ma- « nières dont l'on prie pour S. M. dans vostre Diocèse ; « comme il faut effacer entièrement de l'esprit des peuples « soumis à sa domination le nom de l'Empereur, le Roy « désire qu'au lieu de mettre *Imperatore Ludovico*, l'on dise « *pro Rege nostro Ludovico*. Sa Majesté s'attend que vous « rendrez ces prières si familières que ses sujets n'en con- « noistront pas d'autres. Je suis très parfaitement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant

« serviteur,

« CHAMILLART. »

La lettre suivante, dont nous avons l'original sous les yeux, est tirée d'une correspondance de Fénelon avec l'abbé

Duhos qui se trouvait dans les papiers de la famille Lecaron de Troussures, à Beauvais. MM. Dupont-White et Auguste Morel en ont donné d'intéressants extraits, l'un dans ses *Mélanges historiques*, *littéraires et archéologiques*, Beauvais, 1847, in-18 ; l'autre dans son *Étude sur l'abbé Dubos*, couronnée en 1849 par l'athénée du Beauvaisis. Une partie de cette correspondance a passé en vente publique le.....

La paix entre la France et l'Empire fut signée à Radstadt, le 6 mars 1714. Dans cette même année parut la *Traduction de l'Iliade d'Homère*, par Houdard de Lamotte. Notre lettre fait allusion à ce double événement.

Dans les *Lettres* (imprimées) *de Fénelon à Lamotte sur Homère et sur les anciens*, on retrouve, quelquefois dans les mêmes termes qu'ici, des critiques fort justes sous l'apparence d'éloges. Ainsi : « J'attends du poëme l'accord du parti des anciens avec celui des modernes. » *Lettre du* 16 *janvier* 1714. — « On vous reproche d'avoir trop d'esprit.... Il ne faut point mépriser le goût des anciens sur l'imitation de la nature... et sur le sentiment qui est l'âme de la parole. » (*Lettre du* 26 *janvier* 1714.)

A C..., 4 janvier 1714.

« Je tâcherai, Monsieur, de procurer de bons offices à N.
« par la voye que vous m'avez fait la grâce de m'indiquer.

« Je suis de mauvaise humeur contre le genre humain,
« quand je vois le mérite languir et les talents oisifs. Que
« ne puis-je aller plus loin ! Les gens en place se font un
« honneur infini quand ils pensent à ceux qui sont dignes
« d'être distinguez.

« Dieu veuille que nous ayons une paix si solide, que les
« princes de l'Europe oublient la guerre et laissent rouiller
« leurs armes.

« Je comprends que la préface de M. de la Mothe rallu-
« mera la guerre entre les sçavants, pendant que la France
« et l'Empire finiront la leur. Je ne suis nullement surpris
« de l'esprit qui vous paroît briller dans cette préface. L'au-

« teur en a mis dans tous ses ouvrages. Vous avez raison, « Monsieur, de vouloir aussi du sentiment. C'est ce qui fait « le plus véritable plaisir au lecteur, et qui fait aimer un « ouvrage dans tous les temps. Comme je n'ai point encore « vû cette traduction d'Homère, je parle en termes géné« raux, et sans me mesler de juger de ce que je ne connois « point. Homère mis en beaux vers françois doit être un « ornement de notre langue. Je suis, Monsieur, avec tous « les sentiments qui vous sont dûs vôtre très humble et très « obéiss[t] serviteur.

« FR. AR. DUC DE CAMBRAY. »

Nous terminerons cet article par un document relatif à la famille de l'archevêque de Cambrai et se rapportant à l'époque révolutionnaire. On sait la mort touchante de l'abbé de Fénelon (J.-B.-A. Salignac), surnommé l'*Evêque des Savoyards*, digne héritier du nom et des vertus de son illustre ancêtre. Traduit devant un tribunal pour qui les gloires les plus pures de la France étaient comme non avenues, sans en excepter celles qu'une réputation d'indépendance et de tolérance aurait dû recommander à ses yeux, il monta sur l'échafaud, le 7 juillet 1794, malgré les supplications et les larmes des pauvres enfants dont il s'était constitué le bienfaiteur et le patron. Il paraît que les autres membres de la famille de Fénelon étaient dans la position la plus précaire, si l'on en croit la pétition suivante, adressée au premier consul Bonaparte :

AU GÉNÉRAL BONAPARTE, I[er] CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE.

« Général 1[er] consul,

« Les enfants Salignac Lamothe Fénelon ont obtenu, le « 12 fructidor an IX, un arrêté du préfet du département de « la Seine, par lequel il est reconnu : 1° qu'ils ne sont inscrits « sur aucune liste d'émigrés ; 2° qu'il ne peut exister aucune « prévention d'émigration contre eux ; 3° qu'il y a lieu de

« leur donner main-levée du séquestre apposé sur une très « faible succession qui leur est échue.

« Ce arrêté, Général 1er consul, pour recevoir son exé« cution, a besoin de l'approbation du ministre des finances; « ils la sollicitent.

« Mais on leur observe que, pour ces sortes d'affaires, il « existe un ordre de suspension.

« Ils osent vous prier, Général 1er Consul, de demander « au ministre de la police un prompt examen.

« Sa décision doit leur rendre la jouissance de très faibles « débris de leur fortune, mais qui leur donneront au moins « quelques moyens d'existence.

« Une famille dont le nom rappelle des souvenirs d'es« time publique est certaine de votre bienveillance; elle se « félicite de pouvoir vous offrir l'expression de sa reconnais« sance et de vous assurer de son dévouement.

« Salut et respect,

« FÉNELON. »

On aime à croire que ce touchant appel fut entendu de celui qui travaillait alors à reconstituer la société civile et qui allait bientôt joindre à cette première tâche celle de restaurateur de l'ordre religieux.

E. J. B. R.

QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES[1].

(4e ARTICLE).

Col. 654, e, art. LANGLE (le marquis de), etc.

« III. Paris littéraire, etc.

Cet opuscule est en effet le même que celui publié deux ans plus tard sous le titre de *l'Alchimiste littéraire*, mais il est inexact de dire (col. 655) que le *nécrologe des auteurs vivants* en est une reproduction pure et simple. Je me suis assuré qu'un certain nombre de notices, un tiers au moins, avaient été modifiées.

Col. 661, d, LA PEYROUSE (de), *nom patrim.* (J. Fr. Galaud, etc.)

Lisez *Galaup*.

Col. 685, d, LA VALLIÈRE (de), *nom seign.* [Louis-César, etc.].

« II. Bibliothèque du Théâtre-François, etc. »

L'assertion de Mercier de Saint-Léger qui conteste au duc de La Vallière la paternité de cet ouvrage est confirmée explicitement par l'abbé Rive, p. 193 de la 1re partie de la *Chasse aux bibliographes*, etc.

Col. 695, a + L. B. D. L. B. [Lebouy, etc.].

Lisez *Leboux*, et plus loin, au lieu de 1753, 1755.

Col. 699, f + L. C. D. M. [Le Camus de Meyzier].

Lisez *De Meizières*.

Col. 702, d, L. C. J. P. (M.), *aut. des*, etc.

(1) T. II, 2e partie (*La Motte — Ozelli*).

Le renvoi au premier vol. des *Supercheries* doit être lu 616, au lieu de 516.

Lire également, dans le dernier alinéa, pour la page citée des *Énigmes*, etc., au lieu de 70, 60.

Col. 707, b + L. D. D. N. [la duchesse de Nemours].

Le titre de ces *Mémoires* est tout différent dans l'exemplaire de l'édition de 1709 que j'ai sous les yeux. Le voici : « Mémoires.... contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du cardinal de Retz arrivée en 1652, avec les différens caractères des personnes qui ont eu part à cette guerre. » Il n'est pas question de M[lle] l'Héritier.

Col. 712, e + L. D. M. [la duchesse de Mazarin, etc.].

Il doit y avoir à la fin des exemplaires de ce volume, outre la *lettre* (22 pages), un feuillet : *fautes à corriger.*

Col. 726, e, LEFEBVRE DE VILLEBRUNE, etc.

« + II. Nouvelles espagnoles, etc. »

Je crois qu'il y a une erreur de date. L'édition dont il s'agit, et qui contient des figures de Desrais, est composée de *nouvelles* publiées avec des titres séparés, datés de 1776-1778, et réunies en deux volumes sous un titre général à la date de 1788.

Col. 748, b, LÉON*** *aut. dég.*, etc.

Après avoir dit que la *Vendetta* est tirée de *Mateo Falcone*, l'on aurait pu ajouter que ce conte est lui-même tiré de l'ouvrage anglais de Benson, *Sketches of Corsica.*

Col. 756, f + LÉOTADE, etc.

Bonafous est le nom de famille du condamné. Doit-on croire, d'après les *Supercheries* (premier alinéa de la col. 757), qu'il a rédigé lui-même le *mémoire justificatif ?* Ce serait une assertion plus que hasardée.

Col. 757, f, LÉRAC, etc.

Après *Carel*, il aurait fallu ajouter *S[r] de Sainte-Garde*, sans quoi le dernier alinéa, « .. et Sainte-Garde lui-même », ne se comprend pas.

Col. 763, e, LE SAGE, etc.

Au nombre des écrivains qui ont agité la question de « l'originalité de Gil-Blas », il faut ajouter M. Eug. Baret, de Clermont, qui a consacré à ce sujet une brochure de 15 pages (*Paris*, *Impr. impér.*, 1864, tiré à 100 exempl.).

Col. 768, d, Le Sueur (Jacques), etc.

Pour l'édition des *Masques arrachés*, de 1790, au lieu de 215 et 219 pages, lisez 219 et 215.

Col. 778, d + L. G. P. [Peignot?].

Peignot dit formellement, dans ses *lettres à son ami Baulmont* (*Dijon*, 1857, in-8°, p. 78), n'avoir fait que les quatre ou cinq premières feuilles du *Dictionnaire biographique*.

Col. 784, a, Licencié en Sorbonne, etc.

En parlant de la *dissertation*, etc., l'on dit de l'auteur : « Il prétend y prouver que le symbole *quicumque* est de S. Athanase. » Cette expression (*il prétend*) n'est pas heureuse, attendu que son opinion est aujourd'hui universellement reçue et que le *symbole* figure dans le Bréviaire romain.

Col. 788, a + Lin (saint), etc.

Pour le renvoi au tome II du *Dictionnaire des apocryphes*, lisez, au lieu de 453, 459.

Col. 795, f + L. M. (Augustine), etc.

Le nom caché par ces initiales serait *Legrand de Melleray*. Comment concilier cela avec le passage (2e alinéa de la col. 796), où l'auteur est appelé *Le Marcis ?*

Col. 797, c + L. M. C. [Chaudon].

Il est question à la fin de cette notice, de « deux jésuites, le P. Richeome et le P. Félix de [la] Grâce ». Or l'on sait, et la col. 498 du présent tome des *Supercheries*, le confirme, que le second de ces deux noms est un des masques du P. Richeome.

Même col. e + L. M. D. [Pinard ?]

D'après le catalogue cité, il faut lire L. M. D. P.

Col. 819; f, Lorry (Alphonse), etc.

Voir plus haut, col. 812, d, un *Lorcy* (Alph.), auquel on attribue *l'Attaque du pont*, etc. N'y a-t-il pas lieu de supprimer le premier de ces deux articles ?

Col. 955, c + Lourdoueix, etc.

Pour le renvoi à la « France littéraire », au lieu de tome IV, lisez V.

Même col. d, + Louvet, etc.

Pour le renvoi au tome I de « les Oubliés et les Dédaignés », au lieu de page 224, lisez 226.

Col. 975, a, suite de l'art. L. P. D. C., etc.

Pour le renvoi au *Bulletin du bibliophile* de 1852, au lieu de page 815, lisez 811.

Col. 979, a, suite de l'art. + L. R. (Adrien), etc.

Outre « les Adriennes » il y a eu du même auteur, et sous les mêmes initiales, un second recueil intitulé *Nouvelles Adriennes.*

Col. 985, e + L.... T.... [l'abbé Tallemant].

« Les œuvres de Benserade, etc. »

Lisez *Bensserade.*

Col. 986, c, L. T. J. D. E. (Mr), etc.

Pour la date de cet opuscule de Peignot, au lieu de 1820, lisez 1824.

Col. 989, b + Lucius Varius, etc.

Après le renvoi aux *Mélanges* de Chardon de La Rochette, qui termine cet article, ajoutez « t. III, p. 318 ».

Même col, d + Lucrece Junior, etc.

Pour le renvoi au t. II de la *France litt.*, au lieu de p. 400, lisez 410.

Col. 1006, f + M.*** (le marquis de), etc.

Dans le catalogue auquel on renvoie, M. P. Lacroix fait suivre d'un (?), l'attribution de ce livre à l'abbé Bordelon.

Col. 1024, b + Maglanovitch.

Lisez *Maglanovich.*

Col. 1032, a + Maisonneuve, etc.

Pour le renvoi au t. V de la *France litt.*, au lieu de p. 461, lisez 451.

Même col. b, Maitre coq, etc.

A rectifier le renvoi au t. I, col. 229, b. Je n'y ai rien trouvé qui concerne cet article.

Col. 1034, b + Mal en bien (de) [Jacques de la Hoghe].

Lisez *de la Hogue*.

Col. 1040, e, Malvoisine, etc.

Ajouter à cet article : « Le Jeune Romantique ou la Bascule littéraire, tableau satirique en cinq parties et en vers, par F. G. [François Grille], Malvoisine, avec quatre lettres inédites, savoir : une lettre de M. Raynouard et une de M. Andrieux, de l'Académie française ; et deux lettres de M. le comte Joseph de Maistre. *Angers et Paris. Techener*, 1844, in-8°. »

Cet opuscule, qui n'est pas indiqué non plus au tome XI de la *France litt.*, mérite d'être recherché pour les deux lettres de J. de Maistre, lesquelles n'ont, du reste, aucun rapport avec la pièce de Grille.

Col. 1042, a + Manauld Engalfred, etc.

D'après le *Manuel*, l'ouvrage cité est de 1548 et non de 1540.

Col. 1048, a, Marc-Aurèle, etc.

J'ai eu la curiosité de vouloir relire le passage emprunté à Nodier et placé entre guillemets, et j'ai constaté avec regret qu'on avait agi un peu légèrement envers ce maître, en prenant dans un chapitre des *Mélanges*, et en les rapprochant les unes des autres, des phrases qui, dans l'original, ne se suivent pas immédiatement. Avec le même sans gêne, on a imaginé un début (*En réalité*) qui ne se trouve pas davantage dans le texte de Nodier. C'est un mauvais procédé de citation.

Col. 1052, b + Maréchal-Prince (b), etc.

C'est par erreur qu'on renvoie à l'année 1845 du *Bulletin du bibliophile belge*. Il n'y est pas question du prince de Ligne.

Même col. d + Marfrière, etc.

Pour le renvoi au tome I de la *Bibliothèque du Théâtre-François*, au lieu de page 453, lisez, 463.

Col. 1053, a + Marguerite de Valois, etc.

Nous avons cherché en vain, dans le n° cité du *Bulletin du bouquiniste*, l'article auquel on renvoie.

Col. 1059, e + MAROT (Jan de Caen) [Jean Desmarest].

Ajouter après ce dernier nom (*dit*), dont l'omission ferait croire à une supposition d'auteur.

Col. 1070, b, MARY LAFON, etc.

Ajouter que ce littérateur a publié, en 1863, un vol. in-8°: *le Maréchal de Richelieu et Mme de Saint-Vincent*, qui a donné lieu à des remarques du même genre que celles dont le livre cité par Quérard a été l'objet. Un grand nombre de lettres données tout au long par M. Mary Lafon comme étant de Mme de Saint-Vincent ont été reconnues avoir été prises dans la correspondance de Mme de Sévigné.

Col. 1073, d, MATAGRABOLISEUR (Un).

J'aurais bien voulu que les éditeurs des *Supercheries* eussent expliqué en vertu de quelles déductions étymologiques ils traduisent le mot *Matagraboliseur* par *diseur de riens*. Le *Dictionnaire* de Ménage donne une interprétation toute différente.

On renvoie à la fin de cet article, pour plus amples détails, au tome XI de la *France litt.* Je n'ai pas su y trouver le moindre mot sur Van den Zande. Voir, en revanche, le 3e vol. des *Miettes* de Grille où il est, plus que de raison, parlé de cet ex-douanier.

Col. 1073, c, MATHANASIUS, etc.

La dissertation de Chardon de La Rochette, dont il est question dans cet article, a été réimprimée dans ses *Mélanges* (t. I, p. 308).

Col. 1080, d + MAUREPAS, etc.

C'est par erreur que l'on indique « vingt caricatures » dans les *Mémoires*. Ils n'en contiennent que onze, comme l'annonce, du reste, le titre.

Col. 1084, b + MAXENCE, etc.

D'après le volume cité, il faudrait lire *Maxance*.

Col. 1087, c, M***D***, *ps.* [Ch. Ancillon].

A la fin de cet article, au lieu de « d'Ollican », lisez « d'*Oliincan* ».

Même col. e, M. D. C., *ps.* [François Favre, etc.].

Pour le renvoi au tome I, au lieu de 210, lisez 910.

Col. 1093, a, M. D. S. J. N. A. J. F. D., etc.

« I. Mon journal d'un an, etc. »

Initiales à intervertir et titre à compléter. Ajouter «... ou mémoires de M[lle] de Rozadelle Saint-Ophelle, par M. A. J. F. D. M. S. J. N. D. O., etc. *Parme et Paris, s. d.*

« II. Mémoire de la baronne d'Alvigny ».

Les initiales, du moins pour l'édition de 1788, sont bien dans l'ordre présenté par les *Supercheries*, sauf qu'au lieu du D. final, il y a d'o.

Col. 1104, c, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (Un), *ps.* [Ant. Serieys].

« La Hapr peint, etc.

Lisez *La Harpe.*

Col. 1122, d + MERVEIL, etc.

L'appréciation que l'on attribue à M. Monselet est la traduction en style bibliographique de ce passage de la *postface* du livre *les Oubliés et les Dédaignés :* « Le Suire, un romancier qui a écrit un roman inouï, plein de réalités et de chimères, une merveille, un cauchemar, une mine; l'*Aventurier françois.* »

Col. 1123, d, MESETHOS, etc.

V. plus loin à *Misethos.*

Col. 1128, e, MEURSIUS, etc.

L'article consacré au faux *Meursius* est moins une notice que la réunion des éléments d'une notice. Une fois de plus, j'exprimerai le regret que l'on se soit contenté de juxtaposer des notes au lieu de se donner la peine de les combiner. Il eût été également convenable de guillemeter les passages entièrement pris dans d'autres ouvrages, tels que sont les deux premiers alinéas en petit texte de la colonne 1129 qui arrivent en droiture de la *Bibliothèque des romans* de Lenglet du Fresnoy. Il est vrai que, dans le second de ces alinéas, on a, en un endroit, atténué le ton un peu personnel du bibliographe en remplaçant « je m'étonne » par « il est étonnant, etc. »

On cite dans cet article (col. 1132, d) l'opinion de Ch. Nodier qui retire l'*Aloysia* à Chorier pour en gratifier « un militaire hollandais ». C'eût été le cas d'aller chercher dans Niceron, auquel renvoie Nodier, ce nom mystérieux, ou, si on l'y a vainement cherché, d'en avertir le lecteur.

Col. 1133, c + MEZERAY [guill. Marcel].

Le renvoi au *Bulletin du bouquiniste* est à rectifier, ce recueil n'existant pas encore en 1850.

Col. 1138, f, MICHEL-RAYMOND, *ps.* [Raymond Brucker].

Pour le renvoi à la *France litt.* qui est à la fin de cet article, au lieu de t. IX, lisez t. XI.

Col. 1143, e + MILHAU, etc.

Ferd. Langlé était le père (et non le frère) d'Aylic Langlé.

Col. 1148, f + MINIMUS LAVATER [Amédée Aussendon].

Lisez *Aussandon*. Ce médecin, bien connu dans le Paris littéraire, s'est suicidé il y a quelques années.

Col. 1167, b, MISÉTHOS, etc.

V. plus haut, à la colonne 1123, l'art. *Méséthos*. N'y a-t-il pas double emploi? Provisoirement je tiens le dernier article pour celui qui doit être conservé.

Col. 1169, *f* + M.., J. Voy. La Marche, II, 1507, *e*.

Lisez 507.

Col. 1175, *b* + MOÏSE.

Pour le livre cité dans cet article, au lieu de « l'ascension de Moïse », lisez « *l'Assomption*, etc. ».

Col. 1177, b, MOLÉON, etc.

Double emploi avec l'art. *Mauléon*, même vol., col. 1078 *e*. L'un des deux articles est à supprimer.

Col. 1182, e, MONNIER DE LA SIZERANNE, etc.

Par suite de l'identité des noms et prénoms, l'on serait tenté de croire que cet écrivain est le même que celui qui précède. Ce serait une erreur.

Col. 1192, e + MONTFERRAND (A. de) [Commarieu], et + MONFERRAND (A. de) [Ricard de Montferrand].

D'après la *France littéraire* (t. XII, art. *Ricard de Montfer-*

rand), ces deux articles concerneraient un seul et même écrivain.

Col. 1193, f, MONTGARNY, etc. Double emploi avec l'art. *Mongarny*, même vol., col. 1181, f.

Col. 1202, d, MORENCY, etc.

Ajouter à cet article :

VII. Étrennes dédiées au beau sexe pour l'an 1809, par Mme de Morency, auteur d'Illyrine, etc. *Paris*, *l'auteur*, etc., pet. in-18, portraits.

Cet opuscule, inconnu à Quérard, Pigoreau, M. Monselet, etc., est simplement un ouvrage de J.-N. Mossé, « quelques mots sur le beau sexe et sur ses détracteurs », dont on a remplacé le titre par un nouveau, au nom de Mme de Morency, et auquel on a joint quatre feuillets liminaires imprimés sur un papier différent, ainsi qu'une nouvelle table. Le nom de Mossé, qui se trouvait imprimé en tête de la page 29, a été dissimulé sous une collette de papier. Voir, sur ce plagiat, la *Gazette bibliographique*, publiée par A. Lemerre. Le verso du titre des *Étrennes* indique comme étant sous presse un ouvrage de Mme de Morency que je n'ai vu cité nulle part : *Cédorice et Belle-Rive, ou les Voyageurs par un dépit amoureux*, 3 vol. in-12.

Col. 1203, d + MORÉI.

Les exemplaires de 1759 doivent, pour être bien complets, présenter les particularités suivantes :

T. II, 1re partie, feuillet 293-4, double.

T. V, 2e partie, feuillet 349-50, double.

T. VII, feuillet 689-90, double.

T. VIII, entre les pages 352 et 353, deux feuillets paginés 352.

Col. 1205, d + MORSHEIM, et.

D'après la clef qui a été ajoutée à quelques exemplaires d'un autre roman du même auteur, *le Vicomte de Barjac* (édition de 1784), le duc de Morsheim, un des personnages de ce roman, est « le prince de Conty, actuel ». A ce compte, l'ouvrage cité par les *Supercheries* aurait en vue la princesse de Conty (?).

Col. 1209, e, MOUBLENS, etc.

Indication inexacte ; ce nom ne figure que dans le t. XI de la *France litt.*, avec un simple renvoi à la 1re édition des *Supercheries.*

Col. 1214, e, MUSSET (Paul de), etc.

« Les Amours, etc. »

Au lieu de Planoches, lisez *Plénoches.*

Cette nouvelle, dont le titre complet est, si j'ai bonne mémoire, *les Amours du chevalier de Plénoches et de Mlle Quatre-Sous*, est tirée des *historiettes* de Tallemant des Réaux. Elle n'a rien de commun avec les *Mémoires*, vrais ou faux, de Mme de la Guette.

Col. 1222, d, suite de l'art. NADAR.

Il doit y avoir erreur dans le renvoi au t. XI de la *France litt.*, p. 162-165. Je n'y ai rien trouvé concernant *Nadar.*

Col. 1228, d, NANTEUIL, etc.

Dans cet article, au lieu de Gaugiron, lisez *Gaugiran.*

Col. 1241, e, NERCIAT, etc.

L'article de la *France litt.*, auquel on renvoie, est très-incomplet. Voir, entre autres ouvrages omis, celui indiqué par les *Supercheries*, t. I, p. 665, d.

Col. 1256, d, NODIER, etc.

« Dissertation sur l'usage, etc. »

M. A. de La Fizelière a refuté, dans le *Bulletin du bibliophile* de 1857 (p. 152), l'argumentation de Quérard, et établi : 1° que Nodier était âgé à cette époque de dix-huit ans (et non de quinze) ; 2° qu'il avait publié depuis des travaux d'histoire naturelle qui permettent de lui attribuer la paternité de cette *dissertation.*

Col. 1262, a, même art. 1er, *Alin.*

Pour le renvoi au tome I du *Bulletin du bibliophile belge*, au lieu de 1845, lisez 1844.

Col. 1269, *f*, NORMAND (Un) (dernier art.).

« Historiettes, etc. »

D'après quelques catalogues, les exemplaires de cette brochure doivent contenir une figure sur chine.

Col. 1275, *a* + N. P. B. [Pilloust].

Pour le renvoi au *Bulletin du bibliophile*, au lieu de p. 1163, lisez 1143.

Même col. *e* + N. R. P. [N, R. Potin].

Voy, col. 507, *a*, du même volume où il est fait mention d'un « Potin de la Mairie », auteur de « Recherches sur Gournay, etc. » Il s'agit sans doute d'un seul et même écrivain.

Même col. *f* + N. S. R., etc.

D'après le catal. cité *in-f.*, cette pièce porte sur le titre P. N. S. R. qui veut dire « *par* Nicolas, etc. »

Col. 1279, *f*, OBREGON, etc.

« Relations, etc. »

Une certaine partie des exemplaires sont au nom du libraire Pierre de Forge, à qui a été délivré le privilége et qui en a cédé la moitié à J. Petitpas. Ce volume est dédié à M. de Cadenet (le frère du duc de Luynes ?). Il porte à la dernière page, « fin de la première partie, etc. » Je ne crois pas qu'il en ait été publié davantage.

Col. 1295, *f*, OFFICIER POLONAIS (Un), etc.

On doit trouver un portrait dans le volume qui fait l'objet de cet article.

Le catalogue Crozet auquel on renvoie dans l'alinéa suivant ne désigne pas « le duc de Sundermanie ». Ces derniers mots sont une addition des *Supercheries*.

Col. 1299, *f*, OGER LIBAN ERBERG etc.

On aurait pu faire remarquer que ces mots sont l'anagramme de *Gabriel Gerberon*.

Col. 1303, *b* + OLIVETAN, etc.

Pour la date de la *Bible* citée dans cet article, au lieu de 1553, lisez (d'après le *Manuel*), 1535.

Col. 1305, *a*, OLUSI, etc.

Je n'ai rien su trouver à l'art. *Louis-Philippe* qui justifiât le renvoi qui y est fait.

Col. 1307, *c*, suite de l'art. ONUPHRE.

Pour le renvoi au t. VI de la *France litt.*, au lieu de p. 332, lisez 338.

Col. 1320, *b*, suite de l'art. OSSIAN.

Pour le renvoi à la « Nouvelle Biographie générale » qui se trouve dans le dernier alinéa, au lieu de t. XXXI, lisez XXXII.

Même col. *d* + O'TANAEL, etc.

Ce nom étant l'anagramme d'Anatole et le volume dont il s'agit ayant paru à la librairie Lemerre, j'aurais cru devoir attribuer ces *sonnets* à *M. Anatole* France, qui est un des poëtes de l'endroit. *Errare humanum.*

W. O.

JULES JANIN.

La nomination de M. Jules Janin à l'Académie française a été accueillie avec une très-vive satisfaction par tous ceux qui s'intéressent aux hommes et aux ouvrages de l'esprit. Nous qui, depuis plusieurs années, avons tant de fois exprimé, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les regrets que nous éprouvions de voir échouer la candidature de M. Jules Janin, nous applaudissons aujourd'hui de tout notre cœur au choix éclairé de l'Académie.

En effet, voyons combien peu d'écrivains de notre époque pourraient se présenter avec de si beaux titres littéraires.

Jules-Gabriel Janin est né à Saint-Étienne le 11 décembre 1804. En 1825, il était déjà rédacteur d'un journal. En 1829, il publiait un *roman*, une *Histoire de la poésie moderne*, une *Notice sur Sterne et Mackensie*, des *Tableaux anecdotiques de la littérature française*, et un *Essai sur la vie et les ouvrages de la Fontaine.*

En 1831, M. Bertin, directeur du journal des *Débats*, choisit Jules Janin pour succéder à Duvicquet dans la rédaction des feuilletons dramatiques. L'entrée de Jules Janin aux *Débats* est une époque pour la critique littéraire contemporaine. C'est là que son talent a jeté le plus d'éclat; c'est là qu'il a déployé, sous toutes les faces, son imagination, sa verve, son esprit vif, pétillant et si original. Il a réuni, sous le titre de l'*Histoire de la littérature dramatique*, 6 volumes in-18, ses principaux feuilletons, qui resteront, malgré tous ses autres ouvrages, l'œuvre capitale de sa vie.

Il serait difficile de donner une énumération complète de ce que la critique littéraire doit à sa plume aussi facile que féconde, ainsi que des innombrables notices disséminées dans les publications périodiques depuis la *Revue des Deux-Mondes* jusqu'au *Journal des Enfants*.

Au milieu de ses travaux de critique, M. Jules Janin trouvait encore le temps de composer des romans, des contes charmants, des ouvrages historiques ou descriptifs, tels que le *Voyage d'Italie*, le *Voyage de Paris à la mer*, *la Normandie et la Bretagne historiques*, etc.; le tout forme environ cinquante volumes.

En 1834, il fit, à l'Athénée de Paris, un *Cours sur l'histoire du Journal en France*, qui fut imprimé en un volume in-8.

Il a fourni des préfaces, des essais, des introductions, des notices à une quantité d'œuvres contemporaines ou de réimpressions d'ouvrages anciens. Nous indiquerons seulement la remarquable *Notice sur Manon Lescaut* et la *Notice* qui précède *Franciscus Columna*, dernière nouvelle de Charles Nodier.

Nous écrivons cet article dans le *Bulletin du Bibliophile*, afin de constater qu'aux regrets que nous avons plusieurs fois exprimés a succédé une joie sincère de voir enfin dignement récompensés des talents qui honorent la France. Nous terminerons en citant quelques phrases de Théodore de Banville sur son ami Jules Janin :

« Qui dira son esprit véritablement français, son prodigieux et magnifique génie de style, son art de peindre avec des mots, son imagination inépuisable, sa verve éternellement créatrice ? On a écrit de lui, et ce mot vaut mieux que tout, qu'il est la plus haute et la plus parfaite personnification de l'homme de lettres. »

M. Jules Janin a été membre de la Société des bibliophiles français, où il avait succédé à M. le baron Walckenaer, à M. le baron Creuzé de Lesser, et il a donné sa démission en 1844; il fut remplacé par M. Yemeniz. — Il possède une riche bibliothèque dans son chalet artistique de Passy. C'est à nous qu'il en confia le transport, l'organisation et l'arrangement, lorsqu'il cessa d'habiter rue de Vaugirard, et c'est Mme Jules Janin qui en est la bibliothécaire.

Léon Techener.

NÉCROLOGIE.

MADAME STANDISH.

Il existe à Paris une société bien peu connue des lecteurs ordinaires du *Gaulois*, du *Figaro* et des autres journaux qui se donnent la mission de former et régler l'opinion, en fait de beaux-arts et de belles-lettres. C'est, comme l'ancienne académie de Marseille, une fille sage, discrète et bien élevée qui tient à ne pas faire trop parler d'elle. Son personnel se compose de vingt-quatre membres ordinaires, de cinq membres adjoints et de sept associés étrangers. Deux fauteuils y ont été jusqu'à présent réservés aux dames. Elle a son président, son trésorier, son secrétaire : elle se réunit deux fois par mois dans un des beaux salons de Paris, apparemment pour y discourir de livres rares, de belles reliures, d'anciens et modernes cabinets d'art et de curiosités, des plus renommés collecteurs de livres, de dessins, de gravures rares ou excellentes. On lui doit plusieurs publications originales et des réimpressions d'une valeur incontestée. Je citerai entre autres le *Menagier de Paris*, les *Mystères de Saint-Nicolas;* l'*Heptaméron* de la reine de Navarre ; l'important *Registre du Châtelet*, des années 1389 à 1392, la grande *Carte de Paris de Gomboust*, etc., etc.; tous ouvrages imprimés sur un excellent papier de Hollande, avec beaux caractères qui appartiennent à la Société. Je serai peut-être accusé d'indiscrétion en rappelant le titre de quelques-uns de ces ouvrages, d'ailleurs suffisamment appréciés des vrais amateurs; car, tout en n'ayant rien à redouter des indiscrétions du dehors, les so-

ciétaires évitent avec un grand soin ce que nous appelons la réclame, et sous ce rapport ils semblent former, au milieu de notre monde littéraire, une sorte d'oasis qui, pourtant, ne demeure étranger à rien de ce qui peut flatter le palais des gourmets, et mériter l'estime des vrais connaisseurs. Cette petite académie ou, si vous aimez mieux, ce petit cercle, se nomme la *Société des Bibliophiles françois.*

Elle vient de perdre dans madame Standish, Alexandrine-Léontine-Marie-Sabine de Noailles, un de ses membres les plus regrettés et les plus dignes assurément de l'être. J'ai eu l'honneur d'approcher cette personne éminemment distinguée : qu'on me permette de parler d'elle un instant, sans espérer de pouvoir rappeler combien sont justes les regrets qu'ont ressentis en la perdant tous ceux qui avaient eu le bonheur de la connaître.

Mme Standish, fille du dernier duc de Poix, mariée à un gentilhomme anglais de haute race, avait été reçue dans la Société des bibliophiles la même année que sa belle-sœur, l'aimable duchesse de Mouchy. La maison de Noailles, on le voit, avait toujours tenu à honneur de figurer sur la liste des membres de la Société des Bibliophiles français. M. le duc de Poix, en 1820, avait été un de ses fondateurs, et Mme la vicomtesse de Noailles, qui lui avait succédé, avait su parfaitement rappeler, dans une excellente notice, tout ce que la France et les lettres en particulier avaient dû à son oncle. Pour Mme Standish, qui devait à son tour consacrer de si belles pages à la belle et touchante mémoire de la vicomtesse de Noailles, elle paraissait devoir compter sur de longues années, quand elle fut surprise chez Mme Delessert par une crise violente à laquelle elle succomba presque instantanément. On peut dire que la nouvelle de sa mort causa dans Paris une impression générale de douloureuse surprise; et, parmi ceux qui l'avaient connue, les regrets furent unanimes. Madame Standish offrait réellement un modèle accompli de la femme aimable, bonne, spirituelle. Elle réunissait toutes les qualités que bien des

gens regardent encore, et parfois assez gratuitement, comme l'apanage de l'ancienne société française. Indulgente pour tous, sévère, et sans le paraître, pour elle seule; douée des connaissances les plus étendues et les plus sûres, elle vivait dans la familiarité des grands écrivains de l'Angleterre et de l'Italie, dont elle lisait les ouvrages dans leur propre langue, sans rien perdre du sentiment exquis de la véritable élocution française. Elle parlait bien, elle écrivait mieux encore, comme on peut en juger par cette *Vie de madame la vicomtesse de Noailles*, véritable chef-d'œuvre d'esprit, de sentiment et de délicatesse, qu'on peut assurément comparer aux meilleures pages de Mme de La Fayette. Madame Standish avait été fort belle, et, quand elle avait de très-bonne grâce dit adieu à la jeunesse, elle était restée plus sensible encore à tout ce qui était beau, grand et généreux. Ce qu'il y avait de particulier en elle, c'est qu'éloignée de toute espèce d'affectation, elle répandait avec une fine discrétion les trésors de l'esprit le plus étendu, de l'imagination la plus heureuse : elle les distribuait à juste mesure, et ne donnait jamais à penser qu'elle gardât en réserve ce qui eût dépassé la portée de ceux auxquels elle les communiquait. Aussi chacun, en la quittant, se flattait d'être bien près de l'égaler en étendue de connaissances, en sûreté de tact et de goût. Elle était sans doute très-fière des souvenirs de la grande maison à laquelle elle appartenait, et, quand il lui arrivait de toucher à ces souvenirs, elle trouvait le secret de couleurs si vives et si séduisantes qu'on était tenté de penser qu'il n'y avait en France que des Noailles : mais à ces pieux sentiments de famille s'alliait chez elle le respect de tout ce qui avait honoré la France; la bonne et juste opinion qu'elle avait de ses aïeux paraissant lui faire encore mieux sentir l'incomparable supériorité de la bonne société française sur toutes les autres sociétés du monde.

La vie de Mme Standish fut heureusement partagée entre ses enfants et le château de Mouchy, où elle aimait à se retrouver et où elle avait vécu entourée de tous ceux qu'elle

avait aimés et honorés dans ce monde. Elle repose dans le caveau de Mouchy, où elle fut conduite selon son désir par ses fils et son neveu. Elle a écrit plusieurs morceaux charmants, qu'elle craignait toujours de livrer à la publicité, malgré le succès qu'elle aurait eu le droit de s'en promettre, d'après l'accueil fait à la Notice sur la vicomtesse de Noailles, placée par elle dans l'écrin de la *Société des Bibliophiles français*. Enfin, elle venait d'achever un travail assez long sur la maréchale de Beauvau, deuxième femme de son arrière-grand-père paternel; et ce dernier morceau répond assurément à tout ce qu'on était en droit d'attendre de son excellent esprit et de son vrai talent.

L. T.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Louis-François Jauffret, sa vie et ses œuvres, par Robert-Marie Reboul; orné d'un portrait photographié. *Paris, J. Baur et Détaille; Marseille, Marius Lebon;* un vol. in-8°.

Homme de bien, littérateur et savant distingué, L.-F. Jauffret, qui consacra sa vie entière et son patrimoine à vulgariser l'instruction, occupa incontestablement une place importante dans le monde littéraire à la fin du siècle dernier et dans les trente premières années du dix-neuvième. Malgré les nombreux services qu'il rendit à ses contemporains et l'estime publique dont il ne cessa de jouir, sa mémoire menaçait de tomber dans un injuste oubli. Personne n'avait songé à transmettre son souvenir à la postérité. Un de ses compatriotes, M. Reboul, esprit distingué, résolut de réparer une si regrettable omission, et recueillit les documents nécessaires pour écrire une biographie complète et exacte de cet homme de mérite, digne d'être mieux connu. Il réussit à mettre en lumière cette figure intéressante, et offre aujourd'hui au public le résultat de ses recherches consciencieuses. M. Reboul nous retrace successivement, en historien plutôt qu'en panégyriste, les différentes phases de la vie de Jauffret, nous décrit avec une grande clarté et une grande simplicité les événements auxquels il prit une part active, et nous initie à ses sentiments comme à ses travaux.

Entrons à la suite de l'auteur dans quelques détails de cette carrière si bien remplie. Né en 1770 à la Roque-Brussane, Jauffret montra une précocité fort remarquable et fit preuve, dès sa jeunesse, d'un goût décidé pour les choses de l'esprit. Son intelligence demandait sans cesse un nouvel aliment. Il vint à Paris achever ses études au collége Sainte-Barbe, où il obtint les plus

brillants succès. Sa famille le destinait au barreau. A peine âgé de vingt ans, il obtint le diplôme de licencie en droit et fut reçu avocat au parlement de Paris, où ses débuts furent remarqués. Mais cette carrière n'était pas complétement en rapport avec les dispositions de son esprit; ses goûts le portaient vers la littérature et la science. Après la suppression du parlement, qui contribua aussi à le détourner du barreau, il fonda la *Gazette des Tribunaux*, et eut pour collaborateurs P.-A. Miger et Dussault. C'est aussi à cette époque que son talent pour l'instruction des enfants se fit jour. Ses premiers travaux en ce genre obtinrent un accueil flatteur et méritèrent à leur auteur l'amitié de Florian et de Berquin. Entraîné un instant par les grands événements politiques, Jauffret entra dans le journalisme et rédigea l'*Assemblée nationale*, où il se distingua par sa modération, son impartialité et par la courtoisie dont il usa toujours à l'égard de ses adversaires. Mais, après le 10 avril, il dut briser sa plume et cessa dès lors de prendre une part active aux affaires politiques. Au commencement de l'année 1793, il publia l'*Histoire impartiale du procès de Louis XVI*, ouvrage de la plus grande utilité pour l'histoire de cette époque mémorable.

Proscrit sous la Terreur, Jauffret quitta Paris et se retira dans sa Provence, où il trouva dans ses occupations littéraires les douceurs réservées aux esprits élevés. C'est là qu'il traça le plan de plusieurs de ses ouvrages d'éducation et écrivit des pages savantes sur l'histoire naturelle. « Toute son attention s'était dirigée vers la jeunesse et la science de l'homme, et ses plaisirs consistaient à vivre parmi les enfants, ou à se retirer loin du tumulte et du bruit des affaires, dans le silence de son cabinet, pour donner son temps à la littérature et au perfectionnement de ses études scientifiques et morales. » Sa *Collection de livres élémentaires*, embrassant les connaissances les plus variées, destinés à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse, eut un grand retentissement et fut traduite dans les principales langues de l'Europe. Aussi la réputation de Jauffret ne tarda-t-elle pas à surpasser celle de Campe et de Bouilly.

Le remarquable talent de Jauffret, comme fabuliste, méritait aussi d'attirer l'attention de son biographe. M. Reboul en fait une très-bonne appréciation, et les quelques fables qu'il met sous les yeux du lecteur nous prouvent que ses éloges n'ont rien d'exa-

géré. Il s'appuie d'ailleurs sur l'opinion d'éminents critiques de l'époque, qui n'hésitèrent pas à déclarer l'œuvre de Jauffret supérieure à celle de Florian.

Les travaux qu'il publia sur l'histoire naturelle jouirent également d'une grande estime et lui procurèrent une haute considération dans le monde savant. Jauffret était lié d'amitié avec Cuvier, Laurent de Jussieu, Étienne Geoffroi-Saint-Hilaire et beaucoup d'autres savants naturalistes qu'il avait connus dès avant la révolution à la *Société nationale des Neuf-Sœurs*, dont il fit partie. Il les retrouva à Paris sous le Consulat, époque où les sciences prirent un nouvel essor, et leur soumit le plan d'une association qui aurait pour but de réveiller dans les esprits le goût d'une science digne d'intéresser les amis de l'humanité, la science anthropologique. Cette idée généreuse fut accueillie avec enthousiasme, et la réalisation en fut immédiate. L'association ainsi formée prit le nom de *Société des observateurs de l'homme*. M. Reboul consacre plusieurs pages intéressantes à cette institution qui eut une très-réelle importance au commencement de ce siècle.

Au moment de la réorganisation de l'Université, Jauffret fut choisi par M. de Champagny pour remplir les fonctions de principal au collége de Montbrison, puis à celui de Saint-Étienne. Dès les premières années de la Restauration il se fixa à Marseille, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1840. Là il fonda divers journaux littéraires, devint membre, puis secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille et bibliothécaire de cette ville. Fidèle au culte des lettres jusqu'à la fin de sa vie, il continuait assidûment le cours de ses travaux, et l'académie, à chacune de ses séances, recevait l'hommage de quelque nouvelle production de son esprit. M. Reboul nous donne des détails précis sur les ouvrages que Jauffret publia durant cette période, et les accompagne de quelques renseignements fort utiles sur le mouvement littéraire dans le midi de la France à cette époque. Il fait suivre son travail : 1° d'une *Notice sur la famille Jauffret*, dont plusieurs membres acquirent une certaine notoriété ; 2° d'une *Notice bibliographique*, comprenant une liste exacte des nombreux ouvrages, imprimés et manuscrits, de L.-F. Jauffret; 3° de *Lettres, rapports et documents inédits concernant L.-F. Jauffret.*

Nous ne pouvons que remercier l'auteur de ce travail de nous avoir fait connaître cet homme aussi modeste que savant, dont la

mémoire méritait mieux, assurément, que la courte et sèche mention que lui consacrent les biographies générales. M. Reboul a fait à la fois œuvre de justice et de grand intérêt, ce qui n'est pas un mérite commun. Nous devons également louer dans son ouvrage une grande exactitude de détails, beaucoup de bon goût et une mesure parfaite dans les éloges, un style simple et élégant, en complète harmonie avec le caractère de l'homme dont il nous trace le portrait.

Paul Guérin.

La Fameuse Comédienne, ou Histoire de la Guérin, auparavant femme et veuve de Molière. Réimpression conforme à l'édition de Francfort, 1688, suivie des variantes des autres éditions et accompagnée d'une préface et de notes par Bonassies. *Paris*, *Barraud*, 1870, XXVIII et 73 pages in-12.

Tout ce qui se rattache à Molière provoque aujourd'hui un intérêt des plus vifs, et, parmi les nombreux écrits de l'époque relatifs à ce grand homme, il n'en est guère qui ait été l'objet de débats plus animés que la *Fameuse Comédienne*, *ou* l'*Histoire de la Guérin;* il en existe d'assez nombreuses éditions sous divers titres, publiées à la fin du dix-septième siècle; quelques-unes sont devenues introuvables, et certaines d'entre elles, indiquées par des bibliographes d'une notoriété incontestable, n'ont peut-être pas existé. La préface de la réimpression que nous signalons discute ces questions avec beaucoup de soin et avec une abondance de détails que nous ne saurions reproduire ici.

On sait que M. Lacroix a publié ce pamphlet (d'après l'édition de 1688) dans le volume qu'il a fait paraître en 1863, sous le titre d'*Œuvres inédites de la Fontaine;* il l'attribue à l'immortel fabuliste, et, dans une réimpression qui est comprise dans la *Bibliothèque moliéresque* (Genève, Gay, 1868), il maintient son opinion sur la paternité de cet arrêt. M. Bonassies discute cette assertion, et il la combat avec force : « Autant le style de la Fontaine en général « est fleuri, soigné, vif ou grandiose, aimable ou pétillant, autant « celui du libelle est sobre, concis et parfois négligé. Chez la Fon- « taine tout est court, excepté le badinage; ce n'est pas lui qui « aurait eu la patience d'écrire de sang-froid cet impitoyable réqui-

« sitoire de soixante pages. En un tel sujet il se serait appesanti « davantage sur les endroits scabreux qui sont esquivés par la « *Fameuse Comédienne;* il se serait livré à des réflexions mali- « cieuses, au lieu de faire des récits brefs et crus. »

Le nouvel éditeur, discutant le récit du pamphlet qu'il reproduit, y relève successivement quinze erreurs notables, et la discussion minutieuse qu'il entame à cet égard atteste une connaissance des plus approfondies de tout ce qui concerne Molière, sa famille et sa troupe. Il examine ensuite quel a pu être l'auteur. On a mis en avant le nom d'une madame Boudin, signalée par Dreux du Radier comme une « comédienne de campagne »; mais le livre dénote une longue fréquentation des personnages, une étude faite sur place, et nul registre, nul écrivain ne cite Mme Boudin comme ayant figuré dans les théâtres de cette époque. Comme conclusion, M. Bonassies avance qu'on ne peut attribuer à aucun personnage marquant ce livre qui accuse cependant une main supérieure, qu'il faut l'attribuer à la Fontaine moins qu'à tout autre, et que, parmi ceux qui ont été soupçonnés de l'avoir écrit ou d'y avoir eu part, c'est Mlle Gayot, contrôleuse (peu fidèle) de la recette de la *Comédie*, aidée peut-être de la Chasteauneuf, qui paraît la moins invraisemblable.

Ces hypothèses sont livrées aux discussions des curieux; peut-être M. Lacroix se chargea-t-il d'y répondre.

Les variantes occupent quatre pages, elles offrent des points intéressants de comparaison; les notes remplissent trois pages et quelques lignes, on peut regretter qu'elles ne soient pas plus nombreuses. Ajoutons que ce volume, que tous les amis de Molière accueilleront avec un vif empressement, est accompagné de deux jolis portraits, tirés d'après un portrait du temps peint à l'huile, représentant Mme Molière dans le rôle de *Dircée* (1644); l'autre, venant de Nîmes, où Armande Béjart avait été élevée, et qui se trouve dans la collection de M. Soleirol.

G. Brunet.

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE M. SAINTE-BEUVE.

La vente de la bibliothèque de M. Sainte-Beuve a dû donner confiance aux gens de lettres et rassurer leurs héritiers. Il est prouvé maintenant que ces hommes studieux et désintéressés, auxquels le noble amour des lettres et de la réputation ne permet pas de songer à s'enrichir, peuvent laisser derrière eux une succession honnête, s'ils ont pris soin de garder leurs livres, et s'ils n'ont pas craint d'en faire les confidents de leur plume. Une signature, une note, de simples marques au crayon, peuvent ajouter à la beauté ou à la rareté d'un exemplaire, et quelquefois y suppléer. Le prix total de la vente de cette première partie du catalogue Sainte-Beuve a été publié : on le porte à 44,000 fr. C'eût été, il y a vingt ou trente ans, une petite fortune; et il n'est pas douteux que l'intérêt de la provenance et l'illustration du propriétaire n'aient été pour beaucoup dans l'élévation des prix. Sainte-Beuve n'était pas, à proprement parler, bibliophile; les livres n'étaient pour lui qu'instruments de travail, et il ne les épargnait pas. Ceux qui ont atteint, dans cette vente, des prix vraiment notables le doivent à leur ancienneté ou à leur rareté, à la valeur artificielle donnée par les enchères ou par la piété des acquéreurs plutôt qu'au choix du possesseur ou à la beauté de leur condition. Les signatures de relieurs sont rares dans ce catalogue, et l'on n'y voit peu de reliures anciennes en bon état. Les annotations du rédacteur portent plutôt sur le mérite intrinsèque des livres et sur l'intérêt des appendices autographes, que sur les qualités ordinairement recherchées des amateurs.

La collection des livres de Sainte-Beuve pouvait se diviser en trois séries : — Livres anciens, — Ouvrages de l'auteur et Livres de travail annotés, — Livres modernes rendus précieux par leur qualité d'éditions originales, par les envois autographes, par les notes ou particularités quelconques.

Dans la première série, le prix le plus élevé a été atteint par les Poésies diverses de la Fresnaye-Vauquelin, édition de Caen, *Charles Macé*, 1612. Exemplaire de Pixerécourt, vendu 153 fr. à la vente de Charles Nodier, adjugé à 3,105 fr. (le catalogue dit : Reliure ancienne).

Nous citerons ensuite :

286. Les Œuvres de feu maistre Alain Chartier. *Paris*, Galiot du Pré, 1529, exemplaire en reliure anglaise. — 300 fr.

302. Œuvres de Clément Marot. *Lyon*, 1545, bel exemplaire relié par *Du Seuil*. — 1510 fr.

308. Le Tombeau de Marguerite de Valois. *Paris*, 1551. — 450 fr. — Exemplaire auquel le titre manquait et non relié.....

309. Œuvres de Bonaventure des Periers. *Lyon*, J. de Tournes, 1544 ; mar. bleu (*Bauzonnet-Trautz*). Armes du marquis de Coislin. Signature et notes de M. Sainte-Beuve. — 680 fr.

320. Œuvres de Pierre de Ronsard. *Paris*, N. Buon, 1609-20. 11 tomes en 5 volumes in-12 (*Duru*). Signé S. B. et notes dans quelques volumes. — 305 fr.

322. Les quatre premiers livres des Odes de Pierre de Ronsard, Vendômois ; ensemble son Bocage. *Paris*, 1550, grandes marges, mar. vert (*Bauzonnet-Trautz.*) Sign. et notes de S.-B. — 500 fr.

335. Les Œuvres en rimes de J. Antoine de Baïf. *Paris*, Lucas Breyer, 1573. — Les Amours, — les Jeux, — les Passe-temps, 4 tomes en 2 vol., mar. bl. (*Duru*). — 1,000 fr.

337. Les Poësies de Jacques Tahureau, du Mans. *Paris*, Abel l'Angelier, 1574 ; veau. Signé St.-B. — 240 fr.

338. Œuvres poëtiques de Remy Belleau. *Paris*, Mamert Patisson, 1585. — 151 fr.

341. Œuvres poëtiques d'Amadis Jamyn. *Paris*, Rob. Estienne, 1575, in-4, vélin (*rel. anc.*). — 405 fr.

349. Les Œuvres de mesdames des Roches de Poitiers, mère et fille, 2e édit., 1579, mar. vert. — 300 fr.

356. Les Premières Œuvres poëtiques de Joachim Blanchon. *Paris*, Thomas Perier, 1583, mar. bleu (*Duru*). — 500 fr.

358. Les Sept Livres des honnêtes loisirs du sieur de la Motte Messemé,... intitulez chacun du nom d'une des planettes; qui est un discours en forme de chronoviologie. *Paris*, 1587, in-12 réglé, mar. vert (*Capé*). — 191 fr.

367. Les Tragiques donnez au public par le larcin de Prométhée... au Désert. 1616, in-4, éd. originale. Notes de Ste-B. — 320 fr.

370. Œuvres complètes de Regnier, avec le commentaire de Brossette. *Paris*, 1729, in-8 br. Nombreuses notes. — 89 fr.

379. Les Œuvres de Me François de Malherbe. *Paris*, Chappelain, 1630, in-4, mar. bleu, aux armes de la comtesse de Verrue. — 250 fr.

386. Le Parnasse satirique de Théophile (Holl., Elzév.), 1660. — 61 fr.

388. Recueil de pièces sur Théophile, 1623-1627, en un vol. in-8. Vingt-cinq pièces. — 75 fr.

389. Recueil de pièces sur Théophile, 1620-27, 3 v. petit in-8, mar. bl., filets. (*Duru*.) Exemplaire d'Aimé-Martin. — 200 fr.

412. Satires du sieur D. (Despréaux). *Paris*, A. Barbier, édition originale, v. fr. Signature et nombreuses notes au crayon. — 167 fr.

435. Recueil des Odes et autres poésies de Pindare-Lebrun, in-4. Epigrammes du même. — *Manuscrits autographes* de Lebrun, Contenant 41 pièces provenant de la bibliothèque d'Aimé-Martin. — 90 fr.

17. Les Provinciales ou Lettres écrites, etc. *Cologne*, 1657, in-4. — 91 fr.

492. Essai sur l'Homme de Pope, traduit par M. de Fontanes. Volume retiré d'une édition détruite (V. le *Catalogue*), avec des corrections et des variantes mss. de Fontanes. — 160 fr.

513. S'ensuyt le Mystère de la Passion N. S. Jhesuchrist, lequel fut joué à Angers et à Paris, etc. *A Paris*, par la veuve feu Jehan Trepperel et Jehan Johannot, in-4 gothique. — 300 fr. Exempl. médiocre.

524. Les six premières Comédies facétieuses de P. de Larivey. *Troyes*, 1579. — Trois Comédies des six dernières de P. de Larivey, etc. *Troyes*, 1611 (*rel. anc.*), imparfaits. — 121 fr.

536. Œuvres de Racine. P. Trabouillet, 1687, 2 v. in-12. — 175 fr.

539. Esther, tragédie tirée de l'Écriture sainte (par Racine). Denis Thierry, 1689, in-4, fig. de Lebrun. Édit. originale, v. br. — 105 fr.

540. Athalie, par le même. D. Thierry, 1691, in-4, fig. de J.-B. Corneille. — 105 fr.

587. Suite du quatrième livre de l'Odyssée d'Homère, ou les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse. Cl. Barbin, 1699, in-12. — 100 fr.

590. Histoire de Gil Blas de Santillane, par M. le Sage. Lib. associés, 1747, 4 v. in-12, mar. rouge (*Capé*.) — 300 fr.

615. L'Heptaméron des nouvelles de Marguerite de Valois, reine de Navarre. *Paris*, chez Gilles Gilles, 1561, in-16, relié en mar. bleu (*Bauzonnet*). — 135 fr.

729. Œuvres de monsieur Scarron, augmentées de l'histoire de sa vie et de ses ouvrages, etc. *Amsterdam*, J. Weststein, 1752, 7 v. p. in-12, reliés en mar. — 115 fr.

769. Discours sur l'Histoire universelle, par Bossuet. Séb. Cramoisy, 1681, in-4, veau fauve. — 121 fr.

770. Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la révolution française (par Chateaubriand). *Londres*, 1717, in-8.

Ce volume célèbre, couvert de notes autographes de Chateaubriand, était le diamant de la vente. Les journaux ont raconté son histoire. Resté prisonnier en Angleterre, il ne fut rendu à son auteur qu'en 1814, et fut, quelques années après, remis à M. J.-B. Soulier, chargé par le libraire Ladvocat de l'impression des œuvres de Chateaubriand. M. Soulier eut le bon esprit de ne livrer aux imprimeurs que la copie des notes et de conserver ce précieux exemplaire, qui passa de ses mains dans celles d'Aimé-Martin, puis dans celles de M. Léon Tripier, et enfin fut acquis par Sainte-Beuve, au prix de 1,000 fr., nous a-t-on dit. Il a été en dernier lieu adjugé à un descendant de Chateaubriand pour 3,100 fr.

Les ouvrages de M. Sainte-Beuve, que nous comprenons dans la seconde série, ont couru des chances inégales, quoique tous annotés, intercalés de feuilles volantes, etc. Les *Portraits littéraires*, *Portraits contemporains*, *Derniers Portraits*, sont restés à 30, 35 et 50 fr. Le seul volume des *Portraits de femmes*, Didier, 1845, a été poussé jusqu'à 71 fr. Les quinze volumes des *Causeries du lundi* (première série) ont été vendus 561 fr. L'*Histoire de Port-Royal*, édition Hachette, 5 vol. in-8°, 245 fr. Les éditions originales de *Joseph Delorme*, des *Consolations*, des *Pensées d'août*, en assez piètre état, il est vrai, ont été adjugées à 16, 51 et 58 fr.

La série des poëtes modernes, des éditions originales de 1828 à 1835, des *Romantiques*, en un mot, puisque c'est devenu aujourd'hui une bibliographie spéciale, et qui a son *Brunet*, ont atteint à des prix fous. Mais la manie ou la mode existant, elle devait donner son dernier mot en cette occasion, au sujet d'exemplaires en quelque sorte historiques, chargés d'hommages, de souvenirs et quelquefois de notes critiques du donataire. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre que les *Recueillements poétiques* de Lamartine, *brochés*, aient été payés 135 fr.; qu'on ait donné 96 fr. de la première édition des *Odes* de Victor Hugo (Pelicier, 1822); 135 fr. du *Spectacle dans un fauteuil*, d'Alfred de Musset; 35 fr. des *Iambes* de Barbier, et 40 fr. des *Conférences* de Jules Lefèvre.

75 fr. le *Cromwell* de Victor Hugo, avec envoi d'auteur; 62 fr. *Hernani*, ou *l'Honneur castillan*; 125 fr. *Marion de Lorme*; *Le Roi s'amuse*, 86 fr.; *Angelo*, *tyran de Padoue*, 62 fr.; le *More de Venise*, d'Alfred de Vigny, 72 fr.; *Chatterton*, 60 fr.

84 fr. *Valérie* de madame de Krudener, avec une romance de madame la comtesse Molé, 50 fr. *Grandeur et Servitude militaires*, 58 fr. *Volupté*, 51 fr. la *Confession d'un enfant du siècle*, etc., etc.

N'oublions pas, après avoir félicité les héritiers de Sainte-

Beuve du bon succès de cette vente, de rappeler le généreux abandon fait par l'exécuteur testamentaire à la Bibliothèque impériale de l'une des pièces assurément les plus importantes de la collection, la correspondance de Chapelain. Le *Journal officiel* a mentionné ce don dans des termes trop honorables pour que nous ne les répétions pas plus loin. Cette correspondance était connue, et nous croyons que M. Livet en avait déjà publié au moins une partie dans l'*Appendice* de sa nouvelle édition de l'*Histoire de l'Académie*.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Théâtre-Français : *les Deux Douleurs*, par François Coppée. — M. de Montalembert.

« Rien ne rafraîchit le sang, dit La Bruyère, comme d'avoir évité de faire une sottise. » Il y a, ce me semble, une sensation analogue dans le spectacle d'un acte de justice et de réparation ; et ce spectacle, l'Académie nous l'a donné le mois dernier. Je n'insiste pas : une autre main que la mienne s'est chargée de présenter ici même à Jules Janin le bouquet de félicitations, et je me plais à lui en laisser tout l'honneur. Le chroniqueur du *Bulletin* a trop de fois réclamé pour Jules Janin la place qui vient de lui être faite enfin au sénat littéraire, et trop de fois exposé les titres qui devaient depuis si longtemps l'y porter, pour avoir besoin aujourd'hui, la chose étant faite, de protester de ses sentiments.

Un autre « rafraîchissement » encore, ç'a été l'avénement de M. F. Coppée au Théâtre-Français.

On se rappelle ce que nous avons dit ici l'an dernier de ce jeune et charmant esprit, de ce vrai poëte, transporté en un jour par un succès inespéré de sa modestie de la pénombre du travail poétique au grand jour de la publicité théâtrale. Inconnu à huit heures, célèbre à neuf! On sait comment s'est fait ce succès si rapide, si subit : par la seule force du talent sincère et confiant en lui-même, de l'imagination naïve et du loyal amour du bien et du vrai. Ce fut pour le public étonné comme un réveil brillant et joyeux, comme un rappel fortuné d'impressions qui l'avaient enchanté il y a trente ans et que l'on avait trop longtemps étouffées sous l'appareil paradoxal et pédantesque de théories légales et de brutales réalités. M. Coppée aurait pu passer pour révolutionnaire, si ce mot violent se pouvait appliquer à un retour juste

et sain vers les véritables traditions et les éléments naturels de la poésie dramatique. Le petit acte du *Passant*, ce dialogue d'un jeune homme amoureux et d'une femme désolée, a fait en peu de temps le tour de l'Europe, comme le drapeau tricolore. Je m'en souviens encore : dès le premier vers, avant même qu'on eût parlé, aussitôt le rideau levé, tout était gagné. Il y eut comme un sourire dans toute la salle, tellement on fut pris du premier coup à la séduction de ce beau soir d'Italie, de ce beau palais de marbre éclairé par la lune, de ce bois odorant d'orangers et de myrtes qui masque Florence à l'horizon, et des paroles dorées de cet aventurier de vingt ans et de cette belle seigneuresse parlant d'amour. Florence, Italie, aurore de la poésie et des arts renaissants, amour, jeunesse ! « Voici donc un poëte, disait-on, après tant d'*auteurs !* » Et chacun de se rendre de tout son cœur et de tous ses yeux au signe de la baguette évocatrice.

La réplique que M. Coppée vient de donner à son premier succès est, sinon du même ton, de la même langue et du même esprit. Ce n'est plus la mélancolie de l'amour méconnu, désappris, du bonheur manqué et qui s'enfuit à jamais; c'est le cœur du poëte, qui se dédouble et qui discute avec lui-même : c'est un dialogue encore, ou plutôt un *plaid* des deux amours qui se partagent toute jeunesse ; l'un, l'amour virginal, serein et pur, l'autre l'amour fatal, passionné, douloureux et fécondant. Un poëte vient de mourir : dans sa chambre en deuil l'amante, l'adultère mystérieuse, entre furtivement, par la porte cachée. Qu'y vient-elle faire ? Respirer encore une fois cet air chargé d'aromes délicieux qui l'ont enivrée ; dégonfler son cœur des sanglots réprimés qui l'étouffent ; chercher quelque souvenir peut-être, reprendre quelque gage dont la présence trahirait ce bonheur rapide que son honneur doit garder secret. Mais elle n'est pas seule dans cette chambre. Elle y trouve installée et vigilante celle qui l'a précédée dans le cœur du poëte : la fiancée, la jeune fille délaissée, oubliée, accourue du fond de sa province et de sa solitude pour pleurer sur cette tombe de

ses espérances et de ses regrets. Le choc fait étinceler entre les deux femmes leurs sentiments avivés par la douleur. Ici le mépris et la haine, là l'épouvante ; car la jeune fille arrivée la première est maîtresse du secret. Le duel est impitoyable des deux parts : reproches, sarcasmes, récriminations, orgueil de la possession et de la conquête. Qui donc triomphera ? Laquelle l'emportera de la fiancée trahie ou de l'amante outragée ? Ni l'une ni l'autre. L'outrage et la défense rouvrent les blessures ; les souvenirs amènent les pleurs ; et les deux femmes, tout à l'heure ennemies implacables, se réconcilient dans leur douleur commune et se donnent rendez-vous le lendemain sur le tombeau de celui qui les a aimées toutes deux.

Qui de nous n'a fait ce rêve ? Qui n'a une fois donné dans son cœur audience à ces deux voix ? Qui n'a évoqué dans son esprit ces deux fantômes ? D'un côté, le calme, la fidélité, la chasteté, le bonheur égal, discret, sans orages et sans remords ; de l'autre, la passion bondissante, l'amour et ses tempêtes agitant l'âme comme la mer et creusant dans la pensée des abîmes où gémissent et se révoltent des douleurs inconnues, prix de joies sans égales. M. Coppée a prêté de nobles paroles au premier fantôme, à l'amour naïf et vierge d'autant plus courroucé, d'autant plus éloquent, qu'il ne s'est pas blessé lui-même et que l'indignation parle en lui aussi haut que la douleur.

Il faut que mon courroux sur vous s'appesantisse,
Et je sens que le ciel m'arme pour sa justice.
Car vous l'avez tué ; c'est votre amour fatal
Qui détruisit en lui le vieil honneur natal ;
Hélas ! et trop bien né pour pouvoir lui survivre,
Il alla vers la mort qui calme et qui délivre.
Il a trahi, vous seule égarant sa raison,
Et par vous seule il est mort de sa trahison.
. . . .
Ne l'aimais-je donc pas, oh ! moi la plus frappée ?
Dix ans de célibat et d'attente trompée,
— C'est vrai ! — devaient fermer mon cœur et l'endurcir :

Ils n'ont pu cependant, madame, y réussir.
Peut-être à la pitié suis-je encore accessible?
Et vous qui me croyez tout à fait insensible,
Je vais vous épargner sans doute en ce moment,
Trouvant que mon dédain punit suffisamment?
Non, je vous juge ici d'une façon plus haute;
Car je suis le devoir, et vous êtes la faute.
Votre amour, dites-vous, a pour lui tout bravé;
Il n'en est pas moins mort; moi, je l'eusse sauvé.
Tandis qu'il subissait votre amour de tempête,
Je lui gardai ma main au pardon toute prête,
Et pour son front, courbé par le vent de la mort,
L'asile de mon sein calme et sûr comme un port.
Mais vous l'avez gardé dans ce Paris funeste.
Ah! sans l'ambition, sans l'amour, sans le reste,
Il se peut qu'aujourd'hui la poésie en deuil
Ne viendrait pas jeter des fleurs sur son cercueil.
Mais enfin il vivrait, et, frileuse hirondelle,
Il aurait, au pays regagné d'un coup d'aile,
Trouvé le vrai bonheur obscur et paysan.
J'ai dit, et maintenant, madame, allez-vous-en.

La défense n'est pas moins éloquente que l'attaque, lorsque, se relevant sous l'outrage, la maîtresse adultère répond à la jeune fille qui l'accable :

Eh bien, non! — Je l'aimais comme vous, mieux peut-être,
Comme un prêtre son Dieu, comme un chien son vieux maître;
Pour lui j'aurais souffert tout, la honte et la faim.
. . . .
Je l'aimais d'un amour de larmes et d'effroi.
Pour moi, qu'au fond du cœur votre colère envie,
L'amour, c'était risquer mon honneur et ma vie;
C'était braver de front ces deux rudes défis...
C'était par le danger, par la nuit, par la boue,
Par la neige d'hiver qui vous fouette la joue,
Courir toute honteuse, au rendez-vous lointain,
Et c'était revenir, plus honteuse, au matin,
Jouer le double rôle et d'épouse et de mère,
Tout entière au regret d'une ivresse éphémère
Et pleine de terreur confuse en recevant
Le baiser du mari, le regard de l'enfant;
C'était dormir en proie à cette peur sans trêve

De laisser échapper le seul nom dont on rêve ;
C'était enfin payer d'un effort surhumain
Le douloureux bonheur de pleurer sur sa main !

Par moment il se dégage de cet orage de passions et de poésie un de ces vers profonds qui font comme des trouées dans les foules, tel que celui-ci, par exemple, de ceux que la mémoire ne perd plus :

Supportant noblement votre chère souffrance,
Avec ce désespoir ferme et sans rien d'amer
Des veuves de marins qui regardent la mer !

Mais la pièce ? diront les vieux vaudevillistes, qui ne tolèrent pas que même sur une scène littéraire on se passe de leurs mécaniques et de leurs engins ; où est la pièce ? La pièce, je viens de la raconter. L'intrigue est dans cette question : Quel est le meilleur amour pour l'homme ? de quelle façon doit-il souhaiter d'être aimé ? quel genre d'affection peut lui donner le plus de grandeur et de bonheur ? Et le — dénoûment, — c'est que le cœur de l'homme est complexe, et que l'on est aimé comme on peut. Et cette question *humaine*, à laquelle je suis comme homme personnellement intéressé, me touche et me saisit tout autant et même beaucoup plus que le problème de savoir si M. Fréd. X... est véritablement le fils de M. Léon, mari de sa mère, ou de M. Auguste, son cousin, ou si M. un tel a gagné honorablement sa fortune, ou si Mme une telle a raison ou tort de faire épouser à son fils sa maîtresse, ou toute autre affaire litigieuse ou criminelle de gens que je ne connais pas, avec lesquels je ne me sens aucun lien ni de cœur ni d'esprit, et que j'ai toujours envie, après dix minutes de connaissance, de renvoyer chez leur notaire, à la police correctionnelle, à la Bourse ou au bagne. Ces messieurs de la surprise et de la contre-partie sont vraiment trop fiers de leur habileté et de leurs ficelles, et ils se hâtent trop de les prendre pour des traditions. Leur poétique d'allées et de venues et de roueries légales est en somme assez nouvelle. Où est, je vous prie,

la « pièce » dans le *Misanthrope*, si ce n'est en ceci, qu'un homme d'honneur ne doit pas livrer son cœur à une coquette, ou que chercher l'absolu en toutes choses est un système plein de dangers? Où est la pièce dans le *Dépit amoureux*, sinon en ceci, que le cœur humain est mobile, ou que les amoureux loyaux et sincères ne doivent jamais perdre confiance les uns dans les autres? Où est la pièce dans *Hernani*, sinon ici, que l'amour est plus fort que la mort même, et qu'en amour le droit n'est rien sans le consentement? L'attention que le public de la Comédie-Française a prêtée au drame de M. Coppée, et les applaudissements dont il l'a salué, sans aucun appel et sans nul concours de la claque, ont suffisamment prouvé qu'il était compris. Ce même public, vous dira-t-on, applaudit à ses jours et plus bruyamment encore même les imbroglios compliqués de MM. tels et tels. Cela prouve que les mêmes gens (et d'abord sont-ce bien les mêmes?) peuvent aimer selon le moment les vers et les comptes rendus de la *Gazette des Tribunaux*. Pour nous, nous serons toujours heureux de voir rentrer dans son lit ce fleuve dont la source est au sommet du vieux Parnasse français, et d'entendre applaudir des vers dans la maison de Corneille et de Racine, de Hugo et d'Alfred de Musset.

L'Académie a beau réparer ses pertes, les vents du nord et de l'est qui sévissent en ce printemps meurtrier ne lui permettent pas de se remettre au complet. Le mois dernier a vu mourir M. de Montalembert, un grand honnête homme et un infatigable travailleur. Ses travaux, écrits, discours, se soustraient à notre compétence. Nous ne saurions suivre ici l'orateur politique ni le polémiste catholique. Ce que nous pouvons dire du moins, c'est que M. de Montalembert aimait sincèrement les lettres. C'est sur sa proposition que fut mis au concours de l'Académie française, il y a quelques années, l'éloge de Saint-Simon. Et nous nous souvenons encore que l'année suivante, après la publication des premiers volumes de la nouvelle édition des *Mémoires*, il fit paraître dans le

Correspondant un article plein de corrections très-judicieuses dont on fera bien de profiter pour une édition ultérieure, et qui prouve une lecture très-attentive du livre et une connaissance intime de l'auteur. Depuis le succès inespéré de la vente des livres de Sainte-Beuve, on ne manque pas de demander à chaque décès nouveau d'un académicien ou d'un homme de lettres : Laisse-t-il une bibliothèque? M. de Montalembert en laisse une en effet, une excellente collection, non pas de livres de luxe ou de fantaisie, mais de livres d'étude, livres d'histoire, d'histoire littéraire et de théologie, en bonne condition et de bon choix, dont l'éditeur de ce *Bulletin* fut souvent le pourvoyeur. Cette bibliothèque toutefois ne sera pas livrée aux enchères : son propriétaire l'ayant léguée à son petit-fils encore enfant, croyons-nous. Puisse cette bibliothèque de famille, dont il héritera un jour, lui inspirer les sentiments de celui qui l'a formée : l'amour des lettres, la curiosité pour l'histoire et le respect des grands écrivains !

Ch. Asselineau.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Nous empruntons les lignes suivantes au *Journal officiel:*

L'administration de la Bibliothèque impériale avait été informée par Sainte-Beuve de son intention de léguer à cet établissement le précieux recueil de la *Correspondance de Chapelain*, dont il était possesseur. Bien que cette intention ne se soit pas trouvée consignée dans l'acte des dernières volontés de l'éminent critique, son légataire universel, M. Troubat, sur la simple déclaration qui lui en a été faite, et par un sentiment de délicatesse qui doit être signalé, vient de remettre à la Bibliothèque impériale les cinq volumes dont se compose ce recueil autographe et inédit, et un

sixième volume qui y est joint, renfermant des poésies imprimées de Chapelain et des poésies inédites de sa main. Le gracieux et généreux procédé qui a déterminé cette remise est bien fait pour accroître encore la reconnaissance de l'établissement qui s'en est vu favorisé et la gratitude de tous les amis des lettres.

On comprend l'intérêt que présente pour l'histoire littéraire du dix-huitième siècle la correspondance de Chapelain, qui occupa un des premiers fauteuils de l'Académie française, et que ses titres, d'abord surfaits sans doute par ses contemporains, mais trop rabaissés par Boileau, avaient désigné au choix de Colbert pour dresser la liste des savants et gens de lettres pensionnés par Louis XIV.

Gassendi, Balzac, Conrart, Boisrobert, Godeau, Mairet, Scudéry, Racan, presque tous les écrivains du règne de Louis XIII et du siècle du grand roi, sans parler des personnages marquants en tout genre, sont les correspondants dont les noms se retrouvent dans ces lettres, qui témoignent de l'influence et de l'infatigable activité de leur auteur; toutes sont transcrites par lui et avec le plus grand soin.

Malheureusement cette collection, qui commence en 1632 et qui finit au 22 octobre 1673 (Chapelain est mort en 1674), est incomplète de dix-huit années (1641-1658), qui devaient former plusieurs volumes. Que sont-ils devenus? Ont-ils été détruits? S'ils existent encore, la Bibliothèque impériale accueillerait avec empressement la proposition d'acquisition qui lui en serait faite, ou demanderait au moins à en faire prendre une copie qui comblerait la lacune indiquée, au profit de l'histoire de notre littérature nationale.

— *Les Chants de Maldoror*, par le comte de Lautréamont, chants I, II, III, IV, V, VI. *Paris*, chez tous les libraires, in-12, 332 pages.

Ce volume, imprimé à Bruxelles, a été, nous assure-t-on, tiré à petit nombre et supprimé ensuite par l'auteur qui a dissimulé son véritable nom sous un pseudonyme. Il tiendra

une place parmi les singularités bibliographiques ; point de préface, une série de visions et de réflexions en style bizarre, une espèce d'Apocalypse dont il serait fort inutile de chercher à deviner le sens. Est-ce une gageure ? L'écrivain a l'air fort sérieux, et rien n'est plus lugubre que les tableaux qu'il place sous les yeux de ses lecteurs. Il débute ainsi :

« Plût au ciel que le lecteur enhardi et devenu momentanément féroce comme ce qu'il lît, trouve sans se désorienter « son chemin abrupt et sauvage à travers les marécages désolés de ces pages sombres, car, à moins qu'il n'apporte « dans sa lecture une logique rigoureuse et une tension d'esprit égale au moins à sa défiance, les émanations mortelles « de ce livre imbiberont son âme, comme l'eau le sucre. »

Prenons au hasard un passage qui donnera une idée suffisante de la forme et du fond des *Chants de Maldoror ;* ce sera sans doute suffisant ; si nous parlons de cette production étrange, c'est qu'elle restera sans doute inconnue en France. Nous lisons au commencement du chant IV :

« Le temple poétique de Dendérah est situé à une heure « et demie de la rive gauche du Nil. Aujourd'hui des phalanges innombrables de guêpes se sont emparées des rigoles « et des corniches. Elles voltigent autour des colonnes comme « les ondes épaisses d'une chevelure noire. Seuls habitants « du froid portique, elles gardent le vestibule comme un droit « héréditaire. Je compare le bourdonnement de leurs ailes « métalliques au choc incessant des glaçons précipités les uns « sur les autres pendant la débâcle des mers polaires. Mais « si je considère la conduite de celui auquel la Providence « donna le trône sur cette terre, les trois ailerons de ma « douleur font entendre un plus grand murmure. Quand une « comète pendant la nuit apparaît subitement dans une région du ciel après quatre ans d'absence, elle montre aux « habitants terrestres et aux grillons sa queue brillante et « vaporeuse. »

Un mot sur deux autres ouvrages plus sérieux et d'un genre tout différent.

M. Adolphe Schmidt, professeur d'histoire à l'université de Iéna, a fait paraître le second volume des *Tableaux de la Révolution française publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris* (Leipzig, Veit et Cᵉ, in-8°, 558 p.). C'est un recueil des rapports de police, de lettres, de documents inédits jusqu'ici et relatifs à la période qui s'étend du mois de juin 1793 à la fin de décembre 1795. On assiste ainsi à l'époque de la Terreur, à la chute de Robespierre, à la fin tourmentée de la domination de la Convention, au début de l'administration incohérente et malhabile du Directoire. Rien ne peint mieux les orages de ces périodes qu'agitait avec tant de violence la lutte sanglante des factions. Cet ouvrage mérite au plus haut degré l'attention des historiens. Nous nous bornerons aujourd'hui à le leur signaler. Publié à l'étranger, il court risque de ne pas obtenir l'attention à laquelle il a droit.

Le *Dictionnaire français-latin-chinois de la langue mandarine parlée* est un beau volume petit in-folio de 459 pages, dont l'impression est des plus soignées. Ce lexique, publié par la maison Didot, a été rédigé par M. Paul Perny, des Missions étrangères. L'importance croissante des relations de l'Europe avec l'*Empire du milieu* procure à cet important travail une utilité toute particulière. Nous ne prétendons nullement en apprécier le mérite : notre incompétence à cet égard est complète. Une courte préface renferme quelques détails dignes d'être lus. L'auteur a vécu longtemps au milieu des Chinois, de sorte qu'il possède un avantage très-considérable sur MM. Abel-Rémusat, Bazin et autres sinologues qui n'ont connu que théoriquement cet idiome si éloigné des nôtres à tous égards, et qui ne pouvaient ni le parler ni l'écrire.

LES AMATEURS D'AUTREFOIS.

XIII.

LE COMTE LÉON DE LASSAY.

1688-1750.

La vie du comte de Lassay est délicate à raconter. La question soulevée par ce personnage est scabreuse; la voici: Il a dû de pouvoir satisfaire son goût pour les belles choses et de conquérir une notoriété d'amateur aux faiblesses d'une femme beaucoup plus riche, et, socialement parlant, beaucoup plus élevée que lui. Au point de vue de la morale, il n'y a pas d'hésitation possible : M. de Lassay est condamnable et condamné. La nature, en créant la femme plus faible que l'homme, a imposé à celui-ci comme devoir le plus sacré de la protéger, de la secourir, de fournir à ses besoins. Le renversement de cette loi blesse la conscience humaine comme une anomalie. Mais les sociétés, pour maintenir leur existence, sont forcées de faire fléchir ces principes généraux et d'admettre bien des capitulations; je ne me fais pas le défenseur de ces capitulations, je les regrette et je les blâme; je dis seulement qu'elles existent. En tenant compte des habitudes sociales, surtout de celles de son temps, je crois donc que l'on peut, sinon excuser, du moins faire comprendre la position de M. de Lassay.

Le protectorat des femmes sur les hommes n'est pas nouveau dans notre histoire. Aujourd'hui ce protectorat est devenu un déshonneur; le sentiment public le réprouve, les

mœurs le flétrissent; mais il n'en allait pas de même jadis. Sans remonter plus haut que les Valois, le fameux duel entre Guy de Jarnac et la Châtaigneraye n'eut pas d'autre motif; et, s'il prouve qu'une pareille accusation était déjà considérée comme une insulte, ceux à qui les mémoires de cette époque sont familiers savent combien cette protection était commune alors et facilement acceptée. Au dix-septième siècle, elle devient plus fréquente. Le monde n'attachait évidemment qu'une importance médiocre à ce triste moyen de faire fortune. Les noms de Marlborough, de Lauzûn, de Riom, viennent à la pensée de tous, et l'origine de leur fortune ne paraît pas avoir influé sur l'accueil qu'ils rencontraient. En acceptant donc les bienfaits de la duchesse de Bourbon, Lassay, s'il contrevenait aux prescriptions de la morale, ne choquait certainement pas les susceptibilités du monde, peu susceptible, il est vrai. Pour le juger avec impartialité, il ne faut donc pas l'isoler du milieu où il a vécu. Je réclame pour lui des circonstances atténuantes, et c'est sous le bénéfice de ces circonstances que je le présente au lecteur.

Léon de Madaillan de Lesparre, comte de Lassay, naquit en 1683. Il était fils du marquis de Lassay et de la célèbre Marianne Pajot, cette fille d'apothicaire qui refusa d'être duchesse de Lorraine, et dont son mari a raconté le noble désintéressement. Il naquit en basse Normandie, près de Deauville, au château du Mont-Canisy, propriété de son père, dont les ruines existent encore et sont connues sous le nom de Lassay, qu'elles ne portaient pas au dix-septième siècle (1). Sa mère mourut peu de temps après sa naissance.

(1) Je dois à l'inépuisable obligeance de mon ami le baron Pichon les renseignements suivants sur le Mont-Canisy : « Le château, bâti « en un mois par le père, s'appelle aujourd'hui Lassay. Le peu qui en « reste ne peut être démoli parce qu'il se trouve heureusement être un « *à-mer*, c'est-à-dire un point signalé aux navigateurs. Lassay père « parle d'un bois qui fut brûlé en ce lieu par les Anglais, probable- « ment lorsqu'ils vinrent bombarder le Havre en 1692 et 1693. »

Je n'ai pas la date exacte de cette mort, mais l'on sait par Lassay le père, qu'en 1685, afin de fuir le chagrin qu'il éprouvait de la mort de sa femme, il faisait, sous l'électeur de Bavière et le duc de Lorraine (neveu de celui qui faillit épouser Marianne Pajot), cette campagne de Hongrie contre les Turcs où se formèrent le prince de Conti et le prince Eugène.

Son père était ce fameux marquis de Lassay, auteur du *Recueil des différentes choses*, un des *figurants du grand siècle*, comme l'a spirituellement défini M. Sainte-Beuve; nature vive, inquiète, versatile, quelque peu intrigante, esprit doué de plus de pénétration que de suite, de plus de finesse que de solidité, auquel les circonstances ont peut-être manqué pour donner la mesure de toute sa valeur, et qui, suivant sa propre expression, quitta ce monde sans avoir *déballé sa marchandise*.

Dans quel milieu se développa-t-il? Quelles influences s'exercèrent autour de lui? Les documents sont muets sur ce point. Nous savons seulement, par la *Chronologie historique militaire de Pinard*, qu'en 1696, à treize ans, il fut reçu, comme cadet, dans les mousquetaires, et fit les campagnes de Flandre de 1696 et 1697. « En 1698, « il fut nommé lieutenant au régiment du Roy, infanterie. « Le 11 janvier 1702, il leva par commission un régiment d'in- « fanterie de son nom qu'il commanda aux siéges de Brisach « et de Landau, à la bataille de Spire, en 1703; à la ba- « taille de Hoschtett, où il fut fait prisonnier en 1704; à « l'armée de la Moselle en 1705; au secours du Fort-Louis, « à la prise de Drusenheim et de Lauterbourg en 1706; à « l'armée d'Allemagne les trois années suivantes. » Ce sont là de beaux états de services. Ils prouvent que Léon de Lassay acquitta largement la dette que tout homme en naissant contracte envers son pays, et que la noblesse d'alors payait si largement à son roi. Il continua sa carrière militaire jusqu'au bout; et, pour en finir avec Pinard, voici la suite de ses états de services : « Colonel-lieutenant du régiment

« d'Enghein, infanterie, par commission du 26 avril 1710, « il se démit de celui qui portait son nom et commanda le « régiment d'Enghein à l'armée du Rhin, jusqu'à la paix. « Il y servit aux siéges de Landau et de Fribourg et à l'atta- « que des retranchements du général Vaubonne, en 1713. « Brigadier, par brevet du 1er février 1719, il quitta le ser- « vice au mois d'août 1726. »

En 1696, le troisième mariage de son père exerça une influence décisive sur la vie de Léon de Lassay. Le marquis de Lassay épousait, le 5 mars, Julie de Chateaubriand, fille naturelle de Jules Bourbon et de mademoiselle de Marans (1), et devenait un des clients de la maison de Condé, où il introduisit son fils. Jusqu'en 1711, Léon de Lassay paraît avoir partagé son temps entre les exigences de son service et les distractions d'un militaire en congé. Les indiscrétions contemporaines parlent de ses liaisons avec une madame de Chevilly et avec madame d'Aligre, qui le préféra au vieux Chaulieu. A en croire Saint-Simon, ce n'est pas à sa beauté physique qu'il dut ses succès auprès des femmes : « Il avait un visage de singe. » Pareille bizarrerie n'est pas rare. Riom, qui, vers ce temps, jouait auprès de la duchesse de Berry le rôle de Lassay auprès de la duchesse de Bourbon, était remarquablement laid. C'est ce que l'on appelle les mystères du cœur humain.

En 1711, le 3 avril, Léon de Lassay épousa, non pas précisément sa tante, comme le dit Saint-Simon, mais la fille du second mariage de son grand-père, M. de Madaillan de Montataire, avec Marie-Thérèse de Rabutin, fille du fameux Bussy-Rabutin. M. de Madaillan de Montataire s'étant

(1) Elle mourut folle quelques années après, dit Saint-Simon. C'est cette troisième madame de Lassay dont Mme de Caylus rapporte ce joli mot : « Ennuyée des longueurs de la dispute, et admirant com- « ment monsieur son mari pouvoit être autant convaincu qu'il le « paroissoit (de la vertu d'une femme), elle lui dit d'un sang-froid « admirable : Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces « choses-là? »

remarié en 1682, et son petit-fils étant né en 1683, la femme de celui-ci, Reine de Madaillan, devait avoir à peu près le même âge que son mari. Ce bizarre mariage consanguin se négocia pour terminer un procès entre son père et son grand-père, dont les principales pièces existent au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

C'est à ce moment que se noua la liaison avec la duchesse de Bourbon : « Il plut à madame la duchesse, dit Saint-« Simon, vers ce temps-ci de son mariage avec sa tante ; « elle le trouva sous sa main. La liaison entre eux se fit la « plus intime et la plus étrangement publique. Il devint à « visage découvert le maître de madame la duchesse et le « directeur de toutes ses affaires. Il y eut bien quelque voile « de gaze là-dessus pendant le reste de la vie du Roy, qui ne « laissa pas de le voir, mais qui, dans ses fins, laissoit aller « bien des choses de peur de se fâcher et de se donner de la « peine ; mais après lui il n'y eut plus de mesure. » Louise-Françoise de Bourbon, quatrième fille naturelle et légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan, était née le 1er juin 1673. Élevée par madame de Maintenon, elle épousa à Versailles, le 24 juillet 1685, Louis de Bourbon, duc d'Enghein, petit-fils du grand Condé. Connue à la cour sous le nom de madame la Duchesse, son amie madame de Caylus la dépeint avec moins d'accent et de relief que Saint-Simon, mais avec autant de vérité et plus de grâce. « La quatrième « étoit mademoiselle de Nantes. Elle répondit parfaitement « à son éducation ; mais ses grâces et ses charmes sont bien « au-dessus de mes éloges. Ce n'est pourtant ni une taille « sans défauts, ni ce qu'on appelle une beauté parfaite ; ce « n'est pas non plus, à ce que je crois, un esprit d'une « étendue infinie. Quoi qu'il en soit, elle a si bien tout ce « qu'il faut pour plaire, qu'on ne juge de ce qui lui manque « que lorsque la découverte de son cœur laisse la raison « libre. Cette découverte devroit être aisée à faire, puis-« qu'elle ne s'est jamais piquée d'amitié ; cependant la pente « naturelle que l'on a à se flatter soi-même, et la séduction

« de ses agréments est telle, qu'on ne l'en veut pas croire « elle-même, et qu'on attend pour se désabuser une expé- « rience personnelle qui ne manque jamais. » Les annalistes contemporains sont unanimes à confirmer l'impression de madame de Caylus. La qualité dominante de la Duchesse était évidemment l'attrait, ce je ne sais quoi supérieur à la beauté, qui constitue la première et la plus solide prérogative de l'empire des femmes. Madame la Duchesse l'exerça dans toute sa plénitude. Sa présence à la cour est comme l'aube de la Régence.

On traversait alors une période de transformation sociale ; c'était le dernier âge du siècle de Louis XIV. A l'imposante tyrannie du premier âge succédait un souffle de liberté, un besoin de secouer les vieilles entraves dont le courant n'est nulle part plus sensible qu'à la cour même. Les adeptes les plus fervents et les plus actifs de cette transformation sont les propres enfants de Louis XIV, la princesse de Conti, la duchesse de Bourbon, le duc du Maine, le comte de Toulouse. La duchesse de Bourgogne vient un peu après et s'y jette à corps perdu. En politique, les chefs sont le duc de Bourgogne, Fénelon, le duc de Beauvilliers, le duc d'Orléans, futur régent. La majestueuse autorité du roi, doublée de la discrète influence de madame de Maintenon, en comprime les éclats trop violents ; mais l'on en suit et l'on en devine partout l'action à Versailles, et la compression royale n'eut d'autre résultat que de la pousser vers la licence en la dissimulant sous le voile de l'hypocrisie. En littérature, c'est le moment de madame de Caylus, de Massillon, de Regnard, de Lamotte, de Fontenelle. Voltaire n'est pas loin. Louis XIV n'en impose plus. Son autorité ne se discute pas tout haut ; mais on la raille tout bas, et l'on reprend dans l'intimité toute la liberté que l'on perd dans l'étiquette des relations officielles. Le fiel s'amasse au fond des cœurs et débordera plus tard pendant les licencieuses années de la Régence. J'indique là une nuance délicate, mais une nuance qui n'a échappé à aucun de ceux qui, de nos jours, ont pénétré au

cœur du siècle de Louis XIV : MM. Eudore Soulié, Sainte-Beuve, Paulin Paris (1).

On connaît l'épisode de la petite-vérole de madame la Duchesse. Le roi est inquiet de l'état de sa fille ; il veut s'en assurer par lui-même, et se dirige vers la chambre de la malade ; lorsque, sur le seuil de la porte, il trouve le grand Condé, qui lui barre résolûment le passage de crainte de la contagion. De là stupéfaction des courtisans qui ont renseigné la postérité sur un fait tout naturel en soi : « Madame « la Duchesse eut la petite-vérole, à Fontainebleau, dit ma- « dame de Caylus, dans le temps de sa plus grande beauté. « Jamais on n'a rien vu de plus aimable et de si brillant « qu'elle parut la veille que cette maladie lui prit. Il est « vrai que ceux qui l'ont vue depuis ont eu peine à croire « qu'elle lui eût rien fait perdre de tous ses agréments. » Le charme que madame la Duchesse répandait autour d'elle s'était déjà exercé pendant son mariage sur son beau-frère le prince de Conti : « Il l'aima passionnément, dit madame de « Caylus, et si, de son côté, elle a aimé quelque chose, « c'est assurément lui, *quoi qu'il soit arrivé depuis.* » Cette singulière réticence semble désigner M. de Lassay. Ce qu'il y a de certain, c'est que le prince de Conti, élu roi de Pologne, le 27 juin 1697, retarda son départ pour Varsovie, fut devancé par l'électeur Auguste de Saxe, et vit ainsi la couronne lui échapper. Les mémoires imputent unanimement ce retard au chagrin qu'éprouvait le prince de Conti en s'éloignant de madame la duchesse de Bourbon.

Enfant gâtée, la Duchesse poussa parfois jusqu'à la cruauté l'exercice des priviléges de sa naissance et de sa position. Le vieux Santeul en fit la douloureuse expérience. Dans un repas, à Chantilly, la Duchesse lui reprochait de ne pas consacrer son talent de versificateur latiniste à faire son éloge. Puis, s'exaspérant peu à peu, elle s'oublia au point

(1) Lire notamment un remarquable et charmant travail de M. Paulin Paris sur *Jean-Jacques Rousseau et madame d'Ussé,* inséré dans le *Bibliophile illustré.*

de souffleter le pauvre poëte, et, afin de laver cet affront, elle lui jeta à la tête un verre d'eau, en disant : « C'est la pluie après le tonnerre. » Le malheureux pique-assiette fut bien forcé de prendre la chose en riant, et en a lui-même consacré le douloureux souvenir dans une pièce de vers, commençant ainsi :

> Huc vos, Musæ omnes, vos Pindi gloria poscit,
> Etc., etc., etc.....

Dieu merci ! de pareilles façons d'agir sont loin de nous, et ne peuvent s'excuser que par des mœurs et une société à jamais disparus.

La Duchesse perdit son mari, le duc de Bourbon, le 4 mars 1710. Il lui laissait neuf enfants, dont les plus connus sont : le duc de Bourbon, ministre sous la minorité de Louis XV, le comte de Charolais, celui qui, par passe-temps, tuait les couvreurs à coups de fusil, et le comte de Clermont. Quelles circonstances rapprochèrent Léon de Lassay de la Duchesse ? Quels furent les moyens employés ou les avances faites ? Le cœur humain seul peut répondre ; mais l'impitoyable Saint-Simon a un mot terrible qui, je le crains, dispense de tout commentaire. Elle le trouva sous sa main. A cette date, elle était veuve depuis un an et avait trente-huit ans. Léon de Lassay en avait vingt-huit.

Ce n'était pas la première fois qu'elle rencontrait un Lassay sur son chemin. Quelque dix ans plus tôt, elle avait détaché au père, comme un coup de fouet en plein visage, un de ces couplets satiriques dont elle posséda le monopole. « Elle ne se doutait pas alors de ce qui lui est arrivé avec le « fils, » dit Saint-Simon. Un passage des *Mémoires de Luynes* se rapporte également aux premières années du dix-huitième siècle : « Madame la Duchesse mère me contoit, à Marly, il « y a quelques jours (4 septembre 1738), que, dans les « soupers du feu Roy..... il arrivoit quelquefois que le Roy, « qui étoit fort adroit, se divertissoit à jetter des boules de « pain aux dames et permettoit qu'elles lui en jettassent

« toutes. M. de Lassay, qui étoit fort jeune et n'avoit encore « jamais vu un de ces soupers, m'a dit qu'il fut d'un éton- « nement extrême de voir jetter des boules de pain au Roy; « non-seulement des boules, mais on se jettoit des pommes, « des oranges. »

Voilà donc la liaison nouée et réglée. Jusqu'à la mort de Louis XIV, son autorité suffit à en modérer les éclats et en atténuer le scandale. Mais, à partir de 1715, elle devint publique et servit à défrayer tous les chansonniers du temps. Les recueils de Maurepas, les sottisiana, sont remplis de couplets plus ou moins vifs adressés au jeune Lassay et à la vieille Duchesse [la plupart seraient à peine traduisibles en latin]. Voici les seuls que je puise citer :

Lassay pour sa vieille duchesse
Aura l'air délicat et fin;
Chacun l'aimera pour sa politesse
Quand je cesserai d'adorer le vin.....
..... La Bourbon dans son boucan
Étale sa marchandise;
Des vieux bijoux qu'elle prise
Elle veut faire un encan.
Mais à ce bel inventaire
Personne n'est empressé;
Et pour adjudicataire
On n'y trouve que Lassay.

Un autre couplet, que je ne cite pas, est daté de 1717. Il est précédé de cette explication : « Sur madame la Duchesse « douairière, qui avoit fait meubler un appartement à la « Samaritaine, où elle a esté prendre des bains avec le jeune « Lassay, qu'on y a veu à la fenestre en robe de chambre « de toile peinte et en bonnet de nuit, se montrant publi- « quement. »

Ce ne sont pas seulement les recueils de chansons qui poursuivent Lassay et la Duchesse de leurs refrains. Saint-Simon ne se fait pas faute de les mordre quand il en trouve l'occasion. Témoin ce passage, à propos des fêtes offertes à

Chantilly, en 1718, par le duc de Bourbon le fils, à la duchesse de Berry : « Lassay, qui, depuis bien des années, étoit « chez madame la Duchesse la mère ce que Riom étoit de- « venu chez madame la duchesse de Berry, fut chargé de lui « faire particulièrement les honneurs de Chantilly, et tenoit « une table particulière pour lui ; il y avoit une calèche et « des relais pour eux deux, et cette attention fut marquée « jusqu'au plus plaisant ridicule. »

Le système de Law et les gains énormes qu'y fit la Duchesse n'étaient pas destinés à atténuer les manifestations de l'opinion publique bravée trop ouvertement. « M. le duc « et madame sa mère, ainsi que son bon amy Lassay, ont « gagné, dit-on, 250 millions, » dit la Palatine dans une lettre du 9 janvier 1720. Plus loin, dans une lettre du 3 avril 1721, la brusque et honnête Allemande, dans le laisser-aller d'une correspondance intime, venge, sans le vouloir, la morale publique indignement outragée : « Les princes de la « maison de Condé ont perdu leur père étant jeunes; leur mère « n'a jamais songé à l'éducation de ses enfants; elle n'a pensé « qu'à s'amuser, à jouer jusqu'à cinq heures du matin, à « beaucoup manger, à aller au spectacle; elle n'a jamais eu « l'idée de veiller à leur instruction. Mais ils se chargent « de l'en punir ; car, un jour qu'elle grondoit le comte de « Charolois sur sa vie déréglée, il lui répondit : Il faut que le « jeune Lassay n'ait pas bien fait son devoir, puisque vous « êtes de si mauvaise humeur : si vous nous donniez de « meilleurs exemples nous vivrions mieux. »

En 1721, riche de plusieurs centaines de millions, impatiente des reproches de sa famille et résolue à vivre loin d'elle et à sa guise, la Duchesse quitta le vieil hôtel de Condé, situé sur l'emplacement actuel du théâtre de l'Odéon. Sur la rive gauche de la Seine, dans un quartier à peu près désert, en face du Cours la Reine, dans l'axe du pont projeté par le prévôt des marchands, elle acquit, d'un M. Mandar, les terrains qui s'étendaient depuis la rue de Bourgogne jusqu'au marais des Invalides, et y fit construire un hôtel qui

existe encore : c'est le palais du Corps législatif. Commencé en 1722, les travaux furent confiés aux deux architectes Girardini et Lassurance, sous la haute direction de M. de Lassay. La Duchesse ne pouvait faire un choix plus heureux. Le père de Lassay possédait une aptitude spéciale, un goût original et sûr, pour présider aux aménagements d'architecture et de mobilier, qu'il avait communiqués à son fils. Lassay fit de l'hôtel de Bourbon une curiosité, dont s'entretinrent les badauds de Paris, comme ils l'avaient fait cent ans avant pour l'hôtel Pisani-Rambouillet (1). La Duchesse reconnut largement les soins donnés à son installation. « Elle « céda à M. de Lassay, dit M. de Joly, une partie des terrains « du côté des Invalides, afin qu'il pût faire élever un hôtel « semblable au sien, à condition qu'il resterait dans la dé- « pendance du palais, et que plus tard les princes, ses en- « fants, pourraient le réclamer. » Cet hôtel ne fut commencé qu'en 1724 et bâti dans le même alignement que le palais Bourbon et sur les mêmes dessins. « Seulement, c'est tou- « jours M. de Joly qui parle, comprenant qu'il y avait un « défaut de proportion dans les deux pavillons de l'entrée « avec le corps de l'édifice, il dispensa Girardini de les « répéter. Au lieu de l'avant-cour du palais Bourbon, on « arrivait par une avenue de quarante toises de longueur, « fermée par des murs et des bâtiments. Cette avenue était « plantée de deux allées de marronniers. » C'est aujourd'hui l'hôtel de la présidence du Corps législatif.

(1) M. de Joly, dans sa notice *le Palais Bourbon, aujourd'hui Palais du Corps législatif* (Paris, Charles Noblet, 1855), donne les comptes suivants pour les dépenses faites de 1722 à 1778 :

Constructions de toutes natures....	9,453,191 liv.	18 s.	5 d.
Ameublement	860,201	17	3
Acquisitions de terrains............	1,780,698	3	5
Dépenses diverses, honoraires des architectes et vérificateurs.........	426,755	18	3
Intérêts et capitaux empruntés et employés aux objets ci-dessus.......	3,840,400	5	5
Total...........	16,361,246	2	9

Un érudit qui joint une science solide à un talent toujours jeune, M. Paulin Pâris, a donné jadis, ici même (1), une notice sur l'hôtel Lassay, à laquelle je suis heureux de faire l'emprunt suivant : « Quand le palais et l'hôtel furent à peu « près achevés, Lassay parla de la nécessité d'imiter encore « les Italiens dans leur amour des bons tableaux. On acheta « les ouvrages des maîtres les plus estimés. La princesse eut « alors un nouveau scrupule : elle vouloit bien avoir une ga- « lerie ; mais elle souffroit de ne pas faire le partage avec « Lassay. Celui-ci trouva moyen de la consoler : il demanda « la permission de faire exécuter par de bons artistes la copie « de tous les tableaux précieux qu'elle réunissoit dans son « palais. Ainsi tout, dans son petit hôtel, rappelleroit l'objet « de ses constants hommages, et plus les copies seroient sa- « tisfaisantes, mieux il sentiroit le prix et le mérite des « originaux.

« Cet arrangement fut exécuté avec la dernière rigueur, je « le crois du moins, M. de Lassay n'ayant jamais laissé « soupçonner son honneur ni sa délicatesse. Cependant telle « est la méchancheté, qu'on trouva bientôt à gloser sur ces « belles imitations de la duchesse de Bourbon. On dit tout « haut que l'hôtel de Lassay étoit réellement plus élégant, « plus délicieux, plus commode que le palais Bourbon. On « ajouta que le conseiller avoit profité de toutes les fautes « de l'architecte, et qu'il ne les avoit pas prévenues pour « conserver à sa maison l'avantage de ne pas les avoir re- « produites. On dit aussi des tableaux......... Ici nous lais- « serons parler les *Mémoires et Anecdotes pour servir à « l'histoire de Perse.* On rétablira aisément les noms de ceux « dont on parle.

« La princesse Roxane avoit été gouvernée jusqu'à sa mort « par Khodabindi, seigneur persan de beaucoup d'esprit, « fin courtisan, intrigant, sachant profiter de la faveur, et « qui, sous Ali Homajos (le Régent), en avoit habilement

(1) *Le marquis de Lassay et l'hôtel Lassay*, Bulletin du Bibliophile, numéro du 1er août 1848.

« tiré parti pour se faire une fortune considérable. Roxane « ne décidoit rien que par ses avis. Elle avoit tant de con- « fiance en luy, qu'elle luy abandonna la direction d'un « magnifique palais qu'elle faisoit bâtir. Tout joignant, « Khodabindi en fit élever un petit, mais superbe, mais « mieux entendu, mieux ordonné, plus commode, plus re- « cherché, préférable, en un mot, au jugement des con- « noisseurs, par le goût et les vraies beautés qui y régnoient. « On assure qu'on voyoit dans ce palais des tableaux origi- « naux d'un très-grand prix, dont il n'y avoit que des co- « pies dans celuy de Roxane, à qui cependant, dit-on, les « originaux appartenoient. Les deux palais se communi- « quoient par une porte secrète et une galerie souterraine « qui déroboient Khodabindi aux regards des curieux..... »

C'est dans cet hôtel que vécut Léon de Lassay, entouré de toutes les recherches que peuvent procurer le goût et la richesse. Une clause du testament de madame de Verrue, citée plus loin, autorise à penser que madame de Lassay, en s'y installant avec son mari, ne se montra pas bien soucieuse des bruits qui circulaient. La vie du comte Léon de Lassay fut celle d'un sybarite élégant, vingt ans plus tard on allait dire d'un philosophe. L'hôtel de madame de Verrue n'était pas loin, et l'intimité se noua entre l'ancienne maîtresse de Victor-Amédée et la fille de Louis XIV. Des deux côtés, la tournure d'esprit, les goûts, le besoin de liberté, étaient les mêmes. Sans doute le diable ne perdait rien dans une pareille société; mais l'esprit, l'élégance des manières, la distinction du ton, y gagnaient beaucoup. En 1695, les escapades de la duchesse de Bourbon étaient en avance sur le siècle; en 1730, sa façon d'être retardait.

Madame de Verrue mourut en novembre 1736. Par une clause de son testament, elle léguait « à M. le comte de « Lassay, mon ancien, bon et cher ami, mon grand tableau « de Van Dyck, qui est vis-à-vis la cheminée de ma galerie, « sur le terrain des Carmes, et tous les tableaux qui, lors « de mon décès, se trouveront garnir le mur entier de ladite

« galerie opposée à la cheminée, à gauche et à droite dudit « tableau de Van Dyck, d'une fenestre à l'autre sans excep- « tion. Je le prie de se souvenir de moy comme de la meil- « leure et plus tendre amie qu'il aura jamais et qui a le « mieux senty tout le prix d'un cœur comme le sien. » Ces tableaux, estimés 46,000 livres dans l'inventaire de la comtesse de Verrue (1), vinrent s'ajouter à ceux, — copies ou originaux, — que M. de Lassay tenait déjà de la libéralité de madame de Bourbon et à d'autres que son goût pour les œuvres d'art avait dû le porter à acquérir depuis 1724. Ce grand tableau de Van Dyck est le beau portrait de Charles Ier du Louvre. Acquis par Crozat, baron de Thiers, à la vente Lassay, il passa dans la collection de madame Du Barry, qui en fit don au Roi. En outre, la teneur de cette clause est précieuse, en ce qu'elle montre Lassay comme un caractère dévoué, attachant, sachant entretenir et garder intacte l'affection de ses amis. La morale peut le juger sévèrement; ces quelques lignes d'une vieille femme, tracées en face de l'éternité, sont bien près de le faire absoudre. La comtesse n'oublie pas madame de Lassay. Elle lui lègue un tableau de Carle Maratte, en la priant d'accepter cette marque de son amitié.

La mort de madame de Verrue fut le premier coup de cloche dans la vie du comte de Lassay. Il avait cinquante-trois ans, l'âge où les amis d'autrefois qui tombent autour de nous emportent nos dernières illusions, l'âge où l'on médit de l'avenir au profit du passé. Il rentre peu à peu dans la coulisse, ne laissant trace de son passage que par les deuils de sa vie. En 1738, le 21 février, son père, le vieux marquis de Lassay, meurt à quatre-vingt-six ans; en 1743, le 16 juin, c'est le tour de son amie et de sa bienfaitrice la duchesse de Bourbon, première douairière. Privé de ce dernier appui, ses dernières années durent s'écouler bien tristement, en face de madame de Lassay, à laquelle

(1) Voir notre travail sur *la Comtesse de Verrue*, publié dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1863, page 589.

il avait donné le droit de lui adresser bien des reproches; sans enfants, — il en avait perdu quatre en bas âge, — livré aux attentions intéressées de parents éloignés, qui attendaient le moment de partager sa fortune. Il la leur fit attendre sept ans, et mourut le 1er octobre 1750, mais pas à Paris, comme le dit Moréri. Du moins n'ai-je rien trouvé à cette date sur les registres mortuaires de la paroisse du Gros-Caillou. Madame de Lassay lui survécut treize ans et s'éteignit le 5 janvier 1763, âgée de soixante-dix-neuf ans.

La fortune de M. de Lassay se divisa en deux parts. La première alla à la descendance du troisième mariage de son père. « De la bâtarde de M. le Prince et de la Montalais, « dit Saint-Simon, il eut une fille qu'il maria au fils de d'O. « Elle mourut à l'hôtel de Condé. Elle ne laissa qu'une fille, « belle comme le jour, à qui Lassay, plein de millions et « sans enfants ni parents, donna prodigieusement pour « épouser le fils du duc de Villars-Brancas, dont la noce se « fit chez madame la Duchesse, comme de sa petite mère « bâtarde. » La seconde revint en usufruit à madame de Lassay, et en nue-propriété à la famille de la Guiche, ainsi qu'il résulte du passage suivant de l'avocat Barbier : « La « fille bâtarde que feu M. le Duc (c'est le fils de l'amie de « Léon de Lassay) a fait reconnaître par lettres patentes, « enregistrées en Parlement, a été mariée le 16 de ce mois « (novembre 1740), sous le nom de mademoiselle de Verneuil, « à M. le comte de la Guiche, parent de la comtesse de « Lassay, que M. le comte de Lassay a fait son héritier, et « qui se trouvera par conséquent très-riche. » Les tableaux et œuvres d'art et de curiosités étaient compris dans ce lot; et l'usufruitière n'hésite pas à en prêter une partie au nu-propriétaire. C'est ce qu'indique un état descriptif qu'a bien voulu me communiquer M. le comte de la Guiche avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier. En voici la copie :

« État des tableaux qui sont dans le grand cabinet de « M. le comte de la Guiche :

« Grand panneau. *Diane au bain*, paysage de Paul Brille « et figures du cavalier Josepin, sur toile; — *Baptême de* « *Saint-Jean par Notre-Seigneur*, par Mole, sur toile. — « *Paysage* de Paul Brille et figures du cavalier Josépin, sur « toile. — *Portrait d'homme*, par Raimbrandt, sur toile. — « *La Charrette embourbée*, sur bois, par Rubens. — *Portrait* « *de femme*, par Van Dyck, sur toile. — Une *Vierge*, avec « saint Joseph qui montre à lire à l'enfant Jésus, sur cuivre, « par Schedone. — *Rachel au puits*, par Paul Véronèse, sur « toile. — *Un jeune Hercule* qui tue deux serpents, sur « cuivre, manière de Carache.

« A côté de la cheminée : *Paysage avec figures*, de Claude « Lorain, sur toile. — *Anne la prophètesse*, par Reim-« brandt, sur bois. — *Portrait de Neischer*, peint par lui-« même, sur toile.

« Vis-à-vis dudit panneau : *Soleil levant*, ou *Port de mer*, « de Claude Lorain, sur toile. — *Tête*, par Reimbrandt, « sur bois.

« Je reconnois que les quinze tableaux spécifiés dans le « présent mémoire cy-dessus, avec leurs bordures, qui sont « dans mon grand cabinet, appartiennent à madame la « marquise de Lassay, et qu'elle me les a prêtés pour orner « ledit cabinet, lesquels dits quinze tableaux je promets « représenter et rendre à madame la marquise de Lassay « quand elle le jugera à propos.

« Fait à Paris, ce 7 juillet 1755. La Guiche. » (1).

C'étaient là les meilleurs tableaux de la collection, ce n'étaient pas les seuls. Dans un second état estimatif, dressé probablement lors de la vente la Guiche, et dont je dois communication à la même obligeance, je trouve encore, parmi ceux estimés les plus chers : trois Murillos, 15,000 livres; deux *Têtes* du Guide, 2,500 livres; une *Vierge* de Van der Werff, 3,000 livres; un Teniers, 1,000 livres; un *Repos de la Vierge* de l'Albane, 2,400 livres (2).

(1) Archives particulières de la famille de la Guiche.

(2) Id. ibid.

Toutes ces toiles passèrent au comte de la Guiche, dont la vente eut lieu en 1771. Le catalogue était rédigé par le fameux Remy. Beaucoup n'avaient pas une grande valeur et se sont dispersées dans d'obscures collections. Quant à celles d'un mérite réel, voici les traces que nous en avons retrouvées :

J'ai dit plus haut ce que devint le beau portrait de Charles I[er], par Van Dyck. Il figure aujourd'hui au Louvre, sous le n° 142, de l'école flamande.

Je soupçonne fort les deux magnifiques Claude, portant les numéros 216 et 220, d'avoir figuré au catalogue la Guiche (1776), Poullain (1780) et duc de Brissac, avant d'arriver au Louvre.

Les deux Paul Brill se retrouvent sous les numéros 67 et 68.

Le paysage de Rubens : *la Charrette embourbée*, fait aujourd'hui l'ornement de la galerie Hertford, à Londres. De l'avis de tous les connaisseurs, c'est une des plus belles œuvres du maître d'Anvers. Estimé 4,000 livres (1) en 1771, il dépasserait certainement 200,000 francs s'il était mis en vente.

Les Pèlerins d'Emmaüs, vendus de gré à gré 5,000 livres, reparurent à la vente Randon de Boisset, où ils furent acquis pour le Roi, au prix de 10,500 livres. Ils portent le n° 407 dans le catalogue de l'école flamande.

La *Vue des environs de Nice*, également vendue de gré à gré 2,500 livres, fut acquise par le Roi à la vente Blondel de Gagny, en 1776, au prix de 4,810 livres. C'est le n° 17 du catalogue de l'école flamande.

Enfin il existe un catalogue de vente du marquis de Lassay, rédigé, en 1775, par Joullain fils, expert. Les tableaux qui y figurent sont-ils le résidu de la succession de madame de Lassay, morte depuis douze ans alors? C'est possible ; mais je ne puis rien affirmer, n'ayant pas eu ce catalogue sous les

(1) Archives particulières de la famille de la Guiche.

yeux. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette vente eut lieu dans *la grande salle du palais des Tuileries*, salle des Maréchaux actuelle. Nous avons eu occasion de constater, à propos de la vente Jullienne, qui eut lieu dans le grand salon du Louvre, que la royauté prêtait volontiers ses palais au public pour y faire ses petites affaires. La vente Lassay ne contenait d'intéressant que les *Quatre Éléments* de Lancret, aujourd'hui au Louvre (nos 310, 311, 312, 313 du catalogue de l'école française, édition de 1867).

Il eût été curieux de trouver un portrait du comte Léon de Lassay, peint vers 1720, alors qu'il était dans tout l'épanouissement de sa beauté, ou de sa laideur, suivant Saint-Simon. Mes recherches, de ce côté, ont échoué. Peut-être en existe-t-il un sous un nom d'emprunt dans la descendance de madame de Lassay? Je l'ignore; et le représentant de cette famille, M. le comte de la Guiche, malgré toute sa bonne volonté, n'a pas pu me renseigner à cet égard.

Comte L. Clément de Ris.

NOTE

SUR UNE SUITE DE BREFS PONTIFICAUX DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES. — UN MOT SUR QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU CONCILE DE TRENTE.

Nous avons eu déjà occasion d'entretenir les lecteurs du *Bulletin* d'une collection de documents inédits, soustraits à nos dépôts publics, à la faveur des troubles de la Révolution, et peu après transportés en Russie; naguère encore nous analysions succinctement, ici même, une correspondance échangée entre le ministre Chamillard et son gendre, le duc de La Feuillade, pendant la guerre de la succession d'Espagne (1), et nous faisions remarquer que ces lettres mettaient fin à la collection de Saint-Pétersbourg, laquelle, par une suite ininterrompue de pièces originales, la plupart inédites, s'étend depuis la seconde moitié du seizième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, et ne remplit pas moins de cent cinquante années de notre histoire. Le volume dont nous allons nous occuper peut en être considéré comme le point de départ : il se compose de cent cinq pièces, bulles ou brefs, émanées de différents pontifes. Nous regrettons que nos notes ne nous fournissent que les éléments d'une notice très-sommaire, mais qui nous semble emprunter une sorte d'à-propos à la publication prochaine à Turin du recueil complet de tous les actes, bulles et diplômes pontificaux depuis saint Pierre (?) jusqu'à nos jours. Cet ouvrage considérable, en préparation depuis quinze ans, est destiné à servir de complément au *Bollario Romano*, aujourd'hui parvenu à son dix-huitième volume.

(1) Numéro de novembre 1869.

Nous ne relevons que pour mémoire les premières pièces que nous rencontrons dans le volume de la collection de Saint-Pétersbourg ; les sept bulles émanées des papes Urbain II (1095), Alexandre III (1164), Boniface VIII (1301), Sixte IV (1471), Calixte (antipape), Clément VIII (1599), ainsi que trois brefs, dont l'un du pape Innocent VIII (26 mai 1492), et les deux autres de Léon X (mai-octobre 1519), offrent point ou peu d'intérêt, si l'on en excepte la bulle du pape Sixte IV qui octroie au roi Louis XI et à ses successeurs le titre de chanoines de Notre-Dame de Cléry, leur accorde en outre le droit de siéger dans le chœur et au chapitre au-dessus du doyen et de porter le surplis, la chape et l'aumusse, et décide enfin que lesdits chanoines seront appelés *Protocanonici*, et cela en considération du choix que le roi a fait de cette église pour lieu de sa sépulture. Mais où l'intérêt commence véritablement, c'est avec une série de trente-neuf brefs du pape Pie V (28 mars 1569, 17 décembre 1571), adressés au roi Charles IX, à la reine Catherine de Médicis, aux ducs d'Anjou et d'Alençon, frères du roi, et au cardinal de Lorraine. Si l'on se reporte à la date de ces pièces, on en comprend l'importance, en même temps qu'on en devine l'intéressant sujet. L'action diplomatique de la cour de Rome, si affaiblie de nos jours, était alors puissante; non-seulement les souverains catholiques recevaient avec déférence et soumission les avis du saint-siége, ils les sollicitaient souvent, sauf, il est vrai, à s'y conformer, suivant les besoins de leur politique, avec plus ou moins de scrupule. Au moment où ces brefs furent écrits, on était en pleine guerre de religion, et en France l'agitation était à son comble. Si la lutte des catholiques contre les protestants n'est pas l'unique objet des communications de Pie V, elle en occupe au moins la première place; il y est, à chaque ligne, question des succès remportés sur les huguenots, et les dépêches du saint-père sont, à ce propos, remplies de félicitations et d'encouragements. Quand la fortune semble, au contraire, momentanément favoriser les nouveaux sec-

taires, c'est alors une occasion pour Pie V d'insister avec véhémence sur la nécessité d'extirper complétement l'hérésie du royaume de France; aussi accueille-t-il, en général, avec tiédeur, souvent même avec un mécontentement marqué, la nouvelle des édits de pacification, qui, alors, se succédaient rapidement, mais sans jamais produire autre chose qu'une tranquillité apparente de quelques jours. Ces sortes de compromissions mettaient le saint-père hors de lui; il aurait voulu, lui, qu'on n'entrât jamais en arrangement avec les réformés, et qu'ils fussent poursuivis et combattus sans relâche jusqu'à leur entier anéantissement. Au surplus, Pie V ne se bornait pas à donner des conseils au roi de France, il lui envoyait des secours en hommes et en argent, et quelques-unes de ces pièces font allusion aux troupes que le saint-père a envoyées en France sous le commandement du duc de Sforza, pour y combattre l'ennemi commun. Pie V semble parfois oublier ses préoccupations habituelles pour ne s'occuper dans ses lettres que d'intérêts purement temporels; c'est ainsi que nous le voyons plus d'une fois intervenir auprès du roi et de la reine-mère en faveur de Français, clercs ou laïques, qui sont venus à Rome implorer son appui; souvent il écrit uniquement pour annoncer à la reine Catherine qu'il vient, en conformité de ses désirs, de promouvoir au cardinalat certains prélats français; ou bien ce sont des lettres de créance pour les nonces qu'il envoie à Paris, ou bien encore ses communications prennent un caractère presque intime, par exemple lorsqu'il félicite le roi Charles IX à propos du mariage d'une de ses sœurs (bref de l'année 1569). Les brefs de Pie V se suivent dans une période de moins de trois ans, à des intervalles si rapprochés, et l'on y remarque une telle suite, qu'on est tenté de croire que cette fois la razzia a été complète. Ajoutons que toutes ces pièces, auxquelles pend encore le sceau papal, sont dans un état parfait de conservation et semblent récemment sorties de la chancellerie romaine. Les brefs du pape Pie V sont contre-signés *Aldobrandinus* ou *Glorierus* ou encore *Buccapadilius*.

A la suite des brefs du pape Pie V, nous en trouvons vingt-sept de son successeur immédiat, Grégoire XIII, adressés aux rois Charles IX et Henri III, à la reine Catherine de Médicis, aux ducs d'Anjou et d'Alençon (11 juin 1572 — 23 avril 1584). Trois sont datés de 1572; aucun ne fait allusion au massacre de la Saint-Barthélemy, et l'on sait cependant avec quelle joie le saint-père accueillit la nouvelle de cette sanglante tragédie; Rome conserve encore aujourd'hui le souvenir des fêtes qui furent célébrées à cette occasion. Grégoire XIII d'ailleurs fit mieux que d'écrire, il envoya en grande pompe à la cour de France le légat Orsini pour y féliciter la reine-mère et son fils. Cette lacune pourrait encore s'expliquer par les habitudes de réserve et de circonspection que ce pontife pratiquait dans ses communications écrites; de là la brièveté de ses dépêches, pleines de réticences et de sous-entendus, et partant beaucoup moins intéressantes que celles de son prédécesseur, bien que traitant le même sujet. Il semble toujours qu'il craigne de trop se livrer. S'agit-il d'une négociation même peu importante, il a recours alors à l'intermédiaire de son nonce à Paris, à moins que, ainsi que nous venons de le voir, il n'envoie en France un nonce extraordinaire chargé de ses instructions secrètes; aussi, parmi ses brefs, s'en trouve-t-il plus d'un analogue à celui que nous allons transcrire, où, tout en annonçant au roi Henri III qu'il désire traiter avec lui une affaire grave, il se garde bien toutefois de lui en faire pressentir le sujet.

GREGORIUS P. P. XIII.

« Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam « benedictionem.

« Mandavimus venerabili fratri Episcopo Bergomensi nun- « tio apud te nostro, ut de negotio quodam gravi et magnoperè « ad commune utriusque nostrum officium pertinenti, cum « majestate tuâ agat, demonstretque, quid potissimùm in eo « conficiendo abs te opis et auctoritatis expectemus. Roga-

« mus majestatem tuam ut ei nostro nomine loquenti ple-
« nam fidem habeat, et pro præstantissimâ pietate ac reli-
« gione suâ æquissimis desideriis ac postulatis nostris, sicuti
« solet, obsequatur. Datum Romæ apud Sanctum Petrum,
« sub annulo Piscatoris, die XXIII aprilis, M. D. LXXXIIIj,
« pontificatûs nostri anno duodecimo.

« V. Cœ. GLORIERUS. »

Non moins passionné que Pie V pour la cause catholique et non moins dévoué à son succès, Grégoire XIII, à l'exemple de son prédécesseur, assiste le roi de France de son argent et de ses soldats, et nous voyons, dans un bref daté du 1er janvier 1574, qu'il se plaint qu'on n'ait pas permis à Marseille le débarquement de ses troupes envoyées au secours d'Avignon, alors harcelée par les protestants. Ici naît l'involontaire réflexion que les temps comme les rôles ont bien changé et qu'aujourd'hui ce n'est plus Rome qui envoie des troupes au secours de ses alliés. Citons, pour en finir avec Grégoire XIII, un bref de 1573, où il recommande au roi Charles IX le prieur des augustins, lequel se rend en France pour y visiter tous les monastères de son ordre et s'enquérir des réformes qu'il serait utile d'y introduire. Les diplômes de Grégoire XIII sont contre-signés *Buccapadilius* ou *Glorierus*.

Notre volume ne contient que sept brefs de Sixte-Quint, le successeur de Grégoire XIII (29 mai 1585 — 3 octobre 1586); ils sont adressés à Henri III et à sa mère Catherine de Médicis et n'offrent qu'un médiocre intérêt, la guerre civile en est l'unique sujet; nous nous bornerons à en mentionner deux, l'un et l'autre datés du 5 janvier 1586, simultanément adressés au roi et à la reine-mère, et contenant des félicitations à propos d'une victoire remportée sur l'armée de Condé. Souscrits *Buccapadilius* et *Canobius*.

Après la mort de Sixte-Quint, Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX occupèrent successivement le trône pontifical, mais seulement pendant quelques mois. Il ne faut donc

pas s'étonner si nous n'avons à mentionner ici aucun acte signé de leurs noms; encore moins faudrait-il s'en plaindre, non plus que des lacunes que déjà nous avons pu signaler. N'oublions pas que cette collection a été formée de pièces violemment arrachées des registres de nos dépôts publics, et consolons-nous en pensant que ce qui manque à Saint-Pétersbourg subsiste dans nos archives.

Nous entrons, avec dix brefs du pape Clément VIII, dans une ère de calme et d'apaisement. Henri IV, par son abjuration et par l'édit de Nantes, a assuré la tranquillité intérieure du royaume; par le traité de Vervins, il a mis fin à la guerre extérieure. Il suit de là que les brefs de Clément VIII diffèrent de ton et de sujet avec ceux de son prédécesseur. L'intérêt, de plus, en est sensiblement amoindri; car on n'y trouve plus cette suite qui donne une véritable importance aux brefs de Pie V et de Grégoire XIII. Nous n'y insisterons donc pas, non plus que sur les quelques pièces qui nous restent encore à examiner. Le premier de ces brefs, daté du 1er novembre 1595 et adressé au cardinal de Gondi, roule uniquement sur la conversion de Henri IV au catholicisme et sur son absolution. Dans un autre en date du 12 juin 1602, Clément VIII annonce au roi qu'il vient de lui dépêcher, sous bonne garde, trois jeunes Français accusés d'avoir commis un meurtre en Espagne. Citons-en un troisième où le saint-père supplie le roi Henri IV de venir au secours de l'empereur Rodolphe. Les brefs du pape Clément VIII sont contre-signés *Silvius Antonianus*.

Viennent ensuite neuf brefs de Paul V (1606-1615; Léon XI, successeur immédiat de Clément VIII, n'avait régné que quelques semaines), adressés aux rois Henri IV et Louis XIII, à la reine Marie de Médicis et à M. de Villeroi. Dans le premier, daté du 8 des calendes de février 1606 et adressée au roi Henri IV, Paul V fait allusion à l'une des nombreuses tentatives d'assassinat dirigées contre sa personne et le félicite vivement d'y avoir échappé. Dans un autre bref, il demande au roi sa protection pour les dominicains de

France; ailleurs il le félicite de son intervention dans le différend vénitien (juillet 1606). Ces diplômes sont souscrits *Petrus Stroza*.

L'unique bref de Grégoire XV que renferme cette collection est une réponse favorable à la recommandation que le roi Louis XIII lui avait faite de la famille Aldobrandini. Les trois brefs du pape Urbain VIII, qui la terminent (1623-1628), sont adressées au cardinal de Richelieu et à M. de Puysieulx; ils témoignent de l'agitation religieuse renaissant en France. Dans l'un d'eux, en date du 3 décembre 1627, Urbain VIII félicite le cardinal à l'occasion d'une victoire que le roi vient de remporter en Saintonge contre les huguenots; dans un autre bref, également adressé au cardinal, à la date du 29 janvier 1628, il lui recommande le sieur de Sponda, évêque de Pamiers, dont l'évêché a été saccagé par les protestants.

Au moment où le concile œcuménique convoqué par Pie IX vient de réveiller la curiosité du public et de faire revivre l'intérêt qu'inspirait autrefois l'histoire de ces grandes assises du catholicisme, nous croyons opportun de signaler ici une source d'informations peu connue et peut-être inexplorée jusqu'à ce jour, sur la plus célèbre de toutes ces assemblées religieuses. On trouve en effet, dans un des volumes de la collection de Saint-Pétersbourg, au milieu de dépêches de quelques ambassadeurs français auprès du saint-siége pendant le seizième siècle, un grand nombre de lettres datées de Trente et écrites pendant les deux dernières années du célèbre concile (1562-1563), qui y tenait ses séances depuis dix-huit ans, avec de fréquentes interruptions, il est vrai; elles émanent de quelques prélats français et notamment du cardinal de Lorraine, qui y siégeaient, et de M. de Laussac, qui y était accrédité comme ambassadeur. Les dépêches du cardinal et celles des évêques français, agissant sous sa direction et subissant son influence, sont réservées et peu étendues; elles semblent, le plus souvent, n'avoir été composées que pour se conformer aux instructions que leurs auteurs

recevaient du roi Charles IX et de la reine-mère. Les lettres de M. de Laussac, plus nombreuses que celles du cardinal, sont aussi beaucoup plus développées; l'ambassadeur se donne pleine carrière et ne craint pas d'être indiscret; nulle réserve, nulle retenue dans ses communications : tout ce qui se passe au sein du concile y est raconté jour par jour, pour ainsi dire, et séance par séance; les discussions auxquelles donnèrent lieu les différents points de foi, de dogme et de discipline qui y furent traités durant ces deux dernières années, y sont longuement exposées; les divers incidents qui se produisirent y ont aussi leur place. Ce sont enfin des procès-verbaux très-complets, mais exempts de sécheresse, qui nous ont paru peindre avec vérité la physionomie de l'assemblée, et dont nous croyons que l'histoire pourrait tirer grand profit.

C'est à Trente que le cardinal de Lorraine apprit la nouvelle de l'assassinat de son frère aîné, le duc François de Guise; plusieurs lettres, deux notamment, l'une de M. de Laussac (Trente, 9 mars 1563), l'autre de M. de Morvilliers, évêque d'Orléans (15 mars 1563), toutes deux adressées à la reine Catherine de Médicis, témoignent de la profonde douleur qu'il en ressentit.

J.-E. Gardet.

UNE SUPERCHERIE DE QUÉRARD.

Les *Supercheries littéraires dévoilées*, au tome 2e, p. 241 de la première édition, donnent cette notice :

— « HOMME D'ÉTAT (UN), pseudonyme [Léon CHANLAIRE.]

« Martyre (le) et la Mort du Bizet, poëme héroï-comique, par un homme d'Etat. Dédié, sans permission, à S. E. Monseigneur le baron Thiers, président du conseil des ministres, grand d'Espagne de par le *Charivari*, et grand-officier de la Légion d'honneur de par lui-même, attendu sa maxime, que le roi règne et ne gouverne pas. — Paris... 1840, in-8, avec un portrait. »

Et, à la suite de cette description bibliographique, Quérard ajoute de son cru : « Le portrait, en tête de cette bro-« chure, est celui de l'auteur ; il ressemble beaucoup à « Charles X; et l'on pourrait se ressembler de plus loin, car « on dit que l'homme d'État est fils de Louis XVI. »

Nous serions très-curieux de savoir d'où Quérard a tiré cet *on dit* qui introduit si facilement une calomnie dans l'histoire. Que Chanlaire ait eu des traits de ressemblance, dans son portrait, avec le roi Charles X, c'est déjà aller fort loin que de le prétendre ; mais on peut là-dessus se tromper sans crime. L'autre supposition est d'une nature toute différente : elle est diffamatoire ; et si Chanlaire l'eût connue, je doute qu'il l'eût laissée passer impunément. Il n'existe plus, je la relèverai pour lui à deux titres.

Tout d'abord, Anatole-Léon-Marie de Chanlaire naquit à Boulogne-sur-Mer le 10 novembre 1782, en très-légitime mariage, d'Armand-François et de Péronne-Bernardine Thouin, dont l'honneur n'a jamais été entaché. Il n'eut donc rien du sang royal : c'est le premier point. Le second point n'est pas moins concluant pour démentir toute espèce de ressemblance avec Charles X. Si l'importance politique de Chanlaire eût pu s'égaler à l'ardeur de ses taquineries

envers la Restauration et tout ce qui fonctionnait pour elle, ce régime n'eût pas rencontré de plus fatigant adversaire. Mais ses pamphlets, qui naissaient dans sa ville natale, quoique spirituels et malins, y mouraient aussi; et quand, après 1830, il voulut essayer à Paris cette petite guerre par quelques-uns de ces écrits dont les *Supercheries* nous donnent les titres (I, 369; II, 289; IV, 400), c'est à peine s'ils se firent jour; on ne s'aperçut pas de leur existence, ils étaient dépaysés.

Chanlaire était et est toujours resté napoléonien. Plusieurs de ses productions en portent la marque. Il avait dédié de ses vers à Napoléon Ier et au duc de Reichstadt. Je me souviens de l'avoir vu, un jour de carnaval, vers 1825, se promener par manière de défi, avec une façon de redingote grise et de petit chapeau; les bonapartistes de ses amis eux-mêmes s'en moquèrent. Et ce vieux cheval de Napoléon, qu'il avait recueilli, qui mourut chez lui et dont il commença d'écrire une histoire qu'il ne sut pas finir; il ne se proposait rien moins que de le faire empailler pour le placer au musée de Boulogne. Voilà l'homme que Quérard a voulu apparenter à la race de Louis XVI! Faut-il se contenter d'en rire?

Cependant Chanlaire eut une ressemblance par conformité d'esprit; ou du moins il tâcha de l'attraper, en se modelant sur Paul-Louis Courier. On trouve même, dans les premières collections imprimées dès pamphlets de Courier, une pièce qui est de lui. C'est la *Lettre adressée à M. Delegorgue de Rony*, qui avait été pourtant publiée en 1824, avec le nom de son véritable auteur. On l'a ensuite retranchée des œuvres de Courier, où elle n'avait ni but, ni portée, ni sel, sa signification étant toute locale et toute personnelle dans la ville que Chanlaire habitait. L'article de Quérard aura toujours eu cela de bon qu'il a pu donner lieu à cette rectification.

François MORAND.

Boulogne-sur-Mer, 17 juin 1870.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle, publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon. *Paris*, *L. Techener*, 1870, petit in-8°.

Les témoignages directs sur l'Histoire ont un tel intérêt, que les plus humbles même et les plus éloignés ne sauraient être trop bien accueillis. Les événements racontés par un spectateur, éclairés à la lumière des intérêts ou des sentiments personnels, ont une vie que ne peut leur donner le récit artificiel et rétrospectif de l'historien. Les mémoires dont nous gratifie aujourd'hui M. le comte de Baillon sont l'œuvre d'un gentilhomme de Provence, venu deux fois à Paris, de 1636 à 1652, une première fois pour achever ses études, la seconde pour l'avancement de sa fortune, et qui se trouva ainsi assister, plutôt comme curieux que comme acteur, aux événements des deux Frondes. Par ses fonctions et par les missions qu'il a remplies, Philippe Boudon sort évidemment de la foule. S'il n'est pas au premier rang parmi les spectateurs, il est au moins, en raison de ses relations, des mieux informés, et son témoignage n'est pas celui du premier venu. Boudon a, d'ailleurs, une qualité précieuse pour un mémorialiste ; il aime à voir, il est curieux. Quoique n'étant pas de la foule, il aime à s'y confondre. « Deux mille badauds étaient là comme moi, » dit-il quelque part. (Remarquons en passant que, dans ce qu'on appelle les badauds de Paris, généralement les provinciaux sont en majorité.) C'est au grand combat de la Porte Saint-Antoine. « — Nous voyions, ajoute-t-il, quasi tout le combat. Le bagage incommodant M. le Prince, il le fit mettre dans le fossé... Le duc de Beaufort, avec sa cuirasse, le sabre à la main, etc. » Il remarque tout, les costumes, les armements, les visages. Une autre fois, le 27 août (1648), il voit le carrosse du chancelier (Séguier) arrêté et mis en pièces par une

foule furieuse; et il observe que le chancelier « étoit si pasle, quoiqu'il fust naturellement fort rouge, qu'il était méconnaissable. » Un jour, achetant une paire de gants sur le grand perron de la cour du Palais, il voit sortir de la Conciergerie un misérable, qu'on fait monter sur une charrette pour le mener pendre. C'était un pauvre imprimeur, condamné pour avoir publié des *mazarinades*. Quand le greffier lisait l'endroit où il était dit atteint et convaincu d'avoir imprimé des choses scandaleuses contre le roi, la reine sa mère et autres, le patient criait de toute sa force: « Cela est faux; je n'ay imprimé que contre le cardinal. » Le récit est émouvant: une grêle de pierres met en fuite les archers et le bourreau, et le pauvre coupable, laissé sur la charrette, est délié et sauvé. Ainsi, dans ces notes recueillies à l'aventure par un flâneur, presque un étranger, se retrouve par moments le mouvement, la physionomie du Paris des dernières révolutions. On y retrouve même ces personnages un instant populaires, oubliés avec les circonstances, et qui ne revivent que dans la mémoire de ceux qui les ont vus de leurs yeux. Tel ce « gros rostisseur en blanc » qui faillit tuer le chancelier près de la croix du Trahoir, lui disant qu'il lui fallait aller chercher M. Broussel, ou mourir. « J'estois tout au près, dit Boudon, et j'entendis ce que dit le rostisseur. » Tel encore cet homme surnommé *le Maltois*, connu du peuple de Paris pour se mêler d'astrologie, et qui voulut faire rebrousser chemin au carrosse de ce même chancelier, lui prédisant qu'il lui arriverait malheur sur le quai des Augustins. C'est la première fois que je vois parler de ce Maltois: peut-être le retrouverait-on ailleurs et pourrait-on ainsi reconstituer une des physionomies populaires de la Fronde.

On est surpris ailleurs par quelques-unes de ces aventures étranges et romanesques que rend impossibles la régularité de notre vie moderne. Par exemple, Philippe Boudon étant un jour à Antibes et voulant se rendre à Cannes, on lui propose de profiter de l'occasion d'un juge qui partait de nuit dans une felouque pour cet endroit. Mais Boudon, fatigué et dormeur, préfère rester au lit et ne partir qu'au petit jour. Le lendemain, comme il s'en allait à cheval le long de la côte, il aperçoit à huit ou dix milles en mer la felouque du juge poursuivie par un brigantin turc, qui la capture et l'emmène à Alger. Voilà de ces spectacles que l'on n'a plus aujourd'hui en voyage. Encore Boudon n'en paraît-il pas

trop étonné. Il se félicite seulement de n'avoir pas quitté son lit. Il nous informe de la destinée du juge qui resta deux ans esclave à Alger et n'en sortit qu'en payant deux mille piastres pour sa rançon.

Mazarin paraît naturellement très-souvent dans ces mémoires. Boudon, nous dit M. de Baillon, n'est ni mazarin ni frondeur; c'est un témoin impartial... Impartial, oui; si nous prenons le mot dans son sens positif: qui n'est d'aucun parti. Il n'a, lui, le provincial, nul intérêt aux troubles de Paris. Au fond, comme bon Français, il est du parti du roi et de la cour; mais il ne dédaigne pas les alliances avec le parti contraire. Dès son premier voyage à Paris, il établit ainsi les divisions dans le Parlement: Les ennemis de la cour et des ministres, qu'on appelait les Frondeurs; les officiers dévoués au gouvernement, qu'on appelait *mazarins*, et enfin les neutres « qui n'agissaient que pour le bien de l'Etat ». Ceci est profond; car dans les temps de discordes les patriotes sont toujours neutres. Lors de la vente ordonnée par le Parlement des meubles et de la bibliothèque de Mazarin, Boudon se rend tous les jours à l'hôtel, et il n'y pouvait manquer. Il vit vendre ces beaux livres qui coûtèrent tant de regrets à Naudé. « J'en achetai quelques-uns, dit-il, qui sont encore dans mon cabinet. » Heureux homme! Et que sont-ils devenus?

L'anecdote capitale du livre, et d'une valeur vraiment historique, est la rencontre que Boudon fait vers le faubourg de Gien, où était alors l'armée du roi, du cardinal Mazarin, sorti seul et à pied pour aller aux nouvelles. Le récit est très-détaillé et a tout l'intérêt des épisodes de guerre. Mazarin, inquiet, prévenu déjà d'une déroute de l'armée royale, voit venir à lui un gros de cavalerie, qu'il prend pour une troupe ennemie, et se cache dans un fossé. Il s'était trompé: c'était, au contraire, de bons soldats du roi qui battaient la campagne pour s'opposer aux entreprises de l'armée des Princes. Du point où il est placé, Boudon voit toute la ville de Gien en tumulte et le désordre des habitants effarés par l'approche de l'ennemi. Un colonel blessé passe sur la route et annonce la défaite des troupes royales et la prise du maréchal d'Hocquincourt par les Frondeurs.

L'épisode se termine par le départ du cardinal, auquel un officier amène un cheval avec des habits. On a là tout un petit tableau rapide et vivant; à la façon des épisodes racontés par

nos modernes historiens de bataille, Fezenzac, Henri Beyle, etc.

Jeune encore, Boudon se chargea d'une commission imprudente, qui le compromit gravement vis-à-vis de personnes puissantes. « L'intervention de quelques amis, dit l'éditeur, le sauva de la Bastille, mais il ne put éviter d'être suspendu de sa charge (de trésorier de France en Languedoc) pour deux ans, et sentit que le sol de la patrie brûlait sous ses pieds. Il jugea donc prudent de se faire oublier et passa la frontière. » Il séjourna d'abord en Hollande, puis visita le Danemark et la Suède, où il connut Christine, dont il a laissé un portrait très-net cité par M. de Baillon dans son Introduction, et revint ensuite par l'Allemagne en Italie et à Rome, où régnait alors le pape Innocent X.

Le récit de ces voyages forme un volume in-4°, entièrement de la main de Philippe Boudon, conservé en dernier lieu dans le chartrier du château de Ganges, et appartenant actuellement par héritage à madame la marquise de Juigné. C'est de ce manuscrit, où Boudon consignait ses souvenirs, que M. le comte de Baillon a détaché les mémoires sur la Fronde, qu'il a édités avec beaucoup de soin et de goût et dont tous les amis de l'Histoire lui sauront gré d'avoir procuré la publication.

Ch. Asselineau.

Guide de l'amateur de livres a vignettes du dix-huitième siècle, contenant la Description d'un choix de plus de 450 ouvrages illustrés par Boucher, Cochin, Gravelot, Eisen, Moreau, Marillier, etc., avec le détail du nombre de figures, vignettes et culs-de-lampe contenus dans chacun d'eux, par Henri Cohen. *Paris, P. Rouquette*, 1870; in-8°, xx et 156 pages.

On ne saurait révoquer en doute l'accueil empressé que feront tous les amateurs à ce volume imprimé avec beaucoup de soin, tiré à un nombre limité d'exemplaires et qui aborde une portion à peine explorée encore de la science des livres. Les ouvrages illustrés par de charmants artistes, tels que Gravelot et Moreau, tiennent aujourd'hui un rang distingué parmi les productions les plus recherchées; les prix d'adjudication dans les ventes publiques

ont décuplé depuis trente ans. On s'arrache les *Chansons* de la Borde, les *Contes* de la Fontaine (édition des fermiers généraux), et même les froids *Baisers* de Dorat qui se donneraient à peu près pour rien si le texte seul était mis en vente. « Eh bien, malgré « cela, aucun manuel, aucun *vade-mecum* n'a surgi pour servir de « guide aux amateurs. Tout ce que l'on trouve en fait d'indication « dans les ouvrages de Brunet et de Quérard, comme dans les cata- « logues de vente, se borne à ces simples mots : « Avec figures », « ou bien « Figures de Moreau et d'Eisen »; dans quelques cas « rares, la désignation plus ou moins exacte du nombre des figures, « ou encore la mention qu'elles existent avant la lettre. Mais jamais « il n'est question ni des fleurons, ni des vignettes, ni des culs-de- « lampe; jamais le nom du graveur n'est prononcé. »

Ainsi s'exprime M. Cohen. C'est pour combler cette lacune qu'il a pris la plume, et qu'après de minutieuses vérifications il met au jour un travail qui est exécuté avec le plus grand soin. Indiquons seulement les articles consacrés à la Fontaine et à Rétif de la Bretonne comme d'excellents spécimens d'une œuvre de ce genre. Les recherches de l'auteur l'ont conduit à aborder aussi divers ouvrages qu'on tient habituellement sous clef, et que les bibliographes laissent de côté. Malgré l'extrême rareté de quelques-uns d'entre eux, l'auteur du *Manuel du Libraire* n'a voulu en faire aucune mention.

A l'égard d'un de ces artistes qui, pour cause, ne signaient point leurs productions, nous demandons la permission de placer ici une observation que nous soumettons à M. H. Cohen.

Il s'agit d'Eluin, qui a gravé, d'après les dessins de Borel, de petites estampes, jolies d'ailleurs, mais de nature à offenser des yeux chastes. Les iconographes mentionnent un Blaise Eluin, natif d'Abbeville, et une note que nous avons eue sous les yeux fait mention d'un certain Eluin, garçon intelligent, bien bâti, fort peu scrupuleux, et qui, vers 1780, exerçait à Paris la profession de coiffeur. Il comptait parmi ses clients les plus élégants seigneurs de la cour, et il joignait quelque peu à son état le commerce des livres prohibés. Quelques-unes de ses pratiques, auxquelles il offrait des volumes mal imprimés, sans figures ou accompagnés de très-maussades figures, lui conseillèrent de faire imprimer de jolies éditions d'un format portatif, ornées d'illustrations dessinées avec grâce, et confiées à des burins habiles. Eluin suivit ce conseil, et il en résulta une série de livrets dont il est inutile de rappeler les

titres, et que divers amateurs placent dans la collection Cazin. Le coiffeur-éditeur gagna une certaine fortune, mais la révolution survint; elle ruina, dispersa ou occit les bibliophiles de tout genre; Eluin tomba dans la misère, et même dans la démence; il mourut vers 1800, réduit à la plus triste condition.

Tels sont les détails que nous trouvons dans une note tracée par un amateur de livres singuliers, mort depuis longtemps et qui pouvait, il y a soixante ans, réunir des informations dont la trace est perdue aujourd'hui. Nous demanderons si Eluin le coiffeur n'était pas le parent (frère ou cousin) d'Eluin le graveur. Ce n'est qu'une hypothèse, mais peut-être est-elle fondée. Livrons-la (en parodiant une expression de Charles Nodier) aux heureux désœuvrés qui ont assez de temps pour s'occuper d'Eluin et assez de solidité de jugement pour reconnaître que, de toutes les questions dans l'étude desquelles on peut user sa vie, il n'y en a point de plus utile et de plus raisonnable.

Ceci posé, revenons au livre de M. Cohen.

Ce qu'on y trouve fait regretter ce qu'on n'y trouve pas. L'auteur dit, avec beaucoup de modestie : « Je sais mieux que personne tout ce qu'il y a d'imparfait dans ce premier essai sur les livres illustrés du dix-huitième siècle; les amateurs voudront bien m'encourager à le perfectionner plus tard. » Il promet un supplément contenant des rectifications auxquelles s'ajoutera un certain nombre d'ouvrages dont il n'a pas été fait mention.

Observons d'ailleurs que c'est de 1730 environ à 1800, limite extrême, que l'auteur borne ses recherches, et que, donnant la préférence aux œuvres littéraires sur les œuvres scientifiques, il a supprimé ce qui ne fait pas partie du bagage des ouvrages illustrés proprement dits, tels que les *Œuvres* de Buffon, l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon, etc.

Nous espérons être agréable à M. Cohen en insérant ici sans choix les titres de quelques ouvrages qu'il connaît d'ailleurs beaucoup mieux que nous et qui figureront certainement dans son supplément, ou mieux encore dans une seconde édition que nous voudrions voir former deux bons volumes : les *Tableaux de la Révolution française*, 1791-1804; le *Virgilius* de Justice (*Hagæ Comitum*, 1754; M. Cohen indique, p. 61, l'*Horatius* de Londres, 1733-1737, 2 vol. in-8°); les *Œuvres* de Montesquieu, an IV, 5 vol. in-4°; les *Cérémonies religieuses* de Bernard Picart, 1723-1743, 10

vol. in-folio; la *Galerie du Palais-Royal*, gravée par Couché, *Paris*, 1786, in-folio; la *Galerie de Dusseldorf*, par Pigage, etc. Des renseignements bien exacts sur ces livres précieux seront accueillis avec reconnaissance.

Nous avions nous-même recueilli depuis longtemps des indications iconographiques que nous avions cherchées en vain dans le *Manuel du Libraire*, et nous avons eu l'intention de les utiliser chaque fois que nous aurions l'occasion de cataloguer des livres curieux ou des ouvrages importants ornés de figures, dans le *Répertoire universel de bibliographie*, dont j'ai publié le tome Ier l'année dernière. Le tome premier en contient un certain nombre; les autres volumes renfermeront également tous les renseignements utiles à la *collation pratique* des livres ornés d'estampes imprimées en dehors du texte, plus ou moins remarquables.

Léon Techener.

Comptes amoureux de Madame Jeanne Flore. Réimpression textuelle de l'édition de Lyon, 1574, avec une notice bibliographique par le bibliophile Jacob. *Turin, J. Gay et fils*, 1870; in-18. Tiré à 100 exemplaires, dont cinq sur chine; xii et 170 pages.

La réimpression de ce livret enrichit la série des reproductions de livres rares et curieux qu'a entreprise M. Gay, et qui a reçu de la part des amateurs les plus délicats un accueil empressé. Les *Comptes amoureux* sont, dans la classe des nouvellistes français du seizième siècle, un des volumes qu'il est le plus difficile de rencontrer. On en cite pourtant six éditions diverses : deux sont mentionnées au catalogue imprimé de la Bibliothèque du roi, deux figurent au catalogue de la vente du duc de La Vallière; un autre exemplaire se trouve à l'Arsenal; enfin on en découvre un sixième au catalogue Nodier, 1844, et cet exemplaire, qui avait déjà passé chez trois bibliophiles anglais, semble le seul qui, depuis l'an 1784, ait été aperçu dans des enchères françaises. Il y avait donc intérêt réel à mettre les amateurs en mesure de connaître un écrit dont le titre seul venait sous leurs yeux.

Les *Comptes* sont tout simplement des récits dans le genre de l'*Heptaméron*; parfois un peu prolixes et diffus (c'était un défaut très-commun à cette époque), ils révèlent de sérieuses qualités d'invention et de style. A qui faut-il les attribuer? C'est ce qu'on ne saurait décider aujourd'hui. Le bibliophile Jacob serait disposé à en faire honneur à une Lyonnaise qui s'est cachée sous un nom supposé, et qui dédie son œuvre à « Madame Minerve, sa chière cousine ». Mme Mélibée, Mme Andromeda, Mme Salphionne, Mme Bryolaine Fusque, prennent successivement la parole; les *Comptes* sont au nombre de sept : l'un « admoneste les vertueuses dames d'éviter orgueil et rigueur »; un autre raconte l'histoire d' « une dame en beauté excellente qui fut ingrate à ses amants »; un autre touche « les adventures du preux et vaillant chevalier Hélyar le blond ».

Indiquons aussi une réimpression fort soignée, en caractères italiques, des *Soupirs* d'Olivier de Magny, également publiée par M. J. Gay. Celle-ci est un in-8° de VII et 137 pages, avec un feuillet sans la table. Il n'a été tiré qu'à 100 exemplaires, dont 10 sur chine et un sur vélin, et il fait suite à la réimpression des *Gaitez* de ce poëte. Un court avant-propos, tracée par une main autorisée, celle de M. Prosper Blanchemain, signale le mérite littéraire de cette œuvre : « Les mœurs de l'époque y sont retracées d'un « crayon facile et caustique; nombre de personnages, plus ou « moins connus, s'y trouvent nommés et souvent peints sous des « traits tantôt élogieux, tantôt satiriques qui font revivre leur « physionomie; la valeur historique, jointe à l'attrait de la poésie, « double la valeur de cette œuvre, la meilleure qu'ait produite « Olivier de Magny. »

C'est bien à tort que le *Manuel du libraire* qualifie de fort insignifiants les divers volumes des poésies d'Olivier de Magny, à l'exception des *Gaytez*; il n'en cite aucune adjudication séparée, mais, à la vente de M. le baron Jérôme Pichon, un exemplaire s'est élevé au prix de 1,275 fr.

G. BRUNET.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Il est impossible aujourd'hui de ne pas pas parler de l'Académie : ses élections, ses réceptions, ont été une des grandes occupations de Paris dans les dernières semaines. L'effet des récentes nominations a été divers. M. Duvergier de Hauranne était prévu et presque attendu comme successeur de feu M. le duc de Broglie ; mais qui aurait prévu le successeur de M. de Pongerville? A Dieu ne plaise que je cherche noise ici à un galant homme qui n'a d'autre tort que d'avoir réussi trop vite, et, pour ainsi dire, du jour au lendemain, là où d'autres, qui joignaient aux droits du talent les droits acquis de la postulance, sont encore à attendre le succès dû à leur mérite et à leur recherche. Ce n'est donc pas l'élu qui m'étonne, c'est l'élection. Quoi ! de tant de noms que l'Académie s'entend jeter à chaque vacance comme des reproches ou comme des requêtes de l'opinion publique, elle n'a pu, dans cette circonstance, en trouver un seul à rayer de son dossier? De toutes ces mises en demeure, dont quelques-unes ont été dix fois renouvelées, elle n'en a su purger une seule? Il lui a fallu un nom nouveau pour faire durer la procédure? C'est à n'y pas croire : n'est-ce pas ce qui s'appelle faire largesse avec l'argent de ses créanciers? Je connais peu les œuvres de M. Xavier Marmier ; mais j'en connais quelques-unes. Je n'ignore pas qu'il a donné autrefois un actif concours à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux-Mondes*. Il s'y était donné la spécialité des littératures du Nord, de l'extrême Nord. Laissant l'Angleterre à M. Philarète Chasles et l'Allemagne à Loève-Weimars, il reculait jusqu'en Danemark et en Suède, jusqu'en Islande et au Spitzberg. C'est très-bien : de tels travaux sont estimables, parce qu'ils sont utiles. Mais enfin, s'il est vrai qu'il ne peut y avoir d'exclusion pour aucun genre au sénat littéraire, et qu'un auteur d'articles y trouve

aussi légitimement sa place qu'un article même entre une étude philosophique et un roman dans un numéro de Revue, au moins faudrait-il, ce me semble, tenir compte de la hiérarchie des genres et ne point donner le pas au reviewer sur le poëte ou le romancier, sur le philosophe ou le critique. Si le poëte boude, il a peut-être ses raisons pour cela ; il en a même une de plus aujourd'hui. L'Académie a déjà été plus d'une fois gracieuse envers la presse, le journal et la revue ; en ajournant indéfiniment les candidatures sérieuses, réclamées, elle s'expose à l'inconvénient de laisser périmer les titres et s'alanguir la mémoire du public. N'est-ce pas un peu ce qui est arrivé à propos de M. Auguste Barbier, l'auteur des *Iambes*, reçu huit jours avant la séance où ont été élus les nouveaux académiciens ?

Qui a été plus célèbre, disons le mot, plus populaire que M. Barbier de 1830 à 1836 ? Quel livre a été, je ne dis pas seulement plus lu que le sien, mais plus cité, plus acclamé et plus déclamé ? Admis à l'Institut vers 1840, il y fût entré paré de son laurier vert encore et dans tout l'éclat de sa renommée. En 1870, il a fallu presque l'*expliquer* au public. Le discours d'accueil qui lui fut répondu selon l'usage avait un faux air d'oraison funèbre. On eût pu le prendre pour le discours d'un récipiendaire célébrant contre l'ordinaire deux défunts au lieu d'un. Tout dans cette séance a eu je ne sais quel air ancien et passé, jusqu'au discours du nouvel élu, qui a parlé de la comédie un peu comme un Épiménide ou comme un provincial qui se réveille à Paris après une longue absence. M. de Sacy l'a très-bien dit ; si tout le monde aujourd'hui connaît l'auteur des *Iambes*, peu de personnes connaissent M. Barbier. Sainte-Beuve, dans une de ces notes souvent amères qu'il cousait sur la fin de sa vie à ses premiers jugements, a été jusqu'à dire que le jour où le nom de M. Barbier fut proposé en séance, un des académiciens présents et des plus au courant, — et il le nomme ! — affirma qu'il était mort. Ce n'est là sans doute qu'une malice ; mais enfin qu'est-ce que cela prouve ? A qui la faute ? à M. Bar-

bien pour s'être laissé oublier, ou à l'Académie pour avoir laissé, comme je le disais, périmer les titres de M. Barbier ?

Il en est un peu de l'Académie francaise, il me semble, comme du musée du Luxembourg, qui est aussi une sorte d'académie pour les peintres vivants. Il est rare qu'un artiste y soit entré en plein succès et dans la vigueur de son talent. On cherche en vain dans ce musée consacré aux gloires contemporaines les œuvres éclatantes qui ont fait bombe, et desquelles date la renommée de leurs auteurs. On n'y a vu ni la *Françoise de Rimini*, de Scheffer, ni le *Supplice des Crochets*, ni le *Joseph vendu par ses frères*, de Decamps, ni les *Bords du Nil*, de Marilhat, ni le *Soleil couchant après la pluie*, de Théodore Rousseau, ni *les Cerises*, de Camille Roqueplan, ni *le Tintoret peignant sa fille morte*, de Léon Coignet ; on n'y trouve encore ni *le Flûteur*, de Corot, ni *les Bohémiens en voyage*, de Diaz, ni le *Combat de coqs*, de Gérôme, ni l'*OEdipe*, de Gustave Moreau. Sujet d'étonnement perpétuel pour les étrangers qui croient toujours trouver au Luxembourg les chefs-d'œuvre ou du moins les ouvrages les plus célèbres de l'art français contemporain. Il semble que les directeurs de ce musée aient peur du succès, et qu'à tout artiste dont le nom se produit il dise : C'est très-bien, vous voilà célèbre ; à présent nous allons attendre que vous ayez ou mûri ou vieilli. Vous avez tiré juste cette fois-ci : nous ne vous donnerons pas le prix. Tant pis pour vous si vous vous trompez désormais.

Ainsi à l'Académie française : combien de fois l'élection a-t-elle suivi le succès ? Le fait s'est présenté, dit-on, jusqu'à deux fois dans ce siècle, une fois pour Casimir Delavigne et une autre pour Ponsard. Mais ailleurs que d'ajournements, que de transactions, que de temps écoulé, par exemple, entre *les Orientales* et l'élection de Victor Hugo ! combien entre *la Coupe et les Lèvres* et l'admission d'Alfred de Musset ! A combien de candidats l'Académie n'a-t-elle point répondu : Vous avez fait telle chose, bon ; repassez, donnez-

vous le temps de faire telle autre, qui souvent n'est plus bonne. Je sais qu'on peut prendre les choses autrement, et considérer la dignité académique comme la consécration de toute une vie littéraire. Je comprends cela : l'honneur fait à l'élu prend ainsi plus de majesté, plus de gravité ; on aime au jour de la réception à juger un homme tout entier. Mais pourtant n'est-ce pas là souvent jouer un jeu bien hasardeux contre la faiblesse humaine, contre la maladie, contre la mort ? De combien, en ce siècle même, de combien de noms illustres l'Académie ne s'est-elle point privée par ses retardements hautains ! L'histoire du quarante et unième fauteuil est là pour le dire (je parle de celle que nous faisons tous). Je ne veux pas citer de noms : chacun les sait ; et d'ailleurs cela m'attriste.

Je ne veux pas cependant quitter M. Auguste Barbier sans lui faire de mon humble place mon petit compliment. On a beaucoup trop dit, et répété même, qu'en lui tout le talent était dans le procédé, que cette forme violente et rude était aisée à prendre, que l'imitation en était facile, etc. Beaucoup y ont essayé, et nul n'y a réussi. C'est qu'Auguste Barbier a été vraiment à son heure le poëte inspiré. M. de Sacy le lui a dit en de belles paroles que j'ai plaisir à citer : « ... Du premier coup vous avez créé un genre, ce qu'on peut appeler la satire populaire ou démocratique, et avec le genre la langue que ce genre demande, une langue vraiment neuve, non pas pour l'invention de mots nouveaux et étranges, mais par l'emploi vigoureux et hardi des mots de l'usage vulgaire (quel plus bel éloge ?). A mesure que montait le flot des passions qu'une révolution, même la plus juste, soulève toujours, et que décroissaient nos illusions ; aux cris des émeutes, au bruit du tambour battant le rappel ; au spectacle plus affligeant encore de la licence des mœurs au théâtre, dans les bals publics, du débordement des doctrines et des idées les plus faites pour corrompre et abattre le cœur de ce peuple qui vous a paru si grand, la colère bouillonnait dans votre âme de citoyen et de poëte... » Qu'il est beau d'avoir

eu son jour dans la vie et de s'être senti un moment, par le talent, en communion avec les passions les plus généreuses et les plus nobles instincts de son temps! Ce bonheur, M. Auguste Barbier l'a connu. En l'entendant on a pu se croire au plus beau temps de la satire, non pas de la satire diserte et lettrée telle que nous l'avons eue le plus souvent en France, mais de la satire en quelque sorte humaine, sincère, indignée et enflammée, des satires de Juvénal et des *Tragiques* de d'Aubigné. André Chénier n'avait pas cette vigueur. Ceux qui en ont le plus approché dans le temps présent, tels qu'Antony Deschamps, par exemple, n'ont point la même abondance. A ces titres, et comme talent d'exception, Auguste Barbier méritait certainement d'être agrégé à la compagnie; il n'a que le tort d'avoir trop longtemps attendu.

Nous parlions, le mois dernier, d'une nouvelle perte faite par l'Académie dans la personne de M. de Montalembert. Elle en a fait depuis une autre, plus sensible encore, dans la personne de M. Villemain. Je dis plus sensible à cause des liens plus intimes qui attachaient M. Villemain à l'Académie. M. Villemain était, on peut le dire, l'académicien-né. Il était le doyen de la compagnie, sinon par l'âge, au moins par l'exercice. Il y était entré en 1821 : il n'avait pas encore trente ans! Dès 1812, il avait marqué place en remportant le prix du concours pour l'*Éloge de Montaigne*. Il avait récidivé depuis par le *Discours sur la critique* et par l'*Éloge de Montesquieu*. Il était donc arrivé à l'Académie par les voies les plus traditionnelles et les plus consacrées, les concours et la Sorbonne. Mais son union intime, son mariage avec l'Académie ne fut vraiment complet qu'en 1834, lorsqu'il fut nommé secrétaire perpétuel après la mort d'Andrieux. Dès lors, l'académicien-né se montra académicien-modèle. Jamais, il faut le dire, choix ne fut plus heureux. Jamais peut-être l'ensemble des qualités exigées pour de telles fonctions ne se rencontra plus complet dans aucun esprit : éloquence, charme de diction, érudition, finesse, grand art d'écrire si nécessaire en des sujets où il est souvent si difficile de sou-

tenir l'intérêt et de varier les transitions. M. Villemain y fit merveilles, et il lègue à son successeur un redoutable exemple.

Pour parler convenablement de M. Villemain, je suis arrêté par un scrupule que j'aime mieux confesser tout de suite. J'ai nécessairement lu ses ouvrages (pas tous, mais les principaux). Or mes anciens m'assurent que, pour connaître M. Villemain, ce n'est pas assez de l'avoir lu, et qu'il faut l'avoir entendu, non pas seulement au bureau de l'Académie, mais dans sa chaire de la Sorbonne. Ici, quoique j'aie déjà bien perdu l'habitude de me trouver trop jeune, je suis contraint d'avouer que, lorsque M. Villemain cessa ses leçons, je n'étais pas encore en âge de l'entendre. Je n'ai donc pu connaître que le disert et élégant rapporteur des concours annuels et des prix de vertu.

Laissons au successeur de M. Villemain à l'Académie française, et au directeur appelé à lui répondre, le soin de réveiller, en les glorifiant, les traditions et les souvenirs.

Il m'a souvent semblé que Paris ne tirait pas assez de parti des ressources dont il abonde pour la distraction et l'agrément de la vie. Comment, par exemple, dans une ville qui prétend être la « capitale du monde civilisé », faut-il prendre son jour et son heure pour entendre de la musique, je veux dire de bonne musique, honnête et bien faite? Quand nos jardins publics et nos promenades retentissent tous les soirs de crins-crins et de couacs, pourquoi un honnête homme, aimant l'art, et qui se respecte lui-même, ne peut-il se donner le plaisir d'un concert qu'une fois par semaine le même jour au Conservatoire ou chez Pasdeloup? Cette récréation ne devrait-elle pas être possible chaque soir et dans chaque quartier de Paris? Comment, aujourd'hui que la ville s'est tant agrandie, qu'elle a, par les annexions, décuplé d'étendue, comment, moi qui demeure boulevard Malesherbes, vous qui habitez derrière les Invalides, ou derrière le Luxembourg, ou auprès du bois de Boulogne, ou auprès du jardin de Plantes, comment ferons-nous pour nous habituer à ve-

nir un seul jour de la semaine boulevard du Temple entendre une symphonie? et le dimanche encore, jour des réunions de famille et du repos à la maison! Nous faudra-t-il toujours, à ces heures du soir où l'on recherche la distraction et le divertissement, nous rabattre sur les criailleries en plein vent et sur les cuivres des Champs-Élysées? Il y a quelques années, une exposition de peintures modernes s'ouvrit sur le boulevard des Italiens où, pendant l'intervalle des expositions annuelles, on pouvait se rafraîchir la mémoire, se tenir au courant des œuvres de l'art contemporain, intéresser ses yeux et son esprit. Les galeries du boulevard des Italiens, dont l'accès n'était pourtant pas ruineux, ont dû se fermer. Il vient d'être fait une tentative d'un autre genre, et à laquelle nous souhaitons bon succès, par l'inauguration de lectures publiques hebdomadaires de poésie moderne à la salle Gerson. L'endroit est bien choisi : la salle Gerson, annexe de la Sorbonne, ouverte par M. Duruy à l'enseignement des savants qui ne sont pas professeurs en titre, est en plein quartier des Écoles, au cœur de la vie des étudiants, pour qui ce divertissement vaut autant sans doute que la Chaumière, et mieux que le café chantant. L'épreuve a jusqu'ici réussi. Une actrice, une tragédienne aimée de cette jeunesse qui l'a longtemps applaudie à l'Odéon, Mlle Agar, a été chargée de ces lectures auxquelles elle donne l'accent et tout le feu de l'improvisation. Depuis deux mois environ, les jeunes gens ont pris plaisir à entendre une fois chaque semaine réciter non-seulement Hugo et Lamartine, de Vigny, de Musset, Barbier, Emile Deschamps, mais des poëtes plus immédiatement contemporains, plus près d'eux, M. de Banville, M. Leconte de Lisle, M. de Laprade, et enfin leurs contemporains à eux-mêmes, des jeunes gens aussi dont la réputation grandira, dont le talent mûrira au souffle de leur sympathie. Ils ont applaudi la lectrice, ils ont applaudi les œuvres, ils ont applaudi les poëtes, et tout promet pour la saison prochaine une heureuse reprise; car les chaleurs de l'été ont obligé de suspendre ces lectures jusqu'à l'automne.

La moitié des théâtres de Paris, une bonne partie du moins et des plus importants, a d'ailleurs fermé cette semaine. La coutume établie depuis quelques années parmi les directeurs (et qui tend à se généraliser) de prendre des vacances pendant les mois d'été n'est-elle point un symptôme? Quand je vois d'autre part la faveur s'attacher à ces divertissements d'un genre nouveau, conférences, récitations, exhibitions, *musicos*, à ces courtes séances de déclamation et de lecture, à ces plaisirs en plein vent que l'on quitte et que l'on laisse, qu'on peut interrompre par une promenade ou par une conversation, je me demande si nous ne touchons pas à une révolution dans les habitudes et dans le goût du public. Peut-être allons-nous voir tomber cet usage, barbare après tout, de renfermer cinq heures, six heures, sept heures durant, des citoyens libres dans une salle enfumée et empestée par le gaz, où la place de chacun est limitée par les coudes de son voisin, et où l'on ne peut quitter sa stalle pendant les entr'actes qu'en froissant les genoux et le dos de vingt personnes maugréantes, pour entendre *d'affilé*, comme on dit, neuf actes de drame ou dix-huit tableaux de féerie. Peut-être ces protestations tacites et par abstention sont-elles un moyen de ramener les directeurs à une mesure plus sage et plus équitable, aux proportions modérées de l'ancienne tragédie qui peut se jouer en deux heures, de l'opéra en quatre petits actes de Glück, et de la comédie de Picard.

Pour notre part, nous ne le regretterions pas. Les habitudes nouvelles de la vie parisienne ont tellement reculé l'heure du spectacle, qu'il est difficile qu'on en sorte avant une heure du matin. En Italie, où le goût du théâtre, du théâtre musical surtout, n'est pas moins vif qu'à Paris, les spectateurs ont du moins le temps, après la représentation, de causer de ce qu'ils ont entendu, et même de prendre une glace, et ma foi ! de souper. Il en était de même autrefois à Paris du temps de nos pères qui, en sortant du spectacle, allaient prendre le frais au Palais-Royal et sur les boule-

vards, ce qui valait mieux sans doute que d'enfermer dans son lit l'odeur du gaz et la chaleur d'une salle. L'homme d'esprit qui a dit, il y a une vingtaine d'années, que notre époque était celle du paroxysme en tout genre, aurait bien pu prévoir que ces exagérations lasseraient à la fin ; qu'on se lasserait de voir cinq actes de ballet intercalés dans huit actes de drame ; de voir la féerie, c'est-à-dire le fantastique, couler à pleins bords, en cascade, en fleuve, en torrent, de voir à tout propos vider le magasin de costumes et le magasin d'accessoires; qu'on se lasserait de pirouettes, de lumière électrique, d'évolutions militaires, de tonnerres de cuivre et de tableaux vivants. Lui-même, l'homme d'esprit (c'est de M. Nestor Roqueplan que je parle) paraît l'avoir senti dans les derniers temps de sa vie, puisque, redevenu directeur de théâtre, il poussait à outrance son système, comme s'il eût prévu son déclin prochain. Le public est aujourd'hui excédé de ces spectacles forcenés, de ces lumières aveuglantes, de ces tapages assourdissants, de ces représentations interminables qui passent la mesure de l'attention et même de la patience. Il laisse chômer autant qu'ils veulent ces théâtres où il se portait jadis et se foulait, et s'en va se promener aux Champs-Élysées et au bois de Boulogne. S'il se contente actuellement de deux actes de musique et de trois actes de comédie, il y a peut-être dans ce retour à de justes et saines proportions une révolution heureuse pour l'art, et que nous appelons de tous nos vœux.

Un endroit où je pourrais facilement me corriger, s'il en était besoin, de l'illusion de me croire trop jeune, c'est assurément l'exposition de peinture des Champs-Élysées. On vient de publier la liste des récompenses accordées aux artistes par le jury (celles que donnent le gouvernement; les croix ne sont connues, on le sait, qu'au mois d'août). Sur cette liste de quarante noms pour les peintres, de trente ou environ pour les sculpteurs, architectes, graveurs, etc., j'en trouve à peine dix qui me soient connus. Suis-je un *Épiménide* à mon tour, et le temps est-il donc si loin où j'étais

Trompé par une fausse désignation, nous attendions un livre complet; on nous a envoyé un détritus.

Sans vouloir attaquer les intentions ni le savoir des libraires-experts de la province, nous déclarons qu'il est urgent de se prémunir contre les annonces insidieuses de livres rares, insérées dans les catalogues qui nous parviennent de tous les points de la France; attendu que, trop souvent, ce ne sont que des fragments de livres rares, qu'on paye fort cher et qu'on jette au rebut.

— Dans l'ancien catalogue, rédigé en 1104, de la bibliothèque de l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à Leignitz, figurait un manuscrit de Tite-Live qui depuis avait disparu, et qui, par conséquent, n'était pas porté sur le nouveau. Ce manuscrit a été retrouvé par les soins du professeur au Lycée de Leignitz, M. Kraffert, et de M. Penzig, conservateur de la bibliothèque.

— Un de nos collaborateurs, M. Paul Grimblot, est mort récemment à Florence où il remplissait des fonctions consulaires. A propos d'une de ses dernières publications, *les Faux Autographes de madame de Maintenon* (1867), nous avons rappelé ses principaux ouvrages publiés tant en France qu'à l'étranger. Depuis lors il avait donné dans cette maison même une édition originale des *Souvenirs du baron de Gleichen*, dont la presse, et notamment M. E. Scherer dans le *Temps* et M. X... dans les *Débats*, ont reconnu et fait connaître l'intérêt. M. Grimblot avait été pendant longtemps consul aux Indes et à Ceylan. Il en était revenu en 1867, épuisé par les fièvres, et avait obtenu de M. Duruy, pour motiver le congé nécessaire à sa santé, de professer un cours de langue et de *littérature pali* à la salle Gerson. Il a professé ce cours pendant l'année 1869 et jusqu'au jour où il a dû quitter la France pour prendre possession de son nouveau poste.

A NOS LECTEURS.

Le *Bulletin du Bibliophile* reparaît après un an d'interruption, mois pour mois. Le numéro que nous distribuons était bon à tirer, le numéro suivant était composé, lorsque éclatèrent les événements qui ont dispersé imprimeurs et libraires, et envoyé les uns aux frontières, les autres au rempart. Le numéro que nous lisons aujourd'hui, comme le liront demain nos abonnés, parlait de bibliographie, de science, de littérature, de tous les arts paisibles qui font l'étude des honnêtes gens et les délassements des bons esprits, livres anciens, livres nouveaux; quoi encore? l'Académie française, le Théâtre-Français! Quel abîme à présent nous sépare de ces divertissements et de ces travaux de curieux et d'amateurs des belles choses! C'est à travers des ruines que le *Bulletin* cherche à rejoindre ses lecteurs, ses amis, ses coopérateurs. Et quelles ruines! A peine avions-nous eu le temps de pleurer sur les désastres, après tout glorieux, de la bibliothèque de Strasbourg, qu'il nous faut gémir d'autres pertes, d'autres ruines; celles-là infâmes et inconsolables. La bibliothèque du Louvre, enrichie des collections de Motteley, déjà si riche de tant de collections fameuses et de monuments à jamais perdus pour les lettres et pour leur histoire! Pauvre vieux manuscrit de Colletet, monument vénérable de la piété d'un poëte et d'un lettré, que chacun de nous, j'entends de ceux que leur étoile ou leur génie a rendus familiers avec ces dépôts de gloire et de documents, a rêvé de mettre au jour, vous voilà donc perdu, et vos révélations, souvent si précieuses, manqueront à l'histoire des poëtes français! Et puis la bibliothèque de la ville, où se préparaient les éléments d'une histoire complète de notre

cité deux fois saccagée ! Nous espérons encore que la prudence aura fait, dès le commencement, ranger en lieu de sûreté les plus précieux documents de cette grande information historique, et particulièrement le beau manuscrit de Juvénal des Ursins, jadis disputé à la ville par l'enthousiasme de M. A.-F. Didot, et que son patriotisme lui céda. Quelles n'étaient point nos craintes pour l'Arsenal, pour Sainte-Geneviève, et, hélas! pour la Mazarine! Nous n'oublierons jamais les émotions de cette première sortie du 25 mai, où, haletant, le cœur serré par l'angoisse et par tant d'appréhensions diverses, nous nous aventurâmes par les rues et sur les quais. Devant nous fumaient les Tuileries, qu'à cette heure du matin on eût pu croire enveloppées par la brume, tandis qu'à notre droite flambaient encore les bâtiments du Conseil d'État, de la Légion d'honneur et de la Caisse des dépôts et consignations. Nous marchâmes, pour gagner le quai, sur les débris encore chauds de la maison de M. Gatteaux, membre de l'Institut, dont les belles collections de dessins devaient, d'après sa volonté écrite, s'ajouter aux dépôts du Louvre. Projets déçus! générosité inutile! Ces dessins, notre héritage, l'héritage de tous, n'ont pas été plus épargnés que les peintures de Delacroix et d'Ingres, propriété de la ville, ni que les fresques de Chassériau au Conseil d'État.

Notre cœur se desserra un peu quand nous vîmes intacte la galerie du Louvre, miraculeusement sauvée, et sur l'autre rive de braves mines de soldats aux fenêtres de la bibliothèque Mazarine qu'on avait dite brûlée avec l'hôtel des Monnaies. Nos regards, suivant la ligne des quais, interrogeaient les fumées à l'occident, car l'incendie du grenier d'abondance pouvait avoir gagné l'Arsenal. Nous ne savions rien encore de l'Hôtel de ville, ni du Palais-Royal, ni du palais de la rue Richelieu menacé par le voisinage de la Bourse et de la Banque. Qu'était-il advenu de la Sorbonne, du Panthéon, de Sainte-Geneviève? Quiconque a vu dans cette matinée mémorable l'anxiété fiévreuse des visages, qui a entendu les questions se précipiter à chaque rencontre, d'une voix brève, étranglée par la colère et l'inquiétude, ne pourra jamais nier le patriotisme des Parisiens pour leur ville. Les mains se serraient, les épaules se touchaient; mais les yeux

regardaient par-dessus les têtes et fouillaient l'horizon avec angoisse. Et comme on le sentait alors! Un Victor Cousin laissant ses livres à l'Université, un docteur Lacaze léguant pour un million de tableaux au Louvre, sont les vrais grands citoyens!

C'est en commémoration de ces journées néfastes qu'avant de reprendre notre publication nous avons tenu à communier ici avec nos lecteurs et nos confrères dans les mêmes regrets et dans les mêmes douleurs. Le *Bulletin* a d'ailleurs, dans ces désastres, plus d'un deuil à porter, que nous célébrerons plus à loisir quand nous aurons pu nous recueillir et lorsque toutes nos pertes nous seront connues. Nous nommerons d'abord M. Pierre Clément, de l'Institut, dont le concours nous était acquis, et dont le zèle et l'érudition sont connus de tous. Nos abonnés n'auront qu'à recourir à nos numéros de février et de mars pour comprendre les regrets que nous inspire la perte d'un collaborateur aussi utile, aussi dévoué à l'histoire et aux lettres. Peu après lui s'est éteint dans les douleurs d'une vieillesse avancée et maladive un écrivain très-distingué, dont le nom est inscrit sur nos couvertures. Celui-là n'était pas un savant; c'était un poëte. Émile Deschamps est décédé à Versailles, le 22 avril de cette année, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Jamais nous n'avons senti plus amèrement le chagrin de ne pouvoir an moment et sur l'heure témoigner publiquement de nos sympathies que le jour où nous est parvenue la nouvelle de la mort de cet excellent homme et de cet excellent poëte. Dix-huit mois plus tôt nous avions pu du moins protester ici même de notre admiration et de notre respect pour la mémoire d'Antony Deschamps, frère puîné d'Émile. Mais Émile méritait bien d'autres admirations et d'autres respects pour le rôle actif et encourageant qu'il tint à l'aurore de notre renaissance poétique, au commencement du siècle. Le bruit de la fusillade et de l'artillerie a couvert les dernières plaintes de l'agonie du poëte. Espérons qu'avant peu, aussitôt que les esprits se seront calmés et reconnus, des voix s'élèveront pour rendre hommage au talent de ce doyen des poëtes du dix-neuvième siècle, et pour dire ce que la poésie et la littérature française doivent à Émile Deschamps.

Le bruit de la bataille a étouffé aussi les adieux des amis de M. Pierre Jannet, ancien libraire, fondateur de la *Bibliothèque elzévirienne*, dont le succès restera une date dans les annales de la librairie de ce temps. M. Jannet n'était pas seulement un libraire instruit et un homme de goût; c'était un érudit véritable, un esprit laborieux et fin, et les éditions qu'il a données lui-même dans ses collections, dans la seconde surtout, notamment son Villon et son Rabelais, sont des meilleures qu'il ait publiées. Il montrait dans ses travaux, particulièrement dans ses notices, une sobriété, une modestie assez rares en ce temps, et qui dénotent un sens très-juste et une appréciation très-saine des choses et des sujets. Il avait d'ailleurs en tout ces dons de l'exactitude, de l'ordre et de la précision. Les classifications lui plaisaient. Il en avait pris le goût et l'habitude dans l'étude et la rédaction des catalogues. Aussi s'était-il spontanément porté vers les sciences naturelles et la linguistique. La langue chinoise, dont il s'occupait depuis plusieurs années, était devenue pour lui le sujet d'un travail passionné, et il croyait être parvenu à en faciliter, à en éclairer les abords (1). Il laisse heureusement achevé, croyons-nous, un dictionnaire de cette langue, où il enseigne le moyen d'écrire et d'imprimer plus facilement les signes par la décomposition des caractères. Sa vie était celle d'un sage, et sa maison du Petit-Montrouge était assidûment visitée par des confrères en érudition et en littérature, qui aimaient à se grouper autour de cet hôte aimable et à prendre de lui le ton de la conversation.

Ainsi nous nous avançons, rencontrant partout des ruines et des tombes, comme Juliette en son caveau. Encore étourdis du fracas des explosions et des chutes, nous nous demandons par où se relèvera cette France si active, il y a un an, si belle de résolution et de courage. N'ayant point qualité pour entrer dans le secret des conseils ni dans les combinaisons de l'art militaire, bornés par nos études et nos fonctions entre les quatre murs des cabinets et des bibliothèques, nous interrogeons ces rayons qui nous entourent et qui contiennent tout le passé de la France, son génie, sa

(1) *De la Langue chinoise et des moyens d'en faciliter l'usage*. Paris, Franck, 1869.

gloire et ses traditions, et il nous semble que c'est à ces traditions, à ce génie que la France doit demander son salut. Ce qu'on ne prendra jamais à ce pays, même après qu'on lui aura pris, selon la phrase consacrée, « son dernier soldat et son dernier écu », c'est son esprit. A la fin du dernier siècle même, après Rosbach et le traité de Paris, l'influence de la France se soutenait encore en Europe par le talent de ses écrivains. Ce qu'on ne lui prendra pas non plus, c'est son humeur, c'est sa cordialité, sa générosité, ses facultés d'expansion et de sympathie, son cœur et son cerveau. Un bon exemple nous est rapporté ce matin : un savant des plus laborieux et des plus estimés par ses travaux, M. Edélestand Duméril, vient de léguer en mourant ses livres à la bibliothèque municipale de Passy. Nous n'avons point connu personnellement M. Edélestand Duméril; à peine l'avons-nous vu une fois, et de cette unique rencontre il ne nous est resté que peu de souvenir. Mais cette action nous touche, parce que nous y sentons le désir de contribuer, autant qu'il le pouvait, à la réparation des pertes que nous déplorons. Que ne pouvons-nous tous, par nos dons, réparer ces dévastations lamentables, refaire une bibliothèque à l'Hôtel de ville, une bibliothèque au Louvre! Mais, s'il est des compensations impossibles, il est aussi pour chacun de nous des devoirs prochains et à sa portée, et dont l'accomplissement, dans les circonstances présentes, devient d'obligation sérieuse. Certes nul de nous ne peut rendre à nos bibliothèques publiques ce qu'elles ont perdu, ni l'*Hortus deliciarum* de Strasbourg, ni le Juvénal des Ursins de Paris; mais il est d'autres moyens de payer le tribut à la patrie désolée, et ceux-là dépendent de nous, car ils sont en nous. Ils sont dans notre courage, dans notre sagesse, dans notre bonne volonté à refaire, jour par jour, par le travail et le bon ordre de la vie, l'âme de la France si troublée et si ébranlée. Que chacun de nous, ouvrier, artisan, artiste, écrivain, industriel, reprenne son outil et son instrument et le manie avec vigueur, consciencieusement et honnêtement surtout. Et ainsi nous referons une France, car nous referons des Français.

LE

TRAITÉ DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

D'ANTOINE DE MONTCHRESTIEN, SIEUR DE VATEVILLE

(Mémoire par M. Jules Duval, 1 vol. in-8°).

Montchrestien est plus connu comme poëte que comme économiste, ce qui ne veut pas dire qu'il le soit beaucoup aujourd'hui. Qui sait, à l'exception de quelques érudits, qu'il existe tout un théâtre de Montchrestien, sieur de Vateville? A peine le sang de Marie Stuart venait-il de couler sous la hache du bourreau, que Montchrestien songeait à tirer de cette terrible catastrophe une tragédie. Sa pièce ouvrait la marche à tant d'autres ayant le même sujet et la même héroïne; elle était bien inférieure en intérêt dramatique à l'histoire elle-même, est-il besoin de le dire? Montchrestien, contemporain de Robert Garnier, ne le vaut même pas comme tragique, mais il a plus de talent poétique. M. Sainte-Beuve en juge ainsi dans son *Tableau du seizième siècle*, et nous sommes disposé à en croire sur parole l'éminent historien littéraire. A peine la vie qui nous emporte dans son tourbillon nous permet-elle de distraire quelques instants pour lire les vrais, les grands poëtes, et nous irions user notre temps et nos yeux dans le travail ingrat de chercher des perles cachées au fond d'un océan de vers médiocres? Nous avouons que nous n'en avons pas le courage.

Mais j'oublie, en parlant ainsi, le lieu où j'écris. Je débute à peine, et j'ai peut-être déjà offensé tel bibliophile qui possède un Montchestien élégamment relié, et qui n'at-

tend pour le lire qu'un peu d'encouragement. Soit donc ; voici quelques échantillons qui, pris dans la masse, prouvent qu'il y aurait à glaner de jolis vers d'une aimable délicatesse et d'une expression heureuse. Marie Stuart, parlant de tous les malheurs qui l'assaillirent au berceau, dit d'une manière touchante :

Comme si, dès ce temps, la fortune inhumaine
Eût voulu m'abreuver de tristesse et de peine.

On trouve dans les chœurs des mêmes tragédies des stances pleines d'élégance, d'harmonie. Écoutez celle-ci, qui est certes bien réussie :

Après la feuille, la fleur,
Après l'épine, la rose,
Et l'heur après le malheur;
Le jour on est en labeur
Et le soir on se repose.

Hélas ! le pauvre Montchrestien ne devait pas justifier ces vers par sa destinée. Il eut les roses avant les épines, et ne connut pas ce repos du soir qu'il chantait d'une voix si douce! Sa vie, heureusement commencée dans les occupations et les succès littéraires, devait s'achever au milieu des factions et finir à la façon de ses plus sombres tragédies, d'une manière lamentable. C'est une physionomie étrange, restée mystérieuse à bien des égards, que celle de ce vieil écrivain, mêlé aux factions religieuses, conspirant, révolté, cachant sa vie et ses intrigues tantôt dans les camps, tantôt au sein des villes, puis mis à mort sans merci et traîné sur la claie! Voilà bien du romanesque pour un poëte plus aimable que terrible, malgré ses *Lacènes*, ses *Carthaginoises*, son *David* et tant d'autres compositions tragiques; voilà bien du drame pour la vie d'un économiste; car, nous allons le voir, l'auteur dramatique oublié est doublé d'un économiste qui mérite de ne pas l'être. Je regrette que M. J. Duval, qui consacre quelques pages de son remarquable travail à la biographie de cet auteur, pleines de cette bienveillance affectueuse qu'on

éprouve pour un auteur qu'on a en partie découvert, ne se soit pas appliqué à éclaircir davantage les points restés obscurs de cette existence troublée et mal connue. A-t-il craint que l'écrivain qui a tant de nobles maximes à la bouche, et dont le livre respire l'honnête homme, ne sortît pas complétement net de cet examen? Il y a certainement quelque chose d'équivoque dans cette existence, et il n'est pas sûr que le parti catholique, abandonné par Montchrestien, l'ait calomnié en le montrant parfois sous un jour peu favorable. Fils d'un apothicaire de Falaise nommé Mauchrestien, il changea ce nom en celui de Montchrestien, et il y ajouta, du nom, paraît-il, d'une terre noble que lui apporta sa femme, le titre de sieur, puis de baron de Vateville. Il s'était annoncé de bonne heure comme duelliste. Je ne songe pas à lui en faire un grief. C'étaient les pratiques du temps. S'il se comporta bravement, s'il tint tête à plusieurs adversaires à la fois dans son affaire avec les Gouville, cela ne le grandit pas beaucoup à nos yeux, mais ne le diminue pas non plus, et ce n'est pas le duelliste intrépide, c'est le personnage pris dans l'ensemble de sa vie qui paraît appeler la critique. On prétend que sa conduite avec son tuteur, lors du règlement de ses comptes de tutelle, ne fit pas honneur à sa délicatesse. On raconte qu'il fut obligé de s'enfuir en Angleterre, accusé d'un homicide commis en trahison. Il fallut, pour obtenir sa grâce, l'intervention, auprès de Henri IV, du roi Jacques, à qui il avait dédié sa Marie Stuart. Il revient en France, choisit une retraite près de la forêt d'Orléans, la quitte pour habiter Châtillon-sur-Loire, puis, se souvenant de ses observations sur l'industrie du fer recueillies en Angleterre et en Hollande, il se fait fabricant, vend à Paris des instruments de fer et d'acier, sortis de sa fabrique, couteaux, canifs, ustensiles de quincaillerie. Le voilà riche en peu d'années. Décidément sa réputation joue de malheur. Ne l'accuse-t-on pas de fabriquer de la fausse monnaie? Que l'on pût s'enrichir en peu de temps par la fabrication, cette idée avait alors un peu de peine à entrer dans l'esprit du popu-

laire. Mais, fausse monnaie à part, cet homme actif, hardi, d'une intelligence vive, fût-il aussi scrupuleusement honnête qu'entreprenant et habile ? Pourquoi glisser sur les nuages qui obscurcissent la réputation du vieil auteur ? Craint-on, encore une fois, que Montchrestien n'ait pas à gagner à cet examen ?

M. Duval semble mettre ces mauvais bruits, dont je trouve l'écho dans la *Biographie universelle,* sur le compte des préjugés religieux et des rancunes des catholiques. Il eût fallu peut-être essayer de le démontrer. Peu importe, dira-t-on peut-être. Le langage tenu par Montchrestien est celui d'un généreux citoyen, et sa valeur comme penseur ne dépend pas de sa réputation comme homme. Pourtant, avant d'admettre un nouveau saint dans le calendrier de l'économie politique, il serait d'une bonne critique d'y regarder à deux fois. Les Vauban, les Turgot, les Franklin, ne doivent-ils pas, après tout, une grande partie de leur auréole à leur vertu ? Nions-nous, contestons-nous la sincérité de Montchrestien quand il exprime de nobles pensées comme économiste et comme publiciste ? En aucune sorte. Mais comment ne pas se demander si sa vie ne fut pas trop en désaccord avec la réelle élévation du penseur et du patriote ? Protestant ou catholique, ce n'est pas ce qui m'occupe. Mais pourquoi, ayant paru catholique, en ayant tenu le langage, s'est-il fait protestant ? Quels furent les motifs de cette conversion ? Il avait suivi la cour. Brusquement il se jeta dans la révolte ; pourquoi ce changement soudain ? Il est mêlé très-activement à la guerre civile ; meneur des plus remuants, énergique, éloquent, on nous l'assure, un des plus ardents parmi les calvinistes qui ont fait de la Rochelle leur quartier général, il lie toutes sortes d'intrigues en Normandie et essaye de mettre le feu à cette province au nom de la religion réformée. Quel néophyte ! Il y avait deux mois qu'il accomplissait cette mission dont il s'était laissé ou fait investir, lorsqu'il est saisi dans le bourg de Tourville, entre Falaise et Domfront ; il est blessé d'un coup de pistolet et achevé à coups de pertuisane.

Converti sincère et fanatique, ou seulement une de ces natures qui ont besoin d'émotions violentes, qu'est-il donc? Obéit-il à des croyances, à des opinions, ou à des intérêts et à des ambitions?

Ces observations n'empêcheront pas le *Traicté de l'économie politique* d'être un ouvrage très-curieux, et qui lui fait le plus grand honneur, M. Duval le démontre éloquemment.

On peut prendre ce livre comme un écrit qui déjà renferme des vues générales sur les conditions de la vie économique des sociétés. On peut l'envisager aussi comme donnant une idée assez étendue et exacte de la France du temps de Henri IV et de Louis XIII, au point de vue industriel, commercial, colonial. Monteil a montré le cas qu'il en faisait sous ce rapport; nombre de fois il le cite dans ses savantes recherches. Il est, par ce côté, plus pratique qu'on ne l'est en général dans ces gros traités; on sent le voisinage de Barthélemy Laffemas, qui étudie les questions du temps en homme qui a appris tout ce qu'il sait dans le trafic; le voisinage d'Isaac Laffemas, le fils de Barthélemy; le voisinage aussi d'Olivier de Serres, le seigneur huguenot du Pradel, esprit plus élevé que les Laffemas, tout en restant sur le terrain solide de l'observation. M. Duval résume énergiquement son jugement à ce point de vue par ces lignes : « Dans l'ordre spécial des idées économiques, le *Traité* de Montchrestien est le testament de Henri IV, le cahier de la bourgeoisie aux États de 1617, le programme de Richelieu et de Colbert, le prodrome d'une science importante et nouvelle. »

N'exagérons pas pourtant. Voir dans le livre de Montchrestien « un système et un monument », c'est beaucoup; disons-le, c'est trop. Toutes ces vues sont-elles assez enchaînées, assez scientifiques pour former un système? Est-ce un ensemble assez solide dans toutes ses parties, assez résistant en somme pour composer un monument? Dites plutôt que c'est un livre fécond en aperçus ingénieux, hardis, riche d'observations prises sur le fait, mieux lié que ce qu'on avait publié jusqu'alors sur ces matières d'économie publi-

que, mieux assis sur quelques-uns de ces principes qui servent de base à la vie économique chez tous les peuples civilisés. Certes, la louange même renfermée dans ces termes reste grande. Je me range aux sentiments de haute estime et de justice élogieuse professés par M. Jules Duval, qui a raison contre des dénigrements excessifs, lesquels n'attestent qu'une chose, l'ignorance où l'on était du vieil écrivain; je demande seulement la permission d'aller un peu moins loin que le savant commentateur dans l'admiration.

Le *Traicté de l'économie politique*, dédié à Louis XIII et à la reine mère (1615), est une œuvre de circonstance, écrite en vue des états généraux. Il expose les besoins du pays, fait connaître les vœux de la partie la plus éclairée et va même quelquefois au delà.

Cette origine, en quelque sorte tout accidentelle, du livre, n'en diminue pas au reste la portée sérieuse et durable.

Combien, en effet, d'ouvrages de principes ont dû leur origine à de telles circonstances! En vérité, on n'a que l'embarras du choix, à commencer par le *Télémaque* et plusieurs des écrits de Fénelon, ou par le *Discours de l'histoire universelle* de Bossuet et d'autres publications polémiques du grand évêque, à finir par tant d'autres œuvres!

Lorsque Montchrestien écrivit son *Traicté*, il avait quarante ans, il était dans la force de l'intelligence et du talent, il possédait la plénitude d'une expérience vaste et variée, fécondée par des voyages, par une pratique assidue des affaires, par la conversation des hommes les plus distingués et de gens spéciaux de son temps. Rien de tout cela n'a été perdu dans son livre.

Dans la première partie, il traite des arts mécaniques avec d'amples et parfois de frappants développements, qui montrent en même temps sa sagacité et la direction où déjà s'engageait la France par cette importance accordée à l'industrie. Il a sur sa puissance utile et bienfaisante les idées de Henri IV bien plutôt que celles de Sully. Il professe même sur plus d'un point les vues qui prévaudront avec Colbert. La pensée

de faire de la France un foyer de production industrielle égal ou supérieur à tout ce qui existe le préoccupe très-fortement. Il est visible que l'inspiration de Montchrestien est beaucoup plus patriotique et française que cosmopolite. Par là il n'est pas de la famille des économistes du dix-huitième siècle, dont la tendance, comme l'on sait, est de voir dans l'humanité un seul atelier et un seul marché. Le mérite remarqué par M. Duval n'en subsiste pas moins. Les conditions du développement industriel constatées par Montchrestien offrent avant tout un caractère général; c'est l'anatomie ou la physiologie de la société industrielle. Ainsi Montchrestien signale et caractérise la division du travail et la concurrence, l'influence des débouchés sur les prix, le rôle de la monnaie et des machines. Ce ne sont pas là assurément des analyses complètes, approfondies, comme celles que feront des économistes plus attentifs à se conformer aux exigences de la méthode d'observation; mais ce sont des vues déjà d'une certaine netteté dans leur généralité. L'auteur ne se méprend pas, et c'est beaucoup, sur la nature des principes qui sont l'âme et la règle du monde économique; il a des motsjustes, expressifs, sur l'excellence et la fécondité du travail, sur le rôle éminent que l'homme, que l'intelligence humaine joue dans la production industrielle.

On pourrait citer bien des passages de Moutchrestien qui attestent avec la solidité du fond les qualités de la langue. Oui, Montchestien a sa place parmi nos vieux écrivains en prose plus assurée qu'il ne l'a comme poëte. Oh! combien ce jugement l'aurait surpris lui-même! Combien il préférait sans doute ses bergeries et ses chères tragédies à son *Traicté!* Mais la postérité s'occupe peu de ces prédilections personnelles. Pour rencontrer, je l'ai dit, des vers élevés, touchants dans les œuvres poétiques de Montchrestien, il faut traverser bien des déserts; le prosateur peut être parfois diffus, mais il est rare qu'on ne trouve pas dans presque toutes ses pages des expressions hardies, ingénieuses, qui ont le mérite de porter sur des idées.

Voici quelques-unes de ces vérités morales ou économiques toujours vraies qui me paraissent être relevées par une expression concise et souvent pleine de saveur. M. Duval a récolté abondamment, je me borne à glaner :

« Tous les arts sont autant de parcelles et de fragments « de cette sagesse divine que Dieu nous communique par « le moyen de la raison. »

« L'honneur nourrit les arts, et les arts nourrissent les « honneurs. C'est de l'affection que leur portent les grands « rois, princes et seigneurs, que coule et s'insinue en eux « la séve qui les entretient en vigueur. »

« Chacun reçoit sa tâche en ce travail public de la vie « auquel nous sommes, sans exception, nés et destinés : un « seul et même esprit opérant toutes choses en tous. »

« L'homme est né pour vivre en continuel exercice et « occupation... Qui veut tenir cet homme en oisiveté, outre « qu'il ne s'en sert point à ce qu'il faut et à ce de quoi il est « capable, lui enseigne à mal faire... »

« C'est un grand travail de ne rien faire : c'est bien à « propos qu'on appelle l'oisiveté la sépulture d'un homme « vivant. Toute vertu, quelle qu'elle soit, est active de « nature, d'habitude et de résolution, et tout labeur, quel « qu'il soit, simplement considéré, peut servir d'achemine« ment à la perfection... »

« La vie et le travail sont inséparablement conjoints. »

« L'heur des hommes, pour en parler à notre mode, « consiste principalement en la richesse, et la richesse au « travail. »

Ne sont-ce pas là de nobles pensées morales sur le travail, ayant forme d'aphorismes, et d'une énergie expressive ? En voici une qui a sa valeur politique et qui n'est pas littérairement sans mérite :

« C'est une bonne fortune quand tous les sujets ont des
« moyens suffisants à leurs nécessités, ou ne les ayant point
« peuvent les acquérir. C'est la plus sûre bride pour retenir
« le Typhée à plusieurs bras et plusieurs têtes, lequel, quand
« il se fâche et ennuyé de ne rien gagner, se remue, et en
« se remuant excite quelquefois des tremblements de terre. »

Ce n'est pas moins qu'un programme de travail et de bien-être populaire, recommandé au nom de la crainte des révolutions. Est-ce à Louis XIII seul qu'il s'adresse ? Pourrions-nous aujourd'hui même adopter une meilleure devise ? Richelieu inclinait à croire que le plus sûr frein du peuple est la misère. Oui, peut-être, quand il s'y joint un degré d'abrutissement que les politiques de la vieille école ne peuvent plus espérer. Intéresser le peuple à l'ordre par le travail, le salaire, l'épargne, est encore le plus sûr pour qu'il ne cède pas à cette humeur remuante dont parle Montchrestien. Il parle déjà comme va parler Fénelon, comme parlera plus tard Franklin.

Je citerai encore deux belles pensées, exprimées fortement, par un écrivain qui parle avec une abondance heureuse cette langue voisine encore du seizième siècle en même temps qu'on y trouve déjà les bégaiements de celle du dix-septième :

« De l'imbécillité (faiblesse) qui se trouve entre les
« hommes dont un seul n'est capable de fournir à toutes les
« nécessités, je ne dirai pas de plusieurs, mais de soi-même,
« est procédée cette multiplicité d'arts, desquels vient non
« l'ornement sans plus, mais l'exercice et la richesse ordi-

« naire de ces familles que vous avez dit faire le troisième « membre de l'État, le démon de l'industrie opérant tous « les jours diversement en elles et par leurs mains qu'elle « conduit, les choses utiles acquérant l'usage, les agréables « l'attrait, les magnifiques la grandeur. »

» Que l'on considère les arts libéraux et mécaniques..... « on les trouvera tellement nécessaires, utiles et plaisants, « que celui auquel on regardera le plus semblera le plus « préférable ; et puis, descendant comme par degrés de « l'un à l'autre, on jugera que difficilement pourra-t-on se « passer d'aucuns, et que tous ensemble font cette merveil« leuse chaîne d'or à plusieurs anneaux entrelacés qui remue « et attire à soi toutes choses d'ici-bas, aussi bien que celle « que le poëte Homère mettait ès mains de son Jupiter. »

Qu'on juge ces pensées au point de vue de la langue ou sous le rapport économique, elles ne sauraient qu'être approuvées et goûtées. Ce bon style se soutient dans les idées générales. Il y a, par exemple, sur les bienfaits de l'émulation et de la concurrence, de ces choses dites avec exactitude et agrément, qui sont tantôt des formules nettes et brèves, tantôt des développements très-complets, de vraies démonstrations à l'aide de faits exprimés sous une forme familière et pittoresque ou par voie de comparaisons et d'images. On trouve des pages presque entières dont le bonheur d'expression et le mouvement animé sentent le poëte. Preuve qu'il n'est pas toujours inutile, même à celui qui écrit en prose, de s'être essayé à la poésie, s'il en a retenu ce goût de l'expression vivante, de l'harmonie et du tour rapide et choisi qui n'est pas hors de place, même dans ce genre d'écrits plus sévères ! M. Duval cite des pages de Montchrestien sur l'agriculture, sur telle ou telle industrie d'utilité ou de luxe, et accessoirement sur l'imprimerie, sur l'échange, sur la France comparée aux autres peuples, sur vingt autres sujets diffé-

rents, tous en rapport avec le titre du livre, pages qui réunissent ce double mérite de précision rigoureuse et de sage coloris.

A le juger comme économiste, il est certain que Montchrestien a mieux apprécié le travail, dont il parle si bien, que l'échange, du moins que l'échange international; car sur le commerce intérieur il s'exprime en termes excellents. On a rarement mieux exprimé cette vérité souvent méconnue que, sur deux hommes dont l'un est acheteur et l'autre vendeur, il n'y a pas nécessairement une dupe et un fripon, l'avantage étant ou pouvant être réciproque. Ennemi des monopoles industriels, Montchrestien est grand partisan des droits protecteurs et même des prohibitions. On sent que le moment de Colbert approche ! Il y a du patriotisme jaloux, ombrageux, de la haine même contre l'Anglais, dans toutes ces précautions qu'il recommande et dans cette glorification anticipée de la France industrielle.

Non, l'esprit de l'économie politique n'est pas là tout entier, il y reçoit même plus d'un démenti. Montchrestien interdit le commerce aux nobles qui doivent garder leur rang. Il est moins avancé, ici, que Richelieu et que les états généraux, qui faisaient entendre aux nobles un langage tout différent.

Au reste, on ne peut combattre avec plus de raison et d'opportunité d'autres travers nobiliaires plus dangereux après tout que l'abstention des familles aristocratiques en ce qui touche les spéculations du grand commerce. Combien il s'élève contre l'habitude funeste de s'absenter de ses domaines pour aller à Paris et à la cour, habitude qui tendait à dominer sous Henri IV et qui ne cessera de s'accroître !

Précurseur des idées modernes, dit M. Duval. Oui, à beaucoup d'égards. Mais esprit routinier quand il crie aux monopoleurs, aux accapareurs, à propos des achats de grains.

Disons qu'il est de son temps, en général, par le meilleur côté, par l'ouverture de l'esprit. Disons aussi qu'il est de

son pays. Qui a mieux parlé alors de la colonisation française? Qui a mieux senti la grandeur possible de la France au point de vue de la navigation, à laquelle il consacre tout un livre?

Sans prendre des indications judicieuses pour des analyses profondes, on peut lui accorder d'avoir embrassé l'ensemble des faits économiques avec un ensemble, une netteté dont peu d'esprits étaient capables à ce degré.

Comme document sur les faits économiques de la France de Henri IV et de Louis XIII, son livre garde aussi une valeur incontestable. Les historiens feront bien de le consulter. Ajoutons que Montchrestien n'est guère moins publiciste qu'économiste. Il entend la politique, quant à ses fondements essentiels, un peu à la façon de Bossuet; pourquoi ne dirions-nous pas à la manière de Henri IV? C'est dire sans doute qu'il ne songe guère au gouvernement représentatif; mais son idéal du gouvernement monarchique est élevé et humain. Il veut, comme plus tard Quesnay le voudra, comme le voudront presque tous les économistes, des réformes utiles à tous, opérées par un roi puissant et sage. Lorsque je nomme les théories politiques du dix-septième siècle à côté de l'économiste Quesnay, j'entends que le roi, selon les vœux de Montchrestien, selon les vœux de la France de ce temps, est un roi dont le droit divin est tempéré par les vertus chrétiennes, et dont l'intelligence est réputée à la hauteur de sa mission. C'est le gouvernement idéal de la vertu et du génie. Façon trop chimérique de comprendre la royauté! Mais tel était l'instinct de la vieille France; avec Quesnay, avec Montchrestien, elle aspirait à une certaine égalité sous un seul prince et sous une même loi.

M. Jules Duval a remis cette figure du vieil économiste, du vieux publiciste français, dans une pleine lumière. Le travail était déjà avancé sur quelques points, lui-même le reconnaît. M. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen, avait déjà rendu hommage au poëte et à l'économiste

normand dans un écrit publié en 1865. Les historiens antérieurs, même les plus spéciaux, de l'économie politique, Blanqui, par exemple, citaient tout au plus Montchrestien pour mémoire, et comme ayant eu l'honneur ou la chance de prononcer le premier ce nom d'*économie politique*, appelé à une si grande fortune. On ne rencontre pourtant ce mot qu'assez rarement même sous la plume des premiers qui s'intitulent économistes, les Turgot, les Adam Smith, jusqu'à ce que J.-B. Say le consacre tout à fait en l'inscrivant en tête de son célèbre traité. Ajoutons aussi qu'en 1857, M. Haag, dans le tome VII de la *France protestante*, appréciait la valeur de Montchrestien comme économiste plus complétement qu'on ne l'avait fait. Il entrait de la reconnaissance dans ce jugement. Montchrestien, né catholique, est mort en 1621 sous les drapeaux de la réforme. Le mérite propre à M. Duval, et ce mérite est grand, est d'avoir serré de près l'écrivain qu'il étudie, d'avoir dégagé, avec beaucoup de sagacité, de ce *Traicté d'économie politique*, qui ne compte pas moins de 600 pages, tout ce qui est effort de généralisation déjà scientifique, loi, principe d'économie politique. Par là, en effet, Montchrestien est plus qu'un écrivain ordinaire de mémoires sur l'état économique du pays, tel qu'est par exemple un observateur, et j'allais dire déjà un statisticien comme Froumenteau. C'est avec raison que M. Duval marque la place du vieil écrivain entre Nicole Oresme, ce traducteur et cet élève d'Aristote, qui pousse plus avant certaines vues judicieuses énoncées par le maître sur la nature véritable de la monnaie, et Boisguillebert, cet autre économiste normand, qui ouvre véritablement, avec Vauban, la série des économistes modernes. C'est à juste titre aussi que l'historien de Montchrestien fait figurer, dans cette honorable et glorieuse liste, le nom de Jean Bodin qui, sur quelques points économiques de la plus grande importance, s'est montré observateur si judicieux et penseur si pénétrant.

Montchrestien marque le plus haut niveau des esprits éclairés à cette époque. Il ne peut que gagner à être connu.

Il n'augmente pas le nombre des grands, mais celui des bons écrivains, et c'est bien quelque chose. Ici on n'a rien à surfaire. Je réclamerais une mention pour Montchrestien dans les ouvrages qui traitent de l'histoire de l'économie politique; mais les futurs historiens littéraires de la France feront bien de ne pas l'omettre. Quatre ou cinq lignes, c'est peu sans doute! Mais combien dans le nombre d'hommes, je dis d'hommes distingués qui écrivent, sont assurés d'avoir droit à quatre ou cinq lignes de la part de la postérité!

Henri BAUDRILLART,
de l'Institut.

NOTES SUR LA BIBLIOTHÈQUE

DU

CHAPITRE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE

DE SAINT-PIERRE D'AIRE, EN ARTOIS.

QUINZIÈME SIÈCLE.

Le chapitre de la collégiale d'Aire, fondé en 1059 ou 1064, eut vraisemblablement de bonne heure une bibliothèque. Il serait extraordinaire que ce corps, qui compta dans son sein des hommes littéraires et qui produisit des auteurs entre lesquels on distingue, au treizième siècle, un Guyart des Moulins, à lui seul capable d'en faire la réputation, n'eût point possédé de livres à l'usage particulier de ses membres. On ne peut toutefois s'en assurer par des témoignages positifs qu'à partir du quinzième siècle, vers 1443, année où commence le plus ancien de ses registres capitulaires qui nous ait été conservé. Il y avait bien eu, en juillet 1226, un de ses prévôts, Robert de Messines, qui, sur le point de partir pour la croisade contre les Albigeois, lui léguait ses livres de théologie. Mais c'est tout ce que l'on trouve sur ce sujet dans les archives de la collégiale, à ma connaissance, jusqu'en 1443.

Voici le testament du prévôt Robert, en ce qui regarde le legs de ses livres : « Robertus, Dei permissione, Ariensis prepositus, omnibus..... salutem. Noveritis quod ego, spe melioris boni, versus Albigenses ire proponens, divine dispensationis curia statum meum ignarus, meum sic condidi testamentum. Libros meos theologie quos habeo apud Ariam ecclesie contuli Ariensi..... Hi sunt libri mei theologie :

Isaias; Jeremias; Duodecim prophetæ; Actus Apostolorum; Apocalipsis; Epistole canonice, in uno volumine; Job; Exodus; Leviticus; Quatuor Evangeliste. Actum anno Domini 1226, mense julio. »

Robert vécut encore douze ans après son testament, et mourut prévôt. L'existence de cet acte dans les archives du chapitre d'Aire autorise à croire qu'il y eut son effet. Je le donne ici d'après une copie du dix-septième siècle : l'original ne m'est pas connu, et il n'offrirait pas une date en chiffres arabes pour ce temps.

En 1478, un chanoine du même chapitre, Martin Godescaut, fit aussi des dispositions testamentaires en faveur de l'église d'Aire; il lui légua plusieurs livres « pour mettre en *sa librairie* ». Nous savons par là avec certitude qu'au moins à cette époque ce qu'elle possédait de livres formait une bibliothèque. Si l'on fit jamais des inventaires réguliers de ce dépôt, je ne les ai pas rencontrés pour les temps qui ont précédé le seizième siècle.

Quant au quinzième siècle, le registre capitulaire dont j'ai parlé ne donne que des indications éparses entre les années 1443 et 1483, où ce registre finit. C'est d'après ces indices qu'il est possible aujourd'hui de composer une liste quelconque de plusieurs des livres que la collégiale possédait. Chaque année, à la suite du chapitre général qui se tenait le jour de la fête des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin), le secrétaire dressait l'état des ornements de l'église, et l'on y comprenait les livres affectés au service des chapelles. Ainsi, de 1443 à 1454, ces états donnent la désignation des missels et bréviaires seulement. A compter de 1454, il s'y mêle, d'année en année, d'autres livres; et, en 1472, on fait une catégorie des livres liturgiques et une autre de ceux dont on pouvait se servir en dehors des cérémonies et des offices de l'église. Tous se prêtaient, et l'on en tenait note au moyen des états annuels, à mesure qu'ils sortaient du chapitre ou qu'ils y rentraient. Nous ne pouvons donc connaître, par ces mouvements de sorties et rentrées, qu'une

partie des livres que possédait le chapitre, c'est-à-dire ceux qu'il prêtait. J'en ai formé cette liste pour le quinzième siècle.

1454. I. Ung Psautier glosé.

II. Ung Evangelier glosé, couvert d'aiselles et de blanc cuir à deux cloaus de cuir cousus, commenchans au commencement : « Matheus ex Judea sicut ordine primus portus ita » et finans : « Capere eos qui scribendi sunt libros. »

III. Ung aultre Evangelier glosé, couvert d'aiselles et de noir cuir à braies blanques, cloaus rouges cousus, commenchans : « Hic est Johannes evangelista ; » et finans le texte : « Salva temet ipsum. »

On le nomme en 1465 le *Livre as ewangilles selon saint Jehan et saint Matthieu.*

1455. IV. Une Bible couverte de cuir commençant au second feuillet : « Et non vitiorum idem et accusatores. »

1460. V. Evangelier glosé, couvert d'aisselles et de cuir blancq, à deux cloaus cousus, commenchans en glose : « Lucas, Syrius natione ; » et en texte : « Quoniam quidem multi ; » et finant en texte : « Sequentibus signis ; » et en glose : « per totum orbem seminaverunt. »

1460. VI. Ung aultre livre, nommé *De Officiis ecclesie*, couvert de parchemin, commenchant : « In primitiva ecclesia prohibitum erat ; » et finant environ le desrain en rouge lettre : « Explicit summa magistri Johannis Belet. »

« VII. Ung aultre livre, nommé *Genesis glosatus*, commenchant en texte : « In principio creavit Deus celum et terram ; » et en glose : « Cum divinis libros ; » et finant en texte : « In loculo Egiptos (*in Egypto*) Explicit ; » et en glose : « per temporis incrementa. »

1461. VIII. *Les Concordanches de le Bible*, liées et couvertes en bos, commençant au premier foelet : « Cuilibet volenti requirere concordantias in hoc libro ; » et finit in ultimo folio : « Expliciunt concordantie Biblie, que concordantie pertinent ecclesie Sancti Petri Ariensis. »

« IX. *Liber de Sentenciis*, commenchant en texte : « Cu-

pientes aliquid, » et finant : « duce pervenit; » couvert en aichelles de rouge cuir, assez grant volume.

1461. X. *Epistole beati Pauli*, gloizé, commenchant : « Principia rerum; » et finant : « Cum omnibus verbis. Amen; » couvert d'aisselles et de blancq cuir, en grant volume.

« XI. Livre oouvert en aichelles de blancq cuir, commenchant en glosse : « Iheronimus jungat epistola, » et en texte : « Parabole Salomonis; » et finant en gloize; « et hoc est quod afflictamus obscure dicit; » et en texte : « Explicit liber Danielis prophete. »

Ce volume est aussi décrit : *Parabolle Salomonis glossatte et cantica canticorum*, *in grossa litera.*

1462. XII. Ung livre *des Papes et Empereurs* commenchant :« Super (?) actum est; » et finant :« est defunctus. »

1467. XIII. Le livre *de libero arbitrio*, couvert de cuir et bordé de rouge, commenchant au premier fœullet, en rouge lettre :« Ex libro retractationum Aurelii Augustini; » et finant au dernier fœullet, en rouge lettre :« Explicit Augustinus de libero arbitrio. »

1470. XIV. Ung papaliste de parquemin.

« XV. Ung livre nommé *Vetus passionarium*, couvert en achelles.

« XVI. *Job*, gloizé, en parchemin.

« XVII. Ungne Bible en quatre parties.

1471. XVIII. Unes Décretalles, non glossées.

1480. XIX. Ung Décret, commenchant : « Humanum genus. »

« XX. Unes Decretalles, sans gloses, commenchant : « Filii hominum. »

Ces deux derniers volumes, le *Décret* et la *Décrétale*, provenaient au chapitre du legs de Martin Godescaut, lequel comprenait encore « Ung Epistolier, ung Collectier et ung « Psaultier complet, » tous signés de sa main. La bibliothèque de ce chanoine devait être très-importante; mais il la laissa à Mahieurt le Flamenc, lui donnant tous ses livres de

médecine et de grammaire : « et en espécial, dit-il, tous mes livres, comme se plus à plain les déclaroie. »

Je ne veux, en citant un autre testament, que fournir un nouvel exemple qu'il y avait aussi, chez les prébendés et les autres bénéficiers de la collégiale d'Aire, des bibliothèques particulières de quelque intérêt. En 1484, le chapelain Pigouche lègue à son filleul, à la condition qu'il sera homme d'église, « tous ses livres en latin et en rommant »; et il nomme, dans le nombre, la *Légende dorée*, le *Livre des belles mœurs*, les *expositions de l'Évangille*. Le chapitre n'en eut rien. A défaut d'accomplissement de la condition du legs fait à son filleul, le testateur avait ordonné que tout ses livres fussent « vendus et adémerez » et que le produit en fût employé en messes pour son âme et « celles de ses bons amis trespassez ».

Les actes capitulaires, sous la date du 29 novembre 1493, constatent encore cette donation du chanoine Hannesone : « Magister Achilles Hannesone, canonicus, dedit et contulit huic ecclesie Ariensi *Decretales* sibi pertinentes, que olim fuerunt pertinentes Johanni de Monte, nec non etiam dedit quemdam alium librum de *Moralibus Gregorii*. »

Une question se présente pour ces deux livres qui, en 1493, avaient déjà eu plusieurs éditions par la typographie. A cette époque les livres imprimés commençaient bien à se répandre. Les deux nôtres étaient-ils encore des manuscrits ? Je ne sais rien de ce Jean du Mont qui avait possédé les *Decretales* avant Hannesone; mais cette arrière-possession, à elle seule, pourrait bien les faire remonter au temps des manuscrits.

François MORAND.

LE BIBLIOPHILE.

Nous avons trouvé dans une Revue de province (*là Minerve de Toulouse*) un article sous le titre : LE BIBLIOPHILE, qui nous a vivement intéressé. Aussi *le Bulletin* n'hésite-t-il pas à le reproduire, persuadé que ses lecteurs lui en sauront gré, et en justifiant sa pillerie par le mot si connu : « Je prends mon bien où je le trouve. »

I.

Qu'adviendrait-il des diamants, si l'on trouvait jamais le secret d'en faire avec du carbone? — Pour sûr, ils ne deviendraient jamais aussi communs qu'au pays d'Eldorado et l'on ne verrait pas les gamins les ramasser pour jouer au palet, en attendant l'heure de l'école. Mais enfin ils ne seraient plus rares et, selon toute apparence, ils cesseraient d'être recherchés. Ils n'auraient plus aux yeux des femmes cette vertu suprême de parer qu'ils ont aujourd'hui. Même, si quelque apprentie en l'art de s'habiller prétendait s'embellir encore de leurs feux à bon marché, son ingénuité ferait sourire. Les salons s'en amuseraient. Qui sait? Quelque vieux Lindor, de ceux qui font *le beau* autour des femmes à la mode, trouverait peut-être pour condenser leur ironie et y donner cours un mot grec quasi grec et doucement malveillant.

Cette histoire par hypothèse des diamants, c'est en toute réalité l'histoire des livres. Il fut un temps, et ce temps n'est pas déjà si loin de nous, où posséder un livre, c'était avoir un trésor. Le savant qui avait pu réunir dans sa cassette huit ou dix manuscrits excitait cette espèce de respect involontaire que le peuple témoigne aux riches, dont il dit « qu'ils ne connaissent pas leur fortune ». Mais aussi : son-

gez donc! Dans l'ignorance à peu près universelle et quand les moyens d'instruction manquaient à peu près partout, avoir entre les mains, pouvoir lire, relire et graver dans sa mémoire un traité de théologie, ou de droit, ou de médecine, ou d'architecture; jouir du privilége de profiter seul de l'expérience et du génie accumulés de plusieurs générations; entrer de plain pied dans la science, tandis que les autres en escaladent lentement et péniblement les remparts; et, parce que l'on sait ce que les autres n'ont pu apprendre, voir les grades, les dignités, le pouvoir, la richesse abaisser leurs sommets et comme fléchir devant vos pas : quel merveilleux avantage! quelle précieuse et incomparable faveur de la destinée!

Les choses ont bien changé : la science coule de toutes parts dans le monde, avec tant d'abondance qu'elle semble ne pouvoir jamais tarir et n'avoir plus besoin de réservoirs. Son existence paraît indépendante des monuments qui la recueillirent autrefois et l'empêchèrent de périr. Les livres sont devenus si nombreux qu'ils ne sont plus qu'une marchandise : on les paye à raison de leur prix de revient, non de leur valeur intrinsèque. En cessant d'être identiques à la science, ils ont cessé d'être respectés. On les garde sans grand souci, on les perd sans grand regret, on les détruit sans scrupule et sans remords. « Qu'importe, se dit-on, un exemplaire de plus ou de moins? Il y en a bien assez d'autres! Et d'ailleurs, il suffit qu'il en reste un seul! Les libraires et les imprimeurs sauront bien le multiplier au besoin. » Voilà comment parlent ceux qui vendent ou qui laissent vendre leurs livres au poids du papier, quand ils veulent bien raisonner; mais le plus grand nombre ne raisonne même pas. Et pourtant cet exemplaire unique, sur lequel on aime à compter, ne survit pas toujours. Que serait-ce, si de temps à autre quelque érudit ne poussait un cri d'alarme pour avertir qu'on prenne garde, que tel ouvrage est en train de disparaître?

Si l'on s'enquérait avec quelque exactitude des livres ca-

talogués par nos vieux bibliographes seulement, de manière à noter s'ils existent, où, en quel nombre on peut les trouver, on verrait ce qu'il en reste! Tenez pour certain que les déficits se compteraient par centaines et les unités par milliers ! Et cela n'a rien qui doive surprendre.

Chaque temps a la prétention de faire neuf. A la différence de Saturne qui dévorait ses enfants, chaque génération intellectuelle s'efforce d'avaler sa mère ; et il ne tient pas à elle s'il en reste des morceaux.

Les livres tout à l'heure réputés les plus nécessaires sont dédaignés ; les plus lus se démodent ; les plus autorisés se discréditent ; les plus chers se vendent à vil prix. Qu'une occasion s'offrît de les brûler tout d'un seul coup, les novateurs seraient hommes à ne pas la laisser échapper ! Pour être moins expéditifs qu'un bûcher, leurs mépris sont presque aussi funestes. Encore ne sait-on pas jusqu'où irait leur puissance de détruire, si le hasard ne s'amusait parfois, Dieu merci ! à leur dérober leur proie, et s'ils n'avaient suscité par réaction une espèce de religion, contre laquelle jusqu'ici ils n'ont pas su prévaloir.

Il est au monde une secte de dévots pour qui le livre est un dieu : le vulgaire des lettrés, poli parce qu'il est indifférent, les appelle *bibliophiles;* mais les fortes têtes, moins tolérantes, ont coutume de les désigner par le nom moins doux de *bibliomanes*. Ils sont aux amateurs de livres du quatorzième siècle ce que les catholiques d'aujourd'hui sont aux premiers chrétiens. Leur foi n'est pas toute spontanée et toute faite d'enthousiasme ; la tradition y a grande part. Des catéchistes leur ont appris à aimer le livre, à le révérer et à le servir. Des théologiens leur ont inventé des dogmes, qui ont cette fortune singulière pour des dogmes d'être encore vierges d'hérésies. Des canonistes leur ont fabriqué un rituel. Le temps a sacré et consacré la langue dont ils usent pour célébrer leurs mystères. Mais, quelque compassé que soit leur culte, quelque sacerdotales que soient leurs pratiques, ils ont tous au fond du cœur ce quel-

que chose d'ardent et de pur dont s'entretient la vraie dévotion. Ces gens pieux ne sont pas... non, certes, ils ne sont pas des Pharisiens. Si naïve au contraire et si sympathique est leur religion qu'elle intéresse les profanes qui peuvent l'observer de près; et je sais plus d'une âme endurcie qui se trouve malheureuse d'être sceptique et de ne pouvoir ressembler à ces adorateurs de *Biblos !*

Res sacra... liber.

Voilà le fond de leur morale. Mais qu'on ne s'y méprenne pas ! Tous les livres ne sont pas saints à leurs yeux. Ils ne se sont pas donné pour mission de recueillir les imprimés de pacotille, produits hâtifs d'une industrie banale et sans conscience. Cette denrée devînt-elle introuvable, il est douteux qu'ils voulussent la rechercher. Ils ne se soucient pas beaucoup plus, en tant que *bibliophiles* s'entend, des livres modernes, fussent-ils beaux et même excellents. Ces nouveautés sont en nombre presque toujours et leur existence n'est pas en péril. Les anciennes impressions, à la bonne heure ! Celles-là ont à lutter contre le temps, elles ont à souffrir de l'incurie des hommes. Il est bon et juste de les protéger; bon et juste, et doux aussi : car en général ce sont d'honnêtes œuvres, pourvues *intus et extra*, par dedans et par dehors, de qualités solides, quand ce ne sont pas des merveilles d'intelligence et de patienee ou des créations d'un art exquis.

Toutefois, je le répète de peur qu'on ne s'y trompe, pour qu'un livre passe à l'état d'article de foi et trouve place dans le Credo des *bibliophiles*, il n'importe qu'il soit vieux ou nouveau, beau ou laid, sérieux ou futile (mais qu'il ait peu ou prou une origine littéraire, et, s'il n'a un père dans les lettres, qu'il y compte au moins un parrain !); il suffit qu'il soit rare ou peu commun. A-t-il ce caractère, immédiatement il devient saint aux yeux des fidèles, et tous les sanctuaires de la secte se le disputent ou se l'envient.

Ce culte des abandonnés, on est tenté de dire des orphelins, n'est-il pas admirable? Il l'est sans doute, et plus qu'on ne suppose, car il va quelquefois, chez les adeptes, jusqu'au renoncement, jusqu'au sacrifice du sens intime.

Que diriez-vous, je vous prie, d'un évêque qui entretiendrait à grands frais un séminaire de libres penseurs, ou d'un libre penseur qui élèverait avec amour de futurs apologistes de la religion romaine? Vous penseriez apparemment que, sous couleur d'héroïsme, ils manquent à leurs devoirs envers eux-mêmes. Et ce serait raison; car la grandeur d'âme consiste bien à aller au-delà de ce qu'on doit, mais non assurément à pousser jusqu'à ce qu'on ne doit pas. Or, en cas exactement semblable, vous ne pourriez en dire autant d'un *bibliophile*.

Telle est la sublimité de sa religion qu'elle lui fait une loi, qu'elle l'oblige d'apprêter des armes à l'occasion contre ses plus chères croyances. Dès qu'il s'agit du salut d'un livre, il n'a plus le droit d'être de ce parti-ci ou de celui-là, de cette communion ou de cette autre; il faut qu'il soit *bibliophile* et *bibliophile* seulement : par exemple, s'il est républicain, qu'il achète à tout prix un exemplaire unique d'une édition rarissime du *Prince* de Machiavel; s'il est israélite, qu'il recueille une traduction inconnue de l'*Imitation de Jésus-Christ.*

II.

Je ne dis pas cela pour le docteur Desbarreaux-Bernard dont la dévotion de haute graisse est assez connue à Toulouse. Mais cela me conduit à lui.

Supposez donc que cet aimable bibliophile, l'un des Anciens les plus appréciés de son Église, soit, *horribile dictu!* un peu beaucoup voltairien. Et jugez quel mérite ce serait à lui de reproduire en *fac simile*, pour la sauver de malencontre, cette épave de l'ancien mysticisme, qu'on appelle l'*Eschele de Paradis*. Or, c'est précisément ce qu'il vient de faire, avec le concours indispensable de M. A. Delor, un

lithographe de talent, qui a d'autant mieux réussi à tromper l'œil que le tirage s'est fait, partie sur papier du quinzième et partie sur papier vergé.

Notez que ce livret, *l'Eschele de Paradis*, n'est pas seulement une curiosité typographique, un spécimen des premiers pas de l'imprimerie dans l'enfance, un *incunable*, comme *ils disent*, et qui plus est, ô Tectosages! un *incunable toulousain* de 1488, dont on ne connaît que deux exemplaires (1)! C'est plus et mieux encore. « Ce petit et singulier traictie », comme il s'intitule, écrit d'abord en latin par un moine de la chartreuse de Cologne, est sous sa forme française une œuvre charmante, qui fera les délices des âmes tendres et profondément religieuses auxquelles ne suffisent pas les réalités du culte positif. Car, bien que ce soit effectivement un traité à forme et à divisions scolastiques, où l'on prétend enseigner ce qu'il faut bien appeler le mécanisme de l'extase, il n'a rien au fond ou presque rien de pédantesque. Il va drument devant lui, par un chemin droit et clair; si allègre et si résolu qu'on devine aisément qu'une puissante passion le domine et le guide; simple d'ailleurs dans son action, comme le serait un homme compatissant qui tiendrait la clef d'une fontaine, et ferait jaillir des flots d'eau fraîche aux pieds d'une foule altérée, venue là pour boire et non pour applaudir.

Ce sentiment vrai, ce naturel d'expression, toucheront en dépit d'eux-mêmes les esprits les moins contemplatifs; et, s'ils rougissent de leur émotion, à leurs yeux illégitime, qu'ils se rassurent, ils trouveront dans *l'Eschele de Paradis* de quoi donner le change à eux-mêmes et aux autres. C'est le ton si français et si plein de grâce de cette traduction du quinzième siècle, vrai régal pour les dilettanti « du vieux langage françois ». Lisez un peu cette première page :

« Ainsi que ung jour j'estoie occupé au labeur corporel de

(1) Voir *l'Imprimerie à Toulouse*, au quinzième siècle, par le docteur Desbarreaux-Bernard, p. 85. Toulouse et Paris, 1868.

« mes mains et me prins à penser de l'exercice de l'omme « espirituel ; soudainement me vindrent en pensée quatre de- « grez espirituels, c'est à savoir, leçon, méditacion, oroison « et contemplacion. Lesquelz degrez sont à gens de vie con- « templative et de dévocion eschele par la quelle montent « et sont soublevez de ceste terre misérable ès cieux. Et est « cette eschele divisée et distinguée par menuz et petis de- « grez : mais toutes voyes elle est de merveilleuse et incré- « dible grandeur : pour ce que son pied et partie inferiore « touche çà bas et es fichée en terre, et le hault bout ou « partie supériore pénètre les nues et serche les secretz de « paradis. »

En vérité, n'eût-il pas été bien dommage de laisser perdre un si joli morceau?

III.

Et maintenant, si quelqu'un a jamais médit des *bibliophiles*, sous prétexte qu'ils ne lisent pas tous leurs livres, — car c'est le grand grief! — j'espère qu'il va se hâter d'avoir des remords. N'est-il pas confus d'avoir voulu les faire passer pour des *machines à colliger*, parce qu'ils ne sont pas et s'obstinent à ne pas être des *machines à lire?*

Il faut que les gens à préjugés en prennent leur parti. L'idée qu'ils se font de l'amateur de livres n'est pas même une caricature, car on aurait beau rendre aux traits qu'ils lui prêtent leurs proportions naturelles, on serait encore loin de retrouver le caractère essentiel de l'original. Un *bibliophile*, retenez bien ceci, ô railleurs abusés, est surtout un sauveur d'épaves, un conservateur bénévole des œuvres de l'esprit humain. Une pareille vocation ne pouvant se déclarer chez un homme sans littérature et sans instruction, un *bibliophile* est nécessairement un lettré et forcément un savant. Il possède à fond cette science difficile qui fait connaître les livres qu'on n'a pas lus, comme la géographie enseigne les pays où l'on n'a pas voyagé. C'est par là qu'il se

distingue éminemment du *bouquineur*, providence des étalagistes, au lieu que, lui, il en est le fléau. Il choisit où l'autre ramasse, et il n'achète jamais qu'à bon escient. Il est permis de dire qu'il cherchait ce qu'il trouve, même quand le hasard fait tous les frais de sa découverte : car, supposé qu'on pût scruter sa mémoire, ce qu'il vient de trouver s'y verrait à l'état de *desideratum*.

Si l'arche de Noé n'était pas vieille comme le déluge, j'aimerais à y comparer sa bibliothèque. Tous les livres créés qui sont menacés de périr y ont un refuge assuré. Ils peuvent y attendre en paix que l'oubli passe et que le temps arrive où ils revivront au jour.

Adolphe Baudoin,
Archiviste du département de la Haute-Garonne.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure, par M. Charpillon, juge de paix, avec la collaboration de M. l'abbé Caresme. *Andelys*, Delcroix, libraire ; gr. in-8°.

Cette publication, conçue d'après le même plan, mais dans des proportions plus vastes que le célèbre *Dictionnaire de la Bretagne* d'Ogée, formera trois forts volumes in-quarto, contenant les monographies complètes de chaque commune, ornées d'un grand nombre de vignettes représentant des monuments curieux du pays. L'ouvrage est précédé d'un résumé fort bien fait d'histoire générale et de statistique.

Les auteurs de ce grand travail n'étaient pas gens à se contenter de faire un livre avec des livres. Ils ont compulsé non-seulement les ouvrages imprimés, tant anciens que modernes, mais les dépôts publics et particuliers de documents manuscrits, échappés au vandalisme révolutionnaire, chartes, aveux, registres de confréries, etc. Ils n'ont pas négligé les traditions locales, qui leur ont fourni, sur bien des points, de précieux renseignements.

Parmi les monographies les plus intéressantes qui font partie des séries déjà parues, nous citerons Amfreville-sous-les-Monts, dont le territoire fut le théâtre de la légende pathétique et véridique des Deux Amants; Baux de Breteuil, dont la notice comprend la traduction intégrale d'une pièce très-curieuse du douzième siècle; la charte de fondation authentique du prieuré de Notre-Dame-du-Désert, par Robert, comte de Leicester et de Breteuil; Beaumesnil, dont le château, qui date des dernières années de Henri IV, est effectivement l'un des beaux mesnils ou manoirs de la France entière. Nous voyons qu'à Baqueville en Vexin le

roi Philippe le Bel possédait un domaine rapportant, tant en espèces qu'en faisances, cent vingt livres sept deniers. Vient ensuite l'histoire très-intéressante de Beaumont *le Roger*, localité qui eut la chance de trouver, au onzième siècle, un protecteur généreux au lieu d'un tyran dans le suzerain dont elle a gardé le nom par reconnaissance. Nous rencontrons, à l'article Bec-Hellouin, la célèbre abbaye du Bec, illustrée par Lanfranc et saint Anselme. La Révolution expulsa les derniers moines du Bec, et leur habitation devint, en 1810, en vertu d'un décret impérial... faut-il le dire? un dépôt d'étalons!!

L'article Bernay fournit non-seulement des détails historiques importants, mais des anecdotes curieuses. Nous y voyons, par exemple, qu'en 1220 « Messieurs de l'Echiquier de Falaise » mirent tous les bourgeois de Bernay à l'amende pour avoir, par couardise ou fanatisme, laissé occire un juif dans leur ville, encore que ce juif eût crié comme un beau diable, ainsi qu'il était prouvé par témoins. Nous n'aurions jamais pensé que des membres d'une cour de justice normande du treizième siècle eussent autant de sollicitude pour les enfants d'Israël. Probablement ils n'étaient pas fâchés d'avoir une occasion de rançonner les riches drapiers de Bernay.

De toutes ces monographies, la plus intéressante peut-être qui ait paru jusqu'ici, parce qu'elle contient des renseignements inédits et des conjectures originales, est celle de *Bézu-la-Forêt*, commune dont le nom indique une origine des plus anciennes, puisque ce nom n'est autre que le mot celtique *Beziou*, lequel signifie *sépulcres* ou *bouleaux*, suivant le goût des amateurs. Une tradition immémoriale, confirmée par de vieux documents, atteste que, dès l'époque mérovingienne, il existait sur ce territoire, au lieu dit la *Fontaine du Houy*, un manoir royal nommé *Basiu*, dont il est fait mention plus d'une fois dans les rares monuments écrits, chroniques et chartes des huitième et neuvième siècles. C'est à Basiu (*Baciu-villa*) qu'Ebroïn vint se saisir des richesses du roi Thierry qu'il venait de détrôner. Plus tard, ce lieu paraît avoir été l'une des résidences favorites de Charles le Chauve, dont plusieurs chartes et capitulaires sont datés du palais de Basiu. Les auteurs du nouveau dictionnaire pensent que ces indications se rapportent à leur Bézu et non à Buissi ou Baisieu en Picardie, comme l'ont cru Adrien de Valois, T. Duplessis et

Mabillon. Cette opinion nous paraît mériter toute l'attention des archéologues. Il est certain que, dans la seconde moitié du quinzième siècle, on voyait encore en ce lieu des ruines appelées le *Manoir du roy*, qu'à cette époque on édifia sur le même emplacement un château aussi vaste qui subsiste encore en partie, et dans lequel, suivant la tradition, Charles IX séjourna plusieurs fois quand il venait chasser dans la forêt de Lyon, sur la lisière de laquelle est situé cet antique domaine.

L'œuvre de M. Charpillon réclamerait, comme complément indispensable, une table alphabétique et raisonnée des matières, indiquant, sous le nom de chaque localité, non-seulement son article principal, mais les mentions incidentes de cette même localité, faites dans d'autres articles. On arriverait ainsi à établir entre les différentes parties du travail une corrélation qui en augmenterait singulièrement l'utilité.

Il serait à désirer qu'on fît pour tous nos départements, d'une manière toutefois un peu plus concise, ce que fait M. Charpillon pour celui de l'Eure. C'est seulement ainsi qu'on arrivera à rassembler les matériaux d'une véritable histoire de France. La publication de ce vaste répertoire fait le plus grand honneur au zèle persévérant de M. Delcroix, un éditeur comme nous en souhaiterions à plus d'une grande ville.

Quelques exemplaires sont tirés sur grand papier vélin fort, pour les bibliophiles.

Baron Ernouf.

La Cocue imaginaire, comédie en un acte et en vers, par le sieur F. Doneau, réimprimée textuellement d'après l'édition de Paris, Jean Ribou, 1662, avec une notice par Paul Lacroix. *Turin, J. Gay et fils,* 1870; in-18, x et 48 pages. Imprimé à 100 exemplaires numérotés, dont 4 sur chine et 2 sur peau-vélin.

Ce livret fait partie de cette Collection moliéresque dont nous avons déjà parlé, et qui justifie si bien le sympathique accueil qu'elle reçoit des amateurs. Reproduire des productions aujourd'hui introuvables en les accompagnant d'explications nécessaires,

c'est à coup sûr se créer un titre sérieux à la reconnaissance de toutes les personnes qui s'intéressent à l'une des plus grandes gloires de la France. La pièce du sieur Doneau n'offre point, nous l'avouons sans peine, un mérite fort attachant. C'est une pâle contrefaçon de la comédie de Molière; le principal personnage a changé de sexe; l'avis au lecteur renferme un détail intéressant relatif à l'immortel comique. Le mot *cocue* qui figure dans le titre n'avait pas été employé auparavant, et il l'a été fort peu depuis; l'auteur croit devoir s'excuser de ce néologisme. La comédie en vers parut sans nom d'auteur; la dédicace « à Mademoiselle Henriette *** » est signée F. D; le privilége du roi est accordé au sieur Doneau et l'autorise à faire imprimer les *Amours d'Alcippe et de Ciphise* (ce sont les noms des deux personnages les plus importants). On ignore qui était ce Doneau, mais Maupoint a eu tort de le confondre, dans sa *Bibliothèque des Théâtres*, avec Doneau de Visé, et d'attribuer la *Cocue* à ce dernier.

Par respect pour la rareté de l'édition de 1662, et en considération du tirage fort restreint de la réimpression, nous transcrirons les derniers vers de cette comédie, en engageant le lecteur à ne pas s'y arrêter et à les regarder comme non avenus. D'ailleurs ce qui pouvait être vrai en 1662 ne saurait en 1870 recevoir aucune application quelconque :

« Il est bien des cocus dans le siècle où nous sommes;
C'est un mal à présent commun à tous les hommes;
Il prend également le laid et le bien fait :
Aucuns le sont en songe et d'autres en effect;
D'autres le sont aussi qui ne croient pas l'estre,
D'autres qui ne font pas semblant de le connoistre;
D'autres qui voudroient bien aussi ne l'estre pas,
Et d'autres qui toujours se forgent des chimères,
Dont le nombre est plus grand, ne sont qu'imaginaires.

G. Brunet.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Jules de Goncourt. — *La Révolte,* drame par M. Villiers de l'Isle-Adam. — Auguste Anastasi.

La presse a été unanime à rendre les honneurs littéraires à Jules de Goncourt; et de cette unanimité de regrets et d'éloges on peut tirer un enseignement et même jusqu'à un certain point une consolation, sinon pour ses amis, du moins pour ses confrères. Jules de Goncourt, que j'ai quelque embarras à séparer de son frère (l'avenir seul et les révélations de l'amitié intime nous apprendront quelle part doit être faite à chacun d'eux dans le travail commun), appartenait au petit nombre d'écrivains très-rares en ce temps de galvaudage et de course au succès, qui ont gardé le respect de l'art et la probité dans le travail. Tout ce qu'ont écrit ces deux jeunes gens : roman, histoire, biographies, études, était réellement né d'eux-mêmes. Ils n'ont jamais relevé l'un et l'autre que de leurs intentions, et n'ont jamais obéi à aucune commande de la mode, à aucune séduction de la popularité. Dans ceux même de leurs ouvrages qui ont pu quelquefois être contestés, on sent la sincérité, la droiture de l'écrivain qui n'a d'autre but que de bien faire et dont les erreurs mêmes sont nobles, car il ne se trompe que sur la piste de la vérité et de la perfection. Rien n'est négligé dans leur œuvre, ni le plan, ni la forme, ni l'observation, ni le style; ce qu'on a pu leur reprocher, c'est plutôt un excès de soin, une trop vive inquiétude de rendre exactement leur pensée et de se garder en toute chose du lieu commun. Mais ce n'est pas nous, grands dieux! qui incriminerons chez un écrivain ou un poëte, ainsi que le lourd Baillet l'a fait un jour à l'égard de Remi Belleau, trop de recherche dans le

choix des mots, dans l'art de polir et d'embellir le discours. Ce sont, je le répète, de nobles défauts que ceux qui viennent de l'excès du travail et de la délicatesse de la conscience. Combien sont-ils aujourd'hui, dans ce temps de journalisme et d'improvisation éphémère, où sont-ils les scrupuleux qui hésitent devant un mot, et qui ont encore, comme dit le P. Bouhours, « le bonheur de douter en écrivant » ? Hélas ! je ne veux chagriner personne : je viens de les compter sur mes doigts, et je n'ai pas été au bout de ma seconde main.....

J'ai peu connu MM. de Goncourt : je les ai *vus*, comme on dit, ou rencontrés chez des amis communs. Ce qui m'avait le plus frappé chez le plus jeune, celui que la mort illogique vient d'enlever prématurément à l'amitié paternelle de son aîné, c'est une réserve un peu farouche, la mine froide et contenue de l'homme qui craint de se laisser aborder et ne veut se livrer qu'en parfaite connaissance de cause. Cette fierté, que des esprits peu réfléchis peuvent prendre pour de la timidité, ne m'a jamais déplu chez un homme qui a la conscience de sa valeur et qui répugne à se commettre avec l'inconnu. Dans ce temps d'égalité forcenée où la qualité de confrère n'est pas même une garantie de savoir-vivre et de discrétion, on s'explique cette circonspection d'un écrivain convaincu de ses idées et qui ne croit pas à l'utilité de la contradiction. Cette réserve de M. de Goncourt, laquelle ne s'écartait pas d'ailleurs de la plus exquise politesse, complète selon moi la physionomie de son talent. L'homme délicat s'ajoute à l'écrivain consciencieux.

Cette double dignité du caractère et du talent avait créé autour de M. de Goncourt une atmosphère d'estime et de sympathie. L'ironie abdiquait devant lui ; la plaisanterie le respectait. On subissait l'ascendant de cette loyauté, de cette patience au travail, de cette tenue discrète et honorable. Une fois, une seule, à propos de leur unique tentative au théâtre, MM. de Goncourt ont trouvé

devant eux la malveillance et même l'hostilité. Mais cette agression, dont le motif n'était rien moins que littéraire, n'a servi en somme qu'à mieux marquer les sympathies qu'ils inspiraient. J'ai vu ce jour-là de tout jeunes gens, à cet âge où la fibre est le plus facilement remuée par les agitations de l'esprit de parti, protester contre cette insulte faite à des travailleurs sincères et honnêtes. Leurs confrères de la presse de tout ordre et de tout âge se groupèrent autour d'eux. Et comment oublierais-je parmi les souvenirs consolants de ce cruel combat le témoignage que rendit généreusement aux jeunes auteurs notre cher et vénéré patron M. de Sacy? — « A quelque chose malheur est « bon, écrivait-il. La sévérité du goût classique peut sans « doute trouver beaucoup à reprendre dans la pièce de « MM. de Goncourt; la juste fierté de leurs sentiments « exprimés avec tant de simplicité dans leur préface ne « rencontrera qu'une sympathique approbation. Nous ne « les louerons pas de s'honorer hautement de leurs amitiés; « leur cœur est au-dessus d'un pareil éloge. Quant à leur « parfaite indépendance, elle n'a pas besoin de preuves. On « a pu faire interdire la représentation de leur pièce, on ne « leur ôtera pas le mérite du dévouement le plus désintéressé aux lettres qu'ils cultivent depuis tant d'années, « sans chercher le succès ailleurs que dans leur travail « même et dans leur talent. » Ainsi parlait l'éloquent académicien indigné comme l'est toujours un noble cœur d'une injustice violente et grossière, et faisant pour un moment fléchir ses principes littéraires devant le sentiment de son âme révoltée.

Et dernièrement encore, au lendemain du jour funeste qui brisa cette vie si exemplaire et si enviable, n'a-t-on pas vu les plumes les plus glorieuses, les plus dédaigneuses parfois, arrêter la besogne et faire trêve au devoir pour parler en termes chaleureux, émus, de ce jeune homme, frère pour les uns, disciple et fils pour les autres? Frère et fils, je ne dis pas trop. On eût dit un deuil de famille, tellement les regrets

étaient vifs, la sympathie profonde et l'accent vibrant. Théophile Gautier, dans un feuilleton écrit avec des larmes et des sanglots, a dû faire, c'est lui-même qui l'a dit, violence à sa douleur pour rappeler et célébrer les œuvres de ce jeune esprit qu'il avait adopté et qu'il aimait comme on aime un héritier. — « L'art, a dit M. Paul de Saint-Victor, était pour lui une foi et un culte ; il s'y était renfermé avec son frère comme dans un cloître à deux cellules, à peine entr'ouvert du côté du monde. Il y enchaînait volontairement au travail sa jeunesse, qui aurait pu être si brillante et si répandue. Former son talent, le perfectionner, le tailler en quelque sorte comme un diamant sans défaut, ce fut sa seule ambition, l'absorbant souci de cette courte existence. Cette blonde et jeune tête restait des mois entiers courbée sur la tâche. Les passions de l'esprit sont les seules dont il ait brûlé. » M. Théodore de Banville, qui est revenu à deux fois sur cette mort déplorable, commençait ainsi son feuilleton du *National :* « Cette semaine sera pour moi la semaine où est mort Jules de Goncourt... » Je vous le disais bien, que c'était un deuil de famille! Oui, dans cette famille toujours plus rare, toujours plus étroite, d'amis dévoués des lettres, du labeur et de la gloire, chacun s'est senti atteint par cette perte, atteint dans sa foi, dans ses espérances, dans sa force même, comme l'est une troupe décimée, comme un équipage qui a perdu un homme à la mer. Un de moins! Ce n'est pas seulement l'ami que l'on regrette, c'est le compagnon; c'est le mâle et honnête courage qui décuplait la force commune et dont tous bénéficiaient. C'est là sans doute ce qui met tant d'émotion dans la plainte et donne tant d'éloquence aux adieux.

Eh bien, voilà la leçon ; voilà, s'il n'est pas impie de tirer d'une si amère douleur une application directe à soi-même et aux autres, voilà la consolation et voilà l'enseignement. Ainsi donc tout n'est pas perdu! Dans ce temps si pauvre en encouragements et en exemples, il est encore de nobles récompenses pour le talent sincère et pour l'ambition hon-

nête; et l'homme loyal qui se respecte lui-même et marche droit dans la voie sans attendre rien, comme l'a fort bien dit M. de Sacy, que de son travail et de son talent, trouve encore des cœurs à l'unisson du sien. Et que ne puis-je ici être entendu de cette jeunesse qui se gaspille au jour le jour, qui se rue aux petits journaux et aux petits théâtres, et dépense en menue monnaie, — monnaie qui n'a plus de titre au bout d'une semaine, — son esprit, ses talents, son imagination, tous ses dons! Je lui dirais : Voyez! ce jeune homme était des vôtres. Il est mort jeune encore, et son œuvre, bien que considérable, n'atteint pas le nombre des pages que vous disséminez chaque matin; il n'a jamais diverti les cafés ni réjoui les badauds le soir aux Champs-Élysées. Il est resté calme et patient dans son atelier de travail, attendant la renommée du temps, de ses efforts et de l'équité de ses juges. Aussi meurt-il honoré, regretté et loué de tous, vieux et jeunes, indulgents et sévères. Et c'est ainsi qu'il est beau de mourir en recueillant à son heure suprême la couronne de sa vie. « Combien, a dit un de ses laudateurs, combien peu survivront des innombrables romans qu'a produits ce siècle! *Renée Mauperin* fera partie de cette rare élite; elle est marquée du signe des élus de l'art. »

Laisser un livre, un seul, roman ou histoire, vers ou prose, n'est-ce pas la plus réelle et la plus belle récompense que puisse se promettre un esprit studieux et fier, une conquête sur le temps et sur la mort même? N'est-ce pas en même temps faire acte de bon citoyen, d'homme bienfaisant et généreux envers tous ceux que l'on continuera d'instruire ou d'amuser?

J'entends bien la réponse : « Peu nous importent vos couronnes déposées sur des tombes et votre célébrité posthume. Nous sommes les fils de notre temps, et nous prétendons vivre *de notre vivant*. Nos religions sont le *positivisme* et le *réalisme*. Qu'importe que nous nous dépensions, comme vous le dites, au jour le jour? Ceux que nous avons divertis le matin nous sourient le soir; ceux qui nous ont applaudi la veille

nous acclament encore le lendemain. Être montré du doigt dans la foule et entendre dire : « Le voilà ! » quand nous passons, voilà notre affaire. Ce n'est pas la gloire peut-être, mais c'est la *notoriété;* nous n'en voulons pas davantage. La notoriété ! n'est-ce pas la gloire payée d'avance et comptant, palpable et réalisée? En monnaie? soit! Mais cette monnaie fait vivre, et c'est tout ce que nous demandons. Voulez-vous nous transformer en poëtes classiques, pindariques ou tragiques, interpellant la postérité sourde et mâchant du laurier? Tout beau! c'est maintenant le siècle de la prose et des affaires. Pas tant d'orgueil et plus de bon sens. Être reconnus pour gens d'esprit, de fantaisie et d'audace; se faire admirer ou se faire craindre selon le besoin; flatter le public pour qu'il nous le rende, briller pour être vus de loin; se servir de la popularité que donnent les lettres pour arriver à quelque bonne et solide position, et ensuite servir son pays pour qu'il nous paye : voilà la réalité et la sagesse! »

Eh bien, je réponds à mon tour, tout simplement et sans phrases: Non, cela n'est pas sage, non, cela n'est pas vrai; et surtout cela n'est pas droit. Il ne s'agit pas ici d'agiter les palmes, ni d'invoquer les Muses. Mais, sans le prendre si haut, examinons froidement le résultat : celui dont nous parlons, certes, a aimé les lettres pour elles-mêmes; on ne l'a pas vu courir au soleil de la publicité, ni se montrer comme nos enragés ubiquistes partout à la fois, paraître le même jour aux courses du bois de Vincennes et aux courses de la Marche, figurer le matin à une inauguration de chemin de fer et parader le soir aux *premières* dans les places en vue. Il ne disait de mal de personne. Il ne s'est jamais mêlé à aucun scandale et n'a jamais parlé dans aucun banquet. Il n'a eu d'autre camaraderie que celle de bons esprits qui pensaient comme lui et aimaient ce qu'il aimait lui-même, le travail et l'art. Il est mort, hélas ! tel qu'il avait vécu, riche de son seul patrimoine, et n'avait seulement pas la croix, que lui méritaient son courage et son talent. Pourquoi donc au dernier moment ces protestations, ces imprécations, ces cris de

douleur mêlés aux hommages funèbres et à des appréciations littéraires ? Pourquoi la mort de ce jeune homme a-t-elle été pendant toute une semaine un deuil public dans les lettres ? Prenez le plus malin de vos journalistes, le plus vanté de vos faiseurs d'opérettes et de vos comédies bourgeoises, et, par impossible, supposons qu'il ait cessé de vivre ce matin, cette nuit, hier ! Ah ! sans doute la presse ne restera pas muette ! au contraire, les journaux seront pleins de ses louanges ; les feuilletons raconteront sa vie et ses succès ; les *Chroniques* regorgeront d'anecdotes et de traits de caractère ; ses bons mots défrayeront les petits journaux pendant huit jours. Mais aura-t-il en ce jour fatal un concours d'amis inconnus venus pour reconnaître un des leurs et témoigner des sympathies de leur esprit ? Aura-t-il les larmes d'un grand poëte et surtout le silence respectueux des anecdotiers et des farceurs ?

Mais à quoi bon ici les hypothèses ? n'avons-nous pas en main la preuve palpable et décisive ? Recueillez un instant vos souvenirs : rappelez en votre mémoire les noms de ceux qu'on a vus depuis vingt ans seulement s'emparer un moment, deux ou trois ans, si vous voulez, de l'attention et de la faveur publiques ; de ceux qui ont été pour un temps les héros, les favoris, les conquérants, qui, dès leurs débuts (parlons un instant l'aimable argot des journaux actuels), sont *arrivés premiers* sur le *turf* littéraire et ont balancé pour deux ou trois saisons dans l'amour des Parisiens lettrés *Mousseline* ou *Perlimpimpin*, et qu'aujourd'hui couvre un oubli si profond, qu'enveloppe une telle indifférence, que leurs noms écrits vous surprendraient comme des détonations d'artifice. Mais à Dieu ne plaise que je veuille affliger personne, et surtout des heureux !... non, ces noms éclatants l'an passé, aujourd'hui obscurs, je ne les écrirai pas ; vous les trouverez vous-mêmes ! Ceux-là, je pense, étaient assez fiers, assez brillants, assez pompeux, assez célèbres. Ils étaient les dieux du jour et les rois de cette notoriété que vous ambitionnez et qui vous fascine. Pas de fête

sans eux ! on n'eût osé inaugurer un simple tronçon hors de leur présence, et l'on eût plutôt ajourné la pièce nouvelle que de la donner devant leur place vide. Leurs romans faisaient prime au bas des journaux et sur les catalogues de librairie. Ils avaient les jambes longues, et les dents aussi : où iraient-ils ? on ne savait le dire. On les voyait déjà académiciens, préfets, députés, ministres. O déception ! les voilà rentrés à cette heure dans le gros de l'armée, heureux s'ils n'ont pas été mis à la retraite et si on les juge encore bons pour un coup de main ! Jules de Goncourt n'a pas subi ces éclipses. Son incroyable ardeur au travail, la simplicité de son ambition, sa constance, sa sévérité envers lui-même, l'ont fait cheminer sans diversion, sans perte de temps, d'une marche toujours plus assurée et plus rapide vers le but qu'il se proposait. Chaque pas en avant lui était compté, chaque effort nouveau s'ajoutait aux autres et, en grossissant son œuvre, augmentait sa réputation. — Mais il est mort, me direz-vous ? — Oui, disons même : Il *en* est mort, comme un brave. Mais les sentiments qui ont éclaté sur sa tombe, croyez-vous qu'ils ne lui aient pas profité de son vivant? Je parlais tout à l'heure d'amis inconnus ; croyez-le, l'approbation, même ignorée, même tacite, est un soutien. Jules de Goncourt respirait à l'aise dans cette atmosphère favorable de laquelle se dégageait de temps à autre par un mot, par un signe, un encouragement ou une adhésion. Maîtres, confrères, amis, étrangers, tous conspiraient pour lui, tous l'appuyaient. C'est là sans doute ce qui lui a donné la force de rester jusqu'à la fin fidèle à ses vœux et constant dans son espérance. Il s'est avancé ainsi vers le dernier terme, *heureux*, aimé et respecté. Que faire à cela? un art est un art, nul n'est forcé de se donner à lui ; mais, une fois pris, le meilleur parti est encore de s'y livrer tout entier, sans réserve, sincèrement et sans autre ambition d'aucune sorte. C'est là pour moi qu'est la sagesse ; et non-seulement la sagesse, mais l'habileté suprême et, pour parler comme tout le monde, la *meilleure spéculation.*

En voici un autre, de ces sages et de ces habiles, de ces friands du bon morceau (celui-là, grâce à Dieu, jeune et bien portant), qui jusqu'ici ne s'était révélé qu'à ses confrères (la meilleure des notoriétés, suivant moi), par des vers et des romans évidemment peu faits pour être goûtés par les foules. Il s'appelle d'un grand nom : Villiers de l'Isle-Adam. Lui aussi, il a voulu, ces jours passés, s'essayer devant le grand public et sous le soleil du lustre. Pour son début il s'est pris à une grosse question : l'ennui dans le devoir. Une femme intelligente, vertueuse, dévouée, a été mariée, comme on se marie trop souvent, sans connaissance de cause, à un homme non-seulement vulgaire, mais sans probité ; espèce de fricoteur d'affaires, demi-banquier, demi-usurier. Ce mari, qui a très-bien compris le parti qu'il peut tirer d'une telle femme, en a fait son teneur de livres et son caissier, et s'en trouve bien, car sa femme est laborieuse et courageuse. Pourtant un jour, sentant la jeunesse qui s'envole, Élisabeth est saisie d'un violent dégoût pour les tripotages dont elle est complice. Il lui semble qu'elle a largement payé la rançon de sa vie. Elle veut redevenir elle-même, reconquérir la liberté de son âme et de ses pensées. Elle rend à son mari stupéfait les comptes de la caisse et du grand livre et quitte la maison. C'est la *révolte* (c'est le titre même de la pièce) d'un cœur généreux et fier, las d'esclavage et d'infamie ; le dernier cri du naufragé avant de retomber dans le gouffre. Elle s'en ira au loin, bien loin, au bout du monde s'il le faut, dans la solitude, vivre de la vie dont elle se sent digne, lire et penser. Mais, une fois partie, même avant le premier relai de poste, Élisabeth a compris qu'il est trop tard, qu'elle ne s'appartient plus, que sa destinée est faite, et revient d'elle-même reprendre le collier de misère et le grattoir du caissier. La pièce, portée au Vaudeville par M. Alexandre Dumas le fils, a été jouée avec verve par Mmes Fargueil et Delannoy. Pourtant, et malgré la moralité du dénoûment, messieurs les banquiers de la salle se sont fâchés. Les journalistes ont trouvé des *audaces* dans le style et dans la composition, et

la pièce de M. Villiers de l'Isle-Adam a dû disparaître. Néanmoins, je le leur déclare aux uns et aux autres, l'auteur après cette seule tentative est plus assuré de vivre avec les bons esprits que tel faiseur de féeries et de revues vingt fois vainqueur dans l'arène. La pièce est bien écrite ; il y a de l'esprit; les caractères sont originaux sans caricature : on sent passer sous la satire familière une imagination de poëte. Tout le monde a souri en entendant ce drôle, expert en faillite, dire à sa femme, en l'accusant de tendances à la rêverie : — Tant qu'il y aura des poëtes en ce monde, les honnêtes gens ne seront pas tranquilles!

Il était dit que cette chronique, commencée dans le noir du deuil, finirait sur la note triste. Un artiste de talent, un de nos plus chers amis, M. Auguste Anastasi, vient d'être atteint du plus affreux malheur qui puisse frapper un peintre; il a été privé de la vue, momentanément, nous l'espérons ; du moins le médecin l'affirme, et nous ne demandons qu'à le croire. En apprenant ce désastre, les amis et les confrères de M. Anastasi se sont groupés pour organiser à son profit une vente qui aura lieu dès que les circonstances le permettront. Les noms les plus célèbres ont déjà signé cette liste qui promet la plus belle collection de tableaux modernes qui ait jamais été offerte aux enchères publiques : Corot, Diaz, Jules Dupré, Isabey, Fromentin, Daubigny, Rosa Bonheur, Cabanel, Bida, Gérôme, Eugène Lami, de Curzon, Eug. Lavieille, Stevens, Bonnat, etc., etc. Cet empressement, qui honore M. Anastasi, prouve en même temps ce dont, pour notre part, nous n'avons jamais douté : que c'est dans ce monde des artistes, tant attaqué, que se trouve la vraie générosité et la vraie fraternité.

CHARLES ASSELINEAU.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— *Le Bibliophile fantaisiste*, *Magazine mensuel*, tel est le titre d'une publication mensuelle en petit format qu'avait entreprise un éditeur établi hors de France et qui a commencé avec le mois de janvier 1869. Il paraît qu'elle en restera aux douze cahiers de cette année; ils formeront un volume de 480 pages. Tiré à petit nombre et n'ayant en France qu'une circulation fort limitée, ce recueil sera certainement recherché plus tard. Aujourd'hui il n'est connu que de quelques curieux ; c'est ce qui nous autorise à signaler son existence.

On y trouve la réimpression de divers opuscules piquants et devenus d'une rareté extrême; les uns n'ont eu qu'une édition, et l'on s'efforcerait inutilement de les rencontrer; d'autres ont été l'objet de réimpressions spéciales, mais qui n'ont été tirées qu'à fort peu d'exemplaires. Indiquons parmi ces diverses pièces la *Satyre du triomphe de Cypris* (opuscule en vers dont on ne connaît que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque impériale, l'autre à celle de Rouen, venant du fond Leber et mentionné au catalogue de cet amateur, n° 2404); *Lettres-patentes de Sa Majesté Caresme* (facétie qui n'est connue, ce nous semble, que par la reproduction qui en est faite dans le *Rabelais* traduit en allemand par M. G. Régis, lequel l'avait rencontrée à la suite d'une édition des *Chroniques de l'énorme géant Gargantua*); le *Discours de la Sobrette et de la Recommandaresse* (un des débris du répertoire facétieux de notre vieux théâtre); le *Discours pour savoir si on peut nouer l'aiguillette et comme on la peut desnouer* (un exemplaire, le seul peut-être qui se soit conservé, catalogue Leber, n° 2503); *la Calotte*, par le sieur Du Laurens (rarissime plaquette de 4 feuillets, datée de 1629; badinage spirituel demeuré à peu près inconnu faute d'avoir été inséré parmi les *OEuvres* de Du Laurens); la *Tragi-comédie des enfants de Turlupin*, Rouen (vers 1605) (pièce fort singulière et tellement rare que M. de Soleinne avait dû se rési-

guer à en placer, faute de mieux, une copie dans son immense collection dramatique); la *Farce joyeuse du galant qui a fait le coup* (déjà réimprimée par Caron à 55 exemplaires).

A côté de ces reproductions complètes figurent des analyses de quelques ouvrages curieux : la *Sibylla trigandriana* de Kornmann; l'*Almanach nouveau de l'an passé* (vers 1784), et bien d'autres que nous nous abstenons d'indiquer. L'éditeur nous fait aussi connaître cinq lettres (sans orthographe) de diverses dames de la cour au duc de Richelieu (d'après un recueil qui figure dans la bibliothèque Leber, n° 5815; quelques autres lettres, comprises dans le même recueil, ont été publiées par M. de Lescure dans son volume intitulé : *les Autographes*, 1865, in-8). Divers *Canards* ou pièces débitées dans les rues le siècle dernier, reproduites *in extenso*, ne sont point sans intérêt pour la connaissance des temps passés. A tout ceci se mêlent des lettres écrites par plusieurs bibliophiles et se rattachant à des points curieux et variés de la science des livres; la clef du roman de Mme Louise Collet (*Lui*) et quelques autres passages piquants ne passeront point inaperçus.

Le *Bibliophile fantaisiste*, tout en faisant une large part aux facéties et aux raretés, s'occupe aussi parfois de la portion sérieuse de la science bibliographique. Il a reproduit quelques articles de M. Boissonade, insérés il y a un demi-siècle environ dans le *Journal de l'Empire* et qui n'ont point reparu dans le choix si intéressant d'ailleurs qu'a donné M. Clinchamp des notices de cet érudit aussi instruit que judicieux (*la Critique littéraire sous l'Empire*, 1863, 2 vol. in-8). Il consacre quelques pages à une production qui serait antérieure au déluge universel, si elle était authentique; malheureusement le *Livre d'Hénoch* ne remonte guère au-delà de deux mille ans; il n'en demeure pas moins un témoignage curieux des croyances répandues dans la Palestine à une époque fort intéressante. Nous pensons en avoir dit assez pour établir que le *Bibliophile fantaisiste* n'est nullement indigne de piquer la curiosité des amateurs.

QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES[1].

(5e ARTICLE).

Col. 3, *a* + P. (Le Chevalier) [Person de Berainville].

D'après le catalogue cité, le second de ces deux noms est indiqué sur le titre de la pièce.

Col. 6, *c* P.*** (L'abbé de).

La particule est à supprimer d'après le passage des *Supercheries* auquel on renvoie, et la *France littéraire* (art. *Le Coq de Villeray*).

Col. 7, *c* P.*** (L'abbé), etc.

D'après cette indication, l'ouvrage dont il s'agit a été quelquefois attribué à l'abbé Prévost; c'est sans doute ce qu'avaient voulu les éditeurs.

Col. 34, *b* + PASCAL, etc.

L'article consacré aux *Pensées* soulève, plutôt qu'il ne la tranche, une question très-débattue. Quelle est la meilleure édition des *Pensées*, celle qui se rapproche le plus du travail définitif que l'on était en droit d'attendre du génie de Pascal? Les éditeurs des *Supercheries*, fidèles au mot d'ordre adopté par la critique, depuis le fameux *Rapport* de Cousin (1842), ne font aucune difficulté de signaler les éditions Faugère, Havet et Louandre, comme donnant le meilleur texte, le seul vrai, attendu qu'il est pris sur les manuscrits non expurgés par Port-Royal. Je veux bien que ce soit l'opinion

(1) T. III, 1re partie (P.-S. g. s.)

courante, mais je crois que l'on en reviendra. Entre ces éditions qui ne sont, comme l'a dit M. de Sacy, qu'une *photographie* des petits papiers de Pascal, et dans lesquelles on a accumulé sans choix des *Pensées* incomplètes, inachevées, des objections attendant la réponse, des citations dont la clef est perdue ; entre ces éditions, dis-je, et celle de Port-Royal (1670), donnée au lendemain de la mort de Pascal, par des hommes d'une haute valeur, dépositaires de ses idées et confidents de ses méthodes, le choix, pour qui voudra bien y attacher sa réflexion, ne saurait être douteux, et il viendra un jour peut-être, peu éloigné, où le texte de 1670 reprendra faveur. Cette opinion est celle de M. de Sacy et, en l'entendant bien, de Sainte-Beuve (*Portraits littéraires* et *Port-Royal*). Ce jour-là, l'article *Pascal* devra disparaître des *Supercheries*, car on aura reconnu que les actes de mutilation et de falsification reprochés à Messieurs de Port-Royal n'ont été que l'exercice intelligent de leurs fonctions d'éditeurs.

En voyant apparaître le nom de Pascal, j'ai cru un moment que les éditeurs des *Supercheries* allaient revenir sur la question des emprunts que Pascal a faits dans ses *Pensées* à d'autres moralistes. Montaigne est l'un de ceux-là, et Ch. Nodier, dans ses *Questions de littérature légale*, a signalé, avec une violence de langage qui ne lui était pas habituelle, les réminiscences de ce genre. On sait cela, MM. Faugère et Havet l'ont rappelé ; mais ce qu'on sait moins, c'est que Nodier, revenu à des sentiments plus traitables, a fait plus tard amende honorable de ses violences et reconnu que ce reproche de plagiat était « au moins hasardé ». V. les *Mélanges de littérature et de critique*, par M. Ch. Nodier (publiés par Barginet). *Paris*, 1820. T. I, p. 214.

Col. 39, *d* + PATRIOTE (Un) [Grosley].

Cette *lettre* (v. la note) a été réimprimée dans *les Iniquités découvertes, ou Recueil des pièces curieuses et rares qui ont paru lors du procès de Damiens. Londres*, 1760, in-12, avec cette différence dans le titre qu'au lieu du mot *assassinat*, il y a *attentat*. Une annotation manuscrite de Jamet le jeune,

dans l'exemplaire des *Iniquités* que j'ai sous les yeux, donne à cette lettre la date du 12 mars 1757. Jamet a écrit au-dessous du mot *lettre* « La grand'chambre du Parl., Maupeou premier président à sa tête, y joue un drôle de rôle, un rôle de faux frères, envers les autres chambres, etc. »

Col. 49, *c* + P. B. A. D.C. [Pierre Brusset, etc.]

Appelé *Brussel* dans l'article des *Supercheries*, auquel on renvoie à la fin de cette notice.

Col. 61, *e* P. D. S. D., *aut. dég.* [Pierre Ducamp, etc.]

Les initiales qui précèdent figurent bien dans le privilége de ce volume, mais la dédicace est signée D. D.

On peut consulter sur ce volume le *Bulletin du bibliophile* de 1862, p. 980. N'oublions pas de dire qu'il faut à l'édition de 1690 un frontispice gravé, en haut duquel est écrit dans une banderole : *les nouvellistes du temps.*

Col. 65, *d* PELLIER (P.), etc.

Pour la date de l'ouvrage cité, au lieu de 1514, lisez 1614.

Col. 72, *b* PÈRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (Un). *Aut. dég.* [Le P. Surin].

Dans cet article, au lieu du « P. Martial de Brie, » lisez *de Brives* (Brunet).

Col. 76, *f*, PÉRÉFIXE [Hardouin de Baumonte de], lisez *Beaumont.*

Col. 88, *e*, PETIT-NEVEU DU PRIEUR OGIER, etc.

La brochure citée passe pour avoir été tirée à vingt-cinq exemplaires.

Col. 89, *b* PETIT PROPHÈTE, etc.

L'édition de 1753 doit avoir une figure qui manque le plus souvent.

Col. 90, *b*, PETRONIUS, etc.

L'art. *Pelissier* (*Georges*), auquel on renvoie dans le 1er alinéa (petit texte) de cette notice, ne se rencontre pas, du moins sous cette indication, dans les *Supercheries.*

Col. 91, *f*, PEUCHET (J.), archiviste, etc.

Est-il bien sûr que ces *Mémoires* soient « avec portr. et

fac-simile » ? Je ne les ai rencontrés dans aucun exemplaire.

Col. 104, *c*, suite du 1er art. 4e alin.

L'ouvrage de Ch. Lemesle, indiqué dans cet alinéa, a pour titre « Misophilanthropopanutop*ies* ». Sa publication est de 1833, et non de 1836.

Col. 106, *f*, PHILEREME (l'abbé de), etc.

La particule est à supprimer d'après Moréri.

Col. 118, *d*, PHILOSOPHE INCONNU (Le), *auteur déguisé* [le marquis L.-Cl. de Saint-Martin].

Le « serrurier inconnu » dont il est question à la fin de cette notice figure un peu plus loin (col. 634) sous la rubrique « Serrurier *connu* ». Il y a donc lieu à rectification dans l'un ou l'autre cas.

Col. 121, *d*, PHYSIOPHILUS, etc.

La réimpression donnée par Paulin est in-12, format d'*agenda*.

Col. 124, *e*, PIERRE DE SAINT-LOUIS, etc.

Aux ouvrages à consulter sur ce poëte ajouter *les Grotesques* de M. Th. Gautier. *Paris*, 1844, t. I.

Col. 126, *c*, PIERRE-JOSEPH, etc.

L'article *Joseph* (*Pierre*), auquel on renvoie *in fine*, doit-il être tenu pour non avenu ? Au lieu de cinq ouvrages, il n'en mentionne que deux, dont l'un, « les Moines travestis » n'est pas dans la nouvelle notice.

Col. 175, *c*, PITRE-CHEVALIER, *nom déguisé*, etc.

Le déguisement consiste uniquement dans l'adoption pour le prénom de la forme bretonne, *Pitre* au lieu de *Pierre*.

Même col., *e*, P. J. A. R. D. E., etc.

« Le Château des Tuileries, ou Récit de ce qui s'est passé dans l'intérieur de ce palais depuis sa construction jusqu'au 18 brumaire de l'an VII, etc. »

Lisez VIII.

Col. 179, *f* + PLANCHER-VALCOUR, etc.

Pour le renvoi aux *Oubliés et Dédaignés*, au lieu de p. 293, lisez « t. II, p. 139 ».

Col. 188, *e* + P. L. L. H. P., etc.

D'après l'article auquel on renvoie, il faut lire P. D. L., etc.

Même col. *f*, PLOKOF, etc.

C'est à la date du 9 juin 1770 que doivent être cités les *Mémoires secrets.*

Col. 193, *d* + P. M. D. R., etc.

Pour le renvoi au tome III du *Manuel*, au lieu de col. 1139, lisez 1159. Cet article eût mieux figuré à la lettre M., du moment que le P. qui précède veut dire *par.*

Col. 195, *e*, PODESTAT, etc., II. Comédie du boudoir, etc., au lieu de 14 eaux-fortes, *lisez* 7. Du moins c'est le nombre qu'annonce le titre, quoique je n'en ai jamais rencontré que 6.

Col. 208, *f*, PONTIS, etc.

L'édition de Hollande (1678) de ces *mémoires* a un portrait.

Col. 229, *a* + P. P. [P. Pierrugues].

Dans l'alin. en petit texte, au lieu de « Elegio Johanneau » lisez *Eligio* (Éloi), etc.

Col. 251, *e*, PROCOCURANTE, etc.

Ne faut-il pas lire *Pococurante* (sans-souci), qui est le nom d'un des personnages de *Candide ?*

Col. 257, *a* + PROFESSEUR DE GRAND SÉMINAIRE, etc.

L'édition de 1861 ayant été censurée par l'*Index*, les exemplaires restés en magasin ont été mis au pilon.

Col. 261, *a*, PROFESSEUR EN THÉOLOGIE, etc.

Pour le renvoi au tome II, qui est à la fin de cette notice, au lieu de 1564, lisez 564.

Col. 262, *d*, suite de l'art. PROPOSANT (le).

C'est à la date de 1765 (et non 1766) que doivent être cités les *Mémoires secrets.*

Col. 275, *e* + P. V. C. H. [Calotin ?]

Pour le nom du libraire cité à la fin de cette notice, au lieu de Sossier, lisez *Sassier.*

Col. 280, *e*, QUELQU'UN, citoyen français, etc.

L'exemplaire du *Dictionnaire*, que j'ai sous les yeux, porte pour date 1799 et a 192 pages. Est-ce une édition

différente de celle indiquée par les *Supercheries*, ou n'y a-t-il pas plutôt erreur de la part de ce dernier ouvrage?

Col. 282, *a*, QUESNEL, etc.

Il y a sans doute erreur dans le renvoi aux *Mémoires secrets* du 13 septembre 1767. Je n'ai rien trouvé à cette date.

Col. 285, *c* + R. (Joseph), etc.

Il y a de l'ouvrage cité des exemplaires (peut-être n'y en a-t-il pas d'autres?) datés de l'an VIII, et avec cette indication: « par Joseph R***Y ». Ajoutons que l'on doit trouver une planche pliée.

Col. 288, *c* + R.*** (M.) [J. F. Regnard].

Pour la date de la pièce citée, au lieu de 1714, il faut lire 1704. Il doit y avoir une figure.

Col. 290, *d* + R.*** (Ad.). [Ragueneau].

Pour le renvoi du catalogue Soleinne, il faut lire « n° 2546 ».

Col. 297, *d*, fin de l'art. RABAN.

L'ouvrage cité de M. Eusèbe de G... (supprimer la particule et lire Giraudeau, de Saint-Gervais), est de 1839.

Col. 301, *c*, suite de l'art. RABELAIS.

« .. II. Songes drôlatiques, etc. »

Aux réimpressions modernes citées, ajouter celle publiée en 1869 « avec un texte explicatif et des notes par le Grand Jacques (Gabriel Richard). *Paris, chez les bons libraires et aux bureaux*, 19, *rue des Martyrs*. Prix : 3 fr. 50 ».

Col. 302, *a*, RABENER, etc.

La comédie citée dans cette notice est une satire dirigée contre Rousseau (J.-J.), dont *Osaureus* est l'anagramme.

Col. 313, *c*, RAHL, etc.

Il y a une erreur dans l'indication à la fin de cette notice du « Quérard » de 1855, p. 349. On n'y trouve rien qui se rapporte à l'écrivain cité par les *Supercheries*.

Col. 314, *f*, RAISSON (Horace-Napoléon), l'un des plus habiles *impressarii*, etc.

Lisez *impresarii*.

Col. 318, *b*, Ramier, etc.

L'art. *Pigeon*, auquel on renvoie, ne donne aucune explication du premier de ces deux pseudonymes.

Col. 320, *c* + Ranucio, etc.

Une clef assez intéressante de ce roman se trouve dans le *Bulletin du bibliophile* de 1865, p. 340.

Ceci est à ajouter à la note de la colonne 325 (art. *Rasiel de Selva*), qui paraît avoir été insérée là par erreur, et appartenir à l'art. *Ranucio*.

Col. 334, *f* + Ravignan, etc.

Pour le renvoi au t. XI de la *France litt.*, au lieu de p. 693, lisez 690.

Même col., *f*, Ravion, etc.

Au lieu de « Difficultés sur l'explication d'un passage d'Ausone, *fournies* par le R. P. Oudin, etc. », il faut lire *fournie* , ce qui met au compte du P. Oudin l'*explication* et non les *difficultés*.

Col. 345, *d*, R.*** de J.***, etc.

Renvoi à rectifier. Les deux *mémoires* cités dans cette notice ont été reproduits, l'un dans le t. I des *Causes amusantes* et l'autre dans le tome II.

Col. 349, *e*, Rechac, etc.

On peut consulter sur Zaga-Christ les *Récréations historiques* de Dreux du Radier.

Col. 380, *c*, Religieuse (Une), *aut. sup.* [de Longchamps].

Pour le renvoi, au lieu de 467, *c*, lisez 467, *b*.

Col. 386, *b*, Religieux de la Compagnie de Jésus (les), etc.

« Très-humble remonstrance, etc. »

Il existe une édition, augmentée, de 1603, avec quelques différences sur le titre qui porte *in fine* « et un'autre attestation de Poloigne contre quelqu'autre calomnie ».

Col. 390, *d* + Reloi, etc.

Cet écrivain a déjà, au mot *Refuveille* , une notice dans laquelle ce dernier nom est considéré comme un pseudo-

nyme. D'après le présent article ce serait le vrai nom « *Devine si tu peux*, etc. »

Col. 407, *b* — *c*, suite de l'art. RHÉAL (Sébastien).

Il est dit dans cette notice que rien n'a paru de la traduction promise de la *Divine Comédie*. J'aurais été disposé, en consultant mes souvenirs, à croire le contraire. A l'appui de cette opinion, j'invoquerai la strophe suivante de la *Ballade des célébrités du temps jadis* (Th. de Banville. *Odes funambulesques*, 1857) :

Où sont Rolle des dieux haï,
Bataille plus beau que nature,
Cochinat qui fut envahi
Tout vif par la même teinture
Que jadis Toussaint-Louverture,
Et ce Rhéal qui mit Dante en
Français de maître d'écriture?
Mais où sont les neiges d'antan ?

Col. 408, *f*, R'HOONE, etc.

On aurait pu faire remarquer que ce pseudonyme est l'anagramme du prénom de Balzac, *Honoré*.

Col. 420, *e*, RICHEBOURG, etc.

Dans cette notice, au lieu de Mauguin, lisez *Maugin*.

Col. 426, *b* + RICHE-SOURCE, etc.

Consulter, pour compléter cet article, les *Mémoires* de l'abbé d'Artigny, t. V, p. 244.

Col. 433, *c*, R. J. N. [R.-J. Nerée].

On cite dans cette notice un article de Mme Guizot, signé P., ajouter que c'est l'initiale du prénom (*Pauline*).

Pour le renvoi au tome I de la *Bibliothèque du Théâtre françois*, au lieu de p. 402, lisez 400.

Col. 435, *d* + ROBBÉ, etc.

Voir au tome I, art. *Barquebois*. C'est ce dernier nom qui est le pseudonyme et l'anagramme du vrai nom *Jacques Robbe*.

Col. 436, *f*, ROBESPIERRE, etc.

Il existe du *Discours* une édition de luxe, imprimée à la

suite du *Rapport fait au nom du comité de salut public, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et les fêtes nationales. Séance du 18 floréal*, volume in-16 de 122 pages, orné d'un portrait et de deux gravures de Quéverdo. (*Paris. Dufart, rue Honoré, près le temple à l'Éternel, ci-devant église Roch*). Ce volume doit être rare ; je n'en connais qu'une adjudication : vente Nodier de 1827, 17 fr. 05, en veau.

Col. 446, *b* + ROLAND, etc.

Aux éditions citées des *Mémoires*, ajouter celles données par M. Ravenel en 1840, et, en 1864, par MM. Dauban et Faugère. Une vive polémique, que je n'entreprendrai pas de trancher, s'est engagée sur le mérite et l'authenticité comparés de ces deux dernières éditions.

Col. 450, *a* + ROQUELAN, etc.

Lisez *Roqueplan*, qui est le nom (modifié, voir plus bas) de l'auteur des figures de ce petit volume.

Même col. *f*, ROSDAC, etc., lisez *Rosiac*, ainsi que le veut du reste l'anagramme.

Col. 454, *d*, ROSSETTE, etc.

« Sermon prêché à Basle, le premier jour de l'an 1760, etc. »

Lisez 1768.

Col. 455, *b*, ROSWEYDE, etc.

Le P. Rosweyde n'a fait pour certain que reviser le texte latin de l'*Imitation*, dont il a donné une édition à Anvers en 1626 (et non 1627, comme le dit Moréri).

Col. 461, *c*, ROUSSELET, etc.

Je trouve bien ce pseudonyme cité dans l'article auquel on renvoie; mais on a oublié de donner le nom qu'il cache.

Col. 463, *f*, ROZADELLE, etc.

Je crois que ce petit volume doit être attribué à Mme Mérard de Saint-Just. Les initiales de la réimpression sont dans cet ordre : M [adame] A. J. F. D [e] M [erard] S [aint] J [ust] N [ée] D ['] O [rmoy].

Col. 470, *f* + R. T. P. D. S. M. (M.) [R. Trinquet, etc.

Nommé *Triquet* dans l'article auquel on renvoie.

Col. 482, *a*, R.*** Y (Joseph), etc.

« V. Le Censeur, etc. »

Pour la date, au lieu de 1803, lisez 1802.

Col. 484, *a*, suite de l'art. S [Ch. Secretan].

« IV. Sur les Mémoires de Pierre de Pierre-Fleur, grand banderet, etc.

Lisez *banneret* (?).

Col. 485, *e* + S.*** [A. F. Sticotti].

Pour la date d'*Alzaïde*, d'après le catal. Soleinne, au lieu de 1760, lisez 1761.

Col. 488, *d* + S.*** et D.***, etc.

D'après le catalogue cité, il faut lire *S.* et *B.*

Col. 496, *d*, SAINT-AGRAN, etc.

C'est sous le nom de *Saint-Agnon* que Baillet a enregistré ce pseudonyme, du moins dans l'édition de la Monnoye.

Col. 523, *d*, + SAINT-AURAULT, etc., lisez *Saint-Auranlt*, d'après le *Dictionnaire des pseudonymes* de M. d'Hailly.

Col. 525, *e*, SAINT-ELME, *prête-nom*, etc.

D'après l'article auquel on renvoie, il faut lire *Saint-Edme.*

Par contre, dans la notice suivante, on doit lire *Saint-Elme*, d'après le renvoi au mot *Contemporaine* (*la*).

Col. 554, *a*, SAINT-PRÉS VERTPRÉS.

C'est la première fois que je vois cité cet ouvrage de l'abbé Rive. Je pense qu'il faut lire *in fine*, au lieu d'Arphane, *Alphane*, nom du cheval de Bayard, et qui vient de l'espagnol et même du latin comme en fait foi l'épigramme si connue :

> *Alfana* vient *d'equus* sans doute, etc.

Col. 558, *a*, SAINT-VALRY, etc.

D'après un article de M. Asselineau, publié dans le *Bulletin du bibliophile* de 1866 (p. 581), ce nom serait un nom réel, du moins appliqué à l'auteur du dernier ouvrage cité (*madame de Mably*).

Col. 573, *e* + SAINTE-PREUVE, etc.

Pour le renvoi au t. VIII de la *France littéraire*, au lieu le p. 341, lisez 391.

Col. 579, *c* + SALOMON DE TULCIE, etc.

Lisez *Tultie*, sans quoi l'anagramme serait défectueuse. Après le renvoi à l'édition de M. Havet (1866), p. 106, ajoutez « t. I ».

Col. 584, *a*, SANCHONIATON, etc.

A la fin de cet article, pour le renvoi à la *Nouvelle Biographie générale*, au lieu de t. XLVII, lisez « XLIII et dernier ».

Col, 603, *a*, SANS-SOUCI (le philosophe), etc.

Lisez « Le philosophe *de*, etc. ».

Col. 606, *e*, SATURNIN, etc.

C'est par erreur que l'on renvoie dans cette notice au n° 3680 du catal. Monmerqué. Je n'y ai rien trouvé qui se rapporte à cet article.

Col. 613, *a* + SÇAVANT (Un), etc.

« Variétés, etc. »

Au lieu de 4 vol., lisez « 6 parties en 3 vol. »

Col. 614, *f*, SCHOEN-SWARTZ, etc.

Lisez *Schön-Swaartz*.

Col 621, *e* + S... e [Sellèque].

Il faut une figure.

W. O.

CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

III.

CATHERINE DE BOURBON. — DUCHESSE DE CHEVREUSE. — SAINT-ÉVREMONT. — BELZUNCE. — BOURDALOUE. — LA VALLIÈRE. — HENRIETTE D'ANGLETERRE. — HENRIETTE D'ESTRÉES. — DUCHESSE DE MONTAUSIER. — DUCHESSE D'ELBEUF. — LOUIS XV. — CHEVALIER D'AYDIE.

Nous continuons la publication de ces précieux documents et lettres historiques par une lettre de la sœur de Henri IV, qui montre à quelle gêne Catherine de Bourbon (1558-1604) était réduite : la date et le nom du destinataire manquent malheureusement.

« Monsieur, parceque vous m'avez dit que vous vouliés servir des deniers de la Rochelle, surcoy il vous avoit pleu me faire faire un don, et ne voulant point vous estre importune en ce tamps où je voys bien que vous en avez à faire, j'ay pancé que vous me voudrez bien accorder une requeste tres-humble que je vous fois quy est de me vouloir permetre qu'il pase en ce païs du pastel jusqu'à vingt mille bales et me donner la moytié de ce quelles poyroyent et lautre moytié je le ferois mettre entre des mains de quy il vous plairoit me mander. Je crois bien qu'ils ne passeroient pas fort prontement, mais encorres cella mayderoit un peu, car vous saves que vous ne me pouves rien bailler asteure ;

cella ne vous incommodera pas, car autrement je serois très marie de vous le demander, mais s'il ne paset icy, ausy trouveront-ils un autre chemin où vous n'aures rien; mais parce qu'il est plus lonc ils prendroient plus volontiers ce chemin; je vous suplie donc, monsieur, m'accorder cette demande que je vous fays non pas sans rougir, car vous savez que je n'ayme pas à demander. Adieu.

C. »

Voici un billet d'Henriette, sœur de Gabrielle d'Estrées, adressé à Henri IV; les autographes de cette aimable femme sont rares et peu faciles à déchiffrer, comme on va en juger :

« Vous entandrez la requeste de ses pauvres gens que lon veut metre aux tailles là où se sont refugies lors de la venue des Espagnols à Calais; il me sont venus bien piteussement trouver et leur ay promis bon ayde et courage, de quoy vous ne me voudrez, mon cœur, dementir, mays en dires tout autant, sy non mieux escoutant le vostre. Ce sont bien bonnes gens et qui vous aiment quy me les recommandent encores plus tôt, car.................................. ..... croyez-y mon cœur......... mais pas au contraire que je vous ayme au daissus.

HENRIETTE. »

Les autographes de la belle duchesse de Chevreuse, — Marie de Rohan, — ne sont pas moins rares; de sorte qu'il est intéressant de recueillir même les moins importants : ce billet est adressé au cardinal Mazarin et est attribué à l'année 1651, époque où elle était réconciliée avec l'habile ministre auquel elle avait auparavant fait une guerre non moins vive qu'à Richelieu :

« Monsieur, jay prié le porteur de vous témoigner les sentiments où je suis pour tout ce qui vous regarde; ie say

qu'il sen aquitera si bien, et moy de vous servir en toutes les occasions ou jen oré le moïen, que ci me remets à luy de vous asseurer de l'un et aux efets de vous prouver l'autre, et finis seste lettre en me disant tres-véritablement, monsieur, vostre tres-humble et tres-afectueuse servante.

MARIE DE ROHAN. »

Nous donnons à présent une lettre de Saint-Evremont, que je n'ai pas trouvée dans le recueil de M. Charles Giraud, ni dans l'édition de 1705 ; elle est adressée à l'abbé de Hautefeuille :

« Je suis fasché, monsieur, que les expressions violentes de M. Segretier ayent altéré votre modération ; vous avez souffert pour l'amour de moi, mais quand j'y fais réflextion, vous avez pratiqué une vertu et j'ay touché de l'argent pour vostre serviteur: Dieu veuille imposer souvent de telles violences à M. l'intendant, votre conscience et ma bourse s'en trouveront bien mieux. Je ne comprens point quelle raison peut l'obliger au refus de vous faire voir ses quittances, si ce n'est qu'il auroit honte de l'année qui est en contestation, quand j'ay écrist à M. de Canaples et peut-estre à vous que madame la maréchale me devoit cinc cents écus. Je ne comprenois pas l'année échue le 1er d'avril, car outre les deux cents écus que vous avez touchés, elle me doit présentement cinc cents écus, peut-estre plus. Ne vous rebutez point, s'il vous plaît, de tems en tems. M. Segretier a montré sa quittance et a paié. Je croiois qu'il y auroit bien davantage que dix livres pour les frais que vous avez faits. Vostre générosité n'est pas du siècle où nous sommes. En attendant que je me donne l'honneur d'écrire à madame de Gouvello, qui sera bientost, vous lui direz qu'il ne me souvient point des vers qu'elle demande hormis quatre que je lui enverray. J'ay deux lettres qu'il me souvient de lui avoir écrites, l'une sur le comte de Gramont, l'autre sur les observations de sa famille mal fondées : elles me semblent fort jolies, je les luy

enverray; j'ai oublié les vers que j'ay faits pour elle, mais je ne l'oublieray jamais et seray éternellement tout à elle. Je vous envoie une lettre de change que vous paierez, s'il vous plaît, à l'ordre de M. Moise de Medonar. Nous avons atendu madame de Bouillon avec impatience: toute l'Angleterre esperoit de la voir. Ce maudit procès l'a retenue au grand regret de tout le monde. Vostre tres-humble et tres-obéissant serviteur.

SAINT-EVREMOND. »

« Pourquoi finissez-vous vos lettres avec ces civilités à un homme qui fait toucher de l'argent? A-t-il besoin de ces sortes d'honnetetés-là pour faire recevoir agréablement ses lettres? Si vous trouvez moyen de faire assurer M. le duc de Lauzun de mes très-humbles services et que je l'honoreray toute ma vie, comme je doibs, vous m'obligerez. »

Place à l'héroïque évêque de Marseille, Henry de Belzunce-Castelmoron (1671-1755); il s'adresse au cardinal de Noaillles, de Marseille, le 11 janvier 1732:

« Monseigneur, dès qu'il y a dans le discours sur les miracles que je voulois adopter quelque chose qui peut faire de la peine à V. E., je l'abandonne, quoiqu'il m'eût paru très-bon. Jen avois aresté quelques exemplaires desia imprimés, afin de mettre à la teste mon avertissement, mais je les ai laissés à celuy qui les avoit fait imprimer qui en fera lusage qu'il voudra et j'ay fait rouler mon avertissement sur la clotture du cimetière de Saint-Médard qui est bien d'un plus grand poids; et je prends la liberté de présenter ce petit avertissement à V. E., à qui je désire passionnément qu'il puisse ne pas déplaire. C'est Dieu luy-mesme, monseigneur, qui vous a conduit dans ce qui regarde les faux miracles de Paris, car après tant de patience et un examen en forme, l'imposture est manifeste, et ceux qui en sont les autheurs, converts de confusion et réduits à un silence

etternel, ce qui n'auroit pas esté si dès le commencement l'autorité eût fait cesser le scandale, comme j'avoue ingénuement que j'aurois désiré. Cela me fortifie dans la résolution de ne faire aucune démarche sans l'approbation de V.E. La lettre envoiée de Rome a esté mise dans la *Gazette ecclésiastique*. C'est un libelle qui ne demande que du mépris. J'ay escrit sur ce sujet à M. Le Bret une lettre qui me paroît devoir suffire ; cependant je vous supplie, monseigneur, de me donner vos ordres. Je crois pouvoir dire qu'après avoir lu cette lettre, je n'y en reconnois aucune de celles que j'ay pris la liberté de vous escrire. Ordonez ou ceste manière de parler ou le silence, je suiveray vos intentions.

J'ay l'honneur, etc.

† Henry, Ev. de Marseille. »

Le P. Bourdaloue s'adresse le 30 décembre .... au P. Bouhours :

« Je vous honore trop, mon Révérend Père, pour n'avoir pas eu du chagrin de la manière dont vous receustes dernièrement ce que je voulus vous dire sur le restablissement de vostre santé, et sans le sermon de l'Avent je n'aurois pas esté si longtemps sans vous le témoigner. Je puis avoir tort en quelque chose, mais au moins du costé du cœur n'ai-je rien à me reprocher sur le sujet de vostre personne, et j'ose vous dire que pour peu que vous m'eussiez fait de justice, vous auriez pu excuser l'un par l'autre. Mais, sans entreprendre de me justifier, il me suffit de vous avouer que mon peu d'attention à mes devoirs m'a fait souffrir et sentir dans cette occasion ce que je n'aurois ni senti ni souffert si j'avois eu pour vous moins d'estime et moins d'attachement que je n'en ay, car quoiqu'il arrive jamais, je seroi tousjours vostre tres-humble et tres-constamment et inviolablement obéissant serviteur.

Bourdaloue. »

Une recommandation de la sœur Louise de la Miséricorde — La Vallière — à d'Hozier, du 21 janvier 1693 :

« J. M. — Il y a, Monsieur, une petite damoiselle pour estre à Saint-Cyr qui s'apelle de Seillons de la Barre, dont on vous a mis les papiers entre les mains en vous priant de vouloir bien faire ce qui convient pour son entrée. Nous savons qu'il n'est trop nécessaire de vous presser et que vous faites les choses dans l'ordre avec soin, mais comme elle nous est recommandée par une personne que nous estimons beaucoup, nous n'avons pas cru devoir nous dispenser de vous témoigner l'intérêt que nous y prenons. Ayant déjà eu des marques de vostre honneteté, nous vous en donnerons de nostre reconnoissance devant Dieu et nous le prions, Monsieur, de vous remplir de ses saintes grâces. Nous sommes en vérité vostre tres-humble servante.

Sœur Louise de la Miséricorde.

La malheureuse Henriette de France, reine d'Angleterre (1605-1669), écrit ce douloureux billet à la révérende prieure des Filles de la Visitation de Chaillot :

« Ce vendredi matin. — Ma mère, je ne puis aller aujourd'huy à Chaliot comme je avois cru lorsque j'en partis, ayant trouvé icy plus d'affaires que je ne pansois : n'ayant point encore esté au Palais-Royal à cause des mauvaises nouvelles d'Angletaire, lesquelles pourtant je veux espérer n'estre pas sy meschantes que lon les fait : l'inquiétude dans laquelle je suis me rend incapable de toute chose jusques à ce que j'aye des nouvelles qui viendront à ce soir. Priez Dieu pour le Roy mon fils et me croyez vostre bien bonne amie.

Henriette. »

L'incomparable Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, fille de l'incomparable Arthénice, écrivait, le 8 janvier 1663, à Arnauld de Pomponne :

« Monsieur, vous pouvez juger combien l'on s'estimeroit heureux de vous servir, et sy lon ne ce trouveroit pas rescompansée de ce bien par le plaisir de l'avoir peu faire. Je ne veux point dire la douleur que M. de Montausier et nous avons eue de ne pas rancontrer en tans aussey favorable que nous l'eussions souhaité sur vos affaires; cela ne nous fera pas perdre le désir de le chercher lorsque nous aurons espérance de pouvoir faire quelque chose pour vostre service. La mort de Madame (la duchesse d'Orléans), quy est arrivée en mesme tams que celle de M. Lavocat, m'a cy fort troublée que je n'ay peu vous tesmoigner plus tost ny à madame vostre femme la part que j'ay prise en vostre douleur. Je me persuade que vous n'en pouvez douter ny de l'un ny de l'autre, puisque je suis plus que personne du monde vostre, etc.

D'Angennes. »

Voici une lettre fort rare, assurent les collectionneurs, elle est de Catherine-Henriette de France, fille légitime de Gabrielle d'Estrées et femme de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf; en 1691, elle fut envoyée en exil, après la journée des Dupes. Cette lettre, des plus affectueuses pour Richelieu, est adressée au cardinal, à la date de Paris, le 1er novembre 1627 :

« Je commenceray par le pardon que je vous demande sy je n'ay esté et suis sy respectueuse que M. mon mary, qui crinte de vous importuner ne cest osé donner l'honneur de vous escrire. Je prans cette hardiesse-là à la supplication très-humble que je vous fais d'user de la continuation de vos bons offise à nostre endroit et en la commission de ce présant porteur qui vous va trouver. Je ne vous fairay plus long discours, Monsieur, finissant par la demande que je vous fais d'avoir une ferme créance que nous ne serons jamais ingrats des obligations que nous vous avons et que en voiant nommer vostre nom, vous l'antandrez comme de

personne qui despande entièrement de vous, qui ne demanderons ostre chose synon occasion de vous en pouvoir donner des preuves par affais et par servise tres-humbles et pour moy dans la condision où je suis tres-innutile, je me contante en pryant Dieu et faisant prier par des persones meilleures que moy de vous donner ostant de contentement et prospérité que vous en souhaite celle qui est et veult estre jusques au tombeau vostre, etc.

ELBEUF. »

La duchesse avait singulièrement oublié ces belles promesses deux ans après, ou peut-être même, en les écrivant, se demandait-elle si elle serait assez si fine pour tromper son astucieux correspondant.

Dépêche curieuse du ministre Saint-Florentin, annonçant la remise à Antoinette Poisson du brevet qui la faisait marquise de Pompadour, avec les annotations de Louis XV en marge :

« J'ay porté à madame la marquise de Pompadour le brevet que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me renvoier, et je supplie Votre Majesté de me permettre de la remercier de m'avoir chargé d'une commission aussi agréable que je n'avois osé prendre sans ses ordres.

« J'ay gardé la lettre de M. de Saint-Aignan que V. M. m'a renvoiée. V. M. ne faisant ordinairement réponse qu'à celle par laquelle on donne avis don gratuit. MM. les députés des états du Languedoc attendent les ordres de V. M. pour luy présanter les cahiers de la province. C'est un honneur dont ils sont fort jaloux avec raison et qu'ils désirent fort que V. M. leur accorde ; ils m'ont donc prié de l'obtenir de V. M. et de lui demander ses ordres pour le tems et le lieu où ils se rendront(1). M. le prince de Dombes compte se

(1) *De la main du roi :* Ce lieu-cy n'est pas superbe pour recevoir les estats du Languedoc, mais je conte me rendre à Gand dès qu'Oudenarde sera en notre possession. Ainsy les députés peuvent se rendre

rendre auprès de V. M. dans les premiers jours d'août. M. le duc de Boutteville n'a pas encore pu faire usage de la grâce que V. M. luy a accordée et sera obligé d'avoir un procès avec son fils, mais il ne veut rien entreprendre sans les ordres de V. M., et m'a prié d'envoyer à V. M. le petit mémoire que je joins icy (1).

« Les nouvelles que nous recevons tous les jours des conquestes de V. M. nous comblent de joie. Mais permettez-moy de dire et assurer V. M. que j'y prends sensement plus de part que personne : mes sentiments pour elle m'en assurent (2).

SAINT-FLORENTIN. »

« A Versailles, le 14 juillet 1745. »

Nous finirons aujourd'hui par ce joli billet du chevalier d'Aydie, — l'amant de Mlle Aïssé, — à la marquise du Châtelet :

« Paris, 1er février 1741. — On vient, madame, de m'aporter vostre livre des institutions physiques; je suis d'autant plus touché de cette attention de votre part que je ne puis la regarder que comme une marque de votre amitié, car d'ailleurs mon ignorance me rendoit bien indigne de la grâce que vous me faites. J'espère néanmoins, madame, que vous ne la trouverez pas entièrement perdue. Votre vocation n'est pas seulement d'éclairer l'esprit de ceux qui en ont; vous êtes encore faite pour toucher le cœur des gens qui ne sont capables que de ce sentiment. C'est par là,

à Gand vers la fin du mois; comme le parlement de Paris est venu sans personne, je croy que vous pourrez fort bien vous dispenser de faire ce voyage avec eux.

(1) Je ne me mesle point des affaires de M. de B. avec personne, c'est à lui à faire ce qu'il croit qui lui convienne.

(2) Je reçois votre compliment étant bien persuadé de votre joie, et je suis bien persuadé que vous avez fait avec plaisir le petit voyage que je vous ai fait faire.

Au camp de B., 17 juillet.

madame, que je pretens me sauver auprès de vous et vous rendre au moins une partie des hommages qui vous sont dus. Tandis que les sçavants capables de juger de la bonté de votre ouvrage crient tous *mirabilia magna*, je diray, moy, toute ma vie que j'ay l'honneur d'estre avec un inviolable attachement et avec respect, etc.

AYDIE. »

Pour copie conforme :

E. DE BARTHÉLEMY.

(*A suivre.*)

UNE ERREUR DE BRUNET

A PROPOS D'UN POÈTE

QUI PROBABLEMENT N'A JAMAIS EXISTÉ.

Le hasard a mis entre nos mains, il y a peu de temps, un exemplaire du *Discours de la Court*, imprimé en caractères de civilité, chez Philippe Danfrie et Richard Breton. Malheureusement le titre manque à cet exemplaire, et nous avons dû recourir au *Manuel* pour connaître l'auteur de ce rare livret.

Brunet signale, sous ce même titre, deux ouvrages différents dont voici la description :

1° « Discours de la court, présenté au roy, par M. Claude « Chappuys, son libraire (c'est-à-dire le garde de sa biblio- « thèque) et varlet de chambre ordinaire. *Paris*, *André* « *Roffet*, 1543, pet. in-8° de 68 pp. non chiffrés, en vers.

2° « Gentillet (François). Discours de la court avec le « plaisant récit de ses adversitez. *Paris*, *Richard Breton*, « 1558, in-8°.

« Ouvrage en vers, imprimé avec les caractères de civi- « lité de Phil. Danfrie. La Croix du Maine ne l'a point connu; « et ce bibliographe a confondu notre poëte avec Innocent « Gentillet, auteur du *Discours sur les moyens de bien gou-* « *verner et maintenir en bonne paix un royaume...... contre* « *Machiavel*, *etc.*, *etc.* »

Comment douter, après avoir vu le titre du second ouvrage et la note qui l'accompagne, que le poëte François Gentillet soit réellement l'auteur du *Discours de la court?* Et ne dirait-on pas, en lisant cette phrase : « La Croix du Maine a « confondu NOTRE POËTE avec Innocent Gentillet..... » que

François Gentillet est un poëte aussi connu, aussi célèbre que les poëtes dont les noms nous sont le plus familiers?

Il n'en est rien pourtant, car nous avons parcouru toutes les bibliographies anciennes et modernes, nous avons feuilleté toutes les biographies poëtiques plus ou moins en renom, sans découvrir le poëte François Gentillet.

Ce prénom de *François* a été, il est vrai, quelquefois accolé à celui de Gentillet (*Innocent*) ; mais ce Gentillet n'était pas poëte, et tous les biographes d'ailleurs se sont plus ou moins occupés de lui.

Voici l'article que la Croix du Maine lui consacre : « *François* Gentillet, Dauphinois, président de la chambre de « l'édit de Grenoble, a écrit plusieurs livres esquels il n'a « pas mis son nom : plusieurs pensent qu'il soit auteur du « livre appelé vulgairement l'*Anti-Machiavel*, etc., etc. » La Croix du Maine, à propos de ce prénom de *François*, met en note : « D'autres, en plus grand nombre, l'appellent « *Innocent* et écrivent en françois, par une L mouillée, Gen- « tillet. (M. de la Monnoye.) »

A son tour, Bayle, Art. Gentillet, dit : « ... La Croix du « Maine se trompe au nom de baptême, il a mis *François* au « lieu d'*Innocent*. »

Lequel a raison de Bayle ou de la Monnoye? de la Croix du Maine ou de Brunet? Nous ne prendrons pas la peine d'éclaircir ce mystère ; cela d'ailleurs importerait peu maintenant puisque nous allons démontrer que NOTRE POËTE, qu'il s'appelle *Innocent* ou qu'il s'appelle *François*, n'est pas l'auteur du *Discours de la court*, imprimé à Paris, chez Philippe Danfrie et Richard Breton.

Notre démonstration du reste ne nous a pas coûté de grands efforts d'imagination, et le problème, si problème il y a, rappelle un peu l'œuf de Christophe Colomb. Il est à croire même que les libraires et les biographes qui ont souvent catalogué ce livre (1) ne se sont pas donné la peine de le

(1) Voir les catalogues de Coulon, du prince d'Essling, de M. Taylor et de M. Jérôme Pichon.

lire, sans cela ils auraient découvert, aussi facilement que nous, le nom de *François Habert* placé en acrostiche dans le sonnet imprimé au recto du XXXIXe feuillet (1).

Voici ce sonnet acrostiche :

SONNET.

Fort à priser est l'œuure poétique
Rendant à l'œil grand délectation,
Autre plaisir et consolation
N'est que fuyr lecon melancholique.
Cest œuure icy (o lecteur pacifique)
Offre à tes yeux grand recreation ;
Joyeux seras, si ton affection
Sur la lecon de ce discours s'applique.
Henry second des rois le plus illustre,
A ses subiects servant d'immortel lustre,
Bien viuement en cest œuure est descrit,
Et de sa court les seigneurs honorables
Rendus seront par le renom (*sic*) perdurables
Tant qu'on lira de cest autheur l'escrit.

Une circonstance intéressante à noter, et qui donne encore plus de force à l'argument que nous venons de produire, c'est que notre exemplaire était relié à la suite de : *les Divins Oracles de Zoroastre*, *interpretez en rithme* (sic) *françoise*, *par François Habert de Berry*, et, comme le *Discours de la court*, imprimé à Paris, la même année, 1558, chez Philippe Danfrie et Richard Breton.

Quel motif empêcha François Habert de signer franchement son livre? Nous l'ignorerions complétement si le rédacteur du catalogue de M. Jérôme Pichon (2) ne nous l'avait pas révélé, sans s'en douter toutefois, dans les notes qui accompagnent les n°s 507 et 527 de ce catalogue.

N° 507. « *Discours de la court*, etc., par Claude Chapuys.

(1) Le dernier feuillet est blanc, et, selon son habitude, Brunet a négligé de le compter. Les feuillets d'un livre ne peuvent jamais être en nombre impair.

(2) *Catalogue des livres rares et curieux*, de M. le baron J. P****, Paris, L. Potier, 1869.

« En note : Fr. Gentillet a copié et pour ainsi dire réim-
« primé cet ouvrage. Il n'a guère changé que les noms des
« courtisans qui n'étaient pas les mêmes en 1558.

N° 557. « Le *Discours de la court*, etc., (par Fr. Gentil-
« let). En note : livre rare, écrit en vers ; l'auteur, François
« Gentillet, Dauphinois, parle non-seulement de la cour, en
« général, telle qu'elle était sous Henri II, des charges dont
« il nomme le titulaire, mais aussi des emplois les plus infé-
« rieurs, des laquais, des muletiers, etc., etc. Cet ouvrage
« est à peu près entièrement pris dans celui de Cl. Cha-
« puis. »

Cette appréciation critique, dont nous n'avons aucun motif de suspecter l'exactitude (1), nous explique pourquoi François Habert n'a pas ostensiblement signé son discours, et pourquoi, voulant cependant attester sa qualité d'auteur, il a, — suivant en cela la mode du temps, — glissé son nom dans un acrostiche.

Le Discours de la Court, avec le plaisant récit de ses adversitez, devra donc désormais grossir la liste des nombreux ouvrages publiés par François Habert, d'Issoudun en Berry C'est un anonyme de plus à consigner dans la future édition du *Dictionnaire* de Barbier.

Nous terminerons cette note en faisant observer que les biographes ne sont pas d'accord sur l'époque de la naissance de Fr. Habert. Les uns le font naître en 1508 et les autres en 1520.

Quelques vers d'un sonnet placé en tête du *Discours de la court*, et que Philippe Danfrie adresse au lecteur, donneraient à penser que la date la plus récente serait la date véritable.

AU LECTEUR.

SONNET.

France a receu un honneur admirable
Regnant François tant puissant,

(1) *Le Discours de la Court* de Ch. Chapuis étant fort rare, il nous a été impossible de comparer entre eux les deux ouvrages.

A voir la court d'un tel roy très-puissant
Plaisir n'estoit à ce plaisir semblable.
Du Roy viuant qui n'est moins vénérable
Veux tu sçauoir l'honeur (sic) resplandissant ?
Icy l'escrit *un poëte naissant*
Sur Hélicon aux neuf seurs agréable.
De cest autheur humble est l'affection
Pour les vertus où gist perfection,
Bonté, grandeur, du roy Henry d'escrire.
C'est le discours de ce règne qui court,
Où tu verras de la royale court
Tout ce qui peut les tristes faire rire.

Si Fr. Habert était né en 1508, il aurait eu cinquante ans lorsqu'il publia son *Discours de la court*. Dans cette hypothèse, l'épithète de *poète naissant* ne lui était pas applicable.

D[r] Desbarreaux-Bernard.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

La Vie et les ouvrages de Denis Papin, par MM. de la Saussaye (de l'Institut) et Péan. *Paris et Blois*, trois tomes en cinq parties.

Cette belle et importante publication sort des presses de l'imprimerie Louis Perrin, de Lyon. Elle est tirée à 400 exemplaires, plus 20 sur papier vergé, dit de Hollande, et 5 sur papier vergé et teinté.

La première partie, seule parue, forme un demi-volume de 265 pages, et contient la vie de l'illustre et malheureux inventeur de la machine à vapeur, précédée d'une introduction historique. L'ouvrage est dédié à la mémoire d'Arago, et cet hommage était de toute justice. Ce fut la notice publiée par ce savant en 1831, œuvre mémorable dans laquelle étaient nettement déduits, pour la première fois, les droits de Papin comme inventeur, qui suggéra à M. de la Saussaye la première idée d'une publication monumentale en l'honneur de son compatriote. Cette œuvre a subi bien des péripéties : la mauvaise fortune, compagne fidèle du grand ingénieur pendant sa vie, semblait encore acharnée après sa mémoire. Les empêchements de santé succédaient à ceux de position, et puis ces crises nationales qu'on nomme guerres et révolutions multipliaient des ajournements. Aujourd'hui encore la guerre de Prusse ne se met-elle pas de la partie pour interrompre la publication commencée?

Ces longs retards auront du moins profité à la perfection de l'œuvre. M. de la Saussaye et M. Péan, son collaborateur pour la partie scientifique, n'ont rien épargné pour se procurer des informations exactes sur les diverses circonstances de la vie de Papin, et pour former un recueil aussi complet que possible de ses œuvres et de ses lettres. Ils ont fait, dans ce but, de laborieuses investigations en Angleterre, en Allemagne, partout où Papin avait traîné sa vie d'exil et de misère. Ils ont notamment recueilli

à Leyde sa correspondance avec Huygens ; dans la bibliothèque royale de Hanovre, les communications qu'il adressait à Leibnitz ; aux archives de la Société royale de Londres, d'autres lettres et notices inédites ; à Marbourg et à Cassel, de précieux renseignements sur le long séjour de Papin dans la Hesse électorale. Les travaux scientifiques imprimés n'étaient guère moins difficiles à recueillir que les œuvres inédites. Quelques-uns, comme le fameux mémoire contenant la description et la figure de la première machine à vapeur, ont bien été tirés à part du vivant de Papin, mais sont aujourd'hui presque introuvables ; les autres étaient disséminés dans des recueils rares et volumineux où les recherches sont difficiles.

Cet ouvrage offre donc un véritable intérêt pour l'histoire des sciences comme pour notre amour-propre national. Il n'est pas moins attrayant pour les bibliophiles, par sa rare élégance typographique et par les indications précieuses qu'il leur fournit sur les publications originales de Papin, et des ouvrages antérieurs dans lesquels on rencontre quelque pressentiment de la puissance et des possibilités d'application de l'eau vaporisée. Nous croyons utile de relever ici les plus curieux, dont la réunion formerait une spécialité originale très-digne de l'attention des amateurs.

Pusterus vetus Germanorum idolum, etc. *Giessæ*, 1716, in-4°. C'est une dissertation importante de Christian Weber, sur la fameuse idole machinée de Perkunas, dieu slavon qui avait, comme le Thor germanique et le Zeus grec, le département des phénomènes atmosphériques. Cette idole, exhumée au seizième siècle, se trouve aujourd'hui dans le musée de Sondershausen. Quand les adorateurs faisaient trop attendre les offrandes, les prêtres de Perkunas improvisaient un miracle en remplissant d'eau bouillante le ventre de leur dieu, et lui bouchant tous les orifices de la tête avec des tampons que la force comprimée de la vapeur faisait bientôt sauter avec fracas ; puis elle se dégageait avec un sifflement et un brouillard de fumée semblables à celui des locomotives modernes. Des expériences faites de nos jours ont remis le dieu en activité de service, et tiré de lui un nouveau miracle après neuf ou dix siècles de relâche. Ce prodige frauduleux constitue l'application probablement la plus ancienne de la force de l'eau vaporisée. L'idole de Sondershausen n'était connue en France que par une gravure très-infidèle de Montfaucon. (*Antiq. expliq.*, II,

410.) M. de la Saussaye a reproduit celle qui est jointe au mémoire de Weber, et qui figure aussi (ce qu'il ignore peut-être) dans l'un des ouvrages du savant Eckardt, *Francia orientalis* (I, 438).

Sarepia, Nuremberg, 1562. Cet ouvrage, dont l'auteur est un nommé Mathésius, mineur originaire de la Bohême, contient quelques indications vàgues qui semblent applicables à quelque appareil d'épuisement mu par la vapeur.

Musæum kircherianum, *Romæ*, 1719, in-folio. La figure 72 représente une sorte de jet d'eau en forme de candélabre, composé de deux récipients superposés; l'inférieur contient de l'eau bouillante, dont la vapeur détermine l'ascension de l'eau froide renfermée dans l'autre.

Théâtre des instruments mathématiques et mécaniques, par Jacob Besson, Dauphinois. 1569. (Cité par Salomon de Caus.)

Éléments de l'artillerie, augmentés d'une nouvelle artillerie qui ne se charge que d'air ou d'eau, par le sieur de Flurânce Rivault, précepteur de Louis XIII. Paris, 1605, petit in-8°. Il parut en 1608 une seconde, et en 1658 une troisième édition de ce livre, dont l'auteur semble avoir eu une idée assez nette des forces de la vapeur.

Les Raisons des forces mouvantes avec diverses machines tant utiles que plaisantes, par Salomon de Caus, in-folio. — La première édition de cet ouvrage parut à Francfort en 1614, la seconde à Paris en 1624. C'est là que se trouve le théorème fameux : « L'eau montera, par aide du feu, plus haut que son niveau. » On sait positivement aujourd'hui que Salomon de Caus, « ingénieur du roy », ne fut jamais enfermé comme fou à Bicêtre, ainsi qu'on l'a cru pendant plusieurs années sur la prétendue lettre de Marion de Lorme, insérée en 1834 dans le *Musée des Familles*. Nous tenons directement du véritable auteur de cette lettre, M. H. Berthoud, qu'il l'avait imaginée pour servir de texte à un dessin de Gavarni, représentant un fou qui gesticule derrière des barreaux. C'est ainsi que Duclos improvisa, dit-on, son joli conte d'*Acajou et Zirphile* pour expliquer une série de vignettes de pure fantaisie.

L'excellente traduction italienne des *Pneumatiques* de Héron d'Alexandrie, par Al. Giorgi, avait paru à Urbino en 1592.

Pneumaticorum libri tres, a. G. P. Porta. Naples, 1601, in-8°, id. (en italien), 1606. On y trouve la description d'un appareil pure-

ment expérimental, qui joue un certain rôle dans les origines de la vapeur.

Le machine, del sig. G. Brance, *cittadino romano*, etc. *Romæ*, M. D. C. XXIX. On y voit la description d'un *souffleur*, qui présente une certaine analogie avec l'idole machinée de Sondershausen.

Mathematical magic, par John Wilkins, évêque de Chester, et l'un des beaux-frères de Cromwell. *Londres*, 1648.

La première édition du *Century of inventions* du marquis de Glocester est de 1663. C'est dans ce livre que se trouve, comme on sait, le passage énigmatique dont quelques écrivains anglais s'autorisent pour attribuer à leur noble compatriote la première conception de la machine moderne. D'autres commentateurs pensent que le marquis ne savait pas bien exactement ce qu'il voulait dire. Le manuscrit de cet ouvrage est à la bibliothèque harléienne du *British Museum*.

Élévation des eaux par toutes sortes de machines, par sir Samuel Moreland, « *master* des mécaniques du roi de la Grande-Bretagne ». Paris, 1685. Le manuscrit de ce livre est également conservé au *British Museum*. L'auteur y dit que « les vapeurs aqueuses, étant bien gouvernées, porteraient paisiblement leurs fardeaux comme de bons chevaux, rendraient de grands services au genre humain, etc. »

Voici maintenant l'indication des éditions originales de Papin.

A new Digester...... Londres, 1681. C'est la traduction anglaise, publiée d'abord, du texte français qui suit :

La Manière d'amolir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes... avec une description de la machine..... Paris, chez Estienne Michallet, 1682, in-12, avec fig. On ne connaît présentement que cinq exemplaires de cette première description de l'appareil devenu célèbre depuis sous le nom de *marmite autoclave*. Cette description fut réimprimée en 1688 à Amsterdam, avec des modifications et additions considérables.

Nouvelles Expériences du vuide. Paris, Jean Cusson fils, in-4°, 1674. — On sait que ce libraire était le fils de Jean Cusson, avocat au parlement, véritable auteur de la traduction de l'*Imitation*, tant de fois réimprimée sous le nom du P. Gonnelieu. Les premières éditions de cette traduction ont paru chez Cusson fils, notamment celle in-32 de 1674, avec des vignettes assez curieuses à chaque chapitre.

Recueil de diverses pièces. Cassel, 1695. C'est dans ce recueil, dont on ne connaît que six ou sept exemplaires, que se trouve imprimé pour la première fois le texte français de la « Nouvelle Manière de produire à peu de frais des forces mouvantes extrêmement grandes ». Ce mémoire, dont le texte latin avait paru cinq ans auparavant dans les *Acta eruditorum* de Leipsig, contient la figure considérée à bon droit aujourd'hui comme le prototype des engins à vapeur modernes, figure accompagnée d'un texte explicatif détaillé. Papin recommandait dès lors son invention comme pouvant s'appliquer à tirer l'eau des mines, *ramer contre le vent*, et à plusieurs autres usages de cette sorte. Il insistait principalement sur l'utilité d'employer cette force « préférablement à celle des galériens, *pour aller viste en mer...* » C'est là son œuvre capitale, son plus beau titre à l'admiration de la postérité, ou plutôt à sa pitié, car il eut le temps de mourir oublié et misérable avant que l'on eût compris toute la portée de son invention. Les deux publications de 1690 et 1695 prouvent que le mérite de l'invention appartient tout entier au savant français, et établissent à son profit une priorité de plusieurs années sur les auteurs des premières machines anglaises, Savery et Newcomen. Il est également démontré aujourd'hui que ceux-ci avaient eu connaissance du procédé indiqué par Papin, mais dont celui-ci, toujours plus que gêné, n'avait pu faire l'application en grand. *Sic vos non vobis...*, telle est l'éternelle et triste devise des grands inventeurs.

Citons encore, pour finir, l'*Ars nova*, ou description d'une nouvelle machine à feu, publiée à Cassel en 1707. Les auteurs anglais qui ont voulu attribuer la priorité à leurs compatriotes soutenaient que c'était là le premier ouvrage de Papin. Ils oubliaient ou affectaient d'oublier la *Nova Methodus* de 1690 et le *Recueil de pièces* de 1695. Ainsi que le fait observer M. de la Saussaye, de telles erreurs, plus ou moins volontaires, aujourd'hui ne sont plus possibles.

Cette belle publication, véritable monument érigé à la mémoire d'un des hommes de génie les plus malheureux qui aient existé jamais, est ornée d'un portrait remarquablement gravé par M. Lemaître, d'après le tableau conservé à l'université de Marbourg, où Papin professa quelques années les mathématiques. Ce portrait, daté de 1689, est la seule effigie authentique de ce grand homme qui soit venue jusqu'à nous. On croit démêler, sur cette

belle et austère physionomie, l'obstination héroïque du génie aux prises avec les soucis de la vie matérielle et la nostalgie de l'exil.

Bon Ernouf.

Essais de Michel de Montaigne, texte original de 1580, avec les variantes de 1582 et 1587, publié par R. Dezeimeris et K. Barckhausen, t. I. *Bordeaux, librairie Ferret*, 1870; in-8°, xvii et 362 pages.

La « Société des bibliophiles de Guyenne », établie à Bordeaux il y a quelques années, a déjà fait paraître quelques publications intéressantes, notamment une édition nouvelle, revue avec soin, de la *Conquête de la Floride*, due aux soins de M. Tamizey de Larroque, et les notes d'Estienne de la Boétie sur l'*Eroticus* de Plutarque, mises au jour par M. Dezeimeris; elle a cédé à une fort judicieuse inspiration en décidant qu'elle réimprimerait les *Essais* de Montaigne d'après le texte de l'édition primitive. Plusieurs excellentes raisons l'ont dirigée à cet égard. D'abord cette édition, imprimée à Bordeaux chez Simon Millanges, est devenue d'une rareté telle qu'on n'en connaît aujourd'hui qu'un très-petit nombre d'exemplaires; la bibliothèque de Bordeaux elle-même ne la possède pas, et son prix s'est récemment élevé dans les ventes publiques à des chiffres exorbitants (1,650 fr. Potier; 2,060 fr. Radziwill). De tous les chefs-d'œuvre de la littérature française, il n'en est pas un seul qui ait été, par des remaniements successifs, modifié aussi profondément que les *Essais :* à cet égard Montaigne a surpassé la Rochefoucauld et la Bruyère, si attentifs cependant à remettre leur ouvrage sur le métier.

Enfin la critique s'attache aujourd'hui aux classiques français qu'elle avait beaucoup trop longtemps négligés; on remonte aux sources; on consulte les éditions originales; c'est là que se trouve la leçon véritable, prise directement sur le manuscrit de l'auteur, et viciée plus tard à son insu; parfois elle donne une rédaction plus heureuse que les corrections plus récentes, ou bien elle permet de constater les premiers tâtonnements du génie qui s'essaye. L'introduction mise en tête du volume qui vient de paraître précise très-nettement les faits.

Montaigne dirigea lui-même, en 1580, la première édition des *Essais;* en 1582 il fit paraître également à Bordeaux une seconde édition revue et corrigée; en 1588 il mit au jour à Paris une

troisième édition originale, augmentée du troisième livre (qui n'avait point encore vu le jour) et de « six cents additions ». Cette édition porte sur son frontispice la mention de cinquième; on en connaît une autre (Paris, 1587), qui est la reproduction de la seconde de 1582, et qui ne porte point de numéro d'ordre. S'il en existe une quatrième, elle a échappé jusqu'ici à toutes les recherches.

En 1595, Mlle de Gournay, la « fille d'adoption » du célèbre philosophe, donna, d'après un exemplaire qu'il avait laissé, une édition qui depuis a été reproduite par la masse des éditeurs (Coste, Leclerc, Louandre, etc.), et qui forme le texte vulgaire. Ce texte se dégage mieux dans les éditions qu'on peut qualifier « d'originales », c'est-à-dire dans celle de 1580 et de 1582; l'objet de chaque chapitre ressort plus nettement en se trouvant affranchi des digressions nombreuses que l'auteur a ajoutées dans ses révisions dernières. Un critique illustre, Sainte-Beuve, l'a dit avec une parfaite raison : « Les premières éditions, surtout celle de 1580, « font un effet tout autre que celui auquel nos *Montaigne* d'après « Coste nous ont accoutumés. On surprend mieux le dessin pri- « mitif; moins de citations; pas une note, peu ou pas d'indications « de noms pour les auteurs cités; des extraits bien moins chargés « de ses lectures; des chapitres extrêmement coupés pour la plu- « part; on sent aussitôt le premier jet d'une fantaisie qui s'est « bien souvent repliée sur elle-même. Dans ses éditions dernières, « Montaigne a introduit à la fois du désordre et aussi, je crois, du « système. »

De nombreux passages pourraient être invoqués pour justifier l'assertion de Sainte-Beuve. L'agencement même des phrases est souvent disloqué par les intercalations faites après coup; on peut voir, entre autres, un passage du livre II, chap. 1, page 275 du volume que nous annonçons.

L'édition nouvelle renferme et réunit tout ce qu'ont de particulier les trois impressions connues avant 1588. Afin de fournir les moyens de vérifier les développements introduits plus tard par l'auteur dans son œuvre primitive, MM. Dezeimeris et Barckhausen ont placé un astérisque (*) partout où le texte vulgaire présente une addition; le lecteur, ayant sous les yeux le volume de 1870, est donc à même, à l'aide de n'importe quelle édition courante, de se rendre compte de ce que Montaigne a ajouté à ses premiers

Essais et de « distinguer l'idée primitive des développements que « Montaigne a ajoutés plus tard, développements si considérables « que, plus d'une fois, ils font oublier d'où l'auteur est parti, et « empêcher de comprendre, dès l'abord, où il veut arriver. »

Il était nécessaire de signaler les passages du premier texte qui ont disparu dans la refonte finale, passages d'autant plus intéressants qu'ils sont parfois relatifs à des faits personnels. Les nouveaux éditeurs ont eu soin d'en donner, dans les notes, l'indication précise. Au moyen de ces travaux, l'édition actuelle fournit les deux états primitifs des *Essais*, et permet de constater les suppressions ainsi que les additions qui sont venues plus tard. On s'est attaché à reproduire lettre par lettre le texte primitif, sauf quelques erreurs typographiques.

Nous sortirions des limites que nous devons nous imposer, si nous prétendions offrir des exemples des leçons diverses qu'introduit dans le texte la collation attentive faite par MM. D. et B. Indiquons un seul retranchement au chapitre XIX du livre Ier. Montaigne avait écrit d'abord : « Le plus grand homme, simplement homme, Alexandre, mourut aussi à ce terme (33 ans) et « Mahomet aussi. » Ces derniers mots ne se lisent plus dans l'édition de 1588 ni dans aucune de celles qui sont venues depuis. Montaigne a bien fait d'ailleurs de rectifier l'erreur dans laquelle il était tombé; car Mahomet, né vers 571 et mort en 632, avait plus de soixante ans à l'époque de son décès.

Le volume que nous avons sous les yeux comprend le premier livre et les dix premiers chapitres du second. Le deuxième volume est sous presse. L'exécution typographique est fort soignée; elle fait honneur aux presses de M. Gounouilhou, à Bordeaux. Espérons que les nouveaux éditeurs réaliseront plus tard un projet vers lequel leur travail actuel est une première et heureuse tentative; qu'ils publient le texte définitif en distinguant celui de 1588 des additions ultérieures imprimées seulement après la mort de Montaigne, et en relevant, hors du texte, les additions et corrections de tout genre autographes, encore inédites et inscrites sur le très-précieux exemplaire que possède la bibliothèque municipale de Bordeaux. C'est un travail qui offrirait le plus vif intérêt pour pénétrer profondément dans la vie et dans la pensée de Montaigne; il est encore à faire, et il est indispensable pour obtenir cette édition *optima* qui a été pendant près d'un demi-siècle l'objet des études de notre si regrettable ami le docteur Payen. G. Brunet.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

M. PRÉVOST-PARADOL. — PIERRE DUPONT ET LA POÉSIE POPULAIRE.

Année fatale, année funeste, dont l'histoire est une nécrologie ! Comptez seulement depuis trois mois : M. de Montalembert, M. Villemain, le mois dernier le pauvre Jules de Goncourt. Tous s'en vont, les vieux et les jeunes ; les jeunes aussi bien que les anciens. A peine consolés d'un deuil, il nous faut en reprendre un autre. Voici aujourd'hui deux nouveaux morts, bien différents par leurs destinées et leurs mérites, et dont il faut que nous disions quelques mots ; car l'un et l'autre, à des degrés et dans des sphères bien diverses, ont appartenu à l'histoire littéraire de ce temps-ci.

La mort de M. Prévost-Paradol a causé une véritable consternation : cet homme, jeune encore (à peine avait-il quarante ans), que le succès avait pris par la main dès son entrée dans le monde, et même auparavant, sur les bancs de l'école, qu'un vent favorable avait porté sans secousses et sans échecs, en quelques années, — autant dire en quelques heures, — aux suprêmes honneurs de la publicité, professeur de faculté à trente ans, académicien à trente-cinq, célèbre à l'âge où communément on rêve encore l'avenir, aimé des maîtres, goûté de ses adversaires même, sympathique à tous, fêté et applaudi dans le meilleur monde, celui qui est le meilleur juge du mérite et qui fait les réputations solides ; tout cet esprit, tout ce talent, cette bonne fortune, tout cela disparaît en un jour par un trépas subit et mystérieux dont on n'ose pénétrer les causes, au moment où la vie d'action, ambition secrète de ce jeune homme, s'ouvrait

pour lui! Quel genre de bonheur a manqué à cette vie? pas même celui de la famille; car Prévost-Paradol était père et père heureux. Le navire qui l'emporta pouvait, autant que celui d'Horace, être appelé nef fortunée, et l'on s'y fût embarqué de confiance sous la caution d'une si bonne étoile. Il semble que la France, sa mère, dont il était l'enfant gâté, l'ait voulu protéger aussi loin qu'elle l'a pu, jusqu'au dernier pas, de son pavillon: la mort l'attendait au port étranger.

Je me suis demandé (et comment aurais-je évité cette question?) ce qu'eût été la destinée de Prévost-Paradol, si, au lieu de céder à son entraînement vers la vie publique, il eût laissé ses talents se développer et s'épanouir sur le terrain naturel où l'appelaient son éducation et ses études, le terrain des lettres. Non pas, et à Dieu ne plaise, que je veuille enfermer le littérateur, le penseur, l'artiste dans un cercle d'indifférence pour la chose publique, en faire un mandarin ou un fakir, non certes! Le champ d'ailleurs est assez vaste, assez varié, et confine par assez de points à la grande route: il y a la chaire, il y a la critique, il y a la polémique.

En disant cela, j'imagine M. Prévost-Paradol enseignant la littérature à la Sorbonne, historien ou critique, travaillant dans une bibliothèque, ou gouvernant les lettres et suivant jour à jour l'esprit moderne; je me le figure enfin tel qu'il était dans ses meilleurs jours, polémiste et le premier polémiste de son temps, relevant cette besogne un peu âpre, un peu sèche, par l'élégance du langage et par la fleur du bel esprit. Certes, la part était belle. On peut, en éloignant toute pensée politique, dire que Prévost-Paradol avait donné un ton nouveau à la polémique. Le journaliste en lui bénéficiait du savoir du professeur et de l'art acquis du lettré, et en tirait de merveilleuses ressources de souplesse et de subtilité. Qui n'a pas admiré quelquefois l'adresse et l'aisance avec lesquelles il savait manœuvrer entre les écueils, — apparents ou cachés, — de la légalité sa légère nacelle,

enrubannée d'écharpes et fleurie de citations? On eût dit qu'il ne discutait que faute de mieux et qu'il ne prêtait qu'à regret ses dons d'écrivain et d'artiste à ces débats éphémères. Une lettre qu'il nous écrivait, il y a quelques années, en réponse à un compte rendu d'un de ses livres, appuierait jusqu'à un certain point ce soupçon : « Veuillez croire, disait-il, que si je mêle trop étroitement la littérature à la politique, c'est le temps où nous vivons plutôt que mon libre choix qui en est la cause. Si l'on pouvait écrire comme je le voudrais sur les affaires publiques (1), je ne serais pas tenté, comme je le suis trop souvent, de mêler mes opinions politiques à mes impressions littéraires. »

Hélas! est-il donc vrai qu'en ce temps-ci les lettres ne se suffisent pas à elles-mêmes; qu'elles ne sont plus une occupation suffisante pour le bonheur, une ambition suffisante pour l'esprit? Quelle leçon donne à ces impatients d'activité et de pouvoir la noble et sérieuse vieillesse d'un Goethe, mourant à plus de quatre-vingts ans, avec la conviction d'avoir été par ses travaux de poëte, d'écrivain, de savant et d'artiste, un grand citoyen (2)! Ce que je regrette le plus en face de cette mort si inopinée et si déplorable, c'est un livre qui eût protégé la mémoire de Prévost-Paradol et qui eût perpétué le souvenir des dons brillants de son esprit. Les acteurs de la vie sont comme les acteurs de théâtre, ils ne laissent rien après eux. Goldsmith, avec son *Vicaire de Wakefield*, est plus sûr de vivre dans la mémoire des hommes que le premier ministre de son roi, et pourtant ce ministre était Pitt. Prévost-Paradol ne laisse pas de livres; il ne laisse que des volumes, des recueils d'articles, remarquables assurément, et où se montrent à une haute puissance le savoir du lettré et le talent du critique, mais qui, à cause de leur finesse même, des allusions continuelles,

(1) La lettre est du 1er juin 1862. L'article se rapportait aux *Nouveaux Essais de politique et de littérature*, publiés dans la même année.

(2) Voir les *Conversations de Gœthe avec Eckermann*, traduites par E. Delerot, 1863, t. V.

de la transparence, ne seront peut-être plus compris ni jugés à leur valeur dans vingt ans d'ici. Et pourtant je me rétracte : à la fin d'un de ces volumes (1) se trouve une nouvelle, une nouvelle véritable, *Mon ami Hermann*, un conte philosophique dans le goût de Jean-Paul et de Diderot ; et ce conte, que je viens de relire, pourra se relire toujours, car il est construit sur une idée générale, abstraite, et qui ne doit rien à l'actualité. C'est encore une fois le thème de l'homme double, la lutte de l'Ahrimane et de l'Oromaze, que tout individu porte en soi, et dont le combat intéresse son éternité. La même âme habite alternativement le corps d'un philosophe allemand et d'un aventurier australien. Elle est Hermann à X***, et William Parker à Melbourne. Mais, autant le philosophe est bon, vertueux, honnête, autant l'Australien, son antipode, est violent, cynique et débauché. C'est, comme on le voit, le dédoublement de la nature humaine en deux parts, dont l'une absorbe tout le mal et l'autre tout le bien.

Chaque soir, quand le soleil disparaît à l'horizon de X*** pour aller éclairer Melbourne, l'âme commence à émigrer du corps de Hermann pour aller s'incarner dans le corps de Parker. L'un et l'autre, le bandit et l'honnête homme, s'endorment alternativement d'un sommeil léthargique ; et chaque matin, à son réveil, Hermann est épouvanté par le souvenir des visions terribles de l'existence criminelle de son associé. On se demande seulement si l'âme voyageuse qui effraye chaque matin Hermann, par la révélation des méfaits de Parker, ne parle pas aussi bien au brigand des vertus du philosophe. C'est un point que l'auteur a laissé en oubli ; et cet oubli me paraît une grave lacune.

Finalement, Parker, condamné à mort pour assassinat, rend l'âme de Hermann sur l'échafaud de Melbourne. Quelques journaux ont dernièrement fait connaître M. Prévost-

(1) Les *Nouveaux Essais*, déjà cités.

Paradol comme auteur d'une autre nouvelle publiée sans signature dans une Revue, et y ont relevé dans de certains détails une conformité augurale à sa destinée. Certes, pour rien au monde, je ne voudrais faire entrer M. Prévost-Paradol au partage de quoi que ce soit avec un coquin ; mais, en relisant ce conte à la conclusion diabolique, en voyant cet honnête Hermann, ce philosophe, ce sage, ce travailleur austère et intelligent, tué à cinq mille lieues par-delà les mers, dans un pays qu'il ne connaît pas, pour un forfait qu'il n'a pas commis, je n'ai pu m'empêcher de faire un rapprochement étrange et de me demander si, lui aussi, l'aimable écrivain français n'avait pas son mauvais génie à Washington.

Qui ne se souvient de Pierre Dupont?..... qui s'en souvient? pourrais-je dire, tant les événements reculent nos souvenirs et font d'une gloire de vingt ans une vieille gloire. Celui-là, certes, a été célèbre, plus que célèbre, populaire, et d'une popularité inouïe. Il a chanté pour les paysans, pour les ouvriers, pour les soldats. Et les casernes, les ateliers et les campagnes ont été des millions d'échos pour sa voix. Ses débuts certes ne faisaient pas prévoir de tels éclats : son premier livre, je l'ai là, sous la main, est une sorte d'idylle, *les Deux Anges*. Encore Ahrimane et Oromaze personnifiés ici par deux femmes : l'une, chaste fille de village, l'autre, courtisane parisienne, intrigante et dépravée. Ce petit poëme est écrit sur un ton modéré et grisâtre, qui présageait peu les violences ultérieures. L'amour de la nature, le sentiment de la beauté agreste et de la poésie familière, s'y annoncent déjà dans de brèves et légères peintures du commencement et de la fin du poëme : bonheur aux champs, son des cloches au village, scènes de la vie des chaumières, etc. L'Académie française le couronna sur la proposition de M. Pierre Lebrun, qui, précédemment, avait été le patron d'Hégésippe Moreau. La seconde étape de Pierre Dupont fut la publication de son *Album des Paysans*, *chants rustiques*. Ce fut pour la société d'alors comme une révéla-

tion, ou plutôt un rappel à la poésie naturelle et campagnarde. Le succès en fut grand, non-seulement parmi les humbles auxquels l'auteur rapportait plus directement son inspiration, leur mesurant la poésie dans la forme la plus simple et la plus sobre, mais encore parmi les artistes et les gens du monde même : « Les plus jolies bouches, dit un de ses biographes, répétèrent à l'instant ces cantilènes naïves du laboureur et du berger. » Cela est vrai, et nous l'avons vu. Cette première phase du talent et de la réputation de Pierre Dupont en est l'âge d'or et d'innocence. Il plaisait à tous, parce que la vraie poésie est un charme. La révolution de Février ne le fit pas dévier, elle l'entraîna. Celui qui s'était fait le chantre du peuple, de ses misères et de ses joies, n'avait en face d'une révolution que deux partis à prendre : la diriger ou la suivre. Il la suivit; jusqu'où? on le sait. Il en vint à parler en vers des *quarânte-cinq centimes* et du droit au travail! Quoi qu'il en soit, pendant quatre années, de 1848 à 1852, Dupont a été une puissance véritable, une puissance avec laquelle il fallut compter. Il fut l'inspirateur et le Tyrtée de la passion populaire. Sa voix remplissait Paris; son nom, sa figure, étaient partout. Les critiques les plus hautains, les plus dédaigneux, durent se résigner à s'occuper de cette gloire rapide qui s'imposait à eux. Et que l'on vienne donc me dire encore que le poëte gagne à s'approcher des foules, à s'incarner leur âme et à s'inspirer de leur souffle, et que le meilleur emploi que le poëte puisse faire de son génie, c'est de le mettre au service des causes et des doctrines! Voilà un exemple! Certes, le talent que Pierre Dupont a dépensé dans ces chants improvisés est considérable, et plus d'une strophe en est restée dans la mémoire de ceux qui les ont entendus, témoin notre maître Jules Janin, qui tout le premier en remplissait les colonnes de son feuilleton. — Eh bien, Dupont n'a-t-il pas subi, plus qu'aucun autre, la loi fatale de ces mariages du poëte avec les causes politiques? La cause perdue, il a fallu se taire; et il s'est tu. Quel silence! et quel oubli! un oubli qui ressemblait à de l'ingra-

titude. C'est à peine si ce nom, tant de fois acclamé jadis, était prononcé une fois par an. Les poëtes seuls s'en souvenaient. — Un recueil nouveau, *les Idylles*, publié il y a quatre ou cinq ans, a passé inaperçu. La nouvelle de sa mort même aura surpris bien des gens qui, peut-être, avaient pensé, comme on l'a pensé d'un autre poëte, révolutionnaire aussi en son temps, qu'il avait disparu de ce monde avec la révolution qu'il avait chantée.

Pierre Dupont, le poëte des foules, le Tyrtée d'une révolution, est mort obscurément à Lyon, sa ville natale, n'ayant pas encore cinquante ans.

Cette mort n'a été ressentie et célébrée que par les esprits sains et élevés, qui avaient aimé l'homme et le poëte. Car Dupont a été vraiment poëte : « Il gardera cette gloire, a dit Théophile Gautier, d'avoir cru à la poésie dans un temps où tout le monde se tournait vers la politique. »

Il y a une édition complète et illustrée de ses chansons, publiée de 1850 à 1855, en 3 volumes in-8° carré. On y avait mis toutes les herbes de la Saint-Jean. Chaque chanson était accompagnée d'une gravure et d'un air noté : Baudelaire présentait le poëte et Ernest Reyer le chansonnier. Les illustrateurs étaient Johannot, Gavarni, Traviès, Célestin Nanteuil, Giroux, Hervier, Maurice Sand, Prévost, Veyrassat, Andrieux, Voillemot, etc. Ces trois volumes, en y ajoutant quelques-unes des œuvres précédentes et suivantes, c'est le monument de Pierre Dupont. Il aura eu au moins ce bonheur de laisser un livre, et un livre qui le contient tout entier.

En contemplant cette destinée bizarre, je me suis demandé ce que c'est enfin qu'un poëte populaire, dans quelles conditions il doit naître, si nous avons en France un poëte et une poésie populaires. Dans les autres nations, le peuple répète et chante des vers, faits pour lui, dans sa langue et selon son esprit, par des poëtes tantôt inconnus, tantôt célèbres, et que parfois même l'originalité de leurs sentiments et de leur génie classe au rang des poëtes nationaux; ainsi Thomas Hood en Angleterre, Burns en Écosse, Hebel

en Allemagne. En Italie, le peuple a dans chaque État tout son répertoire incessamment renouvelé de chansons conservées par tradition et qui se répètent sur le môle de Naples, sur les canaux de Venise et dans les rues de Florence et de Rome. En France, les poëtes les plus répandus, ceux dont les œuvres se débitent en plus grand nombre, et dont les vers deviennent proverbes et servent de lienx communs dans les conversations du peuple, ce n'est ni Béranger, ni Hégésippe Moreau, ni Pierre Dupont; c'est la Fontaine, et c'est Molière. Encore ces grands génies ne sont-ils pas goûtés du peuple français pour la beauté de leur poésie, mais pour leur bon sens et pour leur comique. Ce que l'on connaît d'eux, c'est leurs personnages et leurs sentiments. On ne trouverait pas un paysan ni un ouvrier des villes capables de réciter correctement six vers de l'un ou de l'autre; mais tout le monde en France, de la Manche à la Méditerranée et du mont Blanc à l'Océan, connaît Tartuffe et Diafoirus, la Laitière et maître Corbeau. Une des raisons qui s'opposent à l'existence de poëtes populaires en France, c'est la confusion que l'on y fait trop volontiers et à tort du poëte populaire et du poëte politique. La mobilité du tempérament national et l'instabilité des institutions, qui en est la conséquence, ne permettent pas qu'un poëte politique soit chez nous longtemps goûté et longtemps populaire. Les poëtes *libéraux* de la Restauration ne disaient plus rien aux ouvriers communistes ou socialistes de 1848. Il ressort de là, ce me semble, que les poëtes que notre peuple adopte le plus volontiers ne sont pas ceux qui viennent à lui, qui épousent ses sentiments, ses rêves ou ses sophismes, mais ceux qui l'appellent à eux, en quelque sorte, et qui gagnent son cœur et son esprit par la clarté, par la franchise et par l'élévation. Corneille, aux jours de représentations gratis, est mieux compris du peuple que les chansonniers. La tragédie, en France, est, il faut le dire, plus populaire que le pamphlet.

Le poëte politique d'ailleurs, si peuple qu'il se fasse, est

toujours pour le peuple un « aristocrate », un pédant, un raisonneur. Il lui est impossible de ne point paraître enseigner plutôt que chanter. Par cela même qu'il est « poëte », qu'il sait faire des vers et des odes, il est un savant, un supérieur, il ne sort pas des rangs de ceux auxquels il s'adresse, et dès lors il est suspect. Le peuple n'a pas chez nous, comme ailleurs, une langue à lui, un dialecte en harmonie avec ses habitudes spéciales, ses sentiments et son génie. La langue française, universelle au dehors, est au dedans générale et officielle, à la fois langue littéraire et langue vulgaire. Or le peuple qui, par nécessité légale, doit partout l'employer, aussi bien à Tarbes et à Carpentras qu'à Strasbourg et à Rennes, ne la possède qu'au premier degré. Il la parle ; il ne peut, faute de culture et de temps, ni l'écrire ni la lire ; et, pour parler plus juste encore, il s'en sert et ne la parle pas. Comment entendrait-il les finesses, ce que nous appelons les « beautés » de la langue écrite ? La langue littéraire reste pour lui une sorte de sanscrit, langue de privilégiés, de savants et de mandarins. Dans les provinces éloignées, celles que la conquête a réunies à la France primitive, le peuple ne parle le français que dans les relations officielles avec le magistrat et les autorités ; dans la vie journalière, il s'en passe : au centre et dans les villes même, il l'esquive. Dans les provinces, le peuple parle patois ; à Paris, il parle *argot*. Que voulez-vous que fasse le poëte ? On n'est populaire qu'à la condition d'être compris.

Il est, il est vrai, une autre poésie populaire, celle-là anonyme et légendaire, celle que le peuple tire de lui-même et qu'il exprime avec ses moyens ; c'est celle dont un des derniers ministres de l'instruction publique voulut, il y a quelques années, former la collection de province en province, et dont Théophile Gautier disait, ces jours-ci même, à propos de Pierre Dupont : « — Quel poëte de profession n'a parfois jalousé ces couplets d'une grâce si naturelle et si touchante, et ne s'est dit qu'il donnerait volontiers ses plus beaux bouquets, composés avec d'éclatantes fleurs de serre,

pour une de ces poignées d'herbes des champs mêlées de fleurettes sauvages au parfum agreste...... cantilènes des paysans suivant leurs charrues, des pâtres gardant leurs troupeaux, des filles tournant leurs fuseaux au seuil des chaumières, des compagnons ouvriers faisant leur tour de France, ou des mères endormant leurs nourrissons? » Je ne sais ce qu'il est advenu du projet ministériel; mais c'était là toutefois une bonne pensée. Cette collection de chants de caractères si différents, d'inspiration si variée, composés ou plutôt rêvés dans le silence des vastes plaines, dans la solitude des prairies, sur la mer infinie, sur les routes désertes, sous la tente du soldat et au bruit des marteaux de l'atelier, rhythmés par le pas lent des bœufs et par la marche rapide du voyageur, par le roulis des vagues et les élans du vent et de la tempête, ont été un monument précieux du génie des contrées qui les avaient inspirés. Le bon Gérard de Nerval en avait rassemblé quelques-uns de son cher pays du Valois (1). — « Nous pourrions étudier là, disait-il, les rhythmes anciens conformes au génie primitif de la langue, et peut-être en sortira-t-il quelque moyen d'assouplir et de varier ces coupes belles, mais monotones, que nous devons à la réforme classique. » Il pouvait se tromper en cela. Les deux inspirations sont différentes et parallèles : d'un côté l'art, de l'autre la simple nature. Laissons au peuple ses poëtes; laissons-lui faire lui-même sa poésie. Il s'y entend mieux que nous. Et restons ce que nous sommes, des lettrés, des civilisés, des artistes. Les deux éléments n'ont rien à gagner au mélange : l'un y risquerait la grâce, et l'autre la beauté. C'est pour avoir été à ses heures poëte sincère et conséquent à son naturel et à son éducation que Dupont vivra.

Ch. Asselineau.

(1) Voyez la *Bohême galante*, 1855.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— La Collection *moliéresque*, dont on avait déjà fait mention, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, la réimpression de la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur;* cet écrit, qui est une apologie de la tentative hardie de Molière contre les hypocrites, tient une place importante dans l'histoire de la vie de ce grand homme. On sait que le *Tartufe*, joué pour la première fois le 5 août 1667, n'eut alors qu'une seule représentation; il fut immédiatement interdit par un arrêt du Parlement; presque aussitôt, le 20 août, parut une *Lettre* donnant des détails sur cette comédie qui obtenait à l'instant l'irrésistible attrait du fruit défendu. Cet opuscule fut réimprimé plusieurs fois dans sa nouveauté, et toujours sans indication de lieu ni de libraire, ce qui permet d'affirmer que la vente n'en fut point autorisée. Dès 1739, un des éditeurs de Molière, A.-F. Joly, signala l'existence de cet écrit intéressant, mais il ne le réimprima ni dans cette édition ni dans celle de 1734, in-4°. MM. Auger et Aimé-Martin ont agi de même; M. Taschereau, mieux inspiré, a compris la *Lettre* dont il s'agit dans la fort bonne édition qu'il a donnée de notre immortel auteur comique (1823-1824, 8 vol. in-8°). Cet éditeur, ainsi que l'ingénieux Grosley, indique Molière comme étant l'auteur; M. Paul Lacroix, dans l'intéressante préface qu'il a jointe à la réimpression, prononce le nom de Chapelle; Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, fait mention de Vizé. M. Louis Moland n'a point manqué de réimprimer la *Lettre* à la suite de *Tartufe*, dans le tome IV de l'édition de Molière, publiée par la maison Garnier; il parle avec quelques détails, p. 391, de cette pièce, une des plus importantes du long procès que souleva le *Tartufe*. D'après lui, rien de ce que l'on connaît de Chapelle ne permet de lui attribuer ce morceau; mais ce qu'on peut dire avec vraisemblance, c'est que cette lettre, à en juger par les détails et les explications qu'elle donne, dut partir de l'en-

tourage très-prochain de Molière; peut-être même ne se tromperait-on pas en reconnaissant en quelques endroits l'inspiration de celui-ci; l'auteur a pu lui devoir plusieurs arguments où respire une philosophie toute particulière dont fort peu de contemporains étaient capables.

Il est facile de voir quel intérêt s'attache à ce pamphlet dont les éditions originales sont rarissimes (celle de 1667, de 120 pages, indiquée par Grosley, n'a pu être retrouvée) et qui fait partie indispensable d'une collection moliéresque; il faut donc remercier M. Gay de l'avoir mise à la disposition d'une centaine d'amateurs.

— Disons maintenant quelques mots de deux ouvrages tout récents qui mériteraient bien un compte-rendu plus développé que celui auquel nous sommes forcé de nous borner.

On apprécie pleinement, dans les cercles littéraires, le mérite des écrits de M. Octave Delepierre. Ce Belge, aussi érudit que judicieux, établi depuis longtemps en Angleterre, où il exerce d'importantes fonctions diplomatiques, a publié, sur la poésie macaronique, sur la littérature des aliénés, sur les centons et sur bien d'autres sujets curieux de l'histoire des livres, d'excellents travaux remplis de choses neuves. Maintenant c'est de la parodie qu'il vient de s'occuper; il lui consacre un élégant volume petit in-4°, tiré à un nombre restreint d'exemplaires (Londres, Trubner, 1870, 182 p.).

La parodie chez les Grecs et chez les Romains, au moyen âge (où elle travestissait audacieusement les prières chrétiennes et la liturgie), au théâtre, où elle a pris un développement extraordinaire, est passée en revue jusqu'à l'époque actuelle, jusqu'aux jeux d'esprit de la petite presse contemporaine. Les productions de l'Angleterre et de quelques autres contrées de l'Europe, tout à fait ignorées en France, n'ont point échappé aux recherches du laborieux investigateur; peut-être a-t-il passé un peu rapidement sur ce qui concerne en France la parodie dramatique; c'était, il est vrai, un champ tellement vaste qu'il eût pu, à lui seul, former

un volume entier. Les personnes les plus instruites apprendront beaucoup en lisant le livre de M. Delepierre, et lui sauront gré de faire un aussi bon emploi de ses rares loisirs.

De zélés investigateurs s'occupent, dans quelques départements, de rechercher les origines de la typographie dans les diverses villes de l'ancienne France. M. Jules Delpit vient d'aborder ce qui, en ce genre, concerne le Bordelais; il met au jour un volume grand in-8°, de 112 pages, fort bien imprimé, et il l'intitule : *Tablettes des bibliophiles de Guyenne*, tome Ier. *Origine de l'imprimerie en Guyenne.* On est resté longtemps incertain sur la date du premier volume imprimé à Bordeaux; le savant auteur du *Manuel du libraire* avait indiqué d'abord les *Gestes des solliciteurs*, par Eustorg de Beaulieu, volume introuvable, daté de 1527; plus tard il a connu un gros volume in-folio relatif à l'art médical, rédigé par le docteur Gabriel de Tarréga et publié en 1520. M. J.-C. Brunet a très-sagement conjecturé que la typographie avait dû débuter à Bordeaux par des productions moins considérables; c'est ce que constate M. Delpit; Gaspard Philippe, qui avait exercé à Paris, vint vers 1510 s'établir à Bordeaux, où il eut pour successeur Jean Guyart; malheureusement il reste fort peu de traces de ces impressions antérieures à 1520; des pièces, conservées dans les archives de la province, attestent qu'avant 1500 un imprimeur allemand avait reçu à Bordeaux des subsides de la part de la municipalité, qu'il avait en 1486 trouvé un bailleur de fonds. M. Delpit conjecture qu'il a dû en résulter des publications de peu d'étendue sans doute et qui n'ont point laissé de vestiges. Jean Mauras, un autre Allemand qui était venu s'établir dans la petite ville de la Réole, a été plus heureux; on possède deux volumes qu'il imprima en 1517; en 1520, Jean Garnier mettait sous presse, dans une autre petite ville, à Bazas, un Bréviaire et une Vie de saint Jean-Baptiste, par Jean Dibarola; il tirait de ce dernier ouvrage un exemplaire sur peau vélin qui, de la bibliothèque Le Tellier, a passé dans celle de Sainte-Geneviève. Tout ce qui concerne,

dans ces diverses localités et à Bordeaux, l'exercice de la typographie jusqu'en 1550, est traité avec beaucoup de soin et d'exactitude par M. Delpit. Sa monographie, résultat de longues et pénibles recherches, est une œuvre de persévérance inspirée par un patriotisme local fort digne d'éloges.

— On nous communique la note suivante d'un livre que M. Jules Bonnassies, notre collaborateur, va faire paraître prochainement.

Le comte d'Argental, l'ami de Voltaire et d'Adrienne Le Couvreur (il en avait même été si follement épris, qu'il voulut l'épouser), apprit, en 1786, qu'un hôtel avait été construit sur le lieu de sa sépulture, rue de Grenelle (maintenant n° 115), à peu près au coin de la rue de Bourgogne, et que ses restes étaient sous une remise qu'on lui indiqua. Il obtint du marquis de Sommery, propriétaire, la permission d'élever un tombeau, et composa, de plus, une épitaphe qu'il fit graver sur une plaque de marbre et placer contre un mur voisin. L'hôtel fut acquis ensuite par le comte Raymond de Bérenger qui l'habita jusqu'en 1836. Desprès, qui écrit ces détails en 1822, ne parle plus du tombeau, et dit que M. de Bérenger avait mis la plaque dans une galerie d'objets curieux. Aujourd'hui l'hôtel appartient à M. le comte de Vogüé, gendre de ce dernier, qui a laissé la plaque à l'endroit choisi par son beau-père. La remise existe toujours, et c'est là que sont encore les ossements d'Adrienne, car nous n'avons lu nulle part qu'ils aient été, comme ceux de Molière et de la Fontaine, exhumés et transportés ailleurs.

Voici les vers de d'Argental ; ils se ressentent des quatre-vingt-six ans qu'avait l'auteur quand il les composa :

Ici, l'on rend hommage à l'actrice admirable
Par l'esprit, par le cœur également aimable.
Un talent vrai, sublime, en sa simplicité,
L'appeloit, par nos vœux, à l'immortalité ;
Mais le sensibie effort d'une amitié sincère
Put à peine obtenir ce petit coin de terre,
Et le juste tribut du plus pur sentiment
Honore enfin ce bien méconnu si longtems.

QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES [1].

(6e ARTICLE).

Col. 641, *d*, suite de l'article S. G. S.

« + VII. Le Grand Miroir du monde, etc. *Lyon*, 1593 ».

D'après la note de Barbier, la première édition serait de la même date : le *Manuel* indique l'année 1587.

Col. 642, *a*, suite du même art.

« + XII. Les Heures dérobées, etc. »

La première date citée (1608) est exacte, et c'est par erreur que dans l'article auquel on renvoie (F. D. R. II. 23, *a*), on a donné celle de 1668.

Même col., même art. *c*.

« + Voy. CARION, etc. »

Pour le renvoi à *Flaccius*, t. II, au lieu de 476, *lisez* 47.

Col. 649, *c*. SIMON (F.), etc.

« Simoniana, etc. »

D'après *la France litt.*, cet opuscule a eu deux éditions, et ce qui est dit du tirage s'applique à la deuxième. C'est bien en effet ce qu'on lit dans l'*Avis* (p. VIII) de la 2e édition. Reste à savoir s'il n'y a pas là une supercherie d'éditeur.

Col. 654, *d* + S. M. [Sylvain Maréchal, aidé de feu M. De La Lande].

(1) T. III, 2e partie (S. G. S.-Z.) — Astéronymes. — Pseudonymes (latins).

« Dictionnaire des Athées, etc. »

Le premier supplément est intitulé : *Notice sur Sylvain Maréchal avec des suppléments pour le* Dictionnaire des Athées, *par Jérôme De La Lande*, 64 p. in-8°.

Le deuxième : *Second supplément au* Dictionnaire des Athées, *par Jérôme De La Lande.* 1805, in-8°. (La pagination du premier supplément continue jusqu'à la page 120.)

L'exemplaire de la vente Veinant (1860) contenait eu outre les deux pièces suivantes :

1°. Éloge historique de M. De La Lande, par la comtesse de S. (Salm). *Paris*, Sajou, 1810, in-8°.

2°. Examen pacifique des paradoxes d'un célèbre astronome en faveur des athées.... (Par J. de Sales, 1804), tiré à petit nombre.

Col. 660, *d*, Société d'amateurs (une), *aut. dég.* (Ch.-Nic. Cochin].

Ajouter que l'ouvrage cité contient des vignettes dessinées par l'auteur : une en tête de chaque chapitre.

Col. 662, *e*, Société d'auteurs, etc.

Ajouter aux éditions citées des *Essais* une de format in-12 et datée de 1801 (115 pages), dont le titre porte : *Revue sur les originaux*. Mentionnons une erreur de date dans la note où l'on attribue une part de collaboration à M. C. F. Durozoir, *né en* 1803.

Col. 675, *b*, + Société de gens de lettres (une), [le marquis L. de La Maisonfort].

Pour le renvoi au t. IV de la *France litt.*, au lieu de p. 171, lisez 471.

Col. 691. *d*, Société de pygmées, etc.

Il ne serait peut-être pas très-difficile d'expliquer les signatures abrégées des notices contenues dans le *Tribunal d'Apollon*, mais rien ne prouve qu'elles n'aient pas été arbitrairement placées là, sans le consentement des intéressés. Toutefois, ce qui pourrait faire croire que les littérateurs désignés par des initiales ont réellement pris part à la confection de ces notices, c'est que les articles qui leur sont consa-

crés dans le courant du volume sont relativement indulgents. Je me contenterai de quelques interprétations prises parmi les signatures les plus faciles à déchiffrer.

L. B. T. (Lebrun-Tossa), R... (Rosny), L. M... (L. Macquart), D... D.. (Ducray-Duminil), F... P... (Fabien Pillet), T...P... (Mme Théis-Pipelet), L. S. M. (Louis-Sébastien Mercier), De B... (De Beauharnais), D — Y (Dorvigny), Cou... (Coupé), L. F... (Le Franc), V.... (Villenave), F. M. (F. Mazoier), Uc.. (ou Ucaled) M. (Claude M... (?), Ant... (Antignac), Le M.. (Le Mazurier), A. L.. (Adrien Lezay), P... J.. (Petit-Jean), T... M... (Théophile Maudar), S... (Sobry), B. D. L. R... (Béraud de la Rochelle), Lab... (Lablée), V... C.. (Vincent Campenon), (S... Souriguère), F. d'O.. (Fabre d'Olivet), Dor... C. (Dorat-Cubières), Pa... C... (Paulin Crassons), D. L. C. (De la Condamine, article sur Mentelle), E. T. S. D. T. (E. T. Simon de Troyes), Ho.. (Hoffmann), Del. (Delrieu), J... P... (Joseph Pain), Lad. (Ladmiral), Ar. Ch... (Armand Charlemagne), Le S... (Le Suire), etc., etc. Quant à la signature K. K. qui figure au bas de la notice sur le géographe *Boucheseiche*, j'incline à y voir une plaisanterie d'un goût détestable.

Col. 694, *b*, SOCIÉTÉ D'HONNÊTES GENS, etc.

Le petit et curieux volume de Maubert de Gouvest, intitulé : *la Pure Vérité*, *lettres et mémoires sur le duc et le duché de Virtemberg*, etc. *Augsbourg* (?), 1765, in-12, dont il est question dans cette Notice, porte sur le titre : *par Mme la baronne douairière de W*. Ce pseudonyme a été omis un peu plus loin par les éditeurs des *Supercheries*.

Col. 780, *c*, SOLERIUS, etc.

La note qui renvoie aux *Mémoires* de Sallengre porte à faux. Il est dit à la page citée qu'il n'y a qu'un traité *de Pileo* dont Th. Raynaud est l'auteur, et que l'attribution à Maridat et à Solerius de traités sur le même sujet n'est qu'une spéculation de libraire.

Col. 730, *d*, STEPHEN-ALIBERG, etc.

Cet article fait double emploi avec celui du 1er vol., col.

453, au mot *Baliger* (Stéphen-P.). L'opuscule de Peignot dont il est ici question ne figurant dans la *Notice* de M. Deschamps que sous ce dernier pseudonyme, je pense que l'art. *Stephen-Aliberg* est à supprimer.

Col. 737, *a*, art. SUBWATKEKOFF.

L'article *Tchérébatoff* auquel l'on renvoie n'existe pas, du moins sous ce nom.

Col. 739, *d*, SULOI DE LIVÉ, *pseudonyme*, etc.

Plutôt anagramme (*Louis le Dieu*).

Même col. *e*, SULPICE DE LA PLATIÈRE, etc.

« Vie philosophique et littéraire, etc. ».

Ajouter entre ces deux mots *politique*.

Col. 741, *b*, art. SURVILLE.

D'après cette notice, le M[is]·de Surville aurait été condamné et exécuté à Montpellier (*lisez* au Puy), *pour vols de diligences*. Cela est une interprétation purement démocratique. Le marquis de Surville combattait pour la royauté dans les rangs de l'opposition armée du Midi, et dans ces conditions l'arrestation de voitures chargées des fonds ou des agents de l'ennemi ne peut être assimilée à un vol de grand chemin.

Col. 745, *a* + SYLVAIN (Alexandre), etc.

Pour le renvoi au *Manuel*, à la dernière ligne, lisez *Bussche*.

Col. 746, *b*, SYLVIUS, etc.

La *Physiologie du poëte* est de 1842. La note dédaigneuse qui suit n'estpas applicable à ce petit volume, qui est surtout remarquable par de spirituels pastiches des poëtes de ce temps-là. Ajouter qu'il y a des vignettes de Daumier.

Col. 755, f, TACITURNIUS, etc.

Lisez *Taciturnus* d'après l'article auquel on renvoie.

Col. 758, *d*, suite de l'art. TALLEYRAND.

« II. Extraits des mémoires, etc. ».

La comtesse O... du C. dont il est question dans cet article est la comtesse Octavie du Cayla, qui n'est, bien entendu, pour rien dans cette compilation.

Col. 759, *f*, TALMA, *pseudonyme*, etc.

Sur ce Talma, la *Gazette bibliographique*, publiée par le libraire Lemerre, a donné, dans son numéro du 20 mars 1868, une curieuse lettre du grand tragédien. Elle est adressée « à Mme Caroline Talma, chez M. Talma, chirurgien-dentiste, à Bruxelles ». Entre autres choses, Talma s'indigne du *manque d'orthographe* de son neveu et lui prédit que, s'il continue à écrire ainsi, « il passera pour un arracheur de dents et non pour un chirurgien-dentiste ».

Col. 760, *f*, TARTARIN *pseudon.* [Sauquaire-Souligné].

Rapprochée de l'article auquel elle renvoie, cette indication laisse bien des obscurités. On trouve en effet, dans les *Supercheries*, un *Michel* (le *père* et non pas le *frère*) indiqué comme le pseudonyme de Sauquaire-Souligné, et, à la suite, un *Michel* (le bonhomme) qui serait le pseudonyme de Tartarin. Faut-il réunir ces deux *Michel* au compte de Sauquaire-Souligné et accepter *Tartarin* comme un pseudonyme? Cé qui me le ferait penser, c'est que ce dernier nom manque dans la *France litt.*

Col. 764, *e*, TCHEN-TCHEOU-LI, etc.

Au lieu de IV et 74 pages, lisez 74 pages en tout sauf emploi des chiffres romains pour les deux premiers feuillets.

Col. 769, *a* + TELLIAMED [Benoît-Maillet].

Lisez *de* Maillet, comme l'indique du reste l'anagramme.

Même col. *d*, + TELUAP, etc.

Au lieu de *pseudon.*, lisez *anagramme*.

Col. 772, *b*, TÉMOIN OCULAIRE (un) [V. Lombard de Langres].

Pour le renvoi art. II, dans le premier alinéa en petit texte, au lieu de 259, *lisez* 1259.

Col. 789, *b*, THÉOLOGIEN (un) [Dom. F. Lamy], etc.

Pour le renvoi, dans la dernière ligne de cet article, au lieu de « II 1201 », lisez I, etc.

Col. 795, *f*, suite de l'art. THÉOPHILE.

Il y a eu une transposition. Le dernier alinéa de cette notice doit être reporté avant celui qui le précède.

Col. 846, *a*, TOURNAY (le comte de), etc.

A propos de l'*Épître du diable* dont il est question dans cet article, je ferai remarquer qu'on ne la trouve pas au mot *Diable* dans les *Supercheries*. Il faut chercher à l'art. D*** (le marquis de).

Col. 849, c, TRANSÉE, etc.

L'article auquel on devait renvoyer est celui de : *Lapide* (Hippolytus à).

Col. 861, *b*, TUBERO, etc.

Remarquons au sujet de l'édition des *Dialogues* de 1716, qu'il faut s'assurer si le 2e volume contient au commencement une lettre de plusieurs feuillets imprimée en italiques qui n'est pas dans tous les exemplaires.

Col. 863, *b* + TURNUS, etc.

Les *lettres* de M. Rostain dont il est question dans le 2e alinéa de cette notice ont pour titre ; *les Matanasiennes*. On les trouve d'ailleurs indiquées dans les *Supercheries* à l'article : *Petit-neveu du prieur Ogier* (un).

Col. 871, *f*, UNION (le chevalier de).

Double emploi : il y a déjà au t. I., col. 712 *f*, un article : *Chevalier de l'Union* (le).

Col. 873, *a*, URSEL, etc.

Au lieu de Roussard, lire *Boussard*, d'après l'article auquel on renvoie.

Col. 874, *b*, USAMER, *pseudon*. [le docteur Herpin, etc.].

Herpain, d'après l'ouvrage cité de M. Delepierre.

Col. 884, *d*, V*** (L.), etc.

Dans l'article auquel on renvoie, le premier des trois auteurs de l'*Almanach* est nommé *Grangé* et non *Gournay*.

Col. 887, *f*, + V*** (Mme la baronne de), etc.

On trouvera des renseignements sur cette femme-auteur dans *le Quérard*, t. II, pp. 473 et 547. Les exemplaires de ses brochures que l'on rencontre dans la circulation sont le plus souvent accompagnés de billets manuscrits envoyés avec lesdites brochures et destinés à stimuler la générosité des destinataires.

Col. 911, *d* + VANACKER (Élie), etc.

Je crois qu'il y a ici une erreur, et qu'il faut lire *Mariaker* (voy. ce nom).

Col. 912, *e*, VARANÇAI, etc.

Au lieu de *Butlerd*, lisez *Butler*.

Col. 917, *b*, VAUGELAS, etc.

Au lieu de *Fabre*, lisez *Favre*.

Col. 926, *a*, + VERDIÉ.

On peut consulter sur ce poëte le livre de M. Monselet : *De Montmartre à Séville*, p. 120 et suiv.

Col. 933, *a* + VERZENOT, etc.

Pour le renvoi, au lieu de t. II, lisez III.

Col. 943, *a*, VICTOR (J.), etc.

Le reproche fait aux rédacteurs du catalogue Soleinne dans le § en petit texte de cette notice n'est pas du tout fondé ; le théâtre de l'Odéon figure dans la table en tête du t. III, avec renvoi à la page 147. D'après ce catalogue, la pièce citée est bien de Fontanes-Saint-Marcellin.

Col. 944, *f*, VIDAMP... etc.

Dans l'énumération des pièces contenues dans les *Mélanges*, relevons une légère erreur de date. La réponse à la lettre de Voltaire est datée non du 23, mais du 30 mai 1776.

Col. 945, *d*, VIDOCQ, etc.

Les bons exemplaires des *Mémoires* (1828-29) contiennent des *cartons* (note extraite d'un catalogue de la librairie France).

Col. 949, *e*, + VIEILLARD DE VINGT-CINQ ANS, etc.

Ces *Mémoires*, d'après M. Monselet (*Galanteries du dix-huitième siècle*) pourraient bien être de Desforges, l'auteur du *Poëte*.

Col. 950, *e*, VIEILLE MOUSTACHE, etc.

Lacune à combler : l'article *Sonnefort* auquel on renvoie ne figure lui-même que pour renvoi aux mots *Rit-toujours*, et ce dernier article ne contient rien qui se rapporte à la présente indication.

Col. 951, *b*, + VIEUX CANUT (un) [Peyrousse, etc.]

Lire *Peyrouse*, d'après la *Revue anecdotique* dont les éloges ont tout l'air d'une ironie, surtout quand on a lu l'extrait qu'elle donne de cette brochure.

Même col. *f*, VIEUX COURTISAN, etc.

Double emploi avec l'article *Vieil courtisan désintéressé* (un), col. 948, *a*.

Col. 952, *b* + VIEUX CUISINIER, etc.

« La Oile, etc. »

Lisez *Oille*.

Col. 976, *b*, art. VOLTAIRE.

« + XXII, etc. »

Pour l'ouvrage de M. Monselet cité à la fin de ce §, au lieu de *galerie*, lisez *galanteries*.

Col. 977, *d* + VORAC DE CINROP, anagr. [Caron, etc.].

N'est-ce pas *Norac* qu'il faut lire puisqu'il s'agit d'une anagramme ?

Col. 980, *e*, VOYAGEUR EN ANGLETERRE, etc.

Le renvoi au *Bibliophile belge* est à rectifier : je n'ai rien trouvé à l'endroit indiqué.

Col. 990, b, WAARHEIT, etc.

Ce nom ne se trouve pas dans l'article auquel on renvoie.

Col. 1001, c, W. O.

Empressons-nous de dégager la responsabilité de M. M...in (?) et passons.

Col. 1015, a + Z***, etc.

Pour le renvoi au t. X de la *France litt.*, au lieu de 462, *lisez* 562.

Col. 1028, *f* + *** (M.) [le marquis de La Rivière].

Double emploi : Voy. col. 1024, *b*.

Col. 1042, *f* + *** [J. P. N. du Commun, etc.]

Pour le renvoi au t. II, au lieu de 126, lisez 426.

Col. 1048, *a* + *** (M. l'abbé), etc.

Pour la date de la 2e pièce citée, *Balthazard*, au lieu de 1775, lisez 1755, d'après le catal. Soleinne.

Col. 1053, C*** (M.), D. D. L. F., etc.

Renvoi introuvable.

Col. 1067, *a*, suite de l'art. *** (M.) [P. J. B. Nongaret].

Rectifier la date des *Mémoires* de la duchesse de Mazarin, et lire 1675, au lieu de 1765.

Col. 1108, *b* + *** (Mme) [Mme Tarbé].

Double emploi. Voy. col. 1096, *b*.

Col. 1116, *c* + *** (Justin), etc.

Même observation. Voy. col. 1113, *b*.

Col. 1129, *a* ****** (Mme).

N'y a-t-il pas encore ici double emploi ? Sauf le nombre des astérisques, trois au lieu de six, on trouve à la col. 1116, *e*, un ouvrage du même titre, de la même date et du même éditeur, mais cette fois attribué à Mme Michelet.

Col. 1131, a, ABBIAS.

Lisez *Abdias*.

Col. 1134, *c*, AGYNODAMUS, etc.

Lisez *Argynodamus*. Voy. ce mot plus loin, col. 1140 *f*.

Col. 1135, *b*, ALDOBRANDINUS, etc.

Pour le renvoi, au lieu de 255, lisez 252.

Col. 1146, *f*, BELLIUS, etc.

Il y a dans Bayle, à qui l'on renvoie *in f.*, deux articles *Socin* (*Marianus*). C'est au second que se rapporte le renvoi.

Col. 1155, *b*, CARTERIUS, etc.

Le tome I auquel on renvoie, au lieu de *Hor. Faber*, donne *Honorat Fabri*, qui, d'après Baillet, serait le vrai nom.

Col. 1158, *d*, CHLORAS, etc.

Lisez *Chlorus*.

Col. 1163, *a*, C. P. D. et A. N., etc.

L'article auquel on renvoie *in fine* (*Pacificus a lapide*) n'existe pas, du moins sous cette indication.

Col. 1164, *e*, CUSPIDIUS... [Pomponius Læta].

Lisez *Lætus*. On a été égaré par le souvenir de Pomponius *Mela*.

Col. 1172, *e*, EHRENHARDTUS, etc.

Ne faut-il pas lire *Ehrenhardius?* Voy. plus loin, col. 1290 *a*.

Col. 1173, *a*, Eleutherius (Theodorus), etc.

Pour le renvoi au *t. II*, au lieu de 1717, colonne qui n'existe pas, lisez 717.

Même col. *d*, Ennonius.

Pour le renvoi à *Febronius* t. II, au lieu de 43, lisez 23.

Col. 1178, *e*, Evonymus, etc.

Dans la dernière ligne, au lieu de *Phîlastre*, lisez *Philiastre.*

Col. 1180, *a*, Faventinus (*Ennodius*).

Cet article se trouve avec une différence de date à *Ennonius*. Quel est celui à supprimer?

Col 1182, *b*, Fisen, etc.

Appelé *Fizen* dans l'article auquel on renvoie (?).

Même col. *d*, Flavianus (Armandus), etc.

D'après l'article auquel on renvoie, il faudrait lire *Amandus.*

Col. 1199, *d*, Januarius, etc.

C'est dans le t. I de l'*Histoire de P. de Montmaur*, et non dans le t. II qu'il faut chercher les deux pièces citées.

Col. 1205, *d*, Labbé, etc.

Date (1877), à réformer.

Col. 1209, *a*, Leoclavius, etc.

Rien au renvoi indiqué.

Col. 1225, *c*, Nezechius, etc.

Pour le renvoi, au lieu de 1345, lisez 1245.

Même col. *e*, Nicasius, etc.

La col. 1346 à laquelle on renvoie dans le II[e] tome porte bien ce chiffre, mais c'est par erreur : on doit lire 1246.

Col. 1231, *c*, Pacioli (Lucas) [Bergo san Sepolirø].

Lisez Burgo (ou Borgo) san Sepolcro.

Même col. *e*, Palælogus, etc.

Lisez *Palæologus.*

Col. 1235, *a*, Pasquillus Merus, etc.

Pour le renvoi au *Manuel*, au lieu de t. III, lisez t. IV.

Col. 1240, *b*, PHILALETHA (Irenicus), etc.
Rien au mot *Pacificus* auquel on renvoie.
Col. 1241, *f*, PHILALETHES ROMANUS, etc.
« Ad theologum *Levaniensem*, etc.
Il faut sans doute lire *Lovaniensem* (de Louvain).
Col. 1245, *a*, PHOEBONIUS, etc.
Historia *Marrorum*, etc.
Lire *Marsorum* d'après le *Manuel.*
Col. 1246, f, POLYPHILUS, etc.
Pour le renvoi, au lieu de 101, lire 201.
Col. 1250, *a*, PYTHAGORUS. Voy. Pæo.
Lisez *Pythagoras* et *Pæon*.
Même col. *b*, suite de l'art. QUIDAM FRATER, etc.
L'explication que donne Barbier du titre fameux *Biga salutis* (pour *Ambigua*, etc.), est-elle bien fondée ? *Biga* est le char à deux chevaux des anciens. *Biga salutis* (la voiture qui conduit au salut) est tout à fait dans le goût des titres de livres ascétiques du quinzième siècle.
Col. 1251, a, RAMIREZ A PRADO, etc.
On ne peut latiniser à demi. Il faut dire *Ramirez de Prado* ou *Ramiresius a Prato.*
Col. 1265, c, SOLANICUS, etc.
Au lieu de *Viviani*, lire *Vivian*. On ne s'explique guère la présence de cet article. *Solanicus* n'est pas le pseudonyme d'un écrivain. En 1609, Ant. Fusi a publié contre ce Vivian, en le désignant sous le nom de « maître Juvain Solanique », un écrit intitulé le *Mastigophore* (voy. le *Manuel*). C'est sans doute ce souvenir que Melzi a voulu fixer en latinisant et en italianisant ces deux noms.
Col. 1270, *a*, SYLVANUS, etc.
Pour le renvoi, au lieu de 748, lisez 745.
Col. 1272, *d*, THERAMO, etc.
Au lieu d'*Ancherano*, lisez *Ancharano.*
Même col. *f*, THIMOTHÉUS, etc.
Lisez *Timothéus*.
Même col. *ibid.*, THIRAUX, etc.

Lisez *Thiroux*.

Col. 1279, *c*, VALENTIUS, etc.

Lisez Valentiis.

Col. 1280, *b*, VALLE QUIETIS, etc.

Au lieu de *Thiulius*, lisez *Thuilius*, d'après le renvoi.

Col. 1287, *b*, WENDROCHIUS, etc.

Pour le renvoi, au lieu de 992, lisez 995.

W. O.

DE LA

PRONONCIATION DU FRANÇAIS

AU SEIZIÈME SIÈCLE (1).

La plupart des personnes qui lisent les auteurs français du seizième siècle croient devoir prononcer toutes les lettres des mots écrits suivant les usages de la vieille orthographe, tels que *teste*, *apostre*, *advis*, *défault*, etc. Plus d'un lecteur sans doute n'ignore pas que, si les imprimeurs de cette époque se faisaient un scrupule de conserver dans la forme des mots le plus grand nombre possible de lettres étymologiques, ces lettres néanmoins ne se faisaient pas toutes entendre à la prononciation, pas plus que ne le font actuellement le *p* d'*exempter*, l'*m* de *condamné* et l'*e* de *gageure*.

Mais quelle règle nos pères suivaient-ils à cet égard ? En quoi la prononciation de ces temps-là diffère-t-elle de la nôtre ? Faute d'être suffisamment renseigné sur ce point, on lit presque tous les mots tels qu'on les voit écrits ; et, par une prononciation en quelque sorte barbare, dont le moindre défaut est de rendre plus difficile l'intelligence du texte, on donne à la vieille langue française une physionomie tellement étrangère, que nos pères eux-mêmes auraient peine à la comprendre, s'ils revenaient parmi nous et qu'ils l'entendissent parler de cette façon.

C'est qu'en effet, à très-peu de chose près, la prononciation du français était déjà au seizième siècle ce qu'elle est de nos jours. Nous allons en fournir les preuves tirées des divers ouvrages de grammaire publiés de 1531 à 1584 et dont

(1) Simples notes sur la prononciation du français et l'orthographe de certains mots au seizième siècle.

M. Ch.-L. Livet a donné une très-bonne analyse dans son excellent livre intitulé *la Grammaire française et les Grammairiens au seizième siècle* (1).

LETTRES MUETTES.

En premier lieu, voyons les lettres qui étaient nulles à la pronciation, soit qu'elles figurassent dans les mots par raison d'étymologie, soit qu'elles n'y fussent placées que pour rendre longue la syllabe à laquelle elles appartenaient.

1° S. — On peut dire que, de toutes les lettres muettes, l'*s* était la plus prodiguée par les imprimeurs du seizième siècle. Dès 1531, Sylvius (Jacques Dubois) nous apprend qu'elle est nulle dans *maistre*, *estude*, dans les pronoms ou adjectifs démonstratifs *cest*, *ceste*, *cestui*, etc. Robert Estienne (1539), Louis Meigret (1545), Jacques Pelletier (1555) et Ramus (1562), citent un très-grand nombre d'exemples du même genre, entre autres : *teste*, *mesme*, *asne*, *masle*, *paste*, *hoste*,

(1) Ces ouvrages sont : 1° *Jacobi Sylvii Ambiani in linguam gallicam Isagoge*, etc. Parisiis, MDXXXI. — 2° *Traicté de la grammaire françoise et Dictionnaire françois-latin, contenant les mots et manières de parler françois, tournez en latin*, par Robert Estienne, MDXXXIX. — 3° *Traicté touchant le commun usage de l'Escriture françoise :* faict par Loys Meigret, Lyonnois, etc. Paris, MDXLV, et *Tretté de la grammere françoeze*, fet par Louis Meigret, Lionoęs. Paris, MDL. — 4° *Dialogue de l'ortografe e prononciation françoèse departi an deus liures*, par Jaques Peletier du Mans. Lyon, MDLV. — 5° *Grammaire de P. de la Ramée* (Ramus), lecteur du Roy. Paris, MDLXXII. Brunet cite une première édition de 1562. — 6° Les écrits suivants de Henri Estienne, savoir : *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (la deuxième édition est de 1569); *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*. MDLXXVIII; *Projet du livre intitulé : De la precellence du langage françois*. Paris, MDLXXIX; *Hypomneses de Gallica lingua peregrinis eam discentibus necessariæ*, etc. MDLXXXII. — 7° *Claudius a Sancto Vinculo* (de Saint-Lien) *de pronuntiatione linguæ gallicæ libri duo, etc.* Londini, MDLXXX. — 8° *De francicæ linguæ recta pronunciatione tractatus*, Theodoro Beza auctore. Genevæ, MDLXXXIIII.

tempeste, *honneste*, *honnesteté*, *basti*, *estre*, vous *estes*, *estant*, *oster*, *soustenir*, *esconduire*, *eslever*, *descouvrir*, *mesler*, qu'il *aimast*, qu'il *finist*, etc.

Louis Meigret dit positivement que la lettre *s* est nulle dans *monstre* du verbe *monstrer*, mais qu'elle se prononce dans le substantif un *monstre*. Réformateur de l'orthographe, il propose d'écrire les mots où l'*s* est muette après une voyelle longue en la souscrivant sous cette voyelle : il n'a pas songé à faire, comme nous, usage de l'accent circonflexe, que Sylvius avait employé avant lui, mais seulement pour réunir les voyelles formant diphthongue, de cette façon : *mâi*, *câuse*, *môi*.

Jacques Pelletier fait remarquer que *s* ne se prononce point dans *descrire*; mais qu'elle sonne dans *description*; il donne en outre cet exemple : *escripz*, prononcez *écriz*.

Ramus, réformateur plus hardi peut-être que Louis Meigret, va jusqu'à vouloir que cette phrase : *tout ce qui est honneste*, s'écrive ainsi : *tout se ki èt onète*.

A la liste des mots que nous venons de donner dans lesquels la lettre *s* ne se prononçait pas, nous pourrions en ajouter un plus grand nombre cités par Henri Estienne (1569) et Claude de Saint-Lien (1580) ; nous nous contenterons d'indiquer les suivants : *escuelle*, *apostre*, *abisme*, *prester*, *gouster*, *arrester*, *mastin* (canis villaticus), *jeusne* (jejunium), *Escosse*, *Estienne*, *Hyerosme* (Jérôme), etc.

« On prononce sans *s*, dit Henri Estienne : *démonstrer*, *beste*, *bestise*, *bestail*, *tempeste*, *tempester*, *paistre*, *pasture*, *teste*, *baston*; et en faisant sonner *s* : *démonstration*, *bestial*, *tempestatif*, *pasteur*, *testonner*, *bastonnade*. » C'est absolument comme de nos jours.

Terminons ce qui a rapport à cette lettre par quelques remarques importantes de Théodore de Bèze, qui, d'après le témoignage de J. Pelletier, avait déjà, dès 1555, exposé ses idées sur l'orthographe et la prononciation de notre vieille langue.

« *S*, dit-il, ne se prononce pas dans *escu*, *espée*, *esperon*,

respondre, *evesque*; ni dans *sm*, *sn*, comme *blasme*, *caresme*, *chesne*, *Rosne*, où cette lettre semble avoir pour fonction de rendre la syllabe longue, ce qui est un abus, car les lettres n'ont pas été inventées pour marquer la quantité. »

« Elle ne se prononce pas non plus dans *st*, si elle est précédée de *a* : *gaster*, *rasteau*, *bastir*; ou de *ai*, comme *paistre*, *maistre*; ou enfin de la voyelle *e*, comme *estre*, *beste*, *feste* : excepté *geste*, *peste*, *reste*, *moleste*. On ne la prononce pas non plus dans le mot *giste* (gîte), ni dans toutes les secondes personnes du pluriel du prétérit parfait simple en *istes* : *vous fistes*, *vous vistes*; ni dans *st* précédé de *o* et de *ou* : *nostre*, *vostre*, *oster*, *couster*; excepté *poste*, *poster*, *ostade* (1). »

« Lorsque *s* suivie d'une consonne ne se prononce pas, la voyelle qui précède cette *s* est longue : *haste*, *alesne* (hàte, alêne). » Théodore de Bèze fait ici remarquer que dans les mots *nostre*, *vostre*, la quantité de la première syllabe est douteuse; ainsi elle est brève lorsque *nostre*, *vostre* sont suivis d'un mot qu'ils déterminent : *nostre maison*; elle est longue si *nostre*, *vostre* sont employés seuls : *je suis vostre*. Ceci explique pourquoi nous écrivons aujourd'hui sans accent *notre*, *votre*, dans le premier cas, où nous disons qu'ils sont adjectifs possessifs, et avec accent circonflexe *nôtre*, *vôtre*, lorsqu'ils sont pronoms, comme dans *le nôtre*, *le vôtre*, *je suis vôtre*.

2° L. — Après l'*s*, de toutes les lettres qui ne sonnaient pas à la prononciation, c'est celle-ci que l'on trouve le plus fréquemment employée. On la voit figurer surtout à la suite de la fausse diphthongue *au*, comme dans *aulx* (pluriel de l'article contracté *au* mis pour *à le*), *chevaulx*, *royaulx*, et autres pluriels du même genre, où Louis Meigret ne craint pas de la supprimer, en remplaçant toutefois, d'après son système orthographique, la syllabe *au* par *ao* et écrivant *aos*, *chevaos*, *royaos*.

(1) Sorte de tissu.

A ces exemples, Jacques Pelletier, Ramus et les deux Estienne en ajoutent plusieurs autres tels que *maulx*, *animaulx*, *aulcun*, *aultre*, *aultrement*, *maulvais*, *mauldire*, *maulpiteux*, *hault*, *haulteur*, *sault*, *défault*, *il fault*, *il vault*, etc. Henri Estienne prend de là occasion de rappeler l'observation déjà faite par son père Robert, que *au* remplace la syllabe latine *al* (1), et il en conclut avec raison qu'introduire *u* et conserver *l*, c'est faire double emploi : il conseille donc, comme l'ont fait avant lui Meigret, Ramus et Robert Estienne, d'écrire sans *l*, *aux*, *chevaux*, *animaux*, *aucun*, *mauvais*, etc. (2).

Les mêmes auteurs citent encore beaucoup de mots où *l* est muette après les diphthongues *eu* et *ou*, entre autres les pronoms *eulx*, *ceulx*, les substantifs *cieulx*, *yeulx*, *doulceur*, *soulci*, *pouldre*, *poulce*, *pouls* (3) ; les adjectifs *vieulx*, *doulx*, *doulce*, les verbes *il peult*, *il veult;* les adverbes *mieulx*, *oultre*, *moult*, etc.

3° B et P. — Louis Meigret demande la suppression du *b*, lettre purement étymologique dans *debvoir*, *doibt*, *doibvent*, et du *p* dans *escripre*, *escript*. Jacques Pelletier supprime aussi le *p* dans ces deux mots, ainsi que dans *recepvoir* et *dampner*.

Henri Estienne dit : « C'est à tort que l'on écrit *obmettre*, car ce mot vient du latin *omittere ;* écrivez donc *omettre*. Écrivez aussi *prestre* et non *prebstre*, quoique le *b* ait servi à marquer l'étymologie (4). » Il ajoute que la lettre *b* est muette dans *doubter*, ainsi que *p* dans *compte*, et que c'est avec raison que l'on a supprimé depuis longtemps le *p* dans *escripre*.

Théodore de Bèze fait remarquer que *soubs* et *dessoubs*

(1) *Au* est la contraction de *al*.

(2) Ramus dit positivement : « *a* final devant *l* est changé en *au* au pluriel, en supprimant *l* : *cheval, chevaux; royal*, *royaux*. »

(3) Nous écrivons et nous prononçons toujours ce mot comme nos pères.

(4) Il va sans dire que l'on prononçait *prêtre*.

se prononcent *sous*, *dessous*, et que *p* ne s'écrit plus dans *ensepvelir*.

4° D et T. — D était nul dans *advis*, *adviser*, *advencer*, *advertir* et *advenir*, verbe ou substantif : c'est pourquoi Louis Meigret, qui voulait que l'orthographe fût conforme à la prononciation, écrivait tous ces mots sans la lettre *d*.

Théodore de Bèze fait cette intéressante remarque : « La consonne *d* ne se prononce pas devant j, comme *adjuger*, *adjurer*, *adjourner*, *adjouster;* ni devant *m*, comme *admonester*, excepté *admirer*. » Nous avons conservé et nous prononçons cette lettre dans *adjuger*, *adjurer* et *admonester*.

De même que *p* est l'articulation forte correspondante à la douce *b*, le *t* est corrélatif du *d ;* mais cette consonne ne s'employait guère jadis autrement que de nos jours : aussi ne nous a-t-elle fourni que les deux observations suivantes.

On écrivait généralement *touts*, pluriel du mot *tout;* mais le *t* final du pluriel ne sonnait point à la prononciation, et la plupart des grammairiens déjà cités écrivent le pluriel *tou*, comme on n'a plus cessé de l'écrire dès les premières années du dix-septième siècle.

Henri Estienne confirme un fait assez curieux constaté déjà par ses prédécesseurs. « Le peuple, dit-il, ne prononce pas le *t* final des pluriels *ils parlent*, *qu'ils viennent;* mais tous ceux qui prononcent bien le font sonner, et avec raison, pour que l'on puisse distinguer le pluriel du singulier *il parle*, *qu'il vienne*. » Ici, comme dans d'autres cas, la prononciation populaire a fini par l'emporter sur celle des puristes, laquelle cependant a persisté dans quelques parties du nord de la France : « *ils veule-teent bien*, *ils ne peuve-teent pas*. »

5° C. — Le *c* purement étymologique ne se prononçait point dans tous les mots où depuis longtemps nous avons cessé de l'écrire, tels que *faict*, *parfaict*, *dict*, *prédict*, *object*, *subject*, *traicter*, *contrainct*, etc. Aussi Ramus le supprimait-il dans tous ces mots.

Jacques Pelletier nous apprend que cette consonne était muette à la fin du mot *contract;* mais qu'elle se prononçait

dans *contracter*. C'est exactement ce que nous faisons encore.

Sur les mots *jecter*, *allaicter*, *faict*, *dict*, *peinct*, *feinct*, Henri Estienne fait cette remarque : « Quelques-uns changent le *c* en *t* dans *jetter*, *allaitter*, et le rejettent dans *fait*, *dit*, *peint*, *feint*. »

6° G. — Presque tous les auteurs qui au seizième siècle ont écrit sur notre langue proposent de supprimer cette lettre dans les mots *cognoistre*, *cognoissance*, *ung*, *besoing*, *tesmoing*, *soing*, *coing*, *loing*, etc., où elle ne se prononçait pas. Théodore de Bèze établit cette règle : « Les mots *conoistre*, *conoissance*, doivent s'écrire sans *g*, ou en changeant le *g* en *n* : *connoistre*, *connoissance*, mais non *cognoistre*, *cognoissance*. »

7° F. — Nous terminerons par une intéressante remarque de Henri Estienne ce que nous avions à dire touchant les consonnes qui ne se prononçaient point. F, dit-il, est muet dans *briefve*, *briefvement* (ou plutôt *breve*, *brevement*) et *veufve*, quoiqu'il s'entende dans *brief* (et mieux *bref*) et dans *veuf*. » Nous apprenons ainsi que *bref*, *brève*, commençaient à l'emporter sur *brief*, *briève*, mais que, moins heureux, l'adverbe *brèvement* n'a pu parvenir à prendre la place de *brièvement*, qui nous est resté en compagnie du substantif *brièveté*.

PRONONCIATION DE CERTAINES DIPHTHONGUES.

1° EU. — Cette combinaison de voyelles sonnait comme *u* simple dans un grand nombre de mots où depuis longtemps l'*e* a cessé de précéder l'*u*, et principalement dans les participes passés tels que *sceu* (de *savoir*), *receu* (de *recevoir*), *veu* (de *voir*), *teu* (de *taire*), *peu* (de *pouvoir*), *deu* (de *devoir*), etc. Jacques Pelletier écrit tous ces participes passés comme nous : *su*, *reçu*, *vu*, *tu*, etc. Il écrit aussi *allure*, *monture*, *assure*, etc., et non *alleure*, *monteure*, *asseure*, comme on le faisait alors.

« *Eu*, dit Henri Estienne, n'a pas dans le verbe *il pleut*

ou dans l'adverbe *peu* le même son que dans *j'ai pleu*, de *plaire*, ou *peu*, participe de *pouvoir;* dans ces deux derniers l'*u* seul se fait entendre : *plu*, *pu.* » Et il fait remarquer que cette ressemblance de forme peut donner lieu à une fâcheuse confusion. En effet, dit-il, *j'ai peu* traduit à la fois *potui* et *habeo parum*. Une confusion du même genre pourrait résulter aussi de la forme des mots *seur*, *meur*, qui néanmoins se prononçaient *sur*, *mur*, avec *u* long (*sûr*, *mûr*).

« Les Français, dit à son tour Théodore de Bèze, prononcent par *u* simple les mots *seur* (securus) et ses dérivés *seureté*, *asseurer*, *asseurance ; meur* (maturus), *meureté* (maturitas), et en général tous les noms en *eure* long dérivés des verbes comme *blesseure*, *casseure*, *navreure* (vulneratio), *rompeure* (ruptura), etc. Il en est de même dans les participes passés masculins ou féminins en *eu*, *eue*, comme *beu*, *beue ; deu*, *deue ; leu*, *leue ;* etc. » D'autres mots qui ne rentrent pas dans ces deux cas étaient soumis à la même prononciation ; car Théodore de Bèze ajoute que tous ceux qui en France suivaient le bon usage prononçaient *hureux* et non *heureux*, bien que ce mot soit dérivé de *heur*, où s'entend la diphthongue *eu* (1); et Jacques Pelletier nous apprend en outre que le verbe *jeûner* se prononçait *juner*.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que *eu* sonnant simplement *u* nous est resté dans le participe passé *eu*, *eue*, du verbe *avoir*, dans le passé défini du même verbe *j'eus*, *tu eus*, etc., et dans l'imparfait du subjonctif *que j'eusse*, *que tu eusses*, etc. Nous le retrouvons aussi dans *gageure ;* mais l'*e* n'entre évidemment dans ce mot que pour donner au *g* qui le précède la prononciation du *j*.

2° OI. — Nulle diphthongue n'a varié autant que celle-ci dans la manière d'être rendue par la voix. Suivant le temps et le lieu, et, qui plus est, à la même époque et souvent dans le même pays, elle sonnait tantôt comme aujourd'hui dans *loi*, *roi* et le nom propre *François ;* tantôt elle prenait le

(1) Cette prononciation s'est conservée dans quelques campagnes des environs de Paris et en Gascogne.

son *ouè* avec *è* ouvert, ou bien *oué* avec *é* fermé, en glissant rapidement sur *ou* et appuyant un peu sur l'*è* ou l'*é* : *louè*, *rouè*, *Françouè*, ou *loué*, *roué*, *Françoué* ; tantôt enfin on lui donnait le son *ai*, comme dans *j'aimois* et le nom de nation *François*, que nous avons fini par écrire *j'aimais*, *Français*.

Dès 1531, Sylvius constate ces prononciations diverses ; il nous apprend d'abord que la diphthongue *oi* est tellement du goût des Parisiens, qu'ils nomment les lettres de l'alphabet *boi*, *coi*, *doi*, etc., au lieu de *bé*, *cé*, *dé*, etc. Puis il dit que les mots *toile*, *estoille*, *soie*, *soir*, *toict*, *voile*, *roi*, *loi*, *jamoie* (j'aimois), etc., sont prononcés par les Normands *tele*, *estelle*, *sée*, *ser*, *tect*, *vele*, *ré*, *lé*, *jamée* ; et il ajoute : « Cette prononciation semble avoir envahi Paris : on dit bien encore *estoille* (étoile) ; mais si l'on entendoit *estoillé* (étoilé) et non *estellé* (étellé), *endoibté* (endoité) et non *endebté* (endetté), on mourroit de rire et l'on crieroit au barbare. »

Plus loin il note suivant son système orthographique la prononciation de l'imparfait de l'indicatif des verbes ainsi que le conditionnel, qu'il appelle imparfait de l'optatif ; et il nous fournit ainsi une preuve que, déjà au commencement du seizième siècle, cette prononciation ne différait pas de la nôtre. Ce grammairien, il est vrai, fait remarquer que les terminaisons de ces temps du verbe, prononcées comme il l'indique, sont seulement en usage dans la Normandie et le nord de la France ; mais il ajoute qu'elles lui paraissent préférables à celles en *oi* ou *oie*, *ois*, *oit*.

Dans son *Tretté de la grammęre françoęze* (1), ouvrage qui a principalement pour but de créer une orthographe conforme à la prononciation, Louis Meigret, *Lionoęs* (Lyonnois), conjugue ainsi le verbe avoir (*auoęr*) à l'imparfait de l'indicatif : *j'auoę*, *tu auoęs*, *il auoęt*, *nous auyons*, *vous auyiez*, *il' auoęt* ; c'est-à-dire, comme on l'écrivait d'ordinaire, *j'avois*, *tu avois*, *il avoit*, *nous avions*, *vous aviez*, *ils*

(1) Dans ces deux mots et dans les exemples qui suivent, l'*e* est comme le dit l'auteur, un *e* ouvert ; et il le marque d'une cédille.

avoient. Il conjugue de même l'optatif (conditionnel) : *j'aroe* ou *j'aoroe* (1), *tu aroes* ou *aoroes*, etc. Notre Lyonnais est donc en désaccord avec le Picard Sylvius ; mais évidemment il n'a tenu compte que de la prononciation de son pays, comme l'a fait aussi Jacques Pelletier, qui a écrit *prononciation françoèse.* (Voir ci-dessus l'intitulé de son livre.)

Henri Estienne nous fournit ce précieux renseignement : « C'est le son *é* qui domine après l'*o* dans les mots *mois*, *fois*, *trois*, *pois* ; et il faut éviter de prononcer *moas*, *foas*, *troas*, *poas* (2), comme le fait le menu peuple de Paris. Le son de *oi* étant une sorte de son moyen entre *oi* et *oé*, au lieu de *mois*, *soir*, *poivre*, quelques personnes écrivent *moés*, *soér*, *poévre.* » Il ajoute que l'usage, imitant la prononciation amollie des Italiens, tend à remplacer *oi* (oué) par le son *é.* Citons ici ses propres paroles : « On n'oseroit dire *François* ni *Françoise* sur peine d'être appelé pédant ; mais faut dire *Francés* et *Francése* comme *Anglés* et *Anglése* ; pareillement *j'estés* (j'étais), *je faisés*, *je disés*, *j'allés*, *je venés*, non pas *j'estois*, *je faisois*, *je disois*, *j'allois*, *je venois*, et ainsi des autres, il faut user du même changement. Je crois aussi qu'on ne prononce plus la *Roine :* il y a longtemps que ceux qui font perfection (*sic*) de prononcer délicatement et à la courtisanesque ont quitté ceste prononciation et ont mieux aimé dire la *Reine.* »

Théodore de Bèze dit de son côté : « La diphthongue *oi* prend une prononciation voisine de celle de la triphthongue *oai* ou de la diphthongue *ai* ou *è* ouvert. Elle a le son *oai* dans *loi*, *moi*, *foi ;* quelques-uns suppriment le son *o* et prononcent seulement *ai ;* ainsi font les Normands qui disent et même écrivent *fai* pour *foi.* Le peuple parisien dit *parlet*, *allet*, *venet*, pour *parloit*, *alloit*, *venoit ;* de même les imitateurs de l'italien prononcent *Anglès*, *Francès*, *Écossès*, pour *Anglois*, *François*, *Écossois.* En revanche les Parisiens font

(1) Nous savons déjà que Meigret figure par *ao* la diphthongue *au.*

(2) Avec *o* très-bref et *a* un peu sourd ; c'est, il nous semble, la prononciation actuelle.

une faute très-grande lorsqu'ils prononcent *voarre*, *foarre*, *troas* et même *tras*, les mots *voirre* ou *verre*, *foirre* (palea), *trois*, etc. »

Il résulte de ces divers témoignages que la prononciation la plus généralement répandue de la diphthongue *oi* était celle que nous avons notée précédemment pour les mots *loi*, *roi*, c'est-à-dire *louè*, *rouè*, ou *loué*, *roué* (1) ; que la manière de parler des nombreux Italiens venus en France à la suite de Catherine de Médicis contribua puissamment à remplacer dans plusieurs mots *oi* par *ai* ou *é*; c'est-à-dire à propager la prononciation normande déjà introduite à Paris dès le temps de Sylvius, ce qui explique comment, par exemple, *roine*, devenu *rouène*, a fini par se prononcer et s'écrire *reine*; mais que cependant beaucoup d'autres mots, tels que *roi*, *loi*, *moi*, *foi*, *étoile*, *voile*, etc., résistèrent à cette modification et ont conservé jusqu'à nous leur plus ancienne prononciation, celle que Henri Estienne reprochait au menu peuple de Paris.

REMARQUES SUR QUELQUES CAS PARTICULIERS.

Citons encore quelques faits analogues à ceux que nous venons de noter.

1° *Mots à formes variables.*— On écrivait *paoure*, c'est-à-dire *paovre* (l'*u* étant fréquemment employé pour le *v*), et l'on prononçait *pauvre*. Louis Meigret s'appuyait même sur ce fait pour substituer la diphthongue *ao* à la diphthongue *au* dans tous les autres mots tels que *autant*, *chevaux*, qu'il écrivait, comme nous l'avons dit, *aotant*, *chevaos*.

(1) De nos jours les paysans des environs de Paris, au lieu de *mouchoir*, *miroir*, *saloir*, prononcent encore *mouchoué*, *miroué*, *saloué*, sans faire entendre l'*r* finale, pas plus qu'ils ne la font sentir dans *plaisir*, *loisir*, *mourir*, *finir*, comme quand ils disent *je vous voué veni* (je vous vois venir). Ils disent aussi *la loué*, *la souef*, *étouélé*, *avouène* ou *avène*, *nouér*, *vouér*, *bouére*, *droué*, *froué*, *pouévre*, pour *la loi*, *la soif*, *étoilé*, *avoine*, *noir*, *voir*, *boire*, *droit*, *froid*, *poivre*. (ÉMILE AGNEL. *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris.*)

Nous trouvons la forme *poure* (povre) dans le dictionnaire français-latin de Robert Estienne et dans le *Trésor de la langue françoise* de Jean Nicot (1) ; ce dernier écrit aussi *pauure* (pauvre).

Tous deux admettent *plourer* et *pleurer ;* et au mot *paour* ils renvoient à *peur*, qu'ils semblent ainsi préférer.

Robert Estienne assure que l'on dit indifféremment *voulonté* et *volonté*, *demourer* et *demeurer*, *preuver* et *prouver*, qui est meilleur, dit-il, tandis que *preuve* vaut mieux que *prouve*. Les deux formes *trouver* et *treuver* existaient aussi concurremment : *treuver* était encore en usage du temps de la Fontaine ; nous connaissons tous ce vers du grand fabuliste :

Dans les citrouilles je la treuve (Fab. IX, 4).

Outre les formes *voulonté* et *volonté*, Nicot et Cotgrave (2) admettent *volunté*, orthographe primitive de ce mot ; ils donnent aussi *tumber* et *tomber*, *umbre* et *ombre*, *voarre* et *verre*.

L'un et l'autre donnent encore *prins* et *pris ;* mais Théodore de Bèze blâme ceux qui écrivent et prononcent *prinse*, *entreprinse*, pour *prise*, *entreprise*.

2° OL *sonnant* OU. — Voici ce qu'on lit textuellement dans le livre de Jacques Pelletier, publié en 1555 : « Nous écrivons *fol*, *sol*, *mol*, *col*, *pol*, et toutefois nous prononçons *fou*, *sou*, *mou*, *cou*, *pou*. Vrai est que nous disons quelquefois *fol*, ainsi qu'il est écrit, quand il s'ensuit une voyelle. »

Claude de Saint-Lien (1580) dit aussi : « *Col*, *licol*, *fol*, *sol*, *mol*, *genouil*, *la solde* (auctoramentum), *saoul :* prononcez *cou*, *licou*, *fou*, *sou*, *mou*, *genou*, *la soude*, *sou*. » Et Théodore de Bèze : « *Saoul* se prononce *sou ;* on dit *fou*, *cou*, pour *fol*, *col*. »

3° T *euphonique sous-entendu entre deux voyelles*. — Dans la langue parlée nos pères évitaient le plus possible

(1) Né en 1530, mort en 1600.

(2) La première édition de son Dictionnaire français-anglais est de 1611.

l'hiatus ou rencontre de deux voyelles; et ils ne craignaient pas pour cela de faire ce que l'on a plaisamment appelé des *liaisons dangereuses;* ils disaient par exemple et même ils écrivaient : *un tel vat en ville.*

« Souvent, dit Jacques Pelletier, nous prononçons des lettres qui ne s'écrivent point, comme quand nous disons : *dine ti*, *ira ti*, et écrivons *dine il*, *ira il;* et seroit chose ridicule si nous les écrivions selon qu'ils se prononcent. »

Aujourd'hui cela ne nous paraît plus ridicule et nous mettons hardiment le *t : dîne-t-il*, *ira-t-il*, *dira-t-on?* Nous faisons mieux encore : nous ajoutons une *s* à l'impératif *va*, lorsque nous disons, en restant fidèles à la prononciation de nos ancêtres : *vas-en savoir des nouvelles*, *vas-y toi-même.*

A.-L. Sardou.

Nice, août 1871.

LES

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

IV.

A l'avénement de Charles IX, protecteur de Ronsard et poëte lui-même, on pouvait espérer une ère favorable aux lettres; mais les luttes religieuses en décidèrent autrement. La Bibliothèque du roi n'acquit sous ce règne aucune collection nouvelle, et elle perdit un de ses chefs. Pierre de Mondoré, soupçonné d'attachement au calvinisme, dut en 1567 se retirer à Sancerre, où il mourut trois ans après (1).

Contrairement à une assertion universellement acceptée jusqu'ici, ce fut vers cette époque, et en tout cas sous le règne de Charles IX, que la Bibliothèque du roi fut transportée de Fontainebleau à Paris. Le fait est établi d'une manière irréfutable par une lettre très-touchante de Gosse-

(1) Pierre de Mondoré s'était formé à Orléans une riche bibliothèque, où dominaient les auteurs grecs et les ouvrages de mathématiques; elle fut pillée pendant la Saint-Barthélemy: « Sed ob religionis causam bellis intestinis graviter jactatus, quum Sanceras ad Ligurim « confugisset, contracto ex mœrore morbo, animam Deo reddidit. « Bibliotheca etiam ejus, omnium librorum copia instructa, mathematicis præsertim et græcis, illisque majorem partem manuscriptis, atque ipsius studio emendatis, barbara ista immanitate direpta est. » Corn. Tollius, *De infelicitate litteratorum*, *appendix*, à la suite de l'ouvrage de Joannes Pierius Bellunensis, p. 53.—Voyez aussi, sur ce point, J.-A. de Thou, *Historiæ sui temporis*, lib. LII.

lin, adressée plus tard à tous les amis de la littérature : « Il « y a, dit-il, trente-quatre ans et plus que j'ay la charge « de garder la librairie du Roy, qui est un des plus beaux « thrésors de ce royaume; durant lequel temps je l'ay « gardée plusieurs années dedans le chasteau de Fontaine- « bleau, et puis, par le commandement du roy Charles IX, « je la feis apporter dans ceste ville de Paris (1). » Nous ne savons d'ailleurs où la bibliothèque fut alors installée. Gosselin demeurait près de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, mais il résulte des termes mêmes de sa *Remonstrance* qu'il ne logeait pas à la bibliothèque.

Pierre de Mondoré eut pour successeur le savant Jacques Amyot, qui avait été le précepteur du roi et celui de ses deux frères. Le célèbre helléniste fut le premier, dit-on, qui songea aux services que ce précieux dépôt pouvait rendre aux érudits, et il consentit à communiquer à quelques-uns d'entre eux les manuscrits dont ils avaient besoin pour leurs travaux (2).

On fit relier sous Charles IX un assez grand nombre de volumes, et tous sont faciles à reconnaître. Quelques-uns portent au milieu des plats deux C entrelacés, et sur le dos un semis du même monogramme (3). Les reliures les plus élégantes sont ornées des armes de France placées au centre d'un ovale; au-dessous de l'écu se trouvent deux petits C entrelacés, et suivis du chiffre IX, puis le titre de l'ouvrage (4). Parfois le chiffre IX est remplacé par deux C, et alors, sur le dos, figure, entre chaque nerf, un double C surmonté d'une couronne.

(1) *Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du Roy, addressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie;* publiée par Édouard Fournier, *Variétés historiques et littéraires,* t. I, p. 1.

(2) Leprince, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi,* p. 28.

(3) Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit coté : fonds français, n° 868.

(4) Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit coté : fonds français, n° 750.

Quand le titre de l'ouvrage n'existe pas sur les plats, l'ovale est rempli par plusieurs C couronnés, et au bas figure le nombre IX.

Enfin, sur quelques reliures, infiniment plus rares, on rencontre l'emblème que le chancelier de l'Hôpital avait fourni au roi : deux colonnes surmontées d'une couronne et accompagnées de cette devise : *Pietate et justitia* (1).

Henri III eut pour les belles reliures le même goût que son père. Son ordonnance somptuaire du 24 mars 1583, qui défendait aux bourgeoises de porter des pierreries, les autorisait à en orner leurs livres d'heures. Le roi lui-même n'alla cependant pas jusque-là. La marque distinctive des reliures exécutées sous son règne est un double écusson aux armes de France et de Pologne, entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit, avec la devise *Spes mea Deus* ou *Manet ultima cœlo ;* au-dessous de l'écu se trouve une H couronnée (2).

On sait dans quel désespoir fut jeté Henri III par la mort de la princesse de Condé, Marie de Clèves ; c'est alors qu'il institua l'ordre des Pénitents et ses ridicules processions, en même temps qu'il couvrait de têtes de morts ses vêtements et jusqu'aux aiguillettes de ses chaussures. Les reliures faites pour lui, à cette époque, portent les traces de cette singulière monomanie. Les plats sont chargés de squelettes, de crânes desséchés, de larmes, de croix, d'ossements dorés, argentés ou estampés sur maroquin noir. Parfois, d'un côté du volume se trouve le nom de Jésus et de l'autre celui de Marie, puis la devise *Memento mori.* Ces reliures, où le deuil est loin d'exclure le luxe, sont aujourd'hui très-recherchées. Sur un volume qui appartient à la bibliothèque Mazarine, les ornements funèbres ont été frappés en argent ; ils sont en or sur un exemplaire, identiquement semblable

(1) Un spécimen de cette reliure existe à la bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Voyez, à la bibliothèque Mazarine, le volume coté : nouveau fonds, jurisprudence, in-8°, n° 56.

pour tout le reste, que possède la bibliothèque du Louvre, dans la collection Motteley.

La Bibliothèque du roi faillit être anéantie pendant la Ligue. Tandis que la collection particulière de Henri III était vendue à l'encan devant l'Hôtel de ville (1), deux ligueurs forcenés, Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le curé François Pigenat, firent plusieurs tentatives pour s'emparer des livres du roi ; un peu plus tard, ce fut le tour de deux maîtres des comptes, MM. de Joelmy et Dupré. Gosselin, qui avait alors près de quatre-vingt-dix ans, semble avoir montré peu d'énergie dans cette circonstance. Il fit d'abord appel à l'influence du président Brisson ; mais il craignit sans doute ensuite de se voir compromis avec les ligueurs, car, deux mois avant le siége de Paris, il se retira auprès du roi à Saint-Denis, puis à Melun. Avant son départ, il eut cependant soin de « très bien fermer la porte « d'icelle librairie avec une bonne serrure et un bon cade- « nat, et par dedans avec une forte barre. » Mais le président de Nully, peu scrupuleux sur le choix des moyens, ne recula point devant l'effraction ; il fit tout simplement « rom- « pre la muraille pour entrer en la dicte librayrie », et, une fois en possession, il la garda six mois, jusqu'à la fin de mars : quand il dut la rendre, il manquait déjà bien des volumes. Tous ces faits nous sont attestés par le pauvre Gosselin, qui, réduit à l'impuissance, protesta du moins par écrit et voulut conserver à la postérité le souvenir de ces attentats, en même temps que les noms des misérables qui les avaient commis ; il a raconté tous ces faits en tête d'un des manuscrits de la bibliothèque, les *Marguerites historiales* de Jean Massue (2). Voici cette note, le plus précieux document qui

(1) Leprince, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi*, p. 33.

(2) Ce volume est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. D'abord coté 7292, il porte maintenant le numéro 955 dans le fonds français ; c'est un bel in-quarto sur vélin, qui a pour titre : *La Marguerite des vertus et vices, composé par frère Jean Massue*. Une note de M. P. Paris porte de plus : *domestique de Jehan de Chabannes, comte de Dampmar-*

existe sur l'histoire de la Bibliothèque du roi pendant la Ligue :

« Mémoire que le président de Nully, durant la Ligue et « durant la trêve, s'est saisi de la librairie du Roy, environ « la fin de septembre, ayant fait rompre la muralle pour « entrer en ladicte librairie, laquelle il a possédée jusques « environ la fin du mois de mars en l'an 1594 (1), qui sont « six mois ; durant lequel temps on a couppé et emporté le « premier cayer du présent livre, auquel cayer estoient « contenues choses remarquables (2). Item, durant le temps « susdict ont esté emportez de ceste dicte librairie plusieurs « livres dont le commissaire Chenault feist enqueste bien-

tin, composé en 1497. Sur le dernier feuillet, on lit : *Les margarites hystorialles composées par ung prieur, contenantes plusieurs faictz et dictz vertueux ou vicieux de certaines personnes tant grandz seigneurs que aultres.*

La reliure primitive de ce manuscrit a été remplacée, et si maladroitement, qu'on a alors enlevé le feuillet de vélin qui contenait la note de Gosselin. Elle aurait donc été perdue pour jamais si, dix ans auparavant, M. Paulin Paris ne l'eût copiée lorsqu'il préparait son savant ouvrage sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi; cette copie est aujourd'hui collée avec quatre pains à cacheter en tête du volume.

(1) « Au président de Nully, qui ce jour se présenta pour faire la « révérence à Sa Majesté, elle fist demander par Sanssi (Nicolas Harlay « de Sancy) en quelle qualité il la lui vouloit faire, auquel ledit prési- « dent ayant respondu que c'estoit en qualité de son très-humble et « très-obéissant sujet et serviteur, le Roy, l'ayant entendu, lui renvoya « dire par Sanssi qu'il ne tenoit point pour ses sujets ni pour ses servi- « teurs ceux qui l'estoient de l'Espagnol, et qu'il ne laissast pas, si « bon lui sembloit, de s'en aller avec eux. » Lestoile, *Journal du règne de Henri IV*, 22 mars 1594.

« Ce jour on escrivit en grosses lettres sur la porte du président de « Nulli : « François, pendés cest homme meschant. » Il avoit eû un billet « deux jours auparavant, ayant esté esconduit de la requeste qu'il avoit « présentée, qui portoit qu'attendu son âge et sa qualité, il lui fust « permis de se retirer en l'Abbaye Saint-Victor-lez-Paris ou en quel- « qu'autre Moinerie des Fauxbourgs. » Lestoile, *Journal du règne de Henri IV*, 27 mars 1594.

(2) Il contenait une généalogie de la Maison de Chabannes dont il ne reste plus, en effet, que les deux derniers feuillets.

« tost aprez que ledit président eut rendu icelle librairie.
« GOSSELIN, *ita est.*

« Item, ung docteur de Sorbonne et évesque de Senlis, « nommé monsieur Rose, familier amy du président sus- « dict, a faict amende honorable en la cour de parlement, « par arrest de la dicte cour, pour avoir prononcé... durant « la Ligue, et encores depuis, paroles indignes d'ung homme « de sa qualité; il feist celle amende le v[e] jour de septembre « 1598.

« Davantage ledict évesque et ung docteur de Sorbonne, « nommé Pégenac (1), ont faict ce qu'ilz ont peu pour pos- « séder ladicte librairie; mais feu de bonne mémoire le « président Brisson, à ma requeste et sollicitation, a em- « pesché leur intention. Lesquelz, par après, sont allez ins- « siter la chambre des comptes pour venir mettre les (?) en « ladicte librairie. Monsieur de Joelmy et Monsieur Dupré, « maistres des comptes en ladite chambre, ont vouleu en- « treprendre ce que lesdits docteurs n'avoient peu faire; « mais mondict seigneur président leur a encores rompu « leur desseing comme il avoit faict auparavant. »

Dans une lettre publiée plus tard, Gosselin raconte les mêmes faits, mais avec quelques variantes qui ne manquent pas d'importance. « Dieu m'a faict la grace d'avoir fidelle- « ment gardé icelle librairie, et d'avoir empesché plusieurs « fois qu'elle n'ayt esté dissipée ou ruynée, et signamment « depuis le commencement des derniers troubles, que quel- « ques-uns des supposts de la Ligue ont voulu s'ingérer d'en- « trer en icelle souz couleur d'y vouloir donner ordre selon « leur façon, lesquels j'ay empesché, par la grace de Dieu « et par l'ayde de Messeigneurs et amis, et, voyant que je « ne pourois plus résister contre la force de tels supposts, « estimant aussi qu'ils auroient plus de hardiesse d'entrer « en la dicte librairie en ma présence, me contraignant, « par emprisonnement de ma personne, leur en faire ou-

(1) François Pigenat.

« verture, qu'ils n'auroient pas en mon absence, j'ay très « bien fermé la porte d'icelle librairie avec une bonne ser- « rure et un bon cadenat, et par dedans avec une forte barre, « et me suis absenté de ceste ville de Paris deux mois de- « vant qu'elle ait esté assiégée, et me suis retiré à Saint- « Denis où estoit Sa Majesté, et par après me suis réfugié « en la ville de Meleun, qui estoit en l'obéissance du roy, « là où j'ay esté jusques à la dernière trêve, durant laquelle « le président de Nully, qui pour lors avoit moult d'auto- « rité en ceste ville de Paris, meu d'une particulière affec- « tion, s'est adressé à la dicte librairie, a fait crocheter la « serrure et le cadenat dont la porte d'icelle estoit fermée; et « ne pouvant ouvrir icelle porte, à cause qu'elle estoit fermée « par derrière avec une forte barre, il a fait rompre la « muraille afin d'ouvrir la dicte porte, est entré en icelle « librairie avec telle compagnie qu'il luy a pleu, et y est « allé plusieurs fois avec ses gens, qu'on a veu s'en aller « avecques luy portans d'assez gros pacquets soubs leurs « manteaux, et a possédé la dicte librairie, ainsi qu'il l'a « voulu, jusques au temps que ceste ville a esté réduite en « l'obéissance du roy, et que Sa Majesté lui a mandé de me « rendre les clefs d'icelle librairie, et remettre en la dicte « librairie les livres d'icelle si aucuns en avoit pris, et le « dict président m'a seulement rendu les clefs, disant qu'il « n'avoit pris aucune chose dedans la dicte librairie (1). »

On voit que, dans cette nouvelle rédaction, Gosselin passe sous silence le rôle si honorable qu'il avait auparavant attribué à Barnabé Brisson. Gosselin avait sans doute été trompé, comme bien d'autres, par la conduite dissimulée du savant président qui, au dire de Mézeray, s'efforça pendant la Ligue de « nager entre deux eaux », soutenant tout haut les Seize et protestant en secret de son attachement au roi; on sait d'ailleurs que cette politique ne lui réussit guère.

(1) *Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du Roy, addressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie.*

S'il faut en croire quelques écrivains, pas plus que le président de Nully, il ne respecta la Bibliothèque, mais il mit moins de franchise dans ses vols et se garda bien de renverser aucune muraille. Suivant l'abbé Tricaud, Brisson alla prendre des livres à la Bibliothèque et, « les ayant portez « chez lui, suivant sa coutume, pour les examiner plus à « loisir, et dans le dessein de les remettre ensuite à leur « rang, fut prévenu par la mort...; et sa veuve, qui trouva « ces livres parmi ceux de son mari, sans démêler s'ils es- « toient de la Bibliothèque royale ou non, les vendit avec « les autres (1). » Scaliger dit tout crûment que Brisson emporta chez lui une bonne partie de la Bibliothèque du roi, et que sa veuve les vendit ensuite pour presque rien, pour un morceau de pain (2).

Amyot était mort pendant l'année qui précéda ces événements, et Jacques-Auguste de Thou, un des hommes les plus instruits et un des caractères les plus respectés du seizième siècle, venait de lui succéder. Les dangers qu'avait courus la Bibliothèque au milieu des derniers troubles déterminèrent Henri IV à la transporter en un lieu plus sûr. Des lettres patentes du 14 mai 1594, qui ne purent d'ailleurs recevoir leur exécution qu'en mai 1595, ordonnèrent qu'elle serait installée rue Saint-Jacques dans les bâtiments du collége de Clermont, aujourd'hui lycée Louis-le-Grand (3).

(1) *Essais de littérature pour la connoissance des livres*, t. I, p. 15.

(2) « Barnabas Brissonius bonam partem librorum regiorum in domum « suam transtulit. Post casum ejus, vidua avara frusto panis, si ita « loqui fas est, divendidit. » Jos. Scaliger, *Epistolæ*, lib. I, epist. LXIII.

(3) « Du mercredy IV octobre. La Cour, après avoir oy les commis- « saires commis par icelle, qui ont faict procéder aux réparations de ce « qui estoit nécessaire au collége de Clermont, pour y mettre la biblio- « thèque du Roy, a ordonné et ordonne que des deniers procédans de « la vente des meubles des Jésuistes et revenus des immeubles, les « massons, menuisiers, charpentiers, serruriers et autres manœuvres « qui ont travaillé ausdits ouvrages, réparations, et ce qui a esté faict « de l'ordonnance desdicts commissaires, seront les premiers et avant « tous autres payez de leurs ouvrages, salaires, etc..... » *Destination*

Il appartenait aux jésuites, qui, chassés de France à la suite de l'attentat de Jean Chastel, venaient de l'abandonner; eux-mêmes avaient réuni dans cette maison une bibliothèque composée d'au moins vingt mille volumes (1), qui fu-

du collége de Clermont pour la bibliothèque du Roy, dans Félibien, *Histoire de Paris*, t. V, p. 28.

(1) La bibliothèque du collége Louis-le-Grand fut commencée vers 1565. Trois ans après, le médecin Jérôme Varade, échevin de Paris, lui légua la sienne, et les jésuites, en retour de cette libéralité, donnèrent à son fils Claude la place de recteur; mais celui-ci, compromis plus tard dans le procès de J. Chastel, fut brûlé en effigie le 25 janvier 1595. En 1571, Pierre de Saint-André, président au Parlement, abandonna au collége sa bibliothèque, dans laquelle avait été fondue celle du savant Guillaume Budé. Dès 1580, les jésuites avaient rédigé pour leur bibliothèque un règlement très-sage et très-complet qui nous a été conservé.

L'attentat de Jean Chastel contre Henri IV vint tout à coup arrêter les progrès de cette collection. J. Chastel avait fait ses études au collége de Clermont, et les jésuites, complices de son crime, furent condamnés avec lui. Une heure après l'attentat, la maison fut occupée militairement; on mit les scellés sur toutes les pièces, et elles furent le lendemain visitées par des conseillers du Parlement. Dans la chambre du P. Guignard, qui était alors bibliothécaire, on trouva plusieurs livres défendus, entre autres une apologie de Jacques Clément, dont il avoua être l'auteur. Le Parlement, par arrêt du 29 décembre 1594, ordonna « que les prestres et « escholiers du collége de Clermont et tous autres soy-disant de ladicte « Société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos « public, ennemis du roi et de l'État, videroient dedans trois jours « hors de Paris et autres villes et lieux où sont leurs colléges..... « Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenants, « employez en œuvres pitoyables. » Les jésuites, forcés de quitter la France, abandonnèrent donc leur collége et leur bibliothèque. Le gouvernement la fit saisir, et résolut de la vendre aux enchères. Mais les choses se passèrent autrement : suivant Lestoile, « elle fut exposée « au pillage, jusques aux revendeus et plus piestres frippiers de l'Uni- « versité. On disoit qu'on y avoit trouvé plusieurs papiers escrits contre « le Roy, desquels messieurs les revisiteurs ne firent si bien leur proufit « que des bons livres grecs et latins, qui furent jugés de bonne prise, « à la requeste de messieurs les gens du Roy, qui s'en accomodèrent « les premiers, selon leurs conclusions; et après les autres, chacun

rent en grande partie dispersés. La seule acquisition importante que fit la Bibliothèque du roi pendant son séjour dans ce local eut pour objet les manuscrits provenant de la succession de Catherine de Médicis.

Le cardinal Ridolfi, neveu de Léon X, avait possédé une

« selon son mérite et qualité. » Quant au bibliothécaire, il fut étranglé et pendu en place de Grève, ce qui, au reste, lui valut l'honneur d'être placé par ses confrères au rang des martyrs.

Les jésuites, une fois rétablis en France, en 1604, auraient fort désiré garder la belle collection qu'ils trouvaient installée dans leur collége à la place de la leur; ils le laissèrent entendre assez clairement dans une *Très-humble requeste* qu'ils présentèrent alors au roi : « Nous confessons « néantmoins, disaient-ils, que nous avions deux grands thrésors, et aussi « opulents et riches qui fussent non-seulement en vostre royaume, « mais encor en toute l'Europe; c'estoyent deux bibliothèques : l'une « estoit en la maison de S. Louys (la Maison professe des jésuites, rue « Saint-Antoine); l'autre estoit au collége, bibliothèque remplie des « plus rares volumes et plus doctes qui fussent au monde; c'estoit « nostre arsenal, nostre munition, nostre grand magasin, nostre grand « thresor et richesse. Ces deux thresors, Sire, nous avons perdu avec « un extrême regret. » A cet égard, le vœu des jésuites ne fut pas exaucé, mais de généreuses donations leur permirent presque aussitôt d'accroître considérablement l'étendue de leur collége, et d'y former une nouvelle bibliothèque, qui fut alors placée sous la direction du savant Fronton du Duc. On peut citer, à partir de cette époque, parmi ses bienfaiteurs, le cardinal François de Joyeuse, le libraire Cramoisy, le poëte Desportes, Gabriel Lallemant, le surintendant Fouquet, et surtout Achille de Harlay, qui légua au collége plus de vingt mille volumes.

Les jésuites furent de nouveau chassés de France en 1762; ils durent donc abandonner encore une fois leur bibliothèque, qui renfermait à cette époque environ cinquante mille volumes et six cents manuscrits. Des lettres patentes du 21 novembre 1763 accordèrent les bâtiments du collége Louis-le-Grand à l'Université; la bibliothèque fut vendue, mais beaucoup moins arbitrairement qu'en 1595, et une grande quantité de livres, achetés par l'administration du nouveau collége, restèrent en place; ils finirent, après de longs débats, par se confondre avec ceux qui composaient la bibliothèque de l'Université. Sur l'histoire de la bibliothèque du collége Louis-le-Grand et les ouvrages à consulter, voyez A. F., *les Anciennes Bibliothèques de Paris*, t. II, p. 245.

riche bibliothèque, presque exclusivement composée de manuscrits; après sa mort, elle fut achetée par le maréchal Strozzi (1). Celui-ci périt au siége de Thionville en juin 1558; il laissait un fils à qui Catherine de Médicis, sa parente éloignée, enleva la collection, en donnant pour prétexte que celle-ci provenait de la bibliothèque des Médicis (2), et en promettant de la payer un jour, ce qu'elle se garda bien de faire (3). Catherine mourut perdue de dettes; on ne trouva rien chez elle, dit Brantome, « rien, pas mesme un seul sol... « elle estoit endebtée de huit cent mille escus (4). » A cette époque, la collection se composait de huit cents volumes environ; Jean-Baptiste Benciveni (5), abbé de Bellebranche, aumônier et bibliothécaire de Catherine, les avait apportés

(1) « Il paroissoit bien aussy que ce grand capitaine estoit bien amateur des lettres, car il avoit une très belle bibliothèque de livres. Je « ne diray pas de luy comme le bon rompu le roy Louis XI disoit « d'un prélat de son royaume, qui avoit une très belle librairie et ne « la voyoit jamais, qu'il ressembloit un bossu qui avoit une belle « grosse bosse sur son dos et ne la voyoit pas. Mais M. le mareschal « visitoit, voyoit et lisoit souvent sa belle librairie; elle estoit venue du « cardinal Ridolphe, et acheptée après sa mort, qui estoit un très « sçavant prélat. Elle estoit estimée plus de quinze mille escus pour la « rareté des beaux et grands livres qui y estoient. » Brantome, *Vies des grands capitaines*, édition Jannet, t. II, p. 249.

(2) L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques*, p. 458. — Catherine était fille de Laurent de Médicis, qui avait, en effet, acheté plusieurs de ces manuscrits après la prise de Constantinople par Mahomet II.

(3) « Du despuis la mort dudict mareschal, la royne mère la retira, « avecque promesse d'en rescompanser son fils, et la luy payer un « jour; mais jamais il n'en a eu un seul sol. Je sçay bien qu'il m'en a « dict d'autres fois, en estant mal contant. » Brantome, *Vies des grands capitaines*, t. II, p. 249.

(4) Brantome, *Vies des dames illustres*, t. I, p. 85. — Voyez *Debtes et créanciers de la royne mère Catherine de Médicis*, documents publiés par l'abbé C. Chevalier, 1862, in-8°.

(5) Le nom de ce personnage a été fort défiguré : le Parlement l'appelle *Bencheviny*, Félibien *Benemouy*, L. Jacob *Bencivigni*, Maichelius *Benciregnius*, et M. B. Hauréau *Bencivenny*.

du château de Saint-Maur, et les gardait chez lui, rue Plâtrière (1). Jacques de Pleurs et Barnabé de Ceriziers, maîtres de la chambre des comptes, chargés de faire l'inventaire de tous les biens meubles laissés par la reine, dressèrent aussitôt (19 août 1589) la liste de ces manuscrits, qui furent laissés à la garde de l'abbé de Bellebranche. Mais les nombreux créanciers de la reine ne voulaient pas laisser échapper ce gage précieux; ils firent mettre les scellés sur les manuscrits, et ceux-ci allaient être vendus (2), quand le président de Thou intervint, déclarant qu'ils devaient faire retour à la couronne. Pierre Pithou (3) rédigea une déclara-

(1) *Histoire de la bibliothèque du Roy*, manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

(2) Grosley, *Vie de P. Pithou*, t. I, p. 324.

(3) Les Pithou appartenaient à une de ces vieilles familles de robe, comme on en comptait tant au dix-septième siècle, qui se léguaient de père en fils une réputation de science, de dévouement au travail et de probité. Celle-ci, par allusion à son nom, avait pris pour devise ces trois mots : Τοῖς νόμοις πείθου, *obéissez aux lois*, et certes nulle n'avait plus qu'elle le droit de la porter.

Pierre Pithou, savant et vertueux magistrat de Troyes, laissa en mourant quatre enfants, fermement attachés comme lui au protestantisme, pleins d'ardeur pour l'étude, et dont Scaliger a pu dire : « Messieurs Pithou sentoient les bons livres de loin, comme un chat une « souris. » Leur père avait réuni une assez belle bibliothèque, composée surtout de jurisprudence, de littérature et d'histoire; elle échut par succession à Jean, le fils aîné. On était à la veille de la Saint-Barthélemy ; Jean et Nicole son frère, obligés de fuir devant la persécution, n'ayant pas même une demeure fixe, réussirent cependant, à force de peine et de courage, à sauver du naufrage général de leur fortune les livres et les collections de leur père. Revenus à des temps meilleurs, tous deux purent se constituer une bibliothèque nombreuse et bien choisie, qui, à la mort de Nicole, passa à François, son frère, quatrième enfant de Pierre Pithou.

Le troisième, qui portait le même prénom que son père, décida de l'illustration de la famille. Passionné pour le travail, il avait commencé, dès sa jeunesse, à réunir, soit par extraits, soit au moyen de copies textuelles, tout ce que renfermaient de curieux les livres les plus rares, le Trésor des chartes, les registres du Parlement, le dépôt de la Chambre des comptes, les archives des grandes villes et des principaux

tion aux termes de laquelle le roi ordonnait « que tous les « anciens exemplaires hébreux, grecqs, en latin et en fran-

monastères. Ces extraits entrèrent plus tard dans la composition du célèbre recueil de pièces que P. Dupuy forma pour M. de Loménie. Repoussé du barreau de Troyes à cause de ses opinions religieuses, P. Pithou alla chercher un asile dans les États du duc de Bouillon ; il faillit ensuite être victime de la Saint-Barthélemy, et vécut dans la retraite jusqu'au jour où Henri IV le força d'accepter les fonctions de procureur général du Parlement. Au milieu de la tourmente politique, il avait rassemblé une assez riche collection de livres imprimés ; vraie bibliothèque de travailleur au reste, car elle laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'élégance, et les volumes étaient, paraît-il, assez mal reliés; « mais c'étoit un amas de tous livres rares, « excellens et singuliers, choisis et triés en toutes sortes de langues et « disciplines. »

Comme presque tous les savants de cette époque, P. Pithou tenait à la disposition de ses amis ses livres, ses notes, ses extraits, ses recueils ; « il menoit, dit Scaliger, tout le monde dans sa bibliothèque, prêtoit « volontiers, et présentoit tout ce qu'il avoit, si l'on vouloit s'en servir. » Sa mort, arrivée le 1er novembre 1596, jour anniversaire de sa naissance, causa un deuil général parmi les savants et les bibliophiles : l'illustre de Thou, A. de Harlay, Gillot, Casaubon, Scévole de Sainte-Marthe, s'écrivirent mutuellement des lettres de condoléance qui nous ont été conservées.

Pierre Pithou ne laissait que des filles. Il comprit que sa chère bibliothèque serait dissipée, et il rédigea minutieusement, peu de temps avant sa mort, ses volontés à cet égard. Il léguait au roi, pour en enrichir le Trésor des chartes, une collection de pièces rares qu'il avait achetées pendant la Ligue; il ordonnait qu'un certain nombre de volumes auxquels il était plus particulièrement attaché, et qui portaient des notes de sa main, seraient conservés par sa famille; ce qui restait devait être réuni en un seul lot et vendu à une seule personne. Ces prescriptions ne furent observées qu'à moitié. François Pithou garda les livres qui devaient demeurer dans la famille, mais il conserva aussi ceux qui étaient destinés au roi; il est vrai qu'après sa mort Pierre Dupuy se rendit à Troyes, les reprit et les fit déposer au Trésor des chartes. Les autres volumes furent divisés : le président de Thou acheta les manuscrits anciens ; le reste, ainsi que les imprimés, fut partagé entre le duc de Joyeuse et François Pithou.

Le catalogue de la bibliothèque de Pierre Pithou n'a point été dressé ; on en posède seulement trois inventaires partiels. Le premier, intitulé *Bibliotheca ecclesiastica Pithœana*, est le dénombrement des livres de

« çois, italiens et autres, trouvez entre les meubles de la « deffuncte royne, mère des roys ses prédécesseurs...... se« roient mis és mains du sieur d'Emery, conseiller d'Estat, « que ledit seigneur a choisy et nommé pour maistre de sa « librairie, qui les prendra par inventaire, pour demeurer « le tresor uny aux meubles de la couronne de France (1). »

Alfred Franklin,
de la bibiothèque Mazarine.

(*La suite au prochain numéro.*)

théologie; le second contient une liste des manuscrits qui passèrent à François Pithou, et dont il disposa après sa mort. Le troisième, écrit tout entier de la main de Pierre, a pour titre : *Mémoires des livres que je désire estre gardez, qui sont broüillez de ma main pour la plupart*. Il y mentionne 65 volumes in-folio, 43 in-quarto, 74 in-octavo et 17 in-douze.

François Pithou, frère puîné de Pierre, habitait Troyes, sa ville natale, où il devint procureur général. Constamment occupé de l'étude de l'antiquité, c'est par lui que fut découvert le précieux manuscrit qui révéla les fables de Phèdre au monde moderne. Obligé, comme protestant, de fuir un moment la France, il avait visité et étudié toutes les bibliothèques de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie; et, dès son retour, il s'était occupé d'en former une pour lui-même. Son testament fut digne du nom qu'il portait. Il légua à la ville la maison qu'il habitait, à charge par elle d'y faire « dresser un collége pour en« seigner la jeunesse.... sans que les jésuites y soient aucunement re« çus ; aultrement, ajoute-t-il, je désire que le tout soit vendu pour « estre employé aux pauvres... Je lègue audit collége toute ma biblio« thèque et tous les livres qui se trouveront en ma maison, en oultre « tous mes meubles et argent pour faire bâtir le collége, avec mes ren« tes, si peu que j'en ay. » Ce collége fut établi en 1630 seulement, neuf ans après la mort du fondateur, par les pères de l'Oratoire.

On peut consulter sur l'histoire de cette bibliothèque : Grosley, *Vie de Pierre Pithou*. — *Scaligerana*, p. 315. — P. Pithou, *Épître dédicatoire des Novelles de Théodose*. — Boivin, *P. Pithœi Vita*. — Taisand, *Vies des jurisconsultes*, p. 440. — Loisel, *Vie de Pierre Pithou*. — J.-A. de Thou, *Historiæ sui temporis*, lib. CXVII, p. 704. — Sc. de Sainte-Marthe, *Gallorum doctrina illustrium qui nostra memoria floruerunt Elogia*, lib. IV, p. 127. — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. V, p. 49. — L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques*, p. 521. — *P. Pithœi Vita, elogia, opera, etc.*, p. 91. — *Mémoires sur quelques bibliothèques de Paris, rassemblées par le P. Léonard de Sainte-Catherine*; Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, numéro 22,592.

(1) Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1239 et t. V, p. 25.

VERS INÉDITS DE JODELLE.

Estienne Jodelle était, comme on sait, un des poëtes de la Pléiade. Né à Paris en 1532, il mourut en 1573, à l'âge de quarante et un ans. Il avait été protestant et s'était converti à la religion catholique : de là la haine violente que lui portèrent les huguenots. Charles IX le combla de faveurs et de libéralités, ce qui ne l'empêcha point de terminer ses jours dans une position précaire et fâcheuse. Sur son lit de mort il fit un magnifique sonnet dans lequel, se comparant au philosophe grec Anaxagoras, oublié par Périclès, il se plaint de la pauvreté qui l'accable et de l'abandon où le laisse le roi de France. Ce sonnet est le chef-d'œuvre de Jodelle, et, à ce titre, il mérite d'être reproduit :

Alors qu'un roy Pericle Athènes gouverna,
Il aima fort le sage et docte Axanagore,
A qui (comme un grand cœur soy-mesme se devore)
La libéralité l'indigence amena.

Le sort, non la grandeur, ce cœur abandonna,
Qui pressé se haussa, cherchant ce qui honore
La vie, non la vie, et, repressé encore,
Plustost qu'à s'abaisser, à mourir s'obstina.

Voulant finir par faim, voilla son chef funeste.
Pericle oyant ceci accourt, crie et déteste
Son long oubli qu'en tout réparer il promet :

L'autre tout résolu luy dit (ce qu'à toy, Sire,
Délaissé, demi-mort, presque, je puis bien dire) :
Qui se sert de la lampe au moins de l'huile y met.

On a peu de détails sur la vie de Jodelle. Lestoile étant à peu près le seul auteur contemporain qui fournisse quelques renseignements sur ce poëte, il nous paraît utile de les donner ici. Nous nous servons de l'édition de M. Champollion-Figeac, Paris, 1837, 2 volumes grand-in-8° à 2 colonnes.

« Ce mesme an (1569), Jodelle présenta au roy les *Des-« seins pour la croix de Gastine*, de l'invention dudit Est. Jo-« delle, qui n'eurent point d'effect, d'autant que, par la paix « faicte l'an d'après 1570, il fut dit que ladite croix seroit « ostée, et y en eut article exprès dans l'edict de pacifica-« tion. » (*Journal de Henri III*, p. 23.)

Et plus loin, sous l'année 1573 : « Le proverbe qui dit : De « telle vie telle fin (1), fut verifié en cest homme [Jodelle] « duquel la vie ayant esté sans Dieu, la fin fut aussy sans luy, « c'est-à-dire triste, miserable et espouvantable. Car il mou-« rut sans donner aucun signe de recognoistre Dieu, et en sa « maladie, comme il fut pressé de grandes douleurs, estant « exhorté d'avoir recours à Dieu, il respondoit que c'estoit « un chaud Dieu et qu'il n'avoit garde de le prier ny reco-« gnoistre jamais, tant qu'il luy feroit tant de mal, et mou-« rust de ceste façon, despitant et maugreant son Createur « avec blasphesmes et hurlemens espouvantables. A la « Sainct-Barthelemy il fut corrompu par argent pour escrire « contre le feu admiral et ceux de la religion : en quoy il se « comporta en homme qui n'en avoit point, deschirant la « memoire de ces poures morts de toutes sortes d'injures et « menteries. Finablement il fut employé par le feu roy « Charles comme le poëte le plus vilain et lascif de tous à es-« crire l'arriere hilme que le feu roy appelloit la sodomie de « son prevost de Nantouillet, et mourut sur ce beau fait « qu'il a laissé imparfait. Pour le regard de ses œuvres, Ron-« sard a dit souvent qu'il eust desiré pour la memoire de Jo-« delle qu'elles eussent esté données au feu au lieu d'estre « mises sur la presse, n'ayant rien de si bien fait en sa vie

(1) Nous avons revu ce passage sur le manuscrit 10304 fr. de la Bibliothèque nationale, p. 363-364.

« que ce qu'il a voulu supprimer, estant d'un esprit prompt « et inventif, mais paillard, yvrongne et sans aucune crainte « de Dieu auquel il ne croyoit que par benefice d'inven- « taire (p. 29). »

Lestoile parle encore de Jodelle au mois de décembre 1574... « Sur quoy (il s'agit des huguenots qui étaient mal- « heureux dans leurs affaires à cause de la stérilité de l'année « et de la disette de sel) furent faits et divulgués en ce temps « les vers qui me furent donnés le vendredi dernier [dé- « cembre] de l'an 1574, avec ce titre : *Complainte de l'ar- « gent*, ainsi qu'un sonnet fait sur la mort d'Estienne Jo- « delle, poëte parisien, par les huguenots, lesquels ledit Jo- « delle appeloit rebelles heretiques, qui me fut donné par un « mien ami en cest an 1574, avec un petit memoire et apos- « tille de la vie, religion et mort dudit Jodelle qui advint en « juillet 1573 (p. 50). »

Sur ce passage, l'éditeur du *Journal de Henri III* a mis en note : « Le feuillet 27 qui contenait ce sonnet a été déchiré « et détruit. Du reste il a déjà été question de ce même Jo- « delle dans les mémoires de Lestoile qui précèdent le *Journal « de Henri III;* ci-dessus, p. 29. »

Nous avons retrouvé ce sonnet; bien qu'il soit assez médiocre, nous croyons devoir le transcrire :

Sur la mort d'Estienne Jodelle, poëte parisien, qui mourut à Paris l'an 1573, sonnet fait les huguenots, lesquels il avoit diffamés par ses écrits de rébellion et d'hérésie (1) :

Jodelle, j'ay regret de quoy l'opinion
Te prist de soustenir les Rommains catholiques
Contre ceux que tu dis rebelles hérétiques,
Mais qui sçavent ton zèle et ta religion.

Si taire s'en fust peu le superbe démon
Qui mutin t'animoit à ses fascheuses piques,
Et nous et nos nepveux par louanges publiques
Porterions jusqu'au ciel la gloire de ton nom.

(1) Mss. 10304, p. 362-363.

Encores une fois je dis que le regret
N'est point petit en moy de cela qu'en as fait,
Car tu sçais maintenant le droit de leur querelle.

Qui t'a fait donc contre eux animer ainsi fort?
C'est que l'Évangile est odeur de mort au mort,
Comme de vie à vie elle l'est au fidèle.

Venons maintenant aux poésies inédites de Jodelle que l'on va lire ci-après. Notre intention était de les communiquer à M. Marty-Laveaux, mais nous n'avons pu le faire en temps utile, et nous le regrettons. Ces pièces de vers sont au nombre de sept et forment un appendice tout naturel à la belle et charmante édition du poëte, parue récemment chez Lemerre, sous ce titre : *les Œuvres et Meslanges poétiques d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin, avec une notice biographique et des notes par Ch. Marty-Laveaux*. Paris, Alph. Lemerre éditeur, MDCCCLXVIII-MDCCCLXX (1868-1870), 2 vol. in-8°.

16 août 1871.

Ed. T.

VERS INÉDITS DE JODELLE.

I.

L'OMBRE AU PASSANT (1).

Arreste toy, passant, il faut que de ce temple
Tu rapportes chez toy et l'un et l'autre exemple
Que je donne en doublant ma vie par ma mort :
L'un est de reverer ce que l'on hait à tort,
L'autre de mespriser ce que tant on embrasse.
Les grands biens, les honneurs, les beautés et la grace
Que je reçeu du Ciel, sembloient jà bien heurer
Le songe de ma vie, et vouloient m'asseurer
Bien souvent qu'une courte et vaine renommée
Tiendroit sans-fin ma mort sous ses piés assommée.
Mais je sceu que le bien qu'aveuglement on prise
Fait oublier le bien qui nostre tombeau prise ;
Je sceu pareillement que la felicité
N'est point qu'après la mort, et que la pauvreté
Est toujours avecq ceus à qui l'ardente rage
Ne permet de leurs biens un honorable usage :
Tant que ne voulant pas faire estoupher mon nom
Dans un bien perissable, et qu'un riche Brynon,
Fait pauvre par la mort, n'eust aulcune richesse
Qui peust contre la mort, revanger sa jeunesse,
Je me mis à aymer le bien qui ne meurt pas,
Et qui, m'apauvrissant, m'enrichit au trespas.

(1) Ces vers sont tirés de la pièce intitulée : *Sur le tumbeau de Jan Brynon*, sans date (1554), in-folio de 3 colonnes de un feuillet non chiffré. Ce Jean Brinon, conseiller au parlement de Paris, était poëte : il mourut jeune encore, en 1554. Voy. sur lui la croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, in-4°, t. Ier, p. 465 ; Tabourot, *Bigarrures*, livre Ier, chap. IX, *Des anagrammes*, et François Blanchard : *les Présidens au mortier du parlement de Paris*, etc., 1647, in-folio (2me partie, p. 69).

De ce bien l'on ne fait en ce siecle aulcun conte,
Mais ce seul bien la mort et les siecles surmonte.
Ce bien m'apauvrissoit et faisoit que l'Envie
Grinssoit souvent les dents contre l'heur de ma vie :
Mais l'Envie me laisse or que mon corps n'est rien,
L'autre bien m'a laissé, si je doibs nommer bien,
Ce seul bien m'a suivi que j'avois voulu suivre,
Revivant par cela que plus j'avois fait vivre.
Or adieu, fay toy sage, et, remaschant en toy
Qu'on meurt heureusement quand on meurt comme moy,
Respan plus tost des fleurs que des pleurs sur ma cendre,
Puisque l'ombre ne peut dedans l'oubli descendre.

II.

De Théodore de Besze, épigramme par Estienne Jodelle, sieur du Modilin (1) :

Besze fut lors de la peste accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle :
Mais pourquoy fut Besze d'elle assailly ?
Besze assailloit la peste à tous mortelle.

III.

Sonnet aux poëtes de ce temps en la faveur des traducteurs des Pseaulmes, par ledit du Modilin (2) :

Bien que fuyans par la céleste trace,
Croyez au vol du cheval de voz cieulx
Pour estonner l'aureille de voz dieux
Des vieux fredons de la lirique grâce ;

Bien que feigniez (armez de docte audace)
Ne craindre point le passaige oublieux,
Bien qu'effaciez de traictz délicieux
Le noir oubly qui voz amys efface,

(1) Bibl. nat., mss. 1739 franç., f[t] 118. Ce quatrain est reproduit par Bayle, dans son *Dictionnaire historique*, article Jodelle, Rem. E. *Modilin* est l'anagramme de Limodin.

(2) Mss. 1739, f[t] 118. Ce sonnet assez obscur, qui vient immédiatement dans le manuscrit après le quatrain ci-dessus, semble faire allusion à Théodore de Bèze et à la traduction des Psaumes, dont s'occupait alors le célèbre calviniste.

Cil qui sonnant soubz ce prince ancien,
Quittant le son tebain et tracien,
De Jesus-Christ la troupe va duisant,

Plus que vous tous de loz a mérité,
Espérant bien plus seure éternité,
Ayant pour but le seul éternisant.

IV.

AUX PASSANTS (1).

Christ, l'aigneau, le lion, par humblesse et victoire,
Victime au lieu d'Isaac et de Juda la gloire,
Doux et fort, du mespris de ses loix et du tort
Fait à ses lieux sacrez, nous doit punir plus fort
Que ceux qu'ici navrez de serpens on contemple,
Que ceux qui profanoyent les saints vaisseaux du temple,
Que ceux que pour blasphème un peuple lapidoit,
Que ceux sur qui le Ciel ses feux vengeurs dardoit,
Car l'ire et l'effect suit la douleur et l'exemple.

V.

Sonnets affichez en plusieurs endroicts de Paris le jeudi 28e aoust 1572, IIIIe journée d'après le massacre (2) :

(1) Mss. 10304 fr. p. 211. Ces vers ont été écrits par Jodelle pour être mis sur la croix de Gastines. Cette croix de Gastines (qui n'était autre qu'une pyramide en pierre de taille, surmontée d'un crucifix) avait été élevée sur l'emplacement d'une maison située à Paris, rue Saint-Denis, en vertu d'un arrêt du Parlement exécuté le dernier juin 1569, qui condamna pour fait de religion Nicolas Croquet, Philippe et Richard de Gastines, à être pendus et étranglés, et ordonna la destruction de la maison dans laquelle s'étaient faits les prêches et assemblées, et l'érection en son lieu et place d'une pyramide de pierre. La pyramide fut abattue en décembre 1571, conformément à l'édit de pacification du mois d'août 1570, article 32, et transportée au cimetière Saint-Innocent. Quelques troubles eurent lieu à ce sujet. Voyez sur cette affaire les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, édition de 1578, tome 1er, feuillets 63-79, et les *Tragiques* de d'Aubigné, édit. Lalanne, liv. IV, p. 186-194.

(2) Mss. 10304, p. 316-318. — Ces sonnets ont été imprimés sous ce titre : *Advertissement du peuple de Paris aux paysans*, sans date (1572), in-folio de un feuillet non chiffré.

I.

Vouloir piper un Roy par ruse et par cautelle,
Braver sa majesté, luy ravir doucement
Le sceptre de sa main, partager finement
L'héritage sacré de sa couronne belle ;

Tousjours entretenir les princes en querelle,
Parler des maux passez, et de Dieu sobrement,
Chasser l'homme de bien, recevoir chèrement
L'imposture et l'erreur d'une trouppe rebelle ;

Oisif ne faire rien et sembler faire tout,
Entreprendre sans fin, ne mettre rien à bout,
Et sous un œil benin s'animer de vengeance;

D'un visage fardé courtiser l'ennemi,
Abuser et trahir accortement l'ami :
C'estoit d'un admiral la fière outrecuidance.

2.

Tenter par tous moyens de surprendre son Roy
Pour le rendre captif, et de flammes civiles
Saccager et brusler les chasteaux et les villes,
Suborner l'estranger et l'attirer à soy ;

Détester le papat, la justice et la loy,
Dessous un masque fin (1) tromper les plus habiles,
Faire un monde nouveau et de ruses gentilles
Caresser le parjure et plus manque de foy ;

Ouvrir à l'ennemi les ports et les passaiges,
Tourner tout à risée, et de mains sacriléges
Souiller d'impiété les sépulchres des morts,

Contrefaire le froid et brusler dedans l'âme
Du feu d'ambition, c'estoit la fine trame
Qu'ourdissoyent à la court les frères plus accorts (2).

(1) Peut-être vaudrait-il mieux lire : *feint*.
(2) Mss. *accords*.

3

Mais Dieu qui tient en main la force et la grandeur
De Charles ce grand Roy, et qui fait qu'il prospère
Sous les sages avis de la Roine sa mère,
Roine qui fait renaistre en France le bon heur,

Enfin leur a monstré ce que peut la fureur
De son bras rougissant de foudre et de colère,
Saccageant, meurtrissant d'une entreprise fière
Ce monstre qui tenoit tout le monde en erreur.

Ennemis de repos, de Dieu et de nos princes,
Ennemis conjurés du peuple et des provinces,
Immortels ennemis de l'honneur des tombeaux,

Et sans tombeaux aussi, vos charongnes puantes
Roulent dessus les eaux, et ne servent errantes
Que d'amorse aux poissons et de borge (1) aux corbeaux.

Est. Jodelle, tenu pour aucteur.

(1) L'imprimé porte : *gorge*.

UN EXCENTRIQUE DU XVIIE SIÈCLE.

JEAN MAGNON, DE TOURNUS.

C'est par Boileau que j'ai su d'abord qu'il y avait eu de par le monde, au dix-septième siècle, un poëte appelé Jean Magnon.

On ne lit guère plus Rampale et Ménardière
Que *Magnon*, du Souhait, Corbin et la Morlière.

Ainsi s'exprime le « régent du Parnasse », comme on disait autrefois, presque au début du quatrième chant de son *Art poétique*.

Au premier coup d'œil, rien ne me frappa dans ces deux vers, ou plutôt dans ces deux lignes rimées de noms propres, le jour où il m'arriva par hasard de rouvrir mon Despréaux juste à cette page ; et je confesse volontiers que les pauvres diables littéraires qui s'y trouvent en quelque sorte étalés au pilori m'attendrirent très-médiocrement. Je vous parle déjà d'assez longtemps. A cette époque, on s'occupait beaucoup des prétendues « victimes de Boileau ». Théophile Gautier, autant qu'il m'en souvient, venait de publier son curieux et superficiel volume des *Grotesques*. N'importe ; j'aurais peut-être dit comme l'auteur de la *Lorgnette littéraire* (1), dans une circonstance à peu près semblable : « Soyons sérieux, et passons ; » sans une note d'un commentateur, Saint-Marc, rectificative d'une autre note écrite par Brossette au sujet de Magnon. « Jean Magnon, » observait Saint-Marc, « était de

(1) Charles Monselet.

Tournus dans le Mâconnais, et non pas né dans la province de Bresse, comme le dit ici M. Brossette. »

Magnon, un enfant de Tournus ! Magnon, un compatriote !

Oh ! oh ! je n'y prenais pas garde,

murmurai-je aussitôt à part moi, comme, dans une scène bien connue, certain personnage de Molière.

Et je ne dormis plus, que je n'eusse fait ample connaissance avec ce vieux poëte qui, à coup sûr, me semblait-il, n'avait pu qu'être injustement condamné à l'oubli par ce bourru de Despréaux.

Voici, en abrégé, le résultat de mes recherches. Je ne regrette pas ma peine, et, si mon cher lecteur veut bien me suivre jusqu'au bout, j'ose espérer qu'il ne se plaindra pas non plus.

Jean Magnon naquit à Tournus (plus tard la patrie de Greuze), probablement dans les environs de l'année 1620, car il était à peu près du même âge que Molière, dont il eut l'honneur d'être l'ami. Après avoir fait ses études à Lyon, au collége de la Trinité, il devint avocat au présidial de cette même ville. Mais le démon des vers le posséda bientôt tout entier. Un beau jour, donc, il jeta sa robe aux orties, ses paperasses au feu, prit le coche et... en route pour Paris ! Paris, la *great attraction*, alors comme à présent !

Le jeune Bourguignon ne perdit pas son temps dans la grande ville. En 1645, il donna au théâtre sa première tragédie, *Artaxerxe* (1). Molière venait alors de s'associer avec quelques jeunes gens qui avaient comme lui du talent, ou, à défaut de talent, du goût pour la déclamation scénique. Après s'être exercés d'abord pour leur simple amusement et comme en famille, ils songèrent bientôt à tirer un parti plus positif, autrement dit, un profit pécuniaire de leurs représentations. Ces acteurs improvisés jouèrent donc successivement sur les fossés de Nesle, puis au quartier Saint-Paul. Ils

(1) On lui attribue à tort, cette même année, la comédie des *Amants discrets*, qui est d'un certain Guérin de Bouscal.

s'établirent ensuite dans le jeu de paume de la Croix-Blanche, au faubourg Saint-Germain. On appelait leur troupe l'*Illustre Théâtre*, et les Béjart en avaient la direction. Ce fut à eux que Magnon confia le soin de représenter son *Artaxerxe*, et l'on assure qu'il se chargea lui-même d'un rôle dans cette pièce. A cette occasion, il se lia d'amitié avec Molière, et cela d'autant plus facilement qu'il était « bon compagnon », au dire de Loret, et ami de la table, comme doit l'être tout véritable enfant de la Bourgogne.

Sa dernière tragédie, *Zénobie, reine de Palmyre*, fut représentée, le 10 ou 11 décembre 1659, par la troupe de Molière, sur le théâtre du Petit-Bourbon. Écoutons ce qu'en dit Loret, dans sa *Muse historique* du 13 de ce mois :

Si dans ma forte conjecture
Je ne me trompe d'aventure,
Je crois qu'il fera demain bon
En l'hôtel du Petit-Bourbon :
D'autant qu'une pièce fort belle,
Venant d'une docte cervelle,
S'y joue une seconde fois (1)
Pour le noble et pour le bourgeois.
Elle est nouvellement fourbie,
On l'intitule *Zénobie*,
Et l'auteur est monsieur Magnon,
Honnête homme, bon compagnon,
Dont on doit admirer les veilles,
Et qui fait des vers à merveilles.

La *réclame* n'est pas une invention tout à fait moderne, comme vous voyez.

Eh bien ! vous le dirai-je ? malgré cette grotesque approbation de Loret, il n'y a peut-être pas, dans tout le théâtre de mon cher compatriote, une scène, une tirade, un vers même à citer. Brossette, cet annotateur de Boileau dont j'ai déjà parlé précédemment, déclare sans façon que les pièces composées par Magnon sont « fort impertinentes » ; et

(1) La seconde représentation eut lieu le 14 décembre.

franchement, pour qui a lu Magnon (comme j'ai dû le faire, hélas !), il n'y a rien d'injuste ni d'exagéré dans cette appréciation à brûle-pourpoint. Il y a plus : un arrière-petit-fils de notre auteur, François-Philibert Magnon, reconnaissait tout le premier et de fort bonne grâce, sur la fin du dernier siècle, que son vénérable bisaïeul « produisit *sans effort* des tragédies *sans verve* et des comédies *sans gaieté* ». A cet égard, ma propre censure n'ira pas plus loin.

En vérité, si Magnon ne nous eût laissé que son théâtre, il est fort douteux qu'un historien littéraire, même un compatriote aussi déterminé que celui qui écrit ces lignes, eût jamais songé à tenter en sa faveur la plus modeste réhabilitation. Mais, à défaut d'un chef-d'œuvre, il nous a légué du moins, dans le plus intéressant, dans le seul intéressant de ses ouvrages, — je veux dire dans sa *Science universelle*, — l'empreinte d'une personnalité curieuse ; il a fourni quelques éléments de plus à l'étude psychologique des nombreuses aberrations de l'esprit humain.

Et, à une époque blasée comme la nôtre, c'est plus qu'il n'en faut, n'est-ce pas ? pour éveiller au moins l'attention d'un quart d'heure.

C'est dans l'*Avis au lecteur* qui précède sa détestable tragédie de *Jeanne de Naples*, que Magnon annonça pour la première fois son grand projet de la *Science universelle*.

« Mon entreprise, » y dit-il, « est de produire en dix volumes, chacun de vingt mille vers, une *Science universelle*, mais si bien conçue et si bien expliquée que les bibliothèques ne serviront plus que d'un ornement inutile. »

Une chose qui sans doute aurait peu flatté cet honnête Magnon, si par hasard il l'avait connue, c'est que le monstre à face humaine dont le nom est demeuré, grâce à Tacite et à Suétone,

Aux plus cruels tyrans une cruelle injure,

avait rêvé plus de quinze siècles auparavant une entreprise littéraire digne en tous points de rivaliser avec la *Science*

universelle. J'ai lu quelque part, en effet, que Néron se proposait d'écrire une histoire de Rome en vers. Ses flatteurs lui conseillaient de la faire en quatre cents livres. Pour un empereur, ce n'aurait pas été trop mal ! Sur quoi le stoïcien Cornutus objecta vaillamment que personne au monde, — pas même un sénateur, — ne lirait les quatre cents livres en question.

« Eh quoi ! » reprit un courtisan, « ton Chrysippe en a bien écrit le double.

— Sans doute, » répondit le philosophe ; « mais ils sont utiles à l'humanité. »

L'exil le punit de sa franchise. L'exil seulement ! Néron venait sans doute de bien dîner : les tigres sont d'habitude assez cléments quand ils digèrent.

Fermons cette parenthèse.

Magnon, renonçant une fois pour toutes au démon du théâtre, à ses pompes et à ses œuvres, ferme dans sa résolution de ne plus rien écrire qui le fît « rougir devant les hommes ou repentir devant Dieu », se mit donc à travailler d'arrache-pied à sa *Science universelle*. On lui demanda un jour s'il aurait bientôt fini.

« Oh ! oui, bientôt, » répondit-il avec un sang-froid superbe ; « je n'ai plus que *cent mille vers à faire*. »

Malheureusement, il n'eut pas le temps d'achever cette dernière fournée, ni même de publier tout ce qu'il avait déjà de prêt à paraître. Le premier volume de la *Science universelle* était sous presse, lorsque l'auteur fut assassiné à Paris, sur le Pont-Neuf, vis-à-vis de la Samaritaine, le 18 ou le 20 avril 1662. On prétend qu'il sortait alors de souper dans une maison qu'il fréquentait, car c'était une galante fourchette, ainsi que je l'ai déjà dit. Pauvre homme ! il ne s'attendait pas sans doute à un pareil dessert.

Magnon, le jour où il entreprit sa *Science universelle*, avait donc formé le projet et conçu l'espoir de créer, par la seule force de son génie, tout un monde poétique. Honneur au courage malheureux ! Mais, hélas ! dans ce qui nous reste

aujourd'hui de ce prétendu monde, il n'est guère possible de reconnaître autre chose qu'un énorme et indéchiffrable chaos. Rien ne peut donner une idée de ce pêle-mêle, de ce fatras, de cette incohérence. Est-ce à dire cependant que, dans toute la *Science universelle*, il n'y ait rien, pour employer une pittoresque expression de nos pères, qui soit digne de « passer à la montre » ? On peut bien penser que, s'il en eût été ainsi, je ne me serais pas donné tant de mal pour exhumer ce bizarre ouvrage des catacombes où j'ai fini par le rencontrer, profondément enseveli sous une poussière de trois siècles. Généralement il fait noir dans l'œuvre de mon estimable compatriote ; mais, de quart d'heure en quart d'heure, souvent même de page en page, plus d'un éclair inattendu vient sillonner cette nuit ténébreuse. D'ailleurs, à côté des beaux endroits qui étonnent, il y a de temps à autre les grotesques passages qui amusent. Magnon n'est pas toujours sublime, tant s'en faut ! mais en revanche il est presque toujours original et, comme je l'annonce au titre même de cette étude, *excentrique* entre tous les excentriques de son époque, du reste assez féconde sous ce rapport, ainsi que l'érudition moderne se plaît à le démontrer tous les jours. A présent que l'on connaît l'homme, je suis donc à peu près sûr que l'on ne sera pas fâché de connaître un peu le poëte.

Attention ! Nous ouvrons, à sa première page, le terrible in-folio !

Quel sujet l'auteur va-t-il traiter ? Réponse : tout. Sujet immense, dit-il naïvement. Mais c'est Dieu même qui l'inspire et le soutient. Aussi, dans l'entreprise surhumaine qu'il poursuit, compte-t-il bien ne pas faire naufrage comme Lucrèce, ce poëte de la matière, cette grande intelligence fourvoyée à la suite d'Épicure.

Qu'on sache mon dessein : toute chose est mon thème;
Je commence par Dieu, je finirai de même :
Jamais homme n'a pris un si vaste dessein;
N'importe, c'est un Dieu qui m'échauffe le sein.
Aussi, dans la chaleur dont mon âme est éprise,

Je crois venir à bout d'une telle entreprise.
Lucrèce fit naufrage en ce qu'il entreprit,
Mais rien ne me surprend de ce qui le surprit :
Un atome n'est point ce qui borne ma course ;
Je veux voir l'embouchure aussi bien que la source,
Et voir, dans le grand cercle et du temps et du lieu,
Comment tout sort de Dieu pour retourner en Dieu.

Ces quatre derniers vers me semblent fort beaux. Je ne sais pas précisément si la pensée en est bien orthodoxe ; mais il y a de la grandeur, on en conviendra, dans l'expression inattendue de ce panthéisme chrétien.

Quelques pages plus loin, Magnon stigmatise en ces termes la monstrueuse conduite des dieux païens, qui ne descendent de leur Olympe, la plupart du temps, que pour peupler la terre de leurs bâtards :

L'homme n'engendra plus, les dieux prirent sa place ;
Si bien qu'en peu de temps nous changeâmes de race,
Et qu'oubliant bientôt nos plus prochains aïeux,
Nous ne nous souvenions que d'être enfants des dieux.

Les réflexions qui lui arrivent à ce propos sont vraiment des plus curieuses :

Ce n'est point après tout qu'on n'en formât sa plainte,
Et que de ces mignons on n'abhorrât la feinte.
La fourbe est toujours fourbe, et dans un tel affront
La corne la plus noble incommode le front.
Si quelqu'un la fait d'or, elle en est plus pesante,
Ou plus dure à souffrir si quelque roi la plante ;
Mais que n'est-elle pas, quand des dieux favoris
En veulent accabler la tête des maris ?

N'y a-t-il pas là comme une allusion anticipée aux nombreuses *conquêtes* qui signalèrent plus tard la carrière galante de Louis XIV ? Qu'on vienne nous dire, à présent, que le don des vers n'est pas en même temps celui de la seconde vue !

Ailleurs, Magnon se dispose à prouver rationnellement l'existence de Dieu. Tout à coup il s'arrête. Prouver l'existence de Dieu, à quoi bon ?

.... Qui doute qu'il soit? C'est toi qu'on nomme athée,
Toi qu'on peut appeler quelque nouvel Antée;
Le rapport est bien juste entre toi-même et lui,
La terre était sa mère autant que son appui.
Toi, ne te dis-tu pas un enfant de la terre,
Toi dont elle entretient et la force et la guerre?
Mais, par l'art qu'un Alcide y pourra pratiquer,
Malgré tous tes efforts il te va suffoquer.

Cet Alcide n'est autre que l'auteur de la *Science universelle*, cela va sans dire.

Je n'ai qu'à t'enlever hors du sein de ta mère,
En te sentant en l'air tu verras ta misère,
Et tu sauras trop tard qu'il n'était pas séant
Qu'un nain comme tu l'es combattît un géant.
Près de toi je suis tel, je le dis sans audace;
Non qu'un autre que moi ne remplît mieux ma place,
Mais, le parti divin étant si fort de soi,
Le moindre qui le prend n'a que pitié de toi.

Honteux de s'être exprimé sur ce ton arrogant, le digne homme s'empresse de revenir à la charité, à la mansuétude et à l'humilité chrétiennes. Ce changement de front s'opère avec une soudaineté, un imprévu des plus comiques. N'était la bonhomie bien visible du personnage, on croirait lire une scène inédite de *Tartufe:*

Au reste, mon cher frère, agissons sans injure;
Nous sommes l'un et l'autre au Dieu de la nature,
Et devons au lecteur trop de civilité
Pour user de sa grâce avec indignité.

Suivant Magnon, les miracles quotidiens de l'univers sensible nous révèlent hautement l'omnipotence et la toute-puissante action de l'Être créateur. Mais c'est surtout de la mort que Dieu a voulu faire son interprète irrécusable. Et le vieux poëte, dans son style incorrect et fantasque, développe cette pensée avec une vigueur d'expressions qui ne laisse pas que d'être assez imposante. Tremblez, s'écrie-t-il,

Tremblez donc, frissonnez, car la mort vous appelle...

Et voici à quel point de vue il considère ce mystère effrayant de la dernière heure :

J'entends ce lit mortel où le plus indomptable
Fait à l'Être divin une amende honorable,
Quand, mourant dans l'erreur où l'on avait vécu,
On crie à pleine voix : « Être, tu m'as vaincu ! »

Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces dernières paroles une allusion au cri de désespoir, plus ou moins authentique, que Théodoret met dans la bouche de Julien l'Apostat mourant : « Tu as vaincu, Galiléen ! »

Magnon poursuit en ces termes :

Quelle étrange défaite, incroyable magie !
Se peut-il que d'un Dieu la mort soit l'effigie ?
Lui qui sur mille objets avait paru si doux,
Sur le front de la mort grave-t-il son courroux ?

C'est dans le moule de ce dernier vers, et de deux ou trois autres déjà cités plus haut, que Magnon aurait dû songer à jeter les deux cent mille dont la *Science universelle* était appelée à dérouler la série. L'entreprise alors eût été plus que jamais colossale ; mais personne, à coup sûr, n'aurait essayé de la tourner en ridicule. Par malheur, la *Science universelle* est un fouillis où tous les genres de sublime sont confondus. Vous allez voir, à présent, le sublime du grotesque et de l'inouï.

L'Être divin, observe Magnon, l'Être universel, absolu, est nécessairement *un*, puisqu'il est la cause et le mobile de tous les êtres périssables, de tous les êtres contingents, secondaires et particuliers. Cette unité de Dieu se démontre tout d'abord, vous ne devineriez jamais par quoi ?... Par l'alphabet !

Ne s'est-il pas nommé, lui sur qui tout se fonde,
Aussi bien que l'Alpha, l'Oméga de ce monde,
Comme s'il eût voulu par cet *amusement*
Remettre nos savants au premier élément ?
En effet, sans chercher dans la métaphysique
Ni grande notion ni terme magnifique,

Tu verras ce qu'il est, comme ce qu'il sera,
Sous la première lettre et sous l'*et cætera.*

Le grand poëme de l'Inde, le *Bhagavat-Gita*, avait déjà dit à propos de l'Être des êtres, et Magnon assurément n'en savait rien :

« Je suis l'âme qui réside dans tous les corps ; je suis le principe, le moyen, la fin de toutes les créatures... *Parmi les lettres, je suis l'A ;* parmi les paroles, la copule qui les unit. »

L'A, déclare également notre poëte, renferme en lui le mystère de toutes les générations :

A le prendre au nom même, Adam en dériva.
Ce grand A fit Adam ; d'Adam Abel prit l'être,
Comme se ressentant de la première lettre ;
Mais, quand elle eut passé dans le nom d'un Caïn,
Elle faillit dans l'homme à rencontrer sa fin.
Abraham la remit dans tous ses avantages,
Lui qui de temps en temps appela tous les âges,
Et qui, de lettre en lettre arrivant jusqu'à l'A,
Fit voir à l'univers l'origine qu'il a.

L'A est l'emblème le plus parfait de l'Être divin ; car c'est, comme on va le voir, le signe de la trinité dans l'unité :

Le secret des secrets t'est par l'A découvert.
Vois-tu qu'il a trois I qui se tiennent ensemble ?
C'est, en lui, que le nombre à l'unité s'assemble ;
Non pas que ces trois I forment trois unités,
Non plus qu'un A lié fasse trois trinités :
J'emploie ici cet A, qu'en trois I je divise,
Puisque chaque Personne en sera mieux comprise,
Et que deux I barrés par un I traversant
Sont d'une simple Essence un signe assez pressant.

L'A, c'est Dieu ; l'O, c'est le monde. Arrondissez les angles de l'A, ce triangle divin qui renferme plus de mystères qu'il n'est gros ; courbez les trois I dont il se compose : et vous comprendrez tout de suite comment l'A a pu produire l'O, c'est-à-dire comment Dieu a fait le monde.

Ce n'est pas plus difficile que cela ! Lisez plutôt :

Cependant l'A divin, dont l'unité s'écoule,
S'en va dans le néant se façonner un moule,
Où, formant d'un seul trait mille diversités,
Cet Un se multiplie en cent mille unités.
Mais, de peur que ces I ne sortent de leur ligne,
Il les courbe aussitôt par une adresse insigne,
Et, les arrondissant dans le cercle qu'il fait,
Au centre de la cause il ramène l'effet.
Voilà donc comment l'A, cet Auteur de notre être,
Et dont le fonds immense enferme chaque lettre,
Ayant courbé ces I par son propre dessein,
Au point qu'il le voulut tira l'O de son sein.
C'est le monde, cet O, ce cercle élémentaire
Que forma dans le temps un acte volontaire.

L'auteur de la *Science universelle* aborde ensuite la preuve de l'unité de Dieu par le nombre. C'est ici qu'il va se distinguer de plus en plus.

Vois-tu ce million (1) qui marche avecque pompe ?
Ce *coquin* revêtu n'a rien qui ne nous trompe.
Arrache-lui cet I qui le rend un héros,
Tu ne lui trouveras que six petits zéros.
Ainsi ces milliards dont le grand bruit t'étonne
N'ont rien d'avantageux que ce que l'I leur donne.
Le monde, sur ce pied, n'étant qu'un O de soi,
Prend d'un Dieu, qui n'est qu'un, l'abondance et la loi.

Ainsi, argumente Magnon, tout se réduit à l'O, c'est-à-dire au zéro, sans l'I vivifiant et créateur, en d'autres termes, sans l'intervention de l'unité suprême, de l'Être des êtres. Joint à l'I, au contraire, chaque O, chaque zéro, reçoit l'existence. La créature tient tout de son Créateur, etc., etc.

Arrêtons-nous. La cause de Magnon doit être, à l'heure qu'il est, suffisamment instruite. Ménageons donc la patience de l'*ami lecteur*, et hâtons-nous de prendre nos conclusions.

L'histoire de l'esprit humain est assurément le plus digne objet de nos méditations. Mais n'en est-il pas de cette histoire comme de l'histoire naturelle ? et serait-elle complète,

(1) 1,000,000.

si l'on n'y ajoutait un dernier chapitre, le chapitre des *monstres?*

Il y a des monstres par excès, il y a des monstres par défaut : littérairement parlant, Magnon appartient à la première classe. La faculté productive avait atteint en lui un développement tout à fait hors nature. Qu'en résulta-t-il? C'est que les autres facultés, — notamment celle qui choisit, le goût; celle qui combine, le génie; — se trouvèrent un beau jour positivement atrophiées. Or c'est l'équilibre parfait de toutes les facultés, de toutes les puissances de l'esprit, qui constitue le véritable artiste de la pensée. Quand toutes ces forces diverses coopèrent dans une mesure égale, avec l'ensemble et l'harmonie qui se remarquent dans l'univers, dans le grand Tout, la résultante ne peut être qu'un chef-d'œuvre. Sinon, au lieu d'un monde, on n'a plus qu'un chaos; au lieu de l'*Iliade*, on n'a plus que la *Science universelle;* et, au lieu de s'appeler Homère, on s'appelle Magnon.

Je ne crois pas exagérer en disant que l'auteur de la *Science universelle* avait reçu de la nature une riche organisation poétique. Magnon, évidemment, possédait son alexandrin. Il rime richement, sans affectation, et jamais d'une manière banale. Ses pensées sont souvent aussi justes que profondes, et généralement les bonnes fortunes d'expression ne lui font pas défaut. Que lui a-t-il donc manqué pour se créer une renommée solide et durable ? L'essentiel. Il l'a senti lui-même, en nous disant avec sa candeur habituelle que, si l'on blâmait ses trop nombreuses productions, on ne condamnerait que des ouvrages dont la composition lui a coûté moins de peine encore qu'on n'en pourra prendre à les lire. Il lui a manqué un ami comme Boileau, — un ami intraitable, une conscience littéraire vivante, — qui lui apprît, comme à Racine, à faire difficilement des vers faciles, et qui lui répétât sans cesse :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

JOSEPH BOULMIER.

SUR UNE TRADUCTION

DE

L'*ENCOMIUM MORIÆ*

EN FRANÇAIS, AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

La Lovange de la Sotise. Déclamation d'Érasme de Roterdam. Mise en françois. — *A la Haye*, chés Théodore Maire, cIↄ Iↄc XLIII. 1 vol. in-12.

Depuis que je compulse des catalogues, je n'ai pas encore rencontré une indication quelconque de cette traduction française de l'*Encomium Moriæ*, et je dois la croire tout à fait inconnue. Les biographes d'Érasme, pas plus que les bibliographes, ne l'ont comprise dans les traductions de ses œuvres. Il s'ensuit que le nom de son auteur est tout aussi ignoré. Je vais tirer de son livre les notions qui pourront aider à le faire découvrir un jour, d'après l'unique exemplaire que j'en aie jamais vu, et qui est dans ma bibliothèque.

Le traducteur a signé de l'initiale P. une épître dédicatoire qui vient après le titre et qui est adressée à « Très-haut et très-puissant Prince, Monseigneur Roderic, duc de Wirtemberg et de Teeck, comte de Montbéliard, seigneur de Heidenheim, etc. ». — « Votre Altesse, lui dit-il, pour estre née parmi les horreurs de la guerre, et pour s'estre aquis en la vint et quatrième année de son âge la réputation de l'un des plus valeureus Princes de l'Europe, n'a point si fort ataché son cœur à la gloire des explois militaires, qu'elle en

ait dédaigné le dous commerce des bones létres. Elle est riche des aimables présans de nostre Apollon et de nos Muses ; elle en posséde autant qu'un grand Prince en doit avoir avec bienséance et pour l'ornement de la vie et pour le bon gouvernement de son État, elle a leu notre auteur avec plus de plaisir et plus de fruit en sa langue originaire et principale. »

Qu'est-ce que ce Roderic, qu'il appelle ailleurs Rodrigue? Le Wurtemberg a-t-il jamais eu un duc de ce nom? Je laisserai de côté ces points, n'ayant à voir que l'auteur de la traduction qui nous occupe. Tout démontre qu'il était Français ; et, à l'entendre dans une préface qui suit son épître, il se croyait le premier qui eût traduit en notre langue l'œuvre d'Érasme. Il ne faut pas lui faire un crime de n'avoir pas connu une version de plus d'un siècle antérieure à la sienne, qui ne méritait peut-être pas d'arriver jusqu'à son temps (1).

Après cette préface, il donne l'extrait d'un *Poëme qui a pour titre le Séjour de Calais*. C'est là qu'il s'adresse à *Rodrigue*. Ces préliminaires nous mènent au texte de sa traduction en 289 pages. Le verso de la dernière page est occupé par un sonnet, où l'auteur fait parler la reine Marie de Médicis. Le voici :

SONET.

Le palais Florentin me dona le berceau,
Le Louvre de Paris a veu briller ma gloire,
Mon invincible épous d'immortelle mémoire
Est receu dans le ciel comme un astre nouveau.

J'eûs pour gendres deus rois, pour fils un clair flambeau
Qui de mille rayons éclate dans l'histoire ;
Entre tant de grandeurs (se pourra-t-il bien croire ?)
Je suis morte en exil, Cologne est mon tombeau.

(1) « Déclamation des louanges de la Folie, style facétieux et profitable pour connoître les erreurs et abus du monde, imprimée à Paris, in-4°, par Galiot du Pré, 1520. » *Bibliothèque françoise* de Du Verdier.

Cologne, œil des cités de la terre allemande,
Si jamais un passant curieus te demande
Le funeste récit des maus que j'ai soufers;

Di : Ce triste cercueil chétivement enserre
La Reine dont le sang règne en tout l'univers,
Qui n'eust pas en mourant un seul pouce de terre.

En juliét 1642.

Enfin le volume se termine par une *Préface mise au-devant du Livre des Tactiques d'Ælian, traduit en françois par le commandement de S. A. Monseigneur le Prince d'Orange, Comte de Nassaw, Gouverneur Admiral et Général des Provinces unies du Pays bas.* M.DC.XLII; et cette préface est signée encore P. Elle n'est point paginée, mais elle continue les signatures du volume par la lettre n.

Le prince d'Orange qui commanda cette traduction d'Ælian était Frédéric-Henri; il mourut le 14 mars 1647. Son fils Guillaume, pour lequel elle fut faite, et qui lui succéda, ne lui survécut que peu d'années : la petite vérole l'enleva à l'âge de vingt-quatre ans, le 6 novembre 1650. Selon toute vraisemblance, le traducteur n'a donné au public que la préface de son Ælian, car je ne vois nulle part sa version citée. Si l'on veut encore un renseignement sur lui, on le trouvera dans ce passage de sa préface où il s'adresse à Guillaume : « Mon bonheur a voulu que l'admiration des vertus et de la valeur de S. A. (le prince Frédéric-Henri) m'ayant fait desirer toute ma vie d'estre conu de lui comme son serviteur, j'ai reçu de sa part le commandement de métre la main à céte entreprise pour vostre service. Je ne sçaurois bien exprimer à V. A. le contentement que m'aporta céte nouvelle. Dont je ne puis vous randre un meilleur témoignage, que d'avoir gayement entrepris un ouvrage, dificile à qui que ce soit, et particulièrement à moi qui ai suivi un genre de vie et d'étude bien éloigné de ces matières : mais le grand courage et l'ardeur que j'avois de vous servir m'en ont fait devorer les dificultés. »

On trouve encore à relever ce passage de la préface de la *Déclamation d'Érasme :* « Aujourd'hui que nostre langue s'enrichit et se rand glorieuse des plus nobles dépouilles et de tous les trophées de l'antiquité Grèque et Latine, j'ai crû que je ferois un bon office à nostre nation en lui communiquant quelques-unes des Invantions de ce grand-homme (Érasme). A quoi je me suis santi convié non-seulement par le desir que j'ai de servir mon pays, mais aussi par l'éxample de cet homme illustre Monsieur Le Gras, qui, sous l'autorité du grand Cardinal duc de Richelieu, fait éclorre à présant, dans le sein de sa maison méme, le généreus dessein d'une Royale Académie pure Françoise, où nostre jeunesse sera d'un méme tans formée à tous les éxercices du cors et de l'esprit, par une méthode admirable et toute dégagée de ces ennuieuses longueurs des écoles vulgaires, dont les scrupules, les labyrintes et les détours, l'ont jusques a présant empéchée de marcher droit à la profession des sciances. »

Richelieu vivait donc encore lorsque P. écrivait cela : il mourut le 4 décembre 1642. Sa correspondance, publiée par M. Avenel dans les *Documents inédits sur l'histoire de France,* contient deux lettres, ou tout au moins une, de lui à *M. Le Gras.* Celle qui est certaine est du 3 mai 1638; l'autre est du mois de février précédent. Le Gras était secrétaire des commandements de la reine et intendant de sa maison. Mais cela ne nous dit rien de l'académie qu'il érigeait, à la si grande satisfaction de ce P., qui reste mystérieux en tout.

François Morand.

NOTES SUR
QUELQUES
LIVRES, PAMPHLETS, JOURNAUX, ETC.,
PUBLIÉS EN PRUSSE PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE
(1806-1808).

Je viens de terminer un travail intitulé : *la Prusse pendant l'occupation française* (1806-1808), dont les éléments sont en grande partie empruntés à des publications allemandes du temps, publications clandestines pour la plupart, mais qui, pour cette raison même, avaient dû être soigneusement recherchées par l'autorité française, alors maîtresse du pays. J'avais retrouvé un grand nombre de ces livres dans la bibliothèque de mon beau-père, le baron Bignon, chargé de l'administration d'une grande partie de la Prusse depuis l'entrée des Français à Berlin après la bataille d'Iéna, jusqu'à la paix de Tilsit.

Pendant la dernière période de l'occupation étrangère en Normandie, je me donnai la satisfaction de montrer de ces documents à des officiers supérieurs prussiens, qui m'assurèrent qu'il serait à peu près impossible d'en retrouver aujourd'hui des exemplaires en Allemagne. L'un d'eux ajouta même, avec ce ton d'exquise politesse germanique qui frise de si près l'insolence, que, s'il avait eu la bonne fortune de visiter ma bibliothèque avant l'armistice, il n'aurait pas manqué de mettre ces raretés en *réquisition*. Il est certain qu'on y rencontre un grand nombre de faits curieux, oubliés en Prusse, et qui n'avaient jamais été connus en France.

J'ai pensé que, dans les circonstances actuelles surtout,

des renseignements sur quelques-uns de ces ouvrages ne seraient pas sans intérêt pour les bibliophiles français.

N° 1. — *Vertraute Briefe....* (Lettres confidentielles sur l'histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II (le Grand), 5 vol. in-12. *Amsterdam et Cologne, Peter Hammer*, 1807-1808.

Cet ouvrage, attribué à un employé supérieur des finances prussiennes, nommé Cölln, eut sans doute un grand succès, car la plupart des autres publications contemporaines y font des allusions fréquentes, tantôt louangeuses, tantôt critiques. L'auteur parle sans ménagement des fautes politiques et militaires qui ont contribué aux désastres de la monarchie. Suivant lui, le relâchement des mœurs, qui datait du règne scandaleux de Frédéric-Guillaume II, avait eu aussi grande part aux défaillances honteuses de 1806; dans les grandes villes surtout, les Allemandes n'avaient pas attendu les Français pour faire leurs classes en fait de galanterie, et leur avaient montré beaucoup plus que de la courtoisie.... Ce sujet scabreux est surtout traité à fond, et d'une façon singulièrement énergique, dans la lettre XV du second volume. Beaucoup de contemporains disent à peu près la même chose, dans des termes plus réservés.

Ce livre contient une foule d'anecdotes curieuses et peu connues. Il est imprimé sur de très-vilain papier et en mauvais caractères, surtout à partir du troisième volume, dont les dernières pages sont en plus gros caractères depuis la feuille T (p. 289). Dans ce même volume, on remarque à la page 201 le nom d'un *Bismark*, magistrat de Breslau, qui doit être le père ou l'oncle du trop célèbre chancelier. C'est là probablement que ce nom fatal se trouve imprimé pour la première fois.

N° 2. — *Neue Feuerbrände....* (Nouveaux Tisons, recueil paraissant à époques indéterminées, par livraisons de 150

à 200 pages in-8°; publié par l'auteur des *Vertraute Briefe*, avec figures, cartes et plans.

Ce recueil avait aussi le même éditeur que les *Vertraute Briefe*, dont il forme le complément. Il commença à paraître aussitôt après la paix; on y accueillait toutes les communications relatives aux faits de guerre et d'occupation. Nous avons fait de larges emprunts pour notre travail à cette publication, qui contient de nombreux documents qu'il serait impossible de trouver ailleurs. Les figures, bien que médiocrement exécutées, ont aussi leur intérêt. Plusieurs ne sont autre chose que la reproduction de gravures alors populaires, qu'on rencontrerait bien difficilement aujourd'hui. La plus curieuse est l'œuvre d'un artiste nommé Geisler. C'est une planche in-4° ployée, qui représente des soldats français vendant à des brocanteurs juifs le butin fait à Iéna. Cette composition, dessinée d'après nature, est remarquable par l'exactitude des costumes et des types, et mériterait de figurer dans une de nos histoires du premier Empire.

Nous croyons que les *Nouveaux Tisons* n'ont pas eu plus d'une vingtaine de livraisons, dont les premières nous manquent malheureusement. Ce recueil a dû être supprimé avant la fin de 1808, à la requête des autorités françaises.

Le succès des *Tisons* avait encouragé la publication de deux autres recueils du même genre, les *Allumettes* (*Feuerschirme*) et les *Rayons de lumière* (*Lichtstrahlen*), qui n'eurent l'un et l'autre qu'un petit nombre de livraisons. La police impériale se hâta de mettre l'éteignoir sur ces lumières suspectes.

N° 3. — Matériaux pour servir à l'histoire des années 1805, 1806 et 1807. Dédié aux Prussiens par un ancien compatriote. *Francfort et Leipzic*, *Fréd. Nicolai*, 1808; petit in-12 de 215 pages (*en français*).

C'est l'édition originale de ce curieux petit volume, dont l'auteur n'est autre que le fameux Lombard, secrétaire de

Frédéric le Grand, *demi-favori* sous son successeur, puis conseiller privé sous Frédéric-Guillaume III. Partisan convaincu de l'alliance française, Lombard avait combattu de tout son pouvoir une rupture dont il prévoyait les suites désastreuses pour son pays. Après la catastrophe, il fut accusé d'avoir *vendu* la Prusse aux Français, insulté publiquement et forcé de se cacher. Les passions, les préjugés, se suivent et se ressemblent chez tous les peuples dans les guerres malheureuses.

Cet ouvrage est un résumé impartial et complet des péripéties politiques qui avaient précédé la guerre de 1806. Il indique des faits importants qui ont échappé aux meilleurs historiens français de l'Empire, sans en excepter M. Thiers, comme par exemple la démarche pacifique de Napoléon auprès du roi de Prusse après la bataille d'Eylau, démarche dont l'authenticité, longtemps révoquée en doute, est aujourd'hui pleinement établie par la *Correspondance* de Napoléon.

N° 4. — Anecdotes et traits caractéristiques de la vie du prince Louis-Ferdinand de Prusse (par Archenholz?). *Berlin, Fr. Maurer*, 1807, in-12 de 100 pages, portrait. (En allemand, ainsi que les articles suivants.)

Cet opuscule a été publié sans nom d'auteur, mais il fut attribué généralement à Archenholz, historien et journaliste célèbre alors en Allemagne, bien que fort oublié aujourd'hui. Ce serait donc un article à rajouter à la liste volumineuse des écrits d'Archenholz que donne la biographie Michaud. Le portrait du prince, placé, non en regard du titre, mais sur le titre, est d'une finesse d'exécution remarquable, et doit être ressemblant.

N° 5. — *Galerie preussischer Charaktere.* (Galerie prussienne.) *Germanien*, 1808, in-18 de 498 pages.

Mon exemplaire est en grand papier vélin fort. Cet ouvrage, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, est donné comme

traduit du français, mais c'est un artifice dont personne n'a été dupe : l'auteur était évidemment un Prussien, et très-bien renseigné sur la chronique scandaleuse de Berlin. On a prétendu que ce livre avait été payé par la police française ; cette appréciation est au moins fort contestable. Les plus hauts personnages prussiens du temps y sont rudement flagellés. Un seul y est porté aux nues, et c'est précisément celui dont la conduite avait été l'objet d'un blâme presque universel dans la campagne de 1806, le colonel Massenbach, chef d'état-major du prince de Hohenlohe à Iéna, et signataire de la capitulation de Prenzlau, qui nous livra les débris de l'armée prussienne fugitive. Lui seul était alors capable de se décerner des éloges ; aussi nous croirions volontiers que cet officier, écrivailleur intrépide, est au moins l'un des auteurs de ce livre, sinon l'auteur unique.

L'ouvrage est curieux, mais ne doit être lu qu'avec précaution. On y apprend, par exemple, que le fameux Blücher était un joueur effréné, que le comte Schulenburg, gouverneur de Berlin à cette époque, s'occupait surtout des déportements secrets de quelques « courtisanes du monde » ; que le prince d'Hohenlohe, le vaincu d'Iéna, avait eu dans son intérieur de nombreuses mésaventures, préludant à celles de la guerre. On trouvera aussi dans ce livre des détails qu'on chercherait vainement ailleurs, sur les équipées amoureuses du feu prince Louis-Ferdinand, que le patriotisme allemand érigeait alors en demi-dieu. Ses panégyristes n'osaient nier sa passion immodérée pour le beau sexe ; ils alléguaient seulement, comme circonstance atténuante, qu'il n'avait jamais mis à mal que celles qui le voulaient très-bien.

Massenbach était un officier instruit, mais homme de cabinet plutôt que d'action. On a dit de lui qu'il connaissait mieux la topographie des champs de bataille d'Annibal que celle de la Thuringe, où il avait à opérer lui-même contre les Français. Il est auteur de beaucoup d'autres ouvrages, notamment du Rapport d'un témoin oculaire (*Bericht eines*

Augenzeugen...) sur les événements d'octobre et de novembre 1806, in-8° de 315 pages, avec quatre grandes cartes, publié, sans nom d'auteur, à Tubingue, chez Cotta, en 1807. Ce livre, qui n'est pas sans mérite, a été mis largement à contribution par les écrivains ultérieurs.

N° 6. — Villers (pseudonyme). Lettre d'un étudiant allemand à Mme *Beauharnois* (sic) sur Lubeck; in-12. *Amsterdam*, 1808, *Comptoir des arts et de l'industrie.* C'est un pamphlet des plus violents contre les vainqueurs. Il en existe aussi une édition française, également publiée en Hollande.

Au milieu de ces catastrophes si semblables à celles qui viennent de nous frapper, les ministres du culte prenaient souvent pour texte de leurs prédications les malheurs du temps. Cinq de ces sermons de circonstance furent imprimés; en voici l'indication :

N° 7. — Blühdorn : *Die erste Stimme des Vaterlands*, in-12 de 20 pages. Magdeburg, Kreuzer, 1807.

N° 8. — Clausius, sermon pour le 23° dimanche après la Trinité; in-12, 23 pages. *Berlin*, Dieterici. *Leipzig*, Mittler.

N° 9. — Sack, prédicateur de la cour : *ein Wort der Ermunterung* (Paroles d'encouragement à mes concitoyens); 43 pages, id.

Ribbeck : Sermon pour le jour de l'an de 1808. Id. — Hanstein : *Wann nahet sich unsere Erlösung?* (A quand notre délivrance?) Id.

Nous ne possédons que les trois premières de ces pièces d'éloquence religieuse. La plus remarquable est celle du révérend Sack, qui n'avait pu la prononcer en public pour cause de maladie. Elle contient des consolations et des objurgations qui pourraient s'appliquer aussi bien aux Français de 1871 qu'aux Prussiens de 1807.

N° 10. — *Sammlung von Anekdoten...* (Recueil d'anecdotes caractéristiques sur les guerres de 1805 et 1806 dans l'Allemagne du Nord et du Sud). Leipzig, Baumgartner, in-12.

Ce recueil paraissait, comme les *Feuerbrände* et autres, à époques indéterminées, en livraisons, dont quatre formaient un volume.

N° 11. — *Wien und Berlin*, in-8° de 200 pages environ, S. L. N. D.

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce pamphlet ordurier, c'est la gravure du frontispice qui représente, en caricature, Napoléon placé dans une attitude des moins réservées, entre deux donzelles personnifiant les deux capitales de l'Allemagne. Cet opuscule, dans lequel on trouve le récit de quelques aventures galantes dont les personnages ne sont désignés que par des initiales, doit être à peu près introuvable aujourd'hui.

N° 12. — S. L. 1807. *Colberg*, in-32 de 150 pages, avec un portrait de Schill ; *en commission chez Littfas*, à Berlin.

On sait que la place de Colberg fit une défense héroïque. A l'époque de la suspension d'armes conclue après la bataille de Friedland, la garnison de Colberg était réduite à la dernière extrémité, mais enfin elle n'avait pas capitulé. Ce petit volume est divisé en deux parties. L'une contient le journal du siége ; l'autre, le récit des faits d'armes du célèbre partisan Schill, dont le patriotisme prussien exagérait beaucoup l'importance.

N° 13. — Siége mémorable de Magdebourg au seizième siècle. Berlin, *Fr. Maurer*, 1807 (*en all.*), in-12 de 100 p.

En 1550 et 1551, Magdebourg avait résisté pendant plus d'un an à Charles-Quint, après et malgré sa victoire de

Muhlberg. L'auteur de ce petit volume fait ressortir le contraste de l'attitude héroïque de la garnison et des habitants de Magdebourg, à cette époque, avec la reddition honteusement précipitée de cette même ville en 1806.

N° 14. — *Das belagerte Danzig* (Notes sur le siége de Danzig, par un témoin oculaire). *Berlin et Leipzig*, 1808, in-12 de 46 pages.

Cet opuscule contient beaucoup d'anecdotes et de faits militaires curieux. Il pourrait être joint utilement au journal de ce siége, publié par le commandant du génie Kirgener, à Paris, chez Migneret, 1807, et tiré à petit nombre.

N° 15. — *Sibyllinische Blätter* (Feuilles sibyllines), 1807 S. L. N. D.; 56 pages in-18.

Opuscule de source française, bien que rédigé en allemand. L'auteur anonyme soutient, non sans quelque raison, que l'occupation française en Allemagne va porter un coup mortel aux idées de l'ancien régime, et favorisera le progrès social. Il en conclut qu'à tout prendre, Napoléon est *le plus grand bienfaiteur des Allemands* (!).

On pourrait allonger singulièrement cette liste, mais nous avons cru devoir nous borner à l'indication des principaux ouvrages publiés en Prusse sous la plus récente impression des désastres de l'invasion française, et qui joignent au mérite d'une excessive rareté celui de fournir matière à bien des rapprochements instructifs avec les événements de 1870. Nous recommandons surtout aux bibliophiles qui connaissent la langue allemande les *Lettres confidentielles*, la collection des *Tisons* s'ils peuvent se la procurer, et la *Galerie prussienne*, dont les exemplaires en papier vélin fort sont d'une élégance peu commune parmi les livres allemands.

B[on] Ernouf.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

De l'origine du théatre a Paris, par Paul Milliet, *avec un frontispice à l'eau-forte* par Félix Lucas. Paris, *Librairie des Bibliophiles*, 1870. Un vol. in-16 de 121 pages tiré à 500 exempl. sur papier vergé, imprimé par Jouaust.

Tout en élargissant son cadre au point d'empiéter sur l'histoire des Comédies Française, Italienne et de l'Opéra, ce volume est réellement une histoire critique des représentations scéniques au moyen âge. C'est cette page des annales du théâtre que M. Paul Milliet a sérieusement étudiée; lui-même annonce les présentes recherches comme les matériaux d'un travail plus considérable, *le Théâtre et la Société.*

Toutes les questions relatives à l'enfance de l'art dramatique sont longtemps restées obscures. Au siècle dernier, de Beauchamps n'a guère écrit que des nomenclatures de pièces, et les frères Parfaict avouèrent leur impuissance à donner sur le sujet d'amples détails. Récemment MM. Magnin, Edelestand du Méril, Francisque Michel, Achille Jubinal, Louis Moland, en ont, par de savantes recherches, élucidé le côté littéraire; M. P. Milliet, leur successeur, les complète sous le rapport historique, et fait preuve, dans cette exégèse d'une époque sur laquelle on a si peu de renseignements, d'un sérieux esprit de critique. Il suit, à propos des Mystères, la méthode appliquée par Bazin à l'histoire de Molière, écartant avec décision ce que l'imagination et la science de seconde main ont hasardé d'hypothèses ou de jugements, pour ne baser les siens que sur des documents originaux. Par malheur, il n'a pas ici la ressource des estampes ou des tableaux, qui sont maintenant d'un si précieux appui.

Ce système, rehaussé chez M. P. Milliet d'une concision excep-

tionnelle, parfois même trop sèche, est excellent en principe; il rassure contre la propension, trop habituelle chez l'historien, à rendre les faits élastiques pour les faire cadrer avec des idées préconçues. Mais ce tempérament *positiviste* a cette fois le désavantage de provoquer des jugements qui sont absolus sur les choses d'un temps où rien ne l'était. Que M. Milliet démolisse tous les romans faits sur la généralité du luxe de la mise en scène au moyen âge, c'est bien dans la plupart des cas; mais le petit nombre de passages sur lesquels il s'appuie — et que d'ailleurs d'autres passages démentent — et mieux le grand luxe déployé dans les fêtes prouve, selon nous, que, les deux genres de réjouissances étant souvent confondus, il dut y avoir mainte fois identité de luxe entre l'un et l'autre.

De même pour la scission entre le théâtre romain et le théâtre des Mystères, thèse dont il se fait avec ardeur le champion : nul doute aujourd'hui qu'elle n'ait existé réellement, et que les Mystères des Confrères de la Passion ne soient point une réminiscence d'Euripide; mais, n'en déplaise à M. Milliet, M. Fournel a raison en disant: *Rien ne commence, tout recommence*; et c'est bien ce besoin éternel qu'ont les peuples de se mirer dans des tréteaux qui en élevait, à vingt siècles de distance, dans les bourgs de l'Attique et à l'hôpital de la Trinité.

L'auteur nous paraît d'ailleurs émettre un axiome téméraire, quand il suppose à l'Église et au théâtre une parité de moyens, sous prétexte que celle du but, la moralisation, est incontestable. M. Milliet ajourne les développements sur ce sujet au livre qu'il annonce, mais l'influence de cette préoccupation est sensible dans le présent ouvrage. Ajournons aussi les objections, nous bornant à dire que l'Église elle-même a constamment prouvé, depuis l'origine du théâtre, que cette alliance est imaginaire. Si elle a favorisé les bégayements des représentations scéniques, c'était pure concession faite à l'époque, et depuis elle protesta sans cesse contre les progrès du théâtre, y voyant avec raison son ennemi naturel, car la religion ne parle à l'homme que de Dieu, et le théâtre ne lui parle que de l'homme, en tous temps, dans tous les pays, même chez les Grecs, où l'égoïsme du cœur cédait presque toujours le pas, sur la scène, à l'égoïsme patriotique.

Nous reconnaissons encore l'esprit absolu de M. Milliet aux jugements qu'il porte sur la littérature dramatique au moyen âge.

Je sais bien qu'en littérature, comme en politique, *les blancs sont blancs et les bleus sont bleus*, et je ne m'étonne guère de voir proclamer, au nom du dix-septième siècle, l'infériorité ou la nullité des seizième et quinzième; mais, tout en avouant le manque de proportion, d'*ordre*, et la barbarie des Mystères, il y est trouvé des perles par beaucoup de ceux qui partagent l'opinion de M. Milliet sur le siècle de Louis XIV.

Malgré nos réserves, — en définitive simples divergences d'opinions, — ce livre est, selon nous, un travail précieux pour les écrivains qui s'occupent de la question. Il est fait avec compétence, contient beaucoup de vues neuves et de faits consciencieusement cherchés; il y en a même que nous avons trouvé là pour la première fois. Néanmoins, à la partie historique du dix-septième siècle, que M. Milliet a moins approfondie, nous avons noté quelques erreurs matérielles. Pourquoi, dans ces travaux d'érudition, les spécialistes ne se communiquent-ils pas leurs épreuves?

Jules Bonnassies.

Echos du Volga, contes russes traduits en français par le comte Eugène de Porry; 2e édition corrigée. *Paris, L. Techener*, 1871; 210 pages in-12 br.

C'est un charmant volume que M. le comte de Porry dédie aux « trop rares connaisseurs et amateurs de la langue russe et de la langue française : *rarissimos doctores sermonis utriusque linguæ* », mais qui se recommande à toutes les personnes qui s'intéressent aux choses de l'esprit, et assurément elles sont encore nombreuses en France. La littérature slave, si peu connue chez nous, mérite cependant d'être étudiée avec une attention réfléchie et a droit à l'estime des hommes de goût. Elle est beaucoup plus riche qu'on ne pourrait se l'imaginer, et plus féconde en œuvres remarquables et en écrivains d'un génie éminent, et la Russie peut nommer avec orgueil des poëtes et des prosateurs dont les productions figureraient avec honneur à côté de celles de nos principaux auteurs modernes. Citons seulement les Pouchkine, les Mitytchef, les Batiouchkof, dont les noms commencent à ne plus nous être complétement étrangers. Aussi est-ce avec un véritable plaisir que nous saisissons cette occasion de signaler une excellente traduction

destinée à nous faire apprécier la littérature russe sous un de ses plus beaux aspec.

Le recueil que nous offre aujourd'hui M. le comte de Porry se compose de huit contes ou nouvelles extraits des meilleurs auteurs, parmi lesquels nous recommanderons, comme plus particulièrement intéressants au point de vue du génie national russe, le premier, intitulé *les Deux Amis*, traduit de Mitytchef, et un autre, de Pouchkine, *le Chasse-neige*. Ces petits récits, traités avec une grande légèreté de touche, une souplesse remarquable et une gaieté d'esprit où se mêle une pointe d'ironie qui ne nuit pas toutefois au sentiment, renferment quelques descriptions courtes, comme il convient à cette sorte de sujet, mais achevées et pittoresques, qui forment autant de petits tableaux de genre d'une grande originalité. Le traducteur, qui n'en est pas à ses débuts et qui connaît le français aussi bien que le russe, les a rendus avec beaucoup de grâce et de distinction. Personne n'est mieux placé que lui pour nous communiquer le goût des beautés réelles de cette littérature qu'il possède à fond, et nous espérons qu'il nous en donnera bientôt de nouveaux modèles à admirer.

Paul Guérin.

Lettre à Mylord *** sur Baron et la D^{lle} Le Couvreur, par George Wink (l'abbé d'Allainval). — Lettre du souffleur de la comedie de Roüen au garçon de Caffé (par du Mas d'Aigueberre) ; publiées par Jules Bonnassies, et ornées de photographies d'après deux tableaux de Lancret. *Paris*, 1871 ; in-8° de 173 pages, tiré à 300 exempl., imprimé par Toinon.

La réédition de ces deux opuscules par notre collaborateur M. Jules Bonnassies coïncide heureusement avec le regain d'intérêt qui s'attache en ce moment à Adrienne Lecouvreur, grâce à la reprise de la pièce de MM. Scribe et Legouvé. L'illustre tragédienne et son partenaire habituel, le célèbre Baron, sont les héros de ces lettres critiques, dont la première leur est exclusivement consacrée (1).

(1) Puisque l'occasion se présente de parler ici de l'œuvre de MM. Scribe et Legouvé, et du très-légitime succès qui accueille cha-

La *Seconde Lettre du souffleur au garçon de caffé* était jusqu'ici une de ces raretés dont les bibliophiles comptent les exemplaires; la plupart des historiens du Théâtre-Français n'en ont même pas eu connaissance. C'est aussi le premier essai régulier sur l'art de la déclamation théâtrale dont il expose éloquemment les principes, avec les tâtonnements d'une science qui naît, mais avec une remarquable intuition de la philosophie de l'art. M. Jules Bonnassies, qui joint aux séduisantes qualités de style de l'écrivain les connaissances approfondies d'un érudit en ces matières, étudie dans une savante préface, — qui est une véritable dissertation claire, attachante et substantielle, comme tout ce qui sort de sa plume, — ce bourgeonnement de la critique théâtrale, en le reliant à sa floraison.

Cette esthétique encadre une revue du personnel de la Comédie-Française en 1730, c'est-à-dire à une époque ou le *Mercure* est encore à peu près l'unique source de renseignements, source semi-officielle d'une réserve exagérée et fort sujette à caution sous tous les rapports. Aussi quelle agitation, quel trouble dans *les foyers* quand on y introduit *sous le manteau* la brochure anonyme qui dit si vertement leur fait à messieurs les comédiens pensionnaires de Sa Majesté ! « Du 14 juin 1730 : L'approbateur se transporte aux foyers françois, où il lit une *Seconde Lettre du souffleur au garçon de caffé*, au sujet de la déclamation. Tous les acteurs désignés dans la lettre crient contre l'auteur; Mlle La Mothe glapit, parce qu'elle n'y est pas nommée. » Plus tard, les commentaires

que reprise de ce beau drame, nous en profiterons pour engager vivement l'auteur survivant, — qui, en sa qualité de bibliophile, doit lire ce *Bulletin*, — à faire disparaître une tache légère sans doute, mais qui nous a toujours singulièrement choqué. Dans une des principales scènes de la pièce, la duchesse de Bouillon se qualifie elle-même « proche parente de la reine et petite-fille de Sobieski ». Les auteurs ont confondu la duchesse de Bouillon, Louise-Henriette de *Lorraine*, maîtresse du maréchal de Saxe et de la plupart des comédiens en renom, laquelle est restée, au tribunal de l'histoire, véhémentement soupçonnée de l'empoisonnement d'Adrienne, avec sa belle-fille Charlotte *Sobieska*, princesse de Turenne et, plus tard, princesse de Bouillon. Celle-ci a bien assez de péchés mignons sur son compte sans qu'on y ajoute encore les crimes de sa belle-mère. Ce quiproquo sur une scène secondaire ne mériterait pas d'être relevé : au Théâtre-Français c'est autre chose.

ne manqueront pas sur la maturité des Dangeville, des Grandval, etc.; mais, en 1730, ce sont des débutants, et il est curieux de voir ce qu'ils promettaient alors, de connaître, à leur égard, l'opinion du *parterre*.

Parmi les nombreuses annotations qui accompagnent les deux textes, nous citerons celle qui, démasquant le pseudonyme de Waltniq, nous révèle un piquant portrait de Beaubourg; une note très-curieuse et très-étendue qui baptise irrévocablement les personnages des deux célèbres tableaux de Lancret, *le Philosophe marié* et *le Glorieux*, considérés jusqu'ici comme des figures de fantaisie; une autre, que le *Bulletin* a reproduite dernièrement, qui, racontant dans tous ses détails l'enterrement furtif d'Adrienne Lecouvreur, va permettre à la Comédie-Française d'exhumer et de recueillir dignement les restes de la grande artiste.

Le savant et judicieux éditeur semble avoir pris pour devise le *Nil in obscuro* d'un imprimeur contemporain : plus le sujet soumis à ses investigations paraît obscur et difficile à éclaircir, plus il verse à flots la lumière de ses ingénieuses recherches. De ces deux brochures éphémères, dédaignées ou ignorées de ses devanciers, il a fait jaillir un tableau *stéréoscopique* de l'ancienne Comédie-Française, très-exactement *mis au point*, et par conséquent plein de relief, de mouvement et de vie.

Ajoutons que l'exécution typographique est des plus soignées, et que ce joli volume a été, — comme il convient, — tiré à petit nombre : *Non hic piscis omnium*. Jules Cousin.

Ballets et mascarades de cour de Henri III à Louis XIV, recueillis et publiés, d'après les éditions originales, par M. Paul Lacroix. *Turin*, *J. Gay et fils*. 6 vol. petit in-12.

Le sixième et dernier volume de cette collection si curieuse a vu le jour tout récemment; il contient 32 ballets. La plupart d'entre eux sont tellement rares qu'on en chercherait vainement l'indication dans le petit et fort intéressant volume publié en 1760 : *Ballets*, *opéras et autres ouvrages lyriques* (*Paris*, *Bauche*, in-12), qu'on attribue au duc de la Vallière, bien qu'il ait été rédigé par l'abbé Boudot, son bibliothécaire, ou par quelques-uns des gens de lettres que groupait autour de lui ce collectionneur célèbre,

n'épargnant ni démarches ni argent pour se procurer tous les livres rares dont il connaissait l'existence. Quelques-uns de ces ballets ont sans doute fait partie du répertoire du théâtre de société de Gaston d'Orléans; ils se reconnaissent à la licence qui y règne, aux équivoques inconvenantes dont ils fourmillent; la *Mascarade du point du jour*, le *Ballet des rues de Paris*, et quelques autres, offrent en ce genre des passages fort étranges.

Le *Ballet du bureau d'adresses* conserve la mémoire d'un établissement d'un genre singulier qui s'était alors formé à Paris (voir le *Catalogue* Leber, t. I, n° 2,575); un ballet et une mascarade ayant même titre : *Des vrais moyens de parvenir*, attestent la vogue que possédait le livre célèbre attribué à Béroalde de Verville; le *Ballet des comédiens* (vers 1646) nous fait connaître les pièces en vogue à cette époque, entre autres la farce du *Docteur amoureux* que Molière jouait sans doute sur « l'Illustre Théâtre »; le *Ballet des fêtes de Bacchus*, « dansé par Sa Majesté le 2e jour de may 1651 », mérite d'être signalé grâce à une note manuscrite de Trallage qui attribue en partie les vers, sinon l'idée, à Molière. Ce qui étonne le lecteur qui parcourt ces six volumes, c'est le succès qui a accompagné les efforts de M. P. Lacroix; que de persévérance et de zèle dans les recherches il a fallu pour découvrir toutes ces compositions qui ont laissé si peu de traces, que leur exiguïté (4 ou 6 feuillets) vouait à la destruction et qui sont dispersées de tout côté! Le *Ballet de la nuit* est reproduit d'après l'exemplaire unique conservé à la bibliothèque de Montpellier; une *mascarade*, à laquelle on peut donner la date de 1650 à 1652, est tirée du recueil manuscrit de Conrart, tome V, in-folio (à la bibliothèque de l'Arsenal). M. de Soleinne n'avait pu, après cinquante ans de recherches, se procurer qu'une bien faible partie des ballets déjà signalés par le duc de la Vallière (voir le 3e volume du catalogue de la collection dramatique de ce bibliophile); on sait d'ailleurs d'après les listes recueillies par Beauchamps, d'après des partitions de vieille musique, que nous n'avons pas la moitié des ballets qui furent dansés à la cour ou chez les princes du sang.

M. Lacroix fait très-judicieusement observer qu'il ne faut pas confondre ces ballets de cour avec des ballets de théâtre: ces derniers ne sont que des jeux scéniques ornés de musique et de danse; les autres sont des satires en action, des galeries de portraits historiques. A côté du roi et des princes figuraient les seigneurs les

plus éminents, les dames les plus brillantes. Les vers que le poëte leur applique directement ou indirectement renferment souvent les particularités les plus intéressantes, les personnalités les plus singulières. C'est là une bien étrange manifestation des mœurs privées de la cour de France.

Le recueil que nous signalons n'a été imprimé qu'à 100 exemplaires in-12 et 20 in-8°, tous numérotés et sur papier de Hollande; nous y avons compté 158 compositions diverses ; la plus ancienne de toutes est le *Ballet comique de la Reyne* (par Balt. de Beaujoyeulx) *faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse*. Paris, 1582. On sait combien ce volume est recherché aujourd'hui; nous ajouterons aux renseignements fournis à son égard par le *Manuel*, qu'il s'est payé 350 et 370 fr. aux ventes Double et vicomte d'Auteuil, et qu'on peut consulter à son égard le catalogue de M. A.-F. Didot, n° 916.

Le recueil des Ballets, dû au zèle de M. Lacroix, est appelé à tenir une place distinguée dans quelques bibliothèques d'élite, et il est destiné à devenir un de ces livres précieux qu'on recherche sans parvenir à les rencontrer.

G. B.

NÉCROLOGIE.

M. ÉDOUARD BERTIN.

M. Armand Bertin, qui nous a donné tant de preuves de son amitié, est mort au mois de janvier 1854. Nous avons alors inséré, dans le *Bulletin du Bibliophile*, l'expression de nos vifs regrets, et c'est notre éminent collaborateur M. Silvestre de Sacy qui voulut bien se charger d'être l'interprète de notre douleur.

Nous rappellerons aussi que nous eûmes la bonne fortune de pouvoir faire imprimer, en tête du catalogue de la bibliothèque de feu M. Armand Bertin, une étude remarquable de M. Cuvillier-Fleury sur ce bibliophile distingué.

M. Armand Bertin avait laissé deux filles aux soins de M. Édouard Bertin, son frère, et de M. Silvestre de Sacy, son ami. L'aînée épousa, quelques mois après, M. Jules Bapst, et, l'année suivante, sa sœur épousa M. Léon Say, actuellement député et préfet de la Seine.

M. Édouard Bertin avait donc remplacé son frère, et pour ses enfants et pour les rédacteurs du *Journal des Débats*. Il entourait les uns d'une sollicitude toute paternelle, et professait pour les autres une profonde amitié et un sincère dévouement.

Nous venons de perdre aujourd'hui M. Édouard Bertin, et c'est encore M. Cuvillier-Fleury qui nous fournit le juste éloge que tous les amis du défunt ont entendu prononcer sur sa tombe. Nous nous empressons d'en reproduire quelques fragments.

« Messieurs,

« L'homme excellent que nous regrettons et que nous pleurons tous, M. Édouard Bertin, appartenait à cette famille justement illustre dont l'histoire est inséparable de celle de la presse parisienne depuis la révolution française. Il était le digne héritier des deux grands fondateurs du journal dont je vois réunis, avec un recueillement si touchant, autour de cette tombe, les rédacteurs, les employés, les amis.

« Entre son père et lui, c'est son frère qui avait, pendant les dix dernières années de la royauté de 1830, sous la république de 1848 et au début du second empire, présidé à la direction du *Journal des Débats*. Le nom d'Armand Bertin est resté célèbre dans la presse et justement cher à l'opinion libérale. Il n'écrivait pas. Il excellait à juger et à diriger les écrivains. Il avait l'instinct politique, le jugement sûr et prompt, une culture d'esprit remarquable, un cœur loyal, expansif et fidèle. Quand il mourut, c'est le nom de Bertin qui désignait son frère Édouard aux choix des propriétaires du journal pour cette succession difficile. Mais le nom n'était pas tout. Il y fallait les aptitudes et les qualités professionnelles qui l'avaient porté si haut.

« Édouard Bertin, disait-on alors, aurait-il ce genre de mérite, lui, un artiste de premier ordre, ami de son art jusqu'à la passion, curieux de lecture, de libre causerie, de voyages, d'excursions lointaines, d'explorations pittoresques, — insouciant d'affaires et volontiers sceptique, aimant à vivre dans ce loisir indépendant et dans cette vie de famille que tant de vertus lui rendaient chère, — entouré d'un petit nombre d'amis bien choisis, peintres, musiciens, lettrés, philosophes, qui étaient pour lui le monde ?

« Le monde politique, Édouard Bertin avait pu le voir pendant vingt-cinq ans défiler en quelque sorte dans le salon de son oncle, M. Bertin de Vaux, et dans le cabinet de son père. Il avait pu assister à l'enfantement de plus d'un ministère. La politique l'appelait; elle ne l'attirait pas. Il l'avait jusque-là laissé faire par d'autres; content, pour sa part, de

faire ces beaux paysages qu'il avait un instant montrés au public, et ces dessins au crayon dont il était allé chercher l'ébauche en Grèce, en Italie, en Orient, en Égypte, et qu'il gardait pour lui. Sur ce simple trait, tout empreint de l'inspiration du lieu et comme coloré du reflet de ces cieux lointains, il avait exécuté ces admirables cartons qui ornaient sa maison de Verrières-sous-Bois, paisible retraite, où il aurait voulu passer désormais toute sa vie.

« Mais l'Empire venait de naître..... »

. . . .

Ici l'orateur caractérise avec une grande vérité le régime qui avait été imposé à la presse quotidienne, à la suite du coup d'État de décembre. Il montre comment, grâce à l'intelligente et indépendante modération de son esprit, M. Édouard Bertin sut gouverner le *Journal des Débats* parmi tant d'écueils, et le faire vivre parmi tant d'obstacles......

« L'aimable causeur, l'intelligent touriste, le peintre entraîné par son art, était devenu, par grâce d'état, un des plus solides soutiens de l'opinion qu'il avait charge de représenter. Grâce à lui, non-seulement le *Journal des Débats* a vécu; c'était déjà un mérite, comme disait Siéyès après la Terreur; mais il a vécu avec honneur et non sans éclat.

. . . .

« L'âge de M. Édouard Bertin ni sa santé chancelante ne lui avaient permis d'aller au rempart, où un de ses cousins, le général du même nom, avait fait preuve d'un si patriotique dévouement. Tout en dirigeant son journal, Édouard n'avait pas quitté ses pinceaux pendant le siége, et l'étranger vainqueur, s'il avait osé pénétrer dans l'intérieur de Paris, l'aurait trouvé la palette en main devant ses tableaux commencés. Puis, quand le danger changea de forme en devenant plus terrible encore, quand la démagogie, imprudemment armée pour la défense de la patrie, vint se ruer sur

cette noble vaincue pour l'achever en présence de l'ennemi triomphant, les rédacteurs du journal bravèrent jusqu'au bout, par des protestations intrépides, les vengeances de la dictature communale, appelant chaque chose par son nom, marquant au front les oppresseurs. Ils firent leur devoir jusqu'à l'heure attendue de l'inévitable suppression, soutenus par leur chef que ses forces, hélas! soutenaient déjà moins que son courage. Édouard Bertin se sentait mourir. Une si longue lutte, de telles angoisses, avaient épuisé en lui tous les ressorts de sa vieillesse si longtemps résistante et si vivace. Son admirable femme, sa noble sœur, ses nièces et ses neveux, je devrais dire ses enfants, l'entouraient en vain des soins les plus assidus et les plus délicats. La mort s'annonçait par les plus redoutables symptômes.

« Un voyage dans le Midi, sous ce beau ciel qui l'avait si souvent inspiré et raffermi, ne fit qu'augmenter, par la fatigue de la route, la gravité de la maladie. Les souffrances étaient devenues intolérables, et les remèdes mêmes, en les suspendant pour quelques heures, ne faisaient que rapprocher le moment fatal. Le malade appelait la mort à grands cris, non sans demander pardon de ce vœu cruel à la compagne inséparable et infatigable de sa longue vie..... Pardonnez-moi, messieurs, à votre tour, de vous faire assister à cette douloureuse agonie..... Votre amitié, votre dévouement, vos tristesses, avaient droit à ces confidences..... Cette tombe encore ouverte ne se refermera que trop tôt sur ces pensées qu'elle nous inspire, et qui ne seront pourtant pas les dernières..... Nous agitions souvent devant Édouard Bertin les questions les plus graves de la destinée humaine ; il y prenait un vif intérêt. Il avait une logique tranchante, une contradiction sans fiel, une vivacité sans violence. Il savait beaucoup, surtout les choses qu'il aimait à nier. On eût dit, tant son érudition était profonde, qu'il avait étudié la théologie en Sorbonne. Sur toutes ces questions, il était prêt. Libre esprit par-dessus tout, mais très-entraîné vers l'idéal, comme tous les grands peintres, il avait semé d'apparitions célestes ses

plus beaux tableaux; quelques-uns figurent avec honneur dans nos églises.

« Nous le demandons maintenant à ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire qui l'ont aimé : quelqu'un peut-il croire ici, devant ce cercueil, qu'il ne soit rien resté d'une telle âme, si ferme, si honnête, si loyale, si franchement engagée, par les traditions de sa race et son propre instinct, dans les droites voies qui conduisent une créature humaine, digne de ce nom, au vrai, au beau et au bien?

. . . .
Est aliquid tamen in nobis, quod tempore in illo
Multimodis agitatur. . . . .

« Ce n'est pas à un poëte chrétien que j'emprunte ces vers; c'est à un sophiste du paganisme expirant, qui a confessé l'âme, en dépit de lui.

« C'est une âme que nous retrouvons aussi, messieurs, en dehors et au-dessus de cette tombe, qui ne renfermera qu'une dépouille mortelle, — âme d'artiste éprise de la beauté, âme de citoyen amoureuse de la liberté et de la patrie, âme d'honnête homme, fidèle pendant toute sa vie au culte de la famille et de l'amitié. » CUVILLIER-FLEURY.

JEAN-GUILLAUME HOLTROP,

BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE.

Lorsqu'en 1828 on allait mettre la main à l'œuvre de l'achèvement du Catalogue de la bibliothèque royale de la Haye, les sieurs Schayes et Holtrop furent nommés employés extraordinaires. Le premier nommé, Belge d'origine, et qui s'est rendu célèbre plus tard comme archéologue et comme historien, renonça à cette place à la suite des événements politiques de 1830; l'autre fut bientôt nommé sous-

bibliothécaire, et, lorsqu'en 1835 la mort vint enlever à la bibliothèque son chef, l'abbé C.-S. Flament, M. Holtrop fut chargé provisoirement de la conduite de l'institution jusqu'en 1838, époque à laquelle il fut nommé bibliothécaire en chef. Vers la fin de l'année 1868, il demanda et obtint sa démission honorable, pour cause de santé, et c'est alors qu'il se retira au musée Meermanno-Westrunianum, institution dont il était directeur en chef depuis sa fondation, et qui lui doit son état actuel. C'est là, et en cette qualité, qu'il mourut, le 13 février 1870, à la suite de la maladie qui l'obsédait depuis trois ans.

Né à Amsterdam le 20 juin 1806, M. Holtrop, fils du littérateur J.-S. Van Esveldt Holtrop, reçut son éducation sous les yeux et dans la maison de son aïeul Guillaume Holtrop, libraire instruit, comme on n'en trouvait guère à cette époque dans les Pays-Bas. C'est à l'athénée illustre de cette même ville qu'il reçut plus tard une excellente instruction. Des circonstances particulières s'opposèrent à ce qu'il terminât ses études de droit par l'acquisition du diplôme académique. C'est à cette époque qu'il fut appelé à la bibliothèque royale de la Haye, et, à partir de ce moment, un cercle d'activité plus étendu et tout à fait nouveau, un cercle d'activité qui comprend plus ou moins toutes les connaissances humaines, s'ouvrait pour lui.

Il se prépara pour sa nouvelle carrière, parmi d'autres études, par la traduction du petit chef-d'œuvre du savant F.-A. Ebert, intitulé *Die Bildung des Bibilothecars*. Cette traduction parut en 1832, sous le titre : *De vorming van den bibliothecaris*, avec une dédicace à M. Flament.

Doué de rares capacités, d'une heureuse mémoire, d'un zèle infatigable et d'une grande bienveillance, M. Holtrop s'appliqua à faire répondre à sa haute destination la magnifique collection à laquelle il se voua de tout son cœur, et qu'il devait être bientôt appelé à gérer. La bibliothèque et son conservateur devinrent l'oracle des habitants et des étrangers, et c'était surtout à M. Holtrop qu'on s'adressait dans

des cas difficiles, et lorsque les livres ne pouvaient pas donner une solution satisfaisante à quelque problème.

La bibliothèque royale de la Haye doit beaucoup à la direction zélée et éclairée de M. Holtrop. Mieux que personne celui qui travailla trente ans sous sa direction, qui lui succéda, et qui lui consacre ces quelques lignes, peut exprimer cette opinion avec une pleine conviction.

Quoiqu'il ne négligeât aucune branche des trésors confiés à ses soins, M. Holtrop avait hérité de son prédécesseur la tâche spéciale d'enrichir, autant que possible, la belle collection d'incunables, faisant partie de la bibliothèque royale néerlandaise, et depuis que cette collection avait acquis une magnificence tout exceptionnelle, par la fondation du musée Meermanno-Westrunianum, il croyait le moment venu pour en faire connaître toute la richesse. C'est ce qu'il fit, en 1856, dans un fort volume, intitulé : *Catalogus librorum sæculo XV° impressorum quotquot in bibliotheca regia Hayana asservantur.* La méthode qu'il suivit dans ce travail répondait aux exigences des progrès les plus récents faits dans cette partie la plus difficile de la bibliographie, et trouva un plein assentiment et un bon accueil dans le monde savant. Ce succès devint encore plus complet lorsqu'il entreprit peu de temps après une autre publication : *Monuments typographiques des Pays-Bas du XVe siècle. Collection de fac-simile d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de la Haye et ailleurs.* Cet ouvrage fut publié, 1850-1868, en 21 livraisons in-folio. Le but primitif de cette publication était d'ajouter un atlas au catalogue mentionné ci-dessus; or, n'ayant pas l'habitude de faire à moitié un travail dont il avait l'achèvement à sa portée, il finit par une histoire illustrée de la typographie au XVe siècle dans les Pays-Bas. Cet ouvrage fut alors aussi complet qu'un pareil travail le peut être.

Sans avoir la prétention de vouloir résoudre le problème de l'invention de la typographie, l'ouvrage de M. Holtrop a beaucoup contribué à faciliter l'étude de cette question.

Quant à son auteur, il répétait souvent que, dans le cas où ses recherches lui auraient donné les preuves que les Pays-Bas n'avaient pas le droit de s'approprier la gloire de l'invention, il l'aurait reconnu avec autant de franchise que si le contraire lui eût été démontré. Il avait la conviction que le moment était venu pour se livrer à un examen exact, approfondi et libre de préjugés : examen basé sur les monuments. Il s'intéressa beaucoup à l'étude que M. A. Van der Linde consacre à cette question, et qui se publie depuis la fin de l'année dernière dans les feuilles hebdomadaires : *Nederlandsche Spectator*. Cette étude remarquable était arrivée à la moitié, lorsque la mort empêcha M. Holtrop d'en continuer la lecture et l'appréciation.

Mais ce qu'il ne fit point pour les Pays-Bas, il l'a fait pour la Belgique. Dans son ouvrage : *Thierry Martens d'Alost, étude bibliographique* (la Haye, 1867), il combattit les opinions des bibliographes antérieurs, de MM. de Gand et van Iseghem, avec des preuves irrécusables. Il a contesté et enlevé à Martens la gloire d'avoir introduit en Belgique l'art typographique, tout en lui laissant l'honneur de savant et de typographe, et il adjuge la palme à Jean de Westphalie. Cette étude est un chef-d'œuvre de démonstration historique, et les savants belges, quoiqu'ils n'acceptent pas encore toutes les opinions de l'auteur, n'ont pu rien trouver pour les contredire.

En 1861, M. Mart. Nijhoff, à la Haye, publia un fac-simile, d'après l'unique exemplaire conservé dans le musée Meermanno-Westrunianum, le *Confessional* ou *Beichtspiegel nach den zehn Geboten*. Cette reproduction, soignée par M. Holtrop et exécutée par M. E. Spanier, lithographe du roi, vrai chef-d'œuvre dans son genre, est précédée d'une introduction de M. Holtrop, dans laquelle il appuie sur la grande utilité qu'offre, pour les études paléognostiques de nos jours, la reproduction en entier des rares monuments xylographiques ; et, en outre, il donne sur ce rarissime *Miroir de la confession* tous les détails possibles, ainsi que l'historique du seul exemplaire connu.

Ici se bornent les œuvres de M. Holtrop, en y ajoutant les articles écrits pour le *Driemandelijksch tijdschrist* (la Haye, 1836-1838), revue qu'il fonda avec la coopération de MM. G. et P. Simons et Schey, mais qui trouva une mort prématurée, peut-être à cause de sa solidité et de son impartialité. On trouve encore plusieurs articles de sa composition dans le *Dagblad van Zuid-Holland en 's Gravenhage*, journal dont il fut rédacteur en chef pendant dix-huit années (1845-63). Ces articles étaient toujours historiques ou bibliographiques, rarement et tout exceptionnellement ils avaient un caractère politique. Lorsque le journal local en question, par suite des circonstances et de leur influence sur le journalisme, devint journal politique, il arbora, grâce à M. Holtrop, le pavillon libéral. C'est avec gratitude que nous reconnaissons dans cette particularité un mérite de plus dans l'homme dont la mort fait vibrer une corde sensible dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Quand S. M. Guillaume III, en vrai protecteur des arts, prit les théâtres royaux de la résidence sous sa puissante égide, il chargea M. Holtrop d'être son intendant auprès de ces institutions. A partir du mois de mai 1850 jusqu'en 1853, celui-ci s'est donné bien de la peine pour répondre aux exigences d'une position si délicate et si éloignée de ses occupations ordinaires, et la satisfaction que le roi et les artistes lui témoignèrent de sa gestion fut la digne récompense de son dévouement.

M. Holtrop était décoré de l'ordre du Lion néerlandais et de l'ordre de Dannebrog du Danemark.

M.-F.-A.-G. Campbell.

— Le comte Achmet de Sernin d'Héricourt, né à Hébécourt (Somme), en 1819, est mort à Souchez, le 21 janvier 1871. Archéologue distingué, correspondant du comité des travaux historiques, sous-directeur de l'Institut des provinces, on lui doit, entre autres ouvrages : *les Siéges d'Arras* (1845);

Manuel de l'Histoire de France (1846-1847, 2 vol.); *les Rues d'Arras* (1856, 2 vol.); *Annuaire des Sociétés savantes* (1863-1865, 3 vol.).

— M. l'abbé Louis-Victor-Joseph HUGOT, né en 1811, mort le 1er septembre 1871, missionnaire apostolique, chanoine titulaire de Bayeux, puis curé de Saint-Pierre de Caen, a été l'un des membres les plus distingués du clergé de Bayeux par sa vertu, sa science et son éloquence; il avait écrit, étant encore au grand séminaire, une *Vie d'Antoine Gohier* (l'un de ses condisciples), réimprimée en 1851, et qui est, croyons-nous, la seule de ses productions qui ait été imprimée. Il serait désirable que les discours et conférences de M. l'abbé Hugot fussent réunis en un volume : ils honoreraient l'éloquence chrétienne.

— M. Charles BERRIAT SAINT-PRIX, né le 1er décembre 1802, à Grenoble, mort à Riom le 14 septembre 1870, conseiller à la cour de Paris, est auteur, entre autres ouvrages, de: *Tablettes classiques* (1825, 2 vol. in-32); *Nouvelles Leçons françaises de littérature et de morale* (1828, 2 vol. in-8°); *Manuel de police judiciaire* (1841, in-18); *Législation de la chasse* (1844, in-8); *Traité de la procédure des tribunaux criminels et correctionnels* (1851-1854, 3 vol. in-8°); *Études sur les principaux criminalistes depuis le seizième siècle* (1855, in-8°); et enfin de *la Justice révolutionnaire d'après les documents originaux* (tome I, in-8°, 1870), ouvrage considérable auquel l'auteur travaillait depuis longues années, et qui avait paru successivement dans le *Cabinet historique*.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— SOUSCRIPTION DU MUSÉE LORRAIN. — Le comité du Musée lorrain se décide à faire appel à la générosité publique et à demander qu'on lui vienne en aide pour réparer le désastre qui a fait disparaître les richesses du palais ducal. Il vient d'ouvrir une souscription nationale pour faire revivre les gloires du monument tombé et sollicite toutes les offrandes, quelque minimes qu'elles soient. Déjà M. le comte de Chambord a souscrit, et l'on sait que l'empereur d'Autriche n'a point oublié que Nancy est le berceau de sa famille.

— BIBLIOTHÈQUE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE. — M. le général Valentin, délégué à la préfecture de police, a adressé récemment une circulaire aux présidents de toutes les sociétés savantes de France pour leur demander de lui venir en aide pour reconstituer la bibliothèque de la préfecture et de lui procurer l'envoi des ouvrages dont ces sociétés pourraient disposer. Déjà plusieurs administrations publiques et privées ont répondu aux demandes qui leur avaient été également adressées par M. le général Valentin.

— Alexandrie vient d'être dotée d'une bibliothèque nationale par les soins du ministère de l'instruction publique. Elle se compose déjà de 8,986 volumes d'auteurs choisis, savoir : 5,020 arabes, dont la plupart manuscrits, 400 turcs, 100 persans, 2,425 français, 816 anglais, 196 italiens, 29 espagnols et 1 chinois. La plupart des ouvrages et manuscrits ont été offerts par le khétive. (*Turquie.*)

— Les conservateurs du British Museum ont publié une suite du catalogue des manuscrits arabes contenus dans le Museum. Ce catalogue a été dressé par le docteur Rieu, con-

servateur de l'*Oriental Department*, et est intitulé : *Catalogus codicum manuscriptorum qui in Museo Britannico asservantur, Pars secunda, Codices Arabicos amplectens.* Le *Catalogue des manuscrits arabes* avait été donné en 1646, par le docteur Cureton.

— L'auteur des Campagnes du duc d'Enghien. — On a annoncé que M. Chéruel avait établi (*Revue de la Normandie* d'avril et mai 1870) que le véritable auteur des *Campagnes du duc d'Enghien en* 1643 *et* 1644 était, non Henri de Bessé, sieur de la Chapelle-Milon, mais bien François de Goyon de Matignon, baron (*sic*) de la Moussaye. Il est bon de rappeler que, plus de cent vingt ans avant M. Chéruel, dès 1747, l'abbé de Mazière de Monville, chanoine de l'église de Bordeaux, ancien vicaire général de feu l'évêque de Bazas, avait démontré, dans une note de son *Histoire de Louis II, prince de Condé* (p. 291-384 des *Mélanges de poésie, de littérature et d'histoire de l'académie de Montauban*, 1750, in-8° ,p. 373), que le marquis de la Moussaye écrivit la *Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg*, imprimée sous le nom de M. de la Chapelle de Bessé, lequel retoucha seulement le style.

— Les Œuvres de Borghesi. — On sait que le septième volume des *Œuvres de Borghesi* a été entièrement détruit dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. M. Hauréau a informé l'Académie des inscriptions, dans la séance du 21 juillet, que, sur sa demande, le ministre de l'instruction publique en avait décidé la réimpression immédiate. Avis en a été donné à M. Léon Rénier, chargé de la direction de cette importante publication.

— Le Mystère de saint Louis. — Sous ce titre vient de paraître en Angleterre un Mystère du quinzième siècle, conservé à notre Bibliothèque nationale et qui raconte la vie du saint roi sous forme dramatique. C'est M. Francisque Michel qui est l'éditeur de cette belle publication, tirée à cent

exemplaires seulement, et imprimée à Westminster pour le Roxburghe Club.

— TRADUCTION DES QUATRE LIVRES INÉDITS DE L'OPTIQUE DE PTOLÉMÉE. — Dans la séance de l'Académie des sciences du 17 juillet, M. Egger a annoncé que les quatre livres inédits de l'*Optique* de Ptolémée vont être traduits d'après le manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Le texte est en mauvais latin, et traduit de l'arabe.

Dans la séance du 24 juillet, M. Egger a fourni les renseignements suivants : 1° des informations prises, sur sa demande, par M. le comte Conestabile et M. Ariodante Fabretti, il résulte que la famille Venturi ne possède aucun manuscrit de ce savant qui puisse ou doive être publié sur l'histoire de l'optique, ni particulièrement sur l'*Optique* de Ptolémée, pour faire suite à son ouvrage de 1814 ; 2° M. le comte Sclopis, par une lettre en date du 13 courant, annonce que la note de M. Egger a été signalée à l'Académie de Turin par M. Gilbert Govi ; que la compagnie a pris en main et résolu d'accomplir à ses propres frais la publication des quatre livres de Ptolémée, surtout d'après le manuscrit qui appartient à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, où une copie vient d'être faite, à cette intention, par M. l'abbé Antoine Cerutti. On peut donc espérer que l'ouvrage de Ptolémée, au moins ce qui en reste, ne tardera pas à être mis à la disposition des savants et livré à leur appréciation.

A la suite de cette communication, M. Chasles a informé l'Académie qu'il possède une copie (qui paraît être du dix-septième siècle) de la traduction latine de l'*Optique* de Ptolémée, sous le titre : *Incipit liber Ptolemæi de Opticis, sive Aspectibus, translatus ab Ammirato Eugenio Siculo, de arabico in latinum.* M. Chasles a ajouté que M. Poudra, dans son *Histoire de la perspective ancienne et moderne*, a donné une analyse des cinq livres qui composent ce traité. M. le prince Boncompagni, toujours à la recherche de ces documents anciens, si précieux pour l'histoire des sciences, et

qu'il s'empresse de reproduire dans ses nombreuses publications, averti par l'ouvrage de M. Poudra, a désiré, dans ces derniers temps, connaître ce manuscrit, que M. Chasles a été heureux de mettre à sa disposition.

— OUVRAGE FAUSSEMENT ATTRIBUÉ A ARISTARQUE DE SAMOS. — M. Th.-H. Martin, actuellement membre de l'Institut, a publié dans la livraison d'août 1870 du *Bulletino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche*, un remarquable article sur un ouvrage faussement attribué à Aristarque de Samos, à savoir, le livre publié sous ce titre: *Aristarchi Samii de Mundi systemate, partibus et motibus ejusdem, Libellus*, suivi de notes de Roberval. On avait pu croire que l'ouvrage était d'Aristarque même, et les notes seules de Roberval. Le P. Mersenne, en publiant une deuxième édition de l'ouvrage en 1647, l'a admis ainsi. Y avait-il eu tromperie intentionnelle de Roberval? Ménage l'a supposé. M. Th.-H. Martin dit à ce sujet : « Ce qui a donné à Roberval la pensée de fabriquer, sous le nom d'Aristarque de Samos, cet ouvrage sur le système du monde, c'est que, bien qu'il n'en soit pas question dans le seul ouvrage qui nous reste de cet auteur, il est certain qu'Aristarque de Samos, dans un ouvrage perdu, avait émis l'hypothèse de la rotation diurne de la terre et de sa révolution annuelle autour du soleil. »

— LES MÉMOIRES DE Mme DE LA ROCHEJAQUELEIN ET M. DE BARANTE. — Mme de la Rochejaquelein est-elle véritablement et doit-elle continuer d'être appelée l'auteur des mémoires qui portent son nom? Dans quelle mesure M. de Barante a-t-il participé à la rédaction et à la publication de ces mémoires?

— LES ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — Nous devons à l'obligeance de M. Léon Brièle, archiviste de l'Assistance publique, la communication de la note suivante, qui ne peut manquer d'intéresser vivement nos lecteurs :

Les archives de l'administration générale de l'Assistance

publique se composaient de tous les documents relatifs à l'histoire et à l'administration des divers hôpitaux de Paris, depuis leur origine jusqu'à l'époque actuelle ; elles avaient été, après la révolution, réunies en un dépôt unique à l'ancien chef-lieu de l'administration, au parvis Notre-Dame, puis transférées au 5e étage du grand bâtiment annexe de l'Hôtel de ville (avenue Victoria, 3, et quai de Gesvres, 4), qui, depuis 1848, servait de siége à l'administration hospitalière. Ces archives étaient fort importantes, par le nombre considérable et par la valeur historique des documents. L'administration hospitalière, si habilement dirigée par M. Husson, membre de l'Institut, appréciait tout l'intérêt que ces titres pouvaient offrir, et depuis plusieurs années un archiviste paléographe en rédigeait l'inventaire analytique, dont trois volumes in-4° ont été publiés.

On a pu remarquer que nous ne parlons de ces archives qu'au passé ; c'est qu'en effet, hélas ! la plus grande partie en a été incendiée. Dans la nuit du jeudi au vendredi de la semaine infernale (21-28 mai), en même temps que les odieux soldats de l'insurrection incendiaient l'Hôtel de ville, ils mettaient le feu aux deux bâtiments annexes de l'avenue Victoria. Des renseignements qui ont été recueillis il semble résulter que, en ce qui concerne le bâtiment de l'Assistance publique, le feu a été mis à trois endroits, au bureau des imprimés, au bureau des visiteurs des pauvres, et aux archives ; l'énorme quantité de papiers réunis aux archives ne devait que trop assurer le succès de ce crime ; le cinquième étage du bâtiment a été complétement brûlé, et il n'est rien resté, — absolument rien, — des richesses qu'il renfermait.

Mais nous avons hâte de rassurer les amis de notre histoire parisienne.

Au mois de septembre de l'année dernière, sur la proposition de l'archiviste, M. Husson, alors encore directeur de l'administration, avait fait descendre dans les caves du bâtiment quatorze grandes caisses, qui furent remplies de titres soigneusement choisis dans l'ensemble du dépôt. Le contenu

de ces quatorze caisses a été sauvé ; en attendant que le récolement, qui s'en fait en ce moment, soit complétement terminé, nous pouvons citer parmi les collections ou parties de collections échappées au désastre :

Les registres des délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu, sans la moindre lacune (1531-1791) ; les comptes de l'Hôtel-Dieu (depuis 1364 jusqu'au milieu du seizième siècle) ; la suite de ces comptes, comprenant une soixantaine de volumes, a été brûlée ; mais ils ont été longuement analysés dans l'inventaire ; les titres de propriétés de l'Hôtel-Dieu, tous relatifs aux vieilles maisons de Paris ; un choix de pièces diverses particulièrement intéressantes, relatives au même hôpital ; les comptes de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, rotule et cahiers de parchemin remontant à l'origine de ce vieil hôpital parisien (premières années du quatorzième siècle) ; toutes les Chartes de ce même fonds ; les titres d'origine de l'hôtel général ; enfin un choix assez considérable de documents tirés de diverses collections.

Dans cette énumération ne sont pas compris les Cartulaires, douzième et treizième siècle, et les Antiphonaires, richement enluminés, que la plus vulgaire prudence prescrivait de mettre en lieu sûr ; ils ont été tirés absolument intacts des caisses où ils sont restés pendant neuf mois.

Voilà pour les archives anciennes.

Les pertes pour les archives modernes ont été bien autrement sensibles. On n'a sauvé que les minutes des arrêtés pris par le conseil général des hospices depuis 1801 jusqu'en 1855 environ. Il est vrai que la tradition hospitalière se retrouve tout entière dans ces arrêtés, dont il n'y aura qu'à faire la table.

En résumé, on peut évaluer à la sixième partie ce que l'on a pu conserver des archives hospitalières de la ville de Paris ; c'est peu et c'est beaucoup, si l'on songe que d'autres administrations ont été plus cruellement éprouvées.

L'ABBÉ DE LA BOURLIE ET SES MÉMOIRES

(1658-1711).

I.

Antoine de Guiscard, plus connu sous le nom d'abbé de la Bourlie, tient une si petite place dans le *grand siècle* qu'on s'étonnera sans doute de lui voir consacrer une notice de quelque étendue. Que le lecteur se rassure : nous n'avons pas l'intention d'écrire une biographie, Aussi bien les différents dictionnaires historiques n'ont pas marchandé à ce personnage une sorte de célébrité, et il suffirait d'y renvoyer le lecteur. Autre est notre but. L'abbé de la Bourlie, dont nous ne contesterons pas l'insignifiance comme figure historique, a pour lui des titres bibliographiques dont les lecteurs du *Bulletin* ne méconnaîtront pas l'importance. Il est l'auteur d'un livre, et qui plus est d'un livre devenu *rare*. Ici, je m'efface pour laisser parler le *Manuel* de Brunet (1) : « Les entreprises de Guiscard avaient pour but de soulever le Rouergue en faveur des révoltés des Cévennes. Les *Mémoires* où il les a fait connaître sont assez curieux et ne se trouvent pas (*lisez*, on ne les trouve pas) facilement. » Ce dernier membre de phrase est de toute exactitude : nous le savons par expérience. Aussi avons-nous pensé que l'on accueillerait avec indulgence quelques extraits de ce mince volume. Ils aideront les chercheurs de livres à attendre patiemment le volume lui-même, si tant est que le désir de sa possession survive à notre notice.

(1) A l'article Guiscard (*Antoine*, marquis de), dernière édition, t. II, col. 1826.

Quelques mots sur l'abbé de la Bourlie lui-même ne paraîtront pas sans doute hors de propos. Antoine de Guiscard, né le 27 septembre, d'après Moréri (27 décembre d'après le *Dictionnaire* de Bayle), du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, ne parut sur la scène historique qu'en 1703. Quoique *fait d'église* et pourvu des abbayes de Bonnecombe en Rouergue et de Dieu en Souvienne (1), sa jeunesse paraît avoir été passablement orageuse. Voltaire, qui n'a pas dédaigné de parler de lui dans le *Siècle de Louis XIV* (2), dit qu'il fut obligé de se réfugier en Hollande pour un crime. Il eût été peut-être plus juste de dire une faute. D'après Mme Dunoyer (3), il s'agirait même d'un fait qui ne lui était pas personnel : « Vous savez sans doute, dit-elle, que le commencement de son désordre a été cet enlèvement d'une demoiselle *qui appartenoit* à Mme de Maintenon. Il se mêla fort mal à propos dans cette affaire, qui a causé la disgrâce de ses frères et qui l'obligea lui-même à sortir du royaume, etc. » C'est sans doute pendant cet exil que l'abbé de la Bourlie prit rang parmi les *mécontents*, — l'on dirait aujourd'hui *opposants*. — Toutefois sa position dut être régularisée un peu plus tard, car nous le voyons dès 1701, d'après ses *Mémoires*, aller et venir dans le Rouergue en toute liberté; mais nous voici arrivé au moment de le laisser parler lui-même et de présenter au lecteur le livre qui fait le sujet de cet article.

II.

Ce livre a pour titre : *Mémoires du marquis de Guiscard, dans lequel est contenu le récit des entreprises qu'il a faites dans le roïaume et hors du roïaume de France pour le recouvrement de la liberté de sa patrie. Première partie.* A Delft,

(1) *Dict.* de Bayle.

(2) Chap. XXXVI.

(3) *Lettres historiques et galantes*, t. IV, de l'édition de Londres, 1757, p. 29.

chez Frédéric Arnaud, 1705 (1), in-12. Le volume est composé de dix feuillets non paginés (dédicace à la reine de la Grande-Bretagne et préface), et 181 pages qui se terminent ainsi : *Fin du récit de ma première entreprise et de la première partie de ces mémoires.* Une suite a-t-elle été publiée? Une main du dernier siècle a écrit sur la garde de l'exemplaire que j'ai sous les yeux : « M. Barrois (2), qui m'en a fait l'*emplette*, dit que cette première partie est la seule qui ait paru. » Je le croirais assez. L'*entreprise* n'ayant pas été renouvelée, il n'y avait pas matière pour une seconde partie. Dès la dédicace, datée de la Haye, le 10 mai 1705, le marquis de Guiscard, puisque l'abbé de la Bourlie avait cru devoir reprendre son nom de famille, se pose comme l'ennemi du despotisme et fait des vœux pour le succès de l'Angleterre dans sa guerre contre la France, tout en relevant l'importance de son propre rôle. « Si Votre Majesté, dit-il, daigne jeter les yeux sur ces mémoires, elle y verra les efforts que j'ai osé faire pour délivrer ma patrie du joug insupportable dont elle est chargée. Les Cévennes conservent encore le mouvement que j'ai contribué à leur imprimer, etc. » La préface est sur le même ton. «... Quoiqu'un de ces malheureux contre-temps si ordinaires dans de pareilles entreprises ait fait échouer la plus grande partie de mes projets, j'ai eu pourtant la satisfaction d'en avoir vu réussir assez pour avoir causé au plus fier de tous les monarques un des plus dangereux embarras qu'il ait eus de sa vie, et cet embarras dure encore. » Un peu plus loin, l'auteur se plaint qu'on lui ait ôté la direction du mouvement, et allègue que sa qualité de catholique romain le rend plus propre à obtenir la confiance de tous les partis. C'est cette profession de catholicisme qui fait, à bien prendre, toute l'originalité de Guiscard comme

(1) La *Bibliotheca Menckeniana* (*Lipsiæ*, 1727) indique une édition de 1708. *Delft* (Rotterdam).

(2) Nom d'une famille de Paris qui, d'après le *Catalogue chronologique*, etc., de Lottin (1789), a fourni des *maîtres* libraires de 1606 à 1788.

chef de mécontents. A côté de Jean Cavalier et des autres protestants révoltés, il représente un élément de rébellion purement civile. Du reste, sa profession de foi religieuse est tellement accompagnée de restrictions qu'elle ne pouvait lui aliéner les camisards les plus endurcis.

Abordons maintenant le corps du livre. Après avoir donné comme principal motif de son entreprise la haine du despotisme, Guiscard veut bien avouer que la rancune y a quelque part. « Je ne nierai pas, dit-il (1), que quelques raisons particulières et *domestiques* ne m'aient engagé à faire une plus forte et plus sérieuse attention à la nature du cruel et tyrannique gouvernement qui fait gémir ma patrie... et je sens bien que si des *injustices criantes faites à ma famille* ne m'avoient pas réveillé de la *létargie* générale où est ma nation, j'aurois vraisemblablement croupi toute ma vie dans cette même nonchalance qui perd tous les François. » En passant, l'auteur entrevoit ce qu'il y a d'odieux dans toute guerre civile ; aussi prétend-il (2) n'avoir eu d'autre dessein que celui d'ébaucher un traité de paix également honorable et avantageux à la nation avec les ennemis du roi, « en se servant de ces mêmes ennemis pour restreindre le pouvoir absolu ».

Cette satisfaction donnée au sentiment national, Guiscard raconte (3) qu'il choisit le Rouergue pour l'exécution de son entreprise, tant à cause de la situation de cette province que des grandes terres et des amis qu'il y possédait. Il s'attacha donc (4) à gagner les esprits, fit des libéralités au peuple et des démonstrations d'amitié à la noblesse. En même temps (5), il s'abouchait avec les protestants dans le but d'ôter à la rébellion son caractère de secte, et de tourner contre le gouvernement seul des violences qui s'égaraient souvent contre les catholiques. Sous réserve de cet essai de compromis, il avoue nettement qu'il poussa les protestants « à des résolutions extrêmes » dans le but de hâter le soulè-

(1) Page 3. — (2) P. 7. — (3) F 8. — (4) PP. 9 et suiv. — (5) P. 14.

vement général. Croyant les avoir suffisamment endoctrinés, il se tourna ensuite (1) du côté des catholiques qu'il engagea également à prendre les armes, sans acception de culte, et en laissant à leurs alliés dissidents le droit de tirer vengeance de leurs principaux persécuteurs « sans en excepter les curés, les évêques et les missionnaires qui s'en trouveroient coupables » (2). Commencées en 1701, ces négociations avaient lieu dans le Rouergue, et Guiscard s'en promettait sans doute merveilles lorsque éclata dans les Cévennes le soulèvement de 1702, qui débuta par l'assassinat du baron de Saint-Côme et celui de l'abbé du Chaila. Le mouvement avait un caractère exclusivement protestant. Des prêtres furent massacrés, des églises brûlées, toutes atrocités de nature à refroidir le zèle des mécontents catholiques; aussi Guiscard désolé crut-il devoir lancer, sous le titre d'*Avis des François catholiques aux François protestans des Cévennes*, un écrit daté de Paris, 8 mai 1703, où il essaye de rejeter le mouvement dans le lit qu'il avait voulu lui creuser. Il s'efforce d'y prouver que les catholiques, loin d'être les fauteurs du gouvernement, sont également persécutés par lui (3) : « N'avons-nous pas vu, mes chers frères, notre prince, le plus ignorant de tous les hommes, persécuter les plus habiles et les plus saints docteurs de l'Église et de la Sorbonne (en *note* : M. Arnaud et MM. les évêques d'Alet et de Pamiers), les faire enlever, les tenir dans des prisons obscures ou les obliger à sortir du royaume et à aller, comme des vagabonds et des scélérats, courir çà et là chercher quelque asyle contre la tyrannie, et cela sur le prétexte d'une prétendue hérésie, nommé le jansénisme? Qui ne sait, mes chers frères, que depuis ce temps-là une femme, autrefois une impudique (en *note* : la Maintenon), une abandonnée, maintenant une hypocrite, une ambitieuse, s'étant emparée à son tour de l'esprit foible, timide et superstitieux du roi, a donné pendant un temps le dessus au jansénisme et a fait

(1) P. 24. — (2) P. 25. — (3) P. 36.

prendre le bas du pavé au molinisme? » Ce discours conclut (1) à une action commune des deux Églises. « Crions tous : Liberté! liberté! Demandons hautement des états-généraux libres, etc. », et finit par ces paroles énigmatiques (2) : « Je ne signe point, mais comptez que je suis du même sang dont ont été formés les plus grands héros de la nation et que je brûle de marcher sur les traces de mes illustres aïeux. »

Ces derniers mots, qui faisaient pressentir un prince du sang, avaient pour but de relever le courage des mécontents et « de remplir l'esprit du roi de soupçons » (3). Guiscard entra en même temps en pourparlers avec les protestants, pour les engager à réunir une somme d'argent destinée aux frais de l'entreprise. Cette négociation réussit : il obtint, en outre, la promesse d'avoir sous la main, au moment de l'action, une sorte de garde de cinq cents hommes, dont la liste lui fut remise, et il s'occupa de fortifier et d'approvisionner un château nommé *Vareilles*, qu'il possédait entre Rodez et Milhau (4). « Très-avantageusement situé pour mes vues, il a de bons et de larges fossés pleins d'eau et taillés dans le roc ; tous ses bâtimens se flanquent les uns les autres, et, sous le prétexte de l'entourer d'une terrasse, j'y prétendois à l'avance disposer le terrain d'une manière propre à y faire en deux fois vingt-quatre heures un très-bon chemin couvert qui seroit même parfaitement bien défendu, non-seulement par le bas du château, où il y a des espèces de bastions rasans, mais encore mieux par le haut, que j'avois percé de tous côtés à dessein et entouré de grands balcons : outre cela, il n'est qu'à deux cents pas, tout au plus, d'un vallon impraticable, couvert d'un grand et épais taillis qui a plus de deux lieues de longueur... Il est bon de savoir (5) que cette démarche de fortifier un château, qui eût été toute périlleuse pour des conjurés ordinaires, ne l'étoit en aucune manière pour moi qui étois à couvert de tout soupçon, et qu'on ne pouvoit jamais l'attribuer à mon égard qu'à une

(1) P. 38. — (2) P. 46. — (3) P. 47. — (4) P. 50. — (5) P. 51.

prudente précaution contre les irruptions subites et imprévues qu'il pourroit prendre envie aux camisards de venir faire dans le pays. »

Ce prétexte devait paraître d'autant mieux fondé que, pendant ce temps, la rébellion grandissait dans les Cévennes. Le comte de Broglie (ou de *Broglio*, comme on disait alors) ayant été défait, la cour envoya le maréchal de Montrevel avec une armée de *vingt mille* hommes (?), soutenue par toutes les milices catholiques du Languedoc et du Rouergue. Immédiatement, Guiscard fait répandre parmi elles un écrit où, sous le masque d'un protestant, il les adjure de ne pas porter les armes contre leurs concitoyens. Dans cet écrit (1) qui débute ainsi : « Infortunés paysans ou plutôt malheureux forçats, etc. », il récapitule les persécutions dont les protestants ont été l'objet et justifie leur résistance. Du reste, ce manifeste, s'il fut réellement publié, ne dut tromper personne, car il lui manque, entre autres choses, ce qui a toujours été le cachet des productions de ce genre, le style sectaire et l'emploi des locutions bibliques. « Nous brûlons quelques bancs dans vos églises, dit-il (2); croyez, chers camarades, que ce n'est que pour vous faire ressouvenir qu'on a rasé nos temples, » et plus loin (3): « Ne voyez-vous pas, imbéciles que vous êtes, que nous ne respirons que la liberté aussi bien que vous ? etc. ». Une fois lancé dans la voie oratoire, Guiscard ne pouvait s'en tenir à deux proclamations; aussi le voyons-nous (4) s'adresser successivement « aux soldats de Louis XIV » en style de *Conciones* : « C'est à vous que j'adresse cet écrit, ô insensés et barbares soldats, etc. », puis (5) « aux officiers des troupes de France ». Dans ce discours plus étudié que le précédent et auquel il a mis cette épigraphe : « *Nullum est vitæ genus improbius quam eorum qui sine causæ delectu militant mercede conducti*, il s'efforce de les détacher du service du roi, tant au nom de la liberté qu'en mettant devant leurs yeux l'ingratitude dont leurs ser-

(1) P. 55. — (2) P. 65. — (3) P. 67. — (4) P. 72. — (5) P. 88.

vices sont ordinairement payés. Il termine par ce singulier conseil (1): « Je n'en veux point à toute la race des Bourbons. Selon toutes les apparences même, notre dauphin est d'un tout autre esprit et tempérament que son barbare père. La bonté a relui jusqu'ici dans toutes ses actions. Faites-lui occuper un trône qu'il n'a que trop attendu.... Vous servirez en cela Louis XIV lui-même, ce prince si dévot, si religieux. C'est un parti que *sa sainte directrice* ne lui a pas sans doute osé encore proposer de prendre. »

Dans le même moment, Guiscard s'occupait de réunir des armes et des munitions, mais l'argent commençait à lui manquer (2). « Comme je m'étois épuisé par une infinité de dépenses, il m'avoit été impossible de faire plus de diligence. Je n'ai point de reproche à me faire de ce côté, grâce à Dieu, et plût au Ciel que je n'eusse pas plus de lieu d'en faire à de pauvres gens à qui, pour avoir voulu ménager quelques pistoles, il en coûte la perte de tout leur bien et celle même de leur vie ». Mis dans l'impossibilité d'agir par suite de ce manque d'argent, Guiscard se trouve réduit à entretenir le lecteur des projets qu'il méditait, et qui consistaient, avant tout, à s'emparer de Rodez. Les conjurés devaient se réunir par petites troupes à Vareilles, de là marcher sur Rodez au milieu de la nuit et s'y introduire (3). « Ce que je comptois *de* faire fort aisément tant par une des portes dont je me serois fait donner les clefs par le valet des consuls qui les gardoit toujours et qui avoit accoutumé de me l'ouvrir à heures indues, que par une ouverture que j'aurois pratiquée dans la muraille de la ville, qui en servoit aussi au jardin de ma maison. » Une fois son monde dans la ville, il le disposait de manière à contenir le peuple et faisait saisir les magistrats et les notables auxquels il aurait tenu un long discours (4) dont il n'a pas voulu priver les lecteurs de ses *Mémoires* et qui n'est que la reproduction des arguments déjà développés dans ses précédents manifestes, sauf les modifications vou-

(1) P. 107. — (2) P. 110. — (3) P. 112. — (4) P. 115.

lues par la circonstance et l'invitation caractéristique de verser l'impôt entre ses mains. Dans ce discours, qui n'est pas contenu en moins de dix-neuf pages, il insiste ou, pour mieux dire, il devait insister sur le peu de souci que les ministres du roi avaient pour le bien public en général et, en particulier, pour les intérêts du Rouergue. Les preuves étaient toutes prêtes : il avait envoyé des mémoires à Chamillart sur les moyens de rendre moins onéreuse au peuple la levée de l'impôt, et Chamillart lui avait répondu par ce billet (1) :

« Monsieur,

« J'ai reçu les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire avec les mémoires qui les accompagnoient, dont je ne puis profiter à présent, quoique, après les avoir parcourus, j'y aie trouvé une infinité de bonnes choses. Cependant vous pouvez vous dispenser de vous donner la peine de m'en envoyer davantage sur cette matière. Je suis, monsieur,

« Votre, etc.

« Signé : Chamillart. »

« *A Marli, le* 12 *fevrier* 1703. »

Qui sait si cette rebuffade ministérielle n'avait pas décidé de la vocation de Guiscard comme chef de partisans ? C'est la seule supposition que je veuille hasarder, car, en le voyant plus tard à Londres suspecté de jouer un double jeu, l'on serait tenté de croire que, dans le moment où il armait les rebelles, il cherchait à se ménager des intelligences avec les gens du roi.

Les pages suivantes (2) contiennent l'énumération des événements qu'eût entraînés la prise de Rodez. Après l'envoi à Vareilles d'*un nombre raisonnable* d'otages, on eût obtenu de l'évêque, *mal satisfait de la cour*, une dispense pour le diocèse du serment de fidélité au roi. Des exprès eussent été envoyés à toutes les villes du Rouergue pour les convier à se joindre à la rébellion. Un billet circulaire (3) devait être

(1) P. 120. — (2) P. 104 et suiv. — (3) P. 136.

adressé, à cet effet, aux consuls de paroisse. Guiscard y prend le titre de « chef des mécontents de cette province et *protecteur* de leur liberté ». Mais à ce moment il n'eût plus daigné user de persuasion. Le ton du billet est impératif, il réclame des hommes et de l'argent : « Toutes ces précautions prises (1) et les menus détails finis, mon dessein étoit de séparer mes gens en deux troupes, à la tête desquelles un des plus braves et plus sages gentilshommes du royaume devoit marcher diligemment du côté de Villefranche et de Saint-Antonin, et pousser même jusqu'à Montauban s'il trouvoit la chose possible, sinon m'attendre audit Saint-Antonin; et moi, avec l'autre troupe, je comptois de courir droit à Milhau, de monter jusqu'à Meyrueis pour y enlever quelques compagnies du mauvais régiment de Cordes (2), qui y étoit en quartier, et en mettre en possession les camisards, avec lesquels je me serois abouché et aurois réglé les moyens d'avoir à l'avenir continuellement de leurs nouvelles, et de leur pouvoir faire savoir des miennes afin d'agir de concert. De là j'aurois passé avec toute ma troupe ou avec des détachemens dans les villes de Saint-Afrique, de Saint-Kôme de Tarn, du pont de Camarès, de la Caune et autres, et, avec tout ce que j'aurois pu ramasser de monde dans ce canton tout protestant, je me serois allé présenter devant la ville de Castres que je comptois de trouver toute disposée à me recevoir et même, selon les apparences, déjà soulevée. De là, sans perdre de temps, je descendois à Alby...; ensuite e me rendois près de Montauban, etc., etc. »

..... Est-ce tout ? La Sicile
De là nous tend lès bras, et bientôt sans effort
Syracuse reçoit mes vaisseaux dans son port.

(1) P. 144.

(2) Ou plutôt de *Choisinet*, car ce régiment, levé le 7 mai 1702, par François de la Tour-du-Pin, comte de Choisinet, n'a été donné à N. de Cordes qu'en 1705. *Histoire de l'ancienne infanterie française*, par L. Suzane. *Paris*, 1853, t. VIII, p. 297.

Guiscard, comme on le voit, tranchait du Pyrrhus, au moins sur le papier. Il a prévu les objections et s'efforce de démontrer que ses projets n'avaient rien que de raisonnable (1). En outre, il croyait au secours venant de l'étranger; il comptait sur le roi de Portugal et sur le duc de Savoie. Il avait écrit aux ministres de diverses puissances pour leur donner avis de son entreprise et obtenir d'eux des secours; « mais *il faut*, dit-il, *qu'ils n'aient pas reçu mes lettres, car je n'en ai eu aucune réponse.* » Ce dernier trait est d'un homme convaincu.

Abandonnant le rêve et revenu à la réalité, Guiscard, malgré tous ces obstacles, trouve (2) que « les choses étoien dans le meilleur état du monde » lorsqu'un événement vint déconcerter tous ses plans. Nous avons vu qu'au début de l'entreprise il s'était abouché avec les protestants pour leur persuader de tourner tous leurs efforts contre le gouvernement, et de ne commettre aucun acte de nature à froisser leurs concitoyens catholiques. Il croyait peut-être les avoir gagnés. « Cependant (3), malgré tous mes soins et toute mon attention, le malheur a voulu qu'il ait pris fantaisie à deux officiers (4) imprudens de venir lever du soir au matin une centaine d'hommes dans les montagnes de la Caune qui étoit mon canton favori, et sur lequel je faisois le plus de fond, et de se ruer le flambeau à la main sur toutes les églises et chapelles du pays. » Il tâcha (5) de les faire joindre par des affidés chargés d'arrêter leur fureur. « Mais ces gens-là continuèrent leur désordre jusqu'à ce qu'enfin, quinze jours après ou environ, toutes les milices du haut Languedoc et quelques troupes du bas étant arrivées et les ayant enfermés dans un petit bois où ils avoient eu l'imprudence de se retirer, on prit huit ou dix de ces malheureux. »

Ce contre-temps devait avoir un double effet : d'une part,

(1) P. 150-152. — (2) P. 153. — (3) 154.

(4) L'un était, dit-il dans une note, le fameux Catinat, qui lui en demanda depuis pardon, en Suisse.

(5) P. 156.

refroidir l'ardeur des mécontents catholiques au point de rendre impossible toute alliance avec les protestants ; d'autre part, pousser le gouvernement local dans la voie de mesures rigoureuses et d'enquêtes qui pouvaient éventer les dispositions si patiemment combinées par Guiscard (1). « Je demeurai donc tranquille en apparence dans mon château de Vareilles, mais en effet très-alerte sur le dénoùment de cette intrigue. Mais quand j'eus enfin appris que huit ou dix de ces incendiaires avoient été pris, comme je l'ai dit, mis à la question et suppliciés ; qu'en conséquence de la déclaration qu'ils avoient faite dans les tourmens, on avoit déjà emprisonné une trentaine des principaux habitans des villes de Milhau, de Saint-Afrique, du Pont de Camarès et d'autres lieux, tous gens avec qui j'avois eu des correspondances et sur la fermeté de tous lesquels je ne pouvois pas raisonnablement compter, et de plus qu'un de mes amis, juge lui-même de ces gens-là, m'eut donné avis qu'il y en avoit déjà quelques-uns qui m'avoient mêlé dans leurs discours, je crus qu'il étoit de la prudence de mettre ma personne en sûreté et de sortir du royaume ; ce que je fis si à propos, avec tant de diligence et par des chemins si détournés, qu'il étoit impossible que je n'arrivasse pas en Suisse aussi heureusement que je l'ai fait. »

Le livre pourrait se terminer à cet endroit, mais l'auteur croit devoir compte au public des incidents qui précédèrent sa sortie de France. On y trouve plus d'habileté que d'héroïsme. Ulysse y paraît plus qu'Achille. « Il faut donc savoir, dit-il (2), qu'il y avoit déjà quelque temps que je m'étois lié d'une amitié fort étroite avec M. le comte du Pujol, lieutenant de roi du haut Rouergue, et cela en partie pour avoir un prétexte plausible d'aller souvent dans les montagnes de la Caune et dans le bas Languedoc, où ce seigneur a plusieurs grandes et belles terres.

« Madame sa femme et madame la marquise de Saint-

(1) P. 159. — (2) P. 161.

Aman, sa fille, deux dames d'un très-rare mérite, me faisoient aussi l'honneur d'être beaucoup de mes amies. Il arriva qu'étant allé à Toulouse pour mes affaires, je trouvai ces dames prêtes à en partir pour Nages, une de leurs terres située près de la ville de la Caune; elles me témoignèrent que je leur ferois un vrai plaisir d'être du voyage, et même de passer quelques jours chez elles. Outre que la bienséance m'obligeoit de répondre à leur honnêteté, je n'avois garde de refuser une partie qui s'accommodoit si bien avec mes desseins et avec la résolution que j'avois formée d'aller en ce pays-là. Nous nous mîmes donc en chemin, et nous avions déjà fait une partie de la route fort agréablement; mais, en approchant de Castres, nous fûmes étonnés de trouver tous les villages sous les armes et dans une consternation extrême sur ce que le bruit s'étoit répandu que les camisards, au nombre de plusieurs milliers, étoient entrés dans la province et qu'ils y mettoient tout à feu et à sang. Le premier mouvement de ces dames fut de vouloir absolument rebrousser chemin, et comme il m'eût fallu en ce cas retourner aussi avec elles, chose qui m'auroit tout à fait dérangé et qui étoit capable de me perdre, je me trouvois dans un fort grand embarras. J'eus néanmoins le bonheur de m'en tirer. » Il leur remontra que leurs intérêts les appelaient à Nages, que les révoltés n'attaquaient pas les voyageurs, et que d'ailleurs on leur enverrait sans doute sur la route une escorte. On se remit donc en chemin, et l'on arriva à Nages, où le comte du Pujol, fort neuf dans son métier de lieutenant du roi, ne trouva rien de mieux que de prier Guiscard « de lui aider à régler toutes choses » (1). Cette confiance venait d'autant plus à propos que le receveur de la province, subdélégué de l'intendant, « le nommé Banse », venait d'adresser au comte une lettre fort alarmée et qui donnait lieu à Guiscard de penser que l'on était sur la voie de ses manœuvres. Par son conseil, Banse est mandé à Beaumont pour prendre les or-

(1) P. 165.

dres du lieutenant de Sa Majesté, et avec lui toute la noblesse du pays pour prêter main-forte à l'autorité du roi. La situation se tendait, la plupart des gentilshommes appelés étaient dans le complot. Guiscard s'efforça de les rassurer en particulier, puis il se rendit auprès du comte du Pujol qui venait de faire appeler Banse.

« A peine (1) eûmes-nous pris nos places que, comme le plus intéressé à la chose, je pris le premier la parole et dis d'un air naïf et délibéré : Eh bien, qu'est-ce que tout ceci, monsieur Banse? Vous nous avez mis, monsieur le comte et moi, dans de grandes inquiétudes. Selon votre lettre, nous devons croire que c'est ici une affaire de la dernière importance, que tout est perdu ; et cependant, quelques soins que nous ayons pris pour être informés, tous les avis qui nous sont revenus jusqu'à présent se réduisent à nous apprendre qu'une centaine de malheureux paysans, séduits par deux chefs des Cévennes, ont brûlé quelques chapelles.... Parlez, monsieur Banse ; M. le lieutenant du roi souhaite que vous lui expliquiez les mystères contenus dans votre lettre.

« Il est vrai, messieurs, répondit-il, qu'il n'a paru encore dans la province que la troupe dont vous venez de parler; mais moi, qui suis chargé depuis plusieurs années par M. l'intendant de Guyenne d'une inspection sur la conduite de nos nouveaux convertis, et qui pour cela ai partout mille émissaires qui m'avertissent de ce qui se passe, je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il se trame depuis un assez longtemps dans ce pays-ci des affaires de la dernière conséquence, et capables de bouleverser tout le royaume. J'avoue que je n'en ai pu encore découvrir toutes les circonstances, mais je vous supplie de croire que je suis suffisamment informé pour pouvoir vous dire qu'on ne doit point regarder ces affaires-ci sur le pied de celles des Cévennes. Les affaires des Cévennes ne sont soutenues que par de simples paysans sans esprit ni politique, au lieu qu'on a sujet de présumer ici que plusieurs

(1) P. 108.

grands du royaume et même quelque prince du sang sont de la partie, les catholiques de ces cantons ne me paroissant pas moins camisards que les protestans. Mais, messieurs, pour ne pas vous laisser davantage dans l'incertitude, tenez, dit-il (en nous tirant de sa poche un exemplaire de cette lettre que j'avois adressée et fait distribuer aux protestans des Cévennes), donnez-vous la peine de lire cela ; voyez si je n'ai pas eu raison de vous écrire comme j'ai fait, et de dépêcher des courriers de tous côtés pour faire venir promptement des troupes. Pour moi, messieurs, continua-t-il, je serois d'avis, pour couper le mal dans sa racine, que, sitôt que nous serons ici les plus forts, nous nous saisissions de tout ce qu'il y a de gens considérables dans la province..... »

« . . . Voyant (1) que cet homme avoit trop de connoissance de nos affaires pour pouvoir espérer qu'elles lui fussent encore longtemps cachées, que nous étions trop prévenus dans nos desseins pour oser tenter de les poursuivre, et qu'il étoit presque sûr qu'après la démarche de ces incendiaires la plupart des catholiques ne voudroient pas se déclarer en notre faveur, je pris la résolution de faire tous mes efforts pour obtenir de Banse qu'il changeât de sentiment et pour le porter à la douceur, comptant que si je pouvois en venir à bout je gagnerois aussi l'intendant qu'il gouvernoit absolument. » Guiscard lui remontra donc que des mesures de rigueur feraient éclater les inimitiés qu'il avait amassées contre lui, que comme receveur de la province il avait intérêt à ne pas la ruiner en y appelant des troupes, etc., etc.

Desinit in piscem. Voilà donc toute cette conjuration si bien ourdie en pleine déroute, sans qu'on ait vu la lueur d'une épée. Sur ce, Guiscard engage ses amis à s'arranger avec le terrible Banse à beaux deniers comptants. Il leur annonce qu'il va tenter une dernière fois de soulever les mécontents catholiques, et que, s'il n'y réussit pas, il sortira du royaume ; mais ce n'est pas sans leur promettre de tra-

(1) P. 173.

vailler, le cas échéant, en leur faveur auprès des puissances étrangères, de manière à pouvoir bientôt revenir se mettre à leur tête. Nous avons vu que, ses dernières tentatives ayant échoué, il se retira en effet en Suisse. La monarchie était sauvée !

III.

Le reste des aventures de l'abbé de la Bourlie, *alias* marquis de Guiscard, se trouve dans Moréri (1) et dans Voltaire (2). Je me contenterai donc d'y renvoyer le lecteur. La catastrophe qui termina sa vie a fourni à Mme Dunoyer (3) quelques pages curieuses que nous résumerons le plus brièvement possible. Bien que les entreprises du marquis de Guiscard se fussent, comme on l'a vu, bornées à des projets plus ou moins bien conçus, il fut accueilli en Angleterre par une pension de 500 guinées avec le titre de colonel. Le désœuvrement, l'habitude de nouer des intrigues, le chagrin d'avoir été la dupe d'un intrigant qui se disait envoyé par les rebelles des Cévennes et qui l'embarqua dans des démarches qui affaiblirent son crédit auprès de la reine Anne, toutes ces choses déterminèrent-elles le marquis de Guiscard à tenter de se ménager des intelligences avec le gouvernement de Louis XIV pour rendre possible son retour en France ? C'est du moins ce dont il fut accusé par ce misérable devenu son plus mortel ennemi. Guiscard fut mandé devant des juges commis par la reine. L'un d'eux, M. Harley, l'ayant malmené de paroles, Guiscard s'emporta et le frappa à plusieurs reprises avec un canif qu'il avait, dit Mme Dunoyer, trouvé dans l'antichambre où on l'avait laissé quelque temps seul. Elle ajoute qu'il avait *coulé* ce canif

(1) Article *Guiscard.*

(2) *Siècle de Louis XIV*, chapitre cité. Voir également la *Biographie Didot*, art. *Bourlie (la)*.

(3) *Lettres*, etc., édition citée, t. IV, p. 24 et suiv., et t. VI, p. 16 et suiv.

dans sa bouche, ce qui n'annoncerait pas un homme bien sûr de son innocence. Les témoins de cette scène ayant mis l'épée à la main, Guiscard reçut des blessures dont il alla mourir deux jours après à la tour de Londres. Il se repentit à ce qu'il paraît de son emportement, et pria lord Bolingbroke d'en demander pardon à M. Harley et de l'assurer qu'*il mourait son serviteur*.

Après sa mort, il fut exposé au public dans une cuve d'eau salée « comme quelque monstre marin » (1). Puis il fut porté en terre, ce qui peut faire supposer que l'accusation de trahison ne fut pas trouvée suffisante pour faire intenter un procès à son cadavre. Ainsi finit l'abbé de la Bourlie. M[me] Dunoyer conclut quelque part que rien de tout cela ne lui serait arrivé si, en bon ecclésiastique, il ne s'était occupé que de son bréviaire. Si c'est la seule moralité à tirer de ce long récit, j'y souscris pleinement.

W. O.

(1) Mad. Dunoyer, *loc. cit.*

SALMON MACRIN,

L'HORACE FRANÇAIS.

Dans l'article consacré par Brunet (1) à ce poëte latin du seizième siècle, il s'est glissé une erreur que je vais relever tout d'abord. La femme de Macrin s'appelait *Guillonne Boursault*, comme l'atteste le dizain suivant de Jean Sanel, inséré à la page 136 du recueil de chants funèbres (*Næniæ*) que l'*Horace français* fit paraître en 1550, l'année même de la mort de sa fidèle compagne :

La mort avoit jà chanté la victoire
Sur le tumbeau de *Guillonne Boursault*,
Et pensoit bien triumpher de la gloire
Comme du corps, lorsque Macrin l'assault
Par mille vers, qui levèrent si hault
Ce sainct tumbeau que mort n'y peut attaindre.
O bon mary, la mort n'a peu estaindre
L'amour qu'avois à ta femme en sa vie;
O dame heureuse, on ne te devroit plaindre,
Puisque ta mort vainc la mort et l'envie.

Ainsi le prénom, du reste assez bizarrement orthographié, de *Helenne*, que Brunet donne à la défunte, est le résultat, soit d'une distraction de copiste, soit d'un *lapsus* typographique. Ajoutons bien vite que cette inexactitude, en soi peu importante, n'enlève rien à la hauteur ni à la solidité du colossal monument bibliographique sur lequel sont inscrits ces mots : MANUEL DU LIBRAIRE.

(1) *Manuel du Libraire*, 5e éd., t. III, col. 1284 et 1285.

Cela dit, je vais profiter de l'occasion pour vous entretenir pendant quelques minutes d'un homme vraiment remarquable, à peu près oublié de nos jours, et qui pourtant a joué un grand rôle dans la révolution poétique opérée par Ronsard, Joachim du Bellay et les autres membres de la fameuse Pléiade. Il a été leur devancier et, à beaucoup d'égards, leur initiateur.

Jean Salmon, dit *Macrin*, naquit à Loudun, en 1490, de Pierre Salmon et de Louise ou Nicole (1) Tyrel. Son grand-père maternel, Amaury Tyrel, commença son éducation en lui apprenant à lire et à écrire ; il passa ensuite sous la férule d'un maître de l'endroit, nommé Pierre Michel, et alla terminer ses études à Paris, où il suivit les leçons du célèbre Jacques le Fèvre d'Étaples.

Il perdit son père de bonne heure, et demeura sous la tutelle unique de sa mère, excellente femme, qui n'épargna pour ce fils tendrement aimé ni les soins vigilants, ni les sacrifices pécuniaires. Ce fut elle qui, fidèle probablement aux suprêmes recommandations du mari qui la laissait veuve, envoya le jeune Salmon se perfectionner dans la grande ville, centre intellectuel, foyer de lumières, alors déjà, comme à présent encore, malgré tout ce qu'on essayerait de faire pour qu'il n'en fût pas ainsi.

En 1514, on voit déjà paraître le nom du jeune poëte, suivi du surnom de *Maternus*, à la tête d'une petite pièce de vers, publiée sous ce titre : *Joannis Salmonii Materni Lodunatis in Quintiani Parthenocleam Hexastichon* (Sixain de Jean Salmon Maternus, de Loudun, sur la Parthénoclée de Quintianus). Il l'inséra comme un hommage amical, suivant l'habitude du temps, parmi les œuvres de Jean-François

(1) Dans ses poésies latines, Macrin appelle sa mère *Laonice*, qui pourrait être, soit la transformation paronymique de *Louise*, soit le féminin de *Nicolas* (Νικόλαος, Λαονίκη). Il avait, du reste, la manie des noms propres grecs. Son fils Charles devient pour lui *Charilaüs* ; sa femme Guillonne, *Gélonis* (la Souriante : de γελάω, rire ; γέλως, ris, aspect riant).

Quintianus Stoa (nom latinisé de Giovanni Francesco Conti da Quinzano).

Mais son premier essai poétique d'une certaine étendue vit le jour en 1515 : c'est une *Élégie sur la mort du Christ*, suivie de quelques *Hymnes à la Vierge.* Un an plus tard, il signait une belle pièce d'hendécasyllabes, à la suite d'un poëme sur Jeanne d'Arc, le premier de ce genre probablement qu'ait inspiré l'héroïne, et qui renfermait environ quatre mille hexamètres. Cette espèce d'épopée historique sans fiction, à la manière de la *Pharsale* de Lucain, avait pour auteur un ami de Macrin, Valerandus Varanius, d'Abbeville, docteur en théologie, qui florissait comme poëte latin dans les premières années du seizième siècle.

A cette occasion, notre lyrique remplaça son surnom de *Maternus* par celui de *Macrinus*, que dès lors il adopta d'une manière définitive. Il le fait suivre ordinairement de l'adjectif local *Juliodunensis* (Loudunois), comme s'il eût voulu, par une attention patriotique, associer sa ville natale à la gloire qu'il espérait pour lui-même. On ne sait pas au juste quel motif a pu présider au choix successif de ces deux surnoms. Peut-être *Maternus* (analogue au Φιλομήτωρ des Grecs) était-il tout simplement un souvenir de reconnaissance filiale; et, quant à *Macrinus* (Maigret), c'est assez visiblement une allusion plaisante qu'il aura faite lui-même à son peu d'embonpoint.

Le docte nourrisson de la muse antique ne tarda pas à fixer l'attention de ses contemporains. Antoine Bohier ou Bouhier, cardinal-archevêque de Bourges, le reçut chez lui comme secrétaire et le garda jusqu'en 1519, année où ce digne prélat mourut. L'année suivante, Macrin devint le commensal de René, bâtard de Savoie, comte de Tende et grand maître de France, mort plus tard, en 1525, des blessures qu'il reçut à la bataille de Pavie. Ce haut personnage lui confia l'éducation de ses deux fils, Claude, comte de Tende, depuis gouverneur de Provence, et Honorat, marquis de Villars. En outre il voulut bien le présenter au roi la même année,

et, cédant à une aussi puissante recommandation, François Ier admit Macrin au nombre de ses valets de chambre. A première vue, cette qualification pourrait offusquer les lecteurs de nos jours ; mais c'était alors une charge des plus honorables, et tout le monde sait que Clément Marot, — l'un des meilleurs amis de notre poëte, — s'estimait heureux d'occuper un poste semblable auprès de la sœur bien-aimée du monarque, la belle et spirituelle Marguerite de Valois.

Macrin se voyait donc lancé sur la voie du succès. Deux nouveaux protecteurs vinrent alors grossir la liste déjà nombreuse de ses nobles Mécènes. L'un était Guillaume du Bellay, sire de Langey, dont il nous reste d'excellents mémoires historiques sur la première moitié du seizième siècle, ouvrage continué par son plus jeune frère, Martin ; l'autre était Jean du Bellay, frère puîné de Guillaume, et alors évêque de Bayeux.

Un événement imprévu, terrible, apporta vers cette époque une compensation cruelle à tant de prospérités : dans l'espace de onze jours, notre poëte perdit coup sur coup sa mère, Nicole Tyrel, ses deux sœurs, Françoise et Honorée Salmon, enfin trois neveux, tous victimes d'une épidémie qui ravageait Loudun. Quel vide se fit en ce moment autour de lui et dans son cœur ! Heureusement un gracieux amour vint le rendre à la vie. Depuis quelque temps il s'était épris d'une jeune fille de Loudun, l'innocence et la beauté mêmes, s'il en faut croire les enthousiastes peintures d'un amant et d'un poëte. Elle avait nom Guillonne Boursault, comme nous l'avons déjà vu. Macrin l'épousa en 1528, lorsqu'elle venait à peine d'atteindre ses quinze ans.

L'année même de son mariage, — l'*Horace français* avait alors trente-huit ans, — il publia chez Simon de Colines un charmant petit recueil intitulé *Carminum libellus*, et dédié à son ancien élève, le marquis de Villars. Il y chante en général, avec un naïf mélange d'érudition et de sentiment, l'ivresse de sa lune de miel.

Deux ans après la mise au jour du *Carminum libellus*,

Macrin fit paraître chez le même libraire quatre livres d'*Odes*, adressés à son protecteur Guillaume du Bellay.

Il était alors dans toute la force de son talent. Cette période fut courte, — beaucoup trop courte, hélas ! — car, à partir des ses *Hymnes* de 1537, il ne fit plus guère que déchoir. N'insistons pas, et arrêtons-nous plutôt un instant sur la brillante époque du lyrique de Loudun.

Quand Macrin fit entendre en France les premiers accords qu'un doigt moderne eût fait rendre à la cithare antique, il y eut, d'un bout à l'autre de la république des lettres, comme un tressaillement d'ineffable surprise. Nul encore, parmi tous ces néo-païens de la renaissance, n'avait su manier la strophe latine avec cette élégante souplesse. Aussi le surnomma-t-on tout d'abord l'*Horace français*, et véritablement c'était justice.

Écoutez, par exemple, cette belle ode à François Ier :

Multo ferocem milite Cæsarem
Jurasse templis in patriis ferunt,
Francisce, prædæ se daturum et
Luctificis tua regna flammis.

Regnata Francis Gallia tamdiu,
Tot gloriosis inclyta laureis,
Ad cujus Ægyptus, triplexque
Arrabia est tremefacta nomen,

Burgundioni subdita serviet,
Mollique Flandro : rege superstite,
Cui robur, armorumque nervi,
Divitiæ superant avitæ ;

Bello gerendo quem facit utilem
Virtus, decoro in corpore gratior ;
Cui sceptra, tot turmæ pedestres,
Totque equitum numerantur alæ ?

Odere Celtas non ita numina,
Clarumque claro nomine principem,
Hos prorsus ut verti cruento ab
Hoste sinant fierique prædam.

Quanquam Britannis auxiliis tumens,
Et bellicosæ pube Sueviæ,
Augustus Hispanoque, nostris
Urbibus excidium minatur;

Fier de ses nombreux soldats, César (1) a juré, dit-on, dans les temples de son pays, de livrer au pillage, aux horreurs de la flamme.. ton royaume, François !

Quoi ! cette Gaule où depuis tant de siècles règnent les Francs, elle qui, toute glorieuse de lauriers, vit trembler à son nom l'Égypte et la triple Arabie,

Se courberait, esclave, sous le Bourguignon, sous le lâche Flamand?... Vive Dieu ! son roi n'est pas mort; il a toujours sa puissance, et ses trésors héréditaires, nerf des combats.

Il a tout pour vaincre : bravoure et beauté, rehaussées l'une par l'autre; sceptre sans égal, innombrables fantassins, cavaliers innombrables.

Non, le ciel ne hait pas la France, ni son grand prince au grand nom, jusqu'à souffrir qu'un ennemi sanguinaire les foule aux pieds comme sa proie.

Enflé des secours de l'Angleterre, fier de sa belliqueuse jeunesse de Souabe et d'Espagne, il prétend, cet Auguste, mettre à sac nos bonnes villes ?... Vaine menace !

(1) Charles-Quint.

Furore cæcus, nec proavi memor, Quem, provocantem Marte ferociter Hanc gentem et illam, Lotharingi Helvetiusque alacer cecidit.	Dans sa fureur aveugle, il oublie son bisaïeul (1), ce fier soudard, qui, provoquant deux peuples à la fois, tomba sous les coups de la Lorraine et de l'intrépide Helvétie (2).
Cessare posthac, maxime rex, nefas; Exercitus jam scribe, pia indue Nunc arma, pro natis tuis et Imperio patriæ tuendo,	N'hésite plus, grand roi : ce serait infâme. Aux armes ! En avant pour la guerre sainte ! Cours défendre tes enfants et la patrie ;
Florentius quo non aliud videt Sublimis Arctos, finem ad Atlanticum Syrtesque Mauras, a rigente Danubii Tanaisque ripa.	Cette patrie, la plus florissante que là haut contemplent les regards de l'Ourse, des bords glacés du Danube et du Tanaïs aux confins de l'Atlas, aux Syrtes mauresques.

Voici maintenant, dans un tout autre genre, une poésie « intime », — comme nous dirions aujourd'hui, — qu'il adresse à sa *maisonnette des champs*. Il y emploie le rhythme hendécasyllabique, ce rhythme alerte et dégagé, si cher à Catulle :

Florens hortule, mustulenta vitis, In quincuncem habili reducta mensu; Sepes textilis, alitum voluptas, Et de fonte latex scatens perenni ; Tuque carice villa tecta agresti, Jucundissima solitudo nobis, Gratæ deliciæ, quiesque fesso : Ecquando mihi vos videre, vestro Secessu frui amœnulo licebit ? Ecquando, mihi restitutus ipsi, Nunc per viticulas inambulabo, Per pomaria, frondeosque saltus ; Nunc, in gramine roscido supinus, Ad fontis tremulam fugacis undam, Cantabo roseis probanda nymphis, Indis, Seribus, et legenda Mauris ? Hunc, o Cynthie criniger, brevique Optanti revehas diem Macrino !	Jardinet en fleurs, vigne aux grappes gonflées dont les ceps en quinconce s'alignent avec symétrie; charmille qui fais le bonheur des oiseaux, source d'eau vive qui jaillis sans cesse, et toi, maisonnette des champs, que recouvre un agreste glaïeul; solitude qui m'es si douce, délicieux ermitage, repos de mes fatigues : ah ! quand pourrai-je vous revoir, et jouir de votre gentille retraite ! Quand pourrai-je, rendu à moi-même, tantôt me promener dans mon petit vignoble, mon verger, mes ombreux bosquets ; tantôt, m'étalant sur la pelouse où la rosée scintille, près d'une fontaine qui fuit en tremblotant, obtenir par mes chants le suffrage des nymphes aux lèvres de rose, et me faire lire des Indiens, des Sères et des Maures ! Oh ! ce jour, dieu du Cynthe aux blonds cheveux, ramène-le bien vite, et tu combleras les vœux de Macrin !

L'*Horace français* était en relation avec presque tous les hommes illustres de son temps. Parmi cette foule d'honorables amitiés, je citerai notamment Érasme, Budé, Thomas Morus, Germain Brice, Clément Marot, Mellin de Saint-Ge-

(1) Charles le Téméraire.

(2) Allusion à la défaite et à la mort du duc de Bourgogne, sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477.

lais, Pierre Danès, Estienne Dolet, Tusanus, Rabelais, et, en dernier lieu, Michel de l'Hospital. Le vénérable chancelier lui consacre même une de ses épîtres latines, conçue en des termes qui respirent une profonde estime et une vive affection. Budé, le grand helléniste du seizième siècle, adresse également à notre poëte deux de ses nombreuses lettres, si précieuses pour l'histoire littéraire de ce temps, et si peu consultées néanmoins, à notre époque de littérature courante et d'érudition improvisée. L'une de ces lettres est du 11 novembre 1519; l'autre, du jour des cendres de l'année 1520; et toutes deux expriment une amitié sincère, une grave et solide considération. Dans une troisième, datée du 11 mai 1521, écrite en grec, en beau dialecte attique, et adressée à Jean Lascaris, Budé se sert, pour donner des nouvelles de Macrin à Lascaris, leur ami commun, des expressions suivantes : Σαλμώνιος, ἀνὴρ ὑπεράγαθος καὶ ποιητὴς ἔνδοξος... « Salmon, excellent homme et illustre poëte..... »

D'autre part, François I[er] et Marguerite de Valois le comblaient à l'envi de leurs bienfaits. Plus d'une fois, l'auguste « protecteur des lettres », qui lui-même se piquait de poésie, daigna faire traduire en vers latins par son valet de chambre les inspirations françaises de sa royale muse. En revanche, Clément Marot, le gracieux héritier des trouvères, faisait passer de temps à autre dans son naïf gaulois les poésies latines de l'*Horace français*.

Un court exemple vous fera connaître Marot dans ce rôle, assez inattendu, de *translateur* d'un poëte latin moderne. Il s'agit de François I[er], passant un jour en revue, au Palais de justice, les nombreuses statues de ses prédécesseurs, et montrant, avec un calme stoïque, le piédestal encore vide où plus tard devait s'élever la sienne :

Ainsi qu'un jour, au grand Palais (1), tes yeux
Virent dressez les simulachres vieux

(1) Le Palais de justice. « Le dessous de la grande salle, » dit Sauval, « est bâti avec beaucoup de solidité, et portoit une salle qui pas-

Des roys françoys (roy d'entre eulx l'excellence),
Nombrer vouluz tous par ordre et sequence
Les tiens ayeulx, qui ont de main en main
Baillé le sceptre à prince tant humain.
Mais quand le lieu vuide tu vins à veoir
Lequel s'attend le tien image avoir :
« Voyez (dis-tu) la place à moy promise
Quand ceste chair au tumbeau sera mise.

Or, je demande, en tenant ce propos
Fus-tu esmeu de la peur d'Atropos?
Non : car tu as, maugré Mort, asseurance
Qu'entre les dieux sera ta demeurance.

Voici maintenant l'original :

Cum regum statuas veterum, rex maxime, cernis,
Ampla Palatinæ quas habet aula domus,
Ordine avos numerasti et stemmata clara tuorum,
Per quorum tibi sunt tradita regna manus.
Decretam sed ubi ad sedem post funera ventum est,
Exspectat statuam qua basis alta tuam,
Tunc mente intrepida : « Locus hic mihi debitus, » inquis;
« Hic ero, cum fati venerit hora mei. »
Talia magnanimo qui pectore verba profaris,
Interitus ullo frangeris anne metu?
Non certe : quia tu, terris mortalis in istis,
Divus apud superos, cum morieris, eris.

A son tour, Macrin voulut s'essayer dans cette jeune poésie nationale, à peine sortie avec Marot de son berceau du moyen âge, et qui bégayait encore ses rondeaux et ses ballades, en attendant la grande voix de Ronsard. Du Verdier nous affirme, dans sa *Bibliothèque*, avoir vu, *manuscrits* et

soit pour l'une des plus grandes et des plus superbes du monde. Elle étoit pavée de marbre blanc et noir, lambrissée et voûtée de bois, accompagnée dans le milieu de piliers de même, tous rehaussés d'or et d'azur, *et remplis des statues de nos rois*, représentés de sorte que, pour les distinguer, ceux qui avoient été malheureux et fainéans avoient les mains basses et pendantes; les braves, au contraire, et les conquérans avoient tous les mains hautes. » (*Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris*, tome II, page 3.)

signés du nom de Macrin, *des épigrammes françois* (1), *bien troussez à l'imitation des grecs*, entre les mains d'un libraire de Poitiers. Malheureusement, ce que du Verdier a pu voir, il n'est que trop probable qu'on ne le reverra jamais.

Macrin adorait sa jeune femme, qui, du reste, le payait de retour. L'*Horace français* chanta cette moitié de son âme sur tous les tons possibles de la lyre latine, et, prodiguant à son idole les caresses poétiques les plus tendres, les diminutifs les plus gracieux du gracieux idiome de Catulle, il lui consacra les plus belles, peut-être, et les plus fraîches de ses poésies. Il ne paraît pas qu'aucun nuage sérieux ait jamais troublé, pendant vingt-deux ans qu'elle dura, cette union charmante et féconde. Féconde, en effet : l'antique Niobé, avant sa terrible disgrâce, ne devait pas être plus heureuse et plus fière que Gélonis. Elle donna douze enfants à son mari, à cet époux unique dans son genre, toujours aimé, toujours aimant. Hélas ! vous le dirai-je ? six des plus belles fleurs de cette couronne vivante s'effeuillèrent l'une après l'autre, et firent vibrer tour à tour, sur la lyre de notre poëte, la corde de la douleur.

Ses beaux jours étaient passés. Une dernière épreuve, la plus cruelle de toutes, lui restait à subir. Attaquée d'une pulmonie incurable, Gélonis, Gélonis elle-même, expira, courageuse et résignée comme une matrone chrétienne, le 14 juin 1550, à l'âge de quarante ans, deux mois et quinze jours. Macrin, dès lors, se sentit frappé au cœur. Il ne fit plus que languir depuis cette époque, et mourut sept ans après sa Gélonis, en 1557, âgé de soixante-sept ans, à Loudun, et dans la maison du collége, s'il faut en croire un historien local, Dumoustier de la Font.

Le plus célèbre de ses nombreux enfants, Charles, ou *Charilaüs*, paraît, suivant de Thou et Sainte-Marthe, avoir hérité du talent de son père sur la lyre latine, et l'avoir surpassé de

(1) *Épigramme* était alors du masculin.

beaucoup, ce qui serait assez concevable, dans la connaissance de la langue grecque. Rien, à l'heure qu'il est, ne peut nous faire contrôler cette assertion flatteuse, attendu que les œuvres de Charilaüs Macrin ne sont point parvenues jusqu'à nous. Il n'avait encore que quinze ans, à la mort de sa mère Gélonis. Son père, qui ne voulait rien négliger pour son éducation, le confia d'abord aux soins austères d'un de ses amis particuliers, le savant Tusanus (Toussaint), ce *bon Tusan*, comme dit Antoine de Baïf,

> Qui chez luy nourrissoit une gaye jeunesse
> De beaux enfants bien nez, le soir et le matin,
> Leurs oreilles battant de grec et de latin.

Il le plaça ensuite au collége de Presle, où le jeune homme eut pour professeurs Ramus et Talon. Le mérite bientôt reconnu de Charilaüs le fit choisir, au sortir de ce docte séjour, pour être le précepteur de la princesse Catherine, sœur de Henri de Navarre (plus tard Henri IV). Un tel choix ferait croire que notre Charilaüs était, sinon calviniste, au moins sympathique à la réforme. C'est ainsi, du reste, que l'interpréta le fanatisme contemporain, et le disciple de Ramus mourut comme son maître, lâchement assassiné à la Saint-Barthélemi. Il avait alors trente-sept ans.

Résumons-nous. D'abord ami de Marot et de Rabelais, ses compagnons d'âge; consulté plus tard comme un oracle patriarcal par une nouvelle génération littéraire qui avait grandi sous l'aile de sa gloire, Macrin me semble combler l'intervalle et rétablir la transition de l'école gauloise à l'école savante. Les jeunes et ardents conscrits de la Pléiade sont arrivés sur le champ de bataille littéraire, au moment où le nom vénéré du lyrique de Loudun retentissait encore. Ils avaient lu, commenté, admiré l'*Horace français*, sous les yeux de leur docte maître, Jean Daurat. Ce fut encore Macrin qui encouragea dans ses débuts poétiques l'un des plus brillants et des plus chevaleresques d'entre eux, l'auteur de la fameuse *Défense et Illustration de la langue françoise*. Du

Bellay nous l'apprend lui-même dans la strophe suivante de sa *Musagnœomachie* (Combat des Muses contre l'Ignorance) :

Le docte luc (luth) tant vanté,
Qui la mort de l'Ignorance
Parmy Loudun a chanté,
Voire par toute la France,
Me veut donner asseurance
De lascher par l'univers
Les traits de mes petits vers.

En un mot, sous une foule de rapports, Ronsard et ses poétiques frères d'armes se sont formés à l'école de Macrin ; stimulés par une émulation généreuse, ils ont marché sur ses traces ; ils ont fait, en français, ce qu'il avait d'abord fait en latin, et n'ont eu, pour ainsi dire, qu'à traduire son exemple.

Joseph Boulmier.

LES GAYETEZ D'OLIVIER DE MAGNY

TEXTE ORIGINAL, AVEC NOTICE PAR E. COURBET.

Paris, A. Lemerre, 1871, in-18.

En 1866, Sainte-Beuve écrivait à l'un des éditeurs de la *Pléiade* : « Je vous demande de vouloir bien adjoindre aux « sept poëtes de la pléiade un huitième, Olivier de Magny, « un poëte dont les recueils toujours très-rares se vendent « au poids de l'or et qui est un charmant esprit ; d'un côté « l'ami intime de du Bellay, qu'il complète, de l'autre, l'a- « mant favorisé de la belle Cordière dont il raille le crasseux « mari. Il est du vrai groupe central de la Pléiade du sei- « zième siècle, et, comme mérite et talent, il tiendrait bien « le quatrième rang, sinon le troisième. Vous voyez, mon- « sieur, comme je prends à cœur ces choses. »

Ce vœu a été entendu : un lettré auquel nous devons déjà une réimpression des *Élégies de la Belle-fille*, de Ferry Julyot (1), et une excellente édition des *Œuvres de M. Régnier* (2), M. E. Courbet, vient de publier une première partie des OEuvres d'Olivier de Magny qui établit surabondamment la justesse d'appréciation du célèbre *lundiste*. Moins épique que Ronsard, mais vivant plus dans l'intimité de la nature humaine, — *circum præcordia ludens*, — Olivier de Magny confine à du Bellay, dont, au défaut du souffle élevé, il possède l'accent ému. On voudra relire ces *juvenilia* d'une muse dont l'apparition marque une des grandes phases du goût français.

Je n'ai pas à examiner ici par le menu l'importance de

(1) *Paris*, A. Lemerre, 1868.
(2) *Ibid.*, *Id.*, 1869.

l'œuvre d'Olivier de Magny et la place qu'il tient dans l'histoire littéraire de son temps. Ces deux points ont été habilement traités dans une substantielle notice dont M. E. Courbet a fait précéder sa réimpression. On la lira avec plaisir et profit. Je ne saurais admettre toutefois sans contestation que les *pléiadisants* aient eu pour héritiers littéraires directs, comme le veut M. Courbet, les écrivains protestants de la fin du seizième et du commencement du dix-septième siècle. Passe encore pour Henri Estienne, que M. Courbet a sans doute eu en vue; mais d'Aubigné, le plus hardi constructeur de phrases inintelligibles qui ait jamais été, et tant d'autres !... C'est trop d'honneur pour eux.

Il me reste à dire que dans cette réimpression on a scrupuleusement suivi l'orthographe et la ponctuation du texte original : la bibliographie est, elle aussi, une école de respect. Quant à l'exécution matérielle, elle serait parfaite sans un léger défaut que l'on évitera sans doute dans les volumes suivants. Le livre sort des presses de Perrin dont les caractères, habitués à se prélasser sur du papier satiné, ont perdu quelque peu de leur netteté par leur contact avec le papier *dit* de Hollande qui a été employé par l'éditeur : mais, dans un travail de cet intérêt, c'est assurément le cas de redire avec Horace, et en l'employant au sens propre, le *Non ego paucis offendar maculis*.

W. O.

UN SONNET SUR LA MORT DE DANÈS.

1577.

On lit dans le *Journal de Henri III*, de Lestoile, à la date du 23 avril 1577, le passage suivant relatif à la mort de Danès, passage revu sur le manuscrit original :

« Le mardi 23e avril, à trois heures après midi, mourust Danès, évesque de La Vaurs, lecteur du Roy, en réputation d'un bon, sage et docte prélat, et en fust fait à Paris, où il mourust, fort grand deuil, car Dieu lui fist la grace que, comme il avoit bien vescu, de bien mourir en lui, et fist une fort belle et chrestienne fin. Le suivant épitaphe fut divulgué à sa mémoire (1) :

Quand le Ciel eust ravi pour estre à jamais sien
Ce prélat de Danès, seul honneur de l'Église,
La terre aiant perdu sa gloire plus exquise :
Pourquoi, dit-elle au Ciel, prens-tu ce qui est mien ?

Je ne suis point jaloux, dit le Ciel, de ton bien,
Je ne porte à ton heur aucune convoitise,
Ce prélat a toujours sa confiance mise
Sur ce qui est céleste et non pas terrien.

Laissez, dit l'Éternel, ces propos curieux;
Maintenant je vous veux rendre contens tous deux.
Tu garderas, ô Ciel, pour ta plus grande gloire

(1) Au lieu de cette phrase, l'édition de M. Champollion porte : *et l'on divulgua des épitaphes à sa mémoire*. Quant au sonnet que nous reproduisons, il est complétement omis. Voy. son édition du *Journal de Henri III*, p. 85.

L'esprit de ce prélat, la terre jouira
De son brave renom, et immortel vivra
Son esprit au haut ciel, en terre sa mémoire. »

Pierre Danès (en latin *Danesius*) naquit à Paris en 1497 et mourut le 23 avril 1577, à l'âge de quatre-vingts ans. C'était un des grands érudits du seizième siècle. Nommé professeur de grec au collége de France par François Ier, il devint ensuite évêque de Lavaur. Il avait été précepteur de François II et ambassadeur au concile de Trente sous les rois François Ier et Charles IX. On connaît la piquante réponse qu'il fit à ce concile à un prélat italien qui, choqué de la liberté avec laquelle s'exprimait un théologien français, avait dit par raillerie : *Gallus cantat.* Danès répliqua vertement par ces paroles : *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret!* Mais ce qu'il faut louer surtout chez Danès, c'est son amour de l'étude, c'est son goût passionné pour les livres. Il avait formé une magnifique collection d'ouvrages rares et précieux ; à sa mort, cette bibliothèque, objet de tant de soins et de dépenses, fut malheureusement dispersée et vendue *au grand préjudice de la république des lettres*, nous dit de Thou au livre LXIV de son *Histoire.*

Les éloges n'ont pas manqué à Danès; de tous ces panégyriques, l'un des plus intéressants est assurément celui que nous rencontrons dans le poëme de Guy le Fevre de la Boderie : la *Galliade* (1). Danès n'est pas le seul qu'ait chanté la Boderie : tous les érudits, tous les savants, qui furent si nombreux en France à la renaissance des lettres et depuis cette grande époque, sont célébrés avec un égal enthousiasme et une égale vénération dans les vers du poëte. Quoique le

(1) Voici le titre exact de cet ouvrage : *La Galliade, ou de la révolution des arts et sciences. A monseigneur, fils de France, frere unique du Roy, par Guy le Fevre de la Boderie, secretaire de Monseigneur et son interprete aux langues peregrines.* A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Saint-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'homme sauvage, 1578, avec privilege du Roy, in-4° de 14 feuillets liminaires et 131 feuillets chiffrés (le privilége est du 4 janvier 1578).

morceau soit un peu long, nous le transcrivons volontiers, car il est à la fois curieux et peu connu. Il se trouve au premier livre, où, pour parler comme l'auteur, au premier *cercle* du poëme (voir les feuillets 31 et 32).

Je vous salue esprits, clairs et divins flambeaux
Qui avez esclairé dans les mortels tombeaux
Des corps grossiers, obscurs, et chassé de la France
Le monstre tenebreux de l'aveugle Ignorance :
Toy, *Fevre* (1), favory du grand roy precepteur,
Et du sçavoir gaulois premier restaurateur;
Et toy, *Oronce* (2), ornant d'art et science ronde
Et l'ornement des arts et l'ornement du monde;
Et toy, docte *Budé*, qui nous as débondé
De faconde un torrent dont tu as inondé
Europe tout autour, et avec allegresse
En Gaule ramené et l'Itale et la Grece ;
Toy, *Erasme*, admirable et tant fecond d'esprit,
Qui as tant leu d'autheurs, tant de livres escrit,
Et qui t'es dict Gaulois, confessant que Holande (3)
Est contenue au sein de la Gaule très grande;
Et l'illustre maison des seigneurs de *Langé* (4)
Qui ont entre les preux et les doctes rangé
Leur renom immortel, et plus loin estendue
La Gaule des hauts monts des Alpes defendue ;
Toy, *Vatable*, vanté en toute gent et lieu
Où peut estre entendu le sainct langage hebrieu;
Danès, qui ramenas Romme mesme en Athenes,
Et d'Athenes tiras Platons (5) *et Demosthenes ;*
Amiot, bien aimé des princes et des rois
Comme un sacraire vray des lettres et des droits;
Longueul (6) qui non de loing as suivy à la trace
De l'orateur rommain la faconde et la grace;
Lazare de Baïf (7), qui au temps oublieux

(1) Jacques le Fevre d'Estaples.

(2) Oronce Finé.

(3) *Voyez les Epistres d'Erasme à Budé* (note de Guy le Fevre de la Boderie).

(4) Les du Bellay.

(5) Il vaudrait mieux, je crois, lire : *Platon*.

(6) Christophe de Longueil.

(7) C'est le père du poëte Jean-Antoine de Baïf.

As doctement ravy les vestements des vieux
Et recherché les noms et toute la fabrique
Des nauz, des nautonniers et de tout l'art nautique ;
Turnebe (1), qui le tour des lettres as tourné;
Postel, qui as le rond du monde environné
Et des arts la rondeur, qui as vescu deux ages,
Et des peuples divers sceu les divers langages;
Toy, facond *la Ramée* (2), ayant eu le rameau
Entre les orateurs, et l'autre honneur gemeau
D'éloquence et sçavoir, qui si promptte descœuvres
A charpenter d'autruy les tableaux et les œuvres;
Hamel, qui d'un labeur doux et delicieux
As mesuré la terre et fait mouvoir les cieux;
Et les honneurs gemeaux de la Belgique Gaule,
Les *Gemmes* qui le ciel ont porté sur l'espaule;
Fernel, archidruide heroïque et divin,
Mathematicien ensemble et medecin;
Toy, de *Candale* (3), ardent plus clair que la chandelle,
Qui le monde illumine et chasse [s] la nuit d'elle,
Qui es prince de nom, de vertu et de sang,
Et entre les sçavans qui tiens le premier rang
En l'art prince et royal de la mathematique
Dont tu sçais rapporter les regles en pratique ;
Pelletier (4), qui si bien ces arts peints et descris,
Et *Forcadel* (5) les a de la nature appris;
Gosselin, ornement de sa ville de Vire,
Qui le globe des cieux si bien vire et revire,
Et qui a sous sa garde et commis à sa foy
Ainsi que sacrestain tous les livres du Roy;
Et mon *Belleforest* qui a faict une enceinte
De la grande forest où la machine est peinte,
Qui de sa langue et gent a si bien merité,
Nostre histoire illustrant, fille de verité;

(1) Adrien Turnebe.

(2) Pierre Ramus.

(3) François de Foix, de la maison de Candale, évêque d'Aire, mort en 1594. Voyez sur lui la Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, édition in-4°, t. Ier, p. 218-219; du Verdier, t. Ier, p. 650; Scévole de Sainte-Marthe, *Elogia;* le premier *Scaligerana*, édition de 1740, p. 91-92 et Teissier, *Eloges des savans*, 1715, t. IV, p. 188-190.

(4) Jacques Peletier, du Mans.

(5) Estienne Forcadel, poëte français et latin.

Et bref les autres tous qu'icy point je ne nomme,
Mais que j'aime et admire et cheris et renomme.
. . . .
Tousjours volent vos noms en toute docte bouche,
D'où le soleil se leve à l'endroit qu'il se couche,
Pour avoir encerclé en vos chefs arrondis
Les arts que Dis feit naistre en la Gaule jadis....

On peut consulter sur Pierre Danès, outre les Biographies Michaud et Didot, les ouvrages suivants : André Thevet : *les Vrais Pourtraits et Vies des hommes illustres*, 1584, 2 vol. in-folio, t. II, feuill. 583-585; Scévole de Sainte-Marthe, *Elogia*; Hilarion de Coste, *le Parfait Ecclésiastique, ou l'Histoire de la vie et de la mort de François le Picart*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1658, in-8°, pp. 373-380; Antoine Teissier, *les Éloges des hommes savans tirés de l'Histoire de M. de Thou*, Leyde, 1715, 4 vol. in-12, t. III, pp. 119-122, et l'abbé Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France*, 1758, 3 vol. in-4°, t. Ier, pp. 133-138.

Ed. T.

Décembre 1871.

ERRATA.

Dans l'article intitulé *Vers inédits de Jodelle* (*Bulletin du Bibliophile*, numéro de septembre-octobre 1871), il s'est glissé quelques fautes d'impression que le lecteur est prié de corriger ainsi qu'il suit :

Page 424, vers 2,	*au lieu de :*	Axanagore,	*lisez :*	Anaxagore.
426, lig. 25,	—	les Huguenots,	—	par les Huguenots
429, vers 6,	—	je doibs,	—	ce doibt.
430, n° IV, v. 9.	—	douleur,	—	doulceur.
430, not. 2, lig. 2.	—	paysans,	—	passans.

VERS SUR LE PAPE GRÉGOIRE XIV.

1591.

Le commentaire le plus clair et le plus court sur les sonnets qu'on va lire et qui sont tirés du manuscrit 25560, feuillets 153-154 (ancien fonds Bouhier, n° 113), se trouve tout entier dans ces lignes de Lestoile (*Journal de Henri IV*, édition Champollion, p. 57) :

« En ce mois de juin 1591 fut donné un arrest par la cour de parlement de Chaalons contre la bulle du Pape emologuée par ceux du Parlement de Paris, par lequel, à la requeste du Procureur general, fust ordonné que les lettres de ladite bulle seroient lacérées et rompues comme elles furent en Parlement, l'audience tenant audit Chaalons, le lundi 10 juin de la presente année 1591, et le reste du contenu de l'arrest qu'ils firent imprimer et dont les copies se voient partout, exécuté de point en point tant audit Chaalons que par tous les autres lieus et endroits du ressort de leurs jurisdictions estans sous l'obeissance du Roy.

« Cest arrest, entendu à Paris, scandaliza fort les zelés, appresta à crier aux predicateurs qui crioient assez sans cela, et donna martel en teste à beaucoup de la cour, principalement au Procureur general auquel il tailla de la besongne qui ne lui plaisoit gueres.

« Sur la bulle de ce Gregoire sellée de Ladrian et signée de Lamponin et sur l'armée qu'il envoia en France conduitte par Sfondrati furent publiés les deux quatrains suivans :

I.

C'est bien avec raison que la bulle de Rome
Est mise dans le feu, car on y avoit mis
Un Ladre et Lamponnier, espagnols ennemis,
Convaincus de long temps du pecché de Sodome.

II.

Pour ne reculer point du devoir de pasteur,
Gregoire nous envoie une puissante armée
De chevres et de boucs qui s'en va consumée,
D'autant qu'un effondré (1) en est le conducteur.

« Il y en a une milliasse d'autres contre cette excommunication du Pape, et de bien faits et de plaisans que j'ay entre mes papiers, et desquels on pourra ajouster ici ceux qu'on voudra. »

Grégoire XIV (Nicolas Sfondrato, Milanais) avait été couronné pape le 8 décembre 1590. Son pontificat fut de courte durée, car il mourut le 15 octobre 1591. La bulle qu'il lança contre Henri IV et les princes et grands qui suivaient le parti du Béarnais est du 1er mars 1591 (1590 style romain). Le parlement royaliste de Châlons, par un arrêt en date du 10 juin, déclara la bulle du pape abusive, nulle et non avenue, et ordonna qu'elle serait lacérée et brûlée. Un arrêt identique fut rendu par le parlement de Tours le 5 août même année. Ces deux arrêts sont insérés dans les *Mémoires de la Ligue*, édition in-4°, t. IV, pp. 367-370. De son côté, le parlement de Paris (tout dévoué, comme on sait, à la Ligue) cassa les arrêts de Châlons et de Tours. C'est au milieu de ce conflit de juridictions royalistes et ligueuses que furent écrits les trois sonnets satiriques que nous reproduisons.

Voyez pour plus de détails : Lestoile, *Journal de Henri IV*, édition citée, aux mois de janvier, avril, mai, juin, août, septembre et octobre 1591 ; Jean de Serres, *Histoire des choses memorables avenues en France, etc.*, 1599, in-8°, pp. 738-740 ; Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, année 1591, liv. III, pp. 302-306, 314-322 (t. Ier de l'édition du Panthéon littéraire) ; Voltaire, *Histoire du Parlement de Paris*, chap. 33 ; et Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 1856, in-8°, t. Ier, pp. 91-98.

ÉD. T.

(1) Hercule Sfondrato, duc de Monte-Marciano, neveu du pape.

SONNETS AU PAPE GRÉGOIRE XIIII.

1591.

I.

Mars voyant que Gregoire, impotent de vieillesse,
Les François belliqueux espouvanter pensoit,
Et du mont Vatican vainement eslançoit
Son fouldre imaginé qui n'atteint ny ne blesse,

Il dit en se riant : Toy, dont (1) l'orgueil s'adresse
Et s'esgale au Très-Haut qui pareil le reçoit,
Croy que ton jugement en tout point te deçoit
Quand il pense imiter sa flamme vengeresse.

Ta fulminante bulle est vaine et sans effect
Contre les cœurs françois que rien trembler ne faict,
Ains bravent innocens ta menace frivole.

Cherche à tes foibles coups des cœurs effeminés :
Sçais tu pas que les traicts lancés du Capitole
Ne rendirent jamais les Gaulois estonnés?

II.

Tout beau, prince romain, n'attaque la puissance
De ce grand Roy gaulois : ses fiers predecesseurs
Battirent l'Italie, et tes Cesars vainqueurs
N'ont jamais qu'escorché la franchise de France.

Bride, sage prelat, bride ta violence :
Ce prince est indomptable et si (2) ses successeurs.
Les illustres Bourbons sont princes belliqueurs,
Qui branslent cent lauriers dans l'aigu de leur lance.

(1) Mss *d'où*.
(2) Pour : *aussi, certes, assurément*.

France est une cité de princes et de rois,
France est un camp armé de justice et de loix,
Qui ne cognoist qu'un Dieu et qu'un Roy pour son maistre.

Quoy! pourra celle là qui fit teste aux Cesars
Et qui du Capitole entama les remparts
Souffrir qu'un si grand Roy soit battu par un prestre?

III.

Vous estes, Pere saint, un fort malhabile homme
De vous estre montré ennemy partial
Encontre les François et leur Roy martial,
Qui vous recognoissoit pour pontife de Rome.

L'un et l'autre party vous deferoit en somme
Toute provision de droit abbatial,
D'evesque, de prieur, de prestre, official,
Mais tout votre respect maintenant se consomme.

Vous avez tout perdu par un gauche conseil,
Vous vous estes jetté dans un horrible escueil
Dont sans faire naufrage homme jamais n'eschappe.

Vostre bulle est bruslée avec solemnité,
Vous estes condamné avec toute equité:
Cherchez qui maintenant faira la cour au Pape.

LETTRE AU SUJET DE L'ARTICLE DE M. SARDOU

SUR LA

PRONONCIATION DE L'ANCIEN FRANÇAIS.

A Monsieur le Directeur du Bulletin du Bibliophile.

Depuis longtemps mes études m'ont fait le contemporain des poëtes de la Renaissance. J'ai vécu dans l'intimité de Ronsard, de Tahureau, d'Olivier de Magny, de toute la Pléiade. Aussi ai-je lu avec un vif intérêt les notes à la fois curieuses et substantielles que M. A.-L. Sardou a données, dans le *Bulletin du Bibliophile*, sur la prononciation du français au seizième siècle.

Si mon humble avis pouvait être de quelque poids dans cette question, je voudrais dire à M. Sardou que non-seulement je partage son opinion ; mais encore je serais plus absolu que lui, en prétendant qu'au seizième siècle on prononçait moins de lettres qu'au dix-neuvième. Je crois que l'emphase dont on usait au palais et au théâtre ainsi que le pédantisme des *Précieuses* et de leur école ont fait qu'un certain nombre de lettres, muettes autrefois, sont devenues sonores aujourd'hui.

Les recherches de M. Sardou ont eu pour base principale les livres des grammairiens, et il cite avec soin ses auteurs qui forment une bibliothèque grammaticale fort bien choisie. Mais il est une autre source à laquelle il semble n'avoir pas puisé.

C'est la poésie, où la rime et la mesure des vers donnent des indications spéciales sur la prononciation de certaines syllabes. Je n'ai malheureusement pas recueilli de notes à

ce sujet et je serai forcé de me borner à un petit nombre de citations fournies par une investigation rapide dans quelques auteurs.

Constatons en passant que les écrivains et les imprimeurs du seizième siècle, à défaut des accents dont l'usage tout moderne n'était pas encore déterminé, se servaient de lettres parasites pour modifier la prononciation.

C'est surtout l'S dont les typographes ont le plus abusé pour cet usage, comme le remarque fort bien M. Sardou. Pour appuyer ma thèse, je citerai comme exemple des mots où l'S ne se prononçait pas et où elle sonne aujourd'hui, *registre*, que j'ai vu écrire et entendu prononcer *regître*, par des personnes instruites nées au milieu du siècle dernier. Le dictionnaire de l'Académie *enregître* encore cette prononciation et cette orthographe. M. Sardou constate lui-même que le D était muet dans *adjuger*, *adjurer* et *admonester*, ainsi que l'I de *briefvement* et l'E de *jeusner*. On disait *brevement*, *jûner*, *déjûner*. Il note encore que les paysans des environs de Paris ne prononcent pas l'R final des mots en *ir* et en *oir;* manière de parler incontestablement ancienne et qui confirme que l'on prononçait autrefois moins de lettres qu'aujourd'hui.

L'observation de M. Sardou est faite à propos de la diphthongue *oi*, qui, avant que le langage français eût été *italianisé*, devait avoir une prononciation uniforme, car les poëtes font rimer entre eux des mots en *ois* qui aujourd'hui hurleraient d'être ensemble.

Ainsi Ronsard disait (*Franciade*, liv. Ier) :

> Las ! je vois bien, mon fils, que tu t'en vois
> Bien loing de moy, et que ma triste voix,
> Comme ta voile, au vent sera portée.

Et au siècle même de Louis XIV, Boileau, dans son *Art poétique*, dit qu'Apollon,

> Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,
> Inventa du sonnet les rigoureuses lois.

Et dans les *Plaideurs* de Racine :

Va ! je t'achèterai le Praticien françois ;
Mais, diantre ! il ne faut pas déchirer les exploits !

Racine, toutefois, semble avoir voulu critiquer un usage qui persistait au Palais et surtout au parlement de Normandie. On pourrait en conséquence penser que *oi* avait le son de *oué* ou *ouai* que lui donnent encore aujourd'hui les paysans normands.

Parmi les cas particuliers, M. Sardou aurait pu ranger d'autres manières spéciales de prononcer indiquées par le rhythme poétique. Ce sont des diphthongues qui sont aujourd'hui dissyllabes. Ainsi dans les noms propres Théodore, Théophile, etc., *Théo* ne forme qu'une syllabe. Prononçait-on ou Theudore ou Thodore ? Je me déterminerais de préférence pour la forme *Tho*, qui est encore usitée dans certaines provinces. Les exemples étant rares, je n'en ai pas trouvé à citer ; mais ce qu'on rencontre à chaque instant, c'est : voudriez, prendriez, prendrions, etc., ne formant que deux syllabes.

Exemple :

Mais *voudriez*-vous que j'en prisse une
Qui me fust toujours importune ?
A. de Baïf, *le Brave*, acte III, s. I.

De rire, que je croy, vous vous *tiendriez* à peine.
Vauq. de la Fresnaye, *Art poét.*, chant Ier.

M. Sardou serait-il, comme moi, d'avis que le D était muet et qu'on disait : *Vouriez*, *prenriez*, *tienriez*, etc. ?

Certains substantifs sont dans le même cas. *Bouclier*, *sanglier*, par exemple, étaient dissyllabes :

Voicy droict de fureur le *sanglier* approcher.
Cl. Gauchet, *le Plaisir des champs*, chant IV.
Les sangliers dans les bois dedans les eaux profondes.
V. de la Fresnaye, *Art poét.*, chant Ier.

Ronsard, dans la *Franciade*, tourne la difficulté en écrivant *sangler* :

> Son faux demon avoit, pour couverture,
> Pris d'un *sangler* la menteuse figure.

Pour le mot *bouclier*, Ronsard, en l'hymne de Pollux et de Castor, dit que Castor et Lincé, combattant l'un contre l'autre,

> Se heurtèrent si fort que leurs piques forcées
> Aux *boucliers* opposez se rompirent froissées.

A la rime, il écrit quelquefois *bouclair :*

> Le grand Ajax, seigneur du grand bouclair;
> Leurs morions brilloient comme un esclair...

Prononçait-on en effet boucler ? C'est ce que j'ignore. Quant à *sanglier*, j'inclinerais à croire qu'on disait *sanlier* (ou *san-ié*, comme nos Berrichons d'aujourd'hui), non-seulement du temps de Ronsard, mais encore au siècle de Louis XIV, où ce mot ne formait toujours que deux syllabes :

> Par deux fois du *sanglier* il évite l'atteinte.
> La Fontaine, *Poëme d'Adonis.*

> Et j'ai d'un vieux buisson de la forêt touffue
> Vu sortir un *sanglier* d'une énorme grandeur.
> Molière, *la Princesse d'Élide.*

Tout cela ne vient-il pas à l'appui de ma thèse, à savoir que nos ancêtres prononçaient moins de lettres que nous n'en prononçons aujourd'hui ?

Voudriez-vous, monsieur, demander au savant auteur des notes sur la prononciation au seizième siècle son avis sur cette question ainsi que la manière dont il estime qu'on prononçait les mots que je viens de signaler et leurs congénères ? Il serait plus que personne à même de nous éclairer, lui qui

a si bien élucidé cette question et nous a donné en quelques pages substantielles les plus précieux détails sur ce point trop négligé de notre histoire littéraire.

M. Charles Thurot, maître de conférences à l'École normale et membre de l'Académie des inscriptions, a donné il y a quelques années, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, une étude sur la prononciation des consonnes finales dans l'ancien français qu'il serait indispensable de consulter si l'on voulait traiter à fond le sujet sur lequel je me permets de vous soumettre ces quelques réflexions.

Daignez agréer, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

PROSPER BLANCHEMAIN,
de la Société des Bibliophiles français.

Château de Longefont, 16 décembre 1871.

RAPPORT

SUR LES PERTES ÉPROUVÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, DÉPENDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, A PARIS, SOIT PENDANT LE SIÉGE PAR LES PRUSSIENS, SOIT PENDANT LA DOMINATION DE LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE.

Paris, le 7 octobre 1871.

Monsieur le ministre,

Vous m'avez chargé de rechercher et de vous faire connaître les pertes subies par les bibliothèques publiques qui dépendent de votre ministère, soit pendant le siége de Paris par les Prussiens, soit sous la domination de la Commune révolutionnaire. Nous devons rendre cette justice aux ennemis qui nous ont causé tant de sortes de maux : s'ils nous ont enlevé bon nombre de nos bibliothèques particulières, comme de nos collections les plus précieuses, ils ont, en général, respecté nos bibliothèques publiques. Leurs obus, il est vrai, n'épargnaient pas notre admirable bibliothèque de Strasbourg, non plus qu'ils ne faisaient grâce à la flèche de la cathédrale de cette grande et malheureuse ville. Hélas! lorsque cette nouvelle nous arrachait un cri de douleur, nous ne pensions pas que c'était Strasbourg même, avec les débris de ses bibliothèques incendiées, qui allait passer entre les mains des Allemands. Avec Metz, avec Colmar, avec Schelestadt, nous perdons aussi plusieurs importantes bibliothèques dont s'honorait la France. Dans la destruction du palais de Saint-Cloud par le bombardement, se trouve comprise sa magnifique bibliothèque, si riche en grands ouvrages à figures et en reliures de luxe, complétement disparue ; et quelques volumes de la Bibliothèque impériale, qui y avaient été transportés, ont péri également. Voilà bien des pertes ! Mais,

dans les villes momentanément occupées ou qui le sont encore en ce moment même, j'en ai acquis la certitude, en inspectant la plupart de leurs bibliothèques, il n'y a point eu de dégâts sérieux, et tout se réduit à l'enlèvement de quelques cartes de géographie (1).

A Paris, le bombardement, qui n'a pas épargné nos hospices, n'aurait pas épargné davantage nos bibliothèques. On peut en juger par d'autres établissements scientifiques, tels que le Muséum et le Collége de France. Mais, soit que les obus n'aient pas porté jusqu'à elles, soit, pour celles qu'ils ont frappées, que les précautions ordonnées par vous dès le début du siége aient eu une heureuse efficacité, le mal a été nul. Combien la guerre civile, sous ce rapport, nous a été plus cruelle ! Ce qu'elle a entassé de ruines de ce genre, comme de tant d'autres manières, n'est-il pas présent à tous les esprits ? C'est à rendre compte de ces pertes pour les bibliothèques placées dans votre département que ma tâche se trouve circonscrite, et, même ainsi limitée, elle n'a encore que trop d'étendue.

Il s'en faut pourtant que le mal ait eu partout la même gravité.

J'ai déjà constaté, monsieur le ministre, dans un précédent Rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser relativement à la bibliothèque Mazarine, à la bibliothèque de l'Arsenal et à la bibliothèque Sainte-Geneviève, que ces grands établissements avaient, de même que la Bibliothèque nationale, heureusement peu souffert. La perte principale, celle qu'a éprouvée la bibliothèque Mazarine, n'est pas telle elle-même qu'elle ne puisse, au moins en grande partie, être réparée. Cette perte consiste d'abord en quatre volumes

(1) Il nous faut malheureusement faire une exception : la bibliothèque de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr a été en partie détruite par les Prussiens. Ils ont dépareillé nombre d'ouvrages importants, détruit ou enlevé la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, la *Correspondance de Napoléon*, les collections du *Journal militaire*, du *Spectateur militaire*, etc.

manuscrits. Ces manuscrits avaient été prêtés à l'auteur de savantes recherches sur l'histoire de France, chez qui ils ont été brûlés, avec sa propre bibliothèque, à Neuilly, par le bombardement des insurgés, qui atteignit cette commune au mois de mai dernier. Ils se composaient d'abord d'un manuscrit du XVIIe siècle (Dubuisson-Aubenay, *Mémoires sur les guerres civiles de France*); puis, de trois volumes numérotés 1765, 2786 et 2786 A. Le numéro 1765 dépareille une collection de *Mélanges* qui contenait trente-trois volumes. Les numéros 2786 et 2786 A sont les deux premiers d'une seconde collection d'œuvres du même auteur, qui comptait sept volumes.

Les pertes quant aux imprimés, quoique n'ayant qu'une importance secondaire, méritent pourtant d'être signalées. Un obus, lancé par les insurgés, tombait, au milieu de la nuit, dans la grande galerie Naudé, qui occupe l'étage supérieur de la bibliothèque Mazarine; il brûlait ou mutilait un certain nombre d'ouvrages. Les volumes atteints par l'obus appartiennent tous au nouveau fonds d'histoire, du format in-4°. C'étaient des ouvrages, en eux-mêmes curieux et utiles à consulter, dans un bon état de conservation, quelques-uns recouverts d'assez belles reliures anciennes. L'indication de ces livres, que je donne ci-dessous, vous permettra, au reste, monsieur le ministre, d'apprécier avec précision le degré de la perte (1).

(1) N° 1417. — Πεντηκόνταρχος, par Ramirez, 1612.
N° 1418. — Bruschius, Chronologia monasteriorum Germaniæ, 1682.
N° 1419. — Colluccii de Bello belgico pars altera, 1677. 2 vol.
N° 1424. — Historia Ecclesiæ lusitanæ, 1759.
N° 1425. — Thomas di Burgo, Hibernia dominica, 1762.
N° 1429. — Calendæ regiæ, 1659.
N° 1530. — Historia di Poggio, 1598.
N° 1431. — Chronique de Savoie, par Guillaume Paradin. *Lyon*, 1552.
N° 1432. — Apologie pour la Maison de Savoie, 1631.
N° 1436. — Taisan, Vies des jurisconsultes, 1737.

Je passe aux deux autres bibliothèques : l'Arsenal et Sainte-Geneviève. L'Arsenal n'a subi que d'assez faibles dommages. Un éclat d'obus des insurgés écrasait un volume in-4°, de peu de valeur : Pompei Festi, *de Verborum significatione*, avec les notes de Dacier, édition de 1681, *ad usum Delphini*. Le même éclat détruisait un pilastre d'un

N° 1438. — Histoire du siége de Dunkerque. *Paris*, 1649.

N° 1444. — Doglioni, Del theatro universale de' principi. *Venetia*, 1606.

N° 1653. Königlischer danischer hof und staats Kalender, von Mathias Rohlfs.

N° 1657. — Baglione, le Vite dei pittori, 1733.

N° 1659. — De origine, moribus et rebus gestis Scotorum, authore Joanne Leslœo. *Romæ*, 1578. Exemplaire de l'auteur.

N° 1661. — Wolfius, Notitia Karæorum. *Hambourg*, 1714.

N° 1662. — Cooper's Chronicle, 1565.

N° 1664. — Fabricius, Rerum misnicarum libri VII.

N° 1665. — Commentaires sur les Prophéties de M. de Nostredame, 1594.

N° 1666. — De vario Bononiæ statu, Barthol. Dulcini. 1581.

N° 1667. — Caroli Sigonii, de vitâ Laurentii Campegii. *Bononiæ*, 1581.

N° 1669. — Manifesto del sig. Ludovico Birago. *Torino*, 1561.

N° 1670. — La Congiura del conte Luigi di Fieschi, 1675.

N° 1672. — Ateneo dei letterati milanesi.

N° 1674. — Historia di Girolamo Mutio, de' fatti de Federico de Montefeltro, duca d'Urbino. *Venetia*, 1605.

N° 1675. — Sicanicarum rerum compendium, Maurolyco. *Messanæ*, 1561.

N° 1854. — Du Bois, Vies des gouverneurs généraux des Indes Orientales, 1763.

N° 1912. — Étrennes françoises, 1766. 2 exempl.

N° 1913. — Récit de ce qui s'est passé pendant la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu, 1773. — Ce volume, aux armes du roi, renferme un mémoire autographe du célèbre architecte Antoine sur la construction de l'Hôtel-Dieu. On pourra le faire restaurer.

N° 2296. — Vida de D. Bartolome de los Martires. Madrid, 1625.

Ces livres, curieux et rares, étaient la plupart revêtus de ces bonnes reliures anciennes en veau fauve, faites pour De Thou Colbert, Mazarin et autres hommes d'un goût éclairé.

des panneaux de l'oratoire du cabinet de Sully, brisait quelques carreaux et quelques boiseries, et faisait cinq crevasses dans les côtés d'autant de fenêtres. La bibliothèque Sainte-Geneviève a perdu aussi quelques volumes. Pendant le bombardement de Paris par les Prussiens, dans la nuit du 8 au 9 janvier, un fragment d'obus, traversant une des fenêtres de la partie inférieure des bâtiments, avait pénétré dans la réserve sans y causer de ravages.

La même bibliothèque devait être moins épargnée sous le règne de la Commune. Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Paris, pendant les courts instants où la Commune semblait compter encore sur les efforts d'une résistance désespérée, un obus pénétra, du côté du collége Sainte-Barbe, dans la galerie supérieure de la bibliothèque, et dispersa à une grande distance cinquante-trois volumes. Parmi ces volumes, appartenant tous à la section de géographie, les uns seront facilement remplacés, les autres pourront être réparés par le relieur. Les plus nombreux font partie d'une petite édition, format in-12, de l'*Histoire des voyages* par l'abbé Prévost (reliure en maroquin rouge); les autres appartiennent au Bulletin de la Société de géographie, ou bien à la collection commencée par M. Vivien de Saint-Martin sous le titre d'*Année géographique.*

Heureuses les bibliothèques de Paris, si elles en eussent été quittes à si bon marché! La France, l'Europe entière, savent qu'il est loin d'en avoir été ainsi, et la postérité ne s'en souviendra que trop pour l'honneur de la civilisation au dix-neuvième siècle. Les pertes que nous ont fait subir les nouveaux barbares sont immenses, incalculables. Deuil inconsolable pour l'érudition et les lettres, comme pour l'art de l'imprimerie, de la reliure et de la bibliophilie! S'il s'agit de valeur vénale, la perte s'élève à plusieurs millions.

Quant au dommage intellectuel, les chiffres n'en peuvent donner aucune idée. Quelle perte que la bibliothèque de l'Hôtel de ville! CENT VINGT MILLE VOLUMES, dont bon nombre se rapportaient à l'histoire de Paris, livres précieux par

leur beauté comme par l'intérêt des renseignements administratifs de tout genre! On y avait joint, depuis quelques années, la nombreuse collection des documents historiques et des *State's papers* de l'Amérique du Nord, donnée à la ville de Paris par le gouvernement des États-Unis. Que de raretés, parmi lesquelles des ouvrages uniques, comme le superbe livre d'*Heures* de Juvénal des Ursins, orné de miniatures exquises du quinzième siècle, qui avait passé de la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot dans celle de la ville de Paris (1)! C'étaient de bien remarquables bibliothèques spéciales que la bibliothèque du Conseil d'État, avec laquelle disparaissent aussi les importants procès-verbaux des séances durant de longues années; que celles de la Cour des comptes, de la Cour de cassation, qui n'avait pas moins de 50,000 volumes contenant la collection de jurisprudence la plus complète, que celles de la Légion d'honneur, de l'Ordre des avocats, enfin du Ministère des finances! Comment ne pas comprendre dans les mêmes regrets la bibliothèque de la Préfecture de police, si abondante en documents manuscrits sur la Révolution, et qui offrait aussi une collection unique de journaux modernes, futurs matériaux de l'histoire politique de notre temps?

Dans les bibliothèques publiques dépendant de l'État et qui ressortissent à votre ministère, se renferme naturellement la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Or une seule de ces bibliothèques a éprouvé de profonds dommages; disons plus : il s'agit d'une destruction complète. Vous ne voyez que trop, monsieur le ministre, de quelle bibliothèque je veux parler : LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE A PÉRI TOUT ENTIÈRE!!!!...

Parmi nos autres bibliothèques plus nombreuses, d'une valeur plus grande encore, c'était, nous le savons tous, un joyau qui brillait d'un éclat particulier, inappréciable. La richesse et le goût en formaient le double caractère. La haute

(1) Voyez la Notice de M. Le Roux de Lincy sur le Missel de Juvénal des Ursins: *Bulletin du Bibliophile, an.* 1861, p. 465.

curiosité érudite et littéraire y était représentée par des monuments écrits ou imprimés, qu'on ne retrouve pas toujours dans les plus fameux dépôts de l'Europe. Assemblage rare de pièces curieuses, de manuscrits importants, d'imprimés d'une exécution incomparable, d'estampes en épreuves de choix, d'ouvrages à figures, qui égalaient au moins, pour la beauté et le prix, ce que les autres bibliothèques possèdent de plus accompli; musée de reliures enfin, tel qu'il comptait peu de rivaux, tout cela a disparu sans laisser de traces, pas même celles qui survivraient dans un catalogue ! Le catalogue ou plutôt les catalogues ont été brûlés comme le reste. Perte trop réelle aussi! car plusieurs de ces catalogues étaient des chefs-d'œuvre de patience et d'ordre, et la bibliothèque du Louvre ne laissait rien désirer en ce genre d'informations bibliographiques, ce que pourraient lui envier la plupart de nos bibliothèques. Le catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs et le catalogue par ordre de matières, tous deux si utiles, y étaient tenus avec une grande exactitude. Il y avait des catalogues spéciaux pour les collections et les recueils. Ces différents catalogues formaient soixante volumes in-folio. La table seule des noms d'auteurs en formait vingt-sept. On peut dire sans exagération que le catalogue des collections composait, à lui seul, un magnifique ouvrage, des plus intéressants et des plus utiles à quiconque voulait se livrer à des recherches rapides et complètes. Le catalogue des pièces de la Révolution était notamment un trésor. Il en était de même de la table des matières, formant une centaine de volumes, de la grande collection juridique et historique, dite de Saint-Genis, table immense, indispensable pour s'orienter dans ce dédale d'arrêts qui comprennent une succession de siècles. On regrette amèrement que ces catalogues n'aient pas été imprimés. J'appelle une fois de plus, permettez-moi d'en faire la remarque ici, la confection de catalogues imprimés dans toutes les bibliothèques publiques en France, comme il en existe déjà heureusement un certain nombre. La facilité de la re-

cherche, non-seulement pour les bibliothécaires, mais pour ceux qui travaillent, et l'avantage de la durée des catalogues, les réclament également. Seuls, les catalogues imprimés rendront possible la statistique complète de nos richesses bibliographiques, trop imparfaitement connues par nous-mêmes. Si la bibliothèque du Louvre avait laissé un tel catalogue, nous n'en serions pas à rechercher trop souvent, comme à tâtons, je ne dis pas les noms des cent mille volumes dont elle se composait, travail infini de reconstruction impossible à la mémoire, mais les noms mêmes de tant d'ouvrages précieux à différents titres, qu'il m'a fallu tirer de documents divers ou arracher, comme un à un, au risque de plus d'un oubli de la part même des hommes les plus compétents et familiarisés avec ces livres, des bibliothécaires du Louvre ou de ceux qui, sans être attachés à ce bel établissement, en avaient une connaissance plus ou moins approfondie. J'ai dû les consulter presque tous, pour arriver à former l'inventaire de ce que cette bibliothèque contenait de plus important. C'est cet inventaire des choses précieuses et rares, à jamais perdues, mais dont un certain nombre a ou peut avoir des analogues, que je vais mettre sous vos yeux.

Comment, toutefois, me dispenserais-je, avant d'arriver aux détails, d'indiquer l'origine de ce magnifique dépôt de livres? Serait-il possible autrement d'en comprendre les caractères et les mérites originaux? La valeur d'une bibliothèque est aussi dans son ensemble, et cet ensemble est déterminé par les circonstances qui l'ont formé. Je n'aurai garde, d'ailleurs, de vous fatiguer de détails, non pas sans intérêt en eux-mêmes, mais inutiles ici. Il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'aux siècles où les rois de France, de Charles V à Louis XII, eurent leur bibliothèque, composée de quelques centaines de volumes, au Louvre, dans la *Tour de la librairie*. Il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage sur les temps qui suivirent, où, malgré la création au château de Fontainebleau de la grande bibliothèque royale transférée à Paris vers la fin du seizième siècle, le *Cabinet des livres du Louvre*

subsiste, quoique amoindri. A dire le vrai, la bibliothèque du Louvre, dont nous regrettons la perte, date de temps moins éloignés. On suit la trace curieuse de sa formation depuis la Révolution jusqu'à nos jours. C'est à cela que se borneront mes indications, et encore seront-elles très-succinctes. On ne sait pas au juste combien il y avait, ni même très-sûrement s'il y avait des livres appartenant au *Cabinet du Louvre*, dans le vaste amas, résultant des confiscations et des déplacements, qui, à l'époque révolutionnaire, réunit plus d'un million cinq cent mille volumes de toute provenance dans divers dépôts du département de la Seine. C'est de là pourtant que devait sortir la nouvelle bibliothèque du Louvre, sous sa première forme, en quelque sorte rudimentaire. M. Alexandre Barbier, un des membres les plus laborieux et les plus distingués de la section de bibliographie, nommée par la Convention, ayant reçu la mission, en 1798, de choisir, dans les dépôts, les livres qui devaient former la bibliothèque du Directoire, s'appliqua aussi à composer la bibliothèque du Conseil d'État. Il en était nommé bibliothécaire en 1801, et il en publiait le catalogue en deux tomes in-folio (1).

Quand la bibliothèque du Conseil d'État, d'abord placée aux Tuileries, fut, en 1807, transportée au château de Fontainebleau, une partie des livres de jurisprudence et d'économie politique était pourtant conservée au Louvre pour l'usage du Conseil. Là est le premier germe. En même temps, M. Barbier organisait un nouveau choix de livres, devant former la bibliothèque de l'Empereur (2) et celles des palais

(1) J'emprunte ces détails, en les abrégeant beaucoup : 1° à la notice très-instructive, consacrée à M. Barbier par M. Louis Barbier, son fils, le dernier conservateur de la bibliothèque du Louvre; 2° à l'excellente *Notice historique* de M. Rathery, qui fut longtemps lui-même bibliothécaire à cet établissement, *sur l'ancien Cabinet du Roi et sur la Bibliothèque impériale du Louvre,* insérée dans le *Bulletin du Bibliophile*, en 1858, pages 1013 et suivantes.

(2) Un premier fonds, fort considérable, se trouvait dans la biblio-

impériaux. C'est en réunissant à la bibliothèque du Conseil d'État la bibliothèque de l'Empereur, qui venait s'adjoindre elle-même à la bibliothèque particulière du Roi, que, sous la Restauration, M. Barbier créa la bibliothèque placée alors dans la galerie du Louvre. Cette bibliothèque reprit son ancien nom de *Bibliothèque du Cabinet du Roi*. C'était l'inscription qu'on lisait au-dessus de la porte du guichet Saint-Thomas. La nouvelle bibliothèque s'enrichit rapidement, de 1816 à 1819, de collections fort précieuses, dont M. Barbier rédigea le catalogue.

Telle est, monsieur le ministre, la véritable origine de cette bibliothèque lentement formée et en un instant détruite. Elle devait, sous les administrateurs qui succédèrent à M. A. Barbier, c'est-à-dire sous M. Valery, à l'époque de la Restauration, sous M. de Jouy, après 1830, et, à partir de 1847, sous M. Louis Barbier, recevoir de nouveaux développements. Tout en devenant de plus en plus un dépôt précieux d'ouvrages de tout genre et en gardant ce caractère de bibliothèque juridique, économique, historique, que lui assignait son origine, elle prenait sans cesse aussi davantage le caractère de grand luxe et de goût exquis que semblait provoquer une pareille résidence. Le moment était venu où son local, désormais insuffisant, allait être modifié. Passée au Ministère de la maison de l'empereur, et ayant reçu, en 1853, son règlement spécial, elle occupait, jusqu'au mois d'avril 1858, le second entre-sol placé sous la grande galerie du musée. Combien, depuis ses modestes débuts, ne s'était-elle pas accrue ! Aux treize salles qui existaient à

thèque réunie, quelques années auparavant, par d'Ambreville, un fin connaisseur, qui, en sa qualité d'employé supérieur à la direction des dépôts de livres, avait été autorisé à faire pour lui un choix dans le dépôt dit *de la Culture Sainte-Catherine*. Il le fit, paraît-il, trop étendu et trop beau, et se composa une bibliothèque de 10,000 volumes, composée de bons livres magnifiquement reliés en maroquin. Cette bibliothèque fut mise sous le séquestre et offerte depuis au premier Consul.

l'époque de la Restauration, treize autres avaient été adjointes successivement. Enfin il fut décidé qu'elle serait transportée dans l'aile du Nord, nouvellement construite. Elle y remplissait la galerie qui s'étend depuis le pavillon faisant face au Palais-Royal jusqu'au pavillon Richelieu. C'est dans cette magnifique galerie, qui avait reçu tout l'ameublement et tous les ornements dont peut se parer une salle de bibliothèque, que des incendiaires, portant l'habit de la garde nationale, pénétraient à la fin de la nuit du 23 au 24 mai. Le pétrole accomplit là, comme ailleurs, son œuvre de destruction rapide avec une horrible efficacité. Vers cinq heures du matin, les flammes commençaient à paraître et ne tardaient pas à se propager. Vers une heure de l'après-midi, le sinistre travail était achevé ! Rien, dans cet emplacement désolé, dont la nudité stupéfie le regard, rien n'indique aujourd'hui qu'il y ait même eu là une bibliothèque.

Ce qu'était cette bibliothèque dans son ensemble, je viens de vous l'indiquer. Il suffira d'ajouter quelques traits pour se convaincre que ce qui la rendait précieuse, c'était l'assemblage même de tant d'éléments excellents. Au fonds primitif, toujours accru, d'ouvrages sur le droit public, l'administration, l'économie politique, l'histoire, étaient venus se joindre une superbe collection de traités, de recueils sur les beaux-arts, sur la peinture, la sculpture, l'architecture, l'ornementation ; toute la bibliothèque du musée, des livres du prix le plus élevé, de la plus splendide exécution, relatifs à l'histoire naturelle, avec des dessins ou des planches coloriées, dus à des maîtres illustres ; quantité de raretés historiques et archéologiques ; de magnifiques exemplaires offerts aux souverains, ou ayant servi à leur usage, comme la belle collection des classiques latins et français de Louis XVIII et beaucoup d'ouvrages sur l'art militaire ayant appartenu à Napoléon Ier, aux princes d'Orléans et à Napoléon III ; une rare bibliothèque italienne, les grandes collections des bollandistes et des bénédictins dans les plus belles conditions qui se puissent rencontrer, et nombre de recueils factices

contenant une multitude de pièces introuvables ailleurs. C'est dans cet ensemble qu'il nous faut signaler ce qui mérite éminemment, entre d'autres livres ayant une valeur considérable, d'être distingué et retenu, en essayant de mesurer, autant qu'il est possible, pour chaque grand ouvrage ou grande collection, l'étendue de nos pertes.

Voici dans quel ordre je procéderai. Je comprendrai dans cette recherche : 1° les livres manuscrits et imprimés rares ou précieux ; 2° les collections ou recueils tant manuscrits qu'imprimés, d'une importance exceptionnelle ; 3° la collection dite *collection Motteley*, offrant un caractère tout spécial, et qui est bien digne d'avoir dans ce Rapport une place à part, comme elle en occupait une dans le Louvre lui-même.

HENRI BAUDRILLART.

(*La suite prochainement.*)

PROSPECTUS

POUR LES ŒUVRES COMPLÈTES D'ALEXANDRE DUMAS,

PAR CHARLES NODIER.

Le prospectus pour les œuvres complètes d'Alexandre Dumas, — le théâtre seul a paru (1834-36), six volumes in-8°, — a circulé quelque temps sous la couverture des publications de la librairie Charpentier. Charles Nodier y donne une nouvelle preuve de son dévouement pour ses jeunes amis littéraires. On peut sous ce rapport rapprocher cet article de ceux que nous avons déjà reproduits pour nos lecteurs, l'un sur les *Méditations* de Lamartine, l'autre sur les *Feuilles d'Automne* de Victor Hugo. Nous ne garantirions pas pourtant que cette fois un peu de malice ne soit mêlée à ses louanges prodiguées au jeune dramaturge qui venait en ce moment de passionner tout Paris avec *Angèle* et la *Tour de Nesle*. En soulignant pour moi à la lecture ces prophéties ambitieuses, ces comparaisons mythologiques, ces rapprochements hardis avec des noms illustres, — Goëthe, Schiller et lord Byron présentés comme précurseurs de l'auteur d'*Antony!* — en relisant surtout les derniers mots de la conclusion, je me suis naturellement rappelé la fine observation de Francis Wey dans un article que nos lecteurs n'ont point oublié et que moi je n'oublierai pas (1). « Fantastisme, dit M. Wey, auquel Nodier ne donnait d'autre contre-poids que son excès même. » Et, rappelant lui-même les termes pompeux de cette conclusion, M. Wey

(1) V. *Bulletin du Bibliophile*, n° de janvier 1867. Article sur la 1re édition des *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique*.

ajoute : « Le soir où l'auteur de *Charles VII* vint remercier, j'écoutais en baissant les yeux... »

Nous n'avons plus à baisser les yeux à si grande distance du fait et des hommes. Nous nous contenterons de penser que ce n'est pas ici la sévérité du critique, ni la gravité du *préfacier* qui « trahit l'enthousiasme d'une dilection presque naturelle ». Nous rappellerons aussi que dans ce même article M. Wey promettait, s'il en trouvait le loisir, de rassembler ses souvenirs du salon de l'Arsenal. Ne serait-ce pas le cas de tenir parole ?

C. A.

« Parmi les écrivains de la jeune école qui ont excité dans le public une puissante sympathie, il y en a peu de moins avancés en âge qu'Alexandre Dumas. C'est un de ces esprits vifs, soudains et prime-sautiers, comme parle Montaigne, qui n'attendent pour développer leurs forces ni la maturité des années, ni la froide habileté de l'expérience, et qui en connaissent toute la portée au premier élan. Leurs essais ne sont pas toujours des coups de maître, mais ce sont déjà des œuvres de géant. A quelque point qu'ils s'arrêtent ensuite, ou pour sortir de la carrière, ou pour en changer, ils ont laissé sur le chemin parcouru des traces profondes et immortelles. Une fois qu'il a ébranlé les masses d'un levier sûr et qu'il a imprimé son nom dans la mémoire et dans le cœur de la multitude, l'homme est complet à vingt-cinq ans comme à soixante. Il a le droit de reprendre haleine, d'ériger un monument au passé, et de contempler, de là, le nouvel horizon vers lequel il va tendre un nouvel essor. Semblable à lui-même, il lui suffira d'ajouter une aile à son édifice; différent, il en construira un autre; multiple comme le génie, s'il est doué de cette faveur presque divine d'organisation, il rebâtira Thèbes, et il ouvrira passage à des inventions innombrables et merveilleuses, par cent portes d'or. Combien ne sera-t-il pas cu-

rieux alors de comparer la première station du voyageur à celle qui est le terme de ses courses et de ses conquêtes ! J'ai dit ceci pour répondre à l'objection qui s'élève naturellement contre la publication des œuvres complètes du jeune écrivain. Il semble que les œuvres complètes sont le complément d'une vie littéraire, et qu'il n'est permis d'arrêter ainsi son compte avec l'art qu'à cette époque égrotante de l'intelligence qui n'a plus d'espace devant elle. Dans notre temps mobile de sensations, où la faculté de produire se modifie avec les goûts du lecteur, la librairie en a jugé autrement et fort sagement, selon moi. Elle a pris un talent aimé à l'apogée de sa force, et l'a donné tout entier à ses partisans, sauf à le reproduire une autre fois, égal ou supérieur à lui-même, et toujours populaire. Jadis marchaient les écoles et les siècles ; l'homme marche aujourd'hui dans ses propres années. Un esprit habile et heureux profite de cette impulsion : un esprit supérieur la devance. Quand il a donné des gages à une génération, il exerce un droit anticipé sur celle qui va la suivre ; il l'attend en repos.

« Alexandre Dumas s'est dévoué avec amour (il ne fait rien autrement) à un grand travail sur l'histoire de France, qui doit l'occuper plusieurs années. La nature et la durée de cette entreprise formeront dans sa carrière de poëte une solution remarquable de continuité, bien que ses amis aient lieu d'espérer qu'elle ne le distraira pas entièrement du genre brillant de composition qui a fait sa gloire. Quoi qu'il en soit, c'est une excursion d'un genre nouveau dans les domaines de la pensée ; et rien de plus naturel au jeune voyageur que d'emmagasiner ses premiers trésors avant d'aller tenter une autre fortune. Le public lui en saura gré ; le public, désignation un peu vague de la clientèle ordinaire d'un écrivain, mais qui, pour le talent émouvant et passionné d'Alexandre Dumas, représente ce qu'il y a de plus irritable en sentiments et de plus ardent en enthousiasme dans la classe qui lit et écoute. C'est qu'Alexandre Dumas est de lui-même l'expression la plus vraie, l'idéal le mieux réalisé

d'une jeunesse forte et poétique, exaltée et tendre, avec sa candeur et son énergie, sa bonne foi sincère et ses incroyables illusions, sa bienveillance douce et charmante et ses emportements impétueux. Il a un type à lui qui me dispense de le comparer à personne; et je ne demande pas mieux, parce que toute comparaison est vicieuse; et puis surtout, parce qu'une des obligations les plus essentielles que nous ayons à l'école moderne, c'est d'avoir brisé le moule plastique des inventions anciennes, pour rendre à l'imagination et au génie tous les avantages d'une libre et féconde individualité. Un des traits qui caractérisent celle d'Alexandre Dumas, c'est que sa puissance littéraire résulte moins encore d'intelligence, d'études et de combinaisons, quoiqu'il y entre beaucoup de tout cela, que d'une sorte d'attrait instinctif dont la nature a doué ses conceptions et sa parole. On a dit de la Fontaine, qu'il portait des fables comme l'arbre porte des fruits; c'est ainsi qu'Alexandre Dumas porte en lui l'émotion dévorante qu'il va communiquer aux autres et qui le consumerait peut-être, s'il n'avait pas le secret de la répandre au dehors. Il entraîne à soi, par le même privilége que l'aimant, il éclaire et brûle comme le feu électrique; ce sont là des attributs de son organisation, des propriétés de son essence. Ne lui demandez pas d'être autrement. On imiterait son expansion avec d'habiles artifices; on approcherait de son langage à force d'adresse, de figures et de mots: on ne serait pas lui, parce que lui, c'est la nature elle-même dans sa luxuriante vigueur et dans toute son ingénuité : voilà pourquoi les succès d'Alexandre Dumas, que le goût a presque toujours approuvés, sont beaucoup plus généralement l'ouvrage des jeunes gens et des femmes, juges souverains de toutes les œuvres de sentiment et de passion. L'impulsion romanesque et véhémente qu'il a donnée au drame ne pouvait pas émouvoir faiblement des âmes qui ne demandent qu'à être émues. La morale a dû probablement s'armer, contre quelques-unes de ces productions incandescentes, d'un rigorisme utile dont je n'oserais blâmer

que l'excès, et je lui fais cette concession, parce que je ne voudrais pas, pour rien au monde, me brouiller avec la morale, dans les intérêts même de l'amitié. Cependant les tempêtes du cœur sont du ressort de l'art, comme celles des éléments ; la peinture des passions effrénées qui aboutissent à des malheurs exemplaires est une leçon de morale aussi ; et on ne voit pas que Schiller, Goëthe et Byron, qui ont précédé Alexandre Dumas dans cette voie, avec une aussi éclatante audace, aient rien perdu de leurs titres à l'estime des contemporains et à l'admiration de la postérité, en burinant les figures terribles de Charles Moor, de Faust et de Manfred, qui sont germaines d'Antony.

« Le drame a fondé la popularité d'Alexandre Dumas ; mais personne n'ignore qu'il s'est exercé avec les mêmes avantages en divers genres de littérature, et tout ce qu'il a produit sera réuni dans l'édition annoncée. On y retrouvera toutes ces excellentes pages de prose dont le style se fait remarquer par la verve, la souplesse et la correction ; toutes ces délicieuses pièces de vers qu'empreint, pour le grand nombre au moins, la sensibilité la plus douce et la plus gracieuse ; car la grâce et la douceur sont deux des facultés suprêmes de la force ; et c'est peut-être pour cela que les anciens représentaient Hercule avec un enfant dans ses bras. Hercule et l'enfant, c'est Alexandre Dumas. L'iconologie ne trouverait pas un emblème plus vrai pour ce talent agreste et pur, éloquent et naïf, original et simple, que je serais peut-être plus habile à louer si je ne l'aimais pas tant, et si je ne craignais de trahir l'enthousiasme d'une dilection presque paternelle, dans les sévères fonctions du critique et dans le rôle sérieux du préfacier.

« Le penchant qui m'entraîne ici, suivant une vieille habitude, peut toutefois se justifier par quelques antécédents favorables qui méritent de mettre mes jugements en crédit. Je le dis sans vanité, il ne m'a pas trompé une fois ; et si je n'en dois quelque chose à une prescience qui m'est propre, j'ai beaucoup d'obligations au hasard. Avant tous les autres,

j'ai osé attacher la garantie obscure de mon nom aux premiers écrits de Ballanche, aux premières chansons de Béranger; aux premiers vers de Casimir Delavigne, de Lamartine et de Vigny; aux premières inspirations de Sainte-Beuve. La première voix qui ait fait retentir aux oreilles de mon cher Victor le *macte animo* du poëte, il me semble que c'était la mienne. Ce n'est pas jouer de malheur, n'est-il pas vrai?

« Voici Dumas dont le berceau était placé si près du leur, et qui marche avec eux ; Dumas, arrivé à cet âge de force où le génie se complète de tous les progrès de la méditation, cette fille modeste de l'imagination, qui détrône innocemment sa mère, et qui ne l'exile point. Vieux héraut placé sur le chemin de la renommée, je proclame mon Alexandre à son tour, comme ce prophète des Hébreux, qui annonçait infailliblement la terre promise, et qui ne devait jamais la voir. Cependant, si l'on y prend garde, on verra que j'ai fondé mon immortalité, avec assez d'adresse et de prévision, sur des noms qui sauveront le mien de l'oubli. La Fontaine avait un ami qui s'appelait Gâche, Rousseau, un ami qui s'appelait Bâche, et Voltaire un ami qui s'appelait Thiriot, si Voltaire avait un ami. Gâche, Bâche et Thiriot ne mourront jamais dans la mémoire des hommes, ni moi non plus ; je suis l'ami de Dumas. »

CHARLES NODIER.

LES LIVRES CARTONNÉS.

I

Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. Louis Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives. *Paris, imprimé aux frais de l'auteur, octobre* 1815 (avec cette épigraphe : *Pœnam pro munere.* Ovid., liv. II, *Métam.*), in-8°.

Ce n'est pas aux lecteurs du *Bulletin* qu'il est nécessaire d'apprendre ce que c'est qu'un *carton.* Il n'est pas davantage nécessaire d'insister sur l'intérêt qu'offrent les textes non cartonnés surtout dans les ouvrages historiques, lorsque les cartons n'ont pas été introduits pour réparer des erreurs de typographie, mais bien pour modifier d'une manière quelconque la pensée première de l'auteur. A ce point de vue, il semblerait que la bibliographie eût dû faire une de ses principales études de la vulgarisation des textes mutilés pour complaire à des exigences ou pour ménager des susceptibilités du moment : pourtant, on s'est le plus souvent contenté dans les recueils bibliographiques de signaler, avec plus ou moins d'exactitude, la place qu'occupent dans différents ouvrages les passages ainsi remplacés. C'est exceptionnellement que les textes primitifs ont été remis sous les yeux du public. Beyer, dans ses *Memoriæ historico-criticæ librorum rariorum* (1), a donné les endroits cartonnés de la *Méthode pour étudier l'histoire,* de Lenglet-

(1) *Dresdæ et Lipsiæ,* 1734, p. 116.

Dufresnoy. On peut consulter également le catalogue Leber (1) à propos du *Martyre de frère Jacques Clément*, etc. (*Paris*, 1589); le *Bulletin* lui-même a donné les passages cartonnés du *Journal* de l'Estoile, de l'édition de 1744 (2), et nous avons publié dans la *Gazette bibliographique* (3) une notice sur le texte primitif des *Souvenirs de Paris, en* 1804, de Kotzebue (*Paris*, an XIII) ; mais ces restitutions et d'autres qui ne nous viennent pas en mémoire ne sont pas pour satisfaire la curiosité des amateurs de livres, et nous nous proposons d'ajouter quelques numéros à cette courte liste, en commençant aujourd'hui par le volume dont nous avons inscrit le titre en tête de cet article et qu'une note de Beuchot, insérée dans la *France littéraire* de Quérard, signale ainsi : « Opuscule peu connu et très-rare. La plupart des exemplaires ont été cartonnés aux pages 37-38, 96-97, 99-100. Mais il en est échappé quelques-uns qui n'ont pas subi de mutilations. »

L'auteur est suffisamment connu pour que nous n'ayons pas besoin de le présenter au public. Son dévouement à la cause des Bourbons et son suicide sont dans toutes les *Biographies*. Au besoin, nous renverrions à une curieuse lettre de Stendhal (H. Beyle), insérée dans sa *Correspondance inédite* (4). L'opuscule dont nous avons à parler a été publié par Fauche-Borel au commencement de la seconde restauration et antérieurement à ses *Mémoires;* les endroits cartonnés sont ceux-ci :

P. 38. L'auteur raconte les complots formés sous le Directoire pour ramener Louis XVIII. « *Les* conjurés se réunirent à un souper *chez Madame Tallien.* » Dans l'édition cartonnée : « *Plusieurs* conjurés se réunirent à un souper *chez l'un d'eux*. »

Même page : « Le souper fut extrêmement gai : *Barras*

(1) N° 4041, t. II.
(2) Année 1839, p. 949.
(3) N° du 20 avril 1868.
(4) *Paris*, 1855, t. II, p. 64.

but complétement; » ces derniers mots supprimés dans l'édition cartonnée.

Même page : « Siéyès se retrancha sur la délicatesse de sa santé pour ne point prendre part aux toasts que l'on portait au salut de la République..... Le premier (Barras) se livra à toute la franchise d'une gaieté méridionale ; » dans l'édition cartonnée : « Siéyès s'était dispensé de cette réunion en se retranchant sur la délicatesse de sa santé..... Quant au directeur Barras, il ne voulut point y paraître parce qu'il ne partageait pas les opinions de ces conjurés. »

Dans la même page on a encore supprimé le passage suivant : « Quant à Siéyès, il se bornait à examiner si les portes étaient bien fermées et si, à travers ces légers abris, les domestiques n'écoutaient pas ce qui se disait dans la salle à manger. »

P. 96 : « Le triomphe *impudent* du général Excelmans, acquitté malgré la preuve matérielle d'une correspondance conspiratrice, etc. ; » dans cette allusion à un procès de la première restauration, le mot souligné a été supprimé.

Même page : « Plusieurs hommes influents de ce parti (républicain) proposèrent à Barras (1) de se mettre à leur tête : ils demandaient Napoléon afin d'avoir l'armée pour eux ; ils promettaient bien que, le mouvement une fois opéré, ils se débarrasseraient de Buonaparte. L'ex-directeur refusa, et, toujours mû par les mêmes sentiments pour le monarque légitime, il jugea nécessaire de déposer dans le sein de Sa Majesté, avec le plus grand secret, les confidences qu'il avait reçues et tout ce qu'il savait des projets formés pour renverser le trône. » Ce passage a été remplacé, dans l'édition cartonnée, par le suivant : « Le général Barras gémissait sur le déchirement dont la France était menacée : il pensait avec raison que le roi *seul* pouvait dissiper l'orage qui grossissait à chaque instant. Toujours mû par les mêmes

(1) Au commencement de la première restauration.

sentiments pour le monarque légitime, il nous communiqua, à M. Guérin et à moi, ses craintes et la peine qu'il ressentait de l'état affreux où la France allait être plongée si l'on n'employait des moyens prompts et efficaces pour l'en préserver. »

P. 97, édition non cartonnée : « La confiance dont Sa Majesté m'avait honoré lors de la négociation faite avec lui en 1799, fit croire à M. Barras que je pourrais lui obtenir une audience particulière du roi. Il m'engagea à la solliciter pour lui, et je me chargeai d'une pareille mission avec d'autant plus de plaisir que cette entrevue pouvait procurer quelque bien et prévenir de grands maux.

« J'allai d'abord, accompagné de M. Tropez de Guérin, communiquer le désir de M. Barras à M. le duc d'Havré, qui sentit, etc., » et plus loin : « M. d'Havré porta sa demande au roi... » Ainsi remplacé dans l'édition cartonnée : « Ces ouvertures nous suggérèrent l'idée de faire part à M. le duc d'Havré des moyens que nous jugions propres à employer pour prévenir une catastrophe, et nous fûmes d'avis qu'il fallait tenter de mettre le comte de Barras en *rapport* avec le roi, parce que de ces communications directes à Sa Majesté il devait résulter beaucoup de bien et que de grands maux pouvaient être prévenus.

« En conséquence je me rendis, accompagné de M. Tropez de Guérin, auprès de M. le duc d'Havré, qui nous écouta avec intérêt. Ce seigneur sentit, etc... » et plus loin : « M. le duc d'Havré en parla au roi... »

On trouve encore à la page 98 un carton non indiqué par Beuchot. « M. le comte de Blacas proposa comme un moyen de tout concilier une invitation à M. Barras *de lui communiquer directement à lui-même et à M. le duc d'Havré tout ce qu'il avait l'intention de dire à Sa Majesté* », ainsi modifié : « .....*de communiquer directement avec lui et avec M. le duc d'Havré.* »

Un peu plus loin : « .....Ses *confidences* », remplacé par « .....ses *communications* ».

Le carton du feuillet 99-100 ne porte que sur une transposition d'alinéa qui ne modifie en rien le texte.

Comme on vient de le voir, ces cartons sont de très-peu d'importance. Leur principal objet paraît avoir été, sauf dans les passages relatifs à Madame Tallien, à Siéyès et au général Excelmans, d'atténuer la part matérielle de Barras dans le complot monarchique, ou plutôt de rejeter dans un certain vague ses relations avec Louis XVIII. Tout cela valait-il la peine d'être noté ? Ce n'est pas du reste la seule fois qu'en présence de textes non cartonnés, dont la découverte semblait promettre une mine abondante de révélations, nous ayons eu à nous rappeler l'apologue des *bâtons flottants*.

W. O.

LETTRE INÉDITE DE NAPOLÉON Ier.

Le 2 avril 1813, le général Joseph Morand (souvent confondu avec le comte de l'empire de ce nom, mort en 1835) fut tué d'un boulet de canon devant Luxembourg. Ses bagages tombèrent entre les mains du général russe Tchernichef. Il s'y trouva une lettre que Napoléon Ier avait adressée, n'étant qu'officier d'artillerie au régiment de la Fère, au célèbre patriote Paoli. Une revue russe l'a récemment publiée. Elle ne se trouve dans aucun recueil napoléonien ; elle révèle bien cependant le caractère de l'empereur et celui de sa race.

Seigneur général,

Je naquis quand la patrie périssait ; trente mille Français venus sur nos côtes, noyant le trône de la Liberté dans des flots de sang, fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper mes regards. Les cris du mourant, les gémissements de l'opprimé, les larmes du désespoir, dès ma naissance environnèrent mon berceau.

Vous quittant notre île, et avec vous l'espérance du bonheur, l'esclavage fut le prix de notre soumission. Accablés sous la triple chaîne du militaire, de l'homme de loi, du financier, nos compatriotes vivent méprisés..... méprisés par ceux qui ont les forces de l'administration en main ! N'est-ce pas la plus cruelle des tortures que puisse éprouver le sentiment ? L'infortuné Péruvien, périssant sous le fer de l'avide Espagnol, éprouvait-il donc une vexation plus ulcérante ?

Les traîtres à la patrie, les âmes viles, que corrompit l'amour d'un gain sordide, ont, pour se justifier, parsemé des calomnies contre le gouvernement national et votre per-

sonne en particulier : les écrivains, les adoptant comme des vérités, les transmettent à la postérité. En les lisant, mon courage s'est échauffé, et j'ai résolu de dissiper ces brouillards, enfants de l'ignorance ; une étude prématurée de la langue française, de longues observations et des mémoires puisés dans les portefeuilles des patriotes m'ont mis à même d'espérer quelque succès.

Je veux comparer votre administration avec l'actuelle..... Je veux, du pinceau de l'infamie, noircir ceux qui ont trahi la cause commune..... Je veux au tribunal de l'opinion publique appeler ceux qui gouvernent, d'effeuiller (*sic*) leurs vexations, découvrir leurs sourdes menées, et s'il est possible intéresser le vertueux ministre qui gouverne l'État au sort déplorable qui nous a toujours tourmentés et nous afflige encore si cruellement.

Si ma fortune m'eût permis de vivre à la capitale, j'aurais eu, sans doute, d'autres moyens pour faire parvenir nos gémissements ; mais, obligé de servir, je me trouve réduit au seul moyen de la publicité ; car, par des mémoires particuliers, ou ils ne parviendraient pas, ou, étouffés par la clameur des intéressés, ils ne feraient qu'occasionner la perte de l'auteur.

Jeune encore, mon entreprise peut être téméraire ; mais l'amour de la vérité, de la patrie, de mes compatriotes, cet enthousiasme que m'inspire toujours la perspective d'une amélioration dans notre État, me soutiendront.

Si vous daignez, seigneur général, approuver un travail où il sera si question de vous, si vous daignez encourager les efforts d'un jeune homme que vous vîtes naître et dont les parents furent toujours attachés au bon parti, j'oserai favorablement augurer du succès.

J'espérais quelque temps pouvoir venir à Londres vous exprimer les sentiments que vous m'avez fait naître et causer ensemble des malheurs de la patrie ; mais le grand éloignement y met obstacle ; viendra, peut-être, un jour où je me trouverai à même de le surmonter.

Quel que soit le succès de mon ouvrage, je sens qu'il soulèvera contre moi la nombreuse cohorte d'employés français qui gouvernent notre île et que j'attaque, mais qu'importe s'il y va de l'intérêt de la patrie? J'entendrai gronder le méchant, et, si le tonnerre tombe, je descendrai dans ma conscience, je me souviendrai de la légitimité de mes motifs et dès ce moment le braverai.

Permettez-moi, seigneur général, de vous offrir les hommages de ma famille; eh! pourquoi ne dirai-je pas de mes compatriotes? Ils soupirent au souvenir d'un temps où ils espéraient la liberté. Ma mère, la signora Letizia, m'a surtout chargé de vous renouveler le souvenir des années écoulées à Corso.

Je suis avec respect, seigneur général, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

NAPOLÉON DI BONAPARTE,
Officier du régiment de la Fère, artillerie.

Bourgogne, le 12 juin 1789.

NÉCROLOGIE.

Les bibliophiles viennent de subir une perte qui sera vivement ressentie. M. Pierre-Louis-Élisabeth-Alfred de Terrebasse est mort, le 18 décembre dernier, à Terrebasse, en Dauphiné, au moment où il entrait dans sa soixante et onzième année. Il a succombé à une anémie contre laquelle les conseils de la science et les soins de sa famille luttaient vainement depuis plusieurs années. L'approche de la dernière heure ne l'a pas fait trembler, et il a terminé religieusement une vie d'homme de bien.

Nous ne voulons pas énumérer ici ses titres aux souvenirs de ses concitoyens. Ce serait raconter toute sa vie. Nous savons, d'ailleurs, qu'un de ses amis, M. Fabre, président du tribunal de Saint-Étienne, veut s'acquitter de cette tâche. Le biographe est à la hauteur du modèle, et nous aurons M. de Terrebasse raconté en termes dignes de lui. Épanchons seulement notre douleur en consacrant quelques lignes à celui que suivront nos éternels regrets.

M. de Terrebasse est né à Lyon, en décembre 1801, d'une famille originaire du canton de Fribourg, établie en Bourgogne, et dont un membre se détacha pour venir former branche à Lyon, vers le commencement du siècle dernier. Son grand-père allait parvenir aux plus hauts honneurs municipaux de la cité lyonnaise lorsque la Révolution éclata. A partir de ce moment, il résida plus particulièrement dans sa propriété de Terrebasse, qui n'a pas cessé depuis lors d'être le lieu d'habitation principale de sa postérité. C'est ainsi que M. Alfred de Terrebasse est revendiqué à la fois par la ville de Lyon et par le Dauphiné comme une des célébrités dont ils se font honneur.

D'une fortune indépendante et plus que suffisante à ses

habitudes modestes, M. de Terrebasse n'a jamais consenti à s'enchaîner à une carrière ni à rechercher le périlleux honneur des fonctions publiques. Ombrageux pour tout ce qui pouvait entraver sa liberté, il a porté l'excès de cette susceptibilité jusqu'à repousser la plupart des appels que lui adressaient les sociétés savantes pour venir s'asseoir au milieu d'elles. Il s'est obstinément dérobé à la décoration de la Légion d'honneur qui, à maintes reprises, est venue s'offrir à lui sans parvenir à le joindre.

Dès sa jeunesse, il voulut se consacrer tout entier au travail. Il publia son premier opuscule à vingt ans, et il en avait à peine vingt-sept, quand il fit paraître son *Histoire de Bayart*, un des succès les plus persistants de la librairie moderne. La voie était, dès lors, ouverte devant lui; il s'adonna à l'étude du moyen âge, à celle de l'histoire des provinces qui l'environnaient, et, secondé par une mémoire d'une sûreté prodigieuse, il ne tarda pas à prendre place parmi les érudits les plus remarquables de notre temps.

Ses écrits ou publications sont assez nombreux. Rochas, qui fait leur énumération dans sa *Biographie du Dauphiné*, en comptait déjà dix-neuf, en 1860, époque de l'impression de son livre. Leur nombre s'est accru depuis lors, et pourtant ses principaux travaux n'ont pas encore vu le jour. L'*Histoire des Dauphins* de Viennois, celle du roi Bozon, restent en manuscrit et sont à peine terminées. Quant aux inscriptions anciennes de Vienne, elles sont imprimées et attendent, pour être données à la publicité, l'achèvement de la première partie de l'ouvrage, comprenant la période romaine, à laquelle M. Allmer, son auteur, met, en ce moment, la dernière main.

Mais eût-on réuni toutes les publications portant le nom de M. de Terrebasse ou avouées par lui, on serait encore loin d'avoir son œuvre complète. On ne saura jamais combien il répandait largement autour de lui la richesse de son savoir. A qui venait le consulter, tous les trésors de son érudition étaient immédiatement ouverts. Il n'aidait pas seulement de

ses conseils. A la moindre prière, sa plume se mettait en mouvement. Il redressait les écrits qui lui étaient soumis, ajoutait une préface, une dissertation nouvelle, des annotations, et personne ne soupçonnait cette collaboration si celui qui en recueillait le fruit ne prenait pas soin de la révéler.

Cette délicatesse était l'essence même de M. de Terrebasse, le côté saillant de son caractère. Il la portait en tout. Elle était l'âme de son jugement fin et sûr, de son style élégant, correct, concis et parsemé de traits piquants par lesquels il savait rendre les plus graves sujets agréables, même pour les lecteurs qui leur étaient étrangers. Elle se retrouvait dans sa conversation dont l'attrait vivra toujours dans le souvenir de ceux qui ont été admis à son intimité. Ici encore, sa merveilleuse mémoire lui était un puissant auxiliaire; elle animait ses entretiens de mille anecdotes pour lesquelles toutes les époques se trouvaient mises à contribution, et qu'il disait avec une verve toujours spirituelle et caustique, jamais méchante. Pendant les années où il habita Paris, comme député de l'Isère, des liens étroits s'étaient établis entre lui et plusieurs de nos illustrations modernes. Il n'était pas un homme ordinaire, celui avec lequel MM. Thiers, Cousin, Mérimée, Villemain, Jules Janin, trouvaient du plaisir à se rencontrer et à passer de longues et fréquentes heures de causerie.

Délicat dans tous ses goûts, M. de Terrebasse l'a été, il est inutile de le dire, dans la formation de sa bibliothèque. Il a vécu au milieu des livres, il les a aimés avec ardeur, et c'est principalement à ce titre que le *Bulletin de Bibliophile* lui devait son hommage. Il a connu Crozet, Brunet. Ses rapports avec eux comme avec ceux qui ont été, de nos jours, à la tête de l'ancienne librairie, Techener père, Potier, Dumoulin, étaient empreints de cette confiance loyale et affectueuse qui faisait autrefois le charme des relations entre libraires et amateurs et leur donnait le caractère d'une sorte de confraternité bien menacée, aujourd'hui, par le mercantilisme qui tend à dominer.

C'est avec la coopération de tous ces maîtres de la science qu'il a créé sa belle collection.

Il y avait bien, avant lui, au château de Terrebasse une bibliothèque à l'usage de ses habitants et de leurs hôtes. On peut la voir encore dans un des salons du rez-de-chaussée, où elle tapisse l'une des parois. Mais les quelques centaines de volumes qui la composent n'étaient pas de nature à satisfaire à des aspirations d'un ordre bien élevé. M. de Terrebasse la laissa dormir paisiblement à sa place, et, s'emparant d'une des ailes du château, il y installa son cabinet de travail et ses livres qui, peu à peu, s'étendirent et finirent par absorber les deux pièces voisines.

Ce n'est pas une collection futile. Tout y est sérieux, raisonné et approprié aux goûts du maître. Formée par un studieux qui vivait loin des villes et de leurs ressources, elle devait offrir à sa main tous les instruments dont ses travaux lui faisaient un besoin. Il en était arrivé au point de dire avec un certain orgueil qu'il n'existait pas de question de l'histoire de nos provinces au moyen âge qu'il ne pût élucider sans sortir de sa retraite.

Cependant elle n'est pas aussi nombreuse qu'on serait tenté de le croire après cette assertion. Huit ou dix mille volumes la composent; mais ils sont admirablement choisis. On peut la diviser en deux parties.

L'une est consacrée aux ouvrages anciens et rares publiés en Dauphiné ou par des Dauphinois. On y remarque des échantillons des premiers monuments de l'imprimerie dans chacune des villes du pays, Vienne, Grenoble, Romans, Valence, etc., des impressions gothiques, des romans de chevalerie en vieux langage et des raretés de tout genre.

L'autre partie l'emporte beaucoup sur la première en proportion et en valeur. C'est le fond de la bibliothèque, son importance. Ce sont pour la plupart de solennels in-folio, de graves in-quarto, à l'aspect imposant et sévère, et sur le dos desquels se lisent les intitulés de tous les grands ouvrages recherchés des savants : *Gallia christiana*, *Acta sanc-*

torum Bollandi ; dom Bouquet, dom Martenne, dom d'Achery, Montfaucon, Mabillon, le père Anselme, dom Vaissette, dom Plancher, etc. L'histoire généalogique, la science héraldique, qui étaient au nombre des études de prédilection de M. de Terrebasse, y occupent une large place. Elles y sont représentées par les traités les plus importants parmi ceux qui sont relatifs à ces deux intéressantes branches de l'histoire.

Le catalogue de toutes ces richesses n'existe pas, c'est une lacune regrettable. Il serait à souhaiter qu'il fût dressé et publié. Il offrirait un modèle parfait, un guide à suivre aveuglément pour quiconque aurait à former une bibliothèque historique des provinces de l'est de la France.

Il n'était pas dans les habitudes sérieuses de M. de Terrebasse de trop sacrifier à l'extérieur de ses livres, ni de rechercher ceux dont toute la valeur réside dans la richesse ou la singularité du vêtement. Il a toujours souri des folies qui se font aujourd'hui pour ces sortes de volumes plus dignes d'être placés dans des cabinets de curiosités que dans une véritable bibliothèque. Mais, s'il reculait devant ces exagérations, il avait néanmoins conservé toutes les traditions des amateurs de la vieille école. Il tenait à posséder ce qu'on appelait autrefois de beaux et bons exemplaires, expressions dont le sens a légèrement fléchi depuis quelques années, et l'honneur de prendre rang sur ses tablettes était réservé seulement à ceux qui se présentaient purs et nets à l'intérieur comme à l'extérieur. Aux brillants maroquins de nos reliures modernes, il préférait un volume dans la condition première, pourvu qu'elle fût intacte. Si cependant quelque livre à son gré et de difficile rencontre s'offrait à lui sous un extérieur meurtri par le temps, il n'hésitait pas à le confier à des mains capables de lui rendre l'éclat mérité : Kœhler, Capé, Duru, à Paris, Bruyère, à Lyon, étaient ses relieurs ordinaires.

Cette belle collection restera l'ornement de la demeure où elle a été créée. Les enfants de M. de Terrebasse tien-

nent à obéir à ce vœu de leur père, qui, bien assuré de leur piété filiale, n'a pas même songé à leur en faire une loi. Mais, si elle avait dû subir les enchères, jamais autre n'aurait mieux justifié ce sentiment qui porte à rechercher les ouvrages provenant d'amateurs célèbres. M. de Terrebasse était, en bibliographie, un connaisseur de premier ordre, et il n'encombrait pas ses rayons de volumes inutiles ou défectueux.

Nous ne saurions trop le répéter ; la mort de M. de Terrebasse, à un âge où il pouvait encore tant donner, est un malheur pour les sciences historiques en même temps qu'un deuil amer pour ceux qui ont joui de ses attrayants entretiens ou profité de ses doctes conseils. Les hommes qui consacrent leurs loisirs à recueillir et fouiller les parchemins épars de nos vieilles annales, à interroger les pierres effacées de nos anciens monuments, sont assez rares. Plus restreint encore est le nombre de ceux qui sont capables d'arracher à ces débris leurs secrets sur les événements dont ils devaient pourtant perpétuer de souvenir. L'érudition n'y suffit pas toujours. Il faut de plus un tact, une perspicacité, un sens particulier, et nul ne possédait mieux ces dons du ciel que celui à qui nous adressons nos adieux. En lui, le Lyonnais et le Dauphiné font une perte irréparable.

H. B.

— M. Chambry, le doyen des amateurs d'autographes, est mort le 15 octobre 1871, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

M. Chambry fut d'abord employé au trésor, sous le premier empire; il se livra ensuite à l'industrie et acquit une grande fortune dans le commerce des draps, sous le règne de Louis-Philippe, qui le nomma maire du IVe arrondissement de Paris. Il demeurait, vers 1828, quai Voltaire, dans la maison de Mme Delpech, qui publiait, sous le titre d'*Iconographie*, une suite de portraits lithographiés des personnages illustres français, depuis le règne de François Ier : ce

qui lui suggéra l'idée d'illustrer cette collection, en ajoutant à chaque portrait un autographe original. M. Chambry est parvenu à réaliser en grande partie son projet.

La collection d'autographes de M. Chambry occupe le second rang; celle de M. le baron Feuillet de Conches est la première. M. Chambry possédait quelques pièces hors ligne, telles qu'une lettre *unique* du grand Corneille et une lettre autographe de Raphaël.

— M. Alfred-James-Louis-Joseph de Bougy, né le 1er novembre 1816, bibliothécaire à la Sorbonne, est décédé le 4 septembre 1871, à Thonon (Haute-Savoie). Il est auteur de plusieurs ouvrages : *le Tour du Léman*, 1846, in-8°; *Histoire de la bibliothèque de Sainte-Geneviève*, 1847, in-8°; *Voyages aux républiques d'Andorre et de Saint-Marin*, 1855, in-8°; *Voyage dans la Suisse française*, 1860, in-12, etc., etc.

— M. Jacques-Léonard Boreyko Chodzko, né le 6 novembre 1800, à Oborck, est mort à Poitiers en 1871. Il étudia à l'université de Wilna et se fixa à Paris en 1826. En 1830, il fut aide de camp de la Fayette; mais il abandonna bientôt la carrière militaire et entra à la bibliothèque de la Sorbonne. Il en devint bibliothécaire, après avoir été employé à la bibliothèque Sainte-Geneviève et à celle du ministère de l'instruction publique. Il était chargé du cours de langue et littérature slave au Collége de France. Il a publié de nombreux ouvrages : *Histoire des légions polonaises en Italie*, 1829, 2 vol.; la *Pologne historique et monumentale*, 1834-47, 3 vol. gr. in-8°, etc.

— M. Gustave-Prosper-Jean Éthiou-Pérou, maître imprimeur, directeur-gérant de la librairie veuve Jules Renouard, est mort le 5 octobre, à l'âge de cinquante et un ans.

— M. Régis Buffet, libraire, décédé à Taverny-Saint-Leu, le 12 novembre 1871, à l'âge de trente-neuf ans.

— M. Auguste Vaton, ancien libraire, est mort en octobre 1871, à Neuilly, à l'âge de soixante-huit ans.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Bibliothèque nationale. — On vient de terminer à la Bibliothèque nationale le reclassement des nombreux objets qui, en prévision du siége, avaient été soigneusement cachés. Ces mesures de précaution avaient été prises pour les pièces uniques des maîtres graveurs, pour les épreuves d'eaux-fortes, pour les manuscrits et pour quelques livres de la plus grande rareté. Il a fallu près de trois semaines pour replacer ces inestimables richesses. La Bibliothèque nationale a subi les deux siéges sans éprouver d'autre perte que celle déjà importante de trois manuscrits prêtés à la commission scientifique de la ville et détruits dans l'incendie de l'Hôtel de ville. Ces précieux manuscrits, dont l'un remontait au treizième siècle, intéressaient l'histoire de Paris et contenaient des documents inédits.

— Signalons un opuscule de quelques feuillets imprimé à Rouen : *Trouvailles bibliographiques*. — « Molière, l'académicien Cordemoy, Alexandre Dumas fils, Peignot et M. Alphonse Karr. » C'est signé : *Un bibliophile du quartier Martainville.*

— On avait déjà indiqué, mais sans donner de détails, que la scène du *Bourgeois gentilhomme* dans laquelle

M. Jourdain reçoit une leçon « sur la nature des lettres et les différentes manières de les prononcer », était empruntée à un ouvrage de Cordemoy, auteur fort oublié aujourd'hui quoique, de 1675 à 1684, il ait occupé à l'Académie le fauteuil n° 8 où, depuis 1836, siége M. Guizot. Le *Bibliophile* rouennais met en regard sur deux colonnes les passages qui offrent une conformité notable.

— Tous les établissements scientifiques de l'Europe connaissent les publications de la *Smithsonian Institution*, instituée aux États-Unis, grâce aux libéralités d'un Anglais opulent, et dont le but est de faire avancer les connaissances humaines dans leurs diverses branches. En retour des ouvrages qu'elle distribue au dehors, l'*Institution* reçoit un grand nombre de volumes et de brochures; elle a aussi vu se créer autour d'elle une bibliothèque considérable qui a été réunie à celle du Congrès à Washington, ce qui lui donne un caractère d'utilité plus pratique.

La bibliothèque du Congrès, ou *National Library*, est une collection fort respectable, car, d'après un document daté de 1868, que nous avons sous les yeux, elle possédait déjà 180,000 volumes, non compris les brochures non reliées et les périodiques; elle s'augmente rapidement chaque année; les entrées se sont élevées en 1868 à 8498 volumes. Les publications des sociétés savantes du monde entier y arrivent, grâce aux versements qu'y fait l'*Institution*, laquelle a reçu dans l'année en question 1770 volumes, 3605 brochures ou livraisons, et 130 cartes.

Parmi les principales sources d'où proviennent ces richesses, nous citerons : la bibliothèque nationale de la Grèce à Athènes, 112 volumes et 39 brochures; l'université et le gouvernement du Chili à Santiago, 58 volumes, 13 brochures et 30 cartes; l'Académie impériale des sciences à Saint-Pétersbourg, 25 volumes et 37 brochures; l'Académie hongroise et des sciences à Pesth, 51 volumes et 178 brochures, etc.

— M. Firmin Maillard, déjà connu par divers ouvrages concernant l'histoire de la presse en France à diverses époques, a publié un volume relatif aux différents journaux que Paris a vu surgir durant le siége et pendant le règne de la Commune, c'est-à-dire du 4 septembre 1870 au 23 mai 1871. Le nombre de ces feuilles s'élève à près de 180; la plupart n'ont eu qu'une existence très-courte; il en est qui n'ont mis au jour qu'un premier et dernier numéro; d'autres en ont fait paraître deux et même trois. Les titres sont fréquemment singuliers; transcrivons-en quelques-uns pris au hasard: *l'Ami du peuple* (il y en eut deux), *le Bonnet rouge* (que vendaient des gamins coiffés de bonnets rouges fournis par l'administration de cette feuille), *la Bouche de fer*, *Caïn et Abel*, *la Carmagnole*, *le Drapeau rouge* (deux rivaux se disputèrent ce titre), *le Faubourg*, *le Faubourien*, *le Feu grégeois*, *le Garibaldi*, *le Journal secret*, *le Lampion*, *le Lion blessé*, *la Lutte à outrance*, *le Moblot*, *le Moniteur des citoyennes* (rédigé par des femmes), *la Montagne*, *l'OEil de Marat*, *le Père Duchêne* (il y eut aussi *le Vrai Père Duchêne*, *le fils du Père Duchêne* et deux *Mère Duchesne*), *le Père Fouettard*, *la Populace* (deux), *le Prolétaire*, *la République de Marat*, *Rigoletto*, *la Rouge*, *la Sociale*, *le Trac, journal des peureux* (en cas de bombardement, *le Trac* sera porté à domicile jusque dans la cave des souscripteurs), *le Tribun du Peuple* (deux), etc.

A côté de ces feuilles que le vent a emportées sans qu'elles aient laissé de traces, il y en avait d'autres dont l'histoire conservera le souvenir; *la Patrie en danger* de Blanqui, le *Combat* et *le Vengeur* de Félix Pyat, le *Mot d'ordre* de Rochefort, le *Cri du peuple* de Jules Vallès, et surtout le *Journal de la Commune*, l'organe officiel des chefs de l'insurrection.

N'envisageant ici les choses qu'au point de vue de la bibliographie, et sans appréciation politique, nous constaterons que trois ou quatre tout au plus de ces divers journaux pouvaient être soupçonnés de tendances réactionnaires; tous

es autres prêchaient les doctrines révolutionnaires les plus avancées.

Il faut remercier M. F. Maillard d'avoir, lorsqu'il en était temps encore, réuni sur ces diverses productions des renseignements que plus tard il serait impossible de se procurer ; il donne les noms des rédacteurs, il transcrit quelques passages saillants ; nous regrettons qu'il se soit contenté de signaler la date du premier numéro de chaque feuille, sans dire de combien de numéros tel ou tel journal se compose ; ces informations auraient rendu un vrai service aux collectionneurs. Son travail sera surtout utile à la province et à l'étranger, car la presque totalité des journaux nés à Paris depuis le 4 septembre jusqu'à la fin du second siége n'ont pas dépassé l'enceinte des fortifications.

— Bibliothèque de la ville de Paris. — La Bibliothèque publique de la ville de Paris, évaluée à près d'un million, a été entièrement anéantie dans l'incendie de l'Hôtel de ville, au mois de mai 1871. Elle possédait, à cette époque, environ cinq cents manuscrits précieux, parmi lesquels nous citerons : le *Missel de Juvénal des Ursins ;* le *Registre d'écrou de la Bastille ;* des *Documents autographes de Louis XIV ;* des *Registres du parlement de Paris ;* les *Procès-verbaux de la commune de Paris ;* les *dessins originaux de Ledoux*, etc., etc. Perte irréparable : ce sont des trésors à jamais disparus.

On s'occupe de réorganiser une nouvelle bibliothèque à l'hôtel Carnavalet. Elle possède déjà, comme premier fonds, la collection parisienne de son bibliothécaire actuel, M. Jules Cousin, offerte dès le lendemain du sinistre, et contenant environ six mille volumes ou brochures et huit mille estampes : le tout spécialement relatif à l'histoire de Paris. Plusieurs éditeurs ont ajouté depuis à ce fonds un choix d'ouvrages de leurs librairies. Le ministre de l'instruction publique a mis à la disposition du préfet de la Seine une

importante collection des publications et souscriptions de son ministère.

Cette nouvelle bibliothèque sera ouverte au public aussitôt que le nombre des volumes et l'état des salles le permettront.

Deux livres précieux ont été, seuls, miraculeusement sauvés de la destruction : le *Tygre*, in-8° de 7 feuillets, impr. vers 1560, satire violente contre le cardinal de Lorraine, qui fut une des causes du supplice de l'imprimeur Martin Lhomme, pendu par arrêt du parlement, en date du 13 juillet 1560. L'exemplaire de la bibliothèque de la ville est unique. Et *Guillelmi Fichet rhetoricorum libri III; in Parisiorum Sorbonâ* (*Ulr. Gering, Mart. Crantz et Mich. Friburger*), petit in-4°, s. d. C'est une des premières productions des presses parisiennes, qui doit être datée de 1470.

— Incendie de la bibliothèque de la cour de cassation. — Nous extrayons quelques passages du discours prononcé par M. le procureur général Renouard, à l'audience des rentrées de la cour de cassation :

« Le feu a détruit, les 24 et 25 mai 1871, une partie considérable de la bibliothèque de la cour de cassation.

« Au moment de cet acte sauvage, les livres composant la bibliothèque de la cour occupaient des locaux divers. Les ouvrages de jurisprudence, les collections, notamment celle du *Moniteur*, de la *Gazette des Tribunaux*, du *Bulletin des lois*, avaient place dans la nouvelle salle. Les livres de théologie, de droit canon, d'histoire, de philosophie, de sciences et arts étaient conservés dans le dépôt, sous le dôme du pavillon de la cour. Les ouvrages les plus usuels de jurisprudence avaient été placés dans des corps de bibliothèque disposés le long des murs dans la chambre du conseil de la chambre civile. L'incendie a consumé tout ce qui se trouvait dans le dépôt. Les livres placés sur les rayons dans la nouvelle salle et dans la chambre du conseil ont seuls été préservés.

« La bibliothèque de la cour, y compris une partie de celle du parquet, se composait d'environ 51,000 volumes ; il en a péri près de 30,000. Sans le zèle et l'activité des secours, tout aurait été anéanti ; le feu gagnait l'escalier de la nouvelle bibliothèque, qu'il a détruit tout entier.

« Le parquet occupait six pièces ; mobilier, manuscrits, livres, bustes, tableaux, l'incendie y a tout dévoré. »

Après avoir fait une longue énumération des pertes énormes causées par le feu, M. le procureur général termine ainsi son discours :

« Cette longue liste est navrante. Que de trouble dans les intérêts, de problèmes pour la justice, de pertes pour la science ! Si un atome d'intelligence restait aux incendiaires, aux criminels qui les approuvent, aux êtres stupides qui les excusent, que de remords éveillerait en eux la lecture seule de cette liste ! »

— Incendie de la bibliothèque de Nancy. — Le palais ducal avait été restauré pour recevoir le musée historique lorrain, ainsi que la bibliothèque. Le musée est presque entièrement détruit ; on a cependant réussi à sauver quelques objets, entre autres, la célèbre tapisserie de Charles le Téméraire. Mais la bibliothèque, très-riche en livres imprimés et en manuscrits inappréciables pour l'histoire de Lorraine, *est complétement brûlée.* C'est le 17 juillet 1871 que tant de richesses ont été la proie des flammes. Les pertes sont grandes et irréparables ; cependant on cherche avec ardeur à reconstituer le musée et la bibliothèque de Nancy.

— Bibliothèque de Saintes. — Un incendie, que tous les efforts n'ont pu maîtriser, a détruit complétement, dans la nuit du 11 au 12 novembre 1871, l'hôtel de ville, les archives, la bibliothèque et les registres de l'état civil de la ville de Saintes.

La bibliothèque communale a été brûlée, sauf quelques volumes dépareillés de théologie et de jurisprudence. Toutes

les collections ont péri ; tous les manuscrits, toutes les éditions précieuses, la bibliothèque saintongeoise, et des milliers de pièces imprimées ou manuscrites, intéressant l'histoire de la Saintonge.

Nous reproduisons quelques passages de l'appel que M. Studiat, lauréat de l'Institut et bibliothécaire de Saintes, vient de publier :

« L'importante bibliothèque de la ville, avec ses manuscrits nombreux, ses incunables, ses éditions rares ou précieuses, ses autographes, ses grandes collections, tout a péri dans les flammes. Il y avait là la bibliothèque de Fénelon, toute une correspondance diplomatique du seizième siècle, des cartulaires, des volumes qu'on eût payés au poids de l'or, les délibérations du corps de ville depuis 1456. C'est l'histoire de la contrée et de la ville de Saintes, qui a péri. Les notes, les copies que j'avais tirées de ces livres, ont été dévorées elles-mêmes avec les originaux. Il n'existe plus une feuille des archives. »

— Le British Museum. — On lit, dans l'*Athenæum*, une analyse du compte rendu sur l'état du *British Museum*, publié par le bibliothécaire en chef, M. Winter Jones.

Pendant l'année dernière, la bibliothèque s'est enrichie d'une quantité considérable de livres imprimés en Hongrie et en Transylvanie, et de livres polonais sur l'histoire et la littérature de la Pologne. Le *British Museum* possède maintenant la collection la plus complète de livres sur la Hongrie et la Pologne, qui existe hors de ces deux pays. — Nous signalerons encore des lettres originales concernant Marie Stuart, relatives principalement à la conspiration de Babington (1572-1588) ; une grande collection de lettres originales et de documents politiques du temps de Philippe II, roi d'Espagne ; trois volumes des lettres des secrétaires du roi, le P. de Hoyo, Ant. Perez et M. Vasquez, avec des instructions autographes de Philippe II, écrites sur les marges (1560-1591) ; etc., etc. — Le *British Museum* ne se borne

pas à acquérir des manuscrits nouveaux, il fait encore copier à l'étranger les documents qui se rattachent à l'histoire d'Angleterre.

— Les bibliothèques publiques en Italie. — Ce royaume possédait, en 1870, 28 bibliothèques publiques, qui ont été fréquentées par 723,359 lecteurs. Naples, la plus peuplée des villes italiennes, a compté pour ses 5 bibliothèques 192,992 lecteurs. Turin, avec une seule bibliothèque, a eu 115,000 lecteurs; Florence, 92,000 pour ses 3 bibliothèques. Les ouvrages qu'on a le plus demandés sont ceux de littérature et de philologie, puis les traités de jurisprudence, et enfin les ouvrages de physique.

— Bibliothèques en Serbie. — Parmi les établissements destinés à favoriser les progrès de l'instruction en Serbie, on doit signaler la bibliothèque publique de Belgrade. A la fin de 1870, elle contenait environ 29,000 volumes, 197 manuscrits, 400 cartes et gravures, 43 incunables serbes ou slaves. La Société des sciences de la même ville possède une bibliothèque de 5,000 volumes et 250 manuscrits. Il y a encore à Krogouïevatz une bibliothèque qui possède 2,400 volumes. On compte dans la principauté 53 libraires.

— Les archives champenoises. — Le conseil général du département de la Marne s'est occupé d'une question qui intéresse les archives champenoises. Il s'agirait de restituer aux archives départementales une quantité considérable de documents relatifs aux établissements religieux de Reims qui, il y assez longtemps, avaient été prêtés à la municipalité de cette ville.

— Prix fondé par M. Brunet. — Le sujet de ce prix à décerner en 1874, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est la *bibliographie savante de l'Orient*. Seront admis au concours non-seulement les ouvrages généraux,

mais encore les monographies, telles, par exemple, qu'une bibliographie des documents qui se rapportent à la géographie de la Terre sainte, depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours. — L'Académie recevra les ouvrages imprimés ou manuscrits. Elle se réserve la faculté de faire figurer au concours les travaux qui ne lui auraient pas été adressés. Les ouvrages devront être déposés avant le 31 décembre 1871.

— Un livre rare. — L'imprimerie de M. Rousseau-Pallez, à Metz, a été incendiée il y a peu de jours. Ce sinistre a causé la destruction complète d'un ouvrage historique, dont l'impression était terminée : *le Pouillé du diocèse de Metz*, manuscrit de dom Calmet, avec une introduction de M. Lepage, archiviste de la Meurthe. Heureusement M. Lepage avait conservé le tirage des épreuves de l'ouvrage, de sorte que *le Pouillé du diocèse de Metz*, dont il n'existe actuellement qu'un exemplaire unique, se trouve être le plus rare quoique le plus moderne des livres connus.

— Catalogue de la section Rossica a la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. — On vient de commencer à la bibliothèque impériale un important travail qu'on prépare depuis deux ans : l'impression du catalogue de la section dite *Rossica*, qui contient une collection à peu près complète des publications en toutes langues, concernant la Russie. Cette section a été créée par les soins de l'ex-directeur de la bibliothèque, M. le baron de Korff. Ces immenses collections sont conservées dans une salle qui porte le nom du baron de Korff. Le catalogue formera deux volumes et renfermera de 25,000 à 30,000 titres.

— Élections a l'Académie française. — L'Académie française, dans sa séance du 30 décembre 1871, a procédé à l'élection de quatre nouveaux membres, pour remplacer MM. de Montalembert, Villemain, Prévost-Paradol et Mérimée, qu'elle a perdus dans le courant de l'année 1870.

L'assemblée se composait de 29 votants ; majorité 15.

Au premier tour de scrutin, M. le duc d'Aumale a obtenu 28 voix sur 29 (un billet blanc), en remplacement de M. de Montalembert.

M. Littré, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été élu par 17 voix. Il remplacera M. Villemain.

M. Camille Rousset, élu par 17 voix, remplacera M. Prévost-Paradol.

Deux tours de scrutin ont eu lieu pour succéder à M. Mérimée. Au premier tour M. Edmond About et M. de Loménie ont obtenu chacun 13 voix ; au deuxième tour, M. de Loménie a été élu par 15 voix, contre 14 données à M. Edmond About.

M. le président de la République, M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, et M. Dufaure, ministre de la justice, étaient venus prendre part aux élections de l'Académie.

— Nous avons sous les yeux une brochure in-12 de 30 pages (avec le titre), intitulée : *Le texte tu es Petrus et super hanc petram, dans la Version slavonne de la Bible, par le P. Gagarin, de la Compagnie de Jésus. Versailles*, 1871. C'est une dissertation qui fournit des renseignements peu connus sur les versions de la Bible en langue slavonne ou paléoslovène, et sur la différence des rites adoptés par les Églises orthodoxes ou non-orthodoxes de la Russie, de l'Autriche, de la Serbie, de la Bulgarie, etc.

— Les derniers événements politiques ont donné au commerce de la librairie, en Espagne, une impulsion extraordinaire. Il y a quelques années, deux ou trois libraires suffisaient à Madrid ; aujourd'hui on en compte une demi-douzaine par rue. Parmi les ouvrages exposés en vente, les traités élémentaires d'économie politique, la philosophie, les matières sociales, occupent le premier rang.

Les vitrines sont habituellement garnies d'autant de spec-

tateurs que les magasins d'estampes et de photographies à Paris. On y trouve en grande quantité des traductions d'ouvrages français. Mais la nouveauté du jour est la traduction des œuvres complètes de Platon : c'est la première fois que cet auteur a été traduit en espagnol.

— Indiquons une circonstance digne d'intéresser les bibliographes et qu'il ne faut pas laisser enfouie dans un catalogue officinal.

Un supplément au catalogue publié par M. Tross, libraire à Paris, signale une édition espagnole d'*Amadis de Gaule* restée inconnue à tous les bibliographes : *Los Quatro libros del Uir — tuoso cauallero Amadis de Gaula ;* la souscription porte que l'ouvrage fut achevé d'imprimer le 30 octobre 1508 à Saragosse par George Coci. C'est un in-folio gothique, à deux colonnes, 302 feuillets dont les 298 premiers sont chiffrés ; signatures a-z et A-P, à huit feuillets par cahier, à l'exception de P qui n'en a que six ; quarante-six lignes par page.

La plus ancienne édition que mentionne le *Manuel du Libraire* est celle de 1519, imprimée *por Antonio de Salamanca*, mais M. J.-Ch. Brunet avait conjecturé avec raison qu'il existait une édition antérieure ; c'est aujourd'hui un fait acquis.

Le même catalogue offre une autre indication moins précieuse, mais toutefois digne d'être recueillie : celle d'une édition inconnue du poëme chevaleresque italien, *Bradiamonte, figliola di Carlo magno, Milano*, per Rochi e fratelli de Ualle, 1523, petit in-8° goth., 2 col. 6 feuillets. L'auteur du *Manuel* enregistre trois éditions antérieures à 1549 ; mais il ne soupçonnait pas l'existence de celle-ci, dont la rareté est extrême, puisqu'elle avait échappé aux recherches spéciales de M. G. Melzi.

Le propriétaire-gérant L. TECHENER.

TABLE DES MATIÈRES.

par G.-E. Lessing, traduit par M. Ed. de Suckau, par Jules Bonnassies, p. 156. — *Louis François Jauffret, sa vie et ses œuvres, par Robert-Marie Reboul*, par M. Paul Guérin, p. 220. — *La Fameuse Comédienne, ou histoire de la Guérin*, par Gustave Brunet, p. 223. — *Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle, publiés par le comte de Baillon*, par Ch. Asselineau, p. 269. — *Guide de l'amateur de livres à vignettes du dix-huitième siècle, par Henri Cohen*; par M. Léon Techener, p. 272. — *Comptes amoureux de Mme Jeanne Flore, avec une notice du bibliophile Jacob*, par Gustave Brunet, p. 275. — *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure, par M. Charpillon*; par le baron Ernouf, p. 325. — *La Cocue imaginaire, comédie de F. Doneau*; par Gustave Brunet, p. 323. — *La Vie et les Ouvrages de Denis Papin, par MM. de la Saussaye (de l'Institut) et Péan*; par M. le baron Ernouf, p. 363. — *Essais de Michel de Montaigne*, par Gustave Brunet, p. 368. — *De l'origine du théâtre à Paris, par Paul Milliet*, par Jules Bonassies, p. 457. — *Échos du Volga, contes russes traduits en français, par le comte Eugène de Porry*; par Paul Guérin, p. 459. — *Lettre sur Baron et la demoiselle Lecouvreur, par George Winck (l'abbé d'Allainval)*; — *Lettre du souffleur de la comédie de Rouen au garçon de café (par du Mas d'Aigueberre), publiés par Jules Bonnassies*, par Jules Cousin, p. 460. — *Ballets et Mascarades de cour de Henri III, à Louis XIV, publiés par M. Paul Lacroix*, par M. Gustave Brunet, p. 462. — *Les Gayetez d'Olivier de Magny, texte original, avec notes de E. Courbet*, par M. W. O., p. 509.

Nouvelles et variétés. — M. Trautz, relieur, nommé chevavalier de la légion d'honneur, p. 45. — Collection *moliéresque* de M. Gay. — *Le Mariage sans mariage*, comédie, du comédien Marcel, p. 46. — Réimpression des *Gaitez de Olivier de Magny*, p. 47. — Nombre de volumes que renferment les principales bibliothèques de l'Europe, p. 96. — M. Holmes, attaché au département des manuscrits du Musée britannique, est nommé bibliothécaire du château de Windsor, p. 189. — Demande de renseignements sur l'*édition d'Alciat, de* 1532, p. 189. — Recueil unique de pièces sur l'histoire de la guerre de l'indépendance américaine, formé par MM. James Townshend, p. 189. — Livres signés ou annotés par Jean Racine, par Gustave Brunet, p. 190. — *La Correspondance de Chapelain*, donnée à la Bibliothèque impériale par M. Troubat, légataire de M. Sainte-Beuve, p. 237. — *Les Chants de Maldoror*, par le comte de Latréaumont, p. 238. — *Tableaux de la Révolution française*, par M. Adolphe Schmidt, p. 240. — *Le Dictionnaire français-latin-chinois de la langue mandarine parlée*, par M. Paul Perny, p. 240. — Avis aux bibliophiles, p. 287. — *Un manuscrit de Tite-Live*, appartenant à la bibliothèque de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Seignitz, avait disparu. Il vient d'être retrouvé par les soins du professeur Kraffert, et de M. Penzig, conservateur de la bibliothèque, p. 228. — *Le Bibliophile fantaisiste, Magarine men-*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

